MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1962, Tome II, 1er juillet-30 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1962, Tome II, 1er juillet-30 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [sous la dir. de Maurice Vaïsse]. 1999.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

47, rue de la Convention, 75015 Paris
Téléphone : 01 40 58 34 19

Vente par correspondance :
Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
Téléphone : 03 27 93 70 70

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère français des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. 1999-ISBN 2-11-089 145-4

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1962

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS	Référence catalogue	Prix unitaire
		F
Volume 1 : 1954 - 21 juillet-31 décembre	PN 018 301	220,00
Volume 2 : 1954 - Annexes (21 juillet-31 décembre)		
Volume 3 : 1955 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 302	220,00
Volume 4 : 1955 - Annexes I (1er janvier-30 juin)		
Volume 5 : 1955 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 303	220,00
Volume 6 : 1955 - Annexes II (1er juillet-31 décembre)		
Volume 7 : 1956 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 304	220,00
Volume 8 : 1956 - II (1er juillet-23 octobre)	PN 018 305	220,00
Volume 9 : 1956 - III (24 octobre-31 décembre)	PN 018 306	220,00
Volume 10 : 1957 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 307	220,00
Volume 11 : 1957 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 308	220,00
Volume 12 : 1958 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 309	220,00
Volume 13 : 1958 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 310	220,00
Volume 14 : 1959 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 311	*220,00*
Volume 15 : 1959 - Annexes I (1er janvier-30 juin)	PN 018 312	*150,00*
Les deux volumes 14 et 15		350,00
Volume 16 : 1959 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 313	220,00
Volume 17 : 1960 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 314	220,00
Volume 18 : 1960 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 315	220,00
Volume 19 : 1961 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 316	220,00
Volume 20 : 1961 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 317	220,00
Volume 21 : 1962 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 318	220,00
Volume 22 : 1962 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 319	220,00

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1962

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1999

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. ROBIN, ambassadeur de France.

Membres :

M. AGERON, professeur émérite de l'Université de Paris-XII.

M. AMIGUES, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. ANGREMY, membre de l'Académie française, président de la Bibliothèque nationale de France.

M. D'AUMALE, ambassadeur de France.

M. le général BACH, chef du Service historique de l'armée de Terre.

M. BARIÉTY, professeur émérite de l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. l'amiral BEAUVOIS, chef du Service historique de la Marine.

M. BÉLAVAL, conseiller d'État, directeur des Archives de France.

M. DEJEAN DE LA BATIE, ministre plénipotentiaire.

Mme DREYFUS, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

M. FRANK, professeur à l'Université de Paris-I.

M. GIRAULT, professeur émérite de l'Université de Paris-I.

M. GUILLEN, professeur émérite de l'Université de Grenoble-II.

M. HUSSON, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. JOYAUX, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. KASPI, professeur à l'Université de Paris-I.

M. MAILLARD, ambassadeur de France.

M. le général MAURIN, conseiller d'État.

M. MÉLANDRI, professeur à l'Université de Paris-III.

M. MARC MICHEL, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

M. MILZA, professeur à l'Institut d'études politiques.

M. MONTANT, professeur des Universités.

M. de MONTBRIAL, membre de l'Institut.

M. NOIVILLE, ministre plénipotentiaire.

Mme DE NOMAZY, conservateur général des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. NOUAILHAT, professeur émérite de l'Université de Nantes.

M. PAGNIEZ, ministre plénipotentiaire.

M. POIDEVIN, professeur émérite de l'Université de Strasbourg-III.

M. RAIMOND, député, ancien ministre des Affaires étrangères, ambassadeur de France.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. le général Silvestre de Sacy, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris-IV.

M. Thobie, professeur émérite de l'Université de Paris-VIII Saint-Denis.

M. Tiné, ambassadeur de France.

M. Vaisse, professeur à l'Université de Reims, directeur du Centre d'études d'histoire de la Défense.

M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAISSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

M. Yvon LACAZE, archiviste-paléographe, docteur ès lettres..

Mme Françoise PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme Francine VIRDUZZO, docteur ès lettres.

AVERTISSEMENT

Le second semestre de 1962 voit se développer des zones de troubles : l'Algérie devenue indépendante connaît un début de guerre civile; un conflit frontalier oppose l'Inde et la Chine; enfin, la crise de Cuba place les États-Unis et l'U.R.S.S. à deux doigts d'un affrontement armé. Par ailleurs, certains problèmes déjà existants – tels ceux de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. ou de la tentative américaine d'encadrer l'effort de la France en vue de constituer une force atomique autonome (conférence de Nassau) – revêtent une particulière acuité et ne seront tranchés qu'au semestre suivant, lors de la conférence de presse du général de Gaulle du 14 janvier 1963.

*
* *

L'affaire de *Berlin* ne connaît pas de développements significatifs : la menace d'un traité de paix séparé U.R.S.S.-R.D.A. demeure; des mesures prises par les Soviétiques en violation du statut quadripartite (suppression de la *Kommandatura*) et des incidents le long du Mur enveniment la situation, tandis que les conversations entre Anglo-Saxons et Russes marquent le pas.

Le projet d'*Union politique européenne* ne progresse pas depuis l'échec du 17 avril. Il en est de même pour *l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun* : les négociations entre Londres et la C.E.E. piétinent; les membres du Commonwealth ne cachent pas leurs réticences; cette affaire oppose les partis politiques anglais; lors de leur rencontre de Rambouillet (15-16 décembre), le général de Gaulle, par ses allusions à la totale transformation du Marché commun qu'entraînerait l'adhésion britannique, heurte un Macmillan « stupéfait et profondément blessé » devant le peu de cas fait de ses efforts en vue d'habituer ses concitoyens à l'idée européenne.

Les relations privilégiées entre la France et la *R.F.A.* trouvent leur couronnement dans une visite du chancelier Adenauer à Paris (2-9 juillet) et surtout lors d'une visite du général de Gaulle en Allemagne (4-9 septembre) au cours de laquelle le Général et le Chancelier envisagent l'institutionnalisation d'une coopération entre les deux pays en matière diplomatique et militaire. L'accueil de la foule allemande est chaleureux, en raison des paroles de paix et de réconciliation du Président français. Le problème de la coopération franco-allemande est à nouveau abordé, en décembre, à Paris, par les ministres des Affaires étrangères, coopération qui concernerait les domaines des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Éducation. Ainsi sont posées les bases du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963.

Quelques documents concernent le *Saint-Siège* (préliminaires du Concile Vatican II) ou les *pays scandinaves* (Norvège, Finlande). En *Europe de l'Est*, les principaux documents retenus portent sur l'intérêt manifesté

par les masses *roumaines* pour les manifestations économiques, scientifiques et culturelles françaises, ou sur la *Yougoslavie*, qui renoue avec la France après une période de crise due à l'affaire algérienne.

En *Afrique*, l'indépendance de l'*Algérie* débouche sur une lutte entre partisans de Ben Bella et de Ben Khedda, puis entre la willaya 4 et le Bureau politique du F.L.N., jusqu'à la formation du gouvernement Ben Bella (29 septembre), qui relaie l'Exécutif provisoire d'Abderrhamane Farès. L'ambassadeur de France, Jean-Marcel Jeanneney, se voit confier la tâche d'établir des liens nouveaux avec l'Etat algérien, avec l'objectif de protéger les nationaux français et de limiter les risques de l'indépendance algérienne pour l'équilibre politique international; les modalités d'une coopération bilatérale sont envisagées. Le programme du gouvernement Ben Bella – l'Ambassadeur dresse de ce dernier un portrait bienveillant (n° 81) – comporte une réforme agraire, à base de comités de gestion sur les biens vacants, l'industrialisation du pays et, en politique extérieure, un neutralisme de style « démocratie populaire ». Au cours des entretiens franco-algériens de Paris (30 novembre-4 décembre) sont passées en revue la situation des personnes et des biens, les questions financières et les questions de coopération.

Au *Maroc*, les préoccupations du pouvoir demeurent la Mauritanie, les frontières avec l'Algérie, la situation interne algérienne. En *Tunisie*, l'évacuation de Bizerte reste à l'ordre du jour, et les relations diplomatiques avec la France sont rétablies. Des négociations monétaires se déroulent avec le *Mali*, tandis que Sékou Touré exprime le vœu d'une normalisation des rapports *franco-guinéens*. Le *Nigeria* souhaite également la reprise des relations diplomatiques avec Paris. Au *Congo*, la France demeure hostile à l'ingérence de l'O.N.U. et à toute mesure de coercition contre le Katanga.

Peu de choses à dire sur le *Moyen-Orient* (2 documents sur la révolution yéménite). En revanche, *l'Asie du Sud et du Sud-Est* est le théâtre d'un conflit entre l'Inde et la Chine, conflit où l'U.R.S.S. intervient pour modérer les Chinois, tandis que les États-Unis fournissent une aide militaire à New Delhi et tentent de calmer l'opposition indo-pakistanaise sur le Cachemire. Pour le *Laos*, l'événement important est la signature à Genève d'une déclaration de neutralité de ce pays (23 juillet). Le prince Sihanouk réclame la réunion d'une conférence internationale qui garantirait la neutralité du *Cambodge*. Au *Sud-Vietnam*, la situation militaire ne s'améliore pas, malgré les efforts du gouvernement et l'implication croissante des Américains. La *Chine*, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Varsovie, affiche le souci d'une normalisation des rapports franco-chinois.

Entre les *États-Unis* et la France, les contacts sont fréquents, grâce à des entretiens entre le président Kennedy et l'ambassadeur Alphand, ou entre le général de Gaulle et l'ambassadeur Gavin, entretiens qui portent sur les problèmes importants de l'heure : Berlin, Cuba, O.T.A.N., force atomique française, etc. L'événement essentiel sur le continent américain est représenté par la crise de *Cuba*, avec l'installation dans l'île de rampes de lan-

cement de fusées soviétiques; la décision de « quarantaine » prise par Kennedy le 22 octobre est avalisée par de Gaulle : en cas de crise à Berlin, assure-t-il, la France agirait de concert avec ses partenaires. Aux yeux du Département, l'U.R.S.S. entendait améliorer sa position politique et militaire dans un grand « débat » avec les États-Unis. En fait, la crise fortifie le désir des Américains et des Russes de poursuivre leur dialogue; en revanche, le recul soviétique à Cuba exacerbe les divergences sino-soviétiques.

Au niveau des *questions multilatérales*, celle de la *force multilatérale de l'O.T.A.N.* demeure aussi présente : l'opposition entre les thèses de l'administration Kennedy et celles du général Norstad sur le sujet entraîne la démission du commandant en chef des forces alliées atlantiques en Europe. La conférence anglo-américaine de Nassau (18-21 décembre) débouche sur une proposition de vente par les États-Unis à la Grande-Bretagne de fusées *Polaris*, qui seraient versées dans la force multilatérale de l'O.T.A.N., Londres conservant cependant la liberté de les utiliser au cas où ses « intérêts nationaux suprêmes » seraient en jeu. Une offre identique est faite au général de Gaulle, mais elle pose des problèmes, dans la mesure où la France dépendrait des États-Unis pour la livraison des engins, donc pour la constitution de sa force atomique : aussi sera-t-elle rejetée par le Général lors de sa conférence de presse du 14 janvier 1963. Par ailleurs, la France poursuit une politique de coopération avec les États-Unis en matière *spatiale* (opération *Telstar*) et avec la Grande-Bretagne en matière *aéronautique* (lancement du programme du *Concorde*).

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. – Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant (1) :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'O.T.A.N. ET LES QUESTIONS ATOMIQUES. LA CONFÉRENCE DE NASSAU		
1962				
4 juil.	Paris (EMGDN) . .	La force multilatérale. Difficulté de la mettre en œuvre.	N.	1
11	Washington à Paris.	Entretiens entre l'ambassadeur de France et le président Kennedy. Celui-ci s'est montré inquiet des prétentions allemandes en matière atomique. Il n'est pas favorable à la force française atomique autonome et s'étonne de ce que deux divisions revenues d'Algérie n'aient pas été réaffectées à l'O.T.A.N. Il redoute la montée de fièvre soviétique et termine sur des considérations économiques.	T.	14
20	Repan à Paris (Aff. étr.).	Démission du général Norstad et problème nucléaire.	T.	23

---

(1) Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.
La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé; la mention Bruxelles (Delfra) que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
24 juil.	M. Burin des Roziers à M. Couve de Murville.	Entretien du général de Gaulle avec le général Lemnitzer au sujet de l'armement nucléaire.	L. (C.R.)	28
20 déc.	Washington à Paris.	L'administration américaine estime que la Grande-Bretagne doit « rentrer dans le rang » dans le domaine de la politique nucléaire. Aussi l'abandon du *Skybolt* n'a-t-il pas seulement des causes budgétaires; il résulte de considérations de politique étrangère.	T.	205
20	Paris.....	Entretien entre le général de Gaulle et le général Norstad. Les principales questions soulevées ont porté sur l'Alliance atlantique et la place de la France au sein de cette alliance, la crise de Cuba, enfin le contrôle de l'emploi de l'armement atomique de l'O.T.A.N. par la création d'un organisme tripartite surveillant l'emploi des moyens atomiques mis par chacune des trois grandes puissances occidentales à la disposition de l'O.T.A.N.	C.R.	206
22	Washington à Paris.	Premiers commentaires américains, devant le chargé d'affaires de France, au sujet des entretiens anglo-américains des Bahamas.	T.	209
26	Paris.....	Les questions qui se posent à la France à propos de l'accord de Nassau, le problème principal étant celui des engins *Polaris*.	N.	211
29	*Idem*	Au sujet de la déclaration anglo-américaine après les accords de Nassau offrant des fusées *Polaris* à la France.	N.	215
31	Londres à Paris...	Entretien entre l'ambassadeur de France et le sous-secrétaire permanent, sir Harold Caccia, sur les récents accords de Nassau : raisons qui ont amené M. Macmillan à conclure; emploi de la force de frappe dans le cadre de l'O.T.A.N.; mise au point de l'engin *Blue Steel*.	T.	216
31	Washington à Paris.	Entretien entre le président des États-Unis et M. Alphand au sujet du résultat des entretiens de Nassau, de l'offre faite à la Grande-Bretagne et à la France de disposer de fusées *Polaris* ainsi que de la constitution d'une force multilatérale « européenne ».	T.	217

Voir aussi : II. – A. 4. La R.F.A.; II. – A. 5. La Grande-Bretagne; VI. – 1. Les États-Unis.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. LES QUESTIONS SPATIALES		
1962 11 sept.	Paris.....	La coopération franco-américaine en matière spatiale. La station de Pleumeur-Bodou et l'opération *Telstar*.	N.	73
		C. LES QUESTIONS AÉRONAUTIQUES		
1962 14 nov.	Londres à Paris...	Le gouvernement de Londres approuvera probablement le projet franco-britannique de construction d'un avion commercial supersonique.	N.	153
		D. LES RELATIONS EST-OUEST : LA CRISE DE BERLIN ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LA NÉGOCIATION EST-OUEST		
1962 21 juil.	Genève	En marge de la conférence de Genève sur le Laos, MM. Couve de Murville et Gromyko s'entretiennent du problème allemand et de la situation à Berlin-Ouest.	C.R.	24
8 août	Paris.....	Le problème de Berlin.	N.	41
22	Paris à Washington.	Instructions données à l'ambassadeur de France à Washington quant à une éventuelle déclaration commune des trois puissances occidentales, en réponse à la décision du gouvernement de Moscou de supprimer le commandement soviétique à Berlin.	T.	54
22	Paris à Bonn	Instructions données à l'ambassadeur de France à Bonn sur une éventuelle réunion des quatre ministres des Affaires étrangères occidentaux à New York à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies, suggestion à laquelle la France est opposée.	T.	55

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
31 août	Paris.....	De la question de Berlin : accentuation de la tension en août et récentes initiatives soviétiques visant à abolir les derniers vestiges du statut quadripartite. Rappel des incidents au Mur, de la suppression de la Kommandatura soviétique; analyse des réactions américaines, britanniques et allemandes.	N.	64
7 sept.	Washington à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'État américain au sujet de Berlin. M. Rusk déclare qu'une épreuve de force avec les Soviétiques semble prochaine. Après avoir énoncé les mesures militaires que comptait prendre l'Administration, le secrétaire d'État demande que les troupes rapatriées d'Algérie soient stationnées de manière à appuyer le concept de stratégie de l'avant.	T.	68
13	Paris.....	Examen des plans militaires relatifs à Berlin. Dans le cas où toute solution politique échouerait, quelles actions militaires entreprendre ? Les questions qui se posent au gouvernement français sur les opérations proposées, les mesures de précaution, de renforcement ou de déploiement à prendre.	N.	75
7 nov.	*Idem*	Au sujet des conversations anglo-américano-soviétiques sur Berlin, qui se sont tenues en septembre-octobre 1962.	N.	141
13	Moscou à Paris...	Audience de congé accordée par M. Khrouchtchev, assisté de M. Gromyko, à sir Frank Roberts, ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou. La conversation a porté sur l'ensemble des problèmes internationaux et en particulier sur le problème de Berlin.	T.	149
14	Paris à Washington.	De quelques commentaires français à la suite de la conversation entre M. Khrouchtchev et sir Frank Roberts.	T.	152
10 déc.	Paris.....	État actuel de l'affaire de Berlin et ses perspectives en cette fin d'année 1962.	N.	187
11	*Idem*	Au sujet de l'équilibre Est-Ouest. L'attitude à adopter dans la phase actuelle à l'égard de l'U.R.S.S.	N.	189

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962 13 déc.	Paris à Washington, Londres, Bonn.	Réflexions soumises par M. Rusk à ses collègues alliés lors de la session de l'O.T.A.N. sur l'orientation à donner aux travaux du groupe des ambassadeurs. Il a notamment évoqué la question des plans d'urgence, à la lumière de la crise de Cuba, et prôné un nouvel examen de la position de fond des Occidentaux sur les questions de Berlin et de l'Allemagne.	T.	194

Voir aussi : II. – A. 4. La R.F.A.; II. – A. 5. La Grande-Bretagne; VI. – 1. Les États-Unis; VI. 2. La crise de Cuba.

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document

A. L'EUROPE DE L'OUEST

1. L'Union politique européenne

1962				
12 juil.	Le général de Gaulle au président Fanfani.	Réponse à la lettre de M. Fanfani qui avait demandé la réunion des six chefs d'État à Rome sur le problème de l'Union européenne.	L.	15
30	*Idem*	Réponse du général de Gaulle à une lettre de M. Fanfani proposant une réunion des ministres des Affaires étrangères des Six avant la réunion de Rome, qui viserait à conclure un accord sur l'Union politique européenne.	L.	36
30	Le général de Gaulle à M. Spaak.	Le Général répond à une lettre de M. Spaak, qui demande, au sujet du plan Fouchet, une commission politique européenne composée de membres indépendants, ayant pour tâche essentielle de défendre les intérêts communautaires.	L.	37

Voir aussi : II. – A. 4. La R.F.A.; II. – A. 5. La Grande-Bretagne; V. – 6. Le Japon.

2. Le Marché commun. Le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne

1962				
4 juil.	Paris	Association de l'Autriche au Marché commun.	N.	2
25	Bruxelles (Delfra) à Paris.	Effort de la France pour faire aboutir la négociation en vue de l'association à la C.E.E. des États africains et malgache.	T.	29
30	Paris à Londres, Washington, Ottawa, Canberra, Wellington, Bonn, Rome, Bruxelles (Ambass.), Bruxelles (Delfra), Luxembourg, La Haye.	La neuvième session de la conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. n'a pas permis d'aboutir à un accord sur le régime d'importation au Royaume-Uni des produits agricoles de la zone tempérée du Commonwealth.	T.	35

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
28 août	Londres à Paris. . .	L'hostilité du chancelier Adenauer, révélée par un échange de lettres avec M. Macmillan, à l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. n'inquiète pas le gouvernement britannique.	T.	59
12 sept.	*Idem*	À la conférence des Premiers ministres du Commonwealth, le projet d'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. est très attaqué par les principaux membres de cette organisation.	T.	74
15	Paris	Entretien du général de Gaulle avec le maréchal Ayoub Khan, président du Pakistan. Le Maréchal a évoqué les difficultés économiques que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun créerait pour les pays du Commonwealth et pour le Pakistan en particulier; quelle forme prendraient les échanges commerciaux entre le Pakistan et l'Europe ?	C.R.	79
20	Londres à Paris. . .	M. Macmillan est parvenu à éviter que le communiqué final de la conférence des Premiers ministres du Commonwealth ne condamne le principe de l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. ou qu'il ne faille convoquer une seconde conférence du Commonwealth pour juger les résultats des négociations en cours. Il lui reste à convaincre l'opinion britannique des bienfaits de sa politique européenne.	T.	85
21	Paris	Entretiens de M. Holyoake, Premier ministre néo-zélandais, avec M. Pompidou et le général de Gaulle. Il est question essentiellement des répercussions sur la Nouvelle-Zélande de l'éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.	C.R.	86 (I, II)
18 oct.	Londres à Paris. . .	Les calculs de politique intérieure des partis britanniques au sujet du problème de l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E.	D.	105
25	Bruxelles (Delfra) à Paris.	La récente conférence des Six et des représentants des dix-huit États africains et malgache associés à la C.E.E.	T.	117
25	Bonn, Rome, La Haye, Bruxelles (Ambass.), Bruxelles (Delfra), Luxembourg, Washington, Londres.	Réunion des ministres des Affaires étrangères des Six à Bruxelles du 23 octobre. Sujets abordés : questions internationales; Cuba; la Yougoslavie; la C.E.E.; l'adhésion de nouveaux membres.	T.	118

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
29 oct.	Bonn, Bruxelles (Ambass.), La Haye, Luxembourg, Bruxelles (Delfra), Rome, Londres, Washington, Ottawa.	Compte rendu de la douzième session de la conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. du 25 au 27 octobre. Les désaccords persistent entre les Six et les Britanniques.	T.	128
16 nov.	Paris à Bonn	Attitude de la France au sujet de la position allemande vis-à-vis des États africains associés à la C.E.E. qui reconnaîtront la R.D.A.	T.	157
22	Paris à Bonn, Bruxelles (Ambass.), Bruxelles (Delfra), La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Wellington, Washington, Berne, Vienne.	Compte rendu de la treizième session de la conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. des 16 et 17 novembre. Les problèmes des importations britanniques, de l'association à la C.E.E. des pays du Commonwealth et de la politique agricole commune sont abordés.	T.	160
3 déc.	Paris à Tel-Aviv ...	Au sujet des négociations entre la C.E.E. et Israël.	T.	178
6	Bruxelles (Delfra) à Paris.	Convention d'association des États africains et malgache avec la C.E.E. Attitude hostile de la R.F.A. et des Pays-Bas aux réunions du Conseil.	D.	180
7	Paris à Bonn, Bruxelles (Ambass.), Bruxelles (Delfra), La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Washington, Welligton, Berne, Vienne, Lisbonne, Oslo, Stockholm, Copenhague.	Compte rendu de la réunion des Six à Bruxelles les 3 et 5 décembre, en vue d'établir une position commune avant la réunion avec les Britanniques, le 10 décembre, sur le régime de l'agriculture britannique durant la période transitoire et le régime douanier que le Royaume-Uni appliquera à ses partenaires neutres.	T.	182

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962 12 déc.	Paris.....	Depuis leur reprise fin septembre à Bruxelles, les négociations entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. piétinent. Beaucoup de questions importantes sont sans solution ou n'ont même pas été abordées.	N.	191
13	Paris à Bonn, Bruxelles (Ambass.), Bruxelles (Delfra), La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Washington, Wellington, Berne, Vienne, Lisbonne, Oslo, Stockholm, Copenhague.	Compte rendu de la quatorzième session ministérielle sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. Son seul résultat est l'acceptation par les Britanniques de la création d'un « Comité d'investigation » pour l'agriculture d'outre-Manche.	T.	195
20	Bruxelles (Delfra) à Paris.	Paraphe d'une nouvelle convention d'association de la C.E.E. avec les États africains et malgache.	T.	204
21	Londres à Paris...	Londres voit s'accumuler les problèmes : adhésion à la C.E.E., abandon du *Skybolt* par les Américains, crise en Rhodésie, montée du chômage, déficit de la balance commerciale. Mais, malgré les mauvais résultats des conservateurs lors des élections partielles, M. Macmillan pourra conserver la situation en main jusqu'en mars, date prévue pour la conclusion des négociations sur le Marché commun.	T.	207
22	Paris à Bonn, Bruxelles (Ambass.), Bruxelles (Delfra), La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Washington, Wellington, Berne, Vienne, Lisbonne, Oslo, Stockholm, Copenhague.	Compte rendu de la quinzième session ministérielle sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E.	T.	210

Voir aussi : II. – A. 4. La R.F.A.; II. – A. 5. La Grande-Bretagne; II. – B. L'Europe du Nord; V. – 6. Le Japon.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. L'EURATOM : PROJET D'ADHÉSION DE LA GRANDE-BRETAGNE		
1962				
13 sept.	Paris.....	Des négociations franco-allemandes sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Euratom, il ressort que l'attitude allemande tendrait à une application à la lettre du traité. Les conséquences pour l'attitude française.	N.	76
31 oct.	*Idem*.....	Au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Euratom. M. Palewski a énuméré les problèmes qui seront traités au cours des négociations. Lorsque les questions militaires seront abordées, il s'agit de savoir s'il faut laisser l'Allemagne, hostile à la thèse française, mener l'offensive, et si la France accepte une révision du traité.	N.	132

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. La R.F.A. Les entretiens de Gaulle-Adenauer de Paris (3-5 juillet). Le voyage du général de Gaulle en Allemagne (4-9 septembre)		
1962				
3-5 juil.	Paris.....	Entretiens franco-allemands de Paris des 3-5 juillet 1962. I) *3 juillet, 10h.10-12h., entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer.* Principaux sujets abordés : l'Union politique européenne; les rapports entre le Royaume-Uni et la C.E.E. II) *3 juillet, 10h.45, entre ministres des Affaires étrangères.* Principales questions évoquées : l'Algérie; les relations avec le Commonwealth; l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun; l'Europe politique. III) *4 juillet, 10 h., entre les mêmes :* Éventualité d'une prochaine réunion à Rome d'une conférence des chefs d'État ou de gouvernement des Six, conversations avec les Soviétiques à l'occasion de la conférence de Genève sur le Laos, projets de l'O.T.A.N. en matière de missiles balistiques à moyenne portée. IV) *4 juillet, 10 h.05, entre le Général et le Chancelier* : l'O.T.A.N., l'armement nucléaire et les relations franco-allemandes. V) *5 juillet, 9 h.30, entre les mêmes* : les consultations franco-allemandes, les négociations américano-soviétiques sur Berlin et l'Allemagne, la visite prochaine du général de Gaulle en R.F.A. VI) *5 juillet*, dernière réunion : la participation de la Grande-Bretagne au Marché commun, le problème des relations entre les Six et la Grande-Bretagne, l'Alliance atlantique et son adaptation aux circonstances, l'armement atomique de l'O.T.A.N., la défense de l'Europe, la création d'une force atomique française.	C.R.	4 (I à VI)
21	Genève.....	En marge de la conférence de Genève sur le Laos, MM. Couve de Murville et Schroeder s'entretiennent des problèmes de Berlin, du Marché commun et de l'Union politique européenne.	C.R.	25

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
4-6 sept.	Paris	Entretiens du général de Gaulle au cours de son voyage en Allemagne : I) *4 septembre, avec le président Lübke* : les principales questions évoquées ont porté sur l'Algérie, Berlin, la coopération franco-allemande, le Marché commun, la politique européenne. II) *5 septembre, avec le chancelier Adenauer* : questions abordées : l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun; la coopération et l'amitié franco-allemandes. III) *6 septembre, avec le Chancelier* : les rumeurs concernant un changement dans les plans de défense des États-Unis; le départ du général Norstad; les incertitudes américaines face aux Russes; la Chine.	C.R.	67 (I à III)
14	Hambourg (Cons. gén.) à Paris.	Compte rendu de la visite du président de la République à Hambourg : la chaleur de l'accueil populaire, inhabituelle dans cette ville, contrastant avec la discrétion des autorités municipales. Analyse des raisons de ce succès : la personnalité du Général, ses propos qui ont restitué sa dignité au peuple allemand, le désir de réconciliation et d'amitié franco-allemande, la foi dans une Europe unie.	D.	78
16	Bonn à Paris	Bilan tiré par l'ambassadeur de France du voyage en République fédérale du général de Gaulle et ses répercussions sur la vie politique en Allemagne.	T.	80
2 oct.	Bad-Godesberg à Paris.	De quelques aspects psychologiques du voyage du général de Gaulle en Allemagne et de son extraordinaire retentissement en R.F.A.. Rétrospective de la politique de réconciliation franco-allemande, remontant à Locarno. Des paroles de paix et de réconciliation à celles rappelant à ses auditeurs l'honneur d'être Allemands, voilà les raisons profondes du succès de la visite du président de la République.	D.	95

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
16-17 déc.	Paris.....	Entretiens des ministres des Affaires étrangères français et ouest-allemand des 16 et 17 décembre. I) *16 décembre* : sujets abordés : les rapports de la R.F.A. avec les pays de l'Est; le cas des États africains associés à la C.E.E. et qui reconnaîtraient la R.D.A.; l'association éventuelle des territoires britanniques; le financement des dépenses communes; le projet de barrage sur l'Euphrate; une éventuelle vice-présidence allemande de la Haute-Autorité; un projet de rencontre de Gaulle-Adenauer. II) *17 décembre (10h.)*. La mise en œuvre de la coopération franco-allemande dans le domaine des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Éducation. Le problème de l'Union politique européenne.	C.R.	201 (I, II)

Voir aussi : I. – D. Les relations Est-Ouest. La crise de Berlin.

5. La Grande-Bretagne

1962				
24 nov.	Paris à Londres...	Réponse du 18 novembre de M. Macmillan à la lettre du général de Gaulle du 6 novembre (n° 139). Il lui propose une entrevue pour la mi-décembre.	T.	164
24	*Idem*	Réponse, du 23 novembre, du général de Gaulle à la lettre de M. Macmillan du 18 novembre (n° 164). Il accepte de le rencontrer les 15 et 16 décembre à Rambouillet.	T.	165

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
15-16 déc.	Rambouillet.....	Entretiens de Gaulle-Macmillan des 15 et 16 décembre 1962. I. *15 décembre (15h.45-18h.15)*. Questions abordées : la situation entre l'Est et l'Ouest au lendemain de l'affaire de Cuba; la situation militaire et politique de l'Europe; le rôle de la France et de la Grande-Bretagne; la force nucléaire française et le rôle des forces nucléaires nationales; l'adhésion britannique au Marché commun. II. *16 décembre (10 h.-11 h.30)* : L'armement et la stratégie nucléaires; l'O.T.A.N.; la politique économique européenne et la politique de défense; l'Union politique européenne; les relations nucléaires privilégiées américano-britanniques. III. *16 décembre (après-midi)* : les relations Est-Ouest; la défense du monde libre et la volonté britannique de conserver une puissance atomique propre; la possibilité d'une construction en commun des vecteurs des bombes et fusées; les problèmes européens et l'échec du plan Fouchet; l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun; le Congo.	C.R.	200 (I à III)
22	Paris à Londres...	Lettre adressée par le général de Gaulle à M. Macmillan après leur rencontre de Rambouillet.	T.	208

Voir aussi : II. – A. 2. Le Marché commun; II. – A. 3. L'Euratom.

6. Le Saint-Siège

1962				
14 juil.	Rome Saint-Siège à Paris.	Audience de Jean XXIII à l'ambassadeur de France. Le pape félicite les autorités françaises pour la conclusion d'une « paix négociée » en Algérie et évoque la création de nouveaux diocèses dans la région parisienne.	D.	17
14 sept.	Paris.....	Les perspectives du Concile Vatican II.	N.	77
4 oct.	Rome à Paris.....	L'agacement du gouvernement italien devant les déplacements du Souverain Pontife dans la Péninsule.	T.	96

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
9 nov.	Rome Saint-Siège à Paris.	Rôle joué par le cardinal Montini à la veille du Concile Vatican II. Son portrait.	D.	143

B. L'EUROPE DU NORD

1. La Norvège

1962				
4 oct.	Paris.....	Entretien entre le général de Gaulle et le roi de Norvège le 26 septembre. Principaux sujets abordés : la position de la France dans l'affaire de Berlin, la réconciliation franco-allemande, le Marché commun, l'attitude de la Norvège dans la question algérienne, le problème de l'Asie, le potentiel de la Chine.	C.R.	97

2. La Finlande

1962				
25 oct.	Paris.....	Entretiens franco-finlandais à Paris : I) *Entre ministres des Affaires étrangères.* Questions abordées : les relations commerciales bilatérales entre la France et la Finlande et, de façon plus générale, les relations de la Finlande avec le Marché commun. II) *Entre le général de Gaulle et le président Kekkonen* : revue des problèmes européens, dont l'unification de l'Europe, et la situation internationale. III) *Entre les mêmes* : l'unification de l'Europe, les plans d'avenir de la Finlande, le rôle des pays neutres. Rappel historique de l'union économique entre les Six. L'attitude de l'U.R.S.S. et des États-Unis vis-à-vis de cette union européenne : ces puissances préfèrent une Europe « pulvérisée ».	C.R.	119 (I à III)

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. L'EUROPE DE L'EST		
		1. L'Albanie		
1962				
29 nov.	Tirana à Paris	La célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance albanaise et du dix-huitième anniversaire de la libération a été l'occasion de fustiger les activités des « révisionnistes et opportunistes » du « groupe Khrouchtchev-Tito », de faire allusion au conflit sino-indien, aux Albanais massacrés par les Serbes dans le Kosovo, de s'en prendre au gouvernement grec.	T.	172
		2. La Pologne		
1962				
6 juil.	Varsovie à Paris ..	De la dégradation des relations franco-polonaises, au triple point de vue politique, culturel et économique : état de la question en juillet 1962.	D.	7
		3. La Roumanie		
1962				
5 juil.	Bucarest à Paris ..	Du voyage en Roumanie de M. Khrouchtchev, des relations roumano-soviétiques et du bloc socialiste en général.	T.	3
17	*Idem*	Célébration du 14 juillet et relations franco-roumaines : de la froideur des autorités et de la cordialité des particuliers.	T.	19
23	*Idem*	Du séjour à Bucarest de M. Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie, à l'occasion de l'exposition technique et scientifique et des journées culturelles françaises. La place de la Roumanie dans les relations de la France avec les pays du camp socialiste.	T.	26
2 août	*Idem*	Appréciations sur les manifestations économiques, culturelles et techniques françaises à Bucarest. Efforts déployés par les États-Unis et la Grande-Bretagne.	T.	39

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 août	Bucarest à Paris . .	Des résultats de l'exposition technique et scientifique française, et de la résistance des Roumains à leur intégration dans le système économique soviétique.	T.	58
		4. La Yougoslavie		
1962				
9 juil.	Belgrade à Paris . .	Entretien entre le chargé d'affaires de France à Belgrade et le directeur d'Europe au ministère yougoslave des Affaires étrangères. Parmi les sujets abordés figuraient l'Institut français de Zagreb et le problème des ventes de livres et de journaux français en Yougoslavie.	T.	10
14 août	*Idem*	Remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France à Belgrade, M. Jean Binoche, marquant la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.	T.	48
30	Paris	Bref panorama des rapports franco-yougoslaves depuis 1945, leur détérioration depuis 1955 par suite du conflit algérien, la crise de l'automne 1961 et de l'hiver 1962, enfin la reprise des relations diplomatiques normales depuis l'été 1962. Le développement des relations économiques et culturelles.	N.	63
10 nov.	Belgrade à Paris . .	Entretien entre l'ambassadeur de France et le sous-secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères. Principaux thèmes abordés : l'état des rapports entre la France et l'Afrique du Nord, les relations avec l'Allemagne fédérale, l'attitude éventuelle de la Yougoslavie face à un traité entre la R.D.A. et les pays du bloc communiste, les changements en Bulgarie, le rapprochement bulgaro-yougoslave.	T.	145

III. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1962				
27 sept.	Paris.....	Échanges de vues franco-américains sur l'aide à l'Afrique.	N.	90
2 oct.	Paris à New York .	Au sujet de la conférence qui s'est tenue à Libreville du 10 au 13 septembre 1962. La première question à l'ordre du jour était celle des relations de l'U.A.M. avec la France : les thèses qui se sont affrontées. Parmi les problèmes internationaux traités figuraient le plan Thant pour le Congo et l'entrée de la Chine communiste à l'O.N.U.	T.	94
8	Paris.....	De la pénétration économique de la R.F.A. en Afrique noire d'expression française.	N.	99
Voir aussi : II. – A. 2. Le Marché commun; II. – A. 4. La R.F.A.				
		B. LE MAGHREB		
		1. L'Algérie		
1962				
6 juil.	Alger à Paris (Aff. algér.).	La situation intérieure en Algérie au cours des premiers jours de l'indépendance. Le départ des Européens.	T.	5
7	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Farès, président de l'Exécutif provisoire, et l'ambassadeur de France, sur les problèmes qui vont se poser aux autorités de l'Algérie indépendante, en particulier la lutte entre les diverses tendances du nationalisme algérien.	T.	8
27	Tlemcen (Cons. gén.) à Paris (Aff. algér.).	État d'esprit des différents milieux algériens et français de la région de Tlemcen.	D.	33

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
30 juil.	Alger à Paris (Aff. algér.).	Entretien entre M. Farès et l'ambassadeur de France. Principaux sujets abordés : la crise politique algérienne, les élections, la discussion des divers protocoles résultant de la mise en application des accords d'Évian, la prochaine visite de M. Farès à Paris.	T.	34
9 août	Paris à Alger	Note d'instructions pour M. Jeanneney, ambassadeur de France à Alger. Les liens tissés entre la France et l'Algérie, les erreurs passées, la guerre et l'indépendance; la nécessité de nouer des liens nouveaux entre les deux pays avec pour objectifs de protéger les nationaux français et de limiter les risques de l'indépendance algérienne sur le plan de l'équilibre international; les Français d'Algérie et leur protection.	N.	42
17	Alger à Paris (Aff. algér.).	Conversation entre MM. Farès, Ben Bella, Khemisti et l'ambassadeur de France à Alger le 15 août. L'entretien a porté principalement sur l'importance d'une saine coopération avec la France, les problèmes immédiats posés par l'établissement de cette coopération, l'organisation de l'État algérien, l'armée et les luttes entre willayas, le Sahara, le socialisme à l'algérienne, le développement industriel, la réforme agraire.	T.	50
11 sept.	*Idem*	Entretien entre M. Farès et l'ambassadeur de France. Principaux sujets abordés : la crise politique en Algérie, la situation économique et financière de ce pays, l'appel éventuel à des conseillers français pour aider à la construction de l'Algérie nouvelle, l'installation de la représentation diplomatique et consulaire algérienne en France.	T.	72
16	*Idem*	Portrait de M. Ben Bella.	T.	81
19	*Idem*	Entretien entre M. Farès et l'ambassadeur de France : le Bureau politique du F.L.N. et les élections, le rôle de la willaya 4, la situation en Kabylie.	T.	83
29	*Idem*	Formation du gouvernement Ben Bella et présentation de ce gouvernement devant l'Assemblée constituante algérienne.	T.	92
29	*Idem*	Programme du gouvernement de M. Ben Bella.	T.	93

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
17 oct.	Alger à Paris (Aff. algér.).	La désaffectation de la cathédrale d'Alger. Négociations entre Mgr Duval, archevêque d'Alger, et le représentant algérien du ministère des biens habous.	T.	104
19	Paris.....	Orientation du gouvernement algérien.	N.	106
20	M. Burin des Roziers (Prés. République) à M. Joxe (Aff. algér.).	Désaffectation de la cathédrale d'Alger : la position du général de Gaulle.	L. (N.).	107
3 nov.	Alger à Paris (Aff. algér.).	Célébration par l'Algérie de sa fête nationale.	T.	138
13	Paris.....	Application des accords d'Évian.	N.	150
14	*Idem*	De la protection des personnes en Algérie : bilan depuis la proclamation de l'indépendance.	N.	155
22	*Idem*	Le problème des anciens supplétifs algériens ayant servi dans l'armée française.	N.	161
23	*Idem*	Du transfert au gouvernement algérien de la cathédrale d'Alger, devenue mosquée Ketchoua. Fin de la polémique.	D. (N.).	163
24	*Idem*	Conversation entre M. Khemisti et l'ambassadeur de France, à la veille de la venue à Paris du ministre algérien.	T.	166
24 (vers le)	*Idem*	Bilan des disparitions de civils européens (arrestations et enlèvements), au 24 novembre 1962.	N.	167
27	*Idem*	Les harkis. Point de la situation, rappel des démarches effectuées en leur faveur auprès du président de l'Exécutif provisoire et du ministre des Affaires étrangères algérien.	N.	169
29	Alger à Paris (Aff. algér.).	État d'esprit de la population européenne restant dans les villes, son découragement, la peur de jacqueries dans les campagnes, l'incertitude au sujet des transferts de fonds, le dégagement de tous les Français qui possèdent encore des biens liquidables en Algérie.	T.	170
6 déc.	Paris (Aff. algér.) à Alger.	Au sujet des entretiens franco-algériens du 30 novembre au 4 décembre 1962 : conclusions.	D.	181
8	Paris.....	Les supplétifs de l'armée française en Algérie : les différentes catégories et l'évolution de leur situation; intervention auprès du gouvernement algérien.	N.	184

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
13 déc.	Alger à Paris (Aff. algér.).	Situation des agriculteurs français restés en Algérie.	T.	193
13	M. de Broglie (Aff. algér.) à M. Palewski (Questions atomiques et spatiales).	Situation politique dans les départements sahariens et réactions suscitées par les déclarations de M. Ben Bella au sujet des essais nucléaires.	D.	196
27	Alger à Paris (Aff. algér.).	Des illusions que se font les Français demeurés en Algérie quant à une indemnisation intégrale et prochaine des biens qu'ils ont été ou seraient amenés à abandonner dans ce pays.	T.	212

Voir aussi : II. C. 4. La Yougoslavie; III. B. 2. Le Maroc.

2. Le Maroc

1962				
12 août	Rabat à Paris.....	Audience du Roi accordée à l'ambassadeur de France.	T.	44
12	*Idem*	Premier sujet abordé au cours de l'audience : la Mauritanie.	T.	45
12	*Idem*	Deuxième sujet abordé : les frontières.	T.	46
12	*Idem*	Troisième sujet abordé : la situation en Algérie.	T.	47
17	*Idem*	Entretien du Roi avec l'ambassadeur de France sur une éventuelle entremise de la France afin de régler le différend entre le Maroc et la Mauritanie.	T.	49
25	*Idem*	Sur la situation intérieure au Maroc et les répercussions de l'indépendance de l'Algérie.	T.	57
8 nov.	Paris.....	Entretien entre le général de Gaulle et M. Cherkaoui, ambassadeur du Maroc à Paris.	C.R.	142

3. La Tunisie

1962				
6 juil.	M. Lavéry (Secrétariat général Prés. de la République) à M. Couve de Murville.	Au sujet du retrait des forces françaises de Bizerte.	L. (N.).	6

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
13 juil.	Tunis (Cons. gén.) à Paris.	Conclusions tirées du discours de Bourguiba du 12 juillet sur les relations franco-tunisiennes.	T.	16
2 août	Paris à Tunis (Cons. gén.).	Nomination des ambassadeurs de France à Tunis et de Tunisie à Paris. Réouverture de l'ambassade de France.	T.	38
28	Paris.....	Entretiens de M. Bahi Ladgham avec le général de Gaulle et le Premier ministre, M. Pompidou, les 19 et 20 juillet. Questions abordées : l'affaire de Bizerte; le rétablissement des relations diplomatiques.	N.	60
30	Tunis à Paris.....	Remise des lettres de créance de l'ambassadeur de France. Le discours de Bourguiba et la réponse de M. Sauvagnargues.	T.	61
3 sept.	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Ladgham après l'entrevue de ce dernier avec le général de Gaulle : Bizerte; questions en suspens (terres, contentieux financier, échanges commerciaux).	T.	65
16 oct.	Paris.....	Entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur de Tunisie le 4 octobre. Sujets abordés : Bizerte; questions économiques et financières (indemnisation des terres); coopération militaire, industrielle et culturelle.	C.R.	103
29 déc.	*Idem*	Date de l'évacuation de la base de Bizerte : l'insistance tunisienne à reposer la question lors d'entretiens franco-tunisiens.	N.	214

C. L'AFRIQUE NOIRE EX-FRANÇAISE

1. Le Mali

1962				
27 juil.	Paris.....	Des directives arrêtées en Conseil interministériel pour engager la reprise immédiate des négociations franco-maliennes.	N.	31
4 août	Paris à Dakar, Abidjan, Nouakchott, Niamey, Ouagadougou, Cotonou.	Des incidences de la réforme monétaire malienne. Des dispositions prises pour permettre la reprise des transferts extérieurs du Mali. Justification de l'attitude de la France.	T.	40

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
1er déc.	Bamako à Paris...	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Modibo Keita, faisant le point des négociations franco-maliennes et des questions contentieuses en suspens. Rappel de l'indépendance totale du pays en matière monétaire et commerciale et refus de toute contrainte et de tout contrôle étranger.	D.	177
		2. La Guinée		
1962				
25 sept.	M. Foccart (Prés. de la République) à M. Couve de Murville.	Entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur de Guinée le 21 septembre : l'intention du président Sékou Touré de normaliser les relations franco-guinéennes.	D. (C.R.)	89
		D. LE CONGO		
1962				
11 juil.	Paris à Londres, Washington, Bruxelles.	Entretien sur le Congo entre M. Couve de Murville et sir Pierson Dixon, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, suite à la visite du secrétaire général des Nations Unies à Londres.	T.	13
17	Paris.....	Entretiens à Paris de M. Thant avec le général de Gaulle et le Premier ministre. Ils portent sur le Congo et la politique des Nations Unies à l'égard de ce pays. Le Général rappelle que la France n'interviendra pas dans les affaires congolaises.	C.R.	20 (I, II)
26	Paris à Washington.	Rejet par le gouvernement français du plan américain de règlement de l'affaire congolaise.	T.	30
10 août	Paris à New York .	Directives données au représentant permanent de la France à l'O.N.U. sur l'attitude à tenir au sujet des deux documents élaborés par les États-Unis sur le Congo. La France refuse d'approuver les moyens prévus pour la réorganisation du Congo indépendant.	T.	43

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
7 nov.	New York à Paris .	Entretien entre M. Roger Seydoux et le ministre des Affaires étrangères du gouvernement central congolais. Principales questions évoquées : les relations franco-congolaises, la sécession katangaise et l'avenir de l'action des Nations Unies au Congo.	T.	140
9 déc.	Paris à New York .	Instructions données à M. Roger Seydoux d'appuyer les efforts britanniques pour obtenir l'ajournement de tout recours à des mesures de coercition contre le Katanga. L'attitude de la France n'est nullement inspirée par le souci de venir en aide à M. Tschombé ou de favoriser la sécession katangaise.	T.	185
10	New York à Paris .	Entretien entre M. Roger Seydoux et M. Thant afin d'exposer à ce dernier les considérations du gouvernement français et la nécessité d'ajourner tout recours à la coercition au Congo. Tappel des efforts de conciliation tentés par M. Thant.	T.	186
19	Washington à Paris.	Sur l'envoi d'une mission militaire américaine au Congo. La possibilité d'une intervention militaire américaine.	T.	203
27	Elisabethville à Paris.	Sur la situation au Katanga après les récentes fusillades.	D.	213

Voir aussi : II. – A. 5. La Grande-Bretagne; III. – A. Afrique. Généralités; VI. – 1. Les États-Unis.

E. LE RUANDA ET LE BURUNDI

1962				
9 juil.	Usumbura à Paris.	Sur les fêtes de l'indépendance à Usumbura.	D.	11
21 août	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président du Ruanda.	T.	53

F. LE NIGERIA

1962				
24 sept.	Paris	De la politique africaine du Nigéria.	N.	88
26 oct.	*Idem*	Des relations diplomatiques avec le Nigéria.	N.	122

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		G. LA CORNE DE L'AFRIQUE		
1962				
27 juil.	Paris.....	Les rapports franco-éthiopiens et la politique des autorités françaises en Côte française des Somalis. Attitude fortement antioccidentale du gouvernement éthiopien dans les instances internationales, dégradation de la situation intérieure du pays, politique d'Addis-Abeba à l'égard de l'Érythrée.	N.	32
26 oct.	Asmara à Paris ...	Entretien entre le consul de France à Asmara et le représentant éthiopien en Érythrée : critique violente par ce dernier du comportement des Américains à l'égard de l'Afrique.	D.	123
		H. L'AFRIQUE PORTUGAISE		
1962				
9 oct.	Lisbonne à Paris..	Du rapport de l'attaché militaire français de retour d'un voyage d'observation dans les territoires portugais d'Afrique.	D.	102

IV. – LE MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. L'Arabie saoudite		
1962 22 nov.	Djeddah à Paris . .	Relations entre la France et l'Arabie saoudite après la reprise des relations diplomatiques. Le climat est très favorable à la France, qui devrait en profiter pour faire des investissements.	T.	159
		2. Le Yémen		
1962 14 nov.	Washington à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et l'oncle de l'iman du Yémen. Après un exposé de la situation au Yémen consécutive à la révolution, Abdel Rahman demande l'aide de la France en avions de bombardement.	T.	154
7 déc.	Paris	Ferme position de la France face à la demande de l'iman yéménite Badr de faire bombarder par des avions français sans cocarde le port d'Hodeidah et le palais gouvernemental de Sanaa.	N.	183

V. – L'ASIE DU SUD ET DU SUD-EST. L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. L'Inde, Le conflit sino-indien		
1962				
22 sept.	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec le Premier ministre indien, M. Nehru. Sujets abordés : le bon règlement de la question de Pondichéry; le développement de l'Inde; le différend sino-indien au sujet des frontières; le développement nucléaire chinois; le Sud-est asiatique; le Marché commun.	C.R.	87
24 oct.	New Delhi à Paris.	Entretien entre M. R.K. Nehru et l'ambassadeur de France : l'Inde est décidée à faire face à la situation créée par la menace chinoise.	T.	115
27	*Idem*	Entretien entre le pandit Nehru et l'ambassadeur de France au sujet du conflit sino-indien, de l'attitude de l'U.R.S.S. et de la crise de Cuba.	T.	124
27	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le haut-commissaire du Pakistan à New-Delhi au sujet du conflit sino-indien.	T.	126
31	Hong Kong à Paris.	Déclenchement par la Chine d'une opération militaire à la frontière sino-indienne : problèmes de frontière, raisons d'ordre intérieur, rivalité pour la prééminence sur le continent asiatique.	T.	130
2 nov.	New York à Paris .	Réactions réservées des milieux de l'O.N.U. à propos du conflit sino-indien : points de vue des non-alignés, des pays communistes, des Occidentaux; rancune des Africains envers M. Menon.	T.	135
20	Moscou à Paris ...	D'après l'ambassadeur de l'Inde, la position soviétique évoluerait en faveur de New Delhi dans le conflit sino-indien.	T.	158
23	Londres à Paris...	Entretien entre l'ambassadeur de France et sir Harold Caccia, sous-secrétaire d'État permanent, sur la situation générale après la crise cubaine, particulièrement à propos de Berlin et surtout du conflit sino-indien.	T.	162

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
30 nov.	Paris	Entretien du général de Gaulle avec l'ambassadeur de l'Inde. La principale question abordée a porté sur l'agression chinoise et ses conséquences, sur les relations soviéto-indiennes et la livraison d'armements à l'Inde.	C.R.	174
1er déc.	New York à Paris .	Entretien aux Nations Unies, entre les représentants permanents de la France et de l'Inde, sur les pays non-alignés, le Cachemire, l'aide des puissances occidentales à l'Inde.	T.	176
3	Washington à Paris.	Réunion du groupe des ambassadeurs et mission de M. Harriman à New Delhi et Rawalpindi pour examiner la situation créée par le conflit sino-indien dans le sous-continent.	T.	179
11	New Delhi à Paris.	L'ambassadeur de France s'interroge sur les intentions du pandit Nehru dont les déclarations n'éclairent guère la situation.	T.	188
14	*Idem*	Selon les autorités indiennes, l'arrêt des hostilités et le repli des forces chinoises seraient dus à des interventions puissantes de l'U.R.S.S. et de ses alliés à Pékin.	T.	199
18-19	Washington à Paris.	Indications données par les services de l'administration américaine quant à leurs intentions concernant l'aide à l'Inde dans son conflit avec la Chine. Les opinions diffèrent au Pentagone, à la Maison Blanche et au département d'État sur l'ampleur et la forme à donner à cette assistance.	T.	202
		2. Le Laos		
1962				
17 juil.	Genève (Délégat. franç. à la conférence sur le Laos) à Paris.	À la conférence de Genève sur le Laos, un compromis semble en vue sur la question de l'O.T.A.S.E. entre les Occidentaux et les Soviétiques.	T.	18
8 oct.	Vientiane à Paris .	Le prince Souvanna Phouma affirme que le transfert de la base de Seno aux Laotiens ne pourra pas intervenir avant que les factions laotiennes ne se soient mises d'accord sur sa destination; la mission militaire française ne pourra pas reprendre ses activités avant la fusion des forces armées laotiennes.	T.	98

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
14 nov.	Vientiane à Paris .	L'hostilité du général Phoumi à la mission militaire française au Laos la condamne à l'inactivité.	T.	151
		3. Le Cambodge		
1962				
30 août	Paris à Saïgon	Résumé de la réponse du général de Gaulle au prince Sihanouk qui demandait une conférence internationale pour garantir la neutralité du Cambodge. Le commentaire que l'ambassadeur de France à Saïgon pourra en faire devant ses interlocuteurs sud-vietnamiens.	T.	62
Voir aussi : V. 4. Le Sud-Vietman.				
		4. Le Sud-Vietnam		
1962				
7 juil.	Saïgon à Paris	Opinion de l'ambassadeur des États-Unis sur la situation militaire au Sud-Vietnam. Ses réactions, et celles de l'ambassadeur du Laos, sur la crise entre Vientiane et Saïgon après la reconnaissance de la R.D.V.N. par le Laos.	T.	9.
11	*Idem*	Les propos optimistes de M. McNamara sur l'amélioration de la situation militaire au Sud-Vietnam ne semblent pas confirmés par les faits.	T.	12
18	*Idem*	La volonté du prince Souvanna Phouma d'établir des relations diplomatiques entre le Laos et le Nord-Vietnam risque de provoquer une crise entre Saïgon et Vientiane.	T.	21
24	Washington (Att. mil.) à Paris (Défense nationale).	Les milieux du Pentagone s'inquiètent de l'inefficacité militaire du régime sud-vietnamien. Ils redoutent les conséquences sur leur opinion d'un alourdissement des pertes américaines et s'opposent à l'intervention directe des militaires américains dans les combats.	T.	27

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
9 oct.	Saïgon à Paris	M. Ngo Dinh Nhu espère la victoire pour le printemps 1963. Il attribue à l'assistance technique française le succès des opérations héliportées. Il pense que le programme des « hameaux stratégiques » permettra de venir à bout du Vietcong militairement et surtout politiquement.	T.	100
12 nov.	*Idem*	À l'occasion de la visite du professeur Debré, l'ambassadeur de France souligne que nos positions au Sud-Vietnam risquent d'être conquises par les Anglo-Saxons si rien n'est fait pour dissiper le sentiment d'amertume que le gouvernement de Saïgon éprouve envers la France.	T.	148
31 déc.	*Idem*	Évolution de la situation militaire au Sud-Vietnam en 1962. Aide américaine à l'armée sud-vietnamienne; augmentation de ses effectifs; ses opérations contre le Vietcong; le programme de « hameaux stratégiques ». L'implication directe de plus en plus forte des militaires américains dans les combats.	D.	218
	5. La Chine			
1962				
18 juillet	Genève	L'ambassadeur de Chine à Varsovie exprime à notre représentant à la conférence de Genève sur le Laos sa satisfaction des accords conclus et félicite la France de son rôle « positif » en l'occurrence. À ses yeux, rien ne s'oppose plus à ce que les relations franco-chinoises, déjà en progrès au plan commercial, deviennent tout à fait normales.	N.	22

Voir aussi : V. – 1. L'Inde et le conflit sino-indien; V. – 6. Le Japon; VI. – 2. La crise de Cuba.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6. Le Japon		
1962				
27-28 sept.	Paris	Entretiens à Paris de M. Ohira, ministre japonais des Affaires étrangères, avec le général de Gaulle (27 septembre), puis avec M. Couve de Murville (le 28). Sujets abordés : les relations franco-japonaises, surtout dans le domaine économique; le Marché commun et l'adhésion de la Grande-Bretagne; l'Union politique européenne; l'affaire de Berlin; un plan mondial ouvrant des crédits aux pays en voie de développement; la situation dans le Sud-Est asiatique et la détente internationale.	C.R.	91 (I, II)
8-9 nov.	*Idem*	Entretiens à Paris de M. Ikeda, Premier ministre japonais (8-9 novembre). I. *Avec M. Georges Pompidou le 8 novembre.* Les relations économiques entre la France et le Japon et la participation de ce dernier à l'O.C.D.E. II. *Avec M. Couve de Murville (même jour).* Cuba; le litige sino-indien; les relations commerciales du Japon avec la Chine. III. *Avec le général de Gaulle (9 novembre).* Les relations du Japon avec la Communauté européenne; les rapports bilatéraux franco-japonais; l'enseignement de la langue française au Japon; le problème de la Chine; les relations soviéto-chinoises et sino-japonaises; la question des deux Chines; la frontière sino-indienne.	C.R.	144 (I à III)

Voir aussi pour le Sud-Est asiatique : VI. 1. Les États-Unis.

VI. – L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Les États-Unis		
1962				
10 sept.	Washington à Paris.	Entretien entre le président des États-Unis et l'ambassadeur de France, au cours duquel les sujets suivants ont été abordés : le voyage du général de Gaulle en Allemagne et son succès; la crise de Berlin; l'accroissement de la tension dans cette ville; les Nations Unies; le Cambodge et le Laos.	T.	70
10	*Idem*	L'entretien entre M. Alphan et le président Kennedy a porté principalement sur une éventuelle invitation du président de la République à se rendre à Washington au cours des prochains mois. L'état des relations franco-américaines.	T.	71
19	Paris	Entretiens du général de Gaulle et de l'ambassadeur Gavin : ce dernier a invité le Général, de la part du président Kennedy, à se rendre aux États-Unis dans la deuxième quinzaine de novembre. Au cours de cette visite seraient passés en revue les problèmes d'intérêt commun, comme les relations entre la Communauté européenne et l'O.T.A.N.; le Sud-est asiatique; l'Amérique latine; le soutien aux pays en voie de développement. Le président Kennedy a chargé son ambassadeur de faire ressortir auprès du Général le problème de l'O.T.A.N. et des relations entre l'O.T.A.N. et les Six.	C.R.	84
9 oct.	Washington	Conversations franco-américaines de Washington. Sujets abordés : l'évolution de la question de Berlin, l'inadaptation des plans d'urgence et la nécessité de leur révision; l'éventualité de la signature d'un traité de paix entre l'U.R.S.S. et la R.D.A.; la question du Laos et la situation au Congo.	C.R.	101
29 nov.	Washington à Paris.	Opinion américaine sur les rapports établis entre l'attaque chinoise contre l'Inde et l'affaire de Cuba.	T.	171

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
12 déc.	Paris.....	Entretiens de M. Dean Rusk à Paris. I. *avec M. Couve de Murville*. Sujets abordés : la crise de Cuba; la non-dissémination des armes atomiques; les problèmes agricoles; le Cambodge, le Laos. II. *avec le général de Gaulle* : l'affaire de Cuba; Berlin (inadaptation des plans d'urgence, nécessité de consultations préalables pour harmoniser les mesures à prendre). Rappel de la position française sur Berlin (les Occidentaux doivent y rester). La bataille d'Allemagne et la nécessité pour la France d'organiser sa défense en profondeur. L'Afrique et l'aide américaine à ce continent.	C.R.	192 (I, II)

Voir aussi : I. D. Les relations Est-Ouest; V. 4. Le Sud-Vietnam; VI. 2. La crise de Cuba.

2. La crise de Cuba

1962				
18 août	La Havane à Paris.	Confirmation des informations annonçant l'arrivée de groupes importants de Soviétiques. Deux membres de l'ambassade ont en outre rencontré de nuit des convois militaires transportant des rampes de lancement de fusées.	T.	51
20	Washington à Paris.	L'ambassade de France à Washington communique les informations de M. Du Gardier au département d'État. Ce dernier n'avait pas encore de renseignement sur la découverte de rampes de lancement mobiles pour des fusées.	T.	52
24	La Havane à Paris.	L'ambassade de France a appris l'imminence d'un mouvement de rébellion contre Castro. En raison de la disproportion des forces, elle demande que les États-Unis dissuadent les organisateurs de déclencher la révolte.	T.	56
3 sept.	*Idem*	L'ambassadeur de France insiste à nouveau pour que l'on dissuade les opposants à Castro de tenter un coup de force. Il décrit la situation intérieure de l'île et le renforcement en cours du régime, alors que le gouvernement américain semble abandonner les résistants à leur sort.	T.	66

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
7 sept.	Washington à Paris.	M. Rusk confirme que les États-Unis n'établissent pas de lien organique entre les attitudes de l'URSS à Berlin et à Cuba, encore qu'ils relèvent la hâte apportée par Moscou à tenir ses engagements de fourniture d'armes à La Havane.	T.	69
18	Circulaire	Commentaires du Département sur la déclaration soviétique du 11 septembre, critiquant violemment les États-Unis au sujet de Cuba.	T.	82
22 oct.	Washington à Paris.	L'ambiance à Washington à la veille des déclarations du président Kennedy relatives à la crise cubaine.	T.	108
22	New York à Paris .	Entretien entre le représentant permanent de la France et le représentant permanent adjoint des États-Unis au sujet de la menace soviétique à Cuba.	T	109
22	Washington à Paris.	Les membres du Comité militaire du groupe des ambassadeurs sont informés des derniers éléments disponibles relatifs à la situation à Cuba, en particulier pour ce qui concerne l'installation de fusées soviétiques.	T.	110
22	*Idem*	Au sujet de la réunion précitée du Comité militaire. Impressions de M. Nitze sur le sens du « défi » russe.	T.	111
22	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Acheson sur l'affaire des fusées de Cuba. Remise d'une lettre du président Kennedy informant le Général de la décision d'une riposte américaine sous forme d'un blocus de l'île : ses modalités. Réaffirmation de la position de la France : si une crise éclatait à Berlin, elle agirait de concert avec ses partenaires. Les trois seuls gouvernements tenus informés sont les gouvernements français, britannique et allemand.	C.R.	112
23	Paris à New York .	Attitude à adopter par la France dans le débat au Conseil de sécurité consécutif au discours du président Kennedy du 22 octobre sur Cuba.	T.	113
23	La Havane à Paris.	Impressions de l'ambassadeur sur la situation à Cuba après le discours du président Kennedy du 22 octobre.	T.	114

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
25 oct.	Moscou à Paris . . .	L'ignorance dans laquelle est tenu le public soviétique quant au caractère radical des mesures décidées par les États-Unis à propos de Cuba. La prudence de Moscou est dictée par le souci d'éviter des complications militaires avec les États-Unis.	T.	116
26	Washington à Paris.	Le département d'État désirerait recevoir toutes les informations dont dispose la France sur la situation à Cuba.	T.	120
26	*Idem*	M. Rusk indique aux ambassadeurs occidentaux que les Soviétiques accélèrent la construction des bases à Cuba; mais la situation reste calme. Les États-Unis sont résolus à obtenir le démantèlement des bases par tous les moyens.	T.	121
27	*Idem*	Message pour le directeur du Personnel au sujet des installations à prévoir pour l'ambassade à proximité du PC de campagne du président Kennedy en cas d'hostilités.	T.	125
28	Paris à Washington, Moscou, New York.	Analyse par le Département des développements de la crise cubaine à l'intention des principaux postes intéressés, pour les aider dans leurs contacts.	T.	127
31	Washington à Paris.	M. Acheson se félicite de l'attitude française au cours de la crise cubaine.	T.	129
31	Hong Kong à Paris.	Réactions de Pékin à la crise cubaine.	T.	131
1er nov.	Washington à Paris.	Réflexions de M. Alphand sur les réactions américaines à la crise cubaine, après un entretien avec M. McGeorge Bundy.	T.	133
1er	Paris à Abidjan, Bangui, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, Libreville, Lomé, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Tananarive, Yaoundé.	Rappeler aux gouvernements africains les données de la politique de fourniture d'armements pratiquée par l'U.R.S.S. à Cuba.	T.	134
2	Washington à Paris.	Premier bilan « militaire » de la crise cubaine.	T.	136
2	New York à Paris .	Entretien entre M. Thant et le représentant de la France auprès des Nations Unies au sujet de l'affaire cubaine.	T.	137

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
6 nov.	Paris à Londres. . .	Réponse du général de Gaulle à une lettre de M. Macmillan. Le Général prend acte de l'avantage pris par les États-Unis dans l'affaire de Cuba et souhaite l'établissement d'une coopération organisée entre Londres, Washington et Paris. À partir du moment où l'Occident affirme clairement sa volonté, l'U.R.S.S. n'insiste pas.	T.	139
10	Circulaire	Remarques du Département sur la crise de Cuba : origines et sens de la crise; son déroulement; ses conséquences. Les puissances occidentales ont intérêt à ne pas se hâter de provoquer des conversations.	T.	146
10	Washington à Paris.	Impressions de M. Alphand après des conversations avec le président Kennedy et plusieurs de ses conseillers au sujet de Cuba et de l'attitude de l'U.R.S.S.	T.	147
15	La Havane à Paris.	Analyse de l'atmosphère à Cuba et des sentiments peu favorables à l'U.R.S.S. et éventuellement pro-chinois qu'on peut y déceler.	T.	156
27	Washington à Paris.	Entretien Alphand-McGeorge Bundy. La leçon à tirer de l'affaire de Cuba est que, pour parvenir à une solution politique avec les Russes en évitant le risque nucléaire, il faut disposer de la supériorité des armes qu'on peut utiliser immédiatement en un point donné et pas seulement de la supériorité en armes d'ultime recours. Il convient d'en tirer les conclusions nécessaires à propos de Berlin.	T.	168
30	New York à Paris .	La crise de Cuba n'a pas entravé les contacts russo-américains et a même fortifié chez les deux partenaires le désir de pousser le dialogue.	T.	173
1er déc.	*Idem*	Analyse par M. Seydoux du comportement du secrétaire général de l'O.N.U., U Thant, pendant la crise de Cuba.	T.	175
14	La Havane à Paris.	Réactions cubaines à un discours de M. Khrouchtchev devant le Soviet suprême et à une conférence de presse du président Kennedy. L'amertume est grande à La Havane après le retrait des Russes. D'où une division au sein du « Mouvement du 26 juillet » entre partisans de la ligne dure et adeptes d'un parti socialiste plus modéré.	T.	197

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1962				
14 déc.	Circulaire	Commentaires du Département relatifs aux effets de la crise cubaine sur le camp socialiste et plus particulièrement sur le différend sino-soviétique.	T.	198

Voir aussi : I. A. L'OTAN et les questions atomiques; I. D. Les relations Est-Ouest; VI. 1. Les États-Unis.

3. L'Argentine

1962				
11 déc.	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le général Aramburu sur la situation en Argentine, le rôle des militaires dans ce pays.	C.R.	190

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1962

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

1

Fiche de l'État-major général de la Défense nationale

Force multilatérale

N [1]. *Paris, 4 juillet 1962.*

Dans un discours prononcé à Ottawa le 18 mai 1961, le président Kennedy a déclaré que son pays était disposé à envisager la constitution d'une force d'engins balistiques de portée intermédiaire destinés à remplacer les chasseurs bombardiers en Europe, à condition que fût mis sur pied un système multilatéral de propriété et de contrôle de cette force et qu'elle soit déployée sur mer.

Tel est l'exposé public de la question auquel il est possible que certains parlementaires se réfèrent, la formule pouvant séduire ceux qui sont partisans de l'intégration la plus poussée dans le domaine des armements.

En fait, le problème est dominé par les éléments suivants qui ne sont pas officiellement du domaine public.

Depuis plusieurs années, le général Norstad a attiré l'attention sur les difficultés croissantes, à partir de 1965, d'effectuer par avion des missions de bombardement en profondeur à l'intérieur du camp adverse. Il a donc demandé le remplacement d'un certain nombre des avions par des engins balistiques de portée moyenne.

L'administration du président Eisenhower avait tout d'abord réagi favorablement et offert aux puissances européennes de leur vendre ces engins ou de les aider à en fabriquer.

La déclaration du président Kennedy à Ottawa a défini l'attitude de l'administration démocrate sur ce sujet. M. McNamara à Athènes [2] et

[1] Cette fiche a été rédigée par M. de Rose, ambassadeur adjoint au chef d'État-major général de la Défense nationale.

[2] Sur l'allocution prononcée par ce dernier lors de la session ministérielle de l'O.T.A.N. à Athènes, début mai 1962, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 187 (note).

M. Finletter au Conseil de l'O.T.A.N. [1] ont explicité au cours des dernières semaines de la manière suivante :

Le gouvernement américain reconnaît la nécessité de faire traiter par des engins les objectifs éloignés figurant jusqu'à présent dans les missions de S.A.C.E.U.R.. Il estime que la tâche de les attaquer devrait être transférée aux forces stratégiques des États-Unis. Néanmoins, si les Européens désirent participer à ces missions, il est prêt à envisager la constitution d'une force réduite de M.R.B.M. à condition que la propriété et le contrôle en soient multilatéraux, que le déploiement en soit naval, que les équipages des navires de lancement soient multinationaux et que l'effort d'acquisition de ces engins vienne s'ajouter aux efforts de défense des pays européens, c'est-à-dire ne gênent pas l'exécution des programmes de relèvement du niveau des moyens conventionnels de défense.

L'effort est évident pour se dégager des offres faites autrefois par le président Eisenhower [2]. Les conditions maintenant formulées visent essentiellement :

a. à empêcher le déploiement de ces engins sur le sol de la République fédérale;

b. à interdire la possession nationale de ces fusées, ce qui permettrait un jour à la France d'y monter ses ogives nucléaires.

En agissant de telle sorte que les pays européens ne puissent que refuser leur proposition, les États-Unis préparent le jour où les objectifs relevant des forces nucléaires du S.A.C.E.U.R. seront tous situés à une distance réduite du rideau de fer (celle de la portée des engins *Pershing*, soit 300 milles nautiques). Tous les autres, et par conséquent ceux qui sont situés en U.R.S.S., ne relèveront que des forces stratégiques américaines. On peut craindre que les Soviets n'y voient une invitation à séparer nettement une bataille nucléaire en Europe d'une bataille intéressant aussi leur territoire.

Les États-Unis repoussent hautement cette interprétation, assurant que la conduite unifiée des opérations a justement pour objet de souder très étroitement celles qui se dérouleraient en Europe [avec] celles relevant des forces stratégiques. Mais cette prise de position, jointe à leur opposition déclarée aux forces nucléaires nationales (qui ont justement pour but d'atteindre aux portées et puissance qui leur donneront une capacité stratégique), légitime certaines préoccupations.

Ceci posé, le débat ne fera sans doute allusion qu'à la proposition de création d'une force multilatérale.

[1] Sur l'intervention de ce dernier au Conseil de l'O.T.A.N., en juin 1962, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 182 (note).

[2] Le 7 décembre 1957, par le « mémorandum Burgess », le gouvernement américain se disait prêt à mettre à la disposition du S.A.C.E.U.R. quelques escadrons d'I.R.B.M. Le S.A.C.E.U.R. déciderait du déploiement; les charges atomiques seraient entreposées dans les stocks O.T.A.N.; en outre, le gouvernement américain offrait de fournir les plans et informations techniques nécessaires aux pays européens désireux d'entreprendre la production de ces engins sur une base de coopération.

Il suffira probablement de faire remarquer combien cette proposition est vague.

Un contrôle multilatéral signifierait que la décision d'emploi serait prise, au moins à la majorité des États ayant participé à sa constitution.

On ne voit pas comment un tel système pourrait exercer un rôle de dissuasion en temps normal et comment, en cas de conflit, il permettrait une mise en œuvre des forces dans des délais acceptables. Pour éviter ces délais, il faudrait recourir au système de la délégation de la décision d'emploi à l'autorité militaire. Or, ceci n'est accepté par aucun gouvernement, même à l'égard des commandants nationaux.

(Pactes PAN 2sd. Stratégie nucléaire de l'O.T.A.N.)

2

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Association de l'Autriche au Marché commun

N. n° 115/C.E. *Paris, 4 juillet 1962.*

1. Le chancelier fédéral d'Autriche, M. Gorbach, accompagné de MM. Kreisky et Steiner, respectivement ministre et secrétaire d'État aux Affaires étrangères, s'est rendu en visite officielle à Paris du 25 au 27 juin [1]. Au cours de leur séjour, le Chancelier et ses collaborateurs ont essentiellement entretenu leurs interlocuteurs français des problèmes posés par la demande d'association de l'Autriche au Marché commun. Le Chancelier fédéral, qui verrait volontiers la France patronner la candidature autrichienne, désirait connaître notre position sur cette question avant le difficile voyage qu'il devait effectuer aussitôt après à Moscou [2] et avant la déclaration que M. Kreisky doit prononcer devant les ministres des Six le 28 juillet à Bruxelles.

[1] Le compte rendu des entretiens franco-autrichiens qui ont eu lieu à cette occasion est reproduit dans *D.D.F.*, 1962-I, n° 195.

[2] La visite officielle en U.R.S.S. du chancelier autrichien et de son ministre des Affaires étrangères eut lieu du 28 juin au 5 juillet; ils eurent plusieurs entretiens avec MM. Khrouchtchev et Gromyko. Le 5 juillet, un communiqué conjoint déclarait que « la neutralité perpétuelle de l'Autriche constitu(ait) aux yeux des deux interlocuteurs une contribution positive à la détente internationale et au renfort de la paix ». Si le communiqué n'évoquait pas la question de l'éventuelle accession de l'Autriche au Marché commun, elle avait été cependant l'un des sujets les plus importants des entretiens : M. Khrouchtchev avait pris acte des intentions de Vienne, ne s'y était pas opposé, mais il était resté hostile au Marché commun, avertissant les Autrichiens que, s'ils mettaient en jeu leur neutralité et les termes du traité d'État, les relations entre les deux pays ne resteraient pas aussi bonnes qu'elles l'étaient alors.

2. La délégation autrichienne a fait valoir les raisons qui ont amené le gouvernement fédéral à formuler sa demande. La stabilité politique de l'Autriche, si nécessaire à l'Europe, ne peut être assurée que dans une situation économique favorable. L'Autriche, dont 52 % des exportations sont destinées aux pays de la C.E.E., ne doit pas être exclue de l'Europe occidentale à laquelle elle est profondément attachée. À défaut d'un arrangement convenable avec les Six, elle risquerait de tomber sous la dépendance économique du bloc oriental, ce qui modifierait l'équilibre actuel dans le bassin du Danube.

L'Autriche ne peut cependant adhérer intégralement au traité de Rome, dont les clauses politiques sont incompatibles avec les obligations du traité d'État [1] et son statut de neutralité. Elle ne peut consentir à abandonner une part substantielle de sa souveraineté au profit d'organismes supranationaux ; elle doit conserver la possibilité de sortir à tout moment de la C.E.E., et de conclure librement des accords commerciaux avec les pays tiers.

Sous ces réserves, l'Autriche est prête à faire le nécessaire pour entrer dans une union économique. Selon M. Kreisky, on pourrait envisager l'association comme une zone de libre-échange entre l'Autriche et les Six, comportant une harmonisation des tarifs vis-à-vis des tiers, une coopération en divers domaines tels que l'association des pays sous-développés, le Fonds social, etc. Certains éléments de la souveraineté pourraient être délégués, selon des modalités à déterminer. Des règlements particuliers seraient nécessaires pour l'agriculture.

Les Autrichiens qui préconisent une véritable association estiment que les propositions américaines tendant à régler les problèmes commerciaux dans le cadre du G.A.T.T. sont, dans leur cas particulier, très insuffisantes et trop longues à mettre en œuvre. Leur intention est de maintenir leur candidature quels que soient les résultats de la négociation entre le Royaume-Uni et la C.E.E. Vis-à-vis de l'U.R.S.S., qui voit dans les projets autrichiens le danger d'Anchluss, la tactique continuera à être l'alignement sur la Suisse dont la neutralité, selon les Soviétiques eux-mêmes, doit servir de modèle.

3. Les précisions fournies par la délégation autrichienne ont été suivies avec intérêt. Le gouvernement français est parfaitement conscient de l'importance qu'il y a pour l'Autriche à maintenir ses liens économiques et commerciaux avec l'Occident. La neutralité autrichienne, qu'on estime à Paris normale et justifiée, ne saurait causer de préoccupations à la France, en dépit de certaines critiques formulées en d'autres capitales.

Mais la demande autrichienne dépend dans une très large mesure de l'issue des négociations au sujet de l'adhésion du Royaume-Uni. Par ailleurs, le problème de l'Autriche et des neutres n'a pas encore été discuté entre les Six. L'affaire doit s'engager cependant sous peu lorsque M. Kreisky exposera à Bruxelles la position exacte de son pays ; elle sera

[1] Du 15 mai 1955 : voir *D.D.F.*, 1955-I, n°s 281, 282.

reprise lors de réunions prévues à l'automne. Ces échanges de vues permettront de mieux définir les problèmes et d'accomplir des progrès.

Il a été précisé à M. Gorbach qu'on considérait à Paris la demande d'association de l'Autriche à la C.E.E. comme une affaire essentiellement européenne. On a souligné en outre l'importance du voyage à Moscou des dirigeants autrichiens et souhaité être informé des éclaircissements qui pourraient en résulter au sujet de la position soviétique à l'égard de la demande de l'Autriche, et de façon plus générale à l'égard du Marché commun.

(DE-CE. Coopération économique. A 30-6-651-3. Autriche.)

3

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 618 [1]. Réservé. *Bucarest, 5 juillet 1962* [2].

Laissant à notre ambassade à Moscou le soin d'analyser le discours radiotélévisé que M. Khrouchtchev a consacré le 2 juillet à son voyage en Roumanie [3], et dont la presse de Bucarest a publié le texte le jour suivant, je crois devoir faire part au Département de quelques réflexions résultant d'un échange d'impressions avec les plus sagaces de mes collègues et différentes personnalités du pays de ma résidence, à la suite du commu-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Ankara, Athènes, Belgrade, Berlin, Bonn, Budapest, Hong Kong, Londres, Moscou, Prague, au représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord (n° 518), à Rome (Quirinal), Sofia, Tirana, Varsovie, Washington.

[2] En clair par valise accompagnée.

[3] M. Khrouchtchev, à la tête d'une délégation du parti communiste de l'U.R.S.S., s'est rendu en visite officielle en Roumanie du 18 au 25 juin. Au cours de ce voyage à travers le pays, il a prononcé le 19 un discours à Bucarest sur Berlin, affirmant que cette ville ne valait pas une guerre et qu'il n'était pas question de fixer un nouveau délai pour la signature du traité de paix séparée avec la R.D.A. Sur ce sujet, voir le télégramme de Moscou n°s 2752-2756 du 20 juin, non reproduit. Le 20, il a dit : « Nous avons besoin de la paix. » Le 2 juillet, après son voyage en Roumanie, Khrouchtchev, dans une déclaration, a réaffirmé son appui à la Chine dans l'affaire de Formose, lui donnant l'assurance qu'elle serait défendue par l'U.R.S.S. et le camp socialiste tout entier. Il attaquait les États-Unis et soulignait que la mise en garde faite par l'U.R.S.S. lors de la crise de 1958 dans le détroit de Formose était toujours valable. Parmi les autres sujets abordés figuraient la guerre froide, le Laos, la Corée, le Comecon. Sur ce discours du 2 juillet, voir le télégramme de Moscou n°s 2946-2954 du 3 juillet, non reproduit.

niqué roumano-soviétique du 26 juin [1] et à la lumière des décisions récentes du Comecon [2] et du Conseil politique du traité de Varsovie [3].

1. Le ton extrêmement chaleureux des paroles prononcées par M. Khrouchtchev à Bucarest et à Moscou répond à la docilité de la Roumanie, le plus soumis des satellites de l'U.R.S.S.

Mais il ne saurait cacher la permanence de graves sujets de friction :

a. Les Roumains sont ambitieux. Le chef du Kremlin s'est plu à vanter l'instauration du socialisme en Roumanie « dans toutes les branches de l'économie, à la ville et au village », mais il paraît avoir maintenu son veto au projet de promotion de la République populaire roumaine au rang de République socialiste [4], sans doute à la demande de la Bulgarie qui invoque l'antériorité de sa participation active au mouvement communiste mondial, et de la Hongrie qui soulève la question des minorités nationales de Transylvanie et du Banat [5].

[1] Le communiqué conjoint, publié simultanément à Moscou et à Bucarest, faisait état « d'une complète unité de vue sur toutes les questions discutées ». Il affirmait « la nécessité du désarmement général, de la création de zones désatomisées et d'un traité de non-agression entre O.T.A.N. et pacte de Varsovie ». Autres sujets abordés : Berlin (nécessité de signer un traité de paix avec la R.D.A.); paix dans les Balkans; Laos; condamnation du débarquement de troupes américaines en Thaïlande; condamnation du Marché commun; rétablissement des droits de la Chine populaire. Sur ce communiqué, voir le télégramme de Moscou n°s 2862-2877 du 26 juin, non retenu.

[2] Le 6 juin s'est ouverte à Moscou, sous la présidence de M. Khrouchtchev, la première séance de la réunion au sommet du Conseil d'assistance économique mutuelle (C.A.E.M. ou Comecon). Cette réunion groupait toutes les délégations des pays du camp socialiste, à l'exception de l'Albanie, et comprenait notamment les premiers secrétaires et les chefs de gouvernement de ces pays. La Mongolie était représentée par un observateur. Le communiqué officiel annonçait que le Comecon avait commencé ses travaux « en présence de tous les membres de l'Organisation » et que les questions étudiées concernaient la coopération économique entre les pays intéressés. Les travaux du Conseil ont été clos le 9 juin. Le communiqué final a été publié dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01257, 26 juin 1962.

[3] Le 7 juin s'est tenue la réunion du Comité consultatif des États membres du pacte de Varsovie. M. Gromyko y a présenté un rapport sur les entretiens soviéto-américains concernant le problème allemand. Une déclaration des États membres du pacte a été publiée, dans laquelle ils se déclarent favorables à une solution pacifique et négociée des problèmes et espèrent que « les puissances occidentales feront également preuve d'une attitude aussi raisonnable ». Ils ont montré la mauvaise foi des Occidentaux sur la « question essentielle qu'est le retrait indispensable des troupes d'occupation des trois puissances » stationnées à Berlin. Voir la publication de cette déclaration dans la Documentation française, *Articles et documents*, n° 01257, 26 juin 1962.

[4] Sur le passage de la démocratie populaire à la République socialiste, voir la dépêche de Bucarest n° 256/E.U. du 21 mars 1962, non reproduite. Dans cette course à l'honneur de devenir après la Tchécoslovaquie la seconde République socialiste, la lutte est âpre entre la Hongrie et la Roumanie. Les Hongrois redouteraient d'être gagnés de vitesse par les Roumains. Dans la hiérarchie des partis marxistes-léninistes représentés au XXIIe Congrès du parti communiste de l'U.R.S.S. (Moscou, octobre 1961), le parti ouvrier roumain se placerait après le parti ouvrier polonais, le parti communiste tchécoslovaque et la S.E.D. allemande, mais avant le parti communiste bulgare, le P.S.O. magyar et les P.T. vietnamien, coréen et mongol.

[5] Sur les minorités hongroises de Transylvanie, voir la dépêche de Bucarest n° 70/E.U. du 23 janvier, non reproduite, soulignant combien la coexistence roumano-hongroise en Transylvanie n'était pas sans nuages. La Transylvanie est une province que la Hongrie a perdue après la première guerre mondiale et que Hitler lui a rendue comme prix de sa collaboration. La réorganisation administrative en cours en République populaire roumaine a pour objectif l'abolition progressive de la région autonome magyare de Transylvanie. Sur le Banat, se reporter à la dépêche de Bucarest, n° 425/E.U. du 10 juillet 1961, non retenue, rapportant la visite des membres du gouvernement dans cette région de Roumanie.

b. Les Roumains sont susceptibles. Ils ont été blessés par d'injustes critiques de la vétusté de leur équipement formulées aux usines Grivitza Rosie [1] par le Premier soviétique. Celui-ci s'est efforcé de leur donner une réparation en parlant dans son allocution au peuple soviétique des « admirables » usines qu'il a visitées.

c. Les Roumains sont nationalistes. Dans une improvisation prononcée à l'issue d'un dîner offert à la présidence du Conseil des ministres, M. Khrouchtchev, qui se souvenait sans doute des pointes antirusses de certaines interventions pendant la session de décembre dernier du Comité central du P.M.R. (mes télégrammes 963 à 974 du 8 décembre 1961 [2] et 992 à 994 du 12 décembre 1961 [3]) et faisait certainement allusion au problème des minorités, s'est déchaîné contre le nationalisme et a donné l'U.R.S.S. à ses auditeurs en exemple de parfaite cohabitation de populations hétérogènes. Il a même eu le front d'interpeller un des membres de sa délégation, le représentant de la République socialiste soviétique moldave, en lui reprochant de prétendre que celle-ci a plus de deux millions d'habitants.

Il semble que le Premier secrétaire du P.C.U.S., dont la délégation comprenait des représentants de diverses républiques de l'Union soviétique, ait voulu démontrer aux satellites de l'U.R.S.S. que leur intérêt leur commandera à plus ou moins long terme de s'intégrer à celle-ci.

2. Étant donné les difficultés de la situation alimentaire en U.R.S.S., on aurait pu penser, surtout après la réunion du Comecon [4], que M. Khrouchtchev était venu en Roumanie, comme un mois plus tôt en Bulgarie [5], pour orienter davantage ses hôtes vers la production agricole, au nom de la division socialiste du travail.

Selon toute vraisemblance, les dirigeants de la R.P.R. ont été pressés d'accroître leurs livraisons de produits agricoles, mais il semble aussi qu'ils aient réussi à convaincre leurs « inspecteurs » soviétiques que la vocation de leur pays était industrielle au moins autant qu'agricole.

On remarquera à ce sujet qu'au chapitre I du communiqué du 26 juin [6], l'Union soviétique s'est engagée à apporter « son appui technique au

[1] Sur la tournée des centres industriels roumains effectuée par M. Khrouchtchev, voir les télégrammes de Bucarest n°s 560-564 et 565-569, respectivement des 23 et 25 juin, non retenus.

[2] Le télégramme de Bucarest n°s 963-974 du 8 décembre 1961, non reproduit, traitait de la session du Comité central du parti ouvrier roumain et du rapport présenté par M. Gheorghiu-Dej, qui fournit des précisions intéressantes sur les querelles intestines du parti ouvrier roumain.

[3] Le télégramme n°s 992-994 du 12 décembre 1961, non retenu, rapportait les omissions de la presse soviétique dans la publication du rapport de M. Gheorghiu-Dej au Comité central du parti ouvrier roumain et révélait la rivalité qui opposa de 1945 à 1952 les éléments moscoutaires au groupe des militants venus d'Occident.

[4] Du 6 au 9 juin.

[5] M. Khrouchtchev, accompagné de M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, et d'une délégation, a effectué une visite officielle en Bulgarie du 14 au 20 mai. Sur le communiqué publié à l'issue de cette visite, voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01258, 28 juin 1962. Voir également les télégrammes de Moscou n°s 2278, 2282-2287, 2298-2299, 2302, respectivement des 21, 22 et 23 mai, non retenus, reprenant les principaux passages du communiqué soviéto-bulgare signé le 19 mai par MM. Khrouchtchev et Jivkov.

[6] Pour le texte du communiqué soviéto-roumain du 26 juin, voir ci-dessus p. 6, n. 1.

développement de l'industrie sidérurgique, notamment pour la construction du combinat de Galatz, de vastes usines chimiques et autres entreprises industrielles ».

Ce faisant, l'U.R.S.S. n'a-t-elle pas voulu maintenir son emprise sur l'économie roumaine ? On peut se le demander en étudiant les statistiques qui viennent d'être publiées et d'où il ressort qu'en raison de l'accroissement des achats d'équipements industriels en Europe occidentale, la part du camp socialiste dans le commerce extérieur de la Roumanie n'a été en 1961 que de 50 %.

3. On avait remarqué que, dans les discours qu'il prononça en Roumanie, M. Khrouchtchev n'avait fait aucune allusion aux fissures du bloc socialiste : il n'avait parlé ni de l'Albanie, ni de la Yougoslavie, ni de la Chine. Dans le communiqué roumano-soviétique du 26 juin, les problèmes internes du camp socialiste n'avaient été évoqués qu'à l'occasion de la reconnaissance par le P.M.R. de la qualité du P.C.U.S. de garant de la pureté de la doctrine marxiste contre le dogmatisme, le sectarisme et le révisionnisme, et la solidarité en matière de défense n'était proclamée qu'entre pays signataires du traité de Varsovie.

La promesse d'appui à la Chine populaire contenue dans le discours radiotélévisé du 2 juillet [1], pour n'être pas nouvelle ni renforcée par l'éloge de la solution négociée de l'affaire laotienne, répond évidemment à la conjoncture asiatique. Mais il convient peut-être de rapporter la vive irritation de l'ambassadeur de la Chine communiste à Bucarest, lorsque dans une de ses improvisations, M. Khrouchtchev déchaîna l'hilarité de ses auditeurs en racontant l'anecdote suivante : celle de l'Arménien qui, pour la première fois, rencontre un Chinois et lui fait remarquer que partout dans le monde, ses compatriotes sont invisibles. Nous sommes pourtant plus de 600 millions, répond le Chinois – Nous, réplique l'Arménien, nous sommes beaucoup moins nombreux, mais nous sommes partout, même dans le gouvernement soviétique.

4. Le communiqué du 26 juin consacre une fois de plus la soumission de la R.P.R. à la politique extérieure soviétique, qui est explicitée unilatéralement dans le discours radiotélévisé du 2 juillet.

À noter toutefois que la relance des projets de dénucléarisation de la zone balkano-adriatique et de pacification de la mer Noire est une des constantes de la politique roumaine, mais qu'on s'efforce ici de ne pas trop irriter la Grèce et la Turquie, cette dernière surtout dont M. Khrouchtchev a fait un si sombre tableau.

En ce qui concerne les accusations portées dans le discours de Moscou du 2 juillet contre les puissances occidentales coupables d'accumuler des armes nucléaires, il est piquant de les rapprocher des propos que M. Kouznetsov, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, a tenus le 25 juin à mon collègue américain. L'adjoint de M. Gromyko a dit à M. Crawford que l'U.R.S.S. possédait beaucoup plus de fusées et d'armements atomi-

[1] Voir le télégramme de Moscou n°s 2946-2954 du 3 juillet, non reproduit.

ques que les États-Unis et que ceux-ci auraient en conséquence intérêt à accepter le plan soviétique de désarmement général et total.

5. Les dirigeants soviétiques et roumains se sont certainement entretenus de diverses questions qui n'ont pas été mentionnées dans le communiqué du 26 juin.

Mon collègue yougoslave croit savoir qu'on a notamment parlé de questions intéressant l'Armée rouge, comme celle de l'entretien des cantonnements que celle-ci occuperait en Roumanie en cas de guerre. Il pense que M. Gheorghiu-Dej a également sollicité une aide soviétique pour le financement du projet roumano-yougoslave d'aménagement des Portes de fer.

(Collection des télégrammes.)

4

Comptes rendus

Entretiens franco-allemands de Paris
(3-5 juillet 1962) [1]

I

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer
le 3 juillet 1962, de 10 h. 10 à 12 h.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle exprime au chancelier Adenauer sa joie de pouvoir l'accueillir à Paris et lui dit l'impression excellente faite d'ores et déjà par cette visite. Il voudrait aborder franchement et librement avec le Chancelier les divers sujets de l'actualité internationale.

Le chancelier Adenauer remercie le général de Gaulle de ses aimables paroles et lui affirme que la journée d'hier a été pour lui un événement personnel et politique extraordinaire qu'il n'oubliera pas. Il est très heureux de pouvoir aborder les différents problèmes en toute liberté et franchise, comme le Général le lui a proposé.

[1] Le chancelier Adenauer s'est rendu en visite officielle en France du 2 au 9 juillet. Les entretiens politiques entre les deux chefs d'État se sont tenus les 3, 4 et 5 juillet. Le Chancelier s'est ensuite rendu en province et a terminé sa visite le 8 juillet par le défilé des armées française et allemande au camp militaire de Mourmelon. Sur le bilan dressé par le chancelier Adenauer de sa visite en France, voir le télégramme de Bonn n°s 3279-3290, du 11 juillet, non reproduit. Pour suivre les détails du voyage du chancelier Adenauer, se reporter au quotidien *Le Monde* des 3 juillet, p. 1 et 8; 4 juillet, p. 1 et 6; 5 juillet, p. 1 et 6; 6 juillet, p. 1 et 6; 7 juillet, p. 1 et 6; 8-9 juillet, p. 4; 10 juillet, p. 6; 11 juillet, p. 7; 12 juillet, p. 6.

Le général de Gaulle avait espéré, lors de sa dernière rencontre avec le Chancelier à Baden-Baden [1], que le problème de l'Union politique européenne ne serait pas remis en question par les autres partenaires de la Communauté. Il a rencontré depuis lors M. Fanfani et M. Segni à Turin [2], et le Chancelier a vu M. Fanfani à Cadenabbia [3]. Il a semblé au Général que M. Fanfani était à peu près d'accord sur ce qui avait été convenu à Baden-Baden, quoique sous l'impulsion de M. Cattani, il ait beaucoup insisté sur l'inclusion d'une disposition finale dans le traité qui allait au-delà de ce que la France était disposée à accepter. Là-dessus, M. Cattani [4], qui remplace maintenant M. Christian Fouchet à la présidence de la Commission d'étude pour l'Union politique, a fait le tour des différentes capitales pour proposer un texte définitif [5]. Malheureusement, son projet de texte est très différent de celui qui avait été rédigé auparavant. En outre, il a fait valoir que ce texte devrait non seulement être adopté par les Six, mais encore trouver l'approbation de l'Angleterre. Pourquoi ces tergiversations, se demande le Général, puisque de toute manière l'entrée éventuelle de l'Angleterre dans la C.E.E., et plus encore dans l'Union politique, n'est aucunement décidée ?

Le chancelier Adenauer partage ce point de vue et ne comprend pas l'attitude italienne. Quand il a rencontré M. Fanfani à Cadenabbia, il lui a fait comprendre que le texte d'accord était certes quelque peu différent de ce qui avait été prévu à Baden-Baden, mais que personnellement, il ne voulait pas faire obstacle à une réalisation commune si elle était possible. Il a marqué sa surprise devant les nouvelles exigences de M. Cattani. Il a demandé à M. Fanfani comment il avait trouvé, lors de sa dernière rencontre, le général de Gaulle en ce qui concernait les projets européens. La réponse de M. Fanfani a été : fatigué. Quant à moi, lui a déclaré le Chancelier, je suis très fatigué et j'en ai assez. L'Union politique doit se

[1] Le 15 février. Le président de Gaulle et le chancelier Adenauer avaient échangé leurs idées sur les relations Est-Ouest, la question de Berlin, la question allemande ainsi que sur le problème du désarmement. Pour le communiqué final, se reporter à la Documentation française, *Articles et documents*, n° 01208 du 22 février 1962. Consulter également l'*Année politique 1962*, p. 407-408; *D.D.F.*, 1962-I, n°s 55 (compte rendu) et 59.

[2] Le 4 avril; voir le compte rendu de cette réunion dans *D.D.F.*, 1962-I, n° 118. Se reporter également au télégramme-circulaire de Paris du 6 avril, reproduit dans *D.D.F.*, 1962-I, sous le n° 120.

[3] Le 7 avril. M. Fanfani, président du Conseil italien, s'est entretenu avec le chancelier Adenauer et l'a mis au courant des entretiens qu'il a eus avec le général de Gaulle à Turin. Ils ont examiné les thèmes de la prochaine conférence des ministres des Affaires étrangères de la C.E.E. à propos de l'unité politique de l'Europe ainsi que les problèmes du désarmement. Sur cet entretien, voir le télégramme de Rome n°s 465-468 du 10 avril, non retenu.

[4] M. Cattani, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères italien, a été élu le 5 avril à la présidence de la Commission d'étude pour l'Union politique, en remplacement de M. Christian Fouchet : voir un télégramme-circulaire de Paris du 6 avril, non reproduit. Sur les vues de M. Cattani, se reporter au télégramme de Rome n°s 507-512 du 20 avril, non retenu. Sur le rapport de M. Cattani, remis aux environs du 12 juin, voir le télégramme de La Haye n°s 362-363 du 15 juin, non reproduit.

[5] Sur le sujet, se reporter au compte rendu de l'entretien entre l'ambassadeur de France et M. Cattani au retour de sa tournée européenne : voir le télégramme de Rome n°s 672-677 du 1er juin, non reproduit. Sur la visite faite à Paris par M. Cattani, qui a été reçu par le président de la République et par M. Couve de Murville, auxquels il avait remis une version amendée du projet de traité d'union d'États, voir un télégramme-circulaire de Paris du 1er juin, reproduit dans *D.D.F.*, 1962-I, n° 170. Sur le refus du gouvernement français d'accepter les amendements et la procédure proposés par M. Cattani, se reporter à un télégramme-circulaire de Paris du 22 juin, non retenu.

faire. Si l'un des Six ne veut pas immédiatement y participer, sa place lui restera réservée pour la suite. Mais il ne faut absolument pas attendre le bon vouloir de la Grande-Bretagne. Moins encore depuis une conversation récente entre le Chancelier et M. Hallstein, où ce dernier lui a dit que les négociations avec le Royaume-Uni pourraient se prolonger jusqu'à fort loin dans l'année 1963. Attendre un moment aussi lointain serait rendre un mauvais service à nos peuples et à l'Occident et renforcer la thèse de Khrouchtchev qui s'imagine que le monde occidental ne s'unira jamais. Le problème du Royaume-Uni n'est cependant pas unique en son genre et il faudrait également, dans le cadre de la C.E.E., examiner les candidatures de la Norvège, du Danemark, de l'Islande et de l'Irlande qui, si elles aboutissaient, la modifieraient profondément. Les chefs d'État ou de gouvernement devront se réunir pour constater les points d'accord et de désaccord et procéder, pour ce qui est de ces derniers, à une tentative de conciliation. Ceux qui auraient accepté finalement les bases de cet accord pourraient ensuite conclure entre eux, comme l'avait proposé le Général.

Le général de Gaulle estime cette proposition très importante et pose la question de savoir ce qui se passera lors d'une telle réunion. Est-ce que M. Fanfani sera de notre côté malgré l'opinion de M. Cattani ? Est-ce que MM. Spaak et Luns se résigneront avant que l'Angleterre soit entrée au Marché commun ? Quant à la clause de révision, les différentes propositions ne diffèrent que dans les souhaits, c'est-à-dire dans le vague, et il ne sera probablement pas difficile de résoudre ce problème si l'on veut ne voir que les faits. Quoi qu'il en soit, il faudrait conclure sans l'Angleterre.

Le chancelier Adenauer pense qu'on devrait courir le risque d'une réunion décisive et que les membres de la Communauté devraient maintenant prendre leurs responsabilités. Il estime que la France et la République fédérale d'Allemagne se prononceront en faveur de cette Union politique, que l'Italie fera vraisemblablement de même, ainsi que le Luxembourg. Les Belges ne pourront pas rester trop à l'écart et, en fin de compte, les Néerlandais ne voudront pas trop se singulariser. Par conséquent, le risque doit être couru. L'attente ne devrait pas non plus être indéfinie, car l'idée européenne en souffre dans l'opinion publique et il serait maladroit de faire du Royaume-Uni l'arbitre de l'Europe. C'est le vieux jeu de la Grande-Bretagne : diviser pour régner.

Le général de Gaulle propose, dans ces conditions, d'adresser une lettre à M. Fanfani en réponse à la sienne [1] et suggérant qu'il demande aux Six de se réunir à Rome en vue d'aboutir à une solution. M. Fanfani y donnera sans doute suite parce qu'il veut une telle réunion sous sa présidence, en Italie, et parce que la solution du problème l'intéresse lui-même. Cette lettre pourrait être envoyée à la fin des conversations franco-allemandes.

[1] Le 28 juin, M. Fanfani avait écrit au général de Gaulle et au chancelier Adenauer pour leur faire part de son désir de voir reprendre les négociations sur l'Union politique de l'Europe. Le texte de la réponse du général de Gaulle au président Fanfani figure ci-après sous le n° 15.

Le chancelier Adenauer marque son accord sur cette proposition.

Quant à l'Union politique, déclare le *général de Gaulle*, si elle nous permet d'aboutir à ce qui a été arrêté à Bonn, cela constituera une grande réalité. Il existe bien sûr des gens, en France et en Allemagne, qui voudraient aller au-delà et qui n'envisagent pas seulement la coopération, mais l'intégration. Mais un traité sur la coopération constitue un facteur très important, conforme aux réalités, et n'interdit pas à chacun de rêver de l'avenir.

Le chancelier Adenauer est du même avis que le Général, mais attire son attention sur les réactions de l'opinion publique en France et en République fédérale qui, d'une façon ou d'une autre, est marquée par le problème de l'adhésion britannique éventuelle. Il a relu récemment la conférence de presse du Général [1] qui avait suscité tant de commentaires et se demande, devant le réalisme de cette conférence, pourquoi les réactions ont pu être si divergentes.

Le général de Gaulle explique au Chancelier que la France vit actuellement sous la Ve République et que de nombreuses personnalités de la IVe regrettent l'ancien jeu politique où chacun pouvait être président du Conseil à son tour, pour peu de temps, et où les partis politiques et la presse participaient à ce jeu. Actuellement, la France vit sous le règne de la stabilité. Les partis politiques sont endigués et le Parlement se trouve étroitement limité dans ses jeux. Mais si ces personnages politiques ont supporté le régime de la Cinquième, ils ne l'ont fait qu'à cause du problème algérien. Cette question étant réglée, ils désirent faire revivre leur régime d'antan, dont ne veut plus la masse des Français. Le seul terrain qu'ils aient trouvé pour accorder leurs diverses oppositions est le terrain mythique européen, car il ne serait pas possible d'envisager d'accord entre la droite et la gauche sur des problèmes budgétaires, économiques et sociaux. Dans le même esprit d'opposition, ils voudraient que l'Angleterre soit introduite dans l'Europe, sans tenir compte du fait qu'à partir de ce moment-là, nous évoluerions vers une Europe toute différente et qui pourrait bien n'être plus l'Europe du tout. Pour se faire entendre, ils sont intervenus un peu partout, et ils l'ont fait aussi en Amérique où Kennedy, souffrant beaucoup du fait qu'un armement atomique se constitue en France en dehors de lui, a joint sa voix à celle des opposants.

Le chancelier Adenauer comprend parfaitement ces motifs et s'il n'avait pas déjà été convaincu, les paroles du Général l'auraient persuadé. Mais en Allemagne, les problèmes se situent sur un plan un peu différent et il faudrait, pour le comprendre, aborder des questions de personnes. L'ancien chef du service de presse, M. von Eckardt, s'est usé à la tâche. Un personnage nouveau et relativement jeune, M. von Hase, le remplace. Le Chancelier pense que ce changement aura un bon effet sur les relations avec la presse. Ensuite, il y a certaines idées qui traversent les frontières et qui viennent par exemple de France, du côté socialiste, dont la presse

[1] Conférence de presse du général de Gaulle du 15 mai, consacrée surtout aux problèmes de politique européenne et atlantique. Se reporter au compte rendu qui en est fait dans l'*Année politique 1962*, p. 660-665.

socialiste ou gauchisante allemande se fait l'écho. Il y a aussi les hyper-Européens. Mais tout ceci ne pèsera pas lourd demain dans la balance si nous arrivons à faire le début qui nous permettra de rassembler certainement très rapidement beaucoup d'hommes de bonne volonté derrière nous. Quant au ministre Schroeder, il ignorait, au moment où il a proposé son nom au président Lübke pour le poste de ministre des Affaires étrangères, ses opinions très anglophiles. M. Schroeder, après avoir passé son doctorat en droit, a travaillé pendant dix-huit mois dans une étude d'avocat britannique et a incontestablement été profondément marqué par ce passage en Angleterre. Le Chancelier reste pour l'instant sur une prudente réserve vis-à-vis du ministre Schroeder, surtout en ce qui concerne les problèmes de la Communauté et celui de l'Angleterre. Il serait d'ailleurs indiqué de conserver cette réserve lorsqu'auront lieu, au cours de ce séjour, des réunions élargies.

Le général de Gaulle déclare que ce sentiment d'anglophilie ou de considération pour le Royaume-Uni est aussi très répandu en France et qu'il éprouve lui-même beaucoup de considération pour ce pays. Le seul problème est de savoir si l'Angleterre, qui n'est pas continentale, doit à ce moment s'adapter au continent ou si c'est au contraire le continent qui doit se plier aux Britanniques. Le problème reste posé devant nous : faut-il d'abord faire l'Europe à six ou faut-il d'un seul coup faire l'Europe à onze ?

Le chancelier Adenauer s'est entretenu de ce sujet avec M. Hallstein qui estimait que, si la Grande-Bretagne entrait dans le Marché commun sans la Norvège, sans le Danemark, sans le Commonwealth, et si le traité de la Communauté était appliqué pendant quelques années à la seule Angleterre, il serait possible de lui insuffler un peu « d'esprit européen ». Mais M. Hallstein, lui aussi, éprouve des craintes de voir entrer avec la Grande-Bretagne les autres candidats dans le Marché commun.

Le général de Gaulle répète que l'accord existe entre le Chancelier et lui-même pour qu'une lettre soit adressée à M. Fanfani qui devra relancer les réunions à six en en convoquant la prochaine à Rome pour conclure au sujet du problème politique, sans attendre la Grande-Bretagne; au cours d'une telle réunion, ceux qui voudront conclure concluront. Si la France, l'Allemagne et l'Italie se mettent d'accord, il y a de fortes chances pour que les autres fassent de même.

Le chancelier Adenauer précise qu'il reste entendu que ceux qui ne se décideront pas immédiatement garderont néanmoins leur place réservée.

Le général de Gaulle en est d'accord.

Le chancelier Adenauer ne voudrait pas que les décisions extraordinaires éventuellement prises à Rome fassent l'objet d'une ratification parlementaire, mais désirerait plutôt qu'il s'agisse d'un accord entre gouvernements pour que les réunions régulières entre chefs d'État et de gouvernement, ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Économie et des Affaires culturelles puissent se tenir comme cela avait été proposé par le général de Gaulle.

Le général de Gaulle informe le Chancelier de la visite récente de M. Macmillan [1], qui a évidemment beaucoup parlé des futurs rapports entre le Royaume-Uni et la C.E.E. Il y a quatre, trois ou deux ans, M. Macmillan était hors de lui quand on lui parlait du Marché commun. Il invoquait des arguments tels que le blocus continental, la guerre des tarifs contre l'Angleterre, le danger pour son pays de l'Union politique du continent. Le Général lui a toujours dit que ces craintes étaient très exagérées et que M. Macmillan changerait d'avis. Depuis deux ans en effet, M. Macmillan et le gouvernement britannique ont beaucoup modifié leur manière de voir. Ils ont plus ou moins renoncé à la zone de libre-échange et, lors de sa visite, M. Macmillan a déclaré très simplement : « Il faut que vous nous laissiez entrer dans le Marché commun, pas pour des raisons d'ordre économique, nous nous en tirons dans ce domaine, mais pour des raisons politiques. Il faut qu'il y ait une Europe unie qui ne se confonde pas avec l'Amérique. Si vous ne nous laissez pas entrer dans le Marché commun, mon parti et moi-même perdrons la direction des affaires en Grande-Bretagne. Après quoi, rien ne sera plus possible. » Dans la suite des entretiens avec M. Macmillan, il a été question des véritables difficultés qui s'opposent à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun : l'agriculture britannique, le Commonwealth. M. Macmillan a déclaré que l'agriculture ne présentait pas de difficultés insurmontables, car il ne restait plus que 4 % de la population britannique occupée dans le secteur agricole, que les prix agricoles artificiels étaient en train de disparaître et qu'on pouvait parfaitement s'imaginer que l'agriculture britannique se plierait aux exigences d'une communauté. Il était, par contre, très préoccupé par le Commonwealth blanc, c'est-à-dire l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. En acceptant certains contingents d'importation de ces anciens dominions et en ne pressant pas le mouvement, on pourrait, déclarait M. Macmillan, arriver également à vaincre cette difficulté. Il était cependant opposé à renoncer aux préférences impériales. Il désire obtenir des règles spéciales, des avantages particuliers pour ces anciens dominions. C'est pour lui la difficulté primordiale. Il serait par ailleurs d'accord sur l'aspect politique et a déjà offert de participer aux réunions en vue de la création de l'union politique. Mais l'Angleterre n'est pas seule à avoir frappé à la porte du Marché commun. Il y a, comme le Chancelier le disait très justement, aussi le Danemark, la Norvège, l'Irlande, l'Islande, d'autres encore peut-être. Bref, M. Macmillan voudrait entrer dans le Marché commun sans avoir renoncé à la position particulière du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Politiquement, il accepterait pratiquement tout mais, en fait, cela ne serait peut-être pas très satisfaisant.

Le chancelier Adenauer a été tenu au courant des conversations entre le général de Gaulle et M. Macmillan par son ambassadeur à Londres qui lui a rapporté cette phrase de Macmillan : « Le général de Gaulle souhai-

[1] Les 2 et 3 juin, le Premier ministre britannique, M. Macmillan, est venu s'entretenir au château de Champs avec le président de la République. Voir le compte rendu de cet entretien dans *D.D.F.*, 1962-I, n° 172; cf également le n° 178. Le texte du communiqué final a été publié dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01250, 7 juin 1962, Textes du jour. Consulter également l'*Année politique 1962*, p. 484-485.

terait recréer l'Empire de Charlemagne; lui, Macmillan, voudrait restaurer l'Empire romain. » Au fond, dit le Chancelier, M. Macmillan recherche une association économique avec les Américains, mais le président Kennedy l'aurait renvoyé vers la Communauté économique européenne. C'est là tout le débat intérieur de Macmillan. Il ne veut pas rompre avec le Commonwealth, qui donne une certaine importance à son pays. L'arrivée éventuelle du Royaume-Uni dans la C.E.E. doit être examinée de façon réaliste. Quelles répercussions cela aura-t-il sur les six pays membres ? Est-ce que tout l'appareil de Bruxelles ne s'avérera pas inadéquat et ne mettra-t-on pas en danger tout ce qui existe déjà ? L'Allemagne doit faire face à de sérieux problèmes. Il faut les étudier et ne pas se contenter d'admettre purement et simplement le Royaume-Uni. Pour l'Allemagne, comme pour la France, d'ailleurs, se pose le problème monétaire. La tendance de la livre est à la baisse et, à l'occasion d'une récente réunion des présidents de banques d'émission, l'admission de la Grande-Bretagne a été considérée d'une manière défavorable. Une autre difficulté surgit encore du fait de la pondération des voix au sein de la C.E.E. et de la C.E.C.A. Le Chancelier a créé dans son cabinet et sous sa présidence une commission chargée de l'étude de tous ces problèmes. Il ignore encore les résultats de ces travaux, mais il croit pouvoir affirmer que l'arrivée de ces nouveaux pays transformera la C.E.E. C'est une évolution qui n'avait pas été prévue au moment de la signature du traité de Rome. À propos de l'Angleterre, le Chancelier informe le Général d'une récente visite que lui a faite M. Paul Reynaud [(1)], qui s'était rendu à Munich pour assister à ces réunions « turbulentes ». M. Paul Reynaud pense que le parti travailliste, en association ou non avec le parti libéral, gagnera les prochaines élections britanniques. L'appartenance ou la non-appartenance de la Grande-Bretagne à la C.E.E. ne changerait rien à ce fait, qui se trouve d'ailleurs confirmé par toutes les élections partielles qui ont eu lieu depuis quelque temps en Grande-Bretagne. À ses yeux, l'argument que M. Macmillan et les conservateurs pourraient perdre leur influence ne compte pas beaucoup.

Le général de Gaulle se demande comment aborder ce problème. Les entretiens d'experts, les conférences de ministres au sein de la Commission de Bruxelles, ne permettent pas d'examiner ces questions avec toute la largeur de vues nécessaire. Il faudrait que les gouvernements en soient saisis. Cela n'a jamais été le cas.

Le chancelier Adenauer estime que la France est mieux représentée à Bruxelles par M. Couve de Murville que ne l'est la République fédérale par ses ministres de l'Économie et des Affaires étrangères. Ce problème est si important que nos cabinets devraient s'en occuper et des décisions ne devraient en aucun cas être prises par de soi-disant experts, mais à un échelon beaucoup plus élevé. Il en a également parlé à M. Hallstein en lui posant les questions de savoir : 1° si la Commission de Bruxelles reste-

(1) M. Paul Reynaud était venu assister au IVe congrès du Mouvement européen qui s'était tenu à Munich les 7 et 8 juin sous la présidence de M. Maurice Faure. Quelque huit cents délégués y assistaient parmi lesquels MM. von Brentano, Wigny, Dehousse, Furler, Hirsch et de La Malène. L'objet du Congrès était de chercher à définir les voies et moyens d'une construction politique de l'Europe. Sur le sujet, voir le télégramme de Bonn n°s 2700-2704 du 9 juin, non reproduit.

rait à la hauteur de cette grande tâche après l'arrivée des autres pays; 2° si la C.E.E. ne serait pas gravement endommagée par ces transformations fondamentales. M. Hallstein n'avait pas pensé à cela et le Chancelier lui a cité le proverbe français : « Qui trop embrasse mal étreint. » Le surcroît de travail qui incomberait à Bruxelles donnerait lieu au règne de la bureaucratie, et avec elle toute vie s'éteindrait. La C.E.E. groupe déjà aujourd'hui 2.100 fonctionnaires. Son programme prévoit aussi l'éventualité de relations avec les États-Unis. L'appareil dont elle dispose actuellement ne lui permettra certainement pas de faire face à ces multiples tâches.

Le général de Gaulle confirme la proposition suivant laquelle les chefs de gouvernement pourraient prendre en mains les questions économiques et aussi le problème posé par l'arrivée de la Grande-Bretagne. Si la réunion de Rome a lieu un jour, il faudra examiner ce dernier problème après l'avoir étudié dans nos gouvernements respectifs. Nos pays, dit-il, ont fait ensemble le traité de Rome et la C.E.E. sans mettre en tête la nécessité politique. C'était une erreur. C'est pourquoi nous avons proposé l'Union politique permettant de créer un tout et de ne pas rester en porte à faux vis-à-vis du Royaume-Uni et des États-Unis. En conclusion, dit le Général, les chefs d'État et de gouvernement devraient se réunir à Rome pour reprendre la question de l'Union politique et considérer l'entrée de l'Angleterre et d'autres pays. Il est indispensable que ces questions fassent l'objet d'un examen commun et l'on devrait profiter de la réunion de Rome pour s'y livrer.

Le chancelier Adenauer ne croit pas indiqué de faire figurer cette seconde question à l'ordre du jour, mais plutôt d'en parler après avoir réglé le premier problème comme d'une des tâches qui incomberont à la Communauté.

Le général de Gaulle dit qu'il est d'accord sur cette procédure.

II

Entretien entre ministres des Affaires étrangères au Quai d'Orsay le mardi 3 juillet 1962, à 10 h. 45

Étaient présents :

Du côté allemand :

MM. Schroeder
Blankenhorn
Carstens
Von Hase
Jansen

Du côté français :

MM. Couve de Murville
Seydoux
Lucet
Baraduc
Laloy
Soutou

M. Couve de Murville. – Je voudrais d'abord vous dire quelques mots sur l'Algérie [1]. Dans quelques instants, notre ambassade à Bonn remettra à vos services une communication faisant suite à la déclaration du président de la République telle qu'elle a été publiée ce matin à l'issue du Conseil des ministres. Nous avons pris acte de l'indépendance de l'Algérie et de ce fait, ce matin à 11 heures, l'Exécutif provisoire va recevoir tous les pouvoirs et les attributions de la souveraineté. Ensuite, nous désignerons un ambassadeur qui prendra ses fonctions d'ici quelques jours [2]. Nous pensons que nos amis vont reconnaître maintenant l'indépendance de l'Algérie. Ultérieurement, se posera le problème de l'établissement des relations diplomatiques avec le nouvel État algérien. Il y a aussi la question, pas encore toutefois claire, de savoir ce que va devenir le G.P.R.A. Celui-ci va se rendre à Alger où il cohabitera avec l'Exécutif provisoire jusqu'à la fin du mois. Ensuite, les élections permettront la formation d'un gouvernement régulier. C'est à ce moment-là que se posera sans doute le problème de la candidature de l'Algérie aux Nations Unies.

M. Schroeder. – Après votre communication, nous reconnaîtrons en effet l'indépendance de l'Algérie [3]. La question des relations diplomatiques sera examinée plus tard. Je voudrais vous dire que nous n'avons jamais cessé de nous rendre compte des problèmes difficiles et douloureux que vous avez dû résoudre. Nous sommes heureux de constater qu'ils ont reçu une solution harmonieuse.

[1] En effet, le 3 juillet, dans une déclaration officielle, publiée à 10 h. 30, heure à laquelle prend effet l'indépendance, à l'issue d'un Conseil des ministres extraordinaire, le général de Gaulle a déclaré : « Par le scrutin d'autodétermination du 1er juillet 1962, le peuple algérien s'est prononcé pour l'indépendance de l'Algérie coopérant avec la France. » En conséquence, « la France reconnaît solennellement l'indépendance de l'Algérie ». Sur le sujet, voir ci-après le n° 5 (note). Se reporter également à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01262 du 7 juillet 1962.

[2] Le 6 juillet a lieu l'arrivée de M. Jean-Marcel Jeanneney, ambassadeur, haut-représentant de la France en Algérie.

[3] Le 3 juillet, le gouvernement de Bonn reconnaît l'Algérie comme État souverain et indépendant, avec lequel il souhaite établir le plus tôt possible des relations diplomatiques et procéder à l'échange d'ambassadeurs.

M. Carstens. – Avez-vous discuté avec les Algériens le problème d'une éventuelle association de l'Algérie au Marché commun ?

M. Couve de Murville. – Non. Mais la question va se poser. Jusqu'ici, nous avons préféré ne pas en parler parce que nous ne sommes pas seuls en cause et que nous devons consulter nos partenaires. Aux termes des accords d'Évian, l'Algérie et la France continuent à être associées dans le domaine économique. Cette situation aura donc des conséquences en ce qui concerne le Marché commun. Jusqu'ici, l'Algérie était considérée comme faisant partie du territoire français pour ce qui est des échanges. D'autre part, elle bénéficiait du Fonds de développement au titre de l'association. C'était donc une situation tout à fait particulière. Pour l'avenir, il faudra chercher une formule d'association, car l'Algérie ne voudra pas être membre plein du Marché commun et nos partenaires d'ailleurs ne le souhaiteront pas davantage.

En ce qui concerne l'O.T.A.N., certains départements algériens, en fait les régions côtières, sont couverts par le traité, ainsi que les troupes françaises stationnées en Algérie. Il va sans dire que l'Algérie nouvelle ne l'entendra pas ainsi.

En ce qui concerne la question européenne, nous étions tous les deux à Bruxelles à la fin de la semaine dernière et nous avons pu constater que le problème essentiel était celui des relations avec le Commonwealth et plus particulièrement celui des produits agricoles, des produits tempérés, comme disent les Anglais.

Ceux-ci demandent à jouir de garanties d'écoulement sans limite dans le temps. De notre côté, nous acceptons de leur donner des garanties jusqu'au 1er janvier 1970. Notre position est d'autant plus justifiée que les Six eux-mêmes n'auront aucune espèce de garantie passé cette date. Il n'est donc pas concevable qu'ils en donnent à des pays tiers.

Telle est la question la plus difficile et sur laquelle nous ne sommes pas d'accord avec les Anglais. Je ne sais pas si un arrangement pourra intervenir au cours du mois de juillet.

En ce qui concerne l'Inde et le Pakistan, les difficultés ne paraissent pas insurmontables. Pour l'association des pays d'Afrique et des Antilles, j'ai l'impression que l'on s'oriente vers des formules satisfaisantes. Mais il y a d'autres questions qui posent des problèmes infiniment plus complexes.

C'est le cas notamment des engagements contractuels qui lient la Grande-Bretagne avec les pays tiers, ceux de l'E.F.T.A. [1] et ceux du Commonwealth. C'est ce que nous appelons à Bruxelles le problème de l'article 235 du traité de Rome [2]. Il s'agit de savoir en particulier comment

[1] L'E.F.T.A. *(European Free Trade Association)* ou A.E.L.E. (Association européenne de libre-échange) a été fondée le 20 novembre 1959 par sept pays d'Europe : Grande-Bretagne, Suède, Norvège, Danemark, Irlande, Suisse et Portugal; voir l'*Année politique 1959*, p. 559.

[2] Les traités sur le Marché commun et sur l'Euratom ont été signés à Rome, au Capitole, le 25 mars 1957; les textes des deux traités ont été reproduits sous le titre de « Projet de traité » (la publication ayant été antérieure à la ratification) par La Documentation française, dans la série des *Notes et études documentaires*, sous le n° 2279 du 4 avril 1957 (Marché commun) et le n° 2280 du 6 avril 1957 (Euratom). Ils ont été publiés après leur ratification, accompagnés de leurs annexes, au *Journal officiel* du 2 février 1958, p. 1188-1263.

la Grande-Bretagne pourra se dégager des accords qui la lient aux pays de l'E.F.T.A. avant que son entrée dans le Marché commun ne devienne effective.

Il y a aussi les problèmes monétaires. Comment devra jouer la clause du concours mutuel en cas de difficultés monétaires ? La zone sterling en effet déborde la Grande-Bretagne. Que faudra-t-il faire si des difficultés d'ordre monétaire proviennent non pas de la Grande-Bretagne elle-même, mais de l'Inde, du Pakistan ou du Nigeria par exemple ?

La négociation avec la Grande-Bretagne est infiniment vaste et complexe et nous sommes loin de l'avoir épuisée.

Pourrons-nous avoir une vue d'ensemble d'ici la fin juillet ? Nous aurons sans doute une idée générale des conditions d'entrée de la Grande-Bretagne d'ici la fin de l'année, en octobre ou en novembre.

Je l'ai dit aux Anglais, qui ont reconnu que c'était une appréciation réaliste de la situation.

M. Schroeder. – Il me semble que nous avons des vues identiques en ce qui concerne une partie des problèmes posés. Pour les produits agricoles, je ne vois pas très bien la solution. Les Britanniques disent qu'ils ne pourront pas conclure un accord avec nous sans l'assentiment des Premiers ministres des pays du Commonwealth. Or, je ne crois pas que tous les Premiers ministres des pays du Commonwealth seront inspirés en cette matière par la fidélité aux idéaux du Marché commun. Ce qui les anime, c'est surtout leur volonté d'écouler leurs produits. Je ne sais pas s'il sera possible de leur faire comprendre que du fait de la politique des prix pratiquée au sein du Marché commun, leurs intérêts ne seront finalement pas lésés. Je crains qu'ils ne se contentent pas de théories abstraites. Je ne sais d'ailleurs pas si la solution se trouve dans des accords conclus sur le plan mondial. Les difficultés sont grandes. Je peux dire simplement que, de notre côté, nous les aborderons avec la volonté d'aboutir.

La Grande-Bretagne devra sans aucun doute retrouver sa liberté à l'égard des pays de l'E.F.T.A. avant son entrée dans le Marché commun. La Grande-Bretagne déclare qu'elle ne pourra pas rompre ses engagements aussi longtemps qu'une solution ne sera pas trouvée pour les pays de l'E.F.T.A. Il est clair que ce sera difficile et qu'il y faudra beaucoup de temps.

Les Anglais vous ont dit qu'ils étaient d'accord avec vous pour penser qu'il sera difficile d'y voir clair avant les mois d'octobre ou de novembre. Or, j'avais compris qu'ils souhaitaient pouvoir présenter une esquisse de la solution au cours de la réunion que tiendront le 10 septembre les Premiers ministres du Commonwealth.

Pour ce qui est des problèmes monétaires, il sera plus facile de trouver une solution qu'en ce qui concerne les rapports avec les pays de l'E.F.T.A.

Pour ce qui est de l'association, nous n'avons pas plus de préférences quant à nous pour le Mali que pour le Ghana. Nous avons tendance à considérer les problèmes africains dans leur ensemble, comme un tout.

M. Couve de Murville. – Je vous réponds tout de suite sur la question de l'association des pays africains [1]. La semaine dernière, nous avons étudié la procédure à suivre à l'égard des pays du Commonwealth d'Afrique et des Antilles. En gros, nous sommes d'accord avec les Britanniques sur la procédure. Mais la question essentielle est de savoir si nous devons refuser l'association pour certains pays du Commonwealth. Il n'est pas douteux que nous devons la refuser pour la Rhodésie, car si celle-ci était acceptée, tous les autres pays africains refuseraient l'association. Le Ghana de son côté entretient de mauvaises relations avec de nombreux pays africains. C'est un problème qu'il faudra examiner discrètement. Nous ne sommes d'ailleurs pas du tout certains que le Ghana présente sa candidature.

En ce qui concerne la conférence du 10 septembre [2], c'est l'affaire des Anglais et non la nôtre. Peut-être n'est-il pas désavantageux pour les Britanniques que cette conférence se tienne, alors que certains problèmes n'auront pas encore reçu de solution très précise. Ils ont intérêt en effet à ne pas mettre leurs partenaires devant le fait accompli et, au surplus, une certaine imprécision peut être utile à Londres. Je ne veux pas dire qu'il faille systématiquement créer l'équivoque, mais il y a une technique de la négociation que les Anglais connaissent et pratiquent très bien.

Nous ne saurions accepter que l'E.F.T.A. soit maintenue tandis que la Grande-Bretagne entrera au Marché commun. Les pays de l'E.F.T.A. continuent à abaisser les droits de douane et cela complique les choses. Cette question n'a d'ailleurs pas encore été discutée et nous ne savons pas ce que nous allons faire. Il ne sera pas facile de trouver une solution. La semaine dernière, les Autrichiens nous ont paru très préoccupés sur ce point et on les comprend.

M. Schroeder. – La Suisse, la Suède et l'Autriche prendront prochainement contact avec les Six. Des solutions pourront sortir de ces conversations. Les Autrichiens nous ont dit qu'ils ne craignaient pas une intervention de la part des Soviétiques.

Il me semble essentiel de ne pas perdre de vue les problèmes de la C.E.C.A. et de l'Euratom. En France et en Grande-Bretagne, les charbonnages sont nationalisés. Ce n'est pas le cas en Allemagne. Nous avons le plus grand intérêt à ce que la question de la C.E.C.A. soit traitée parallèlement à celle du Marché commun. Il en est de même pour l'Euratom, qui soulève des difficultés particulières en raison de la nature des questions dont il s'agit. Quant à nous, nous attachons autant d'importance à la C.E.C.A. et à l'Euratom qu'au Marché commun.

Enfin, nous estimons qu'il est de notre intérêt de bien montrer que les problèmes posés par la candidature de la Grande-Bretagne sont traités par

[1] Sur le sujet, se reporter à la note du service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières au Département n° 111/CE, rédigée par M. Yves Delahaye, conseiller des Affaires étrangères, en date du 28 juin, non reproduite, portant sur l'association des États africains et malgache, le Conseil des ministres de la C.E.E. (2 et 3 juillet) et la réunion ministérielle avec les États associés (4 et 5 juillet).

[2] Allusion à la onzième conférence des Premiers ministres du Commonwealth qui doit se tenir à Londres du 10 au 17 septembre. Voir l'*Année politique 1962*, p. 537-539.

nous d'une manière sérieuse, positive, et que nous faisons des efforts raisonnables pour parvenir à une solution.

M. Couve de Murville. – Nous avons en effet le plus grand intérêt à montrer à la fois la difficulté des problèmes posés et l'ampleur des efforts que nous faisons pour les résoudre. On ne parle pas assez de la C.E.C.A. et de l'Euratom. Je suis frappé par le fait que les Six n'aient pas abordé cette question entre eux. Cela tient sans doute au peu d'efficacité de la Haute Autorité qui, contrairement à la Commission économique, ne fait pas son métier.

Je comprends les difficultés que soulève pour l'Allemagne la question de la C.E.C.A., notamment après l'arrêt récent de la Cour de justice [1]. Nous avons nous-mêmes des difficultés qui sont analogues à celles que connaissent les Belges. Les charbonnages anglais sont en effet très bien placés pour concurrencer les nôtres sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Dans ce domaine, il faut que les Six arrêtent une position commune et je ne vois pas comment l'on pourrait négocier avec la Grande-Bretagne dans le cas contraire. Je pense que vous seriez d'accord pour essayer de discuter à six les questions de la C.E.C.A. et de l'Euratom en relation avec la candidature de la Grande-Bretagne.

M. Schroeder. – Je suis entièrement d'accord, d'autant qu'il faut éviter que l'on puisse nous reprocher plus tard de ne pas avoir prévu à temps ces difficultés.

M. Couve de Murville. – Nous sommes en effet fautifs.

M. Schroeder. – Il y a le problème turc. Ankara mène une action intensive. Pouvez-vous nous dire quelle est l'attitude que vous entendez adopter ?

M. Couve de Murville. – Il est difficile d'arrêter une politique dans ce domaine, du fait même de la manière dont les Turcs abordent la question. Ils nous disent qu'en raison de l'importance politique de leur pays, nous devons leur accorder tout ce qu'ils nous demandent. Mais ils refusent de discuter les questions concrètes. J'ai vu récemment M. Erkin. Nous avons parlé des questions financières. Il m'a dit que tout était réglé. Un club est constitué à l'O.T.A.N. et la Turquie doit être prise en charge [2]. Il n'y avait donc plus de problème. Nous avons dit cela à Bruxelles et les Turcs ont réagi en manifestant leur mécontentement et en insistant pour savoir ce que ferait le Marché commun pour leur venir en aide financièrement.

M. Schroeder. – Il est clair que la Turquie voudrait obtenir de l'argent des deux côtés.

[1] En janvier 1962, le Conseil des ministres de la C.E.C.A. enregistrait une décision de la Cour de justice européenne, qui avait rejeté comme incompatible avec le traité de la C.E.C.A. l'hypothèse d'une « petite révision » dudit traité, envisagée afin de permettre l'assouplissement de ses dispositions anticartels en temps de crise.

[2] Lors de la conférence ministérielle du Conseil de l'O.T.A.N., qui se tint à Athènes, du 4 au 6 mai, les ministres ont reconnu que la Grèce et la Turquie avaient besoin d'une aide extérieure et plusieurs ministres se sont engagés à participer largement aux consortiums qui seront chargés de coordonner les moyens de réunir les ressources nécessaires pour assurer le développement de ces pays à un rythme suffisant. Pour le communiqué final de cette conférence, se reporter à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01239 du 10 mai 1962.

M. Carstens. – Nous devrions prendre une attitude positive en principe, dire aux Turcs que nous sommes d'accord, mais qu'il ne nous est pas possible d'entrer dans les détails pour le moment.

M. Couve de Murville. – Je suis prêt à donner un accord de principe, car tout cela est en effet politiquement très important comme nous disent les Turcs.

M. Schroeder. – Pouvons-nous aborder la question de l'Europe politique ?

M. Couve de Murville. – Le temps a passé depuis le 17 avril [1], les ressentiments se sont apaisés et il semble que l'on pourrait maintenant examiner les problèmes plus calmement que le 17 avril. Il reste trois sortes de difficultés :

1° *Les textes :* cette difficulté n'est pas essentielle si tous nos partenaires désirent un accord.

2° *Les Pays-Bas* ne veulent pas d'accord politique sans la Grande-Bretagne. Peuvent-ils changer d'avis ou devons-nous chercher à nous mettre d'accord sur un traité et ne pas le mettre tout de suite en vigueur ?

3° *La Grande-Bretagne :* c'est là la question fondamentale. Est-il possible de faire quelque chose dans l'ordre politique tandis que la Grande-Bretagne est candidate au Marché commun ? Est-il concevable d'autre part de discuter un traité politique avec la Grande-Bretagne et de le mettre en vigueur avec son accord, mais sans elle ?

M. Schroeder. – Il serait regrettable d'abandonner un projet dû essentiellement à l'initiative française. Les répercussions de l'abandon seraient très fâcheuses en Allemagne. L'U.R.S.S., d'autre part, pourrait montrer à notre opinion publique que la Communauté à laquelle nous appartenons ne parvient pas à s'entendre.

La multiplication des demandes d'adhésion au Marché commun entraîne l'élargissement de plus en plus grand de la zone économique, et nous courrons le risque de voir l'Europe qui s'édifie centrée uniquement sur les questions économiques. Il faut donc lui donner une empreinte politique sans tarder. Si nous prenons pour hypothèse de travail l'hypothèse positive, c'est-à-dire si nous admettons que la Grande-Bretagne adhérera au Marché commun, nous pourrions utiliser les Anglais dans notre négociation avec les Six. Les Hollandais et les Belges subordonnent leur attitude à celle du Royaume-Uni; nous pourrions leur forcer la main grâce à l'appui britannique.

Admettons que le traité politique puisse être signé au moment même où aura lieu l'adhésion de la Grande-Bretagne. S'il en était ainsi, la Grande-Bretagne aurait intérêt à ce que les Six se mettent d'accord et le gouvernement britannique pourrait présenter à son opinion publique et au Parlement la solution intervenue entre les Six et à laquelle il aurait adhéré.

[1] Allusion à la réunion des ministres des Affaires étrangères des Six qui s'est tenue au Quai d'Orsay le 17 avril : en voir le résumé dans le télégramme de Paris du 24 avril, adressé à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger et reproduit dans *D.D.F.*, 1962-I, n° 132.

Si les négociations avec la Grande-Bretagne devaient durer six mois par exemple et si les Six admettaient dès maintenant que la Grande-Bretagne sera le septième membre de l'Union, les Six devraient pouvoir mettre en œuvre le traité d'Union politique sans plus tarder puisqu'ils auraient déjà obtenu l'accord de la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne la ratification, il est probable que les Belges et les Hollandais, et en tout cas ces derniers, diront qu'ils ne ratifieront le traité qu'après l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Mais on pourrait peut-être leur forcer la main en prévoyant une clause aux termes de laquelle le traité entrerait en vigueur après que quatre pays membres l'aient ratifié.

Si la Grande-Bretagne ne doit pas être le septième membre de l'Union politique, on pourrait imaginer une formule relativement positive selon laquelle la Grande-Bretagne entrerait au Marché commun et pas dans l'Union politique. Quel serait alors notre intérêt ?

Si l'adhésion au Marché commun est réglée pour la Grande-Bretagne mais non pour le Danemark, la Norvège et l'Irlande, la Grande-Bretagne pourrait, si les Six n'avaient pas entre-temps réalisé l'Union politique, mettre l'accent sur ses rapports avec les pays du Commonwealth, car elle ne serait pas engagée dans le domaine politique. Elle pousserait les choses dans le domaine économique et les paralyserait dans le domaine politique.

Pour la France et l'Allemagne, il n'est peut-être pas agréable de négocier dans des hypothèses semblables, mais il est important de se fonder sur des hypothèses positives. Il y a un grand nombre de demandes d'adhésion et nous ne pourrons pas nous y soustraire. Il vaut donc mieux constituer le plus tôt possible un noyau politique. La France, l'Allemagne, l'Italie devraient essayer d'atteindre le but final.

M. Couve de Murville. – Je voudrais relever quelques points de fait.

1° Les négociations avec la Grande-Bretagne, avez-vous dit, pourraient durer six mois encore. J'ai discuté le problème avec les Anglais et ils ont été d'accord pour penser avec moi que l'hypothèse optimiste est que l'adhésion effective pourra intervenir le 1er janvier 1964. Les discussions sur les principes dureront sans doute jusqu'à la fin de l'année. Ensuite, il faudra négocier des traités pour la Communauté économique, pour la C.E.C.A., pour l'Euratom. Cela prendra six mois encore. Enfin, il est raisonnable de prévoir six mois pour la ratification. Nous sommes donc conduits au 1er janvier 1964.

2° Qui participera à l'Union politique ?

Si la Grande-Bretagne a demandé à adhérer au Marché commun, c'est essentiellement pour des raisons politiques et c'est de l'Union politique qu'elle veut surtout faire partie. Il est impensable que le Danemark, la Norvège et l'Irlande ne veuillent pas faire partie de l'Union politique. C'est une illusion que de croire que l'on pourrait limiter l'Union politique à sept membres. Nous ne pouvons pas refuser aux autres candidats ce que vous appelez en allemand la *Gleichberechtigung* (égalité des droits). Nous devons les traiter comme des partenaires égaux et ne pas leur refuser le droit d'entrer dans l'Union politique.

III

Entretien entre ministres des Affaires étrangères au Quai d'Orsay le mercredi 4 juillet 1962, à 10 h.

M. Couve de Murville. – Le général de Gaulle et le Chancelier, au cours de leur entretien d'hier, ont envisagé la possibilité de suggérer à M. Fanfani, en répondant aux lettres que celui-ci leur a adressées le 28 juin, de réunir prochainement à Rome une conférence de chefs d'État ou de gouvernement des Six [(1)].

M. Schroeder. – Supposons que M. Fanfani accepte. Quelles peuvent être les réactions des Belges, des Hollandais et des Luxembourgeois ?

M. Couve de Murville. – M. Fanfani sera sans aucun doute très satisfait. Les Luxembourgeois ne feront pas de difficultés. Quant à M. Spaak, j'ai l'impression qu'il sera enchanté. Au cours de mes conversations avec lui à Bruxelles, j'ai eu le sentiment qu'il serait heureux d'avoir une nouvelle réunion pour faire oublier celle du 17 avril [(2)].

Pour ce qui est des Hollandais, nous savons bien que leur réaction sera négative. Mais si leurs cinq partenaires acceptent, je ne crois pas qu'ils puissent refuser.

M. Schroeder. – Si la situation est telle que vous la décrivez, il ne serait pas sans intérêt d'organiser cette conférence.

Vous avez attiré hier mon attention sur deux questions :

En premier lieu, vous m'avez dit qu'il ne vous paraissait pas possible que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun devienne effective avant le 1er janvier 1964. Je pense que vous avez raison. Nous avons donc beaucoup de temps devant nous et il convient d'examiner s'il ne serait pas possible d'en profiter pour faire faire quelques progrès à l'Union politique.

D'autre part, vous m'avez dit que si le Danemark et la Norvège adhéraient au Marché commun, ils voudraient adhérer aussi à l'Union politique. J'accepte votre opinion comme hypothèse de travail et je me demande si nous n'aurions pas intérêt à mettre sur pied sitôt que possible les institutions politiques. Je pense, quant à moi, que nous y aurions intérêt. Les développements ultérieurs de l'Union politique sont difficiles à prévoir, mais il me semble que nous aurions avantage à ne pas laisser dormir l'Union politique jusqu'à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Pourrions-nous utiliser la Grande-Bretagne pour éliminer les résistances des Belges et des Hollandais ? Les Anglais étant d'accord avec nous sur notre conception de l'Union politique, ils peuvent souhaiter y rallier aussi les Belges et les Hollandais, et déclarer qu'ils y adhéreront le moment venu. Si la résistance hollandaise persistait et si le Parlement de La Haye ne voulait pas ratifier le traité immédiatement, j'estime que le traité de

(1) Lettre à laquelle le général de Gaulle fait allusion dans sa réponse en date du 10 juillet; voir Gaulle (général de), *Lettres, notes et carnets 1961-1963*, Plon, 1986, p 246-247 et ci-après le n° 15.

(2) Sur cette réunion, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 132.

l'Union politique pourrait entrer en vigueur pour les cinq autres membres de la Communauté des Six. Les Britanniques ont compris que leur déclaration du 10 avril [1] n'avait pas eu de conséquences favorables et je crois qu'ils seraient prêts maintenant à agir auprès des Belges et des Hollandais.

M. Couve de Murville. – Certes, les Britanniques ne pensaient pas que leur déclaration du 10 avril aurait les conséquences qu'elle a eues sur les relations entre les Six. Mais il est évident que ce qu'ils veulent, c'est que les Six ne fassent rien sans leur accord. Cela est tout à fait clair. S'ils interviennent à La Haye dans le sens que vous souhaitez, les Hollandais iront de l'avant. S'ils leur demandent de n'en rien faire, ils seront également écoutés.

L'essentiel, c'est que nous soyons préalablement assurés que la nouvelle réunion au sommet des Six n'aboutira pas à un échec. Tel est notre vrai problème.

La première question à examiner est malheureusement celle du texte. Si nous avons un texte commun aux Six, il pourra être approuvé par la conférence des chefs d'État ou de gouvernement et l'on pourra commencer à mettre en œuvre le traité, même s'il n'a pas été signé par tel ou tel des pays membres. Les Anglais dans ce cas devraient-ils approuver un texte qu'ils ne signeraient pas de leur côté ? Ce ne serait pas une situation très commode.

M. Schroeder. – Si les Anglais ont demandé à participer aux conversations politiques, c'est parce qu'ils voulaient n'avoir à franchir qu'un seul obstacle devant leur Parlement et non pas deux obstacles successifs. Leur intention était de faire approuver simultanément les conditions de leur entrée dans le Marché commun et celles de leur entrée dans l'Union politique. Si nous les consultons après nous être mis d'accord à six, et si nous acceptons de dire ou de laisser dire qu'ils ont effectivement participé à l'élaboration du traité, ayant apporté leurs idées, la tâche du gouvernement britannique sera simplifiée. Je pense qu'il serait de notre intérêt de permettre aux Britanniques de participer dans une certaine mesure à l'élaboration du traité politique.

Je ne crois pas que la conférence des chefs d'État ou de gouvernement puisse aboutir à la signature du traité. Il faudrait prévoir pour cela une deuxième conférence. Dans l'intervalle, nous discuterions avec les Britanniques de façon à permettre à M. Macmillan de démontrer à son opinion publique et parlementaire que la Grande-Bretagne a pleinement participé à la mise au point du traité.

L'enchaînement serait donc le suivant : en juillet, une première conférence qui aboutirait à un accord de principe; à l'automne, une deuxième conférence pour la signature du traité. Entre les deux réunions, des consultations avec les Britanniques.

[1] Le 10 avril, lors de sa conférence de presse, M. Heath, lord du Sceau privé, a précisé que, pour participer aux conversations sur l'union politique de l'Europe, son gouvernement attendra « le moment où les Six se seront mis d'accord sur un texte précis ».

M. Couve de Murville. – Les Britanniques ne veulent pas que nous signions un texte qui n'aurait pas leur accord. Pouvons-nous concevoir que les six chefs d'État ou de gouvernement se réunissent, se mettent d'accord, puis décident d'attendre de connaître l'opinion des Anglais, et ensuite se réunissent de nouveau ?

M. Schroeder. – Je ne pense pas que les six chefs d'État ou de gouvernement seraient d'accord sur la procédure telle que vous la présentez. Mais c'est un fait que les questions de fond ne sont pas encore réglées entre chefs d'État et de gouvernement. Ils pourraient décider de le faire au cours de leur première conférence. Une fois d'accord, ils donneraient des directives aux ministres des Affaires étrangères et à la Commission d'études pour la rédaction définitive du traité. Celui-ci serait alors présenté aux Britanniques auxquels nous demanderions de formuler leurs observations, étant entendu que nous en tiendrions compte. Naturellement, au cours de leur première conférence, les six chefs d'État ou de gouvernement accepteraient de ne pas repousser d'avance toute suggestion qui pourrait être formulée par les Britanniques. Ainsi, en cas de modification éventuelle, leur prestige serait sauf.

M. Couve de Murville. – Nos discussions durent depuis si longtemps qu'il me paraît difficile que les six chefs d'État ou de gouvernement se réunissent de nouveau pour ne pas conclure. Ne serait-il pas préférable d'envisager qu'ils se réunissent un peu plus tard, quand, à un autre niveau, nous serions parvenus à un accord ? Nous savons tous ce que les Anglais peuvent accepter. Il ne nous est donc pas difficile d'élaborer un traité qui soit d'avance assuré de leur adhésion.

La question du texte m'inquiète un peu, bien qu'elle soit d'une importance toute relative. Il y a en effet beaucoup de gens impliqués désormais dans la discussion : des « Européens », des parlementaires, etc. Pour chacun de nous, il y a un problème de politique intérieure et un problème de prestige.

M. Schroeder. – Vous avez bien mis en évidence les difficultés en ce qui concerne la date de la conférence des chefs d'État et de gouvernement que le Chancelier et le Général ont envisagée hier. Je sais qu'ils ont pensé à une date assez rapprochée. Avec quelque esprit d'abnégation, les ministres des Affaires étrangères pourraient accepter que les chefs d'État et de gouvernement déclarent que leurs collaborateurs ont mal abordé le problème et qu'il est devenu nécessaire qu'ils s'en occupent eux-mêmes. Ainsi se trouverait justifiée leur réunion. Si vous estimez que les mois de juillet ou d'août sont trop rapprochés, on pourrait envisager septembre ou octobre. Mais, dans ce cas, il faudrait procéder sans tarder à l'élaboration d'un texte agréé par les Six. Au cours de nos discussions avec les Anglais, nous pourrions obtenir qu'ils exercent leur influence sur les Belges et les Hollandais pour que le texte adopté soit tel que nous le souhaitons. En ce qui concerne les milieux « européens » d'Allemagne, nous pensons que nous pouvons obtenir leur accord sur la base du texte français. Nous ne prévoyons pas de difficultés parlementaires sur ce point. En résumé, le texte ne nous préoccupe pas beaucoup et nous sommes surtout désireux de

faire avancer l'organisation politique de l'Europe. C'est pour cette raison que nous n'avons pas l'intention d'insister beaucoup pour obtenir un article très détaillé en ce qui concerne la révision.

M. Couve de Murville. – L'essentiel, c'est que la conférence des chefs d'État ou de gouvernement, si elle doit avoir lieu, soit couronnée de succès. Je reconnais qu'il serait préférable qu'elle se tienne en juillet plutôt qu'en septembre, mais il vaudrait mieux qu'elle ait lieu en septembre si, en juillet, elle devait se solder par un échec. À mon avis, nous devrons nous rendre à la Conférence avec la certitude que nous aboutirons à un accord sur le texte et que ne se renouvelleront pas les difficultés du mois d'avril. Je sais que M. Spaak doit vous rendre visite prochainement [1]; son voyage fournira l'occasion de connaître ses intentions avec plus de précision. En ce qui concerne les Britanniques, chacun de nous les tient au courant. Nous l'avons toujours fait et il n'y a là aucun mystère. Ils sont scrupuleusement tenus informés et ils ne peuvent pas aller jusqu'à demander que nous acceptions qu'ils puissent apporter officiellement leur contribution à l'élaboration du texte. Nous comprenons leur désir d'être informés, mais il y a un équilibre à maintenir.

M. Schroeder. – Envisagez-vous que les chefs d'État ou de gouvernement devraient, dès leur première réunion, apposer leur signature au traité ?

M. Couve de Murville. – L'essentiel, c'est qu'ils se mettent d'accord. Quant à la signature, elle exige de nombreux préparatifs et, la Conférence ne devant vraisemblablement durer qu'une seule journée, il est probable que le temps serait trop court. De toute façon d'ailleurs, ce n'est pas aux chefs de gouvernement qu'il incombe de signer un traité, c'est aux ministres des Affaires étrangères.

M. Schroeder. – C'est une question bien complexe et, pour certains d'entre nous, il doit y avoir double signature.

Je voudrais maintenant aborder une question relative à Berlin. Comme vous le savez, il y a tous les ans une « Semaine verte » et une exposition industrielle à Berlin. La France ne participe ni à l'une, ni à l'autre. Nous le regrettons. Pourriez-vous envisager la possibilité d'y ouvrir des pavillons français ?

D'autre part, il y aura à Genève prochainement une réunion pour la signature de l'accord sur le Laos [2]. M. Gromyko y sera. Il est possible que des conversations sur Berlin s'engagent avec les Soviétiques. Je me demande s'il ne serait pas possible de prévoir une réunion préalable des quatre Occidentaux.

[1] Le 26 juillet.

[2] La conférence de Genève à quatorze sur le Laos se réunit le 2 juillet et s'achève le 23 par la signature des textes relatifs à la neutralisation du Laos, signés par les représentants des quatorze pays participant à la Conférence. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, coprésident avec celui de la Grande-Bretagne, lord Home, met fin aux travaux de la Conférence. Sur le sujet, voir ci-après le n° 22 (note), ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 510-511. À l'occasion de cette conférence, MM. Rusk et Gromyko se sont entretenus de Berlin les 21, 22 et 24 juillet. Le porte-parole américain a déclaré « qu'il n'y a eu aucun élément nouveau et que les positions respectives n'ont pas changé ».

M. Couve de Murville. – En ce qui concerne les expositions de Berlin, nous participons à la « Semaine verte » et M. Seydoux vient de m'entretenir de la question de l'Exposition industrielle. Nous allons l'étudier. Notre absence jusqu'ici était due à des raisons budgétaires.

En ce qui concerne Genève, il est en effet envisagé que les ministres se rendent dans cette ville pour un ou deux jours vers le milieu du mois de juillet. M. Rusk m'en avait parlé au cours de sa visite à Paris et m'avait dit qu'il serait peut-être possible d'organiser un dîner de travail avec M. Gromyko afin de parler de Berlin.

On peut en effet tenir une réunion de ce genre avec les Soviétiques et il n'y aurait là rien d'anormal. Mais je verrais un inconvénient à cela si l'on cherchait à donner l'impression qu'il s'agit de donner une estampille quadripartite, notre bénédiction, à la diplomatie américaine. Au surplus, si un tel dîner était précédé d'un déjeuner avec vous, alors nous donnerions de plus en plus l'impression que nous participons à la négociation avec les Russes sur Berlin. Cela ne serait pas très satisfaisant pour ce qui nous concerne.

M. Schroeder. – Je crains qu'il n'y ait un malentendu. Je ne voulais pas vous donner l'impression que je cherchais à modifier la position actuelle du gouvernement français que nous connaissons bien. Je cherchais seulement à profiter de la présence de tous les ministres pour tenir une réunion entre nous et faire le point. Nous n'avons pas l'intention d'utiliser ce biais pour vous faire intervenir dans la négociation avec Moscou.

M. Couve de Murville. – Je n'aurais jamais d'objections à ce que les quatre Occidentaux se réunissent pour discuter de leurs affaires. Cela est toujours utile, cela est toujours important.

M. Schroeder. – Comme vous le savez, l'Irak a établi des relations consulaires avec la D.D.R. [1] Mais il nous a fait savoir qu'il ne s'agissait pas de reconnaissance diplomatique et qu'il n'y aurait pas délivrance d'*exequatur*. Au surplus, il n'y aurait pas ouverture d'un consulat irakien à Berlin-Est. En dépit de ces assurances, nous avons présenté la chose à notre opinion publique en termes généraux et vagues de façon à ne pas gêner Bagdad. Nous pensons pouvoir maintenir nos relations diplomatiques avec l'Irak.

En ce qui concerne le Laos, qui a fait la déclaration publique que vous savez sur son intention d'établir des relations avec tous les pays et qui a mentionné notamment la Pologne, la Tchécoslovaquie [2] et la D.D.R., la situation est plus délicate. Il ne nous semble pas cependant qu'il ait l'intention d'établir ces relations immédiatement. Nous avons déclaré que nous romprions nos relations avec le Laos s'il donnait suite à sa déclaration en ce qui concerne la D.D.R.

[1] Le 24 mai, un communiqué conjoint germano-irakien annonçait que l'Irak et la R.D.A. avaient décidé d'ouvrir des consulats généraux à Berlin et à Bagdad.

[2] Le 6 septembre, un communiqué du gouvernement laotien annonçait l'établissement de relations diplomatiques avec la Tchécoslovaquie et la décision des deux pays d'échanger des représentants avec rang d'ambassadeurs.

M. Lucet. – Nous avons parlé du problème avec le prince Souvanna Phouma à Paris [1]. Il nous a dit qu'une décision dans ce domaine ne pouvait être prise qu'en Conseil des ministres, ce qui n'avait pas été fait. Il en était souvent question, mais l'affaire était toujours remise à plus tard.

M. Couve de Murville. – Ce qui intéresse particulièrement le Laos, c'est d'établir des relations avec le Nord-Vietnam. Il n'a pas intérêt à avoir des relations diplomatiques avec la D.D.R.

M. Schroeder. – Je me demande si nous ne devrions pas discuter les projets de l'O.T.A.N. relatifs aux M.R.B.M. [2] Peut-être nos ministres respectifs de la Défense ne seront-ils pas de notre avis, mais je crois cependant qu'il serait bon que nous échangions quelques idées à ce sujet.

M. Couve de Murville. – Nous pourrions aborder le problème demain après la réunion plénière de l'Élysée.

IV

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer le 4 juillet 1962, de 10 h. 05 à 11 h. 15

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer désire aborder trois problèmes : l'O.T.A.N., l'armement nucléaire et les relations franco-allemandes. En ce qui concerne la première question, il informe le Général de la nomination prochaine de M. Grewe, en remplacement de M. von Walther, au poste d'ambassadeur auprès de l'O.T.A.N. Il trouve inapplicables les nouveaux plans de l'O.T.A.N. prévoyant, pour l'Allemagne, l'augmentation des troupes conventionnelles à 725.000 hommes, plus une réserve civile de 250.000 hommes. Ces chiffres dépassent la capacité économique de la République fédérale d'Allemagne, car il faudrait prélever ces hommes dans les secteurs industriel et économique. Le problème s'aggrave du fait que M. Fanfani a déclaré au Chancelier qu'à partir de 1965, l'Italie ne permettrait plus à ses ouvriers de s'expatrier.

Lors d'une conversation avec le général Norstad à la réception d'hier soir, celui-ci lui a indiqué que son projet d'armement nucléaire O.T.A.N., remis en 1960 à l'administration Eisenhower [3], se trouvait encore dans les tiroirs de la nouvelle administration. Le Chancelier regrette que le

[1] Le prince Souvanna Phouma est arrivé à Paris le 25 juin.

[2] Sur ce sujet, voir l'échange de télégrammes Repan à Paris (n° 355) et Paris à Repan (n° 477), respectivement des 15 et 25 juin, reproduits dans *D.D.F.*, 1962-I, n°s 182 et 194.

[3] Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1960-I, n° 131 (et notes).

général Norstad se retire bientôt [1], comme on l'annonce, et que son remplaçant soit moins qualifié que lui.

Le général de Gaulle apprécie beaucoup les qualités d'intelligence et de compétence du général Norstad et regrette comme le Chancelier que celui-ci s'en aille.

Le chancelier Adenauer trouve que la structure de l'O.T.A.N. est devenue vétuste. Il déplore qu'un pays comme l'Islande, où deux communistes font partie du gouvernement, ait une voix comme les autres pays dans les délibérations de l'O.T.A.N. Cette péréquation et l'unanimité des votes ne lui paraissent pas soutenables à la longue. Il expose au Général les récentes difficultés que l'Allemagne a eues avec les États-Unis. Il s'agissait d'un télégramme adressé par Rusk aux Affaires étrangères allemandes dont ni la forme ni le fond n'étaient acceptables. Malheureusement, le ministre des Affaires étrangères Schroeder a immédiatement répondu très aimablement à ce télégramme et n'en a informé qu'après coup le Chancelier qui, à ce moment-là, a repoussé énergiquement le ton et le fond de cette note américaine. En outre, il n'avait pas reçu de réponse à une lettre adressée par lui au président Kennedy. Après s'en être plaint auprès du général Clay, Kennedy lui a envoyé une lettre d'excuses très polie et a, de surcroît, chargé l'ambassadeur Dowling à Bonn d'exprimer également ses regrets oralement [2]. Lors de la dernière visite de M. Rusk en Allemagne [3], cet incident n'a pas été mentionné, mais le Chancelier voudrait que l'Amérique se contentât d'orienter et non pas de commander. L'Allemagne se sent spécialement exposée du fait des prochaines élections américaines, où les républicains voudraient se servir de l'attitude peu favorable de Kennedy dans l'affaire de Berlin comme slogan électoral.

Le Chancelier rappelle sa déclaration faite il y a quelques années à Londres où il a dit que la seule obligation assumée par l'Allemagne était de renoncer à fabriquer les armes A, B et C sur le sol allemand [4]. Aucune autre obligation n'incomberait à la République fédérale et l'ancien ministre des Affaires étrangères, Foster Dulles, a pris acte de ces faits que le Chancelier s'est empressé d'ailleurs de répéter à Dean Rusk. Par ailleurs, le Chancelier se méfie du fait que le Premier ministre britannique a accueilli si favorablement le « frère nucléaire français ». Il doute du succès

[1] Le général Norstad, commandant suprême atlantique depuis 1956, partisan résolu de la force de frappe européenne, donnait le 20 juillet sa démission : il était en désaccord avec le Pentagone américain. Le président Kennedy proposait au Conseil atlantique le général Lemnitzer pour succéder au général Norstad. Voir l'*Année politique 1962*, p. 499.

[2] Le 14 mai, le chancelier Adenauer recevait M. Dowling, à la demande du gouvernement américain. Un communiqué était publié, affirmant qu'un accord complet était apparu sur tous les points essentiels. Se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 459-460.

[3] M. Dean Rusk s'est rendu à Bonn du 21 au 23 juin, après une courte visite à Berlin-Ouest. Les sujets suivants ont été examinés : Berlin et le problème allemand, ainsi que les relations Est-Ouest en général et la situation en zone soviétique; les négociations relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun; les conversations franco-américaines et les problèmes de l'O.T.A.N. Sur les rapports germano-américains et le voyage de M. Rusk en Europe, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 481-482; *D.D.F.*, 1962-I, n° 186.

[4] Sur les accords de Paris du 23 octobre 1954 et la renonciation par la République fédérale à la fabrication sur son sol des armes atomiques, biologiques et chimiques, se reporter à *D.D.F.*, 1954, (21 juillet-31 décembre), n° 298 (et notes).

conservateur aux prochaines élections britanniques, ne serait-ce que par suite de l'augmentation des prix et de la baisse de la livre. Il en vient ensuite à parler de la tentative de rapprochement de Khrouchtchev vis-à-vis de l'Allemagne [1]. Khrouchtchev voudrait, soit pour tromper le Chancelier, soit pour en tromper d'autres, entrer en négociations directes avec le Chancelier et lui a envoyé Smirnov, ambassadeur d'U.R.S.S. à Bonn, pour l'en informer. Le Chancelier a déclaré que ce problème était par trop important pour qu'il puisse y répondre immédiatement et qu'il y réfléchirait. Au cours de cette entrevue, Smirnov n'a pas dit un mot contre la France, l'Angleterre ou l'Amérique.

Quant au problème des relations franco-allemandes, le Chancelier pense que la menace de l'Est se prolongera encore longtemps pour l'Europe occidentale et surtout pour la France et l'Allemagne. Les Russes se trouvent installés au cœur de l'Allemagne. Le parti communiste est bien organisé en France et en Italie. Ce danger est sous-estimé par Fanfani, qui préfère encore que Togliatti reçoive ses instructions de Moscou plutôt que de voir livré le parti communiste à lui-même. En ajoutant les troubles en Amérique du Sud et en Asie, le Chancelier craint fortement les répercussions de l'influence communiste. Par contre, il estime que si la France et l'Allemagne étaient étroitement liées, aucun gouvernement de l'Europe libre ne pourrait faire cause commune avec l'U.R.S.S. et nos deux pays formeraient un bastion antisoviétique. C'est pourquoi il propose au Général qu'il y ait d'abord entre la France et l'Allemagne, sans l'intervention des Parlements, un accord de consultations réciproques portant spécialement sur le problème communiste. Tant que le Chancelier sera au pouvoir – et il déclare qu'il n'est pas prêt à l'abandonner –, cette consultation se ferait directement entre le général de Gaulle et lui-même. Ses successeurs se sentiraient certainement liés par cet accord. La consultation ne se ferait pas par la voie diplomatique ordinaire que le Chancelier ne croit pas tout à fait sûre, mais par la consultation réciproque des deux chefs d'État et de gouvernement. Ce n'est que progressivement qu'on remettrait cette consultation entre les mains des diplomates.

Le général de Gaulle reprend l'argumentation du Chancelier et, comme lui, ne croit pas que l'O.T.A.N., telle qu'elle existe actuellement, soit adéquate aux conditions d'aujourd'hui et de demain. L'O.T.A.N. a été créée à une époque où tout était simple. L'Amérique disposait seule des armes atomiques, les Russes n'en avaient pas et la force de dissuasion américaine était suffisante pour nous protéger tous. Depuis lors, de grands changements sont intervenus. La Russie possède l'armement atomique, peut-être pas à égalité avec les États-Unis, mais très suffisant pour les détruire. Du coup, ceux-ci peuvent hésiter à s'en servir pour nous protéger, craignant leur propre destruction. Les Américains disent toujours que nous pouvons compter sur eux, mais devant l'échéance, ils ne lâcheraient vraisemblablement pas les premiers les bombes atomiques. Pour les mêmes raisons, les

[1] Qui se matérialisait notamment dans la remise le 27 décembre 1961 d'un mémorandum soviétique au Dr Kroll, ambassadeur de la R.F.A. à Moscou : *D.D.F.*, 1962-I, nos 19 (note), 24, 25 (et note), 41, 55 (note).

Russes en feraient probablement de même. C'est un des motifs pour lesquels les États-Unis poussent les autres pays occidentaux au réarmement conventionnel. Mais si la guerre commence par une bataille conventionnelle en Europe, nous risquons fort de la perdre. Car, dans le domaine des armements conventionnels, la Russie est plus forte que nous. Elle peut prélever sur les besoins de sa population tout ce qu'elle veut. Cela nous est impossible par suite des limites politiques et sociales qui sont les nôtres. S'il n'y avait qu'une bataille conventionnelle, nous serions battus d'abord. Après quoi, rien n'empêcherait que se produise, de toute façon, la bataille atomique entre les États-Unis et l'U.R.S.S.

La France a commencé à faire des bombes. Elle ne prétend pas avoir une force atomique égale à celle des Russes ou à celle des Américains. Mais la réalité d'une force de dissuasion *deterrent* ne se mesure pas exactement à la quantité. Ce qui importe par dessus tout, c'est de posséder ce *deterrent* qui est énorme par lui-même. Celui qui le possède est protégé, même si l'adversaire en a plus que lui. La dissuasion compte de par sa simple existence. Tout État y regarde à plusieurs fois avant d'en attaquer un autre, s'il sait qu'il sera ruiné et décimé. La France a commencé et le Général estime qu'avant la fin de l'année prochaine, quelque chose de réel existera et, dans cinq ou six ans, quelque chose de puissant. Les États-Unis ne sont pas favorables à cette création. Si la France détient une force nucléaire, les États-Unis ne disposent plus de notre destin pour la défense ou pour la mort. En outre, ils craignent qu'une initiative française ne déclenche, en cas de conflit, la guerre nucléaire, même si eux-mêmes ne la veulent pas.

Les Anglais, eux aussi, ont une force atomique, mais ils l'ont obtenue dans des conditions différentes. C'est l'Amérique qui leur a donné les moyens de la créer. D'où, pour eux, une certaine dépendance à cet égard vis-à-vis de l'Amérique. Mais nous, nous n'avons jamais rien reçu des États-Unis ni de l'Angleterre, et la création de notre force atomique indépendante change complètement la conception américaine sur la défense de l'Europe et, partant, sur l'O.T.A.N.

Pour tâcher de faire tenir l'Europe tranquille, les Américains ont feint de proposer que l'armement atomique déposé en Europe appartienne à l'O.T.A.N., donc à la collectivité. Mais, en réalité, les Américains ne veulent nullement remettre les armes à la disposition des pays membres de l'O.T.A.N. Ils gardent complètement l'utilisation de ces armes. Il en va de même pour les sous-marins *Polaris*. En d'autres termes, nous n'avons aucune assurance que les Américains emploieront ces armes pour notre défense, sauf peut-être lorsque nous serons morts. Dans tout ce qui vient d'être dit, il n'y a aucun reproche adressé aux Américains dont l'attitude nous paraît très naturelle. Nos États en feraient de même, le cas échéant. Mais les Américains ne veulent pas accepter que leur sort dépende d'autrui et c'est la perspective de recevoir des bombes russes sans l'avoir provoqué directement qui les fait agir ainsi. Même les Soviets, malgré le communisme et le régime appliqué aux pays de l'Est, ne donneront jamais la bombe en toute propriété à leurs satellites, qu'ils soient polonais ou chinois.

Le chancelier Adenauer déclare avoir déjà tenu des propos analogues à Foster Dulles. Mais il retient une phrase clé de l'exposé du Général : pour retenir un adversaire en puissance de se servir de ses armes atomiques, un pays ne doit pas nécessairement disposer de la même force nucléaire. Pourtant, il n'est pas tout à fait certain qu'on doive renoncer à voir les Américains mettre à la disposition de l'O.T.A.N. un armement nucléaire.

Le général de Gaulle croit que, même si les Américains cédaient sur ce point, ils garderaient toujours la main sur cet armement dont seul Norstad ou son successeur pourrait disposer après autorisation préalable du président des États-Unis. Le Général voudrait que les problèmes de notre défense puissent être abordés lorsque la coopération politique sera organisée. Il ne veut certes pas renoncer à l'Alliance atlantique, mais, dans cette alliance, nous avons une situation propre et il est essentiel que notre coopération nous permette de prendre ce problème en mains.

Le chancelier Adenauer se demande si les Russes craignent davantage la coopération politique des Six ou les liens étroits entre la France et l'Allemagne et il estime avec le Général que ce sont ces liens qui agitent le plus l'U.R.S.S.

V

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer le 5 juillet 1962, à 9 h. 30

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer revient sur le problème de la consultation entre la France et l'Allemagne évoqué hier. Il ne voudrait pas que ce terme soit pris dans un sens trop absolu. Ce qu'il a voulu dire, c'est que lors des négociations relatives à l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun, il serait souhaitable que les représentants français et allemands se consultent. D'après lui, les difficultés qui se posent à propos de cette négociation ne tiennent pas seulement au Commonwealth blanc (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Il reste encore la Norvège, le Danemark, l'Islande et l'Irlande, soit, avec l'Angleterre, en tout cinq nouveaux pays qui viendraient se joindre aux Six. La Communauté ne dispose pas de l'appareil nécessaire pour faire face aux obligations qui lui incomberaient de ce fait. Par ailleurs, le Royaume-Uni ne désire pas non plus qu'il y ait une entente trop marquée entre la France et l'Allemagne.

M. von Brentano se trouve actuellement à Londres [1]. Ni lui ni M. Schroeder n'ont informé le Chancelier de cette visite et de son objet.

[1] M. von Brentano, président du groupe chrétien-démocrate au Bundestag, s'est rendu en visite officielle en Grande-Bretagne du 3 au 6 juillet. Il s'est entretenu notamment avec M. Macmillan, lord Home et M. Heath. M. von Brentano s'est prononcé pour la participation de la Grande-Bretagne à l'Union politique de l'Europe.

M. von Brentano est actuellement malheureux de ne plus être ministre des Affaires étrangères, poste qu'il a abandonné de son propre chef, parce qu'il avait un peu perdu les nerfs. C'est ce qu'il regrette aujourd'hui.

Le Chancelier voudrait aussi, qu'en cas de nouvelles négociations à l'échelon des ambassadeurs avec l'Union soviétique, l'ambassadeur de France à Washington y assistât. Ce serait dans l'intérêt général d'y associer M. Alphand, homme très habile et intelligent. Grâce à sa présence, les intérêts européens seraient sauvegardés.

Le général de Gaulle répond que, pendant très longtemps, l'ambassadeur de France a participé à ces conversations au cours desquelles les mêmes choses ont été répétées à satiété sans qu'aucun résultat concret ait pu être atteint, ni sur Berlin, ni sur le désarmement. Mais le représentant de la France à Washington est parfaitement au courant. Il rencontre le président des États-Unis et son ministre des Affaires étrangères et, de cette façon, les Américains connaissent nos pensées. S'il y avait une circonstance où des décisions réelles seraient à prendre, soit sur Berlin, soit sur le désarmement, la France serait certainement présente. C'est l'idée des Américains de négocier pour le plaisir de négocier qui paraît mauvaise au Général.

Le chancelier Adenauer partage cette opinion, mais estime qu'en cas d'interruption de ces négociations, la tension croîtrait considérablement. Il n'est pas exclu que l'administration de Kennedy attache beaucoup d'importance à la présence française dans les négociations de manière à éviter que l'absence française et, partant, européenne, soit exploitée au cours de la lutte électorale prochaine entre républicains et démocrates.

Le général de Gaulle est du même avis et ne s'oppose pas au fait que des négociations aient lieu; mais il reste hostile à l'idée d'y participer, et même de se joindre à leur préparation. Quant à la rivalité entre républicains et démocrates, la France n'a pas un choix bien tranché. Tout s'est toujours très bien passé dans la forme, qu'il s'agisse de la visite du Général aux États-Unis [(1)] du temps d'Eisenhower ou de la visite de Kennedy en France [(2)]. Quant au fond, la présence française aux soi-disant négociations n'en changerait pas le cours, qu'elles aient lieu sans les démocrates ou sans les républicains. Déjà, Eisenhower était très vacillant; la preuve en a été fournie ici, à Paris, dans l'affaire Khrouchtchev [(3)]. La France n'a donc pas de préférence et ne prendra certainement pas position pour l'un ou l'autre des partis américains.

[(1)] Dans le cadre de son voyage en Amérique du Nord du 18 avril au 4 mai 1960, le général de Gaulle devait être successivement reçu à Washington (du 22 au 25 avril), New York (26 avril), San Francisco (27 avril) et La Nouvelle-Orléans (28-29 avril). Sur les entretiens de Gaulle-Eisenhower aux États-Unis, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 182 (et notes); se reporter également à l'*Année politique 1960*, p. 449.

[(2)] Le président Kennedy s'est rendu en visite officielle en France du 31 mai au 2 juin 1961. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 265; se reporter aussi à l'*Année politique 1961*, p. 435-436.

[(3)] Allusion à la Conférence au sommet, avortée, de mai 1960 (14-18 mai). Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221 (et notes), ainsi que l'*Année politique 1960*, p. 469-476.

Le chancelier Adenauer aborde le problème de la visite en Allemagne du Général [1]. Il convient avec ce dernier que cette visite pourrait utilement se placer au début du mois de septembre. Bien entendu, il serait impossible de concurrencer les fastes de Paris. Les manifestations n'en seront pas moins cordiales.

En vue de rapprocher les peuples français et allemand, le Chancelier propose encore qu'il y ait davantage de jumelages entre villes allemandes et françaises et que les liens entre organisations de jeunesse des deux pays deviennent plus étroits.

Le général de Gaulle dit que pour augmenter les rapports entre les deux jeunesses, M. Sudreau et M. Herzog sont tout qualifiés du côté français. Il souhaite que le Chancelier désigne lui-même des personnalités qui pourraient prendre contact avec eux.

Le chancelier Adenauer envisage favorablement une telle suggestion.

À 10 heures 05, MM. Pompidou, Couve de Murville et Schroeder viennent se joindre aux deux interlocuteurs et le Général les informe des problèmes traités au cours de ses conversations avec le Chancelier : l'Europe, l'Union politique, l'Angleterre et son escorte, l'affaire américaine (O.T.A.N.), l'armement atomique en général, les rapports franco-allemands du point de vue pratique, le jumelage de villes, les rapports entre les organisations de jeunesse.

VI

Réunion à l'Élysée le 5 juillet 1962

Le général de Gaulle
M. Pompidou
M. Couve de Murville
M. François Seydoux
M. Burin des Roziers
M. Lucet

Le chancelier Adenauer
M. Schroeder
M. Carstens
M. von Hase
M. Jansen

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle. – M. le Chancelier, j'ai eu avec vous de longues conversations au cours desquelles il m'a été permis d'apprendre beaucoup de choses. Vous avez eu, de votre côté, ainsi que M. Schroeder, des entretiens fort utiles avec M. Pompidou et avec M. Couve de Murville. Le moment est venu maintenant de préciser les résultats de ces entretiens de telle manière qu'il puisse en sortir une ligne bien définie dans les circonstances graves où nous nous trouvons placés.

[1] Qui aura lieu du 4 au 9 septembre. Sur le sujet, voir ci-après les n°s 67 (et note), 78, 80, 95 annexe.

Je résume nos entretiens. Nous avons parlé tout d'abord ensemble de l'Union politique des Six. Nous souhaitons, et vous aussi, aboutir à quelque chose de concret. Nous l'avons dit publiquement et nous l'avons dit aux autres. Il ne faut pas que ces entretiens, qui durent depuis longtemps déjà, tournent à des querelles d'école et à l'exposé de vues partisanes. Le plus simple est de nous en tenir à ce qui a été convenu il y a maintenant près d'un an, lors de nos entretiens de Bonn [1], en tenant compte de notre rencontre de Baden-Baden [2], ainsi que de la visite que j'ai rendue à Turin à M. Fanfani [3] et des entretiens que vous avez eus, de votre côté, avec le Premier ministre italien, à Cadenabbia [4]. Il y a là une base possible d'accord. Il existe des éléments d'une coopération organique des Six sur un grand nombre de sujets. À l'heure actuelle, cette coopération entre les Six n'existe pas, sauf en matière économique, mais il est nécessaire qu'elle soit couverte par un accord politique.

Après l'accord que nous avions enregistré au cours de nos différentes entrevues, une question nouvelle a été posée, celle de la participation de la Grande-Bretagne. Nous nous sommes livrés alors à des discussions sur la forme que pourrait prendre la coopération avec cette dernière. Il est important maintenant de voir si nous pouvons faire cette union politique sans la Grande-Bretagne, sans l'exclure bien entendu de l'union que nous avons en vue, mais en montrant pourtant que cette union peut se faire et exister sans elle. À ce propos, des objections sont venues de la Belgique, de la Hollande et aussi de certains milieux parlementaires, principalement en Allemagne, mais aussi en France et en Italie. Il serait dommage qu'après l'accord économique qui existe déjà, nous donnions l'impression que nous ne pouvons pas nous entendre sur un accord politique.

Je n'exclus pas la possibilité de reprendre la discussion de cette affaire qui depuis quelque temps n'a pas fait de progrès. M. Fanfani nous a écrit, à vous comme à moi [5], en nous disant qu'il serait heureux de voir les conversations se poursuivre. Nous devons lui adresser une réponse. Il y a là un sujet à reprendre. C'est au tour de M. Fanfani, en effet, de proposer la réunion des cinq autres participants. Nous nous sommes d'abord réunis à Paris, puis à Bonn, c'est maintenant le tour de Rome. Nous sommes d'accord pour que M. Fanfani provoque cette nouvelle réunion. Ceci ne peut pas être fait, à notre avis, immédiatement. Il ne faut pas précipiter

[1] Le 20 mai 1961, le général de Gaulle s'est entretenu avec le chancelier Adenauer à Rhoendorf, près de Bonn. Sur cet entretien, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 249.

[2] Le 15 février : voir le compte rendu dans *D.D.F.*, 1962-I, n°s 55, 59. Pour le communiqué qui a été publié à l'issue de cette rencontre, se reporter à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01208 du 22 février 1962.

[3] Le 4 avril, se sont tenus les entretiens de Gaulle-Fanfani, près de Turin. Les deux hommes d'État ont eu un échange de vues sur l'union politique de l'Europe. Voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 118, 120.

[4] Le 7 avril, M. Fanfani s'est entretenu avec le chancelier Adenauer, à Côme. Il l'a mis au courant des entretiens qu'il a eus avec le général de Gaulle à Turin. Les deux hommes d'État ont examiné les thèmes de la prochaine conférence des ministres des Affaires étrangères de la C.E.E. à propos de l'unité politique de l'Europe ainsi que les problèmes actuels du désarmement.

[5] Lettre du 28 juin à laquelle le général de Gaulle fait allusion dans sa réponse ci-après reproduite sous le n° 15. Voir aussi Gaulle (général de), *Lettres, notes et carnets, 1961-1963*, Plon, 1986, p. 246-247.

les choses. Je crois que la meilleure époque serait le début de l'automne. À cette époque, de plus, nous verrons peut-être plus clair sur la situation de l'Angleterre. Voici ce que j'ai retenu des conversations que j'ai eues en tête à tête avec vous. Êtes-vous bien d'accord sur ce que je viens de dire ?

Le chancelier Adenauer. – Ce que vous venez de dire est très juste et je n'ai rien à y objecter. J'ajoute seulement que les chefs d'État devraient pouvoir parler librement entre eux de ce qui peut encore être gênant. Il sera plus facile ainsi d'aboutir à un accord. Je vous indique, d'ailleurs, à titre confidentiel, que M. Spaak viendra prochainement à Bonn [1] et que nous reprendrons les conversations avec lui dans l'espoir de parvenir à un accord.

Le général de Gaulle. – Nous garderons ce que vous venez de nous dire totalement secret. M. Spaak change souvent d'avis et l'influence que vous pourrez exercer sur lui sera certainement utile. Je précise qu'il sera nécessaire d'aboutir à Rome à un accord. Si nous n'y parvenons pas, la situation deviendrait très sérieuse pour l'Europe dite « des Six ». Il nous faudrait alors tourner la page et nous orienter différemment.

Le chancelier Adenauer. – Je partage entièrement cet avis.

Le général de Gaulle. – Nous avons parlé ensemble de la grande, de l'énorme affaire que représente le problème des relations entre les Six et la Grande-Bretagne. Il me semble que nos gouvernements, séparément à titre national, et ensemble dans le cadre des Six, n'ont pas encore considéré avec suffisamment d'attention le problème dans son ensemble, je veux dire le problème que pose la jonction de l'Angleterre avec l'Europe commençante. Il existe à Bruxelles un mécanisme technique qui fonctionne déjà par l'intermédiaire de la Commission. Les ministres, de leur côté, se réunissent fréquemment, mais il semble que les conséquences politiques et aussi économiques du problème posé ne sont pas encore appréciées à leur juste mesure.

Naturellement, nous sommes bien disposés à l'égard de la Grande-Bretagne. De toute façon, nous maintiendrons avec elle, sur le plan politique comme sur le plan économique, des liens amicaux très étroits. Ceci ne m'empêche pas de dire que l'introduction de la Grande-Bretagne et probablement aussi des pays scandinaves dans les organismes existants sera une opération très difficile, car il ne faut pas oublier que l'entreprise a été fondée et montée pour fonctionner entre les Six. On peut même dire que ce qui existe actuellement a été, à l'origine, franco-allemand. Comme vous l'avez rappelé dans votre discours récent [2], tout a commencé entre vous-même et M. Robert Schuman. À l'époque, M. Schuman avait proposé à l'Angleterre de se joindre à ce qui est ensuite devenu la Commission économique du charbon et de l'acier (C.E.C.A.). Les Anglais ont refusé, ce qui était compréhensible, et qu'aurions-nous fait d'ailleurs de tout le

[1] Cette visite aura lieu le 26 juillet; M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, s'entretiendra avec MM. Adenauer et Schroeder de la reprise éventuelle des négociations sur l'Union politique européenne.

[2] Allusion au discours prononcé par le Chancelier au Congrès démocrate-chrétien de Dortmund le 3 juin.

charbon britannique ? Puis est venu le traité de Rome qui a été conclu entre les Six [1] et dont l'application s'est révélée possible dans le cadre des Six. Je ne suis pas moi-même un économiste, ni un homme d'affaires, mais il me semble que, pour nos industriels, nos ouvriers, nos organisations syndicales, nos banques, il a été et il reste possible d'organiser la conjonction entre nos intérêts nationaux. Ceci est surtout vrai pour les rapports franco-allemands, mais s'étend aussi à l'Italie, du moins à l'Italie du Nord ainsi qu'aux pays du Benelux. Mais ce qui est naturel entre les Six, nous ne savons pas si cela pourra s'étendre d'une manière analogue à la Grande-Bretagne. Celle-ci possède son industrie, son agriculture, celle-ci, il est vrai, de faible importance, mais existant tout de même. De plus, les rapports économiques et commerciaux qu'elle a avec le reste du monde lui sont très particuliers. Il se pose aussi la question de sa monnaie.

Vous nous avez parlé, à titre confidentiel, de votre projet de rencontre avec M. Spaak. Au titre du même secret, nous pouvons vous dire que nous estimons, pour notre part, qu'il y a actuellement un problème pour la livre sterling, alors qu'il n'en existe pas pour le franc français ou pour le mark allemand. Dans ces conditions, l'Europe des Six peut-elle absorber facilement l'Angleterre avec tous ses problèmes ? Je répondrai : peut-être, mais pas sûrement. Je me demande, une fois encore, si même du point de vue technique, on a vraiment vu le problème dans son ensemble. C'est là une affaire dont les gouvernements des Six doivent parler entre eux. Quand nous avons envisagé des réunions périodiques des Six, nous, Français, avons insisté pour que les chefs d'État et de gouvernement, lorsqu'ils se rencontreront, puissent aborder les questions économiques. Ceci est tout naturel, étant donné l'ampleur des questions qui sont posées. Nous avons donc l'impression que ce problème de la participation britannique doit être étudié plus à fond. Il serait souhaitable que nos ministres des Affaires étrangères, qui vont régulièrement à Bruxelles, nous disent pour leur part et ultérieurement ce qu'ils pensent de cette affaire. Croient-ils que la Commission économique européenne survivrait à l'entrée de la Grande-Bretagne et de la Scandinavie ? Je ne parle pas, pour le moment, de la coopération politique, problème qu'il faudra évoquer par la suite.

Le chancelier Adenauer. – Vous avez exposé très clairement la situation. Vous avez montré ce qui est souhaitable et les difficultés qui se présentent dont il faut tenir compte. Je voudrais revenir sur la lettre de M. Fanfani et préciser avec vous ce qu'il convient de lui répondre. M. Macmillan a convoqué une réunion avec le Commonwealth le 11 septembre [2]. Faut-il que la réunion des Six que nous avons en vue ait lieu avant ou après cette date ? À mon avis, elle doit avoir lieu avant. Nous pourrions donc dire à M. Fanfani qu'il est nécessaire de nous mettre en mouvement et que, pour commencer, il n'y a qu'un certain nombre de sujets que nous pourrions

[1] Le 25 mars 1957. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 263 (et notes).

[2] La onzième conférence des Premiers ministres du Commonwealth, dont le thème porte sur les conséquences pour le Commonwealth de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun, se tiendra à Marlborough House, à Londres, du 10 au 17 septembre. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 537-539; voir ci-après le n° 74.

discuter ensemble. À cet égard, je ne retiens pas les propositions faites par M. Cattani; je m'en tiens aux déclarations de Bonn de juillet dernier [1] et aux accords auxquels nous sommes parvenus ensemble en février à Baden-Baden, en y ajoutant ceux que vous avez conclus avec M. Fanfani à Turin. Il y a là les trois éléments de base qui nous permettent de commencer, et c'est ce qui importe le plus, car vis-à-vis de l'U.R.S.S., il serait mauvais de montrer que nous continuons à tergiverser. M. Khrouchtchev devient de plus en plus attentif à ce qui se passe dans la Communauté économique européenne. Une mise en route de l'Union politique serait à ses yeux un facteur important. Par contre, si nous continuons simplement à échanger des propos, M. Khrouchtchev dira que ces capitalistes corrompus n'aboutissent à rien. Prenons donc pour base les trois propositions que je viens d'énumérer et non pas celles récemment ajoutées par M. Cattani. Quant à la date, je vous rappelle que le Con[cile] œcuménique doit s'ouvrir à Rome au début d'octobre. Il ne faudrait pas que la date de notre rencontre coïncidât avec l'ouverture du Concile [2], car nous perdrions évidemment tous les avantages de la publicité.

Le général de Gaulle. – Ce que vous venez de dire pour l'ouverture du Concile est très exact. Il faudrait donc que la réunion de Rome eût lieu un peu plus tôt. Par contre, je ne tiens pas pour essentielle la date de la réunion à Londres des Britanniques et du Commonwealth. Il ne faudrait pas que nous donnions l'impression que nous ne commencerons à travailler que lorsque nous aurons la promesse des Anglais. C'est donc la deuxième quinzaine de septembre qui me paraît pouvoir être suggérée à M. Fanfani. Je le répète, nous lui préciserons que les bases de la discussion sont celles arrêtées entre les Six, c'est-à-dire la déclaration de Bonn, plus les accords de Baden-Baden et de Turin. Il n'y a pas lieu, non plus, à mon avis, de retenir les propositions toutes nouvelles que M. Cattani avait cru devoir nous apporter [3].

Le général de Gaulle. – Je reviens au problème des liens entre la Grande-Bretagne et le Marché commun. J'aimerais avoir l'impression des ministres des Affaires étrangères sur ce qui est actuellement en cours.

Le chancelier Adenauer. – Je m'excuse, mais je reviens à une question précédente. Quelle date prévoyez-vous pour cette réunion de Rome ?

Le général de Gaulle. – Si cette réunion peut avoir lieu avec quelque espoir de succès, je retiens la deuxième quinzaine de septembre. En tout cas, ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est de nous réunir pour n'aboutir à rien. Nous pourrions donc suggérer à M. Fanfani une réunion fin septembre et voir par la voie diplomatique ce qui pourrait arriver, en particulier en sondant M. Spaak, car si nous avions la conviction que la réunion doit échouer, la Conférence devrait être remise et peut-être à tout jamais. La

[1] Sur la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des Six à Bonn le 18 juillet 1961, voir *D.D.F.*, 1961-II, n°s 36, 47.

[2] Le 11 octobre, a lieu l'ouverture au Vatican du XXIe Concile œcuménique sous la présidence du pape Jean XXIII. Voir ci-après le n° 77.

[3] Voir un télégramme de Paris en date du 2 juin 1962, adressé à divers postes diplomatiques français à l'étranger, reproduit dans *D.D.F.*, 1962-I, n° 170.

décision dépend donc du Benelux, de l'Italie et aussi de certaines tendances de la politique allemande qui paraissent moins déterminées à aller vers l'union européenne que le Chancelier et moi-même le désirons.

Le chancelier Adenauer. – Par tendance, j'ai plus confiance dans les conversations que dans les écrits. Les écrits passent nécessairement par la voie bureaucratique. Je préfère donc les conversations au cours desquelles nous pourrons dire : à nos dernières rencontres, vous étiez d'accord ou presque; il faut maintenant commencer. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, j'ai eu l'occasion de parler de la date possible de son adhésion avec M. Hallstein. Il m'a dit que cela était totalement impossible avant le milieu de l'année 1963. Pour ne pas perdre de temps et que nos opinions publiques ne perdent pas l'intérêt dans l'entreprise, il faut donc commencer. Nous pourrions donc écrire séparément à M. Fanfani que la réunion pourrait avoir lieu fin septembre, avec l'espoir d'une solution. Mais il ne convient pas de nous lancer dans des conversations préalables qui prendraient la forme d'échanges diplomatiques.

Le général de Gaulle. – Si nous allons à Rome, nous nous trouverons probablement confrontés immédiatement avec le problème de la participation de la Grande-Bretagne. On nous dira qu'aucun texte ne peut être mis en vigueur avant que nous ayons obtenu au préalable l'assentiment de l'Angleterre. Nous serons obligés de dire que nous ne pouvons pas attendre et que ceux qui veulent adhérer tout de suite le fassent. Il y aura alors une rupture apparente de la Communauté et M. Khrouchtchev pourra se déclarer satisfait. Il faut donc absolument être d'accord avant cette réunion, sinon nous pourrions courir des risques considérables. Cela dépend beaucoup en fin de compte de la position des Italiens.

Le chancelier Adenauer. – Je ne méconnais pas ce danger, mais s'il faut attendre le bon vouloir de la Grande-Bretagne et du Commonwealth, nous devrons attendre au moins un an. J'aimerais donc mieux que nous prenions des risques qui ne me paraissent pas d'ailleurs considérables. Je verrai la situation avec M. Spaak. Nous pourrions dire que nous laissons la place ouverte et réservée à ceux qui hésitent encore. J'oserais même dire que dans le désir d'aller vite, je verrais assez bien cette conférence au cours du mois d'août, ce qui serait une date moins éloignée de celle que s'est fixée le Commonwealth.

Le général de Gaulle. – Je voudrais vous poser une question directe et très importante. Si M. Fanfani convoque la Conférence et qu'elle n'aboutisse pas à des résultats parce que les Italiens ou d'autres diront que rien n'est possible sans la Grande-Bretagne, la République fédérale accepterait-elle de conclure avec la France une Union politique qui serait, en fait, et par la force des choses, limitée à deux ? Ou bien, la République fédérale attendrait-elle que la situation soit différente et mieux éclaircie ?

Le chancelier Adenauer. – Je signale d'abord que, d'après mes informations, le Luxembourg serait prêt à se joindre immédiatement à nous. Cela ferait déjà trois voix. Mais, pour répondre à votre question, je dirais nettement : oui. Nous serions prêts à accepter cette union restreinte en laissant la place ouverte aux autres membres. Si nous faisions autrement, nous

nous placerions dans une position de dépendance totale vis-à-vis de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, M. Luns, que je n'ai pas vu depuis longtemps, et M. Spaak sont des êtres changeants. Il faut entraîner les autres, mais il faut que nous commencions par agir ensemble.

Le général de Gaulle. – Ce que vous venez de dire est d'une extrême importance pour nous comme pour les autres. Il faut que nos partenaires aient bien cette certitude que l'union entre nos deux États se fera de toute façon.

Le chancelier Adenauer. – Ceci est parfaitement exact, et d'ailleurs ma conviction est que les autres ne pourront pas rester à l'écart.

Le général de Gaulle. – En répondant à M. Fanfani, nous pourrions peut-être faire nous-mêmes allusion à notre commune détermination. Cela faciliterait certainement les échanges de vues futurs.

Le chancelier Adenauer. – Je suis d'accord avec vous, à la condition que cette allusion soit faite de façon enrobée et ne contienne aucune menace.

Le général de Gaulle. – Il est bien entendu qu'il en sera ainsi. Les autres sont libres de faire ce qu'ils veulent, mais nous, nous sommes libres aussi. Il faudrait que nous soyons tous libres en même temps.

Le chancelier Adenauer. – Si vous me permettez une suggestion, je pourrais écrire aux chefs de gouvernement des Pays-Bas et de la Belgique que nous attachons une énorme importance à la mise en route de notre Union politique, que nous ne pouvons plus attendre et que nous sommes obligés de prendre une décision *rebus sic stantibus*.

Le général de Gaulle. – Il serait en effet très important que le Chancelier écrivît de telles lettres. Si la République fédérale allemande est décidée, comme la République française, à mettre en œuvre l'Union politique, il est essentiel que cette entente franco-allemande s'affirme. Si nous sommes absolument décidés, de part et d'autre, à maintenir cette position, les dangers que je voyais dans la réunion disparaîtront, car il en sortira au moins une union franco-allemande. Nous pouvons dans ce cas prendre le risque. Tout dépend en tout cas de vous, car nous, nous sommes absolument décidés à poursuivre.

Le chancelier Adenauer. – Je réponds à votre question. Oui, j'y suis moi-même aussi fermement décidé. Je vous l'ai dit déjà en tête-à-tête. J'estime cela indispensable pour faire face aux dangers que fait courir l'U.R.S.S. car, si cette union existe, l'U.R.S.S. ne sera plus à même de faire des avances séparées à l'un ou à l'autre d'entre nous. Si nos autres partenaires ne comprennent pas cette réalité, vraiment nous n'y pouvons rien et nous aurons tout fait pour les éclairer.

Le général de Gaulle. – Je considère votre déclaration comme extrêmement importante. Nous allons donc répondre à M. Fanfani [1]. Les ministres des Affaires étrangères verront entre eux la rédaction la plus convenable, mais, bien entendu, chacun de nous répondra pour son propre compte.

[1] La réponse du général de Gaulle à M. Amintore Fanfani est ci-après reproduite sous le n° 15.

Je tiens maintenant à indiquer que nous avons aussi parlé avec le Chancelier de l'Alliance atlantique et des armes atomiques. Tout d'abord, nous Français, comme vous Allemands, nous voulons maintenir cette Alliance. Il n'y a pas de doute là-dessus entre nous, donc pas de difficulté de principe. Mais l'Organisation pose un autre problème. Et les Américains eux-mêmes reconnaissent qu'elle n'est pas adaptée aux circonstances présentes. Dans nos conversations en tête-à-tête, nous avons évoqué, le Chancelier et moi, la manière dont l'Alliance a été créée il y a treize ans. Les États-Unis avaient alors le monopole des armes atomiques. L'U.R.S.S. n'en avait pas. Les Américains étaient en mesure de garantir la sécurité de l'Europe contre une attaque soviétique grâce à la protection de leurs bombes. Et, en fait, il n'y a pas eu d'attaque. En échange de cette protection que les Américains nous accordaient, les Européens avaient accepté de confier le commandement de la défense de leur continent aux Américains, c'est-à-dire au général Norstad. Encore une fois, toute la force de dissuasion était alors aux mains des Américains.

Mais les Russes maintenant ont aussi des armes atomiques. Les Américains nous disent que les forces atomiques soviétiques sont grandement inférieures aux leurs. Ceci est probablement vrai, mais il n'empêche que ce que possèdent les Russes suffit à tuer l'Amérique. Les États-Unis ne peuvent plus, à l'heure actuelle, défendre l'Europe avec leurs armes atomiques sans encourir la mort pour eux-mêmes. Or, ils ne sont pas décidés à courir ce risque dans tous les cas. Nous le voyons puisqu'ils gardent jalousement pour eux le pouvoir de décision de l'emploi de l'arme. De plus, ils ne donnent les armes atomiques à personne, même pas à leurs alliés. Ils consentent seulement à donner aux troupes alliées les moyens d'utiliser ces armes au cas où on les leur remettrait. Mais ils ne les leur remettent pas.

Les conditions de la défense européenne sont donc complètement changées. Il n'est pas sûr du tout que les États-Unis utiliseront l'arme atomique pour notre défense; nous avons même des raisons de penser qu'ils ne prendront pas l'initiative de s'en servir. De plus en plus, les Américains cherchent à orienter l'Europe vers une défense conventionnelle. Dans ce cas, on peut penser que ni les Russes, ni les Américains, n'emploieront par un tacite accord l'arme atomique. Nous aurions donc à faire face à une bataille conventionnelle qui, malheureusement, risque fort d'être perdue pour nous. Ce n'est pas que les Russes aient à leur disposition un potentiel économique, ni des moyens humains, supérieurs aux nôtres; mais ils ont un régime qui leur permet de prélever sur la substance de leur peuple des moyens conventionnels supérieurs aux nôtres sur le théâtre d'Europe en effectifs et en armes. Au surplus, ils sont sur l'Elbe, tout près du Rhin. Nous, nous sommes loin de Moscou. Les Russes ont donc un énorme avantage. La France juge indispensable à sa propre défense de posséder un armement atomique.

Cet armement ne sera évidemment pas égal à celui que possèdent les Russes et les Américains, mais il sera néanmoins réel. Dans la guerre atomique, même si l'on n'est pas le plus fort et si les moyens dont on

dispose sont limités, l'on est déjà terriblement redoutable par la seule possession de l'arme, car il devient certain pour l'adversaire que, s'il attaque, il sera ruiné et décimé. Il hésitera donc à attaquer et c'est cela la dissuasion. Nous avons fait nos armes atomiques seuls. Nous n'avons rien demandé aux Américains. Si nous l'avions fait, ils nous auraient, d'ailleurs, dit : non ! Ceci est naturel, car les Américains ne veulent pas perdre un monopole dont ils disposent. Ils n'aiment pas non plus que les puissances alliées possèdent les moyens de l'indépendance. Ils craignent enfin que la France, pour se défendre, n'utilise ces armes, ce qui pourrait entraîner le déclenchement général des armes atomiques, et par conséquent, le déclenchement des leurs. Nous comprenons leurs raisons et, si nous étions à leur place, nous ferions comme eux. Mais nous ne sommes pas à leur place, nous sommes à la nôtre et nous faisons ce qui nous est nécessaire dans la mesure où nous le pouvons. Il est d'ailleurs exclu que, pour notre part, nous fassions la guerre tout seuls. Mais les Américains ne la feraient, seuls, pas non plus.

Le chancelier Adenauer. – Je vous remercie de cet exposé empreint d'une telle franchise. Je vous rappelle que, lorsqu'il y a quelque temps, il y a maintenant plusieurs années, vous m'avez fait part de votre intention de créer une force atomique, je vous ai dit que j'étais d'accord. J'avais déjà des doutes sur la résolution américaine, du temps de M. Foster Dulles. Je lui avais dit alors : « Combattrez-vous vraiment si une bombe H tombe sur une ville américaine ? » Dulles m'avait répondu qu'en une telle circonstance, les Américains seraient encore plus braves qu'avant l'attaque. Ceci est facile à dire, mais plus difficile à faire. Je suis aussi d'accord pour estimer que l'O.T.A.N. ne peut pas rester telle qu'elle est, ni suivre ses plans actuels. On nous demande, à nous Allemands, pour les années à venir, 750.000 hommes de forces conventionnelles. Comme il faut un civil pour trois militaires, cela implique une armée d'un million d'hommes. Nous ne pouvons pas le faire, et nous ne le voulons pas. J'espère, malgré tout, que les États-Unis resteront attachés nucléairement à l'Europe pour le meilleur et pour le pire. Les Américains ne peuvent pas échapper à leur destin qui les lie désormais à l'Europe. J'espère aussi que l'O.T.A.N. modifiera ses plans qui sont, pour l'instant, tout à fait irréels. Je crois, comme vous, que les États-Unis commencent à modifier leur doctrine concernant l'usage des forces atomiques hors des États-Unis. Néanmoins, en novembre [1], j'ai vu le président Kennedy en tête-à-tête. Je ne peux rien vous dire de cet entretien, car même les notes prises par les traducteurs ont été immédiatement détruites et j'ai promis la discrétion. Mais, néanmoins, je peux préciser que je ne suis pas parti des États-Unis sans un espoir plus grand dans la sagesse américaine. Ce qu'il faut, c'est faire comprendre aux Américains que, si l'Europe était perdue, les États-Unis le seraient aussi. Il faut donc qu'ils nous remettent des armes atomiques sous une forme ou sous une autre. S'ils réservent les têtes atomiques aux seuls Américains, ils ne nous aideront pas vraiment. L'interdépendance est une condition indispensable aux réalités de l'âge nucléaire.

[1] Du 17 au 23 novembre 1961 : *D.D.F.*, 1961-II, n° 186 (note).

Le général de Gaulle. – Je veux maintenant résumer nos entretiens. Les conversations que nous avons eues ensemble, celles qui ont eu lieu avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, revêtent une importance extrême et tout particulièrement ce qui a été dit ce matin. Il n'y a maintenant plus aucun doute sur notre solidarité. Ceci est bon pour l'Europe, pour la Grande-Bretagne, pour l'Amérique, pour la paix. Il est évidemment désagréable à un certain point de vue pour la Grande-Bretagne et les États-Unis, et vous voyez que je mets les points sur les *i*, de voir s'établir des réalités politiques considérables qui ne sont pas confondues avec les leurs. Ceci ne leur est peut-être pas très agréable, mais c'est très utile. Cette solidarité, il faut que nous la marquions aussi au cours des réunions de Bruxelles avec l'Angleterre et que, tout au moins dans les grands moments de ces négociations de Bruxelles, une meilleure coordination existe entre nos délégués.

Je passe maintenant à certaines dispositions pratiques. Vous nous avez parlé du jumelage entre villes françaises et allemandes : je suis d'accord. Vous nous avez parlé d'échanges entre les jeunes : nous donnerons instructions à M. Sudreau, ministre de l'Éducation nationale, et à M. Herzog, haut-commissaire aux Sports et à la Jeunesse, de prendre contact avec les personnes que vous désignerez pour renforcer ces échanges indispensables.

Monsieur le Chancelier, nous nous réjouissons de votre visite. Paris vous a fait un accueil chaleureux. Je veux dire tout ce qui est libre à Paris, c'est-à-dire presque tout Paris. Nous faisons des vœux pour votre voyage en province et je vous retrouverai moi-même à Reims [1].

Le chancelier Adenauer. – Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos paroles et de vos actes. Votre seule présence apporte à la France cette stabilité qui lui a tant manqué et dont l'absence a été si regrettable dans le passé. Je lis beaucoup de choses sur la France et je me réjouis chaque fois de voir qu'elle surmonte toutes les difficultés. Si nos deux peuples sont d'accord, il y a un grand avenir pour notre continent et pour le monde entier. J'ai été reçu en ami et vous remercie du faste somptueux dont vous avez entouré vos réceptions. Je n'ai pas parlé hier, le temps m'ayant manqué, de la réception à l'Hôtel de Ville. Les communistes ont fait un peu de bruit, mais ils ne m'ont pas paru dangereux. J'ai senti toute la vague d'amitié qui montait du peuple français. Je me réjouis d'avance des cérémonies de dimanche.

Je suis sûr que nos décisions d'action commune porteront leurs fruits partout et en particulier aux États-Unis. J'ai vu M. Rusk il y a quelques jours et le Rusk du mois de juin m'a paru considérablement amélioré par rapport à celui de novembre. Il est évident que le sort de la population

[1] Le 6 juillet, le chancelier Adenauer a visité Rouen et Beauvais et est arrivé dans la soirée à Bordeaux, qu'il quitte le 7, pour terminer sa visite le 8 juillet par un défilé militaire de plus de cinq cents engins blindés des deux armées française et allemande au camp de Mourmelon. À la suite de ce défilé, le général de Gaulle et le Chancelier fédéral ont gagné Reims. Le Chancelier était de retour à Bonn dans la soirée.

américaine est lié à celui de l'Europe. Petit à petit, nous arriverons à persuader les autres et nous avons grand espoir pour nos peuples.

Je vous dis encore un grand merci de la part de tous les Allemands et vous remercie de la réunion si importante de ce matin.

Le général de Gaulle. – Tout ce qui a été dit à cette réunion doit rester strictement secret, mais il est nécessaire d'en passer l'esprit dans un communiqué. Nous suggérons de petites modifications au texte qu'ont libellé les experts et je suis sûr que M. Couve de Murville se mettra rapidement d'accord à ce sujet avec M. Schroeder.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages. Secrétariat général. Entretiens et messages – R.F.A. EU 6-24-1. Relations politiques franco-allemandes.)

5

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut-Représentant de la France en Algérie [1], à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n° 2488 [2]. *Alger, 6 juillet 1962, 19 h. 30.*
Secret. Urgent.
(*Reçu :* 19 h. 50.)

Situation en Algérie du 5 au 6 juillet [3].

La fin des manifestations [4] et la reprise du travail ont ramené une ambiance normale sur l'ensemble de l'Algérie, sauf à Oran. Le calme qui y était revenu hier soir a été à nouveau troublé en fin de matinée. Aujourd'hui, vers 11 heures, à la suite d'une manifestation musulmane boulevard Joffre, à la limite du quartier européen, des coups de feu ont été tirés et le couvre-feu a été fixé à 12 heures. Le bilan d'hier s'établit à 21 Européens tués, 46 Européens blessés et 24 Européens disparus.

Ces incidents ont entraîné une recrudescence du mouvement de départ des Européens, qui affluent aux agences de transport maritime et aérien.

D'autre part, un débrayage des employés européens de la S.N.C.F.A. a entraîné une paralysie totale des transports ferroviaires en Oranie.

[1] Le télégramme est signé de M. Bernard Tricot, qui fut délégué du haut-commissaire de la République en Algérie de mars à juillet 1962.

[2] Le télégramme transite par le ministère de l'Intérieur.

[3] À la suite de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet. Dans une déclaration officielle (publiée à 10 h. 30, heure à laquelle prend effet l'indépendance), à l'issue d'un Conseil des ministres extraordinaire, le général de Gaulle déclare : « Par le scrutin d'autodétermination du 1er juillet 1962, le peuple algérien s'est prononcé pour l'indépendance de l'Algérie coopérant avec la France. » En conséquence, « la France reconnaît solennellement l'indépendance de l'Algérie ». Ce jour même est annoncée la nomination de M. J.-M. Jeanneney comme premier ambassadeur, haut représentant de la France auprès de la République algérienne. Le 6 juillet, M. J.-M. Jeanneney arrive à Alger.

[4] Sur ces manifestations et les troubles en Algérie de façon générale, voir l'*Année politique 1962*, p. 311-314.

À l'intérieur de l'Oranie, la situation reste calme. Une colonne de l'A.L.N. d'une centaine de camions, transportant 1.500 hommes et leur matériel, a franchi la frontière cette nuit et atteint Tlemcen où un défilé a été organisé.

Quatre cadres européens d'unités de la force locale enlevés le 3 juillet en willaya IV viennent d'être restitués.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

6

M. Pierre Lavéry, Chargé de mission au Secrétariat général de la Présidence de la République,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 6 juillet 1962.*

Monsieur le Ministre,

M. Maillard, qui accompagne le chancelier Adenauer au cours de son voyage en province [1], m'a chargé avant son départ de vous faire parvenir la fiche ci-jointe relative à Bizerte, dont M. Burin des Roziers vous a entretenu hier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Annexe

1° Un accord de « reconversion » pour Bizerte [2] ne signifierait en pratique que très peu de choses. N'en parlons donc pas. La question, c'est notre retrait.

2° Le retrait dépendra de la situation internationale et, d'autre part, des moyens nouveaux de sécurité dont nous disposerons dans l'avenir (force atomique). Nous ne pouvons pas en fixer la date actuellement.

3° Nous la fixerions, toutefois, d'autant plus facilement que nous aurions des précisions quant aux dispositions pratiques qui nous seraient assurées à Bizerte après notre retrait pour la réanimation éventuelle de la base.

4° En tout cas, cela doit être étudié par une voie diplomatique normale.

C.G. [3]

(Tunisie T 19-1 K. Marine de guerre : Bizerte. Après la crise de juillet 1961.)

[1] Sur la visite en France du Chancelier, voir ci-dessus le n°4 (et note).

[2] La reconversion consistait, pour le gouvernement français, en un transfert progressif entre les mains des Tunisiens de la plupart des installations de la base de Bizerte, sous réserve de garanties de non-cession et du maintien de certaines facilités en matière d'escales et de radars. En outre, un soutien technique et logistique était offert aux forces tunisiennes.

[3] Charles de Gaulle.

7

M. d'Harcourt, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 486/EU [1]. *Varsovie, 6 juillet 1962.*

La reconnaissance du G.P.R.A. par la Pologne, le 3 mai dernier, soit deux mois avant la proclamation par la France de l'indépendance de l'Algérie, et sa sanction – le retard mis à l'envoi de l'ambassadeur de France à Varsovie [2] – n'ont pas eu, jusqu'à présent, d'effet perceptible sur le déroulement des relations habituelles entre les deux pays, c'est-à-dire essentiellement dans les domaines culturel et économique. Cependant, si l'on envisage les choses d'un point de vue plus général et sur une plus longue période, force est de constater que, pour un ensemble de raisons, les rapports franco-polonais, qui ont connu une période faste en 1959-1960, traversent des jours moins propices. Le geste accompli par le gouvernement de Varsovie, le 3 mai, témoigne de cette évolution.

La présente dépêche vise à consigner certaines observations que suggère, vu de Varsovie, l'état actuel de nos rapports au point de vue politique, culturel et économique.

*
* *

Le capital de bonnes dispositions, constitué à la suite de la déclaration du général de Gaulle de mars 1959 sur la frontière Oder-Neisse [3], avait, dès la fin de 1961, été dans une large mesure dissipé. Il est vrai que Gomulka a encore cité récemment cette prise de position française comme un exemple de réalisme politique. Mais, pour la plupart des commentateurs polonais, la France est désormais le pays qui, dans une réconciliation mal conçue avec l'Allemagne fédérale, va ouvrir à celle-ci la voie du réarmement atomique au détriment des intérêts soviétiques et polonais. C'est aussi celui qui, à cause de son entente avec Bonn, fait obstruction à la négociation Est-Ouest [4].

Par voie de conséquence, la politique de la France en matière internationale ou à l'égard de ses anciennes possessions d'outre-mer ou sa politique intérieure ne sont plus jugées avec le préjugé favorable qui leur était

[1] Cette dépêche est à compléter par une note du 14 juin, rédigée par M. Yves Pagniez, secrétaire des Affaires étrangères au service d'Europe orientale de la direction d'Europe du Département, intitulée : « Relations franco-polonaises » (document non reproduit).

[2] *D.D.F.*, 1961-I, n° 142.

[3] Le 25 mars 1959 (le Premier ministre, M. Michel Debré, a repris la question le 13 octobre 1959 devant l'Assemblée nationale) : *D.D.F.*, 1959-I, n° 211 (note).

[4] Sur ces différents points, voir le télégramme de Varsovie n°s 581-583 du 14 juin, non reproduit, faisant état du long discours prononcé par Gomulka devant le Congrès national polonais de la paix qui s'est tenu le 12 juin à Varsovie et où figurent les thèses du camp socialiste sur la nécessité de procéder au désarmement général et complet, sur l'urgence d'arrêter la course aux armements nucléaires, sur la coexistence pacifique.

antérieurement témoigné. Il serait excessif de dire que les commentaires sont systématiquement critiques, car il reste encore beaucoup de bons sentiments à notre égard dans l'encrier des éditorialistes, mais la plume est redevenue froidement marxiste lorsqu'il s'agit de nos affaires.

En politique internationale, on s'intéresse surtout ici aux actes français susceptibles d'être interprétés comme des infidélités à la solidarité atlantique (différend de Gaulle-Kennedy sur l'armement nucléaire français, difficultés créées par la France à l'accession de la Grande-Bretagne au Marché commun, etc.).

La politique française vis-à-vis de ses anciennes possessions, notamment algériennes, est présentée comme relevant pour le passé du colonialisme le plus condamnable et pour l'avenir d'un néo-colonialisme caractérisé.

Quant à la politique intérieure française, pas un mot n'a été porté au crédit du gouvernement qui a eu la lucidité, l'obstination et le courage de provoquer une solution d'un problème aussi difficile que celui de l'Algérie. Ses efforts sont vus sous l'angle strictement orthodoxe de la puissance coloniale se débattant dans les contradictions propres à sa nature et contrainte par le fer et par le sang à s'incliner devant la révolte de ses anciens sujets. La situation politique française occupe d'ailleurs une grande place dans la presse polonaise, sous la plume des correspondants à Paris de l'agence PAP (malveillants), de *Trybuna Ludu* (peu subtil mais fort critique), de *Zycie Warszawy* (plus modéré).

*
* *

Si la vision politique que les Polonais peuvent avoir aujourd'hui de la France par les déclarations de leurs hommes d'État ou la lecture de leurs journaux est ainsi celle d'un pays profondément affecté par les crises coloniales ou sociales, en revanche, les relations culturelles franco-polonaises se déroulent sur l'élan acquis.

Notre service culturel administre un flot de boursiers polonais qui se rendent en France, de professeurs de toutes les disciplines circulant entre les deux pays. Le Centre de documentation française scientifique et technique, ouvert en octobre dernier, se développe régulièrement [1].

Cependant, en dépit de ces résultats, notre action culturelle paraît avoir atteint un certain plafond. À la dernière réunion de la Commission mixte franco-polonaise, en janvier dernier [2], la délégation polonaise n'a pas voulu laisser augmenter le nombre de nos lecteurs. Le développement du Centre de civilisation française à l'université de Varsovie est lui-même étroitement tenu en laisse. Il est apparent que le souci des autorités polo-

[1] Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 275.

[2] Réunie pour la troisième fois depuis sa création en février 1958, la Commission mixte permanente pour les relations culturelles et scientifiques franco-polonaises a conclu le 30 janvier, à Paris, un nouveau programme d'échanges culturels entre les deux pays pour les années 1962 et 1963. La France est devenue après l'U.R.S.S. l'un des seuls pays avec lesquels la Pologne ait conclu un protocole d'échanges culturels de deux ans. Sur le sujet, voir la note n° 172 ACT1/W du 31 janvier, non reproduite, intitulée : « Programme d'échanges culturels entre la France et la Pologne pour 1962-1963 ».

naises est d'éviter que nous ne puissions mettre en place un dispositif culturel qui remplacerait purement et simplement nos anciens instituts fermés en 1948 et dont la réouverture est liée par elles au règlement de la question de la Bibliothèque polonaise de l'île Saint-Louis. Se pose le problème de la mise en application du compromis préparé il y a deux ans par la direction générale des Affaires culturelles et techniques avec M. Birecki, chef des services culturels du ministère des Affaires étrangères polonais.

*
* *

En matière commerciale, nos échanges traversent une période de stagnation dont témoigne le tableau ci-dessous :

En millions de nouveaux francs

	1958	1959	1960	1961
Exportations de France.....	103,9	71	74	82,3
Importations en France	67,5	70,7	106,8	108,4

Cette évolution intervient à un moment où nos concurrents (Italie, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Danemark, etc.) développent considérablement leur commerce avec la Pologne. La baisse du volume de nos échanges, fâcheuse en soi puisqu'elle se traduit par un ralentissement de nos ventes de biens d'équipement et de produits évolués et qu'elle nous fait perdre des positions sur le marché polonais à l'avantage de nos partenaires du Marché commun, a aussi des conséquences sur l'ensemble de nos relations, notamment culturelles : diminution des ventes de films français, difficultés dans les exportations de livres français et pour la venue en Pologne d'artistes français, etc. La conjoncture présente n'est pas favorable à court terme à une solution du problème qui tourne essentiellement autour de la reprise des achats de charbon polonais, mais la possibilité semble exister à moyen ou à long terme (à l'occasion de la construction par l'E.D.F. de centrales thermiques alimentées de charbon d'importation) de conclure des contrats d'achat de charbon et ainsi de débloquer notre commerce. S'il en est bien ainsi, il conviendrait sans doute de prendre position sans trop tarder.

*
* *

L'atmosphère des relations franco-polonaises n'est plus tout à fait ce qu'elle a été il y a deux ans. De cette évolution, la situation internationale est sans doute, au premier chef, la cause. En second lieu, doit être inscrite l'orientation de plus en plus marquée de la politique polonaise à l'égard du tiers monde, principalement de l'Afrique. Néanmoins, le champ de nos activités, dans le domaine culturel, reste grand. Il pourrait, sans doute, s'ouvrir si une solution était trouvée au problème de la Bibliothèque. Il conviendrait également que les hommes politiques français, à l'instar de

leurs nombreux collègues anglais, américains, italiens, etc., reprennent le chemin de Varsovie et y fassent entendre plus fréquemment l'écho des thèses françaises.

(Pologne EU 27-24-1. Relations avec la France.)

8

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n° 2494 [1]. *Alger, 7 juillet 1962, 20 h. 30.*

Secret. Urgent.

(*Reçu :* 22 h. 15.)

M. Farès, à qui j'avais proposé de lui rendre une visite officieuse avant la remise des lettres de créance [2], m'a prié de venir déjeuner chez lui avec M. de Guiringaud [3], M. Tricot et M. Argod [4].

Dans une atmosphère extrêmement cordiale et détendue, le président de l'Exécutif provisoire a témoigné d'un grand optimisme à l'égard de presque tous les problèmes qui peuvent se poser dans l'immédiat aux autorités de l'Algérie indépendante.

M. Farès a souligné avec une certaine complaisance le rôle qu'il a joué au cours de ces dernières semaines pour rapprocher les diverses fractions qui s'opposaient et pour faire prévaloir les solutions réalistes grâce auxquelles, a-t-il marqué, l'accession à l'indépendance a pu se faire dans la paix et dans le calme [5].

Il est convaincu que la fixation de manière irréversible de la date du scrutin d'autodétermination a joué un rôle décisif et a contraint à l'apaisement. De la même manière, il pense que les remous qui agitent actuellement les différentes tendances et les différentes équipes du nationalisme algérien [6] s'estomperont dès que la date des élections à l'Assemblée sera arrêtée. Il nous a dit qu'il envisageait la date du 12 août et qu'il pensait

[1] Le télégramme transite par le ministère de l'Intérieur.

[2] M. J.-M. Jeanneney, nommé le 3 juillet ambassadeur, haut représentant de la France à Alger, est arrivé à Rocher-Noir le 6 juillet. La remise des lettres de créance a lieu le 7 juillet.

[3] M. Louis de Guiringaud est nommé en juillet 1962 ministre délégué, haut représentant adjoint de la France en Algérie.

[4] M. Hubert Argod, ministre conseiller près l'ambassade de France à Alger.

[5] Allusion aux accords d'Alger conclus le 17 juin : sur le sujet, voir l'*Année politique 1962*, p. 296-297. Allusion également à la crise du F.L.N. Sur ce sujet, ainsi que sur la préparation du référendum d'autodétermination et la campagne électorale, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 300-308.

[6] Le référendum d'autodétermination (1er juillet) et la proclamation de l'indépendance (3 juillet) coïncident avec la plus grave crise interne que le F.L.N. ait jamais connue, se traduisant par la rupture entre MM. Ben Khedda et Ben Bella. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1962*, p. 308 et suiv.

s'assurer dans les jours qui viennent de l'accord du G.P.R.A. [1] à ce sujet. Je lui ai fait remarquer que cette date était plus éloignée que celle qui avait été prévue jusqu'ici. M. Farès m'a répondu que la préparation matérielle de la consultation nécessitait ce délai. Il tenait en effet essentiellement à ce que les opérations électorales se déroulent d'une manière régulière.

J'ai demandé au Président quand nous pourrions reprendre la négociation des protocoles d'application des accords d'Évian [2] M. Farès m'a dit qu'il pensait pouvoir discuter de certains d'entre eux à partir du 10 juillet.

(Collection des télégrammes.)

9

M. Charvet, Chargé d'affaires de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 748, 749. *Saigon, 7 juillet 1962* [3].

(*Reçu :* le 9, 11 h. 20.)

J'ai rencontré hier l'ambassadeur des U.S.A. [4] qui rentrait d'une tournée d'inspection dans le Sud en compagnie du président Diem. Il m'a indiqué que, dans l'ensemble, on pouvait être satisfait des progrès réalisés au Vietnam sur le plan des opérations militaires, mais que l'on restait désarmé devant les infiltrations de petits groupes vietcong dans les villages. D'après lui, la subversion serait actuellement stationnaire dans la région de Tay Ninh et du maquis D [5], où l'on n'aurait pas observé de mouvements de troupes importants de rebelles. Il en irait autrement sur les Hauts Plateaux où de fortes concentrations vietcong auraient été repérées. La situation dans cette région, m'a-t-il dit, ressemble à ce qu'elle était en octobre dernier, époque où l'on s'attendait à une offensive conjuguée avec la proclamation d'un gouvernement provisoire. Cette optique est également celle de notre ambassade. Si l'on en croit la presse locale, les Vietcong

[1] Les élections à l'Assemblée nationale constituante avaient été primitivement fixées au 23 juillet. L'Exécutif provisoire les a reportées au 12 août, voulant donner un mois aux diverses tendances pour régler le contentieux qui les séparait, mais il faudra encore repousser cette date, la crise ne faisant que s'aggraver.

[2] Sur ces accords, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 91 (note).

[3] Par courrier en clair.

[4] M. Frederick Nolting.

[5] Zone située au nord et à l'est de Saigon.

profiteraient de la conférence de Genève [1] pour se livrer à une offensive militaire et politique, doublée d'une action de propagande du F.N.L. [2] à l'étranger.

M. Nolting m'a fait part également de sa préoccupation devant la détérioration des relations lao-vietnamiennes. Le fait que le gouvernement de Saigon ait affecté de voir dans les nouvelles en provenance de Vientiane une reconnaissance diplomatique effective du gouvernement de Hanoï et qu'il ait cru devoir y répondre, comme s'il ripostait à un fait accompli, par une protestation diplomatique en bonne et due forme [3], témoigne de l'inquiétude et de l'intransigeance qui règnent ici dans l'entourage de la Présidence. L'ambassadeur des U.S.A. pense que M. Vu Van Mau est peut-être le seul à pouvoir, dans l'ambiance de Genève, amener la Présidence à accepter une formule de compromis excluant la rupture avec Vientiane. Aussi pense-t-il qu'il est désirable de voir le secrétaire d'État aux Affaires étrangères rester le plus longtemps possible là-bas à la tête de la délégation vietnamienne.

L'ambassadeur du Laos, que j'ai vu peu après, se montre plus philosophe, encore qu'il doive envisager son départ dans l'une ou l'autre solution et semble croire que le Vietnam, après un baroud d'honneur, se résignera finalement à la formule de représentation d'un rang mineur à Saigon et au Nord-Vietnam. Il paraît peu informé sur les intentions réelles de son gouvernement et attend avec impatience le retour de son collègue vietnamien rappelé à Saigon en consultation. Il m'a exprimé l'opinion que les U.S.A. avaient sur le Vietnam trop de moyens de pression pour ne pas obliger la Présidence à avaliser une solution de réalisme et de sagesse préconisée par les grandes puissances.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ouverte le 16 mai 1961, elle devait aboutir le 23 juillet 1962 à un accord sur la neutralisation du Laos.

[2] Front national de libération du Sud-Vietnam, créé en décembre 1960.

[3] Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n° 745 du 5 juillet, non reproduit. Le 4 juillet, le gouvernement de Saigon adressait à Vientiane une note de protestation contre l'établissement de relations diplomatiques entre le Laos et le Nord-Vietnam. Il donnait des instructions à sa délégation à la conférence de Genève sur le Laos concernant des « mesures énergiques » à prendre à cet égard.

10

M. Arnaud, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 589 à 597. *Belgrade, 9 juillet 1962.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme n° 214 [1].

Ayant pris rendez-vous avec le directeur d'Europe pour l'entretenir des diverses questions relatives à notre institut de Zagreb, dont traite ma dépêche n° 469/ACT du 4 juillet 1962 [2], j'ai pu lui exposer également dès aujourd'hui – votre message venant de me parvenir – le dernier état de la position des autorités françaises sur les problèmes de nos ventes de livres et journaux en Yougoslavie.

J'ai rappelé tout d'abord qu'aux termes de l'échange de lettres du 28 mai 1960 [3], les avoirs en dinars résultant des transactions en cause devaient être utilisés pour couvrir les besoins en monnaie locale de nos services dans ce pays et, soulignant que ces besoins n'étaient évidemment pas illimités, je me suis efforcé de démontrer que le principe d'un plafonnement des importations était ainsi posé, de manière implicite, par l'accord lui-même.

Après avoir retracé l'historique des péripéties de ces dernières années et donné le détail des décisions qui venaient d'être prises à Paris, j'ai fait ressortir – m'autorisant des considérations énoncées au dernier paragraphe de votre télégramme – que deux points étaient essentiels : 1. Une limitation du montant des commandes et des fournitures s'imposait désormais, si nous entendions éviter le retour des à-coups dont avaient pâti tous les intéressés; 2. À cet effet, la coopération active des importateurs yougo-

[1] Le télégramme de Paris à Belgrade n°s 214-219 du 7 juillet, non reproduit, concernait les exportations de livres et de périodiques français en Yougoslavie. L'ambassadeur était informé que des modifications allaient être apportées à l'échange de lettres franco-yougoslave du 28 mai 1960. Il était indiqué que, dans un premier temps, un contrôle des exportations de livres et de périodiques serait établi afin que les exportateurs français fussent régulièrement assurés de recouvrer leurs bénéfices. Les importateurs yougoslaves pouvaient se procurer librement livres et journaux français en ayant recours au paiement en devises convertibles comme ils procédaient pour les autres achats effectués en France. Cette décision avait été prise après consultation à Paris du Syndicat national des éditeurs et du Conseil supérieur des messageries. Sur le sujet, voir le télégramme de Belgrade n° 73 du 30 janvier, non reproduit. Sur les transferts de fonds pour la vente de matériel culturel pour la Yougoslavie, se reporter à la lettre n° 41/ACT/2G datée du 28 février, signée de M. Jean Basdevant, directeur général des Affaires culturelles et techniques, adressée au ministre des Finances et des Affaires économiques, évoquant la situation des exportations françaises de livres à l'étranger, en Yougoslavie en particulier, non reproduite.

[2] Cette dépêche concernant la direction des Affaires culturelles et techniques au Département ne figure pas dans le dossier. Toutefois, sur l'accord relatif à la vente de livres français en Yougoslavie, voir deux dépêches n°s 837/ACT et 871/ACT, respectivement des 27 octobre et 21 novembre 1961, non reproduites. Sur l'établissement d'un accord culturel, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 188.

[3] Se reporter à un aide-mémoire du 10 juillet, reprenant l'historique de la question, adressé au secrétariat d'État des Affaires étrangères de la République populaire fédérative de Yougoslavie à Belgrade, non reproduit.

slaves devait nous être assurée, dans leur propre intérêt, et je demandais l'accord du secrétariat d'État aux Affaires étrangères pour que le directeur de notre centre culturel, prêt à prendre immédiatement contact avec ces derniers, mette au point, en accord avec eux, un système de contrôle adéquat.

Quant aux chiffres que je venais d'énoncer, ils avaient été fixés, ai-je dit, sur la base du montant présumé des virements en suspens d'une part, du montant actuel des besoins de l'ambassade d'autre part : les conversations techniques que je proposais permettraient peut-être de réviser notre évaluation du premier de ces facteurs, en ce qui concerne l'avenir immédiat; le second facteur était également susceptible de variations, dont résulterait éventuellement un réajustement, en hausse, du plafond prévu pour l'année prochaine. J'ai en effet jugé opportun de ne pas présenter comme *ne variatur* des contingents que le Département se préoccupe fort heureusement de faire élargir à un stade ultérieur, dans toute la mesure du possible, afin d'éviter que les autorités yougoslaves, au fond assez satisfaites des limitations que nous nous imposons, ne nous prennent au mot.

Après quelques récriminations sur la carence dont nous avions fait preuve depuis six mois et « qui avait d'ailleurs affecté les intérêts français plus que les intérêts yougoslaves », mon interlocuteur s'est d'ailleurs empressé de déclarer qu'il ne voyait aucune objection de principe à retenir la formule du contingentement que nous proposions maintenant et qu'il acceptait que des conversations s'ouvrent sans retard entre les importateurs intéressés et le directeur de notre centre culturel. Il m'a toutefois prié de lui faire tenir un aide-mémoire exposant par écrit ce que je venais de dire : je lui remettrai ce texte demain.

M. Drnditch m'a demandé, d'autre part, si nous proposions un amendement formel de l'échange de lettres du 28 mai 1960. N'ayant pas sur ce point d'instructions précises, j'ai répondu à titre personnel que cela ne me paraissait pas, *a priori*, nécessaire, dès lors que nous étions d'accord pour aménager pratiquement le régime défini par ce texte, dans des conditions qui n'en contredisent pas les termes.

À propos du détail des décisions que j'étais chargé de notifier, le directeur d'Europe, qui a paru juger fort convenable un plafond annuel de 84 millions de dinars, a fait quelques réserves sur l'étroitesse des crédits restant disponibles pour les six derniers mois de 1961. Mais il n'a élevé à proprement parler d'objection que contre la clause selon laquelle « il ne pourra être souscrit d'abonnements ni passé de nouvelles commandes de livres avant le 1er octobre 1962 ». Si cette disposition était maintenue, a-t-il dit, il en résulterait que l'accord en vigueur cesserait complètement d'être appliqué pendant trois mois. Et d'insister pour qu'un contingent, même très modique, soit prévu au titre de cette période. J'ai répondu que je rendrais compte de l'objection et de la requête à mon gouvernement.

(Collection des télégrammes.)

11

M. Barbey, Ambassadeur de France à Usumbura et Kigali,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 160/AL. *Usumbura, 9 juillet 1962.*

Tandis que les fêtes officielles de l'indépendance du Ruanda se déroulaient à Kigali le 1er juillet 1962, le gouvernement du Burundi fêtait le même jour à Usumbura son indépendance nouvellement acquise (1). Il s'agissait non pas de manifestations officielles qui se dérouleront ultérieurement, mais de fêtes « intimes », auxquelles seuls les consuls étaient conviés.

Comme ce poste l'avait laissé prévoir, les cérémonies se sont déroulées dans l'ordre et dans la joie populaire. Dès le 30 juin, une messe de requiem était chantée par Mgr Ntuyahaga, évêque d'Usumbura, messe célébrée en mémoire du « héros national prince Louis Rwagasoré » (2) assassiné le 13 octobre 1961. Le lendemain, dans un stade édifié en quelques semaines, décoré des pavillons des pays amis du Burundi, et contenant plus de dix mille spectateurs, le drapeau belge était amené tandis que retentissait la *Brabançonne*. Quelques instants plus tard, le drapeau vert, rouge et blanc du jeune royaume indépendant était hissé aux accents de l'hymne national du Burundi.

Les discours prononcés par le colonel Henniquiau, ambassadeur de Belgique, le Mwami et le Premier ministre ont été chaleureusement applaudis, tant par les indigènes que par les Européens. Le représentant de la Belgique a associé son pays à l'allégresse du nouvel État. Puis, après avoir rappelé l'œuvre accomplie par la Belgique depuis 1919, il a précisé qu'elle désirait accorder son aide au Burundi, et a demandé aux techniciens belges de rester à leurs postes.

De son côté, le roi du Burundi, Sa Majesté Mwambutsa IV, a remercié « le roi des Belges, qui à travers son gouvernement fort et sage, désintéressé et dévoué, a conduit harmonieusement ce peuple » à son indépendance. Il a également remercié son peuple pour son calme et sa discipline, et après avoir demandé au gouvernement « de poursuivre l'œuvre difficile commencée par la Belgique », le Souverain a lancé un appel à « tous les habitants du pays, africains et étrangers, pour construire un État pacifique, laborieux et heureux ».

(1) Le Ruanda et le Burundi ont accédé à l'indépendance le 1er juillet 1962. Sur les fêtes officielles de l'indépendance du Burundi, se reporter à la dépêche d'Usumbura (Burundi) n° 275/AL du 5 octobre, non reproduite. Se reporter aussi à l'étude réalisée par le consul de France à Usumbura, M. Robert Massé, du 27 février 1962, non reproduite, intitulée : « Le problème politique au Ruanda-Urundi. »

(2) Le prince Rwagasoré a été assassiné le 13 octobre 1961 par un Grec aux gages du clan rival des Baranyanka. Sur le Mwami (roi) du Burundi, ses origines, son pouvoir, se reporter à une note de M. Frédéric Max, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant du Département, du 21 novembre, non reproduite.

M. Muhirwa, Premier ministre, a précisé que la « Belgique sera fière de son œuvre post-coloniale, car une amitié des peuples qui se connaissent tisse une solidarité des points de vue ». « Le Burundi tend, a-t-il dit, une main chaleureuse à la Belgique et adresse un salut fraternel au peuple belge que le destin a uni au nôtre. »

Puis le chef du gouvernement a manifesté son désir de collaborer avec les autres nations, et particulièrement avec les pays voisins. Il a enfin terminé son allocution en rappelant aux habitants qu'il désirait le maintien de l'ordre et a « promis des punitions graves à toute personne – murundi ou étrangère – qui fera tout acte de nature à provoquer du trouble dans le pays ». On était loin, le 1er juillet 1962 à Usumbura, des discours agressifs prononcés deux ans plus tôt à Léopoldville par M. Lumumba.

À l'issue de ces manifestations, le gouvernement du Burundi offrait une grande réception au cours de laquelle Africains et Européens se félicitaient mutuellement.

Le calme le plus complet règne au Burundi, où les indigènes manifestent à l'égard des Européens davantage de déférence qu'au cours des mois qui avaient précédé l'indépendance. La délégation française aux fêtes de l'indépendance du Ruanda a pu s'en rendre compte, au cours d'une excursion à l'intérieur du pays : elle a rencontré partout des signes réels d'amitié et a été accueillie en pleine campagne par un groupe d'Africains qui ont effectué des danses en son honneur.

Le Département trouvera ci-joint le texte des discours qui ont été prononcés le 1er juillet à Usumbura [1].

(Afrique-Levant Burundi BU 5-1.)

[1] Ces discours figurent dans le dossier, mais ne sont pas reproduits.

12

M. CHARVET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 778 à 781 [1]. *Saigon, 11 juillet 1962, 12 h. 53, 12 h. 52, 12 h. 51.*
(*Reçu :* 9 h. 29.)

Je me réfère au télégramme de Washington n° 3770 [2].

L'optimisme de M. McNamara n'est pas partagé à Saigon où la presse commence à soupçonner le gouvernement américain de vouloir minimiser les infiltrations vietminh en vue de faire avancer les travaux de Genève [3].

Les faits semblent d'ailleurs justifier l'anxiété vietnamienne. Depuis le début de juillet, trois attaques importantes ont donné la preuve de fortes concentrations vietminh de grande valeur combative.

Le 3 juillet, près de Quang-Ngai, un seul bataillon de l'A.R.V.N. [4] a perdu vingt-quatre hommes dont deux officiers ainsi qu'un important armement.

Le 7 juillet, un bataillon vietminh armé de mortiers de 60 et de mitrailleuses a attaqué une compagnie de B.A.O.-A.N. [5] près de Phan-Rang et lui a infligé de lourdes pertes en hommes et en matériel.

Le 6 juillet, dans le Kontum, un poste de B.A.O.-A.N. a été attaqué et occupé par les Vietminh qui se sont retirés en emportant du matériel. L'attaque a fait 6 morts et 3 blessés du côté gouvernemental.

Les désertions continuent (elles atteignent maintenant le rythme approximatif de 1.000 par mois) et, tandis que l'A.R.V.N. récupère sur l'ennemi du matériel de guerre de mauvaise qualité, les Vietminh s'emparent généralement des meilleures armes dont a été dotée l'armée vietnamienne. Malgré les communiqués officiels, les pertes en hommes des Vietminh ne doivent pas être beaucoup plus élevées que celles de l'A.R.V.N. S'il est exact, comme l'a fait remarquer le général Harkins [6], qu'on n'a pu vérifier de nouvelles infiltrations, les résultats sur le terrain et le fait que les rebelles prennent de plus en plus l'offensive contre des unités de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 132 à 134) et Genève (nos 135 à 137).

[2] Il s'agit en fait probablement du télégramme de Washington nos 3768-3769 du 6 juillet, non reproduit. Celui-ci relatait qu'au cours de sa conférence de presse du 6 juillet, le secrétaire d'État à la Défense McNamara s'était félicité de l'amélioration de la situation militaire au Sud-Vietnam. L'efficacité de l'armée sud-vietnamienne augmenterait; elle subirait moins de pertes que ses adversaires communistes qui attaqueraient moins souvent et sur une échelle moins grande que par le passé. Il ne faudrait pas craindre qu'après la neutralisation du Laos, les communistes ne déplacent vers le Vietnam du Sud les forces dont ils disposaient au Laos.

[3] La conférence de Genève sur le Laos devait aboutir le 23 juillet aux accords de neutralisation du Laos.

[4] Armée de la République du Vietnam.

[5] Gardes civiles sud-vietnamiens.

[6] Harkins (Paul) : chef de la mission militaire américaine à Saigon.

l'armée et de la garde civile ne laissent guère de doute sur la réalité de l'accroissement de l'emprise ennemie sur les Hauts Plateaux dans les dernières semaines.

(Collection des télégrammes.)

13

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES, WASHINGTON, BRUXELLES.

T. nos 10079 à 10084;
11933 à 11938;
1990 à 1995 [1]. Réservé.

Paris, 11 juillet 1962, 21 h. 02.

M. Couve de Murville a reçu le 10 juillet sir Pierson Dixon [2], qui est venu l'entretenir des préoccupations de son gouvernement concernant l'affaire congolaise après la visite d'U Thant à Londres [3].

Le secrétaire général par intérim des Nations Unies aurait paru décidé à réunir le Conseil de sécurité au début d'août. Soulignant que la présidence de l'Irlande permet d'espérer une résolution modérée, il préconise que les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique et la France s'accordent avant cette date sur un projet qui pourrait être présenté au Conseil.

Le gouvernement britannique mesure les dangers d'une nouvelle discussion au Conseil des affaires congolaises. Il ne se dissimule pas qu'elle risque fort de conduire à une tentative d'élargissement du mandat de l'O.N.U. Hostile à des sanctions économiques contre le Katanga, il reste fermement opposé à toute nouvelle action militaire de l'O.N.U.C. et serait éventuellement prêt à user du veto pour l'empêcher. Il suggère donc l'ouverture de conversations entre Paris, Londres et Bruxelles. Celles-ci auraient pour objet d'examiner la possibilité d'obtenir une reprise des entretiens Tschombé-Adoula et d'exercer des pressions concertées sur les deux leaders congolais en vue de leur faire accepter un règlement d'ensemble, dans lequel l'appât pour M. Tschombé serait la promesse du retrait des forces de l'O.N.U. et pour M. Adoula l'octroi d'une aide financière.

S'il apparaissait toutefois impossible d'éviter la réunion du Conseil, les Britanniques souhaitent que nous nous mettions d'accord sur un projet

[1] Ce télégramme a été communiqué à Léopoldville (nos 797-802) et New York (O.N.U.) (nos 2505-2510).

[2] Sir Pierson Dixon : ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

[3] M. Thant a séjourné en Grande-Bretagne, en visite officielle du 4 au 7 juillet. Il s'est entretenu notamment avec M. Macmillan et lord Home du Congo, de la Nouvelle-Guinée occidentale, de la situation financière de l'O.N.U., du problème de la Rhodésie du Sud. Sur la position des Nations Unies au sujet des entretiens Adoula-Tschombé, voir la dépêche de Léopoldville n° 774/A1 du 19 juin, non reproduite. Se reporter également au compte rendu de la visite de M. Thant au Général et au Premier ministre, le 17 juillet, reproduit ci-après sous le n° 20. Au sujet du voyage de M. Thant en Europe occidentale, consulter l'*Année politique 1962*, p. 493-494.

de résolution se bornant à inviter MM. Adoula et Tschombé à se mettre d'accord sur un cadre constitutionnel avec l'aide de conseillers des Nations Unies. Il serait d'autre part précisé qu'une fois l'accord intervenu, les Nations Unies devraient retirer leurs troupes et ne laisser au Congo que des conseillers techniques civils, dont la mission serait limitée à la mise en œuvre d'un plan d'assistance à long terme.

Le Ministre a indiqué à sir Pierson que ce plan ne paraissait ni très clair, ni très réaliste. Nous étions d'accord avec Londres pour estimer que la nécessité la plus immédiate était d'éviter une nouvelle action de force de l'O.N.U. Il fallait donc s'attacher en priorité à éviter une convocation du Conseil de sécurité, que M. Thant ne paraissait d'ailleurs pas exiger actuellement.

Si l'affaire katangaise était discutée au Conseil, on se trouverait devant deux difficultés principales : d'une part on ne pouvait, sans considérer en fait le Katanga comme un État indépendant, mettre Adoula et Tschombé sur le même pied. D'autre part, des amendements et additions désagréables pour l'Occident aboutiraient sûrement à dénaturer le texte initial.

Il était donc nécessaire d'amener M. Tschombé à s'entendre avec M. Adoula. Point n'était besoin pour cela de conversations ni de plans compliqués. Le seul moyen efficace de pression sur M. Tschombé est évidemment soit de priver le leader katangais des redevances de l'Union minière, soit de menacer de le faire et sur ce point, seuls nos alliés belges et britanniques, et peut-être aussi les Américains, sont en mesure d'agir efficacement. Quant à M. Adoula, il conviendrait que les puissances occidentales, en marquant clairement leur hostilité à toute extension du mandat de l'O.N.U., ne lui laissent aucune illusion sur la possibilité d'utiliser l'O.N.U.C. pour réduire par la force la sécession katangaise.

M. Couve de Murville a conclu que si des conversations à trois ou à quatre n'apparaissaient guère utiles au stade actuel, des contacts étroits devaient être maintenus par la voie diplomatique entre les capitales intéressées pour éviter un rebondissement de la crise congolaise.

(Collection des télégrammes.)

14

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3862 à 3868. *Washington, 11 juillet 1962.*
Secret. Réservé.
(*Reçu :* le 12, 2 h. 45.)

Le président des États-Unis, que je n'avais pas revu depuis mon retour de France, m'a reçu le 11 juillet dans la matinée. L'entretien, qui a duré

cinquante minutes environ, a porté sur tous les problèmes d'intérêt commun.

Le Président s'est félicité de l'évolution constatée en Europe occidentale après les conversations que le général de Gaulle a eues avec Macmillan [1] et M. Adenauer [2]. Il espère que les idées qu'il a exposées récemment à Philadelphie sur une association entre l'Europe et l'Amérique [3] vont dans le sens des efforts que nous poursuivons nous-mêmes. La question atomique le préoccupe toujours cependant, en fonction surtout de ce qu'il croit discerner des prétentions allemandes. Il a été frappé par le fait qu'à plusieurs reprises, le Chancelier a déclaré à M. Rusk [4] que l'engagement pris par l'Allemagne en 1954 de ne pas fabriquer d'armes nucléaires n'était valable que *rebus sic stantibus*. Je lui ai répondu qu'à la longue, il serait peut-être difficile de s'opposer à une évolution, que certes nous ne favorisions pas pour notre part.

En ce qui concerne la force française, M. Kennedy avait été contraint de répondre à des questions répétées des journalistes [5] lui demandant pourquoi les États-Unis ne nous aidaient pas dans l'exécution de notre programme nucléaire. Il n'avait pas provoqué ces questions, mais pour justifier la position américaine, avait été obligé de dire que les États-Unis n'étaient pas favorables à la diffusion de forces atomiques autonomes dont ils ne voyaient pas l'avantage pour l'Alliance. Je lui ai rappelé notre position, qu'il connaît bien d'ailleurs, en soulignant que nous ne voyons pas comment l'existence d'une force française pourrait être préjudiciable aux intérêts de l'Alliance et de la paix. Le Président me paraît considérer désormais notre décision comme un fait accompli. Il m'a dit que le mot *inimical* n'avait pas en anglais la même signification que le mot français « inamical ».

Il m'a demandé pourquoi nous avions décidé de ne pas mettre à la disposition de l'O.T.A.N. deux des divisions revenant d'Algérie. Je lui ai répondu que le stationnement envisagé de nos forces correspondait à notre conception de la défense nationale et européenne. Les forces stationnant en France sous contrôle français avaient un statut comparable aux forces anglaises et américaines stationnant dans les îles Britanniques ou aux États-Unis – bien entendu, le cas échéant, elles seraient engagées

[1] M. Macmillan est venu les 2 et 3 juin s'entretenir avec le général de Gaulle au château de Champs : voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 172, 178.

[2] Lors du voyage d'Adenauer en France du 2 au 6 juillet. Les entretiens entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer ont eu lieu du 3 au 5 juillet : voir ci-dessus le n° 4.

[3] Le 4 juillet, le président Kennedy déclara que les États-Unis étaient prêts à discuter avec une Europe unie « des moyens de former une association atlantique concrète » et à adhérer à une déclaration d'indépendance.

[4] Le voyage de M. Dean Rusk en Europe se déroula du 19 au 29 juin successivement en France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne et Portugal. M. Rusk a séjourné à Paris du 19 au 21 juin : sur ses entretiens avec les dirigeants français, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 186.

[5] Lors de sa conférence de presse du 5 juillet 1962 : voir le télégramme de Washington n°s 3744-3746 du 7 juillet 1962, non publié, qui relate les réponses du président Kennedy au sujet de la position des États-Unis à l'égard d'une éventuelle force nucléaire européenne, et sur le caractère *inimical to the cause of peace* des politiques qui visent à la constitution de forces nucléaires nationales.

comme toutes les forces de l'Alliance, compte tenu de nos responsabilités territoriales et outre-mer. Le Président ne m'a pas paru insister sur ce point.

En revanche, il m'a longuement exposé les craintes que suscite chez lui la nouvelle montée de fièvre soviétique. Les propos que M. Khrouchtchev avait tenus au chancelier d'Autriche [1], le discours prononcé hier à Moscou [2] prouvaient que de nouveau, et comme il fallait s'y attendre, la tension allait monter. Les Russes cependant n'offraient rien qui pût faciliter un règlement du problème de Berlin. La proposition consistant à remplacer les forces franco-anglo-américaines par des forces des petits pays européens voisins de l'Allemagne était connue, inadmissible et déjà rejetée par nous. M. Rusk reverra cependant M. Dobrynine jeudi prochain, sans espoir. Il compte s'entretenir de ce sujet avec Votre Excellence à Genève.

En terminant, le Président m'a dit combien il appréciait l'esprit de solidarité démontré par la France dans le domaine monétaire. Il avait été mis au courant de notre décision de rembourser avant terme un montant de 300 millions de dollars environ de nos dettes [3]. Il a souligné que notre attitude de coopération était bien différente de celle des Anglais, avec lesquels des conversations se poursuivent en ce moment même sur ces sujets.

À cette occasion, le Président a réaffirmé sa volonté de maintenir la valeur du dollar et, s'inspirant de l'avis émis par le secrétaire adjoint au Trésor, M. Roosa (mon télégramme n° 3839 [4]), il s'est montré relativement optimiste en ce qui concerne la situation actuelle de la balance des paiements américaine.

(Questions atomiques. Armes atomiques. Campagne de 1963. Relations France-États-Unis.)

[1] Les conversations à Moscou entre Khrouchtchev et le chancelier Gorbach, le 29 juin, furent courtoises dans la forme mais dures sur le fond. Une adhésion de l'Autriche à la Communauté européenne, qualifiée par Khrouchtchev de « base économique du bloc agressif de l'O.T.A.N. », serait incompatible avec la neutralité.

[2] Allusion à un discours de Khrouchtchev du 10 juillet à Moscou devant le Congrès mondial pour la paix et le désarmement.

[3] Prise récemment le 11 juillet.

[4] Ce télégramme de Washington du 10 juillet, non reproduit, relate la discussion qui a suivi l'exposé de M. Robert Roosa, secrétaire adjoint au Trésor, le 10 juillet, devant la Commission des affaires monétaires et bancaires de la Chambre des représentants : M. Roosa a fait état de l'amélioration de la balance des paiements qui tend à diminuer le déficit total, d'autant que des remboursements anticipés sont attendus (dont le plus important est celui de la France). Enfin, M. Roosa s'est montré opposé à une dévaluation du dollar.

15

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. FANFANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

L. *Paris, 12 juillet 1962.*

Cher Monsieur le Président,

Par votre lettre du 28 juin [1], vous m'avez fait part de votre souci de voir conclure les négociations relatives à l'Union politique des Six. Vous suggériez qu'un nouvel effort soit fait sans attendre l'issue des pourparlers sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Au cours de mes conversations récentes avec le chancelier Adenauer [2], dont une partie importante a été naturellement consacrée à la question de l'Union politique européenne, vos suggestions ont été étudiées dans l'esprit le plus amical et dans une intention constructive.

Nous sommes, le Chancelier et moi-même, parvenus à la conclusion qu'il serait en effet regrettable, alors que tant d'efforts lui ont déjà été consacrés, de laisser en l'état l'organisation de notre coopération politique.

Si, comme je le pense, vous partagez ce sentiment, et si, en conséquence, vous jugiez possible et opportun d'organiser la réunion à Rome, depuis assez longtemps envisagée, des six chefs d'État ou de gouvernement, j'y verrais, pour ma part et en principe, avantage et serais prêt à m'y rendre.

Sans doute y aura-t-il lieu d'ici là de vérifier que les différentes positions se sont suffisamment rapprochées au cours des derniers mois pour que nous puissions conclure. Dans ce cas, la période la plus favorable pour la réunion serait, me semble-t-il, le début de l'automne prochain.

Rien ne serait plus agréable à la France que ce soit dans la capitale de l'Italie amie que les six pays en viennent à convenir définitivement des conditions dans lesquelles pourrait commencer à se développer cette union politique européenne sur laquelle mon pays fonde grand espoir.

Je vous prie de croire, cher Monsieur le Président, à mes bien cordiaux et dévoués sentiments [3].

(Europe EU 38-1-1. Union politique européenne. Statut et projet de traité établissant une Union d'États.)

[1] Par cette lettre, non reproduite, M. Fanfani demandait la reprise des négociations en vue d'obtenir un accord à Six, tout en prenant des précautions pour qu'un accord préalable « ne constitu(ât) pas un obstacle à l'adhésion de la Grande-Bretagne ».

[2] Le compte rendu des entretiens officiels qui s'étaient déroulés du 2 au 5 juillet entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer à Paris est ci-dessus reproduit sous le n° 4.

[3] Le texte de cette lettre du Général au président du Conseil italien est également reproduit dans : Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets*, IX, *janvier 1961 – décembre 1963*, Plon, 1986, p. 246-247, et porte la date du 10 juillet.

16

M. Royère, Consul général de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1065 à 1069. *Tunis, 13 juillet 1962.*

(*Reçu :* 13 h. 57.)

Il est clair que l'essentiel du discours prononcé hier à Béja par le président Bourguiba [1] est consacré à la France et plus particulièrement aux relations franco-tunisiennes. Que ce soit à propos de la coopération, de l'affaire de Bizerte ou de l'avenir de la base, que ce soit à travers ses commentaires sur la situation algérienne ou dans son analyse de la décolonisation française en Afrique, on ne peut pas ne pas sentir que le chef de l'État tunisien, lorsqu'il envisage l'avenir de son pays, prend instinctivement comme principal point de référence la France. Le déroulement des événements de ces derniers mois, l'expérience qu'il a faite de certaines dures réalités dans les domaines de la politique extérieure et de l'économie interne, lui ont sans doute fait mesurer combien la Tunisie, ce volet le plus déshérité du triptyque maghrébin, a besoin d'appuis et d'amitié pour pouvoir se hisser au niveau des deux « États frères » : si c'est vers l'Occident que se tourne naturellement le Président tunisien pour trouver ces appuis et cette amitié, c'est de la France en tout premier lieu qu'il les attend, qu'il va même jusqu'à les solliciter, par attirance sentimentale tout autant, je le crois, que par intérêt.

En ce qui concerne l'avenir immédiat, on peut tirer du discours du président Bourguiba deux conclusions : la première, c'est qu'il n'a nullement l'intention de lancer à nouveau ses troupes à l'assaut de la base de Bizerte (N'a-t-il pas avoué à plusieurs de ses intimes que l'attaque du 19 juillet 1961 avait été de sa part une « erreur monumentale ») ; la seconde, c'est que sans évoquer désormais de condition préalable, il paraît résigné à attendre que l'on fixe du côté français, « compte tenu de l'évolution de la situation en Afrique du Nord », la date du début de la reconversion de Bizerte [2].

Ce dernier point est à mon sens très important, car il pourrait bien signifier que le président Bourguiba, en présence de la conjoncture actuelle, reconnaît implicitement à notre pays et à son chef un rôle de guide, et éventuellement un rôle d'arbitre dans les affaires d'Afrique du Nord.

[1] Dans ce discours, le Président tunisien avait déclaré : « Je crois que dans les circonstances actuelles – et je pense à l'Algérie –, il serait inopportun de mettre le général de Gaulle dans l'embarras et de le presser pour l'affaire de Bizerte. » Une fois l'évacuation acquise, la coopération avec la France se consoliderait : « Le départ des troupes françaises ne sera pas le départ de la France. Il restera l'essentiel, la coopération, l'aide technique et l'amitié. » M. Bourguiba se disait sûr que l'évacuation serait « l'affaire de quelques mois. Et, avec un peu de patience, nous pouvons souffrir d'attendre encore, et cela dans l'intérêt même de la coopération souhaitée par le général de Gaulle lui-même ».

[2] Sur ce que l'on entend par « reconversion » de Bizerte, voir ci-dessus le n° 6 (note).

Plusieurs, parmi les étrangers qui se trouvaient présents à Béja hier, m'ont rapporté qu'ils ont été frappés par la chaleur avec laquelle le président Bourguiba, dans la dernière partie de son discours (dont je vous adresse la traduction intégrale par poste avion) a parlé de la France et du général de Gaulle. « C'est, m'a dit d'autre part de ce discours un ami tunisien qui d'ordinaire ne ménage guère ses critiques au chef de l'État, un acte de courage et de réalisme. » Cette opinion est vraisemblablement partagée par la majorité des Tunisiens, qui souhaitent par ailleurs que se réalise au plus tôt la réconciliation franco-tunisienne.

Si nous devions trop tarder à faire le geste qu'on attend de nous, la déception serait sans doute très grande. Qui sait si le capital de confiance, d'estime – et peut-être même d'admiration – qui s'est petit à petit reconstitué ici depuis un an en notre faveur ne s'en trouverait pas sérieusement entamé, et cette fois définitivement.

(Collection des télégrammes.)

17

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 198/EU. *Rome, 14 juillet 1962.*

Le Saint-Père [1] m'ayant accordé, ce matin, mon audience d'été, j'ai constaté que les rumeurs pessimistes circulant sur son état de santé étaient heureusement controuvées. Il m'est apparu dispos, affable, confiant et disert.

Il s'est tout d'abord félicité de l'état des relations entre le Saint-Siège et la France, qui étaient non seulement excellentes, mais encore empreintes de suavité chrétienne.

Me rappelant qu'il m'avait connu, alors qu'il était nonce à Paris, lors d'une réception au ministère des Affaires étrangères, que dirigeait alors M. Bidault [2], il s'est apitoyé longuement sur le sort de ce dernier. Il a évoqué une manifestation à l'hôtel George-V, à l'occasion de l'indépendance du Liban, au cours de laquelle M. Bidault lui avait dit qu'il regrettait que des troupes françaises n'y demeurassent pas dans certaines bases, à quoi il lui avait fait remarquer que ces limitations à l'indépendance étaient particulièrement odieuses à tout nouvel État.

[1] Jean XXIII (Angelo Roncalli), pape de 1958 à 1963, ancien nonce apostolique en France.

[2] Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères de 1944 à 1946, de 1947 à 1948 et de 1953 à 1954.

Évoquant l'affaire algérienne, Jean XXIII m'a déclaré que l'Église avait toujours été favorable à une solution libérale, et qu'il admirait le général de Gaulle d'avoir abandonné la recherche d'une solution de force pour celle d'une paix négociée. Me demandant de le reprendre s'il faisait erreur, le Pape a ajouté que nos compatriotes d'Algérie avaient manqué de sens politique, s'efforçant de maintenir une domination impossible à préserver à notre époque. L'avenir de ce territoire lui inspirait néanmoins de grandes craintes, et il redoutait que l'anarchie ne s'y installât.

Le Saint-Père m'a ensuite annoncé qu'il séjournerait à Castelgandolfo du 15 juillet au début de septembre. Se référant à l'installation d'appartements dans une ancienne tour à l'intérieur des jardins du Vatican (ce qui avait laissé supposer qu'il pourrait y résider cet été à l'issue d'une éventuelle opération), il m'a dit qu'il avait découvert ces travaux durant l'une de ses promenades, et qu'il avait été mécontent de n'avoir pas même été pressenti sur ces aménagements qui étaient dispendieux et dont il n'entendait pas user.

Enfin, il m'a confié qu'il désirait aménager au Latran, à l'emplacement des musées qui ont fort peu de visiteurs et dont l'entretien atteint néanmoins une cinquantaine de millions de lires par an, toute l'administration du diocèse de Rome qui avait grand besoin d'être rénovée. « Espérons, a ajouté le Saint-Père, que cet exemple, puis que l'esprit du Concile inspireront l'Église de France, et qu'il sera procédé à une complète réorganisation des diocèses de Paris et de Versailles, où elle est si nécessaire, mais dans laquelle je ne veux point m'immiscer. » Il m'a rappelé qu'aux fins d'une meilleure gestion, il avait enlevé aux cardinaux ayant des titres suburbicaires la direction de ces diocèses, et il émit le souhait que fussent créés dans la Seine et les départements limitrophes sept nouveaux diocèses [1], la désignation d'auxiliaires dont il avait été question ne constituant pas une solution satisfaisante.

J'ai informé le Saint-Père de la démission du recteur de notre Église nationale de Saint-Louis-des-Français. Il m'a fait alors un vif éloge de Mgr Baron, éloge auquel je me suis associé.

(Saint-Siège 1961-1965. EU 23-2. France - Saint-Siège.)

[1] Ces diocèses ont finalement été créés le 9 octobre 1966 par redécoupage des diocèses traditionnels de Paris et de Versailles.

18

M. Jacques Roux, Membre de la Délégation française à la Conférence de Genève sur le Laos,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 448-449 [1].

Genève, 17 juillet 1962.

Immédiat.

(*Reçu :* 2 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme n° 414 [2].

M. Pouchkine [3] n'a pas accepté sans difficulté la formule suggérée par M. MacDonald [4] en vue de régler la question de l'O.T.A.S.E. [5]. Selon lui, la mention du pacte de Manille dans les textes de Genève devrait avoir pour corollaire un engagement correspondant des Huit de Bangkok.

Il a cependant fini par se rendre aux raisons de son collègue à la condition que les procès-verbaux de la Conférence notent, sous une forme à déterminer, que les pays membres de l'O.T.A.S.E. ont donné leur accord à la formule adoptée ici. Il a, une fois de plus, évoqué à ce sujet l'intransigeance de ses partenaires chinois.

M. MacDonald nous a soumis, à notre réunion à quatre de ce matin, un texte qui permettrait de donner satisfaction à M. Pouchkine d'une manière relativement anodine s'il était préalablement bien entendu, entre les deux coprésidents, que la Conférence notera, à la suite de l'intervention de M. MacDonald, non pas l'accord des pays membres de l'O.T.A.S.E., mais simplement la déclaration du représentant du Royaume-Uni,

Sauf avis contraire du Département, j'accepterai le projet de M. MacDonald, que je communique sous le numéro suivant [6].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 372-373), Washington (n°s 123-124), Vientiane (n°s 1673-1675), *via* le Département.

[2] Télégramme n°s 414 à 416 du 12 juillet, non reproduit. Il relatait un entretien du 11 juillet entre MM. Pouchkine et MacDonald, au cours duquel ce dernier affirmait que du point de vue des Occidentaux, seules les questions de l'O.T.A.S.E. et de la réunification des forces laotiennes restaient à régler.

[3] Pouchkine (Gheorghi M.), ministre-adjoint des Affaires étrangères soviétique, chef de la délégation soviétique et coprésident de la conférence internationale de Genève sur le Laos.

[4] MacDonald (Malcom John), chef de la délégation britannique et coprésident de la conférence internationale de Genève sur le Laos.

[5] Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est, créée par le pacte de défense collective de l'Asie du Sud-Est signé le 8 septembre 1954 à Manille par les représentants de l'Australie, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la Thaïlande, des Philippines, du Royaume-Uni et des États-Unis. Le secrétariat international de l'Organisation était situé à Bangkok : *D.D.F.*, 1954, n° 147.

[6] Télégramme n° 450 du 17 juillet non reproduit. Il contenait le projet de déclaration de M. MacDonald : « The representative of the United Kingdom (M. MacDonald) informed the meeting that the agreement by the four members of SEATO represented at the conference to the reference to SEATO in the declaration by the thirteen governments is the result of consultations between all the governments members of SEATO. »

La déclaration dont il s'agit ne pourra naturellement être faite avant que soit connu l'accord du gouvernement philippin. Il reste à savoir si celui-ci sera communiqué à temps pour que la question soit réglée lors de la dernière séance restreinte prévue pour demain après-midi [1].

(Collection des télégrammes.)

19

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 658 à 664 [2]. *Bucarest, 17 juillet 1962, 18 h. 27.*

(*Reçu :* 20 h. 11.)

Lors de la célébration de notre fête nationale qui a dû cette année un supplément d'éclat aux diverses manifestations économiques, culturelles et techniques françaises au milieu desquelles elle s'est trouvée placée [3], j'ai observé un net contraste entre la froideur des autorités et la cordialité des particuliers.

La presse a signalé en quelques lignes et sans commentaires la projection en soirée de gala du film *La Fayette*, à laquelle n'assista aucune personnalité officielle. Comme la radio, les journaux ont seulement parlé, le 14 juillet, de l'anniversaire de la Révolution irakienne [4] et n'ont rendu compte que très succinctement de la réception traditionnelle à la légation de France à laquelle le gouvernement roumain s'était fait représenter par deux vice-ministres [5] seulement, alors que, l'an passé, un vice-président du Conseil et quatre ministres étaient venus me présenter des vœux. Il a fallu batailler pour obtenir que l'exposition d'architecture que j'ai inaugurée ce matin avec M. Guillaume Gillet, et les deux cycles de conférences culturelles et techniques reçoivent un minimum de publicité.

En revanche, j'ai pu inaugurer hier dans de bonnes conditions et avec une large participation officielle notre exposition technique et scientifique qui a fait une très forte impression sur ses visiteurs.

[1] Pour plus de détails sur la renonciation du Laos à la protection de l'O.T.A.S.E., voir l'*Année politique 1962*, p. 510-511.

[2] Ce télégramme a été transmis par valise accompagnée à Belgrade, Budapest, Sofia.

[3] L'exposition industrielle française s'est tenue à Bucarest du 16 au 27 juillet et se déroula en même temps que les journées culturelles organisées dans la capitale roumaine du 10 au 20 juillet. Sur le sujet, voir la note n° 90 rédigée pour le Cabinet du Ministre par M. Michel Rémy, secrétaire des Affaires étrangères au service d'Europe orientale de la direction d'Europe du Département, datée du 12 juin, non reproduite.

[4] Le 14 juillet 1958, une révolte se déclencha contre le Roi et contre son Premier ministre Nouri Es-Saïd. Le Roi, sa famille et Nouri Es-Saïd furent tués et un nouveau gouvernement fut constitué sous les ordres du général Kassem ; le pacte de Bagdad, alliance indirecte avec les Occidentaux, fut dénoncé et l'Irak proclama sa neutralité.

[5] Dont M. Mezincescu, vice-ministre des Affaires étrangères.

Le comportement actuel du gouvernement roumain me semble pouvoir s'expliquer comme suit :

1. Très bonnes, parce que mutuellement profitables, sur le plan économique, assez bonnes, parce que traditionnelles, sur le plan culturel, les relations franco-roumaines se sont détériorées sur le plan politique à mesure que notre pays se rapprochait de l'Allemagne, animait le Marché commun et la résistance à l'Union soviétique.

2. Les autorités roumaines sont partagées entre le souci de donner à la population qui les réclame des occasions de contacts avec la France et la crainte de mécontenter les Russes; elles évitent manifestement actuellement d'éveiller la méfiance soviétique.

3. La Roumanie souffre de façon croissante du complexe de la grenouille; grisée par quelques succès techniques et sportifs, son tempérament latin et la phraséologie communiste l'exaltent jusqu'à se croire un grand pays; ses dirigeants n'ont plus qu'à la bouche l'égalité, la parité de traitement, la réciprocité.

Comme je faisais remarquer à M. Mezincescu que la France, jusqu'ici privilégiée parmi les pays non communistes, était maintenant moins bien traitée le jour de sa fête nationale par le gouvernement roumain, le vice-ministre des Affaires étrangères m'a répondu que la légation de Roumanie à Paris n'avait jamais été payée en retour des égards qu'on nous avait prodigués à Bucarest.

C'est en vain que j'ai fait observer à mon interlocuteur que, le 4 juillet dernier, M. Khrouchtchev n'avait pas dédaigné de se rendre à la réception du chargé d'affaires américain à Moscou.

Selon l'attaché militaire, ce serait au titre de réciprocité que la présence d'officiers généraux roumains à la légation aurait été cette année plus marquante.

4. Il m'est revenu qu'on avait été très vexé ici que, conformément aux dispositions du Département, je ne me sois pas prévalu de l'offre d'un discours radiodiffusé à l'occasion du 14 Juillet.

Dans la situation internationale actuelle, je ne crois pas que nous ayons à déplorer certains silences de la presse et la réserve des autorités officielles à l'égard de plusieurs manifestations françaises qui se déroulent actuellement à Bucarest. Le retentissement de ces manifestations s'accroît, en effet, du secret dont elles sont parfois entourées et du sentiment de frustration qu'éprouve la population.

Ce qui compte, c'est le public qui applaudit au cinéma le texte des Droits de l'homme et *La Fayette* à Yorktown. Ce sont les vœux qui m'ont été adressés clandestinement, ce sont les 700 personnalités roumaines, principalement des milieux intellectuels, qui se sont jointes à la légation à nos compatriotes le jour de la fête nationale, et c'est l'accueil chaleureux qui est fait à nos conférenciers par les spécialistes roumains qu'ils rencontrent ici.

(Collection des télégrammes.)

20

Comptes rendus

Entretiens à Paris de M. Thant, secrétaire général des Nations Unies (17 juillet 1962)

I

Audience accordée par le général de Gaulle à M. Thant de 10 h. à 11 h. [1]

C.R. Très secret.

M. Thant tient à dire au général de Gaulle combien il apprécie le privilège et l'honneur de s'entretenir avec lui. Il a eu hier l'occasion de consacrer avec le ministre des Affaires étrangères plus d'une heure à l'examen de la situation internationale en général et des Nations Unies en particulier. Il souhaiterait parler au général de Gaulle du rôle des Nations Unies au Congo dont il a entretenu M. Macmillan et lord Home [2].

En cette matière, les Nations Unies sont guidées par la résolution du Conseil de sécurité qui réaffirme l'accord intervenu entre le gouvernement belge et le gouvernement congolais lors de la transmission des pouvoirs, il y a deux ans [3]. M. Thant estime indispensable de rétablir cet accord qui constitue en fait la seule raison de la présence des Nations Unies au Congo. Il n'est jamais entré dans les intentions des Nations Unies d'avoir recours à la force. Cela dit, dans certaines circonstances, les Nations Unies sont autorisées à réagir, au besoin par des moyens militaires. Le Secrétaire général est préoccupé par la présence des forces des Nations Unies au

[1] Après la clôture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée principalement au problème du Ruanda-Urundi, le Secrétaire général, M. Thant, a fait un voyage en Europe occidentale : en Grande-Bretagne du 4 au 7 juillet, en Norvège du 9 au 11, en Suisse le 12, en Irlande, le 13, à Paris les 16 et 17 juillet, puis en Finlande les 18-20, et retour à New York le 20 juillet.

[2] Le secrétaire général *ad interim* de l'O.N.U. s'était entretenu avec M. Macmillan et lord Home du Congo, de la Nouvelle-Guinée occidentale, de la situation financière de l'O.N.U. et du plan de « Décennie du progrès ». Le problème de la Rhodésie du Sud fut également évoqué. M. Macmillan avait affirmé que la Grande-Bretagne était décidée à résister à toute tentative de l'O.N.U. de s'immiscer dans les affaires intérieures de ces territoires. Pour la position de la Grande-Bretagne sur le Katanga et l'Europe, voir une note de Paris, rédigée par M. Francis Deloche de Noyelle, secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département, datée du 13 juillet, non reproduite.

[3] L'accord belgo-congolais avait été signé le 29 juin 1960, à la veille de l'indépendance du Congo. Il n'avait jamais été ratifié. Le 3 février 1962, M. Adoula, président du Conseil des ministres, rencontrait M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères : l'objet principal de leur entretien était la ratification du traité belgo-congolais d'amitié et d'assistance. Les deux ministres avaient examiné les aspects multiples de l'assistance technique et financière de la Belgique au Congo. Sur l'appel aux Nations Unies et la présence des forces de l'O.N.U., se reporter aux résolutions du Conseil de sécurité 143, 145, 146, respectivement des 14 et 22 juillet et 9 août 1960. Voir également le déroulement de la crise congolaise dans *D.D.F.*, 1960-II, sous la rubrique : « La crise congolaise. »

Congo, notamment en raison des dépenses considérables que cette présence entraîne (environ 10 millions de dollars par mois). C'est ainsi qu'il s'interroge sur les moyens de dégager les Nations Unies militairement du Congo le plus rapidement possible. À cet effet, M. Thant s'efforce depuis sept mois d'obtenir que M. Adoula et M. Tschombé se rencontrent. Jusqu'à présent, les résultats ont été maigres [1]. Le Secrétaire général, qui a eu l'occasion de s'entretenir fréquemment avec M. Spaak (notamment trois fois le mois dernier), est tombé d'accord avec celui-ci sur les principes selon lesquels l'on doit rechercher le moyen d'obtenir le plus rapidement possible le dégagement militaire des Nations Unies. Il ajoute que 2.000 civils belges se trouvent à l'heure actuelle au Congo dans le cadre d'arrangements conclus entre le gouvernement belge et le gouvernement central congolais. Il s'agit essentiellement, pour 75 %, d'enseignants; cette tendance lui paraît excellente et doit être encouragée.

Le général de Gaulle est convaincu que M. Thant s'efforce de faire pour le mieux au Congo et qu'il s'emploie à sortir les Nations Unies d'une situation dans laquelle elles se sont engagées avant qu'il n'assume les fonctions de Secrétaire général.

Il croit toutefois que le fond de la question est que les Nations Unies se sont lancées au Congo dans une affaire pour laquelle l'Organisation n'avait pas été conçue et n'est pas faite, une affaire qui devait entraîner de sa part, non seulement des prises de position sur le plan militaire, sur le plan de l'assistance économique et technique, mais également sur le plan politique. Il était inévitable que les Nations Unies s'engageant dans une telle affaire seraient amenées à prendre des positions politiques à l'intérieur même du Congo, et c'est là, lui semble-t-il, l'erreur de base. Les Nations Unies n'ont pas été conçues pour jouer un rôle politique, économique et militaire sur des points déterminés du monde. Elles devaient se borner à fournir aux États du monde la possibilité de discuter entre eux des questions d'intérêt mondial. Si elles se laissent entraîner dans le genre d'action que seuls les gouvernements peuvent entreprendre, elles vont au désastre, car le monde n'est pas mûr pour qu'elles jouent un tel rôle. D'ailleurs, M. Thant le sait aussi bien que lui.

M. Thant est d'accord avec le général de Gaulle pour dire que la fonction des Nations Unies n'est pas d'imposer une solution politique quelle qu'elle soit à un État membre. Mais il tient à préciser qu'au Congo, les Nations Unies n'ont nullement cette intention. Les instructions du Conseil de sécurité portaient sur trois points :

D'abord, il s'agissait d'empêcher la guerre civile; ensuite, de veiller au respect de l'unité du Congo et de son intégrité territoriale conformément aux accords conclus entre la Belgique et le gouvernement central en juillet

[1] Les entretiens Adoula-Tschombé se sont déroulés du 15 mars au 26 juin sous l'égide de l'O.N.U. Les négociations sur l'unification du Congo ont été suspendues sans qu'aucun résultat ait été obtenu, notamment sur les questions monétaires et constitutionnelles. Voir un mémorandum sur la position du gouvernement du Katanga au lendemain de la suspension des négociations avec le gouvernement central de Léopoldville, le 26 juin 1962, document rédigé par le ministère katangais des Affaires étrangères.

1960; enfin, d'arrêter les mercenaires étrangers [1]. Voilà quelles étaient les trois tâches confiées au Conseil de sécurité, et il n'était certes pas prévu que l'Organisation aurait recours à la force militaire. Il ne s'agissait en tout cas pas d'imposer une solution politique à qui que ce soit. D'ailleurs, les Nations Unies ne participent pas aux négociations entre le gouvernement central et M. Tschombé. Elles sont simplement là à titre consultatif. Il en est de même pour la révision de la Constitution : M. Thant a mis à la disposition du gouvernement central un éminent juriste suisse, car il lui apparaît clairement, comme à la majorité des Etats membres, que la loi fondamentale congolaise, dans son état actuel, n'est pas compatible avec les réalités de la situation. Il assure à nouveau le général de Gaulle que les Nations Unies ne cherchent nullement à s'engager politiquement ou militairement au Congo. Néanmoins, il estime utile de rappeler le texte de la décision du Conseil de sécurité qui prévoit qu'en accomplissant leur mission à l'encontre des mercenaires étrangers, les Nations Unies sont autorisées à faire usage de la force.

Le général de Gaulle connaît effectivement cette décision du Conseil de sécurité, mais il faut bien se rendre compte que, de fait, les Nations Unies ont été et sont encore politiquement, militairement et économiquement engagées au Congo. Il persiste à croire que ce fait incontestable est contraire à la nature même de l'Organisation, contraire à la Charte. Ceci est encore plus vrai si l'on tient compte de la situation actuelle des Nations Unies à la suite de l'évolution de ces dernières années. Depuis la signature de la charte de San Francisco [2], et à cette époque la France était un des principaux États participants, la situation a en effet radicalement changé et M. Thant le sait bien. D'une part, un grand nombre de pays sont devenus indépendants et par conséquent membres des Nations Unies. Il est évident que ces pays méritent une aide pour l'affermissement de leur liberté et pour leur développement. Mais il faut bien reconnaître que la plupart d'entre eux sont de nouveaux venus sur la scène politique internationale, qu'ils disposent de fort peu de ressources et qu'ils n'ont pas, en réalité, des responsabilités mondiales. Et pourtant, ce sont ceux-là qui font nombre et qui font la loi aux Nations Unies. D'autre part, la situation au Conseil de sécurité a beaucoup évolué. À l'origine, celui-ci devait être le principal organe des Nations Unies, l'Assemblée générale devant être un forum où les questions d'intérêt mondial pouvaient être débattues entre États. Depuis lors, on a assisté à l'opposition permanente et sur tous les points du bloc soviétique et des Américains. En outre, la composition du Conseil de sécurité s'est modifiée [3]. Au lieu que le Conseil soit, comme il devait

[1] Résolutions du Conseil de sécurité du 24 novembre 1961. Voir le rapport adressé au Secrétaire général par le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo au sujet de la situation concernant l'application des résolutions du Conseil de sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961, Doc. S/ 5053/ Add. 11, 20 août 1962, Conseil de sécurité.

[2] La charte des Nations Unies avait été signée à San Francisco le 26 juin 1945 par cinquante et un États.

[3] Le Conseil de sécurité était ainsi composé pour l'année 1962 : États-Unis, Union soviétique, France, Grande-Bretagne, Chine nationaliste (membres permanents); Irlande, Roumanie, République arabe unie (Égypte), Ghana, Chili, Venezuela (membres non permanents).

l'être, la réunion des grandes puissances, celles qui ont les moyens, l'expérience et les responsabilités, il englobe maintenant de nouveaux membres, ce qui change complètement son caractère. Quant à l'Assemblée générale, elle s'est saisie de beaucoup de questions qui devaient être du seul ressort du Conseil de sécurité. Enfin, l'opposition permanente des Soviets et des Américains fausse tous les débats. Pour toutes ces raisons, les Nations Unies sont aujourd'hui très différentes de ce qu'elles étaient et de ce qu'elles doivent être. La conséquence est qu'elles sont moins que jamais en mesure aujourd'hui d'entreprendre une action déterminée sur le plan politique, militaire ou économique. Il est fâcheux que l'Organisation se soit efforcée d'agir précisément dans ce sens au Congo. Si le Secrétaire général a l'intention de dégager les Nations Unies du Congo, la France ne peut qu'approuver. De toute manière, elle ne participe pas et elle ne participera pas à des entreprises de cet ordre qui vont à l'encontre de la Charte, voire même du bon sens, étant donné la composition actuelle de l'Organisation.

M. Thant croit avoir bien saisi la pensée du général de Gaulle quant à l'accroissement du rôle joué par l'Assemblée générale et les conséquences de la résolution sur l'« Union pour la paix [(1)] », aux termes de laquelle une motion rejetée par le Conseil de sécurité peut néanmoins être adoptée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers. Mais, en ce qui concerne le Congo, la situation lui apparaît de la manière suivante : l'administration belge avait conclu certains arrangements sur la répartition des revenus dans le cadre desquels, depuis quarante ans, l'Union minière et les concessions du Tanganyka versaient des redevances au gouvernement central. En juillet 1960, un accord avait été conclu entre le gouvernement belge et le gouvernement central pour que ce système reste en vigueur après l'indépendance. Or, au cours de ces deux dernières années, le gouvernement de M. Tschombé à Élisabethville a reçu plus de 65 millions de dollars par an (65 millions de dollars en 1961 dont 39,4 millions versés par l'Union minière et le reste par les concessions du Tanganyka). Au cours de cette même période, le gouvernement de Léopoldville n'a pas touché un franc. C'est pourquoi l'intention des Nations Unies, et le désir de M. Thant, est de chercher à rétablir cette pratique traditionnelle en tant que première étape vers la réconciliation. Il s'agit tout simplement de continuer à faire ce qui avait été fait sous l'administration belge, et de ne pas oublier que les Belges étaient depuis quatre-vingts ans au Congo et que les sociétés minières y sont depuis quarante ans. La Belgique avait accepté que ces arrangements restent valables après l'indépendance. Le seul but des Nations Unies est de confirmer la validité de ces accords.

M. Thant souligne que M. Spaak est d'accord avec lui pour penser que la première chose à faire est d'aboutir à une solution juste et équitable de ce problème comme première condition d'un règlement pacifique de l'ensemble de la question. M. Spaak d'ailleurs a promis son étroite coopération. Encore une fois, la seule chose qui doit être faite pour qu'un

[(1)] Cette résolution remonte à 1950 : RES 337, A, B, et C, du 3 novembre 1950. Pour le texte de cette résolution, se reporter aux documents officiels de l'O.N.U., 1950, Supplément n° 20, p. 10, *Uniting for peace*, U.N., New York, 1952.

dégagement militaire des Nations Unies soit possible est de rétablir la pratique traditionnelle en matière de répartition des revenus. Il est évident que sans ces revenus, le gouvernement central se trouve dans une situation extrêmement grave.

Le Secrétaire général tient à exprimer au général de Gaulle la reconnaissance des Nations Unies pour l'aide bilatérale accordée par la France au Congo. Il croit savoir qu'il y a à l'heure actuelle un assez grand nombre d'étudiants congolais en France dans les facultés des Sciences et surtout dans les facultés médicales. Il lui paraît particulièrement souhaitable que ce genre d'aide soit intensifié sur le plan multilatéral ou sur le plan bilatéral.

Le général de Gaulle est convaincu que ce que M. Thant a dit au sujet des relations entre Élisabethville et Léopoldville est exact. Il est porté à croire que l'Union minière s'est arrangée pour que les accords conclus par le gouvernement belge ne puissent pas être appliqués. Mais on pourrait alors se demander si ce n'est pas à Bruxelles que les Nations Unies auraient dû intervenir et non pas au Congo, car c'est bien à Bruxelles que le problème existait et existe toujours. Cela dit, la France ne s'oppose pas, bien au contraire, à ce que le gouvernement de Léopoldville soit le gouvernement congolais. Certes, il est probable qu'une certaine décentralisation administrative est nécessaire dans l'État nouveau, mais tous reconnaissent, et la France en particulier, qu'il importe qu'il y ait un seul gouvernement et qu'il ait les moyens de vivre. Il ne pense pas toutefois que cela justifie de la part des Nations Unies, qui groupent toutes les nations, une intervention politique, économique ou militaire pour laquelle elles ne sont pas faites. Elles peuvent, en revanche, jouer un rôle beaucoup plus utile en fournissant un forum où les États peuvent débattre de questions d'intérêt mondial, contribuant ainsi à la formation d'une opinion publique mondiale objective.

M. Thant a parlé de l'aide que la France fournit au Congo, indépendamment des Nations Unies. La France existe depuis bien plus longtemps que les Nations Unies, elle se trouve sur le continent africain depuis bien plus longtemps et elle pratique une politique d'aide et de développement humains depuis bien plus longtemps. Par conséquent, il est naturel qu'elle soit prête à donner son aide à tout pays africain qui la lui demande. Le général de Gaulle pense d'ailleurs que cette aide pourrait être accrue si le Congo en faisait la demande, mais en aucun cas la France n'interviendra dans les affaires de ce pays : la France a décolonisé une grande partie de l'Afrique et n'est pas prête à changer sa politique, sous quelque forme que ce soit. Cela dit, sa volonté de coopérer est acquise au Congo comme à tout autre pays africain.

M. Thant remercie le général de Gaulle de ses paroles positives et encourageantes. Il aimerait toutefois poser une question. Que se passerait-il si les Nations Unies retiraient immédiatement leurs troupes du Congo ? L'année dernière et encore au début de cette année, M. Adoula a pressenti un certain nombre de pays africains en vue d'obtenir une aide militaire bilatérale. Il s'agissait notamment de la République arabe unie, du Soudan,

du Ghana et du Maroc. Or, il n'est pas exclu qu'en cas de retrait immédiat des troupes des Nations Unies, certains de ces États africains, pour des raisons politiques, ne soient tentés de répondre favorablement à cet appel. D'autre part, il est vraisemblable que la présence au Congo de troupes provenant de pays amis du gouvernement central déclencherait chez Tschombé un appel analogue adressé à ses propres amis. Tout cela pourrait créer une situation extrêmement dangereuse, et peu propice à des négociations pacifiques. La semaine dernière, M. Bomboko s'est adressé dans ce sens au Soudan : il est en effet fort déçu que les Nations Unies se refusent à l'heure actuelle à utiliser leurs moyens militaires. À de nombreuses reprises, M. Thant a expliqué à M. Adoula que telle n'était pas la fonction des Nations Unies. Mais il faut bien se rendre compte que la négociation d'accords militaires bilatéraux de la part des Congolais pourrait être lourde de conséquences.

Le général de Gaulle relève que les Marocains, les Ghanéens, les Guinéens, les Tunisiens, les Égyptiens, les Éthiopiens sont déjà venus au Congo, appelés d'ailleurs par les Nations Unies. C'était là l'erreur initiale qui a certainement poussé M. Tschombé à chercher des mercenaires ailleurs. Mais de toute manière, si l'on considère le gouvernement congolais comme un gouvernement indépendant, le général de Gaulle ne voit pas au nom de quoi les Nations Unies lui interdiraient de chercher un soutien technique et militaire ailleurs. Encore une fois, les Nations Unies ne sont pas faites pour cela. Il a l'impression d'ailleurs que l'expérience que les Marocains, les Egyptiens, etc., ont faite sous l'égide des Nations Unies au Congo ne les pousse pas à répondre avec beaucoup d'empressement à l'appel de M. Adoula, surtout s'il ne se trouve plus personne pour faire les frais de leur concours.

M. Thant approuve le général de Gaulle sur ce point. Jusqu'à présent, ces pays se sont montrés plutôt réticents, en raison notamment des conséquences politiques que pourrait avoir une réaction favorable de leur part.

Le général de Gaulle aurait aimé que le Secrétaire général retienne l'idée qu'il a essayé de développer, selon laquelle de plus en plus les Nations Unies devraient s'efforcer de jouer le rôle, d'ailleurs très important, de forum. Il y a de vieux États et il y a de jeunes États. Les Nations Unies leur fournissent la possibilité de se réunir tous ensemble à un moment donné. Ceci est d'une haute importance pour l'évolution mondiale. Il faut que les jeunes et les anciens États puissent discuter librement ensemble des questions d'intérêt mondial. Pour l'instant, le rôle des Nations Unies doit se borner à cela. Si elles cherchent à dépasser ces fonctions, qui sont vitales, si elles entreprennent une action politique, économique ou militaire déterminée, cela ne peut qu'aboutir à de fâcheux résultats en raison de l'état actuel du monde.

M. Thant étudiera avec la plus grande attention la conception du général de Gaulle du rôle que doivent jouer les Nations Unies.

Avant de se retirer, le Secrétaire général voudrait lui présenter une demande personnelle. Le désarmement constitue à son sens un des problèmes les plus graves dans le monde d'aujourd'hui. Or, ce problème ne

peut être résolu que si la France accepte de participer à sa solution. Il n'est pas douteux que si la France pouvait décider de participer à la Conférence sur le désarmement à Genève, cela constituerait une contribution majeure à l'accomplissement d'une tâche qui passionne l'humanité entière. C'est à titre personnel qu'il se permet de faire cette demande [1].

Le général de Gaulle est d'accord avec M. Thant pour dire que rien n'est plus important pour l'humanité que le désarmement. Mais les Nations Unies le voudraient-elles, elles ne pourraient pas résoudre ce problème. Elles peuvent bien sûr chercher à créer dans le monde une opinion favorable au désarmement. Mais si elles cherchent à extraire de leur propre organisation un organisme qui serait censé régler ce problème, leurs efforts ne pourraient qu'échouer. Les Nations Unies ne sont pas faites pour cela. Le débat doit intervenir entre ceux qui détiennent les armes. Si ceux-là considèrent qu'il est de leur intérêt d'aboutir à un règlement, ils le feront et les Nations Unies n'y auront été pour rien. La France estime que les discussions qui ont lieu à l'heure actuelle à Genève ne sont pas de nature à donner des résultats positifs et, par conséquent, elle ne voit pas de raison d'y participer. S'il apparaît, par extraordinaire, que des résultats positifs peuvent en sortir, ce que le général de Gaulle ne pense pas, la France sera disposée à occuper son siège. Jusqu'à présent, ce que l'on sait des travaux de la Conférence n'est pas encourageant. Il est inutile de figurer à une conférence qui se propose de grands buts, mais qui n'aboutit à rien.

Le général de Gaulle a été très content de voir M. Thant. Il se rappellera ce que celui-ci lui a dit et le remercie de sa visite.

II

Visite de M. Thant au Premier ministre, à 11 h. 15 à l'Hôtel Matignon [2]

M. Thant, après avoir remercié le Premier ministre de l'invitation qui lui a été adressée de se rendre en France et rendu hommage à la politique algérienne du gouvernement, aborde le problème du Congo, dont il a déjà entretenu le président de la République [3] et le ministre des Affaires étrangères [4].

[1] Allusion aux travaux de la Conférence pour le désarmement qui avaient été suspendus du 15 juin au 16 juillet. Dans le courant de juillet, les ministres des Affaires étrangères de quatorze pays se trouvaient à Genève pour conclure un accord au sujet du Laos. Le secrétaire d'État américain, M. Dean Rusk, avait rencontré le ministre français des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, qui n'assista pas à la Conférence du désarmement, puisque le général de Gaulle avait décidé que la France n'y serait pas représentée et qu'elle poursuivrait la construction de la bombe nationale. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 495-496.

[2] Ce compte rendu a été rédigé par M. Robert de Souza, conseiller technique au Cabinet du Premier ministre depuis avril 1962.

[3] Ce même jour, de 10 h. à 11 h.

[4] Le 16 juillet, dans l'après-midi.

Il rappelle les difficultés rencontrées depuis la fin de l'administration belge dans le domaine de la répartition, entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, des revenus de l'Union minière et du Tanganyka. Lorsque la Belgique transféra ses pouvoirs au gouvernement central au mois de juillet 1960 (1), il avait été entendu entre Bruxelles et Léopoldville que le système de répartition jusque-là en vigueur serait maintenu après l'indépendance. Or, depuis deux ans, le gouvernement central n'a rien reçu, tandis qu'Élisabethville a encaissé plus de 65 millions de dollars par an (dont 39 de l'Union minière).

Un des buts de la présence des Nations Unies au Congo est de réaffirmer la validité des arrangements conclus dans ce domaine entre le gouvernement belge et le gouvernement central. M. Spaak partage d'ailleurs le sentiment de M. Thant, selon lequel une des premières tâches des Nations Unies doit être d'assurer une juste répartition des revenus du Congo. M. Spaak, qui fait preuve d'un grand esprit de coopération en la matière, a assuré qu'il s'entretiendrait de ces questions avec ses collègues au sein du gouvernement belge et qu'il informerait le Secrétaire général de leurs réactions dès son prochain retour à New York.

M. Spaak a également promis sa coopération en vue de parvenir au règlement pacifique du différend entre Léopoldville et Élisabethville, en tentant notamment d'obtenir de M. Tschombé qu'il accepte les offres que lui a faites M. Adoula : deux sièges au gouvernement central et la vice-présidence dans ce gouvernement. Il est malheureusement douteux que M. Tschombé accepte de s'engager dans cette voie qui constituerait, ajoute M. Thant, une première étape vers la réconciliation.

Il apparaît, d'autre part, nécessaire au Secrétaire général de songer aux moyens de dégager militairement les Nations Unies du Congo – ne serait-ce que pour les graves raisons financières que l'on sait. Le dégagement permettrait d'accroître le rôle des Nations Unies sur le plan de l'enseignement, de l'assistance technique, de l'aide à la population civile. Depuis sept mois, M. Thant s'emploie, pour l'instant sans grand succès, à obtenir que les deux dirigeants se rencontrent et négocient. Ils ont, néanmoins, décidé le mois dernier la création de commissions qui vont sans doute se mettre incessamment au travail (2).

Ce problème congolais a d'ailleurs fait l'objet d'entretiens avec M. Macmillan (3), lord Home et les dirigeants norvégiens et irlandais. Les points de vue divergent d'ailleurs sensiblement. L'Irlande, en ce qui la concerne, est hostile au retrait des troupes des Nations Unies, dans la crainte que la

(1) Accord signé le 29 juin 1960, à la veille de l'indépendance du Congo.

(2) Sur les entretiens Adoula-Tschombé, voir une note de Paris, émanant de M. Gabriel Lecomte, secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département, datée du 18 juin, non reproduite; sur la position des Nations Unies et ces entretiens, voir la dépêche de Léopoldville n° 774/AL du 19 juin, non retenue, exposant un projet détaillé de règlement de l'affaire katangaise. Sur la position de la France, se reporter à un télégramme-circulaire de Paris, du 11 juillet, non retenu. Se reporter également au mémorandum sur la position du gouvernement du Katanga au lendemain de la suspension des négociations avec le gouvernement central de Léopoldville du 26 juin 1962, présenté par le ministère katangais des Affaires étrangères (document non retenu).

(3) Du 4 au 7 juillet, à Londres.

première réaction d'Adoula ne soit de faire appel à ses amis étrangers pour obtenir une aide militaire, ce qui pousserait fatalement Tschombé à agir de même : il n'en résulterait que chaos et désordres. M. Thant comprend, d'autre part, parfaitement la position du gouvernement français qui estime que les Nations Unies n'auraient jamais dû intervenir sur le plan militaire : le président de la République le lui a d'ailleurs redit le matin même. Mais il devient urgent que le Conseil de sécurité réexamine très prochainement l'ensemble de la question, que ce soit pour donner de nouvelles instructions au Secrétaire général, pour expliciter les instructions déjà existantes ou pour étudier l'opportunité d'un dégagement éventuel. M. Thant pense que cette réunion devrait avoir lieu au mois d'août, car c'est l'Irlande qui assurera alors la présidence. Le gouvernement britannique, quant à lui, est favorable à cette idée.

Le Premier ministre tient à dire combien le gouvernement se félicite que le Secrétaire général ait accepté cette invitation à passer par Paris. Il est de notoriété publique que lorsque M. Thant a assumé ses fonctions actuelles, les relations entre la France et les Nations Unies étaient délicates, pour diverses raisons, parmi lesquelles la crise algérienne à laquelle il a été fait allusion. Mais la France et son gouvernement ont toujours apprécié la modération, l'habileté et la courtoisie dont M. Thant a fait preuve. M. Pompidou est certain que cette visite en Europe et en France aura été fructueuse. Elle aura notamment permis au voyageur de voir lui-même les réalités d'une Europe en pleine évolution.

En ce qui concerne le Congo, et le rôle que les Nations Unies y jouent, le Secrétaire général a rappelé lui-même la position du gouvernement français qui a toujours été et demeure hostile à l'action militaire de l'Organisation [1]. Cela ne signifie pas que la France souhaite la dislocation du Congo, ni qu'elle appuie directement ou indirectement les divers mouvements de sécession qui ont pu naître dans les différentes parties de ce pays et notamment au Katanga. Nous estimons, en effet, que ce qui était groupé du temps de la colonisation belge doit demeurer groupé, sous la forme que choisiront les Congolais, en sorte que l'éclatement du pays soit évité.

Quant à l'action que doivent désormais mener les Nations Unies au Congo, la position de la France demeure la même, à savoir que cette action doit être aussi discrète que possible, et que disparaisse le risque d'un recours à la force tendant à imposer, de l'extérieur, une solution à l'un des partenaires.

Le Premier ministre comprend fort bien les préoccupations du Secrétaire général concernant le problème financier qui se pose aujourd'hui au gouvernement de Léopoldville. Il est certain que l'un des éléments essentiels de ce problème réside dans le déséquilibre entre les ressources provenant des mines du Katanga, dont le gouvernement katangais prétend disposer, et celles des autres provinces. L'administration belge avait pu instituer un système de répartition des revenus qui favorisait l'unité du pays. Il est certain qu'à l'occasion du grand mouvement d'émancipation

[1] Sur la question, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 23, 33, 37, 127, 304.

africain, qui a d'ailleurs reçu l'encouragement de la France, certains parmi les pays nouvellement indépendants qui se trouvent mieux pourvus en ressources que d'autres ont pu développer un sentiment d'égoïsme national.

Dans cette perspective, la politique que le Secrétaire général entend mener et les efforts qu'il accomplit du côté des sociétés minières ne paraît nullement critiquable.

Le Premier ministre est, d'autre part, d'accord sur le fait que les Nations Unies doivent indiquer clairement ce qu'elles entendent faire au Congo, et le gouvernement français étudiera avec soin la proposition tendant à convoquer prochainement le Conseil de sécurité.

M. Thant remercie le Premier ministre de ses observations qui lui seront extrêmement utiles. Il tient à préciser qu'avant de réunir le Conseil de sécurité, il compte avoir des entretiens officieux avec les représentants des grandes puissances au sein du Conseil de sécurité, et avec les membres du Conseil. Il est important, en effet, qu'un accord de principe sur le genre de formule à adopter soit conclu avant que le Conseil ne se réunisse, faute de quoi cette réunion n'aura aucun sens et ne donnera lieu qu'à des discussions acrimonieuses et stériles. Le Secrétaire général pense d'ailleurs que tout dépend de l'attitude de la Belgique, qui est la mieux placée pour favoriser une solution du problème. M. Spaak l'a assuré de sa coopération et il espère connaître la réaction de son gouvernement dès la semaine prochaine. M. Thant se mettra alors immédiatement en rapport avec notre représentant permanent à New York et avec d'autres membres du Conseil de sécurité.

À ce propos, le Secrétaire général est heureux de saisir l'occasion qui s'offre de dire combien il s'est félicité de la collaboration amicale qui s'était instituée entre M. Bérard et lui-même; il a, depuis plusieurs années, eu l'occasion d'apprécier la grande habileté de l'ambassadeur et ses qualités d'intelligence et de cœur. Il se réjouit d'ailleurs à l'idée de pouvoir travailler avec le successeur de M. Bérard [1] qu'il a eu le plaisir de rencontrer brièvement la veille, et il tient à dire au Premier ministre qu'il cherchera toujours à entretenir des relations particulièrement étroites avec la délégation française au sein du Conseil de sécurité.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] M. Roger Seydoux de Clausonne, nommé en juin 1962.

21

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 811 à 814 [1].
Réservé.

Saigon, 18 juillet 1962 [2].
(*Reçu :* le 21, 15 h. 31.)

1. Avant mon départ pour Paris, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères [3] m'avait exprimé la crainte qu'éprouvait le gouvernement vietnamien de voir le prince Souvanna Phouma s'orienter, dès son arrivée au pouvoir, vers l'établissement de relations diplomatiques avec le Nord-Vietnam. M. Mau m'avait indiqué que si cette hypothèse se réalisait, il en résulterait une crise sérieuse dans les rapports entre Saigon et Vientiane, ce qui risquerait d'aggraver la situation dans la péninsule indochinoise.

Aussi mon interlocuteur avait-il demandé que Votre Excellence voulût bien intervenir auprès du prince Souvanna Phouma lors du passage de celui-ci en France [4] pour l'inciter à ajourner sa décision. J'ai fait part de cet entretien au Département et M. Mau a eu l'occasion le 30 juin de nous exposer lui-même son point de vue.

2. De son côté, le secrétaire d'État à la Présidence [5] m'avait laissé entendre qu'après l'installation du nouveau gouvernement laotien [6], les autorités sud-vietnamiennes verraient intérêt à entrer en contact avec le prince Souvanna Phouma et à rechercher avec lui des bases qui permissent de « normaliser » les rapports.

3. Ainsi que je l'ai signalé, je me suis entretenu le 26 juin, dans l'avion qui nous conduisait à Paris, avec le prince Phouma et lui ai marqué discrètement les préoccupations et les vœux de Saigon. J'ai trouvé mon interlocuteur décidé à nouer sans tarder des relations officielles avec Hanoï et fermé aux avances que pourraient lui faire les dirigeants sud-vietnamiens :

a. Il m'a déclaré qu'il se considérait dans l'obligation morale d'établir des rapports diplomatiques avec le Nord-Vietnam. Si le Sud voulait réagir et rompre, libre à lui.

Comme je soulignais les sérieux inconvénients, pour la neutralité même du Laos, d'une rupture avec Saigon, il a tempéré sa pensée en évoquant la possibilité pour le Nord comme pour le Sud-Vietnam d'envoyer auprès du gouvernement royal des « représentations » analogues à celles que Saigon et Phnom-Penh ont échangées.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Vientiane (nos 228 à 231).
[2] Par courrier en clair.
[3] M. Vu-Van-Mau
[4] Du 26 au 28 juin.
[5] M. Nguyen Dinh Thuan
[6] Un gouvernement provisoire d'union nationale laotien avait été formé le 23 juin. Y entraient le prince Souvanna Phouma, comme président du Conseil, et le prince Souphanouvong comme vice-président du Conseil et ministre de l'Économie. Le prince Boun Oum n'en faisait pas partie, mais sa tendance était représentée par le général Phoumi Nosavan, également vice-président du Conseil, et ministre des Finances.

b. Mon interlocuteur ne m'a pas dissimulé ses sentiments « non de rancœur, mais de rancune », tant à l'égard de Bangkok que de Saigon.

Il a eu l'occasion au cours des dernières années de s'entretenir à trois reprises assez longuement avec le président Diem et connaît suffisamment sa façon de voir et ses tendances. Il envisage difficilement la possibilité d'un rapprochement. Il estime au demeurant que le régime diémiste est menacé et condamné. La force de l'opposition finira par l'emporter et sans doute à bref délai.

c. Quant à la politique américaine dans le Sud-Est asiatique, le prince Phouma juge sévèrement ses incertitudes, ses initiatives impulsives et, dans l'ensemble, sa confusion mêlée d'imprudence.

4. J'ajoute que, de retour à Saigon, j'ai trouvé l'entourage du président Diem soucieux de freiner aussi énergiquement que possible l'arrivée à Vientiane d'un représentant de Hanoï. Tel est le sens de la démarche effectuée ces jours-ci auprès du Roi par l'ambassadeur du Vietnam.

Le Président redoute que la reconnaissance officielle du gouvernement nord-vietnamien par le prince Souvanna Phouma ne déclenche une série de réactions analogues chez d'autres pays asiatiques, en premier lieu au Cambodge. Il redoute aussi que le chef du gouvernement lao ne soit tenté de favoriser l'extension au Vietnam d'une solution neutraliste.

Cependant, le secrétaire d'État à la Présidence m'a confirmé que M. Ngo Dinh Diem inclinait à pratiquer une politique réaliste dans ses rapports avec Vientiane et à ne rien négliger pour améliorer les dispositions du prince Souvanna Phouma à l'égard de Saigon.

(Collection des télégrammes.)

22

Note de M. Jacques Roux

N. *Genève, 18 juillet 1962.*

M. Wang Ping-nan, ambassadeur de Chine à Varsovie, revenu à Genève avec le maréchal Chen Yi, m'a rendu visite aujourd'hui.

Il s'est félicité de la conclusion des accords [1], que le gouvernement chinois estime satisfaisants. Il a souligné que le rôle de la délégation fran-

[1] La conférence de Genève sur le Laos, dont l'activité était suspendue depuis cinq mois, avait repris ses travaux le 2 juillet. Le 9 juillet, elle entendait une déclaration de neutralité du gouvernement du Laos et l'adoptait. Le 18 juillet, elle se mettait d'accord sur les derniers points litigieux dans la rédaction : les participants approuvaient la phrase introductive à la déclaration de neutralité et la manière dont le Laos déclarait renoncer à la protection de l'O.T.A.S.E., et dont les Treize s'engageaient à respecter le désir laotien de ne participer à aucune coalition ou alliance militaire, y compris l'O.T.A.S.E. Ils approuvaient aussi un protocole annexe à la déclaration de neutralité, qui en constituait le complément juridique. Le 21 juillet, la déclaration sur la neutralité du Laos et le protocole annexe étaient approuvés par toutes les délégations; le 23, les représentants des quatorze pays participant à la Conférence procédaient à la signature des textes consacrant la neutralité du royaume laotien.

çaise a été, aux yeux de celui-ci, positif et que l'absence de forces françaises en Thaïlande a été favorablement jugé en Asie. On apprécie également à Pékin le renforcement de l'amitié entre la France et le Laos par le retour au pouvoir du prince Souvanna Phouma [1].

La Chine estime, pour sa part, que les accords devront être strictement appliqués. Elle a pour principe de contribuer à la diminution de la tension dans le Sud-Est asiatique.

M. Wang Ping-nan s'est ensuite étendu sur le problème des relations franco-chinoises [2] : il a marqué que la conférence de Genève de 1954 avait levé un premier obstacle à leur normalisation. Depuis lors, les relations commerciales entre les deux pays se sont développées et des échanges de visites ont eu lieu. Avec les règlements de l'affaire laotienne et du problème algérien [3], ce dernier dans des conditions qui redonnent à la France un grand prestige en Asie, plus rien ne s'oppose désormais à ce que ces relations deviennent tout à fait normales. La Chine, a ajouté M. Wang, est favorable à tout ce qui peut confirmer le rôle de grande puissance de la France. Elle croit que si celle-ci reprenait sa place à Pékin, « quelque chose pourrait être fait » entre les deux pays.

(Asie-Océanie. Chine 1956-1967, n° 504.)

23

M. Jurgensen, Chargé d'affaires de la Représentation permanente de la France au Conseil de l'Atlantique Nord,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 425 [4]. *Paris, 20 juillet 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* le 21, 13 h. 37.)

Ce n'est un secret pour personne que la démission du général Norstad [5] est due essentiellement au conflit qui l'oppose au président Kennedy concernant la stratégie générale de l'Alliance. Le général Norstad était le champion d'une forte défense nucléaire de l'Europe continentale. Pour lui, l'essentiel était que S.A.C.E.U.R. puisse disposer de M.R.B.M. pour remplacer les avions d'assaut à partir de 1965. Un des moyens (mais non le seul) d'atteindre cet objectif, aurait été la constitution d'une force multilatérale O.T.A.N. de M.R.B.M. basée en Europe. Au contraire, pour le président Kennedy et son entourage, notamment M. McNamara, l'accent

(1) Le 23 juin, à la tête d'un gouvernement de coalition : voir ci-dessus le n° 21 (note).
(2) Sur le sujet, se reporter au télégramme de Moscou n° 3302, du 3 août, non retenu.
(3) Par les accords d'Évian : *D.D.F.*, 1962-I, n° 91 (note).
(4) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 12517-12523), Londres (nos 10610-10616) et à Bonn (nos 5135-5141).
(5) Le 20 juillet.

doit être mis sur la défense de l'Europe au moyen d'armes conventionnelles et pour des raisons de politique générale (notamment à l'égard de l'U.R.S.S.), il n'est pas bon d'insister sur l'installation en Europe continentale d'engins nucléaires importants. D'où une sorte de stratégie politique tendant au désengagement en Europe, et les propositions faites, d'ailleurs sans conviction, par le président Kennedy dans son discours d'Ottawa [1], et par M. Finletter au Conseil de l'O.T.A.N., le 22 juin dernier, en vue de l'installation d'un certain nombre de M.R.B.M. sur des bateaux et non sur le continent.

La décision du général Norstad marque évidemment un tournant dans l'évolution des idées stratégiques de l'Alliance. Toutefois, je tiens à noter que l'on constate, dans les milieux de l'O.T.A.N., en général, le développement progressif d'un ensemble d'idées qui ne correspondent pas à celles que professait le général Norstad, mais qui s'opposent encore davantage à celles de l'administration Kennedy. M. Stikker et plusieurs chefs de délégation nous en ont entretenus récemment à divers reprises. On pourrait les résumer ainsi :

1° L'idée de l'O.T.A.N., quatrième puissance nucléaire, c'est-à-dire de la constitution d'une force multilatérale O.T.A.N. de M.R.B.M. (plan Norstad) est pratiquement morte;

2° Il est reconnu et accepté comme un fait qu'il existe ou existera parmi les puissances de l'Alliance trois forces de frappe nucléaires américaine, anglaise et française, et trois seulement pour une période indéfinie;

3° A partir de l'existence de ces forces s'impose l'idée qu'une coordination stratégique générale doit être établie en vue de leur emploi, en particulier en matière de choix des objectifs (*targetting*);

4° Il est naturel de considérer que la force anglaise et la force française constituent les bases d'une sorte d'échelon européen qui tend à rejoindre la notion, souvent évoquée ces derniers temps, de *deterrent intermédiaire*;

5° Les milieux O.T.A.N. espèrent visiblement qu'à côté de l'emploi national des trois forces de frappe, il pourrait être prévu que les trois puissances nucléaires consacrent une partie limitée de leur production à mettre des têtes atomiques à la disposition d'un pool O.T.A.N. où pourraient, en particulier, s'approvisionner les pays européens de l'Alliance. L'emploi des armes appartenant à ce pool pourrait être décidé de façon collective (voir ma note du 5 janvier [2]).

[1] Voir ci-dessus le n° 1.

[2] Note n° 10 de M. de Leusse pour le Ministre, non reproduite, transmise sous bordereau n° 11 au service des Pactes, par laquelle le représentant permanent de la France relate un entretien avec M. Finletter où il a été notamment question de la force atomique O.T.A.N. : pour éviter que l'Allemagne ait à sa disposition propre des armes atomiques, il est nécessaire de créer une force atomique O.T.A.N. à laquelle l'Allemagne participerait. Les idées américaines ne sont pas encore fixées, mais il pourrait s'agir d'un système où certains pays O.T.A.N. achèteraient aux puissances atomiques (France, Grande-Bretagne, États-Unis) des têtes nucléaires et des engins vecteurs. Aucune des trois puissances n'aurait un droit de veto, mais il faudrait trouver une solution permettant de prendre rapidement la décision d'ouvrir le feu. Chaque puissance nucléaire garderait à sa disposition le pourcentage des têtes nucléaires qui ne seraient pas mises à la disposition de l'O.T.A.N., soit 85 % au moins.

En général, l'on convient, et M. Stikker en particulier, que la discussion de pareils problèmes n'est peut-être pas possible immédiatement. Mais on paraît considérer qu'elle devrait constituer un thème essentiel de débat au cours des mois à venir.

(Pactes, PAN 2sd. Stratégie nucléaire de l'O.T.A.N.)

24

COMPTE RENDU

Conversation de M. Couve de Murville avec M. Gromyko à Genève le 21 juillet 1962 [1]

C.R. Secret.

Après un bref échange de propos sur la dernière séance plénière qui s'est tenue le matin, *M. Couve de Murville* note que tout le monde était d'accord sur le but à atteindre en ce qui concerne le Laos [2]. M. Gromyko répond qu'il en était bien ainsi, encore que certaines difficultés aient dû être surmontées. Il faudrait qu'il en soit de même pour l'Europe.

M. Couve de Murville. – Il y a en effet, en ce qui concerne les problèmes européens, divergence entre nous sur le but à atteindre.

M. Gromyko. – Nous pensons tous qu'il faut préserver la paix. Quant aux moyens d'y parvenir, nous sommes dans la situation du « chariot de la fable russe, traîné par une écrevisse, un brochet et un singe ».

M. Couve de Murville. – Je crois que nous sommes d'accord pour dire qu'il faut régler les problèmes européens pacifiquement et sur la base du *statu quo*.

M. Gromyko. – Cela est vrai; mais qu'entendez-vous par *statu quo* ? S'il s'agit de perpétuer en Allemagne les séquelles de la dernière guerre, nous ne sommes pas d'accord et le gouvernement soviétique ne donnera jamais son appui à une politique visant un tel objectif. Celle-ci serait dangereuse.

[1] Cette conversation s'est tenue en marge de la conférence de Genève à quatorze sur le Laos qui se réunit du 2 au 23 juillet 1962. La présence à Genève de MM. Gromyko, Rusk, Couve de Murville, Schroeder a donné lieu à divers entretiens entre ministres des Affaires étrangères et spécialement à trois entrevues Rusk-Gromyko, portant notamment sur le problème de Berlin. Pour les dernières propositions soviétiques sur Berlin et l'Allemagne du 13 juillet, se reporter à une note rédigée par M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères au service d'Europe orientale, du 19 juillet, non reproduite. Pour un bref compte rendu des entretiens Rusk-Gromyko qui se sont tenus à Genève les 21, 22 et 24 juillet, voir le télégramme de Washington n°s 4178-4181 du 27 juillet, non retenu. Sur la situation à Berlin et le problème allemand en juillet 1962, consulter l'*Année politique 1962*, p. 496-498.

[2] Le 21 juillet, au cours de la dernière séance plénière de la Conférence, la déclaration sur la neutralité du Laos et un protocole annexe sur lesquels l'accord s'était fait le 18 juillet étaient approuvés par toutes les délégations. Le 23 juillet, il était procédé à la signature de ces textes par les représentants des quatorze pays qui participaient à la Conférence. (l'*Année politique 1962*, p. 510-511; ci-dessus le n° 22 (note).

Si toutefois on veut parler de *statu quo*, il faut le faire à propos de la course aux armements, qui implique une menace de guerre.

Nous n'avons pas l'intention de permettre que les tendances revanchardes puissent se consolider, ni de laisser agir ceux qui cherchent à poursuivre en Allemagne les buts particuliers de l'O.T.A.N. Si les Occidentaux appuient une telle politique, ils s'engagent sur une pente glissante. Ils ne cherchent en réalité à maintenir le *statu quo* que dans la mesure où il leur est favorable.

M. Couve de Murville. – Vous parlez des séquelles de la guerre. Mais le *statu quo* territorial est une situation de fait, qui englobe l'état actuel de l'Allemagne. Il est naturel que chacun cherche ce qui est à son avantage. Pourquoi nous le reprochez-vous ? Je ne vous le reproche pas pour ma part. Mais ce qui est certain, c'est qu'un règlement doit se faire sur la base de la situation actuelle en Europe et en Allemagne.

Concernant ce pays, il y a toujours le problème de la réunification. Vous savez bien que personne ne fera la guerre pour le résoudre. La réunification devra s'effectuer plus tard et dans des conditions que personne ne peut préciser à l'heure actuelle. Quant à la situation de Berlin, vous pensez que je ne veux pas la modifier. Telle est bien en effet ma position.

Nous vous avons toujours dit qu'il était possible de conclure de vrais accords. Mais pour cela il faut une détente, qui crée une bonne atmosphère et un sentiment de confiance réciproque. Si cela pouvait être obtenu, la solution des problèmes particuliers serait grandement facilitée.

M. Gromyko. – Que la situation à Berlin-Ouest doive changer, voilà qui est incontestable. Cela se fera soit par un accord entre l'Est et l'Ouest, soit sans accord. De toute façon, l'état de choses actuel doit être modifié. Nous pensons que vous êtes assez sage pour vous en rendre compte.

Vous nous avez d'ailleurs donné vous-même l'exemple, en signant un traité de paix avec le Japon, malgré les objections soviétiques [1]. Nous pourrions, pour l'Allemagne, être obligés de vous placer dans la situation devant laquelle vous nous avez mis à propos du Japon.

Ne croyez pas que nous nous opposons à ce que vous ayez de bonnes relations avec la République fédérale. M. Khrouchtchev l'a dit dans plusieurs de ses messages au général de Gaulle. Nous admettons que l'Allemagne, les États-Unis, la France et l'Angleterre vivent en bonne intelligence. Mais nous sommes hostiles à tout ce qui pourrait mettre en danger notre sécurité.

Le peuple russe a supporté de grands sacrifices pendant la dernière guerre à l'époque où nous étions vos alliés. Il est en faveur d'un règlement de l'ensemble des problèmes qui assure la sécurité de l'Europe. Or, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises à Genève et ailleurs, l'O.T.A.N. pour-

[1] Le 8 septembre 1951, à la conférence de San Francisco, quarante-huit nations signèrent le traité de paix avec le Japon. Lors de la signature, l'U.R.S.S., qui avait en vain réclamé la présence de la Chine populaire à la Conférence et proposé plusieurs amendements au traité, s'abstint ainsi que la Pologne et la Tchécoslovaquie.

suit une politique dangereuse, qui menace cette sécurité. Nous regrettons de voir que le gouvernement français s'y associe.

M. Couve de Murville. – Que voulez-vous dire exactement ?

M. Gromyko. – Je parle du règlement du problème allemand et de la situation à Berlin-Ouest.

M. Couve de Murville. – Nous n'avons pas de reproche à nous faire en ce qui concerne le Laos, qui vient de faire l'objet d'un règlement satisfaisant. Mais le problème allemand est autrement important. Notre différend porte essentiellement sur Berlin. Nous sommes en bons termes avec les Allemands de l'Ouest et vous êtes en bons termes avec l'Allemagne de l'Est. Il n'y a pas lieu de se le reprocher mutuellement. Cette situation n'est pas contraire à vos intérêts. Nous avons en réalité le même intérêt que vous à éviter le déclenchement d'une nouvelle guerre. C'est dans cet esprit que nous entretenons de bons rapports avec l'Allemagne nouvelle. Il n'est pas contraire à nos intérêts que vous ayez vous-mêmes des relations étroites avec la République démocratique. Mais il y a effectivement le problème de Berlin, que nous essayons vainement de régler depuis quatre ans.

M. Gromyko. – Nous n'avons pas d'objection à ce que vous soyez en bons termes avec l'Allemagne de l'Ouest. Vous oubliez toutefois que Berlin-Ouest se trouve situé au cœur de la République démocratique et empiète donc sur les droits de celle-ci. Nous ne pouvons tolérer une pareille situation. Ainsi que nous l'avons à maintes reprises déclaré, il s'agit là d'objectifs plus larges que l'Europe. Nous avons en vue les problèmes du monde dans leur ensemble. Ceux-ci ont fait l'objet de discussions en 1958, dont il n'est pas nécessaire de refaire l'historique.

Je voudrais pourtant rappeler que, toutes les fois que se déclare un incendie en Europe, la Russie, la Grande-Bretagne et la France agissent en commun pour l'éteindre. Les trois pays se sont comportés en quelque sorte « comme des équipes de pompiers ». Mais depuis la dernière guerre, la France distingue mal ceux qui furent responsables de son déclenchement et ceux qui sont ses amis. Elle met dans le même sac ses alliés et ses ennemis. La politique actuelle de la France n'est pas de nature à favoriser une détente internationale. Voilà une constatation de fait.

M. Couve de Murville. – Chacun cherche en effet à défendre ses intérêts. Dans le cas qui nous occupe, il n'est pas nécessaire de discuter du passé. C'est une question particulière. Vous connaissez notre position; nous connaissons la vôtre. Je ne vois pas comment on peut trouver un arrangement, dans les conditions que vous avez vous-mêmes créées, c'est-à-dire dans une épreuve de force. Il faudrait, je le répète, une atmosphère de détente, qui permette de régler les problèmes.

C'est pour ce motif que nous, Français, n'avons pas approuvé la méthode suivie par les Américains. L'expérience de ces derniers mois nous a d'ailleurs donné raison. Il est clair qu'il ne peut y avoir d'accord entre vous et nous, si l'on part de décisions unilatérales. N'oubliez pas qu'un traité de paix séparé serait une mesure extrêmement dangereuse pour la paix du monde.

M. Gromyko. – Il n'y a pas d'autre issue qu'un tel traité, si les deux côtés ne se mettent pas d'accord. Le point de savoir si une initiative dans ce sens est dangereuse ou non dépend en réalité des activités de l'Ouest. La question ne se pose pas véritablement de savoir s'il faut ou non faire quelque chose. Mais s'il n'y a pas d'entente entre nous, nous serons amenés à agir. Cela ne peut pas faire de doute et je suis sûr que vous vous en rendez bien compte.

Chaque pays peut sauvegarder ses intérêts. Mais là n'est pas la question. Il y a des pays qui travaillent pour la paix; il y en a d'autres, au contraire, qui agissent en faveur de groupes de pays. Il faut se demander qui a raison et qui a tort. Malheureusement, je ne possède pas d'appareil électronique, vous non plus sans doute, qui nous permette de répondre à cette question.

Il faut être objectif. Je rappelle qu'avant la deuxième guerre mondiale, un certain nombre d'hommes d'État français de la Troisième République ont porté des appréciations erronées sur l'U.R.S.S. Il faudrait savoir comment le peuple français jugeait lui-même ces hommes politiques. Nous ne croyons pas qu'il y ait de vraie différence entre des gens comme Hitler et Ribbentrop, d'une part, et M. Strauss de l'autre. Or, ce dernier est un membre du gouvernement Adenauer. Sa seule présence à ses côtés caractérise la politique du Chancelier.

M. Couve de Murville. – Si nous entrons maintenant dans des polémiques sur les événements de 1938-1939, nous risquons d'être entraînés bien loin.

M. Gromyko. – Nous serions naturellement plus calmes si nous oubliions l'histoire. Mais on ne peut faire abstraction des événements du passé. Les hommes d'État actuels veulent oublier l'histoire. Nous ne pouvons les imiter. S'il s'agissait d'ailleurs de remettre l'arme atomique aux revanchards allemands, c'est la France qui en souffrirait la première.

M. Couve de Murville. – Nous n'oublions pas tout à fait ce qui s'est passé en 1939 [1]. Vous savez ce que je veux dire. Mais ce qui est important, c'est le présent et l'avenir. Quant aux armes atomiques, c'est une autre affaire et vous savez quelle est à leur sujet notre position.

M. Gromyko. – Oui, nous la connaissons.

M. Couve de Murville. – Je veux dire notre position, pour ce qui concerne la France et l'Allemagne.

À propos de Berlin, je pense que vous mesurez bien les dangers de ce qui se passerait si vous preniez des décisions unilatérales.

M. Gromyko. – La mesure de ce danger dépend des puissances occidentales et de votre pays. Toute tentative pour influencer la position soviétique en la matière serait vaine. Elle « sentirait la naphtaline ».

M. Couve de Murville. – Je ne vois pas comment l'Occident serait alors responsable.

M. Gromyko. – C'est bien lui qui créerait une situation dangereuse.

M. Couve de Murville. – Ce n'est pourtant pas lui qui ferait intervenir un fait nouveau. C'est bien l'U.R.S.S.

[1] Allusion, sans doute, au pacte germano-soviétique du 23 août 1939.

M. Gromyko. – Non. Créera le risque celui qui, ripostant à la conclusion d'un traité de paix, rendra inévitable un recours à la force. Je répète que c'est perdre son temps que d'essayer d'influencer les décisions soviétiques à propos du traité de paix.

M. Couve de Murville. – Nous verrons.

Après quelques considérations sur la séance de signature des accords laotiens et sur le rôle respectif des coprésidents de la Conférence [1], la discussion reprend sur Berlin.

M. Couve de Murville. – C'est l'Union soviétique qui veut prendre une décision contraire aux droits de l'Occident. On ne peut soutenir que c'est celui-ci qui serait responsable.

M. Gromyko. – C'est la France qui porte atteinte aux intérêts de la République démocratique. Si vous acceptiez nos propositions, la situation redeviendrait normale. Pourquoi insistez-vous pour perpétuer l'état de choses actuel ? Berlin-Ouest ne vous apporte rien, vous n'y défendez pas vos propres intérêts. Vraiment, je ne comprends pas quels sont vos intérêts vitaux dans cette ville. Les nôtres sont ceux de la Russie.

M. Couve de Murville. – Je pourrais dire la même chose. Berlin-Ouest n'est pas en U.R.S.S. et la situation actuelle de cette ville ne porte pas préjudice aux intérêts russes. Ce sont en réalité les Allemands qui y ont un intérêt direct. Pour vous et pour nous, c'est une question de politique générale. Mais ce qui est grave, c'est que vous transformiez l'affaire de Berlin en une épreuve de force.

M. Gromyko. – Non, nous ne voulons pas faire de Berlin-Ouest une ville russe. Mais elle se trouve au milieu du territoire de la R.D.A. et l'Allemagne occidentale n'a rien à y voir non plus.

M. Couve de Murville. – En effet, Berlin est allemand. Il est au milieu du territoire allemand, et n'a pas de lien juridique avec la République fédérale. Je ne conçois pas que vous puissiez prendre des risques pour la République démocratique. Il s'agit d'une question de politique générale.

M. Gromyko. – Nous voulons nous entendre sur une base mutuellement acceptable. Il ne s'agit pas d'intérêts égoïstes. Si les vœux légitimes de chacun des pays en cause étaient pris en considération, on pourrait se mettre d'accord. Il y a des possibilités, mais il faut vouloir résoudre le problème.

M. Couve de Murville. – Il faut d'abord créer l'atmosphère propice pour que nous puissions aboutir à des accords. En 1960 [2], on a eu un moment l'impression que de vraies conversations se préparaient. Puis les choses ont changé.

M. Gromyko. – Nous sommes favorables à la recherche de modalités pacifiques. On peut s'entendre sur ces modalités. En revanche, si on veut

[1] Les deux co-présidents de la Conférence étaient respectivement M. Gheorghi Pouchkine pour l'U.R.S.S. et le Rt. Hon. Malcolm MacDonald pour le Royaume-Uni.

[2] Allusion au voyage en France du chef du gouvernement soviétique du 23 mars au 3 avril 1960. Sur les entretiens du général de Gaulle et de M. Khrouchtchev, se reporter à *D.D.F.*, 1960-I, n° 146 (et notes) 148, 151.

empiéter sur les droits de la République démocratique, on provoquera une tension au centre de l'Europe, laquelle engendrera la course aux armements. Notre conception de la tranquillité ne va tout de même pas jusqu'à faire litière de nos intérêts.

M. Couve de Murville. – Personne ne vous le demande.

M. Gromyko. – C'est bien cependant ce que nous croyons.

M. Couve de Murville. – Alors, nous nous comprenons bien mal.

M. Gromyko. – Nous ne demandons pas nous-mêmes que vous sacrifiiez vos intérêts. Mais il y a ceux de la R.D.A.

M. Couve de Murville. – Oui, chacun doit défendre ses intérêts. Peut-être les vôtres ne sont-ils pas exactement les mêmes que ceux de la République démocratique. C'est à vous d'en juger.

M. Gromyko. – Où avez-vous appris une telle chose ?

Je vous confirme que nous voulons régler pacifiquement le problème.

(Europe R.F.A. 6-35-1 – Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

25

COMPTE RENDU

Conversation entre M. Schroeder et M. Couve de Murville, à Genève le 21 juillet 1962 [1]

C.R.

M. Couve de Murville évoque brièvement les conclusions de la conférence sur le Laos [2] et rappelle les raisons pour lesquelles la France ne participe pas à la Conférence du désarmement [3]. M. Couve de Murville rapporte ensuite la conversation qu'il a eue au cours de l'après-midi avec M. Gromyko.

Au cours de cette conversation, M. Gromyko avait manifesté une certaine irritation du rapprochement franco-allemand. Il avait entrepris, à ce propos, un historique des événements des vingt dernières années. M. Couve de Murville lui avait répliqué qu'il ne convenait pas de revenir sur le passé, car il serait alors amené lui-même à rappeler certains événements touchant à la période 1938-1939.

M. Couve de Murville avait précisé qu'en se rapprochant de l'Allemagne fédérale, la France poursuivait une politique qu'elle estimait strictement conforme à ses intérêts. Il était possible que l'U.R.S.S. de son côté juge de son intérêt d'avoir des rapports du même ordre avec la R.D.A.

[1] Cette conversation avait lieu en marge de la conférence internationale de Genève sur le Laos.

[2] Sur cette conférence, voir ci-dessus les n°s 22 (et note), 24.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 81, ainsi que la lettre du 6 février, adressée par le général de Gaulle à M. Macmillan, reproduite *ibid*, n° 40.

La conversation s'était ensuite orientée sur l'affaire de Berlin [1] et la conclusion d'un traité de paix séparé par l'U.R.S.S.. M. Couve de Murville avait marqué très nettement à M. Gromyko que l'U.R.S.S., en créant un fait nouveau, porterait la responsabilité des suites que ce fait nouveau pourrait entraîner. Il avait dit au ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. que le vrai problème consistait à créer et développer une détente qui permette de trouver ensuite une solution au problème de Berlin.

Résumant les impressions que lui avait laissées son entretien avec M. Gromyko, M. Couve de Murville souligne que cet entretien n'avait été ni conclusif, ni constructif, ni cordial.

Sur une question de M. Schroeder concernant les intentions des Soviets, M. Couve de Murville indique que l'on ne doit pas écarter l'éventualité de la signature, d'ici la fin de l'année, d'un traité de paix entre l'U.R.S.S. et la R.D.A.

M. Schroeder partage ce point de vue. Il pense que par la signature d'un traité de paix, l'U.R.S.S. n'atteindra pas son but, qui est d'arracher Berlin à l'Allemagne.

Pour *M. Couve de Murville,* le problème pour les Russes est de faire évacuer Berlin par les troupes occidentales et de l'absorber ensuite dans la R.D.A., sans faire un pas de trop, qui puisse créer un risque.

Pour *M. Schroeder,* l'éventualité selon laquelle les Soviets, après la signature d'un traité de paix séparé, laisseraient la situation inchangée, ne doit pas être écartée. Ils visent surtout à obtenir un effet psychologique et à rehausser le prestige de la R.D.A.

M. Schroeder propose de parler ensuite du problème du Marché commun et de l'Union politique.

Il désire poser très franchement la question de savoir dans quelle mesure certaines demandes anglaises heurtent les intérêts français. Les difficultés auxquelles se heurte la négociation sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun portent essentiellement sur la recherche de débouchés comparables pour les produits agricoles du Commonwealth blanc. Le ministre allemand pose la question de savoir si certaines garanties d'écoulement ne pourraient être prévues pour ces produits au-delà de la fin de la période transitoire fixée au 1er janvier 1970, pour le cas où aucun accord mondial sur les produits alimentaires de base n'aurait pu être signé à cette date.

M. Couve de Murville rappelle que la France souhaite un véritable Marché commun. Elle ne veut pas que l'entrée de la Grande-Bretagne détourne ce dernier du but qui lui a été fixé. L'acceptation de la position anglaise aurait pour résultat de nous amener à renoncer à une politique

[1] Au début de juillet, aucun progrès n'est accompli au sujet du problème de l'Allemagne et de Berlin. Le 12 juillet, à la veille des rencontres ministérielles de Genève pour le règlement de la paix au Laos, Khrouchtchev a lancé, par l'agence Tass, un nouvel avertissement aux Occidentaux au sujet de Berlin et il l'a renouvelé dans une interview accordée le 13 juillet à des directeurs et rédacteurs en chef de journaux américains. Le chef du gouvernement soviétique a insisté à nouveau pour la signature du traité de paix allemand, mais n'a pas fixé de date limite. Voir ci-après le n° 41 (note), ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 496-498.

agricole commune. Celle-ci est fondée sur un régime de liberté, c'est-à-dire de concurrence vis-à-vis de l'extérieur. La prise en considération des demandes anglaises aboutirait à accorder au Commonwealth des garanties sous forme de contingents. Nous serions amenés, nous aussi, à demander des garanties du même ordre. Il n'y aurait plus de politique agricole commune, élément essentiel du Marché commun. Il existe d'autres difficultés, notamment celles posées par la petite zone de libre-échange, mais la question évoquée présentement est bien la plus importante.

M. Schroeder reconnaît que l'exposé du Ministre est conforme à la logique du système. Il existe cependant un point de vue politique. Est-il possible pour la Grande-Bretagne d'accepter nos demandes ?

M. Couve de Murville estime que si les Six acceptaient ce que le gouvernement britannique demande, jamais le Parlement français ne ratifierait un tel accord. Il rappelle que l'essentiel est de savoir si le Marché commun subsistera.

M. Schroeder précise que s'il convient de ne pas transiger sur les principes, on peut en revanche faire des concessions sur l'application de certaines règles quantitatives. Il s'agit, semble-t-il, d'un volume assez faible de produits.

M. Couve de Murville réplique qu'il s'agit en fait d'intérêts et de quantités énormes (blé, moutons, beurre) pour le Commonwealth blanc. Il pense que si les Anglais sont désireux d'aboutir, et il croit qu'ils le sont, ils accepteront les conditions des Six.

M. Schroeder aborde alors la question de l'Union politique.

Si positifs que soient déjà les résultats de la négociation sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, celle-ci durera assez longtemps. Il convient donc de mettre en route sans retard l'Union politique. M. Schroeder suggère que les Six se concertent à nouveau pour aboutir.

Les conversations pourraient être reprises à Six. La Grande-Bretagne serait ensuite mise en possession du texte auquel les Six auraient abouti, soit à travers l'U.E.O., soit par la voie diplomatique.

C'est alors que se tiendrait une réunion des chefs d'État et de gouvernement pour régler les dernières difficultés, parapher et signer.

Ensuite interviendraient les ratifications par les parlements. Avant même que les parlements des Six aient ratifié, des réunions pourraient commencer à être tenues entre ceux qui seraient d'accord pour y participer. M. Schroeder estime qu'il est bon pour le Marché commun de poursuivre la construction politique. La conclusion d'une union politique aurait un effet heureux aussi bien auprès des Américains et de l'opinion mondiale que des Soviets. Il demande si le plan qu'il vient d'exposer est acceptable par le gouvernement français.

M. Couve de Murville remarque que ces propositions sont assez loin de ce qui avait été envisagé à Paris; elles tendent à reprendre une discussion qui nous avait déjà conduit à l'impasse. Les difficultés tournent toujours autour du point de savoir si on doit ou non attendre les Anglais. Si l'on ne doit pas se réunir pour prendre une décision, il est préférable de ne

pas se réunir du tout. Deux thèses sont en présence, parfaitement défendables l'une et l'autre. On pouvait attendre ou reprendre les discussions. Le Ministre inclinait personnellement à penser qu'il valait mieux attendre. On en a décidé autrement. Peut-être était-ce une mauvaise décision. S'il en est ainsi, il convient de la retirer et d'attendre des circonstances plus favorables.

M. Schroeder considère que la décision prise à Paris de se réunir à Rome [1] est excellente; il convient donc de l'appliquer et pour cela d'amener M. Fanfani à réunir, dans la capitale italienne, les six chefs d'Etat ou de gouvernement.

Pour *M. Couve de Murville,* la difficulté n'est pas d'aller à Rome, mais de s'y mettre d'accord. Il rappelle qu'il avait été décidé à Paris que si l'on n'arrivait pas à se mettre tous d'accord, ceux qui le seraient signeraient entre eux.

M. Schroeder estime que cette présentation est correcte; mais M. Fanfani ne veut pas convoquer une réunion sans être assuré au préalable de son succès [2].

M. Couve de Murville pense voir M. Spaak à Bruxelles sans doute après son voyage à Bonn.

Du point de vue du gouvernement français, il apparaît très difficile que nous demandions la permission aux Anglais de nous réunir et ensuite, après avoir signé, de dire que cette signature ne sera valable que plus tard lorsque les Anglais auront adhéré.

M. Schroeder pense que nous ne devons pas attendre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, pour remettre en route le projet d'union politique.

La position britannique peut, de l'avis du ministre allemand, être mise à profit pour amener les partenaires de la France et de l'Allemagne à accepter un traité d'union politique. M. Couve de Murville juge que nous y verrons plus clair en septembre et que ce n'est qu'un peu plus tard qu'on pourra se réunir à Rome.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] Lors des entretiens de Gaulle-Adenauer début juillet : voir ci-dessus le n° 4.

[2] Après leurs entretiens au début de juillet, le général de Gaulle et le chancelier Adenauer avaient demandé au président du Conseil italien, M. Fanfani, de reprendre l'initiative pour une réunion des Six, au sommet, qui se tiendrait à Rome en septembre, en vue d'établir l'Union politique européenne. M. Fanfani avait répondu le 25 juillet aux deux chefs d'État, en faisant valoir la nécessité d'une préparation par des réunions des ministres des Affaires étrangères. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1962*, p. 507-508.

26

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 671 à 679.
Réservé.

Bucarest, 23 juillet 1962, 14 h. 47.

(*Reçu :* 23 h. 03, 16 h., 17 h. 57.)

L'attitude du gouvernement roumain, lors du séjour que M. Maurice-Bokanowski [1], vient de faire en Roumanie à l'occasion de notre exposition technique et scientifique et lors des journées culturelles françaises qui s'achèvent à Bucarest, confirme les considérations développées dans mon télégramme nos 658 à 664 [2].

1. On est ici très désireux d'intensifier les échanges commerciaux franco-roumains. Dans le discours qu'ils ont prononcé le 21 juillet au pavillon de l'Économie nationale (et dont je transmets les textes au Département par le courrier), le ministre français de l'Industrie et le ministre roumain se sont plu à rappeler que ces échanges ont quintuplé de 1956 à 1962 et que la Roumanie se place depuis deux ans au second rang dans les relations de la France avec les pays du camp socialiste [3].

On envisage avec satisfaction les perspectives d'accroissement de l'aide française à l'industrialisation du pays (Personne n'a cependant évoqué la question du contrat, qui est dans la phase finale de discussion, pour la fourniture d'un laminoir pour le combinat sidérurgique de Galatz [4]). Les personnalités auxquelles M. Maurice-Bokanowski a rendu visite avec moi, M. Maurer, le président du Conseil, M. Gaston Marin, le président de la Commission de planification, M. Draghici, vice-président du Conseil, ont également été intéressés par la suggestion d'un accroissement des achats

[1] M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie, a séjourné en Roumanie du 20 au 23 juillet. L'exposition industrielle française s'est tenue à Bucarest du 16 au 27 juillet, en même temps que les journées culturelles organisées dans la capitale roumaine du 10 au 20 juillet. Pour le discours prononcé par le ministre français le 21 juillet et la traduction du discours prononcé en réponse par M. Radulescu, ministre roumain du Commerce extérieur, se reporter à la dépêche de Paris n° 587/CM (Cabinet du Ministre), du 23 juillet 1962, non reproduite.

[2] Reproduit ci-dessus sous le n° 19.

[3] Sur le commerce extérieur de la Roumanie, voir la dépêche de Bucarest du conseiller commercial près la légation de France, M. André Piquard, n° 499 du 25 juin, non reproduite. Sur le budget 1962 de la Roumanie, voir la dépêche de Bucarest n° 25/DE du 8 janvier, non retenue; sur le plan 1962 de la République populaire roumaine, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 24/DE du 9 janvier, non reproduite; enfin, pour une vue plus générale de la Roumanie et des relations franco-roumaines, se reporter au rapport de fin de mission de l'ambassadeur de France, M. Pierre Bouffanais, n° 334/E.U., du 11 mai 1964, portant sur les années 1960-1964.

[4] Sur le combinat sidérurgique de Galatz, voir les télégrammes de Bucarest nos 137-139, 162-164, 190-191, respectivement des 17, 26 février et 6 mars, non retenus; se reporter également à une note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 26 février, rédigée à l'intention de M. Olivier Wormser, ministre plénipotentiaire et directeur, portant sur le pétrole roumain. Le programme d'importation de produits pétroliers roumains conditionnait la conclusion des contrats relatifs à la fourniture à la Roumanie d'un laminoir, d'une papeterie et de plusieurs prototypes de locomotives électriques. Sur cette affaire, voir la dépêche de Bucarest n° 743-AP-SR du 16 octobre, non reproduite. Le contrat du laminoir de Galatz sera signé le 13 novembre : voir le télégramme de Bucarest nos 1113-1114 du 13 novembre, non reproduit.

français de certains matériels roumains (tracteurs, outils simples) pour l'équipement de nos partenaires africains.

Maints égards pour le ministre français (nombre et importance des personnalités présentes à l'aéroport, avion spécial pour la visite du littoral de la mer Noire, cordiale réception à Eforie par le chef du gouvernement roumain et dîner avec fête folklorique offert à Baltea par le ministre du Commerce extérieur), une large et inhabituelle publicité donnée dans la presse à l'exposition technique et scientifique française, la présence de six ministres, deux vice-ministres et du secrétaire général des Affaires étrangères au déjeuner que j'ai donné à ma résidence, ont donc marqué le séjour de M. Maurice-Bokanowski en Roumanie [1].

2. J'adresserai au Département par la prochaine valise un rapport sur les journées culturelles françaises qui prennent fin aujourd'hui à Bucarest. Les manifestations de caractère scientifique et technique ont connu un réel succès dont nos conférenciers se feront certainement l'écho à leur retour en France. Le ministre de l'Enseignement et le ministre de la Santé publique n'ont pas caché leur admiration pour l'exposition scientifique. L'exposition d'architecture ainsi que les exposés de M. G. Gillet et du peintre Bazaine ont souffert, en revanche, d'un manque d'organisation et de publicité frisant le sabotage.

Sans renoncer à une action dans les domaines littéraire et artistique, en dépit des barrières idéologiques auxquelles on se heurte, je conclus à la nécessité de faire porter nos efforts sur le plan scientifique et technique (nomination de lecteurs scientifiques travaillant en liaison avec les universités et instituts polytechniques et susceptibles d'animer le centre de documentation projeté).

3. Les Roumains n'ont pas manqué d'observer que M. Maurice-Bokanowski était le premier membre en exercice d'un gouvernement français venu à Bucarest depuis 1939. Ils se sont sentis flattés, mais non enclins pour autant à aborder les problèmes internationaux. Dans leurs entretiens avec leur visiteur français, le président du Conseil et ses collaborateurs se sont cantonnés dans le domaine économique et technique. Cette attitude est d'autant plus significative qu'à peu près au même moment, M. Gheorgiu-Dej, président du Conseil d'État et premier secrétaire du parti ouvrier roumain, recevait M. Waldbruner, ministre autrichien des Communications et de l'Énergie électrique, venu à Bucarest à l'occasion d'une exposition industrielle organisée par la Chambre de commerce de Vienne. Il est vrai que le ministre autrichien avait des titres spéciaux à être reçu par le premier personnage du régime roumain : ce dernier n'oublie pas qu'en 1960, rentrant de New York de l'Assemblée générale des Nations Unies, il a été reçu, bien que non investi alors de fonctions officielles, à Vienne et non à Paris; M. Waldbruner passe d'autre part pour être communisant; à

[1] Sur les suites, voir les télégrammes de Bucarest n°s 693, 730-731, respectivement des 25 juillet et 4 août, non reproduits. Très intéressant, et pour une autre vision de l'exposition technique française à Bucarest, se reporter au rapport présenté par M. A.R. Métral, président directeur général de l'Alliance de constructeurs français de machines-outils (29 rue d'Artois, Paris 8e), du 29 août 1962, réf. ARM/SB-Roumanie, non reproduit, et adressé à M. Jean Deciry, conseiller des Affaires étrangères, de la direction des Affaires économiques et financières au Département.

Bucarest comme à Moscou, on voit enfin d'un mauvais œil une association de l'Autriche au Marché commun [1].

Le voyage du ministre français de l'Industrie, les propos tenus par celui-ci paraissent avoir intrigué nombre de mes collègues tant de l'Ouest que du bloc soviétique; les ministres de Grande-Bretagne et des États-Unis sont manifestement jaloux de la place exceptionnelle que la France a occupée ces quinze derniers jours à Bucarest et, sur le plan des contacts de la Roumanie avec l'Occident, satisfaits de notre action dont je m'attache à leur définir le sens et la portée.

Je suis très heureux que M. Maurice-Bokanowski ait bien voulu venir passer quelques jours à Bucarest : outre qu'il a eu la possibilité de constater la permanence de l'empreinte française dans un pays qui offre encore d'intéressantes perspectives à notre action économique et culturelle, le ministre de l'Industrie aura noté que le développement de nos relations commerciales et techniques avec la Roumanie contribuera en définitive à renforcer la physionomie propre de celle-ci et à desserrer l'étau soviétique dont elle cherche avec plus ou moins de courage à se dégager.

(Collection des télégrammes.)

27

LE GÉNÉRAL GOURAUD, ATTACHÉ MILITAIRE À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. MESSMER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

T. n° 2278/AM/W 926 [2]. *Washington, 24 juillet 1962, 11 h. 16.*
Secret.
(*Reçu :* 13 h. 40.)

Les milieux militaires du Pentagone révèlent actuellement une certaine inquiétude sur la situation militaire et politique au Vietnam Sud. Les déclarations officielles de M. McNamara [3] cachent volontairement sous un optimisme de façade les préoccupations actuelles. Dans le domaine politique, les reproches du département d'État au gouvernement de M. Diem sont bien connus. Dans le domaine militaire, le Pentagone fait les reproches suivants :

1. Les services de renseignements vietnamiens sont volontairement décentralisés par le président Diem pour des raisons de police intérieure et leur efficacité considérablement neutralisée de ce fait au profit d'un service

[1] Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 12.

[2] Le télégramme transite par le ministère des Affaires étrangères.

[3] Le secrétaire américain à la Défense avait, le 23 juillet, présidé à Honolulu la conférence périodique des chefs de mission américains en Thaïlande et au Sud-Vietnam. Le lendemain, regagnant Washington, il déclarait avoir été encouragé par les progrès accomplis au Sud-Vietnam, tout en reconnaissant que la guerre contre les guérillas communistes pouvait s'y poursuivre pendant des années.

de renseignements personnel au Président. Ce dernier filtre les renseignements et retarde, voire paralyse, l'activité des organismes intéressés.

2. La responsabilité des opérations locales est partagée, voire disputée, entre les autorités militaires et les autorités civiles.

3. Les autorités vietnamiennes sont hostiles à toute valorisation militaire des tribus montagnardes ou frontalières, dont les Américains cependant souhaiteraient utiliser les qualités guerrières.

4. Le programme des villages fortifiés est très coûteux et paraît maintenant à certains inefficace contre l'infiltration politique.

5. Les demandes vietnamiennes en matériel, particulièrement amphibie, transmissions et armes d'infanterie, sont démesurées. D'autre part, les pertes humaines américaines semblent augmenter et il est à craindre que l'opinion publique se sensibilise sur le sens de la politique poursuivie au Sud-Vietnam. Les milieux militaires du Pentagone pensent nécessaire de mettre l'accent sur le facteur temps et d'expliquer que l'amélioration de la situation ne peut qu'être progressive. Parfaitement conscients des dangers d'une intervention directe des militaires américains dans les combats locaux, ils luttent contre la pression exercée par certains officiers américains qui, placés comme conseillers dans les unités vietnamiennes, ont tendance, pour des raisons d'efficacité, à se substituer au commandement vietnamien ou à réclamer des commandements directs. Une réunion est prévue prochainement à Honolulu sous la présidence de M. McNamara dans le cadre des réunions militaires périodiques sur le Sud-Est asiatique et toutes les questions précédentes feront l'objet d'études attentives [1].

(CLV. Sud-Vietnam 1956-1964, n° 27. Politique intérieure. Situation militaire.)

28

M. Burin des Roziers, Secrétaire général de la Présidence de la République, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 24 juillet 1962.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la copie du compte rendu de l'entretien que le général de Gaulle a eu le 23 juillet avec le général Lemnitzer [2].

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

[1] Sur ce projet, se reporter au télégramme de Saigon n°s 853-855 du 31 juillet, non reproduit.

[2] Le général Lemnitzer, président du Comité des chefs d'État-major américains, sera nommé le 20 juillet commandant suprême allié en Europe en remplacement du général Norstad, démissionnaire ; le Conseil de l'Atlantique Nord approuvera cette nomination le 25 juillet. Le général Norstad continuera à exercer ses fonctions jusqu'en décembre.

ANNEXE

C.R. *Paris, 23 juillet 1962.*

Le général de Gaulle, après avoir prononcé quelques paroles de bienvenue, demande au général Lemnitzer s'il a des remarques à faire sur le problème essentiel qui est celui de l'armement nucléaire.

Le général Lemnitzer dit que c'est un problème qui lui est familier, compte tenu des fonctions qu'il a exercées ces dernières années. Il se rend compte que l'angle sous lequel il aura à voir la question comme commandant interallié, s'il est désigné, sera différent de celui sous lequel il devait le voir comme président du Comité des chefs d'État-major américains.

Le général de Gaulle explique alors le point de vue de la France; il y a treize ans, lorsque l'O.T.A.N. fut créée, le pouvoir de dissuasion de l'Occident était constitué par la puissance atomique américaine à laquelle le monde communiste n'avait rien de comparable à opposer.

Maintenant, l'U.R.S.S., quoique moins bien armée sans doute que les États-Unis, est néanmoins en mesure de leur porter des coups mortels. Dans ces conditions, le fait pour l'Amérique de commencer une guerre atomique pour assurer la défense de l'Europe peut poser un problème : ni le président des États-Unis, ni son gouvernement ne peuvent être assurés de ce qu'ils feraient de leurs bombes au début d'un conflit en Europe.

Le général de Gaulle ne blâme pas Washington d'une évolution dictée par les circonstances. Il n'en demeure pas moins qu'elle implique pour la France la nécessité d'assurer sa propre défense, notamment en créant une force nucléaire limitée, certes, mais nationale.

Les moyens nucléaires américains ne constituent plus un moyen de dissuasion radicale. Les moyens conventionnels de l'Alliance n'assurent pas une protection sûre. Il faut donc que la France ait des moyens propres pour sa défense en dehors et à côté de l'O.T.A.N. C'est pourquoi la plus grande partie des forces françaises resteront sous commandement national, ce qui ne veut pas dire qu'en cas de conflit, ces forces ne seraient pas engagées avec les Alliés.

Le général Lemnitzer exprime sa reconnaissance au général de Gaulle de lui avoir exposé le point de vue français. Il le comprend très bien.

À une mention faite par le général de Gaulle du départ du général Norstad, conséquence pour lui de l'évolution de la politique de défense américaine, le général Lemnitzer insiste sur le fait que ce départ ne devrait pas être interprété comme le signe d'un changement de la politique américaine.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

29

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 845 à 849 [1]. *Bruxelles-Delfra, 25 juillet 1962.*

(*Reçu :* 20 h.)

Au cours de sa réunion du 24 juillet, le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne a abordé la question de l'associa-

[1] Ce télégramme porte la mention : « Prière de communiquer au ministère de la Coopération ». Il a, en outre, été communiqué à Abidjan, Bamako, Bangui, Bonn (nos 5236 à 5240), Brazzaville, Bruxelles (ambassade) (nos 2231 à 2235), Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, La Haye (nos 1743 à 1747), Léopoldville, Libreville, Lomé, Londres (nos 10826 à 10830), Luxembourg, Mogadiscio, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Rome-Quirinal (nos 2498 à 2502), Tananarive et Yaoundé.

tion des États africains et malgache, en vue notamment de faire le point de la situation après la suspension des négociations intervenue à l'issue de la Conférence ministérielle euro-africaine des 4 et 5 juillet [1] et d'examiner les dispositions à prendre éventuellement pour la reprise des travaux en septembre.

Reprenant la proposition déjà faite par la délégation française au Comité des représentants permanents, M. Gorse a demandé au Conseil d'envisager, comme un élément de négociation, un effort financier supplémentaire de 30 millions d'unités de compte en faveur des E.A.M.A.

Les délégations belge et italienne, ainsi que la Commission, se sont déclarées favorables à la prise en considération de la proposition française. Les délégations allemande et néerlandaise s'y sont par contre opposées. Le représentant des Pays-Bas a notamment déclaré que, la suspension des négociations étant le fait des États associés, ce n'était pas à la Communauté de faire de nouvelles avances, mais qu'elle devait attendre que nos partenaires africains renouent le dialogue.

De son côté, M. Lahr a indiqué que le ministre des Finances allemand avait opposé un veto formel à toute augmentation de la contribution de l'Allemagne à l'aide financière en faveur des États associés. M. Lahr a souligné les préoccupations que causait à son gouvernement l'effort financier que la Communauté allait devoir fournir également dans d'autres domaines, dans celui de l'aide à la Turquie notamment.

Dans ces conditions, il était exclu que le Conseil parvienne à une décision positive dont il aurait pu être fait aussitôt état auprès des Etats associés. Le président Colombo a néanmoins demandé aux représentants allemand et néerlandais de se faire l'interprète auprès de leur gouvernement de la tendance manifestée par les autres délégations en faveur d'une augmentation de l'assistance financière aux États associés.

Cette discussion, et en particulier l'initiative prise par la délégation française, devrait nous mettre en mesure de démontrer aux États africains notre volonté de continuer à nous faire les défenseurs de leurs intérêts.

(Collection des télégrammes.)

[1] Il s'agit de la réunion, tenue à Bruxelles, entre les six pays de la Communauté économique européenne et les États africains et malgache associés (E.A.M.A.) : *Année politique 1962*, p. 362-363.

30

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 12697 à 12699 [1]. *Paris, 26 juillet 1962, 12 h. 44.*

Je me rèfère à vos télégrammes nos 4125 et suivants [2].

Le nouveau plan de règlement de l'affaire congolaise que les Américains vous ont soumis sous le titre de « Proposition pour une réconciliation nationale » contient un certain nombre de suggestions peut-être difficiles à appliquer en pratique, mais sur lesquelles nous sommes d'accord en principe.

Je pense en particulier à la nécessité de donner au Congo une Constitution fédérale, au partage des tâches entre le Katanga et le gouvernement national, à l'intégration de la gendarmerie katangaise, etc.

Par contre, ce projet réserve aux Nations Unies un rôle déterminant dans toutes les instances de conciliation prévues par ce plan, puisque chacune des commissions comporterait la présidence obligatoire de fonctionnaires des Nations Unies. Nous pensons que ceci donne aux fonctionnaires des Nations Unies des pouvoirs que nous leur avons toujours contestés.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas nous associer à ce plan, ce qui serait d'ailleurs une prise de position purement formelle, car le problème est de mettre d'accord M. Adoula et M. Tschombé.

Quant à une démarche des ambassadeurs de France, de Belgique et de Grande-Bretagne au Congo auprès de M. Tschombé, je note que la suggestion est pour l'instant purement britannique. Nous hésiterions à nous engager dans cette voie, d'abord parce qu'il nous paraît peu opportun du point de vue tactique que les ambassadeurs occidentaux effectuent un déplacement à Élisabethville pour négocier directement avec M. Tschombé. Étant donné les réserves que j'indique ci-dessus, il me paraît d'ailleurs que notre représentant ne pourrait que s'appliquer une fois de plus à décourager les illusions que peut entretenir le leader katangais, sans pour autant paraître vouloir lui imposer l'adoption du plan de Washington.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 2711-2713), Londres (nos 10792-10794), Bruxelles (nos 2214-2216).

[2] Le télégramme de Washington nos 4125-4133, du 24 juillet, non reproduit, rendait compte de la réunion tenue le même jour sous la présidence de M. McGhee, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques, au cours de laquelle fut présenté le document américain au sujet du Congo, intitulé : « Propositions pour une réconciliation nationale. » La traduction en français figure dans le télégramme de Washington nos 4134-4140, du 24 juillet, non retenu. Ce plan de réconciliation nationale comportait essentiellement : la présentation au Parlement congolais d'un projet de Constitution fédérale; des mesures financières tendant au partage des recettes du Katanga et à l'unification monétaire; l'intégration de la gendarmerie katangaise dans l'armée et la gendarmerie nationales; la suppression de tout obstacle à la liberté de mouvement de la Sous-Commission militaire et des forces de l'O.N.U. à travers le Congo; la fermeture du ministère des Affaires étrangères du Katanga et des représentations à l'étranger de cette province.

31

Note de la Direction des Affaires africaines et malgaches [1]

Négociations monétaires avec le Mali [2]

N. n° 351/DAM.1. *Paris, 27 juillet 1962.*

Le 26 juillet, au cours d'une réunion tenue à Matignon, M. Ortoli a exposé les conclusions du Conseil restreint qui, le 24 juillet, sous la présidence de M. Pompidou, a examiné le problème des négociations monétaires avec le Mali.

Le Conseil a estimé que, compte tenu de l'attitude observée par les autorités maliennes dans cette affaire, il ne pouvait être question d'admettre présentement le principe de l'ouverture d'un compte d'avances. Il juge utile cependant que la discussion soit engagée dès à présent et que l'on s'efforce de la prolonger jusqu'au-delà du 15 août, de façon à s'assurer que le Mali s'acquitte dans les meilleures conditions possible avant cette date limite de ses engagements de restitution de l'encaisse et des billets de la B.C.E.A.O. qu'il détient.

Les représentants du ministère de la Coopération ont indiqué, de leur côté, que M. Hamacire N'Douré insistait pour être fixé sur les dispositions de la France sans que la conclusion des négociations soit liée à la fin des

[1] Cette note a été rédigée à l'attention du secrétaire général du Département par M. Marcel Beaux, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires africaines et malgaches, au secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

[2] Les négociations pour l'instauration d'une coopération monétaire entre les États d'Afrique de l'Ouest de la zone franc ont commencé en mars 1961 dans le cadre d'une conférence réunissant les États ouest-africains de la zone, sous la présidence de M. Baumgartner. En juillet 1961, l'accord fut réalisé sur les grandes lignes du fonctionnement de l'Union monétaire. Trois mois plus tard, en octobre 1961, une nouvelle réunion fut consacrée à la mise sur pied d'un Institut d'émission commun et à la définition des modalités d'association de la France au fonctionnement de ce nouvel organisme. Les textes ayant été définitivement mis au point durant les premiers mois de 1962, le 12 mai 1962, fut signé à Paris l'accord de coopération conclu le 11 entre la France et les Républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine. Outre la France, les sept États suivants en furent les signataires : Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Mauritanie, Sénégal, Dahomey, Mali et Niger. Le Togo a assisté en observateur à toutes les négociations, mais s'est réservé sur la forme que prendront ses relations monétaires avec la France. Seul des sept États africains signataires, le Mali, moins de deux mois plus tard, décidait de ne pas ratifier l'accord et de créer sa propre monnaie le 1er juillet. Cette décision du gouvernement malien fut communiquée aux autorités financières françaises dans la journée du 30 juin. Des négociations franco-maliennes, décidées à la suite de la réforme monétaire malienne du 30 juin, eurent lieu à Paris afin de tout mettre en œuvre pour poursuivre la coopération entre les deux pays. La délégation gouvernementale malienne qui s'était rendue à Paris le 6 juillet pour entreprendre ces négociations comprenait M. Hamacire N'Douré, ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Lamine Sow, gouverneur de la Banque de la République du Mali, un commissaire du parti de l'Union soudanaise, un contrôleur d'État et M. Bokar N'Diaye, ambassadeur du Mali à Paris. Le 21 juillet, un accord technique entre la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) et la nouvelle banque d'émission malienne était signé. Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes circulaires de Paris à différentes capitales africaines datés des 3 et 7 juillet, non reproduits, au télégramme de Paris à Bamako nos 414-420 du 20 juillet, non reproduit, ainsi qu'à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 337/DAM.1, du 23 juillet, non retenue. Voir également l'*Année politique 1962*, p. 347-350.

opérations de liquidation de l'encaisse et des billets. Il a d'autre part laissé entendre que sa délégation accepterait pratiquement le plafond que la France proposerait pour le compte d'avances, quel que soit son montant. M. Gorse rencontrera le chef de la délégation malienne le 27 juillet [1] et M. Giscard d'Estaing le verra également de son côté incessamment.

Dans ces conditions, après discussion, il a été convenu que dans le cadre des directives du Conseil restreint, les négociateurs pourraient s'inspirer des principes ci-après :

1° Engager la reprise immédiate des négociations sur un plan exclusivement technique en vue de normaliser la situation pour ce qui concerne la reprise des transferts entre le Mali et les autres pays de la zone franc.

2° Admettre l'ouverture d'un compte malien dans les écritures de la Banque de France, tout en précisant que le principe de l'octroi d'une avance ne pouvait être retenu.

3° Expliquer les raisons diverses de notre position :

– politiquement, la France ne souhaite pas créer un précédent susceptible d'intervenir dans nos relations avec le Togo, la Guinée et même les autres pays africains;

– techniquement, la part de la B.C.E.A.O. revenant au Mali et les incidences monétaires de l'assistance technique et financière française devraient couvrir les besoins normaux en francs du Mali.

4° Indiquer que dans la suite des négociations (après le 15 août [2]), les délégations pourraient étudier la manière dont seraient prévus les contacts entre les deux gouvernements pour pallier les difficultés monétaires susceptibles d'intervenir, le principe du compte d'avance restant toutefois écarté.

Il est apparu toutefois que dans ces conditions, l'éventualité d'un arrêt des négociations avant la fin d'août ne pouvait être exclue. Cependant, selon les indications récemment parvenues de Bamako, les autorités maliennes auraient commencé à procéder à l'annulation de l'encaisse par la perforation des billets.

(DAM Mali 52-11-2. Relations avec la France.)

[1] Sur cette entrevue, se reporter à une note du 30 juillet, non reproduite.

[2] La première phase des négociations engagées dès le mois de juillet s'est achevée le 2 août. La seconde phase des négociations amorcée en novembre 1962 devait s'achever par la signature à Bamako le 28 février 1963 d'un échange de lettres.

32

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Rapports franco-éthiopiens (1)

N. *Paris, 27 juillet 1962.*

Les rapports franco-éthiopiens sont anciens et amicaux. La France jouit en Éthiopie d'une position importante dans le domaine culturel et dans le domaine technique (Institut Pasteur, lycée franco-éthiopien, chemin de fer franco-éthiopien). Aucun différend essentiel n'oppose les deux pays. Les liens personnels entre les deux chefs d'État, noués pendant la guerre, se sont encore resserrés depuis et ont été confirmés lors de la visite du Négus à Paris, en juillet 1959 (2). En novembre de la même année, a été conclu le traité qui met, sur la base de la parité, la gestion du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba (3).

Des études se poursuivent en vue de la construction d'un embranchement vers la province du Sidamo et du développement de cette province. La France a accepté le principe d'une participation financière par le mécanisme de l'assurance-crédit, destiné à faciliter les achats de rails en France.

Les conversations se poursuivent en vue de la conclusion d'un accord culturel portant principalement sur notre participation à l'enseignement supérieur. L'Empereur est favorable à la création, au sein de la future université, d'une faculté de droit enseignant en langue française. Il n'est cependant pas certain que le Souverain puisse réduire les oppositions que rencontre ce projet du fait que l'anglais est la première langue étrangère de l'administration éthiopienne.

Mais c'est évidemment surtout la présence française à Djibouti qui constitue la clé des rapports franco-éthiopiens. Le maintien de notre souveraineté sur ce territoire est souhaité par Addis-Abeba, car il contient la pression pan-somalie en défendant contre les ambitions de Mogadiscio le principal débouché éthiopien vers la mer, et son seul port ferroviaire (4).

La principale question qui se pose actuellement dans les rapports entre la France et l'Éthiopie est celle de savoir si l'entente tacite entre les deux pays, qu'a concrétisé l'accord franco-éthiopien pour le maintien du *statu quo* territorial dans la Corne de l'Afrique face à l'expansionnisme somali, ne risque pas d'être affectée par les nouveaux courants qui se manifestent

(1) Cette note a été rédigée par M. Louis Bizouard de Montille, secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département.

(2) Sur les entretiens franco-éthiopiens qui se sont tenus le 21 juillet 1959 à Rambouillet, se reporter au compte rendu présenté dans *D.D.F.*, 1959-II, n° 31 (et notes).

(3) Ce traité a été signé le 12 novembre 1959. Sur le sujet, se reporter à une note de la direction d'Afrique-Levant au Département, datée du 31 mars 1961, non reproduite. Sur le chemin de fer franco-éthiopien, voir une note de la direction des Affaires économiques et financières du 27 avril, non reproduite.

(4) Sur la question de Djibouti, voir le télégramme d'Addis-Abeba n°s 462-468 du 6 septembre, non retenu.

dans la politique éthiopienne, compte tenu à la fois de la transformation du climat intérieur à la suite du coup d'État manqué de 1960 [1] et de l'évolution du contexte africain.

Depuis plusieurs années déjà, la politique extérieure éthiopienne a été marquée par une volonté de surenchère africaine qu'inspire manifestement le souci de faire oublier aux autres États africains le caractère composite de l'Empire et l'anachronisme de ses institutions. Que ce soit à l'O.N.U. à New York [2] ou à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, la délégation éthiopienne vote en règle générale avec les extrémistes du groupe de Casablanca. Alors que l'Éthiopie avait constamment maintenu une attitude correcte à notre égard dans l'affaire algérienne, elle a reconnu *de facto* le G.P.R.A. [3].

D'autre part, le gouvernement éthiopien, après s'être montré très préoccupé du problème du statut de Djibouti, a remis à notre ambassadeur, il y a quelques mois, une note maladroite critiquant la politique suivie par les autorités françaises en Côte française des Somalis. Le Département a souligné à l'ambassadeur d'Éthiopie à Paris le caractère peu admissible d'une pareille ingérence dans nos affaires intérieures [4]. Peu après, le rappel du consul à Djibouti, M. Dameke Retta, a dû être demandé, en raison des intrigues ouvertement menées par celui-ci dans la politique locale; il entretenait notamment des rapports suivis avec les Somalis, qu'il cherchait à rapprocher des Danakils dont une partie se trouve placée sous domination éthiopienne. Ce n'est qu'à la suite de longues discussions qu'Addis-Abeba a consenti à remplacer M. Retta par M. Buegre Mariam. Il est juste de préciser que le comportement passé de ce dernier permet d'espérer que son activité ne donnera lieu à aucun incident sur le plan local. Aussi avons-nous, conformément à la demande présentée par le gouvernement d'Addis-Abeba, autorisé le nouveau consul d'Éthiopie à Djibouti à exercer librement ses fonctions en attendant qu'un *exequatur* définitif puisse lui être délivré.

Cette affaire étant réglée, un certain malaise dans les relations franco-éthiopiennes n'en persiste pas moins. Il est dû en grande partie à l'attitude nouvellement adoptée par le gouvernement d'Addis-Abeba dans les diverses instances internationales, et en particulier aux débordements anti-occidentaux de son représentant à New York, M. Tesfaye. Les difficultés continuelles soulevées par l'administration impériale à propos de l'Institut Pasteur, du lycée français et de nos autres institutions implantées en Éthiopie ont également contribué à épaissir l'atmosphère.

[1] Le 14 décembre 1960. Sur ce coup d'État, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 303 (et notes).

[2] Sur l'attitude de l'Éthiopie à l'O.N.U., au cours de la dernière Assemblée générale des Nations Unies, voir la dépêche d'Addis-Abeba n° 116/AL du 15 mars, non reproduite. Sur la politique extérieure de l'Éthiopie : les 20-23 juin, le président de la République de Guinée s'est rendu en visite officielle à Addis-Abeba; au cœur des conversations entre M. Sekou Touré et le Négus Hailé Sélassié ont figuré l'unité de l'Afrique et le rapprochement entre les groupes de Casablanca et de Monrovia.

[3] Le 1er mars 1962.

[4] Le 14 décembre 1961. Se reporter à la dépêche d'Addis-Abeba n° 559/DAM du 4 décembre 1961, non reproduite.

Cette politique de harcèlement paraît d'ailleurs se développer contre le gré de l'Empereur et d'une partie de l'équipe gouvernementale actuelle qui souhaiteraient une coopération plus étroite avec la France (fourniture de matériel militaire, notamment d'avions et de chars français – conversations sur l'avenir de Djibouti – lutte contre les ambitions somalies).

Sur le plan intérieur, la situation tend à se dégrader rapidement. On a noté de violentes manifestations d'étudiants contre le régime.

La politique d'Addis-Abeba à l'égard de l'Érythrée tendant au remplacement du régime fédéral par l'annexion pure et simple a provoqué de graves incidents. Le 12 juillet à Agordat, capitale des confins érythréo-soudanais, un attentat anti-éthiopien a causé cinq morts dont le président de l'Assemblée érythréenne, le secrétaire d'État à la Justice, et cinquante blessés dont le général Abbij Abebe, ministre de l'Intérieur et représentant impérial en Érythrée ainsi que son adjoint, le résident permanent à Asmara.

Enfin, les rapports somalo-éthiopiens, provisoirement normalisés actuellement, se sont récemment envenimés à propos des prétentions de Mogadiscio sur la province nord du Kenya, au point que l'on a pu un temps craindre l'éclatement d'un conflit armé entre les deux pays.

L'Empereur tient tête avec courage, mais son isolement s'accroît et il est privé d'appuis dans les cadres moyens et subalternes du pays. Sa force réside dans la dispersion de ses adversaires et dans le fait qu'aucun de ceux-ci n'est actuellement capable de le remplacer.

(Afrique-Levant. Éthiopie ET 6-3.)

33

M. Huré, Consul général de France à Tlemcen,
à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes [1].

D. n° 41. *Tlemcen, 27 juillet 1962.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte des réactions des différents milieux algériens et français et de leur état d'esprit après trois semaines d'indépendance.

[1] Ce document a été également adressé au ministre des Affaires étrangères et à l'ambassadeur de France en Algérie.

Après l'enthousiasme délirant du premier jour, l'ambiance s'est rapidement alourdie avec la prise de position très nette de la wilaya 5 [1] en faveur de M. le Président Ben Bella.

Cette première impression s'est manifestée tout d'abord chez les intellectuels et bourgeois de la ville de Tlemcen qui se croyaient destinés à assurer la relève des autorités françaises dans le département; l'Armée de libération nationale semble leur avoir rapidement enlevé leurs illusions à ce sujet.

L'amertume de l'intelligentsia de Tlemcen a été ressentie par une partie de la population sur laquelle elle conserve une grosse influence et l'entrée de l'A.L.N. puis de M. le Président Ben Bella à Tlemcen se sont effectuées avec des manifestations populaires moins exubérantes et moins massives qu'on aurait pu le penser.

La période qui a suivi, qui a mis au grand jour l'opposition entre les différentes tendances du G.P.R.A., n'a pas manqué d'alourdir encore l'atmosphère, bien que la venue et le séjour de Ferhat Abbas [2] aient rendu l'espoir aux éléments modérés.

La situation économique difficile qui tend encore à se dégrader sous l'influence de l'exode des Européens, du retard apporté à la mise en route de la nouvelle administration et de la lourde charge que constituent pour tous les Algériens l'approvisionnement, le transport et l'hébergement de l'A.L.N, fait qu'actuellement, la situation peut se caractériser par un manque d'enthousiasme certain.

La population algérienne, dans sa grande majorité, supporte avec fatalisme l'état de chose actuel, certaines critiques se font même jour et l'espoir se cristallise maintenant sur un règlement rapide du conflit actuel entre dirigeants devant entraîner le démarrage réel de l'Algérie indépendante. Tout retard dans une solution ne pourrait qu'aggraver ce désintéressement des masses qu'il faudrait ensuite remettre en condition.

Dans les milieux européens, l'angoisse demeure très vive; cet état d'esprit est entretenu par les enlèvements qui ont cessé maintenant, sans toutefois que des libérations aient pu être enregistrées, par les réquisitions illégales de véhicules et les occupations arbitraires de terres et d'immeubles qui se poursuivent malheureusement, surtout dans le bled et notamment à Beni Saf et dans tout l'arrondissement.

[1] Le 16 juillet, M. Ferhat Abbas et le colonel Boumedienne, chef de l'État-major général de l'Armée de libération nationale, destitué par le G.P.R.A., arrivent à Tlemcen, siège de la wilaya 5 (Oranie), où ils sont accueillis par M. Ben Bella. La réunion du Conseil des wilayas se tient en Oranie du 16 au 22 juillet. Jusqu'au 20 juillet, officiellement tout au moins, les éléments favorables à Ben Bella n'avaient le contrôle que de la wilaya 1 (Aurès-Nementchas), de la wilaya 5 (Oranie) et de la wilaya 6 (Hauts Plateaux, Sahara). La wilaya 4 n'avait pas pris position en faveur de l'un ou de l'autre groupe (G.P.R.A et groupe de Tlemcen). La wilaya 2 (Constantinois) et la wilaya 3 (Kabylie) étaient considérées comme fidèles au G.P.R.A. d'Alger. Or, le 20 juillet, les représentants de la wilaya 4 (Algérois), en particulier le commandant Si Hassan, son chef, votent avec les ben-bellistes. Quatre wilayas sur six soutiennent dès lors la position du groupe de Tlemcen. Le 22 juillet, M. Ben Bella crée un Bureau politique à Tlemcen. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 316-317. Voir aussi le télégramme d'Alger n° 28 du 28 juillet, non reproduit.

[2] Le 16 juillet.

Je suis intervenu, à plusieurs reprises, auprès de M. le Préfet de Tlemcen, M. Medeghri, officier de l'A.L.N., pour faire cesser toutes ces exactions qui ne peuvent qu'avoir pour effet la reprise de l'exode des Européens qui avait marqué un temps d'arrêt.

Je dois constater avec plaisir que j'ai rencontré, auprès du nouveau responsable du département, une très grande compréhension et que des assurances formelles m'ont été données quant au rétablissement de la sécurité et de la légalité dans l'ensemble du département.

Cette bonne volonté du préfet du Département s'est déjà manifestée par des actes concrets et tout récemment par une allocution à la radio de Tlemcen dont vous trouverez le texte ci-joint [1], allocution qui semble traduire un désir sincère de permettre aux Européens de demeurer en Algérie.

Quoi qu'il en soit, l'assurance m'a été donnée que les exactions commises seraient réparées et que des instructions seraient données pour en éviter le renouvellement. J'ai obtenu à cette occasion que les brigades de gendarmerie soient habilitées à relever toute irrégularité et à en saisir le préfet.

Je pense fermement que si l'action du chef du département aboutit rapidement à la reprise en main de certains responsables locaux qui se trouvent à l'origine de l'angoisse actuelle, un climat de détente ne tarderait pas à s'établir dans ce qui reste de la colonie française.

À souligner également au crédit du préfet du département de Tlemcen qu'il vient de nommer un nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Béni-Saf où se signalait plus particulièrement par ses exactions de toutes sortes un officier de l'A.L.N., responsable de zone, le capitaine Si Redouane.

Le fait que le nouveau sous-préfet soit lui-même officier de l'A.L.N. et que autorité lui ait été donnée sur le capitaine Redouane semble apporter une nouvelle preuve du désir sincère de M. Medeghri de mettre un terme à l'action néfaste de certains responsables locaux.

Je suis de très près le développement de cette action et ne manquerai pas de vous tenir informé de ses résultats.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Non reproduit.

34

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n° 62. *Alger, 30 juillet 1962.*

(*Reçu :* 12 h. 15.)

J'ai eu hier soir un long entretien avec le président Farès qui m'avait convié à dîner. Il s'est montré très satisfait des échanges de vues qu'il a eus samedi dernier avec Khider [1]. Il pense que la crise politique actuelle a son origine dans la rivalité entre Boudiaf et Ben Bella. Selon lui, c'est Boudiaf qui a provoqué la rupture au C.N.R.A. de Tripoli [2]. Il eût été membre du directoire politique désigné alors, en tant qu'ancien détenu d'Aulnoy, mais il s'y serait trouvé en minorité et n'aurait pu en être le secrétaire général. Le nouveau directoire politique actuellement en cours de constitution comporterait probablement comme représentant de la Kabylie le colonel Mouhand Ou El-Hadj à la place de Mohamedi Saïd, désigné à Tripoli. Ben Bella serait prêt à admettre que ce directoire ne comporte pas de secrétaire général.

Simultanément à l'installation du directoire du F.L.N. à Alger, un nouveau préfet d'Alger et un nouveau préfet de police seraient nommés, ainsi qu'un nouveau commandant de la willaya 4, qui étendrait son autorité à la ville d'Alger, la zone autonome étant supprimée. Le président Farès prévoit que dès jeudi prochain, des éléments de l'A.L.N. extérieure seraient en place à Alger. Il y voit une garantie d'ordre et de sécurité pour les Européens. Cela étant, il considère que le rôle de l'Exécutif provisoire ne fera que se renforcer, le G.P.R.A. ayant en fait à peu près cessé d'exister. La disparition complète de celui-ci poserait toutefois un problème à l'égard des États étrangers qui l'ont reconnu comme gouvernement. Le président

[1] M. Khider, partisan de M. Ben Bella, est membre du Bureau politique créé à Tlemcen le 22 juillet. Le 27 juillet, il arrive à Alger et a un premier entretien avec MM. Ben Khedda, Ben Tobbal et Rabah Bitat. Le 28 juillet, MM. Belkacem Krim et Khider ont, à Alger, un entretien de plus de trois heures en présence du chargé d'affaires de la R.A.U. Ce même jour, les membres de l'Exécutif provisoire ont un entretien avec M. Khider avec lequel ils abordent l'examen de tous les problèmes qui se posent avec acuité. Le 29 juillet, M. Khider se rend à Paris où il rencontre les dirigeants de la fédération de France du F.L.N. et où il précise, dans une conférence de presse, les objectifs du Bureau politique : entrée en fonction le 2 ou 3 août; mandat de six mois environ; préparation des élections en septembre. Le 30 juillet, il regagne Oran, déclarant que « la crise est actuellement terminée » et annonce qu'il se rendra à Alger le 31. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1962*, p. 317-321.

[2] Sur la réunion du Conseil national de la révolution algérienne (C.N.R.A.) qui s'est tenue à Tripoli du 27 mai au 7 juin, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 175, ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 301. M. Mohammed Khider a donné sa démission du G.P.R.A. Se reporter également aux télégrammes d'Alger n°s 76 et 83 respectivement des 1er et 2 août, non reproduits. Le 1er août, plusieurs entretiens réunissent à Alger les représentants des différentes tendances algériennes. Le 2 août, MM. Boudiaf, Belkacem Krim, Khider, Bitat et le colonel Mohand Ou El-Hadj tiennent une réunion à Alger à l'issue de laquelle ils déclarent être parvenus à un accord. Le 3 août, MM. Ben Bella, Mohammedi Saïd, Benallah et Ouzegane arrivent à Alger où ils sont accueillis par MM. Yazid, Rabah Bitat, Khider, le président Farès, le commandant de la wilaya 4.

Farès n'exclut pas d'aller s'installer lui-même assez prochainement à Alger. Il estime qu'à ce moment, mais à ce moment-là seulement, il serait souhaitable que l'ambassade de France s'y transporte. Je le pense également et nous nous y préparons.

Le président Farès prévoit que les élections seront reportées au 9 septembre. C'est, m'a-t-il dit, la date extrême qui permette à l'Algérie d'avoir un gouvernement représentatif lors de sa demande d'admission à l'O.N.U. et l'extrême limite de l'assouplissement que l'on peut faire subir aux accords d'Evian.

Accessoirement, le président Farès m'a confirmé son désir de voir menée rapidement à bonne fin la discussion des divers protocoles.

À la fin de notre entrevue, il m'a prié de faire part au gouvernement français de la grande importance qu'il attache d'une part au remboursement des sommes saisies sur les collecteurs du F.L.N.; d'autre part, à la libération des Français encore détenus pour l'aide apportée au F.L.N.

Le président Farès se rendra peut-être à Paris dans dix à quinze jours.

(Collection des télégrammes.)

35

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Ottawa, Canberra, Wellington, Bonn, Rome, Bruxelles-Ambass., Bruxelles-Delfra, Luxembourg, La Haye.

T. n°s 10944 à 10963; 12846 à 12865; 1288 à 1307; 235 à 254; 157 à 172; 5296 à 5315; 2515 à 2534; 2249 à 2268; 1368 à 1387; 141 à 161; 1759 à 1778.

Paris, 30 juillet 1962, 18 h. 40.

1. La neuvième session de la Conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. devait permettre de dégager une vue d'ensemble de la négociation, en prévision de la réunion des Premiers ministres du Commonwealth fixée au 10 septembre [1]. En fait, cette réunion a été uniquement consacrée à l'examen du régime d'importation au Royaume-Uni des produits agricoles de la zone tempérée du Commonwealth (Nouvelle-Zélande, Australie, Canada), problème considéré à juste titre comme le plus délicat de cette négociation. Malgré de longues discussions, du 24 au 27 juillet, une solution n'a pas pu être dégagée, les préoccupations et les conceptions des Six et du Royaume-Uni demeurant séparées sur des points fondamentaux.

[1] Sur cette réunion, voir ci-après le n° 74.

2. Les Six ont confirmé en début de session, et précisé ensuite à différentes reprises en cours de réunion, leur position antérieure, inspirée des idées suivantes :

– La politique agricole commune doit tenir compte, en premier lieu, des intérêts de la Communauté et de ses agriculteurs. Elle n'est toutefois pas dirigée contre les intérêts des pays tiers, et on doit noter à cet égard le caractère libéral des mécanismes adoptés en janvier dernier [1]. Des ajustements dans les courants d'échanges des produits agricoles sont néanmoins inévitables. En pratique, la politique de la Communauté tendra à réaliser un équilibre entre les différents objectifs du traité de Rome et plus particulièrement entre ceux de l'article 39 (objectif de la politique agricole) et celui de l'article 110 (développement harmonieux du commerce mondial);

– La politique agricole définie par les Six introduit une novation profonde dans les échanges agricoles. D'une part, sauf cas exceptionnels, le recours à des mesures quantitatives (restrictions ou engagements d'achats) est exclu. D'autre part, l'accent est mis sur le rôle dévolu à la politique des prix dont le niveau, en agissant sur le volume de la production, détermine indirectement la marge laissée aux importations en provenance des pays tiers;

– Le monde occidental a le plus grand intérêt à mettre fin aussitôt que possible à l'anarchie qui règne sur le marché mondial des principaux produits agricoles. Le fait que la Communauté, agrandie du Royaume-Uni, constituera le plus grand centre importateur, lui confère une responsabilité particulière, mais la met aussi en mesure de prendre dans ce domaine des initiatives qui devraient se révéler bénéfiques pour tous les pays producteurs.

3. En fonction de cette ligne générale de pensée, les Six ont indiqué aux Britanniques que la Communauté était disposée à :

– convoquer une conférence mondiale où serait examinée la possibilité de conclure des accords tendant à définir pour les principaux produits agricoles les politiques de production et d'échanges;

– pratiquer une politique des prix qui prendrait en considération les intérêts légitimes des pays tiers, cette politique pouvant faire l'objet dans le cadre des accords mondiaux de confrontations avec celles pratiquées par les autres pays producteurs. On notera à cet égard que nos partenaires et notamment les Allemands sont très gênés pour apporter sur ce point des garanties réelles aux pays tiers; ils se sont refusés à donner des indications précises sur les critères qui seraient retenus pour la fixation des prix intérieurs de la Communauté, et ont repoussé une proposition de la délégation française tendant à prendre position en faveur d'un relèvement des cours mondiaux;

[1] Sur l'adoption du premier règlement agricole commun, et la création du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, le 14 janvier 1962, voir l'*Année politique 1962*, p. 382-383.

– prévoir des mesures spéciales en faveur des pays du Commonwealth pendant la durée de la période transitoire, étant entendu toutefois qu'à la fin de cette période, leur situation serait celle des pays tiers;

– envisager la possibilité, après la fin de cette période, de conclure des accords sur une base géographique plus limitée, notamment avec les pays du Commonwealth, si des solutions mondiales n'étaient pas réalisables.

4. La délégation britannique a accepté ces propositions comme base de discussion, mais les a jugées insuffisantes. À défaut d'une garantie quantitative (débouchés comparables), elle s'est efforcée d'obtenir l'engagement de la part des Six d'une part d'agir dans le domaine agricole de manière à ne pas restreindre les exportations des pays du Commonwealth, d'autre part de remédier aux dommages qui pourraient survenir. Ses propositions d'amendements ont porté sur les points suivants :

– insertion dans les objectifs des accords mondiaux du maintien de l'accès raisonnable sur le marché de la Communauté, pour les pays traditionnellement exportateurs;

– définition par la Communauté de sa politique des prix en considération de ce même objectif;

– non-discrimination entre les pays membres et les pays du Commonwealth pendant la période de transition;

– établissement au cours de cette période de consultations régulières avec ces pays sur l'évolution de leurs échanges avec la Communauté;

– maintien des exportations des pays du Commonwealth à leur niveau traditionnel, en cas d'application des clauses de sauvegarde prévues dans les règlements agricoles.

5. Les Six ont été unanimes pour considérer ces contre-propositions comme inacceptables. Sans doute des nuances existent-elles entre eux. Schématiquement, on peut dire que les Allemands et les Néerlandais sont dans une certaine mesure prêts à assouplir la position afin de faciliter la tâche de la délégation britannique et éviter une crise. Les autres délégations ont le même souci, mais ont tendance à considérer avec nous et avec la Commission que la limite des concessions est atteinte; toutefois, les Belges et les Italiens font preuve d'une grande imagination pour trouver des formules qui, sans modifier substantiellement les propositions de la Communauté, pourraient les rendre plus présentables au Royaume-Uni et au Commonwealth, le danger étant à ce stade de la négociation qu'une modification des termes ne comporte un glissement quant au fond, ou du moins soit interprété comme tel.

M. Heath a rappelé l'importance politique des liens unissant les pays blancs du Commonwealth au Royaume-Uni, leur origine européenne, les engagements contractés à leur égard par le gouvernement anglais. Il a adjuré les Six d'amender leur texte de manière à lui permettre de convaincre les Premiers ministres, le 10 septembre, que les intérêts de leurs pays ne seraient pas substantiellement atteints par l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. Paraissant, au moins à ce stade, considérer les autres points comme secondaires, il a fait porter ses efforts de persuasion sur le texte concernant la définition de la politique des prix de la Communauté, et

cherché à y introduire une référence à l'accès pour les pays exportateurs traditionnels.

6. Les chefs des délégations des Six ont alors pris successivement la parole. D'une façon générale, ils ont souligné les mérites de l'offre qu'ils avaient présentée à la délégation britannique et regretté qu'elle ne les ait pas même reconnus. Les formules avancées par la délégation britannique sont équivoques et par là dangereuses. Elles sont inutiles dans la mesure où les propositions de la Communauté contiennent des assurances suffisantes en faveur des pays du Commonwealth. Les ministres ont par ailleurs repris les arguments déjà développés au cours des réunions précédentes : la Communauté est décidée, dans la définition de sa politique, à prendre en considération les intérêts des pays tiers, mais il n'est pas possible de subordonner cette politique à la satisfaction de ces intérêts, ni de préjuger les décisions des institutions communautaires; il convient de faire confiance à ces institutions, auxquelles participera d'ailleurs le Royaume-Uni. La Communauté ne peut en outre offrir à des pays tiers des garanties que les pays membres ne se sont pas reconnues entre eux.

Devant cette manifestation d'unité, M. Heath a renoncé à poursuivre le dialogue pour mieux tenter d'améliorer sur un ou deux points le texte des Six, comme cela paraissait être son intention. La discussion a été alors renvoyée au mercredi 1er août. Devant le retard pris par la négociation, il avait été en effet convenu de tenir, du 1er au 4 août, une nouvelle session de la Conférence [1] qui, à notre point de vue, devrait être la dernière avant la réunion des Premiers ministres du Commonwealth.

(Collection des télégrammes.)

36

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. FANFANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

L. *Paris, 30 juillet 1962.*

Cher Monsieur le Président,

La lettre que vous avez bien voulu m'écrire, le 25 juillet [2], me confirme dans le sentiment qu'avant qu'une rencontre des six chefs d'État ou de

[1] Voir à ce sujet l'*Année politique 1962*, p. 522-523.

[2] Lettre de M. Fanfani datée de Rome, non reproduite. M. Fanfani, qui a déjà reçu l'accord de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas pour la convocation d'une réunion à Rome des chefs d'État et de gouvernement en vue de conclure un accord sur l'Union politique européenne, se préoccupe de la préparation de cette réunion au sommet avant d'en fixer la date. À cet effet, il préconise de procéder à un échange d'idées à l'occasion d'une prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères, et si une identité de vues s'en dégageait, de fixer la date de la réunion au sommet à l'automne. Il ajoute qu'il lui paraît nécessaire « de faire connaître officiellement à la Grande-Bretagne le texte du projet de traité sur l'Union européenne » avant la réunion au sommet.

gouvernement puisse faire aboutir l'union politique de leurs pays, des divergences restent à surmonter. D'autre part, comme vous le pensez vous-même, rien ne serait plus fâcheux qu'une réunion solennelle qui n'aurait pas de conclusion positive.

La France a eu et a l'honneur de proposer à cinq autres États de l'Europe d'organiser, dans certaines conditions, leur coopération politique. Certains de ses partenaires ont fait à ce projet des objections diverses et qui, semble-t-il, sont en voie de se réduire. Mais comme il ne semble pas, toutefois, que les plus récents échanges de vues et prises de contacts aient aplani tous les obstacles, je comprends que vous ne soyez pas enclin à fixer dès à présent la date d'une éventuelle réunion au sommet. Si les données de cette situation devaient se modifier, je serais très heureux, comme je vous l'ai écrit déjà, de me rendre à Rome suivant l'invitation que vous voudriez bien m'adresser.

En attendant, je crois comme vous que les Six ne sauraient négliger de s'entretenir les uns avec les autres du grand sujet de leur union quand ils en ont l'occasion. Conformément à votre suggestion, cela est vrai, en particulier, de leurs ministres des Affaires étrangères. Pour sa part et en plein accord avec le gouvernement français, M. Couve de Murville continuera très volontiers de le faire.

Je vous prie de croire, cher Monsieur le Président, à mes bien cordiaux et dévoués sentiments.

(Europe EU 38-1-1. Union politique européenne. Statut et projet de traité établissant une Union d'États.)

37

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. SPAAK, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE.

L. Très secret. *Paris, 30 juillet 1962.*

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu et étudié votre lettre du 24 juillet concernant l'Europe politique [1].

Il m'a semblé que, par rapport à vos positions antérieures, deux changements importants y étaient formulés. Tout d'abord, vous renoncez « pour le moment à une Europe fédérale et même à la conception supra-

[1] Lettre de M. Spaak datée de Bruxelles le 24 juillet, non reproduite. Les termes de cette lettre sont repris dans la réponse du général de Gaulle : M. Spaak cherche une conception intermédiaire entre les mesures proposées par le plan Fouchet et une Europe politique idéale. Tout en renonçant « à une Europe fédérale et même à la conception supranationale », il préconise, à l'instar des résultats obtenus par la Commission économique, de créer une Commission politique européenne, dont les membres « nommés par l'ensemble des partenaires seraient indépendants », et chargés de défendre l'intérêt communautaire. Cette commission préparerait le travail des ministres, provoquerait la discussion sur certains sujets, ferait exécuter les décisions prises en Conseil des ministres.

nationale ». D'autre part, vous admettez que si l'Angleterre et, à sa suite, divers autres États venaient un jour se joindre aux Six, le développement de l'Union politique européenne, quelles qu'en puissent être, d'ailleurs, les modalités, en serait fort compromis. Sur ces deux points, je me sens proche de votre manière de voir.

Par contre et afin de trouver un compromis entre certaines thèses d'hier et les réalités d'aujourd'hui, vous proposez que soit constituée, en face des États, une Commission « indépendante » qui élaborerait la politique commune et qui serait, dans ce domaine, à l'image de ce qu'est à nos yeux, dans l'ordre économique, la Commission de Bruxelles. Je dois dire que cette idée ne rejoint pas la mienne.

Sans nul doute, la Commission de Bruxelles accomplit un travail technique de la plus haute valeur, qui contribue très efficacement à éclairer les six gouvernements et sans lequel, comme vous le pensez, la réalisation du Marché commun serait plus que difficile. Pourtant, je ne suis pas très sûr que les personnalités appartenant à cette Commission sur la proposition de leurs gouvernements respectifs puissent et veuillent, pour chacune d'entre elles, s'abstraire entièrement des intérêts et des soucis de son propre pays. En tout cas, je crois devoir souligner qu'aucune décision relative au Marché commun n'a jamais été prise, ni, *a fortiori*, appliquée, sinon par les six États.

Mais surtout, il existe, me semble-t-il, entre les responsabilités politiques et les compétences économiques une telle différence de nature que je vois mal comment une Commission dite « indépendante » pourrait traiter des premières de la même façon qu'une commission analogue confronte les secondes. C'est une chose, quand six États ont décidé d'organiser un marché commun, d'étudier et de proposer les règles et les tarifs nécessaires. Mais c'est, à mon avis, une toute autre chose de tracer en dehors d'eux ce que devrait être leur politique, c'est-à-dire leur action extérieure, leur place dans l'univers et les conditions à leur défense. Dans ce domaine, pourquoi et au nom de quoi érigerions-nous en institution le fait que les conceptions d'un aréopage de quelques personnes, sans doute valables, mais qui ne porteraient pas de responsabilités politiques directes, pourraient organiquement s'opposer à celles des États qui, eux, répondent du destin des peuples ?

[Ne] vaut-il pas mieux que la Commission politique, chargée de fournir aux six gouvernements les éléments de leurs décisions communes, soit formée de leurs représentants, ceux-ci ayant une qualité et une stabilité qui leur permettraient l'objectivité mais ne prétendant pas dire la loi ? C'est ce que je pense, pour ma part.

Je vous demande de croire, Monsieur le Président, à ma très haute considération [1].

(Europe EU 38-1-1. Union politique européenne. Statut et projet de traité établissant une Union d'États.)

[1] Ce document est également reproduit dans : Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets*, IX, *janvier 1961-décembre 1963*, Plon, 1986, p. 256-258.

38

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
au Consulat général de France à Tunis.

T. nos 634, 635. *Paris, 2 août 1962, 13 h. 55.*
Immédiat.

À l'attention personnelle de M. Royère.

Le Conseil des ministres a désigné M. Jean Sauvagnargues en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Tunisie.

L'agrément a été demandé ce matin au gouvernement tunisien par l'entremise de son consul général à Paris. Dans le même temps, M. Bach Baouab a soumis à l'agrément du gouvernement français la nomination de M. Sadok Mokkadem.

Les autorités suisses ont été informées de ces demandes.

M. Bach Baouab a demandé qu'aucune indication ne soit donnée à la presse avant la mi-août, M. Mokkadem conservant jusqu'à cette époque son poste de secrétaire d'État.

(Collection des télégrammes.)

39

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 717 à 721 [1]. *Bucarest, 2 août 1962, 16 h. 02.*
Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 37.)

Je me réfère à mon télégramme nos 671 à 679 [2].

1° Mon collègue américain [3] m'a déclaré, sans aucune acrimonie, que nous avions bien de la chance d'avoir pu organiser le mois dernier tant de manifestations économiques, culturelles et techniques à Bucarest.

Il avait été convoqué par un des vice-ministres des Affaires étrangères qui lui avait notifié l'interdiction d'une exposition prévue pour l'automne et qui devait être consacrée aux moyens de transport, ainsi que le refus de

[1] Ce télégramme a été communiqué par valise accompagnée à Bonn, Budapest, Londres, Moscou, Prague, Rome (Quirinal), Varsovie, Washington.

[2] Du 23 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 26.

[3] M. William Crawford a été nommé le 21 décembre 1961 ministre des États-Unis en Roumanie. Il a pris son poste le 26 janvier 1962.

laisser une chorale américaine se produire sur les scènes roumaines. M. Mezincescu s'était plaint de l'absence de réciprocité en matière d'échanges culturels, mais il avait surtout exprimé le mécontentement qu'aurait provoqué parmi les dirigeants roumains la déclaration faite par le président Kennedy à l'occasion de la Semaine des nations captives [1], manifestation que la presse roumaine n'a pourtant pas prétextée pour attaquer les États-Unis.

2° Mon collègue britannique [2] voit dans les succès que nous avons remportés une justification de la thèse du Foreign Office selon laquelle l'Occident doit encourager les tendances particularistes des satellites de l'U.R.S.S.

Aux efforts, que j'ai signalés, que déploie la Grande-Bretagne pour développer ses relations culturelles avec la Roumanie s'ajoute le désir d'intensifier ses échanges commerciaux avec ce pays. Grâce à la fourniture d'importants équipements industriels (fabrique de pneus, fonderies, papeteries), l'Angleterre nous a ravi l'an passé notre place, parmi les pays non communistes, de second fournisseur de la Roumanie.

Deux missions dirigées, l'une par M. Tuzu, ministre de l'Industrie lourde, l'autre par M. Bulgakov, vice-président du Plan, ont séjourné récemment en Grande-Bretagne. Un groupe d'industriels britanniques doit présenter en octobre prochain divers matériels : leur exposition sera beaucoup plus modeste que la nôtre, mais le retentissement qu'a eu la visite en Roumanie de M. Maurice-Bokanowski a conduit mon collègue anglais à suggérer au Foreign Office qu'elle soit inaugurée par un membre du gouvernement de Sa Majesté [3].

3° D'impressions recueillies par mes collaborateurs et moi-même, il ressort que les manifestations françaises récemment organisées à Bucarest ont réjoui les Polonais et les Tchécoslovaques, intrigué les Hongrois et les Bulgares et mécontenté les Russes.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 4 juillet, dans son discours prononcé à Philadelphie à l'occasion de la fête de l'indépendance américaine, le président Kennedy a développé la notion d'indépendance et cité à titre d'exemple celle de Berlin, du Vietnam et du Laos et l'ardent désir d'émancipation des pays situés derrière le rideau de fer.

[2] M. Dalton Murray est arrivé le 28 septembre 1961 à Bucarest.

[3] Sur la première exposition britannique à Bucarest, inaugurée le 15 octobre 1962, voir le télégramme de Bucarest n° 1007 du 17 octobre, non reproduit, ainsi que la dépêche de Bucarest n° 753/CA-SR du 17 octobre, non retenue.

40

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à Dakar, Abidjan, Nouakchott, Niamey, Ouagadougou, Cotonou.

T. nos 843 à 850; 582 à 589; 554 à 561; 421 à 428; 421 à 428; 556 à 563 [1].

Paris, 4 août 1962.

À la suite de la création du franc malien, le 1er juillet 1962 [2], une délégation de représentants de la République du Mali est venue à Paris pour s'entretenir avec les autorités françaises qualifiées des incidences de la réforme monétaire malienne.

M. Hamacire N'Douré [3], qui dirigeait la délégation malienne, avait demandé l'ouverture immédiate de négociations en vue de la conclusion rapide d'un accord. Il avait indiqué que cet accord pourrait être fondé sur l'ouverture, par la Banque de France, d'un « compte d'avances » à la Banque de la République du Mali. Ainsi, ce dernier établissement aurait-il pu disposer librement, dans la limite d'un plafond fixé d'accord [entre les] parties, des sommes en francs français nécessaires à ses paiements extérieurs.

Le gouvernement français a indiqué à ses interlocuteurs qu'il convenait préalablement à toute conversation à un niveau gouvernemental de régler les modalités du transfert du service de l'émission de la B.C.E.A.O. à la B.R.M.

Une convention a été conclue le 21 juillet 1962 entre la Banque de la République du Mali et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Elle a pour objet de préciser les modalités du transfert du service de l'émission de la B.C.E.A.O. à la B.R.M. et de prévoir les étapes de la liquidation de ce transfert.

Les représentants de la République du Mali et ceux de la République française sont convenus de se rencontrer à nouveau dans le courant du mois de septembre, afin d'examiner les questions qui pourraient demeurer posées après l'exécution des dispositions ainsi arrêtées.

Le gouvernement français a indiqué aux représentants de la République du Mali que, d'ores et déjà, pour des motifs tant techniques que politiques, il n'apparaissait pas possible d'envisager que le compte courant qui serait

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bamako (nos 460-467) et à Lomé (nos 477-484).

[2] Sur le sujet, voir la note du 27 juillet ci-dessus reproduite sous le n° 31. Se reporter également aux deux notes nos 337/DAM.1. du 23 juillet et 345/DAM.1. du 25 juillet, non reproduites.

[3] Le 5 août, la délégation conduite par M. N'Douré, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui s'était rendue en France à la suite de la réforme monétaire du 30 juin, a regagné Bamako. Après avoir réaffirmé la volonté du Mali de rester dans la zone franc, M. N'Douré a rappelé que deux séries de négociations s'étaient déroulées à Paris : des négociations entre le Mali et les pays africains membres de la Banque centrale des États africains — ces négociations sont terminées et les décisions prises entrent immédiatement en application; des négociations sur les relations monétaires entre le Mali et la France : les grandes lignes d'un accord ont été tracées. La suite des négociations est remise à l'automne.

ouvert par la Banque de France à la Banque de la République du Mali pût présenter un solde débiteur. Le système dit du « compte d'avances », comportant un découvert librement utilisable, a donc été écarté sans ambiguïté.

La poursuite de conversations ne conditionnant pas la reprise des relations monétaires franco-maliennes, suspendues depuis le retrait du Mali de l'Union monétaire ouest-africaine, il a été convenu que des mécanismes de règlement normalisés seraient rétablis avec le Mali : chacun des deux pays prendra les mesures nécessaires à la reprise des transferts postaux; la B.R.M., pour ce qui la concerne, a demandé et obtenu l'ouverture à la Banque de France d'un compte courant non susceptible de présenter un solde débiteur.

Ces dispositions, qui doivent entrer prochainement en application, permettront la reprise des transferts extérieurs du Mali.

Notre attitude a été dictée essentiellement, pour le moment, par le souci de régler correctement les modalités du transfert du service de l'émission de la B.C.E.A.O. à la B.R.M.

Je souhaiterais que vous fassiez part de ces indications au gouvernement du pays de votre résidence, et que vous me fassiez connaître, le cas échéant, ses réactions.

(DAM. Mali. 52-11-2. Relations avec la France.)

41

Note de la Direction des Affaires politiques [1]

Le problème de Berlin (août 1962)

N. *Paris, 8 août 1962.*

Après les conversations de Genève [2] et les adieux de M. Thompson à M. Khrouchtchev [3], le problème de Berlin se présente sans changement apparent, bien que les choses aient beaucoup évolué.

[1] Cette note a été rédigée par M. Jean Laloy, directeur adjoint à la direction des Affaires politiques du Département.

[2] Allusion aux conversations qui se sont tenues en marge de la conférence de Genève sur le Laos, entre MM. Rusk et Gromyko, les 21, 22 et 24 juillet, et entre MM. Couve de Murville et Gromyko le 21 juillet. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 24 (et note).

[3] Le 25 juillet, M. Khrouchtchev s'était entretenu deux heures avec M. Llewelyn Thompson, ambassadeur des États-Unis, venu lui faire ses adieux avant de regagner définitivement Washington. Il l'invita à sa datcha et eut un second entretien de deux heures avec lui. Le 27 juillet, M. Thompson quittait Moscou pour les États-Unis. Il devait être remplacé par M. Foy Kohler.

M. Khrouchtchev maintient sur l'Occident, depuis le début de juillet [1], une pression notablement accrue, mais qui demeure diplomatique. Il ne rompt pas les contacts, ne fixe pas de date. Il se borne à laisser entrevoir la nécessité d'en finir, et parvient ainsi à inquiéter l'Occident sans s'enfermer dans un délai fixe.

Le président Kennedy n'a guère modifié la position de principe adoptée au cours de l'été 1961 [2]. Il annonce qu'il ne quittera pas Berlin, qu'il se défendra si nécessaire, et continue en même temps à parler avec les Soviétiques. Les Américains rappellent à ce sujet que pendant le blocus de 1948 [3], des négociations se sont poursuivies sans arrêt de juillet 1948 au 4 mai 1949 [4].

Plusieurs questions cependant méritent d'être élucidées.

1. *Équilibre des forces.*

Dans le domaine nucléaire, les États-Unis considèrent qu'ils ont, sur l'U.R.S.S., une marge de supériorité qui va croissant. Le nombre des bombes, le développement rapide d'engins de moins en moins vulnérables, comme le *Minuteman*, et d'une arme sous-marine à peu près inatteignable, ont donné naissance à la théorie exposée par M. McNamara [5], celle d'une action stratégique sur les moyens stratégiques de l'ennemi. Cette théorie, fort discutée, est, avant tout, une théorie de dissuasion. Maintenant théoriquement la guerre thermonucléaire dans des limites militaires, épargnant

[1] Le 10 juillet, dans un discours prononcé à Moscou devant le Congrès mondial pour la paix et pour le désarmement, M. Khrouchtchev avait abordé le problème de Berlin, proposant de remplacer les contingents alliés à Berlin, après la signature du traité de paix, non plus par des troupes neutres ou des contingents de l'O.N.U., mais par des troupes que fourniraient des puissances moyennes de l'Organisation atlantique et du pacte de Varsovie sous pavillon de l'O.N.U. Le 12 juillet, à la veille de la reprise de la conférence de Genève, M. Khrouchtchev lançait, par l'agence Tass, un nouvel avertissement aux Occidentaux au sujet de Berlin; il le renouvela dans une interview accordée le 13 juillet à des directeurs et des rédacteurs en chef de journaux américains. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 496-498 et p. 518-520.

[2] Allusion aux entretiens Kennedy-Khrouchtchev qui se sont tenus à Vienne les 3 et 4 juin 1961 et à la note que les trois puissances occidentales ont adressée à l'U.R.S.S. le 17 août, dans laquelle elles protestaient contre la fermeture de la frontière entre les deux secteurs de Berlin et attiraient l'attention de l'U.R.S.S. sur les dangers d'une modification unilatérale du statut de Berlin : *D.D.F.*, 1961-I, nos 269, 270; 1961-II, no 74.

[3] Du 23 juin 1948 au 12 mai 1949.

[4] Le 5 juillet 1948, les gouvernements américain, anglais et français remettaient une note au gouvernement soviétique sur la situation à Berlin. Le 13 juillet, l'U.R.S.S. répondait aux Occidentaux que le problème de Berlin était inséparable de l'ensemble du problème allemand. Le 30 juillet, les ambassadeurs des alliés occidentaux étaient reçus par Molotov à Moscou à propos de Berlin. Ils le furent le 2 août par Staline, puis le 23 août et le 14 septembre. Le 26 septembre, les trois Occidentaux décidaient de porter la question de Berlin devant le Conseil de sécurité de l'O.N.U. Le 3 octobre, une note soviétique proposait la convocation du Conseil des Quatre pour régler le problème de Berlin. Le 26 avril 1949, à la suite des entretiens Malik-Jessup, représentants soviétique et américain à l'O.N.U., l'U.R.S.S. se déclarait prête à lever le blocus de Berlin avant une réunion des Quatre, une fois la date de celle-ci fixée. Le 4 mai 1949, intervenait un accord des Quatre à New York pour mettre fin au blocus le 12 mai.

[5] Allusion à l'allocution prononcée le 6 mai à Athènes devant l'O.T.A.N. par M. McNamara, secrétaire américain à la Défense, dans laquelle il exposait la doctrine de la riposte graduée et le projet de force multilatérale. Se reporter aussi à son discours prononcé à l'université de Michigan le 16 juin, où il exposait la thèse américaine sur le problème de la « force de dissuasion », objet d'un litige entre les États-Unis et la France. Sur le sujet, consulter l'*Année politique 1962*, p. 482-483; *D.D.F.*, 1962-I, nos 177 (note), 187 (note).

les villes, la stratégie de M. McNamara rend moins absurde le recours à l'arme terrible. Par là, elle le rend plus plausible. Elle intimide l'adversaire. De fait, M. Khrouchtchev, en se vantant qu'il pouvait avec ses fusées « anéantir une mouche dans l'espace » et en reprenant les essais nucléaires, cherche à persuader l'Amérique qu'il ne se laisse pas distancer et que lui aussi peut brandir l'arme stratégique contre les forces vives de l'adversaire. C'est là que l'attendent les Américains. Car ils sont sûrs de pouvoir soutenir le rythme effrayant de la course thermonucléaire beaucoup plus longtemps que lui. L'aveu fait récemment par M. Khrouchtchev que la plupart des kolkhozes ne sont pas électrifiés et qu'à vingt kilomètres de Moscou, on moissonne encore à la faucille, le langage désabusé du maréchal Chen-Yi sur la nécessité d'attendre quarante ou cinquante ans avant que la Chine ne rattrape l'Occident, les difficultés alimentaires de plusieurs pays satellites semblent justifier ce calcul.

La question est de savoir si cet avantage à long terme se reflète dans le domaine conventionnel. Le risque nucléaire est-il assez fort pour décourager une action limitée en Europe ? Conduit-il à transférer l'épreuve de force au plan politique, sous la forme d'une épreuve de nerfs ? Il en a été ainsi jusqu'ici. Mais la crainte du faux pas demeurant vive, les Soviétiques tirent à Berlin, de leur position d'assiégeant, un bénéfice évident. Il semble qu'en dépit de la situation généralement favorable que lui vaut l'effort intense des États-Unis, l'Occident ne puisse espérer que l'U.R.S.S. renonce, sans plus, à utiliser les avantages locaux dont, militairement, elle dispose à Berlin.

2. *L'enjeu du débat.*

Au cours des quatre années qu'a duré la crise, l'enjeu a varié, selon les moments. Mis en face d'exigences soviétiques qui portaient à la fois sur l'Allemagne (traité de paix) et sur Berlin (ville libre), les trois puissances, en 1959 [1], ont opposé au projet de traité un plan de réunification, et au projet de ville libre un plan d'accommodements locaux à Berlin. Les Russes, déçus dans leur calcul, ont hésité puis, grâce à l'invitation à Camp David [2], ils ont tenté de relancer leur manœuvre. Celle-ci a échoué à nouveau en mai 1960 [3]. Reprise en juin 1961 [4], elle a apporté déjà quelques bénéfices. L'administration démocrate a rompu, en effet, avec les conceptions de 1959. Elle a accepté d'envisager un règlement partiel sur l'Allemagne en contrepartie d'un compromis sur Berlin. Ce fait nouveau, que M. Khrouchtchev a bien vu mais que M. Kennedy semble ne pas reconnaître, a modifié la nature de l'enjeu. Un accord apparaissant possible sur les points suivants :

[1] Se reporter à : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., Genève (11 mai-20 juin - 13 juillet-5 août 1959) (séances plénières et séances restreintes)*, Imprimerie nationale, 1959 et 1960 (reproduit dans *D.D.F.*, 1959, volume annexe).

[2] Allusion aux entretiens américano-soviétiques de Camp David, du 25 au 27 septembre 1959. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 161 et 164 (et notes).

[3] Allusion à la Conférence au sommet de Paris des 14-18 mai 1960 et à son échec. Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221 (et notes).

[4] Allusion à la rencontre Kennedy-Khrouchtchev à Vienne (Autriche) les 3 et 4 juin 1961.

– traité séparé (toléré par l'Occident);
– reconnaissance des frontières;
– pacte de non-agression;
– quelque degré de reconnaissance de la R.D.A.;
– non-dissémination des armes nucléaires (dans le cadre du désarmement).

Le seul problème qui demeure est celui de Berlin. Dans ce domaine, l'U.R.S.S. a concentré depuis mars ses efforts sur l'évacuation par les Occidentaux. Elle y a trouvé double avantage. D'une part, elle pourra toujours faire sur ce point extrême une concession qu'elle se fera payer très cher (statut de la ville). D'autre part, en plaçant au centre du débat la question des troupes alliées et de leurs communications, les Russes donnent à entendre que les mouvements de la population civile ne posent déjà plus de problèmes, et donc ne font plus partie de la négociation. La « patience » de M. Khrouchtchev s'explique sans doute en partie par cette usure progressive de la position occidentale.

3. *Tactique soviétique.*

Selon toutes les indications en notre possession, M. Khrouchtchev voudrait s'efforcer de réaliser en 1962 une nouvelle avance politique, mais sans prendre de trop grands risques. S'inspirant de l'exemple du 13 août [(1)], il créerait, comme le lui recommande M. Ulbricht, un nouveau fait accompli, le traité de paix séparé, tout en ménageant, provisoirement, les intérêts sinon les droits des trois puissances. Il peut, à cet effet, accompagner le traité d'un protocole spécial, d'une offre de négociations ou de toute autre formule, en suspendant provisoirement ou partiellement certains effets. Le cours des événements ne serait pas celui de l'été 1961. Le coup principal serait porté dans une atmosphère de détente, qui peut être créée soit par une concession dans le domaine du désarmement, soit par le voyage de M. Khrouchtchev aux États-Unis et un effort pour présenter l'affaire de Berlin comme déjà presque complètement réglée à quelque détail près. Ces éventualités doivent être considérées en liaison avec les plans établis l'an dernier et qui tous prévoyaient une signature entraînant une crise grave et donc des mesures de rétorsion graduées mais presque immédiates. En particulier, l'on devrait réexaminer les hypothèses suivantes :

– proposition par les Russes d'une conférence *générale* pour conclure la paix avec l'Allemagne, ou même pour régler le « problème allemand ». Quelle attitude devrions-nous adopter à cet égard ?

– signature d'un accord U.R.S.S.-R.D.A. [(2)], ouvert à l'accession des autres puissances et comportant un règlement spécial pour les troupes alliées.

[(1)] Allusion à l'érection du mur entre les deux secteurs de Berlin. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 71 (note).

[(2)] Pour une réplique alliée à un traité de paix entre l'U.R.S.S. et la R.D.A., voir le télégramme de Washington n°s 4066-4075 du 21 juillet, non reproduit.

Entre ces deux éventualités, l'on peut imaginer toute une gamme de propositions possibles, qui n'ont pas jusqu'ici fait l'objet d'un examen approfondi. En particulier, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne un éventuel recours aux Nations Unies que nous jugeons inutile à ce stade, mais dont les Américains parlent toujours. Plus généralement, la question est de savoir comment nous entendons réagir à un « traité sans crise ». Que fera-t-on, en particulier, si les communications terrestres n'étant pas entravées par la R.D.A., les avions militaires sont autorisés à passer, mais les compagnies civiles invitées à entrer en contact avec la Lufthansa de l'Est ?

4. *Éventualité d'une crise.*

Même si l'on interprète comme ci-dessus les desseins de M. Khrouchtchev, l'éventualité d'une crise n'est pas exclue. Celle-ci peut se produire de diverses façons, le plus probable étant que M. Khrouchtchev ne tiendra pas assez compte de nos vrais intérêts, spécialement dans l'air. L'épreuve de force, même s'il veut l'éviter, risque fort de s'engager sur un malentendu résultant du caractère unilatéral du règlement envisagé.

Les plans préparés depuis un an prévoient une progression graduée [1] en cas d'arrêt des communications, depuis l'envoi d'appareils militaires à usage civil (pont aérien) jusqu'à de vastes opérations terrestres, rendant vraisemblable la guerre nucléaire. Ceux de ces plans qui vont au-delà du simple rétablissement des communications mettent en jeu l'ensemble de l'Alliance. Ils font l'objet, spécialement les plans terrestres, d'objections nombreuses des Britanniques et aussi des Allemands. Si les Américains y tiennent, c'est qu'ils y voient la première application de la doctrine de la dissuasion souple, et qu'à leur défaut, ils ne savent pas comment transmettre aux Russes le « message » de leur volonté d'aller jusqu'au bout. Il est possible que ce « message » puisse être transmis par d'autres voies (réactions aériennes ou navales), mais il est probable que si nous manifestons de la réserve sur ces opérations terrestres élargies dont le risque est évident, nos alliés nous demanderont comment nous concilions ce point de vue avec notre attitude très ferme sur le plan diplomatique. Nous pourrions nous en tirer en disant que les Russes n'oseront pas intercepter nos avions, mais la réponse n'est pas suffisante.

Il se pose donc, en ce domaine, un problème sérieux. Pour l'instant, nous alimentons la discussion à Washington sans trancher le débat. Mais lorsque ces plans militaires viendront devant l'O.T.A.N., ils seront critiqués par presque tous nos alliés. Certes, la réserve à l'égard d'opérations ter-

[1] En matière de défense, les efforts du groupe de Washington ont porté sur la rédaction d'un document destiné à informer l'O.T.A.N. et définissant les quatre phases d'un conflit éventuel. Phase 1 : action tripartite sur terre (tests) et dans les airs (ponts aériens), avec quelques mesures économiques et préparatifs militaires; phase 2 : pression croissante, à l'exclusion d'actions offensives, dans les domaines économique, diplomatique, militaire (y compris mesures navales), avec possibilité de combats aériens; phase 3 : après un nouveau test, opérations terrestres non nucléaires à l'échelle de l'O.T.A.N. de façon à placer les Soviétiques devant un choix « décisif »; phase 4 : opérations nucléaires. Voir les télégrammes de Washington n°s 4760-4764 et 4765-4776 (rédigé en anglais), tous deux du 30 août, non reproduits.

restres élargies ne conduit pas à la capitulation, mais elle est un argument en faveur d'une négociation à un moment à déterminer.

5. *Problèmes diplomatiques.*

La situation actuelle est caractérisée par la passivité de l'Occident. Chacun attend le moment où M. Khrouchtchev décidera d'agir. Sans doute, étant demandeur, est-il contraint à l'initiative. Mais ne peut-on envisager de lui mettre des bâtons dans les roues ? Alors qu'il se prépare peut-être à annoncer que tout est près d'être réglé (à sa convenance), ne pourrait-on imaginer une proposition occidentale le rejetant sur la défensive ? Si une telle idée était retenue, l'on pourrait, tout en relançant sous une forme plus simple les plans occidentaux de 1959, proposer à l'U.R.S.S. un moratoire de x années sur Berlin auquel on joindrait un engagement de ne pas conclure de traité séparé, engagement en contrepartie duquel l'on accepterait de donner quelques-unes des concessions que M. Rusk a malheureusement déjà évoquées.

Si ces idées paraissent à la fois prématurées en ce qui concerne l'application et peu originales en ce qui touche le fond, elles ne sont pas totalement irréelles. L'on doit maintenant compter sur un débat à New York en septembre à propos de Berlin [1], et la manière dont les trois puissances se défendront aura une répercussion sur la suite des événements.

(R.F.A. 6-35-1.)

42

Instructions pour l'Ambassadeur de France à Alger [2]

N. *Paris, 9 août 1962.*

Le premier ambassadeur de France en Algérie recueille l'héritage d'un long passé. Il doit s'employer à en faire oublier les ombres pour mieux en exploiter les éléments positifs en vue d'atteindre un double but : construire les relations franco-algériennes dans l'esprit nouveau de la coopération et protéger la minorité de souche européenne.

I

Les cent trente années de présence française ont laissé sur l'Algérie une profonde empreinte et se traduisent aujourd'hui par l'existence d'une population de souche européenne qui sera la plus importante colonie française du monde.

[1] Lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont l'ouverture est prévue pour le 18 septembre.

[2] M. Jean-Marcel Jeanneney a été nommé ambassadeur, haut représentant de la France en Algérie le 5 juillet. Il est arrivé le 6 à Alger et a présenté ses lettres de créance le 7 juillet. Voir le télégramme d'Alger n° 2492 du 7 juillet, non reproduit. Se reporter également au relevé des décisions arrêtées par le président de la République en Conseil des Affaires algériennes dans sa séance du jeudi 5 juillet 1962, traitant de l'ambassadeur, de son action, de sa ligne de conduite.

L'influence de la France est partout sensible en Algérie. D'abord sur les hommes, et non seulement sur ceux qui, de tout temps, ont choisi l'assimilation aux Français, mais sur ceux qui se sont orientés dans la voie du nationalisme : on peut dire que la rébellion, conduite au nom de l'égalité des droits et de la revendication d'une autonomie politique, est elle-même une preuve de cette influence.

La colonisation française a donné sa physionomie à l'Algérie contemporaine en créant et en développant progressivement un secteur économique moderne, né de l'initiative des Français, et qui fait vivre environ le tiers de la population. Mais, dans le même temps, cette évolution a entraîné le déclin de l'économie traditionnelle et le déséquilibre social.

La minorité de souche européenne enracinée en Algérie offre les traits caractéristiques des minorités en pays colonial. En face de la majorité de souche musulmane, elle témoigne d'une forte unité qui dépasse la diversité des origines nationales et l'inégalité des conditions. Elle éprouve aussi un sentiment certain de supériorité. À l'égard des musulmans, elle perçoit la différence des civilisations dans le sens d'une inégalité : à l'égard des Français de la métropole, les plus « héritiers » se sentent « pionniers ».

La communauté européenne vient d'être cruellement atteinte dans ce sentiment de supériorité par la perte du monopole du pouvoir dont elle jouissait jusqu'à présent. Ce sera l'une de vos tâches que de l'aider dans son adaptation psychologique.

Les sept dernières années de souveraineté française ont été marquées par l'affrontement des deux communautés. Prévue depuis longtemps, préfigurée par les événements de 1945 à Sétif [1], la révolte de 1954 [2] traduit une rupture d'équilibre : l'équilibre atteint en 1930, apogée de l'Algérie française, s'est brisé successivement à tous les niveaux.

À l'origine de cette rupture, se trouve l'inégalité du mouvement démographique entre les deux communautés; le gonflement de la population musulmane entraînait la dégradation de l'économie du « bled » et un écart de plus en plus marqué entre les deux secteurs de l'économie algérienne. L'inégalité des conditions s'aggravait et les moins favorisés en prenaient conscience. C'est ainsi que, dès 1918, et surtout à partir de 1930 [3], les Algériens les plus évolués réclament l'assimilation aux citoyens français, qui leur est refusée en 1937 [4], puis découvrent cette patrie algérienne que les plus éclairés d'entre eux avaient jusqu'alors méconnue. Le statut de 1947 [5] représente une dernière chance qui n'est pas exploitée. Ainsi,

[1] Allusion à la tentative insurrectionnelle des 1er et 8 mai 1945 à Sétif et à Guelma.

[2] Le 1er novembre 1954, début de l'insurrection algérienne.

[3] Le projet de loi Viollette, déposé en 1930 et repris par le gouvernement Blum en 1936, qui aurait conféré à 21.000 musulmans de l'élite francisée le droit de voter avec les 203.000 électeurs français, ne fut même pas discuté devant la Chambre.

[4] Le parti du peuple algérien fut fondé en 1937.

[5] Le statut organique de l'Algérie fut voté par l'Assemblée nationale le 20 septembre 1947 contre l'avis de la quasi-totalité des députés d'Algérie, musulmans et Européens. Il reposait sur une Assemblée algérienne paritaire de cent vingt membres (soixante pour le collège musulman, celui des citoyens de statut local, soixante pour le collège des citoyens français) et d'un Conseil de gouvernement de six membres dont quatre élus par l'Assemblée.

les revendications algériennes se tournent peu à peu vers l'indépendance et la violence.

L'insurrection du 1er novembre 1954 est une guerre du pauvre, guerre du maquisard des montagnes et du terroriste des villes; guerre au « système » bien plus qu'aux individus : bien des colons ont été sauvés par leurs propres ouvriers et, entre bien des familles des deux communautés, les relations se sont maintenues. Ce n'est pas non plus une guerre à la France : les Français de métropole ont toujours bénéficié d'un préjugé favorable auprès de la population. Mais cette révolte prend place dans le vaste mouvement d'émancipation qui gagne rapidement, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, tous les pays « coloniaux » et les pousse à réclamer leur indépendance. L'Algérie ne fait pas exception. Et la rébellion, stimulée par les politiques, se veut à la fois révolutionnaire et nationaliste.

Face à l'insurrection, la France ne s'est pas contentée de réprimer, elle a voulu pacifier. Elle a fourni pendant sept ans un immense effort humain, administratif et financier. Son armée y a pris une large part; sur le plan militaire, le terme de pacification est justifié par l'œuvre de maints soldats de tous grades qui se sont faits maîtres d'écoles, infirmiers et bâtisseurs. Mais dans le même temps, les dures nécessités du combat se faisaient sentir, et souvent le guerrier le disputait au pacificateur.

Mais le problème ne pouvait trouver de solution que sur le plan politique. À cet égard, la date du 16 septembre 1959 [1] marque un tournant décisif. En reconnaissant le droit des populations algériennes à choisir librement leur avenir politique, le général de Gaulle adoptait une méthode, l'autodétermination; il ouvrait la voie d'une solution, l'indépendance dans la coopération.

Au cours des derniers mois, la rébellion européenne a éclaté à son tour. Dans son ultime effort pour empêcher l'inéluctable, l'O.A.S. a pris le risque d'empêcher à tout jamais la nécessaire cohabitation.

Aujourd'hui, entre Européens et musulmans, entre l'Algérie et la France, il faut faire oublier ces années de lutte et de souffrances. Il faut édifier des rapports nouveaux à partir des principes définis à Évian [2]. Ce sera dans cet esprit que vous vous attacherez aux deux tâches essentielles de votre mission : fonder la coopération entre la France et l'Algérie et protéger la minorité française.

II

Nouer des liens nouveaux entre l'Algérie et la France est le meilleur moyen à la fois de protéger nos nationaux et de limiter les risques de l'indépendance algérienne sur le plan de l'équilibre politique internatio-

[1] Date d'une allocution radiotélévisée du général de Gaulle affirmant que sa politique à l'égard de l'Algérie est fondée sur le principe de l'autodétermination : *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

[2] Sur les négociations d'Évian qui se sont déroulées du 7 au 18 mars 1962, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 91 (et note) ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 268-274; pour le texte même des accords, se reporter *ibid.* p. 631-650.

nal. Pour atteindre ces deux objectifs, il faut à la fois écarter scrupuleusement tout soupçon de vouloir restaurer le « colonialisme » sous la forme d'une influence politique et utiliser toutes les possibilités qu'offre la coopération.

La politique intérieure de l'Algérie est troublée aux premiers jours de l'indépendance par les querelles de factions et les rivalités de personnes. Les nécessités de l'heure obligent à un compromis. Mais il est au moins douteux que l'unité du F.L.N. survive à la lutte nationale et même si elle paraît rétablie à la veille des élections à l'Assemblée constituante, celle-ci ne manquera pas de se diviser à son tour entre plusieurs tendances.

Aucun des dirigeants ou candidats au pouvoir ne s'élève contre les accords d'Évian, approuvés par 99,7 % des électeurs d'Algérie; ils sont valables quelles que soient les vicissitudes de la politique intérieure algérienne et n'ont d'ailleurs été reniés par aucun des dirigeants du Front. Vous devrez donc faire entendre à tous qu'ils sont engagés au même degré au respect des déclarations. Vous éviterez d'accorder à l'une des parties dans les différends internes un soutien qui ne servirait qu'à la compromettre et vous vous attacherez à montrer comment les accords d'Évian correspondent aux intérêts bien compris de l'Algérie. La même attitude sera de mise au cours de la campagne électorale et au lendemain des élections si l'Assemblée se divise en plusieurs partis, dont éventuellement un parti européen.

Les circonstances qui ont précédé la naissance de l'État algérien laissent présager une susceptibilité plus vive encore que celle des autres pays devenus indépendants, et cela surtout à l'égard de la France. Le moindre geste peut être qualifié d'ingérence dans les affaires intérieures, et la moindre ingérence fournir un prétexte à des mesures de rétorsion.

Vous devrez cependant intervenir dès que les accords d'Évian seraient en cause, selon les principes qui seront indiqués plus loin à propos de la protection des nationaux français.

C'est au nom de la coopération que l'ambassadeur de France s'adressera à ses interlocuteurs algériens. La coopération ne doit pas servir de prétexte à l'intervention politique, mais elle permet de maintenir le plus clair de notre influence et peut ouvrir la voie au plus large développement.

La France a promis à l'Algérie une aide économique et financière substantielle [1]. Selon la lettre même des accords, elle a son mot à dire au moment de « l'affectation de cette aide aux objets pour lesquels elle est consentie ». Vous rappellerez, le cas échéant, que cette contribution est la contrepartie de la garantie des intérêts français et des droits acquis et porterez une attention spéciale au respect des clauses concernant les transferts, les biens fonciers, les sociétés. Cet équilibre des engagements se situe dans un ensemble : le régime commercial et monétaire privilégié que les deux pays ont intérêt à faire fonctionner au plus vite. Il est nécessaire pour

[1] La France s'engageait, pour une première période de trois ans, renouvelable, à poursuivre son aide financière pour un montant équivalent aux programmes en cours, soit 105 milliards d'anciens francs, correspondant au financement du plan de Constantine. Les experts algériens évaluaient en fait l'aide prévue par la France à Évian à 150 milliards d'anciens francs.

cela de poursuivre activement la conclusion des accords complémentaires prévus par la déclaration de principes [1]. Les mêmes recommandations sont applicables à la coopération pour la mise en valeur du Sahara [2]. L'organisme franco-algérien doit pouvoir être rapidement constitué, ses statuts adoptés, son conseil d'administration nommé, son président et son directeur général désignés; vous aiderez ses premiers pas et vous vous ferez informer régulièrement de son activité.

La coopération culturelle et technique offre un incomparable moyen d'influence, et apporte aux minoritaires des garanties supplémentaires. Vous vous emploierez à lui donner toute son efficacité. Vous prendrez garde seulement que les établissements de l'Office universitaire et culturel ne deviennent ni la chasse gardée des Européens ni les rivaux des établissements algériens, et ne négligerez pas les sections françaises ni la place du français au sein de l'enseignement public algérien.

La présence d'experts français en Algérie, aussi nombreux que possible, est de l'intérêt des deux pays. Sans prétendre à un monopole, nous pouvons conserver la prépondérance. Le gouvernement algérien doit comprendre que ce concours ne lui est acquis que dans la mesure où les intéressés reçoivent des garanties satisfaisantes et où elles sont respectées. Mais il peut trouver des solutions de rechange à l'assistance technique française, qui ne doit donc pas être employée comme moyen de pression. Le gouvernement algérien souhaitera sans doute utiliser largement une autre forme de coopération, la formation d'experts algériens en France ou, en Algérie, par des Français : ses demandes devront être, dans toute la mesure du possible, favorablement accueillies.

Enfin, la coopération culturelle et technique devra demeurer en tout état de cause à l'abri des vicissitudes quotidiennes de la vie politique.

La coopération ne s'étend pas, *stricto sensu*, aux questions militaires. Il ne s'agit là que de maintenir nos positions essentielles telles qu'elles sont consacrées par la déclaration de principes [3]. Le F.L.N. a tenu à inscrire dans les textes que la base ne serait pas utilisée à des fins offensives. Il donne à cette formule un sens assez éloigné de l'interprétation courante : « Seraient considérées comme menées offensives contre l'Algérie elle-même toutes activités tendant à entretenir une action politique intérieure en Algérie, ou servant à saboter l'économie de ce pays en organisant la fuite des capitaux. » La base ne doit faire figure ni d'enclave ni de refuge. Tout incident susceptible de porter atteinte à la coopération entre les deux pays doit être soigneusement évité. Des demandes de coopération en matière militaire seraient bien accueillies, mais ne devront en aucun cas être provoquées.

En ce qui concerne la mission des forces armées françaises, vous vous reporterez aux directives données par le Premier ministre dans la lettre qu'il vous a adressée le 6 juillet 1962.

[1] Se reporter à la déclaration de principes relative à la coopération économique et financière, publiée dans l'*Année politique 1962*, p. 637-639.

[2] Voir l'*Année politique 1962*, p. 639-641.

[3] Se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 643-646.

La coopération définie par les accords d'Évian offre donc un vaste champ d'action. La première tâche consiste à parfaire les textes d'Évian en négociant les accords complémentaires qu'ils prévoient et ceux qui deviendront nécessaires (convention consulaire).

Vous vous attacherez à donner sa signification humaine à cette coopération où l'Algérie sera peut-être portée à voir surtout une affaire.

La coopération avec la France représente pour le G.P.R.A. une révision de la politique extérieure qu'il conduit depuis quatre ans. Il est très possible que d'autres changements interviennent, que la politique de l'Algérie souveraine ne soit pas celle du G.P.R.A. de Tunis. Vous pouvez favoriser cette évolution, en vue de rapprocher les deux pays et d'empêcher une orientation vers le bloc soviétique.

Il importe en premier lieu de ne pas contrarier le penchant qui porte l'Algérie vers ses voisins du Maghreb et vers les pays arabes. La France perdrait ses efforts et son crédit à vouloir y faire obstacle.

L'unité maghrébine fut pendant des années le thème favori des discours échangés lors des voyages des dirigeants du F.L.N., habiles à solliciter en son nom une aide fraternelle. À peine l'indépendance acquise, les premières dissensions sont apparues et, à l'Est comme à l'Ouest, la question des frontières est posée [1]. La France ne doit s'intéresser à ces différends que si les parties l'en sollicitent. La réalisation du Maghreb uni ne serait pas nécessairement contraire à nos intérêts, mais il importe de considérer ceux-ci dans le cadre général de la sauvegarde de nos positions en Afrique.

Les États de la Ligue arabe, et au premier rang l'Égypte [2], ont apporté dès l'origine leur soutien diplomatique au G.P.R.A. Cette solidarité peut ne pas survivre à l'indépendance d'une Algérie rivale par sa richesse et sa population. Quoi qu'il en advienne, la France n'a pas intérêt à s'immiscer dans ces rapports.

Elle est plus directement intéressée par l'attitude que l'Algérie adoptera à l'égard de l'Afrique noire. Le G.P.R.A. a trouvé jusqu'à présent un soutien diplomatique actif auprès du groupe de Casablanca [3]. Les préféren-

[1] Avant même le déroulement du scrutin d'autodétermination en Algérie, le gouvernement marocain a laissé se répandre la rumeur selon laquelle la réoccupation de Tindouf par ses troupes serait imminente. Dans le même temps, l'armée marocaine tentait de s'installer dans des postes situés à la limite actuelle de l'Algérie et du Maroc, et qui, avant le 1er juillet, étaient soit tenus par les forces françaises, soit inoccupés. Le 4 juillet, le poste de Zegdo fut investi par des troupes marocaines. Le 6 juillet, l'occupation du poste de Saf-Saf provoqua une riposte des éléments algériens. Les Marocains durent se replier. Les Algériens réagirent également en d'autres points, notamment à Hassi Douis et Oued Zelmou. Sur la rivalité algéro-marocaine aux frontières Sud, voir les télégrammes de Rabat nos 2780-2785 et 2850-2853, respectivement des 6 et 9 juillet, non retenus. Le télégramme de Rabat nos 3129-3130, du 1er août, non reproduit, rapportait la résolution du Conseil national de l'Istiqlal relative à la question des frontières. On relevait particulièrement l'énumération qui était faite de tous les territoires dits usurpés. Cette énumération comprenait : Ceuta, Melilla, les archipels du Nord, Ifni, la Seguiet el-Amra, le Rio de Oro et la Mauritanie. Elle comprenait également les territoires suivants du Sahara qui faisaient partie de l'Algérie : Tindouf, Saoura, Kenadza, Tidikelt, Touat, Gourar et Reggane. M. Allal El-Fassi réaffirmait que les frontières de l'Algérie n'étaient pas opposables au Maroc.

[2] C'est au Caire que fut créé le 19 septembre 1958 le gouvernement provisoire de la République algérienne (G.P.R.A.), sous la présidence de Ferhat Abbas.

[3] Sur la conférence de Casablanca qui s'est tenue du 3 au 7 janvier 1961, et le groupe du même nom, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 8 (et notes).

ces de l'Algérie resteront sans doute orientées de ce côté; il ne faudrait pas qu'il en résulte une coupure de l'Afrique francophone en deux blocs hostiles. On peut escompter heureusement que l'accession à l'indépendance désarmera la malveillance à notre égard des États « neutralistes » – les signes d'une amélioration se sont déjà manifestés – et lèvera l'hypothèque qui pesait sur la politique des jeunes Républiques d'expression française. Vous aurez intérêt à vous concerter avec les représentants de ces États. Les questions africaines actuellement ouvertes (Congo, Afrique du Sud, Angola) peuvent être l'occasion de divergences entre l'Algérie et la France. Vous veillerez à ce que les bonnes relations entre les deux pays ne soient pas compromises à propos d'affaires où l'un et l'autre n'ont qu'un intérêt lointain.

Au-delà des horizons africains, le G.P.R.A. entend adhérer à la doctrine du non-engagement. Cette position n'est peut-être pas conforme à nos vœux, mais il faut y relever au moins un élément positif : le refus de s'inféoder au bloc soviétique, confirmé par l'attitude constante du F.L.N. à l'égard du parti communiste algérien [1]. Les mesures d'inspiration socialiste que le gouvernement algérien pourra prendre en matière économique ne seront donc pas à interpréter comme une preuve de la « soviétisation » toujours annoncée, jamais réalisée, des pays ex-coloniaux; il reste que vous devrez observer attentivement la conduite de l'Algérie envers les pays de l'Est européen, qui ne ménageront pas leurs avances. La prudence conseille de ne paraître pas en prendre ombrage.

Le G.P.R.A. repousse l'idée de participation aux alliances militaires de l'Occident. Des tentatives pour l'influencer dans ce domaine auraient immanquablement un résultat inverse du but recherché. Vous aurez sans doute intérêt, dans vos conversations avec vos collègues des pays occidentaux, à les convaincre, si besoin était, du bien-fondé de cette position de prudence.

À l'égard des organisations européennes, l'Algérie se trouve dégagée des liens contractés en son nom par la France. Elle peut, sans compromettre son « neutralisme », en contracter de nouveaux : là encore, c'est en évitant de paraître forcer la volonté des dirigeants que l'on peut espérer une issue favorable.

D'une façon générale, on ne peut demander à l'Algérie d'aligner sa politique sur la nôtre; puisse-t-elle, au moins dans un premier temps, ne pas la contrarier par système.

La discrétion dans l'ordre politique est la condition du succès de la coopération, à laquelle vous apporterez tous vos soins et qui devrait tisser peu à peu des liens assez solides pour empêcher l'Algérie de « basculer » vers l'Est et pour lui faire jouer le rôle qui doit être le sien, celui d'une charnière entre l'Europe et l'Afrique.

[1] Le parti communiste algérien sera interdit le 29 novembre 1962.

III

La France n'abandonnera pas les Français d'Algérie. Le gouvernement s'y est solennellement engagé. Il a obtenu en leur faveur des garanties substantielles. Votre devoir sera de veiller au respect de ces garanties.

Mais pour protéger efficacement la minorité, vous devrez, en votre qualité de représentant de la France, éviter d'apparaître comme l'instrument de la communauté européenne.

La communauté de souche européenne risque, en effet, dans son désarroi, de se fourvoyer sur deux écueils : ignorer l'ambassadeur ou tenter d'en faire son porte-parole.

Si elle s'abîme dans le nihilisme qui fut celui de l'O.A.S, elle feindra peut-être d'ignorer l'envoyé d'une métropole accusée de trahison. Une telle attitude ne se généralisera sans doute pas; mais il est possible que ce soit celle d'une certaine fraction de la population. Le cours des événements pourra l'éclairer; vous devrez en tout état de cause rechercher les contacts, exhorter les égarés à ne pas se couper plus profondément de leurs compatriotes et à prendre la place qui doit être la leur dans l'Algérie de demain.

Il est possible qu'une autre fraction de la minorité, fidèle aux traditions du temps des gouverneurs généraux, ne tente de détourner à cette fin l'influence de l'ambassadeur. Vous lui laisserez entendre que vous ne pourriez adopter une telle attitude sans renoncer à toute audience auprès du gouvernement algérien. Vous vous efforcerez de faire comprendre aux uns et aux autres ce que doivent être leur conduite et la vôtre. Les engagements pris à leur égard par le gouvernement se sont traduits par les garanties qui résultent des déclarations d'Évian. L'efficacité des garanties, notamment en ce qui concerne les garanties organiques, dépend de l'importance numérique de la minorité. Il est donc souhaitable que la communauté de souche européenne d'Algérie demeure aussi nombreuse que possible. Il est probable, cependant, que nombre d'Européens quitteront l'Algérie sans esprit de retour, soit pour des raisons politiques et psychologiques, par impossibilité de s'adapter aux conditions nouvelles, soit en raison d'une évolution économique dont les conséquences sur la structure socio-professionnelle de l'Algérie sont maintenant bien connues. Il n'y a pas lieu de chercher à maintenir ces éléments en Algérie contre leur gré; il vaut mieux favoriser le renouvellement qualitatif de la colonie française par l'arrivée d'une population nouvelle de travailleurs et de techniciens. Vous saisirez les occasions d'expliquer aux membres influents de la minorité européenne que vous ne pouvez intervenir utilement qu'au nom des principes d'Évian et que votre action sera d'autant plus efficace qu'ils les auront loyalement acceptés; que les garanties seront d'autant plus solides qu'ils auront su renoncer aux privilèges d'antan. Leur intérêt est d'exercer leurs droits civiques, de donner tout son effet à la déclaration des garanties [1], de n'en laisser tomber aucune clause en désuétude, à condition cependant d'agir utilement et non dans un esprit de chicane.

[1] Se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 634-637.

Vous encouragerez les nationaux français exerçant les droits civiques à participer activement à l'Association de sauvegarde [1]. C'est à elle que revient au premier chef la tâche de défendre leurs droits et libertés. Vous n'aurez pas à endosser auprès du gouvernement algérien les requêtes déposées par cette association qui relève strictement du droit interne; vous n'interviendrez que si l'association elle-même est mise en cause. Vous jouerez auprès d'elle le rôle d'un observateur vigilant et d'un conseiller discret.

Enfin, vous assurerez la protection de toute personne qui serait inquiétée en raison de son attitude antérieure malgré les dispositions impératives des accords d'Évian. Vous pourrez apporter une aide discrète à celles qui se trouveraient temporairement dans le besoin.

À l'égard du gouvernement algérien, l'ambassadeur veillera à la stricte application des accords d'Évian. Il ne paraît pas utile de procéder ici à une analyse détaillée de ces textes qui ont déjà fait l'objet de maints commentaires; il est seulement nécessaire d'éclairer certains points qui risquent d'être des sujets de friction.

Bien que la déclaration des garanties touche à l'ordre interne, elle fait partie d'un ensemble contractuel : le gouvernement algérien ne saurait invoquer la compétence exclusive de l'État pour vous dénier le droit d'intervenir pour réclamer l'application d'une de ses clauses. Il se mettrait ainsi en contradiction avec lui-même : les représentants du F.L.N. se sont montrés particulièrement attachés au cours de la négociation à souligner le caractère contractuel des « accords ».

Le gouvernement français est donc fondé à requérir l'application de l'ensemble de la déclaration des garanties, comme il ferait de la convention d'établissement qu'elle contient.

En outre, et par la volonté du F.L.N., les bénéficiaires de la déclaration des garanties sont pendant trois ans des « nationaux français exerçant les droits civiques algériens » et non des citoyens algériens à proprement parler. Ils ont donc droit à la protection diplomatique et consulaire de la France, étant entendu que vous l'exercerez en tenant compte de la vocation des intéressés à devenir Algériens et du fait que les garanties leur sont accordées à ce titre. Le contenu des droits civiques algériens sera précisé par la loi algérienne : toute discrimination à l'encontre de nos nationaux serait contraire aux accords.

En matière de nationalité, les dispositions adoptées à Évian reflètent un compromis difficile entre des positions opposées; la divergence ne manquera pas de reparaître dans l'interprétation. Les dirigeants algériens rejettent l'idée de la double nationalité. Ils ont pourtant reconnu au cours de la négociation qu'il ne dépendait que de la France de conserver la nationalité française à ceux qui la possèdent actuellement : c'est l'objet de l'ordonnance du 21 juillet 1962. Il est bien vrai que réciproquement, la loi algérienne pourrait priver de sa nationalité algérienne le national français qui, étant allé voter en France, reviendrait en Algérie exercer ses droits

[1] Se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 636.

civiques. La sagesse veut donc que les nationaux français exerçant les droits civiques se conduisent en Algérie comme des citoyens algériens.

La durée de la validité des garanties a déjà prêté à certaines discussions. L'article 8 [1] conserve leur statut aux « Algériens de statut civil de droit commun » ou « de droit français », les deux formules étant employées indifféremment « jusqu'à la promulgation en Algérie d'un Code civil à l'élaboration duquel ils seront associés ». L'expression de « Algériens de statut civil français » a été adoptée parce qu'il n'y avait pas d'autre terme juridique pour les désigner; il s'agit des personnes ayant ce statut à la date de l'autodétermination : cela ne signifie pas que les garanties soient liées au statut. C'est si vrai que l'un des projets émanant du F.L.N. parlait « d'Algériens de souche européenne ». Au reste, la déclaration générale lève toute équivoque en disant : « pendant un délai de trois années... et à l'issue de ce délai, de façon permanente ».

Si des controverses s'élèvent au sujet de l'application de la déclaration des garanties, vous aurez intérêt, pour chaque clause, à vous reporter à l'interprétation donnée par les commentaires publiés sous l'égide du ministère d'État chargé des Affaires algériennes. Vous ferez sentir, si besoin est, au gouvernement algérien que les accords d'Évian forment un tout où les engagements s'équilibrent et que le gouvernement de la République entend remplir tous ses devoirs envers ses nationaux. Vous veillerez cependant à ce que ne soit pas compromis l'avenir des relations franco-algériennes dont la bonne harmonie constitue la meilleure garantie des garanties.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

43

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Pierre Millet, Chef adjoint de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. nos 2876 à 2879 [2]. *Paris, 10 août 1962, 20 h. 18.*

Mes télégrammes à Washington communiqués à votre poste montraient la réserve avec laquelle le gouvernement considère les deux documents élaborés par les États-Unis au sujet du Congo et récemment discutés sous les noms de « Proposition pour la réconciliation nationale » et de « Plan d'action » [3].

[1] Voir l'*Année politique 1962*, p. 635.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 13420-13423), Londres (nos 11526-11529), Bruxelles (nos 2456-2459), Léopoldville (nos 991-994).

[3] Se reporter aux deux télégrammes de Washington nos 4276-4284 et 4285-4296 du 2 août 1962, en anglais, intitulés respectivement : « Proposal for national reconciliation » et « Course of action », non reproduits. Voir également deux notes de la direction d'Afrique-Levant, respectivement du 31 juillet : « Plan d'action occidental pour le Congo » et du 4 août : « Plan d'action pour le Congo », non retenues. Cette dernière note présente une refonte des « Propositions pour une réconciliation nationale », dues aux Américains et l'exposé de la tactique à suivre. Voir aussi la dépêche de Washington n° 1809/AL du 10 août, non reproduite.

Dans les conversations auxquelles vous allez être appelé à prendre part, vous pourrez vous inspirer des précisions suivantes.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord sur les objectifs qui répondent à nos propres vues concernant la réorganisation du Congo indépendant, et c'est l'impression qui a été donnée à la suite des conversations de M. Thant à Paris [1], mais nous ne pouvons approuver les moyens prévus par le « Plan d'action » pour atteindre ces objectifs.

Ce plan risque d'entraîner les Nations Unies dans une intervention qui les fera de nouveau sortir de la légalité et les amènera, notamment dans les phases qui comportent nécessairement un déploiement dangereux des casques bleus, par exemple pour le contrôle des communications aériennes ou des télécommunications, à une véritable coercition s'exerçant dans les affaires intérieures du Congo. M. Thant ne saurait à cet égard négliger le fait que la trame constante de l'avis de la Cour internationale de justice et la raison majeure invoquée par la majorité de cette haute instance pour justifier la légalité de la force des Nations Unies au Congo sont que sa création ne constitue pas une action coercitive. Dès l'instant où la force serait utilisée à une telle action, toute prétention à la légalité de l'opération s'écroulerait.

Dans notre désaccord sur le plan d'action, il est assez remarquable de relever que nous nous rencontrons avec les Anglais et les Belges [2], même si leurs réserves reposent sur des mobiles différents. Il eût certes mieux valu s'en tenir pour le moment à la persuasion et attendre au moins de connaître l'accueil réservé à la « Proposition de réconciliation nationale » par Adoula d'abord, puis par Tschombé avant de définir un tel plan, d'ailleurs d'application difficile.

C'est pourquoi, tout en appréciant l'esprit qui inspire les conceptions anglaises et belges sur le rôle des ambassadeurs à Léopoldville, nous ne saurions inviter notre ambassadeur à faire partie d'une sorte de comité chargé de veiller à l'application d'un plan auquel nous n'entendons pas participer. M. Clauzel se bornera donc à garder contact avec ses collègues [3].

(Afrique-Levant. Congo ex-belge. CB 5-1-1ter Plan U Thant.)

[1] Les 16 et 17 juillet. Le 16 juillet, dans l'après-midi, M. Thant a eu un entretien avec M. Couve de Murville; le 17, il rencontrait le général de Gaulle puis le Premier ministre, M. Pompidou. Voir ci-dessus le compte rendu des visites de M. Thant au Général et au Premier ministre, sous le n° 20.

[2] Le gouvernement de Londres était hostile à l'utilisation de pressions économiques pour résoudre des problèmes politiques. Les objections britanniques au plan américain sont présentées dans une note de la direction d'Afrique-Levant du 27 juillet, non retenue. Sur l'attitude de Londres, voir le télégramme de Washington nos 4332-4337 du 6 août, non reproduit. Les Belges avaient principalement des réserves à formuler sur les « procédures » proposées par les États-Unis en vue d'un règlement du problème congolais. Sur le point de vue belge, voir les télégrammes de Washington nos 4219-4228 du 30 juillet, nos 4351-4353 du 7 août, le télégramme de Bruxelles nos 828-832 du 4 août, non reproduits, ainsi que la note de la direction d'Afrique-Levant du 31 juillet, intitulée « Plan d'action occidental pour le Congo », non retenue.

[3] Les ambassadeurs des États-Unis, de Grande-Bretagne, de Belgique et de France à Léopoldville devaient se déplacer à Élisabethville pour appuyer les efforts de M. Gardiner auprès de M. Tschombé : voir le télégramme de Washington nos 4395-4398 du 9 août, non retenu.

44

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3215.
Réservé.

Rabat, 12 août 1962.

(*Reçu :* 15 h. 20.)

De Tanger.

Le Roi m'a reçu pendant plus d'une heure en fin de matinée, le 11 août, en présence de M. Balafrej. Il voulait, m'a-t-il dit, refaire auprès de moi l'exposé de sa politique tel qu'il l'avait présenté au général de Gaulle à Champs [(1)]. J'ai été reçu avec beaucoup de cérémonial, mais l'entretien a été simple et cordial.

Hassan II m'a tout d'abord indiqué combien il avait été sensible au message personnel et manuscrit que je lui avais remis [(2)] de la part du président de la République. Il était heureux de savoir que j'avais la confiance du Général auquel il allait, sous peu, faire remettre une lettre de remerciements.

Il ne m'a fait aucune allusion au projet de voyage du général de Gaulle au Maroc, point sur lequel il avait particulièrement insisté au cours de la cérémonie de la présentation de mes lettres de créance (mon télégramme n° 3191 [(3)]), et qui avait été mis en vedette par la presse marocaine.

Je rends compte dans les télégrammes suivants des trois sujets principaux abordés par le Roi : Mauritanie, frontières, Algérie.

(Collection des télégrammes.)

(1) Sur cette entrevue, au mois de mai précédent, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 149.

(2) Le 9 août au palais du Marsham, à Tanger, à l'occasion de la remise des lettres de créance de M. de Leusse.

(3) Télégramme n°s 3191 à 3194, de Rabat, en date du 9 août, non reproduit, relatant la présentation des lettres de créance au cours de laquelle le roi Hassan II a exprimé le désir de recevoir le général de Gaulle au Maroc. À la rencontre de Champs, en mai 1962 (voir plus haut), le président de la République avait accepté, en principe, cette invitation.

45

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3216 [1].
Réservé.

Rabat, 12 août 1962.

(*Reçu :* 16 h. 14.)

De Tanger.

Hassan II estime que la solution du problème de Mauritanie est urgente. Sans elle, il n'est pas possible d'envisager un Maghreb uni, encore moins une communauté africaine quelconque. Il se refuse à siéger dans une conférence africaine au sommet, à laquelle assisterait le président de Mauritanie, ni même à ce que le Maroc participe à une réunion de ministres africains où seraient présents des représentants du Maroc et de Mauritanie.

Ceci dit, il ne veut pas annexer ce territoire. Il est même tout disposé à en reconnaître l'indépendance, mais à la condition qu'en même temps, soient signés des actes établissant et codifiant les rapports spéciaux et étroits qui doivent unir les deux pays.

Il n'a aucune confiance dans M. Ould Daddah et ne veut pas négocier, même secrètement, avec lui. Son opposition le lui reprocherait. Il faut trouver un autre moyen. Il fait confiance au général de Gaulle à cet égard.

Mais il a répété qu'une solution rapide devrait être trouvée. La situation actuelle ne peut que brouiller les cartes, notamment avec l'Algérie, bien que le G.P.R.A. ait reconnu la vocation marocaine de la Mauritanie. Hassan II a profité de cette occasion pour se livrer à une très vive critique du gouvernement tunisien, qui n'a pas tenu ses engagements et qui poursuit une politique mauritanienne faite de perfidie et de jalousie à l'égard du Maroc.

En terminant, le Roi a encore insisté sur l'impossibilité de créer un ensemble maghrébin, même simplement économique, sans solution du problème mauritanien. Il a fait allusion, à cette occasion, au Marché commun, à la difficulté pour les trois pays de l'Afrique du Nord de conclure des accords séparés avec l'organisation de Bruxelles, et à la nécessité de présenter un front commun du Maghreb qui pourrait conclure un accord avec la Communauté économique.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été transmis par fil à Abidjan (nos 601 à 604), Alger (nos 846 à 849), Bangui (nos 537 à 540), Brazzaville (nos 533 à 536), Cotonou (nos 572 à 575), Dakar (nos 864 à 867), Fort-Lamy (nos 370 à 373), Libreville (nos 455 à 458), Niamey (nos 439 à 444), Nouakchott (nos 74 à 77), Ouagadougou (nos 439 à 442), Tananarive (nos 674 à 677), Tunis (nos 671 à 674) et Yaoundé (nos 751 à 754).

46

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3217 [1].
Réservé.

Rabat, 12 août 1962.

(*Reçu :* 16 h. 13.)

De Tanger.

Il y a, au sujet des frontières, m'a dit le Roi, un faux problème, Tindouf, et un vrai problème.

Tindouf est un faux problème, car Tindouf, tout le monde le reconnaît, y compris les Algériens, est marocain. La preuve en est qu'au référendum sur l'autodétermination de l'Algérie, Tindouf n'a pas voté et que le F.L.N. a parfaitement compris cette situation. Le décret nommant le dernier caïd de Tindouf n'avait-il pas été contresigné, à l'époque, par le général Guillaume, au nom du Sultan ?

Le vrai problème, c'est la ligne de frontière indécise et plusieurs fois modifiée, au gré des Français, entre Maroc et Algérie. Un accord de principe a été conclu à ce sujet avec le G.P.R.A. Mais Hassan II ne veut pas soulever la question actuellement. Il veut attendre qu'un pouvoir réel et constitutionnel se soit installé à Alger. Si le Bureau politique actuel lui faisait cadeau, m'a-t-il dit, de Tindouf et des autres revendications marocaines, il refuserait ce cadeau empoisonné, car le Bureau politique ne représente rien du tout.

(Collection des télégrammes.)

47

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3218 [2].
Réservé.

Rabat, 12 août 1962.

(*Reçu :* 16 h. 32.)

De Tanger.

Le Roi est inquiet de la situation en Algérie et craint le pire. Il ne pense pas qu'une autorité réelle puisse s'imposer entre tous les clans et toutes les tendances. Les willayas ne veulent pas disparaître. Le G.P.R.A. et le C.N.R.A. existent toujours et on voit mal comment ils peuvent s'entendre avec le Bureau politique.

[1] Ce télégramme a été transmis à Alger par fil (nos 851-852).
[2] Ce télégramme a été transmis à Alger par fil (nos 844-845).

Hassan II redoute que le peuple, fatigué et dégoûté, ne s'en prenne aux politiciens et aux étrangers, particulièrement aux Français, qui seraient tenus responsables du désordre et de la misère. C'est un processus inévitable dans la décolonisation : la première phase est violemment anticolonialiste.

Le parti unique souhaité par les dirigeants algériens ne fera qu'augmenter le chaos. L'Algérie est trop évoluée pour accepter un parti unique, et celui-ci, une fois créé, se dissoudra en tendances diverses qui s'affronteront et dont rien ne sortira. L'Assemblée, qui va être élue, sera paralysée et ne pourra pas légiférer.

Bref, le tableau que m'a dressé le Roi est sombre. Il faudra attendre longtemps, m'a-t-il dit, pour y voir clair.

(Collection des télégrammes.)

48

M. Binoche, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 670 à 676. *Belgrade, 14 août 1962.*
Réservé.
(*Reçu* : 14 h.)

Sur l'invitation du président Tito, je me suis rendu hier à Brioni pour y remettre mes lettres de créance. J'avais amené avec moi mes principaux collaborateurs; de son côté, le Maréchal était entouré du ministre des Affaires étrangères, M. Popovitch, et du secrétaire général de la Présidence, l'ambassadeur Bogdan Crnobrnja.

Dans la réponse qu'il fit à une brève allocution, dans laquelle j'avais fait allusion à l'amitié traditionnelle entre la France et la Yougoslavie, puis exprimé l'espoir qu'à l'avenir, les relations des deux pays pourraient répondre à ce précieux héritage du passé, le président Tito a marqué avec beaucoup d'insistance son désir de restaurer cette amitié « dans tout son éclat ». C'est également en termes assez forts qu'il m'a assuré pour cette action d'un concours que je lui avais demandé dans les termes d'usage, et ajouté qu'il lui était « particulièrement agréable d'accueillir un ambassadeur lui apportant des lettres de créance du président de la République française, le général de Gaulle ».

Au cours de l'entretien particulier qui suivit, le Président entreprit d'abord d'expliquer son attitude de l'an passé [1] par les nécessités d'une politique qu'il avait exposée à Paris lors du voyage officiel qu'il y fit [2], puis comme je lui objectais que nous avions eu quelques raisons de ressentir d'autant plus vivement une initiative désagréable qu'elle venait d'un pays que nous considérions comme un ami fidèle du nôtre, le Président a insisté sur le fait que tout cela était dépassé et qu'il fallait restaurer la confiance et l'amitié.

Sur mon initiative, quelques phrases générales ont alors été échangées à propos de la culture française dont j'ai fait remarquer qu'elle n'était pas le seul patrimoine des Français, mais aussi celui de nombreux peuples d'Europe, d'Amérique et surtout de cette Afrique où il cherchait des amis.

Enfin, le Président m'a longuement entretenu des craintes que lui inspire le Marché commun [3]. Je sais qu'il en a déjà beaucoup parlé à M. Stevenson ces jours derniers [4]. J'ai cherché, sans m'engager en rien, à le rassurer en marquant que la politique du Marché commun n'était pas d'aller vers une autarcie de plus en plus fermée, mais au contraire d'évoluer progressivement vers un libéralisme de bon aloi. J'ai cru comprendre que la position yougoslave en la matière était en cours d'évolution sensible. C'est ainsi que j'ai noté une allusion du Président, qui fut soulignée par le ministre des Affaires étrangères, à la possibilité d'entreprendre des conversations non seulement avec chacun des Six, mais aussi avec l'organisme de Bruxelles.

Je pense que j'aurai l'occasion d'approfondir ce sujet lorsque le ministre Popovitch sera rentré à Belgrade.

Bien que je ne me sois trouvé en état de lui apporter aucun message personnel, le président Tito a tenu en me raccompagnant à me demander de transmettre son salut le plus amical et ses vœux les plus sincères au général de Gaulle.

[1] Le 6 septembre 1961, le maréchal Tito annonçait à la conférence des pays non engagés, qui se tenait à Belgrade, que son gouvernement reconnaissait le G.P.R.A. (gouvernement provisoire de la République algérienne). Cette déclaration entraîna la décision du gouvernement français de ne pas envoyer de nouvel ambassadeur à Belgrade et de demander au gouvernement yougoslave, le 5 février, le rappel de son propre ambassadeur à Paris. Ainsi, les représentations diplomatiques des deux pays étaient-elles ramenées l'une et l'autre au niveau des chargés d'affaires. Le 7 février, M. Cernej, ambassadeur en France, quittait Paris. Sur le sujet, voir le télégramme de Belgrade n° 112 du 8 février, non reproduit; *D.D.F.*, 1962-I, n° 38. Les quotidiens yougoslaves *Borba* et *Politika* rappelleront leurs correspondants à Paris, le 10 février. Le 2 août, M. Jean Binoche était nommé ambassadeur de France à Belgrade et l'ancien ambassadeur yougoslave en France était remplacé par M. Mita Miljkovitch, directeur du département du secrétariat d'État aux Affaires étrangères et ancien ambassadeur à Sofia et à Athènes. Sur la crise des relations franco-yougoslaves, au début de l'année 1962, voir la dépêche de Belgrade n° 156/E.U. du 26 février, non reproduite.

[2] Le maréchal Tito et son épouse ont fait un séjour officiel en France du 7 au 12 mai 1956. Sur ce séjour et les conversations franco-yougoslaves, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 333 (et notes). Se reporter aussi au *Monde* des 8, 9, 10 et 12 mai 1956. Sur les relations franco-yougoslaves, se reporter également à *D.D.F.*, 1959-II, n°s 116, 188, 223 et 278; *D.D.F.*, 1960-I, n° 116; *D.D.F.*, 1960-II, n° 13.

[3] Se reporter à la dépêche de Belgrade n° 430 du 19 juin, intitulée : « La Yougoslavie et le Marché commun », non reproduite.

[4] M. Adlaï Stevenson, représentant permanent des États-Unis à l'O.N.U. a rendu visite au maréchal Tito à la fin de l'été : voir le télégramme de Washington n°s 5225-5228 du 25 septembre, non reproduit. Sur les relations américano-yougoslaves, se reporter à la dépêche de Belgrade n° 157/EU du 27 février et au télégramme de Belgrade n° 680, du 15 août, non reproduits.

Dans l'ensemble, j'ai eu l'impression, partagée d'ailleurs par mes collaborateurs, que le chef de l'État yougoslave, désireux d'effacer le faux pas qui avait troublé les bonnes relations entre les gouvernements des deux pays, avait fait à mon intention un effort particulier d'amabilité. Il restera à voir comment ces bonnes dispositions pourront se concrétiser et si elles ne seront pas assorties de demandes excessives.

(Collection des télégrammes.)

49

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3237, 3238 [1]. *Rabat, 17 août 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* 14 h. 10.)

Les propos que m'a tenus le roi Hassan II au sujet de la Mauritanie (mon télégramme n° 3216 [2]) montrent que les dirigeants marocains sont décidés à ne pas avoir de contacts avec M. Mokhtar Ould Daddah. Aucun élément n'est d'ailleurs venu donner une confirmation quelconque aux rumeurs de « négociations secrètes » entre Rabat et Nouakchott lancées la semaine dernière par le journal d'opposition *Al Tahrir* (mon télégramme n° 3197 [3] et votre lettre n° 411 du 9 août [4]). Comme à son habitude, l'opposition U.N.F.P. cherche surtout à donner l'impression que le gouvernement de Rabat est prêt, en dépit de ses déclarations officielles, à changer sa politique sur le problème mauritanien.

Le ton pressant avec lequel Hassan II a demandé que le gouvernement français trouve une solution à ce problème s'explique sans doute par le fait que le Maroc va être obligé prochainement de définir sa position à l'égard des projets de rapprochement entre les groupes de Monrovia et de Casablanca. Il risque, s'il refuse de siéger dans une assemblée africaine aux côtés de la République islamique de Mauritanie, d'être accusé de mettre un obstacle aux efforts en vue de l'unité africaine. Il risque aussi,

[1] Ce télégramme a été transmis par courrier à Abidjan, Bangui, Bonn, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, Londres, Libreville, Lomé, Niamey, New York, Nouakchott, Ouagadougou, Tananarive, Yaoundé, Washington.

[2] Télégramme en provenance de Rabat du 12 août, ci-dessus reproduit sous le n° 45.

[3] Télégramme en provenance de Rabat du 9 août, non reproduit. L'ambassadeur de France signalait que le journal marocain d'opposition *Al-Tahrir* avait précisé que des négociations entre le Maroc et la République islamique de Mauritanie seraient en cours par l'intermédiaire de M. Modibo Keita; celui-ci s'apprêterait à rencontrer M. Ould Daddah. La publication de ces informations visait à mettre en difficulté le gouvernement du roi Hassan II, accusé de « laisser tomber la question mauritanienne ».

[4] Lettre du 9 août, non reproduite, par laquelle le ministre des Affaires étrangères demande à l'ambassadeur de France à Rabat de vérifier s'il est exact que, selon des informations du journal *Al-Tahrir*, des entretiens secrets se dérouleraient entre le Maroc et la Mauritanie en vue de régler le problème mauritanien.

s'il est, comme c'est probable, tôt ou tard abandonné par certains de ses partenaires de Casablanca, comme le Ghana ou la Guinée qui refuseront de subordonner les tentatives de rapprochement à un règlement de la question de Mauritanie, d'être tenu à l'écart des futures assises africaines.

(Collection des télégrammes.)

50

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 162.
Immédiat.

Alger, 17 août 1962.

(*Reçu* : 16 h. 15.)

M. Farès m'a convié, le 15 août, à dîner avec M. Ben Bella [1]. Au cours de ce repas, dont le seul autre convive était M. Khemisti, directeur du Cabinet du président de l'Exécutif provisoire, la plupart des sujets qui nous préoccupent actuellement ont été abordés. Je résume, ci-dessous, les points les plus importants de notre entretien :

1. M. Ben Bella a tenu tout d'abord à me dire qu'il était partisan d'une « saine coopération » avec la France et qu'il ferait tout ce qui est nécessaire pour la réaliser. Comme je lui demandais ce qu'il entendait au juste par ce terme de « saine coopération », il m'a répondu qu'il s'agissait en la matière de faire abstraction du passé. C'est l'attitude que le F.L.N. avait adoptée, notamment à Oran où il avait libéré des Français connus pour leur activité dans l'O.A.S., et même celui qui avait dirigé le tir au mortier sur la population musulmane. Il s'était contenté de l'expulser. M. Ben Bella a évoqué, d'autre part, comme l'avait déjà fait à plusieurs reprises M. Farès, le sort des Français encore détenus pour avoir aidé le F.L.N. Je lui ai répondu que j'en avais déjà parlé à Votre Excellence et à M. le Garde des Sceaux.

2. Revenant aux problèmes immédiats que soulève l'établissement de la coopération franco-algérienne, j'ai marqué à mes interlocuteurs, en déve-

[1] M. Ben Bella, accompagné de MM. Mohammedi Said, Benallah et Ouzegane, était arrivé à Alger le 3 août. Le Bureau politique du F.L.N. tentait de donner à l'Algérie un premier pouvoir central. Le 5 août, les responsabilités étaient réparties entre les différents membres : M. Khider était chargé du Secrétariat général, des Finances et de l'Information, M. Ben Bella, de la Coordination intérieure avec l'Exécutif provisoire, M. Benallah, des Affaires militaires, M. Bitat, de l'organisation du parti et des groupements nationaux, M. Boudiaf, de l'Orientation et des Affaires extérieures, et M. Mohammedi de l'Éducation et de la Santé publique. L'équipe qui entourait M. Ben Bella assumait pratiquement les pouvoirs d'un gouvernement. Le G.P.R.A. ne subsistait qu'à l'état de symbole. M. Ben Bella s'attaquait au « willayisme ». Sur le sujet, voir l'*Année politique 1962*, p. 317-321. Voir également le télégramme d'Alger n° 119 du 7 août, non reproduit, ainsi qu'une note du 7 août, non retenue, portant sur l'évolution de la situation politique en Algérie du 1er au 7 août.

loppant les arguments contenus dans votre télégramme n° 484, du 14 août [1], l'urgence de la signature du protocole sur le statut des fonctionnaires, clé de voûte de tout le système que nous étions en train de mettre au point avec l'Exécutif provisoire. M. Ben Bella n'en est pas disconvenu. M. Farès a d'ailleurs exprimé le ferme espoir que nos dernières divergences de vues seraient rapidement réduites. M. Sbih, directeur du Cabinet du délégué aux Affaires administratives, serait le 16 août à Paris avec tous pouvoirs de négocier et de conclure. M. Chentouf, retenu en Algérie pour les réunions des préfets [2], organisées par l'Exécutif provisoire (voir ci-dessous), se rendrait lui-même le 20 août en France et M. Farès pensait être en mesure de l'y suivre dès le 21 afin de procéder à la signature des textes [3]. J'ai le sentiment que les négociateurs algériens ont pour instructions de s'entendre rapidement avec nous, sur la base de nos propositions. J'ai toutefois souligné que le 15 août m'avait paru la date limite au-delà de laquelle l'absence d'un accord pourrait compromettre le fonctionnement de notre assistance technique, notamment en matière d'enseignement. Il n'y avait donc plus un jour à perdre.

3. À propos de l'organisation de l'État algérien, M. Ben Bella a affirmé que l'Algérie, compte tenu de sa relative pauvreté, avait besoin d'un État fort, solidement charpenté. L'administration, en revanche, devait être décentralisée et des pouvoirs étendus donnés aux préfets, spécialement dans le domaine économique, afin qu'ils puissent utiliser au mieux la main-d'œuvre inemployée. Il convenait de les mettre en mesure de décider eux-mêmes de l'ouverture de chantiers d'intérêt local ou régional.

À cette fin, le pouvoir central avait le devoir d'accroître l'autorité des préfets. M. Ben Bella a indiqué qu'il ferait incessamment, avec le président Farès, une tournée dans les préfectures pour bien marquer aux yeux des populations que les préfets tenaient leur autorité à la fois de l'Exécutif provisoire et du Bureau politique.

4. En ce qui concerne l'A.L.N., M. Ben Bella entend en démobiliser une partie. L'armée ne doit plus vivre sur le pays, mais il ne convient pas, selon lui, qu'elle s'installe dans les villes. Il envisage de lui faire occuper, en dehors des agglomérations urbaines, des camps d'où elle pourra participer à des travaux d'intérêt public (routes, habitat, barrages, etc.). Les militaires sont destinés, dans l'esprit de M. Ben Bella, à devenir le ferment de la reconstruction du pays, à cristalliser autour d'eux la mobilisation des mas-

[1] Ce télégramme ne figure pas dans les dossiers. Le 8 août, devant le Conseil des ministres, le ministre d'État chargé des Affaires algériennes avait fait un exposé sur plusieurs problèmes concernant les rapports de la France et de l'Algérie. Il avait fait le point des négociations en cours pour la conclusion de divers protocoles. Il avait notamment indiqué les conditions dans lesquelles le gouvernement français envisageait le détachement des fonctionnaires en Algérie. À l'issue du Conseil des ministres, M. Peyrefitte avait déclaré par ailleurs que, tant que l'État algérien n'aurait pas mis de l'ordre dans ses finances et, qu'un pouvoir stable n'aurait pas été installé à Alger, la France ne pouvait lui consentir d'avances de trésorerie.

[2] Le 17 août, s'est tenue une réunion des préfets et sous-préfets de l'Algérois consacrée à « la coordination administrative et à la relance économique » à laquelle a participé M. Ben Bella.

[3] Le 21 août, un communiqué de l'Exécutif provisoire annonçait qu'en accord avec le Bureau politique, la signature des six protocoles franco-algériens aurait lieu le 23 à Paris. Cette signature n'aura lieu que le 28 août.

ses. Il souhaite, à cet égard, que l'armée française puisse leur transférer non seulement les casernements, mais aussi du matériel de travaux publics nécessaire à cette tâche.

J'ai fait observer à mon interlocuteur qu'il conviendrait que les autorités algériennes, si elles voulaient donner suite à cette idée, engagent sans tarder des conversations sur ce sujet avec nos forces, celles-ci devant sans cela disposer ailleurs du matériel dont elles n'auraient plus l'usage en Algérie.

5. Sur les exactions [1], qu'il qualifie pudiquement de « dépassements », M. Ben Bella s'est montré très discret. À la différence du président Farès à qui j'en avais encore parlé avant le dîner, et qui avait abondé dans mon sens, le vice-président du G.P.R.A. s'est borné à affirmer que le « peuple algérien est choqué par ces dépassements, car le peuple est sage et juste ».

6. J'ai fait part à M. Ben Bella des préoccupations que nous causait la situation au Sahara. À la suite de mon voyage, il y a quelques jours, à Ouargla et Laghouat [2], j'avais recueilli le sentiment que tous les Français souhaitaient la coopération. Les incidents, que l'on avait pu redouter un moment, ne s'étaient pas produits. Les pétroliers, après avoir fait preuve d'une certaine nervosité, m'avaient paru dans de bonnes dispositions. Nos compatriotes étaient cependant inquiets des agissements d'éléments de l'A.L.N., jeunes et inexpérimentés, qui entretenaient dans le département des Oasis une agitation dangereuse. L'absence d'un préfet régulièrement désigné par l'Exécutif, la situation délicate du Secrétaire général, M. Abrial [3], sans pouvoirs pour s'opposer aux exigences des chefs locaux de l'A.L.N., qui se comportaient en véritables féodaux (comme le montre l'incident de Laghouat où quatre légionnaires avaient trouvé la mort), ne sauraient se prolonger sans avoir de fâcheuses conséquences. Jusqu'ici, nos forces n'avaient pas réagi aux provocations. Il était difficile, si elles devaient se renouveler, de leur demander de faire preuve du même sang-froid.

[1] Dès le 9 août, le président Ben Bella a été approché et il lui a été demandé pour rétablir un minimum de confiance à Alger de relâcher les détenus, arrêter les déprédations, retenir ceux qui voulaient rester et qui parlaient de quitter définitivement l'Algérie, en leur disant la volonté du Bureau politique de rétablir l'ordre nécessaire à toute coopération. Dans les environs d'Alger, la wilaya 4 faisait fureur. Depuis le 19 mars 1962, deux mille huit cents Européens avaient disparu, sept mille harkis seraient détenus dans des camps et dix mille auraient été assassinés. Voir le télégramme de Paris du 7 novembre, n° 816/Z, non reproduit, sur les violences commises contre les ressortissants français et les anciens supplétifs de l'armée française en Algérie. Se reporter aussi au rapport du consul général de France à Alger, M. Jean Herly, sur l'activité du poste en 1962, non reproduit.

[2] Le 7 août, M. Jeanneney a visité les installations consulaires françaises à Ouargla et Laghouat. Le 10 août, le général commandant les forces armées françaises en Algérie fait état, dans un communiqué, d'un incident survenu le 9 près de Laghouat où quatre légionnaires ont été tués par les hommes de l'A.L.N. (Armée de libération nationale). Le 11 août, Paris annonce qu'un accord est intervenu entre le commandement français et l'A.L.N. à la suite de cet incident. L'A.L.N. s'est engagée à poursuivre, juger et châtier les coupables et à évacuer les petits postes d'où ont été montées les opérations. Sur les incidents avec l'A.L.N, se reporter à un télégramme du consulat de France à Ouargla du 6 août 1962, non retenu; sur la situation dans le département des Oasis, voir la dépêche de Ouargla n° 40/cons/AL du 12 septembre, non reproduite; sur le colonel Chaabani, chef de la willaya 6, voir la fiche de renseignements du consulat de France à Ouargla du 5 novembre, faisant état du séjour à Ouargla du colonel, en octobre 1962, non reproduite.

[3] M. Abrial, secrétaire général de la préfecture de Ouargla, faisait fonction de préfet. Voir les télégrammes d'Alger n°s 116 et 153 des 7 et 14 août, non retenus.

M. Ben Bella m'a fait, de façon assez surprenante, l'éloge de la willaya 6 et de son chef Si Chaabani, qu'il tient pour un des meilleurs commandants de willaya; il lui avait été affirmé que les légionnaires victimes de l'accident de Laghouat étaient armés. L'A.L.N. stationné dans le Sahara, et fort au fait, selon lui, des accords d'Évian, supportait mal la circulation sans préavis de troupes françaises en armes. J'ai rétorqué que les renseignements sur ces différents points ne concordaient en aucune façon. J'ai précisé que les accords d'Évian ne prévoyaient le préavis que pour la circulation de convois importants et non pour des éléments légers ou isolés.

À ce propos, j'ai émis le vœu que des « règles de jeu » soient définies, le plus tôt possible, entre nos forces respectives pour éviter les incidents. M. Ben Bella m'ayant indiqué que c'était le travail des commissions mixtes du cessez-le-feu, je lui ai fait observer que ces commissions ne fonctionnaient souvent plus du fait de l'absence de représentants algériens. Quant à Si Chaabani, aucun de nos militaires ne semblait encore l'avoir vu. M. Ben Bella m'a assuré qu'il lui donnerait l'ordre de prendre contact avec l'armée française.

7. Au sujet du Sahara, M. Ben Bella a affirmé que tous les médecins étaient partis et s'en est montré très inquiet. Je lui ai dit que cette affirmation me surprenait, mais que j'étais prêt à examiner le problème s'il y en avait un. De toute façon, il serait difficile de maintenir ou d'envoyer au Sahara des médecins autres que militaires. M. Ben Bella m'a répliqué : « Des médecins militaires oui, mais en civil, leur présence compensera celle de la légion. »

8. J'ai demandé à M. Ben Bella ce qu'il entendait par l'expression « socialisme à l'algérienne [(1)] » qu'il avait employée dans une récente déclaration. La France ne pouvait s'effrayer du mot si le programme qu'il impliquait n'était pas de nature à compromettre la coopération franco-algérienne. Celle-ci reposait en partie sur le maintien et le développement d'entreprises françaises existant en Algérie et sur la création de nouveaux établissements. Il est bien évident que nos industriels n'investiront dans ce pays que s'ils sont assurés, d'une part, que leurs entreprises ne soient point nationalisées, d'autre part, de retirer un juste bénéfice de leurs affaires. M. Ben Bella m'a semblé conscient de l'importance de ce problème. Il m'a affirmé qu'il ne songe pas à procéder à des nationalisations. Il demandait seulement que les entreprises françaises, dont il souhaitait la multiplication, réinvestissent en Algérie une part raisonnable de leurs profits.

M. Ben Bella s'est déclaré convaincu que l'Algérie bénéficiait de conditions particulièrement favorables pour un développement industriel (pétrole, gaz, fer, etc.). Il affirme qu'il faudra non seulement continuer ce qui est en train, mais créer de nouveaux centres sidérurgiques et pétro-

[(1)] Le 12 août, dans une interview accordée au journal communiste italien l'*Unita*, M. Ben Bella a précisé sa doctrine et ses intentions : le socialisme algérien est fondé sur la paysannerie; l'arabisme qu'il défend est une forme de neutralisme; les communistes sont invités à entrer dans le F.L.N. Il a ajouté que l'A.L.N. ne constituait pas la base d'une dictature militaire. Pour la traduction de cette interview, se reporter à la dépêche de Rome n° 1233/MLA du 16 août, non reproduite.

chimiques. Il n'en reconnaît pas moins que l'avenir de son pays est avant tout agricole, car l'industrie n'emploiera qu'une bien faible part de population, et, à vrai dire, la contradiction n'est qu'apparente.

M. Ben Bella m'a dit avoir étudié tout particulièrement la question de la réforme agraire. Il a constaté que presque partout où elle avait été tentée jusqu'ici, la réforme agraire avait échoué en raison de l'individualisme foncier de la masse paysanne. Il pense que l'expérience, sagement menée, pourrait toutefois être plus concluante en Algérie. Il m'a longuement décrit les coutumes traditionnelles d'entraide du fellah algérien, aussi bien arabe que kabyle. Compte tenu de cette mentalité, M. Ben Bella estime qu'un partage des terres n'aura pas d'inconvénient, parce que l'exploitation pourra se faire en commun.

M. Ben Bella a ajouté qu'il fallait commencer par voir ce que l'on pouvait faire avec les terres rachetées par la C.A.P.E.R. [1], et dont une bonne partie n'a pas été encore appropriée. J'ai saisi cette occasion pour lui rappeler l'intérêt qu'avait l'Algérie à ce que les prochaines vendanges se fassent convenablement. M. Farès a lui-même insisté dans mon sens en citant le chiffre de cent milliards d'anciens francs auquel se monte le produit d'une récolte moyenne. M. Ben Bella s'est déclaré convaincu que dans l'Oranie, tout au moins, la vendange serait faite.

10. En terminant, M. Ben Bella m'a prié de dire au général de Gaulle que s'il n'avait pas toujours eu à se louer de l'attitude de l'administration, il avait en revanche apprécié la compréhension dont le président de la République avait fait preuve à son égard, pendant sa captivité en France. Revenant sur sa résolution de ne négliger aucun effort pour que la coopération franco-algérienne réussisse, il a souligné l'importance qu'aurait son succès pour l'Algérie comme pour la France, notamment en ce concerne nos rapports futurs avec le monde arabe.

11. M. Ben Bella, qui donne une impression de douceur et de fermeté à la fois, s'est exprimé avec calme, sur un ton assez uniforme, sans jamais élever la voix, précisant peu à peu ses idées avec une grande propriété de termes. Il tient manifestement à donner à ses propos une allure de bonne volonté, de modération et de réalisme. Ils témoignent d'un incontestable amour de son peuple et d'une grande foi dans la destinée de celui-ci, paré de toutes les vertus. M. Ben Bella semble pénétré de sa mission et décidé à s'y consacrer pleinement.

(Collection des télégrammes.)

[1] C.A.P.E.R. = Caisse pour l'accession à la propriété et l'exploitation rurales.

51

M. Du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 410 à 415 [1].
Réservé.

La Havane, 18 août 1962.

(*Reçu :* 23 h. 04.)

Je me réfère à mon télégramme n° 399 [2].

De plusieurs sources généralement très bien informées (agents de compagnies de navigation et personnalités proches de l'État-major cubain), l'on me confirme l'arrivée depuis le début du mois d'août de groupes très importants de jeunes gens de vingt à trente ans, en moyenne, qui ont été débarqués, de nuit, de paquebots russes dans les ports de Mariel et de Bahia-Honda.

L'on estime, en général, de façon « secrète », m'a-t-on dit, à 4.000 au minimum le personnel ainsi mis à terre, qui pourrait être d'origine slave ou nord-européenne. En dehors de sacs de couchage ou de paquets de vêtements, ces hommes ne semblaient pas avoir d'armes individuelles.

Il m'est également signalé, de très bonne source aussi, que quelque 2.000 Chinois, ceux-là armés de mitraillettes et de cartouches en bandoulière, seraient arrivés récemment par le port de la Trinidad (sud de la province de Las Villas).

Une personne qui m'a donné jusqu'à présent des renseignements très exacts m'assure enfin que 2.000 Algériens, en tenue de campagne de l'A.L.N., mais sans arme entre les mains, seraient depuis quelques jours au camp de Triscornia situé dans la banlieue sud-est de La Havane, mais, malheureusement, peu accessible et entouré de murs très élevés.

Le gouvernement cubain pourrait sans doute actuellement présenter ces étrangers comme des « techniciens » sans préciser leurs qualifications, quitte à les déclarer comme « volontaires » de style soviétique, en cas de crise aiguë avec les Américains.

D'autre part, deux auxiliaires de cette ambassade dont l'un, ex-sous officier français, ont rencontré de nuit, au cours de la semaine qui vient de s'achever, dans une route secondaire que des policiers motocyclistes avaient fait évacuer, des convois militaires allant d'ouest en est, et comportant notamment des tracteurs lourds entraînant des remorques plate-formes à six jeux de roues doubles sur lesquelles se trouvaient des rampes de lancement de fusées d'une douzaine de mètres de long. Dans certains cas, des tanks et des véhicules blindés sur chenilles faisaient partie de ces convois qui paraissaient venir de la province de Pinar del Rio – où ont eu

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington sous les nos 13794-13799.

[2] Dans ce télégramme nos 399-402, daté du 10 août, non reproduit, l'ambassadeur de France à La Havane faisait déjà état de rumeurs suivant lesquelles des débarquements de troupes russes auraient eu lieu dans les ports cubains de Mariel et de Bahia-Honda.

lieu les débarquements signalés plus haut – pour se rendre dans la grande banlieue de La Havane qu'ils ne semblent pas avoir dépassée jusqu'à présent. Ce matériel, ainsi qu'une partie du personnel étranger récemment arrivé à Cuba, serait dispersé dans un rayon de cinquante kilomètres autour de la capitale dans d'anciennes très grandes propriétés devenues « fermes du peuple », dont l'accès et les approches sont formellement interdits en ce moment.

Pendant ce temps, les principaux officiers de l'État-major général étudient le russe avec intensité afin que tous, selon l'un d'eux, « se passent au plus tôt des interprètes ». Or, il ne s'agit pas pour ces officiers d'effectuer un voyage quelconque en Europe de l'Est prochainement : c'est donc pour les besoins de leur service local qu'il leur serait utile de s'exprimer, dès que possible, en langue slave. Ce dernier renseignement est de source absolument sûre, provenant de la famille très proche d'un des principaux intéressés. (1)

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine, 1962, n° 135.)

52

M. Lebel, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4555, 4556. *Washington, 20 août 1962.*
Réservé.

(*Reçu* : le 21, 0 h. 35.)

Je me réfère au télégramme de La Havane n° 410 (2).

Je me suis assuré cet après-midi que le département d'État était informé des indications données par M. [du] Gardier.

Le suppléant du secrétaire d'État adjoint pour les Affaires américaines était au courant du débarquement de personnels, mais m'avait pas encore eu vent de la découverte de rampes de lancement mobiles. Il a demandé – et je n'ai pu le lui préciser – si la longueur de douze mètres s'appliquait aux rampes ou aux fusées : il n'excluait pas *a priori*, étant donné la proximité de la côte des États-Unis, qu'il pût s'agir d'autre chose que de fusées sol-air.

M. Goodwin m'a avoué que ses services et lui-même n'étaient encore parvenus à aucune explication valable de ce qui se passait à Cuba. Peut-être y craignait-on sincèrement une opération américaine ? On ne pouvait toutefois exclure des intentions castristes ou soviétiques moins exclusivement défensives.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 135.)

(1) *Note du Chiffre* : Le télégramme de référence n'est pas encore parvenu au Chiffre et sera diffusé dès réception.

(2) Du 18 août, ci-dessus reproduit sous le n° 51.

53

M. Barbey, Ambassadeur de France à Usumbura et à Kigali,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 240. *Usumbura, 21 août 1962* [1].

(*Reçu :* le 24, 12 h. 42.)

Le président Kayibanda, entouré des principaux ministres du gouvernement présents à Kigali, m'a reçu le 17 août pour la remise des lettres de créance.

Il a saisi cette occasion pour dire que ses collaborateurs et lui-même avaient déjà depuis de longues années les yeux tournés vers la France. C'était donc avec une vive satisfaction qu'ils avaient constaté que la France avait décidé dès le 1er juillet [2] d'ouvrir une ambassade au Ruanda. Le peuple ruandais était pauvre, le pays sous-développé, une assistance technique importante était nécessaire. Le Président espérait que nous y participerions. Il formait les vœux que la République ruandaise rejoigne bientôt la famille des États qu'unirent les liens de la Communauté, afin que soit poursuivie en commun une grande œuvre de collaboration et d'entraide [3].

Recevant le 14 août l'ambassadeur de Belgique pour la même cérémonie, le Président s'était étendu pendant plus d'une demi-heure sur l'amitié du Ruanda pour la Belgique, « qui subsistait malgré la profonde déception provoquée par l'attitude du gouvernement belge, sourd aux réalités et aux appels pressants qui lui avaient été adressés pour une aide généreuse et immédiate ».

Une aide importante était vitale eu égard au retard avec lequel le pays abordait l'indépendance. (Le Ruanda se considère, à juste titre, comme défavorisé du fait de l'avance que possède le Burundi dans le domaine des investissements. Une mission s'est rendue récemment à Bruxelles, elle n'a pas été admise à discuter des problèmes de l'assistance technique.)

(Afrique-Levant. Ruanda RU 1-2.)

[1] Ce télégramme a été expédié par valise.

[2] L'indépendance du Ruanda a été proclamée le 1er juillet 1962. Sur le Ruanda et le Burundi, se reporter à l'étude de M. Robert Massé, consul de France à Usumbura, datée du 27 février 1962, intitulée *Le problème politique au Ruanda-Urundi*, non reproduite. Sur la question plus particulière du Ruanda, se reporter à une note de la direction d'Afrique-Levant au Département du 16 octobre, non reproduite.

[3] Cette demande sera renouvelée lors du voyage d'information qu'effectuera le président du Ruanda en France, à partir du 15 octobre, et lors de son entretien avec le général de Gaulle le 17 octobre.

54

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 13912 à 13914 [1]. *Paris, 22 août 1962, 20 h. 57.*
Urgent. Réservé.

La note du général Jakoubovsky [2] est l'aboutissement d'une manœuvre qui se dessine depuis longtemps. Elle peut constituer un jalon sur la route conduisant au traité séparé et à la création unilatérale de la ville libre de Berlin-Ouest. Il est donc nécessaire de réagir avec grande fermeté, mais nous ne croyons pas opportun de prévoir à ce stade des contre-mesures qui risqueraient de se retourner contre nous.

Les trois puissances pourraient, dans une déclaration commune [3], souligner qu'aucun des problèmes liés au statut de l'Allemagne ou à celui de Berlin ne peut être résolu unilatéralement, et que l'U.R.S.S. ne peut en aucune façon porter atteinte aux accords existants sans l'accord éventuel des puissances avec lesquelles elle était alliée pendant la dernière guerre.

Un deuxième paragraphe soulignerait que les trois puissances continuent à considérer le gouvernement soviétique et les autorités qui le représentent en Allemagne comme assumant les responsabilités relatives à Berlin dans les conditions où celles-ci ont été fixées par les accords interalliés en vigueur.

Un troisième paragraphe indiquerait que pour ce qui est de la circulation entre Berlin et la République fédérale, ainsi que pour les questions de circulation à Berlin même, tant pour les communications civiles que pour les communications militaires, les trois puissances continueront, comme par le passé, à assurer la liberté complète de ces communications.

Une fois le texte de cette déclaration arrêté d'un commun accord, il y aura lieu de prévoir les problèmes pratiques qui peuvent se poser à Berlin. Ce travail devrait être entrepris à Bonn par les trois ambassades [4]. La première question à trancher sera de savoir si l'on doit accuser réception

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 12000-12002), Bonn (n°s 5800-5802), Moscou (n°s 5471-5473).

[2] Le 22 août, le général soviétique Jakoubovsky, commandant en chef en Allemagne orientale, réunit les chefs des missions alliées à Potsdam et leur annonce la décision du gouvernement de Moscou de supprimer le commandement soviétique à Berlin. Pour cette déclaration, voir le télégramme de Moscou n° 3520 du 22 août, non reproduit; se reporter également à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01284 du 1er septembre 1962 et à l'*Année politique 1962*, p. 518-520. Pour le communiqué de la République démocratique allemande au sujet de la suppression de la Kommandantur de Berlin-Est, voir le télégramme du chef du gouvernement militaire français à Berlin n°s 2140-2145 du 23 août, non reproduit.

[3] Sur le projet de déclaration commune, voir les télégrammes de Washington n°s 4613-4616, 4617-4622 (en anglais), 4623-4629, tous trois du 22 août, 4643-4648, du 23 août, non reproduits. Pour le texte de la déclaration des gouvernements français, américain et britannique du 23 août, voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01284, 1er septembre 1962.

[4] Sur les échanges de vues entre les ambassadeurs alliés à Bonn et le point de vue de chacun, voir le télégramme de Bonn n°s 4002-4008 du 24 août, non reproduit.

au général Jakoubovsky de sa lettre [1] et, dans ce cas, qui doit lui répondre. Il conviendra également de surveiller attentivement les modifications que les Soviétiques pourraient apporter aux procédures d'accès, et en particulier aux procédures du C.S.A.B. [2].

(R.F.A. EU 6-35-1.)

55

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 5805-5806 [3]. *Paris, 22 août 1962, 23 h. 02.*

L'idée d'une réunion des quatre ministres des Affaires étrangères occidentaux à New York à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies a été évoquée à plusieurs reprises, soit par M. Schroeder, soit par les diplomates allemands, soit par la presse de la République fédérale [4].

Vous saisirez la plus prochaine occasion pour signaler à M. Schroeder que cette suggestion ne nous paraît pas heureuse. Nous donnerions, en effet, à M. Khrouchtchev le sentiment que les trois puissances s'apprêtent à porter la question de Berlin devant l'O.N.U. et le pousserions ainsi à s'engager lui-même dans cette voie. Le gouvernement fédéral est trop conscient des risques que représente une intervention de l'O.N.U. dans la question allemande pour ne pas comprendre nos réserves.

Si, pour des raisons de politique intérieure, le gouvernement allemand a besoin d'évoquer diverses initiatives possibles, il pourrait se borner à parler de consultations étroites avec ses alliés, sans mentionner une réunion des ministres des Affaires étrangères. Nous sommes en effet très désireux de rester en contact étroit avec Bonn sur tous ces problèmes et les moyens de maintenir ce contact ne manquent pas.

(R.F.A. EU 6-35-1.)

[1] Sur la question de l'accusé de réception, voir le télégramme du chef du gouvernement militaire français à Berlin n°s 2136-2137, du 23 août, non reproduit.

[2] Sur le C.S.A.B. (Centre de sécurité aérienne de Berlin) et le général Jakoubovsky, se reporter à une note rédigée par M. Dominique Charpy, secrétaire des Affaires étrangères, au service d'Europe centrale du Département, du 24 août, non reproduite.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 12405-12406), Washington (n°s 13917-13918), Moscou (n°s 5484-5485).

[4] Sur ce projet de réunion des quatre ministres des Affaires étrangères à l'occasion de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, voir les télégrammes de Washington n°s 4450-4451 et 4550-4551, respectivement des 13 et 17 août, non reproduits, le télégramme de Londres n° 3129 du 13 août, non retenu, et le télégramme de Bonn n°s 3871-3872, du 15 août, non reproduit. Se reporter également à une note du Département, rédigée par M. Jean Laloy, directeur adjoint de la direction des Affaires politiques, en date du 21 août, concernant la crise de Berlin du 6 au 21 août 1962, non reproduite; consulter aussi l'*Année politique 1962*, p. 518-520.

56

M. Du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 420 à 422 [1].
Réservé.

La Havane, 24 août 1962, 14 h.

(*Reçu : 23 h. 13.*)

Il m'est signalé, ce matin même, de source absolument sûre, que plusieurs organisations de résistance intérieure cubaine – en fait la grande majorité – se sont mises d'accord pour déclencher un soulèvement général de leurs sympathisants, pour les tout derniers jours du mois [2].

Les organisations en question ne disposant que de très peu d'armes alors que la police politique, les miliciens et les « comités de consultation » en regorgent, un pareil soulèvement correspondrait, à mon sens, actuellement, à un suicide collectif, à moins que les États-Unis ne soient prêts à le soutenir immédiatement et énergiquement, ce qui me paraît très improbable en ce moment.

Si tel est bien le cas et si le Département partage mon sentiment, peut-être estimerait-il opportun de recommander à Washington de faire tous les efforts possibles pour calmer, par la radio ou tout autre moyen de transmission dont les États-Unis peuvent disposer ici, les leaders de l'opposition ou de la résistance cubaine avec lesquels ils ont des contacts.

Il pourrait être précisé à cette occasion que toutes les ambassades occidentales sont étroitement... [3] cette année, quelle que soit notre bonne volonté, donner asile à qui que ce soit d'autant que notre ravitaillement dépendant désormais entièrement du gouvernement – même l'eau potable –, celui-ci aurait les moyens de nous empêcher de recevoir et de garder chez nous le moindre « néo-rebelle [4] ».

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 135.)

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 14125-14127).

[2] Le ministère des Affaires étrangères en a immédiatement informé l'ambassade des États-Unis à Paris (ainsi que le précise le télégramme adressé à Washington sous le n° 14198, non reproduit). Voir aussi le télégramme n° 432 de La Havane, en date du 30 août, non retenu, également communiqué à l'ambassade des États-Unis : il faisait part de l'intention réaffirmée des groupes de résistance de passer à l'action, bien que le gouvernement castriste alerté eût renforcé ses contrôles.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] *Note du Chiffre* : Répétition de ce passage tronqué a été demandée à l'expéditeur et sera diffusé dès réception.

57

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3334 [1].
Réservé.

Paris, 25 août 1962 [2].

(*Reçu :* le 29, 10 h. 50.)

Il règne au Maroc, depuis le début du mois, un calme général que l'on peut considérer comme exceptionnel. Aucune agitation sociale importante ne s'y développe : les grèves prévues par l'U.M.T. [3] dans divers offices publics ont été ajournées *sine die*, comme l'a été la réunion, annoncée pour juillet puis pour août, du congrès annuel de ce syndicat. De même, nulle agitation politique : la campagne du Mouvement populaire [4] contre le nouvel impôt agricole a fait long feu : les ministres membres de ce parti (MM. Aherdane et Khatib) qui avaient virtuellement démissionné ont repris leurs fonctions; pas le moindre incident n'a marqué l'anniversaire du 20 août en dépit des incitations de l'U.N.F.P. [5] (mon télégramme n° 3271 [6]).

La conjonction de divers facteurs – l'amélioration de la situation économique due aux bonnes récoltes, les incertitudes et les divisions de la gauche, déjà anciennes mais aggravées, la baisse d'activité propre à l'été marocain – suffit sans doute à expliquer la quiétude du Maroc, au moment où Hassan II se rend en Italie pour y passer quelques jours de vacances. (Pas la moindre indication n'a d'ailleurs été donnée, contrairement à l'usage en pareille circonstance, pour préciser l'organisation du pouvoir en son absence.)

Mais cette situation est d'autant plus remarquable qu'elle s'est établie quelques semaines après l'indépendance de l'Algérie, dont la plupart des observateurs avaient prévu des incidences directes et rapides sur le Maroc. C'est sans doute que, trompés par la solidarité qu'affichait ce pays à l'égard des combattants algériens, ces observateurs avaient en général sous-estimé la lenteur de réaction propre au Maroc et ses capacités d'isolement par rapport à son voisin. C'est surtout que les prévisions ainsi démenties par les faits n'avaient pas été fondées sur d'autre hypothèse que celle de la

[1] Ce télégramme a été transmis à Tunis par courrier.

[2] Par valise.

[3] Union marocaine du travail, dirigée par M. Mahjoub Ben Seddik.

[4] Mouvement dirigé par le Dr Khatib et M. Aherdane.

[5] Union nationale des forces populaires, dont le leader est M. Mehdi Ben Barka, opposé au gouvernement.

[6] Télégramme en provenance de Rabat, du 20 août, non reproduit, par lequel l'ambassadeur de France informe Paris qu'en dépit de quelques rumeurs et des craintes de l'administration marocaine, la journée du neuvième anniversaire de la déposition de Mohammed V, dit « anniversaire de la révolution du Roi et de son peuple », n'a été marquée par aucun incident, ni à Rabat, ni dans le reste de pays.

prise immédiate du pouvoir en Algérie par un gouvernement et un parti unis et forts.

Les troubles et les difficultés algériennes ont en effet pris au dépourvu et désorienté aussi bien le gouvernement que les partis marocains. Dans un premier temps, leurs prises de position, encore que nuancées, ont gardé quelque netteté : d'un côté, neutralité officielle du gouvernement, avec une préférence non avouée pour Ben Khedda et le G.P.R.A., dont la représentation à Rabat a été libérée par la police locale de ses occupants favorables à Ben Bella et aux forces de l'A.L.N. [1] du Maroc : de l'autre, appui de l'U.N.F.P. à la tendance Ben Bella, considérée comme progressiste et révolutionnaire.

Mais, très vite, la confusion qui s'est établie en Algérie a contraint les milieux politiques marocains à une plus grande réserve. Si la radio d'État a tendu de plus en plus à passer sous silence les événements d'Algérie, l'Istiqlal et l'U.N.F.P. ont continué pourtant à tenter de les exploiter dans la presse en fonction de la politique marocaine, le premier de ces partis pour chercher dans les accords d'Évian une justification à la politique de coopération franco-marocaine, le second, pour attaquer le pouvoir personnel du Roi. Cependant, à mesure qu'elle se compliquait, la situation en Algérie enlevait à ces arguments beaucoup de leur force : l'U.N.F.P. n'a pas manqué de noter que la coopération franco-algérienne se présentait sous un jour moins favorable, tandis que l'Istiqlal avait beau jeu de mettre en valeur, contre la propagande de l'U.N.F.P., le caractère peu démocratique des élections du 2 septembre et le différend entre le Bureau politique et l'A.L.N. [2]. À cela s'ajoute que l'attitude constante des autorités algériennes face aux revendications territoriales du Maroc gêne autant l'Istiqlal que l'U.N.F.P., puisque ni le G.P.R.A., ni Ben Bella, ni aujourd'hui le Bureau politique ou l'A.L.N. ne se sont montrés disposés à tenir compte de ces revendications, ni même à prononcer le moindre mot d'apaisement à la suite des incidents qui se sont produits à la frontière.

En fait – et c'est ce qui compte pour expliquer l'attitude présente de l'opinion publique marocaine –, l'affaire algérienne, qui avait cessé depuis de longs mois de soulever les passions, ne provoque guère aujourd'hui que l'indifférence, voire une secrète satisfaction devant les difficultés du pays voisin. On y trouve sans doute quelque revanche aux inconvénients divers qu'a entraînés dans ce pays, depuis de longues années, la présence de forces militaires, de fonctionnaires et de réfugiés algériens. Peut-être a-t-on plus confusément l'impression que les troubles algériens faciliteront le maintien d'une aide importante de la France au Maroc. (Il n'est pas douteux que la crainte de voir l'Algérie traitée par la France en « enfant chérie » était répandue ici depuis quelque temps dans des milieux très divers et jusque dans la masse.)

[1] A.L.N. : Armée de libération nationale, qui reconnaît l'autorité du C.N.R.A. (Comité national de la révolution algérienne). Les forces de l'A.L.N. installées au Maroc et opposées au G.P.R.A. (Gouvernement provisoire de la République algérienne) ont pris possession des locaux du G.P.R.A. à Rabat, le 4 juillet.

[2] Sur ce différend, voir l'*Année politique 1962*, p. 322-323.

Quant aux partis, qui auraient de toute façon, on le voit, de grandes difficultés à mobiliser l'opinion publique sur l'affaire algérienne, on comprend que la situation actuelle les incite à attendre que l'avenir de l'Algérie prenne corps pour repenser leur politique en conséquence. On voit mal cependant comment le Maroc pourra rester encore longtemps à l'abri des répercussions de l'évolution algérienne, que celle-ci soit caractérisée par le chaos, par l'instauration d'un régime progressiste ou par celle d'un gouvernement plus modéré coopérant avec la France. Que le destin de l'Algérie soit enfermé dans cette alternative – la troisième hypothèse n'est guère retenue ici – explique en tout cas les inquiétudes profondes des dirigeants de Rabat (mes télégrammes n° 3218 [1] et n° 3171 [2]).

(Collection des télégrammes.)

58

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 823 à 828. *Bucarest, 27 août 1962, 13 h. 23.*

(*Reçu :* 15 h. 12.)

J'ai pu m'entretenir ces jours derniers avec un certain nombre de personnalités du gouvernement et du parti, qui étaient en vacances au moment de l'exposition technique et scientifique française [3] et qui sont revenues à Bucarest pour la célébration de la fête nationale. Aux uns et aux autres, j'ai dit combien nous avions apprécié les facilités données par les autorités roumaines pour l'organisation de la manifestation, mais aussi combien certains de nos compatriotes avaient été déçus de ne pouvoir vendre tous les matériels exposés.

De ces entretiens, ainsi que d'une nouvelle conversation avec M. Petri, vice-ministre du Commerce extérieur (mes télégrammes n°s 730-731 [4]), il ressort que :

1° Les Roumains ont, à ce jour, acheté plus de 80 % des matériels dont la présentation avait été suggérée par la Chambre de commerce;

2° Certainement, les matériels à nouveau présentés feront sans doute l'objet d'achats ultérieurs, lorsqu'ils seront réclamés par leurs utilisateurs possibles;

[1] Du 12 août, reproduit ci-dessus sous le n° 47.

[2] Télégramme de Rabat, du 12 août, non reproduit, par lequel M. de Leusse insiste sur le pessimisme de M. Balafrej à propos de la situation en Algérie. Les craintes du ministre sont : d'une part, de voir le régime de Ben Bella subir l'influence de Nasser, de l'autre, de voir sombrer l'Algérie dans un état de chaos qu'il qualifie de « castriste ». On peut constater dans cet état d'humeur, conclut l'ambassadeur, un effet des rapports médiocres entre Alger et Rabat.

[3] Sur cette exposition, voir ci-dessus le n° 26.

[4] Du 4 août, non reproduit, portant sur les suites qui seraient données à l'exposition technique française, et indiquant que la Roumanie devait s'en tenir aux prévisions du plan. Il semblait néanmoins que les entreprises roumaines pussent acquérir 35 à 40 % des matériels exposés.

3° Si les achats roumains ne semblent guère devoir dépasser 35 % de la totalité du matériel exposé, c'est parce que les firmes ont oublié qu'en définitive, c'est avec le ministère du Commerce extérieur qu'il leur faut traiter [1]. Dans le cas particulier de l'Alliance française de machines-outils qui n'a rien vendu [2], M. Petri m'a dit que son président, M. Métral, avait eu tort d'amener à Bucarest 45 millions de matériel sur la seule prière de M. Radoi, vice-ministre de l'Industrie lourde, qui n'a pas compétence pour approuver les contrats d'achat;

4° La Roumanie, dont les récoltes de blé et de maïs seront mauvaises, ne dispose pas cette année de la réserve de devises qui lui avait permis d'effectuer après l'exposition de 1961 [3] d'importants achats hors plan;

5° Les Roumains semblent avoir été contraints, à la suite des réunions du Comecon de décembre 1961 à Varsovie [4] et de juin à Moscou [5], de réviser leurs plans, et de renoncer à des achats d'équipement qu'ils avaient envisagés.

Bien que l'on affirme en U.R.S.S. que la division internationale socialiste du travail ne doit pas compromettre les programmes d'industrialisation des différents pays du camp, on trouve de mauvais goût à Bucarest les conseils de M. Khrouchtchev recommandant naguère aux Roumains de rester fidèles à leur *mamaliga* (bouillie de farine de maïs), symbole d'une économie arriérée à prédominance agricole.

Les dirigeants de la R.P.R. rechignent à supporter les conséquences de la multiplication des engagements internationaux ainsi que des dépenses militaires et spatiales de l'U.R.S.S. Ils tiennent à relever le niveau de vie de la population et acceptent de faire à cette fin la moitié de leurs échanges avec des pays non communistes. La publicité dont a été entouré le séjour de M. Maurice-Bokanowski à Bucarest le mois dernier et l'envoi au Japon d'une nombreuse et importante mission économique me paraissent constituer deux signes expressifs de la résistance des Roumains à leur intégration dans le système économique soviétique comme pays industriellement faible.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur la création, l'organisation et le fonctionnement du ministère roumain du Commerce extérieur, voir la dépêche de Bucarest n° 399/AP du 16 mai, émanant du conseiller commercial près la légation de France, M. André Piquard, non retenue.

[2] Se reporter au rapport présenté par M. A. R. Métral, président-directeur général de l'Alliance des constructeurs français de machines-outils (29 rue d'Artois, Paris 8e) le 29 août 1962, réf. ARM/SB-Roumanie, et adressé à M. Jean Deciry, conseiller des Affaires étrangères de la direction des Affaires économiques et financières au Département, non reproduit.

[3] L'exposition de matériels français s'était tenue du 10 au 20 mai 1961.

[4] La quinzième session du Conseil d'assistance économique mutuelle des pays européens socialistes (Comecon) s'est tenue à Varsovie du 12 au 15 décembre 1961. Le communiqué officiel publié à l'issue de cette session déclare approuver le projet de « division socialiste internationale du travail », qui devra s'appliquer aux branches les plus importantes de l'industrie et de l'agriculture.

[5] Le 6 juin s'est ouverte à Moscou, sous la présidence de Khrouchtchev, la première séance de la réunion « au sommet » du Conseil d'assistance économique mutuelle. Le Conseil a clôturé ses travaux le 9 juin en reconnaissant la nécessité de renforcer la coordination des plans des pays membres et de s'engager plus concrètement sur la voie de la spécialisation nationale.

59

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3244 à 3247 [1].
Réservé.

Londres, 28 août 1962.

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 3240 à 3243 (Bonn n°s 100 à 103) [2].

J'ai vu cet après-midi sir Evelyn Shuckburgh [3]. Il m'a parlé de l'échange de lettres Macmillan-Adenauer, « une vieille affaire exhumée sans doute par les adversaires du Chancelier qui ont voulu mettre en vedette son opposition à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ». Il ne fallait pas y attacher trop d'importance : la réunion du Comité directeur de la C.D.U. avait montré en effet que le Chancelier était isolé.

Sir Evelyn m'a donné lecture pour étayer son propos d'un télégramme de Bonn sur les réunions du Comité directeur le 20 et le 21 août. Je n'ai pas relevé de différences sensibles entre la version anglaise des arguments avancés par le Chancelier et celle que notre ambassadeur a rapportée (télégramme de Bonn n°s 3982 à 3987 du 22 août communiqué à ce poste sous les n°s 12100 à 12105 [4]), mais au lieu de présenter le groupe parlementaire comme approuvant la position prise par le Chancelier, l'informateur des Britanniques fait état d'un compromis imposé au Chancelier, le 21 août, après que MM. Schroeder [5], von Brentano [6] et Krone [7] eurent rompu des lances en faveur de la Grande-Bretagne.

Sir Evelyn ne met pas en doute la grande réserve du Chancelier à l'égard de la candidature britannique. Cette réserve persistera, pense-t-il, aussi longtemps que la France n'aura pas elle-même pris parti. Mais on veut

[1] Ce télégramme a été communiqué, via le Département, à Bonn (n°s 104-107).

[2] Télégramme n°s 3240 à 3243 du 28 août, communiqué à Bonn via le Département sous les n°s 100-103, non reproduit. Il rapportait que le service de presse du Foreign Office et les journaux de Londres s'attachaient à minimiser l'importance d'un échange de lettres Macmillan-Adenauer des 25 juillet et 3 août. [Sur la polémique suscitée par cet échange de lettres, voir l'*Année politique 1962*, p. 524.]

[3] Sous-secrétaire au Foreign Office.

[4] Non reproduit. L'ambassadeur de France à Bonn y affirmait : « Le Chancelier a déclaré que le gouvernement fédéral s'en tenait aux termes et à l'esprit de la déclaration gouvernementale d'octobre 1961, dans laquelle l'entrée de la Grande-Bretagne était tenue pour « hautement souhaitable ». Il a ajouté que les négociations ne devaient pas s'inspirer de la devise « entrée à tout prix », car, alors, le prix à payer par les Six serait très élevé. D'autre part, a-t-il souligné, on devait tenir compte des intérêts de l'économie allemande et plus particulièrement de l'agriculture, des industries textiles et des activités liées au charbon. Enfin, le caractère politique de l'Union européenne en formation ne devait pas être faussé par l'accroissement du nombre de ses membres. À ceux qui évoquaient la possibilité d'équilibrer, par l'influence anglaise, l'entente franco-allemande, il a répondu que cette politique de balance était dépassée, et qu'aussi bien, on pourrait assister à un rapprochement franco-britannique aux dépens de Bonn (...) ».

[5] Schroeder (Dr Gerhard), ministre des Affaires étrangères de R.F.A.

[6] Brentano (Dr Heinrich von), président du groupe parlementaire C.D.U.

[7] Krone (Dr Heinrich), ministre des Affaires spéciales de R.F.A.

trouver ici quelque encouragement dans ce que l'on dépeint comme l'isolement du Chancelier en face de ses principaux ministres. Dans cette perspective, la prochaine visite du général de Gaulle à Bonn [1] suscite beaucoup d'intérêt teinté d'une certaine inquiétude.

(Collection des télégrammes.)

60

NOTE

Visite de M. Bahi Ladgham, les 19 et 20 juillet 1962

N. Secret. *Paris, 28 août 1962.*

Le général de Gaulle a reçu le 19 juillet M. Bahi Ladgham, secrétaire d'État tunisien à la Présidence, de 10 h. 30 à 11 h. 15, en présence de M. Couve de Murville.

L'entretien a porté essentiellement sur les relations entre la France et la Tunisie.

Le général de Gaulle a marqué à M. Ladgham que le problème de Bizerte devait être examiné à la lumière de la situation internationale et des nécessités de la défense. La situation internationale n'était pas bonne et, en matière de défense, la France, qui disposerait prochainement de moyens nouveaux, était à un tournant. De notre point de vue, le problème était en particulier d'être assurés que la base de Bizerte, en cas d'évacuation par les forces françaises, ne pourrait être occupée par des forces hostiles en temps de guerre. Il est certain qu'à cet égard, la situation sera différente lorsque nous disposerons effectivement d'une force nucléaire. À ce moment, notre maintien à Bizerte perdrait une grande part de son intérêt.

Le Général a indiqué à M. Ladgham qu'il déterminerait une date d'évacuation dès que cela serait possible, en précisant que lorsque celle-ci aurait été fixée, les forces françaises partiraient très rapidement, ce qui rendait inutile l'établissement d'un calendrier de reconversion.

M. Ladgham a rappelé la position tunisienne sur Bizerte, qui est de fixer dès à présent d'un commun accord un calendrier d'évacuation. Puis il a traité du point de vue de son gouvernement sur le problème algérien. Il a enfin marqué que le rétablissement des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs posait un problème pour son gouvernement en l'absence d'un règlement pour Bizerte et a, à cette occasion, demandé la

[1] Sur cette visite du général de Gaulle en R.F.A. du 4 au 9 septembre, voir ci-après les nos 67 (et note), 78, 80, 95 annexe.

restitution des « excroissances » de la base, ainsi qu'il l'avait fait en janvier dernier [1].

En raccompagnant M. Ladgham, le général de Gaulle lui a indiqué combien il apparaissait normal de rétablir les relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

M. Couve de Murville a reçu, à son tour, M. Ladgham à 15 h. pour faire le point après la conversation de la matinée. Il a souligné que, sur le fond, le général de Gaulle avait réitéré son intention de ne pas rester à Bizerte indéfiniment et donné au gouvernement tunisien une assurance ferme. L'année 1963 ne se passerait sans doute pas, comme le président de la République l'avait indiqué, sans qu'une indication soit donnée à ce sujet.

En ce qui concernait la procédure, se posait évidemment la question de la présentation de ce qui précède à l'opinion tunisienne. M. Couve de Murville a suggéré que le gouvernement tunisien fasse état de la position française, telle qu'elle avait été exprimée par le général de Gaulle, et que les relations diplomatiques soient rétablies.

M. Ladgham a indiqué à M. Couve de Murville qu'il rendrait compte de ses conversations à son gouvernement. Il devait être reçu par le Premier ministre dans la matinée du 20 juillet et a demandé que lui soit précisée à cette occasion notre position sur la reprise des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs, ainsi que sur la question des « excroissances » de la base de Bizerte.

M. Pompidou a reçu M. Ladgham le 20 juillet à 11 h. L'entretien a porté sur les mêmes sujets.

M. Ladgham a été reçu une seconde fois par M. Couve de Murville le 20 juillet à 16 h. 30. Il a fait part au Ministre de l'accord de son gouvernement au rétablissement immédiat des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Quant à la question de Bizerte, son gouvernement prenait note de ce qui avait été dit et faisait confiance au général de Gaulle.

(Secrétariat général. Entretiens et messages.)

[1] Les 19 et 20 janvier 1962, MM. Ladgham et Mokkadem, au cours de leurs conversations à Paris avec M. Couve de Murville, avaient demandé l'évacuation de l'arsenal de Sidi Abdallah et des installations extérieures à la base aéronavale proprement dite, soit : les casernes, fortins, bâtiments divers notamment à l'est du chenal, d'une façon générale tout ce qui était occupé par l'armée de terre. Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 21.

61

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 32 à 43
Immédiat. Réservé.

Tunis, 30 août 1962.

(*Reçu :* 11 h. 25.)

J'ai remis le 29 août mes lettres de créance au président de la République tunisienne [1].

Au cours de l'entretien qui a suivi la cérémonie, M. Bourguiba a exprimé sa satisfaction devant le tour pris par les relations franco-tunisiennes après l'entrevue entre le général de Gaulle et M. Ladgham [2], ainsi que ses espoirs quant aux perspectives de coopération ouvertes entre les deux pays.

Après avoir rendu hommage à l'œuvre de décolonisation d'importance historique accomplie par le président de la République française, il a déclaré avoir maintenant acquis la « conviction que la France était résolue à traiter désormais la Tunisie en État réellement indépendant ». Les difficultés suscitées depuis 1956 par les « séquelles du colonialisme » se trouvaient ainsi éliminées et tout devenait possible entre deux pays que rapprochaient tant d'habitudes et d'intérêts communs.

Tout en insistant sur le souci de dignité et d'indépendance réelle qui anime le gouvernement tunisien, et non sans avoir indiqué au passage qu'il répudiait toute forme de néo-colonialisme, M. Bourguiba a prononcé un long plaidoyer en faveur de l'aide de la France à la Tunisie.

La Tunisie suivait une politique de non-alignement parce qu'elle ne pouvait afficher trop ouvertement ses préférences sous peine de compromettre ses possibilités d'influence modératrice auprès des Afro-Asiatiques. Mais elle n'était nullement neutraliste et se rangeait résolument dans le camp de la liberté. Son orientation pro-occidentale était d'ailleurs commandée par sa culture, ses traditions et surtout sa position géographique.

Sous l'impulsion de son leader, proche de son peuple et aimé par lui, la Tunisie avait obtenu l'indépendance. Il restait à lui donner les moyens matériels de son développement.

Une expérience d'un intérêt capital pour l'Occident était en cours en Tunisie, celle du développement d'une jeune nation en dehors de tout totalitarisme et dans le respect des structures sociales existantes. Le socialisme néo-destourien, libéral et humaniste, n'empruntait rien à l'Est. Certes, la Tunisie ne pouvait renoncer aux exigences de la décolonisation agraire, mais elle était prête à rechercher par voie d'accords des solutions qui auraient une valeur exemplaire.

[1] Sur la désignation de M. Sauvagnargues comme ambassadeur à Tunis, voir ci-dessus le n° 38.
[2] Le 19 juillet : voir ci-dessus le n° 60.

Il n'était donc pas surprenant que certains pays alliés de la France aient estimé qu'ils avaient intérêt à favoriser la réussite de l'expérience tunisienne.

Après l'interruption de l'aide très importante fournie par la France jusqu'à Sakiet, c'est « par miracle » et grâce à un effort rigoureux d'austérité que la Tunisie avait pu maintenir son économie.

Le président Bourguiba a conclu sur un appel direct à la reprise de l'aide française. Il est revenu à ce propos sur le problème de Bizerte, en soulignant qu'il fallait interpréter de manière très générale l'aide que son gouvernement espérait recevoir de nous. L'assistance financière éventuelle n'en était qu'un aspect, et non le plus important. Elle comprenait également l'aide technique et culturelle sans oublier, dans le domaine politique, la compréhension des difficultés tunisiennes que manifesterait l'évacuation totale de Bizerte à la fin de 1963.

J'ai brièvement indiqué dans quel esprit je comptais aborder ma mission. Après la crise grave que venaient de traverser les rapports franco-tunisiens, il ne fallait sans doute pas rechercher trop vite des résultats spectaculaires, mais procéder pas à pas et régler les problèmes un par un.

Telle devait être à mon sens la tâche des représentants diplomatiques accrédités par les deux pays.

Pour ce qui est de l'aide économique et financière, j'ai marqué que je ne manquerais pas de transmettre à mon gouvernement les demandes et suggestions qui pourraient être présentées du côté tunisien.

J'avais, au cours de l'exposé de M. Bourguiba, eu l'occasion de faire allusion aux difficultés croissantes que risquait de rencontrer le gouvernement français pour faire voter par le Parlement des crédits pour l'aide aux pays sous-développés.

Me référant aux remarques faites par M. Bourguiba sur le problème des terres [1], j'ai indiqué que le gouvernement français ne serait sans doute pas hostile *a priori* à l'idée d'une mise en vigueur de l'accord déjà pratiquement conclu à ce sujet en 1960. D'une manière générale, c'était sans doute en reprenant le travail là où il avait été interrompu que nous aurions les meilleurs chances de régler rapidement le contentieux franco-tunisien dans des conditions qui favoriseraient la prise en considération de demandes tunisiennes éventuelles.

Après avoir rétabli les faits en ce qui concerne l'attitude du gouvernement français à l'égard de l'indépendance tunisienne, en citant notamment les accords d'évacuation de mai 1958 [2], j'ai jugé nécessaire de relever l'allusion faite par M. Bourguiba au problème de Bizerte.

J'ai indiqué que je ne comptais pas pour ma part évoquer une question déjà réglée, ainsi que l'avait reconnu le président Bourguiba lui-même dans un discours récent [3]. Je n'avais d'ailleurs bien évidemment rien à

[1] Un accord a été conclu le 6 octobre 1960, portant sur 100.000 hectares de terres céréalières : voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 160 (note).

[2] Sur ces accords, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

[3] À Béjà, le 12 juillet : voir ci-dessus le n° 16 (note).

ajouter aux indications données à ce sujet par le chef de l'État à M. Ladgham. Je désirais cependant rappeler que, comme il résultait de l'entretien, une date précise d'évacuation n'avait pas été et ne pouvait être fixée. Je tenais également, compte tenu de certains commentaires de la presse tunisienne, à souligner que le gouvernement tunisien devait se garder de faire ressurgir un problème en fait résolu, en demandant par exemple à négocier sur une date ou sur un calendrier d'évacuation.

Le président Bourguiba m'a écouté sans humeur. Il a finalement opiné quand j'ai mentionné Bizerte. Il a toutefois ajouté qu'il devait sur ce point tenir compte de l'opinion tunisienne et aussi des réactions internationales. Les communistes ne lui reprochaient-ils pas déjà de ne pas avoir tiré la leçon de Bizerte et s'obstiner dans ses efforts de rapprochement avec la France ? Des gestes du côté français seraient donc utiles, par exemple des signes visibles de préparatifs de départ, à l'exemple de ce qui avait été fait pour la zone sud [1].

À l'issue de la conversation, M. Bourguiba a réitéré avec chaleur ses sentiments de confiance dans l'avenir des relations entre les deux pays.

(Tunisie. T 19-1 K. Marine de guerre. Bizerte. Après la crise de juillet 1961.)

62

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon.

T. nos 1333 à 1340 [2]. *Paris, 30 août 1962, 22 h. 51.*
Immédiat.

Je me réfère à votre télégramme n° 941 [3].

Je résume ci-après à l'intention du gouvernement vietnamien les principaux points de la réponse du général de Gaulle [4] au prince Sihanouk [5].

1° Tout d'abord, la France a le sentiment que les récents événements, et notamment la déclaration de neutralité laotienne, sont de nature à apaiser les craintes exprimées par le chef de l'État cambodgien.

[1] Pour le 1er juillet 1962, ont été remises aux autorités tunisiennes les installations de la zone sud du lac de Bizerte, c'est-à-dire à Menzel-Bourguiba : l'arsenal Sidi Abdallah, l'hôpital, la pyrotechnie et le dépôt.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 12473 à 12480), Washington (nos 14381 à 14388), Bangkok (nos 1461 à 1468).

[3] Télégramme nos 941 à 947 du 27 août, non reproduit. L'ambassadeur de France à Saigon y relatait un entretien avec le secrétaire d'État au Affaires étrangères sud-vietnamien, qui repoussait l'idée d'une conférence internationale sur la neutralisation du Cambodge proposée par le prince Sihanouk.

[4] Le texte de cette lettre en date du 20 août est reproduit dans le télégramme nos 900 à 905 du 30 août de Paris à Phnom-Penh, non retenu.

[5] Le texte de cette lettre en date du 20 août est reproduit dans le télégramme nos 745 à 750 du 21 août de Phnom-Penh à Paris, non retenu.

2° Elle reconnaît pour sa part et respecte la neutralité ainsi que l'intégrité territoriale du Cambodge.

3° Elle est disposée à donner à cette assurance telle forme juridique qui pourrait paraître appropriée au Cambodge lui-même et aux autres puissances intéressées.

4° Si en particulier une conférence internationale était réunie, le gouvernement français y participerait, en vue de contribuer à la consolidation de la paix et à l'établissement de bonnes relations mutuelles dans le Sud-Est asiatique.

5° Il va de soi que les vues des différents pays devraient être recueillies et des consultations diplomatiques engagées à cet effet [1].

En exposant ce qui précède au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, vous pourrez vous inspirer des commentaires suivants :

En tenant à donner à sa réponse un tour qui ne soit pas négatif, le gouvernement français a eu le souci, face à la surenchère des pays communistes, de donner rapidement au chef de l'État khmer certaines assurances de nature à prévenir tout acte irrémédiable de sa part. Il a en outre considéré que la confirmation de la neutralité khmère, en dissipant les craintes du Prince quant aux menaces qu'il croit voir peser sur son pays, devrait supprimer certaines causes de tension entre Saigon et Phnom-Penh, notamment les incidents frontaliers, et contribuer par conséquent à la normalisation de leurs relations.

D'une manière plus générale, on peut espérer que la reconnaissance internationale de la neutralité cambodgienne augmenterait les chances qu'a le Laos de s'installer dans une neutralité véritable et d'opposer ainsi une résistance plus efficace à la pénétration communiste dans la Péninsule. Elle ne peut donc qu'être un facteur favorable à la stabilité de l'ensemble de la région et au maintien de la tranquillité dans chacun des pays qui la composent. Elle ne serait donc pas contraire aux intérêts du Vietnam.

Le président de la République française ne rejette, dans sa lettre, aucune formule juridique susceptible de donner au Cambodge l'assurance qu'il sollicite. Il n'écarte pas *a priori* l'idée d'une conférence. Il note que l'organisation de celle-ci nécessiterait des consultations avec, au premier chef, les États asiatiques directement en cause. En pareille hypothèse, le gouvernement français tiendrait le plus grand compte du point de vue du gouvernement vietnamien. Il n'accepterait pas en particulier que celui-ci se trouve placé en posture d'accusé.

Vous pourrez aussi souligner que la reconnaissance de la neutralité khmère, qui ne serait que la constatation et la confirmation d'un état de fait, est un problème spécifique. La situation du Vietnam est très différente de la situation du Laos et de celle du Cambodge. Lors de la conférence de 1954, la délégation française avait tenu et réussi à faire discuter et régler séparément le cas des deux premiers pays d'une part, celui du Vietnam de l'autre. Il ne nous semble pas aujourd'hui que l'adoption d'une certaine

[1] Sur la réponse française à la lettre du prince Sihanouk, on pourra également se rapporter à une note de la direction Asie-Océanie C.L.V. du 22 août, non retenue.

formule de neutralité pour le Cambodge – quelle que soit d'ailleurs la procédure choisie pour la définir – constitue un précédent dangereux pour le Vietnam.

Vous ne manquerez pas, en conclusion, de dire à M. Vu Van Mau que nous avons pris connaissance avec attention des observations dont il vous a fait part et que nous continuerons, dans l'esprit d'amitié et de confiance qu'inspirent nos relations, à prendre soigneusement en considération les intérêts du Vietnam dans la définition de nos positions à propos de cette affaire.

(Collection des télégrammes.)

63

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(SERVICE D'EUROPE ORIENTALE)

Relations franco-yougoslaves [1]

N. *Paris, 30 août 1962.*

Il existe entre la France et la Yougoslavie une tradition de bonnes relations que n'ont pu ébranler quelques initiatives parfois malheureuses du gouvernement yougoslave.

Au lendemain de la guerre, l'établissement d'un régime de démocratie populaire [2] et les atteintes portées aux intérêts français avaient quelque peu tendu des rapports, excellents avant 1939. Mais en 1948, après la condamnation de Tito par Staline [3] et la rupture de la Yougoslavie avec le Kominform, la France fut un des premiers pays à venir en aide au gouvernement de Belgrade [4] et à le soutenir dans son effort d'indépendance à l'égard de Moscou. L'aide s'est manifestée sous des formes variées :

[1] Sur le sujet, se reporter à la dépêche de Belgrade n° 156/E.U. du 26 février non reproduite, faisant le point de ces relations, du raidissement à une certaine normalisation. Voir également *D.D.F.*, 1960-I, n° 116 (et notes).

[2] La République fédérale populaire de Yougoslavie fut proclamée le 29 novembre 1945 et la dynastie des Karageorgevitch déchue. Josip Broz dit *Tito* avait été nommé Premier ministre et ministre de la Guerre le 3 mars 1945.

[3] Le 28 juin 1948, le Kominform condamnait publiquement Tito et le titisme. Le 25 octobre suivant, l'U.R.S.S. rompait ses relations diplomatiques avec la Yougoslavie. Ce ne fut que le 15 juin 1953 que les relations diplomatiques seront renouées entre les deux pays. La réconciliation fut définitivement scellée le 26 mai 1955, lors de la visite officielle à Belgrade de Nikita Khrouchtchev et de Nicolai Boulganine. Les Soviétiques acceptaient des formes différentes de socialisme (*D.D.F.*, 1955-I, n° 336 et notes).

[4] La France a consenti à la Yougoslavie, à côté de la Grande-Bretagne et des États-Unis, de 1951 à 1954, une aide économique gratuite de plus de trente-deux millions de dollars. Sur les relations économiques franco-yougoslaves, se reporter à la note du 29 août 1962, non reproduite, rédigée par M. Jean Deciry, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, et transmise à la direction d'Europe en vue de la remise des lettres de créance du nouvel ambassadeur de Yougoslavie à Paris, M. Miljkovitch.

assistance financière, ouverture de crédits commerciaux, fourniture de matériels militaires.

Cette politique favorable au régime de Tito a largement porté ses fruits et a contribué à maintenir la Yougoslavie hors de l'emprise soviétique.

Les bonnes relations qui s'étaient établies depuis 1948 entre les deux pays ont été peu à peu détériorées depuis 1955 par les répercussions du conflit algérien. Poussé par son désir de devenir le chef de file des États non engagés et le défenseur des pays afro-asiatiques [(1)], beaucoup plus que par une hostilité envers la France, le président Tito avait pris, dès les débuts du conflit, une attitude ouvertement favorable aux rebelles. Le F.L.N. a pu former des cadres en Yougoslavie, il a reçu de ce pays des armements et une aide financière et surtout un soutien politique [(2)].

Ce soutien, de plus en plus marqué, a fini par obliger le gouvernement français à réagir. Après la reconnaissance *de jure* du « G.P.R.A. » à la conférence de Belgrade en septembre 1961 [(3)], le poste d'ambassadeur de France à Belgrade a été laissé provisoirement vacant. L'attribution progressive d'un statut paradiplomatique à la représentation algérienne à Belgrade, contrairement aux assurances données par le gouvernement yougoslave, a encore tendu la situation : en février 1962, M. Cernej, ambassadeur de Yougoslavie à Paris, a été prié de quitter la France [(4)].

La signature des accords d'Évian et la fin des opérations en Algérie ont été l'occasion pour la Yougoslavie de faire quelques ouvertures à la France; le maréchal Tito a notamment adressé un message de félicitations au président de la République française lors de la signature des accords [(5)]. De son côté, le gouvernement français a jugé que le moment était venu de rétablir les relations diplomatiques à leur niveau normal. M. Binoche a rejoint au début d'août son poste d'ambassadeur de France à Belgrade; au même moment, le gouvernement français donnait son agrément à la nomination de M. Miljkovitch comme ambassadeur de Yougoslavie à Paris.

Malgré la tension des rapports sur le plan politique entre 1955 et 1962, les relations économiques et culturelles ont continué de se développer favorablement.

[(1)] Vingt-neuf pays d'Afrique et d'Asie se sont réunis pour la première fois à Bandoung du 17 au 24 avril 1955. Le 16 juillet 1956, à Brioni, le maréchal Tito recevait le colonel Nasser et Jawaharlal Nehru. Ils ont condamné la politique française en Algérie. Voir *D.D.F.*, 1956-II, n°s 31, 52, 59, 73, 80 (et notes); 1956-III, n° 215 (et notes); 1957-I, n° 37 (et notes); 1958-I, n°s 34, 124 (et notes).

[(2)] Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 204, 328, 432 (et notes); 1959-I, n°s 14, 285, 337, 346 (et notes); sur l'ouverture d'un bureau d'information permanent du F.L.N. à Belgrade au début de mars 1960, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 98 (et notes), 147 (et notes); 1960-II, n°s 13 (et notes), 287 (et notes).

[(3)] Le 5 septembre 1961, le maréchal Tito annonçait, à la Conférence des pays non engagés qui se tenait à Belgrade (1er-6 septembre) que son gouvernement reconnaissait le G.P.R.A. : *D.D.F.*, 1961-II, n° 98.

[(4)] Sur les relations diplomatiques entre Paris et Belgrade, voir le télégramme de Belgrade n°s 119-126 du 13 février, non reproduit. Se reporter également à *D.D.F.*, 1962-I, n°s 32, 38.

[(5)] Les accords d'Évian ont été signés le 18 mars 1962. Le 19 mars, le maréchal Tito adressait au général de Gaulle ses félicitations à l'occasion de la conclusion de l'accord avec le G.P.R.A. en exprimant l'espoir et le désir que s'établissent des rapports bons et amicaux entre les deux pays : *D.D.F.*, 1962-I, n° 93.

Sur le plan économique, la France, qui possédait avant la guerre d'importants intérêts en Yougoslavie, nationalisés en 1945, a continué, depuis 1948, à contribuer à l'équipement du pays. La Compagnie française d'assurance-crédit [1] a garanti la fourniture de matériel d'équipement nécessaire pour la modernisation d'un combinat de cuivre, la création d'une industrie de cellulose. D'autres projets non encore réalisés ont obtenu une garantie. Un Comité mixte franco-yougoslave pour la coopération économique et technique, qui se réunit périodiquement, gère un fonds d'assistance technique et oriente l'industrie française vers la collaboration industrielle avec la Yougoslavie : ainsi a été créée en Slovénie une chaîne de montage des usines Citroën.

Le commerce courant entre les deux pays est encore assez faible. En 1961, nos exportations se sont élevées à 118 millions de nouveaux francs, nos importations n'atteignant que 45 millions de nouveaux francs [2].

Le déséquilibre provient de ce que la Yougoslavie ne nous offre guère encore que des produits agricoles dont la France n'a besoin qu'en quantités limitées ou irrégulièrement. Quant aux produits de l'industrie yougoslave, ils sont peu recherchés par les acheteurs français, bien que nous leur ayons accordé les libérations G.A.T.T. par l'accord du 18 décembre 1960 [3].

Le gouvernement français ne refusera pas, au cours des prochaines négociations commerciales qui doivent s'ouvrir au mois d'octobre [4], d'écouter les *désiterata* yougoslaves et d'examiner la possibilité d'élargir la gamme de ses importations. Mais c'est surtout par une profonde réforme de son économie interne, mal gérée et désordonnée (le maréchal Tito l'a reconnu lui-même), que la Yougoslavie doit remédier à ses difficultés.

En matière culturelle, la position de la France, qui bénéficie de l'influence française d'avant-guerre en Serbie, demeure forte. Le prestige de la culture française est très grand dans ce pays où une large part de la population cultivée parle notre langue.

(1) Au sujet de l'assurance-crédit à la Yougoslavie, se reporter à une note de M. Jean Deciry, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, du 21 novembre 1961, non reproduite.

(2) Sur les relations commerciales franco-yougoslaves, se reporter à une note du 22 août, non reproduite, rédigée par M. Jean Deciry, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

(3) L'accord commercial franco-yougoslave qui a été signé à Paris le 28 décembre 1960 a donné à la Yougoslavie le bénéfice des libérations G.A.T.T., bien qu'à cette époque, la Yougoslavie n'ait pas fait partie de cet organisme. Cet accord prévoyait l'importation en France sans limitation des produits en provenance de Yougoslavie dont l'importation avait été libérée à l'égard des membres du G.A.T.T. et comportait une liste de contingents pour les produits non libérés. Sur ce sujet, voir la note rédigée par M. Jean Deciry, portant le n° 2, destinée au Secrétariat général (bureau des Traités), du 5 janvier 1961, non reproduite, intitulée; « Accord commercial et accord de paiement franco-yougoslaves du 28 décembre 1960. »

(4) Les négociations franco-commerciales s'engageront le 15 novembre et aboutiront le 26 à la signature d'un accord qui sera en vigueur en 1963. Sur la préparation de ces négociations, se reporter à la dépêche de Belgrade n° A 768, du 1er août, adressée par M. Roger Gorse, conseiller commercial près l'ambassade de France à Belgrade, à M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques, service des Accords commerciaux, non reproduite, ainsi qu'à une note du 9 novembre de Mme Marcelle Simon, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, non retenue.

Une trentaine de boursiers yougoslaves font chaque année leurs études en France; la Yougoslavie de son côté offre quelques bourses à des étudiants français.

Les liens culturels ne se bornent pas à la langue et à la littérature; la Yougoslavie bénéficie de l'assistance scientifique de la France dans le domaine nucléaire : des techniciens yougoslaves font des stages en France, en particulier à Saclay.

La France doit cependant se défendre en Yougoslavie contre la concurrence des autres langues étrangères, anglais et russe notamment. À cet égard, on ne peut que regretter une récente décision du Conseil exécutif fédéral reconnaissant, en matière d'enseignement, le caractère de « langue internationale » à ces deux langues seulement, à l'exclusion du français [(1)].

La France bénéficie, pour ses organismes culturels, d'une plus grande liberté en Yougoslavie que dans les démocraties populaires. Elle possédait jusqu'en 1961 un Institut florissant à Zagreb, qui malheureusement a été nationalisé il y a un an par les autorités yougoslaves. On peut néanmoins penser que l'enseignement du français, confié maintenant à l'association Yougoslavie-France, pourra reprendre rapidement à Zagreb.

Depuis la signature des accords d'Évian, les représentants yougoslaves déclarent volontiers qu'à leurs yeux, il n'existe désormais aucun obstacle au rétablissement de relations cordiales entre les deux pays et au développement d'une coopération confiante, notamment dans les domaines économique, technique et culturel.

(Yougoslavie. EU 37-24-1.)

64

NOTE DU SERVICE D'EUROPE CENTRALE

De la question de Berlin

N. *Paris, 31 août 1962.*

La situation s'est sensiblement tendue à Berlin à la suite des incidents provoqués par l'existence du « Mur » [(2)] et des initiatives soviétiques visant à détruire les derniers vestiges du statut quadripartite de la ville [(3)]. Parallèlement, M. Khrouchtchev maintient sa pression sur l'Occident en conti-

(1) Cette décision a été prise en 1961.

(2) Sur les incidents à Berlin, tentatives de fuite entraînant des échanges de coups de feu entre les policiers de Berlin-Est et de Berlin-Ouest, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 518-519. Se reporter aussi à la note rédigée pour le Ministre par M. Dominique Charpy, secrétaire des Affaires étrangères au service d'Europe centrale du Département, en date du 29 août, intitulée « De Berlin », non reproduite.

(3) Sur de récents échanges de notes entre l'Union soviétique et les Occidentaux, voir ci-dessus le n° 54 (et notes); consulter également l'*Année politique 1962*, p. 519-520.

nuant d'agiter la menace du traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est. Cette menace permanente lui permet de sonder les intentions occidentales et de mettre à l'épreuve notre fermeté.

Les incidents du mur de Berlin.

Depuis sa construction, en août 1961 [1], le Mur qui coupe en deux la ville de Berlin n'a cessé d'être la cause de multiples incidents. Ceux-ci se sont aggravés au cours des dernières semaines en raison des consignes de plus en plus brutales appliquées par les policiers du secteur soviétique; malgré la discipline dont les Berlinois n'ont cessé de faire preuve, l'assassinat, les 18 et 23 août, dans des conditions particulièrement odieuses, de deux jeunes Allemands de 18 et 19 ans [2], a entraîné à Berlin-Ouest des manifestations dirigées contre des soldats soviétiques, mais aussi dans une certaine mesure contre les troupes américaines dont la passivité a été critiquée.

Des protestations ont été adressées à Moscou par les trois gouvernements occidentaux pour dénoncer devant l'opinion publique les violations des droits de la personne humaine commises par le régime communiste de Pankow [3]. Notre ambassadeur à Bonn à également protesté auprès de l'ambassadeur soviétique à Berlin-Est, en sa qualité de successeur du haut-commissaire soviétique [4]. De son côté, le chancelier Adenauer, se faisant l'interprète de l'émotion allemande, vient de s'adresser à M. Khrouchtchev pour lui demander de contribuer à épargner de nouvelles épreuves à la population berlinoise; une copie de cette lettre a été remise aux trois gouvernements occidentaux responsables de Berlin, qui avaient été préalablement consultés sur l'opportunité de cette démarche [5].

[1] 13 août 1961. Sur l'érection du mur de Berlin, voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 71 (note).

[2] Le 17 août, les policiers est-allemands abattaient un jeune Berlinois de l'Est, Peter Fechter, qui tentait de s'enfuir et le laissaient agoniser sans aucun secours pendant une heure. Le 23 août, un jeune homme de 19 ans était abattu par les vopos est-allemands alors qu'il avait déjà pénétré dans le secteur français de Berlin.

[3] Dans la nuit du 19 au 20 août, un message des trois commandants alliés de Berlin fut adressé au commandant soviétique à Berlin-Est, le colonel Siganov, lui proposant de débattre de la situation à Berlin au cours d'une rencontre au quartier général américain. Le 20 août, le message des Occidentaux était renvoyé par le colonel Siganov, qui faisait savoir qu'il ne désirait pas en discuter le contenu. Le 22 août, le général Jakoubovsky, commandant en chef soviétique en Allemagne orientale, réunit les chefs des missions alliées à Potsdam et leur annonçait la décision du gouvernement de Moscou de supprimer le commandement soviétique à Berlin. Le 23 août, les gouvernements français, américain et britannique répliquaient par une déclaration sur cette liquidation. Le 24 août, une note des trois Occidentaux était remise à Moscou, reconduisant la proposition du 25 juin d'une réunion quadripartite pour étudier les aménagements techniques qui permettraient, dans le cadre du statut actuel de Berlin, d'« éviter que ne se produisent de nouveaux incidents. Se reporter à l'*Année politique 1962,* p. 518-520, pour toutes ces notes et déclarations, ainsi qu'à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01284, 1er septembre 1962.

[4] Le 24 août, l'ambassadeur de France à Bonn adressait à l'ambassadeur soviétique à Berlin-Est une lettre protestant contre le meurtre, le 23, d'un policier de l'Est qui s'était réfugié en secteur français. L'ambassade soviétique refusa cette lettre, se déclarant non compétente.

[5] Le 28 août, le chancelier Adenauer adressait des lettres à MM. Kennedy, de Gaulle, Macmillan et Khrouchtchev leur demandant de contribuer à rétablir « les droits de l'homme à Berlin » et à éviter le renouvellement d'incidents analogues à ceux des derniers jours. Ces messages ne contenaient pas de proposition pour la réunion d'une conférence au sommet. La lettre adressée à M. Khrouchtchev était élaborée en accord avec les trois Occidentaux.

Suppression de la Kommandatura soviétique.

Cependant, les Russes ont paru faire un nouveau pas vers l'abandon de toutes responsabilités à Berlin en annonçant, le 22 août, leur décision de supprimer le bureau du commandant soviétique et de transférer « provisoirement » au général Jakoubovsky, commandant en chef des troupes soviétiques en Allemagne, les compétences qu'ils se sont réservées jusqu'à présent en ce qui concerne les accès alliées à Berlin. Cette décision constituait un nouvel effritement du statut quadripartite de Berlin, dont la Kommandatura soviétique était une survivance. Ainsi, les trois gouvernements occidentaux ont-ils précisé, dès le 23 août, par une déclaration commune, que ni leurs droits, ni leurs responsabilités ne pouvaient en être affectés et qu'ils continueraient à tenir le gouvernement soviétique pour responsable de l'exécution de ses obligations en vertu des accords quadripartites de 1945 (1).

Sur le plan pratique, la décision soviétique du 22 août aussitôt suivie de la désignation du général Poppe comme commandant de la garnison est-allemande de Berlin, n'a pas eu pour le moment de conséquences graves. Depuis longtemps, le commandant soviétique à Berlin déclinait toute responsabilité en ce qui concerne la situation dans la ville; d'autre part, le transfert de compétence au général Jakoubovsky (2) n'a pas affecté, jusqu'ici du moins, le trafic allié sur les accès de Berlin. Il reste que la suppression de la Kommandatura soviétique, outre la satisfaction de prestige qu'elle donne au régime de M. Ulbricht, a pu être présentée par Moscou comme un nouveau pas, à la vérité très prudent, vers la liquidation du statut d'occupation et la signature d'un traité de paix. Elle offre en tout cas aux Soviétiques un éventail de mesures diverses qui pourront nous embarrasser considérablement dans l'exercice de nos responsabilités à Berlin.

On peut supposer que les Russes, qui agitent depuis plusieurs années la menace du traité de paix séparé, tout en ajournant constamment sa signature, se verront bientôt contraints, sous peine d'un échec grave pour leur prestige, de prendre quelque initiative. Mais M. Khrouchtchev paraît encore hésitant sur la voie à suivre. Bien que son ambassadeur à Washington ait formellement rejeté, en son nom, le 12 août dernier (3), le projet de réunion des suppléants des ministres des Affaires étrangères présenté par M. Rusk, il semble ressortir de son discours du 18 août (4) qu'il n'a pas

(1) Sur les accords quadripartites de 1945, se reporter au document *Berlin (1944-1962)*, dossier de l'affaire de Berlin préparé par M. A. Molter, rapporteur, Union de l'Europe occidentale, Assemblée, Commission des Affaires générales, huitième session ordinaire [A/UEO/GA(62) 44] Paris, 1er décembre 1962.

(2) Sur les compétences du général Jakoubovsky, se reporter à deux notes de M. Dominique Charpy, du service d'Europe centrale du Département, respectivement des 24 et 30 août 1962, non reproduites, et intitulées : « Du général Jakoubovsky et du C.S.A.B. » et « Des pouvoirs du général Jakoubovsky ».

(3) Voir le télégramme de Washington nos 4453-4457 du 13 août, non reproduit.

(4) Dans son discours, prononcé à Moscou, en l'honneur de MM. Nikolaïev et Popovitch, M. Khrouchtchev évoquait la puissance de l'U.R.S.S. et réaffirmait la position soviétique sur le problème allemand, insistant sur la nécessité de normaliser la situation à Berlin-Ouest en signant un traité de paix.

abandonné tout espoir d'infléchir la position américaine. Au demeurant, rien n'indique que M. Khrouchtchev ait déjà entamé une action diplomatique destinée à préparer la signature éventuelle du traité de paix : ni les gouvernements des pays satellites, ni les pays du tiers monde ne paraissent avoir été récemment approchés à ce sujet. Ces atermoiements de M. Khrouchtchev, le désir qui paraît être le sien d'éviter de trop grands risques, ont donné à penser qu'il pourrait utiliser la prochaine session de l'O.N.U., soit pour accentuer sa pression en faveur d'une négociation, soit peut-être même, bien que cela paraisse peu vraisemblable, pour saisir officiellement l'organisation de New York de l'affaire de Berlin. Mais les indications données à ce sujet n'ont reçu jusqu'ici aucune confirmation.

Attitude américaine.

Les conversations américano-soviétiques qui se poursuivent depuis près d'un an sur les problèmes de l'Allemagne et de Berlin sont pour l'instant au point mort : au cours des derniers entretiens Rusk-Dobrynine, il n'a guère été question que des incidents de Berlin et du désarmement. Les Etats-Unis restent intransigeants sur la question de la présence des troupes occidentales à Berlin, qui a été, ces derniers mois, au centre du débat. Ils manifestent, en outre, une volonté certaine d'exercer, en cas de crise, une pression militaire sur l'U.R.S.S. et collaborent activement à la préparation des plans établis dans ce domaine. Mais ils demeurent sans doute disposés à envisager un règlement négocié dont les grandes lignes seraient les suivantes : maintien des troupes occidentales à Berlin, sauvegarde des libertés et des conditions de vie dans cette ville, acceptation de certains engagements concernant les frontières allemandes et la non-agression. Au surplus, les derniers échanges de vues entre M. Rusk et M. Dobrynine [1] ont porté presque exclusivement sur la question de la non-dissémination des armes nucléaires. Un accord dans ce domaine paraît difficilement réalisable : les Russes y voyant le moyen de priver l'Allemagne des armes nucléaires, les Américains de leur côté pensent surtout à la Chine et veulent réserver la possibilité de constituer une force nucléaire atlantique multilatérale. Toutefois, nombreux sont ceux qui pensent à Washington qu'il y a là un domaine qui mérite d'être exploré. Le résultat des conversations, quel qu'il soit, pèsera sans doute beaucoup sur les décisions que prendra finalement M. Khrouchtchev.

[1] Ces entretiens se sont tenus à Washington les 21 et 23 août. M. Rusk a invité le gouvernement soviétique à prendre des mesures en vue d'éviter la répétition d'incidents au pied du Mur. Il a souligné le sérieux de la situation et la nécessité d'une rencontre des quatre commandants. Se reporter aux télégrammes de Washington n°s 4582-4585, 4673-4677, respectivement des 21 et 24 août, non reproduits.

Attitude britannique [1].

Du côté britannique, si on demeure ferme sur le maintien des troupes occidentales à Berlin, le désir de négociations avec les Soviétiques reste vif : de récents articles de la presse londonienne à propos des incidents de Berlin ont manifesté nettement sur ce point les tendances d'une partie de l'opinion anglaise. Ce désir se manifeste à propos de l'élaboration des plans militaires, les Britanniques insistant pour que l'échelonnement des opérations envisagées permette de laisser ouvertes le plus longtemps possible les voies de la négociation. Il se marque également dans les suggestions du gouvernement britannique tendant à proposer, en cas d'aggravation de la crise, une réunion des quatre ministres des Affaires étrangères ou un recours des Occidentaux aux Nations Unies, suggestions qui ont appelé d'expresses réserves de notre part.

Attitude allemande.

Malgré la fermeté manifestée par les Américains dans leurs discussions avec les Soviétiques, les Allemands ne sont pas libérés de toute inquiétude. Ils continuent à redouter un compromis qui pourrait comporter notamment une certaine reconnaissance de fait de la République démocratique allemande ou une discrimination à l'encontre de la République fédérale sur le plan nucléaire. On relève pourtant dans les milieux politiques allemands un désir assez général de voir les Occidentaux prendre de nouvelles initiatives, mais les idées paraissent assez confuses sur ce sujet : c'est ainsi que le chef du parti libéral, M. Mende, a proposé, il y a quelque temps, que l'Occident prenne l'initiative d'une conférence générale de la paix, mais cette proposition n'a pas recueilli l'agrément de la C.D.U.; selon M. von Brentano, il conviendrait pourtant que l'Occident fît « quelque chose » et il a préconisé l'organisation d'un référendum pour l'ensemble de Berlin sur la base de l'autodétermination. De son côté, le gouvernement fédéral s'était prononcé, avant qu'elle ne fût rejetée par M. Khrouchtchev, en faveur d'une réunion avec les Soviétiques au niveau des suppléants des ministres des Affaires étrangères; en outre, il a déjà entamé, de sa propre initiative, une action d'information auprès de certains pays tiers en vue de les mettre en garde contre les manœuvres soviétiques visant à la signature d'un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est.

Le gouvernement fédéral est, en revanche, défavorable à l'idée d'une initiative des Occidentaux auprès des Nations Unies. Il estime, comme nous, que l'affaire de Berlin doit demeurer du domaine de la responsabilité des quatre puissances. Le chancelier Adenauer vient, pour cette raison, de rejeter la proposition de M. Willy Brandt de saisir des incidents de Berlin la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le gou-

[1] Sur la position britannique, voir les télégrammes de Londres nos 3196-3198, 3223-3225, 3281, 3291, respectivement des 23, 25, 31 août, non reproduits; le télégramme de Bonn nos 4002-4008 du 24 août, non reproduit; le télégramme de Washington nos 4705-4707 du 27 août, non reproduit; le document intitulé « Schéma des déclarations prescrites par le Foreign Office à ses porte-parole », en cas de conférence des ministres des Affaires étrangères occidentaux, Paris, 31 août 1962, non reproduit.

vernement fédéral n'en avait pas moins appuyé récemment l'idée d'une réunion des quatre ministres des Affaires étrangères occidentaux à New York avant l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies; nous lui avons fait comprendre qu'une telle rencontre risquait de produire des effets contraires à ses vues, car nous donnerions l'impression de vouloir prendre une initiative aux Nations Unies et ne pourrions qu'inciter M. Khrouchtchev à s'engager lui-même dans cette voie.

S'il existe parfois certaines divergences sur le plan de la procédure, la position allemande sur le problème de Berlin demeure, quant au fond, très proche de la nôtre. Le chancelier Adenauer a lui-même déclaré, le 28 août [1], au cours d'une interview télévisée, que les conceptions du général de Gaulle sur ce problème étaient « 100 % identiques aux siennes propres ». Compte tenu de leur situation particulière au sein du groupe occidental, les Allemands se trouvent toutefois dans la nécessité de tenir le plus grand compte des vues des États-Unis, même s'ils ne les partagent pas entièrement. Ils s'estiment tenus de faire preuve d'une certaine souplesse tactique et de participer activement à toutes les discussions afin de pouvoir faire éliminer les formules les plus préjudiciables à leurs intérêts.

(R.F.A. EU 6-35-1.)

65

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 82 à 85. *Tunis, 3 septembre 1962.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

M. Ladgham, qui m'avait demandé de venir le voir, m'a reçu ce matin.

Le secrétaire d'État à la Défense et à la Coordination a insisté sur la profonde impression qu'il a retirée de son entrevue avec le général de Gaulle [2].

Il a reconnu qu'aucune date précise d'évacuation n'avait été donnée pour Bizerte et a marqué que le président Bourguiba s'était borné à exprimer à la fois un souhait et une conviction personnelle en parlant à ce sujet de la fin de 1963. Il a confirmé que le gouvernement tunisien, pour lequel la page de Bizerte était désormais tournée, ne demanderait pas de négociations sur une date ou un calendrier et s'est déclaré conscient de la nécessité de ne pas réveiller un problème qu'on considère à Tunis comme en principe réglé. Il a toutefois fait une prudente allusion à la question

[1] Le 28 août, au cours d'une interview télévisée, le chancelier Adenauer a déclaré que la situation à Berlin « n'était pas méchante, mais était tendue ». Il a ajouté que son gouvernement avait étudié toutes les éventualités pouvant surgir à propos de Berlin.

[2] Le 19 juillet. Voir ci-dessus le n° 60.

des excroissances de la base qu'il avait déjà soulevée à Paris. Il s'est empressé d'ajouter, sur une remarque de ma part, qu'il n'entendait pas nous approcher à ce sujet de manière formelle et officielle.

M. Ladgham n'a, en revanche, pas dissimulé le désir du gouvernement tunisien d'aborder aussi rapidement que possible l'examen des problèmes en suspens entre les deux pays. Sans proposer nettement l'ouverture de conversations, il a exprimé le souhait qu'au cours de mon prochain entretien avec M. Mongi Slim, nous dressions un programme de travail qui porterait d'abord sur la question des terres et sur celle du contentieux financier. Il n'a en revanche, à la différence du président Bourguiba, fait aucune allusion à la reprise de l'aide française à la Tunisie. Son silence à ce sujet recoupe les indications recueillies par mon conseiller financier sur les réunions tenues récemment du côté tunisien en vue de la préparation d'éventuelles conversations avec nous. Il y aurait été décidé de donner la priorité à la question des terres et à celle d'un aménagement du régime des échanges commerciaux franco-tunisiens, de manière à tenir compte des graves incidences prévisibles sur ceux-ci d'une très importante aide américaine en nature.

M. Ladgham s'est enfin félicité de la célérité avec laquelle le gouvernement français avait répondu aux demandes tunisiennes concernant l'envoi de stagiaires dans les écoles militaires françaises. Il a également évoqué la question de l'achat éventuel par la Tunisie de matériel aéronautique français – que je traite par télégramme séparé [1].

(Collection des télégrammes.)

66

M. Du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 445 à 456 [2]. *La Havane, 3 septembre 1962* [3].
Réservé.

(*Reçu :* le 6, 0 h. 15.)

Je me réfère à mes télégrammes 420 à 422 [4], 425 à 426, 432 à 434 et 438 à 439 [5].

[1] Télégramme de Tunis nos 86-87 du 3 septembre, non publié, par lequel M. Sauvagnargues informait Paris que le gouvernement tunisien souhaitait commander en France des avions d'entraînement de combat, notamment des *Mystère* et des *Fouga Magister* qui paraissaient mieux adaptés aux besoins tunisiens que certains matériels étrangers. Notre ambassadeur saisit l'occasion pour insister sur l'urgence de la nomination d'un attaché militaire auprès de l'ambassade.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington.

[3] Ce télégramme porte la mention initiale suivante : « Télégramme envoyé par courrier escorté jusqu'à New York pour y être chiffré et réexpédié à Paris par le téléscripteur de la délégation française aux Nations Unies. »

[4] Du 24 août, ci-dessus reproduits sous le n° 56.

[5] Les télégrammes nos 425-426, 432-434, 438-439, non reproduits, rapportaient les informations recueillies et les préoccupations de l'ambassadeur.

Si j'ai tant insisté pour que le Département intervînt auprès de Washington afin de faire arrêter par tous les moyens possibles l'insurrection-suicide qui se préparait à Cuba pour la fin du mois d'août, c'est que j'avais pu constater ces derniers temps – ainsi que plusieurs de mes collègues européens – l'ambiance de sombre désespoir qui s'étendait chaque jour davantage dans les rangs de l'opposition cubaine. Les derniers désirs (*sic*) des classes intermédiaires, les éléments restants des cadres subalternes de l'ancien régime, les agents de maîtrise, les ouvriers qualifiés eux-mêmes qui avaient essayé jusqu'à présent de coexister, tant bien que mal, avec la révolution en tentant de s'enfermer dans leurs techniques ou leurs spécialités, se sont en effet rendu compte depuis le début de cette année qu'ils ne pourraient subsister qu'en adhérant activement et même « dynamiquement » au communisme, ce à quoi la grande majorité d'entre eux ne veulent pas encore se résigner.

En cette fin d'août, quatre groupements associés, le Mouvement de récupération révolutionnaire, le « Directoire estudiant », le « Mouvement révolutionnaire du peuple », et le « Front anticommuniste de libération » – qui peuvent encore mettre en action quelques milliers de partisans assez bien organisés – étaient donc très réellement prêts à se sacrifier plutôt qu'à se soumettre, quand ce ne serait que pour attirer l'attention du monde sur le cas de Cuba, espérant d'ailleurs, quand même – vaguement – que les États-Unis se décideraient à la toute dernière minute à venir à leur secours.

Les déclarations – décourageantes pour eux – faites à la presse par M. Kennedy le 29 [1], puis les adjurations, la nuit suivante, du commentateur Conte Aguero, très connu et apprécié ici, à la station de radiodiffusion de New York – promettant une libération relativement prochaine de Cuba et insistant pour que ses compagnons et amis restant dans l'île ne se fassent pas massacrer inutilement en se révoltant trop tôt – ont fini par faire entendre raison, comme le sait le Département, aux conjurés.

L'on a donc pu éviter le pire, mais il en reste ici, dans l'opposition, un état d'esprit de pessimisme et de découragement plus profond que jamais.

Dans ces milieux qui se sentent aujourd'hui abandonnés de tous, l'on ne comprend pas l'attitude d'expectative des États-Unis quand chaque jour qui passe voit augmenter, sinon la popularité de Fidel Castro et de son gouvernement, du moins la puissance de l'extraordinaire appareil militaire et policier du régime aussi bien que l'emprise des communistes de stricte obédience sur le pays : toutes les lois, tous les règlements sont faits et appliqués – méthodiquement et implacablement – pour détruire tous les derniers vestiges d'individualisme dans ce malheureux pays; seuls y auront bientôt droit de cité les gens du gouvernement et la « masse » sans visage ni hiérarchie de la plèbe la plus misérable et la plus fanatique.

Il y a là, me semble-t-il, un élément dont les États-Unis – et nous-mêmes, indirectement – devront tenir désormais le plus grand compte : nos amis

[1] Lors de cette conférence de presse, le président des États-Unis admettait la présence à Cuba, selon ses informations, d'équipements et de techniciens russes. Il ajoutait cependant : « Mais rien jusqu'à présent ne nous permet d'affirmer que l'aide comporte des troupes et des missiles. À mon avis, ce serait une grande faute d'envahir Cuba. »

cubains, derniers défenseurs ici d'une démocratie représentative classique, sont, peu à peu, éliminés, paralysés, moralement écrasés ou pratiquement réduits à néant par tous les procédés psychologiques ou administratifs – l'on pourrait presque dire « scientifiques » – dont peut disposer un régime totalitaire, cynique, sans aucune générosité d'esprit ni scrupules d'aucune sorte.

Si l'on veut un jour sortir cette île, non seulement de son marasme économique – très réel actuellement –, mais encore et surtout du marasme intellectuel et moral dans lequel elle s'enfonce chaque jour davantage, il ne faudra plus tarder, sans quoi l'on n'aura plus à faire ici qu'à des robots sans âme et sans initiative ou à quelques fantômes de résistants totalement épuisés et découragés.

Sans se laisser aller à aucun romantisme, j'ai le sentiment que ceci peut être extrêmement grave sur le plan pratique quand ce ne serait qu'en fonction de la démonstration parfaite que constitue dès maintenant le « cas cubain », devant toute l'Amérique latine, de l'implacable efficacité du système communiste et ce, à quatre-vingt-dix milles des côtes américaines.

Les difficultés économiques cubaines, si réelles et pénibles qu'elles soient, ne seront pas suffisantes, j'en suis certain, pour faire capituler ce gouvernement et il est fort à craindre que tous ses admirateurs d'Amérique centrale et du sud n'y voient même qu'une occasion de plus de vanter l'expérience fidéliste : quels que soient les problèmes matériels, la soumission totale apparente de la masse des Cubains au « système » doit en effet représenter pour des partisans – souvent fanatiques eux-mêmes – le comble du succès pour le marxisme en Amérique en même temps que le comble de la décadence pour le libéralisme et la civilisation chrétienne que défendent et représentent encore dans ces régions les « Occidentaux » que nous sommes.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, nº 135.)

67

Comptes rendus

Visite du Général de Gaulle en Allemagne
Entretiens du Général (4-6 septembre 1962)

I

Entretien du Général et du président Lübke
(4 septembre 1962, 15 h.)

C.R. Très secret [1].

Algérie

Le président Lübke félicite le Général de la solution qu'il a donnée au problème algérien. Il exprime sa surprise devant le départ massif des Français. [2]

Le général de Gaulle souligne que ces départs étaient inévitables et estime qu'au plus, la moitié des Français d'Algérie pourront rester ou revenir dans le pays. La politique d'indépendance de l'Algérie n'a pas été faite pour les Français d'Algérie, mais pour la France. La responsabilité directe sur l'Algérie présentait plus d'inconvénients que d'avantages. L'Algérie peut coopérer avec la France, si elle le désire. Si Ben Bella se tournait vers Moscou – comme le pense M. Lübke –, ce serait une mauvaise affaire pour Moscou. La situation de l'Algérie ne peut être comparée avec celle de Cuba, où une certaine capacité économique (cigares, sucre, etc.) existe.

[1] Le général de Gaulle a effectué une visite officielle en République fédérale d'Allemagne du 4 au 9 septembre 1962. Accueilli par le président Lübke et le chancelier Adenauer, le président de la République française a rendu dans l'après-midi du 4 septembre une visite protocolaire au président de la République fédérale. Pour un rapide compte rendu de ce voyage, voir un télégramme – circulaire adressé par Paris le 10 septembre à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger, non reproduit. L'ensemble des discours prononcés par le général de Gaulle en Allemagne a été publié par La Documentation française, série *Notes et études documentaires*, n° 2947, 21 décembre 1962, sous le titre : « Visite officielle du général de Gaulle, président de la République, en République fédérale d'Allemagne (4-9 septembre 1962). » Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 543-544. Pour plus de détails sur ce voyage officiel, se reporter au quotidien *Le Monde* des 4 septembre, p. 1 et 6; 5 septembre, p. 1 et 2; 6 septembre, p. 1 et 2; 7 septembre, p. 1 et 2; 8 septembre, p. 1 et 2; 9-10 septembre, p. 1 et 2; 11 septembre, p. 1 et 2.

[2] Le 3 juillet a été proclamée l'indépendance de l'Algérie dans une déclaration officielle (publiée à 10 h. 30, heure à laquelle prenait effet l'indépendance), à l'issue d'un Conseil des ministres extraordinaire. Le 19 mars 1962, l'exode des Européens d'Algérie s'est transformé en panique. On comptera près d'un million de rapatriés d'Algérie, dont soixante mille musulmans – enfants non compris – provenant des unités de supplétifs. Le secrétariat d'État aux Rapatriés a été créé en août 1961 et confié à Robert Boulin afin d'assurer leur transport, leur subsistance puis leur reclassement.

Le président Lübke craint que la présence des Soviets, déjà installés au Nord et à l'Est, ne s'étende vers le Sud, ce qui serait dangereux pour la Tunisie et le Maroc.

Le général de Gaulle déclare que, malgré l'anarchie actuelle en Algérie, les Algériens organiseront quelque chose à la manière arabe. Ce n'est maintenant plus l'affaire de la France, mais la leur.

Berlin

Le président Lübke voudrait qu'Américains, Anglais et Français réconfortent les Berlinois par une « attitude nouvelle » vis-à-vis des Russes.

Le général de Gaulle confirme la position française dans l'affaire de Berlin [1]. Il ne croit pas à une issue heureuse des négociations engagées par les Américains. Il déplore cette initiative qui donne à penser aux Soviets qu'ils pourront obtenir quelque chose, ce qui, en effet, risque de se produire. Évidemment, la France ne peut pas s'opposer toute seule à la volonté américaine. Mais elle ne se prête pas à ces négociations. Les Américains profitent sans doute du délai ainsi offert pour poursuivre leur effort d'armement, mais il reste à savoir dans quelles circonstances ils emploieront leurs armes atomiques. Or, personne n'en sait rien à l'heure actuelle et c'est là le drame. Les Soviets s'en rendent compte et profitent de la faible marge de sécurité dont ils croient disposer pour agir à Berlin sans risquer la guerre.

Le président Lübke rappelle que dans ses conversations avec Dean Rusk, ce dernier lui a déclaré qu'il ne conclurait jamais d'arrangement avec les Russes au détriment des Alliés.

Le général de Gaulle pense que les Américains n'ont pas fixé les conditions dans lesquelles ils auront recours à leur armement atomique. Ils n'ont pas de politique arrêtée et cette incertitude encourage les Soviets à prendre, sans trop de risques des initiatives à Cuba et à Berlin.

Coopération franco-allemande

– Marché commun

Le président Lübke attache une grande importance à ces problèmes qui conditionnent l'avenir. Mais les Néerlandais, les Belges et les Italiens sont méfiants. Si l'on voulait créer aujourd'hui la Communauté économique ou politique selon les plans du général de Gaulle, il y aurait des hésitations et le résultat serait incertain. Si le Royaume-Uni venait à se joindre aux Six, ces difficultés disparaîtraient et la voie serait également déblayée vis-à-vis des États-Unis. L'Europe en serait renforcée et, devant une union franco-allemande, le Royaume-Uni ne pourrait jamais occuper une position dominante. La pondération des voix (3-2-1) est telle que la Grande-

[1] Sur la situation à Berlin fin août – début septembre, voir ci-dessus le n° 64, ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 532-534. Sur le refus de la France de participer aux conversations engagées entre Moscou et Washington au sujet de l'Allemagne, se reporter à la conférence de presse du général de Gaulle du 15 mai, consacrée surtout aux problèmes de politique européenne et atlantique, reproduite dans l'*Année politique 1962*, p. 660-665.

Bretagne n'obtiendrait que difficilement une majorité, même en cas d'admission de la Norvège et du Danemark.

Le général de Gaulle déclare que tout dépend de la façon dont on envisage une politique européenne; et d'abord, veut-on une telle politique ou non ? Si c'est non, on n'a qu'à admettre l'Angleterre avec le Danemark, la Norvège, l'Islande et l'Irlande. Alors, il n'y aurait plus de politique européenne. Il y aurait sans doute des rencontres, mais pas d'action commune. Si, au contraire, on désire cette action commune (par exemple en matière de défense ou vis-à-vis des pays sous-développés), on ne peut pas admettre l'Angleterre avec son Commonwealth et ses seconds. On peut, certes, feindre de créer une très grande Europe. Mais elle ne serait alors rien d'autre que l'Alliance atlantique dont les États-Unis sont membres et où domine la politique américaine. L'Europe avec l'Angleterre, son Commonwealth et ses seconds, c'est l'abandon de la politique européenne. C'est l'Europe soumise à la politique américaine. Si tel est le but, il est déjà atteint, et il est inutile de parler d'autre chose.

Le président Lübke affirme qu'il est partisan d'une politique européenne, mais il estime que la France et l'Allemagne ne peuvent la faire seules. Même les Six ne pourraient pas défendre Berlin sans les États-Unis, qui prennent souvent conseil des Anglais. Ces derniers n'accepteraient pas la seule association économique; ils ont, dès le début, voulu participer à une organisation politique. S'ils étaient exclus, le Chancelier perdrait sa majorité en Allemagne, aussi bien au sein de son parti qu'au sein du Cabinet. Les négociations doivent se poursuivre et on ne doit pas repousser les Anglais car, s'il en était autrement, une partie des Six se tournerait vers la zone de libre-échange. Les Américains et les pays du Commonwealth feraient de même. Le Chancelier a échoué dans sa politique qui visait à éliminer les Anglais. Il a fait hier une déclaration à la presse [1] atténuant un peu l'effet négatif de son attitude antérieure, en disant que l'amitié franco-allemande n'excluait personne et n'était pas destinée à faire vivre ces deux pays en vase clos. Si la France et l'Allemagne sont d'accord pour coopérer, si elles surmontent la méfiance des quatre autres pays, les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie seront avec elles pour une politique moins dangereuse que celle que préconisait l'Allemagne face aux cinq autres pays du Marché commun.

Le général de Gaulle accepte bien volontiers l'idée qu'il n'est pas possible de faire une politique européenne sans l'Angleterre si l'Allemagne ne le veut pas. Si l'Allemagne renonce aux Six et à la tentative de les grouper en une organisation économique et politique, il n'y aura pas de politique des Six, mais un nouveau monde politique avec le Royaume-Uni, la Norvège, l'Irlande, l'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. C'est une conception. Jusqu'à présent, la France pensait avoir commencé

[1] « La compréhension franco-allemande est à double effet : elle est un but en soi et elle est aussi la condition primordiale d'une politique européenne (occidentale) et d'une politique mondiale. » Le Chancelier a ajouté : « L'amitié franco-allemande n'est dirigée contre personne. L'Allemagne et la France ne veulent pas s'isoler du reste du monde. » Voir *Le Monde* des 4 et 5 septembre, respectivement, p. 1 et 6 et p. 1 et 2.

l'organisation économique de l'Europe proprement dite et devoir la compléter par une organisation politique. Si l'Allemagne fait une autre politique et renonce aux Six, la France en prendra acte. L'Italie et la Belgique ne préfèrent certainement pas l'Angleterre à l'Allemagne et à la France réunies. Peut-être les Pays-Bas le font-ils ? Ce que le président Lübke dit n'étonne pas le général de Gaulle. Depuis la candidature britannique, la France suit la politique de l'Allemagne fédérale et celle-ci ne va pas nettement dans le sens des Six. Pourtant le gouvernement de Bonn avait d'abord fait sienne cette politique et avait entraîné la France dans cette voie (le Général parle surtout pour lui !). Cette nouvelle conception n'a rien à voir avec la politique des Six, ne mène pas à l'Europe, mais conduit à un arrangement très large auquel les Américains seront très rapidement partie.

Le président Lübke déclare que tel n'est pas le désir de la République fédérale. Devant la méfiance qui existe à l'égard du bloc franco-allemand, il estime nécessaire d'adopter une position différente. On peut envisager l'association économique du Danemark et de la Norvège; pas celle de l'Irlande et de l'Islande. Il faut aussi apaiser l'opinion publique allemande. C'est cette raison qui a motivé les paroles du président Lübke qui ne sont pas dictées par ses sentiments personnels.

Le général de Gaulle remercie M. Lübke de sa franchise; il n'est pas surpris de ses propos et comprend ce que sont les courants politiques en Allemagne. Il n'exclut pas la possibilité de l'entrée des Anglais dans le Marché commun, mais il dit qu'alors, ce sera un monde nouveau et qu'il n'y aura plus de Communauté européenne. La France choisira alors quelle voie elle aura à suivre. Pour le moment, elle croit qu'elle-même et l'Allemagne n'ont pas à cacher leur alliance.

L'entretien se termine à 16 heures par l'arrivée de Mme de Gaulle et de Mme Lübke.

II

Entretien du général de Gaulle et du chancelier Adenauer le 5 septembre 1962, 9 h. 35

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer remercie le Général de son discours de la veille qui correspond tout à fait à ses idées. Il est convaincu que le peuple allemand partage cette opinion. Il a entendu dire que le président Lübke s'était montré un peu « peureux » lors de son entretien avec le Général. Cela est dû à son caractère et au fait qu'il n'est pas aussi au courant des grands problèmes politiques européens, ni des rapports franco-allemands. Cela ne devrait pas toucher le Général.

Le général de Gaulle remercie à son tour le Chancelier de tout ce qu'il a organisé pour consacrer l'amitié des deux pays. Les réactions de la

population prouvent qu'il a réussi. Il est vrai que le président Lübke a exprimé son souci de ne pas rendre trop démonstrative l'amitié franco-allemande, pour ne pas écarter ou intimider les quatre autres. Il a aussi laissé entendre que pour lui et d'autres Allemands, la décision de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun était prise. Le Général, quant à lui, est moins affirmatif. Il ne pense pas que l'amitié franco-allemande risque de séparer les Six. Il ne pense pas non plus que, pour l'instant, il soit possible d'envisager l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Si cela se faisait, ce serait un autre monde et ce ne serait plus la Communauté des Six. Une des principales raisons qui a déterminé le Général à faire entrer effectivement la France dans la Communauté des Six était justement l'intention formelle de l'Allemagne de suivre cette politique. Si, maintenant, l'Allemagne voulait faire une politique économique avec le Danemark, la Norvège, l'Islande, l'Irlande et le Commonwealth, la France devrait chercher une autre politique pour s'y adapter. Pour le moment, rien n'est vraiment décidé. Peut-être serait-il nécessaire de décider, soit dans le sens des Six, soit dans un autre. La France, quant à elle, préfère la Communauté des Six.

Le chancelier Adenauer rassure le Général en disant que les directives politiques ne sont pas arrêtées par le Président, mais bien par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne. On tient le président Lübke informé des questions politiques, mais il n'a pas le temps de les étudier d'une manière détaillée. La politique du Chancelier est dictée par la menace que les Russes font peser sur la France, l'Allemagne et leurs voisins. Il est indispensable que les deux pays érigent une barrière politique contre l'avance du communisme. Les promoteurs de la première Communauté (la C.E.C.A. [1]), MM. Schuman et Monnet, ont voulu éliminer, par l'organisation du Marché de l'acier et du charbon, toute possibilité de conflit futur entre la France et l'Allemagne. Les Anglais, invités, ont refusé de se joindre aux Six de la C.E.C.A.

Puis ce fut la C.E.E. [2] et son succès retentissant, mais aussi quelques fruits amers. Certains croient voir dans la C.E.E. un instrument politique. Indirectement, cela est vrai, puisqu'il n'y a pas d'économie sans politique. Quant à l'admission de la Grande-Bretagne, le président Lübke fait erreur s'il s'imagine que la décision est déjà prise. Il y a l'agriculture, les textiles, les mines de charbon, la répartition des voix (Danemark, Norvège, etc.). Tout ceci paraît trop important au Chancelier pour que la Commission de Bruxelles puisse y faire face dans sa forme actuelle, malgré l'existence de trois organisations européennes [3] et l'emploi de 5.000 personnes. Pour le Chancelier, le problème de l'admission de l'Angleterre à la C.E.E. n'est

[1] La déclaration Schuman du 9 mai 1950 constitue l'acte fondateur de l'unité européenne, dans la mesure où elle propose la mise en place d'une autorité européenne supérieure aux États. Le projet fut mis en forme par un traité signé à Paris le 18 avril 1951 et ratifié par les six parlements européens.

[2] Les traités sur le Marché commun et sur l'Euratom ont été signés à Rome, au Capitole, le 25 mars 1957. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 263 (et notes).

[3] La C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom.

pas encore décidé. Si ce pays présente une demande de candidature sérieuse, elle sera sérieusement examinée.

Le problème politique est, pour le Chancelier, peut-être plus important encore. La Commission Fouchet [1] avait fait des progrès lorsque M. Spaak l'a mise en sommeil. Elle peut continuer à ne pas se réunir, mais les relations franco-allemandes doivent être réglées. Si l'Angleterre désire entrer dans le Marché commun, qu'on négocie très fermement avec elle, en faisant la distinction entre la C.E.E. et l'Union politique. Ce sont les intérêts des Six qui sont déterminants, non ceux de l'Angleterre.

Le général de Gaulle demande au Chancelier s'il ne croit pas que le jour où l'Angleterre sera membre de la C.E.E, elle affectera de pousser à l'Union politique. Cette dernière alors ne se fera probablement pas, car l'Angleterre n'acceptera pas une politique vraiment commune dans le domaine européen. Dans la question de Berlin par exemple, il n'est pas possible de suivre une politique vraiment commune avec l'Angleterre.

Le chancelier Adenauer souligne que les Britanniques ont déployé une grande activité dans le domaine des relations avec la presse et que quelques Allemands en ont été surpris. La décision du Chancelier n'est pas encore prise en ce qui concerne l'admission des Anglais à la C.E.E. Reste le problème de la Norvège, du Danemark, de l'Irlande, de l'Islande. Les Six deviendraient 11 et parmi les nouveaux venus, une grande partie se rangerait derrière l'Angleterre, soit par intérêt, soit par désir d'obstruction, comme M. Luns. Entre la France et l'Allemagne, il faut un accord permanent qui rapproche définitivement les deux pays et leurs 100 millions d'habitants et qui permette à leurs gouvernements de définir une politique commune.

La situation politique italienne est très incertaine; le Pape n'exerce pas une influence bien précise et la Chrétienté risque, en Italie, d'éclater en droite et gauche, ce qui, finalement, ferait pencher la politique italienne davantage encore vers la gauche.

La Belgique désire conserver sa neutralité, M. Stikker [2] l'a affirmé. Quant aux Pays-Bas, ils ignorent ce qu'ils veulent. Il est question d'éloigner M. Luns et de le remplacer par M. Lassen, ce qui serait bien.

Le général de Gaulle demande au Chancelier comment il voit une association avec les Anglais qui n'aboutirait pas à renier les Six. Quelle serait la forme que pourrait revêtir cette possibilité d'avenir et sur quelles bases pourrait-elle être fondée ?

Le Chancelier estime qu'il faudrait d'abord un *gentlemen's agreement* entre la France et l'Allemagne, qui ne serait pas destiné au grand public et qui ferait de l'avenir ce que les deux pays veulent qu'il soit.

Le général de Gaulle pense que ce *gentlemen's agreement* existe déjà. Le Chancelier est un gentleman, il permettra au Général de se targuer, lui aussi, de ce titre. Sans faire sonner les cloches et éclater les pétards,

[1] Sur la Commission Fouchet et ses suites, voir *D.D.F.*, 1961-II, et 1962-I, Table méthodique. II A.1. L'Europe politique. Le plan Fouchet.

[2] M. Dirk Stikker, secrétaire général de l'O.T.A.N.

l'Allemagne et la France peuvent faire davantage; par exemple, mieux organiser leur coopération diplomatique dans l'affaire de Berlin, dans leurs rapports avec l'Est, en matière de défense, pour ce qui concerne l'Afrique et les pays sous-développés, etc. Les deux pays ne semblent pas suivre la même politique dans ces questions. Ils ont besoin d'une défense commune, car ils sont directement menacés, plus directement que l'Angleterre ou l'Amérique. La France et l'Allemagne, certes, font déjà quelque chose ensemble, mais peuvent faire plus encore. Les sentiments exprimés par le peuple allemand ont profondément impressionné le Général. Le Chancelier a vu que la situation n'était pas tout à fait la même en France, parce que l'Allemagne avait très durement occupé toute la France, ce qui motive une certaine réserve à l'égard des Allemands. Mais l'amitié, les contacts sont prêts à se déployer. On peut organiser des rencontres de jeunes des deux pays; il est facile de faire venir une année 1 million de jeunes Allemands en France et d'envoyer 1 million de jeunes Français en Allemagne. On doit mieux organiser les rapports entre notre Éducation nationale et les universités allemandes; il faut pousser l'étude de la langue française en Allemagne et de l'allemand en France. C'est une politique que la France est prête à faire.

Le chancelier Adenauer abonde dans le même sens. Dans tous les domaines, militaire et diplomatique compris, il est prêt à une union avec la France. Un échange de lettres, ou le procès-verbal de cette conversation, pourrait peut-être concrétiser cet accord [(1)], ce qui n'effaroucherait personne. Un Comité restreint pourrait alors examiner les différentes possibilités pratiques. Le Chancelier voudrait qu'un acte écrit vienne confirmer cet accord verbal, qui pourrait ainsi survivre aux personnes actuellement au pouvoir. La forme de cet écrit ne devra pas heurter la susceptibilité d'autrui.

Le Chancelier aborde alors des questions plus personnelles et demande au Général s'il est satisfait de M. Blankenhorn.

Le général de Gaulle n'a rien à reprocher à M. Blankenhorn. Il le trouve aimable, compréhensif et ouvert à la coopération franco-allemande. Il ne l'a jamais entendu proférer un mot fâcheux à l'égard du Chancelier. M. Blankenhorn est très prudent et un bon ambassadeur.

Le Chancelier fait alors l'éloge du nouvel ambassadeur de France à Bonn [(2)] qui lui a fait une excellente impression. Sa réputation est excellente. Mais il estime que les deux ambassadeurs devraient davantage travailler avec la presse des deux pays.

[(1)] Ce qui sera concrétisé par un memorandum adressé par le président de la République au chancelier Adenauer le 19 septembre 1962; la réponse allemande viendra sous la forme d'un mémorandum daté du 8 novembre. Il en résultera la création de chaque côté d'une Commission interministérielle pour la coopération franco-allemande, présidée du côté français par M. François Seydoux, ancien ambassadeur de France à Bonn. Ces commissions se réuniront les 12 et 23 octobre, 2 et 19 novembre, afin de préparer l'accord franco-allemand de janvier 1963.

[(2)] M. Roland Jacquin de Margerie nommé ambassadeur de France à Bonn en juillet 1962, en remplacement de M. François Seydoux, a remis ses lettres de créance au président de la République fédérale le 7 août. Sur le sujet, voir le télégramme de Bonn, n°s 3713-3720 du 7 août, non reproduit.

Le général de Gaulle déclare que les journaux en France (par exemple *Le Figaro, Le Monde, L'Aurore*) sont ennuyés du « cours nouveau » que suit la France depuis quatre ans et qu'ils en marquent de l'aigreur. Il pense qu'ils chercheront à créer des difficultés à la coopération politique franco-allemande. La presse ne vit pas de situations normales, mais de drames. Il sera difficile d'utiliser la presse parisienne, mais on peut améliorer les contacts avec elle.

Le chancelier Adenauer comprend cette situation et revient sur les contacts de l'ambassade britannique à Bonn avec la presse allemande. En lui fournissant des renseignements, les Britanniques ont pratiquement mis la main sur la maison Springer. Les Américains ont, de leur côté, une influence non négligeable par les fonds qu'ils distribuent. Ils ont invité notamment des personnalités allemandes à venir faire des conférences aux U.S.A. et ces conférences ne réunissent parfois pas plus de 300 auditeurs. Mais elles sont rétribuées comme s'il y en avait 10.000.

Le chancelier parle ensuite de M. Strauss, ministre de la Défense de la République fédérale d'Allemagne, qui a de bonnes intentions, mais n'est pas toujours prudent. M. Strauss sait beaucoup de choses et est intelligent. Mais il faut lui enseigner la prudence et créer de meilleures relations entre lui et M. Messmer.

Le général de Gaulle déclare que MM. Messmer et Strauss ont des contacts, mais que M. Strauss donne l'impression d'être obligé, pour toutes sortes de raisons, de donner toujours satisfaction aux Américains. Il semble ne pas pouvoir agir différemment. Peut-être y trouve-t-il un avantage pour l'armée allemande. Cela n'empêche que MM. Messmer et Strauss parlent ensemble et que dans la mesure où les Américains ne s'y opposent pas, il y a coopération.

Le chancelier Adenauer prie le Général de dire prochainement quelques mots à M. Strauss sur le problème de l'armement. M. Strauss y serait certainement très sensible. Mais la coopération diplomatique paraît au Chancelier la plus importante, surtout entre les deux ambassadeurs de France et d'Allemagne à Washington. M. Alphand est un homme très bien. M. Grewe est parti pour l'O.T.A.N. [1]. Le Chancelier n'a jamais voulu lui confier le poste de Washington; c'était un choix politique et non pas diplomatique. Le nouvel ambassadeur de la République fédérale à Washington, M. Knappstein, suivra une politique toute différente. Il espère qu'entre MM. Alphand et Knappstein, les relations seront bonnes. Il croit décisif que les deux ambassadeurs à Washington adoptent les mêmes positions. Il enverra des instructions dans ce sens à M. Knappstein.

Le Chancelier note que le nouvel ambassadeur britannique à Bonn, M. Roberts, qui remplace M. Steel, semble introduire un style nouveau. Il est plus dangereux et plus intelligent que M. Steel, qui était profondément anglais.

[1] Sur le Dr Grewe, ambassadeur de la République fédérale à Washington, et son rappel à Bonn, voir une lettre personnelle adressée par l'ambassade de France à Washington à M. Jean Laloy, directeur politique adjoint au Département, en date du 16 août, non reproduite, ainsi que le télégramme de Bonn nos 4370-4371 du 12 septembre, non retenu.

Le Chancelier aborde ensuite, toujours dans le domaine personnel, l'attitude de M. Couve de Murville à Bruxelles, où, selon M. Hallstein, il aurait fait du très bon travail dans l'affaire de la candidature du Royaume-Uni. Cependant, M. Couve de Murville aurait été prêt à régler les problèmes agricoles *avec* les Anglais *contre* l'Allemagne. Le Chancelier sait que la France est une grande productrice de blé; l'Allemagne peut absorber la production française, mais pas celle du Royaume-Uni, du Commonwealth et celle de la France. Ce serait trop et les paysans allemands, qui sont les électeurs du Chancelier, ne seraient pas d'accord.

Le général de Gaulle ne croit pas que M. Couve de Murville ait soutenu les Anglais. Le Ministre ne veut pas non plus l'entrée du blé canadien dans la Communauté. Mais il existe un problème agricole entre la France et l'Allemagne. En Allemagne, on achète le blé aux agriculteurs à un certain prix et on importe à bon marché. En France, on achète le blé moins cher aux agriculteurs, sans importer du dehors. La France ne veut pas que du blé soit importé en Europe, mais que la Communauté consomme le blé allemand et français.

Le chancelier Adenauer déclare en avoir parlé à son ministre de l'Agriculture qui pense comme le Général et lui-même. Cette affaire, bien que délicate, s'arrangera.

Le Chancelier désire ensuite informer le Général de deux autres problèmes personnels :

1° *M. Globke* qui est secrétaire d'Etat à la Chancellerie, a la pleine confiance du Chancelier. Il est encore en butte aux attaques des communistes et il aimerait que le Général dise à M. de Margerie que M. Globke mérite cette confiance.

2° C'est *M. Krone* que le Chancelier envisage comme son successeur. C'est un homme très sûr, qui partage les idées politiques du Chancelier. M. Lübke et le Chancelier sont tous deux catholiques. Bien que les relations entre catholiques et protestants soient excellentes, il ne faut pas trop de « catholicisme ». M. Lübke ne veut pas être réélu. Son mandat expire en 1964. Pour le C.D.U. et le C.S.U., il vaut mieux que le Chancelier soit catholique et non pas le Président. M. Krone est catholique. On ne sait pas encore qui succédera à M. Lübke, mais, de toute façon, ce sera un protestant.

Le général de Gaulle déclare qu'un homme d'État doit toujours penser à sa succession; cependant, en ce qui concerne le Chancelier, « ce n'est pas pour demain ». Il connaît un peu M. Krone qui lui a fait une impression favorable.

Le chancelier Adenauer évoque à nouveau l'idée d'un procès-verbal ou d'un mémorandum à propos de l'accord franco-allemand. Il voudrait également savoir comment régler le problème de la candidature britannique à la C.E.E, qui ne doit pas être décidée « au galop ».

Le général de Gaulle demande sur quel sujet le Chancelier veut négocier puisque, tout en menant la manœuvre, les Anglais sont jusqu'à présent restés dans le vague. L'attitude de M. Hallstein dans cette affaire lui paraît très sérieuse et objective.

Le Général est tout à fait d'accord pour rédiger un mémorandum qui reprendrait ce qui s'est dit au cours des entretiens. Un échange de lettres entre lui-même et le Chancelier pourrait alors confirmer cet accord et les ministres des Affaires étrangères seraient en mesure de fixer les détails pratiques. D'autres contacts auraient lieu entre MM. Messmer et Strauss, M. Sudreau et X. M. Herzog et X. M. Couve de Murville a déjà élaboré une note qui formerait la base de ce « procès-verbal ».

Le chancelier Adenauer approuve cette procédure, mais souligne qu'il ne fait pas tout à fait confiance à son ministre des Affaires étrangères et qu'il souhaiterait que celui-ci n'intervienne pas dans les relations entre le Général et lui. M. Schroeder aurait déclaré, en présence de M. Seydoux, qu'il était autrement difficile de diriger un ministère de l'Intérieur qu'un ministère des Affaires étrangères. Cette affirmation montre que son ministre ne comprend pas l'importance de la politique étrangère.

Le général de Gaulle propose d'envoyer à son retour à Paris le schéma d'un « programme franco-allemand » au Chancelier, qui pourra l'accepter tel quel ou lui apporter des modifications. Il lui fera part de son accord par une lettre et il est entendu que ces textes ne seront pas publiés.

Le chancelier Adenauer fait part au Général de son impression sur le général Lemnitzer, auquel le général Norstad reprocherait d'être « trop mou vis-à-vis de Washington ». Quant à Jean XXIII, le Chancelier estime que Sa Sainteté est un bon pape, manquant peut-être de brillant, mais que le Concile est un événement très important pour l'Europe. Le Chancelier souhaiterait une photographie dédicacée du général de Gaulle.

La conversation prend fin à 11 h. 25.

III

Entretien du général de Gaulle et du chancelier Adenauer le 6 septembre 1962, 10 heures (sur le bateau entre Cologne et Düsseldorf)

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer exprime l'inquiétude ressentie récemment en République fédérale d'Allemagne à la suite de rumeurs concernant un changement dans les plans de défense américains. Les États-Unis n'envisageraient de recourir à leurs armes nucléaires qu'en cas d'attaque directe contre leur territoire ou s'ils se sentaient menacés par suite de la conquête d'une grande partie de l'Europe. Par ailleurs, Washington songerait à demander à l'Allemagne de mettre 750.000 hommes sous les armes. Le Chancelier estimait cet effort impossible. Ces rumeurs avaient pour origine le livre écrit par le général Taylor [1], mais aussi certains milieux de l'admi-

[1] Général Maxwell D. Taylor, *The uncertain trumpet*, London, Stevens, 1959, 203 p. Le 13 août, le général Maxwell Taylor, nouveau président du Comité des chefs d'État major inter-armes depuis le 9, a déclaré à Minneapolis que « la puissance atomique n'était plus la principale garantie de notre sécurité ».

nistration américaine [1]. L'ambassadeur à Bonn, M. Dowling, a fait parvenir au Chancelier une lettre de M. Kennedy [2], qui exprime sa surprise devant l'inquiétude allemande que le Président qualifie d'injustifiée. M. Kennedy confirme dans sa lettre que la défense nucléaire américaine sera pleinement assurée en Europe. Le général Taylor avait soutenu qu'il ne fallait pas utiliser l'arme atomique pour éviter le déclenchement d'une guerre nucléaire. Selon le général américain, la défense de l'Europe occidentale pouvait être assurée par les armes conventionnelles. M. Dowling prétend maintenant que cette conception n'est plus vraie et que les petites armes atomiques seraient utilisées immédiatement en cas de guerre. Les unités américaines stationnées en Allemagne en sont dotées. Le Chancelier a chargé M. Strauss de vérifier si ces dispositions étaient réellement prises. Le général Taylor était en lutte avec l'administration Eisenhower lorsqu'il a écrit son livre. Maintenant qu'il porte une lourde responsabilité au sein de l'équipe du président Kennedy, ses idées ont évolué. Le Chancelier répète que si les Russes attaquaient en utilisant de petites armes atomiques, les Américains ne pourraient pas s'y opposer avec des unités conventionnelles. Ils devraient, eux aussi, se servir d'armes nucléaires.

Le général de Gaulle convient que certains faits troublants se sont produits : le départ du général Norstad [3] par exemple, qui voulait défendre l'Europe par tous les moyens. Il est même possible que le Président américain ne soit pas fixé lui-même sur ce qu'il ferait en pratique. Le président Kennedy est, cependant, déterminé à ne pas laisser l'Europe appartenir aux Soviets, sinon, il perdrait lui-même la guerre. Mais il n'a pas déclaré que « dès que les Russes attaqueraient, toutes les armes seraient utilisées pour la défense de l'Europe ». D'où une marge d'incertitude. Les Russes le savent et cherchent à en profiter aussi bien à Berlin et dans leur attitude vis-à-vis de l'Ouest que pour développer le doute en Allemagne, en France et chez les Scandinaves. Le Général n'en fait pas reproche au président Kennedy. L'enjeu est tellement grand pour l'Amérique qu'elle n'entre pas dans ce qui lui paraît être des détails cependant essentiels pour des pays comme l'Allemagne et la France. En ce qui concerne l'emploi éventuel de petites bombes atomiques par les Américains en Europe, le Général croit savoir que le contrôle du président Kennedy a été renforcé et que

[1] Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 461, 481-483, 498-499, 520-521. Le 1er août, M. von Hase, porte-parole officiel du gouvernement fédéral, a déclaré que toute augmentation de la Bundeswehr serait irréaliste au-delà de 500.000 hommes, et a démenti que les Etats-Unis avaient demandé à Bonn de porter ce chiffre à 750.000.

[2] Le 20 août, le chancelier Adenauer a reçu M. Walter Dowling, ambassadeur des États-Unis. Ce dernier lui a remis un message du président Kennedy traitant de la politique générale des États-Unis et de leur intérêt au maintien de relations satisfaisantes avec la République fédérale. Le 28 août, la Maison Blanche annonçait que le chancelier Adenauer avait répondu à la lettre du président Kennedy.

[3] Le 20 juillet, le général Lauris Norstad, commandant suprême atlantique depuis 1956, a remis sa démission au président Kennedy qui l'a acceptée. Le même jour, la Maison Blanche annonçait la nomination du général Lemnitzer comme commandant des forces américaines en Europe. Le général Maxwell Taylor lui succédera comme président du Comité des chefs d'État-major. Le général Norstad, partisan convaincu de la création de la force de frappe européenne, avait été en désaccord avec le Pentagone américain, et avait refusé en avril de participer à la conférence ministérielle de l'Organisation atlantique à Athènes.

des dispositions techniques ont été prises pour retirer au commandant en chef américain en Europe le pouvoir d'en décider. C'est une des raisons qui ont motivé le départ du général Norstad. Le président Kennedy s'est exclusivement réservé l'emploi de l'arme atomique. Sa mauvaise humeur à l'égard de la France provient du fait que celle-ci, par la construction de sa force de frappe, peut déclencher une guerre nucléaire sans que les Américains en aient eux-mêmes décidé [1].

Le chancelier Adenauer informe le général de Gaulle de la conversation que l'ambassadeur Grewe a eue avec le président Kennedy à l'occasion de sa visite d'adieu [2]. M. Kennedy a laissé entendre que les États-Unis reconnaîtraient éventuellement la D.D.R. Cette information a été tenue secrète pour ne pas miner le courage des Berlinois. Le Chancelier souligne que pour lui et son pays, le *problème humain* des 17 millions d'habitants de la D.D.R. et des Berlinois était déterminant; si une situation était créée, qui permettrait à ces hommes de vivre librement comme ils le veulent, on pourrait réexaminer l'aspect politique du problème.

Le général de Gaulle reconnaît que l'Allemagne ne peut aller au-delà de ce que le Chancelier vient de déclarer; c'est le maximum des concessions admissibles. S'il existe à l'Ouest, aux U.S.A., en Grande-Bretagne et en France, un certain préjugé contre la réunification, il n'en est pas de même à l'égard du problème humain. Il est extrêmement important pour les Français et pour le Général de penser que la question de la réunification du territoire allemand passe après un changement de la condition humaine des 17 millions d'Allemands qui vivent sous le joug soviétique.

Le chancelier Adenauer veut rester très prudent dans ses déclarations. Il est inutile de discuter maintenant avec les Russes qui s'imaginent peut-être que les Américains sont affaiblis.

Le général de Gaulle pense que les Russes attendent quelque chose des négociations en cours.

Le chancelier Adenauer estime que les Américains ne jouent pas un jeu très net au sein de l'O.T.A.N. quand ils demandent à l'Europe de leur faire une proposition sur la mise à la disposition de l'Organisation des unités européennes d'armes atomiques. Si les Américains avaient eux-mêmes proposé une solution à ce problème, c'eût été très bien, mais avec la formule actuelle, ils comptent surtout sur le désaccord entre Européens pour qu'aucune solution pratique ne soit adoptée.

Le général de Gaulle pense qu'un plan commun pour la première bataille, c'est-à-dire pour celle qui aura lieu sur le sol allemand, est indispensable. Au-delà, il sera difficile d'arrêter des plans communs, car trop d'incertitudes s'y opposent. La France veut participer à la bataille d'Allemagne dès le premier instant; c'est pourquoi elle a remis au commandant en chef américain certaines de ses forces, mais elle ne peut pas les donner toutes *a priori*. Le danger d'une attaque russe est d'autant plus grand que

[1] Sur la question de la force de frappe française et l'attitude du président Kennedy, voir l'*Année politique 1962*, p. 498-499; ci-dessus le n° 14.

[2] Le président Kennedy s'est entretenu le 31 août avec l'ambassadeur Grewe qui devait quitter les États-Unis le 8 septembre.

Moscou sait que l'Occident ne répondra pas immédiatement avec toute sa puissance. Si les Russes attaquent, les hésitations américaines feront sans doute perdre beaucoup de terrain, de troupes et de matériel, mais les Américains seront néanmoins obligés d'intervenir à un moment quelconque avec toute leur puissance. On peut cependant imaginer que les Russes ne lanceront pas, le cas échéant, une attaque générale. Ils harcèleront l'Occident en procédant à des attaques limitées qui aboutiront à faire reculer de-ci, de-là, le monde occidental. C'est ce qu'ils font à Berlin qui, à cet égard, constitue un premier test. Puis ils choisiront un autre théâtre, le Danemark par exemple, pour acculer l'Occident à reculer sans guerre. Cette tactique est dangereuse pour nous et c'est pourquoi, dans l'affaire de Berlin, il ne faut accepter aucun recul.

Le chancelier Adenauer croit lui aussi que les Russes mettent à profit les incertitudes américaines pour affaiblir l'Europe occidentale et agir avec plus de vigueur contre les Américains et les *Chinois*. Le Chancelier a essayé de convaincre des Américains influents d'appuyer la Chine communiste afin d'accroître vis-à-vis des Russes le danger chinois. Si la Chine n'est pas aussi importante pour l'Ouest que la Russie, elle l'est pour les Soviets qui la craignent, créent en Sibérie un énorme centre industriel et font le vide devant la Chine communiste.

Le général de Gaulle se demande si les Européens ont intérêt à laisser la Chine confinée avec les Russes. Il y a bien le même régime idéologique, mais les résultats diffèrent.

Le chancelier Adenauer voudrait que les Russes soient obligés de prélever des troupes aux frontières occidentales pour les mettre à l'Est. Ce serait un moyen de protéger l'Europe. Les Russes se méfient de la Chine d'où ils ont rappelé tous leurs techniciens. Au lieu de construire sur le fleuve Jaune 11 barrages, comme ils l'avaient promis à Pékin, ils n'en ont érigé qu'un seul. Il faudrait pouvoir se rendre compte de ce que les Russes font en Sibérie; la France est mieux placée que l'Allemagne pour le faire. Les Japonais aussi s'intéressent à ces problèmes et ils ont constaté qu'il y a trois années encore, un million de Chinois mouraient de famine tous les ans. Aujourd'hui, 600.000 hommes seulement meurent de faim. C'est déjà un progrès.

Le général de Gaulle croit que les Japonais veulent établir des relations économiques avec la Chine communiste, mais que les relations diplomatiques les intéressent peu. Lors des négociations sur le Laos, la délégation chinoise a fait des avances à la délégation française. Les Chinois voulaient un arrangement semblable sur le Vietnam et le Cambodge, en soulignant qu'ils n'étaient pas des « impérialistes ». Il n'y a, en revanche, presque pas eu de contacts à Genève entre délégations soviétique et chinoise.

Le chancelier Adenauer conclut en disant que ce qu'il voudrait surtout, c'est que Russes et Chinois aient à s'occuper les uns des autres.

Fin de l'entretien à 11 h. 35.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

68

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4880 à 4883 [1].
Réservé.

Washington, 7 septembre 1962.

(*Reçu :* le 8, 0 h. 35.)

J'ai demandé à M. Rusk [2] quel était son sentiment sur le problème de Berlin. Il m'a répondu, et je sais que cette opinion est partagée par d'autres membres du gouvernement américain, que nous devions nous attendre à un rebondissement sérieux de l'affaire sinon dès les prochaines semaines, du moins avant la fin de l'année. Les Russes signeraient-ils leur traité de paix séparé ? Il était difficile d'en avoir l'assurance, mais ils chercheraient à coup sûr à nous imposer, dans le domaine des accès à Berlin, des contrôles inacceptables. M. Rusk songeait plus particulièrement à un retrait du contrôleur soviétique du Centre de sécurité aérienne, accompagné de l'exigence, pour nos appareils, d'atterrir au terrain de Shonefeld. Il pensait également que la multiplication récente en R.D.A., sur un tracé au sol correspondant aux corridors aériens, de rampes de lancement pour fusées, devait nous mettre en garde.

Dans la conviction qu'une épreuve de force était prochaine, l'administration américaine se préoccupait de la nécessité de donner aux Russes un net avertissement avant qu'ils ne se soient engagés dans la mauvaise voie.

Le secrétaire d'État m'a dit en confidence que le Président cherchait le moyen, au cas où le Congrès serait en vacances au moment de la crise, d'obtenir le moyen légal d'appeler des réservistes sous les drapeaux [3].

Il regrettait la décision récente du gouvernement allemand tendant à réduire le budget de la Défense. Ce fait pouvait être interprété à Moscou comme le signe que nous n'étions pas prêts à appuyer nos propos par des actes. Il se demandait si la France qui rapatriait des troupes d'Algérie ne pourrait laisser entendre que celles-ci, une fois rééquipées, seraient stationnées de manière à appuyer le concept stratégique de l'avant. Tout témoignage que les dirigeants russes pourraient recueillir dès maintenant

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 1498-1501) et à Londres (n°s 2881-2884).

[2] Le 7 septembre, M. Dean Rusk recevait M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, avec lequel il procéda à un échange de vues sur les problèmes du Laos, de l'Asie du Sud-Est, de Cuba, de la Conférence du désarmement et naturellement de Berlin. Sur la situation à Berlin, en septembre, consulter l'*Année politique 1962*, p. 532-534. Se reporter aussi à deux notes de M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères au service d'Europe orientale du Département, datées des 11 et 13 septembre, et intitulées respectivement : « Préparatifs militaires alliés en vue d'une crise sur Berlin » et « Examen des plans militaires relatifs à Berlin » : cette dernière note, rédigée en vue du Comité de défense du 20 septembre, est ci-après reproduite sous le n° 75. Ce même 7 septembre, avait lieu à Paris une entrevue entre M. Rosswell Gilpatric, secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis, et M. Messmer, ministre des Armées. La conversation porta notamment sur l'entretien des forces américaines en Europe.

[3] Le 7 septembre, le président Kennedy demandait l'autorisation de rappeler cent cinquante mille réservistes. Le même jour, l'U.R.S.S. mobilisait la classe 1963.

de préparatifs concrets ferait plus pour les amener à réfléchir que bien des échanges de notes [1].

J'ai souligné que le mouvement de nos troupes vers la métropole constituait en soi un renforcement du continent dont le sens ne pouvait échapper aux Soviétiques.

Je me suis référé d'autre part aux déclarations de M. Messmer sur le redéploiement et le rééquipement de ces unités [2].

(R.F.A. EU 6-35-1.)

69

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4884 à 4886 [3]. *Washington, 7 septembre 1962.*
Réservé.

(*Reçu :* le 8, 8 h.)

De lui-même, le secrétaire d'État, au cours de notre entretien du 7 septembre, a évoqué la question des livraisons d'armes russes à Cuba [4]. Tout en confirmant ce que m'avait déclaré M. Bohlen [5] sur le fait qu'à son avis, il n'existait pas de lien organique, dans la politique russe, entre Cuba et Berlin, M. Rusk m'a dit qu'on avait été frappé à Washington de la hâte apportée par les Soviétiques à remplir depuis le mois de juillet le programme d'armement de l'île.

Des fusées sol-air avaient été placées aux points stratégiques, des réseaux radar, des circuits de communication dont les installations improvisées étaient occupées par des techniciens russes. Sans doute tenait-on à Moscou à mettre en place ce dispositif avant le déclenchement de l'épreuve de force à Berlin.

Bien entendu, si les Russes voulaient mettre à profit notre position d'isolement à Berlin, nous pouvions leur rendre la pareille à Cuba, c'était le principe même de certaines contre-mesures navales. Une attaque de Castro contre la base de Guantanamo serait un prétexte d'intervention excellent, mais le gouvernement de La Havane le savait. Jamais il ne commettrait cette bévue.

M. Rusk a tenu à me remercier des renseignements sur la situation à Cuba que nous avions fournis au département d'État et aux services amé-

[1] Note manuscrite marginale : *Fiche pour le Ministre.*

[2] Sur la réimplantation des armées, voir *Le Monde*, n°s 5487 et 5490, respectivement des 8 et 12 septembre, p. 7 et p. 5.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 2885-2887) et à Bonn (n°s 1502-1504).

[4] Sur les renseignements fournis à cet égard par les ambassadeurs de France à La Havane et à Washington, voir ci-dessus les n°s 51, 52.

[5] Dans une conversation du 5 septembre : voir à ce propos le télégramme de Washington n° 4833, du même jour, non reproduit.

ricains. Il attachait un grand prix à ces informations. Il suivait difficilement cependant le cours des événements dans l'île : les bruits concernant un soulèvement, la mobilisation des milices populaires, leur démobilisation. À quelle réalité concrète ces mouvements répondaient-ils ? On était incapable ici de faire un partage exact entre les nouvelles imaginées par les réfugiés cubains de Floride et les données véritables de la situation.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 135.)

70

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4925 à 4930 [1]. *Washington, 10 septembre 1962.*

Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 11, 1 h. 35.)

Le président des États-Unis m'a reçu le 10 septembre à la Maison Blanche. D'un entretien d'une demi-heure environ, je retiens les points suivants :

1. Voyage du général de Gaulle en Allemagne [2].

M. Kennedy m'a dit combien il se félicitait du succès triomphal remporté par le général de Gaulle au cours de son voyage en Allemagne. Les États-Unis ont constamment souhaité une réconciliation réelle et profonde entre la France et l'Allemagne. Le Président comprend qu'une coopération franco-allemande, qui ne se substitue pas aux accords existants sur les plans européen et atlantique, représente un élément fondamental de la politique de l'Occident.

2. Crise de Berlin.

Le Président des États-Unis redoute un accroissement prochain de la tension à Berlin. Les propos qui ont été tenus récemment par M. Khrouchtchev à M. Udall, secrétaire américain de l'Intérieur [3], ne sont pas rassurants. Le Premier ministre soviétique a agité de nouveau la menace d'un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est comportant pour nos accès et notre présence à Berlin toutes les conséquences que nous pouvons redouter. Il aurait même déclaré à son interlocuteur américain : « Les Européens n'ont pas le pouvoir de s'opposer à notre politique et M. Kennedy est trop intelligent pour déchaîner la guerre mondiale à propos de Berlin. »

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 6243-6248), Londres (n°s 13213-13218) et Moscou (n°s 6030-6035).

[2] Il avait eu lieu du 4 au 9 septembre. Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 67 (et note).

[3] Le voyage en U.R.S.S. du secrétaire américain à l'Intérieur, accompagné d'une mission de spécialistes de la production électrique, s'achevait le 9 septembre. M. Udall avait été reçu le 6 septembre par le Premier soviétique.

Cette situation a amené le Président à demander au Congrès les pouvoirs nécessaires pour rappeler 150.000 réservistes, qui serviraient surtout dans l'armée de l'Air et dans la Marine.

Comme M. Rusk me l'avait dit il y a peu de jours (mon télégramme n°s 4880 à 4883 [1]), M. Kennedy souhaiterait que chacun des partenaires atlantiques fît un effort comparable. Il est inquiet par exemple de voir les Allemands réduire leur budget de défense. Les Français n'ont déployé en Allemagne qu'une division et demie. Pourquoi de nouvelles unités rapatriées d'Algérie ne seraient-elles pas stationnées en Allemagne ? Je lui ai rappelé que ces divisions interviendraient nécessairement en cas de conflit et que certaines d'entre elles se trouvaient d'ailleurs dès maintenant à la frontière franco-allemande.

3. Bons pour les Nations Unies [2].

Le Président pense que son projet de loi sur la contribution américaine à l'émission de bons des Nations Unies sera en définitive voté par le Congrès, qui escompte que les alliés des États-Unis, acceptant l'avis de la Cour internationale de justice, souscriront à leur tour.

M. Kennedy m'a prié de souligner la très grande importance qu'il attache à ce problème, les difficultés financières des Nations Unies pouvant amener une crise fatale pour cette organisation. Je lui ai donné, en ce qui concerne notre contribution, assez peu d'espoir, tout en lui promettant de vous rapporter ses propos.

4. Cambodge.

M. Kennedy souhaite vivement que les puissances occidentales puissent préparer de concert une réponse au prince Sihanouk [3]. M. Harriman doit m'en parler cet après-midi.

5. Laos.

Le Président a insisté de nouveau auprès de moi pour que la France accepte de contribuer à un programme d'aide financière au Laos et à

[1] Du 7 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 68.

[2] Pour couvrir les frais des opérations au Congo, le secrétariat général de l'O.N.U. avait été autorisé à émettre des bons des Nations Unies pour un montant total de 200 millions de dollars; la souscription avait rapporté 150 millions de dollars, mais les opérations au Congo n'étaient pas terminées. Or, la France, la Belgique, certains pays africains, l'U.R.S.S. et les pays du bloc soviétique refusaient de participer aux frais de ces opérations. La Cour internationale de justice de La Haye, saisie du problème, avait émis, le 20 juillet 1962, à la majorité, une consultation qui déclarait cette participation obligatoire. Les États-Unis, qui assumaient la plus grande partie des frais, appuyaient une résolution visant à mettre en œuvre l'avis de la Cour. Pour la suite donnée à cette affaire, voir l'*Année politique 1962*, p. 592-593.

[3] Le 17 août, dans une déclaration à la presse, le prince Sihanouk lançait une exhortation aux États-Unis pour « qu'ils mettent fin à temps à la situation explosive qui régn(ait) à la frontière de leurs amis communs, le Cambodge et la Thaïlande ». Il confirmait qu'il adressait aux États membres de la conférence de Genève sur le Laos une invitation à se réunir à Stockholm, Genève ou New Delhi pour reconnaître et garantir la neutralité et les frontières du Cambodge. Le message était envoyé à ces États le 20 août (Documentation française, *Articles et documents*, n° 01299 du 6 octobre 1962). Le 31 août, M. Kennedy donnait sa réponse : rappelant que le Prince avait, lors de conversations avec l'ambassadeur des États-Unis, suggéré un envoi de « lettres officielles » par les puissances intéressées afin d'affirmer leur respect de l'indépendance, de la neutralité et de l'intégrité du Cambodge, le président des États-Unis se prononçait en faveur de cette solution, sans toutefois repousser l'idée d'une conférence internationale si nécessaire. Pour la réponse du général de Gaulle au Prince, voir ci-dessus le n° 62.

coordonner son action avec les États-Unis et la Grande-Bretagne dans ce domaine. J'ai rappelé à M. Kennedy les charges que nous assumions dès maintenant en ce qui concerne l'aide militaire et technique et l'ai mis en garde contre tout ce qui pourrait apparaître comme une action de l'Occident en faveur du Laos. Au moins, m'a-t-il répondu, faudrait-il que, pour éviter les doubles emplois, nous mettions sur pied un plan répartissant entre nous l'aide financière, même si par la suite, cette aide est fournie individuellement et séparément par chacun de nos gouvernements.

(R.F.A. EU 6-35-1.)

71

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4920 à 4924. *Washington, 10 septembre 1962.*
Réservé. Sans aucune diffusion.

(*Reçu :* le 11, 1 h. 35.)

Au cours de notre entretien du 10 septembre [1], le président des États-Unis m'a confié qu'il serait très heureux de pouvoir inviter le président de la République à venir à Washington au cours des prochains mois, sinon des prochaines semaines.

Il constate que les relations franco-américaines sont fondamentalement bonnes et que les campagnes de presse qui, récemment encore, présentaient au public une interprétation tendancieuse de certaines de nos difficultés se sont apaisées. Mais il serait normal que le dialogue reprît entre les chefs d'État de deux des principales nations alliées. La dernière rencontre datait de juin 1961 [2] et il avait été envisagé alors qu'elle devait être suivie d'autres entretiens de même nature.

Bien que les positions prises par les États-Unis et la France sur certaines questions spécifiques ne puissent faire espérer un rapprochement immédiat des points de vue, la situation internationale était suffisamment lourde de menaces pour que M. Kennedy estimât désirable de faire avec le général de Gaulle une revue complète des principaux problèmes internationaux intéressant les deux pays.

J'ai répondu au président des États-Unis que je n'avais sur la question qu'il posait aucune instruction particulière, mais que j'étais prêt à rapporter à Paris son idée. J'ai ajouté que si une nouvelle rencontre devait avoir lieu, nous devrions tenter de faire comprendre à la presse et à l'opinion qu'il ne s'agit pas pour les deux chefs d'État de négocier des accords précis,

[1] Sur cet entretien, se reporter également au télégramme de Washington n°s 4925-4930 du 10 septembre, ci-dessus reproduit sous le n° 70.

[2] *D.D.F.*, 1961-I, n° 265.

mais d'échanger leurs vues sur les problèmes de l'heure. M. Kennedy m'a indiqué qu'il l'entendait bien ainsi.

Il ne voulait pas, cependant, lancer une invitation formelle en vue d'une visite « de travail » sans savoir, officieusement, quelles étaient les dispositions du général de Gaulle sur ce sujet. Au cas où elles seraient favorables, le président des États-Unis m'a indiqué qu'une rencontre pourrait, en ce qui le concerne, se situer soit entre le 1er et le 16 octobre, soit les 8, 9 et 10 novembre, soit les 19, 20 et 21 novembre, soit du 1er au 15 décembre.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de toutes indications qu'elle voudra bien me faire parvenir pour me permettre d'éclairer discrètement le président des États-Unis sur la suite que M. le Président de la République souhaite voir apporter à cette suggestion.

(Collection des télégrammes.)

72

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. nos 579 à 584. *Alger, 11 septembre 1962.*

Secret. Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Le président Farès m'a reçu cet après-midi. Nous avons eu une conversation d'une heure à bâtons rompus au cours de laquelle beaucoup de sujets ont été abordés.

Il m'a confirmé que la crise politique était maintenant pleinement réglée [1]. J'ai répondu qu'il était plus que temps. Le nouveau préfet de police d'Alger [2] est, m'a-t-il dit, un maquisard qui a été condamné à mort

[1] Dans les derniers jours du mois d'août, l'Algérie est au bord de la guerre civile. Le 22 août, une manifestation sur le forum d'Alger en faveur du Bureau politique a rassemblé près de trois mille personnes, demandant la reconversion de l'A.L.N., la fin des exactions et l'instauration d'un véritable pouvoir civil. En réponse à l'appel lancé le 22 par le Bureau politique, le Conseil de la wilaya 4 (Algérois) publie un communiqué appelant la population à manifester en masse dans le cadre d'une demi-journée de lutte contre le chômage, l'immobilisme et la carence du pouvoir politique. Des manifestations concurrentes se déroulent à Alger le 23, organisées par la wilaya 4 (Si Hassan) et le Bureau politique. Le 25 août, M. Mohammed Khider annonce que le Bureau politique n'est plus en mesure d'exercer ses responsabilités. Les élections prévues pour le 2 septembre sont reportées. Le 30 août, le Bureau politique lance un appel aux wilayas qui lui sont fidèles (I Aurès, II Nord-Constantinois, V Oranie, VI Sud-algérien) ainsi qu'à l'État-major général de l'A.L.N. pour envoyer des renforts et aider le Bureau politique à rétablir l'ordre et assurer la sécurité à Alger. Le 1er septembre, les troupes fidèles à M. Ben Bella marchent sur Alger. Dans le même temps, des conversations secrètes se déroulent. Elles aboutiront à l'accord du 5 septembre aux termes duquel les combats doivent cesser, la zone d'Alger être démilitarisée et des élections être organisées à bref délai. Dès le 5, les troupes de la willaya 4 commencent à évacuer Alger. Le 5 septembre, le Bureau politique est réinstallé à Alger. Sur cette crise, voir l'*Année politique 1962*, p. 322-327. Voir aussi les télégrammes d'Alger nos 601-606 et 687-695, respectivement des 12 et 15 septembre, non reproduits.

[2] M. Mustapha Fettal a été nommé le 10 septembre.

et était son compagnon de détention à Fresnes. Pour avoir participé à la bataille d'Alger, il connaît tous les détours de la ville et il est parfaitement dévoué au Bureau politique. Le directeur de la Sûreté générale étant lui-même un homme de confiance, le président Farès paraît certain que l'ordre et la sécurité seront désormais assurés à Alger. J'ai dit que ceci était bien, mais ne suffisait point et que, d'après tous les renseignements reçus à l'ambassade, la situation reste mauvaise aux pourtours de la wilaya 4, notamment dans la région d'Orléansville et Miliana. Il m'a répondu qu'il ne l'ignorait point et que ce serait la tâche des prochains jours que de rétablir là aussi la sécurité et l'ordre. Comme j'observais que nous croyions savoir que des Français étaient détenus dans les montagnes entre Orléansville et Cherchell, il m'a dit qu'actuellement, Ben Bella s'efforçait de faire un recensement de tous les lieux où se trouvaient des détenus. Il a précisé que parmi eux, ne se trouvaient pas que des Français, mais aussi de nombreux algériens amis de Farès ou de Ben Bella, qu'ils entendaient délivrer le plus vite possible. Il a ajouté que l'hostilité populaire à l'encontre de la willaya 4 à la suite des exactions commises et de la découverte de charniers dont cette wilaya était responsable avait été le facteur essentiel qui avait permis au Bureau politique et à l'Exécutif provisoire de gagner la partie.

J'ai fait part au président Farès des appréhensions que suscitait la situation économique et financière de l'Algérie : le déficit du Trésor algérien pourrait atteindre plus de 200 milliards d'anciens francs à la fin de l'année. [1] Je lui ai indiqué que, selon moi, il ne pourrait y être porté remède que par une grande rigueur fiscale. La mise en place d'un système fiscal à base réelle aussi simple que possible serait nécessaire à brève échéance. Le président Farès m'a dit en être bien convaincu. Il m'a paru fort intéressé à l'idée que quelques experts français pourraient étudier avec des Algériens la réforme du système fiscal dans le sens que je lui avais indiqué.

Selon lui, il serait indispensable de simplifier beaucoup l'administration algérienne : treize préfectures seraient un luxe que l'Algérie ne pourrait se permettre. Elle ne trouverait jamais les cadres administratifs nécessaires pour les pourvoir en personnel. Il songe à une division de l'Algérie en six ou sept grandes régions ayant chacune à sa tête une sorte de gouverneur auquel de très larges pouvoirs seraient délégués, notamment en matière de travaux publics et d'investissements. Le gouvernement devra, m'a-t-il dit, ne se consacrer qu'à des tâches purement nationales. À cette occasion, j'ai eu le sentiment que le président Farès n'excluait pas la possibilité d'appartenir lui-même au prochain gouvernement, peut-être dans les fonctions de ministre des Finances.

Il m'a laissé entendre que la présence au gouvernement de Belkacem Krim – sans doute comme vice-président – était probable, mais que toutes

[1] Sur le sujet, voir le télégramme d'Alger n°s 558-560 du 10 septembre, non reproduit. Se reporter aussi à une note du 12 septembre émanant du Cabinet du ministre d'État chargé des Affaires algériennes décrivant l'évolution du Trésor algérien, les motifs de sa dégradation depuis avril 1962, non reproduite. Voir également la dépêche d'Alger n° 105 du 7 septembre, non retenue, sur la mission économique et financière et la situation du Trésor algérien vis-à-vis du Trésor français.

les difficultés à ce sujet n'étaient pas encore résolues. Une réunion prochaine, à Tizi-Ouzou, de diverses personnalités, parmi lesquelles le président Farès lui-même, devrait permettre de lever les derniers obstacles. J'ai déclaré que le gouvernement français ne se reconnaissait certes pas le droit d'intervenir dans la formation du futur gouvernement, mais que la présence du signataire des accords d'Évian serait considérée comme de bon augure pour le respect et l'application desdits accords.

Le président Farès s'est déclaré convaincu que, d'ici quelques semaines ou au plus quelques mois, lorsque les nouveaux dirigeants de l'Algérie auraient pris pleine conscience des difficultés de leur tâche, ils ne manqueraient pas de faire un très large appel à la coopération française sous la forme de conseillers. Je pense que si nous savons offrir des équipes de conseillers à la fois compétents, discrets et capables de prendre vraiment à cœur la tâche de construction d'une Algérie nouvelle, nous pouvons trouver là une heureuse occasion de maintenir et d'étendre l'influence de la France. À cet égard, la mission dès maintenant accomplie par M. de Latour Dejean [(1)] auprès des membres du futur ministère des Affaires étrangères est un bon exemple des réussites possibles. Le président Farès m'a confié que, jusqu'ici, il n'avait pas voulu demander aux amis qu'il avait en France de venir, car ils auraient été découragés par le désordre qu'ils auraient trouvé.

À propos des prochaines élections, M. Farès m'a indiqué que les candidats français demeureraient très probablement les mêmes. Lui-même serait candidat, non plus en Kabylie, mais à Médéa, c'est-à-dire en ex-wilaya 4 [(2)].

J'évoquai en terminant le problème de l'utilisation du Rocher Noir. J'avais déjà fait part antérieurement au président Farès de nos projets d'y replier la plus grande partie possible des services et éléments militaires français qui se trouvaient actuellement à Alger. Le président Farès m'a opposé que le Rocher Noir serait peut-être nécessaire au gouvernement algérien pour y installer une partie de ses ministères. Selon lui, seuls les ministères politiques pourraient trouver place à Alger, tandis que les autres viendraient s'installer au Rocher Noir. J'ai marqué ma surprise que le gouvernement algérien [pût] envisager d'avoir ses ministères techniques à quarante-cinq kilomètres d'Alger. J'ai ajouté que, dans une telle hypothèse, les militaires français seraient contraints de rester trop nombreux à Alger. Il a été finalement entendu de faire examiner les possibilités d'établissement des ministères algériens dans les locaux militaires qui pourraient être évacués.

[(1)] M. Jacques Pradelles de Latour Dejean, conseiller des Affaires étrangères, a séjourné en Algérie en juin-juillet 1962. Il a reçu pour mission d'étudier les possibilités d'établir des consulats dans l'Est de l'Algérie. Assisté de M. Malo, il a visité du 25 juin au 3 juillet les villes de Constantine, Souk-Ahras, La Calle, Bône, Djidjelli, Bougie, Sétif, Batna, Biskra, Ouargla, Laghouat et Philippeville. Il a prospecté les conditions d'installation matérielle et de recrutement des personnels d'exécution dans chacune de ces villes. Le président Farès a demandé en juillet à l'ambassadeur de France un conseiller diplomatique. Ce conseiller diplomatique, mis à la disposition de M. Farès, ne sera autre que M. Pradelles de Latour Dejean. Il est arrivé à Alger pour remplir cette nouvelle mission le 26 juillet. Puis il est nommé consul général à Meknès (Maroc) en septembre 1962.

[(2)] Les nouvelles listes électorales ont été rendues publiques le 13 septembre. Sur le sujet, voir le télégramme d'Alger n°s 646-655 du 13 septembre, non retenu.

Nous allons certainement avoir une négociation domaniale difficile, comme elles le sont toujours dans les pays promus à l'indépendance. Elle nous serait facilitée si cette ambassade pouvait rapidement savoir quels efforts le gouvernement français est prêt à faire en faveur de la représentation diplomatique et consulaire algérienne en France. Le président Farès m'a paru très attaché à l'idée d'installer l'ambassade d'Algérie au siège de la Banque de l'Algérie, boulevard Saint-Germain, « quitte, m'a-t-il dit, à ce que nous n'en ayons pas la disposition intégrale immédiatement ».

Je crois que cette demande doit être très sérieusement examinée. Car, bien que les immeubles de la Banque de l'Algérie en France échappent, aux termes des accords d'Évian, à toute prétention algérienne, il n'en reste pas moins que psychologiquement, les Algériens ne peuvent manquer d'estimer qu'ils ont une certaine vocation à obtenir la disposition de cet immeuble.

Avant que je prenne congé de lui, M. Farès m'a indiqué qu'il partait demain pour Genève et comptait, en repassant par Paris jeudi, y rencontrer Votre Excellence.

(Collection des télégrammes.)

73

Note du service des Pactes et des Affaires spatiales [1]

[Pleumeur-Bodou]

N. Confidentiel. *Paris, 11 septembre 1962.*

Le service des Pactes a eu connaissance de la note par laquelle sera exposée à la présidence de la République l'opération *Telstar* [2] en France en vue d'un éventuel voyage du général de Gaulle à Lannion.

La note de M. Marette fait valoir les éléments suivants :

1° Nature de l'opération.

L'administration des P. et T. a signé le 27 février 1961 un accord avec la N.A.S.A. [3] pour participer aux expériences intercontinentales des télécommunications par satellites artificiels en mai 1962. Il était précisé que les parties auraient la libre disposition de leurs installations respectives pour participer à d'autres expériences avec les pays tiers.

Peu de temps auparavant, la Grande-Bretagne avait conclu avec la N.A.S.A. un accord analogue.

[1] Cette note a été rédigée par M. Jean de La Grandville, chef du service des Pactes et des Affaires spatiales.

[2] Opération de transmission d'images de télévision entre les États-Unis et le continent européen par l'intermédiaire du satellite américain émetteur-récepteur de télécommunications *Telstar*, construit par l'A.T and T. (American Telegraph and Telephone) et placé sur orbite à 8.000 km d'altitude.

[3] *National Aeronautic and Space Administration.*

Après étude des moyens existants en France, il a paru au ministère des P. et T. que la France ne pourrait réaliser seule les installations nécessaires dans un délai de trois ans. Des pourparlers furent alors engagés par le directeur du Centre national des études de télécommunications (M. Marzin) avec l'American Telegraph and Telephone, qui est aux États-Unis son correspondant habituel en matière de télécommunications. Le 12 décembre 1961, un contrat était signé avec cette compagnie américaine pour la fourniture à la France des matériels non disponibles en France et des documents techniques nécessaires. La fourniture était faite au prix coûtant de fabrication, les frais d'études restant à la charge de l'A.T. and T. Cette société confirmait qu'aucune restriction n'était mise à l'utilisation des installations.

2° Prix de la station.

On peut l'évaluer aujourd'hui à 65 millions de N.F, dont 25 millions de matériels américains et 40 millions de fournitures et installations françaises.

Les paiements à faire aux États-Unis seront répartis sur trois ans et une partie du matériel est soumis au régime du prêt-bail (Aucune précision n'a été donnée au service des Pactes sur ce point).

3° Résultats.

Le 10 juillet, au moment du lancement du satellite *Telstar*, la station de Pleumeur-Bodou était en ordre de marche et a reçu la première les images de télévision envoyées des États-Unis.

En outre, une coopération technique avantageuse pour la France est établie avec les grands laboratoires américains (N.A.S.A., S.T.L. [1], R.T.P. [2]), permettant à nos services de rattraper plusieurs années de retard. Le principal bénéficiaire a été la Compagnie générale d'électricité, entrepreneur industriel de la station.

D'autre part, l'expérience spatiale commune faite en juillet a permis d'établir des liaisons techniques et scientifiques étroites avec la Grande-Bretagne.

4° Situation actuelle et perspectives.

Il n'y a plus de techniciens américains à Pleumeur-Bodou depuis le 10 août, la station fonctionne avec un personnel exclusivement français.

Dès à présent, les matériels et documents en notre possession permettent au ministère des P. et T. d'affirmer qu'une technique française doit être mise au point à bref délai et que les deux autres antennes nécessaires pour compléter la station et la rendre utilisable commercialement seront réalisées en France par l'industrie française.

(Affaires spatiales. Relations avec les États-Unis.)

[1] *Space Technology Laboratories.*

[2] *Research Triangle Park*, consortium de groupes de recherches basé en Caroline du Nord et spécialisé en télécommunications.

74

M. Wapler, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3439 à 3452. *Londres, 12 septembre 1962.*

(*Reçu :* 21 h.)

La deuxième journée de la conférence des Premiers ministres du Commonwealth [1] a été marquée par une série d'attaques très vives des membres les plus importants de ce groupement contre l'adhésion de la Grande-Bretagne, tout au moins aux conditions actuelles.

M. Diefenbaker [2] a pris la position la plus hostile et M. Holyhoake [3] la plus modérée, M. Menzies [4] s'attachant à se situer entre les deux; MM. Nehru [5] et Ayoub Khan [6] ont, de leur côté, formulé des critiques et des réserves très nettes.

Le Premier ministre canadien a mis l'accent sur l'aspect politique du problème : selon lui, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun affaiblirait le Commonwealth, réduirait le soutien que les États-Unis accordent à l'Europe pour sa défense et pousserait le Canada dans l'orbite américaine dont ce pays avait toujours cherché à se tenir à l'écart. Sur le plan économique, il a rappelé les promesses faites naguère encore par le gouvernement britannique de maintenir le système des préférences du Commonwealth et exprimé ses craintes sur le sort qui pourrait être réservé, en cas d'adhésion, aux exportations canadiennes de matières premières et notamment d'aluminium, ainsi que sur le contenu concret de la politique de prix et de production de la Communauté économique européenne. M. Diefenbaker n'a pas pour autant présenté de solution de rechange, se bornant à déclarer que si tout le monde était d'accord pour examiner des alternatives à l'adhésion, il aurait des idées à soumettre. Il a conclu qu'il était possible d'obtenir de meilleures conditions de la part des Six et qu'il faudrait poursuivre des consultations bilatérales étroites entre le Royaume-Uni et le Commonwealth dans la phase suivante des négociations; enfin, et surtout, il a exprimé l'avis qu'il serait opportun de tenir une nouvelle conférence des Premiers ministres, une fois les négociations terminées.

Le Premier ministre néo-zélandais a, par contre, reconnu les « motifs pressants » qui peuvent pousser la Grande-Bretagne à rechercher l'adhé-

[1] La onzième conférence des Premiers ministres du Commonwealth s'ouvrait le 10 septembre pour traiter des conséquences pour ce dernier d'une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun (*Année politique 1962*, p. 537-539).

[2] Diefenbaker (John) : Premier ministre canadien.

[3] Holyoake (K.J.) : Premier ministre néo-zélandais.

[4] Menzies (Robert) : Premier ministre australien.

[5] Nehru (Jawaharlal) : Premier ministre indien.

[6] Ayoub Khan (Mohammed) : président de la République du Pakistan.

sion, motifs aussi bien politiques qu'économiques. Mais d'un autre côté, il était obligé de reconnaître que les négociations de Bruxelles n'avaient pas encore apporté des sauvegardes adéquates pour les intérêts vitaux du Commonwealth et que les résultats obtenus jusqu'ici étaient trop vagues et trop généraux : or, il s'agit pour la Nouvelle-Zélande d'une question qui touche à son existence même ; un désastre économique l'attend à court terme, quelles que soient les promesses d'avantages à long terme, si la Grande-Bretagne adhère sans garanties sérieuses pour ce pays. En conclusion, M. Holyhoake a déclaré qu'il devait réserver pour le moment sa position sur le plan économique, mais que si, à la fin des négociations, les intérêts vitaux de son pays étaient préservés, il appuierait la participation de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Le Premier ministre australien a reconnu également que la Grande-Bretagne pourrait tirer des avantages politiques de son adhésion, mais il a ajouté que les arguments économiques étaient moins clairs et qu'en tout état de cause, le Commonwealth aurait à payer une partie du coût initial sinon du coût final de l'opération; M. Menzies a réclamé plus de précision sur le prix à payer, et demandé à nouveau que les exportations australiennes puissent bénéficier d'un accès élargi sur le marché européen. Plus critique que M. Holyhoake des arguments de M. Macmillan, M. Menzies n'a pas demandé cependant plus que son collègue néo-zélandais, c'est-à-dire des conditions meilleures sous forme de garanties d'accès.

M. Nehru a combattu l'argumentation de M. Macmillan sur les avantages politiques de l'adhésion en ce qui concerne le Commonwealth; il estimait au contraire qu'elle aurait pour effet d'accroître la tension internationale, de porter ombrage au développement des pays pauvres et surtout d'impliquer la disparition du Commonwealth en tant que tel, « tout au moins tant que les conditions actuelles de l'adhésion n'auront pas été radicalement modifiées ». M. Nehru a rejeté d'autre part, sur le plan économique, les termes de l'accord intervenu à Bruxelles [1] concernant son pays : les Six n'offraient pas à l'Inde une chance véritable d'accroître ses exportations et l'adhésion de la Grande-Bretagne aurait pour effet de réduire l'apport de capitaux britanniques à l'Inde; le Marché commun était animé dans une large mesure par de vieux concepts coloniaux : pourquoi par exemple, a-t-il dit, offrir un droit nul pour le jute brut, mais non pas pour les produits en jute ? M. Nehru a réclamé pour le moins un tarif nul sur les textiles indiens.

M. Ayoub Khan a défendu surtout les intérêts économiques de son pays, mais souligné que si les accords passés finalement entre la Grande-Bretagne et les Six causaient un dommage sérieux à l'économie du Pakistan, la confiance de ce pays dans la valeur des liens économiques avec le Royaume-Uni et la zone sterling s'en trouverait ébranlée. Il a demandé en conséquence que l'accord provisoire intervenu à Bruxelles soit amélioré sur plusieurs points : négociation immédiate des accords envisagés par l'application du tarif extérieur commun, en attendant leur conclusion; rectifica-

[1] Sur cet accord intervenu le 3 août, voir l'*Année politique 1962*, p. 522.

tion du déséquilibre des échanges entre le Pakistan et la Communauté élargie; abolition des restrictions quantitatives frappant les exportations pakistanaises; réduction ou élimination du tarif extérieur commun sur ces produits.

M. Goka, ministre des Finances du Ghana et représentant M. Nkrumah [1], a rejeté catégoriquement toute perspective d'association au Marché commun, tout en ajoutant que le Ghana ne s'opposait pas à l'entrée de la Grande-Bretagne, mais que celle-ci aurait des conséquences sérieuses pour son pays.

Le représentant de Ceylan s'est montré, par contre, relativement satisfait de l'accord provisoire intervenu jusqu'ici à Bruxelles, réclamant surtout des garanties pour les exportations d'huile de coco. Quant au Premier ministre de la Sierra Leone [2], il a déclaré qu'il était prêt, en principe, à examiner un statut d'association pour son pays.

La presse britannique de ce matin ne cache pas l'ampleur de l'effet provoqué par la plupart de ces déclarations et souligne notamment les positions hostiles prises sur le plan politique par M. Diefenbaker et M. Nehru. Elle mesure l'étendue et la violence des critiques, mais ne marque véritablement de surprise que devant la position de M. Nehru et, à moindre degré, devant celle de M. Ayoub Khan.

La presse cependant ne décèle aucun signe de fléchissement du Cabinet devant les attaques des anciens membres du Commonwealth qui seront sans doute relayés aujourd'hui dans leur attitude par plusieurs des membres nouveaux; la plupart des journaux citent à cet égard les remarques désabusées du Premier ministre de la Jamaïque [3]. « Tout cela, ce sont des mots, et ces discours ne servent à rien; la Grande-Bretagne est absolument décidée à entrer et elle entrera, quoi que nous disions. » Plusieurs commentateurs notent de leur côté que M. Macmillan paraît plus déterminé que jamais à ne pas s'incliner et la presse Beaverbrook [4] elle-même le constate avec dépit.

(Collection des télégrammes.)

[1] Nkrumah (Kwame) : président de la République du Ghana.

[2] Margai (sir Milton).

[3] Bustamente (sir Alexander).

[4] Ensemble de titres, le plus important étant le *Daily Express*, possédés par Max Aitken lord Beaverbrook, fervent partisan de l'Empire britannique et du libre-échange, très hostile au Marché commun.

75

NOTE DU SERVICE D'EUROPE ORIENTALE [1]

Examen des plans militaires relatifs à Berlin
(Comité de défense du 20 septembre)

N. Secret. *Paris, 13 septembre 1962.*

1. Sans apparaître imminente, l'ouverture d'une crise sérieuse sur Berlin d'ici la fin de l'année est une hypothèse qui ne peut être écartée. Non que M. Khrouchtchev ait de nouveau fixé à son action une date en forme d'ultimatum. Bien au contraire, il s'en garde et la dernière déclaration soviétique du 11 septembre (sur Cuba [2]) donne l'impression qu'au moins jusqu'aux élections sénatoriales américaines de novembre, l'U.R.S.S. entend poursuivre la « pause » actuelle. Néanmoins, depuis le début de juillet [3], M. Khrouchtchev maintient sur les Occidentaux une pression accrue [4], continue son érosion prudente, mais systématique, du statut quadripartite de Berlin [5] et déclare volontiers que la période des contacts américano-soviétiques touche à sa fin et que leur stérilité va l'amener à signer le traité séparé avec l'Allemagne de l'Est. Au cours de récentes

[1] Cette note a été rédigée par M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères au service d'Europe orientale, direction d'Europe.

[2] Il s'agit d'une mise en garde soviétique aux États-Unis. Dans une déclaration publiée par l'agence Tass, le gouvernement soviétique déclarait notamment : « Actuellement, on ne saurait attaquer Cuba et considérer que cette attaque restera impunie. » « Si une telle attaque est commise, ce sera le début de la guerre. » Les autorités supérieures de la Défense étaient chargées de veiller à ce que les forces armées fussent prêtes au combat, précisant toutefois : « Les mesures prises sont exclusivement des mesures de précaution. Le gouvernement fera tout ce qui est possible afin de préserver la paix ».

[3] Sur la situation à Berlin et les incidents répétés risquant toujours de déclencher une crise en juillet, août et début septembre, voir ci-dessus les n°s 54 (et note), 64 (et note). Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 496-498, 518-520, 532-534.

[4] Réponse soviétique du 14 juillet aux notes occidentales du 25 juin relatives à Berlin : la traduction de cette note soviétique a été publiée dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01272, 2 août 1962, Textes du jour. Discours de Khrouchtchev prononcé le 10 juillet à Moscou devant le Congrès mondial pour la paix et pour le désarmement. Le 12 juillet, nouvel avertissement aux Occidentaux au sujet de Berlin, renouvelé dans une interview accordée le 13 juillet à des directeurs et rédacteurs en chef de journaux américains. Le 10 août, l'U.R.S.S. adressait une note aux puissances occidentales pour protester contre l'« intensification des actes de provocation » à Berlin-Ouest : voir la traduction de cette note dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01281, 25 août 1962, Textes du jour. Le 22 août, un communiqué de l'agence Tass annonçait la suppression du commandement militaire des troupes soviétiques à Berlin. Le 24 août, les trois gouvernements occidentaux remettaient des réponses identiques à la note soviétique du 10 août. Le 24 août, le gouvernement soviétique adressait au gouvernement américain une note élevant une protestation contre l'attitude de la police de Berlin-Ouest et des patrouilles américaines. Le 27 août, une note des États-Unis rejetait celle de l'U.R.S.S. Le 30 août, remise du texte d'une déclaration occidentale par les trois chefs des missions alliées à Potsdam au général soviétique Lazoutine.

[5] Suppression du commandement militaire des troupes soviétiques à Berlin annoncée le 22 août par un communiqué de l'agence Tass. Pour la traduction du communiqué du ministère de la Défense de l'U.R.S.S. du 22 août, se reporter au dossier de l'affaire de Berlin préparé par M. A. Molter, rapporteur, intitulé : *Berlin (1944-1962)*, Union de l'Europe occidentale, Assemblée, Commission des Affaires générales, huitième session ordinaire (A/UEO/GA (62) 44, Paris, 1er décembre 1962), p. 54.

conversations, il a précisé que le traité aurait pour conséquence, en « normalisant » la situation à Berlin-Ouest et en donnant toute souveraineté à l'Allemagne de l'Est sur les accès à Berlin, d'interrompre les communications militaires alliées avec la ville, tandis que le trafic civil allemand entre celle-ci et la République fédérale ne serait pas entravé.

C'est en vue d'une pareille hypothèse, sans cesse repoussée, mais sans cesse renaissante, que les trois puissances responsables à Berlin ont, depuis le premier ultimatum de M. Khrouchtchev en novembre 1958 [(1)], d'abord entre elles puis avec la collaboration de la République fédérale et de l'Organisation atlantique, élaboré des plans destinés à leur permettre, sans céder à la menace et au chantage, de maintenir leur présence à Berlin.

2. L'énoncé du problème est simple : à supposer que M. Khrouchtchev n'ait pas été dissuadé de maintenir le *statu quo* en ce qui concerne la liberté des accès à Berlin ou, *a fortiori*, la liberté même de la ville et qu'il ait commencé des opérations de blocus total ou partiel des communications militaires ou civiles, comment le persuader de rétablir le *statu quo* ?

La réponse est évidemment moins aisée à formuler, en raison notamment de deux facteurs qui exercent une influence décisive sur les aspects proprement militaires du problème : 1° la position géographique de Berlin-Ouest, située à deux cent kilomètres des bases alliées de la République fédérale, desservie par des lignes de communication peu nombreuses et très vulnérables (une autoroute, trois couloirs aériens), incapable de résister à un coup de main des forces soviétiques; 2° la nécessité qui en résulte pour les Alliés d'entreprendre, en cas de blocus soviétique, des opérations qui, bien que défensives dans leur intention, risqueraient de prendre dans leur exécution une allure offensive.

3. Pour ces raisons, il est bien certain qu'il serait infiniment préférable de ne pas en venir à une solution militaire de l'affaire de Berlin et d'obtenir un règlement politique. Mais celui-ci ne peut être que de deux ordres : ou bien l'U.R.S.S. renonce à ses exigences, ou bien l'on s'engage dans la voie de la négociation.

Pour sa part, le gouvernement français a constamment estimé, notamment depuis le deuxième ultimatum lancé par M. Khrouchtchev lors de son entrevue de Vienne avec le président Kennedy, (juin 1961 [(2)]), que la voie de la négociation était dangereuse, car elle risquait d'aboutir à un mauvais compromis dans lequel les Alliés, ne tenant de leur côté aucun « gage », seraient amenés soit à céder du terrain à Berlin même, soit, pour s'y maintenir, à donner à l'U.R.S.S. des compensations ailleurs, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est ou le statut

[(1)] Allusion à la note soviétique du 27 novembre 1958 sur la situation à Berlin. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 372, 373, 383, 384, 388 (et notes). Se reporter également au document précité : Dossier de l'affaire de Berlin, préparé par M. A. Molter, rapporteur, intitulé : *Berlin (1944-1962)*, (A/UEO/GA (62)44, Paris, 1er décembre 1962), p. 22-24.

[(2)] Sur les entretiens de Vienne de juin 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n°s 269, 270. Pour le texte de l'aide-mémoire remis par M. Khrouchtchev au président Kennedy, daté du 4 juin 1961, se reporter aussi au dossier de l'affaire de Berlin, préparé par M. A. Molter, rapporteur, *Berlin (1944-1962)*, Union de l'Europe occidentale, Commission des Affaires générales, Assemblée, huitième session ordinaire. (A/UEO/GA (62)44), p. 29-32.

politique et militaire de l'Allemagne de l'Ouest. C'est pourquoi le gouvernement français n'a cessé de recommander qu'à la méthode de la négociation soit préférée celle de l'avertissement [1], c'est-à-dire de la dissuasion par la mise en garde sur les incalculables conséquences que pourrait avoir toute atteinte soviétique à la liberté de Berlin et de ses accès.

Mais nos alliés ont jugé meilleur de combiner les deux méthodes et c'est encore à l'heure actuelle leur politique. D'un côté, M. Rusk poursuit avec les diplomates soviétiques des conversations [2], à vrai dire de plus en plus espacées. De l'autre, le gouvernement américain manifeste clairement sa détermination d'être ferme, comme en témoigne sa décision de rappeler, si le besoin s'en fait sentir, 150.000 réservistes.

4. Il se peut donc, si toute solution politique de l'affaire de Berlin échoue, que l'on en vienne à des actions militaires. Dans ce cas, lesquelles ? Comment les concevoir ? Comment les conduire ? Depuis bientôt quatre ans, diplomates et militaires alliés ont dressé des plans et formulé des recommandations. Sur certains points, des décisions ont déjà été prises. Sur d'autres, des options demeurent ouvertes, la décision ne pouvant, de toute évidence, être prise que le moment venu.

Le travail de planification s'est effectué d'une part, entre les trois puissances responsables à Berlin, en étroite collaboration avec la République fédérale, d'autre part, dans le cadre de l'Alliance atlantique.

5. *Au niveau tripartite*, les plans ont été élaborés, du point de vue politique par le groupe des ambassadeurs à Washington, et du point de vue militaire par l'état-major *Live Oak*, placé sous l'autorité du général Norstad, agissant *intuitu personae* au nom des trois puissances. Ces plans peuvent être rangés dans trois catégories.

a. Les uns ont pour objet de préparer les forces militaires à une crise éventuelle, de mettre en condition certaines unités, de prendre les premières mesures d'alerte, de se préparer à une stratégie de l'avant et de donner à l'adversaire des indices très nets sur la détermination alliée d'accepter une épreuve de force. Certaines de ces mesures pourraient être prises dès que les gouvernements alliés acquerraient la certitude que le gouvernement soviétique va signer incessamment un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est.

b. La seconde catégorie comprend les plans visant directement le maintien de la liberté des accès.

Les plans relatifs aux *accès terrestres* envisagent des opérations effectuées sur l'*Autobahn* en direction ou à partir de Berlin. Les unes, qui sont uniquement de reconnaissance et de sondage, sont menées avec des effectifs de l'ordre d'une compagnie, sans appui aérien. Les autres, d'un caractère plus offensif, emploieraient l'effectif d'un bataillon ou même d'une division, avec appui aérien. Étant donné toutefois les risques présentés par

[1] Se reporter à la conférence de presse du général de Gaulle du 15 mai 1962, consacrée surtout aux problèmes de politique européenne et atlantique, reproduite dans l'*Année politique 1962*, p. 660-665.

[2] Allusion aux rencontres Rusk-Gromyko des 13, 22, 24 juillet et Rusk-Dobrynine des 21, 23 août : voir ci-dessus les n°s 24 (note), 64 (note).

ces dernières opérations, elles ne seraient éventuellement lancées que dans une phase ultérieure de la crise, tandis que les premières, qui constituent un simple « test » des intentions soviétiques, seraient engagées dès le début de la crise.

Les plans relatifs aux *accès aériens* visent à maintenir la liberté du trafic dans les trois corridors utilisés par les Alliés depuis 1945.

Les uns sont établis dans l'hypothèse où, comme à l'époque du blocus de Berlin en 1948-1949, les Alliés devraient avoir recours, les accès terrestres civils ou militaires étant partiellement ou complètement bloqués, à des ponts aériens destinés à assurer la ravitaillement des garnisons alliées ou même de la population civile.

Les autres sont d'une nature plus strictement militaire et visent à assurer, en cas de harcèlement des avions de transport, leur protection et à déterminer la nature et les conditions de la riposte en cas d'attaque venant soit de la chasse adverse, soit du sol. Une première expérience de mise en œuvre de ces plans a été faite en février dernier, lorsque les Soviétiques ont entrepris des actions de harcèlement dans les couloirs aériens. La coordination tripartite a fonctionné à cette occasion de façon satisfaisante et il ne fait pas de doute que la fermeté avec laquelle les vols des appareils civils ont été maintenus a pesé pour beaucoup dans la décision soviétique de renoncer à ces interférences.

Pour mener les opérations prévues par les plans *Live Oak*, le général Norstad a déjà reçu des trois gouvernements diverses délégations. Néanmoins, pour certaines actions, le gouvernement français, à la différence des gouvernements américain et britannique, s'est jusqu'à présent réservé le droit de juger en fonction des circonstances du moment.

c. Enfin, dans le domaine *naval*, diverses mesures sont prévues. Elles consistent à surveiller de plus en plus étroitement la navigation adverse, à multiplier les exercices en mer, à établir éventuellement des zones de contrôle dans certaines régions sensibles.

6. À côté de ces mesures militaires, les trois gouvernements sont décidés à mettre en œuvre un mécanisme de *contre-mesures non-militaires.*

Dans le domaine économique, l'intensité en irait croissant en fonction de l'acuité du blocus des accès. Au dernier stade, les plans prévoient un embargo économique total sur les échanges commerciaux avec l'U.R.S.S., l'Allemagne de l'Est et leurs alliés. Des mesures sévères de restriction des échanges culturels et techniques, des déplacements de personnes, sont également envisagés.

L'ensemble est destiné à exercer une pression accrue sur l'U.R.S.S., à géner ses échanges, à troubler son économie, à inquiéter les populations de l'Est.

7. Enfin, nos alliés songent beaucoup à utiliser la pression psychologique de l'opinion mondiale. Estimant le dossier occidental bon, ils pensent en particulier qu'un recours aux *Nations Unies* présenterait des avantages et permettrait de dégager une majorité favorable au maintien du *statu quo.*

Le gouvernement français, plus sceptique sur les résultats de tout débat devant l'O.N.U., a adopté une position réservée.

8. Le rythme auquel ces diverses mesures et contre-mesures militaires et non-militaires seront prises ne peut évidemment être préjugé. Il dépendra considérablement du degré de l'obstruction pratiquée par les Soviétiques et de l'intensité de la résistance qu'ils opposeront aux premières opérations.

Mais à supposer que les Soviétiques et les Allemands de l'Est ne se laissent pas dissuader de bloquer les accès, qu'ils emploient la force pour empêcher les convois terrestres de passer, qu'ils repoussent les opérations de reconnaissance, qu'ils tirent systématiquement sur les avions, la question se pose de savoir comment l'action militaire doit être poursuivie.

Certes, il y aurait avantage *a priori* à ne pas interrompre la séquence des opérations militaires et à exercer une pression croissante sur l'adversaire. La notion d'opérations progressives et graduées, faisant peser sur l'U.R.S.S. la menace de plus en plus précise d'une guerre nucléaire à l'échelle mondiale, a d'ailleurs été retenue comme le concept stratégique de base pour l'établissement des plans relatifs à Berlin.

Il faut voir néanmoins que si les trois puissances et *a fortiori* l'ensemble de l'Alliance et des forces atlantiques doivent être progressivement engagées, cette progression, pour ne pas conduire à des résultats désastreux, doit être préparée par une mise en condition générale de ces forces. D'autre part, la crédibilité d'une guerre générale ne peut apparaître réelle à l'U.R.S.S. que si elle constate dans l'ensemble du monde atlantique de vastes préparatifs militaires reflètant la détermination des gouvernements et des peuples.

C'est pourquoi les études actuelles mènent à la conclusion qu'une période de « pause » risque d'être inévitable. Mais pour éviter de donner à l'adversaire l'impression que cette pause traduit seulement l'impuissance de l'Ouest devant une situation de fait accompli, il est capital qu'elle soit au contraire utilisée pour d'intenses mesures d'alerte, de mobilisation, de renforcement et de déploiement en vue de la mise en œuvre de la stratégie de l'avant. D'autre part, il est non moins essentiel que pendant cette période, les Alliés s'efforcent, aussi longtemps que les risques et les pertes ne deviendront pas trop lourds, de maintenir des opérations aériennes destinées à affirmer leur détermination d'utiliser les couloirs. Enfin, ils devront exercer une pression navale accrue, les opérations maritimes comportant, d'une façon générale, des risques de « spiralisation » moins graves que d'autres.

9. Ce n'est donc, semble-t-il, qu'après avoir procédé à une intense préparation à ce qui, dès lors, peut devenir la guerre, que l'Alliance serait en mesure d'envisager le déclenchement de nouvelles opérations militaires. Comment les concevoir ?

Une observation préliminaire s'impose. À ce stade de la crise, il est clair que les responsabilités ne peuvent plus être assumées par les trois puissances seules, mais que les organismes de l'O.T.A.N. doivent prendre la conduite des opérations, ceci pour des raisons politiques, du fait des ris-

ques courus par l'ensemble de l'Alliance, et pour des raisons militaires, par la nécessité d'utiliser toutes les facilités techniques disponibles et par l'éventualité d'un engagement de toutes les forces atlantiques. Les trois puissances ont donc soumis des propositions précises sur le moment à partir duquel le contrôle des opérations devrait être transféré à l'O.T.A.N. Le Conseil atlantique étudie actuellement la question.

Quant aux opérations elles-mêmes, les plus grandes hésitations sont permises sur leur nature. Lors de la crise berlinoise de l'été dernier [1], les trois puissances, à la suggestion du gouvernement américain, ont décidé de soumettre au Conseil atlantique des propositions en vue de l'établissement d'un catalogue de plans envisageant des opérations terrestres, aériennes et navales dont l'ampleur et l'intensité seraient de nature à faire réfléchir l'U.R.S.S. sur la gravité de la situation et à l'inciter à changer de politique. Ces propositions ont donné naissance, en novembre 1961, à une directive du Conseil atlantique aux autorités militaires, en particulier au commandement en chef en Europe (S.A.C.E.U.R.) et au commandement naval atlantique (S.A.C.L.A.N.T. [2]). En réponse, les commandements ont soumis des plans qui, après avoir été appréciés par le Groupe permanent et le Comité militaire, sont aujourd'hui déposés sur la table du Conseil. [3]

Ces plans, dit plans BERCON pour ceux soumis par le général Norstad et MARCON pour les plans navals, proposent les opérations suivantes.

Sur terre, des actions seraient lancées, avec des effectifs allant de une à quatre divisions, soit le long de l'*Autobahn*, soit vers l'intérieur de l'Allemagne de l'Est, pour saisir des gages territoriaux.

Les plans aériens proposent des actions soit limitées à l'emploi maximum de chasseurs d'escorte dans les couloirs aériens, soit plus larges consistant à s'assurer la maîtrise du ciel au-dessus de l'Allemagne orientale, y compris par attaque au sol des aérodromes ou sites d'engins.

Les plans navals envisagent des actions renforcées de contrôle, de surveillance, de blocus, pouvant mener à une lutte anti-sous-marine.

Enfin, une dernière catégorie de plans prévoit des démonstrations nucléaires sur des objectifs militaires.

L'ensemble ne constitue donc qu'un catalogue dans lequel, selon les circonstances du moment, les gouvernements pourront décider de puiser s'ils l'estiment nécessaire.

La question de l'utilisation des armes nucléaires pose un problème particulièrement sérieux. Les employer prématurément risquerait de déclencher irrémédiablement la force de frappe adverse dans un réflexe préventif, mais manifesterait clairement la détermination de s'en servir. À

[1] Allusion à l'érection du mur de Berlin le 13 août 1961 : *D.D.F.*, 1961-II, n° 71 (note).

[2] Document O.T.A.N. CM 61-104 du 9 novembre 1961 donnant instruction aux autorités militaires de l'O.T.A.N. de préparer des plans d'intervention militaire répondant à des actions soviétiques graves sur Berlin ou ses accès.

[3] Le groupe des ambassadeurs s'est réuni à Washington le 13 septembre sous la présidence du secrétaire d'État en vue de procéder à la mise au point du document BQD M. 30 sur les phases d'un conflit concernant Berlin et qui avait été discuté par le Comité militaire. Voir les télégrammes de Washington n°s 5036-5040, 5045-5049 du 13 septembre, non reproduits, 5054-5058 du 14 septembre, non retenu. Le Conseil de l'O.T.A.N. devait se réunir le 18 septembre.

l'inverse, tarder à les employer, comme ce serait la tendance américaine, pourrait certes laisser à l'adversaire le temps de réfléchir et de battre en retraite, mais risquerait aussi de l'induire en erreur et de lui donner à penser que l'Ouest accepte un conflit conventionnel limité en Europe par crainte de la destruction généralisée. Les plans envisagent des actions en principe non nucléaires, mais ils prévoient aussi, outre les actions de démonstration nucléaire, que les armes atomiques pourront être employées sur décision des gouvernements pour assurer le succès d'une action conventionnelle. Il est clair toutefois que les représentants américains désirent marquer un seuil entre la phase non-nucléaire et la phase nucléaire des opérations et que, si les formules actuellement mises au point dans les documents arrêtés en commun laissent ouvertes les options entre les actions conventionnelles et nucléaires, nos interlocuteurs de Washington s'efforcent constamment de faire porter en faveur des premières un jugement préférentiel. Il ne semble pas cependant que cette tendance puisse être interprétée comme le signe d'un renoncement à une défense nucléaire de l'Europe. Dans le contexte de la crise de Berlin, elle doit plutôt être comprise comme la recherche d'une solution pour surmonter le dilemme que poserait une alternative limitée à la « capitulation politique » d'une part et à « l'holocauste thermonucléaire » de l'autre. Mais il reste à porter sur cette solution un jugement sérieusement motivé.

Dans son appréciation sur les plans BERCON-MARCON, le Groupe permanent a particulièrement souligné les points suivants :

– Les opérations aériennes sont relativement plus faciles à contrôler, car il est plus aisé de s'en dégager; néanmoins, elles risquent d'être interprétées comme le début d'une attaque généralisée;

– Les opérations terrestres peuvent entraîner une riposte foudroyante par exemple sur Hambourg ou Munich; elles peuvent aussi provoquer en Allemagne de l'Est un soulèvement difficile à contrôler; elles n'ont de chances de succès que si elles sont appuyées sur un déploiement et des niveaux de forces correspondant aux besoins d'une véritable stratégie de l'avant.

Le Groupe permanent conclut : « Les risques militaires doivent être examinés en fonction des autres aspects politiques et psychologiques et il n'est pas douteux que si l'O.T.A.N. veut atteindre ses objectifs, certains risques calculés doivent être pris. La partie militaire ne devrait pas être menée sans une action politique continue, à la fois diplomatique et psychologique, de façon à pouvoir engager à n'importe quel moment favorable une négociation ou bien augmenter la pression militaire. »

Au-delà de ces opérations, il ne reste plus évidemment que la guerre générale, le risque majeur étant de les aborder dans des conditions peu favorables, après avoir essuyé des échecs et compromis la posture défensive du dispositif atlantique.

Bref, il paraît difficile de dire si ces actions seraient, quoi qu'on veuille, le début fatal de la guerre totale ou bien s'ils constitueraient le suprême moyen, en la frôlant, de l'éviter.

10. Tel étant l'état actuel d'une part de la situation diplomatique, d'autre part de la planification tripartite et atlantique, les questions qui se posent au gouvernement français paraissent être les suivantes :

a. Quel jugement porte-t-il sur l'enchaînement pour l'instant prévu des opérations militaires, en particulier de celles proposées par les plans BERCON ?

b. Suggère-t-il d'apporter des modifications substantielles ou des orientations nouvelles à la planification en cours ?

c. Estime-t-il nécessaire de prendre dès maintenant des mesures militaires de précaution, de renforcement ou de déploiement ?

(R.F.A. 6-35-1.1/1. Live Oak et plans d'urgence. Relations avec l'O.T.A.N. 1961-1965.)

76

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE
(SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES)

Adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.A.

N. *Paris, 13 septembre 1962.*

À la demande de la délégation allemande venue à Paris pour la réunion du Comité consultatif pour la recherche nucléaire d'Euratom, un entretien a eu lieu le 11 septembre avec des représentants du Commissariat à l'énergie atomique et du Département au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.A.

La conversation a porté essentiellement sur le calendrier des négociations et les incidences techniques de cette adhésion sur le déroulement du deuxième programme de recherches de la Communauté européenne de l'énergie atomique qui porte sur les années 1963-1967.

Pour le premier point, il est apparu que les réunions préparatoires des Six ne pourraient commencer au mieux à Bruxelles que vers la fin du mois de septembre. Un délai d'un mois semble un minimum pour permettre aux participants un examen approfondi des problèmes posés et l'établissement d'une position commune. Ainsi, les conversations avec les Anglais ne pourraient-elles s'ouvrir, au plus tôt, qu'à la fin du mois d'octobre.

En ce qui concerne la participation anglaise au deuxième programme de recherches, deux questions se posent :

– Convient-il d'en discuter avec les Anglais avant ou après leur adhésion ?

– Faut-il demander à la Grande-Bretagne un droit d'entrée ? En effet, appelée à bénéficier des enseignements du premier programme de recherches, ne doit-elle pas verser une contribution conséquente ? Quelle forme pourrait prendre cette contribution britannique ?

La préférence marquée par M. Heath le 3 juillet [1] était d'établir au cours des négociations une procédure pour pouvoir, après l'adhésion britannique, procéder à la révision du programme. De l'échange de vues à ce sujet, il est ressorti que cette formule pourrait présenter un inconvénient majeur : elle donnerait à la Grande-Bretagne un droit de veto, toute modification au programme de recherches étant soumise à la règle de l'unanimité. Il serait donc préférable que les conversations à ce sujet aient lieu pendant les négociations sur l'adhésion et parallèlement à celles-ci. Une obstruction anglaise n'aurait alors aucun effet sur le déroulement du programme.

Quant au droit d'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E.A, il semble bien que les Britanniques eux-mêmes l'envisagent, étant donné l'effort déjà consenti par les Six pour la réalisation du premier programme. Il reste à déterminer la forme qu'il pourrait prendre. Diverses formules ont été envisagées :

– « Euratomisation » d'un centre anglais existant, qui viendrait compléter les éléments du Centre commun de recherches déjà installés à Karlsruhe, Petten, Mol et Ispra. Mais si l'on veut éviter de faire double emploi et ne retenir que ce qui contribuerait le mieux à l'effort commun, les possibilités d'euratomisation sont restreintes.

– Contribution soit financière, soit sous la forme de mise à la disposition d'informations et de brevets, soit encore sous l'aspect de la fourniture de matières fissiles spéciales, de plutonium en particulier. La C.E.E.A. est en effet en négociation avec l'Autorité britannique de l'énergie atomique pour l'achat du plutonium nécessaire (300 kg) au profit de réacteur Rapsodie qui représente un marché de 70 millions de N.F.

– Réalisation en Grande-Bretagne d'un nouveau réacteur de recherches très avancé dit à « hyperflux », 65 % des frais étant à la charge du Royaume-Uni, la différence à la C.E.E.A.

À la suite de l'examen de ces diverses formules, il a été décidé, pour permettre d'établir de manière plus précise ce que pourrait être un tel droit d'entrée, de demander aux experts allemands et français de dresser un inventaire des avantages ou des bénéfices que, sur le plan technique, les Six et la Grande-Bretagne pourraient respectivement recueillir de l'adhésion de cette dernière à la C.E.E.A.

*
* *

Si la position allemande paraît très proche de la nôtre sur les points qui ont fait l'objet de cette conversation, il n'en est en revanche pas de même

[1] Le 3 juillet, M. Heath, lord du Sceau privé, avait indiqué à Bruxelles que la Grande-Bretagne était « prête à accepter telles quelles les clauses fondamentales du traité de l'Euratom » et affirmé le désir de son gouvernement d'apporter son expérience dans le domaine nucléaire. Il avait proposé cependant que les modalités précisant la contribution financière britannique et l'intégration des recherches et réalisations atomiques opérées en Grande-Bretagne ne fussent débattues qu'après l'adhésion de ce pays.

en ce qui concerne les implications d'une adhésion britannique sur certaines dispositions du traité. Sur cet aspect du problème, qui a été rapidement évoqué au cours d'un entretien entre un des membres de la délégation allemande auprès des Communautés européennes et un représentant du Département, l'attitude allemande paraît tendre à une application à la lettre du traité ne laissant aucune place à l'interprétation. Or, les dispositions en cause concernent l'approvisionnement, le contrôle, les secrets de défense nationale, points qui nous ont opposé à la Commission d'Euratom et sur lesquels M. Heath avait défini le 3 juillet une position qui rejoint la nôtre. Le représentant allemand a reconnu la valeur de nos arguments, sur le plan technique, en ce qui concerne par exemple l'affaire de Marcoule [1]. « Mais, a-t-il ajouté, si vous voulez faire accepter votre point de vue, il faudra également que vous acceptiez de modifier le traité en conséquence. Accepter votre interprétation des textes en l'état actuel reviendrait à vous reconnaître une situation privilégiée, en raison de votre programme nucléaire militaire. Or, le traité instituant la C.E.E.A. est, contrairement à celui de l'U.E.O., fondé sur le principe de la non-discrimination entre les États membres. »

Cette attitude n'est pas le reflet de la pensée d'un fonctionnaire, mais bien d'une position arrêtée à Bonn et dont M. Lahr s'était déjà fait l'interprète lors du voyage de M. Chatenet en Allemagne fédérale. Elle n'est pas propre à celle-ci. Des représentants néerlandais se sont également exprimés dans le même sens. Elle correspond enfin à la philosophie d'un document de travail préparé par la Commission, en vue des réunions préparatoires à six, dans lequel cette dernière maintient intégralement, sous une forme peut-être un peu plus nuancée, l'argumentation juridique qu'elle a fait valoir dans les différends qui nous ont opposés.

Pour certains de nos partenaires, il semble donc que les réunions préparatoires de Bruxelles devraient avoir essentiellement pour objet de nous amener soit à renoncer à notre interprétation de certaines dispositions du traité dans le domaine militaire, soit encore à donner satisfaction aux Britanniques en acceptant une révision de ces dispositions.

(Questions atomiques. Euratom. États membres.)

[1] Centrale nucléaire française travaillant à des fins militaires.

77

Note de la sous-direction d'Europe méridionale [1]
Le Concile du Vatican II [2]

N. *Paris, 14 septembre 1962.*

Le Concile du Vatican II s'ouvrira le 11 octobre 1962. Il est bon de rappeler qu'à l'origine, il y a trois ans et demi, le projet de Jean XXIII rencontra plus de surprise que d'enthousiasme [3]. À d'autres époques, des réformateurs, des mécontents, des dissidents, avaient réclamé la convocation d'un concile; en quatre cents ans, depuis la clôture du concile de Trente en 1564, un seul concile, le vingtième, s'était tenu au Vatican autour d'un point de dogme tranché par la définition de l'infaillibilité pontificale. Les opposants s'étaient inclinés. Depuis, la structure nouvelle de l'Église s'était affirmée avec le rôle des dicastères et des congrégations, l'extension géographique de la Chrétienté, la multiplication des évêques : autant de faits qui semblaient reléguer les conciles à un passé révolu. Ni la Curie romaine, ni la hiérarchie épiscopale n'en sentirent le besoin.

Jean XXIII a réalisé dès son accession au trône de Saint-Pierre l'instrument efficace que pouvait constituer un concile œcuménique. S'il est exact, surtout depuis 1870, que le Concile sans le Pape n'est juridiquement rien, que serait le Pape sans le Concile, héritier du collège des Apôtres ? De par la volonté du Saint-Père, le développement séculaire de sa primauté est aujourd'hui comme suspendu, dans un dialogue où « la parole est donnée à l'Église sans qu'elle l'ait jamais perdue », comme a écrit le R. P. Congar.

Si Jean XXIII a voulu un tel événement dans toute sa solennité, c'est que la nature même de la notion de concile se prêtait à ses desseins. La valeur théologique engagée est celle de la présence du corps épiscopal dans sa totalité, qui n'est pas une simple assemblée d'hommes, mais une réalité d'Église, à laquelle participent le Saint-Esprit et l'inspiration divine.

Le Saint-Père n'a cessé de répéter les trois idées liées les unes aux autres qui doivent dominer le Concile : ce sera à la fois un événement intérieur de l'Église, un instrument de son renouveau, un témoignage de son unité. Ces thèmes correspondent bien aux tendances profondes de Jean XXIII et à cette « ouverture vers la gauche » qui lui a fait éloigner le cardinal Ottaviani et rapprocher le cardinal Bea de son conseil le plus intime.

[1] Rédigée par M. Daniel Guilhou, secrétaire adjoint des Affaires étrangères.

[2] Le concile Vatican II, le premier réuni par l'Église catholique depuis 1870, a duré de 1962 à 1965. Décidé et ouvert par le pape Jean XXIII, il fut mené à son terme par le pape Paul VI. S'il ne fut pas l'occasion, comme le concile Vatican I qui l'avait précédé, de la promulgation de définitions dogmatiques, il n'en aboutit pas moins à des décisions fort importantes pour la vie de l'Église catholique, notamment dans le domaine des relations avec la société contemporaine et du dialogue entre les confessions chrétiennes.

[3] Pour plus de détails sur la préparation du Concile, se reporter à la dépêche très complète de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège n° 139/EU en date du 19 juin 1962, non reproduite.

Événement de la vie de l'Église, le Concile sera une sorte de communion spirituelle, comme il a été dit plus haut, mais surtout le germe d'un vaste ébranlement et d'un brassage d'idées et d'hommes. Il ne faut pas négliger cependant le « classicisme » de Jean XXIII en matière de doctrine, le conservatisme de la Curie romaine. Le Concile favorisera davantage une sorte de développement organique de l'Église que des réformes de structure proprement dites. Le diaconat, par exemple, n'est jusqu'ici pas près d'être adopté, l'expérience des prêtres ouvriers et le célibat ecclésiastique resteront en principe des sujets réservés.

Il ne reste pas moins que le renouveau voulu par le Pape ne peut manquer de s'affirmer. D'ores et déjà, l'éventail des questions traitées sera extrêmement étendu. Sur les soixante-dix schémas préparés par les commissions préconciliaires, certains abordent les rapports entre l'Église et l'État, d'autres le rôle du laïcat, et même « l'amour entre les différentes confessions » et « la tolérance religieuse ». Quant aux pouvoirs des évêques, sortiront-ils accrus du Concile ? C'est une des grandes inconnues des mois à venir.

Toujours est-il que le Concile sera essentiellement apostolique et pastoral, dans son rassemblement du monde chrétien et dans son effort vers l'unité. La conscience catholique ne ressent pas le besoin de s'affermir devant des périls internes; elle se sent mise en question devant le monde moderne. Le Concile prendra ses distances à l'égard de l'Occident en accueillant pour la première fois au sein de l'œcuménisme catholique les représentants des hiérarchies indigènes, près de 200 évêques jaunes et de 100 évêques noirs. Verra-t-on s'accélérer la tendance à la constitution de groupements intermédiaires [1] ? Il existe déjà une conférence de l'épiscopat de l'Amérique latine et les évêques d'Asie se sont retrouvés récemment à Manille. La centralisation romaine, dans l'esprit du Pape, ne peut rester féconde qu'en ménageant ces relais régionaux et presque continentaux.

Unité intérieure de l'Église, mais aussi volonté d'œcuménisme. Le Concile sera un premier mouvement en ce sens. Autrefois, les conciles se sont appliqués à combattre l'hérétique, condamnant Arius et Nestor, faisant périr Jean Huss, excommuniant Luther. En 1962, les hérétiques sont invités au Concile, et douze Églises dissidentes seront représentées par des observateurs, fait sans aucun précédent. Le vaste courant en faveur de l'union des Églises, symbolisé par le Conseil œcuménique [2] dont le secré-

[1] La constitution de tels groupements intermédiaires au sein de l'Église, conférences épiscopales, continentales, régionales ou nationales, s'est généralisée au lendemain du Concile.

[2] Issu des efforts entrepris dès le début du siècle, notamment dans les Églises anglicanes, en faveur du rapprochement des diverses confessions chrétiennes, le Conseil œcuménique des Églises, ébauché avec le Conseil mondial fondé à Utrecht en 1937, a été fondé en 1948 lors de l'Assemblée générale d'Amsterdam. Il s'est ensuite étendu, au cours des décennies suivantes, à la quasi-totalité des Églises chrétiennes non catholiques, accueillant en particulier les Églises orthodoxes d'Europe orientale et les communautés protestantes du tiers monde. Il a déployé ses activités non seulement dans le domaine de l'œcuménisme, mais également dans ceux de la défense des droits de l'homme et de l'émancipation des peuples. Si l'Église catholique romaine est représentée dans ses assemblées, c'est seulement en qualité d'observateur, sauf en ce qui concerne la Commission théologique « Foi et Constitution ».

taire, le Dr Visser T'Hooft [1], est un ami du cardinal Bea, y trouve son expression. Le progrès accompli est d'autant plus spectaculaire que les communions dissidentes ont toujours vu dans le pouvoir papal un élément d'absolutisme qu'elles déclaraient inadmissible.

*
* *

D'ores et déjà, la phase de préparation du Concile a pleinement réussi.

Dès 1960, l'épiscopat du monde entier avait envoyé les 1872 *Vota* qui ont permis aux commissions préconciliaires réunies de janvier à juin 1962 d'élaborer soixante-dix « schémas », tous revus par la Commission centrale au cours de sept longues sessions [2]. Une somme de travaux remarquables a été réalisée, dont la publication sera le plus tard possible.

Par un *motu proprio* rendu public le 6 septembre dernier, le Pape a fait connaître le règlement du Concile. La question était importante : près de trois mille évêques voudront s'exprimer, et le Concile ne comprend que trois sessions de deux mois chacune, dont la première s'ouvre le 11 octobre. Règlement libéral où se retrouve le désir profond du Saint-Père de bousculer et de vivifier les vieilles idées : aucune règle n'est vraiment rigide, et il suffira à tel ou tel moment de quelques prélats décidés pour reprendre un sujet écarté primitivement et modifier l'orientation du Concile. Le fait s'est déjà vu dans le passé. Il prend une particulière importance en raison du nombre et de la diversité culturelle et ethnique des participants. Le Concile du Vatican I n'avait en 1870 que 800 participants, de race blanche.

Un aspect particulier du problème mérite l'attention. Pour le pape Jean XXIII, c'est par son renouveau et par sa vitalité que « l'Église heureuse » peut le mieux aider l'« Église en péril » des démocraties populaires, plus que par une négociation à laquelle le Saint-Père n'a jamais désiré se prêter. Plus que jamais, pour lui, le domaine de cette politique est étranger au domaine de Dieu et c'est de l'intérieur et de ses forces vives que l'Église peut tirer la riposte à des risques de schismes.

Jamais un aussi vaste travail n'aura été accompli par la pensée chrétienne.

Le Saint-Siège cependant, tout en appelant les fidèles à la prière et à la pénitence, a voulu qu'un certain secret régnât. Il a fait connaître les noms des dix membres du présidium qui dirigera les travaux du Concile (où figurent les cardinaux Tisserant et Liénard [3]) et les présidents des dix commissions conciliaires. Les indications sur la nature des travaux restent pourtant très générales.

Plus tard, les informations seront nombreuses, comme paraît l'assurer le régime libéral accordé à la presse.

[1] Le pasteur et théologien néerlandais Willem Adolph Visser T'Hooft (1900-1985) fait un des promoteurs et fondateurs du Conseil œcuménique des Églises ; il en fut le secrétaire général de 1948 à 1966.

[2] *Note du document* : Le Concile du Vatican I avait été préparé par 36 personnes. Le Concile actuel l'aura été par plus de 800 personnes appartenant à une soixantaine de pays.

[3] Deux des cardinaux français, le premier préfet de la Congrégation pour les Églises orientales, le second évêque de Lille.

Le moment est à la méditation, à l'exemple du Saint-Père parti se recueillir jusqu'au 17 septembre dans sa résidence d'été. Mais bientôt va commencer cette « marche au Concile » par laquelle le pape Jean XXIII a si tenacement voulu selon ses mots « annoncer l'Évangile à un monde dont les puissances d'espérance et les besoins de dépassement restent tant insatisfaits ».

(Saint-Siège. 1961-1963. EU-7-3-2. Documents divers. Doctrine.)

78

M. Jeudy, Consul général de France à Hambourg,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 290/EU. *Hambourg, 14 septembre 1962.*
Confidentiel.

La chaleur de l'accueil populaire fait à Hambourg au président de la République a indéniablement surpris les autorités de la ville libre et hanséatique et les milieux traditionalistes où l'on se pique de cultiver, en même temps qu'un certain particularisme politique, un flegme nordique de bon ton [(1)].

Je ne sais si, comme certains de ses adversaires politiques lui en ont prêté *a posteriori* l'intention, le premier bourgmestre s'était proposé de laisser entendre à son hôte qu'il ne devait point s'attendre à trouver ici des démonstrations comparables à celles dont il avait été l'objet en Rhénanie. Mais il est vrai que tout en préparant avec un soin auquel il convient de rendre hommage des réceptions de haute tenue en l'honneur du Général et de Mme de Gaulle – comme ce fut en particulier le cas de la soirée à l'Hôtel de Ville –, le Sénat s'était montré assez discret en ce qui concerne le cadre des manifestations populaires. Le pavoisement était assez pauvre, les barrages aussi stricts et nombreux que pouvaient le souhaiter les services de sécurité et le redouter l'homme de la rue. Enfin, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres États visités, les enfants des écoles n'avaient pas eu congé à cette occasion. En bref, les attentions prévenantes et souvent généreuses que j'ai eu plaisir à relever dans la préparation des réceptions privées formaient un tel contraste avec la discrétion qui avait présidé au décor de la rue et des bâtiments publics que l'on pouvait croire que les autorités craignaient de n'être pas suivies et de se trouver exposées aux reproches d'avoir trop présumé de leurs administrés.

L'enthousiasme populaire a fait bon marché de ces soucis avec, à certains moments, une puissance et une ferveur émouvantes, en particulier sur la

(1) Sur Hambourg, le plus indépendant des Länder allemands, principal foyer intellectuel et politique d'opposition au gouvernement fédéral, voir la dépêche n° 230/EU, du 12 juillet, non reproduite, constituant le rapport de fin de mission du consul général de France à Hambourg, M. Jean Fernand-Laurent, dont le successeur, M. René Jeudy, a été nommé en août 1962.

place de l'Hôtel-de-Ville. De là se dégage la double constatation que devant des problèmes fondamentaux, la réponse des citoyens, pour des raisons d'ailleurs aisément compréhensibles, ne suit pas toujours la prudence de leurs élus et, d'autre part, qu'en dépit de différences de tempérament et de tradition, l'attitude des foules en face de ces mêmes problèmes est à peu près identique du nord au sud du pays. Observer à cette occasion, pour en tirer des conclusions aventurées, qu'une fraction importante du peuple allemand est disponible pour suivre l'homme qui saurait s'imposer à elle, serait négliger les conditions historiques de la visite et la personne du visiteur. Je dois cependant relever qu'un collaborateur de Radio-Hambourg, parlant hier au Presse Club devant une dizaine de personnes, affirmait que « la visite du général de Gaulle n'est rien d'autre que la victoire du sentiment national en Allemagne ».

Il ne m'appartient pas d'analyser les raisons du succès triomphal [(1)], pour reprendre une expression lue et entendue bien souvent ces jours derniers, du voyage présidentiel. À en juger par les propos recueillis ici, trois éléments semblent avoir joué un rôle important :

1° – D'abord et surtout, la personnalité du Général, dont le rayonnement s'est exercé d'une manière d'autant plus puissante que la foule a nettement ressenti, de la part de celui qu'elle acclamait, le désir et la volonté d'entrer en contact avec elle.

2° – La visite même du Président, autant que les propos qu'il a tenus, ont restitué aux Allemands une dignité qui leur paraissait contestée et leur ont rendu avec l'autorité que le Général tire de son propre passé confiance dans leur destin.

3° – L'ensemble des manifestations exprime enfin l'attachement de ceux qui y prenaient part aux idées de réconciliation et d'amitié franco-allemande et leur foi dans une Europe unie. Cette dernière se nuance évidemment des distinguos et des réserves que l'on sait dans les milieux plus évolués, tandis que la première prime nettement la seconde dans la masse de la population. Qu'il y ait là une force, surtout si l'on tient compte du nombre relativement important de jeunes qui souscrivent à ces idées, cela n'est point douteux. Encore faut-il ne pas perdre de vue que le sentiment populaire tire une grande partie de sa puissance du vague dans lequel il se déploie et que l'édifice politique, économique et culturel qui pourrait être bâti pour y répondre devra, lui, se situer dans le concret.

Au-delà de l'affectif, l'appareil de l'État, les cadres de la population et les instruments habituels d'expression de l'opinion publique retrouveront alors leur rôle et leur influence. De ce côté, il faut bien dire que prudence et réserves n'ont cessé de se manifester ici à l'égard de tout ce qui pourrait, dans un rapprochement franco-allemand trop étroit, compromettre les chances d'une plus grande Europe et d'une plus large ouverture sur le reste du monde. Il serait fastidieux de citer les commentaires qui, avant ou après la visite présidentielle, s'inscrivent dans cette ligne. Du moins

[(1)] Sur le succès de la visite du président de la République en République fédérale d'Allemagne, se reporter également aux télégrammes de Bonn n°s 4296-4305 et 4330-4341, respectivement des 10 et 11 septembre, non reproduits.

faut-il mentionner, comme caractéristique, le fait que le Dr Nevermann ait choisi la date du 5 septembre pour adresser, au chancelier Adenauer, une lettre, aussitôt rendue publique, sur la nécessité de l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté économique européenne et de l'élargissement de celle-ci.

C'est d'ailleurs la même idée qui a été exprimée, avec la discrétion qu'imposait la courtoisie, par le premier bourgmestre, dans son toast du 7 septembre (annexe I [1]), lorsqu'après avoir affirmé que la joie éprouvée par les Hambourgeois devant l'amitié franco-allemande n'était inférieure à nulle autre dans la République fédérale, il a formulé le vœu que les deux peuples ne se contentent pas de ce résultat, mais s'efforcent résolument d'arriver à un accord avec les autres pays qui devraient, dans l'intérêt du monde libre tout entier, entrer dans une union européenne.

Les raisons de cette attitude sont connues : le désavantage que constitue pour Hambourg, en particulier par rapport à Rotterdam, sa position périphérique dans l'aire de la C.E.E. fait craindre ici une aggravation de la situation déjà très défavorable créée par la perte de l'hinterland que le grand port de l'Elbe trouvait naguère en Allemagne de l'Est et en Tchécoslovaquie. Une diminution des échanges avec l'Angleterre, la Scandinavie et les pays d'outre-mer ajouterait encore à ces néfastes effets. Enfin, et peut-être surtout, Land à gouvernement socialiste, Hambourg est et veut être le principal foyer d'une opposition au gouvernement de Bonn qui ne s'alimente pas seulement de divergences politiques, mais dans laquelle pèsent également des traditions intellectuelles, un mode de vie et des appartenances confessionnelles différentes.

Par là se trouve ramené à de plus exactes et plus modestes dimensions, comme il ressortait implicitement d'ailleurs du toast du Dr Nevermann, ce qui, dans les réserves qu'inspirerait ici une politique franco-allemande étroitement concertée, concernerait directement notre pays.

*
* *

De fait, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le marquer, le Sénat a apporté à la préparation de la réception du président de la République et de Mme de Gaulle un soin aussi délicat qu'attentif, donnant en particulier au nouveau venu que je suis une aide des plus précieuses pour la mise en état de la Résidence : meubles, tapis, livres anciens, pièces de collection des musées (parmi lesquelles une très belle suite de gravures de Dürer) m'ont été prêtés avec une bonne grâce qui m'a souvent fait oublier que je n'étais pas maître du choix...

Instruit de quelques incidents dont plusieurs journalistes français auraient eu à se plaindre, le directeur du service de Presse a tenu à m'adres-

[1] Ne figure pas au dossier.

ser une lettre d'explications au début particulièrement chaleureux (annexe II [1]).

Après ce qu'on a pu lire à ce sujet dans la plupart des journaux, il paraît superflu de dire que la quasi-totalité des personnes rencontrées ces derniers temps par mes collaborateurs ou moi-même se sont exprimées en termes analogues pour se féliciter avec nous d'une visite qui a laissé une vive et profonde impression.

Il serait regrettable que les dispositions favorables créées dans l'ensemble de l'Allemagne par le voyage présidentiel fussent seulement utilisées au niveau supérieur des relations entre les deux pays. Je pense que mes collègues auront eux aussi constaté, dans leur circonscription, un renouveau de curiosité pour la France et une recherche accrue de contacts dans les différents domaines qui nous offrent de nouvelles possibilités. Ce consulat général va examiner dans les jours qui viennent ce qui pourrait être fait pour tirer profit de cet état de choses. Mais quelles que soient les formes qu'une telle action pourrait revêtir dans l'avenir, il est dès maintenant évident que celle-ci exigera un minimum de moyens. Si ceux-ci devaient manquer, les sentiments qui se sont donné libre cours la semaine passée ne pourraient se traduire, dans les faits, aussi pleinement que le succès de la visite du général de Gaulle nous permet de l'escompter.

(R.F.A. EU 6-24-1. Relations politiques franco-allemandes.)

79

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle avec le maréchal Ayoub Khan le samedi 15 septembre 1962

C.R. Très secret. *Paris, 15 septembre 1962.*

Le président Ayoub Khan ayant déclaré que le seul but de son voyage en France était de saluer le général de Gaulle [2] dont il fait l'éloge, *le général de Gaulle* lui demande de quelles questions il aimerait s'entretenir avec lui. Répondant d'autre part aux félicitations de son interlocuteur touchant la question algérienne, il confirme que celle-ci est effectivement

[1] Ne figure pas au dossier.

[2] Le maréchal Ayoub Khan, président du Pakistan, était venu à Londres assister à la conférence des Premiers ministres du Commonwealth qui s'était ouverte le 10 septembre à Marlborough House, et dont le thème était les conséquences pour le Commonwealth de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun. Les pays représentés étaient les quinze États indépendants du Commonwealth et les sept territoires coloniaux ou semi-autonomes qui y étaient associés. Le Maréchal avait pris la parole dès la deuxième journée, dénonçant la politique hautement protectionniste de la C.E.E. et y décelant un nouvel impérialisme. Le 23 août, le ministre pakistanais du Commerce avait déjà exprimé l'hostilité du gouvernement à l'égard d'une entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, y voyant la certitude d'une diminution des exportations pakistanaises.

réglée quant à la France, sinon pour les Algériens eux-mêmes auxquels il souhaite bonne chance et que la France aidera dans la mesure où ils désireraient recevoir son aide.

La France considère le Pakistan comme un État nouveau et important qui se trouve dans une situation difficile tant à l'extérieur [1] qu'à l'intérieur, qui a la volonté de se développer et de maintenir son indépendance parmi des voisins qui ne sont pas faciles. Elle éprouve une sympathie sincère pour cet effort dont le Maréchal a pris énergiquement la direction. Elle n'a pas de grief envers le Pakistan, bien qu'elle ait pu penser que la démarche effectuée un an auparavant par celui-ci auprès du G.P.R.A. était injustifiée; mais les événements ont fait justice de cette reconnaissance et cet incident doit être considéré comme clos. Ce qui reste, c'est la sympathie qu'éprouve la France envers le Pakistan et son chef.

Le maréchal Ayoub Khan félicite encore le général de Gaulle pour avoir établi des relations aussi étroites entre la France et l'Allemagne [2], qui sont à l'avantage du monde libre tout entier. Il évoque la question dont se préoccupent actuellement les hommes d'États occidentaux, à savoir les difficultés économiques que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun créerait pour les pays du Commonwealth et pour le Pakistan en particulier. Celui-ci éprouve de fortes craintes pour l'avenir, bien que les « Six » aient déjà prévu des négociations pour arrêter les bases des échanges commerciaux avec le Commonwealth après l'adhésion de la Grande-Bretagne. La balance commerciale du Pakistan étant déficitaire à l'égard de l'Europe, il ne pourrait rembourser les emprunts qu'il a contractés qu'à condition de vendre non seulement des matières premières, mais encore des produits finis.

Le général de Gaulle assure son interlocuteur qu'il comprend parfaitement ces difficultés. Il a en effet été prévu à Bruxelles qu'au cas où la Grande-Bretagne deviendrait un membre plein de la Communauté européenne, ce qui entraînerait l'acceptation par elle du tarif commun à l'égard de tous les pays tiers, y compris le Pakistan, des négociations devraient s'engager en particulier entre celui-ci et la Communauté pour aboutir à un arrangement économique. Le Maréchal aurait-il des suggestions à faire sur la contribution que la France pourrait apporter au règlement des difficultés qu'il a exposées ?

Le maréchal Ayoub Khan apprécie le désir qu'ont les chefs des délégations des six pays de la Communauté d'entreprendre des négociations ultérieurement et de tenir compte du fait que des relations commerciales raisonnables sont indispensables pour le Pakistan. Mais, d'ici là, l'avenir

[1] Au début de 1962, le conflit qui opposait l'Inde au Pakistan dans la région himalayenne du Cachemire était brusquement réveillé à l'initiative du Pakistan. Ce pays adressait le 12 janvier une lettre à ce sujet au président du Conseil de sécurité pour demander la réunion du Conseil. Le 5 août, dans un discours à Karachi, le maréchal Ayoub Khan affirmait qu'il maintiendrait de bonnes relations avec la Nouvelle-Delhi si le différend à propos du Cachemire se réglait de façon pacifique. Le lendemain, au cours d'une réunion publique à Quetta (Pakistan occidental), le Maréchal suggérait la création d'une confédération entre le Pakistan, l'Iran et l'Afghanistan.

[2] Allusion au voyage triomphal effectué par le général de Gaulle en République fédérale d'Allemagne du 4 au 9 septembre. Sur cette visite et son retentissement, voir ci-dessus les n°s 67, 78.

reste tout à fait obscur : le Pakistan continue à dépenser des sommes considérables et il ne sait pas s'il pourra écouler ses excédents en Europe alors que celle-ci sera entourée de barrières douanières prohibitives. Pourquoi élever de telles barrières avant que la négociation prévue n'aboutisse et avant que l'on ne sache quelle forme prendraient les échanges commerciaux entre le Pakistan et l'Europe ? Voilà une première question à examiner. Une deuxième question exige à la fois du cœur et de la vision : que l'Europe devienne économiquement et politiquement forte ne résoudra pas tous les problèmes. Il faut que les pays en voie de développement participent aussi à l'accroissement de la prospérité. Il faut que leurs économies dépassent le stade des économies soutenues et qu'elles deviennent saines. Les chefs d'États intéressés et leurs conseillers devraient s'entretenir de ce problème. Des centaines de millions d'hommes sont en cause. Quel avantage y aurait-il pour l'Occident de perdre la confiance et l'amitié de ceux-ci et d'accroître par là même l'influence communiste ? L'union politique de l'Europe reste certes une question européenne, mais dans le cadre des dispositions économiques du traité de Rome, des conversations devraient s'engager pour définir une philosophie générale des relations économiques de la Communauté avec des pays tels que le Pakistan qui, à défaut, ne pourrait pas se développer et exister.

Le général de Gaulle déclare qu'une Europe en voie d'unification n'aurait aucun avantage à interrompre ses relations économiques avec des pays tels que le Pakistan. Il est donc vrai que le Marché commun, qui n'en est qu'a ses débuts, a toutes les raisons de négocier avec le Pakistan. Dans le présent, la question qui se pose à l'Europe n'est pas celle-là : il s'agit actuellement des négociations avec la Grande-Bretagne qui a des liens économiques spéciaux avec le Commonwealth. Tant que la question de son adhésion à la Communauté n'aura pas été réglée, il serait difficile de trouver une base de négociation entre celle-ci et un pays comme le Pakistan. Tout ce que l'on peut faire pour l'instant, c'est de parler de l'avenir, mais non de le définir. Au demeurant, les difficultés réelles ne commenceront pour le Pakistan qu'après l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Le maréchal Ayoub Khan l'entend bien ainsi, mais entre-temps, si le tarif commun [1] est appliqué, le Pakistan éprouvera des difficultés considérables pour ses produits manufacturés. Or, acheter ceux-ci ne porterait pas préjudice à l'Europe dont la production est bien plus importante. Ne serait-il donc pas sage de surseoir à l'application du tarif jusqu'à la conclusion des négociations ? D'autre part, les barrières douanières de la Communauté devraient être « humanisées » afin de ne pas éliminer le Pakistan, qui serait alors dans l'incapacité de rembourser ses prêts et qui se verrait dans l'obligation de ne produire que des matières premières pour acheter à des prix très élevés les produits manufacturés à l'Europe. Celle-ci devrait acheter elle aussi les produits finis du Pakistan. Sans doute le jour viendra

[1] Le tarif extérieur commun de la C.E.E. était moins élevé que celui des Britanniques (6,9 % sur les produits industriels importés contre 11,6 %) et des Américains (11,5 %).

où il faudra rationaliser les productions : plus fines et plus spécialisées en Europe, elles pourraient être plus simples au Pakistan.

En résumé, le maréchal Ayoub Khan présente trois suggestions : ne pas appliquer le tarif commun avant la conclusion des négociations sur les relations économiques de la Communauté avec le Pakistan; réduire ce tarif pour permettre au Pakistan de concurrencer la production européenne; permettre au Pakistan de vendre à l'Europe certains de ses produits finis.

Le général de Gaulle en prend note et affirme à nouveau que la France fera de son mieux pour l'aider à résoudre ces problèmes.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

80

M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4479 à 4484. *Bonn, 16 septembre 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* 12 h. 30.)

Huit jours après le voyage en République fédérale du général de Gaulle [1], dont les répercussions sur la situation politique en Allemagne sont certaines, et au lendemain du départ en congé de M. Adenauer, cette situation se présente de la manière suivante.

La position personnelle du Chancelier se trouve indéniablement renforcée, et cela d'autant plus qu'il vient de faire preuve d'autorité en imposant à son gouvernement, d'accord avec les ministres de l'Économie et des Finances, un budget qui comporte de sérieuses économies. Sur le plan extérieur, les réserves souvent exposées par M. Adenauer quant à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun paraissent plus explicables maintenant que les premiers ministres du Commonwealth eux-mêmes se sont chargés de les justifier en multipliant les difficultés sous les pas de M. Macmillan [2]; enfin, les dernières déclarations de M. Khrouchtchev et

[1] Pour des commentaires sur le voyage du général de Gaulle en République fédérale d'Allemagne, voir les télégrammes de Bonn n°s 4296-4305 et 4330-4341, respectivement des 10 et 11 septembre, non reproduits, ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 543-544. Se reporter également ci-dessus aux n°s 67, 78.

[2] La onzième conférence des Premiers ministres du Commonwealth sur le thème des conséquences pour le Commonwealth de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun s'est ouverte à Marlborough House le 10 septembre. Les débats dureront jusqu'au 19 septembre. Les pays représentés sont les quinze États indépendants du Commonwealth et les sept territoires coloniaux ou semi-autonomes qui y sont associés. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1962*, p. 537-539; ci-dessus le n° 74.

le comportement des autorités soviétiques à Berlin [1] donnent à penser que la signature du traité de paix n'est pas imminente, que les incidents vont peut-être diminuer et que l'Occident dispose encore de quelques délais avant la crise.

Tout cela contribue à fortifier la position du Chancelier mais, loin de désarmer, ses adversaires ne l'en attaquent que davantage. M. Mende, chef du parti libéral qui siège au gouvernement, s'est mis une fois de plus à la tête des opposants en rappelant que M. Adenauer « doit » se retirer au plus tard à l'automne prochain, et que, s'il ne le faisait, la C.D.U. elle-même serait la première à ramener son chef dans le droit chemin, c'est-à-dire, dans celui de la démission.

Le Chancelier, pour sa part, conteste avoir pris un tel engagement, et déclare qu'il a seulement promis de s'en aller avant les élections [2].

Au sein du Cabinet, M. Schroeder demeure toujours sur une réserve qui trahit son désir de ménager l'avenir, mais cela l'empêche de recueillir tout le bénéfice de la visite en Allemagne du président de la République française en même temps que les dernières incartades de MM. Grewe [3] et Kroll [4] ne grandissent pas l'autorité du ministre des Affaires étrangères. La S.P.D., enfin, s'agite de façon quelque peu désordonnée, pour des raisons électorales, mais sans offrir d'alternative véritable à la politique du gouvernement.

Le Chancelier semble donc avoir les mains libres pour procéder à un remaniement du Cabinet, si M. Strauss (ce que nous saurons sans doute demain) accepte de devenir Premier ministre en Bavière. Les amis du ministre de la Défense le lui conseillent comme la meilleure façon de se préparer, en prenant du recul, à recueillir la succession de M. Adenauer. Celui-ci, qui a, sur ce dernier point, d'autres desseins, a fait sur son colla-

[1] Le 5 septembre, le gouvernement soviétique répondait à des notes occidentales du 24 août, rejetant leur proposition d'une rencontre des représentants des quatre puissances d'occupation pour rechercher les moyens de réduire la tension à Berlin. L'U.R.S.S. rejetait sur les Occidentaux la responsabilité des incidents et déclarait qu'il fallait « assainir radicalement la situation en concluant un traité de paix avec l'Allemagne et en normalisant la situation à Berlin-Ouest sur cette base ». Sur le sujet, voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01291 du 18 septembre 1962. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 532-534.

[2] Le chancelier Adenauer donnera sa démission le 10 octobre 1963. Le 16 octobre, Ludwig Erhard, désigné le 23 avril précédent par le groupe parlementaire C.D.U. comme successeur de Konrad Adenauer, sera élu Chancelier.

[3] Le Dr Grewe, ambassadeur de la République fédérale à Washington, a quitté les États-Unis le 8 septembre. Sur le rappel du Dr Grewe, voir la dépêche de Munich n° 426 du 28 mai, intitulée : « Relations germano-américaines et presse bavaroise », non reproduite et le télégramme de Bonn nos 4370-4371 du 12 septembre, non retenu. Par télégramme de Bonn nos 4275-4277 du 10 septembre, également non retenu, l'ambassadeur de France relatait le mécontentement du Dr Schroeder devant une interview accordée par le Dr Grewe, où ce dernier se répandait en confidences sur la détérioration des rapports germano-américains intervenue depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Kennedy, et sur le sentiment peu favorable à l'Allemagne qui régnait dans les milieux de la côte Est des États-Unis.

[4] Le Dr Kroll a quitté son poste d'ambassadeur à Moscou et est de retour à Bonn le 18 septembre; il sera nommé conseiller du gouvernement pour les Affaires soviétiques et sera remplacé à Moscou par le Dr Groepper, qui prendra ses fonctions le 21 octobre. Sur ce départ, voir le télégramme de Moscou nos 3465-3466 du 17 août, non retenu. Sur les initiatives du Dr Kroll, mal reçues à l'Auswärtiges Amt, voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 172 (et note); 1962-I, n° 75 (et note).

borateur une forte pression pour qu'il demeure à son poste actuel [1], et le parti catholique bavarois craint d'être moins bien représenté au gouvernement si M. Strauss regagne Munich. Au cas où il le ferait, c'est sans doute à M. Lücke [2] que le Chancelier, son ami personnel, offrirait le portefeuille de la Défense.

Les milieux bien informés s'accordent à penser que, dans la pensée de M. Adenauer, M. Krone [3] reste le successeur qu'il préfère. Mais l'ancien président de la C.D.U. ne se trouve guère en vedette devant l'opinion depuis qu'il est ministre sans portefeuille « pour les affaires spéciales », – si spéciales en vérité qu'on en ignore la nature – . Il peut y avoir là, pour le Chancelier, une raison de rendre à son collaborateur une activité plus précise, pour le replacer devant les yeux du public, et le préparer au rôle éminent qu'il souhaite lui destiner. Le départ de M. Strauss faciliterait une telle opération en fournissant l'occasion d'un remaniement ministériel.

(R.F.A. EU 6-24-1. Relations politiques franco-allemandes.)

81

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 703 à 712. *Alger, 16 septembre 1962.*
Réservé.
(*Reçu* : 23 h. 45.)

La pose de la première pierre de l'usine de la CAMEL [4] à Arzew [5] a été pour moi l'occasion de m'entretenir à nouveau assez longuement avec Ben Bella. J'étais son voisin de table au déjeuner offert au Rocher Noir par M. Farès, de nouveau à côté de lui dans l'avion qui nous conduisit à Oran. Je l'ai accompagné pendant les cérémonies d'Arzew, ainsi qu'au dîner organisé à Arzew. J'ai eu ainsi l'occasion de l'observer plus à loisir que lors de notre première rencontre le 15 août [6].

Une haute stature, un grand front, des yeux très noirs, le désignent à l'attention. Une certaine mollesse des traits du visage et des hésitations dans la parole font au premier abord douter de ses qualités de chef. Mais

[1] Le 17 septembre, M. Franz-Josef Strauss (C.S.U.) annonce au Comité directeur du parti chrétien-social de Bavière son intention de conserver son poste de ministre de la Défense. Le 14 septembre, M. Strauss a des entretiens à Washington avec M. Gilpatric, secrétaire d'État adjoint à la Défense des États-Unis. Voir la dépêche de Bonn n° 1190, du 20 septembre, non retenue.

[2] M. Paul Lücke (C.D.U.), actuellement ministre du Logement.

[3] Dr Heinrich Krone (C.D.U.), président du Bundestag depuis 1955.

[4] CAMEL : Compagnie algérienne du méthane liquide.

[5] Future usine de liquéfaction du gaz d'Hassi R'mel : voir le télégramme d'Alger n°s 687-695 du 15 septembre, non reproduit.

[6] Voir le télégramme d'Alger n° 162 du 17 août, reproduit ci-dessus sous le n° 50.

l'homme à des aptitudes évidentes qui expliquent qu'il se soit imposé. Elles donnent à penser qu'il peut réussir à consolider son pouvoir.

Il s'exprime lentement et paraît soucieux de trouver les mots correspondant exactement à sa pensée, qui est nuancée. Jamais il ne m'a paru réciter de formule de propagande empruntée à un quelconque catéchisme politique ou économique. Il a un souci manifeste de réalisme, inspiré par la conscience de la difficulté et de la multiplicité des problèmes qui se posent à son pays. Il m'a paru désireux d'obtenir rapidement de la France des conseillers techniques dans de nombreuses disciplines. Il se comporte en chef responsable de cette Algérie à laquelle il porte un évident amour. Il estime que les tâches doivent être réparties entre les hommes politiques qui, sentant les véritables aspirations du peuple, choisissent les grands axes de l'action, et les jeunes intellectuels qui, dans l'immédiat, doivent se cantonner dans l'administration. Sur une question de ma part, il a précisé que cela expliquait que les jeunes fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures (qui avaient, je le sais, montré peu de sympathie pour le Bureau politique) aient été exclus des listes de candidats à l'Assemblée nationale [1]. Certains jeunes, m'a-t-il dit, ont trop longtemps discuté entre eux dans des cercles fermés et y ont conçu des ambitions trop impatientes et exclusives. Il faut qu'ils se confrontent avec les réalités. D'autres sont restés à l'écart, qu'il convient de faire sortir de l'ombre. Ces propos m'ont paru traduire une certaine crainte de l'intellectualisme révolutionnaire, en même temps qu'une juste conscience de la nécessité de rechercher tous les hommes capables de former une administration.

Vêtu avec sobriété, Ben Bella ne semble pas rechercher les honneurs. Aucun cérémonial n'avait été prévu, ni à son départ de l'aérodrome de Maison-Blanche, ni à son arrivée à Oran, où il a été seulement accueilli par le préfet et le colonel de la wilaya 5. Aucune mesure de protection personnelle ne paraissait avoir été prise. Cette simplicité semble correspondre non seulement à son tempérament, mais aussi à une attitude politique.

Il m'a dit en effet que l'Algérie devait éviter les erreurs de certains pays d'Afrique noire, qui ont sacrifié le meilleur de leurs ressources pour construire des palais ou réaliser des investissements spectaculaires. Il importe selon lui de mettre en œuvre un grand nombre de petits travaux répartis dans toute l'Algérie pour améliorer le sort de tous et ralentir ainsi la croissance des villes et la concentration de la population sur la côte. Ben Bella s'est dit aussi soucieux d'assurer par des irrigations le développement des régions situées au sud de l'Atlas où « il est possible, prétend-il, de faire remonter l'eau en surface au moyen de barrages souterrains ».

Sa simplicité n'exclut pas une certaine subtilité et même de l'ironie. Comme nous parlions de l'entrée de l'Algérie à l'O.N.U., qu'il souhaite évidemment prochaine, sans paraître cependant y attacher une excessive

[1] Entre autres, M. Mohamed Ben Yahia, ancien directeur du Cabinet des deux derniers présidents du G.P.R.A. et l'un des négociateurs de Melun et d'Évian, M. Redha Malek, rédacteur en chef du *Moudjahid*, M. Mohammed Harbi, secrétaire général du ministère des Affaires extérieures, ainsi que MM. Abdelmalek Benhabyles, Djamal Houhou, Aït Chaalal, tous membres de ce même ministère : voir le télégramme d'Alger n°s 646-655 du 13 septembre, non retenu.

importance, j'ai marqué l'avantage qu'il y avait eu à régler nos différends entre nous, sans l'intervention de cette instance internationale. Il en a volontiers convenu, mais en ajoutant que l'existence de l'O.N.U. avait eu toutefois cette utilité d'inciter nos deux pays à s'accorder pour éviter son intervention.

Sur le trajet d'Oran à Arzew, et à Arzew même, la foule algérienne manifestait sa joie au passage de Ben Bella en agitant des drapeaux et en scandant « Yahia Ben Bella ». Les physionomies étaient détendues, joyeuses, sans fanatisme, empreintes de gentillesse et de gaieté. Le long du parcours, mais plus encore à l'hôtel de ville d'Arzew, d'assez nombreux Européens se trouvaient mêlés aux musulmans, sans gêne apparente, ni contrainte. Quiconque n'aurait connu l'anxiété qui pèse encore sur nos compatriotes aurait pu croire que le problème de la cohabitation des communautés était résolu.

L'ascendant incontestable que Ben Bella a sur la population algérienne ne résulte pas de dons oratoires : le discours qu'il a fait en français à la mairie d'Arzew valait mieux par son sérieux et son absence de démagogie que par sa forme, assez lourde et peu propre à déchaîner l'enthousiasme. Je me suis laissé dire que, prononcé en arabe, ce discours n'eût pas été d'une forme meilleure. Cette absence d'éloquence n'est peut-être pas à regretter. Elle conduit à penser que les foules algériennes sont sensibles à autre chose : certainement à l'ancienneté du rôle de Ben Bella dans la lutte pour l'indépendance, mais aussi à un certain charme qui se dégage incontestablement de sa personne.

(Collection des télégrammes.)

82

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à Divers Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire [1]. *Paris, 18 septembre 1962, 9 h. 33* [2].

La déclaration soviétique du 11 septembre [3], bien que conçue en termes très violents, apparaît sur le fond sensiblement moins menaçante que les premières réactions de la presse ne le laissent supposer.

[1] Ce télégramme a été adressé par fil aux postes de Washington (nos 15587-15598), Bonn (nos 6469-6480), Londres (nos 13477-13488), Moscou (nos 6146-6157) et New York (nos 3419-3430); par courrier aux postes de Lisbonne (n° 293), Stockholm (n° 325), Ankara (n° 651), Ottawa (n° 1517), Bruxelles (n° 2828), La Haye (n° 2255), Luxembourg (n° 201), Rome (n° 3217), Oslo (n° 275), Madrid (n° 648), Athènes (n° 661), Copenhague (n° 293), Helsinki (n° 114), La Havane (n° 125), Mexico (n° 292), Buenos Aires (n° 294), Belgrade (n° 312), Berlin (n° 771), Bucarest (n° 260), Budapest (n° 147), Prague (n° 143), Sofia (n° 144), Tirana (n° 136), Varsovie (n° 570), New Delhi (n° 1077), Tokyo (n° 444), Vienne (n° 610), Rabat (n° 1693), Tunis (n° 134), Alger (n° 1312), Rio de Janeiro (n° 575) et au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (n° 639).

[2] Ce télégramme, rédigé le 15 septembre, a été expédié le 18.

[3] Le texte de cette déclaration est reproduit dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01292 du 20 septembre 1962.

1. Certes, le document constitue un réquisitoire extrêmement sévère contre la politique des États-Unis sous tous ses aspects. Il accuse en particulier le gouvernement américain, qui vient d'être autorisé par le Congrès à rappeler sous les armes 150.000 réservistes [1], d'accroître la tension internationale et de préparer une agression contre Cuba [2]. Dans un style qui ne peut qu'être agréable aux oreilles chinoises, la déclaration fait planer presque à chaque page la menace de la catastrophe nucléaire qui risque de s'abattre sur le monde du fait des agissements américains.

C'est en fonction surtout des réactions des peuples d'Amérique latine que ces menaces sont lancées. Elles placent le gouvernement américain dans une situation embarrassante puisque, même s'il n'avait pas l'intention d'intervenir à Cuba, son inaction risque maintenant d'apparaître comme dictée par la crainte d'une riposte soviétique. Comme en 1956 [3], le Kremlin se pose ainsi à peu de frais devant le tiers monde en champion de l'indépendance des États menacés par « l'impérialisme » : il veut passer pour le sauveur de Cuba.

En outre, en annonçant publiquement que Moscou livre des armes à Cuba, l'U.R.S.S. porte un coup sévère à la doctrine de Monroe, réaffirmée par le président Kennedy : elle donne clairement à entendre aux peuples d'Amérique latine qu'il est possible aujourd'hui de « bâtir le socialisme » sans crainte des réactions de Washington et que, grâce à la protection lointaine, mais efficace, des fusées soviétiques, l'affaire du Guatemala ne se répétera plus [4].

2. En dépit de la violence du ton, la déclaration reste cependant empreinte d'une certaine prudence. Elle n'apporte rien d'essentiellement nouveau par rapport aux déclarations antérieures, notamment celle du 9 juillet 1960 [5].

À cette époque, Khrouchtchev avait menacé les États-Unis, en cas d'agression contre Cuba, de lancer ses fusées stratégiques sur le territoire américain, mais cette menace avait été ensuite qualifiée par lui de « symbolique ». Aujourd'hui, bien que l'idée soit constamment suggérée, il n'est dit nulle part expressément que, si les États-Unis intervenaient à Cuba, l'Union soviétique riposterait en déclenchant une guerre nucléaire. La déclaration affirme seulement qu'en cas d'agression américaine contre « un État quel-

[1] Le 7 septembre, « en raison de la situation internationale », le président des États-Unis demandait au Congrès l'autorisation de rappeler en service actif, en cas de nécessité, un maximum de 150.000 réservistes pour une période n'excédant pas douze mois entre la date d'ajournement de l'actuelle session parlementaire et le 28 février 1963. Le même jour, le groupe républicain du Congrès réclamait l'adoption d'une résolution autorisant le président Kennedy à utiliser la force pour répondre à la « menace cubaine ».

[2] Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus les n°s 51, 52, 56, 66, 69.

[3] Allusion à l'intervention franco-britannique à Suez.

[4] En juin 1954, un mouvement insurrectionnel, encouragé par les États-Unis, avait abouti à la démission du président Arbenz, jugé trop progressiste, et à la constitution d'une junte militaire; le colonel Armas était nommé président de la junte gouvernementale (8 juillet).

[5] Le 9 juillet 1960, prenant la parole au Congrès des instituteurs, M. Khrouchtchev accusait les États-Unis d'actes agressifs contre Cuba et affirmait que l'U.R.S.S. soutiendrait la lutte du peuple cubain pour son indépendance totale et sa liberté. Il déclarait que l'U.R.S.S. pourrait envoyer des fusées sur les États-Unis en cas d'intervention américaine contre Cuba et ajoutait que la doctrine de Monroe était désormais périmée.

conque » qui lui demanderait aide, « l'U.R.S.S. a la possibilité, à partir de son propre territoire, de venir en aide à n'importe quel État pacifique et pas seulement à Cuba ». Plus loin, elle souligne que « l'on ne peut maintenant attaquer Cuba et s'attendre à ce que l'agresseur ne soit pas puni pour cette attaque. Si cette attaque a lieu, ce sera le début du déclenchement de la guerre. »

Au surplus, ces menaces n'interviennent qu'après les déclarations du président Kennedy selon lesquelles les États-Unis n'ont pas l'intention d'attaquer Cuba. Comme en octobre 1956 (Suez) et en avril 1961 (débarquement à Cuba [1]), le gouvernement soviétique a donc attendu la prise de position américaine pour faire entendre sa voix. La déclaration se réfère d'ailleurs elle-même au précédent de Suez : « Personne ne doute que l'Union soviétique ne fournirait une telle assistance exactement comme elle était prête en 1956 à fournir une assistance militaire à l'Égypte. »

Enfin, le document de l'agence Tass se soucie de minimiser l'importance des livraisons d'armes et de l'envoi de spécialistes militaires soviétiques à Cuba. Bien qu'il déclare que ceux-ci doivent former les Cubains au maniement des armes « modernes », il insiste sur le caractère exclusivement défensif des livraisons et sur l'inutilité pour l'U.R.S.S. de transférer des fusées à têtes nucléaires au-delà de ses frontières.

3. Ce mélange de violence dans le ton et de prudence sur le fond reflète sans doute les problèmes que l'existence du régime de Fidel Castro pose à Moscou. Les hasards de l'histoire et de nombreuses erreurs américaines ont permis à l'U.R.S.S. d'acquérir une influence grandissante à Cuba, mais elle a de ce fait peu à peu accru ses engagements et notamment reconnu le caractère « socialiste » du régime de Castro. Cependant, cet État où, comme l'a dit Khrouchtchev, « flotte la bannière du socialisme », se distingue doublement des authentiques démocraties populaires. D'une part, géographiquement, il est situé à considérable distance et hors de la zone d'influence traditionnelle de l'Union soviétique. D'autre part, idéologiquement, les postes de commande n'y appartiennent pas tous à des hommes entièrement dévoués au Kremlin et l'avenir interne du régime n'est pas irrévocablement assuré. De cette situation, il résulte pour l'U.R.S.S. une difficulté fondamentale : comment assurer le maintien d'un régime dont la chute serait pour elle un coup d'autant plus grave qu'elle s'est plus engagée envers lui, sans cependant conclure une alliance militaire qui renforcerait certes la révolution cubaine, mais créerait pour l'Union soviétique des risques qu'elle n'est pas disposée à courir ? En d'autres termes, comment créer à Cuba une situation d'irréversibilité sans que l'U.R.S.S. se lie elle-même de façon irréversible ?

C'est à ce problème que la déclaration du 11 septembre vise à apporter une solution. En laissant planer une incertitude sur ce que serait son attitude en cas d'agression contre Cuba, elle espère décourager toute velléité d'intervention du côté des États-Unis, l'enjeu pouvant n'être plus à

[1] Sur l'échec du débarquement anticastriste à Cuba en avril 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n°s 197, 202 (et note), 223, 224.

la mesure du risque couru. En assurant Castro de son appui indéfectible, elle consolide sa situation intérieure. Enfin, en équipant Cuba en armes « modernes », elle veut sans doute lui donner le moyen de se défendre contre une éventuelle attaque pour éviter d'avoir à engager directement ses forces, au moins dans un premier temps.

4. La prudence du gouvernement soviétique se marque aussi à propos du problème de Berlin. Alors que rien n'imposait apparemment une référence à ce problème, la déclaration, tout en soulignant à nouveau la nécessité de la conclusion rapide d'un traité de paix, admet que les négociations sur le problème allemand connaissent une « pause », ce qui paraît impliquer qu'elles ne sont pas considérées comme ayant touché à leur fin et peut se référer indirectement à la perspective d'une rencontre Khrouchtchev-Kennedy. Elle laisse également entendre que les élections américaines de novembre sont à l'origine de cette pause et que « le gouvernement soviétique est prêt à en tenir compte ».

5. Bien que la déclaration soviétique traite à la fois des problèmes de Cuba et de Berlin, elle n'établit pas de lien direct entre les deux affaires. Toutefois, une certaine similitude dans la position géographique établit comme un lien de fait entre elles dans la mesure où chacune des deux grandes puissances pourrait limiter les initiatives de l'autre en faisant planer la menace d'une riposte, à Cuba pour les Américains, à Berlin pour les Soviétiques.

(Collection des télégrammes.)

83

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 778 à 787. *Alger, 19 septembre 1962.*
Réservé.

(*Reçu :* 17 h.)

Je viens de voir M. Farès, que j'avais prévenu que je me rendrais aujourd'hui à Paris [1].

Je résume ci-après les principales indications que m'a données le président de l'Exécutif provisoire :

1. Il n'y a pas lieu de s'alarmer de l'agitation qui paraît se développer depuis quelques jours dans l'Algérois à propos des élections [2] : c'est le Bureau politique lui-même qui l'a suscitée par l'intermédiaire des Comités

[1] M. Jeanneney sera reçu le 20 par M. Joxe. L'entretien portera sur l'insécurité qui continue à régner en Algérie.

[2] Sur les élections, la fin de la campagne électorale, les Comités de vigilance, la recrudescence des exactions, voir les télégrammes d'Alger n°s 687-695, 745-748, 770-773, 830-836, respectivement des 15, 17, 18 et 20 septembre, non reproduits. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 326-327.

de vigilance : après avoir contraint la willaya 4 à céder sur le plan militaire, il s'agit maintenant de la démanteler sur le plan politique, pour que la population elle-même en arrive à réclamer la venue de l'A.N.P. qui, seule, pourra rétablir l'ordre.

Le Bureau politique escompte d'ailleurs une proportion importante d'abstentions dans les circonscriptions de l'ancienne willaya 4. Il espère que ce sera le cas en particulier à Boghari où plusieurs des candidats qui n'ont pu être écartés des listes sont les responsables des pires exactions commises dans la région. L'intention est de les faire invalider, puis juger et condamner pour leurs forfaits.

2. M. Farès m'a dit avoir acquis la certitude que l'activité anarchique par laquelle la wilaya 4 fait obstruction à l'établissement d'un pouvoir central à Alger a été inspirée et continue de l'être par des agents communistes. L'agressivité de plus en plus perfide d'*Alger Républicain* semble d'ailleurs confirmer cette thèse. Jusqu'à ce qu'un gouvernement soit en place, il est difficile de réagir, alors surtout que le P.C.A. donne consigne à ses adhérents de voter (ce qui pourrait être un indice supplémentaire si l'on s'en tient seulement à l'ancienne willaya 4). M. Ben Bella et ses amis sont décidés à passer à l'attaque aussitôt que ce sera possible : dès maintenant, l'un des objectifs principaux du nouveau journal (*Le Peuple*, qui sort aujourd'hui son premier numéro [1]) est justement d'éliminer *Alger Républicain*. Les autorités l'y aideront, si cela paraît nécessaire.

3. Il n'y a aucun problème avec la Kabylie : Mohand Ou el-Hadj est complètement rallié. Il a d'ailleurs besoin de prendre du repos et a demandé à M. Farès de lui faciliter un voyage en Suisse, ce que celui-ci a fait.

Il est convenu qu'après les élections, les députés kabyles feront une tournée à travers toute l'Algérie pour bien marquer qu'ils sont solidaires des autres régions et qu'il n'y a pas de particularisme kabyle.

4. J'ai interrogé M. Farès sur le sens qu'il fallait attribuer à la création de tribunaux spéciaux, récemment annoncée. M. Farès m'a précisé que ces tribunaux avaient été institués pour réprimer rapidement les atteintes à l'ordre public; il m'a donné l'assurance qu'il n'était pas question qu'ils jugent des Européens. Il a ajouté que dès la constitution d'un gouvernement, il y aurait des condamnations sévères et des exécutions, peut-être même en public.

5. À propos des arrestations massives qui auraient eu lieu hier (18 septembre) à Oran [2], M. Farès m'a affirmé qu'il s'agissait là d'une mesure d'assainissement décidée à la suite des observations que je lui avais faites il y a quelques jours sur la détérioration de la situation en Oranie.

[1] Le 19 septembre, paraît à Alger le premier numéro en langue française du quotidien F.L.N. *Al-Chaab* (*Le Peuple*). Le 17 septembre, dans une interview accordée au quotidien français l'*Humanité*, M. Bouhali, secrétaire général du parti communiste, a défini les rapports entre son parti et le Bureau politique. Il a déclaré que le parti n'avait jamais affirmé soutenir le Bureau politique du F.L.N. dans toutes ses activités, bien qu'il encourage à voter en masse pour les listes du Bureau le 20 septembre.

[2] Les 17-18 septembre, une vaste opération de police est déclenchée dans la nuit à Oran et dans sa banlieue; cent cinquante personnes sont arrêtées.

6. M. Farès m'a confirmé une nouvelle fois que M. Ben Bella serait le chef du futur gouvernement. Il m'a aussi parlé du colonel Boumedienne qu'il avait rencontré ces jours-ci (apparemment pour la première fois). Il en a eu une très bonne impression. Il estime que le chef d'État-major de l'A.N.P. [1] est plus un politique qu'un militaire, mais qu'il a sur le rôle de l'armée des idées saines : celle-ci doit revenir à des effectifs raisonnables et rentrer dans les casernes ou s'employer à de grands travaux.

7. M. Farès est revenu encore une fois sur le cas des Français détenus en France pour aide au F.L.N., insistant pour que soient prises sans nouveaux délais les mesures d'élargissement prévues.

(Collection des télégrammes.)

84

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle et de l'ambassadeur Gavin le 19 septembre 1962 de 12 h. 45 à 13 h. 15

C.R. Très secret.

Après avoir exprimé au Général les compliments d'usage à l'occasion de sa dernière audience, M. Gavin lui fait part d'une question que le président Kennedy l'a chargé de soumettre au président de la République : dans quelle mesure celui-ci serait-il intéressé par une rencontre à Washington dans la deuxième quinzaine de novembre ? De l'avis du Président, une telle rencontre aurait un effet des plus heureux pour les deux pays, notamment sur le plan psychologique.

Le général de Gaulle demande si cette rencontre aurait pour objet un sujet précis ou un examen d'ensemble des problèmes qui se posent actuellement.

M. Gavin explique que le président Kennedy n'a fait que poser la question de principe et que M. Rusk en élaborerait les détails. Il s'agirait vraisemblablement de passer en revue tous les problèmes d'intérêt commun, comme, par exemple, celui d'un arrangement économique avec la Communauté européenne, celui des relations futures entre celle-ci et l'O.T.A.N. et enfin d'autres questions comme celle du Sud-Est asiatique (à propos duquel il y a accord), le soutien aux pays en voie de développement, l'Amérique latine, etc.

[1] Les troupes du colonel Boumedienne ont pris la nouvelle appellation d'A.N.P. (Armée nationale populaire). Sur le colonel Boumedienne, voir le télégramme de Rabat n° 4415 du 19 novembre, non reproduit.

Le général de Gaulle répond qu'il aurait grand plaisir et grand intérêt à rencontrer de nouveau le président Kennedy et qu'il n'a pas d'objection contre le principe d'une telle entrevue. Il se demande néanmoins si celle-ci ne donnera pas l'impression à l'opinion publique que son but est d'aboutir à des conclusions déterminées; et, au cas où les résultats ne répondraient pas à ceux atteints [1], s'il n'en résulterait pas une certaine désillusion. Encore une fois, le général de Gaulle serait heureux de revoir le président Kennedy et il lui appartiendrait de se rendre aux États-Unis, puisque Paris était le lieu de la dernière rencontre [2]. Il y aurait pourtant des inconvénients à ce que les deux hommes d'État se séparent sans conclusion précise. D'autre part, Washington ne serait peut-être pas le lieu le plus convenable, car cette visite prendrait nécessairement une allure officielle et entraînerait des obligations et des déplacements dans d'autres États.

M. Gavin insiste sur l'opportunité d'une telle rencontre et demande au général de Gaulle si celui-ci aurait un autre lieu à suggérer.

Le général de Gaulle désirait simplement indiquer les inconvénients que présenterait Washington. Au demeurant, il y a certes beaucoup de questions pendantes : Berlin, le désarmement, les armements, les pays insuffisamment développés en Afrique et en Amérique latine, le Congo, les Nations Unies, l'O.T.A.N. Il se demande néanmoins si la date proposée pour une telle rencontre est appropriée. Serait-on prêt à définir une attitude commune ? Un accord fondamental existe, mais ce n'est peut-être pas le moment où un accord déterminé pourrait intervenir sur certains problèmes précis. En tout état de cause, quand il irait aux États-Unis, le général de Gaulle préférerait ne pas rencontrer le président Kennedy à Washington même, tout en laissant à celui-ci, naturellement, le choix d'un lieu approprié.

M. Gavin convient de l'importance du facteur temps. Quant au lieu, le président Kennedy a le sentiment qu'une courte visite « d'affaires » peut aisément être arrangée à Washington. Le président Kennedy l'a aussi chargé de faire ressortir auprès du général de Gaulle deux points : le premier a trait à l'O.T.A.N. Celle-ci représente un élément d'une grande importance pour justifier devant l'opinion publique américaine les dépenses considérables assumées par les États-Unis pour maintenir leurs forces en Europe et ailleurs dans le monde. Aussi, tout en admirant ce qui est fait par la France et par l'Europe, l'Amérique considère-t-elle comme un problème fondamental les relations entre l'O.T.A.N. et les Six. D'autre part, le président Kennedy estime que la présence même des forces aériennes stratégiques des États-Unis en Europe et dans le reste du monde représente un facteur favorable pour l'évolution de l'Europe et, en particulier, pour la coordination politique et militaire, qui n'aurait peut-être pas pu s'effectuer si le S.A.C. [3] n'existait pas. Par conséquent, les États-Unis verraient un avantage à ce que la France se montrât plus sensible à leurs besoins et entrât davantage dans leurs vues à l'égard de l'O.T.A.N. Ce sont

[1] Lire vraisemblablement : attendus.
[2] Qui eut lieu à Paris fin mai-début juin 1961 : *D.D.F.*, 1961-I, n° 265.
[3] *Strategic Air Command.*

là des questions essentielles qui ne devraient pas devenir la cause d'un malentendu.

Le général de Gaulle prend note de cette déclaration : il tient à dire que la France apprécie à leur juste valeur les énormes efforts de l'Amérique en matière de défense, particulièrement en Europe. Aussi bien n'a-t-elle fait aucune difficulté pour accepter le renforcement des communications américaines ou pour que le quartier général de l'O.T.A.N. soit fixé sur son territoire. Les problèmes qui peuvent se poser ne résultent pas de sentiments restrictifs, mais plutôt d'une appréciation différente de la stratégie et d'une incertitude quant à l'utilisation par l'Amérique de son immense armement.

Il voudrait aussi que l'ambassadeur transmît au président Kennedy ses impressions sur son voyage en Allemagne [1]. Il s'y est produit une sorte d'explosion sentimentale qui ne tient pas seulement à l'aspect « vedette » de ce voyage. Le peuple allemand se sont menacé face à l'Union soviétique, notamment au sujet de Berlin, et il a été sensible à la main amicale qui lui était tendue; sa fierté nationale a été flattée et c'est l'amitié d'un peuple pour un peuple qui lui a été apportée. En outre, dans ses profondeurs, comme toujours et malgré les vicissitudes de l'histoire, le peuple allemand éprouve un attrait obscur pour la France. Dans l'ensemble, pour l'Occident et pour tout le monde libre, ce voyage a été une bonne chose, car il a rapproché le peuple allemand de la France et, à travers elle, de l'ensemble du monde libre, en l'écartant d'autres séductions.

M. Gavin rendra fidèlement compte de ce qu'il vient d'entendre au président Kennedy, qui avait suivi avec admiration le voyage du général de Gaulle en Allemagne et qui s'est félicité des résultats obtenus à l'occasion de celui-ci. Il y a un an, les États-Unis avaient peut-être l'illusion que la France était politiquement instable et qu'elle ne désirait pas vraiment un règlement de la question algérienne. Ces sentiments ont maintenant disparu.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] Qui eut lieu du 4 au 9 septembre. Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 67, 78, 80.

85

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3569 à 3593. *Londres, 20 septembre 1962.*

(*Reçu :* 20 h. 15, 22 h. 10.)

J'ai adressé au Département sous le télégramme nos 3550 à 3563 [1] une analyse des principaux passages du communiqué de la conférence des Premiers ministres du Commonwealth relatifs à l'affaire de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun [2].

Ce communiqué donne au gouvernement britannique sinon un feu vert pour la poursuite des négociations, tout au moins un feu orange. Il écarte en effet deux difficultés majeures : d'une part, M. Macmillan n'est pas lié par un mandat impératif précis, d'autre part, il n'est pas tenu de soumettre les résultats finaux de la négociation à l'assentiment d'une nouvelle réunion plénière des Premiers ministres.

Sans doute le communiqué mentionne-t-il expressément les divergences de vues et les doutes exprimés et réserve le jugement final jusqu'au moment où les termes seront connus dans toute leur étendue; mais dans le contexte du document, ces mentions sont davantage destinées à calmer les consciences qu'à gêner le progrès des négociations.

Une équivoque subsiste toutefois sur la portée de l'autorisation donnée à M. Macmillan par ses collègues : ils comptent de façon générale qu'il devra obtenir pour le Commonwealth des termes meilleurs que ceux que M. Heath [3] a rapportés de Bruxelles [4]. M. Macmillan les a habilement pris au mot de certaines de leurs déclarations comme il a vu le parti à tirer de l'intérêt manifesté par les Six pour des accords mondiaux en matière de produits agricoles; les pays du Commonwealth reconnaissent maintenant avec un bel ensemble que la solution du problème des exportations de produits agricoles doit être recherchée dans la voie d'accords mondiaux ou internationaux. Ils reconnaissent implicitement toute l'importance de la politique des prix, mais M. Macmillan a dû leur concéder qu'un des objectifs des accords est de fournir aux pays producteurs un « accès adéquat », et ceci, à n'en pas douter, intéresse au premier chef la Nouvelle-Zélande : cette présentation risque de soulever de nouvelles difficultés dans la négociation.

L'autre difficulté touche à la question de l'association : les ministres britanniques n'ont pas réussi à convaincre plusieurs de leurs collègues africains qu'ils n'auraient guère de chances d'obtenir les avantages éco-

[1] Du 19 septembre, non reproduit.

[2] Sur cette conférence, voir le télégramme nos 3439 à 3452 de Londres à Paris du 12 septembre; reproduit ci-dessus sous le n° 74.

[3] Lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique.

[4] Voir à ce sujet l'*Année politique 1962*, p. 522-523.

nomiques de l'association sans ses implications politiques; pour sortir de l'impasse, ils ont dû se référer à un passage agréé des dernières délibérations de Bruxelles qui prévoient effectivement que d'autres arrangements peuvent être envisagés pour les pays qui ne seraient pas associés; la portée de ce passage prend dès lors un sens tout différent de celui qui avait été primitivement envisagé et la transformation de l'exception en règle risque de provoquer des difficultés nouvelles à Bruxelles.

Au regard des deux difficultés mentionnées ci-dessus, les exigences des trois pays asiatiques mentionnées dans le communiqué [1] paraissent d'une importance moins grande. Quant aux autres problèmes, les références aux intérêts des pays du Commonwealth sont rédigées en des termes tels que d'une part, le communiqué ne crée aucune difficulté nouvelle pour ceux qui n'ont pas encore été abordés dans la négociation et que, d'autre part, il ne remet pas en cause les principes généraux agréés et n'entrave pas la poursuite des négociations sur ceux qui n'ont été encore qu'entamés.

Ce qui est important pour le gouvernement britannique et facilite sa tâche, c'est que le principe de l'adhésion éventuelle n'est pas remis en cause et que tous les pays du Commonwealth reconnaissent que, en définitive, il s'agit d'une responsabilité exclusivement britannique. La conduite et l'orientation des négociations ne sont pas non plus mises en question et un tribut est payé, au passage, aux efforts des négociateurs britanniques; enfin, sous les deux réserves mentionnées plus haut, les résultats acquis ne sont pas remis en cause. Les Premiers ministres du Commonwealth demandent essentiellement plus de satisfactions et plus de précisions; surtout, ils pourront sur la base du communiqué et de leurs discours antérieurs largement diffusés à l'extérieur faire valoir à leurs opinions politiques qu'ils n'ont pas bradé les intérêts de leurs pays respectifs, qu'ils ont été fermes et exigeants. Ils se préparent ainsi à sauver la face et à se résigner à l'inévitable.

En effet, ce résultat a été acquis du côté britannique parce que M. Macmillan a compris qu'il avait, en tout état de cause, intérêt à ne pas laisser de doute sur sa détermination, tout en ménageant à ses collègues des satisfactions de publicité et d'amour-propre. Il espérait peut-être au départ obtenir plus, mais devant leur obstination, il a jugé qu'il avait plus à gagner à ne céder sur rien d'essentiel et à leur montrer qu'ils auraient intérêt à ne pas chercher à se réunir à nouveau en corps constitué pour éviter d'avoir à donner le spectacle d'une approbation gênante, d'une division regrettable ou d'une condamnation indigne. Il a fait la part du feu avec les accords mondiaux et l'association et pensé que la requête des pays asiatiques pourrait trouver naturellement une réponse même partielle. Il a réussi à isoler l'opposition canadienne et fait un sort à la maladresse de M. Diefenbaker [2] en faisant ressortir implicitement l'absence de solutions de rechange et en reléguant son plan au chapitre des considérants et des

[1] L'Inde, le Pakistan, et Ceylan. Sur le communiqué, voir l'*Année politique 1962*, p. 538.
[2] Premier ministre canadien.

idées générales. Par sa fermeté, il s'est gardé largement les mains libres. Le reste avant tout est concessions de forme.

Bien que partiel, le résultat obtenu n'en constitue pas moins une double victoire pour M. Macmillan. Une victoire directe d'abord : il a écarté la seule menace décisive qui pouvait venir du Commonwealth, c'est-à-dire la condamnation générale et formelle de l'entreprise et l'autre menace, la plus grave, celle de la convocation d'une seconde conférence des Premiers ministres du Commonwealth pour juger les résultats; désormais, leurs protestations ne pourront plus se fondre en un concert hostile; elles ne pourront plus se faire entendre qu'à distance ou en ordre dispersé. Quant aux promesses faites au cours de la Conférence, elles ne sont pas publiques et l'on verra, le moment venu, comment s'en accommoder.

Une victoire indirecte ensuite : M. Macmillan a montré son habileté et son autorité, retournant en une semaine une situation que ses adversaires s'étaient imprudemment hâtés de décrire comme désespérée; cette démonstration victorieuse a prouvé à ceux qui l'avaient oublié que, pour être oblique et secret, il n'en était pas moins ferme; elle a prouvé aux hésitants, tant au sein du gouvernement que dans les rangs parlementaires, qu'il savait ce qu'il voulait et comment y parvenir. Au surplus, il sera désormais difficile à ses adversaires de se montrer plus ardents défenseurs des intérêts du Commonwealth que les Premiers ministres n'ont osé l'être dans cette occasion unique; si la vigilance des opposants demeure, leurs protestations ont plus de chance de se résoudre en gémissements qu'en sédition; il semble bien dès lors que sur le plan parlementaire tout au moins, le succès de M. Macmillan doive resserrer sa majorité.

Les choses risquent toutefois de se passer moins aisément sur le plan de l'opinion : les critiques et les doléances du Commonwealth ont été entendues, la résignation du communiqué n'implique pas l'assentiment de la foule. Deux menaces pèsent à cet égard sur la politique de M. Macmillan : l'émotion dans l'opinion conservatrice fidèle au Commonwealth et la prise de position de M. Gaitskell [1].

Pour dissiper la première, il faut au gouvernement plus que son succès tactique : une campagne nationale en faveur de l'adhésion paraît s'imposer mais, en prévision de négociations peut-être longues encore et certainement difficiles, le choix du moment en est délicat. Néanmoins, la grande majorité de la presse est acquise et elle n'a pas ménagé son soutien pendant la Conférence elle-même. L'appui des partisans dans le pays n'est plus numériquement majoritaire, mais il est considérable par la qualité et les moyens potentiels dont il dispose. Le sens de la discipline dans le parti demeure vif, et à cet égard, on ne paraît pas s'attendre à des difficultés majeures au prochain Congrès conservateur le mois prochain. L'opposition se fonde sur des raisons hétéroclites dont certaines sont assez aisément démontables, elle n'a pas de chef de file, si l'on excepte le rôle latéral joué par une personnalité aussi controversée que lord Beaverbrook, et « l'étrange alliance » qu'il forme aujourd'hui avec M. Gaitskell, elle n'a

[1] Gaitskell (Rt. Hon. Hugh Todd Naylor), leader travailliste britannique.

pas de programme autre que le maintien du *statu quo*, elle s'est développée jusqu'ici sur un terrain abandonné délibérément aux adversaires par les partisans de l'adhésion. Enfin et surtout, elle s'était nourrie du doute grandissant jusqu'ici dans l'opinion sur le succès final de l'opération. Cela étant, le danger subsiste que, par l'hostilité au Marché commun, une fraction des électeurs se détourne du parti de M. Macmillan.

L'autre menace qui pèse sur sa politique vient en effet précisément de ce que M. Gaitskell, en prenant parti contre l'adhésion aux termes actuels, spécule sur cette désaffection possible et sur une extension du mouvement en cas de difficultés renouvelées dans la négociation de termes acceptables; le calcul existe, mais il n'est pas sûr qu'il soit fondé. M. Gaitskell risque de devenir prisonnier des éléments de gauche de son parti et de perdre de ce chef ce qu'il espère gagner sur sa droite; il n'a encore été démontré dans aucune élection partielle tenue jusqu'ici que le mécontentement d'éléments conservateurs devant la politique européenne du gouvernement les ait portés dans les bras des travaillistes. Si désaffection il y a eu de ce chef, elle s'est portée par un singulier paradoxe sur les libéraux, dont les dirigeants sont partisans inconditionnels de l'adhésion, mais dont le mouvement polarise l'attraction de l'inconnu et du dépit. Cette fois, la partie pourra devenir plus chaude, mais les derniers sondages d'opinion effectués cette semaine ne suggèrent nullement un transfert du mécontentement vers le parti travailliste. Le soutien ouvert des libéraux en faveur d'une adhésion quasi inconditionnelle au Marché commun peut certes favoriser l'apparition d'un tel phénomène, il peut aussi contribuer à ramener les conservateurs à la fidélité résignée.

La résolution du gouvernement peut renverser une partie du courant hostile en même temps qu'une campagne appropriée peut dissiper une partie des craintes. Au surplus, la désaffection d'une partie des électeurs conservateurs, à part les conséquences qu'elle pourrait avoir aux élections partielles de novembre, n'aurait d'effet certain qu'aux élections générales dont M. Macmillan est libre de fixer la date comme il l'entend, et il dispose encore à cet égard d'une marge qui peut à la rigueur atteindre deux ans [(1)]. En fait, il n'y a sans doute qu'une manœuvre qui pourrait être décisive de la part de M. Gaitskell, c'est la menace clairement exprimée de dénoncer, une fois revenu au pouvoir, un traité d'adhésion voté par une majorité conservatrice; une telle menace pourrait conduire à un échec des négociations en rendant précaire l'engagement britannique et mettre par la même M. Macmillan dans une position impossible. M. Gaitskell ira-t-il jusque là ? La chose est problématique : le leader de l'opposition ne peut décemment, après avoir si longtemps déclaré qu'il ne se prononcerait que sur les résultats et récemment précisé qu'il ne s'écartait pas de cette ligne en jugeant inacceptables ceux obtenus jusqu'ici, porter une condamnation *a priori* sur des résultats à venir qui n'ont pas été rejetés par avance par le Commonwealth. Une menace aussi grave que de répudier à l'avance des termes peut-être possibles serait interprétée comme une manœuvre

(1) Ces élections eurent lieu le 15 octobre 1964 et se soldèrent par une victoire travailliste.

déloyale de torpillage qui provoquerait des remous très sérieux dans l'opinion et dans les rangs travaillistes eux-mêmes : plusieurs des partisans de l'adhésion dans son parti l'ont déjà averti à toutes fins utiles qu'un tel coup entraînerait de leur part une révolte ouverte contre son autorité.

La partie n'est pas pour autant définitivement gagnée pour M. Macmillan : bien des difficultés subsistent encore, à commencer par celles qui touchent à la négociation elle-même; la désaffection à l'égard du parti conservateur peut reprendre pour d'autres motifs que ceux qui peuvent tenir au Marché commun et rejaillir indirectement sur sa propre politique. À cet égard, il serait possible d'apprécier plus clairement la situation lors des élections partielles de novembre [1]. La probabilité demeure toutefois que M. Macmillan, convaincu que l'histoire lui donnera raison, déterminé à disparaître au besoin en homme d'État plutôt qu'à s'incliner en politicien, arrivera finalement à triompher des obstacles, tout au moins des obstacles intérieurs, qu'il lui reste encore à franchir pour faire entrer son pays dans le Marché commun.

(Collection des télégrammes.)

86

Comptes rendus
Entretiens à Paris de M. Holyoake, Premier ministre néo-zélandais (21 septembre 1962)

I

Entretien de M. Holyoake avec M. Pompidou, à l'Hôtel Matignon (de 10 h. 30 à 11 h.)

C.R.

Étaient présents :

M. Marshall, vice-président pour les Affaires économiques,
L'ambassadeur de Nouvelle-Zélande,
M. Ortoli,
M. de Souza.

M. Holyoake se félicite de ce que la conférence du Commonwealth [2] ait reconnu l'existence d'un problème spécial relatif à la Nouvelle-Zélande et que la nécessité de le résoudre ait été également reconnue. Il ajoute d'ailleurs que la Nouvelle-Zélande a toujours considéré avec sympathie les

[1] Organisées le 22 novembre, elles se soldèrent par une défaite des conservateurs, mais les observateurs n'y virent pas un clair rejet du projet d'adhésion à la C.E.E. Voir à ce sujet *Le Monde* du 24 novembre 1962.

[2] La conférence du Commonwealth s'est tenue à Londres du 10 au 19 septembre. Sur le sujet, voir ci-dessous les nos 74, 85; l'*Année politique 1962*, p. 537-539.

idées d'union européenne, et qu'elle appuie les efforts accomplis pour parvenir à une intégration de l'Europe, incluant la Grande-Bretagne [1].

Le Premier ministre rappelle ce qu'il avait déjà déclaré à M. Marshall lors de sa précédente visite [2] : le gouvernement français n'entend pas rendre plus compliquée pour la Nouvelle-Zélande la situation qui découlera de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun.

M. Pompidou voudrait souligner que tout en constituant une réalité économique, le Marché commun a également un caractère politique : les six États représentent une entité qui tend à devenir une puissance tant politique qu'économique capable d'être le fer de lance de l'Alliance atlantique face au péril soviétique.

M. Holyoake le conçoit; mais il tient aussi à faire ressortir que la Nouvelle-Zélande, malgré son éloignement, demeure dans une large mesure un pays européen, en raison de son peuplement, de ses liens politiques et de l'orientation presque exclusive de son économie vers l'Angleterre.

Le Premier ministre comprend bien le problème difficile que pose le cas particulier de la Nouvelle-Zélande. Mais il doit rappeler que le Marché commun constitue, avant tout, un ensemble *régional* dont l'aire d'extension est naturellement beaucoup plus limitée que celle de la race blanche, quelqu'étroits et traditionnels que soient les liens qui unissent les membres de cette race blanche. D'où les difficiles problèmes qui se posent à la Grande-Bretagne à propos de son accession à la C.E.E.

Le gouvernement français entend faciliter au maximum la négociation avec Londres. Il souhaite néanmoins que la Grande-Bretagne imagine elle-même les moyens propres à régler les problèmes du Commonwealth dans la mesure où la C.E.E. doit précisément rester un véritable marché commun. L'entrée de la Grande-Bretagne ne doit pas entraîner la dissolution de cette entité dans une vague zone de libre-échange.

Sous réserve de cette considération primordiale, le gouvernement français souhaite vivement que l'on parvienne à trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes particuliers, et tout spécialement au problème de la Nouvelle-Zélande.

M. Holyoake comprend bien le point de vue français. Il insiste cependant sur le fait que des courants commerciaux sont établis depuis longtemps entre son pays et l'Europe, surtout en ce qui concerne les exportations d'agneaux et de produits laitiers. Comme il l'a souligné à la conférence du Commonwealth, ces produits ne pourront plus être exportés vers le Marché commun et il en résultera pour la Nouvelle-Zélande, non pas une simple réduction de son activité économique et un léger abaissement de son niveau de vie, mais un véritable désastre économique. 93 % de ces denrées sont en effet exportées en Grande-Bretagne et il n'existe pas

[1] Sur le sujet, se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, service de Coopération économique, n° 148/CE du 20 septembre, non reproduite.

[2] M. Marshall est venu en Europe à l'occasion de la conférence du G.A.T.T. qui s'est tenue à Genève fin novembre 1961. Il s'est rendu à Paris le 4 décembre 1961 où il s'est entretenu avec MM. Couve de Murville, Baumgartner, Wormser et Clapier des problèmes relatifs au Marché commun et au commerce international.

d'autre débouché. Une déclaration faite par les ministres des Six à M. Heath selon laquelle ils reconnaissaient qu'il existe un problème particulier pour la Nouvelle-Zélande, problème qu'il sera nécessaire de résoudre par des arrangements spéciaux, constitue un précieux encouragement. Cette question a été, bien entendu, débattue par M. Holyoake à Londres.

Le Premier ministre est au courant de ce problème, auquel M. Macmillan avait d'ailleurs fait allusion au cours de la dernière visite qu'il a rendue au général de Gaulle [1]. Les Six devront en discuter avec les Britanniques à Bruxelles, puis avec la Nouvelle-Zélande. Dans l'état actuel des choses, il est difficile d'aller plus avant dans le détail. De toute façon, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. n'est pas absolument imminente et il reste qu'une période transitoire est prévue pour l'application des tarifs.

M. Holyoake précise que l'arrangement à court terme résultant de l'institution d'une période intérimaire ne constituerait pas une solution satisfaisante. Certes, il appuie entièrement la proposition française tendant à réunir une conférence internationale destinée à régler dans un cadre mondial la question des excédents agricoles. Mais il a déjà indiqué aux Britanniques qu'un arrangement spécial devrait intervenir avant qu'une telle conférence ne se tienne, en s'inspirant de la proposition française concernant les accords particuliers à prévoir avec certains pays au cas où la Conférence internationale n'aboutirait pas. Bien que le traité de Rome ne prévoie pas d'arrangements quantitatifs, d'autres procédures pourraient être arrêtées et M. Holyoake s'en est entretenu avec M. Macmillan. Un arrangement particulier de ce genre, revêtant la forme d'un protocole spécial, pourrait même servir en quelque sorte de « projet-type » pour les accords à passer, conformément à la proposition française, avec certains pays à la suite de la Conférence internationale.

Le Premier ministre indique qu'il sera nécessaire de procéder à un règlement très large de la question des excédents agricoles, tant pour des raisons économiques que pour des raisons sociales. Il convient en effet d'établir un équilibre entre les pays excédentaires et les pays sous-alimentés en facilitant les exportations des uns et en élevant le niveau de vie des autres. Dans le domaine des excédents agricoles, le cas des États-Unis peut poser un problème difficile, Washington ne paraissant guère favorable à des arrangements spéciaux pour certains pays.

M. Holyoake se propose de poursuivre ses pourparlers avec la Grande-Bretagne. Entre-temps, il souhaiterait vivement que la France, qui comprend bien le problème de la Nouvelle-Zélande, fît tout ce qui est en son pouvoir pour aider à le résoudre, afin que les bonnes intentions qui se manifestent puissent se traduire en dispositions concrètes.

Le Premier ministre conclut en espérant qu'en dehors de ces questions qui doivent essentiellement être réglées par voie de négociations entre Wellington et Londres, les relations de la Nouvelle-Zélande avec la France aillent toujours en s'affermissant.

[1] Les 2 et 3 juin, au château de Champs : voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 172, 178.

II

Entretien du général de Gaulle et de M. Holyoake, de 11 h. 30 à 12 h. 15 [1]

C.R. Très secret.

Après avoir remercié le ministre de Nouvelle-Zélande pour ses paroles aimables, *le général de Gaulle* explique à son interlocuteur qu'à la réalité d'une Europe occidentale, dont les pays ne se battent plus entre eux, s'est ajoutée une autre réalité qui n'en est qu'à ses débuts : le Marché commun. On aurait néanmoins tort d'attribuer antérieurement à celui-ci l'expansion économique des différents pays européens, qui avait commencé avant l'application du traité de Rome. Actuellement, ces pays s'efforcent de se développer en commun. Des ajustements ne manqueront pourtant pas d'intervenir à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de la Communauté. La France, en particulier, comprend très bien que des pays comme la Nouvelle-Zélande puissent être préoccupés par l'avenir de leur économie vis-à-vis du Marché commun et à cause de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne [2].

M. Holyoake déclare que son gouvernement considère avec une grande sympathie les efforts d'intégration européenne qui ont la plus grande signification pour maintenir le mode de vie européen dans le monde. Il n'en reste pas moins que la Nouvelle-Zélande doit faire face à une situation difficile du fait du Marché commun. Elle n'a pas présenté de réclamations véhémentes à ce sujet et M. Holyoake a même été critiqué de ne pas élever la voix davantage. Il regrette que son pays représente un problème spécial et il apprécie beaucoup que le gouvernement français ait déjà déclaré qu'il reconnaissait ce problème. Il apprécie de même que les six ministres aient reconnu devant M. Heath qu'un arrangement spécial était nécessaire à l'égard de la Nouvelle-Zélande. La question qui se pose maintenant est de traduire cette intention générale en formules concrètes. Les Premiers ministres en ont discuté à la conférence du Commonwealth et M. Holyoake a été encouragé par le fait que tous les participants (y compris M. Macmillan qui l'a répété hier soir dans son allocution télévisée [3]) y ont reconnu qu'il fallait traiter séparément le problème néo-zélandais.

[1] Cet entretien fait suite à celui que M. Keith J. Holyoake, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, avait eu auparavant, le même jour, de 10 heures 30 à 11 heures, avec M. Pompidou, à l'Hôtel Matignon (voir ci-dessus p. 233-235). Sur la Nouvelle-Zélande, sa politique extérieure et ses relations avec la France, voir une note émanant de la direction d'Asie-Océanie au Département, du 20 septembre, non reproduite. Sur la personnalité de M. Holyoake, voir une note de la direction d'Asie-Océanie, également du 20 septembre, non retenue.

[2] Le Premier ministre néo-zélandais avait déclaré que le but principal de sa visite était « d'informer le président de la République des conséquences pour le commerce de son pays en produits laitiers et en viande, si la Grande-Bretagne adhérait au Marché commun sans que des arrangements aient été conclus pour tenir compte de la position zélandaise ».

[3] Le 20 septembre, dans un discours télévisé, M. Macmillan a plaidé sans restriction la cause de l'entrée en Europe, montrant sa conformité aux intérêts bien compris de la Grande-Bretagne et du Commonwealth. Il a souligné qu'il avait obtenu à Bruxelles des conditions favorables aux pays du Commonwealth et que c'était à la Grande-Bretagne de prendre la décision.

Le général de Gaulle rappelle que M. Macmillan lui en avait parlé quand celui-ci était venu lui rendre visite il y a deux mois [1]. Le problème néo-zélandais est essentiellement agricole, c'est sans doute ce qui le rend délicat, surtout en ce qui concerne les exportations d'agneaux. Le général de Gaulle aimerait savoir si M. Holyoake pense que la Grande-Bretagne, en adhérant à la Communauté économique, pourrait se plier aux dispositions du traité de Rome et, par conséquent, accepter que rien ne soit déterminé par rapport à la Nouvelle-Zélande. M. Holyoake estime-t-il, d'autre part, que la longue période transitoire prévue dans les négociations de Bruxelles constitue un élément de nature à faciliter les choses pour la Nouvelle-Zélande ? Au demeurant, avant la fin de cette période, il conviendra d'examiner la question des excédents agricoles dans un cadre mondial.

M. Holyoake pense que la Grande-Bretagne pourra se conformer au traité de Rome, tout en négociant certains arrangements. Il estime néanmoins (et cela semble être aussi le sentiment du gouvernement anglais) qu'un protocole spécial sera nécessaire pour résoudre le problème particulier de la Nouvelle-Zélande, surtout pour régler les exportations d'agneaux, dont la Grande-Bretagne absorbe 93 %. Les produits laitiers présentent un problème plus difficile. Comme M. Holyoake vient de le déclarer à M. Pompidou, le gouvernement néo-zélandais appuie chaleureusement la proposition française d'une Conférence internationale sur le marché des produits alimentaires. Cette conférence, pourtant, exigera des années de travail avant d'aboutir. La période transitoire proposée jusqu'en 1970 ne permettra pas à la Nouvelle-Zélande de résoudre son problème. Il s'agirait, en fait, pour elle, non pas de réduire son commerce et d'abaisser légèrement son niveau de vie, mais de subir un véritable désastre économique La Nouvelle-Zélande ne se borne pas à exporter des excédents; en réalité, toute sa production, depuis quatre-vingts ans, est orientée vers l'exportation, dont plus de 90 % vont à la Grande-Bretagne. La période transitoire ne permettrait pas à la Nouvelle-Zélande de diversifier sa production agricole.

Le général de Gaulle comprend très bien cette situation, surtout pour ce qui concerne les exportations d'agneaux. Le problème des produits laitiers est moins spécifiquement néo-zélandais, car tous les pays en produisent, y compris l'Europe, ce qui fait qu'il y en a trop. De toute façon, les négociations de Bruxelles vont prendre du temps et, même si toutes les questions de principe étaient résolues entre la Grande-Bretagne et les Six, il s'écoulera encore une assez longue période avant que des arrangements pratiques ne soient mis au point. Cependant, la France suivra l'évolution du problème avec les meilleures intentions. Mais elle est aussi un pays agricole et a besoin de trouver des débouchés à l'intérieur de la Communauté. Il conviendra d'étudier la mesure dans laquelle ce besoin peut être concilié avec le problème néo-zélandais. On est encore loin d'une solution à Bruxelles; entre-temps, la Nouvelle-Zélande pourra continuer à exporter ses agneaux vers la Grande-Bretagne. Le général de Gaulle se

[1] Les entretiens de Gaulle-Macmillan se sont déroulés les 2 et 3 juin au château de Champs : voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 172, 178.

demande d'ailleurs s'il sera finalement possible de résoudre la question des exportations néo-zélandaises, bien qu'il soit sans doute concevable d'y apporter des allégements. Mais la Nouvelle-Zélande n'envisage-t-elle pas un plan pour transformer son économie ?

M. Holyoake répond qu'en dehors des pâturages qu'elle a créés, la Nouvelle-Zélande ne dispose pas de grandes ressources naturelles. Aussi, son économie agricole est-elle devenue particulièrement efficace. L'industrialisation du pays est pourtant en cours et le gouvernement a même été critiqué pour y procéder trop rapidement. Le Premier ministre insiste sur le caractère européen de la population de son pays. Il rappelle aussi que le gouvernement français avait déclaré que si la Conférence internationale qu'il proposait n'aboutissait pas à une solution d'ensemble, les Six, éventuellement avec la Grande-Bretagne, devraient négocier des arrangements spéciaux avec certains pays ou des groupes de pays. Il estime encore une fois que la signature d'un protocole spécial pour la Nouvelle-Zélande, avant même qu'une telle conférence, qui ne manquera pas d'être fort longue, n'aboutisse, apporterait une solution satisfaisante. Ce protocole pourrait même servir de document modèle pour d'autres accords. La conférence du Commonwealth en a unanimement reconnu l'utilité, tout en indiquant qu'un tel protocole ne constituerait pas un précédent pour d'autres pays dont la situation est moins particulière que la Nouvelle-Zélande. M. Holyoake rappelle aussi combien son pays a apprécié que les six ministres de Bruxelles aient déclaré à M. Heath qu'un arrangement spécial à l'égard de la Nouvelle-Zélande était nécessaire. Il espère que le gouvernement français est en faveur de ce projet auquel il faudrait maintenant donner suite.

Le général de Gaulle croit savoir, en effet, que le président italien de la réunion de Bruxelles avait fait une telle déclaration, sans doute dans l'intention d'être aimable, car elle n'avait pas fait l'objet d'une étude approfondie entre les Six. En conclusion, il reconnaît qu'il est important pour le monde libre et pour l'Europe que la Nouvelle-Zélande puisse continuer sa vie économique et politique en jouant son rôle dans la région du Pacifique. Il en sera certainement tenu compte dans l'examen des questions qui la concernent. La France n'oublie pas, et le général de Gaulle serait le dernier à le faire, les liens amicaux qui unissent les deux pays, surtout depuis les deux dernières guerres.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

87

Compte rendu

Entretien du général de Gaulle et de M. Nehru, le samedi 22 septembre 1962, de 12 h. 30 à 13 h. 20 [1]

C.R. Très secret.

M. Nehru remercie le général de Gaulle pour le règlement satisfaisant de la question de Pondichéry [2] et il le félicite pour son rôle dans la solution algérienne [3].

Le général de Gaulle précise qu'il a été d'autant moins difficile de régler la question de Pondichéry que les deux pays sont d'accord pour que cette ville serve de lien culturel entre l'Inde et la France. Quant à la question algérienne, elle est résolue pour ce qui concerne la France. Il appartient désormais aux Algériens de surmonter leurs difficultés. La France entend d'ailleurs les y aider. Elle a le désir sincère de coopérer avec l'Algérie en application des accords d'Évian.

À propos de Pondichéry, *M. Nehru* espère que cette ville constituera une fenêtre vers la culture et la langue française [4]. Quant à l'Algérie, il comprend que la France a atteint son but et que le reste dépend des Algériens eux-mêmes. D'autre part, il a été très intéressé par la visite triomphale du général de Gaulle en Allemagne [5], qui est un événement historique.

Le général de Gaulle fait remarquer que les manifestations d'enthousiasme ont surtout été le fait des Allemands et que c'est à eux que doit en revenir le mérite. Du point de vue de la réconciliation franco-allemande, ce voyage est important; politiquement, la question est plus compliquée. Revenant à l'Inde, le général de Gaulle constate que celle-ci a répondu à la plupart des questions que le doute pouvait inspirer au lendemain de l'indépendance. L'Inde connaît les grandes difficultés d'un grand pays souffrant de grands retards, mais elle progresse, et le Général sait quel rôle a joué M. Nehru dans ce commencement de réussite. La France

[1] Le Premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, s'est rendu en visite officielle à Paris du 20 au 22 septembre. Le 20, peu après son arrivée, M. Nehru a eu un premier entretien politique avec M. Pompidou, qui a porté surtout sur les grands problèmes de l'actualité internationale. La question de l'accroissement de l'assistance technique et culturelle de la France à l'Inde fut également évoquée. Se reporter au compte rendu de cette réunion du 20 septembre, non reproduit.

[2] Dans sa séance du 12 juillet, l'Assemblée nationale a voté à main levée le projet de loi autorisant la ratification du traité de cession des Établissements français de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon, signé à New Delhi le 28 mai 1956, faisant suite à l'accord franco-indien du 21 octobre 1954. Chandernagor avait été cédé à l'Union indienne après un référendum du 2 février 1951. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1954 (21 juillet-31 décembre), n° 283; *D.D.F.*, 1956-1, n°s 61, 82, 123, 162, 171.

[3] Le 3 juillet a été proclamée l'indépendance de l'Algérie.

[4] Se reporter à la note n° 460 ACT/1 G du 13 septembre, portant sur les relations culturelles franco-indiennes, préparée en vue de ces entretiens, et non reproduite.

[5] Du 4 au 9 septembre : sur ce sujet, voir ci-dessus les n°s 67, 78, 80.

éprouve une grande sympathie envers cet effort, qui est capital du point de vue humain et auquel elle contribuera dans la mesure de ses moyens (et aussi dans la mesure où une telle contribution est désirée).

M. Nehru sait qu'il peut compter sur la sympathie de la France. Deux grandes questions se posent à son pays : à l'intérieur, le développement; à l'extérieur, la paix. Il désire un règlement pacifique du différend des frontières avec la Chine [1], mais l'Inde serait obligée de se défendre contre l'agression. À propos du Marché commun, M. Nehru a eu l'occasion, à la conférence du Commonwealth [2], de déclarer que c'était une bonne chose. Il n'en a pas moins besoin de protéger les intérêts commerciaux de son pays, qui se trouve engagé dans son troisième plan quinquennal. Il espère qu'en dehors des arrangements avec la Grande-Bretagne, un accord commercial pour intervenir directement entre l'Inde et le Marché commun (*sic*).

Le général de Gaulle rappelle que les négociations de Bruxelles avaient convenu de donner des avantages à l'Inde [3]. Cette mesure est déjà importante, encore qu'elle ne soit peut-être pas suffisante aux yeux de M. Nehru. De toute façon, et dans l'hypothèse positive, un temps assez long s'écoulera (deux ans peut-être) avant que les négociations aboutissent à des arrangements; et une période transitoire est prévue jusqu'en 1970. Rien n'empêche des pays comme l'Inde de conclure cependant des accords avec le Marché commun.

M. Nehru estime que cette période représente un délai raisonnable durant lequel les exportations indiennes resteront approximativement au même niveau. Il faudrait que l'Inde disposât d'un temps suffisant pour transformer la structure de son commerce extérieur. Un arrangement avec la Communauté économique serait souhaitable.

Le général de Gaulle déclare que c'est là, en effet, une possibilité. Il demande si M. Nehru pense que la Grande-Bretagne pourra entrer dans le Marché commun.

M. Nehru croit que le gouvernement britannique le désire réellement. Les difficultés majeures proviennent de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Il ne faudrait pas oublier que des pays comme l'Inde, qui développent leur industrie et qui élèvent leur niveau de vie, vont représenter un marché énorme qui sera tout à l'avantage des pays développés.

Le général de Gaulle en convient. Le Marché commun, qui n'en est qu'à ses débuts, devra traiter avec le monde entier, et naturellement aussi avec un pays comme l'Inde qui se développe effectivement.

[1] Sur les incidents à la frontières sino-indienne qui se multiplient, voir l'*Année politique 1962*, p. 526, 546-547.

[2] Sur la conférence du Commonwealth qui s'est déroulée du 10 au 19 septembre, voir ci-dessus les n°s 74, 85, ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 537-539. Se reporter également à une note préparée par la direction d'Asie-Océanie au Département en date du 18 septembre, portant sur l'Inde et l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne, non reproduite.

[3] Sur l'accord du 3 août concernant les pays « en voie de développement » – dont l'Inde – voir l'*Année politique 1962*, p. 522.

M. Nehru demande si le général de Gaulle a bien dit un jour que la Communauté économique s'étendrait jusqu'à l'Oural [1]

Le général de Gaulle répond que cela ne dépend pas des Occidentaux. En France, il n'y a jamais eu d'hostilité naturelle contre le peuple russe. La France ne veut pourtant pas d'une domination russe, ni que la puissance russe serve à la domination communiste. Si le communisme disparaît ou évolue, s'il cesse d'être tyrannique, le général de Gaulle ne désespère point de voir s'établir un contact avec l'Europe orientale et se conclure des arrangements économiques, politiques et culturels européens de l'Atlantique à l'Oural.

M. Nehru fait remarquer que le régime communiste a déjà un peu changé.

Peut-être, dit *le général de Gaulle*, et nous aussi : en appliquant une planification, nous sommes devenus en partie socialistes dans le bon sens du terme; peut-être les Soviétiques sont-ils, de leur côté également, devenus plus libéraux. C'est d'ailleurs la seule chance du monde. Dans une telle évolution, les Européens, et en particulier les Français, auront plus de facilité pour traiter avec la Russie que les États-Unis, car ils ne sont pas rivaux directs des Russes et ils appartiennent comme les Russes à l'Europe. Mais une autre question se pose, plus importante encore que celle de l'U.R.S.S., c'est celle de la Chine, qui représente une inconnue, alors que les problèmes soviétiques sont déjà connus et délimités.

M. Nehru en convient : l'Union soviétique semble évoluer vers la normalité tandis que l'immensité chinoise représente un grave danger. L'U.R.S.S. n'aimerait d'ailleurs point que la Chine devînt très forte. Il est difficile à M. Nehru de dire, en réponse à une question du général de Gaulle, si l'U.R.S.S. se méfie des progrès chinois. Après l'avoir beaucoup aidée, l'U.R.S.S. retire ses techniciens de la Chine. Mais celle-ci, malgré ses difficultés agricoles et économiques, est un État puissant dont il est malaisé de prédire l'évolution. Actuellement, la Chine consacre une grande partie de ses ressources à la création de la bombe atomique, surtout pour une question de prestige. Avant même que la Chine ne devienne communiste, l'Inde avait commencé à développer l'énergie atomique, mais à des fins pacifiques, énergétiques. Au reste, quel que soit le mécontentement des masses chinoises, le gouvernement est assez puissant pour ne pas en être menacé.

Le général de Gaulle passe à la question du Sud-Est asiatique.

M. Nehru considère que si la situation au Cambodge est assez stable, il risque d'y avoir des difficultés aux frontières du Vietnam et de la Thaïlande. Le prince Sihanouk se montre assez excité et il mérite aide et sympathie. Par contre, le Vietnam Nord, comme le Vietnam Sud, violent constamment les accords de Genève. La Commission internationale n'y est guère populaire, car elle critique les deux parties en présence : le Nord, à cause de ses agressions; le Sud, à cause de la présence des forces américaines.

[1] Phrase prononcée par le général de Gaulle lors de son voyage en Allemagne, dans sa réponse au président de la République fédérale, au château de Bruehl, à Bonn, le 4 septembre.

Le général de Gaulle rappelle à son interlocuteur la position de la France à l'égard du Sud-Est asiatique; la meilleure solution est celle de la neutralité. Elle a appuyé le Cambodge dans cette politique, elle a aidé Souvanna Phouma à constituer un gouvernement et à organiser la neutralité laotienne. Elle est disposée à appuyer le Cambodge s'il éprouve des difficultés frontalières avec la Thaïlande ou avec le Sud-Vietnam. Quant à celui-ci, la situation y est assez dramatique et la France ne sait trop que faire pour y remédier. Elle voudrait qu'une situation de neutralité y fût établie pour longtemps, et consacrée sur le plan international. Peut-être ce pays, en se développant, parviendra-t-il à un certain équilibre, impossible dans l'état actuel des choses. En tout cas, la France n'est pas favorable à l'intervention américaine qui constitue une provocation pour les communistes. M. Nehru croit-il possible qu'un autre gouvernement que celui de Diem se constitue, plus neutraliste, que les communistes toléreraient et qui pourrait aboutir à une situation de neutralité ?

M. Nehru n'en sait rien. Il craint que le gouvernement américain ne crée des obstacles et ne continue à appuyer le gouvernement impopulaire de Diem.

Le général de Gaulle fait remarquer que ni les Chinois, ni les Soviétiques ne semblent intervenir énergiquement au Vietnam et au Laos. Les troubles y sont dus à la confusion locale plutôt qu'à l'intervention étrangère. La France, pour sa part, est prête à accepter la proposition du prince Sihanouk tendant à reconnaître la neutralité du Cambodge [1].

M. Nehru déclare que l'Inde en est aussi d'accord, mais elle voudrait qu'avant la conférence suggérée par le prince Sihanouk, les grandes puissances puissent garantir la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge. M. Nehru redoute, d'ailleurs, une pression de l'Amérique sur la Thaïlande et le Sud-Vietnam pour empêcher cette entreprise.

Le général de Gaulle demande à M. Nehru ce qu'il pense de l'évolution de l'O.N.U. et des conséquences que comporte le nombre croissant des membres de cette organisation. Il fait allusion aux interventions de l'O.N.U., notamment au Congo, auxquelles la France est opposée quoiqu'elle ne les ait pas empêchées par un veto. L'O.N.U. n'est pas faite pour intervenir avec des forces militaires. Elle reste utile en tant que grand club mondial où les États se rencontrent et parlent de toutes les questions internationales. Mais la France n'estime pas bon que cette organisation devienne une puissance et elle a désapprouvé que l'Inde lui ait prêté des troupes.

M. Nehru convient qu'il est délicat pour les Nations Unies de prendre des mesures militaires pour faire appliquer leurs décisions. Il croit néanmoins que l'action de l'O.N.U. au Congo était nécessaire pour éviter la dislocation du pays et la guerre civile.

Le général de Gaulle estime qu'une aide générale aurait mieux valu que l'intervention. À l'exception du Congo, l'Afrique noire s'organise dans son ensemble et suit une évolution assez satisfaisante. Des États et des gouver-

[1] Sur cette proposition et ses suites, voir ci-dessus les n°s 62, 70 (note)

nements s'y sont constitués, dont certains représentants viennent, d'ailleurs, souvent à Paris. Ils apprennent à vivre avec le monde. Même le Congo s'acheminera peu à peu dans la bonne direction. Car le désir de se développer et de progresser y domine toutes les autres ambitions, y compris la politique. D'ailleurs, l'organisation du développement est la question essentielle qui se pose dans le monde aujourd'hui.

M. Nehru en est tout à fait d'accord. Il est important d'aider les nations nouvelles à diriger leurs énergies vers le développement et non pas vers des conflits. M. Nehru va partir le lendemain pour le Nigéria et le Ghana. L'Égypte est le seul pays d'Afrique qu'il connaisse. Il passe à la question du désarmement : celui-ci est-il possible ?

Le général de Gaulle n'en voit pas actuellement la possibilité. L'U.R.S.S. et les États-Unis sont lancés dans la course aux armements, ils ne peuvent point et, par conséquent, ne veulent pas s'arrêter.

M. Nehru fait allusion à la difficulté accrue qui résulterait de la puissance nucléaire chinoise.

Le général de Gaulle rappelle qu'il avait proposé à MM. Khrouchtchev et Eisenhower quelque chose de positif en matière de désarmement. Commencer par l'arme nucléaire et, s'il est trop tard pour interdire les bombes, car Américains et Soviétiques en possèdent trop, contrôler les véhicules et les engins de lancement, avions, fusées, sous-marins. Ni l'un ni l'autre n'ont voulu de ce contrôle, et maintenant il est peut-être trop tard.

M. Nehru pense lui aussi que c'eût été là la meilleure méthode, encore que l'on puisse toujours utiliser les avions civils pour lancer une bombe.

Le général de Gaulle précise qu'on aurait pu contrôler les aménagements qui sont indispensables pour qu'un aéronef civil transporte une bombe.

M. Nehru fait remarquer que les Soviétiques avaient avancé cet argument mais que les Américains y avaient objecté.

Le général de Gaulle réplique qu'en reprenant cette proposition, l'Union soviétique exige en même temps un désarmement général et immédiat, sans contrôle, ce qui n'est pas acceptable.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

88

Note de la Direction d'Afrique-Levant *au sujet de la politique africaine du Nigéria* [1]

N. *Paris, 24 septembre 1962.*

La réunion qui groupait à Cotonou, du 23 au 25 août [2], des représentants du Dahomey, du Togo et du Nigéria est un nouveau témoignage de l'activité diplomatique que manifeste depuis quelques mois le gouvernement de Lagos. Elle survient après d'autres initiatives, qui attirent l'attention sur l'un des derniers nés parmi les États de l'Ouest africain [3] et qui permettent d'entrevoir le rôle qu'entend jouer sur le continent noir ce pays de plus de quarante millions d'habitants.

La diplomatie de Lagos demeure discrète. Dans une Afrique livrée à la surenchère, elle compte ses mots et montre sa répugnance pour les formules et les slogans. La réserve, la prudence feutrée du Premier ministre, sir Abubakar Tafawa Balewa, son mépris d'homme du Nord pour les outrecuidances d'un Nkrumah, expliquent en partie cette attitude. En outre, la masse que constitue le pays, l'étendue de ses ressources, pourraient éveiller la méfiance. On se garde à Lagos de paraître dominer et l'on déguise des ambitions réelles en un ardent attachement à l'unité africaine [4]. Enfin, et surtout, les affaires de l'intérieur dominent encore la vie publique. Produit de marchandages conduits à grande peine par les Britanniques, les institutions fédérales demeurent menacées par les appétits des États composants, par l'éclatement qu'ont connu les autres fédérations africaines, du Mali aux Rhodésies.

Toujours est-il que la voix du Nigéria apparaît comme chuchotée dans le bruyant concert africain. Elle tranche vivement avec les effets et le verbiage de l'Afrique révolutionnaire. À l'image de ses collègues modérés, sir Abubakar donne le pas au pratique sur le passionnel. Sans hâte, il prend

[1] Cette note a été rédigée par M. Rémy Teissier du Cros, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant du Département.

[2] Les ministres des Affaires étrangères du Nigéria, du Togo et du Dahomey se sont réunis à Cotonou du 23 au 25 août, en vue de définir les grandes lignes d'une union régionale entre les trois pays. Des commissions spécialisées ont été constituées : politique et culturelle, économique et financière. Un communiqué a été publié annonçant que des recommandations allaient être transmises aux experts. Elles ont trait à la coopération des trois pays en matière de défense et de sécurité, des communications et de la culture notamment. Les trois ministres ont proposé qu'il soit demandé à l'Éthiopie d'organiser avant la fin de l'année une conférence des chefs d'État des pays africains et malgache.

[3] Le Nigéria a accédé à l'indépendance le 1er octobre 1960. Sur les relations entre le Dahomey et le Togo d'une part, le Nigéria et le Ghana d'autre part, se reporter à une note de M. Serge Boidevaix, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires africaines et malgaches du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, du 14 février 1962, non reproduite.

[4] Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1960-II, nos 47, 166 et notes. Voir également la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 341/DAM.1. du 24 juillet, non reproduite, traçant les lignes de force politiques africaines après les conférences de Lagos (31 mai-2 juin) et du Caire (15-16 juin).

la mesure de son vaste pays, il pèse ses intérêts, non sans parfois surévaluer ses ressources.

Le Premier nigérian montre en premier lieu l'intérêt qu'il porte à ses proches voisins. Ceux-ci sont déjà, à des degrés divers, des clients. À ce titre, ils se présentent souvent en demandeurs. Les uns font appel aux réseaux de transport du Nigéria, ou à ses moyens commerciaux, voire à son industrie naissante. Dans le cas du Cameroun, il convient en outre de régler un délicat héritage, celui de l'ancien Cameroun méridional sous administration britannique, qui était partie intégrante de la Fédération nigériane [1]. Le Togo, quant à lui, recherche un épaulement politique contre le Ghana.

Le gouvernement de Lagos a répondu de bonne grâce aux ouvertures qui lui étaient faites, proposant aussitôt une coopération dans les domaines les plus divers. Des conversations ont ainsi été engagées, en novembre 1961 [2], avec le Niger, dont le Président a reçu un accueil attentif. En juillet et en août 1962, c'était le tour du Cameroun, puis du Togo et du Dahomey. Seul, le Tchad semble jusqu'à présent faire exception. Dans chacun des cas, on affirme la volonté d'une collaboration aussi bien technique et culturelle qu'économique et financière. Les termes sont vagues. Les résultats, fort minces, ne sauraient même se comparer aux quelques réussites de l'O.A.M.C.E. [3]. L'« Union du Bénin [4] », c'est pour l'instant le loisir de téléphoner de Lomé à Lagos. Un « accord de défense » aurait bien été conclu à Cotonou; on peut toutefois s'interroger sur son contenu et sur sa portée.

Les obstacles à un utile travail en commun demeurent nombreux, qu'ils soient de langage, financiers, administratifs ou autres. Ils s'ajoutent à ceux qui ont surgi entre les États de langue française eux-mêmes. Certains d'entre eux ne pourraient être levés qu'après entente entre Européens.

Néanmoins, on retiendra de ces diverses tentatives que le Nigéria se préoccupe d'abattre les barrières qui pourraient gêner son expansion. À quelque échéance, si l'on garde en mémoire le rapport des forces en présence, ses efforts ont sans doute de bonnes chances d'aboutir. Le Niger

[1] Le 7 novembre 1959, la population de la zone nord du Cameroun avait été invitée à se prononcer pour son intégration définitive au futur Nigéria indépendant ou pour le report à une date ultérieure de toute décision engageant son avenir. Il avait été prévu qu'un nouveau plébiscite aurait lieu entre octobre 1960 et mars 1961 pour trancher la question suivante : intégration au Nigéria ou union avec la République du Cameroun. Le 11 février 1961, le Sud-Cameroun (ex-anglais) s'est prononcé pour le rattachement au République du Cameroun (ex-français), le Nord-Cameroun a opté pour le rattachement au Nigéria.

[2] Le président du Niger, Diori Hamani, s'est rendu au Nigéria du 12 au 24 novembre 1961 afin de liquider l'important contentieux politique et économique entre les deux pays. Sur ce voyage, voir la dépêche de Niamey n° 515/BS de M. Don Jean Colombani, ambassadeur de France au Niger, non reproduite.

[3] O.A.M.C.E. : Organisation africaine et malgache de coopération économique, un des trois organismes spécialisés de l'Union africaine et malgache. Sur l'U.A.M., sa charte constitutive, voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 117.

[4] L'*Union du Bénin* : le projet de rapprochement entre le Nigéria, le Togo et le Dahomey avait été lancé par M. Sylvanus Olympio à l'issue de la conférence de Lagos du mois de janvier 1962. Ce rapprochement des trois pays a été parfois qualifié d'Union du Bénin. Sur le sujet, voir la dépêche de Cotonou (Dahomey) n° 114/SE du 1er septembre, non reproduite; voir également un télégramme de Lomé (Togo) du 4 septembre, non retenu.

est le premier exposé, dont les liens sont anciens avec Sokoto et les émirats musulmans du Nigéria du Nord [1].

Un même souci d'expansion inspire la politique africaine de sir Abubakar.

Le Nigéria fut l'un des fondateurs du groupe dit de Monrovia, dont les deux dernières réunions se sont tenues à Lagos [2]. À l'égard du Ghana, son ancien partenaire de l'Ouest africain britannique, il tient ses distances et marque volontiers un ton de condescendance. Cette réserve s'étend aux autres Etats du groupe de Casablanca. Musulman, sir Abubakar regarde plus volontiers, outre le Niger et le Tchad, vers ses coreligionnaires noirs du Soudan que vers le Maghreb et l'Égypte. Toutefois, s'il tient à affirmer sa présence dans les conférences africaines, singulièrement lorsqu'elles sont patronnées par les Nations Unies, le Premier nigérian conduit parallèlement une politique originale. Ainsi il tente, soit par des conversations bilatérales, soit sous le couvert de la Commission économique pour l'Afrique, de regrouper les gros producteurs de denrées exportables, dans le but notamment de former un front commun de l'arachide et du cacao [3]. Sous le prétexte de constituer une zone africaine de libre-échange, le Nigéria nourrit le projet de prendre la tête d'un marché commun africain. On est persuadé à Lagos que l'étendue et les ressources du pays feront sous peu de celui-ci une puissance industrielle comparable à certains pays d'Europe. Aussi souhaite-t-on réserver le marché africain à l'industrie nigériane. À ce titre, l'Europe des Six, avec laquelle on se refuse avec ténacité à envisager une association, apparaît aux yeux candides des Nigérians comme une rivale sur le continent noir.

Le rêve et la réalité se mêlent, on le voit, dans les ambitions nigérianes. Le tout premier stade des réalisations se trouve à peine abordé. Toutefois il convient, pour l'avenir, de retenir l'orientation particulière de la politique africaine conçue à Lagos, ainsi que les attentions renouvelées du Nigéria à l'endroit de ses voisins francophones.

(Afrique-Levant. Nigéria NI-7-1. Relations extérieures.)

[1] Sur le sujet, se reporter à une longue étude sur les relations du Niger avec le Nigéria, rédigée par le haut-commissaire de France au Niger, M. D. J. Colombani, le 16 octobre 1959; se reporter également à La Documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 2662, 7 mai 1960, intitulée : « Nigéria, du statut colonial à l'indépendance. » Sur la politique étrangère du Nigéria, voir la dépêche de Lagos, n° 193/AL, 1er décembre 1960, non reproduite. Se reporter également à la dépêche de Niamey n° 006/DAM, du 5 janvier, non reproduite, relatant la visite à Maradi (Niger) du Premier ministre de Nigéria du Nord. Les 31 août et 1er septembre, s'est tenue à Maradi (Niger) une conférence économique où les représentants du Nigéria et du Niger ont traité de l'harmonisation de leurs projets industriels. Sur les relations Niger/Nigéria, voir le télégramme de Niamey n° 272 du 22 septembre, non retenu.

[2] 27-30 janvier. Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 37, 100.

[3] Le 16 juillet, s'est ouverte au Nigéria la conférence de « l'Alliance des producteurs de cacao » en présence de représentants des Nigéria, Brésil, Ghana, Côte d'Ivoire, Cameroun. Le 30 juillet, s'est ouverte également à Lagos une conférence économique africaine, groupant les représentants de dix-huit pays, organisée par l'O.N.U. et consacrée aux cours des matières premières.

89

M. Foccart, Secrétaire général à la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. Secret. *Paris, 25 septembre 1962.*

Je vous prie de trouver, ci-joint, le compte rendu de l'entretien du général de Gaulle avec M. Tibou Tounkara, ambassadeur de Guinée, le 21 septembre.

Annexe

Entretien du général de Gaulle
avec M. Tibou Tounkara, ambassadeur de Guinée

C.R. Secret.

Le général de Gaulle a reçu, le 21 septembre 1962, l'ambassadeur de Guinée qui venait lui faire part du désir du président Sékou Touré de voir les relations entre la France et la Guinée prendre une tournure nouvelle [1].

Le président Sékou Touré souhaite que soient passés entre les deux pays des accords de coopération analogues aux accords passés entre la France et d'autres pays africains [2]. Pour cela, il suggère l'envoi d'une personnalité française en Guinée, qui prendrait contact avec lui et son gouvernement, ferait avec eux le point de la situation et envisagerait comment engager le processus.

Le général de Gaulle a répondu qu'il prenait acte de ces intentions, que la France ne refusait pas de normaliser les rapports entre les deux pays, ou plutôt de les améliorer, ces rapports existant déjà puisque de part et d'autre des ambassadeurs sont en place.

Le général de Gaulle a rappelé que des incidents fâcheux [3], qui n'étaient pas du fait de la France, avaient contribué à détériorer le climat entre les deux pays et que de telles attitudes n'étaient ni heureuses ni habiles. Cependant, encore une fois, la France est disposée à prendre en considération la demande du président Sékou Touré : elle a d'ailleurs fait des

[1] Sur l'accession à l'indépendance de la Guinée et l'état des relations franco-guinéennes, voir *D.D.F.*, 1958-II, nos 236, 270 (et notes); 1959-I, nos 44, 137, 263, 370 (et notes); 1960-I, nos 120, 231 (et notes); 1960-II, n° 5; 1961-I, n° 318; 1962-I, n° 138. Se reporter également à une note rédigée par M. Bernard Lopinot, secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département, datée du 25 septembre, non reproduite, portant sur les rapports franco-guinéens et relevant tous les gestes faits par M. Sékou Touré en vue d'une normalisation de ses relations avec Paris.

[2] Sur les accords de coopération signés le 24 avril 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 212.

[3] Sur ces incidents, en particulier sur le plan économique et financier, se reporter à une note du 10 mai 1962, non reproduite, rédigée par M. Michel Cans, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, dressant le tableau des difficultés entre la France et la Guinée depuis 1958. Au plan politique, ce sont les discours anti-français de M. Sékou Touré, l'arrestation de ressortissants français.

efforts en ce sens puisqu'elle a déjà accepté certains accords, notamment en matière d'aviation et de transferts [1].

Si, de son côté, la Guinée avait prévu il y a quelque temps, la venue à Paris de membres de son gouvernement, à cette époque, la France n'avait pas donné son accord à cette procédure [2].

Il conviendrait avant toute chose de régler les affaires en litige avec discrétion et d'utiliser pour cela la voie diplomatique normale. La France a un ambassadeur à Conakry : il pourrait être renforcé par des spécialistes et pourrait faire le point exact avec les représentants du gouvernement guinéen.

Le général de Gaulle recommande au président Sékou Touré d'appeler auprès de lui l'ambassadeur de France pour lui faire part de son désir que soit étudié le règlement des questions en litige. Après ce premier travail, la Guinée enverrait à Paris ou la France enverrait à Conakry un ministre pour marquer que commence une période nouvelle dans les rapports des deux pays, à la suite de quoi les accords seraient négociés.

(Afrique-Levant. Guinée GU 6-3.)

90

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Échanges de vues franco-américains sur l'aide à l'Afrique [3]

N. *Paris, 27 septembre 1962.*

1° Au cours d'entretiens franco-américains, en juillet 1961 à Washington et en octobre 1961 à Paris [4], il avait été entendu que l'aide américaine éventuelle devrait être complémentaire de l'aide française; elle ne devrait pas aboutir à ébranler les structures existantes, ni entraîner un accroissement des charges de la France.

2° Après ces premiers contacts, les Américains avaient semblé hésiter à mettre en œuvre un programme d'assistance à l'Afrique d'expression française. Leurs hésitations avaient pour causes diverses raisons, dont la principale était la difficulté de trouver des experts parlant le français, tandis que pour l'aide aux territoires d'expression anglaise, la difficulté n'existait pas. Sans doute aussi craignaient-ils des réactions défavorables de notre part.

[1] En février-mars 1962. Entreprises à la demande de la Guinée en octobre 1961, les négociations aériennes ont été précédées d'une tension lorsque, le 1er février 1962, les autorités guinéennes ont décidé de suspendre, à la date du 15, les vols commerciaux des sociétés aériennes françaises (U.A.T. et Air France). Les négociations ont repris et se sont déroulées normalement du 8 au 16 mars et le transfert du quart des arriérés s'est opéré comme prévu le 10 avril.

[2] Les 31 mars et 2 avril, M. Foccart a avisé M. Tounkara, ambassadeur de Guinée à Paris, que le projet d'envoi, le 4 avril, d'une mission guinéenne chez le président de la République ne pouvait être accepté. Il avait été alors souligné qu'une reprise des conversations exigeait une préparation diplomatique.

[3] Cette note a été rédigée par M. Jean-Marie Soutou, directeur de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département.

[4] Sur ces entretiens, se reporter à *D.D.F.*, 1961-II, n° 142.

En ce qui nous concerne, nous craignions qu'une aide américaine ne risque d'avoir une incidence fâcheuse sur les circuits commerciaux des États africains et sur l'équilibre de leurs budgets. Dans l'ordre militaire, une aide eût entraîné nécessairement la formation de cadres locaux, ce qui n'allait pas sans nous préoccuper. Bien entendu, nous étions surtout soucieux d'éviter que par le biais de l'aide américaine s'exerçât, dans le domaine culturel, une influence contraire à nos intérêts.

3° Les États-Unis se trouvaient toutefois de plus en plus sollicités par les États africains eux-mêmes. Avant de donner une réponse aux demandes qui leur ont été adressées, ils ont exprimé le désir de s'entretenir de nouveau avec nous pour faire le point de la situation et connaître notre propre sentiment. C'est dans ces conditions qu'eurent lieu à Paris en mai et juillet 1962 [1] des entretiens avec M. McGlauflin, directeur adjoint des services américains d'aide à l'étranger et avec M. Mennen Williams, secrétaire adjoint pour les Affaires africaines au département d'État.

Ces entretiens gardèrent un caractère très général et assez théorique.

4° Aujourd'hui, le gouvernement américain souhaiterait avoir de nouveaux contacts avec nous de caractère plus précis et plus technique cette fois.

De notre côté, si nous croyons devoir maintenir d'éventuels échanges de vues dans des limites bien déterminées, nous pensons cependant qu'ils peuvent présenter divers avantages. D'une part, ils peuvent nous permettre de connaître exactement les intentions et les projets américains. D'autre part, en ne nous dérobant pas, nous montrons aux pays d'Afrique eux-mêmes que nous ne cherchons pas à les priver d'une aide qu'ils ont demandée et qu'au contraire, nous pouvons être pour eux d'utiles intermédiaires.

(DAM. 51-11-0. Entretiens franco-américains sur l'Afrique, n° 133.)

[1] Des entretiens franco-américains se sont tenus à Paris le 10 mai 1962 (voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 151) puis de nouveau les 9 et 10 juillet. Le compte rendu en a été rédigé par M. Gabriel Lecomte, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires africaines et malgaches du Département, sous le n° 70/DAM.1. en date du 17 juillet, non reproduit. Les principaux sujets abordés ont été le régionalisme africain, les pays à colonat blanc : Angola, Rhodésies, les pays africains extrémistes (Ghana, Guinée, Mali), la limitation des armements en Afrique, la situation au Congo, le problème de l'aide militaire, la politique soviétique en Afrique. Sur l'aide américaine à l'Afrique, se reporter aussi à la dépêche de Washington n° 1852/AL du 17 août, non reproduite. Sur les investissements américains en Afrique, et le discours prononcé le 25 septembre par M. Mennen Williams, se reporter à la dépêche de Washington n° 2026/ADM du 27 septembre, non retenue.

91

Comptes rendus

Entretiens à Paris de M. Ohira, ministre des Affaires étrangères du Japon (27-28 septembre 1962) [1]

I

Entretien du général de Gaulle et de M. Ohira le 27 septembre 1962, de 15 h. à 15 h. 30

C.R.

M. Ohira remercie le général de Gaulle d'avoir bien voulu lui accorder une audience et est heureux de pouvoir lui dire l'admiration personnelle qu'il éprouve pour son œuvre de redressement qui a donné à la France un prestige extraordinaire dans le monde actuel.

Le général de Gaulle demande à M. Ohira s'il a des problèmes particuliers à lui soumettre.

M. Ohira répond en indiquant que les relations franco-japonaises sont excellentes et que dans le domaine culturel notamment, elles sont très prospères. Il y a cependant certaines difficultés dans les rapports économiques entre les deux pays. Le ministre doit en discuter les modalités techniques avec M. Couve de Murville et avec M. Giscard d'Estaing [2].

Le général de Gaulle indique qu'il comprend la position japonaise et que le désir du gouvernement français est également d'améliorer ces relations économiques. Des dispositions ont été prises récemment qui amèneront des résultats, « mais on ne peut faire plus ». La France se heurte, en effet, à certaines difficultés. Tout d'abord, l'économie japonaise a un caractère propre; l'économie française a également un caractère particulier; il faut enfin ajouter à cela les engagements pris dans le sein du G.A.T.T.

M. Ohira souligne que précisément dans le cadre du G.A.T.T., des pays comme la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande ont adopté à l'égard du Japon une attitude plus souple en matière d'échanges et il serait sou-

[1] M. Ohira a effectué un voyage officiel en France du 26 au 28 septembre. Ce séjour est inclus dans un tour des principales capitales européennes et le mènera successivement à Bonn puis à Rome. Sur le sujet, se reporter à la dépêche de Tokyo n° 699/AS du 4 octobre, concernant la presse japonaise et le voyage de M. Ohira en Europe, non reproduite.

[2] Sur l'économie japonaise au début de 1962, voir une étude datée du 15 mai, non reproduite; se reporter également au Bulletin d'information économique rédigé par le conseiller commercial auprès de l'ambassade de France au Japon, n° 34, daté du 14 septembre, non reproduit. Sur les prochaines négociations commerciales franco-japonaises qui doivent se dérouler pour le renouvellement de l'accord commercial venant à expiration le 30 septembre, voir le télégramme de Paris à Tokyo n°s 433-438 du 12 septembre, non retenu. Se reporter également à deux notes, rédigées par M. Louis Moreau, secrétaire des Affaires étrangères (Orient) à la direction des Affaires économiques et financières du Département, en date du 24 septembre, portant, l'une, sur les problèmes économiques du Japon et l'autre sur les relations économiques franco-japonaises depuis 1958, non reproduites.

haitable pour le Japon que la France, de même que les pays du Benelux qui la suivent en cela, puissent adopter une attitude semblable [1].

Le général de Gaulle prend note de ce souhait. Il voudrait dire au ministre qu'il ne faut pas croire que la France s'oppose au Japon dans le domaine commercial. Elle sait que le Japon est un pays qui produit énormément, mais elle n'a pas directement besoin de ses produits. Dans l'accroissement des rapports économiques des deux pays pour lesquels, il le répète, la France n'a pas d'objection, le général de Gaulle voit un avantage d'ordre politique. En effet, le Japon, par sa production d'acier et celle de ses textiles, a une économie puissante et la France comprend le désir qu'il a de les exporter, car l'équilibre interne japonais exige cette économie active. Cela, la France le sait et elle est désireuse de voir, sur le plan international comme sur le plan national, un Japon qui soit un pays fort et avec un équilibre bien assuré.

Le général de Gaulle demande alors au ministre japonais ce qu'il pense des relations économiques avec la Chine communiste.

M. Ohira répond que la situation économique en Chine se trouve en ce moment à un stade particulièrement difficile et que même la famine vient de faire son apparition. En ce qui concerne les relations commerciales proprement dites, il est difficile, à l'heure actuelle, de les développer sur une grande échelle, car le problème pour la Chine ne consiste pas à acheter, mais à vendre. Or, la Chine n'a pas assez de devises et le commerce avec elle ne peut se faire que sur la base d'un troc limité [2]. À la demande du général de Gaulle, M. Ohira précise que le même problème se pose pour les échanges russo-japonais qui ne peuvent s'accroître que petit à petit.

Le général de Gaulle souligne que des pays tels que la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre même, qui bénéficient actuellement d'un très grand développement économique, produisent précisément les mêmes marchandises que le Japon est en mesure de leur offrir. C'est dans les échanges que résident donc les difficultés. Les pays de l'Europe ont formé le Marché commun, car ils se sont développés et le Japon, qui s'est développé également comme eux, voudrait, il le comprend, participer à ce Marché commun. Mais le Japon est en Asie, il est loin et le général de Gaulle ne voit pas, pour lui, une place dans ce Marché commun; cependant, il est certain qu'il est possible de trouver des arrangements.

La quantité d'hommes qui résident dans des pays tels que la Chine, l'Inde, l'Afrique et l'Amérique latine, ont besoin de recevoir ce que la France et le Japon produisent, mais ils n'ont pas de quoi payer. Le Général

[1] Sur la libération des importations à concurrence de 88 %, voir le télégramme de Tokyo n°s 1465-1472 du 1er octobre, non reproduit.

[2] À la veille du voyage officiel de M. Ohira, ministre des Affaires étrangères du Japon, en France, un porte-parole du Cabinet japonais annonçait que les principaux ministres avaient admis, au cours d'un Conseil interministériel, que le Japon devait avoir une politique précise pour le développement de son commerce avec la Chine. Cette politique devrait prévoir un plan de crédits pour les exportations et la réorganisation de l'association import-export Japon-Chine. Voir également le télégramme de Hong-Kong n° 199 du 7 juin, non retenu, puis sur la visite à Pékin de MM. Matsumura et Takasaki, le télégramme de Tokyo n°s 1431-1433 du 25 septembre, non retenu.

pense que l'on peut résoudre ce problème par la création d'un plan mondial où tous les pays occidentaux et le Japon pourraient ouvrir des crédits à de tels pays afin de leur permettre d'acheter les produits des pays occidentaux et du Japon. Dans cinquante ans, peut-être, ils pourraient les rembourser. C'est un peu ce que le plan Marshall a fait pour l'Europe. La France est favorable à un tel plan mondial.

Le général de Gaulle ayant ensuite interrogé M. Ohira sur ce qu'il pense de la situation dans le Sud-Est asiatique [1]. *M. Ohira* répond que dans cette partie du monde, la situation politique est incertaine.

Le général de Gaulle déclare que la France, comme le sait M. Ohira, a encouragé des hommes comme Souvanna Phouma au Laos ou comme le prince Norodom Sihanouk au Cambodge vers la neutralité, face à l'intervention soviétique et face à l'ingérence américaine. Elle souhaite pouvoir trouver au Vietnam et particulièrement au Vietnam-Sud un homme d'État qui soit capable de faire une politique du même genre. Ce n'est que par la neutralité que tous les pays du Sud-Est asiatique pourront vivre et se développer dans la situation actuelle du monde.

M. Ohira partage ce point de vue et confirme que le Japon est en faveur d'une telle politique.

Le général de Gaulle constate que M. Ohira et lui-même sont d'accord sur ce point. Il poursuit en précisant qu'en Europe, c'est en ce moment que le Marché commun est en train de se faire et que c'est seulement cette année qu'on en voit le début. La France, pour sa part, est optimiste. Certes, il y a des candidatures pour entrer dans ce marché qui sera un marché organisé avec des tarifs. Le général de Gaulle sait que le Japon constate les transformations qui s'effectuent et souhaite avoir des arrangements avec la C.E.E. pour ses propres échanges. Pour sa part, la France est favorable à de tels échanges, dans la mesure où ceux-ci sont possibles.

M. Ohira serait reconnaissant au président de la République française de bien vouloir favoriser de tels échanges et de leur donner tout son appui pour qu'ils puissent se réaliser.

Le général de Gaulle approuve.

L'ambassadeur Haguiwara remarque que l'on assiste depuis peu, dans la question des régions sous-développées, à un déplacement de l'axe Est-Ouest vers un axe Nord-Sud. Les pays très développés de l'Europe occidentale et le Japon devraient rechercher le moyen d'une action concertée afin d'améliorer la situation mondiale qui est critique.

Le général de Gaulle le croit également, mais estime que ce qui empêche une telle construction, c'est la guerre froide. Cela doit cesser, car les problèmes sont faussés. La première nécessité, c'est la détente internationale; ce n'est qu'après que l'on pourra faire un grand effort en faveur des pays sous-développés. Dans cette tension internationale, la France est trop

[1] Se reporter à la dépêche de Tokyo n° 685/AS du 26 septembre, non retenue, traitant du voyage de M. Ikeda en Asie du Sud-Est, qui devait le conduire aux Philippines, en Indonésie, en Australie et en Nouvelle-Zélande, alors que l'on observait un regain de tension entre Djakarta, Manille et Kuala-Lumpur.

proche des Soviets pour reculer – le Japon d'ailleurs, lui aussi, est, comme elle, près des Soviets. Ce que veut le gouvernement français, c'est l'entente internationale et il faut être ferme jusqu'au jour où on acceptera de faire cette détente internationale par le désarmement. C'est alors que l'on pourra regarder le monde comme il est.

M. Ohira remercie vivement le général de Gaulle de l'avoir reçu et forme des vœux pour la santé du président de la République.

Le général de Gaulle prie le ministre des Affaires étrangères japonais de transmettre son salut à l'Empereur et au gouvernement japonais.

II

Entretien de M. Couve de Murville avec M. Ohira le 28 septembre 1962, de 10 h. 30 à 12 h. 50

Assistaient à l'entretien :

du côté japonais :	*du côté français :*
M. Haguiwara, ambassadeur du Japon	M. Lucet
M. Hogen, directeur d'Europe	M. Laloy
M. Yamashita, secrétaire d'ambassade	M. Toussaint

Le Ministre souhaite la bienvenue à M. Ohira.

M. Ohira précise que c'est la première fois qu'il vient à Paris et remercie M. Couve de Murville de lui accorder un entretien [1]. Il indique que les relations franco-japonaises sont bonnes. Ainsi, dans le domaine culturel, il a été constaté que 500 titres d'ouvrages français ont été traduits au Japon en une année. Dans le domaine politique, le ministre japonais rappelle que le Japon a toujours soutenu la France aux Nations Unies dans la question algérienne. Une seule ombre dans les relations entre les deux pays : celle des rapports économiques [2]. M. Ohira a été heureux de pouvoir rencontrer M. Giscard d'Estaing avec qui il a eu une très longue conversation; il demande à M. Couve de Murville de bien vouloir donner tout son appui dans la question des négociations commerciales que mènent depuis si longtemps M. Haguiwara et ses collaborateurs avec leurs interlocuteurs français. « Le vœu de la nation japonaise, dit-il, est de voir la position française s'assouplir davantage en matière commerciale. » Cette question mise à part, les relations franco-japonaises sont bonnes. M. Ohira a apprécié le privilège d'avoir été reçu par le général de Gaulle et a écouté

[1] Sur l'entretien, la veille, du ministre japonais avec le président de la République, voir ci-dessus p. 250-253.

[2] À la suite des entretiens de M. Ohira puis d'une visite de M. Ikeda, peu après, se tiendra, le 21 décembre, une réunion au quai Branly entre les délégations française et japonaise, marquant l'ouverture de négociations commerciales en vue de conclure un nouveau traité de commerce destiné à remplacer la convention franco-japonaise de commerce et de navigation du 19 août 1911. Sur le sujet, se reporter à des notes de la direction des Affaires économiques et financières au Département, des 7 et 14 novembre puis des 7 et 28 décembre, non reproduites.

avec intérêt l'exposé que celui-ci lui a fait sur différentes questions. Il admire en lui sa qualité de *leader* [1] en Europe et affirme que cette position ne peut être que faste pour le monde. « En tant que Japonais, nous ne pouvons que nous réjouir du fond de notre cœur. »

Le ministre japonais tient à souligner ensuite que, dans le cadre du monde libre, son pays est étroitement lié politiquement et économiquement aux États-Unis, mais qu'il désire ardemment promouvoir des liens avec l'Europe. Il insiste particulièrement sur ce point.

Tout d'abord, le Japon suit avec une attention spéciale les progrès du Marché commun, et plus encore depuis qu'il est question de l'entrée de la Grande-Bretagne. Le Japon prévoit que cet organisme aura un essor nouveau et le peuple japonais manifeste une certaine crainte devant la nouvelle orientation que le Marché commun est susceptible de prendre. M. Ohira comprend parfaitement qu'étant donné la position géographique du Japon, il lui soit difficile d'entrer dans un organisme européen, mais il pense que l'on peut trouver d'autres voies [2] pour les rapports entre l'Europe et le Japon, par exemple celle qu'offrent des organisations telles que l'O.C.D.E. Le Japon pourrait, avec la collaboration de l'Allemagne et de la France, renforcer, dans le cadre de l'O.C.D.E., la coopération économique qui existe dans le monde libre. En exprimant ce vœu, le ministre japonais souhaiterait avoir l'avis de M. Couve de Murville sur les trois points suivants :

1° Comment et quand la Grande-Bretagne est-elle susceptible de faire partie de la C.E.E ?

2° Quel est l'aspect politique du développement des questions européennes ?

3° Le problème de Berlin.

M. Couve de Murville répond à M. Ohira qu'il l'a écouté avec beaucoup d'intérêt et lui précise que ce qu'il vient de dire sur le problème des relations du Japon avec l'Europe et en particulier avec la France correspond à nos vues. La France a un grand désir de voir ces relations se développer et se consolider. Le Ministre rappelle qu'il a pu constater avec plaisir que, depuis la guerre, les relations entre la France et le Japon sont devenues plus fréquentes et aussi plus vivantes. Il exprime le souhait que cette évolution se poursuive grâce à des liens étroits sur le plan politique et sur d'autres plans.

Mais, ajoute M. Couve de Murville, comme tout est lié dans les rapports internationaux, les relations politiques ne peuvent progresser sans un développement parallèle dans les autres domaines. Il se plaît à noter, comme M. Ohira, que les relations culturelles entre la France et le Japon se développent d'une manière satisfaisante. Seules restent les questions économiques qui se posent sur deux terrains, celui des rapports bilatéraux et celui du développement du Marché commun.

[1] *Note du document :* M. Ohira a utilisé le terme anglais.
[2] *Note du document :* M. Ohira a employé le mot *channel.*

Le Ministre rappelle qu'effectivement, les négociations qui sont menées, en ce moment, par l'ambassadeur Haguiwara, ont commencé il y a plusieurs années déjà et qu'il y a encore beaucoup à faire. Comme M. Ohira en a discuté avec M. Giscard d'Estaing, le Ministre n'entrera pas dans les détails. Il tient cependant à dire qu'aux Affaires étrangères, ce problème est considéré comme important car il a des implications politiques. « Si une évolution est nécessaire, elle ne peut être brutale. Du point de vue français, il faut procéder progressivement, car si nous changeons brusquement d'attitude, il y aura en France des réactions telles qu'il sera difficile d'y faire face. Nous avons déjà conclu un accord pour une période d'un an et on a pu constater des progrès sensibles dans les exportations japonaises vers la France. »

M. Couve de Murville rappelle que la France et le Japon sont en pourparlers pour un nouvel accord provisoire et il émet le vœu que l'on puisse aboutir à une solution. « Nous ferons tous nos efforts pour que les restrictions, c'est-à-dire les mesures discriminatoires, disparaissent [(1)]. »

M. Ohira ayant exprimé l'espoir que le Marché commun ait des ouvertures vers l'extérieur, *M. Couve de Murville* précise que les vues du ministre japonais rencontrent le point de vue du gouvernement français. « Nous ne voulons pas faire du Marché commun une machine protectionniste, ce ne serait l'intérêt de personne du monde extérieur. » Ce désir de pratiquer une politique libérale s'est manifesté récemment lors des négociations de Genève (connues sous le nom de négociations Dillon [(2)]). Un abaissement substantiel du tarif extérieur commun a été obtenu pour les produits industriels. Cette politique de réduction, ajoute le Ministre, est une politique que nous entendons poursuivre et qui devra même certainement s'accentuer si la Grande-Bretagne se joint à notre organisme économique européen.

M. Couve de Murville. – En ce qui concerne l'entrée de la Grande-Bretagne dans ce Marché commun, il n'y a pas de secret sur le fond des choses, car le gouvernement japonais est parfaitement informé des négociations de Bruxelles. Le grand problème est celui de l'existence du Commonwealth et, partant, celui des liens de ce Commonwealth avec la Grande-Bretagne. « La question est de savoir si la Grande-Bretagne est capable de renoncer à ces liens et d'entrer dans le Marché commun suivant les dispositions du traité de Rome sans régime particulier. » Les six pays du Marché commun ont pensé, dès l'origine, que la Grande-Bretagne avait toutes les raisons d'entrer dans cet organisme si elle en acceptait les règles.

(1) Se reporter aux deux notes de M. Louis Moreau, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières, portant, l'une sur les problèmes économiques du Japon et l'autre sur les relations économiques franco-japonaises depuis 1958, évoquant en particulier l'application par la France de l'article 35 du G.A.T.T., datées du 24 septembre, non reproduites.

(2) Douglas Dillon, ambassadeur des États-Unis à Paris, avait lancé l'idée, fin 1959, d'une négociation commerciale mondiale, le *Dillon Round*. Il aboutit à la reconnaissance de la C.E.E. comme entité commerciale. Le 7 mars 1962 fut signé à Genève un accord tarifaire entre les États-Unis et la C.E.E. à la suite de négociations importantes engagées le 1er septembre 1960. Le Marché commun consentait à procéder à une réduction graduelle de 20 % sur la plupart des produits industriels américains. Les concessions faites aux Européens furent beaucoup plus réduites. Le *Kennedy Round* succédera au *Dillon Round* et s'ouvrira le 4 mai 1964.

Jusqu'où la Grande-Bretagne pourra aller ? C'est sur cette base que les négociations vont reprendre.

Le Ministre déclare qu'il comprend parfaitement que ce problème soit suivi au Japon avec beaucoup d'attention. En effet, les régimes préférentiels dont bénéficient certains produits à l'entrée en Grande-Bretagne vont disparaître. Le principe général accepté par le gouvernement britannique est que ces régimes préférentiels disparaissent au 1er janvier 1970. La modification du régime douanier des pays tels que le Pakistan, l'Inde, Ceylan, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande intéresse le Japon. Cette situation nouvelle donnera plus d'importance aux discussions concernant les questions commerciales et tarifaires sur un plan mondial. Les États-Unis et le Japon, qui sont les deux grands pays industriels en dehors du Marché commun, y seront directement intéressés.

M. Couve de Murville dit qu'il lui est plus difficile de répondre à la question posée concernant l'aspect politique du développement des affaires européennes, car, à l'heure actuelle, l'Europe est dans un état de transition. On peut être persuadé que lors de l'aboutissement – positif ou négatif – de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, il y aura un changement probable.

Entre les six pays du Marché commun, il a été envisagé et souhaité, depuis plusieurs années, la création progressive d'une union politique concrétisée par des liens étroits en matière de politique extérieure et de défense. Ces liens auraient conduit les six pays à une étroite association, même s'il était difficile de prévoir, au départ, l'aboutissement final. « Nous sommes restés plusieurs années sans aboutir, explique M. Couve de Murville, à cause de la candidature anglaise qui change beaucoup les données primitives. Voilà un an que nous discutons avec les Anglais et l'on peut dire que les problèmes politiques sont arrêtés. Il n'y aura pas d'aboutissement tant que le problème anglais ne sera pas réglé. »

En définitive, si la Grande-Bretagne fait son entrée dans le Marché commun, nous serons neuf ou dix pays et l'évolution ne sera plus la même qu'avec six pays. Il faut donc attendre la décision anglaise pour avoir des perspectives nouvelles.

« La question de Berlin, continue M. Couve de Murville, est importante, peut-être inquiétante. » C'est une vieille affaire qui existe depuis quatre ans [(1)], et qui est toujours là. Il est difficile de dire pourquoi les Russes ont soulevé cette question il y a quatre ans et continuent à la maintenir vivante. Sans doute ont-ils cru, quand ils ont déclenché l'affaire, qu'il n'était pas difficile de la régler de la manière qu'ils entendaient, c'est-à-dire de faire aboutir juridiquement la division de l'Allemagne et d'instituer à Berlin un régime couvert par un accord international. Il est possible que les Russes aient pensé que cela serait facile. Mais l'expérience a montré que c'était un mauvais calcul.

[(1)] Allusion à la note soviétique du 27 novembre 1958 sur la situation à Berlin. Voir *D.D.F.*, 1958-II, nos 372, 373, 383, 384, 388, 449, 450 (et notes).

« C'est un mauvais calcul, car cette tentative mettait en cause la position des Occidentaux et leur prestige. Ils « perdaient la face » s'ils acceptaient. Par la même occasion, la République fédérale d'Allemagne aurait pu leur échapper, car elle aurait perdu toute confiance envers les pays occidentaux et aurait recherché des arrangements avec les Russes. C'est toute la philosophie de l'affaire de Berlin depuis le début. Aujourd'hui, même après la construction du « Mur [1] » qui empêche la fuite des Allemands de l'Est vers l'Ouest, les Russes demandent l'évacuation des troupes occidentales.

« La question est de savoir si les Russes vont mettre leur menace à exécution : conclure un traité avec la République communiste de l'Allemagne de l'Est et lui repasser les pouvoirs sur le domaine des communications, forçant ainsi les Occidentaux à choisir. Mais les Russes sont prudents et ne veulent pas prendre de risque majeur, celui de la guerre.

« Comment les Russes apprécient-ils le risque qu'ils courraient en essayant de nous faire partir de Berlin ?

« C'est toute la question. Il y a un risque réduit, celui du recours aux Nations Unies. L'organisation internationale ne ferait pas grand chose. M. Khrouchtchev a dit qu'il ne bougerait pas avant les élections américaines. Il est possible qu'après cela, il aille aux Nations Unies, puis demande à rencontrer le président Kennedy. Tout cela, bien entendu, dans un but de propagande internationale à l'O.N.U. Il est difficile de prévoir et je ne crois pas que nous puissions en dire plus. »

M. Ohira remercie le Ministre et indique qu'il souhaiterait porter maintenant l'entretien sur les affaires asiatiques.

M. Couve de Murville indique qu'en France, ces questions sont suivies avec beaucoup d'intérêt et qu'il y a, à son avis, deux grands problèmes.

1° Celui de la Chine, qui est une grande inconnue pour le monde entier.

2° Des problèmes plus directs et plus concrets dans le Sud-Est asiatique.

Pour ce qui est de la Chine, le Ministre prie M. Ohira de lui donner son avis sur la situation économique [2]. Il ajoute qu'au cours de la récente visite de M. Nehru à Paris [3], la conversation a porté en particulier sur le problème des frontières entre l'Inde et la Chine. M. Nehru a paru très préoccupé de la Chine, notamment du danger potentiel que pouvait représenter ce pays.

M. Ohira répond que les questions asiatiques sont l'objet d'une constante préoccupation pour le Japon. Il rappelle que le Japon et Formose ont signé un traité de paix [4] et indique qu'il ne veut pas insister sur l'opportunité de la signature d'un tel document. Ce traité ayant été signé, il faut le respecter.

[1] L'érection du mur de Berlin eut lieu dans la nuit du 12 au 13 août 1961. Voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 71 (note).

[2] Sur les relations sino-japonaises, voir le télégramme de Hong-Kong n° 199 du 7 juin, et les télégrammes de Tokyo n°s 1431-1433 du 25 septembre et 1491 du 4 octobre, non retenus.

[3] Le général de Gaulle recevait le 22 septembre le Premier indien : voir ci-dessus le n° 87.

[4] Le Japon et la Chine nationaliste ont signé un traité de paix le 27 avril 1952 à Taïpeh.

La grande préoccupation économique sur le continent chinois [1] est la situation alimentaire qui se trouve en ce moment à un stade critique. « La question pour le Chinois est de savoir s'il pourra manger demain. » Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'incidence sur la situation politique ou sociale à l'intérieur du pays. M. Ohira ne croit pas que des troubles soient, pour le moment, à envisager, car le gouvernement installé à Pékin est stable et fort. Il dispose d'une administration effective et a la situation bien en main.

« Économiquement parlant, on peut se demander si ces 600 millions d'humains vont se désolidariser des Soviets et ouvrir une porte vers le monde libre. C'est une attitude capitale qu'il faut suivre. Je pense qu'il faudra plusieurs années pour qu'elle évolue et je ne peux pas répondre à cette question. Je note cependant un assouplissement des Chinois à l'égard des pays tiers, mais ils ne se départissent pas de leur vigueur. »

Dans le Sud-Est asiatique, continue M. Ohira, la situation est incertaine. Il convient de maintenir la neutralité du Laos, car le Vietnam et la Thaïlande constituent les limites de la ligne de défense américaine dans cette région du monde.

Le problème essentiel est que l'Inde et le Japon, qui constituent un facteur de stabilité, soient en mesure d'apporter une assistance économique et technique vers les pays du Sud-Est. Le Japon, pour sa part, fait des efforts dans ce sens et attache beaucoup d'importance à ce problème.

L'ambassadeur Haguiwara demande alors au Ministre si le prince Sihanouk a été satisfait de la réponse des Occidentaux [2].

M. Couve de Murville lui dit que « tout le monde n'a pas répondu de la même façon et qu'en réalité, la question posée par le Cambodge n'est pas réglée ». Si la question posée est effectivement celle de la neutralité, il y a derrière elle celle des rapports du Cambodge avec le Vietnam et avec la Thaïlande. C'est la perpétuelle question des difficultés frontalières, qu'un pays comme le Japon ne connaît pas puisqu'il est une île.

Le Ministre pense que le prince Sihanouk va faire de nouvelles propositions et demande si le Japon a pris position dans cette affaire.

M. Ohira répond que son pays n'a pas pris position. Il y a une autre affaire où, précisément, il doit prendre position et qui préoccupe beaucoup le gouvernement japonais, c'est celle de la deuxième conférence de Bandoung. M. Ohira rappelle qu'à la première conférence afro-asiatique [3], Israël et Formose avaient été éliminés et que la Chine communiste et la Corée du Nord y avaient participé. Le gouvernement de Djakarta vient de demander au Japon de participer à la Conférence préparatoire qui doit avoir lieu avant la fin de l'année.

Le ministre japonais fait savoir que cette affaire est embarrassante et que le Japon n'a pas encore fixé son attitude.

[1] *Note du document :* M. Ohira a employé pour la Chine le terme *continent chinois.*

[2] Sur la demande cambodgienne pour la réunion d'une conférence internationale afin de garantir la neutralité du Cambodge, voir ci-dessus n°s 62, 70 (note).

[3] La première conférence de Bandoung s'est tenue du 18 au 25 avril 1955. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1955-I, sous la rubrique : « Conférence de Bandoung », dans la Table méthodique.

M. Couve de Murville estime que, si le Japon donne son patronage à cette conférence, celle-ci en aura plus de respectabilité et de sérieux. Il comprend donc que l'Indonésie veuille rechercher la coopération active du Japon. La question est délicate, car la situation n'est plus celle de 1955. Le nombre des participants risque de doubler et la majorité des pays représentés sera celle des pays africains.

On peut se demander quel serait l'objet de cette deuxième conférence de Bandoung, car il n'y aurait plus le thème de la décolonisation. Il n'existe presque plus de territoires dépendants (à l'exception de quelques colonies anglaises d'Afrique et des colonies portugaises). En dehors de l'accélération du mouvement d'indépendance de ces territoires, il est difficile d'apercevoir quel serait l'objet de cette nouvelle conférence.

M. Ohira répète que ce qui l'embarrasse, c'est l'invitation à une réunion préparatoire qui doit avoir lieu avant la fin de cette année.

Le ministre japonais s'excuse alors d'avoir retenu si longtemps M. Couve de Murville et le remercie d'un entretien où les échanges de vues ont été pour lui du plus haut intérêt.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

92

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 1060 à 1073. *Alger, 29 septembre 1962.*

(*Reçu :* 23 h. 40.)

Au terme d'une longue séance qui avait débuté hier à 20 heures, l'Assemblée constituante algérienne a accordé dans la nuit sa confiance au gouvernement présenté par M. Ben Bella [1]. À aucun moment, ce résultat n'a soulevé le moindre doute. Les adversaires du chef du gouvernement avaient du reste renoncé à livrer une bataille perdue d'avance. Au cours d'une conférence de presse tenue quelques heures avant la réunion, M. Aït Ahmed fit savoir qu'il « soutiendrait le gouvernement chaque fois qu'il se trouverait dans la bonne voie ». M. Belkacem Krim, pour sa part, choisit

[1] Le double scrutin du 20 septembre marque le commencement de la vie politique légale du nouvel État algérien. La première Assemblée, dont les pouvoirs constituants ont été approuvés à la quasi-unanimité, siège pour la première fois le 25 septembre. La République démocratique et populaire d'Algérie est proclamée. M. Ferhat Abbas, député de Sétif, est élu président de l'Assemblée. Le 26 septembre, M. Ahmed Ben Bella est désigné par 141 voix sur 189 votants pour former le premier gouvernement algérien. Le 29, à l'issue d'un long débat, l'Assemblée algérienne investit M. Ben Bella comme président du Conseil par 159 voix contre 1 et 19 abstentions sur 196 députés. Le seul non a été celui de Ahcene Mahious (Si Ahcene), député de Tizi-Ouzou, adjoint jusqu'ici du chef de la wilaya 3, Mohand Ou El Hadj. Sur la première réunion de l'Assemblée constituante algérienne le 25 septembre, voir le télégramme d'Alger n°s 968-980 du 26 septembre, non reproduit. Pour l'analyse du discours de M. Ferhat Abbas, voir le télégramme d'Alger n°s 987-994 du 27 septembre, non retenu. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 326-328.

d'être absent. D'impérieuses « raisons de santé », écrivit-il au président de l'Assemblée, le contraignaient à se rendre à l'étranger. Quant aux militaires, on ne pouvait guère concevoir qu'ils se dressent contre une équipe où figuraient tant de leurs camarades.

Le vote d'investiture leur interdisant de viser directement M. Ben Bella, les mécontents en étaient réduits à critiquer la composition de son cabinet ou quelques détails de son programme. Or, sur l'un ou l'autre point, M. Ben Bella ne leur laissa que peu d'occasions de pousser leurs attaques.

La personnalité des ministres, qu'elle fût trop connue ou pas assez (mon télégramme n°s 1040 à 1043 [1]), donnait difficilement prise à la discussion. La déclaration ministérielle, dont je vous communique le texte intégral par le courrier et une brève analyse par télégramme séparé, était trop conforme aux principes du programme de Tripoli pour alimenter, d'autre part, une polémique sérieuse.

Une vingtaine de députés demandèrent néanmoins la parole. Le seul à se prononcer contre le gouvernement (ce qu'il fit effectivement lors du vote) fut M. Mahious (Si Ahcene), adjoint au commandant de la willaya 3, qui contesta l'affirmation de M. Ben Bella suivant laquelle l'unité était réalisée. « Nous étions unis dans le combat, dit-il, mais nous ne le sommes plus aujourd'hui. » La composition du gouvernement, « qui ne représente pas le pays », le montre bien. Il regretta que la déclaration ministérielle, en dépit de nombreuses références au programme de Tripoli [2], ne fût pas plus explicite sur les moyens d'atteindre concrètement les objectifs fixés.

Cette critique fut reprise par Me Bouzida, porte-parole de M. Belkacem Krim, et M. Aït Ahmed, qui se défendirent toutefois l'un et l'autre de représenter l'opposition. « Si mes opinions devaient cristalliser une opposition, s'écria ce dernier, je cesserais d'appartenir à cette assemblée. »

Pour la plupart, les orateurs se bornèrent à demander des précisions sur le programme du gouvernement ou à formuler des suggestions. Les questions les plus fréquemment posées concernaient la réforme agraire, l'assistance à accorder aux anciens combattants, la réforme administrative, l'arabisation de l'enseignement.

M. Ben Bella s'efforça, à la fin du débat, de répondre point par point aux interpellateurs.

Il déclara tout d'abord qu'il ne relèverait pas les remarques de caractère personnel dont lui-même ou ses ministres avaient été l'objet. De son cabinet, il dit seulement qu'il avait été formé selon un critère d'efficacité.

[1] Du 29 septembre. Ce télégramme, non retenu, donne la composition de la nouvelle équipe gouvernementale algérienne, reproduite également dans l'*Année politique 1962*, p. 328.

[2] Le Conseil national de la révolution algérienne (C.N.R.A.) s'est réuni à Tripoli du 27 mai au 7 juin. Il a adopté le programme politique présenté par M. Ben Bella, prévoyant notamment le parti unique et les structures socialistes du futur État algérien (la réforme agraire, la nationalisation des moyens de transport et de crédit) et sur le plan de la politique extérieure : le neutralisme, la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme, l'unification du Maghreb et le développement des échanges avec les pays socialistes. On relève également l'arabisation progressive de l'enseignement et la nationalisation de la médecine. Se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 301. Sur la réunion de Tripoli, voir également *D.D.F.*, 1962-I, n° 175.

Quant à son programme, il en souligna la conformité avec celui de Tripoli et rappela la part qu'il avait prise personnellement, en qualité de président de la Commission de rédaction, à l'élaboration de ce dernier. Il se croyait fondé à attirer l'attention de l'Assemblée sur un principe essentiel posé par la charte de Tripoli : la répartition des tâches entre le parti et le gouvernement. Au premier revenait la définition de la pensée politique, au second l'exécution des tâches ainsi tracées. Le programme qu'il exposait aujourd'hui n'avait qu'un caractère provisoire. Il appartenait au Congrès du F.L.N., prévu pour la fin de l'année, de fixer la doctrine de la révolution.

Pour l'instant il ne pouvait, sous réserve des décisions ultérieures du parti, que donner ses vues sur certains aspects des problèmes qui préoccupaient l'Assemblée. En voici l'essentiel :

1. La réforme agraire.

Elle ne pourrait se faire que progressivement. « Ceux qui veulent réaliser le socialisme en un an, s'écria M. Ben Bella, je leur cède tout de suite mon tablier. » C'est la base (un congrès de paysans) qui sera chargée d'étudier les modalités de la réforme agraire. Celle-ci doit être soigneusement préparée si l'on veut éviter les échecs subis par la plupart des autres pays qui l'ont tentée. Il faudra sans doute commencer par confier à des comités de gestion les domaines abandonnés, les terres vacantes et celles déjà achetées par la C.A.P.E.R. [1]. Tout cela prendra du temps.

2. Nationalisations.

Les principes socialistes sur lesquels se fonde la nouvelle République algérienne conduisent sans doute, à long terme, à des nationalisations. Mais aujourd'hui, il s'agit de regarder la réalité en face. Ce n'est pas au moment où deux millions de chômeurs réclament du travail qu'il faut « lancer des postulats ». L'Algérie bâtira son socialisme en tenant compte de sa situation propre.

3. Sort des anciens combattants.

Il convient de distinguer les vrais combattants des engagés de dernière heure. Avant le 19 mars 1962 (compte non tenu des soldats de l'A.N.P. dont le problème est particulier), les « Djounoud » combattant à l'intérieur du pays ne dépassaient pas le nombre de 8 à 10.000. Aujourd'hui, ils sont 130.000, affirma M. Ben Bella. Le gouvernement fera peut-être quelque chose pour les premiers, certainement pas pour les derniers.

4. Réforme administrative.

M. Ben Bella dit s'en être occupé personnellement alors qu'il était chargé au Bureau politique de la coordination avec l'Exécutif provisoire. Il était à ce point convaincu de la nécessité d'une décentralisation qu'il a fait donner par M. Farès des pouvoirs « exorbitants » aux préfets (qui ont en fait repris les attributions des conseils généraux). Les représentants du gouvernement en province ne pouvaient toujours, hélas, remplir leur mis-

[1] C.A.P.E.R. = Caisse pour l'accession à la propriété et l'exploitation rurales.

sion, non du fait d'une pénurie de moyens (Ils avaient notamment tout l'argent qu'il fallait), mais en raison souvent de l'insécurité régnant dans leur région.

5. Aide aux pays en lutte pour leur libération.

Plusieurs députés avaient reproché à M. Ben Bella de n'avoir rien dit à ce sujet. Le président du Conseil répondit que la République algérienne soutiendrait toujours la lutte des pays encore dépendants. Elle ne se contentera pas de voter des motions à cet effet. Elle enverrait même, si la chose lui était demandée, des volontaires. M. Ben Bella a cité l'Angola comme point d'application éventuel de cette politique.

6. Arabisation de l'enseignement.

M. Ben Bella a déclaré que ce n'était pas là un problème simple. Il a rappelé les efforts déjà accomplis pour que les classes d'arabe disposent du nombre de maîtres nécessaires. Mais il n'a pas semblé vouloir accroître considérablement la place réservée dans le régime actuel à l'enseignement de cette langue. Il se réjouissait, dit-il en terminant, de constater l'attention que les parlementaires portaient à cette question. Il a rappelé la phrase qu'il avait prononcée naguère à Tunis : « Nous sommes Arabes, Arabes, Arabes. »

Sauf peut-être sur ce dernier point, les réponses de M. Ben Bella frappèrent par leur sérieux et leur modération. Elles faisaient contraste avec la médiocrité ou la prétention des autres orateurs. Loin de surenchérir sur les interpellateurs, M. Ben Bella tint au contraire à les rappeler au sens des réalités. Assumant ses nouvelles responsabilités avec calme et une connaissance relative des problèmes, le chef politique d'hier donna l'impression de se transformer sans effort en chef de gouvernement.

(Collection des télégrammes.)

93

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 1074 à 1082. *Alger, 29 septembre 1962.*

(*Reçu :* 24 h.)

Le discours programme prononcé par M. Ben Bella lors de la présentation de son gouvernement [1] (mon télégramme n°s 1040 à 1043 [2]) montre peu d'originalité. On y retrouve la plupart des points déjà développés par

[1] Ce discours a été prononcé le 28 septembre.

[2] Du 29 septembre, non reproduit, donnant la composition du nouveau gouvernement algérien. Sur cette composition de l'équipe gouvernementale, et les principaux passages du discours d'investiture de M. Ben Bella, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 327-328; ci-dessus le n° 92.

M. Ferhat Abbas dans son allocution de doyen d'âge [1]. Mais M. Ben Bella s'est exprimé avec une toute autre autorité, donnant à ses paroles la marque de sa personnalité qui, incontestablement, domine l'Assemblée.

Après l'hommage de rigueur aux héros de la Révolution et un rappel des circonstances défavorables qui ont entouré la naissance de la République algérienne (action de l'O.A.S., « dégagement massif » des fonctionnaires français, crise politique de juillet et août enfin), M. Ben Bella fait un vibrant éloge du peuple algérien, qui « a su barrer la route à tous les excès ».

Le programme qu'il présente ensuite à l'approbation de l'Assemblée n'est qu'une version démarquée – et adoucie – du programme de Tripoli [2]. M. Ben Bella en cite textuellement de nombreux passages, notamment ceux qui ont trait à la « révolution démocratique et populaire » qui doit succéder à la lutte pour l'indépendance et à la nécessité de confier au peuple, et non à une classe sociale privilégiée, la charge de réaliser les tâches de la Révolution.

Comme le programme de Tripoli lui-même, le chef du gouvernement fait une place de choix à la réforme agraire, « objectif fondamental de la Révolution algérienne ». Cette primauté se justifie à ses yeux par le caractère essentiellement agricole du pays, par les sacrifices supportés par la paysannerie pendant la guerre et enfin, argument assez nouveau, par la nécessité de mettre fin à l'exode massif des travailleurs algériens en France [3]. « Tous les Algériens, déclare M. Ben Bella, doivent pouvoir rester et vivre dans leur pays. Ce sera là encore une conquête de l'indépendance. » Il ajoute que les accords d'Évian pourront peut-être gêner la réalisation de cette réforme agraire, mais il ne prévoit que « des difficultés mineures ». Et il conclut : « La réforme agraire conditionne toute la construction de l'État algérien, urgente et fondamentale, elle doit intervenir aussi rapidement que possible. »

M. Ben Bella traite ensuite succinctement de l'industrialisation, de l'habitat (Il annonce qu'une opération de reconstruction rurale commencera prochainement dans la vallée de la Soummam), de la remise en route de l'activité industrielle et commerciale. Il souligne que cette dernière est commandée par le rétablissement de la sécurité. « À cette condition, dit-il, et à cette condition seulement, il nous sera possible de demander et d'exiger l'ouverture des entreprises commerciales et industrielles », M. Ben Bella lance alors un « dernier et solennel appel à la sagesse et à la discipline

[1] Sur le discours prononcé le 25 septembre par M. Ferhat Abbas, voir le télégramme d'Alger n°s 968-980 du 26 septembre, non reproduit.

[2] Le programme du Front de libération nationale adopté par le Conseil national de la révolution algérienne à Tripoli en juin 1962 est un long document de quarante pages, qui se divise en trois parties : vue d'ensemble de la situation algérienne; la révolution démocratique populaire ; la réalisation des tâches économiques et sociales de la révolution démocratique populaire. Cette troisième partie se subdivise en un certain nombre de sous-chapitres dont : la révolution démocratique populaire est d'abord une révolution agraire; la nationalisation du crédit et du commerce extérieur; la nationalisation des richesses minérales et énergétiques; enfin une politique extérieure indépendante.

[3] Sur les problèmes posés par l'émigration des travailleurs algériens à destination de la France, voir le télégramme de Paris à Alger n°s 1763-1770 du 18 octobre, non reproduit.

de tous les citoyens » pour que la sécurité des personnes et des biens soit assurée. « L'ordre public, conclut-il, est une exigence que le gouvernement fera respecter. »

M. Ben Bella évoque au passage le problème de la reconversion de l'A.L.N. : « Sous peu, dit-il, notre armée nationale et populaire sera totalement unifiée. » Cette dernière participera « aux tâches sociales et économiques ».

« L'algérianisation » de la fonction publique et la rentrée scolaire sont abordées ensuite parmi les problèmes urgents qui se posent au gouvernement, ainsi que « l'opération labours ». M. Ben Bella insiste particulièrement sur l'importance qu'il attache à cette dernière : « Tous les tracteurs disponibles seront récupérés et utilisés. » D'autre part, « une ordonnance prise par l'Exécutif provisoire, sur notre demande, permettra, à partir du 7 octobre, d'assurer l'exploitation des biens déclarés vacants ».

Les passages consacrés à la politique extérieure n'apportent aucun élément nouveau : fidélité au neutralisme, à la vocation maghrébine, arabe et africaine de l'Algérie; adhésion sans réserve à la charte des Nations Unies; hommage appuyé enfin et remerciements « aux frères du Moyen Orient et du Maghreb » qui ont apporté, dès le 1er novembre 1954, leur soutien tant moral que matériel au peuple algérien. En ce qui concerne les rapports avec la France, on relève dans le discours de M. Ben Bella deux points intéressants : une affirmation et un silence.

L'affirmation a trait aux accords d'Évian : « Le gouvernement algérien prend l'engagement solennel de les respecter. » « Encore nous faut-il préciser, ajoute M. Ben Bella, que, pour ne pas briser l'élan de notre République démocratique et populaire, ces accords doivent dégager concrètement des formules de coopération d'égal à égal, entre deux pays majeurs et indépendants. »

Quant au silence, il vise les Français d'Algérie. Contrairement à M. Ferhat Abbas qui avait insisté sur la place qui leur serait faite dans l'Algérie nouvelle, M. Ben Bella n'a pas fait la moindre allusion à la communauté française d'Algérie. Considère-t-il que ce problème, déjà, est dépassé ? Comme il est dit dans le programme de Tripoli, estime-t-il que le maintien des Français en Algérie n'est pas souhaitable ? Il a toutefois regretté le « dégagement massif » des fonctionnaires français qui a été à ses yeux préjudiciable à l'économie et à l'administration algériennes.

(Collection des télégrammes.)

94

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. circulaire n° 76 [1]. *Paris, 2 octobre 1962.*
Confidentiel.

Lors de leur précédente réunion à Bangui [2], les chefs d'État de l'Union africaine et malgache s'étaient, en premier lieu, efforcés de renforcer la cohésion et la solidarité de l'Organisation sans parvenir d'ailleurs à mettre sur pied toutes les structures indispensables. Déjà, les tendances favorables à l'unité africaine avaient sans doute pesé sur leurs travaux.

Ces tendances se sont manifestées avec beaucoup plus de vigueur, à l'occasion de la conférence qui s'est tenue à Libreville du 10 au 13 septembre [3]. Celle-ci avait d'ailleurs été précédée de contacts entre deux pays de l'U.A.M. et des pays étrangers au groupe de Brazzaville : Dahomey d'une part, Togo et Nigéria d'autre part [4]; Côte d'Ivoire d'un côté, Mali et Guinée de l'autre [5]. De plus, le Premier ministre du Ruanda [6], le ministre des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville [7] et un délégué du Burundi [8] ont participé aux travaux de la Conférence en qualité

[1] Ce télégramme a été adressé par courrier également à tous les représentants diplomatiques de la France à l'étranger. Lui fait suite le télégramme-circulaire n° 77, du même jour, portant sur les décisions prises d'ordre économique, technique et administratif, non reproduit. Sur l'Union africaine et malgache dont la charte constitutive a été signée à Tananarive le 7 septembre 1961, voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 117.

[2] Du 25 au 27 mars. Sur la conférence de Bangui, se reporter à *D.D.F.*, 1962-I, n°s 87, 121. Se reporter aussi à l'*Année politique 1962*, p. 352-353.

[3] Sur la conférence de Libreville, voir la communication n° 156/DAM1 du 18 septembre, non reproduite, émanant de l'ambassadeur, haut représentant de la France au Gabon, M. Jean Risterucci, présentant un commentaire politique des résultats constatés, des attitudes observées, des actes ou des abstentions notés. Se reporter aussi à l'*Année politique 1962*, p. 354-356. Voir également la synthèse des événements politiques concernant les États africains et malgache pour les mois de juillet, août et septembre 1962, référence n° 104/DAM2, Paris, 17 octobre 1962, non retenue. Le communiqué final de la Conférence a été publié dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01297 du 2 octobre 1962. Pour le point de vue du président Houphouët-Boigny sur le déroulement de cette conférence, voir la dépêche n° 379/DAM du 15 septembre, non reproduite.

[4] Du 23 au 25 août, se sont réunis à Cotonou les ministres des Affaires étrangères du Nigéria, du Togo et du Dahomey, en vue de définir les grandes lignes d'une union régionale entre les trois pays. Sur cette conférence, voir la synthèse des événements politiques concernant les États africains et malgache pour les mois de juillet, août et septembre 1962, n° 104/DAM2 du 17 octobre 1962, non reproduite.

[5] Le président du Mali, M. Modibo Keita s'est rendu en visite officielle en Côte d'Ivoire du 15 au 31 août. Sur cette visite, voir le télégramme d'Abidjan n° 304 du 18 août, non retenu, ainsi que la note de M. Paul Guidi, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires africaines et malgaches au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, n° 382 *bis* du 1er septembre, non reproduite. Une conférence guinéo-malienne s'était tenue à Kankan du 19 au 20 avril précédent. Sur ce sujet, voir la dépêche de Conakry n° 235/AL du 30 avril, non reproduite. Consulter aussi l'*Année politique 1962*, p. 356-359.

[6] M. Kayibanda, Premier ministre du Ruanda.

[7] M. Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville.

[8] M. Niyougabo, délégué du Burundi.

d'observateurs. Enfin, l'ambassadeur de Guinée à Lagos, sur instructions du président Sékou Touré, s'était rendu à Libreville à cette occasion.

L'examen des principales questions politiques inscrites à l'ordre du jour a été visiblement influencé par ces faits sans précédent dans les annales de l'U.A.M. : ils ont contribué à l'orienter dans une direction qui n'était sans doute pas celle que la plupart des chefs d'État acceptaient de lui donner au départ. Malgré les nuances et, parfois, les différences que reflétaient les nombreuses déclarations faites par les uns et les autres depuis trois mois, il semblait, en effet, que la conférence de Libreville devait aboutir à certains résultats constructifs. En fait, elle n'a été, comme celle de Bangui, qu'une étape transitoire.

Le communiqué final [1] ne fait pas mention de la question des relations entre l'U.A.M. et la France, bien qu'elle figurât en tête de l'ordre du jour, et que les ministres des Affaires étrangères des pays du groupe, réunis à Cotonou fin mai [2], aient adopté, sur le même sujet, un projet de résolution qui devait servir de base aux échanges de vues des chefs d'État. Ce projet rejetait toute formule d'institutionnalisation des rapports franco-africains, mais il préconisait des rencontres périodiques entre le président de la République et le président en exercice de l'U.A.M., des réunions ministérielles, la constitution de groupes d'amitié parlementaire, et la création d'un Haut Conseil de la Coopération « ouvert à tous les États auxquels la France apporte son aide ».

En bref, comme à Bangui, se sont affrontées la thèse favorable à une organisation franco-africaine souple mais structurée, soutenue notamment par les présidents Senghor et Tsiranana, et celle qui, sans être opposée au principe de rencontres entre le président de la République et les chefs d'État, est hostile à leur périodicité. Les présidents Ahidjo et Mokhtar Ould Daddah, pour des raisons différentes, se sont faits les avocats de cette dernière thèse.

Un compromis s'avèrant impossible, le président Houphouët-Boigny, soucieux « d'éviter un éclatement de l'U.A.M. », a proposé que l'examen de cette question fût différé et repris à la prochaine conférence des chefs d'État (Ouagadougou, mars 1963). Il est possible qu'entre-temps des contacts soient pris, à ce sujet, avec le gouvernement français en raison du fait nouveau que constitue la perspective d'un « élargissement » de l'U.A.M. par l'adhésion éventuelle de certains des autres pays représentés à Libreville. Cette préoccupation a pu être, pour quelques-uns au moins des chefs d'État, l'occasion de justifier le report de toute décision.

Par contre, les participants à la conférence de Libreville se sont unanimement déclarés favorables à un rapprochement entre les groupes de

[1] Le communiqué final a été publié dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01297 du 2 octobre 1962.

[2] La conférence de Cotonou s'est tenue du 26 au 30 mai. Voir l'*Année politique 1962*, p. 353.

Monrovia [1] et de Casablanca [2]. Ils ont, en outre, renouvelé l'accord de l'U.A.M. à une réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays africains indépendants, qui se tiendrait à Addis-Abeba en avril ou mai 1963. Ces décisions ont été soulignées dans le communiqué final, sans qu'il soit fait allusion, comme cela avait été le cas à Bangui, à la nécessité de doter d'abord le groupe de Monrovia de la charte déjà élaborée, mais non encore approuvée, susceptible de lui donner la cohésion nécessaire avant qu'il rencontre l'autre groupe. Cependant, certaines informations permettent de penser que cette idée n'est pas perdue de vue : il serait envisagé de tenir, dans les prochains mois, à Addis-Abeba également, une réunion au cours de laquelle la charte du groupe de Monrovia pourrait être adoptée.

C'est aussi dans un « esprit d'unité africaine » que le Président mauritanien, sur les instances de ses partenaires, a décidé de retirer la candidature de son pays au Conseil de sécurité au profit d'un État du groupe de Monrovia – Nigéria ou Éthiopie probablement.

Enfin, les Douze de Brazzaville ont voulu ne pas être en reste à l'égard des Six de Casablanca sur le plan de la « décolonisation [3] ». Prenant à l'égard des « derniers vestiges du colonialisme » une position radicale, ils ont décidé de demander non seulement l'inscription à l'ordre du jour de la dix-septième session des Nations Unies de la question de l'Angola et des colonies portugaises, ainsi que de toutes les questions relatives à la Guinée espagnole, à Fernando Po et à tous les territoires dépendants, mais encore de proposer l'expulsion de l'O.N.U. du Portugal et de l'Afrique du Sud « raciste et impénitente ». Il est remarquable que cette dernière mesure ne vise pas l'Espagne, par suite probablement d'une intervention du président Mokhtar Ould Daddah soucieux, en raison du voisinage du Rio de Oro et de la Seguia El Hamra, de ne pas ajouter à ses difficultés avec Rabat d'éventuelles complications avec Madrid.

D'autres problèmes internationaux ont été traités à Libreville : le Conférence s'est prononcée pour un appui total à l'ensemble du plan Thant pour le Congo [4]. Mais, tout en se montrant favorable à la confirmation du Secrétaire général dans ses fonctions, les délégués des pays de l'U.A.M. aux Nations Unies auraient reçu instructions de faire savoir à M. Thant qu'en acceptant de le soutenir, leurs gouvernements escomptaient que le Secrétariat général tiendrait davantage compte de l'Union et s'efforcerait de lui assurer une plus large représentation dans les organismes des Nations Unies.

[1] Sur le groupe de Monrovia et la réunion du même nom du 8 au 12 mai 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 243 (et note). Se reporter aussi à l'*Année politique 1961*, p. 349-351.

[2] Sur le groupe de Casablanca, comprenant le Ghana, la Guinée, le Maroc, le Mali, la République arabe unie et sur la réunion de ce groupe du 3 au 7 janvier 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 8. Consulter également l'*Année politique 1961*, p. 345-346.

[3] Sur les résolutions concernant le Portugal et les débats relatifs aux problèmes de décolonisation, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 593-594.

[4] Le plan U Thant avait été présenté par le secrétaire général intérimaire de l'O.N.U. devant le Conseil de sécurité, le 20 août. Il prévoyait une structure fédérale qui devait permettre d'espérer la réintégration du Katanga dans la vie nationale du Congo. Voir l'*Année politique 1962*, p. 513-514.

En ce qui concerne l'adhésion de la Chine communiste à l'O.N.U., les États de l'U.A.M. voteraient contre toute résolution devant avoir pour résultat de remplacer la représentation de Taïpeh par celle de Pékin.

Sur l'Irian, la Conférence a été unanime à déplorer la solution intervenue sous les auspices des Nations Unies [1].

L'intérêt qu'ont marqué les chefs d'État aux questions internationales est à noter : il souligne leur volonté de voir leur pays jouer, aux Nations Unies notamment, un rôle de plus en plus important.

(DAM 52-01. Questions politiques n° 204.)

95

M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 291/EU. *Bad-Godesberg, 2 octobre 1962.*
Confidentiel.

Le voyage récemment accompli en Allemagne par le président de la République française [2] prêterait aux commentaires les plus étendus et à des réflexions qui ne sont pas prêtes de s'épuiser. Le récit chronologique en est fait dans une autre dépêche du présent courrier, qui se borne à noter les faits, et les principales rencontres du général de Gaulle avec les représentants de la vie publique allemande. Le court travail joint à la présente lettre se propose seulement d'examiner quelques-uns des aspects psychologiques de la visite officielle du chef de l'État, et de son extraordinaire retentissement en Allemagne.

Annexe

Quelques aspects psychologiques
du voyage du général de Gaulle en Allemagne

N. *Bad-Godesberg, 23 septembre 1962.*

Quinze jours après l'achèvement du voyage en Allemagne du président de la République, il est encore trop tôt pour en mesurer toute la portée et les conséquences; mais il est possible d'en décrire l'ambiance psychologique et de chercher à démêler, avec plus de nuances qu'en des télégrammes nécessairement concis, quelques-unes des raisons de l'éclatant succès dont Français et Allemands furent les témoins stupéfaits.

La réussite, en soi, ne faisait de doute pour personne, et l'on espérait communément la consolidation et l'élargissement de cette politique de réconciliation franco-allemande que nous avons poursuivie de façon systématique depuis un certain nombre d'années, sous

(1) Sur l'accord signé à la mi-août entre les Pays-Bas et l'Indonésie au siège de l'O.N.U., et qui portait sur la Nouvelle-Guinée, voir l'*Année politique 1962*, p. 512-513.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 67, 78, 80.

l'impulsion d'hommes aussi divers, et d'opinions politiques parfois aussi opposées, que M. Robert Schuman, M. Antoine Pinay, ou M. Pierre Mendès-France. Aidés d'un certain nombre de personnalités du monde des lettres, des affaires et du Parlement – et je citerai à titre d'exemple, parmi les plus actifs et les plus obstinés, M. André François-Poncet, M. Jean Schlumberger, le comte Coudenhove-Kalergi, le comte Robert d'Harcourt – nos hommes d'État avaient préconisé, et contribué à faire prévaloir une participation progressive de la République fédérale aux institutions internationales et même aux alliances occidentales : lente rentrée effectuée par étapes, sans trop en parler publiquement, et, en quelque sorte, sans s'en vanter, comme s'il était toujours un peu honteux, sitôt après les crimes du régime national-socialiste, de s'associer à une Allemagne dont le visage historique, celui que lui avaient jadis composé ses grands hommes, ses philosophes, ses écrivains, ses musiciens, avait été défiguré sous le signe grimaçant de la croix gammée.

Parallèlement, avec patience, de part et d'autre du Rhin, les esprits soucieux d'avenir s'efforçaient en silence de jeter les bases d'une entente plus profonde entre la France et l'Allemagne. La visite du général de Gaulle a fait apparaître soudain, avec un éclat extraordinaire, que ce discret labeur avait porté des fruits beaucoup plus considérables que ses ouvriers eux-mêmes n'en avaient sans doute conscience. Pour reconnaître dans toute son étendue l'importance de l'événement politique et psychologique dont nous venons d'être les témoins, du raz-de-marée sentimental qu'a déclenché la venue du président de la République, et des résultats acquis qu'elle a permis de constater, il faut se reporter, trente ans en arrière, à l'époque où, au lendemain des accords de Locarno, une première tentative de rapprochement entre les deux peuples fut esquissée par un certain nombre d'hommes soucieux de mettre enfin un terme à la séculaire querelle franco-allemande. Au moment où s'établissaient entre M. Briand et M. Stresemann des rapports dont on pouvait attendre beaucoup sur le plan des gouvernements, un certain nombre de Français et d'Allemands s'étaient réunis, à l'instigation du grand industriel luxembourgeois, directeur général de l'Arbed, M. Mayrisch, pour constituer un comité représentatif des plus grandes forces spirituelles et matérielles des deux pays. La cheville ouvrière en était, du côté français, Pierre Viénot, plus tard député des Ardennes, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et ambassadeur à Londres, mort à la tâche en 1944; autour de lui se groupaient de grands industriels, des savants de renommée mondiale comme le duc de Broglie, des représentants des associations ouvrières ou agricoles, des catholiques et des protestants, des écrivains, des professeurs illustres tels que M. Lévy-Bruhl, d'autres encore. De nombreuses réunions eurent lieu, des visites furent échangées, les conférences se multiplièrent, et tout fut mis en œuvre par ces hommes de bonne volonté pour créer entre France et Allemagne un climat psychologique qui empêchât le retour des guerres d'autrefois. Je puis porter témoignage de ces efforts, car j'ai assisté, jeune secrétaire à Berlin, à la naissance de l'entreprise, et pris part à nombre de ces manifestations. Une solide étude du comte Wladimir d'Ormesson, récemment parue dans la *Revue de Paris* [1], en retrace l'histoire, et rend hommage à ceux qui, alors, n'hésitèrent pas à se compromettre, de façon méritoire, au profit d'une cause peu populaire.

Or, jamais, à aucun moment de cette période, où se multipliaient, sur le plan littéraire, commercial, industriel, les contacts franco-allemands, les contemporains ne purent avoir l'impression qu'ils atteignaient plus qu'un cercle restreint d'intellectuels ou d'hommes d'affaires, plus qu'une élite dans les deux capitales, plus que des spécialistes en germanisme ou en latinité. Jamais les masses ne furent atteintes, ni leur sensibilité éveillée. Jamais les hommes d'État les plus sincèrement dévoués à la cause de la réconciliation entre les deux pays n'obtinrent davantage que des applaudissements salariés. Quand M. Briand vint à Berlin en septembre 1931, quelques douzaines de curieux se massèrent sur la Pariser Platz pendant le dîner qu'offrait à l'ambassade M. François-Poncet; et quand le ministre des Affaires étrangères français parut au balcon, quelques maigres cris et quelques pauvres applaudissements se firent entendre. M. Briand dont la fatigue – il touchait alors au terme de sa carrière – n'obscurcissait pas le réalisme, ne s'y trompa pas; et à un flatteur qui lui disait : « Vous avez entendu, M. le Président, ces gens criaient : " Sauvez-nous sauvez-nous ! " », je l'entendis répondre : « Vous avez compris de travers : ils disaient : " Sauvez-vous, sauvez-vous ! " ».

[1] Étude intitulée : « Une tentative de rapprochement franco-allemand entre les deux guerres », *Revue de Paris*, février 1962, p. 18-27.

Pourquoi cette différence fondamentale entre le climat de 1931, et celui de 1962 ? Mille raisons concourent à expliquer l'ambiance actuelle, dont certaines sont évidentes, dans l'ordre négatif : point de ressentiment comparable à celui qu'éveillaient, avant 1939, les souvenirs d'une guerre particulièrement sanglante sur le front français; point de traité de Versailles à quoi s'en prendre de tout; point de légende du coup de poignard dans le dos à la faveur de laquelle l'Allemagne pouvait se prétendre invaincue; point de responsabilité française dans les bombardements massifs de l'aviation alliée qui firent, surtout en 1944-1945, tant de victimes civiles et causèrent tant de destructions; point d'amputations de territoire à l'Occident, ou infinitésimales seulement; point de pertes coloniales en Asie ou en Afrique, puisque l'Allemagne de 1939 n'y comptait plus de possessions. C'est vers l'Est, au contraire, que se sont tournées l'angoisse et la haine, par suite de la division du pays, des brutalités sans nom commises par les armées russes, de la perte de provinces dont l'une était le berceau même de la grandeur prussienne, et, enfin, de l'établissement en Allemagne de l'Est d'un régime communiste si tyrannique que six millions d'Allemands l'ont fui en peu d'années. Quant à l'occupation du pays, elle avait été attendue comme une véritable libération par une population épuisée par une guerre de six ans, et terrifiée à la perspective de tomber sous la domination soviétique. Loin d'être vues, comme en 1919, avec amertume et rancœur, les forces d'occupation alliées et, parmi elles, les troupes françaises, dont le comportement paraît avoir été dans l'ensemble fort correct, furent bientôt considérées par les habitants de l'Allemagne de l'Ouest comme le seul rempart qui pût les protéger d'une invasion russe.

À tous ces motifs, aisément discernables, il faut ajouter encore chez les Allemands un sentiment de culpabilité répandu dans les élites et d'autres raisons plus subtiles, qu'il eût été déplacé d'invoquer dès le lendemain même de la guerre : un recul de dix-sept ans permet aujourd'hui de les reconnaître et de les accepter, en replaçant les faits dans une perspective historique plus sereine, et en y apportant le tact nécessaire.

En 1918, nous étions, aux yeux de nos voisins, les principaux vainqueurs de la première guerre mondiale. L'armée française avait triomphé des armées impériales en des corps à corps historiques, dont la Marne et Verdun restent les plus célèbres. En 1940, au contraire, la France a subi ce que le général de Gaulle, dans une dédicace manuscrite de ses *Mémoires*, appelle « la plus grave de ses épreuves nationales ». Elle en est restée hors de combat pendant des années. Quand nous avons pu reprendre notre place auprès des Alliés, l'Allemagne était, en substance, vaincue déjà, et la participation française aux campagnes de 1943-1945, pour glorieuse qu'elle fût, n'exerça pas d'influence décisive sur les opérations. Écrasée par les Alliés, mais ayant éprouvé sur le front russe les trois quarts des pertes immenses qu'elle enregistra pendant la guerre (plus de six millions de morts), l'Allemagne resta sous le coup du désastre subi dans les steppes de la Russie, n'en voulut jamais, bien au contraire, aux alliés occidentaux d'occuper les deux tiers de son territoire, et, en particulier, ne rendit jamais la France responsable de ses malheurs. Au contraire, il lui sembla confusément qu'une sorte d'instinctive solidarité pouvait s'établir entre deux pays dont l'un avait connu, et l'autre connaissait l'occupation totale de son territoire, et auxquels aucune épreuve n'avait été épargnée.

Notons aussi, comme un facteur d'une extrême importance, que le fait même d'une occupation prolongée, en France d'abord, en Allemagne ensuite, a multiplié entre les deux peuples des rapports, et souvent des liens, de toute espèce. C'est sans aucun enthousiasme que l'Allemand de 1939 se laissa mobiliser, et les témoins rapportent unanimement que les troupes partaient pour le front dans le silence, devant une population morne et abattue. L'octogénaire maréchal Hindenburg m'a dit une fois, il y a trente ans, sur un ton mélancolique : « Il m'a fallu aller plusieurs fois en France pendant ma vie, en raison des différentes guerres... » Assurément, nous ne le lui demandions pas, et, si je rapporte cette anecdote d'un humour involontairement cruel, c'est seulement pour indiquer qu'au début de la seconde guerre mondiale, le peuple allemand obéissait à un sentiment de contrainte résignée semblable à celui du Maréchal. N'empêche que, de 1940 à 1944, des millions de soldats allemands et les innombrables services civils qui les suivaient ont vécu en France. Si l'on se rappelle que le comportement de la Wehrmacht envers les populations fut toujours relativement correct, par rapport à celui de la Gestapo et des S.S., que l'armée haïssait et méprisait, et qu'il lui arriva même d'agir avec vigueur contre des Allemands coupables de crimes de droit commun (Je songe, par exemple, à l'exécution immédiate du soldat coupable d'avoir blessé le poète Saint-Pol Roux et assassiné sa fille), il paraîtra moins choquant de dire que le soldat

allemand, dans son ensemble, a pu rapporter des années d'occupation un réel sentiment de sympathie pour le peuple français, d'admiration pour la civilisation de notre pays, de considération pour la famille française et de respect pour le labeur des femmes qui, sous l'occupation, ont apporté un véritable génie, à force d'ingéniosité et de sacrifices, à nourrir et faire subsister leurs enfants.

La population française, de son côté, tout en ressentant avec violence l'occupation allemande et en la combattant par tous les moyens qui se trouvaient à sa disposition, ne fût-ce, chez beaucoup, que par une réserve hostile, a dû s'accommoder pendant plusieurs années de la présence de l'occupant. Fatalement, des rapports s'établissent qui réservent pleinement la dignité et le sentiment national, mais comportent un élément humain. Il en avait déjà été ainsi, dans nos départements du Nord, pendant la première guerre; et je me souviens encore de l'étonnement que j'éprouvai, et des réflexions que je fis, quand, jeune chasseur à pied, je pus constater en décembre 1918, dans les corons ouvriers de Roubaix, la parfaite coexistence, chez les habitants qui accueillaient mon bataillon, d'un patriotisme ardent et de l'accoutumance à l'occupant. Ce sont là, si l'on peut dire, les deux faces du *Silence de la mer*.

Encore ne s'agit-il que des Français demeurés en France; mais il faut aussi compter pour beaucoup les sentiments de nos prisonniers de guerre et des nombreux travailleurs venus en Allemagne de gré ou de force, envoyés par centaines de milliers dans les campagnes ou les usines allemandes pour suppléer aux hommes absents; un grand nombre d'entre eux se trouvèrent progressivement associés à la vie des habitants. Là encore, les souvenirs de la première guerre mondiale nous aident à comprendre. Le comte Robert d'Harcourt raconte dans ses *Mémoires de captivité et d'évasion* qu'en convalescence d'une grave blessure, il fut expédié dans un village bavarois dont le maire était aux armées, et que, parlant parfaitement l'allemand, il assuma progressivement les fonctions de bourgmestre, au milieu du respect général de la population, qui marquait la plus grande estime à son *Herr Graf*. Ce fait isolé s'est reproduit pendant la seconde guerre, sur la plus grande échelle, et j'en trouve un témoignage tout récent dans le *Journal des années difficiles* que vient de publier une publiciste allemande notoire, Mlle von Kardorf. On y voit les prisonniers français partageant à Berlin, sous les bombes américaines et anglaises, l'existence chaotique des familles chez qui ils demeuraient, les aidant à sauver leurs meubles, partageant avec elles les dernières provisions des uns et des autres : si bien que quand mourut le père de l'auteur, une délégation de nos compatriotes suivit le convoi funèbre, portant une couronne avec l'inscription suivante : « À la mémoire de M. von Kardorf, qui aimait tant notre pays »; et que, quand le comte Hardenberg fut arrêté par la Gestapo pour avoir pris part à l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler, d'autres travailleurs français, employés sur sa terre, vinrent assurer la châtelaine de leur dévouement, et lui firent boire pour la réconforter un café venu de France...

Ainsi, les grands événements historiques de l'époque contemporaine, conflits armés compris, entraînent-ils, par les véritables migrations populaires que causent les guerres totales du XXe siècle, des rapprochements inattendus. Déjà les invasions du XIXe, en charriant pêle-mêle les armées et les idées, avaient provoqué des phénomènes semblables; l'Allemagne de 1813 se rebellait contre la France de l'Empire, mais le culte de Napoléon survécut aux guerres de libération (auxquelles Goethe fut toujours parfaitement indifférent), et nombre de demeures allemandes constituaient, il y a trente ans, de véritables musées napoléoniens : c'était, à Berlin, le cas de la maison qu'habitait M. Stresemann, et où le ministre des Affaires étrangères avait accumulé les bustes, les portraits, les gravures, les livres concernant l'Empereur. Le général de Gaulle, qui pense selon des perspectives historiques, n'ignore rien de ces rapprochements *a contrario*, si l'on peut dire, que permet de constater le recul du temps. « Nous savions très bien, le Chancelier et moi, m'a dit M. Globke, le secrétaire d'État de M. Adenauer, que le président de la République parlait couramment l'allemand; car, un jour, il a récité d'un bout à l'autre devant nous le poème des Deux Grenadiers, et il a ajouté : Voyez, voici des vers de Heine, l'un de vos plus grands lyriques; ils ont été mis en musique par Schumann, un de nos plus grands musiciens, qui a utilisé à cette occasion le thème de *La Marseillaise*... C'est qu'il existe entre nos deux peuples, au-delà de ce qui a pu les opposer pendant des siècles, quelque chose de puissant qui les pousse à se réunir, par le moyen même, quelquefois, de ce qui semblait le plus les diviser. »

Accentuées par le prodigieux brassage d'êtres humains qui s'est effectué pendant la deuxième guerre mondiale, ces tendances se sont fait jour peu à peu depuis 1945. La menace

soviétique, la conscience de la solidarité européenne sont venues les renforcer; et, certes, cela ne fait oublier ni les drames de l'occupation en France, ni les tragédies de la déportation, ni les exécutions d'otages, ni les crimes commis par les enragés du parti national-socialiste, dont le souvenir ne doit pas être aboli; mais il s'en dégage désormais, après un certain nombre d'années, une leçon plus haute et plus grave que celle de la rancune. Le peuple français l'a compris, avec une générosité instinctive encore plus que consciente; c'est le témoignage de cette compréhension que le général de Gaulle est venu apporter au peuple allemand; il l'a fait avec une chaleur qu'il était en son seul pouvoir d'y mettre, et qui a aussitôt déchaîné une véritable frénésie d'enthousiasme dans les foules qui se pressaient sur son passage en masses quotidiennement grandissantes, jusqu'à ce dernier jour en Souabe, où l'on a pu raisonnablement évaluer à 600.000 le nombre des Wurtembergeois et des Badois qui l'ont acclamé entre Stuttgart et Ludwigsburg.

Ce que ces masses ont parfaitement compris, et je n'y insisterai guère pour l'avoir dit déjà dans de nombreux télégrammes, c'est que le président de la République française, en tenant à s'adresser à elles dans leur langue, en leur rappelant le grand et glorieux passé de l'Allemagne, leur disait en substance : « Vous avez commis des fautes, et des crimes, qui ont mis en péril toute la civilisation chrétienne et occidentale; vous avez été infidèles à la vocation de ceux qui ont fait la gloire et l'honneur de votre pays; mais vous avez durement payé le prix de vos erreurs; votre pays est divisé, vous avez perdu votre capitale, plus de six millions de vos morts ont jonché les champs de bataille. Vous avez expié, et vous continuez d'expier, puisque votre pays supporte toujours les conséquences de ce qu'a fait le Troisième Reich entre 1933 et 1945. Maintenant, il est temps, non pas d'oublier, mais de ne plus s'emprisonner dans le passé, et de tourner les yeux vers l'avenir. La France, qui fut l'une des grandes victimes de l'agression national-socialiste, vous propose non plus seulement une réconciliation, mais son amitié, pour un travail en commun qui, à travers cette collaboration, conduise à l'Europe unie dont rêvent nos deux jeunesses. » Ce langage, qui n'a pas été prononcé, sauf en ces deux dernières phrases, a été parfaitement entendu, que ce soit en pays rhénan-westphalien, à Hambourg, en Bavière, ou en Souabe. L'on sait quel accueil enthousiaste, au-delà de toute prévision ou de toute espérance (si j'excepte le pronostic personnel de M. François Seydoux), les foules ont ménagé au général de Gaulle. Assurément, tout chef de l'État français pouvait être sûr de se voir bien reçu en République fédérale. Mais c'est là qu'intervient le facteur personnel : aucun autre n'eût provoqué de pareils transports. À toutes les raisons générales indiquées déjà, il faut ajouter que l'Allemagne a le goût des hommes légendaires, qu'elle admirait en son visiteur l'homme qui avait été l'adversaire le plus passionné de la domination national-socialiste en Europe, et que cet homme, après avoir tranché la question d'Algérie, venait de montrer, en face d'une tentative de meurtre particulièrement dangereuse [1], le plus imperturbable sang-froid. De là un véritable déchaînement, encore décuplé par l'art du président de la République, pour trouver un contact immédiat avec les foules; déchaînement si frénétique, par moment, qu'à l'émotion des assistants français se mêlait une pointe d'inquiétude; déchaînement à la mesure – et peut-être aussi à la démesure – du public allemand, déchaînement qu'à l'exception de M. Adenauer – et non point partout, et pour combien de temps encore ? – aucun homme d'État allemand ou étranger n'est en droit d'attendre.

Le Chancelier l'a d'ailleurs parfaitement senti, et toute sa satisfaction ne l'a pas empêché de demander au maire de Berlin, de qui je le tiens, avec une bonhomie malicieuse : « Dites-moi, M. le Bourgmestre, ne pensez-vous point que le général de Gaulle a dû trouver, par moments, que notre peuple exagérait un peu ? » M. Willy Brandt a fort bien répondu à son interlocuteur, lors de cet entretien de Cadenabbia, que le président de la République française avait certainement été frappé davantage de la chaleur, du naturel et de la spontanéité de l'accueil, que de toute autre chose. J'ajouterai que pour quiconque a vécu en Allemagne, aucune comparaison avec le passé, aucun rappel des spectacles d'hystérie collective auxquels j'ai assisté en 1932 et 1933 ne sont véritablement de mise. À cette époque, les foules obéissaient à la fois à la suggestion et à la contrainte; la puissante armature du parti national-socialiste, les menaces qu'il faisait peser sur les hésitants ou les opposants, la surexcitation déclenchée par l'emploi systématique, des heures durant, des musiques militaires, l'action convergente de la presse, de la radio, des réunions et des discours préparatoires, tout contri-

[1] Allusion à l'attentat du Petit-Clamart (22 août) : *Année politique 1962*, p. 94.

buait à mobiliser les foules par une obligation physique et sous une pression morale. Ce que nous venons de voir est d'une essence entièrement différente. Certes, le Chancelier et son gouvernement n'ont rien négligé de ce qui pouvait préparer à l'hôte français un accueil chaleureux. Mais aucune coercition ne s'est exercée nulle part pour faire descendre les foules dans les rues : en certains lieux, les enfants des écoles avaient reçu congé, en d'autres non, à de certaines heures, les gens étaient libres, à d'autres, occupés. Dans une ville comme Hambourg, réputée pour sa froideur, le Sénat, par ankylose bien plus que par mauvaise volonté, avait même fait ce qu'il avait pu pour que la visite du chef de l'État français demeurât dans le cadre habituel de cette sorte de solennité. Or, c'est à Hambourg même, où rien de tel n'avait été facilité, que le voyage a pris son tournant décisif, et que les foules, sans montrer aucun souci des barrages de police, des embarras causés à la circulation, ou de l'absence de tout encouragement de la part des autorités, ont manifesté leur enthousiasme le plus spontané et le plus chaleureux, se massant sur les places, occupant les berges ou le pont des navires au long des kilomètres de quais, et infligeant de cette manière le plus complet démenti à la réputation des Hanséates. Ainsi, vingt-quatre heures auparavant, l'attitude des ouvriers de chez Thyssen, qui ne pouvaient être plus de quelques milliers vu l'exiguïté des lieux, avait déjà témoigné, dans des conditions particulièrement émouvantes, de cette spontanéité exempte de toute frénésie nerveuse. Connu par la radio, vu à la télévision, faisant suite aux premières scènes déjà transmises de Cologne ou de Bonn, l'accueil des Hambourgeois devait contribuer avec la force d'une avalanche à galvaniser les Bavarois, les Wurtembergeois, les Badois dans les conditions que l'on sait.

Le correspondant de la *Gazette de Zurich* à Bonn a très bien discerné que la partie essentielle et durable du voyage du général de Gaulle s'était déroulée moins « sur le plan de la politique que sur celui de la conscience – et de la subconscience – du public allemand. » J'ai moi-même trop insisté déjà sur ce sentiment de réhabilitation que traduisait l'enthousiasme populaire, pour m'y attacher encore. Mais il me semble que les différentes considérations qui viennent d'être énumérées permettent à la fois de dissiper certaines des inquiétudes qu'a pu faire naître le spectacle du déchaînement populaire auquel nous avons assisté. Assurément, depuis l'époque national-socialiste et les grandes journées de Nuremberg, jamais de pareilles foules ne se sont rassemblées en Allemagne, rien ne ressemble à une foule comme une autre foule, et certaines comparaisons étaient inévitables. Encore faut-il savoir pourquoi ces foules se réunissent : c'est là le point essentiel. Il y a trente ans, les masses se mobilisaient pour fêter un démagogue qui ne visait qu'à l'emploi de la force dans tous les domaines, militaire, spirituel, religieux, éducatif, – alors qu'aujourd'hui, il s'agissait d'accueillir un chef d'État étranger qui apportait des paroles de paix et de réconciliation tout en rappelant à ses auditeurs l'honneur d'être Allemands. Toute la différence est dans ce contraste, cette opposition même, entre un nationalisme agressif d'une part, et une juste fierté nationale de l'autre : c'est d'ailleurs un socialiste, M. Carlo Schmid, qui en a fait avec éloquence la distinction devant l'Assemblée européenne de Strasbourg; et ce n'est pas faire preuve de naïveté que d'y voir une différence essentielle et durable. Contemplant à la pinacothèque de Munich le portrait par Philippe de Champaigne d'un Turenne au visage déçu, amer et creusé, le général de Gaulle s'est tourné vers moi et m'a dit : « Tout à fait le portrait d'un vieux général : sans espérance et sans illusion. » Je serai tenté, après le voyage du président de la République en Allemagne, de reprendre cette formule en l'adaptant, et en disant que l'on peut, sans illusion, après ces triomphales journées, concevoir une grande espérance.

Dans la dernière lettre qu'il écrivit avant d'être fusillé sur l'ordre d'Hitler, le Père jésuite Delp disait que l'Allemagne devait être « au-delà du jour présent, une réalité sans cesse renouvelée ». On souhaiterait qu'il en fût ainsi de l'amitié franco-allemande.

(R.F.A., EU 6-24-1. Relations politiques franco-allemandes.)

96

M. Bérard, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1252 à 1254 [1]. *Rome, 4 octobre 1962.*

Notre ambassadeur près le Saint-Siège a rapporté la sensation qu'avait causée à Rome la brusque décision du Souverain Pontife de se rendre à Lorette et à Assise [2]. Les réactions recueillies dans les milieux gouvernementaux confirment entièrement les impressions et les remarques de M. de La Tournelle.

Déjà, les déplacements impromptus de Jean XXIII en automobile n'étaient pas vus d'un œil très favorable par les autorités italiennes, qui mettaient en avant le souci de sécurité qu'elles ressentaient pour le Saint-Père sur le plan de la circulation. Encore, ces brefs déplacements pouvaient-ils être considérés comme officieux.

Tant en raison de sa longueur que de son caractère solennel, la visite à Lorette et à Assise est apparue, au contraire, comme un voyage officiel à travers le territoire de l'État italien. C'est en tout cas l'argument qu'on invoque au palais Chigi pour justifier la décision de M. Fanfani d'accompagner Jean XXIII dans le train présidentiel. Sans doute entre-t-il pour une part, dans cette décision du chef du gouvernement, le désir de profiter de l'« aura » qui entoure le Saint-Père. Mais on laisse percer, dans son entourage, le souci de marquer du même coup, voire avec une nuance d'agacement, que de tels déplacements doivent demeurer exceptionnels.

(Saint-Siège 1961-1965. EU 30-3-3. État intérieur.)

97

Compte rendu

Entretien entre le président de la République
et Sa Majesté le roi Olaf V de Norvège à l'Élysée, le 26 septembre 1962

C.R. *Paris, 4 octobre 1962.*

Après avoir exprimé à Sa Majesté Olaf V le sentiment de satisfaction qu'il éprouve à la recevoir à Paris, le général de Gaulle rend hommage à la

[1] Ce télégramme a été communiqué à l'ambassade de France près le Saint-Siège.

[2] Voir le télégramme nos 98-99 de l'ambassade de France près le Saint-Siège en date du 3 octobre, non reproduit. Il relatait la surprise suscitée dans les milieux officiels par l'annonce soudaine d'un déplacement du Souverain Pontife aussi loin de Rome. Auparavant, Jean XXIII avait limité ses visites en territoire italien à un rayon d'environ deux cents kilomètres.

mémoire du roi Haakon VII [1]. Il souligne à cette occasion que l'attitude exemplaire du défunt monarque au cours de l'occupation de son pays par les troupes allemandes aura constitué une contribution essentielle au succès final de la cause de la Norvège, de celle de la France, qui lui était comparable, et de celle des Alliés en général. Dans ce domaine, poursuit le général de Gaulle, l'activité personnelle de Sa Majesté, à l'époque prince héritier, mérite également d'être citée en exemple.

Abordant les problèmes actuels, le président de la République commence par déclarer que le peuple français n'éprouve aucune hostilité, bien au contraire, à l'égard du peuple russe, mais que les prétentions du gouvernement soviétique à l'hégémonie mondiale doivent être irrévocablement dénoncées et contrebattues. C'est de ce principe que découle la position de la France dans l'affaire de Berlin [2], où toute concession faite aux exigences soviétiques ne pourrait qu'affaiblir gravement le front des puissances occidentales.

· La Norvège, assure Sa Majesté, est d'autant plus consciente des dangers de l'impérialisme soviétique qu'elle est géographiquement plus proche de la Russie avec laquelle elle possède même, au Nord, une frontière commune. C'est la raison principale pour laquelle le peuple norvégien attache un tel prix au renforcement de l'alliance occidentale qu'il estime fondée non seulement sur une conjonction d'intérêts, mais plus encore sur une communauté fondamentale de conceptions politiques et humaines. Le général de Gaulle souligne à cette occasion la valeur du facteur d'ordre et de stabilité politique, économique et social que représente la Norvège dans cette partie de l'Europe. Sa Majesté en attribue le mérite à la continuité du gouvernement social-démocrate.

Venant à l'œuvre de décolonisation massive entreprise par la France en Afrique, qui vient de culminer avec l'indépendance de l'Algérie, le président de la République déplore qu'elle n'ait pas été mieux appréciée par certains des alliés de la France, notamment par la Norvège [3]. Il eût été au moins possible, déclare le chef de l'État, de faire confiance aux intentions solennellement exprimées par le général de Gaulle. Sa Majesté n'en disconvient pas, mais tente de justifier la position norvégienne par l'attachement, bien compréhensible, de la population pour la notion de liberté et, plus particulièrement, pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le Roi saisit cette occasion pour poser quelques questions sur l'avenir des Français d'Algérie et sur les problèmes posés par la reconver-

[1] Le prince Charles de Danemark, petit-fils du roi de Danemark, fut élu le 18 novembre 1905, sous le nom de Haakon, premier roi de la Norvège indépendante depuis 1380. Il régna de 1905 à 1957. En 1957, son fils Olaf lui succéda. Il régnera de 1957 à 1991. Le roi Olaf V se rendit en visite officielle à Paris du 26 au 28 septembre 1962.

[2] Sur l'affaire de Berlin, voir ci-dessus les n°s 41, 54, 55, 64, 68, 75, 80 (note). Le 25 septembre, les gouvernements américain, britannique et français adressaient une note à l'U.R.S.S. en réponse à une note soviétique du 5 septembre. Les trois gouvernements alliés déclaraient que l'U.R.S.S. témoignait de son désir de maintenir la tension en s'opposant à une discussion en vue d'éviter les incidents à Berlin. Voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01301 du 11 octobre 1962.

[3] Sur l'Algérie, la Norvège et la décolonisation en Afrique, se reporter au télégramme d'Oslo n° 70, du 12 juillet, non reproduit, expliquant l'attitude de la Norvège vis-à-vis de la France.

sion de l'armée française qui, pour la première fois depuis 1939, rappelle-t-il, ne se trouve plus engagée sur un théâtre d'opération.

Passant à l'Allemagne, le général de Gaulle demande au Souverain de lui faire connaître son sentiment sur la réconciliation franco-allemande, telle qu'elle vient de se manifester au cours de son récent voyage en République fédérale [1]. Sa Majesté ayant exprimé sa satisfaction de l'heureuse évolution des rapports politiques de part et d'autre du Rhin, le président de la République poursuit en insistant sur la nécessité de « lier l'Allemagne à l'Ouest » et, sous cet angle, ajoute-t-il, la consolidation des rapports entre la France et l'Allemagne ne peut que servir les intérêts du monde libre. Sa Majesté en est d'accord.

En ce qui concerne le Marché commun, qu'il qualifie « d'organisation économique et non politique », le général de Gaulle déclare que l'Angleterre y accédera pour autant qu'elle se montre disposée à adopter les conditions nécessaires. La Norvège, poursuit-il, s'alignera vraisemblablement sur l'attitude de l'Angleterre [2]. Sa Majesté partage ce point de vue, précisant que « la liberté comporte également celle de s'abstenir ».

À propos de la récente visite à Paris du président Nehru [3], le général de Gaulle évoque brièvement le problème de l'Asie, mentionnant en particulier l'inconnue que représente le potentiel de la Chine. Sa Majesté convient de l'importance de la question en ajoutant qu'à son avis, l'expansion de la Chine s'accomplira inévitablement aux dépens des Soviétiques et que ces perspectives méritent d'être suivies avec la plus grande attention.

Le président de la République demande enfin à son hôte de lui préciser si la Norvège a des motifs particuliers d'intérêt pour les questions posées par l'Amérique latine. Le Roi se borne à répondre que les préoccupations de la Norvège dans cette partie du globe sont essentiellement d'ordre commercial et, plus précisément, maritimes.

En conclusion, et après s'être enquis des conditions matérielles du séjour à Paris de Sa Majesté, le général de Gaulle s'informe des études poursuivies par le Prince héritier [4], de ses intentions quant à son avenir, et indique au Roi que notre armée serait heureuse, à l'occasion, d'accueillir son illustre fils.

L'entretien, commencé à 12 h. 30, est terminé à 13 h. 15.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] Sur ce voyage qui a eu lieu du 4 au 9 septembre et son retentissement, voir ci-dessus les n°s 67, 78, 80, 95 annexe.

[2] La Norvège est entrée en 1960 dans la petite zone de libre-échange ou A.E.L.E., mais le 28 février 1962, le gouvernement norvégien décide de demander son adhésion à la C.E.E. Le 28 septembre, le directeur des Relations extérieures à la C.E.E., M. Rey, annonce que les négociations pour l'association de la Norvège au Marché commun commenceront en janvier 1963. Sur la Norvège en général, se reporter à une note de la sous-direction d'Europe occidentale du 17 août, non reproduite; sur l'économie norvégienne et les échanges franco-norvégiens, voir une note de la direction des Affaires économiques au Département, rédigée par M. Henri Quioc, conseiller des Affaires étrangères, du 31 juillet, non retenue.

[3] Du 20 au 22 septembre : voir ci-dessus le n° 87.

[4] Le prince héritier Harald, né le 21 février 1937 à Skaugum (Norvège), succédera à son père sous le nom de Harald V en janvier 1991.

98

M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1357 à 1359. *Vientiane, 8 octobre 1962, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 12.)

Les problèmes touchant Seno et la mission militaire française ont bien entendu été au centre de ma reprise de contact avec Souvanna Phouma.

Seno. – J'ai dit au Premier ministre que nous étions prêts à procéder à la cérémonie du transfert et à un échange de lettres l'enregistrant. Les conditions pratiques de l'évacuation (ventilation du matériel, sort des étrangers hébergés autour de la base, etc.) seraient ensuite ajustées.

Le Prince m'a alors exposé qu'avant tout transfert, il souhaitait pouvoir fixer la destination de Seno.

Il voulait l'assigner comme centre d'entraînement pour l'aviation et les parachutistes des forces neutralistes qui, avec la plaine des Jarres, disposeraient ainsi au Nord et au Sud de deux points d'appui sérieux, jusqu'à la fusion des forces armées.

Mais les partenaires ne l'entendent pas ainsi : le Pathet Lao réclamant une occupation tripartite et Phoumi [1] alléguant qu'il s'agit de sa zone.

Le Premier ministre demandait donc qu'on attende qu'il ait pu régler le problème au sein du gouvernement, ce qu'il pensait obtenir d'ici la fin du mois.

Dans l'intervalle, je pouvais préparer l'échange de lettres.

Mission militaire française. – J'ai suggéré au Premier ministre d'amorcer la reprise d'activité de nos officiers en appelant d'abord quelques experts auprès de lui au ministère de la Défense nationale.

Le Prince, qui m'avait déclaré que la mission d'instruction ne pourrait entrer en fonction qu'après la fusion des forces armées, a même trouvé « difficile » la rentrée dès à présent de nos conseillers au ministère.

Mais il a admis de leur donner des études et des rapports à faire à la maison.

J'ai mis au courant le général Lancrenon [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Général Phoumi Nosavan, représentant de la partie de Vientiane au sein du gouvernement provisoire d'union nationale, constitué le 23 juin, en tant que vice-président et ministre des Finances.

[2] Général Lancrenon (Robert), chef de la mission militaire française d'instruction au Laos.

99

Note de la Direction des Affaires africaines et malgaches

Pénétration économique de la République fédérale d'Allemagne en Afrique noire d'expression française [1]

N. n° 417/DAM 1. *Paris, 8 octobre 1962.*

L'influence de la République fédérale n'a longtemps été sensible que dans l'Est africain et plus spécialement dans les régions d'expression britannique. Partout ailleurs, les Allemands, poursuivant des buts purement mercantiles, se contentaient, pour commercer, des circuits existants. Mais, dès 1961 [2], les autorités fédérales ont pris conscience des avantages d'une aide généralisée en Afrique, des aspects politiques de cette aide, nouveau moyen de défense de l'Occident, du regain de prestige que l'Allemagne en tirerait et, surtout, de la nécessité d'aider des pays qui seront les partenaires de demain. Elles ont alors entrepris un effort systématique en direction des États d'expression française, par des interventions publiques la plupart du temps, mais aussi en essayant d'intéresser les capitaux privés allemands au développement de ces pays [3].

I. *Intervention publique allemande.*

L'Allemagne fédérale a conclu en 1961 et 1962 des accords cadres avec tous les États noirs d'expression française (voir tableau en annexe) [4]. Ces accords peuvent être classés en quatre catégories :

– Des « accords économiques » qui comportent l'engagement « de porter pleine attention aux suggestions faites par l'autre gouvernement en ce qui

[1] Cette note a très vraisemblablement été rédigée par M. Robert Puissant, conseiller aux Affaires administratives de la direction des Affaires africaines et malgaches au secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

[2] Se reporter à la note n° 34/DAM, du 28 septembre 1961, portant sur l'aide étrangère bilatérale dans les pays africains et malgaches d'expression française, non reproduite. Voir également une note du 10 février 1962, traitant des efforts allemands en Afrique noire, non retenue.

[3] Sur cette grande offensive en direction du tiers monde et sur le désenchantement allemand, faisant ressortir que deux États africains étaient hostiles aux vues de la République fédérale sur la lutte anti-communiste, et la reconnaissance de la R.D.A. : le Ghana et le Mali, et que cinq étaient douteux : le Sénégal, la Guinée, la Haute-Volta, le Dahomey et le Tanganyika, voir le télégramme de Bonn n°s 3965-3966 du 22 août, non reproduit.

[4] Ce tableau figure dans le dossier, mais n'est pas reproduit ici. Citons seulement qu'en 1961, la R.F.A. a conclu des accords avec le Togo (16 mars) portant sur un crédit de cinq millions de deutschmarks, la Haute-Volta (8 juin), pour 25 millions de deutschmarks, le Niger (19 juin) pour 12 millions de deutschmarks, le Sénégal (27 juin), pour 25 millions de deutschmarks. En 1962, un accord économique a été signé avec le Cameroun, le 3 mai; le 30 octobre, un accord sera signé à Bonn avec le Congo-Brazzaville aux termes duquel la République fédérale promet une aide financière de 8 millions de deutschmarks; le 17 novembre, un accord sera signé avec le gouvernement togolais accordant un prêt à long terme de 53 millions de deutschmarks pour des travaux d'aménagement du nouveau port de Lomé. Se reporter à la note d'information n° 90 du 27 mars 1963, émanant du conseiller financier près l'ambassade de France à Bonn, présentant la répartition par zones géographiques et par pays des investissements privés allemands à l'étranger de 1952 à 1962.

concerne la réalisation et l'extension des échanges de marchandises, de prestations de services, de capitaux et de paiements »;

– Des « accords de coopération économique et technique », qui contiennent des dispositions en matière de formation de stagiaires et d'échange de boursiers;

– Des « accords ou protocoles sur la navigation maritime ou aérienne », qui prévoient que chaque gouvernement s'abstiendra de prendre à l'égard de l'autre des mesures discriminatoires;

– Enfin, des « accords financiers » en vertu desquels la République fédérale allemande accorde aux États bénéficiaires des prêts à long terme à un taux d'intérêt généralement assez bas (3 %). Le montant en est variable selon les pays (voir tableau). L'attribution de cette aide financière est liée à l'exécution de projets précis préalablement étudiés et approuvés par les autorités fédérales, à qui il appartient d'apprécier leur valeur économique et sociale, leur intérêt pour l'Allemagne elle-même, et leur importance pour le développement des relations économiques bilatérales.

Les crédits allemands peuvent également être affectés à de grands ensembles déjà prévus dans les plans d'assistance d'autres nations (cf. barrage du Kouilou au Congo). La République fédérale a ainsi consenti depuis 1961 pour 260 millions de DM de prêts à long terme.

Les missions allemandes (Schlitter [1] - Reinhardt [2]) chargées de parcourir les États devaient, d'autre part, s'efforcer de faire accepter aux gouvernements africains des systèmes de garantie des investissement privés.

II. *Les investissements privés allemands.*

Ceux-ci ne progressent que fort lentement (voir tableau). La plupart des nouveaux États se montrent peu disposés à se plier aux conditions exigées par les prêteurs. Quant aux milieux économiques et financiers de la République fédérale, ils restent très hésitants devant le rique politique qui existe à leurs yeux; « presque partout, disent-ils, se manifestent les tendances à la socialisation ou au contrôle de l'économie ».

Devant ces réticences, le ministre de la Coopération, M. Scheel [3], partisan, au contraire, d'un accroissement de l'aide privée, a fait adopter par le gouvernement de Bonn le projet de création d'une société pour promouvoir l'aide aux pays sous-développés. Cette « Société pour le dévelop-

[1] En juin 1961, la mission Schlitter s'est rendue au Sénégal, au Niger, au Dahomey et au Mali. Voir le télégramme de Paris à Bonn (nos 605-613) et à Brazzaville (nos 56-64) du 27 janvier, non reproduit.

[2] Au cours de l'année 1961, une mission de parlementaires et une délégation d'experts de la République fédérale ont séjourné à Madagascar. A la fin du mois de mai 1962, une mission officielle allemande conduite par le Dr Reinhardt, directeur du service du Commerce extérieur au ministère fédéral de l'Économie, a passé quelques semaines à Madagascar; sur cette mission, voir les deux télégrammes de Tananarive nos 349-351 et 637, respectivement des 12 mai et 21 août, non reproduits.

[3] Sur le ministère de la Coopération économique, chargé de l'aide aux pays sous-développés, voir le télégramme de Bonn nos 1056-1105 du 22 février, non reproduit. Le 9 février, M. Walter Scheel, ministre de la Coopération économique, a présenté à la presse son ministère, créé pour coordonner l'aide allemande aux pays sous-développés; les crédits inscrits au budget de 1962 s'élevaient à 3,5 milliards de deutschmarks.

pement [1] » serait un organisme semi-étatique destiné à encourager les petites ou moyennes entreprises allemandes, et sa tâche essentielle serait de « conseiller et d'orienter les investissements à l'étranger ». Elle pourrait aussi participer elle-même à des opérations de financement, mais à titre transitoire et dans le seul but de favoriser l'essor de la libre entreprise.

De plus, pour satisfaire un vœu des milieux privés allemands, M. Scheel envisage de faire remettre en cause le principe admis, jusqu'ici, que l'octroi des crédits de l'État fédéral n'est pas lié à l'achat de marchandises allemandes.

Enfin, certains prêts privés continueront à bénéficier de la garantie « Hermès », garantie du gouvernement fédéral comparable à notre « assurance crédit ».

En résumé, le gouvernement fédéral paraît poursuivre deux objectifs : limiter les dépenses d'aide aux seuls projets rentables et approuvés par lui, et faire bénéficier davantage l'économie allemande de cette aide.

(DAM 51-11-2. Aide étrangère. R.F.A., n° 186.)

100

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1133 [2]. *Saigon, 9 octobre 1962* [3].

(*Reçu :* le 13, 16 h. 40.)

J'ai eu avant-hier, au cours d'une réception, un assez long entretien avec M. Ngo Dinh Nhu [4].

Pendant quarante minutes, le conseiller politique, reprenant les idées développées dans le message présidentiel du 1er octobre (mon télégramme n° 1120 [5]), m'a exposé avec beaucoup de conviction les raisons qu'a, d'après lui, le Sud-Vietnam d'espérer en une victoire prochaine. Il fixe même la date de cette victoire au printemps de 1963. Les causes de ce

[1] La Société d'aide au développement, créée en 1962 à Cologne, a pour tâche d'aider les entreprises allemandes à investir dans les pays sous-développés. Il existe aussi la Fondation allemande pour les pays en voie de développement dont le siège se trouve à Berlin-Ouest, créée en juin 1960, et qui s'occupe de la formation d'experts allemands ou africains. Sur le sujet, voir les dépêches de Berlin nos 302/EU du 21 juillet 1960 et 278/EU du 23 octobre 1962, émanant toutes deux du ministre français délégué à Berlin, non reproduites.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bangkok (n° 348).

[3] Par courrier en clair.

[4] Frère du président sud-vietnamien Ngo Dinh Diem.

[5] Télégramme du 2 octobre non reproduit.

« renversement » dans la situation sont à rechercher, militairement, dans l'organisation des opérations et, politiquement, dans l'efficacité croissante des hameaux stratégiques.

A. Opérations militaires.

M. Nhu a insisté sur les résultats très encourageants obtenus par les opérations combinées, principalement héliportées. Ce sont ces opérations qui ont permis les victoires de la Plaine des Joncs et de la Pointe de Camau (600 Vietcong tués). Or, m'a-t-il dit, elles n'ont été possibles que « grâce à l'assistance technique française ».

Les documents qu'avec l'accord de nos autorités compétentes, l'ambassade a communiqués discrètement aux services vietnamiens de la Défense nationale sur les enseignements des opérations héliportées en Algérie ont, paraît-il, fait merveille. Grâce à eux, M. Nhu m'a déclaré qu'il avait pu vaincre les répugnances américaines, dont celles du général Harkins [1], à recourir à cette tactique, laquelle avait donné depuis toute satisfaction.

B. Rôle politique des hameaux stratégiques.

Mon interlocuteur m'a affirmé que, par l'exécution de son programme de « hameaux stratégiques », le Sud-Vietnam était sur la voie de gagner la guerre et d'assurer sa révolution politique, économique et sociale. Il préconise l'application de ce plan à tous les pays sous-développés.

3.000 de ces hameaux ont déjà été créés, 2.700 sont en cours de réalisation. Leur nombre atteindra 10.000 à la fin de l'année sur un total prévu de 16.000.

La multiplication des hameaux permet de couper l'ennemi de ses sources d'approvisionnement en mettant la population paysanne à l'abri de sa pression. Elle permet également d'opposer à l'adversaire sa propre tactique, celle de la guérilla, avec les groupes d'autodéfense, tandis que les missions de contre-guérilla incombent exclusivement aux troupes régulières. Les bandes vietcong sont ainsi prises entre les deux forces comme entre l'enclume et le marteau.

Mais ce sont surtout les résultats politiques que souligne M. Nhu. À l'intérieur des hameaux, les anciennes classes fondées sur l'argent ou la naissance sont remplacées par une société nouvelle et jeune où chacun occupe une place en fonction du rôle qu'il joue dans l'édification et la défense de cette communauté personnaliste. Le hameau dont les habitants ont fait preuve de maturité est administré par un Conseil élu.

« Primitivement, m'a dit M. Nhu, nous avions voulu faire la révolution en la provoquant d'en haut et en invoquant l'intérêt général. C'était une erreur. Il nous faut repartir de la base, de la cellule-mère, c'est-à-dire du village et montrer que l'intérêt général se confond en beaucoup de points avec le faisceau des intérêts bien compris de la masse. »

[1] Paul Harkins, chef de la mission militaire américaine à Saigon.

À l'entendre, la jeunesse paysanne s'engagerait avec ardeur sur le chemin tracé par les hameaux stratégiques; elle réclamerait des armes pour se défendre et aurait déjà infligé des pertes sensibles aux Vietcong.

Ces derniers suivraient le développement de l'expérience avec inquiétude mais aussi, pour certains, avec intérêt. Le conseiller politique m'a confié que, des documents détaillés étant tombés entre leurs mains à la suite de l'attaque d'un convoi, des chefs vietcong avaient secrètement pris contact avec lui pour s'informer des buts profonds du programme et marquer leur appréciation. « Si ce programme est tel que vous le déclarez, auraient-ils dit, notre combat perd tout sens. »

Les hameaux stratégiques seraient donc des facteurs de pacification. Ils seraient également, d'après M. Nhu, des éléments déterminants *pour une future réunification des deux Vietnams.*

Je ne puis que laisser au maître d'œuvre des hameaux stratégiques la responsabilité de ses affirmations et me borner à noter son optimisme. Je constate cependant qu'il exprime celui-ci avec une foi nouvelle et que certaines de ses conclusions trouvent une confirmation dans les observations faites par les experts de la mission Thompson [1].

Quoi qu'il en soit, l'idée de fonder, à partir du village, la révolution démocratique (Les Américains, m'a dit M. Nhu, détestent ce mot de révolution) est saine.

C'est cette idée qu'avec le concours du R. P. Lebret (ma dépêche n° 1191 du 24 août 1960 [2]), nous avons soutenue depuis trois ans auprès de nos interlocuteurs vietnamiens. L'avenir dira si les fruits qu'on espère aujourd'hui si fermement M. Ngo Dinh Nhu mûriront et si les fins dernières seront fidèles aux principes.

(Collection des télégrammes.)

[1] Dirigée par R.G.K. Thompson, ancien secrétaire permanent pour la Défense dans la Fédération de Malaisie, cette mission d'experts britanniques devait conseiller le gouvernement du Sud-Vietnam en matière de lutte antiguérilla.

[2] Il s'agit en fait probablement de la dépêche n° 119 du 24 octobre 1960, non reproduite. Elle résumait le contenu d'un rapport sur la situation au Sud-Vietnam réalisé, sous la direction du R. P. Lebret, par une équipe de sociologues et de techniciens français appartenant à l'« Institut de recherches et de formation en vue du développement harmonisé ». Il soulignait notamment que « le village ou le hameau sont les communautés où se forme le sens civique par le partage des responsabilités avec les autorités supérieures. Il suffirait de remettre en honneur les traditions vietnamiennes qui font une large place aux notabilités locales. »

101

Compte rendu

des conversations franco-américaines
Washington, 9 octobre 1962 [1]

Étaient présents :

du côté américain	*du côté français*
M. Kennedy,	M. Couve de Murville,
M. Rusk,	M. Hervé Alphand.
M. Charles Bohlen,	
M. William Tyler.	

M. Kennedy demande à M. Couve de Murville ce qu'il pense de l'évolution de l'affaire berlinoise [2].

M. Couve de Murville estime que les Soviets ne savent peut-être pas eux-mêmes ce qu'ils vont faire. Si la construction du Mur a apporté une solution au problème des réfugiés, il reste toujours une question de prestige que M. Khrouchtchev voudrait régler. Il est prêt à cet égard à courir un certain risque, sans doute pas le risque majeur; il s'interroge encore vraisemblablement sur les conséquences que pourrait avoir la signature du traité de paix avec l'Allemagne de l'Est. Il est donc possible que M. Khrouchtchev vienne en Amérique sous prétexte d'assister aux séances des Nations Unies, mais en fait pour discuter de Berlin avec le président Kennedy.

M. Kennedy partage ces vues et, compte tenu de ces circonstances, déclare que les plans d'urgence ne lui paraissent pas adaptés à la situation. Il prend un exemple : pour réaliser le premier sondage d'intention prévu, il faudrait trois jours d'après le général Taylor. Ce délai lui apparaît excessif. Il voudrait pouvoir le réduire et centraliser les responsabilités. Le général Taylor lui dit encore qu'il faudrait soixante jours pour assurer les opérations d'alerte et de mobilisation indispensables à l'envoi d'unités plus importantes sur l'autoroute. Dans ces conditions, les Russes ne penseront pas que nous sommes sérieux dans notre réplique.

[1] Le 3 octobre, M. Couve de Murville avait quitté Paris pour New York où il devait assister au débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'admission de l'Algérie. Il s'entretenait le 7 octobre avec M. Rusk, le 9 octobre avec le président Kennedy.

[2] Le 6 octobre, la police populaire est-allemande empêchait une ambulance britannique, stationnée à proximité du Mur, de le franchir pour porter secours à un jeune habitant du secteur occidental, grièvement blessé, au moment où il faisait passer un groupe à l'Ouest par un tunnel qu'il avait lui-même creusé. Le même jour, dans un message aux dirigeants est-allemands à l'occasion du treizième anniversaire de la création de la R.D.A., MM. Khrouchtchev et Brejnev relevaient comme « une importante contribution au règlement du problème allemand » la construction du Mur, et réaffirmaient la résolution soviétique de signer un traité de paix allemand. Diverses personnalités ouest-allemandes se rendaient à Washington pour connaître les intentions des États-Unis (l'*Année politique 1962,* p. 557).

M. Couve de Murville répond qu'en effet, les plans d'urgence ne lui paraissent pas non plus réalistes. En particulier, il craint que l'autoroute soit coupée pour toujours si nous ne réagissons pas immédiatement et vigoureusement. Si dès le début, il est clair pour les Soviets qu'ils courent un risque majeur, la guerre pourra être évitée.

M. Rusk fait remarquer que les plans d'urgence tels qu'ils sont actuellement établis sont fondés sur les indications qui nous ont été données par les militaires.

M. Couve de Murville répond qu'il convient sans doute de prendre l'avis des militaires, mais que la décision est avant tout politique. En 1936, c'est compte tenu de l'avis des États-majors, qui demandaient la mobilisation générale, que nous ne nous sommes pas opposés à l'occupation de la Rhénanie par Hitler. Ne commettons pas la même erreur aujourd'hui. Il faut que les Soviets soient convaincus que nous sommes prêts à aller jusqu'au bout.

M. Kennedy pense que si M. Khrouchtchev vient aux États-Unis et le rencontre, leur entretien aboutira à un échec, étant donné surtout l'intervention russe à Cuba [1]. Il est possible alors qu'il signe le traité de paix avec l'Allemagne de l'Est [2] sans trop se soucier de nos réactions, puisqu'il a dit à M. Udall que nos plans d'urgence ne l'impressionnaient pas. À titre d'avertissement, la France ne pourrait-elle pas accroître ses forces stationnées en Allemagne, par exemple y transférer deux divisions qui se trouvent actuellement derrière la frontière française ?

M. Couve de Murville fait remarquer qu'il importe peu que ces divisions soient en temps de paix stationnées à l'est de la France ou au sud de l'Allemagne. De toute façon, si le conflit devait éclater, elles se battraient. Il convient d'autre part de ne pas accroître excessivement la concentration des forces en Allemagne, et par conséquent de laisser en France un certain nombre de divisions ainsi que leurs dépôts. Il semble que le général Norstad n'ait pas fait d'objections à ces conceptions du déploiement.

M. Kennedy croit se rappeler que le général Norstad désirait au contraire disposer de 30 divisions en Allemagne.

Revenant à la question des plans d'urgence, le Président demande à M. Couve de Murville ce qu'à son avis, il convient de faire en cas d'interruption des accès.

D'après *M. Couve de Murville*, il conviendrait d'une part d'appliquer des mesures économiques qui aboutiraient en fait à un blocus et feraient grande impression, en particulier sur les satellites, d'autre part, dans les vingt-quatre heures, de déclencher les premières actions militaires.

M. Bohlen demande s'il ne serait pas possible de prévoir à l'avance l'application automatique de certaines décisions. La nécessité de recourir

[1] Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus les n°s 51, 52, 56, 66, 69, 75 (note), 82.

[2] M. Udall, secrétaire à l'Intérieur des États-Unis, s'était rendu en visite officielle en U.R.S.S. du 29 août au 9 septembre, et avait été reçu le 6 septembre par M. Khrouchtchev. M. Udall se trouvait à la tête d'une délégation de spécialistes américains de l'énergie électrique.

chaque fois à l'accord des gouvernements impose des délais qui peuvent être dangereux.

Le recours aux décisions finales des gouvernements paraît inévitable à *M. Couve de Murville*. Les gouvernements ne peuvent en effet donner à l'avance délégation pour des mesures dont l'application peut entraîner la guerre ou la paix. Lorsque nous avons dû répondre aux initiatives soviétiques dans les couloirs aériens, l'entente s'est établie facilement et les délais n'ont pas été excessifs. Au surplus, pour M. Couve de Murville, l'essentiel est que M. Khrouchtchev soit convaincu de la détermination américaine d'utiliser, le moment venu, l'arme nucléaire.

M. Kennedy paraissant réagir contre cette affirmation, *M. Couve de Murville* souligne qu'il ne met pas pour sa part en doute la volonté du président Kennedy, et que d'autre part, en s'exprimant ainsi, il ne cherche pas un prétexte pour justifier un allégement de nos charges ou de nos responsabilités. La France pour sa part contribue de son mieux à l'effort commun dans le domaine conventionnel aussi bien que dans le domaine atomique.

M. Kennedy constate que nous sommes d'accord pour revoir les plans d'urgence en vue de réduire les délais et rendre notre dissuasion plus efficace. Il persiste à penser que le transfert, à un certain moment, de forces françaises en Allemagne exercerait une influence psychologique sur les Russes. Sur tous ces points, il compte d'ailleurs envoyer prochainement une lettre au Général.

Il pose ensuite une question particulière à M. Couve de Murville : que convient-il de faire si les Soviets arrêtent nos convois militaires sur l'autoroute tout en laissant passer le trafic aérien ? En pareil cas, nous pourrions évidemment nous contenter de l'aviation pour ravitailler nos garnisons à Berlin. Il n'en reste pas moins qu'il y aurait violation caractérisée de nos droits d'accès.

M. Couve de Murville reconnaît qu'il y a là une question à discuter de nouveau entre les gouvernements. Nous devrions certainement commencer à appliquer des mesures économiques même en dehors de la zone de Berlin, mais il n'est pas sûr que cela soit suffisant.

M. Kennedy soulève la question du Laos.

M. Couve de Murville indique qu'il n'a pas d'informations précises depuis le 7 octobre, date à laquelle les forces étrangères devaient être retirées du Laos [1]. Il pense cependant que si Russes et Chinois ont signé à Genève [2], c'est que tel était leur intérêt. Il est vraisemblable que leur intérêt sera également d'appliquer les conventions passées. Si elles étaient aujourd'hui violées, sans doute s'agirait-il d'actions locales faites derrière le dos des Soviets et des Chinois.

[1] Le 7 octobre, le prince Souvanna Phouma déclarait que toutes les forces étrangères avaient le jour même quitté le Laos, « à l'exception de quelques retardataires ». Il annonçait avoir reçu à ce sujet des messages d'apaisement des États-Unis, de la Chine populaire et du Nord-Vietnam.

[2] Les textes visant à la neutralisation du Laos avaient été signés le 23 juillet par les participants à la conférence de Genève réunie sur le sujet : l'*Année politique 1962*, p. 511; ci-dessus le n° 22 (note).

M. Kennedy se demande comment évoluera la situation au Congo [1].

M. Couve de Murville souligne que nos buts sont identiques; il s'agit d'assurer l'existence d'un Congo unifié à caractère fédéral, par conséquent de nous opposer à la sécession du Katanga. Des intérêts particuliers, ceux de l'Union minière, sont évidemment prépondérants et il semble que Tschombé en soit simplement l'agent. Serait-il possible d'exercer une influence directe sur les milieux financiers intéressés ?

M. Kennedy demande si la France changera son attitude en ce qui concerne le financement de l'opération des Nations Unies au Congo.

M. Couve de Murville rappelle que depuis le début, nous nous sommes montrés défavorables à une telle action. Nous n'avons pas cependant voulu l'empêcher en opposant notre veto aux résolutions du Conseil de sécurité. En revanche, nous ne voulons rien avoir à faire avec l'opération en cours [2]. Une fois cette opération terminée, il sera temps sans doute de revoir la situation financière des Nations Unies dans son ensemble.

Certains ont cru au début que les Russes pouvaient intervenir au Congo et qu'en conséquence, il fallait faire agir les Nations Unies, c'était là une erreur. Les positions stratégiques de l'Occident lui permettaient d'intervenir sans risque en dehors bien entendu de celui de la subversion.

Pour répondre à la question précise du Président relative au financement des forces de l'ON.U., *M. Couve de Murville* indique que nous ne saurions nous considérer comme liés ni par l'avis de la Cour de justice [3] ni par une décision de l'Assemblée générale.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] Le 9 octobre, était publié à New York un rapport de M. Gardiner, représentant du Secrétaire général au Congo, sur la situation au Katanga. Il révélait que l'armée katangaise comprenait à nouveau un certain nombre de mercenaires européens, « en contradiction flagrante avec les déclarations des représentants du Katanga ».

[2] Dans la nuit du 8 au 9 octobre, un incident avait opposé des forces de l'O.N.U. et des gendarmes katangais à la poste centrale d'Élisabethville.

[3] Sur cet avis, voir ci-dessus le n° 70 (note).

102

M. DE BEAUVERGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 714/AL. [1]. *Lisbonne, 9 octobre 1962.*
Secret.

Par lettre n° 678-AL du 24 septembre dernier [2], j'ai transmis le rapport que l'attaché militaire près cette ambassade a rédigé au retour de son récent voyage dans les territoires portugais d'Afrique. Le Département voudra bien trouver ci-joint huit exemplaires supplémentaires de ce rapport.

Dans son étude fort bien documentée, claire et précise, le colonel Wattier a analysé, non seulement la situation militaire proprement dite, mais encore l'état d'esprit des cadres de l'armée portugaise. Je voudrais, pour ma part, insister sur les aspects inquiétants que comporte à mes yeux l'appréciation de ces deux données.

I. Sur le plan militaire, la situation en Angola, dix-huit mois après l'éclatement de la rébellion [3], est favorable. Grâce à son dynamisme, à son endurance, à l'intelligence de ses chefs, à son adaptation aux conditions locales, l'armée portugaise a presque entièrement reconquis les zones insoumises. À ce sujet, on peut considérer que les récentes déclarations que M. Fragoso, directeur des Affaires politiques au ministère portugais des Affaires étrangères, a faites au Conseil de l'O.T.A.N. correspondent à la réalité.

Les succès de l'armée sont cependant trop fragiles et le danger trop proche pour que sa présence ne soit pas jugée indispensable pour longtemps encore. Car, même dans l'hypothèse la plus favorable, celle où la rébellion se révélerait incapable d'accroître son potentiel offensif, ce n'est qu'au prix d'une constante surveillance de la frontière, d'un quadrillage efficace de régions encore sensibilisées que le commandement portugais

[1] Note manuscrite en marge du document : *M. Guillon. Très intéressant, c'est exactement l'Algérie.*

[2] Cette dépêche de Lisbonne transmettait l'important rapport, non reproduit, que l'attaché militaire près l'ambassade de France à Lisbonne avait rédigé à l'issue du voyage d'information qu'il avait effectué en Angola, au Mozambique et en Guinée du 4 au 28 août 1962. Après avoir exposé le but de la mission qui lui avait été confiée et les conditions d'exécution de celle-ci, le colonel André Wattier développait les trois grandes têtes de chapitres suivantes : A. Considérations générales; B. Généralités sur l'armée portugaise d'outre-mer; C. Situation particulière des trois territoires : Angola, Mozambique, Guinée. Ce document est à compléter par les dépêches de Luanda n° 154/AL du 20 juillet et 180/AL du 30 août, non reproduites, portant sur la situation en Angola, ainsi que par la dépêche de Lisbonne n° 642/N.U.O.I. (Nations Unies, Organisations internationales) du 4 septembre, non reproduite, traitant des réformes du Portugal dans ses provinces d'outre-mer.

[3] Le 18 décembre 1960 a marqué le début de l'éclatement de la rébellion, mais c'est principalement entre janvier et mars 1961 que le terrorisme a réellement explosé avec le soulèvement urbain à Luanda du 4 au 10 février et la grande révolte des Bakongo des 15-16 mars 1961. Dès le 15 juin 1961, les grandes opérations de récupération du territoire ont pu commencer.

pourra conserver ses positions actuelles. Or, ceci nécessite bien entendu le maintien des effectifs déjà engagés.

À cet égard, les chiffres cités par le colonel Wattier sont significatifs :

– 48.000 hommes pour l'Angola (quinze fois la superficie du Portugal, 4.800.000 habitants dont 250.000 Blancs);

– 16.000 hommes pour le Mozambique (huit fois le Portugal, 6.500.000 habitants dont 70.000 Blancs);

– 5.000 hommes pour la Guinée (un tiers du Portugal, 550.000 habitants dont 2.500 Blancs).

On sait que la rébellion en Angola ne fut, à son origine, ni bien organisée, ni opiniâtre. En particulier, les quelques bandes mal armées et peu aguerries n'ont pas été appuyées dans leur action par des groupes de terroristes opérant dans les villes et susceptibles de créer ainsi partout un climat de peur et de fixer d'importants effectifs. Certes, les Portugais s'en félicitent, mais ils n'en considèrent pas moins qu'un grand danger subsiste, qui risquerait de modifier la situation du jour au lendemain, car les effectifs actuels seraient insuffisants à y faire face.

D'autre part, au Mozambique, les autorités responsables ne se laissent pas abuser par le calme qui règne sur l'ensemble du pays. Il est très douteux, au cas où des troubles graves viendraient à y éclater, que les 16.000 hommes de troupe puissent suffire au rétablissement rapide de l'ordre.

L'effort qui est actuellement réalisé pour maintenir en Afrique près de 70.000 hommes (dont 62.000 environ appartenant à l'armée de terre) constitue déjà une très lourde charge pour le budget portugais qui doit, par ailleurs, faire face à de nombreuses autres dépenses inhérentes aux réformes que le gouvernement de Lisbonne tente d'introduire dans ses territoires. En outre, des matériels aussi coûteux que les escorteurs et les corvettes, qui font défaut, rendent impossible toute surveillance des côtes du Mozambique, et les hélicoptères (6 en Angola, aucun au Mozambique) nécessitent des moyens de financement peu faciles à concevoir.

Dans ces conditions, les perspectives d'avenir concernant la situation militaire dans les provinces d'outre-mer me semblent assez sombres.

II. Quant à l'état d'esprit des cadres de l'armée, il me paraît être également un motif d'inquiétude. Certes, notre attaché militaire a retiré de ses prises de contact avec les casernes, les mess, les postes isolés, une excellente impression. Il a, en particulier, été frappé par la bonne tenue de la troupe et l'intelligence de ses cadres, engagés, en dehors de leurs tâches professionnelles, dans une action purement civile baptisée, en Angola, « psychosociale ».

Or, si généreuse et désintéressée soit-elle, cette action peut à la longue se révéler risquée. Coupée de l'extérieur, aux prises avec des problèmes très localisés qu'elle s'estime seule à savoir et pouvoir résoudre, manifestant des tendances sociales, l'armée en campagne commence à prendre conscience des réalités politiques et à donner son avis. Il y a là le germe d'un processus désormais classique qui inspire quelque inquiétude.

(Afrique-Levant. POR. Territoires portugais d'Afrique.)

103

COMPTE RENDU

Entretien du Secrétaire général avec l'ambassadeur de Tunisie, le 4 octobre

C.R. *Paris, 16 octobre 1962.*

L'ambassadeur de Tunisie a fait le 4 octobre une visite d'arrivée au Secrétaire général, et passé en revue avec lui les divers aspects des relations franco-tunisiennes.

Le Dr Mokkadem n'a évoqué Bizerte que pour traiter par prétérition la question de l'évacuation, question « discutée au plus haut échelon ». Il a toutefois mentionné les « excroissances » en donnant l'impression que leur évacuation par la France dans un avenir rapproché lui paraissait chose acquise. Comme M. de Carbonnel lui indiquait qu'il s'informerait de l'état de la question, l'ambassadeur a précisé qu'il savait bien l'utilité de ces positions pour la défense de la base proprement dite; mais il ne pouvait être question de défense que contre les Tunisiens; or, la page était tournée; il ne pouvait plus être question de mesures de force de la part de la Tunisie; au contraire, la voie était maintenant ouverte à la coopération entre les deux pays.

Avant que l'on ne passe à un autre sujet, le Secrétaire général a marqué à l'ambassadeur à quel point les « coups d'épingles » récemment signalés par l'amiral Meynier [1] constituaient une mauvaise méthode pour nous amener à des concessions. Le Dr Mokkadem a pris note de cette remarque, tout en ajoutant qu'il comprenait que M. Sauvagnargues avait de son côté saisi de la question les autorités tunisiennes.

Passant aux affaires économiques, l'ambassadeur de Tunisie évoqua tout d'abord la réadaptation nécessaire des accords de 1959 [2] et exprima sa vive satisfaction à la nouvelle que, sur ce point, les conversations pourraient s'engager sans délai.

Il y avait aussi le contentieux financier qui lui paraissait pouvoir être rapidement résolu, en mettant simplement à jour les accords préparés en 1961.

Plus importante était la question des terres; sans doute le gouvernement français n'a-t-il pas, comme l'espérait Tunis, donné son accord au rachat progressif de toutes les terres françaises; mais peut-être est-ce là une question de calendrier. M. de Carbonnel confirme qu'en plus de la tranche des 100.000 hectares convenue en 1960 [3], nous ne nous refusons pas à discuter d'une autre tranche, mais que nous n'avons rien convenu au-delà.

[1] Allusion notamment à la saisie d'un bateau de pêche français, le *Pen Glass*, à l'intérieur des eaux territoriales tunisiennes, début octobre. Le 11 octobre, le gouvernement tunisien portait la limite des eaux territoriales de 3 à 6 milles.

[2] Allusion à une convention commerciale et tarifaire conclue le 5 septembre 1959.

[3] Sur l'accord d'octobre 1960 concernant les terres, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 160 (note).

L'ambassadeur fit valoir que des « faits nouveaux » étaient intervenus : d'abord la préplanification tunisienne, établie en fonction du rachat de toutes les terres françaises; ensuite et surtout, la perspective d'une réforme agraire extrêmement poussée en Algérie, alors que le gouvernement tunisien ne pourrait évidemment faire moins dans ce domaine que son voisin.

Comme le Secrétaire général évoquait les conséquences regrettables du point de vue de l'économie tunisienne que ne manquerait pas d'avoir le départ de tous les agriculteurs français de Tunisie, son interlocuteur a fait allusion à la possibilité d'accueillir des moniteurs agronomes français. La conversation n'a pas été poussée plus avant.

Reprenant le mot de coopération dont il s'était déjà servi, le Dr Mokkadem passa aux questions militaires.

Dans le domaine naval, il annonça que le gouvernement tunisien demanderait prochainement au gouvernement français la fourniture d'une unité de tonnage plus important que le patrouilleur déjà livré.

Du point de vue de l'aviation, la Tunisie comptait également sur la France pour lui constituer une force aérienne.

Quant à l'entraînement des officiers tunisiens dans les écoles militaires françaises, le gouvernement tunisien en était très satisfait et espérait que la chose serait maintenue et même développée.

D'autres formes de coopération devaient se développer sur le plan industriel, en commençant par l'arsenal de Menzel-Bourguiba : la France devrait aider la Tunisie à monter là des installations de chantiers susceptibles d'attirer la clientèle des pays méditerranéens voisins. M. Capdeville avait fait des études à ce sujet; il convenait de poursuivre. M. de Carbonnel exprima quelques doutes sur l'opportunité d'accorder une telle priorité à l'utilisation de l'arsenal à des fins maritimes. Ne vaudrait-il pas mieux mettre à profit les possibilités que donnaient les installations de Menzel-Bourguiba du point de vue de l'industrie légère ?

Abordant enfin le domaine culturel, le Dr Mokkadem s'est montré extrêmement satisfait de l'effort accompli par la France et qui avait permis une excellente rentrée universitaire et scolaire. Cet effort devait d'autant plus être poursuivi que divers pays comme le Sénégal et le Niger demandaient maintenant à la Tunisie de leur envoyer des professeurs arabisants francophones. Si la France pouvait remplacer en Tunisie les professeurs ainsi détachés, la Tunisie pourrait agir en Afrique comme le « relais » de la France.

(Tunisie T 19-1 K. Marine de guerre. Bizerte. Après la crise de juillet 1961.)

104

M. de Guiringaud, Ministre délégué, Haut Représentant adjoint de la France en Algérie,
à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 1401 à 1410. *Alger, 17 octobre 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* 1 h.)

Sans consulter cette ambassade, Mgr Duval a cédé son archevêché au gouvernement algérien, qui y installera les services du tourisme [1].

Sans nous consulter davantage, l'archevêque a accepté la création d'une commission mixte pour statuer sur le sort des biens habous actuellement affectés au culte catholique. Le gouvernement algérien y est représenté par le directeur du Cabinet du ministre des Habous.

Au cours de la première réunion de cette commission, le 12 octobre, le représentant du ministre a demandé au vicaire général d'évacuer la cathédrale d'Alger avant le 1er novembre, date à laquelle le gouvernement algérien désire y organiser, à l'occasion de la première célébration de la nouvelle fête nationale, une cérémonie patriotique.

En l'absence de Mgr Duval, qui assiste à Rome au concile, Mgr Giroud a proposé, sous réserve de l'accord de l'ambassade, que l'archevêque n'évacue pour cette date que la nef, le chœur étant gardé quelques jours encore pour permettre le transfert ultérieur, avec l'aide financière du ministère des Habous, des autels et des sépultures épiscopales. Il est venu le 16 octobre demander l'accord de l'ambassade, qu'il souhaite pour les raisons suivantes :

Depuis de longues années, les nationalistes algériens protestent contre l'affectation au culte catholique d'un édifice construit de 1848 à 1862 sur l'emplacement d'une mosquée qui fut utilisée comme église dès 1830 avant d'être détruite par les autorités françaises. Il faut en outre tenir compte depuis l'indépendance de la pression physique de la population de la Kasbah qui, deux fois, le 3 juillet et quelques jours plus tard, a envahi le sanctuaire.

Mgr Duval n'attache pas d'intérêt pratique à la conservation d'un lieu de culte qui, en raison de sa situation géographique, n'est presque plus fréquenté par les fidèles. Enfin et surtout, il souhaite que les relations entre l'Église catholique et le nouvel État algérien ne soient pas, dès le départ, hypothéquées par le problème des sanctuaires chrétiens établis sur

[1] Pour le statut juridique de la cathédrale d'Alger examiné sur le plan des rapports avec l'archevêque d'Alger d'une part et avec le gouvernement algérien d'autre part, se reporter à une note du 22 octobre, non reproduite; sur sa désaffectation, voir les télégrammes n°s 1785-1786 du 22 octobre, ainsi qu'une lettre de Rome (Saint-Siège) du 25 octobre, non retenus. Sur les menaces qui pèsent sur les biens du culte catholique, à la suite de la profanation de l'église Saint-Augustin à Alger, voir le télégramme d'Alger n°s 1441-1442 du 18 octobre, non reproduit. Sur Mgr Duval, archevêque d'Alger, se reporter au télégramme d'Alger n° 1110 du 2 octobre, non retenu.

d'anciennes fondations pieuses musulmanes, biens habous. C'est dans cet esprit qu'il a l'intention d'abandonner également les églises Sainte-Croix et Notre-Dame-des-Victoires : la première est une ancienne mosquée, la seconde a été bâtie, comme la cathédrale, sur une ancienne mosquée. En contrepartie de ces concessions, Mgr Duval croit pouvoir obtenir ailleurs des terrains qu'il effecterait au culte ou à des œuvres.

Mgr Duval ayant engagé ses négociations avec les autorités algériennes sans nous consulter – et peut-être n'avons-nous pas à le regretter – , je ne crois pas que nous ayons à donner à son vicaire général l'accord que celui-ci sollicite. Il conviendrait toutefois que nous lui précisions notre position.

D'après les renseignements en ma possession, la cathédrale appartenait au domaine de l'État français. Il n'est donc pas au pouvoir de l'archevêque de céder cet édifice à l'État algérien. Il peut au plus en accepter la désaffectation. La question du transfert de propriété ne peut concerner que le gouvernement français.

Selon l'interprétation que nous avons jusqu'ici retenue – mais non explicitée – des accords d'Évian (article 19 de la déclaration de principe relative à la coopération économique et financière [1]), la cathédrale d'Alger devrait normalement être incluse dans l'ensemble des immeubles appartenant en Algérie à l'État français et qui feront l'objet d'une négociation globale. Elle serait alors comprise parmi ceux, tel le Palais d'été, que nous ne désirons pas garder, mais en contrepartie desquels nous demanderons des immeubles adaptés aux besoins de nos services.

A vrai dire, les édifices cultuels dont les autorités algériennes demandent la rétrocession posent un problème particulier et ne peuvent guère constituer une monnaie d'échange utilisable au cours d'une négociation. Il serait difficile d'affirmer que ces immeubles sont nécessaires au fonctionnement normal des services français en Algérie; d'autre part, nos futurs interlocuteurs ne manqueraient pas de soutenir que le retour à l'État algérien de biens religieux confisqués à l'époque de la conquête doit intervenir sans aucune contrepartie.

Il y a même lieu de craindre que le gouvernement algérien n'utilise dès maintenant ces arguments pour exiger le transfert immédiat de la cathédrale d'Alger, ou même, en jouant de l'ambiguïté du texte de l'article 19 précité (le domaine ... sera ... transféré), pour affirmer que le transfert s'est opéré d'une façon automatique à la date de l'indépendance. En dépit de la situation particulière des immeubles cultuels, il serait spécialement dangereux d'admettre cette dernière thèse. Le gouvernement algérien pourrait alors soutenir de la même façon que le transfert de l'ensemble du domaine immobilier de l'État français prévu à l'article 19 est intervenu dès le 3 juillet 1962 et que le gouvernement français peut simplement demander à l'État algérien la rétrocession de quelques-uns de ces immeubles.

Il paraît donc opportun d'adopter pour la cathédrale d'Alger une position analogue à celle que nous observons en ce qui concerne par exemple

[1] L'*Année politique 1962*, p. 639.

le Palais d'été, et qui consiste à laisser à l'État algérien l'usage d'un bien tout en affirmant que le transfert de la propriété de ce bien n'interviendra que dans le cadre des futures conventions domaniales [1].

De la sorte, l'accord donné par l'archevêque d'Alger à la désaffectation de sa cathédrale constituerait dans l'immédiat un geste peut-être nécessaire mais suffisant, dont nous lui laisserions l'entière responsabilité.

Je souhaite que Votre Excellence veuille bien me faire savoir assez rapidement si cette analyse rencontre son approbation, afin que toutes indications utiles soient données sans délai à Mgr Giroud.

La question de droit réglée, resterait encore celle de la date à laquelle l'archevêché laisserait les autorités algériennes prendre possession de la cathédrale désaffectée : je ne sais pas jusqu'où Mgr Duval ou son vicaire se sont engagés à ce sujet. La célébration dans l'ancien sanctuaire catholique du premier anniversaire officiel de l'insurrection risquerait évidemment de susciter des réactions dépassant très largement celles que provoquera déjà l'annonce de la désaffectation de cet édifice.

(Collection des télégrammes.)

105

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1394/CE. *Londres, 18 octobre 1962.*

1. Dorénavant et contrairement aux vœux officiels du gouvernement, sinon peut-être aux vœux secrets de certains de ses membres, à commencer sans doute par le Premier ministre, l'affaire du Marché commun est devenue une pomme de discorde entre les partis politiques britanniques et va dominer la vie politique intérieure du pays jusqu'aux prochaines élections [2].

M. Macmillan a, depuis le début, espéré remporter un succès électoral sur le thème de l'adhésion, et il a même parié sur la chose au point de faire dépendre toute sa politique économique de l'issue favorable des négociations et de la date de leur conclusion. M. Gaitskell [3], après bien des hésitations, a finalement jeté le poids de son autorité dans l'autre plateau de la balance et, depuis le mois dernier, manifesté au grand jour l'espoir que cette affaire précipiterait une défaite électorale des conservateurs. M. Grimond [4] mise moins que les deux autres leaders sur la rentabilité électorale de la position prise par son parti : il se borne à souligner

[1] Sur les négociations domaniales, voir le télégramme d'Alger nos 2685-2688 du 15 décembre, non reproduit.

[2] Ces élections eurent lieu le 15 octobre 1964 et se soldèrent par une victoire travailliste.

[3] Gaitskell (Rt. Hon. Hugh Todd Naylor), leader travailliste britannique.

[4] Grimond (Rt. Hon. Joseph), leader du parti libéral.

qu'il avait été l'un des premiers à préconiser l'adhésion et à annoncer que la Grande-Bretagne serait un jour forcée d'y venir.

Il est clair en tout cas que, du leader conservateur et du leader travailliste, l'un se trompe dans ses calculs. Il n'est donc pas inutile d'essayer d'apprécier les chances électorales des deux grands partis en fonction de leur prise de position pour ou contre l'adhésion.

2. Le Congrès conservateur [1] a approuvé à une écrasante majorité la politique européenne de M. Macmillan : il a entériné les résultats obtenus jusqu'ici dans la négociation et accordé au gouvernement un blanc-seing pour la suite des opérations. M. Macmillan n'a donc plus à craindre de révoltes dans son parti et dans sa majorité, quels que soient les termes finalement agréés à Bruxelles, sauf évidemment si les Six décidaient de ne rien accorder, mais exactement rien, à la Nouvelle-Zélande ou posaient de nouvelles conditions exorbitantes de celles qui ont déjà été acceptées du côté britannique sur les autres sujets.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'opinion de tendance habituellement conservatrice suivra aveuglément l'attitude prise par le Congrès : néanmoins, on voit mal comment la politique du gouvernement aurait pu recevoir un tel accueil de la part des représentants des circonscriptions électorales réunis dans ce Congrès s'ils n'avaient eu au départ au moins le sentiment que cette politique était vendable aux électeurs. L'enthousiasme collectif manifesté par le Congrès ne peut à son tour manquer de faire impression sur l'opinion.

Il reste cependant deux ordres de difficultés : la première concerne la réaction des intérêts économiques menacés par les arrangements de Bruxelles. On imagine fort bien la réaction des horticulteurs devant un accord draconien en la matière, mais ils ne sont qu'une poignée. On conçoit que les agriculteurs ne montreront aucun enthousiasme à l'idée de devoir abandonner du jour au lendemain les principes d'un système de garanties qui leur vaut tant de privilèges : mais une grande partie d'entre eux et même probablement la majorité est prête à accepter le système de la politique agricole commune en dépit de ce que la National Farmers Union prétend à des fins tactiques : de plus, ils ne représentent au total que 5 % de la population et ils paraissent beaucoup moins disposés à voter travailliste qu'à accepter une politique agricole nouvelle. L'affaire de l'augmentation ou des perspectives d'augmentation du prix des produits alimentaires est en réalité beaucoup plus sérieuse, car elle touche un public bien plus vaste et notamment cette fraction des électeurs que leurs intérêts matériels rapprochent d'un programme travailliste. Du sort des partenaires de la Grande-Bretagne au sein de l'A.E.L.E. [2], il est inutile de beaucoup parler : l'opinion britannique, dans son ensemble, ne s'y intéresse guère et encore moins cette fraction de l'opinion qui réprouve l'adhésion pour des motifs nationalistes.

[1] Réuni le 11 octobre à Llandudno (l'*Année politique 1962*, p. 558).

[2] L'Association européenne de libre-échange regroupait, avec le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Portugal.

La deuxième difficulté touche au Commonwealth et à la souveraineté. La défaite écrasante subie à Llandudno par les défenseurs exclusifs du Commonwealth et de la souveraineté britannique ne signifie pas que les équipes du parti conservateur elles-mêmes n'y demeurent attachées et le public en général, encore plus, mais elle signifie que le gouvernement a réussi à faire admettre par une partie représentative de l'opinion que l'adhésion servirait le Commonwealth et que la mise en commun des efforts des pays européens méritait un abandon limité de souveraineté. Les conditions précises faites au Commonwealth, et ceci est l'enseignement essentiel de ce Congrès et la justification profonde de la tactique de M. Macmillan, ne pèseront que d'un poids technique, c'est-à-dire faible, dans une balance où les arguments politiques l'emporteront. La rapidité avec laquelle les congressistes ont oublié ou feint d'oublier les doléances exprimées le mois dernier par les Premiers ministres du Commonwealth [1], la facilité avec laquelle ils font confiance au gouvernement pour décréter que les promesses faites au Commonwealth sont et seront tenues même si les faits s'inscrivent à l'encontre de cette assertion, l'absence de toute démonstration en faveur des pays du Commonwealth autres que les dominions blancs, n'indiquent pas que le pays tout entier ait aussi peu de mémoire ou de scrupules que les cadres du parti conservateur : mais ces manifestations indiquent à coup sûr que le caractère britannique est moins logique que celui d'autres peuples et que ce qui est décrété incompatible de l'autre côté de la Manche ne l'est pas nécessairement de ce côté-ci.

Encore une fois, l'unité du Congrès conservateur n'implique pas l'unité et l'adhésion du pays : les doléances prévisibles des intérêts économiques lésés, les protestations à venir du Commonwealth ranimeront les doutes et les inquiétudes, ressusciteront des mouvements d'hostilité, mais ceux-ci resteront sans doute sporadiques : désormais, il apparaît à peu près sûr que le parti conservateur a presque complètement refermé ses rangs et c'est là un avantage certain dans la compétition électorale.

3. On ne saurait dire que les choses se passent aussi simplement du côté travailliste. M. Gaitskell a sauté le pas à un moment où les sondages d'opinion faisaient apparaître pour la première fois une majorité défavorable à l'adhésion et où plusieurs observateurs pensaient que la conférence du Commonwealth se terminerait mal pour M. Macmillan. Il faut ajouter, pour comprendre la passion soudaine qu'il a mise dans cette affaire, que M. Gaitskell a été mû par deux considérations importantes : son hostilité personnelle à l'égard de M. Macmillan, qui est déjà très vive, s'est trouvée renforcée par la découverte – tardive – du peu de cas que le Premier ministre faisait du Commonwealth : cette hostilité s'est combinée avec l'espoir d'avoir trouvé un moyen sûr de gagner les prochaines élections, battant un adversaire haï sur le terrain précisément choisi par celui-ci. La victoire se doublerait ainsi d'une revanche alors que le succès de M. Macmillan aurait un aspect insolent. Au surplus, pour un dirigeant socialiste de formation universitaire, il est intellectuellement difficile d'admettre

[1] Sur la conférence des Premiers ministres du Commonwealth, voir ci-dessus les nos 74, 85.

qu'un pays comme la Grande-Bretagne ne puisse se redresser sur le terrain économique sans l'adjuvant de la concurrence étrangère et sans le choc d'une thérapeutique d'essence plus ou moins libérale. M. Gaitskell est instinctivement porté à croire qu'un gouvernement socialiste est capable par lui-même de sortir le pays d'affaire, ce qui l'amène à déclarer avec légèreté qu'aucun économiste britannique sérieux n'est nettement favorable à l'adhésion, alors que, selon une enquête récente de l'*Observer*, il s'agit là d'une contre-vérité énorme. Un tel exemple est donné pour montrer que dans sa hâte et sa passion, M. Gaitskell a tendance à s'abuser lui-même.

M. Gaitskell a manœuvré à Brighton [1] pour orienter son parti dans un sens hostile à l'adhésion : il a obtenu en apparence gain de cause, mais l'unanimité qui s'est dégagée sur la résolution finale est une unanimité de façade. Il ne faut pas oublier que M. Gaitskell est devenu, par un brusque renversement des choses, l'idole sinon l'otage de la gauche du parti qui a salué avec un enthousiasme frénétique sa descente dans le camp des opposants au Marché commun. Ses nouveaux soutiens sont ses adversaires d'hier et comptent parmi eux les partisans les plus déclarés du neutralisme et du désarmement unilatéral. M. Gaitskell devra donc s'attendre à des difficultés nouvelles le jour où il s'agira de définir un programme électoral. Mais surtout il reste à démontrer comment, en s'inclinant vers la gauche du parti, le leader travailliste pourra, aux élections, gagner les voix du centre, car c'est bien de cela qu'il s'agit. À supposer, ce qui paraît extrêmement douteux, qu'il réussisse à maintenir intacte l'unité du parti sur l'affaire de l'adhésion jusqu'aux élections, il offre une cible admirable à ses adversaires en se rapprochant des partisans du désarmement nucléaire unilatéral, des nationalisations, du développement radical de la fiscalité, etc.

Quant aux Européens du parti, ils n'avaient accepté le texte de résolution qu'à contrecœur, pour ne pas rompre l'unité du parti et parce que M. Gaitskell les avait habilement acculés au dilemme de se prononcer de façon inconditionnelle en faveur de l'adhésion ou de réclamer honnêtement le respect des promesses faites par le gouvernement lui-même : ensuite, M. Gaitskell a prononcé sa diatribe dont le ton allait bien au-delà de l'esprit du compromis. Les Européens se sont estimés joués et, qui plus est, humiliés : ils ont considéré que M. Gaitskell avait rompu un pacte tacite, qu'il avait sacrifié le respect de leurs opinions au soin de ramener la gauche du parti sous sa direction et qu'il pourrait être amené à compromettre les chances pour la Grande-Bretagne d'entrer jamais en Europe. Ces Européens ont sans doute montré peu de courage et d'habileté dans leur comportement : ils ne constituent qu'une minorité du Labour, encore que leur représentation parlementaire atteigne entre 20 et 40 % des membres du parti et surtout qu'ils disposent de positions influentes parmi les dirigeants du mouvement syndical où les sentiments favorables à l'adhésion ont toujours été relativement plus forts qu'au sein de la direction politique

[1] Sur les positions antieuropéennes adoptées le 3 octobre par le Congrès travailliste de Brighton, voir l'*Année politique 1962*, p. 558.

du parti : mais il n'est pas exclu qu'une partie importante d'entre eux, et non pas seulement la poignée de députés travaillistes décidés à voter l'adhésion quoi qu'il arrive, se ressaisisse et suscite de sérieuses difficultés à M. Gaitskell : l'amour-propre et les convictions blessées peuvent suppléer le courage dans un parti où l'indépendance d'opinion est un phénomène plus fréquent, pour dire le moins, qu'au sein du parti conservateur.

4. Cela ne signifie nullement que M. Gaitskell reviendra à son attentisme précédent en matière européenne et encore moins à un penchant favorable : il ne peut se déjuger une fois de plus sans perdre à la fois le contrôle de ses troupes et le respect de l'opinion : il peut certes essayer d'émousser dans la pratique le tranchant de son opposition et rendre à la droite de son parti dans d'autres domaines ce qu'il lui a pris pour le donner à la gauche. Il paraît plus probable qu'il va persévérer dans la voie qu'il a délibérément choisie depuis le 8 septembre et qu'il a suivie à Brighton.

Même s'il a pris pour le tremplin d'un mouvement ascendant ce qui apparaît de plus en plus comme ayant été la crête d'une vague, il peut encore imaginer que l'hostilité des adversaires aura plus de conséquences en termes de choix électoral que l'ardeur des partisans. S'il se trompe également sur ce point, la preuve n'en sera pas administrée matériellement tout de suite. En attendant, il peut se réconforter à la pensée que, toujours d'après les sondages d'opinion, les travaillistes gagneraient aujourd'hui des élections générales et croire que ce mouvement ira s'amplifiant. Il peut se dire avec raison qu'à part la poignée de travaillistes décidés quoi qu'il arrive à voter l'adhésion, les Européens de son parti ne se révolteront pas pour le moment. Sur ce chapitre, la presse conservatrice prend un peu ses désirs pour des réalités. Au lendemain du triomphe de M. Macmillan, une révolte des Européens conduite par des personnes qui comptent parmi les plus anciens amis du leader travailliste prendrait figure d'assassinat politique : or, tant que les possibilités de l'adhésion ne seront pas en cause, le prétexte de légitime défense ne jouera pas : en effet, ces mêmes Européens se disent avec amertume que c'est un gouvernement conservateur qui a maintenant de fortes chances de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun et que le péril n'est pas tant un échec de l'adhésion qu'un échec du parti travailliste aux élections : pris dans le piège de M. Gaitskell, ils se résigneront bon gré mal gré à sauver l'unité du parti et ce qui reste de ses chances électorales dans des conditions politiquement et moralement difficiles, mais ceci jusqu'à un point, c'est que M. Gaitskell n'ait pas de chances véritables d'empêcher l'adhésion.

On en vient donc à la question cruciale : quelle menace M. Gaitskell peut-il faire peser sur l'adhésion elle-même ? La partie apparemment rationnelle de son calcul s'explique par une hypothèse sur les délais de la négociation et sur la conjonction de plusieurs éléments : la stérilité de ces négociations amenant finalement une révolte au sein du parti conservateur et mettant en péril l'adhésion, une détérioration de la situation économique interne dans un contexte mondial, précipitant la chute électorale des conservateurs.

5. Le gouvernement conservateur dispose encore de deux ans au maximum pour organiser des élections. Sur le chapitre des délais, il faudrait donc, pour que le calcul de M. Gaitskell soit fondé, que les Six refusent de donner à Bruxelles un accord dans ses grandes lignes avant au moins un an sinon dix-huit mois. Même en tenant compte d'une fermeté française à toute épreuve, on voit mal comment les négociations ne déboucheront pas dans un délai nettement plus limité sur un règlement de principe concernant les conditions économiques de l'adhésion de la Grande-Bretagne. En effet, il y a lieu de penser que les Britanniques ne remettront pas en cause les principes concernant le règlement de l'affaire la plus difficile, celle des produits agricoles des régions tempérées du Commonwealth : ils ne demanderont pas en définitive plus pour les produits non encore examinés dans cette catégorie qu'ils n'en ont demandé pour ceux qui ont déjà été abordés, c'est-à-dire les céréales. Il reste certes beaucoup d'autres problèmes à traiter dont certains sont extrêmement délicats et peuvent prendre du temps, tels que ceux de la Nouvelle-Zélande et des conditions à établir pour les pays du Commonwealth refusant l'association. En dépit du caractère épineux d'autres questions telles que le règlement financier, la dégressivité de l'abattement forfaitaire, le montant du droit sur l'aluminium, la répartition des votes au sein de la Communauté élargie, etc., les difficultés qu'elles soulèvent ne mettent pas en jeu tant des questions de délai que des questions de capitulation ou de marchandage. Il faut voir en outre que M. Macmillan n'a pas besoin d'un traité en bonne et due forme pour se présenter devant le Parlement et faire approuver à une majorité importante les grandes lignes d'un accord.

Sur le chapitre des élections forcées, le vote massif de confiance intervenu à Llandudno sur sa politique européenne lève l'hypothèque qui d'ailleurs, compte tenu du caractère de M. Macmillan, était assez théorique, selon laquelle de nouvelles défaites électorales ou un raidissement de l'opposition au sein de son parti auraient pu obliger le Premier ministre à procéder à des élections générales sous la contrainte morale.

Reste encore la possibilité qu'une fois l'accord intervenu sur le plan économique, de nouvelles conditions soient présentées sur le plan politique, mais on voit mal comment des conditions qui n'impliqueraient pas l'adhésion à un système fédéral ne pourraient être acceptées ou tournées par les Britanniques. Le dernier recours serait de repousser la ratification devant le Parlement français sous des prétextes divers : encore faudrait-il que les apparences choisies n'impliquent pas un désavœu gênant de la politique gouvernementale par le Parlement. L'argument qui vient à l'esprit est que la ratification britannique pourrait être frappée de précarité par l'incertitude pesant sur l'issue des élections britanniques. À supposer que l'on veuille recourir à une telle extrémité, une condition est de toute évidence nécessaire, c'est que la ratification britannique elle-même puisse être remise en cause. On en vient donc à l'*ultima ratio*, celle que la gauche du parti travailliste presse M. Gaitskell d'adopter et la seule arme que certains des partisans de l'adhésion redoutent encore sur le plan intérieur : l'engagement clairement formulé de dénoncer un traité d'adhésion

approuvé par ce Parlement, une fois un gouvernement travailliste revenu au pouvoir, prétexte étant pris d'un refus éventuel du gouvernement de consulter le pays avant la ratification définitive.

6. Il convient de remarquer dès l'abord que M. Gaitskell peut difficilement aller aussi loin avant la conclusion des négociations de Bruxelles sur le cas britannique, sans se départir du principe qu'il prétend suivre depuis le début de ne se prononcer que sur les résultats et sans s'exposer dès lors au reproche de la contradiction. Il semble qu'il en soit bien conscient, à juger par le refus très net qu'il a opposé jusqu'ici à l'extrême gauche du parti de recourir pour le moment à ce moyen extrême : mais il pourrait y venir une fois connus les termes finaux, et cette nouvelle position aurait le mérite de la cohérence.

Ce serait toutefois une attitude entièrement extrêmement grave pour plusieurs raisons : les Européens du parti travailliste se trouveraient en effet placés devant le dilemme de désavouer non pas seulement leurs convictions, mais leurs espoirs et leurs intérêts et de se soumettre ignominieusement ou de se révolter. Plusieurs choisiraient certainement le deuxième terme de l'alternative. Ensuite, cette menace formerait un précédent sans exemple en matière de politique étrangère dans ce pays et constituerait dès lors aux yeux de beaucoup une rupture formelle des règles non écrites qui régissent la vie politique anglaise. La presse crierait au scandale, l'opinion pourrait fort bien s'indigner et relever que les dirigeants travaillistes sont plus soucieux d'une victoire électorale que des intérêts du pays. Le résultat pourrait être de déconsidérer M. Gaitskell pour de bon et de ruiner les chances de son parti.

À supposer encore qu'il passe là-dessus, reste une dernière difficulté, rationnellement difficile à surmonter : qu'est-ce que M. Gaitskell ferait de cet engagement s'il venait au pouvoir ? S'y tenir à la lettre et fermer pour toujours le dossier de Bruxelles serait une voie dangereuse qui pourrait transformer un succès intérieur en isolement extérieur, provoquant tôt ou tard un choc en retour sur le plan interne. D'ailleurs, pourrait-il gouverner sans les libéraux, c'est douteux, à moins qu'il obtienne directement une majorité absolue aux élections, ce que peu d'observateurs tiennent aujourd'hui pour vraisemblable. Revenir à Bruxelles ou ailleurs discuter avec les Six serait une voie dangereuse. Il faudrait un miracle pour qu'il obtienne d'eux plus que M. Macmillan n'aura réussi à en extraire, et cet échec ne servirait guère sa cause. Il devrait donc accepter sous une présentation nouvelle des termes assez semblables à ceux d'aujourd'hui, assortis seulement de quelques développements tenant à l'évolution des rapports entre les Six et le reste du monde. À relire le discours de Brighton, on met le doigt sur cette contradiction possible : M. Gaitskell se montre trop ouvertement soucieux d'arrêter les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne elle-même, d'obtenir une victoire électorale et de reprendre ensuite les négociations au point où elles auraient été laissées, exprimant au passage avec une certaine candeur l'espoir que d'ici deux ans, les négociations sur les accords mondiaux et sur les autres accords intéressant les pays du Commonwealth auront permis d'aboutir à des accords satisfai-

sants. Autant dire clairement qu'on veut d'abord la défaite des conservateurs pour faire ensuite ce qu'ils ont préconisé. En tout cas, il reste à démontrer à ceux que l'on veut persuader de l'honnêteté ou de la justesse de ce raisonnement que la présence de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun ne serait pas le meilleur moyen d'atteindre à ces résultats. Et puis M. Gaitskell songe-t-il vraiment à faire lui-même ce qu'il reproche si fort à M. Macmillan : renier ses promesses et adorer ce qu'on a brûlé pour obtenir un succès partisan ?

La faiblesse de la menace que ses nouveaux amis pressent M. Gaitskell de brandir apparaît ainsi au grand jour et si l'opinion ne l'aperçoit pas spontanément, on peut être sûr que la majorité de la presse, bien qu'elle ne l'ait pas encore fait, se chargera, le moment venu, de la lui montrer.

7. Si les suppositions précédentes sont exactes, ou bien M. Gaitskell se trompe, ou bien il ne cherche en réalité qu'un succès électoral. Là, ses chances sont à première vue meilleures. Des élections générales, à quelque moment qu'elles interviennent et à quelque place qu'elles se situent par rapport à la date de la conclusion des négociations de Bruxelles, ne se feront pas sur le seul sujet du Marché commun, même si les partis cherchent à en faire le thème central.

a. Sans doute la situation à cet égard ne sera pas la même selon que les élections seront faites après ou avant la ratification de l'accord. Dans le premier cas, et si le parti travailliste ne prend pas l'engagement clair de dénoncer le traité une fois revenu au pouvoir, l'affaire de l'adhésion peut ne jouer dans la motivation des électeurs qu'un rôle relativement secondaire : dans les autres cas, elle peut jouer un rôle décisif soit que la procédure de ratification n'ait pas été achevée ici ou chez les Six, soit que le parti travailliste ait pris l'engagement indiqué ci-dessus. Il convient cependant d'ajouter que, dans tous les cas, le gouvernement cherchera, à n'en pas douter, à démontrer les effets bénéfiques de l'adhésion par le procédé paradoxal consistant à stimuler l'économie interne au moment approprié et à proclamer que cette relance économique sera désormais assurée de continuité dans le cadre du Marché commun.

b. Mais le gouvernement n'a que trop attendu pour relancer l'économie et il a trop délibérément misé sur les effets psychologiques de l'adhésion pour ne pas aborder maintenant une zone dangereuse : il est trop tard pour procéder avant les prochaines élections générales à des réformes de structure dans l'économie britannique et c'est demander un acte de foi au pays que de lui laisser entendre qu'elles seront désormais faites dans le cadre du Marché commun, tout en suscitant de nouvelles craintes dans l'opinion.

Il est encore temps certes de donner à une économie stagnante, mais disposant de réserves de capacité qui pourraient être employées beaucoup plus largement sans créer des pressions inflationnistes directement proportionnelles, et nantie de réserves de change moins immédiatement vulnérables qu'il y a un ou deux ans, un stimulant effectif de courte durée : encore faudrait-il que le moment en soit soigneusement calculé. C'est d'ailleurs la tactique qui paraît implicite dans le comportement du nou-

veau chancelier : il tient en réserve une action de ce genre pour une date qui puisse cadrer avec le calendrier électoral que fixera M. Macmillan.

Toutefois, il faut encore que l'évolution de la situation économique internationale ne déjoue pas ce calcul : si le monde occidental s'oriente à court ou moyen terme vers une certaine récession, la marge de manœuvre risque d'être réduite à presque rien sur le plan interne. Le gouvernement se trouverait dès lors placé dans la pire des conjonctions : une stagnation intérieure et une menace de crise extérieure. La coopération monétaire internationale a fait des progrès certes depuis deux ans, mais l'orthodoxie financière de certains pays pourtant réticents à l'égard de l'adhésion britannique, ou d'autres considérations, les ont retenus d'accorder à la Grande-Bretagne un concours institutionnel qui aurait pu justement contribuer à la dissuader de s'orienter dans cette voie.

C'est l'échec de la politique économique du gouvernement qui lui a fait perdre des élections partielles au printemps [1] et non sa politique européenne : le gouvernement a montré jusqu'ici une singulière inaptitude à concevoir une politique économique qui puisse par elle-même tirer ce pays de l'ornière : il y a lieu de penser qu'un gouvernement travailliste dépendant d'une gauche romantique et irréaliste en ferait autant et qu'un gouvernement libéral serait incapable d'en appliquer une sans compromissions avec ses partenaires de gauche ou de droite, si tant est que son propre programme soit en lui-même réaliste. On en revient dès lors à ce cercle vicieux : l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun est la condition à peu près évidente de sa résurrection économique, condition nécessaire, mais non suffisante et dont les effets ne seront pas eux-mêmes apparents aux yeux du public avant un certain temps et avant de pénibles rajustements. Sur ce terrain donc, les calculs de M. Macmillan paraissent quelque peu présomptueux et ceux de M. Gaitskell, économiste pessimiste, apparemment plus fondés.

c. Il faut ajouter que le gouvernement conservateur n'est pas handicapé seulement par les résultats de sa politique économique : son incapacité à procéder à temps aux réformes indispensables en matière de logement, d'éducation, de transport et, d'une façon générale, en matière de structures, pèsera lourd dans la balance : l'usure d'un pouvoir exercé depuis onze ans se fait nécessairement sentir tant en ce qui concerne le prestige des dirigeants que l'attraction de leur programme. Le parti conservateur est donc menacé par l'attrait du renouveau, c'est ce qui explique le succès obtenu par les libéraux dans les élections partielles de ce printemps : le parti libéral a alors drainé vers lui les conservateurs mécontents qui ne voulaient pas pour autant voter travailliste, mais les votes libéraux ont fait dans certains cas le jeu des travaillistes : le parti libéral peut d'ailleurs attirer demain des travaillistes mécontents de la position antieuropéenne prise par M. Gaitskell. Les chances du parti libéral tiennent à ce qu'il offre un troisième choix aux électeurs lassés de l'alternative entre le blanc et le noir, à ce que son programme excite la curiosité et la sympathie sans avoir

[1] Le 14 mars, travaillistes, libéraux et conservateurs avaient emporté chacun un des trois sièges à pourvoir.

eu à subir l'épreuve de l'application, à ce qu'il attire la jeunesse et une partie des non-conformistes, c'est-à-dire un pourcentage sensible de l'électorat flottant; sa faiblesse vient de ce qu'un vote libéral signifie quasi nécessairement dans une élection générale un vote indirect en faveur ou à l'encontre de l'un des deux autres grands partis, de ce que ses dirigeants sont peu connus, son programme incertain et depuis le dernier Congrès, trop proche de celui des travaillistes sur certains points de politique intérieure, enfin son engagement européen, inquiétant dans son prolongement fédéral. Les observateurs ont tendance à conclure qu'aux élections générales, le parti libéral, en dépit de sa position anciennement favorable à l'adhésion, risque d'être coincé entre les deux rivaux principaux et que la proportion des votes libéraux sera beaucoup plus faible qu'elle ne l'a été jusqu'ici dans les élections partielles : ces mêmes observateurs pensent que les libéraux attireront une fraction non négligeable des travaillistes de tendance européenne, mais que les gains qu'ils peuvent effectuer aux dépens des conservateurs auront une incidence plus forte en termes de répartition des sièges. Peu se hasardent à risquer une évaluation du facteur libéral aux prochaines élections générales : ce que l'on peut simplement dire est qu'il est largement irrationnel, mais qu'il jouera un rôle important. Pour en terminer, il faut remarquer que les chances des libéraux seraient sans doute nettement plus fortes une fois l'adhésion devenue un fait accompli qu'auparavant, mais que leurs propres chances de gouverner un jour le pays reposent beaucoup plus sur une victoire conservatrice aux prochaines élections générales que sur une victoire travailliste, ce qui peut dicter en partie leur attitude électorale.

8. Mais il semble aujourd'hui que des différentes inconnues pesant sur le sort de la compétition électorale, celle que constituent encore les répercussions de l'affaire de l'adhésion est peut-être en passe de changer de sens : à moins qu'une obstruction française vienne apporter à M. Gaitskell la justification de ses espérances, il n'est pas impossible, il est même probable que l'adhésion apportera plus d'eau au moulin des conservateurs qu'à celui des travaillistes. En effet, plus l'affaire se noue, moins l'opinion se soucie vraiment des conditions techniques de l'adhésion, conditions qu'elle craignait et peut craindre encore, mais qu'elle est à peu près incapable d'apprécier par elle-même. La question se ramène de plus en plus à une interrogation simple pour ou contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et la réponse tend à être donnée en fonction d'une appréciation politique ou si l'on veut égoïste et sentimentale. C'est en définitive pour des raisons politiques et pour des raisons d'intérêt personnel que l'opinion, et pas seulement l'opinion conservatrice, se prononcera. Admettra-t-elle l'aventure que lui propose le gouvernement, appréciera-t-elle les chances d'influence politique et de prospérité économique qu'il lui offre, s'arrêtera-t-elle devant les risques de l'entreprise ou la refusera-t-elle par nostalgie d'indépendance, par hostilité à l'étranger, par fidélité exclusive au Commonwealth, par préjugé défavorable aux innovations, etc. ? La réponse n'est pas encore certaine et, comme il a été dit plus haut, elle n'aura pas la même portée selon le moment auquel la

question sera posée : mais la raison profonde de la victoire gouvernementale au Congrès conservateur sur des adversaires dépeints comme attachés à l'extrême aux intérêts du Commonwealth et de l'agriculture est qu'il a flatté des intérêts puissants de pouvoir et de richesse et qu'il prétend, non sans une certaine justification, répondre aux vœux de ce qui est jeune et vigoureux dans ce pays. En définitive, et quel que soit le conservatisme de ce peuple, ceux qui parmi eux se réclament de l'avenir, de la puissance et de la prospérité ont un avantage sur ceux qui invoquent le passé, la fidélité et l'austérité. Une campagne adéquate y pourvoira et on vient déjà de voir quelques effets de ce genre d'efforts. Au reste, le sort de la compétition se jouera au centre, chez l'électorat flottant qui est précisément celui sur lequel ces thèmes peuvent avoir le plus de prise.

Il est encore trop tôt pour apercevoir le résultat possible de la combinaison de ces différents facteurs de sens divers qui joueront d'ailleurs un plus ou moins grand rôle selon la date des élections : il apparaît toutefois aujourd'hui que le pari longuement mûri, parfois dissimulé, mais opiniâtrement poursuivi par M. Macmillan, est en train d'accroître ses chances de l'emporter sur le pari tardivement pris dans l'emportement et la passion par M. Gaitskell. Cela n'est pas encore sûr sur le plan électoral, quoique moins douteux qu'il y a un mois encore, mais cela est dorénavant quasi certain sur le plan de l'adhésion.

(DE-CE A 30-6-653-3, Coopération économique. Grande-Bretagne. Négociations. Généralités : dossier n° 52.)

106

NOTE DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES

Orientations du gouvernement algérien [1]

N. *Paris, 19 octobre 1962.*

I. Divers symptômes conduisent à s'inquiéter de l'orientation que prend peu à peu le gouvernement algérien.

A. *Politique intérieure.*

1° L'« opération labours [2] » apparaît désormais comme la première phase d'une réforme agraire de fait accomplie en dehors des procédures prévues par les accords d'Évian. En effet :

[1] Cette note a été rédigée à la demande de M. Pompidou, Premier ministre, le 12 octobre 1962, sur le bilan de l'action du gouvernement français depuis le 15 avril 1962.

[2] Se reporter à la note n° 383 de la Mission économique et financière près l'ambassade de France en Algérie, datée du 17 octobre, portant sur la crise de l'agriculture algérienne, non reproduite. Sur la situation de l'économie algérienne, voir également la note n° 115 de cette même mission économique et financière, du 13 septembre, traitant des menaces de paralysie de l'économie algérienne. Sur l'« opération labours », voir également ci-après le n° 193 (note).

a. Les terres « vacantes [1] » sont confiées à des « Comités de gestion » (composés de *djounouds*) qu'il sera bien difficile aux propriétaires légitimes d'évincer ultérieurement et qui, puisqu'il s'agit d'une « gérance », ne versent aucune indemnité;

b. La notion de « vacance » a été définie de manière telle qu'elle annule les mesures que les exploitants français avaient prises depuis le 1er juillet pour assurer la sauvegarde de leurs terres (location, cession, mise en gérance, etc.);

c. Toutes les transactions effectuées depuis le 1er juillet sur le matériel agricole ont été annulées, ce qui permet aux autorités algériennes de considérer celui-ci comme abandonné et d'en opérer la réquisition.

Sans doute de telles dispositions s'expliquent-elles par des considérations économiques non dépourvues de valeur. Elles n'en créent pas moins une situation difficilement réversible et qui risque d'aboutir à la spoliation de nos ressortissants.

2° Les récentes déclarations faites par le ministre de l'Industrialisation aux chefs d'entreprises français [2] révèlent des intentions (Comités ouvriers de gestion, plans de production par usine) qui, si elles se réalisaient, rendraient impossible la poursuite de leurs activités par les intéressés.

3° Les revendications algériennes sur la cathédrale d'Alger et sur diverses autres églises, les profanations de lieux cultuels avec la tolérance des autorités, semblent annoncer la prochaine mise en œuvre d'une politique de « musulmanisation » de l'Algérie [3], analogue à celle poursuivie en Égypte par Nasser [4].

[1] Sur les biens vacants, se reporter à l'ordonnance n° 62-020 de l'Exécutif provisoire algérien du 24 août 1962, concernant la protection et la gestion des biens vacants, publiée au *Journal officiel algérien* le 7 septembre 1962. Voir aussi le décret n° 62-561 du 21 septembre portant création d'un Bureau national à la protection et à la gestion des biens vacants, le décret n° 62-02 du 22 octobre, instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes, ainsi que le décret n° 62-03 du 23 octobre portant réglementation des transactions, ventes, locations, affermages, amodiations de biens mobiliers et immobiliers. Ces deux derniers décrets ont été publiés dans le *Journal officiel de l'Algérie* du 26 octobre. Consulter aussi l'*Année politique 1962*, p. 334-335.

[2] M. Laroussi Khelifa, ministre de l'Industrialisation et de l'Énergie, a convoqué le 5 octobre les représentants des différents secteurs économiques relevant de son ministère en vue d'accélérer et de favoriser la reprise et le développement économique de l'Algérie. Dans une allocution prononcée le 13 octobre devant les représentants des sociétés minières, M. Khelifa a affirmé que la transformation sur place des richesses minières était la préoccupation majeure du gouvernement. Il a ajouté que l'État était prêt à mettre à la disposition des industriels l'énergie à bon marché qui leur serait nécessaire.

[3] M. Ben Bella a en effet entrepris d'islamiser l'Algérie. Les cathédrales et églises qui étaient d'anciennes mosquées ou construites sur l'emplacement d'anciennes mosquées sont rendues au culte islamique. Sur la désaffectation de la cathédrale d'Alger, voir le télégramme nos 1401-1410 du 17 octobre, reproduit ci-dessus sous le n° 104. M. Ben Bella avait reçu le 3 octobre Mgr Duval, archevêque d'Alger. Le diocèse d'Alger a décidé de remettre à l'État algérien le palais épiscopal, ancien palais des deys d'Alger. Une commission mixte devrait être créée, chargée d'étudier les modalités selon lesquelles s'opéreraient, dans les meilleurs délais, les restitutions des anciennes mosquées, aujourd'hui églises ou cathédrales.

[4] Le 10 octobre, M. Mohammed Khider a fait au Caire une déclaration dans laquelle il affirmait qu'un système politique analogue à celui de l'Égypte serait mis en place d'ici la fin de l'année en Algérie. Il a précisé que l'armée serait écartée de la politique, qu'un congrès national élaborerait la charte populaire qui, une fois adoptée, prendrait force de loi et servirait de base à la constitution définitive de la République algérienne.

B. *Rapports franco-algériens.*

Le gouvernement algérien donne l'impression de vouloir remettre en cause certains aspects des accords d'Évian.

On doit noter en ce sens :

– Une interview accordée par Ben Bella à la radiodiffusion canadienne [(1)], dans laquelle celui-ci critique les clauses de ces accords relatives à la réforme agraire et souligne la nécessité de leur adaptation;

– Une déclaration à la télévision américaine dans laquelle le chef du gouvernement d'Alger s'est élevé contre le maintien d'installations nucléaires françaises au Sahara [(2)];

– Le communiqué conjoint algéro-cubain dans lequel est condamné d'une manière générale le principe du maintien de bases militaires étrangères dans un État indépendant [(3)];

– L'attitude du délégué algérien à la Commission juridique de l'O.N.U. [(4)], qui s'est élevé contre la notion d'intangibilité des traités néo-colonialistes.

[(1)] Le 16 octobre, dans une interview accordée à la radio-télévision canadienne, M. Ben Bella a déclaré que si son gouvernement s'engageait à respecter les accords d'Évian, il n'en restait pas moins que ces accords constituaient un compromis qui, à certains égards, était incompatible avec les perspectives socialistes du pays.

[(2)] Pendant son séjour à New York, M. Ben Bella a accordé deux interviews à la télévision américaine. L'une a été diffusée le samedi 14 octobre, sur W.O.R.-T.V., l'autre le dimanche 15 sur A.B.C. M. Ben Bella, après avoir souligné qu'il n'était pas en faveur d'un bloc arabo-musulman à l'O.N.U., a posé le problème des bases nucléaires de la France au Sahara. Le texte en anglais a été communiqué par le service de presse et d'information près l'ambassade de France à New York par lettre du 16 octobre.

[(3)] M. Ben Bella a séjourné officiellement à La Havane les 16 et 17 octobre. Dans un communiqué commun publié à l'issue de ce séjour, les deux chefs d'État ont déclaré que l'abolition inconditionnelle du colonialisme, de l'oppression impérialiste et du néo-colonialisme constituait une prémisse indispensable à l'élimination des dangers de guerre thermonucléaire et ont réaffirmé leur adhésion à toute proposition tendant à proscrire en Afrique le stockage et l'essai des armes thermonucléaires. Le Premier ministre algérien a par ailleurs exprimé l'opinion que toute tentative de faire obstacle à l'exercice des droits du peuple cubain était une violation des lois internationales et que Cuba avait le droit et le devoir de défendre son indépendance. Le communiqué réclamait également l'évacuation des troupes et le démantèlement des bases étrangères, y compris la base navale de Guantanamo. Sur ce séjour à La Havane, voir les télégrammes de La Havane n°s 522-526 et 527-530, respectivement des 17 et 18 octobre, non reproduits. Se reporter aussi à la note du 2 novembre, transmise par la lettre n° SN/RG/INF 7 S n° 12124, en date du 5 novembre, non reproduite, relative au voyage de la délégation algérienne à Cuba. Les principaux sujets examinés ont porté sur les relations de Cuba avec les États-Unis, avec l'Amérique latine, avec les pays non engagés, avec l'Algérie et sur l'organisation du parti castriste. Sur le rôle supposé joué par l'Algérie à New York dans la crise cubaine, voir le télégramme d'Alger n°s 1753-1755 du 31 octobre, non reproduit

[(4)] Prenant la parole le 16 octobre devant la Commission juridique de l'O.N.U. qui étudie la question de la validité et de la durée des traités, M. Khellali, délégué algérien, s'est prononcé pour une révision des accords qui seraient l'expression du néo-colonialisme. Se reporter à une note du 22 octobre, non reproduite, rédigée à la demande de M. Pompidou, Premier ministre, le 12 octobre, et traitant de l'attitude du gouvernement algérien à l'égard des accords d'Évian. Cette note est divisée en deux parties : dans la première sont répertoriées les déclarations du gouvernement algérien, dans la deuxième, la violations de ces accords par ce même gouvernement.

C. *Relations internationales.*

1° Le gouvernement algérien paraît avoir l'intention d'établir assez rapidement des relations diplomatiques avec l'Allemagne de l'Est et le Nord-Vietnam [1].

2° La mission guinéenne a été reçue à Alger avec une particulière chaleur [2].

3° L'atmosphère de la rencontre Ben Bella - Castro montre que celle-ci n'a pas été une simple visite de politesse.

Ces remarques, dont la liste n'est pas exhaustive, donnent à penser que les tendances du gouvernement algérien vont vers un neutralisme de style « démocratie populaire ».

II. Il ne semble pas cependant que ces constatations doivent, au stade actuel, nous inciter à marchander l'assistance technique que nous demande dans le même temps le gouvernement algérien.

On peut penser au contraire que c'est dans la mesure où nous aiderons le nouvel État à organiser rapidement ses structures selon les normes occidentales que nous serons à même d'enrayer le glissement en cours.

Celui-ci peut provenir en effet non seulement de préoccupations doctrinales, mais aussi de l'inexpérience des dirigeants algériens et de la démagogie où les acculent des difficultés qu'ils ne savent surmonter [3].

En revanche, rien ne paraît s'opposer à ce que notre ambassadeur à Alger marque au gouvernement local combien l'évolution qui s'amorce nous préoccupe et laisse entendre qu'elle serait de nature, si elle se confirmait, à compromettre, à terme, l'assistance technique et financière que nous restons prêts à accorder à l'Algérie.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Sur les relations entre la R.D.A. et l'Algérie, voir les télégrammes de Bonn n°s 4499-4503, 5263, 5560-5568, respectivement des 18 septembre, 23 octobre et 7 novembre 1962, non reproduits, ainsi que le télégramme de Berlin n° 2651 du 30 octobre, non retenu. Sur la réception donnée le 8 octobre à Alger par M. Gunther Scharfenberg, diplomate du gouvernement de Pankow, à l'occasion du treizième anniversaire de la R.D.A., voir le télégramme d'Alger n°s 1233-1237 du 10 octobre, non retenu. Sur la mission diplomatique du Nord-Vietnam à Alger, se reporter au télégramme d'Alger n°s 1238-1239 du 10 octobre, non retenu.

[2] Les 16-18 juillet, ont séjourné à Alger en mission de bonne volonté MM. Lausana et Bocoum, ministres des Affaires étrangères de la Guinée et du Mali.

[3] Note manuscrite se rapportant à ce paragraphe : *(?) : où allons-nous ?*

107

M. Burin des Roziers, Secrétaire général de la Présidence de la République,
à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

L. *Paris, 20 octobre 1962.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la copie d'une note manuscrite que le président de la République m'a chargé de vous communiquer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Annexe

Note du Général de Gaulle

N. *Paris, 20 octobre 1962.*

Pour la cathédrale d'Alger [1], elle appartient à l'État français et son attribution au domaine algérien ne peut être réglée qu'entre les deux États.

En ce qui concerne sa « désaffectation », nous ne pouvons ni approuver qu'elle soit effectuée du seul fait de l'archevêque et sans que notre ambassade l'ait elle-même acceptée,

ni admettre que les Algériens l'utilisent pour une fête qui aura forcément un caractère outrageant, voire hostile, à la France et, en tout cas, à la communauté française.

Il y a lieu de notifier nettement cela au gouvernement algérien, étant précisé que son comportement en la matière réagira nécessairement sur l'application que nous ferons, de notre côté, des accords d'Évian.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

108

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

N°s 5857 à 5862. *Washington, 22 octobre 1962.*
Priorité absolue.
Diffusion restreinte. (*Reçu :* 16 h. 05.)

Depuis quarante-huit heures, la ville est pleine de rumeurs.

Prétextant une indisposition, le Président a interrompu sa campagne électorale pour rentrer d'urgence à Washington. Le vice-Président a été rappelé dans des circonstances analogues. M. Rusk a décommandé une conférence qu'il devait prononcer hors de la capitale.

[1] Sur le problème de la cathédrale d'Alger, voir ci-dessus le n° 104.

À un dîner où je me trouvais samedi chez le sous-secrétaire à la Marine, le chef d'État-major et les hôtes appartenant aux services touchant à la Défense se sont fait excuser au dernier moment. Le frère du Président est arrivé à cette réception avec trois heures de retard. Il paraissait fort préoccupé. Sans répondre directement aux questions, les Américains touchant au gouvernement ne cachaient pas que quelque chose de sérieux était en préparation.

La consigne de silence, généralement si mal observée dans ce pays, joue à l'égard des commentateurs les mieux en cour.

Les mouvements militaires pour la préparation des grandes manœuvres qui devaient avoir lieu dans la mer des Antilles (mon télégramme n° 5687 [1]) se poursuivent. Ceux-ci prennent une ampleur exceptionnelle et leur objectif pourrait ne pas être les îles Vierges comme il avait été indiqué.

Suivant des indications de bonne source, le Conseil national de sécurité s'était réuni la semaine dernière. Les représentants du Pentagone avaient fait valoir que l'occupation de Cuba était devenue nécessaire. Les concentrations de forces en cours leur donnaient une option qu'il convenait d'utiliser. Le Président et ses conseillers avaient repoussé cette suggestion, mais fait valoir que si les Russes tentaient quelque chose à Berlin, il fallait entre autres mesures se réserver la possibilité de répliquer à Cuba.

Le Président a-t-il appris une nouvelle qui change l'aspect du problème ? Lui a-t-on prouvé que des fusées ou des appareils pouvant atteindre les installations du cap Canaveral ont été effectivement mis en place dans l'île voisine de la Floride ? M. Khrouchtchev ayant senti le vent a-t-il voulu, au cours d'une conversation de ton conciliant avec M. Kohler [2], désamorcer à Berlin une crise qui aurait servi d'excuse à une opération sur Cuba ? Nous trouvons-nous en présence d'une partie très poussée du jeu de la dissuasion ? Il est certain que cet épisode se place à un moment où les dirigeants américains ont la conviction que l'équilibre des forces penche décidément en leur faveur.

Jamais une action préventive n'a paru à certains pouvoir être plus payante. Il nous a été dit à plusieurs reprises qu'avec le déclenchement d'une action nucléaire inopinée, les États-Unis avaient la certitude d'éliminer quatre-vingt-dix pour cent des objectifs militaires de l'adversaire. La situation ne sera plus la même quand la Russie aura rendu invulnérable sa force de dissuasion, protégeant ses fusées dans des silos bétonnés et en mettant au point les engins balistiques de ses sous-marins à propulsion nucléaire.

[1] Télégramme en date du 12 octobre, non reproduit. Il annonçait de grandes manœuvres navales impliquant une quarantaine de bâtiments et 20 à 25.000 hommes dans la zone des Caraïbes, à partir du 15 octobre.

[2] Le 16 octobre, avait eu lieu un entretien entre le Premier soviétique et M. Kohler, nouvel ambassadeur des États-Unis. Radio Moscou précisait que « les problèmes internationaux les plus importants [avaient] été évoqués, et que l'entretien s'[était] déroulé dans une atmosphère de sincérité et de compréhension mutuelle ».

J'exclus personnellement le recours à une action préventive de cette nature – je crois plutôt à une opération de blocus de Cuba, avec toutes les conséquences qu'elle pourrait entraîner dans le monde, notamment à Berlin –, mais la conscience de leur force donne aux dirigeants américains la possibilité d'assumer de plus grands risques. La parade de la fermeté aurait pu être donnée pour des raisons électorales. Le jeu, aujourd'hui, est poussé un peu loin pour que cette hypothèse puisse seule être la bonne.

De plus, l'avertissement répété à plusieurs reprises qu'en cas de crise, les États-Unis devraient au besoin se résigner à agir seuls doit être retenu.

J'ai demandé à M. Rusk de me recevoir au cours de la journée. Contrairement à son habitude, qui est de me voir sans délai, il m'a fait répondre que cela lui était impossible aujourd'hui.

(Collection des télégrammes.)

109

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2773 à 2780 [1]. *New York, 22 octobre 1962.*

Immédiat. Réservé. Secret.
Diffusion restreinte.

(*Reçu :* le 23, 0 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2772 [2].

Je viens d'être reçu par M. Charles Yost, M. Stevenson étant retenu en séance plénière où il prenait la parole sur la question de la représentation de la Chine.

Le représentant adjoint des États-Unis m'a déclaré que le gouvernement américain avait appris de source très sûre depuis environ une semaine que des rampes de lancement de fusées intermédiaires (I.R.B.M.) avaient été installées à Cuba par les Soviétiques et qu'il suffisait d'un petit nombre d'heures pour les mettre en état de fonctionnement. Dès à présent, le cap Canaveral, la Floride, Washington et d'autres centres vitaux américains étaient menacés.

Les services américains responsables avaient appris, d'autre part, que des fusées intercontinentales pourraient être lancées du territoire cubain dans un délai de six semaines.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington.

[2] Également du 22 octobre, non reproduit, par lequel M. Roger Seydoux annonçait la décision du gouvernement américain de saisir le Conseil de sécurité de l'affaire cubaine. La plainte américaine serait motivée par l'installation en territoire cubain de rampes de lancement de fusées menaçant les États-Unis (Sur l'affaire cubaine, voir ci-dessus les n°s 51, 52, 56, 66, 69, 75 note, 82 et note, 108).

Ces préparatifs avaient un caractère de provocation si évident, la menace contre les États-Unis était si précise, que le gouvernement américain était obligé de réagir. Une fois de plus, il était indigné de la duplicité soviétique : M. Gromyko avait, en effet, déclaré jeudi dernier au président Kennedy que les armes fournies par l'U.R.S.S. à Cuba étaient de nature exclusivement défensive. On en venait à se demander à Washington si le délai suggéré par M. Khrouchtchev pour aborder le problème de Berlin (après les élections américaines [1]) n'était pas essentiellement destiné à laisser aux Soviétiques le temps d'installer ces rampes de lancement.

M. Kennedy allait donc, dans son discours de ce soir [2], annoncer « la mise en quarantaine » de Cuba. Comme je m'enquérais de l'exacte signification de cette expression, mon interlocuteur m'a répondu que c'était en réalité un blocus, mais qu'on avait préféré éviter ce mot. En conséquence, à partir de cette nuit, la marine américaine serait autorisée à arrêter les navires étrangers, à les visiter et à rechercher les armes qu'ils pourraient transporter. Il était apparu d'autant plus urgent de prendre ces mesures qu'on avait signalé l'arrivée prochaine à Cuba de plusieurs navires soviétiques.

M. Yost a ajouté qu'une réunion de l'organisation des États américains était prévue pour demain matin. Il serait demandé aux États membres d'approuver les mesures ultérieures (*further steps*) que le gouvernement américain serait peut-être amené à prendre au nom de l'O.E.A. Comme je demandais ce que pourraient être ces mesures, M. Yost me répondit qu'il n'en savait rien, mais qu'un débarquement n'était pas exclu [3].

En outre, la délégation américaine demandait à M. Zorine de convoquer le Conseil de sécurité demain matin à 10 heures 30. M. Stevenson proposerait au Conseil l'adoption d'une résolution qui me sera communiquée dans la soirée et dont les dispositions essentielles étaient les suivantes :

[1] Le 22 octobre, le journal *Deutsche Zeitung* publiait une interview accordée par M. Khrouchtchev à M. Scheyven, ancien ministre belge de l'Économie, le 18 septembre. Le Premier soviétique avait indiqué que l'U.R.S.S. poursuivrait les négociations sur Berlin avec les États-Unis après les élections américaines. Si les États-Unis maintenaient leur position « non réaliste », il se pouvait que l'Union soviétique s'adressât à l'O.N.U.

[2] Le président Kennedy devait prononcer le lundi 22 octobre, à 19 h., un discours à la nation américaine sur l'édification du potentiel militaire soviétique à Cuba. Il annonçait avoir la preuve que des rampes de lancement de missiles offensifs étaient établies à Cuba et en rejetait la faute sur l'U.R.S.S., qui avait assuré que Cuba ne possédait que des armes défensives, et qui apportait ainsi un changement du *statu quo* insupportable et injustifié. Il décrétait les mesures suivantes : établissement d'une « quarantaine » sur tout équipement militaire à destination de Cuba – préparation des forces armées américaines à toute éventualité (la surveillance devait continuer et de nouvelles mesures seraient prises si les préparatifs se poursuivaient dans l'île) – en cas de lancement sur les États-Unis d'un engin nucléaire à partir du Cuba, la riposte serait dirigée contre le territoire soviétique – renforcement de la base de Guantanamo – convocation de l'O.E.A. – demande de réunion urgente du Conseil de sécurité. Enfin, le Président faisait appel à M. Khrouchtchev pour qu'il mît fin à cette « provocation » et retirât ses armes de Cuba.

Pour la traduction complète du discours présidentiel, se reporter à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01309, 30 octobre 1962, Textes du jour.

[3] Le 23 octobre, en effet, se réunissait à Washington le Conseil de l'O.E.A. M. Dean Rusk présentait un projet de résolution qui, invoquant le traité de défense mutuelle conclu en 1947 à Rio de Janeiro, autorisait l'emploi de la force pour faire appliquer un blocus partiel. Le Conseil approuvait la résolution par 19 voix contre 0. Après le vote, quelques délégués (Brésil, Mexique) émirent des réserves sur les modalités d'application.

1. Démontage immédiat ou enlèvement de toutes les rampes de lancement à Cuba.

2. Envoi à Cuba d'un groupe d'observateurs des Nations Unies pour vérifier l'exécution de ces mesures.

3. Suppression de la « quarantaine » dès que les observateurs auront constaté le démontage des rampes de lancement.

La délégation américaine craint que M. Zorine, président en exercice, ne veuille prendre les Américains de vitesse et ne cherche à faire approuver dès cette nuit par le Conseil un projet demandant la suppression immédiate de la quarantaine. Mais d'une façon générale, on pense plutôt qu'en l'absence d'instructions, il acceptera de fixer la réunion à demain matin [1].

Au Conseil, les Américains comptent exposer longuement les raisons de leur attitude. Ils pensent que les représentants de l'U.R.S.S. et de Cuba feront de même. Ils espèrent que leurs amis interviendront ensuite. Le vote pourrait avoir lieu mardi soir ou plus probablement mercredi dans la journée.

Mon interlocuteur croit que les 7 voix nécessaires seront aisément réunies, encore qu'il ait quelque doute sur la position du Chili. Si les Russes opposent leur veto et surtout s'ils ne manifestent aucune volonté de conciliation, la délégation américaine portera l'affaire devant l'Assemblée.

J'ai alors demandé à M. Yost s'il était aussi sûr d'une majorité à l'Assemblée qu'au Conseil. Il m'a répondu que la réunion d'une majorité serait évidemment plus difficile, d'autant qu'il faudrait s'attendre au dépôt par les neutres d'une proposition de compromis qui serait inacceptable – mais on pensait, à Washington comme à New York, que la provocation était si évidente que l'on finirait bien par trouver les voix nécessaires. Toutefois, a-t-il précisé, les pointages n'avaient pas encore été faits.

M. Yost a conclu en indiquant que M. Acheson était allé voir le général de Gaulle cet après-midi à Paris pour l'informer de la situation [2] et que des messages avaient été envoyés à tous les chefs d'État d'Amérique latine ainsi qu'à M. Khrouchtchev et à M. Nehru.

J'ai demandé à mon interlocuteur quelles seraient, à son avis, les réactions des Soviétiques soit à Cuba même, soit à Berlin. Il m'a répondu qu'on ne s'attendait pas, en général, à une riposte à Cuba, mais qu'on pensait plutôt qu'elle aurait lieu à Berlin. Le gouvernement américain s'y préparait, les consultations avec les Alliés étaient très avancées et on se rendait compte à Washington qu'on serait peut-être mis dans l'obligation de traiter les deux affaires à la fois.

Si à Berlin, les Russes décidaient le blocus, les Américains prendraient des contre-mesures déjà étudiées avec les Alliés et, comme pour Cuba, porteraient la question devant le Conseil de sécurité et éventuellement l'Assemblée générale.

[1] Le Conseil de sécurité se réunissait le 23 octobre à la suite des requêtes américaine, soviétique et cubaine. Sur le débat, voir l'*Année politique 1962*, p. 552-553.

[2] Voir ci-après le n° 112.

J'ai alors rappelé la position du gouvernement français. M. Yost m'a répondu qu'il la connaissait bien, mais que nous allions peut-être nous trouver devant une situation qui nous obligerait à prendre les devants et à saisir nous-mêmes les Nations Unies. Je lui ai indiqué que notre désaccord portait précisément sur ce point.

Parlant ensuite à titre personnel, M. Yost m'a dit qu'à son avis, les événements qui allaient se produire ne devraient pas entraîner un conflit généralisé, mais qu'au contraire, on était peut-être à la veille d'une grande négociation avec les Soviétiques qui porterait aussi bien sur Cuba que sur Berlin et le désarmement nucléaire.

Je serais heureux de recevoir d'urgence les instructions du Département.

(Collection des télégrammes.)

110

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5873 à 5878 [(1)]. *Washington, 22 octobre 1962.*

Très secret. Priorité.

(*Reçu :* le 23, 5 h. 20.)

Le Comité militaire du groupe des ambassadeurs s'est réuni le 22 octobre à 18 heures sous la présidence de M. Nitze [(2)], qui a ajouté les précisions suivantes au contenu du discours du Président [(3)] :

Au début de septembre, il paraissait improbable que le gouvernement soviétique implante à Cuba des fusées de caractère offensif. L'U.R.S.S. n'avait procédé nulle part à de telles implantations, ni dans des pays satellites, ni ailleurs. On savait simplement que les Soviets avaient installé des missiles sol-air à Cuba.

Dans la seconde moitié de septembre, des réfugiés rapportèrent que les Soviets installaient des fusées de grande dimension sur le territoire de l'île. Plusieurs semaines furent consacrées à la vérification de ces allégations. La première confirmation apparut le mardi 16 octobre et, depuis cette date, des efforts considérables furent déployés pour déterminer avec précision l'ampleur des implantations de missiles soviétiques à Cuba.

Le C.I.A. avait ainsi pu établir à ce sujet un document avec un texte et neuf photographies, dont M. Nitze a invité les participants à la réunion à prendre connaissance.

Du texte, il résulte que les Soviets sont en train d'installer à Cuba trois bases de fusées : une à Guanagay, pour fusées d'une portée de 2.200 miles

(1) Ce télégramme a été « communiqué à M. Seydoux personnellement ».
(2) Nitze (Paul Henry), secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis.
(3) Prononcé le 22 octobre : voir ci-dessus le n° 109 (note).

– cette base comporte deux emplacements et on estime qu'elle sera opérationnelle début décembre – deux bases pour fusées d'une portée de 1.000 miles :

– une à San Cristobal, comportant quatre emplacements, et chaque emplacement comportant huit sites de lancement. Deux de ces emplacements deviendraient opérationnels dans huit jours;

– une à Sagua la Grande, semblable à la précédente, et qui serait prête dans deux semaines.

D'après le document américain, d'autre part, les Soviets construisent également un emplacement pour stocker les ogives nucléaires, qui serait prêt prochainement.

Enfin, on savait ici qu'il y avait à Cuba 22 *Ilyouchine 28* et 40 *Mig*.

Quant aux photographies, elles sont d'une extrême netteté. Elles ne font apparaître aucun effort de camouflage. D'après nos experts militaires, plusieurs mois ont été nécessaires pour effectuer les travaux qui sont importants, et il y a peu de chances d'erreur dans l'identification des installations photographiées.

Tout ceci, avait poursuivi M. Nitze, était très sérieux. Les États-Unis et l'hémisphère occidental étaient exposés à un danger nouveau, qui deviendrait réel d'ici la mi-décembre.

Puis il avait fourni les détails suivants sur les mesures annoncées dans le discours du Président :

1. Les forces américaines avaient été placées en état de « vigilance » et pourraient aisément être mises en état d'« alerte ».

2. La défense aérienne avait été intensifiée dans le sud-est des États-Unis.

3. Des instructions avaient été données à la Marine pour la mise en œuvre des mesures de « quarantaine », qui seront appliquées à une distance relativement grande de Cuba, jusqu'à 500 miles de l'île. Les navires de toutes les nationalités seront impliqués. Ils seront invités par les signaux de la marine américaine, soit à rebrousser chemin, soit à laisser inspecter leurs cargaisons. Si ces signaux ne sont pas suivis d'effet, le bâtiment américain tirera un coup de semonce. Si celui-ci reste sans résultat, le navire de guerre américain ouvrira le feu sur le bâtiment incriminé, de manière à le paralyser, puis le conduira dans un port américain.

4. Répondant à des questions posées, M. Nitze a enfin donné les indications qui suivent :

A. Par « équipements offensifs », auxquels s'appliquent les mesures de quarantaine, il faut entendre « les véhicules des armes nucléaires et tout équipement annexe ». Cette rubrique ne couvre pas les carburants, du moins pour le moment. Ce qui veut dire que les « pétroliers » ne sont pas encore invités à rebrousser chemin. Ce sera peut-être le cas plus tard.

B. Aucun délai limite n'est précisé pour le retrait ou l'élimination des sites de lancement. Autrement dit, ce qui est annoncé aujourd'hui n'a pas caractère d'ultimatum.

C. Il n'est pas question d'appliquer les mesures de quarantaine aux avions. Mais elles seront mises en œuvre en ce qui concerne les sous-marins, qui seront invités à faire surface.

D. Les services américains savent avec précision où se trouvent les navires suspects et les sous-marins qui les accompagnent.

E. Les mesures annoncées aujourd'hui ne sont évidemment que le début d'opérations qui doivent se développer au cours des prochains jours. Quelles que soient les précautions prises pour ménager les instances internationales (Conseil de sécurité, organisation des États américains), M. Nitze a souligné que les États-Unis sont décidés à aller de l'avant.

5. Le général Taylor, avec qui j'ai dîné ce soir, m'a précisé que 23 navires soviétiques faisaient actuellement route vers Cuba. Les premières interceptions pourraient avoir lieu d'ici quarante-huit heures.

(Collection des télégrammes.)

111

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5879 à 5881 [1]. *Washington, 22 octobre 1962.*
Secret. Priorité.
(*Reçu :* le 23, 5 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Au cours de la réunion du groupe militaire, le 22 octobre, M. Nitze nous a donné quelques premières indications sur la manière dont le gouvernement américain interprète le geste de défi que représente de la part des Russes l'installation à Cuba de rampes de lancement pour des engins balistiques.

1. Il s'agit de la part de M. K. d'un geste comparable à celui d'un joueur qui décide brusquement de doubler la mise.

2. Sans doute Moscou cherche-t-il à affirmer face à Pékin sa prééminence dans la conduite des affaires du camp socialiste.

3. En créant une situation nouvelle à Cuba, les dirigeants soviétiques pensaient amorcer un marché tendant à obtenir l'élimination des bases américaines à l'étranger et l'évacuation des forces alliées de Berlin, tout ceci dans le cadre du « désarmement et de la coexistence pacifique ».

4. Les Russes, en exerçant une pression accrue sur les États-Unis directement visés, se proposaient d'atteindre les relations de l'Amérique et de ses alliés et par là de désarticuler l'Alliance.

[1] Ce télégramme a été « communiqué à New York pour M. Seydoux seul ».
[2] Le télégramme nos 5873-5878, également du 22 octobre, est ci-dessus reproduit sous le n° 110.

5. Si les États-Unis acceptaient le fait accompli, le camp communiste voyait s'ouvrir devant lui d'immenses possibilités d'exploitation en Amérique centrale et méridionale.

M. Nitze ne pense pas que les Russes répondent aux mesures annoncées par le président Kennedy [1] par un blocus immédiat de Berlin. Il croit plutôt qu'il faut nous attendre à des mesures de harcèlement visant nos convois ou peut-être seulement pendant un temps les convois américains.

Les travaux de mise au point des plans deviennent de ce fait une nécessité plus pressante.

La mise sur pied du Comité naval pour la planification et la coordination des mesures maritimes prend aussi un caractère particulier d'urgence.

L'examen des mesures d'alerte et de mise en condition de nos forces s'impose également.

Les réactions soviétiques peuvent parfaitement ne pas se limiter à Berlin, elles peuvent se manifester en d'autres lieux comme la Turquie, l'Iran, le Sud-Est asiatique.

(Collection des télégrammes.)

112

Compte rendu

Entretien du général de Gaulle avec M. Dean Acheson [2]
à l'Élysée, le 22 octobre 1962 à 17 heures

C.R. Très secret.

M. Dean Acheson remet au général de Gaulle une lettre du président des États-Unis, relative à Cuba, dont le Général prend connaissance [3]. Il lui remet également la première partie (la seule à être encore parvenue à l'ambassade des États-Unis) du discours que le président Kennedy doit prononcer le même soir à 24 heures (heure de Paris [4]). Le reste du discours sera communiqué à l'Élysée dès réception, par l'ambassade.

[1] Sur ces mesures, voir ci-dessus le n° 109 (note).

[2] M. Dean Acheson était envoyé par le président Kennedy en mission secrète auprès du général de Gaulle pour l'informer à l'avance des mesures que les États-Unis se proposaient de prendre à l'encontre de Cuba. Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les n°s 108 à 110.

[3] Dans cette lettre, le président Kennedy expliquait que les Américains avaient la preuve de l'installation à Cuba par les Soviets de bases de fusées militaires offensives et ajoutait : « Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur les effets éventuels que cette dangereuse initiative soviétique... peut avoir sur la situation à Berlin. » Vaïsse (Maurice), éd., *L'Europe et la crise de Cuba*, A. Colin, 1993, p. 94, n. 31. Pour une lettre identique adressée à M. Macmillan, voir *Foreign Relations of United States 1961-1963*, vol. XI. *Cuban Missile Crisis a Aftermath*, U.S. Government Printing Office, Washington, 1966, n° 39 (p. 149-151).

[4] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 109 (note).

Invité par le général de Gaulle, conformément à un passage de la lettre du président Kennedy, à fournir des explications complémentaires. M. Acheson indique tout d'abord, conformément aux désirs de M. Kennedy, toute l'importance que ce dernier donne au passage final de sa lettre concernant les contacts les plus étroits à maintenir entre Washington et Paris, et l'intérêt qu'il attache aux avis qui lui viendraient du général de Gaulle.

En résumé, le Président va annoncer la décision suivante : immédiatement, sous réserve d'un délai de grâce de vingt-quatre heures expirant à minuit (heure de Paris) le 23 octobre, un blocus naval – et peut-être aérien (M. Acheson n'en était pas certain) – sera mis en opération autour de Cuba. Ce blocus portera tout d'abord sur les armements de toute nature; à bref délai, il portera également sur les produits pétroliers et, si cela devenait nécessaire par la suite, il deviendrait total.

Sans doute, ce qui est arrivé à Cuba n'en repartira-t-il pas; mais il semble que les systèmes d'armes en cours d'installation ne sont pas encore complets. En particulier, aucune photographie n'a permis de repérer des têtes nucléaires. Il s'agit d'empêcher l'arrivée de celles-ci.

Le président Kennedy avait d'abord pensé à des mesures plus draconiennes : profitant d'un effet de surprise complète, un vol de bombardiers aurait totalement éliminé les missiles déjà en place. Le Président avait renoncé à cette idée, d'abord parce qu'elle aurait soumis les alliés européens des Etats-Unis à des risques trop grands de représailles; ensuite parce que le nombre élevé de techniciens soviétiques qui auraient été tués par un tel bombardement aurait pu amener M. Khrouchtchev à des réactions excessives. À une question du général de Gaulle. M. Acheson précise qu'il se serait agi d'un vol de bombardiers à basse altitude, utilisant des bombes conventionnelles et ayant pour objectif des installations établies loin des agglomérations, ce qui aurait permis d'éviter les victimes civiles.

Il est évident que dès l'installation du blocus, la situation deviendra très tendue. Plusieurs possibilités sont offertes. Peut-être les Russes tenteront-ils de forcer le blocus avec ou sans usage de sous-marins; dans ce cas, la situation en viendrait rapidement à une attaque en force contre Cuba.

Il est plus probable que les Russes cherchent à mettre les États-Unis dans l'obligation de tirer le premier coup, ce qui leur permettrait de répondre ailleurs : Berlin ? Quemoy ? L'Asie du Sud-Est ? La Corée ? ou encore tous ces théâtres à la fois.

En outre, les Russes ne manqueront pas de déclencher une propagande massive surtout auprès des neutres – Africains ou Asiatiques – afin de pousser les opinions publiques à agir sur leurs gouvernements pour les amener à exercer des pressions sur les États-Unis.

C'est avec cette perspective en vue que le secrétaire d'État s'adressera demain à l'organisation des États américains en vue de tenter d'obtenir pour les États-Unis le soutien moral des pays latino-américains [1]. En outre, les principaux gouvernements d'Amérique latine sont avisés du risque pour

[1] Voir ci-dessus le n° 109 (note).

eux de voir des émeutes se déclencher dans leurs pays, et promesse leur est faite de mettre des unités des forces américaines à leur disposition pour réprimer ces émeutes.

D'autre part, M. Stevenson va saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies en vue d'obtenir une résolution condamnant la politique soviétique à Cuba [1]. M. Acheson ne cache pas qu'à son avis, il s'agit d'une démarche « prophylactique » dont l'unique résultat pourrait être d'empêcher les Russes de prendre l'initiative.

Concrètement, en prévision d'une extension possible des opérations à Cuba, les forces aériennes américaines sont en état d'alerte, la marine mobilisée pour organiser le blocus, et d'importants contingents de l'armée de terre mis en état d'intervenir.

Quelle fin poursuit M. Khrouchtchev à Cuba ? D'abord, il est probable qu'il cherche à utiliser cette affaire pour amener les États-Unis à payer ailleurs une évolution favorable de la situation dans les Caraïbes.

D'autre part, il faut voir clairement que la menace directe soviétique contre les États-Unis se trouve sérieusement accrue par l'installation à Cuba de, peut-être, 36 M.R.B.M. [2] d'une portée de 1.100 miles ou peut-être plus.

Il y a aussi le but politique : l'ébranlement moral de l'hémisphère occidental.

Enfin, diplomatiquement, M. Khrouchtchev s'est donné la possibilité de dire : « Parlons de la suppression de toutes les bases militaires en territoire étranger. »

M. Acheson tient à préciser enfin que les indices de ce renforcement des possibilités offensives dans l'île de Cuba datent d'une semaine tout juste : les premières photographies inquiétantes ont été prises le 12 octobre et les suivantes deux jours après. De nombreuses autres photographies ont été prises depuis lors et depuis trois ou quatre jours, on a conscience de voir les réalités telles qu'elles sont.

*
* *

Le général de Gaulle a lu avec attention la lettre du président Kennedy et ce qu'on lui a donné de son discours; il a écouté avec la même attention ce que lui a dit M. Acheson. Il apparaît que pour la première fois, les États-Unis sont directement menacés puisque les missiles qu'on a repérés ne peuvent avoir d'autre objectif que les États-Unis. Le président Kennedy veut réagir dès maintenant. La France ne peut y faire d'objection, car il est normal qu'un pays se défende, même à titre préventif, s'il est menacé et qu'il a les moyens de se défendre.

[1] Sur le débat au Conseil relatif à Cuba, voir l'*Année politique 1962*, p. 552-553.
[2] *Medium Range Ballistic Missile.*

Quant au moyen envisagé, il s'agit d'un blocus. Quelle sera l'efficacité ? Il est difficile de le dire : sera-t-il assez insupportable pour amener les Cubains à se défaire des missiles déjà installés ? En tout état de cause, il devrait empêcher de nouvelles armes d'arriver.

Le général de Gaulle ne peut apprécier le résultat d'une intervention auprès de l'organisation des États américains : quelles seront les réactions de ces États ? Il est normal en tout cas que les États-Unis les consultent.

Quant au Conseil de sécurité, un recours est dans la ligne de la politique américaine. Pour sa part, le Général n'y voit guère de valeur pratique car il y aura des débats, des discussions, mais rien d'autre. Le seul fait positif demeure donc le blocus.

S'il y a blocus – et une fois encore la France ne fait pas objection puisque les États-Unis sont menacés –, les Soviétiques vont réagir. Peut-être réagiront-ils sur place, plus probablement ailleurs et en particulier à Berlin.

S'ils établissent un blocus de Berlin, les trois puissances responsables devront prendre les mesures voulues. Des contre-mesures ont été élaborées. Il faudra les appliquer. Il se peut aussi qu'il y ait chez les Soviets – et peut-être même aux États-Unis – un désir de tendre la situation afin de pouvoir la clarifier par des conversations, sans doute des conversations au sommet entre M. Khrouchtchev et M. Kennedy. On y parlera à la fois de Cuba et de Berlin. Khrouchtchev y pense sans doute, peut-être aussi M. Kennedy.

Pour ce qui est de la France, si une crise éclate à Berlin, elle agira de concert avec ses partenaires, surtout s'il y a la guerre. Le général de Gaulle ne croit pas à une guerre mais à des moments difficiles avec des menaces et des contre-menaces, ce qui est dommage, car cela accentuera la tension.

Il apprécie le message de M. Kennedy, bien qu'il s'agisse d'une notification et non d'une consultation puisque la décision est déjà prise. Il va lui répondre. Il lui paraît essentiel de maintenir un contact étroit à Washington par l'entremise de M. Alphand en qui il a toute confiance et, très bientôt, à Paris où M. Bohlen est attendu [1].

*
* *

Deux représentants du C.I.A. sont alors introduits qui montrent au Général des cartes et des photographies faisant apparaître d'une part l'implantation relevée depuis le début d'août dernier d'engins défensifs (y compris des *Mig 21*), et d'autre part, le transport puis l'installation d'*Yliouchine 28*, susceptibles de porter des engins nucléaires, et surtout de M.R.B.M. d'une portée de 1.100 à 2.200 miles. Quatre et peut-être huit de ces engins paraissent déjà en position de tir; la mise en état des autres s'échelonnera jusqu'à la fin de l'année où 36 missiles seront prêts à partir, chaque rampe ayant la possibilité d'un deuxième lancement quatre ou six heures après.

[1] M. Bohlen devait succéder au général Gavin au poste d'ambassadeur des États-Unis à Paris.

Compte tenu des études d'où il ressort qu'en U.R.S.S., 70 I.C.B.M. [1] seraient opérationnels contre les États-Unis, l'implantation à Cuba représente 50 % d'accroissement des possibilités offensives russes contre les États-Unis.

*
* *

Ce dernier point est mis en vedette par M. Acheson lorsque l'entretien reprend.

Le général de Gaulle estime que M. Khrouchtchev a conçu autour de Cuba une vaste manœuvre permettant de parler aussi bien de bases militaires que de Berlin, de pousser à des conversations directes russo-américaines et d'impressionner les pays d'Amérique latine. L'affaire est sérieuse, car les États-Unis avaient assuré la défense de l'Europe pour empêcher que l'Europe ne devienne une base antiaméricaine, et voici qu'une telle base existait en Amérique.

Après s'être fait préciser que les trois seuls gouvernements ainsi avisés étaient les gouvernements français, britannique et allemand, le général de Gaulle prie M. Acheson, qui rentre dès demain à Washington, de porter au président des États-Unis son amical souvenir.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

113

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 3964, 3965 [2]. *Paris, 23 octobre 1962, 12 h. 21.*
Immédiat. Réservé.

Pour New York : Pour l'ambassadeur [3] seul.
Pour les autres destinataires : Pour l'information personnelle de l'ambassadeur.

Le président de la République a reçu dans l'après-midi du 22 octobre M. Dean Acheson venu l'informer de la part du président Kennedy des décisions que celui-ci avait été amené à prendre au sujet de Cuba et qu'il vient d'annoncer dans son discours au peuple américain [4]. M. Acheson a également indiqué que le gouvernement américain allait informer inces-

[1] *Intercontinental Ballistic Missiles.*

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 17731-17732), Londres (n° 15520-15521), Bonn (n°s 7461-7462), Rome (n°s 3845-3846).

[3] M. Roger Seydoux, chef de la Mission.

[4] Pour un compte rendu de l'entretien du Général avec M. Acheson, voir ci-dessus le n° 112. Sur le discours du Président américain ici mentionné, voir ci-dessus le n° 109 (note).

samment le Conseil de sécurité de ces mesures et lui demander d'ordonner la destruction des missiles sous le contrôle des Nations Unies.

Le président de la République a pris acte des indications données. Il a déclaré qu'il comprenait et estimait normales les mesures que le gouvernement américain avait jugé nécessaire de prendre pour garantir sa propre sécurité.

Dans le débat qui s'ouvrira au Conseil de sécurité, vous appuierez donc votre collègue américain.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 135 b.*)*

114

M. Du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 538 à 540 [1]. *La Havane, 23 octobre 1962, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 33.)

Tout en annonçant, en très grands titres, que la nation est désormais sur le pied de guerre et que le Premier ministre s'adressera ce soir au peuple, les journaux de ce matin ne publient encore aucun commentaire de fond sur le discours prononcé hier soir par M. Kennedy [2].

À la radio, les spécialistes en propagande se livrent à leurs rodomontades habituelles en se référant au discours en question, mais n'ont certainement pas encore reçu les consignes de base qui leur sont nécessaires pour développer de nouveaux thèmes de propagande sur ce sujet.

Les cadres subalternes de la révolution paraissent préoccupés et inquiets.

Dès hier 17 heures – donc dès avant l'émission du discours du président Kennedy – les milices de réserve avaient été mobilisées et tous les postes de défense de l'île voyaient renforcer leurs effectifs au maximum.

Du côté des opposants – pour autant qu'il y ait encore quelques personnes qui osent se proclamer telles –, la déclaration du Président américain a produit une impression de soulagement considérable.

Il se mêle cependant à cette impression une certaine anxiété due à la probabilité des sévères mesures de police ou de précaution qui ne tarderont probablement plus à être prises à l'encontre de tous ceux qui n'ont pas pris une part active aux manifestations du régime.

Jusqu'à présent, la population demeure calme dans l'ensemble et le trafic est normal dans la capitale.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 135 b.*)*

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 17852-17854) et à New York.
[2] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 109 (note).

115

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1262 à 1272 [1].
Immédiat.
Très confidentiel.
Réservé.

New Delhi, 24 octobre 1962, 21 h. 30.
(*Reçu :* 23 h. 20, 21 h. 05, 20 h. 30, 19 h. 14.)

M. R. K. Nehru [2], que j'ai vu longuement ce matin, m'a donné l'impression que le gouvernement de New Delhi était vraiment décidé à faire face à la situation présente avec énergie et fermeté [3].

I. *Situation militaire et perspectives.*

Pas plus que le Premier ministre (mon télégramme n° 1254 [4]), il n'a cherché à minimiser l'importance des revers subis, en un premier temps, par les forces armées indiennes en raison de la supériorité écrasante d'un adversaire qui s'était préparé de longue date. De nouveaux replis étaient à prévoir au cours de l'offensive ainsi déclenchée par l'ennemi. Il n'en demeurait pas moins certain que l'Inde tiendrait aussi longtemps qu'il le faudrait et ne s'inclinerait en aucun cas devant l'agresseur. Un écroulement de l'Inde, qui était d'ailleurs exclu, ne manquerait pas d'avoir les plus déplorables répercussions tant pour l'équilibre mondial en général que pour celui de l'Asie en particulier. « Le pays s'installe dans la guerre qui lui est imposée et se terminera par la victoire du droit et de la justice. » L'exemple donné par le Royaume-Uni en 1940 était dans toutes les mémoires. L'agresseur remportait toujours au début des victoires impressionnantes, le résultat final n'en était pas pour autant changé. La France aussi en avait fait l'expérience.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Karachi (nos 479-489), Bangkok (nos 1684-1694), Londres (nos 15918-15928), Moscou (nos 7097-7107), New York (nos 4432-4142) et Washington (nos 18168-18178).

[2] Secrétaire général du ministère indien des Affaires étrangères.

[3] Des notes avaient été échangées courant octobre entre les gouvernements de Pékin et de New Delhi au sujet des incidents entre troupes des deux pays. Le 13 octobre, dans le secteur oriental, les Chinois occupaient Linju ; le 20 octobre, ils prenaient l'offensive dans l'est et l'ouest de l'Himalaya, tout en rejetant la responsabilité des combats sur les Indiens. Ils marchaient sur Tawang, le principal centre administratif indien de la frontière nord-est, qui tombait entre leurs mains le 25 octobre. Dans les derniers jours du mois, leur offensive s'arrêtait : le 24 octobre, par un communiqué, le gouvernement de Pékin proposait une conférence au sommet entre M. Nehru et M. Chou En-laï, ainsi qu'un cessez-le-feu et le retrait des troupes des deux pays à vingt kilomètres de la zone des combats.

[4] Du 24 octobre, non reproduit. Ce télégramme faisait savoir que, dans une allocution radiodiffusée, le Premier ministre s'était déclaré résolu à conduire sans problème jusqu'à la victoire le pays dans une guerre – il n'en avait toutefois pas prononcé le mot – sans doute longue et difficile, qui lui était imposée et à laquelle il n'était pas préparé.

II. *Attitude du gouvernement de New Delhi.*

Il n'y aurait certes pas de prime à l'agression. Si les Chinois pensaient pouvoir négocier à partir d'une position de force, après avoir amélioré leur situation sur le terrain, ils se trompaient lourdement. Aucune offre de médiation, de bons offices, de « cessez-le-feu », pour autant qu'elle ne serait pas assortie d'un retrait préalable des troupes chinoises des territoires de l'Union qu'elles avaient envahis. Moscou, Le Caire, Monrovia en étaient informés.

L'Inde n'envisageait pas pour le moment de saisir le Conseil de sécurité, ni l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle se réservait de faire connaître son attitude au cours du débat sur l'admission de la Chine qu'elle continuerait par ailleurs d'appuyer.

Il n'était pas non plus question actuellement de rompre officiellement les relations diplomatiques avec la République populaire. « En cette seconde moitié du vingtième siècle, on faisait la guerre sans la déclarer et les gestes formels n'étaient plus de mode. » Selon toute vraisemblance, on en resterait à la formule présente des chargés d'affaires respectifs à New Delhi et à Pékin.

R. K. Nehru ne pouvait me donner aucune indication sur une éventuelle intervention soviétique à Pékin. L'Inde n'avait rien demandé. Elle s'était bornée à exposer d'une manière approfondie son point de vue au gouvernement de l'U.R.S.S. en soulignant les responsabilités chinoises. Le Secrétaire général a affirmé ignorer tout, en l'occurrence, des intentions du Kremlin, sans toutefois rien exclure.

III. *Bouthan et Népal.*

Pour l'instant, on ne signalait pas d'infiltration des Chinois au Bouthan ni de contacts directs établis par ceux-ci à l'intérieur de la principauté. R. K. Nehru avait eu ce matin même un entretien à ce sujet avec le Premier ministre du Bouthan, M. Raja [1], qui ne s'était pas montré particulièrement inquiet (mon télégramme n° 1250 [2]). Sans doute l'Inde n'avait-elle pas la charge de la défense du Bouthan, mais seulement celle des relations extérieures. Elle n'en coopérait pas moins à ce titre avec le gouvernement local sur un plan général.

Au Népal, il n'y aurait pas eu de réaction particulière, mais seulement « une réelle inquiétude ». Le roi Mahendra jouait avec le feu en s'étant rapproché de Pékin. Dans l'ensemble, les relations indo-népalaises apparaissaient, dans la conjoncture présente, assez délicates.

[1] Lire en fait : Maharaja Jigmi Dorjie.

[2] Du 23 octobre, non reproduit. Ce télégramme annonçait l'arrivée du Premier ministre du Bouthan. M. Jigmi Dorjie avait renoncé à se rendre en Australie et, après son entretien à New Delhi, devait retourner auprès du Maharadja auquel il appartenait de demander le renforcement de ses forces armées. En tout cas, le Premier ministre assurait qu'aucune violation du territoire bhoutanais n'avait été commise.

IV. *Pakistan.*

La presse pakistanaise approuvait ouvertement les Chinois. Le gouvernement du maréchal Ayoub s'était jusqu'à présent abstenu prudemment de toute déclaration officielle. On pensait à New Delhi que les États-Unis ne permettraient pas aux autorités de Rawalpindi de tenter de profiter de la situation présente pour satisfaire leurs revendications au Cachemire.

Si cependant une telle éventualité venait à se produire, l'Inde combattrait sans hésiter contre le Pakistan : sa faiblesse n'était pas telle que l'agression chinoise dût l'empêcher de se défendre ailleurs. Indépendamment du problème du Cachemire en lui-même, il importait de ne pas laisser porter atteinte à la conception du pandit Nehru d'un État moderne, libéral et laïque.

V. *Cuba.*

D'après mon interlocuteur, le gouvernement de New Delhi n'avait pris jusqu'ici aucune position en ce qui concerne le blocus de Cuba par la flotte des États-Unis [1]. Ceci mérite d'être relevé, car, sans le déclenchement du conflit avec la Chine, M. Nehru aurait certainement condamné la décision du président Kennedy.

Le Secrétaire général n'exclut pas que les répercussions de l'affaire de Cuba influent sur l'attitude des Soviétiques – qui choisiraient peut-être de réagir à Berlin – dans le sens d'un rapprochement avec la Chine de Mao, mais, a-t-il observé, par suite du différend sino-indien, toute amélioration des relations entre Moscou et Pékin aurait, dans les circonstances présentes, les plus fâcheuses répercussions sur l'opinion publique du sous-continent. Le Kremlin, conscient des difficultés que la Chine ne manquera pas de lui créer dans l'avenir, se devait aussi de tenir compte, dans une mesure appréciable, du sentiment du tiers monde.

Il est difficile de pénétrer les vrais mobiles des dirigeants chinois, a constaté, en conclusion, M. R. K. Nehru : difficultés intérieures, mécontentement de l'armée, divers (*sic*), chauvinisme exaspéré, désir peut-être de pousser l'Inde dans le camp occidental pour récupérer l'amitié de l'U.R.S.S... qui sait ?

En tout état de cause, le gouvernement de New Delhi ne saurait, pour sa part, se départir de la politique de non-alignement à laquelle il est resté fidèle depuis l'indépendance. Il achètera des armes – en un premier temps surtout britanniques – pour des raisons techniques à tous les pays qui seront disposés à lui en vendre, mais n'alienera pas le moins du monde, de ce fait, l'indépendance de sa ligne de conduite, à laquelle il tient essentiellement.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les n°s 108 à 114.

116

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4540, 4541.
Réservé.

Moscou, 25 octobre 1962.

(*Reçu :* 11 h. 50.)

Je me réfère à mon n° 4512 [1].

Jusqu'ici, le public soviétique n'a connu les déclarations faites le 22 octobre par le président Kennedy que par une analyse très brève et conçue en termes très généraux parus dans les *Izvestia* du 23 octobre et dans la *Pravda* du 24, ainsi que par le résumé très succinct qui sert d'introduction à la déclaration du gouvernement soviétique du même jour.

Les sept points dans lesquels le président des États-Unis a fixé sa ligne d'action n'ont pas été mentionnés. La population de l'U.R.S.S. n'a donc pas été à même de se rendre compte du caractère radical et de l'ampleur des mesures décidées du côté américain ni des mesures complémentaires plus graves encore qui pouvaient suivre. Elle n'a pas connu non plus dans le détail les griefs formulés par Washington et invoqués pour justifier l'action entreprise.

La comparaison entre le discours de M. Kennedy, dont le texte intégral ne m'est parvenu qu'hier soir, et la déclaration soviétique fait ressortir davantage encore, en dépit de la sévérité des jugements portés et de la brutalité des formules employées par le gouvernement de Moscou, une prudence manifestement dictée par le souci d'éviter des complications militaires avec les États-Unis, surtout dans la zone en question.

La réponse à M. Bertrand Russell (cf. mon télégramme n° 4539 [2]) est rédigée dans le même esprit. Le chef du gouvernement soviétique y condamne en des termes analogues le comportement du gouvernement

[1] Le télégramme de Moscou n°s 4512-4520 du 24 octobre n'a pas été reproduit. Il analysait une déclaration du gouvernement soviétique de la veille, qui condamnait les mesures annoncées par le président Kennedy à l'encontre de Cuba (Sur l'intervention de ce dernier, voir ci-dessus le n° 109, note). Ces mesures étaient dénoncées comme une violation du droit international, une négation des principes de la charte des Nations Unies, et le comportement américain était assimilé à de la piraterie; il en résulterait un grand danger de guerre mondiale thermonucléaire. Les États-Unis étaient accusés de fouler aux pieds le droit des peuples à choisir leur régime intérieur, et à organiser leur défense comme ils l'entendaient; toutefois, l'U.R.S.S. représentait sur le plan militaire une puissance au moins égale à celle des États-Unis. L'aide accordée par l'U.R.S.S. à Cuba n'était qu'une contribution à la « capacité défensive » de l'île. Comme riposte, le gouvernement soviétique annonçait avoir demandé la convocation d'urgence du Conseil de sécurité.

Selon M. Dejean, l'affaire de Cuba était liée à celle des bases américaines à la périphérie de l'U.R.S.S. et à celle de Berlin-Ouest, présenté comme une base de l'O.T.A.N. L'action entreprise par les États-Unis plaçait le gouvernement soviétique dans une position difficile.

Pour le texte intégral de la déclaration soviétique, se reporter à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01310, 3 novembre 1962, Textes du jour.

[2] Du 25 octobre, non retenu. Ce document retransmettait le texte d'un télégramme de M. Bertrand Russell adressé au président du Conseil soviétique et demandant à ce dernier « de ne pas se laisser provoquer par les agissements injustifiables des États-Unis à Cuba », ainsi que la réponse de M. Khrouchtchev.

des États-Unis, mais il affirme en même temps de la façon la plus nette son désir d'une solution pacifique, à laquelle devraient tendre non seulement l'U.R.S.S. mais les États-Unis. Il souligne que tant que les engins nucléaires ne sont pas entrés en action, une telle solution reste possible et propose une « rencontre à un niveau élevé », – formule assez élastique, mais qui ne signifie pas nécessairement une conférence au sommet, mais qui peut s'appliquer aussi à une telle rencontre.

D'après le texte, l'objet de la Conférence ne serait d'ailleurs pas nécessairement limité à l'affaire de Cuba, puisqu'elle devrait examiner « toutes les questions qui se trouvent posées » [1].

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 135 b.*)*

117

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1095 à 1103 [2]. *Bruxelles-Delfra, 25 octobre 1962.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

La conférence qui a réuni hier et avant-hier le Conseil de la Communauté et les représentants des dix-huit États africains et malgache associés [3] s'est déroulée dans de bonnes conditions et a conduit à d'heureux résultats.

Des deux côtés, on s'est efforcé de donner à la négociation un tour aussi détendu et constructif que possible. Les Africains avaient désigné pour porte-parole, non plus M. Saller [4], mais M. Anguile, ministre de l'Économie du Gabon. C'était déjà une indication de leur volonté de transiger et d'aboutir. Le moment était en effet venu de trancher une fois pour toutes les principales difficultés en suspens et de faire en sorte que l'échec de

[1] Par télégramme n°s 4547-4551, également du 25 octobre, non retenu, l'ambassadeur relatait les réactions soviétiques aux déclarations du président des États-Unis : invite des principaux quotidiens à tout faire pour « renforcer la puissance de la patrie » et « barrer la route aux agresseurs »; meetings de solidarité avec le peuple cubain, manifestations devant l'ambassade américaine, au demeurant d'importance modeste; invitation lancée aux membres des missions étrangères en déplacement en U.R.S.S. à rentrer à Moscou. Toutefois, l'impression de l'ambassade des États-Unis était que l'on cherchait du côté soviétique à limiter les incidences locales d'une situation internationale dont les dirigeants de Moscou ne pouvaient ignorer la gravité.

[2] Ce télégramme a été retransmis à Abidjan, Bamako, Bangui, Bonn (n°s 7714 à 7721), Brazzaville, Cotonou, Dakar (n°s 1079 à 1086), Fort-Lamy, La Haye (n°s 2151 à 2158), Léopoldville, Libreville, Lomé (n°s 739 à 746), Londres (n°s 15860 à 15867), Luxembourg, Mogadiscio (n°s 221 à 228), Niamey, Nouakchott, Ouagadougou (n°s 555 à 562), Rome-Quirinal (n°s 3948 à 3955), Tananarive (n°s 852 à 859), Usumbura (n°s 464 à 472), Washington (n°s 18106 à 18113) et Yaoundé (n°s 955 à 962).

[3] Sur cette quatrième réunion ministérielle eurafricaine, voir également l'*Année politique 1962*, p. 363-364.

[4] M. Raphaël Saller, ministre des Finances de la Côte-d'Ivoire.

juillet dernier [1] ne soit pas réédité. Conscient de l'enjeu politique de l'affaire, M. Colombo, qui présidait les débats et auquel la délégation française n'a cessé d'apporter appui et conseils, a déployé tous ses talents de lucidité, d'autorité et d'habileté. Il a, en particulier, compris que la négociation ne pourrait progresser que dans un cadre restreint. C'est ainsi que les accords qui sont intervenus ont été, en fait, élaborés au cours de réunions ne groupant que trois ou quatre représentants des États associés et, d'autre part, les délégations italienne et française. Les autres délégations, dans les deux camps, se sont prêtées de bonne grâce à cette manière de faire.

Réduits à l'essentiel, les résultats acquis sont les suivants :

1. Les Africains ont accepté que le montant global de l'aide financière pour les seuls États indépendants soit fixé à 730 millions d'unités de compte, comme le proposait la Communauté. La délégation française n'avait pas pu obtenir une contribution budgétaire complémentaire des États membres de 10 millions d'unités de compte, les Allemands s'y étant catégoriquement opposés. Les 30 millions complémentaires se décomposent donc finalement en 10 millions récupérés sur l'aide aux territoires dépendants et 20 millions de prêts supplémentaires à accorder par la Banque européenne d'investissements.

2. Grâce à ce complément de 30 millions, les aides à la production et à la diversification s'élèveront à 230 millions d'unités de compte, dont 183 pour les onze Etats qui bénéficient encore de surprix. Le partage des 47 millions restant entre les sept États intéressés n'a pas été sans mal, en raison notamment des prétentions quelque peu abusives du Congo-Léopoldville.

3. Les Africains ont également accepté que l'opération d'élimination des surprix commence dès la première année d'application de la convention. Les explications qui ont été données par M. Gorse sur les intentions du gouvernement français en la matière ont été, à cet égard, d'une importance décisive. Nos partenaires européens et africains ont reçu l'assurance que l'action de la France s'exercerait en étroite coordination avec celle de la Communauté, sans pour autant que les décisions que le gouvernement français sera amené à prendre dans ce domaine puissent, de quelque manière, lui être imposées.

Il faut noter également que la liste des produits compris dans l'opération d'élimination des surprix a été définitivement arrêtée et qu'elle n'inclut pas les bananes, conformément à notre thèse.

Compte tenu des décisions arrêtées au cours des réunions précédentes, on peut considérer que tous les problèmes qui commandaient le succès de la négociation sont maintenant réglés. Il reste encore un certain nombre de questions moins importantes à résoudre et qui, même entre les Six, nécessitent des mises au point. Certaines ont été tranchées hier par le Conseil pendant que les Africains délibéraient de leur côté. Les points

[1] Sur la troisième réunion ministérielle eurafricaine, qui se tint les 4 et 5 juillet, voir l'*Année politique 1962*, p. 362-363.

encore litigieux seront évoqués lors de la prochaine session du Conseil, le 13 novembre.

Quant au programme de travail des prochaines semaines, il a été décidé, sur la proposition de M. Colombo, que les États associés recevraient avant le 1er novembre le texte d'un avant-projet de convention, même si ce texte doit comporter quelques blancs. Les discussions sur ce document commenceront, à l'échelon des ambassadeurs et des experts, à partir du 15 novembre, de telle sorte que, au cours d'une nouvelle conférence ministérielle qui serait convoquée pour la mi-décembre, le texte de la convention puisse être définitivement établi, approuvé et paraphé.

(Collection des télégrammes.)

118

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À BONN, ROME, LA HAYE, BRUXELLES (AMBASS.), BRUXELLES (DELFRA), LUXEMBOURG, WASHINGTON, LONDRES.

T. nos 7670 à 7677; 3936 à 3943; 2643 à 2650; 3303 à 3310; 2155 à 2162; 241; 17998 à 18005; 15755 à 15762.

Paris, 25 octobre 1962 [1].

Les ministres des Affaires étrangères des six pays de la Communauté économique européenne se sont réunis à Bruxelles le 23 octobre, dans le cadre de leurs consultations périodiques, sur l'initiative du gouvernement italien dont c'était le tour de présidence [2]. Le gouvernement hollandais qui, lors de la suggestion italienne, avait posé comme condition préalable que cette réunion fût suivie d'un échange de vues à sept avec l'Angleterre, avait apparemment abandonné sa demande.

L'ordre du jour, proposé par les Italiens, comprenait divers problèmes de politique internationale et des questions propres à la Communauté. Il avait été convenu de ne pas reprendre l'examen du projet d'union politique, dont il était apparu, lors de la réunion du mois d'avril [3], qu'il ne recueillerait pas l'accord de certains de nos partenaires aussi longtemps que l'adhésion anglaise à la C.E.E. ne serait pas acquise.

Sur le plan des problèmes internationaux, c'est l'affaire de Cuba qui a retenu le plus longtemps l'attention des ministres [4]. Tout en reconnaissant que cette crise pourrait avoir des répercussions dans diverses parties du monde et notamment à Berlin, chacun a exprimé sa compréhension

[1] Ce télégramme, rédigé le 24 octobre, a été expédié le lendemain 25 par courrier.

[2] Sur la quatrième réunion ministérielle eurafricaine qui se tint du 22 au 24 octobre, voir l'*Année politique 1962,* p. 363-364; ci-dessus le n° 117.

[3] Sur la réunion du 17 avril, voir *D.D.F.,* 1962-I, n° 132.

[4] Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus les nos 108 à 114, 116.

pour les décisions que les Américains ont été amenés à prendre. Il a été souligné également qu'il ne convenait pas de laisser s'imposer dans l'opinion un parallèle entre Cuba et Berlin. Les mesures de blocus à Cuba avaient pour objet d'empêcher la livraison d'armements offensifs; rien dans l'état des choses à Berlin ne rappelait cette situation.

Au sujet de Berlin, M. Schroeder a fait part des préoccupations du gouvernement fédéral, selon lequel il y aurait lieu de préciser et de compléter les mesures d'urgence prévues par les Alliés pour le cas où il serait porté atteinte à la liberté des communications civiles ou militaires.

L'affaire du Yémen [1] a été également évoquée. Le ministre de la République fédérale a exposé les raisons pour lesquelles Bonn avait décidé de reconnaître sans tarder le nouveau gouvernement yéménite [2]. Il importait que celui-ci ne fût pas tenté de s'orienter trop exclusivement vers le bloc soviétique et de reconnaître le régime de Pankow.

M. Piccioni a fait état des informations dont il disposait sur la politique étrangère yougoslave. Il lui semblait que la récente visite de M. Brejnev [3] n'avait pas eu pour effet de rapprocher la Yougoslavie de l'U.R.S.S. M. Couve de Murville a indiqué que telles étaient également les conclusions du gouvernement français.

Enfin, un bref échange de vues a eu lieu sur l'avenir politique de l'Amérique latine. Une remarque de M. Spaak sur l'intérêt et les jalousies que suscite le Marché commun dans le monde et sur la nécessité pour la Communauté de mesurer ses responsabilités et de ne pas se présenter comme un groupe égoïste, a été approuvée.

En ce qui concerne les problèmes propres à la Communauté, M. Piccioni a proposé d'examiner ce qu'il appelait la rationalisation des institutions et qui, dans son esprit, couvrait aussi bien des sujets déjà débattus comme la « fusion des exécutifs » des Communautés que des questions nouvelles, comme l'extension géographique de la Communauté et les problèmes institutionnels qu'elle posait.

M. Couve de Murville, tout en approuvant l'idée d'étudier une rationalisation du travail des Communautés ainsi que les conséquences institutionnelles de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres, a écarté certains faux problèmes comme ce qu'on appelle improprement la fusion des exécutifs : il s'agit moins en réalité de réunir les Commissions de l'Euratom et de la C.E.E. et la Haute Autorité de la C.E.C.A. que de fondre les Communautés elles-mêmes et d'établir par exemple un marché commun

[1] Sur l'affaire du Yémen, voir ci-après le n° 154 (note).

[2] Le 20 octobre.

[3] Le président du Praesidium du Soviet suprême s'était rendu en visite officielle en Yougoslavie du 29 septembre au 4 octobre, et avait eu des entretiens avec le maréchal Tito. Il avait prononcé de nombreux discours au cours desquels il avait évoqué la fraternité d'armes soviéto-yougoslave pendant la deuxième guerre mondiale et fait l'apologie du système soviétique. Le maréchal Tito, qui s'abstenait d'attaquer le Marché commun et l'attitude américaine dans l'affaire de Cuba, soulignait en revanche que la Yougoslavie était un pays socialiste. Le 3 octobre, un communiqué conjoint réaffirmait la validité de la déclaration de 1955 sur les diverses formes de développement du socialisme et marquait l'accord des deux pays sur les sujets suivants : désarmement, traité de paix avec l'Allemagne, création de zones désatomisées, problèmes économiques (La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01304, du 18 octobre 1962).

incluant le charbon et l'acier, ce qui demanderait une longue étude. M. Schroeder a souligné qu'avant de transformer les structures des Communautés, il fallait d'abord voir comment les institutions actuelles s'accommoderaient de l'entrée de nouveaux États membres.

Il a été décidé que les représentants permanents à Bruxelles entreprendraient une étude de tous les problèmes évoqués, notamment ceux que posent les adhésions et associations (fixation des majorités qualifiées au sein du Conseil, composition de la Commission, etc.). De son côté, la Commission de la C.E.E. établira un rapport sur le même sujet. Ces deux documents permettront aux ministres de reprendre l'examen de ces questions ultérieurement.

La réunion s'est tenue dans une atmosphère cordiale. Les Italiens, qui en avaient eu l'initiative, paraissent en avoir tiré satisfaction.

(Collection des télégrammes.)

119

Comptes rendus des entretiens franco-finlandais (Paris, Palais de l'Élysée, 25 octobre 1962) [1]

I

Entretien des ministres des Affaires étrangères

C.R. Très secret.

Étaient présents :

Du côté français	*Du côté finlandais*
M. Couve de Murville	M. Merikoski [2]
M. Verdier	M. Hallama [3]
	M. Palmroth [4]

Les deux ministres des Affaires étrangères ayant examiné et donné leur accord au projet de communiqué, *M. Couve de Murville* demande à son collègue finlandais s'il a des problèmes particuliers à évoquer.

M. Merikoski signale, tout d'abord, les difficultés qu'éprouvent les Finlandais du fait de la limitation de l'assurance-crédit, par le gouvernement français, à une période de sept ans. Des fournitures importantes de la

[1] M. Urho Kaleva Kekkonen, président de la République de Finlande, fit une visite officielle en France du 24 au 27 octobre 1962 à l'invitation du président de la République française. C'était la première visite officielle en France d'un chef d'État finlandais. Elle fut prolongée par un voyage dans l'est et le sud de la France, du 29 au 31 octobre.

[2] M. Veli Kaarlo Merikoski, ministre finlandais des Affaires étrangères.

[3] M. Jaakko Hallama, secrétaire général du ministère finlandais des Affaires étrangères.

[4] M. Gunnar Palmroth, ambassadeur de Finlande à Paris.

France à la Finlande sont en cours : *Caravelle*, équipements pour une raffinerie; d'autres sont envisagées : matériel pour une aciérie [1]. Il souhaiterait que notre assurance-crédit puisse couvrir une période de dix ans. Le ministre des Affaires étrangères de Finlande déclare, d'autre part, que le problème des relations de son pays avec le Marché commun, bien qu'il ne revête aucun caractère d'urgence, se posera un jour. Il sera très difficile, pour la Finlande, de ne pas demander à bénéficier d'un régime analogue à celui de la Suède, puisque les deux pays se trouvent concurrents en ce qui concerne les exportations de bois et de pâte à papier.

M. Couve de Murville prend note de la demande finlandaise en ce qui concerne l'assurance-crédit. Il souligne que des arrangements ne pourront être établis avec la Suède qu'après la fin des négociations avec la Grande-Bretagne. Celle-ci n'interviendra vraisemblablement pas avant le 1er janvier 1964. Le Ministre demande si les Russes ont adressé des mises en garde à la Finlande en ce qui concerne leurs relations avec le Marché commun.

La réponse est négative. Les Finlandais constatent d'ailleurs qu'ils n'ont jamais procédé à aucune déclaration à ce sujet et que rien, par conséquent, n'aurait justifié une démarche soviétique. Si Helsinki a fait preuve jusqu'ici de discrétion, le problème ne s'en posera pas moins.

II

Entretien entre le général de Gaulle et le président Kekkonen

C.R. Très secret.

Étaient présents :

Du côté français	*Du côté finlandais*
M. Pompidou	M. Merikoski
M. Couve de Murville	M. Hallama
M. Verdier	M. Palmroth

Le général de Gaulle tient à redire au président Kekkonen combien sa visite a été utile. On comprend mieux, maintenant à Paris, les nécessités de la politique finlandaise [2].

[1] Sur les affaires en cours avec la Finlande, voir une note rédigée par M. Henri Quioc, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, du 2 novembre, destinée au Cabinet du Ministre et plus spécialement à l'attention de M. Dromer, inspecteur des Finances, conseiller technique, non reproduite. Sur les demandes finlandaises de crédits commerciaux, se reporter à la dépêche d'Helsinki n° 761/DE du 23 novembre, destinée à la direction des Affaires économiques et financières au Département, non reproduite. Quant à l'affaire des *Caravelle*, le contrat avec la Finlande portant sur l'achat de six *Caravelle* nouvelles en échange de quatre anciennes a été conclu le 4 décembre 1962 entre Sud-Aviation et Finnair : se reporter à une note de M. Henri Quioc du 8 décembre 1962, non retenue.

[2] Sur la politique finlandaise, les relations avec l'U.R.S.S., se reporter à une note de la sous-direction d'Europe occidentale au Département, en date du 18 octobre, préparée en vue de cette visite officielle. Quant aux relations franco-finlandaises, se reporter à une note de la même sous-direction, portant la même date et rédigée pour la même occasion (documents non retenus).

Le président Kekkonen a particulièrement apprécié les échanges de vues auxquels il vient d'être procédé. Ils ont montré, en effet, que la France appréciait les raisons de la politique étrangère finlandaise. Ce que M. Kekkonen a entendu, d'autre part, sur la politique européenne de la France a été très intéressant et utile. Le gouvernement finlandais sera désormais, de son côté, mieux informé de la politique française.

M. Merikoski fait un bref compte rendu de la réunion des ministres des Affaires étrangères [1]. Le projet de communiqué est soumis aux deux présidents qui l'approuvent [2].

En ce qui concerne le problème de l'assurance-crédit, *le général de Gaulle* déclare qu'il sera examiné, de notre côté, dans l'esprit le plus favorable.

Le général de Gaulle souligne l'importance que revêt la visite du président Kekkonen en France. Quelque chose de décisif a peut-être eu lieu entre les deux pays au cours de cette visite. Le Général rappelle que la France estime la Finlande, comprend sa situation, ne fait pas d'objection à sa politique de neutralité. La Finlande comme la France est européenne, un jour on verra notre Europe s'unir et s'unir tout entière, même si d'ici là, beaucoup d'événements graves devaient survenir. Aussi est-ce dans l'esprit le plus amical que la France examinera, le moment venu, les demandes que présentera la Finlande en ce qui concerne ses relations avec le Marché commun [3].

M. Kekkonen renouvelle ses remerciements et souligne combien ce que le général de Gaulle vient de dire confère à sa visite en France une signification profonde pour son pays.

III

Deuxième entretien entre le général de Gaulle et M. Kekkonen le 25 octobre 1962 de 16 h. 15 à 16 h. 45

C.R. Très secret.

M. Kekkonen demande au général de Gaulle comment il voit dans la pratique les possibilités actuelles d'une unification de l'Europe, à l'exclusion bien entendu de l'U.R.S.S. Une telle question est en effet capitale pour la Finlande dans la mesure où celle-ci doit déterminer ses plans d'avenir.

Le général de Gaulle rappelle que les six pays ont jeté entre eux les bases d'une union économique qu'ils ont commencé à réaliser depuis 1958.

[1] En voir le compte rendu ci-dessus.

[2] Le texte du communiqué franco-finlandais publié à Paris et à Helsinki le 27 octobre 1962, ainsi que le texte des principaux discours et allocutions ont été rassemblés dans un opuscule publié spécialement à cet effet et figurant dans le dossier de ce voyage.

[3] En 1961, la Finlande a signé un accord avec l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.), non sans avoir dû auparavant consentir à l'U.R.S.S. la clause de la nation la plus favorisée.

Dans le même cadre, ils ont essayé de bâtir une union politique. Des divergences sont toutefois nées entre eux sur la manière de concevoir celle-ci. Certains, notamment en France, rêvaient de la constitution d'un organisme superposé aux États et qui aurait constitué l'amorce d'une Europe supranationale. Une telle politique n'a pas recueilli l'accord du Général, qui estime que les États sont une réalité et qu'il est impossible d'en faire abstraction. C'est dans ces conditions que la France a proposé une coopération politique des six États qui s'étendrait à la défense, à la culture et qui aurait également pour objet l'aide aux pays sous-développés. Malheureusement, cette coopération n'a pu être encore réalisée, un certain nombre de pays paraissant tenir à l'idée supranationale et s'étant, en outre, quelle que fût la contradiction, montrés soucieux d'attendre l'entrée de la Grande-Bretagne. Or, il est évident que si celle-ci entre dans le Marché commun, elle en transformera profondément la nature et les structures. À l'arrière-plan des projets français, il y a en outre une grande idée qui est de faire de l'Europe occidentale une réalité politique et économique et de lui permettre, si d'ici là survenait une détente internationale, d'engager des conversations directes avec l'U.R.S.S. pour essayer de régler les problèmes du monde et en particulier celui de l'Allemagne. Tout ceci n'est cependant pas encore possible, d'abord parce que l'union de l'Europe occidentale n'est pas faite et ensuite parce qu'il n'y a pas de détente.

M. Kekkonen voudrait savoir quel serait le rôle des pays neutres, et en particulier celui de la Finlande, dans une telle construction. Il a en effet l'impression que l'U.R.S.S., à tort ou à raison, considère l'unification de l'Europe comme destinée avant tout à permettre une coopération plus poussée de celle-ci avec les États-Unis, ce qui contribue à accentuer encore l'opposition entre les deux camps.

Le général de Gaulle répond que cette attitude est aussi partagée par les États-Unis. En réalité, aucun des deux grands rivaux ne souhaite l'unification de l'Europe qui serait un élément d'équilibre; tous les deux préfèrent une Europe « pulvérisée ». Or, il n'y aura pas d'équilibre mondial s'il n'existe pas d'Europe capable de vivre indépendamment de l'Amérique, ce qui suppose, dans un premier temps, une Europe occidentale forte et unie en face de l'Europe orientale.

M. Kekkonen comprend l'intérêt de cette politique. Il pense seulement qu'elle impliquera une procédure de très longue durée.

Le général de Gaulle en convient, mais il reste néanmoins optimiste. Au fond, chacun est convaincu que là est la solution, même si la forme et le moment n'en apparaissent pas clairement. Si M. Khrouchtchev veut la paix, il devrait comprendre que cette paix passe par l'unification de l'Europe occidentale.

M. Kekkonen ne croit pas que les Russes considèrent ce processus avec une hostilité foncière. Mais la relative sympathie qu'il pourrait leur inspirer est fortement compensée par leur crainte de l'Allemagne. Ne serait-il pas possible d'éliminer chez eux cette crainte ?

Le général de Gaulle ne croit pas que cette crainte soit justifiée. L'Allemagne est un pays disloqué, du moins politiquement. Sa puissance est très inférieure à celle de l'U.R.S.S. En outre, le meilleur moyen d'empêcher l'Allemagne de se lancer dans des aventures est de la lier avec des pays raisonnables tels que la France ou l'Italie. Elle serait autrement dangereuse si elle était liée à l'U.R.S.S.

M. Kekkonen remarque qu'il a tenu le même raisonnement aux Russes, mais que ceux-ci n'ont pas eu l'air convaincus. Leur sentiment est qu'en raison de sa situation propre et de sa puissance, l'Allemagne est capable d'entraîner, pour les fins de sa propre politique, les autres pays de l'Europe occidentale.

Le général de Gaulle répond qu'il y a là un calcul tactique : l'U.R.S.S. qui tient sous son joug de nombreux pays satellites a tout intérêt à faire croire à ceux-ci que l'Allemagne est menaçante. Elle peut ainsi consolider et justifier son emprise sur l'Allemagne de l'Est.

M. Kekkonen en convient.

Le général de Gaulle note que si les Soviets ne font pas la guerre, ils seront un jour obligés de chercher une entente avec les pays occidentaux, ne serait-ce que pour faire face au danger chinois. S'il existe à ce moment une Europe occidentale susceptible de s'entendre avec l'Europe orientale, le danger chinois sera singulièrement amoindri.

M. Kekkonen indique que les Soviétiques ne minimisent pas leurs difficultés avec la Chine, tout en proclamant que ces difficultés s'atténueront avec le temps. Il n'a jamais compris ce que les Russes voulaient exactement dire par là.

Il remarque d'autre part que dans leurs conversations avec lui, les Russes se sont toujours montrés très sévères à l'égard du chancelier Adenauer, alors qu'ils n'ont jamais formulé la moindre critique à l'égard du général de Gaulle. Il y a huit jours encore, M. Khrouchtchev lui disait que personne d'autre n'aurait pu régler comme le Général les problèmes de la politique africaine [1].

Le général de Gaulle répète que, s'il n'y a pas de guerre mondiale, l'Europe se fera tôt ou tard, mais sans aucun doute, et que la paix du monde ne pourra qu'en bénéficier. Rien ne pourra en outre être plus profitable pour la Finlande elle-même.

M. Kekkonen ne redoute guère les pressions politiques que pourrait subir son pays, mais plutôt les difficultés à court terme qui pourraient surgir sur le plan économique.

Le général de Gaulle a noté ce que lui a dit à ce propos le président Kekkonen le jour précédent; il comprend que si le Marché commun institue une association avec les pays nordiques, la Finlande devra en faire

[1] Allusion à une rencontre Kekkonen-Khrouchtchev le 16 octobre à Moscou, au cours de laquelle les deux hommes d'État ont exalté l'amitié et le bon voisinage entre les deux pays. M. Kekkonen a émis le vœu que l'U.R.S.S. achetât davantage de produits finlandais, notamment du bois. M. Khrouchtchev a répondu que la Finlande devait dans ce cas acheter davantage de marchandises en U.R.S.S.

partie et il assure son interlocuteur que, dans cette hypothèse, la France n'y ferait aucune objection.

M. Kekkonen remercie le Général de cette assurance. Il voudrait également, en conclusion, appeler son attention sur un point. Il se pourrait que, dans certaines circonstances, la Finlande soit appelée à prendre des mesures que la France ait lieu de critiquer ou qui ne la satisferaient pas pleinement. Il désire que l'on sache bien en France qu'elle n'agirait ainsi que pour maintenir sa neutralité et en tirer des contreparties ultérieures.

Le général de Gaulle suppose que M. Kekkonen pense en particulier à certains développements possibles concernant Berlin ou l'Allemagne de l'Est [1].

M. Kekkonen précise que ce sujet n'a encore jamais été évoqué avec les Russes; il n'a donc pas eu l'occasion de prendre position à ce sujet. L'hypothèse qu'il a évoquée était de caractère général et pouvait se présenter au cours de toute crise internationale. C'est pourquoi il a désiré en faire mention devant le général de Gaulle.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

120

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5988. Urgent. *Washington, 26 octobre 1962.*

(*Reçu :* le 27, 1 h. 45.)

Le département d'État vient de nous demander s'il nous serait possible de lui communiquer tous les renseignements que notre ambassade à La Havane pourrait obtenir sur la situation à l'intérieur de l'île.

Depuis le discours du président Kennedy [2], les liaisons avec l'ambassade de Suisse chargée des intérêts américains à Cuba sont pratiquement interrompues.

Le département d'État souhaiterait connaître de façon aussi précise que possible l'état de l'opinion publique et les réactions de la population dans les diverses régions de l'île depuis le 22 octobre. Il souhaiterait que nous puissions lui communiquer au jour le jour les informations que pourrait recueillir sur ce point notre ambassade à La Havane.

[1] Jusqu'à présent, les Soviétiques n'ont pas demandé au gouvernement finlandais de signer le cas échéant un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est, ni de reconnaître le régime de Pankow. L'article 10 du traité de paix signé par la Finlande le 10 février 1947 stipule notamment : « La Finlande s'engage à reconnaître la pleine valeur des traités de paix avec l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie ainsi que des autres accords ou arrangements qui ont été conclus ou qui seront conclus par les puissances alliées et associées, en ce qui concerne l'Autriche, l'Allemagne et le Japon, en vue du rétablissement de la paix. » (Nations Unies, *Recueil des traités*, tome 48, p. 235).

[2] En date du 22 octobre : voir ci-dessus le n° 109 (note).

J'ai communiqué aux services compétents américains le contenu des télégrammes de La Havane qui m'ont été transmis sous les nos 17852-17854 (1), 17918-17919 (2) et 17920-17922 (3).

(Collection des télégrammes.)

121

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5983 à 5985 (4). *Washington, 26 octobre 1962.*
Priorité. Secret. Réservé.
(*Reçu :* le 27, 2 h. 20.)

Après la réunion du 26 octobre, le secrétaire d'État a retenu dans son bureau les trois ambassadeurs.

M. Rusk a souligné que la surveillance aérienne révèle la continuation accélérée de la construction des bases à Cuba. Partout ailleurs, le calme règne : la défense antiaérienne est toujours inactivée, les chasseurs restent au sol de sorte que les avions d'observation américains peuvent opérer en toute tranquillité. Apparemment, les bateaux soviétiques font route vers leurs ports d'origine et l'on peut dire qu'ils ont déserté l'océan Atlantique. Aucune concentration de forces russes en d'autres points du globe n'a été décelée.

Il est difficile de dire encore comment tourneront les conversations qui ont lieu actuellement au siège des Nations Unies et dont j'ai indiqué les objectifs américains dans mon télégramme nos 5978-5982 (5). Si elles abou-

(1) Il s'agit du télégramme de La Havane nos 598-540, du 23 octobre, ci-dessus reproduit sous le no 114.

(2) Il s'agit du télégramme de La Havane nos 545-546, du 24 octobre, non reproduit. Ce télégramme faisait état de démarches des ambassadeurs du Brésil et du Canada tendant à obtenir du gouvernement cubain qu'il demandât lui-même une commission d'enquête à l'O.N.U. afin de prouver qu'il n'avait aucune arme offensive dangereuse pour la région. Les deux démarches s'étaient heurtées à des refus.

(3) Il s'agit du télégramme de La Havane nos 542-544 du 24 octobre, non retenu. Ce télégramme faisait état d'un discours prononcé la veille par Fidel Castro, aux termes duquel son régime résisterait à toutes les agressions américaines et n'accepterait aucune forme d'inspection à Cuba. Fidel Castro avait affirmé que Cuba n'était pas le Congo, l'intervention de l'O.N.U. n'ayant entraîné à son avis qu'une série de désordres dans ce dernier pays.

(4) Ce télégramme a été communiqué à New York (no 309). Il l'a été également à Londres (nos 3346-3348) et à Bonn (nos 1760-1762) *via* le Département.

(5) Du même jour, non reproduit, ce télégramme indiquait que M. Nitze avait informé les ambassadeurs occidentaux du stade d'avancement de l'installation des missiles russes à Cuba et leur avoir fait part des vues américaines à l'égard du plan U Thant du règlement de la crise [Dans des messages identiques adressés le 24 octobre au président des États-Unis et au chef du gouvernement soviétique, le secrétaire général de l'O.N.U. avait proposé deux mesures : la suspension volontaire pendant deux ou trois semaines de tous les envois d'armes à Cuba; une suspension analogue de la quarantaine américaine. Dans un discours prononcé le même jour au Conseil de sécurité, il demandait en outre aux dirigeants cubains que toutes les constructions de bases militaires dans l'île fussent interrompues pendant la durée des négociations. M. Kennedy acceptait la tenue de pourparlers, mais laissait sans réponse la proposition de suspendre la quarantaine].

tissent à un échec, les États-Unis, a confirmé M. Rusk, sont décidés à assurer le démantèlement des bases par d'autres moyens, soit leur destruction par bombardements, soit la mise en œuvre d'autres mesures « de plus large envergure ». Ces décisions, dont le secrétaire d'État ne dissimule pas l'extrême gravité, ni les répercussions mondiales qu'elles pourraient avoir, ne seront pas prises « avant quelques jours » et, assure M. Rusk, après consultation de nos trois gouvernements. L'alternative, qui consisterait à laisser installer à Cuba une base nucléaire susceptible de menacer la force de dissuasion commune de l'Occident, serait plus sérieuse encore.

(Collection des télégrammes.)

122

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

au sujet des relations diplomatiques avec le Nigéria [1]

N. *Paris, 26 octobre 1962.*

La présente note a pour objet de rappeler les circonstances qui ont accompagné la rupture des relations diplomatiques avec le Nigéria ainsi que les diverses démarches entreprises depuis lors en vue d'amorcer une reprise [2].

Le gouvernement de Lagos a rompu avec le gouvernement français quelques jours après la troisième explosion atomique de Reggane [3]. L'expérience française, considérée comme « une grave insulte envers le gouvernement et le peuple du Nigéria », était la première survenant depuis l'émancipation nigériane, le 1er octobre 1960. Les deux précédentes auraient, selon les dires du Premier ministre, sir Abubakar Tafawa Balewa, été annoncées aux autorités de Lagos par les soins des Britanniques [4].

Le 5 janvier 1961, notre ambassadeur était invité à quitter le Nigéria sous quarante-huit heures. Cette décision était bientôt assortie de l'interdiction faite à nos navires et aéronefs de faire escale dans les ports et aéroports du Nigéria. Brutale, elle était sans précédent depuis le début de nos expériences atomiques; le Dr Nkrumah lui-même s'était tenu en deçà d'une

[1] Cette note a été rédigée par M. Rémy Teissier du Cros, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département.

[2] Le Nigéria a rompu ses relations diplomatiques avec la France le 5 janvier 1961. Sur le sujet, voir des notes de la direction d'Afrique-Levant au Département des 6 et 12 janvier 1961, non reproduites, ainsi qu'un aide-mémoire du 9 janvier 1961, non retenu; se reporter à *D.D.F.*, 1961-I, n° 170. Les relations diplomatiques entre les deux États seront rétablies par l'accord du 24 octobre 1965. Les intérêts français sont pris en charge par l'ambassadeur des Pays-Bas au Nigéria, M. Noé. Sur le sujet, voir les lettres de Paris à La Haye n° 11 Ch du 27 janvier 1961 et n° 11/AL du 23 mars 1961, non reproduites. Sur la politique française au Nigéria, se reporter à la dépêche de La Haye n° 284/AL du 9 mars, non retenue.

[3] La troisième explosion atomique expérimentale a eu lieu le 27 décembre 1960 sur le polygone de Reggane.

[4] Les deux premières avaient eu lieu les 13 février et le 1er avril 1960.

solution extrême. On envisageait à Lagos d'aller plus loin encore et d'expulser les ressortissants français lorsque le bruit s'est répandu d'une quatrième expérience française [1]. Les arguments mis en avant, notamment par des représentants de la Banque internationale et par plusieurs leaders africains de langue française, ainsi que la prise de conscience des désavantages que causerait une semblable démarche dissuadèrent toutefois les Nigérians de se livrer à des représailles. La dernière explosion aérienne française, le 25 avril, ne provoqua aucune réaction de leur part. Bien au contraire, le 18 mai, au lendemain de la première réunion du groupe de Monrovia [2], le trafic de nos navires et de nos avions pouvait reprendre. Il intéressait au premier chef certains États d'expression française, Dahomey, Niger, Tchad, qui font appel aux moyens de transport du Nigéria.

Entre-temps, Lagos avait négocié un prêt avec la Banque de Paris et des Pays-Bas et conclu un marché de travaux de cinq millions de livres avec l'entreprise Dumez.

Les menaces d'expulsion avaient toutefois vivement ému les firmes françaises installées au Nigéria, qui emploient plusieurs centaines de nos ressortissants et dont les investissements étaient évalués à une trentaine de milliards d'anciens francs.

Dès le mois de mars 1961 [3], on décelait à Lagos le désir de renouer, sur l'insistance précisément des États voisins. Le gouvernement de Lagos confirmait son désir par des voies officieuses.

Le 30 octobre, sir Abubakar Tafawa Balewa précisait l'attitude de son gouvernement lors d'une conférence de presse : en bref, la France « n'avait qu'à revenir »; le Nigéria, pour des raisons d'amour-propre et pour ne pas se déjuger devant l'opinion et les partis de la majorité, « ne la supplierait pas ».

Sir Abubakar invitait ensuite M. Noé, ambassadeur des Pays-Bas, chargé de nos intérêts depuis la rupture, à nous faire part de sa position. Les Nigérians soumettaient un projet de communiqué conjoint, qui toutefois ne faisait pas état d'une démarche unilatérale et sans équivoque de Lagos et qui pour cette raison fut laissé sans réponse.

L'affaire n'a pas évolué depuis lors. Attirés par le Nigéria, par les possibilités qu'offre un marché de plus de quarante millions d'hommes, des groupes financiers français pressent périodiquement le Département de revenir sur une position dont ils saisissent mal les motifs.

[1] Le 25 avril 1961. Cet essai mettait fin au programme des explosions atomiques françaises à l'air libre en Afrique.

[2] Le 8 mai 1961. Sur cette réunion, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 243 (et note).

[3] Dès le mois de mars 1961, le Premier ministre du Nigéria, sir Abubakar Tafawa Balewa, priait plusieurs chefs d'État francophones (MM. Senghor, Ahidjo, Houphouët-Boigny) et des dirigeants des firmes françaises au Nigéria d'informer le Département de son désir de renouer. En novembre 1961, il était demandé à l'ambassadeur des Pays-Bas, chargé de nos intérêts à Lagos, M. Noé, de nous confirmer ces dispositions. En janvier 1963, le haut-commissaire du Nigéria à Londres sera chargé par Lagos de soumettre à l'ambassadeur de France à Londres un projet de communiqué conjoint annonçant la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Nigéria. Cette initiative sera laissée sans réponse. Sur le sujet, voir la dépêche de Londres n° 282/AL du 27 février 1963.

Une action culturelle française est engagée depuis peu au Nigéria. Une dizaine de lecteurs sont répartis dans les universités et instituts nigérians. Plusieurs centres audiovisuels ont été ouverts. Il est toutefois difficile de gérer à distance notre personnel, si peu nombreux soit-il, et le service de l'Enseignement et des œuvres souhaiterait vivement pouvoir installer à Lagos un représentant chargé d'administrer nos enseignants et d'élargir notre intervention. De son côté, notre conseiller commercial à Accra, chargé également du Nigéria, serait, cela va de soi, désireux aussitôt que possible de reprendre pied dans la capitale du Nigéria, centre d'affaires sans équivalent en Afrique noire [1].

(Afrique-Levant. Nigéria NI, 1 à 3. Relations avec la France.)

123

M. Honnorat, Consul de France à Asmara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121/AL. *Asmara, 26 octobre 1962.*

Sur ma demande, pour une affaire d'intérêt mineur, Son Excellence le lieutenant général Abbiy Abebe, ministre fédéral de l'Intérieur, et représentant de Sa Majesté impériale en Erythrée, m'a accordé le 23 septembre une longue audience.

Après m'avoir demandé des nouvelles de la situation politique en France à l'occasion du référendum [2], il rappela l'heureux temps qu'il passa à Paris comme ambassadeur et ses rencontres avec les personnalités qu'il approcha lors de son séjour. Il entreprit la bienveillante critique de l'esprit politique des Français qui commettaient l'erreur, selon lui, « d'abuser de leur liberté ». Il souhaita ensuite la victoire du général de Gaulle et le maintien de la stabilité du pouvoir dans notre pays.

Son Excellence le représentant impérial enchaîna ensuite sur la situation politique en Éthiopie, insista sur le fait que les vieilles traditions permettaient une assez large liberté individuelle et corrigeaient d'elles-mêmes les abus de certains potentats. Malheureusement, le monde moderne entraînait la ruine de ces éléments solides de la civilisation éthiopienne et provoquait les illusions des jeunes générations vers une fausse liberté.

Le Général se lança alors dans une critique violente du comportement des Américains à l'égard de l'Afrique et de l'Éthiopie. Il les accusa d'ame-

[1] Sur le commerce extérieur du Nigéria au cours des onze premiers mois de 1961, voir la dépêche d'Accra n° 390/AL du 26 mai, émanant du conseiller commercial près l'ambassade de France à Accra (Ghana), non reproduite. Sur le commerce extérieur du Nigéria et le Marché commun, voir la note d'information n° 6890/DN/REN/CER/D/SC, Paris, 20 septembre, non reproduite.

[2] Le référendum sur l'élection du président de la République française au suffrage universel aura lieu le 28 octobre : l'*Année politique 1962,* p. 113-120.

ner avec eux le communisme qu'ils prétendent combattre. Leurs actes, par naïveté, sont en contradiction avec la psychologie des populations du continent. Ils enseignent aux jeunes le confort, le luxe, la religion de la technique et provoquent ainsi chez eux le mépris de leurs pères, de leur pays et de leur patrie. Quand les étudiants rentrent chez eux, ils retrouvent de bas salaires, des maisons sans eau ni électricité, des gens encore arriérés et peu ouverts au progrès.

Ils sont prêts pour le communisme, car d'un côté, ils ressentent une certaine honte de ce que leur offre leur propre pays, et de l'autre, ils estiment que les États-Unis les ont en quelque sorte humiliés. Cette situation se complique de la rivalité des influences des nations étrangères en Éthiopie, et il eût été plus sage, d'après mon interlocuteur, de choisir parmi elles la meilleure et s'y tenir.

Le représentant impérial ne fut pas moins sévère dans sa critique de la politique des États-Unis en mer Rouge et en Afrique orientale. Il parla de complicité inavouée avec Nasser contre l'Éthiopie, qui historiquement a toujours assuré l'équilibre des forces dans cette région, et dont le rôle dans la vie politique de l'Afrique et de cette partie de l'Orient lui semble de plus en plus nécessaire. La satellitisation du Yémen à la R.A.U. [1] est très grave pour son pays. Les États-Unis ont peut-être évité la guerre froide dans la Péninsule arabique, ils ne l'ont pas évité dans la Corne d'Afrique avec le développement des ambitions arabes sur l'Érythrée et la Somalie, et en cela, nous payons tous les conséquences désastreuses de l'impérialisme britannique le long de la route des Indes.

J'ai pu me rendre compte que le général Abbiy Abebe n'était pas au courant des déclarations faites la nuit précédente par le président Kennedy à propos de Cuba [2], mais j'ai cru comprendre par contre qu'il était persuadé de l'existence d'une sorte d'acceptation de la part des Américains, laissant aux Égyptiens le champ libre au Yémen.

Son Excellence semblait avoir grand besoin de se confier. C'est un homme seul et de santé médiocre, lucide et raisonnable. Il lui est difficile en effet de s'adresser aux représentants des puissances étrangères. Sauf la France, toutes ont trop d'intérêts en jeu en Érythrée. Quant à son entourage, elle le juge à son exacte mesure : médiocrité, vénalité, vanité, paresse, inefficacité, intrigues. La chance me fut donc donnée de me trouver au moment où elle sentit la nécessité d'exprimer ses préoccupations.

Elle ne me fit pourtant part d'aucune mesure en vue de remédier aux maux dont souffre son pays et qui, indépendamment des luttes d'influences étrangères, proviennent de ses propres carences. Et c'est là que l'on aurait souhaité quelques réponses d'un homme aussi estimable que le général Abbiy Abebe.

(Afrique-Levant. Éthiopie ET 7-1.)

[1] Allusion à la révolution qui s'est produite à la fin du mois d'août au Yémen. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1962,* p. 546, 562, 585-586, 618-619, et ci-après le n° 154 (note).

[2] Allusion au discours du président américain en date du 22 octobre : voir ci-dessus le n° 109 (note).

124

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1295 à 1303. *New Delhi, 27 octobre 1962, 2 h. 10, 0 h. 10, 2 h.*
Immédiat.

(*Reçu :* 2 h. 09, 2 h. 27, 2 h; le 28, 2 h. 10.)

Je viens d'être reçu, sur ma demande, par le pandit Nehru qui m'a réservé un accueil fort aimable. Il m'a paru en assez bonne forme, calme et plutôt détendu.

I. *Perspective du conflit avec la Chine.*

M. Nehru tient tout d'abord à préciser qu'il ne s'agit plus maintenant d'un litige sur la frontière sino-indienne, mais « d'une pure et simple invasion de l'Inde par la Chine ». Plusieurs divisions chinoises y prennent part. Elles représentent des effectifs nettement plus importants que ceux des forces indiennes engagées et disposent d'un armement très supérieur.

Secret. Réservé. M. Nehru me confirme que l'Inde s'est adressée principalement à l'Angleterre pour recevoir du matériel (mon télégramme n° 1262 [1]), mais il croit savoir que des mortiers viennent aussi d'être commandés en France.

Certes, le Premier ministre s'attend à des incidents sanglants, encore que mineurs – c'est en fait ce qu'il avait exposé lors des conversations du 20 septembre à l'Hôtel Matignon [2] – mais absolument pas à une attaque de cette envergure. Il ignore les buts réels des Chinois et se garde de prophétiser : cherchent-ils à s'emparer militairement de l'Assam et du Ladakh, à placer sous leur contrôle le Bouthan, le Sikkim, à établir une influence prédominante au Népal ? C'est bien difficile à savoir. Pour leur part, ils ont toujours affirmé le contraire, et déclaré expressément qu'ils n'avaient, du côté du Bouthan, par exemple, aucune revendication.

Le Premier ministre ne pense pas que les dirigeants chinois se soient fait beaucoup d'illusion sur la possibilité de voir accepter leurs dernières propositions [3], qui auraient eu comme résultat de leur faire reconnaître la possession de ce que, pratiquement, ils occupent. Aucune conversation préliminaire destinée à diminuer la tension ne saurait avoir lieu sans un

[1] Du 24 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 115. Sur le conflit sino-indien, voir *ibid.* (note).

[2] Arrivé à Paris le 20 septembre, M. Nehru avait eu aussitôt un premier entretien politique avec M. Pompidou. Le 22, il était reçu par le général de Gaulle : les deux hommes d'État effectuaient un tour d'horizon général sur la situation mondiale, portant particulièrement sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et sur les questions asiatiques. Le Pandit donnait le même jour une conférence de presse sur Pondichéry; hôte de la presse diplomatique française, il était interrogé notamment sur les récents incidents de frontière sino-indiens. Pour le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Nehru, voir ci-dessus le n° 87.

[3] Faites le 24 octobre, et qui proposaient une conférence au sommet entre MM. Nehru et Chou En-laï en vue de résoudre le différend frontalier, ainsi que le repli des troupes des deux nations à vingt kilomètres de la ligne de front.

retrait des forces chinoises sur la ligne où elles se trouvaient dans la N.E.F.A. [1], le 8 septembre.

Pour le moment, le chef du gouvernement n'envisage pas de rompre les relations diplomatiques (mon télégramme précité), « ce qui équivaudrait, en fait, à une déclaration de guerre », mais cette position pourrait, compte tenu des événements ultérieurs, être soumise à révision. Il n'entend pas davantage saisir le Conseil de sécurité « où ne siège d'ailleurs pas la Chine populaire », ni l'Assemblée générale des Nations Unies, car il estime qu'une telle démarche n'aurait pas beaucoup d'utilité.

Il est fort possible que les hostilités durent longtemps. S'il en va ainsi, il faudra bien en prendre son parti. Le gouvernement de New Delhi envoie aujourd'hui même à ses différentes missions une communication télégraphique sur les conditions dans lesquelles l'Inde a été attaquée. Elle est destinée à tous les chefs d'États ou de gouvernements des pays amis. L'ambassadeur de l'Inde à Paris la fera parvenir incessamment au président de la République.

II. *Attitude de l'U.R.S.S.*

M. Nehru prétend ne pas savoir de façon bien précise ce que les Soviets comptent faire. Ils restent évidemment, sur le plan officiel, les alliés de la Chine. En privé, à diverses reprises, ils n'ont pas dissimulé à leurs interlocuteurs indiens qu'ils n'approuvaient nullement l'attitude « stupide » du gouvernement de M. Chou En-laï dans la question des frontières. Mais maintenant, de l'avis du Premier ministre, il leur faut, en raison notamment de l'affaire de Cuba [2], ménager Pékin au premier chef.

Il est vraisemblable que l'U.R.S.S. est intervenue déjà et le fera sans doute à nouveau. Elle tient en effet à maintenir ses relations amicales avec l'Inde.

Cependant, pour la première fois, la presse russe, la *Pravda* par exemple, a rompu le silence en faveur de la thèse chinoise dans le présent conflit. On se sent certainement à Moscou très embarrassé pour définir dès maintenant une ligne de conduite bien arrêtée.

III. *Cuba.*

J'ai donné à M. Nehru connaissance de la position adoptée par le Conseil des ministres du 24 octobre en ce qui concerne Cuba (votre télégramme-circulaire n° 89 [3]). Il a écouté le texte du communiqué avec attention. Pour sa part, il ne compte pas se prononcer et entend rester au maximum en dehors de l'affaire. Il se borne à souhaiter ardemment qu'une solution pacifique puisse être trouvée à ce dangereux problème et a donné son approbation aux dernières suggestions de M. Thant.

[1] *North East Frontier Agency.*

[2] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116, 120, 121.

[3] Ce télégramme du 25 octobre, non reproduit, faisait connaître la position de la France après le discours du président Kennedy annonçant le 22 octobre les mesures de « quarantaine » prises par les États-Unis à l'encontre de Cuba. Il indiquait que la France approuvait l'attitude du gouvernement de Washington.

IV. *Berlin et l'Allemagne.*

Le Premier ministre craint que la situation dans les Caraïbes ne réagisse fâcheusement sur la question de Berlin et du traité de paix avec la R.D.A., mais il s'agit, en l'espèce, de « simples appréhensions ». Il ne dispose à ce sujet d'aucune indication précise. Il pouvait, en tout cas, me donner l'assurance, pour répondre à ma question, que son gouvernement n'avait été l'objet, ces temps-ci, d'aucune ouverture pour participer à la signature d'un éventuel traité de paix avec la République démocratique allemande. Le Président roumain, en particulier lors de son récent séjour ici (mes télégrammes nos 1235 [1] et 1247) [2] n'avait fait aucune allusion à ce sujet. Mon interlocuteur n'a pas non plus d'indication valable sur le *timing* envisagé par le Kremlin.

(Collection des télégrammes.)

125

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 6015. *Washington, 27 octobre 1962.*

Immédiat. Sans diffusion.

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Message pour M. Vimont [3].

Le tour pris par les événements m'amène à envisager, au cas où la crise actuelle conduirait à l'ouverture des hostilités, l'installation des services de l'ambassade à proximité du P.C. de campagne du président Kennedy. Dans cette perspective, Britanniques, Allemands et Suisses ont déjà fait l'acquisition de propriétés dans la vicinité de ce P.C. Ils ont doté ces locaux d'installations radio, qui leur permettraient de demeurer en contact avec leurs capitales même au cas où les câbles sous-marins seraient coupés. Des permanences ont déjà été installées par nos partenaires dans ces mêmes locaux.

Je serais reconnaissant au Département de m'ouvrir un crédit de 200.000 dollars pour l'acquisition par nous :

1. D'une propriété et d'un immeuble dans la zone de repli.

2. D'une installation radio qui devrait être mise en place dans les meilleurs délais.

(Collection des télégrammes.)

[1] Du 27 octobre, non reproduit. Ce télégramme concernait le communiqué commun publié à la suite de la visite de M. Gheorghiu-Dej. Ce communiqué mentionnait l'accord du pandit Nehru et de M. Gheorghiu-Dej pour estimer que le maintien de la paix était le problème le plus préoccupant.

[2] Du 23 octobre, non reproduit. D'après ce télégramme, aucun résultat concret sur le plan économique n'aurait marqué la visite des dirigeants roumains. Le problème de l'Allemagne de l'Est et de Berlin n'avait été évoqué qu'en termes généraux et le Président roumain avait considérablement atténué, sur les instances des autorités indiennes, le texte de son discours au Fort-Rouge vis-à-vis des puissances occidentales.

[3] M. Jacques Vimont était le directeur du Personnel et de l'administration générale au Département.

126

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1337 à 1342.
Confidentiel. Réservé.

New Delhi, 27 octobre 1962, 21 h. 15.

(*Reçu :* le 28, 2 h. 16, 0 h. 47.)

Le haut-commissaire du Pakistan est venu me voir ce matin. Toujours très monté contre les Indiens, mon collègue voit déjà la N.E.F.A. [1], l'Assam et le Bhoutan perdus pour New Delhi. Le sort final du Sikkim lui paraît bien compromis et le Népal voué à l'influence prédominante de Pékin [2]. Il s'étonne de la faiblesse de la réaction militaire de l'Inde, relève que celle-ci n'a retiré aucune de ses forces stationnées à la frontière du Pakistan et de sa province orientale. À l'en croire, M. Krishna Menon continue, en dépit de l'invasion chinoise, à considérer avec plus d'hostilité le gouvernement du maréchal Ayoub Khan que celui de Chou En-laï. Il m'a donné diverses indications qui viennent à l'appui de cette assertion.

J'ai fait, au cours de l'entretien, allusion aux craintes qui s'expriment ici de voir le Pakistan tenter de profiter des difficultés actuelles de M. Nehru pour prendre au Cachemire une initiative dangereuse. M. Hilaly m'a répondu qu'il ne pensait pas que ces appréhensions fussent fondées, car son pays n'était pas gouverné par des « irresponsables » et « tenait à sa bonne réputation internationale ».

Mais aussitôt après ces remarques, il s'est lancé dans une violente diatribe contre ceux – et il visait sans l'ombre d'un doute les Américains – qui se permettent de conseiller au Pakistan de s'abstenir de critiquer l'Inde et l'inciter à manifester des sentiments amicaux envers elle, en raison de la situation présente. Il ne s'agit pas, à son sens – encore qu'à son avis, et il l'a dit à son gouvernement, la presse de Karachi devrait se montrer plus modérée dans ses éditoriaux –, de suggérer à son pays de changer d'attitude. C'est bien au contraire à New Delhi que l'on devrait agir. Il serait temps d'expliquer aux Indiens qu'ils ont fait fausse route et qu'ils doivent sans plus attendre – il n'est pas encore trop tard – modifier leur comportement vis-à-vis de Rawalpindi. Le moment est venu de régler les différends toujours en suspens. Le sous-continent divisé est à la merci de l'agresseur, seule l'union de toutes ses forces permettra de le contenir.

M. Hilaly pense lui aussi que la position de l'U.R.S.S. [3] a complètement bouleversé les calculs de M. Nehru qui va être obligé de procéder, bien contre son gré, à une « déchirante révision » de sa politique pro-soviétique.

[1] North East Frontier Agency.

[2] Sur le conflit sino-indien, voir ci-dessus les n°s 115 (et note), 124.

[3] Le 22 octobre, l'agence Reuter faisait état de projets de médiation qui émaneraient de l'U.R.S.S., de l'Égypte et du Liberia.

Sur le plan intérieur, mon collègue croit que dès la rentrée des Chambres, le chef du gouvernement sera contraint sous la pression parlementaire de se séparer de M. Krishna Menon, ou tout au moins de lui retirer le portefeuille de la Défense [1]. Il a le sentiment que par suite du développement des événements, le Cabinet s'orientera plus à droite, du côté de M. Morarji Desai, et il considère que le prestige du Premier ministre lui-même a été sérieusement atteint.

Les impressions de M. Hilaly ne sont pas sans intérêt dans la mesure où son jugement n'est pas quelque peu obnubilé par sa passion antiindienne [2].

(Collection des télégrammes.)

127

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Moscou, New York.

T. n°s 18340 à 18357; 7194 à 7211; 4251 à 4268 [4].
Secret. Réservé.

Paris, 28 octobre 1962, 17 h. 55 [3].

Après la première semaine de la nouvelle crise cubaine [5], l'on peut présenter les remarques suivantes :

1. *Intentions soviétiques.*

Il reste très difficile de comprendre les intentions de M. Khrouchtchev. L'explication avancée par les Américains soulève de nombreuses questions. Si vraiment M. Khrouchtchev pensait qu'en infligeant à M. Kennedy une défaite au mois de novembre, il parviendrait plus aisément à ses fins sur Berlin, il aurait fait preuve d'une grande légèreté. Par ce moyen, il aurait provoqué en tout cas une crise plus grave que celle que nous traversons.

[1] Le 31 octobre, M. Nehru relevait M. Krishna Menon de ses fonctions de ministre de la Défense qu'il assumerait désormais lui-même; il nommait M. Menon ministre de l'Armement.

[2] Le 30 octobre, on apprenait à Londres que les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient effectué une série de démarches auprès de l'Inde et du Pakistan afin d'amener une trêve entre les deux pays à propos du Cachemire, ce qui permettrait à New Delhi de disposer des troupes stationnées à la frontière du Cachemire. Des lettres de MM. Macmillan et Kennedy exposaient au maréchal Ayoub Khan les conséquences politiques et stratégiques de la poussée chinoise vers le Sud, conséquences qui pouvaient affecter le Pakistan.

[3] Ce télégramme a été communiqué par fil à Bonn (n°s 7818-7835), Rome (n°s 4017-4034), Bruxelles (n°s 3346-3363), Londres (n°s 16.038-16.055), La Haye (n°s 2680-2697). Il l'a été par courrier à Luxembourg (n°s 242-259), Tokyo (n°s 507-524), New Delhi (n°s 1216-1233) et au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.

[4] Par fil.

[5] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116, 120, 121, 125.

Il demeure que M. Khrouchtchev a pu chercher à s'assurer un avantage stratégique qu'il utiliserait, selon les cas, pour faire peser une nouvelle menace sur les États-Unis. Mais il devait savoir que l'acquisition de cet avantage risquait de lui coûter très cher.

Au cours de l'été 1962, la position soviétique a été marquée à la fois par une grande raideur sur le fond et par quelques assouplissements tactiques dans le domaine du désarmement comme dans celui de Berlin. Cette position, jusqu'à la crise récente, s'analysait assez aisément comme préliminaire à une conversation au sommet, au cours de laquelle des compromis auraient pu être ébauchés, notamment sur Berlin. La question des bases n'était posée qu'en liaison avec le désarmement. Celle de la non-dissémination des armes nucléaires commençait à se heurter à de sérieuses difficultés, dont certaines dues à la Chine. L'on aurait donc tendance à penser qu'en envoyant des spécialistes et des fusées à Cuba, M. Khrouchtchev a cherché à relancer un aspect de la négociation que les Américains avaient laissé dans l'ombre et à le substituer à celui de la non-dissémination, sur lequel l'U.R.S.S. était gênée.

Cette explication se heurte, elle aussi, à des objections. Pourquoi, si M. Khrouchtchev avait en vue une surenchère préalable à une explication, a-t-il employé des moyens aussi risqués ? S'il voulait tendre un « piège » à M. Kennedy, il pouvait, au lieu de construire des rampes, annoncer un accord avec Castro pour la défense de l'île. Le risque était alors que les États-Unis envahissent Cuba, mais c'était, pour eux, bien plus difficile à faire encore que dans le cas où nous sommes, et ce qui les retient aujourd'hui, à savoir la menace soviétique sur Berlin, les aurait paralysés encore plus dans l'hypothèse envisagée.

Il est difficile, en effet, d'expliquer pourquoi Khrouchtchev s'est placé délibérément, à Cuba, dans une position comparable à celle où l'Occident se trouve à Berlin, c'est-à-dire dans une situation très exposée.

L'on peut chercher une explication dans la situation locale. L'une des craintes de Castro, et donc de Khrouchtchev, est la destruction du régime cubain par une action de force des États-Unis. Si, en raison de Berlin, en raison aussi du système américain de gouvernement, cette action est improbable, son éventualité paralyse en tout cas Khrouchtchev sur Berlin. S'il bouge sur Berlin, il libère le bras américain menaçant Cuba. En installant ses rampes, il peut essayer de sortir de l'impasse, soit en provoquant une négociation à chaud, soit, à son défaut, en donnant à Castro de nouvelles capacités de riposter à une attaque sur son île. Encore faut-il que ces rampes ne jouent pas le rôle d'un paratonnerre en mauvais état qui attire la foudre au lieu de la détourner.

L'on ne peut donc déchiffrer les motifs de Khrouchtchev, mais l'on peut faire deux constatations. Tout d'abord, l'épisode actuel devrait condamner les théories, chères à M. Lippmann, d'un Khrouchtchev désireux de s'entendre pragmatiquement avec les États-Unis pour une compétition économique entre les « deux systèmes ». Rarement politique de force aura été pratiquée avec plus de brutalité et dans des conditions qui auront, quelle que soit l'issue, des répercussions profondes sur les rapports de

l'U.R.S.S. avec l'ensemble du monde, y compris les pays sous-développés. Ensuite, l'on peut admettre que les objectifs soviétiques sont multiples : objectifs proprement cubains (garantie de non-intervention américaine, évacuation de Guantanamo,...), objectifs concernant les alliances occidentales (Turquie, Italie,...), objectifs de sécurité régionale (zones dénucléarisées, etc.), objectif allemand (Berlin), objectif de désarmement (arrêt des expériences).

Selon l'attitude adoptée par les États-Unis, l'U.R.S.S. agira dans une ou plusieurs des catégories possibles. Mais de toute façon, elle cherchera à se faire payer cher les reculs qu'elle pourra être amenée à faire. Restera, plus tard, à expliquer le choix du moment et des moyens, et à faire le bilan. Les risques sont en effets très sérieux et, après la crise, si celle-ci se résoud peu à peu, beaucoup de choses auront changé.

2. *Position des États-Unis.*

La question qui demeure obscure est celle du moment où l'administration Kennedy a fait volte-face. Pendant tout l'été, le gouvernement des États-Unis a fait face à une opinion de plus en plus énervée, a cherché à la contenir et a, assez résolument, sous-évalué le risque militaire que représentait Cuba. Le 12 octobre encore, M. Reston, dans le *New York Times*, expliquait que le meilleur moyen de venir à bout de Castro était la subversion interne qui évitait tous les risques et résolvait complètement la situation. Il est bien certain, en effet, que si M. Castro était victime d'un coup d'Etat, l'U.R.S.S. aurait perdu totalement la partie. Entre le 12 et le 16 ou le 17 octobre, il se produit un retournement complet. Le gouvernement des États-Unis décide de passer à l'action, mais au lieu d'une action directe, il choisit, comme Khrouchtchev à Berlin, la pression indirecte par le contrôle des voies d'accès. Il reconnaît par là que l'action directe, outre ses inconvénients politiques et juridiques, risque d'entraîner des conséquences imprévisibles. Mais il n'écarte pas totalement ce moyen. En même temps, fidèle à sa méthode, M. Kennedy écrit à M. Khrouchtchev, et maintient donc, soit par M. Thant, soit sans doute autrement, un lien avec l'adversaire. La position américaine est très ferme : aucune conversation ne peut porter sur autre chose que sur la suppression des rampes sous contrôle international. Par là, le gouvernement des États-Unis, à la satisfaction certaine des Russes, pose la question des bases étrangères. Le fait est que l'offre soviétique de marchandage entre la Turquie et Cuba [1] n'est

[1] Le 26 octobre, dans un message dont le texte n'était pas publié, mais dont la substance était donnée par lettre de M. Kennedy du lendemain, M. Khrouchtchev offrait plus ou moins explicitement de retirer les armes offensives de Cuba, en échange de la levée du blocus et de l'assurance donnée par les États-Unis qu'ils n'envahiraient pas l'île. Le lendemain 27, le chef du gouvernement soviétique adressait une nouvelle lettre au président des États-Unis. Il y développait la proposition contenue dans le message confidentiel de la veille, mais il y ajoutait une nouvelle : le démantèlement des bases soviétiques de Cuba contre l'évacuation par les Etats-Unis de leurs bases de Turquie, à la suite de quoi les deux gouvernements s'engageraient à respecter l'inviolabilité des deux pays. Pour M. Khrouchtchev, l'accord sur Cuba pourrait « constituer un bon début et, en particulier, contribuer à la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires », puis « à un accord sur d'autres problèmes litigieux » (La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01319 du 24 novembre 1962).

refusée par le président des États-Unis que sous réserve d'un examen ultérieur du problème des zones d'inspection et de contrôle [1] et donc que l'U.R.S.S. a marqué un point.

La question qui se pose en effet est de savoir si une négociation éventuelle pourra être limitée à Cuba où des éléments de marchandage existent, ou étendue beaucoup plus loin. La deuxième hypothèse, qui favorise beaucoup l'U.R.S.S., paraît déjà la plus vraisemblable. Elle mérite d'être examinée à fond et je me réserve de vous faire parvenir à ce sujet des observations plus détaillées.

3. *Problèmes immédiats.*

Actuellement, les questions suivantes se posent :

A. Militairement.

Que font les États-Unis, si la situation se prolongeant, les rampes continuent à être montées ?

Quelles sont les conséquences d'un incident aérien ou maritime entre les États-Unis et l'U.R.S.S., ou entre les États-Unis et Cuba ?

Observe-t-on des mouvements de la flotte sous-marine soviétique ?

B. Domaine juridique et politique.

– Les États-Unis vont-ils imposer un blocus total ?
– Dans quel sens vont se développer les contacts U.R.S.S.-États-Unis ?
– L'U.R.S.S. va-t-elle réveiller l'affaire de Berlin ?
– Le principe d'une négociation large, très favorablement accueilli aux Nations Unies, sera-t-il définitivement accepté ?

Ces observations sont destinées à votre information en vue des contacts que vous pourrez avoir dans les prochains jours [2].

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 136 a.*)*

[1] Le 27 octobre, dans sa réponse aux messages précités de M. Khrouchtchev, le président Kennedy ignorait la proposition relative à la Turquie et acceptait celles faites par le leader soviétique le 26 octobre : élimination des installations armées de Cuba sous le contrôle de l'O.N.U.; engagement des États-Unis de lever rapidement les mesures de quarantaine et de renoncer à toute invasion de l'île. Il exprimait l'espoir que d'autres règlements seraient possibles pour réduire la tension et arrêter la course aux armements et soulignait l'urgence de cesser les travaux sur les bases de missiles (La Documentation française, *ibid.*).

[2] On peut également se reporter au télégramme-circulaire n° 96 en date du 10 novembre, qui faisait le point de la situation alors que la crise des missiles était en voie de règlement. Il est ci-après reproduit sous le n° 146.

128

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Bruxelles-Ambass., La Haye, Luxembourg, Bruxelles-Delfra, Rome, Londres, Washington, Ottawa.

T. nos 7840 à 7850;
3364 à 3374; 2698 à 2708;
260; 2181 à 2191;
4036 à 4048; 16081 à 16091;
18400 à 18410; 1614 à 1624 (1).

Paris, 29 octobre 1962, 20 h. 25.

Plusieurs des questions laissées en suspens au moment de l'ajournement du mois d'août (2) ont été examinées au cours de la douzième session de la Conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. (25-27 octobre). Aucune décision n'a pu être prise, en raison des divergences sérieuses qui continuent à opposer les Six et le Royaume-Uni. La discussion de tous les points abordés a dû être renvoyée à la prochaine session (3).

1. *Agriculture britannique.*

Tout en déclarant accepter la politique agricole commune et, d'une façon générale, les règlements du 14 janvier (4), la délégation du Royaume-Uni cherche à obtenir pendant au moins toute la durée de la période transitoire (et pour certains produits au-delà de 1970) le maintien du système de garantie des revenus dont bénéficient les agriculteurs britanniques (système des *deficiency payments*).

Les Six et la Commission sont unanimes pour considérer que l'adoption de la politique agricole commune par le Royaume-Uni doit s'accompagner de la disparition de ce système. Plusieurs raisons justifient cette position :

– Le maintien du système britannique placerait le producteur anglais dans une situation privilégiée puisque, seul dans la Communauté, il serait garanti contre les fluctuations du marché. Cet exemple pourrait être contagieux;

– Sans entrer dans les détails techniques, on peut indiquer en outre que le fonctionnement des mécanismes des règlements agricoles qui doit conduire à un développement des échanges intracommunautaires serait troublé par le maintien des *deficiency payments*;

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier à Wellington (n° 224), Canberra (n° 315), New Delhi (n° 1242), Karachi (n° 495).

(2) Sur la onzième session ministérielle de la Conférence sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E., voir les télégrammes de Paris à Londres nos 11347 à 11385 du 8 août, non reproduits.

(3) Pour un compte rendu de la treizième session ministérielle de la Conférence sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E., voir ci-après le n° 160.

(4) Sur l'adoption du premier règlement agricole commun, et la création du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, le 14 janvier 1962, voir l'*Année politique 1962*, p. 382-383.

– Les Six ont accepté de procéder à la refonte totale de leurs systèmes agricoles à une date déterminée (1er août 1962). Il n'y a aucune raison valable pour que le gouvernement britannique n'agisse pas de même au moment de l'entrée en vigueur de l'accord d'adhésion. Renvoyer à plus tard la reconversion du système britannique serait courir le risque de le voir se perpétuer, au détriment de la formation du marché unique.

Sans doute l'application des règlements agricoles pourrait-elle avoir en Grande-Bretagne des incidences fâcheuses sur le niveau des prix à la consommation. Les Six sont d'accord pour que ces hausses de prix soient étalées pendant la période transitoire par l'octroi de subventions à la consommation de caractère dégressif (A titre exceptionnel et en cas de difficultés majeures, la possibilité de subventions à la production, qui présentent à notre point de vue certains des inconvénients des *deficiency payments*, pourra toutefois être examinée).

M. Heath [1] a qualifié à plusieurs reprises ces propositions d'inacceptables. Il a mis l'accent sur les difficultés administratives qu'entraînerait la substitution du régime des Six à celui existant actuellement au Royaume-Uni. Il n'a pas caché qu'il s'agissait avant tout d'un problème politique. Les agriculteurs anglais font preuve d'une grande méfiance à l'égard de la politique agricole commune; il serait politiquement inopportun de leur imposer un changement brusque de leurs habitudes.

Les Six ont maintenu leur point de vue et indiqué avec netteté qu'ils étaient opposés à ce que le Royaume-Uni puisse progresser vers le stade du marché agricole unique à des rythmes et suivant des modalités différents de ceux convenus entre eux. Les ministres reprendront eux-mêmes ce débat à leur prochaine session, étant entendu que d'ici là, les suppléants devront s'en tenir à préciser, s'il y a lieu, certains aspects techniques des propositions des Six.

2. *Inde, Pakistan, Ceylan.*

Les Six ont été d'accord pour déclarer, comme le souhaitent ces pays, que les négociations sur les accords commerciaux à long terme s'ouvriraient aussitôt après l'adhésion du Royaume-Uni. Par contre, ils ont repoussé la demande britannique tendant à suspendre l'application du tarif extérieur commun sur leurs exportations au Royaume-Uni pendant la durée de ces négociations. Une décision n'avait pu être prise en août concernant certains produits de l'Inde et du Pakistan pour lesquels la délégation britannique proposait de fixer un droit nul. Non sans difficulté, les Six ont pu se mettre d'accord sur une proposition de suspension des droits du tarif extérieur commun pour ces produits (en pratique de l'ordre de 15 à 20 %).

Cette offre a été jugée insuffisante par M. Heath, qui a regretté en outre que les Six n'aient pas réservé une suite favorable à sa demande de sus-

[1] Heath (Edward), lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique.

pension générale du tarif extérieur commun. Il a indiqué qu'il était obligé de reprendre contact avec les gouvernements des pays concernés.

3. *Droits nuls.*

Les ministres ont eu un échange de vues au sujet de la demande britannique de droit nul portant sur le papier journal et sur l'aluminium. Pour ces deux produits, d'une grande importance économique, le Royaume-Uni est placé dans une situation délicate dans la mesure où certains pays de l'E.F.T.A. [1], qui ont demandé leur association ou leur adhésion, sont des producteurs de ces matières et où leur participation à l'union douanière risquerait de leur donner un avantage par rapport et au détriment du Canada.

La délégation britannique maintient ses demandes de droit nul, mais il est clair qu'elle serait prête à les abandonner si elle obtenait des garanties suffisantes concernant l'octroi de contingents tarifaires.

Pour le papier journal, les Six ont quelque peu amélioré leurs propositions antérieures en précisant qu'en cas d'association avec d'autres grands producteurs de papier journal, la Communauté examinerait dans le cadre des consultations avec le Canada les mesures appropriées qui pourraient être prises.

Pour l'aluminium, les Six ne sont pas d'accord entre eux sur l'interprétation du protocole de la liste G [2]. Ils ont simplement pu indiquer à la délégation britannique qu'ils étaient opposés à la fixation d'un droit nul pour ces produits et qu'ils continuaient à chercher dans la voie de l'octroi d'un contingent tarifaire une solution aux difficultés britanniques.

4. *Association.*

La délégation britannique a été informée de l'état des négociations sur le renouvellement de la convention d'association.

M. Heath a saisi ses collègues des propositions concernant les États africains qui ont refusé d'être associés. Les Six, à son point de vue, devraient :

– se déclarer prêts à conclure avec ces pays des accords commerciaux à long terme;

– atténuer les effets défavorables de la mise en place du tarif extérieur commun par des réductions ou des suppressions de droits sur certains produits;

– accorder à ces pays, en attendant la conclusion des accords commerciaux évoqués ci-dessus, un régime comparable à celui dont le Maroc et

[1] *European Free Trade Association*, Association européenne de libre-échange, dont les membres étaient, outre le Royaume-Uni : l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande s'y était associée sans y avoir adhéré.

[2] Définie par un accord conclu à Rome le 2 mars 1960 entre les ministres des Six, la liste G comprenait un certain nombre de produits pour lesquels les droits du futur tarif douanier extérieur de la Communauté économique européenne ne seraient pas conformes à la règle générale de la moyenne arithmétique des droits nationaux. Elle comprenait notamment les alcools, les pâtes à papier, le plomb et le zinc, l'aluminium et le magnésium, les pièces détachées d'automobiles.

la Tunisie bénéficient dans leurs rapports avec la France (maintien du régime préférentiel);

– laisser ouverte la possibilité d'une association ultérieure avec ces pays.

Ces propositions n'ont pas été discutées à cette session.

5. *Nouvelle-Zélande.*

Le problème de la Nouvelle-Zélande a été abordé à l'occasion de l'approbation du procès-verbal de la session du mois d'août. Nous considérons en effet que la déclaration du porte-parole de la Communauté telle qu'elle figure dans le document va plus loin que nous le souhaitons. La délégation française a donc fait insérer dans le procès-verbal de la douzième session une déclaration d'où il ressort qu'elle ne s'estime engagée ni quant aux principes, ni quant aux modalités d'un traitement spécial pour ce pays.

(Collection des télégrammes.)

129

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6133 [1]. Réservé. *Washington, 31 octobre 1962.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Rencontré hier soir 30 octobre, M. Dean Acheson m'a dit combien il était reconnaissant de l'accueil que lui avait réservé le président de la République dans son audience du lundi 22 octobre [2]. L'attitude française, la compréhension exprimée par le général de Gaulle, sa claire vision de l'évolution probable de la crise au moment même où elle éclatait [3], notre soutien au Conseil de sécurité [4] ont été hautement appréciés par M. Kennedy.

M. Acheson, qui au cours des derniers mois n'a pas toujours été tendre pour l'administration et son chef, m'a d'autre part vanté le courage, l'esprit de décision et le calme dont a fait preuve le président des États-Unis pendant les jours qui viennent de s'écouler.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 339), Bonn (n° 1826), Londres (n° 3446).

[2] Sur cette audience, voir ci-dessus le n° 112.

[3] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116, 120, 121, 125, 127 (et notes).

[4] Le 24 octobre, au cours du débat au Conseil de sécurité, les représentants du Venezuela, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Irlande, de la Chine nationaliste et du Chili avaient proclamé leur solidarité avec l'action américaine et en avaient reconnu le bien-fondé.

130

M. Saint-Mleux, Consul général de France à Hong-Kong,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 409. *Hong-Kong, 31 octobre 1962* [1].

(*Reçu* : le 5 novembre, 15 h. 48.)

La décision chinoise de déclencher sur l'ensemble de la frontière de l'Inde une opération d'envergure [2] doit être interprétée – à bien considérer l'ampleur de ses conséquences diplomatiques et, à l'inverse, la relative modestie de ses objectifs militaires immédiats – comme dictée principalement par des motifs d'ordre politique. Pékin, au milieu de ses difficultés intérieures, et nonobstant les succès remportés par sa diplomatie traitant avec ses voisins du Sud, Birmanie, Laos, Népal, Afghanistan, bientôt peut-être Pakistan, ne se satisfait pas du *statu quo*.

Tout en rendant au problème de frontière la place et l'importance qui lui reviennent – illustrées par le soin jaloux qu'apporte Taipeh à défendre sur ce point les mêmes thèses que Pékin –, il paraît donc utile de tenter de dresser un catalogue succinct des ressorts possibles de cette politique chinoise de « mouvement ».

1° Des raisons d'ordre intérieur sous-tendent, ici comme ailleurs, les actions de Pékin, soucieux de maintenir « en état d'alerte » les cadres de l'armée et du parti et de remporter vers l'extérieur des succès, fussent-ils faciles, qui compensent un peu la médiocrité de certains autres résultats. Ce sont là des considérations qu'il convient de ne jamais perdre de vue. Encore doit-on sans doute ne leur attribuer, en l'occurrence, qu'un rôle secondaire.

2° L'objectif principal des communistes chinois pourrait être, dans la conjoncture actuelle, de rompre ouvertement la trêve conclue en 1954 et ébranlée lors de l'affaire tibétaine de 1959 [3], et de ranimer la rivalité entre l'Inde et la Chine pour la prééminence sur le continent asiatique. Pékin, en effet, peut être fondé à estimer que ses revers économiques ont compromis ses positions au point de renverser les avantages et que le temps a cessé de travailler en sa faveur. En forçant Delhi à réagir et à augmenter brutalement ses dépenses militaires, les Chinois – dont les lignes de communication sont établies et dont l'armée se trouve en permanence sur pied de guerre – peuvent espérer rompre le difficile équilibre de l'économie indienne et compromettre le succès du plan indien.

En donnant, en outre, aux petites nations asiatiques, le spectacle de sa force et de la faiblesse correspondante de l'Inde, la Chine peut estimer

[1] En clair par valise.

[2] Sur le conflit sino-indien en cours, voir ci-dessus les n°s 115 (et note), 124, 126.

[3] Sur l'invasion du Tibet par les Chinois en 1959 et ses suites, voir *D.D.F.*, 1959-I, n°s 207 (et note), 242, 317.

gagner plus sur le terrain du prestige – et de la crainte – qu'elle ne perdra sur celui de la confiance.

3° Une troisième voie, enfin, s'offre à l'analyse. En s'opposant violemment à l'Inde, les communistes chinois ne tentent-ils pas de rompre, dans la mesure du possible, le pont qui relie M. Nehru, chef de file des neutralistes qui puisent des deux mains à l'aide étrangère, et M. Khrouchtchev, dont la « coexistence pacifique » pouvait paraître illustrée par l'absence d'opposition ouverte entre la Chine et l'Inde ? Pékin, certes, ne peut ignorer les limites de son action, croire qu'elle modifiera les positions idéologiques des dirigeants soviétiques ou même espérer qu'elle puisse contraindre Moscou à « choisir ». Mais la situation actuelle, qui permet à l'Inde de recevoir de l'Est et de l'Ouest une aide substantielle tandis que l'U.R.S.S. marchande sévèrement ses appuis à la Chine pour la punir de ses incartades idéologiques, peut paraître intolérable aux Chinois. Ceux-ci auraient, dans cette hypothèse, choisi délibérément de brouiller les cartes, plutôt que de laisser se prolonger une situation d'équilibre jugée préjudiciable à leurs intérêts.

On peut lire sous cet éclairage le long article publié le 27 octobre par le *Quotidien du peuple*, sous le titre « Davantage sur la philosophie de Nehru à la lumière de la question de frontière sino-indienne », auquel est consacré mon télégramme n° 410 [1].

(Asie-Océanie. Chine 1956-1967, n° 504.)

131

M. Saint-Mleux, Consul général de France à Hong Kong,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 412. *Hong Kong, 31 octobre 1962* [2].

(*Reçu :* le 5 novembre, 15 h. 48.)

La crise de Cuba [3] a provoqué, de la part de Pékin, la réaction escomptée. Au lendemain des décisions de M. Kennedy, une vaste « campagne antiaméricaine » a été méthodiquement déclenchée dans les grandes villes de Chine. « Rallyes de masses » et « meetings enthousiastes » se succèdent depuis le 25 octobre pour exprimer « l'entier appui du peuple chinois au peuple cubain pour le présent et l'avenir »... Ces réunions sont en fait marquées, d'après les premiers comptes rendus des observateurs en résidence à Pékin, par des flots d'éloquence officielle à défaut de tout enthousiasme véritable.

(1) Non reproduit.
(2) Par avion.
(3) Sur cette crise, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116, 120, 121, 125, 127 (et notes), 129.

La presse de Pékin, de son côté, consacre chaque jour à l'affaire d'énormes titres et des pages entières.

Au milieu de toute cette agitation, les démarches et déclarations de M. Khrouchtchev, sans être complètement passées sous silence, reçoivent une bien maigre publicité. En particulier, sa décision de démanteler, à certaines conditions, les rampes de lancement installées à Cuba, a été annoncée en un seul paragraphe par la presse du 29 octobre. Le *Quotidien du peuple* a publié, le 30 octobre, le texte intégral du message de M. Khrouchtchev à M. Kennedy [1]; encore l'a-t-il relégué en page 3, la première page étant consacrée aux déclarations de M. Fidel Castro « exigeant des garanties contre l'agression américaine ».

Le 31, le même journal publie sous le titre significatif : « Défendre la Révolution cubaine », un éditorial où les États-Unis sont accusés d'avoir « répondu au geste de M. Khrouchtchev par l'intensification de leurs préparatifs d'invasion de Cuba ». « Si Washington ne prend pas les cinq mesures demandées par M. Castro [2], l'hypocrisie et le vide des promesses du président Kennedy éclateront aux yeux du monde entier... ». « Déjà, les cercles politiques du camp impérialiste se réjouissent et réclament l'élimination complète de la révolution cubaine... »

Dans la crise actuelle, Pékin adopte donc, une fois encore, une attitude qui lui est propre et qui s'écarte sensiblement des désirs de Moscou. Il conviendra de suivre de près, dans les semaines à venir, les thèmes développés par la propagande chinoise. L'occasion paraît trop belle, en effet, pour que les dirigeants chinois s'en tiennent là et ne tentent pas, d'une manière quelconque, d'exploiter aux dépens de M. Khrouchtchev l'attitude que celui-ci a adoptée dans la crise cubaine.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 136 b.*)*

[1] Le 28 octobre, dans une lettre au président des États-Unis, le Premier soviétique exprimait sa satisfaction devant « la mesure et la compréhension » dont avait fait preuve M. Kennedy. Il annonçait avoir ordonné l'arrêt du travail sur les bases de Cuba et le renvoi en U.R.S.S. de l'armement « offensif ». En échange, il acceptait l'assurance de M. Kennedy qu'il n'y aurait pas d'invasion de Cuba. Il consentait à ce que des représentants de l'O.N.U. se rendent dans l'île afin de contrôler le départ des fusées. D'autre part, il annonçait qu'un avion venait de survoler l'U.R.S.S. et souhaitait que de semblables incidents fussent évités à l'avenir. Il ajoutait que la violation de l'espace aérien à Cuba pourrait avoir des conséquences graves. Il enverrait près de M. Thant un de ses adjoints, M. Kouznetsov, pour participer aux négociations (La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01319 du 24 novembre 1962).

[2] Le 28 octobre, dans une déclaration diffusée par la radio, M. Fidel Castro énonçait les conditions qu'il mettait à la mise en œuvre de l'accord Kennedy-Khrouchtchev. Ces conditions étaient les suivantes : arrêt du blocus économique et de toutes les activités subversives dirigées contre Cuba; arrêt des actes de piraterie lancés à partir des bases situées aux États-Unis et à Porto-Rico; arrêt des violations de l'espace aérien cubain et des eaux territoriales par les avions et navires américains; évacuation de la base de Guantanamo.

132

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE
(SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES)

Au sujet de la lettre de M. Palewski
sur les négociations entre l'Euratom et le Royaume-Uni [1]

N. *Paris, 31 octobre 1962.*

La lettre que M. Palewski [2] a adressée au Ministre le 11 octobre 1962 énumère les principaux problèmes qui seront abordés au cours des négociations entre l'Euratom et le Royaume-Uni, en indiquant à chaque fois quelle lui paraît devoir être la ligne de conduite de la délégation française.

Les points de vue ainsi exprimés par M. Palewski correspondent aux conclusions auxquelles était arrivé le Comité technique interministériel pour l'Euratom et aux instructions qui ont été en conséquence données jusqu'à présent aux représentants français tant en Comité des suppléants qu'en groupe de travail. Ces dernières sont essentiellement fondées sur les prises de position que nous avons toujours adoptées aussi bien vis-à-vis de la Commission de la C.E.E.A. que de nos partenaires, depuis la mise en vigueur du traité de Rome, principalement sur des points sur lesquels la conciliation entre les compétences nationales en matière de défense et les obligations découlant du traité peuvent prêter à interprétation.

*
* *

Le premier problème qui se pose aux Six est celui de la réponse à donner à la déclaration de M. Heath du 3 juillet [3]. À cet effet, le Comité des

[1] Cette note a été rédigée à l'intention du Ministre.

[2] M. Gaston Palewski, ministre d'État chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, expose dans une lettre de quatre pages sa position au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne de l'énergie atomique : 1° La Grande-Bretagne souhaite négocier d'abord son adhésion au traité et aborder ensuite la question technique. M. Palewski préconise la position inverse. 2° Au sujet du droit d'entrée, plutôt que d'accepter la mise à disposition de la Commission d'un centre de recherche britannique, il serait préférable de demander un prêt de plutonium et une participation aux connaissances techniques britanniques. 3° Pour le contrôle de sécurité, nos intérêts coïncident avec ceux des Britanniques; la France devra donc se montrer prudente lors des négociations et laisser l'Allemagne prendre l'offensive. 4° Quant aux brevets secrets, la position britannique paraît voisine de celle de la France. 5° Actuellement, le Royaume-Uni bénéficie d'accords d'approvisionnement pour le plutonium (États-Unis) et l'uranium (Canada, Union sud-africaine); la France pourrait demander à bénéficier de la même liberté d'utilisation de la part des fournisseurs canadiens et sud-africains, mais de préférence dans un cadre de négociations bilatérales franco-britanniques. Le Royaume-Uni demande l'application de l'article 105 du traité pour les accords bilatéraux conclus avant l'adhésion, et souhaite aussi que les accords relatifs à la défense ne tombent pas sous le coup des dispositions du traité. En principe, la France n'a rien à objecter, mais devrait réserver sa position en fonction du contenu des accords, surtout ceux relatifs à l'approvisionnement. En conclusion, dans le domaine politique, la position britannique est voisine de celle de la France; la négociation sera délicate du fait des autres partenaires, notamment l'Allemagne. Les Six auront intérêt à présenter un front commun; toutefois, dans certains cas, la France pourrait avoir intérêt à se rapprocher de la Grande-Bretagne.

[3] Voir ci-dessus le n° 76 (note).

suppléants des ministres a tenu une première réunion le 19 octobre au cours de laquelle il a été convenu de mettre l'accent sur les problèmes techniques et de rester autant que possible dans les généralités en ce qui concerne les problèmes politiques, notamment ceux ayant trait à la défense nationale. Le groupe de travail s'est réuni les 23 et 24 octobre et a mis au point dans ce sens un projet de réponse, annexé à la présente note [1], qui sera étudié par le Comité des suppléants le 7 novembre. Ce texte ne comporte que deux réserves, toutes deux formulées par la délégation néerlandaise, qui portent l'une sur la contrepartie à demander aux Britanniques, la seconde sur l'application de l'article 198 (application du traité aux territoires d'outre-mer). Il est vraisemblable que les Pays-Bas renonceront à cette position isolée. On peut donc envisager que les ministres disposent d'un texte pour répondre à M. Heath le 14 novembre comme cela avait été envisagé.

Quant au fond de la négociation, les problèmes qui se poseront vont nous amener, comme le souligne la lettre de M. Palewski, sur certains points à nous rapprocher des Britanniques, tandis que sur d'autres, le front uni préconisé par le ministre d'État sera plus facile à réaliser.

1. Contrairement aux Britanniques qui ne voudraient entamer la discussion sur les points techniques qu'une fois le problème de l'adhésion réglé, il est en effet de notre intérêt de soutenir la position inverse, parce qu'elle éviterait de donner à la Grande-Bretagne un droit de veto, toute modification au programme de recherches de la Communauté étant soumise à la règle de l'unanimité, alors qu'une obstruction anglaise pendant les négociations à ce sujet ne ferait qu'affecter le déroulement de ces dernières et n'aurait aucun effet sur la mise en œuvre du deuxième plan quinquennal. On peut faire valoir également que les problèmes techniques seront suffisamment difficiles pour ne pas discuter dès le début de problèmes politiques et en particulier de ceux ayant trait à la défense nationale. Cette position a rencontré l'accord de nos autres partenaires et de la Commission d'Euratom.

2. Les Six sont par ailleurs convenus de demander à la Grande-Bretagne que la « contrepartie » qu'elle est disposée à fournir pour bénéficier de l'acquit constitué par la Communauté pendant ses premières années de fonctionnement consiste non pas en une « euratomisation » d'un centre de recherches britannique qui pourrait faire double emploi avec les réalisations déjà effectuées, mais par exemple en une fourniture de plutonium nécessaire à notre programme de réacteurs rapides et en une mise à notre disposition d'informations et de brevets.

3. Par contre, les problèmes de contrôle de sécurité, de brevets secrets et d'approvisionnement nous font entrer dans un domaine où nos intérêts rejoignent ceux des Britanniques qui se heurteront là à au moins autant, sinon plus, de difficultés que nous, du fait de leur programme militaire

[1] Projet de réponse, non reproduit, à la déclaration de M. Heath, lord du Sceau privé, établi par le groupe de travail, et daté de Bruxelles le 25 octobre. (Document émis par la Conférence entre les États membres des Communautés européennes et les États tiers ayant demandé l'adhésion à ces Communautés, coté RU/EUR/GT1/INT/2/62 rév. 1.)

plus avancé et de leurs liens plus étroits avec les États-Unis et certains membres du Commonwealth.

– L'existence en Grande-Bretagne de centrales mixtes à la fois civiles (production d'énergie) et militaires (production de plutonium) posera avec plus d'acuité pour nos voisins la question de l'application à ces centrales du contrôle de sécurité, nos partenaires et la Commission d'Euratom ayant toujours été partisans d'une interprétation extensive de ces dispositions.

– Le traité fait obligation aux États membres de communiquer à la Commission les brevets secrets, ce que nous n'avons jamais fait. Cette question n'a pas encore reçu de solution; elle va devenir encore plus délicate dans la mesure où, le Royaume-Uni se trouvant dans la même position que nous, elle va se poser avec plus d'urgence alors que les arguments pour étayer notre thèse, dans le cadre du traité, sont difficiles à trouver.

– Enfin, en ce qui concerne l'approvisionnement, les liens particuliers entre la Grande-Bretagne et les États-Unis pour l'échange de plutonium contre de l'uranium enrichi se trouveront en contradiction avec l'exclusivité des marchés reconnus par le traité à l'Agence d'approvisionnement.

La similitude de nos positions dans ce domaine a déjà amené les Britanniques à prendre contact avec nous dès le 27 avril 1962; au cours de cette réunion exploratoire, un inventaire des problèmes qui pourraient se poser à la Grande-Bretagne avait été fait. Suivant la suggestion de M. Palewski, on ne devrait peut-être pas exclure la possibilité de poursuivre ce premier échange de vues en fonction de l'évolution des négociations.

*
* *

Au stade actuel des pourparlers et en prévision du moment où les questions militaires seront abordées, des problèmes de deux ordres doivent être envisagés :

1. Au point de vue tactique, convient-il, comme le propose M. Palewski, de laisser l'Allemagne, qui est actuellement la plus hostile à notre thèse et qui soutient fermement le principe de non-discrimination entre les États qui ont un programme militaire et ceux qui n'en ont pas, mener l'offensive ? Il peut être effectivement bon de ne pas nous mettre en flèche, mais on ne pourra de toute façon pas éviter un débat à six sur cette question.

2. Sur le fond, la question se pose de savoir si nous maintenons la position adoptée jusqu'à présent, c'est-à-dire le maintien du traité tel qu'il est avec seulement les aménagements de détail que l'adhésion britannique va obligatoirement entraîner, ce qui risque de nous placer devant une discussion difficile avec nos partenaires; ou bien si nous acceptons une révision éventuelle du traité, de façon à nous donner plus explicitement satisfaction, ainsi qu'aux Britanniques, cela ayant par contre l'inconvénient de laisser la porte ouverte à toutes sortes de modifications non prévisibles.

Il y aurait lieu, semble-t-il, de laisser pour le moment la porte ouverte aux deux hypothèses, car dans les deux cas, nous en tirerions avantage :

en cas de maintien du traité, les interprétations demandées par les Britanniques ne peuvent que nous être favorables; en cas de révision, nous obtenons satisfaction sur des points longuement controversés jusqu'à présent. Les représentants français pourraient donc, dans un premier temps, rester en quelque sorte sur l'expectative. Il ne semble pas en effet qu'il faille s'inspirer trop étroitement des précédents tirés de négociations C.E.E., mais de toute façon, des discussions avec nos partenaires à ce sujet semblent difficilement évitables.

(Questions atomiques. Affaires atomiques. Euratom. États membres. Adhésions.)

133

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6179 à 6185 [1]. *Washington, 1er novembre 1962.*
Réservé.

(*Reçu :* 2 h. 55.)

Le long entretien que j'ai eu le 1er novembre avec M. George Bundy m'inspire les réflexions suivantes :

1. Avant d'examiner en détail les conséquences possibles d'un règlement cubain, M. Kennedy entend d'abord se consacrer à la liquidation de la crise actuelle [2] qui, à ses yeux, n'est pas encore terminée. Sans doute les Russes paraissent-ils vouloir tenir les engagements inscrits dans la dernière lettre de M. Khrouchtchev [3]. Un général soviétique à La Havane a donné l'assurance au conseiller militaire indien de M. Thant que les fusées seraient démontées vendredi 2 novembre. Mais jusqu'à présent, les photographies aériennes n'ont pas permis d'apporter une preuve à ces affirmations. On ne sait pas encore si les clichés ramenés aujourd'hui fourniront à ce sujet quelques indications décisives. D'autre part, si Castro maintient son intransigeance, il sera très difficile d'organiser un contrôle permettant à la fois de constater l'embarquement des fusées et l'absence d'armes atomiques offensives dans l'île. L'administration réfléchit aux procédés qui pourraient être mis en œuvre (inspection internationale en mer, surveillance aérienne, etc.) Aucune décision n'a encore été prise et le problème pose des difficultés à la fois techniques et politiques.

2. Il est clair que Castro est furieux et qu'il reproche amèrement à ses amis russes de l'avoir abandonné sans consultation.

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 351) et *via* le Département à Bonn (nos 1847-1853) et à Londres (nos 3481-3487).

[2] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les nos 108 à 114, 116 (et note), 120, 121, 125, 127 (et notes), 129, 131 (et note).

[3] Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 131 (note).

M. Mc George Bundy pense que M. Mikoyan vient à La Havane [1] tenter de lui faire comprendre les choses. Les Russes ont leur « Phoumi », et l'épisode actuel leur permettra peut-être de comprendre que certains satellites, à l'Est comme à l'Ouest, ne sont pas toujours dociles.

3. M. Bundy donne au comportement de Khrouchtchev dans l'affaire cubaine les explications que j'ai déjà rapportées (mon télégramme nos 6106-6111 [2]). Il ajoute que peut-être les militaires, en particulier le maréchal Malinovsky, l'ont poussé à établir à Cuba des bases nucléaires pour chercher à rattraper par un raccourci le retard soviétique dans la course aux armements. M. Khrouchtchev aurait ainsi, dans une certaine mesure, été victime de l'imprudence de ses généraux.

Dans l'ignorance où l'on est des relations de Khrouchtchev avec les autres membres du Présidium, il importe à la fois de ne pas le compromettre en le faisant passer pour un ami de l'Occident, ni de l'humilier aux yeux de ses collègues. Le Président est très conscient du problème psychologique qui est ainsi posé.

4. Le comportement soviétique à Cuba constitue-t-il un tournant important sur le plan international comme certains commentateurs l'impriment dès maintenant ? Une baisse de prestige de l'U.R.S.S. et de son chef pourrait évidemment avoir des conséquences très importantes aussi bien dans les rapports Est-Ouest que vis-à-vis des peuples sous-développés et au sein du bloc communiste lui-même. Mais il est bien difficile de prévoir dès maintenant la marche des prochains événements. Il se peut que les dirigeants soviétiques entonnent de nouveau demain leurs couplets habituels sur la « ville libre de Berlin », le désarmement général et complet, le moratoire des essais atomiques, etc. Il est possible aussi que l'ère de la négociation véritable dans la détente s'ouvre enfin.

5. En pareil cas, le fossé qui sépare la Russie de la Chine s'élargira encore. La Chine tendra de plus en plus à se poser comme le leader du monde communiste, décidé à ne pas rechercher de compromis avec les impérialistes occidentaux. Elle apportera une preuve de son intransigeance en poursuivant l'invasion de l'Inde [3] et en appuyant partout dans le monde, à Cuba comme dans le Sud-Est asiatique ou en Afrique, les revendications les plus avancées des extrémistes. L'évolution de la situation de l'Inde sera le test principal de l'évolution des rapports sino-soviétiques.

6. L'aventure cubaine projette enfin une lumière particulière sur les conceptions stratégiques à l'âge atomique. Il apparaît à M. Mc George Bundy qu'elle a mis en évidence la nécessité des armes conventionnelles

[1] Il arrivait dans la capitale cubaine le 2 novembre.

[2] Du 30 octobre, non reproduit. Dans ce télégramme, M. Alphand tombait d'accord avec l'ambassadeur de France à Moscou quant aux causes probables de l'attitude soviétique dans le déclenchement de la crise de Cuba : tentative pour renverser brusquement l'équilibre des forces afin d'obtenir des compensations de Washington. M. Alphand donnait ensuite son opinion sur les erreurs commises par M. Khrouchtchev et l'échec qui en avait résulté : mésestimation du caractère du président Kennedy, de la résolution des États-Unis à maintenir leurs bases dans le monde sauf accord général de désarmement, du caractère essentiellement bilatéral de la confrontation soviéto-américaine à Cuba. Dès lors, quel effet tout cela avait-il eu sur l'autorité du chef du parti et du gouvernement soviétiques ?

[3] Sur le conflit sino-indien, voir ci-dessus les nos 115 (et note), 124, 126, 130.

pour éviter un conflit thermonucléaire. Elle prouve aussi que, contrairement à ce qu'affirme le général Norstad, des fusées de moyenne portée placées sur terre et facilement repérables sont de peu d'utilité en face d'une force de dissuasion atomique invulnérable portée par des avions ou placée dans des sous-marins.

(Collection des télégrammes.)

134

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Abidjan, Bangui, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, Libreville, Lomé, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Tananarive, Yaoundé.

T. nos 829 à 832 ; 696 à 700; 741 à 745; 769 à 773; 1109 à 1113; 827 à 831; 681 à 685; 779 à 783; 601 à 605; 780 à 784; 587 à 591; 895 à 899; 985 à 989. *Paris, 1er novembre 1962, 10 h. 22* (1).

À l'occasion de la grave crise qui vient de se produire à propos de Cuba (2), il convient de rappeler que l'aide militaire des Soviets au régime castriste n'était pas un phénomène récent. La Russie et ses satellites fournissaient des armes et du matériel à Cuba depuis plus de deux ans, c'est-à-dire bien avant la tentative de débarquement d'avril 1961 (3). Sans doute, au lendemain de cet échec, l'aide s'était-elle accentuée, mais sans prendre encore des proportions inquiétantes.

L'accélération du mouvement semble avoir coïncidé plus ou moins avec la visite à Moscou de Raoul Castro, ministre des Armées, en juillet dernier. Depuis lors, on a vu arriver en nombre croissant dans les ports cubains des navires en provenance des pays du rideau de fer et qui transportaient du matériel lourd ainsi que plusieurs milliers d'« experts ». Dans le courant du mois d'août, des indications étaient recueillies sur la présence en territoire cubain de fusées et sur l'installation de rampes de lancement.

Tandis que l'ingérance croissante des Soviets se poursuivait pendant tout le mois de septembre, suscitant aux États-Unis les plus vives alarmes, le gouvernement de Moscou affirmait à plusieurs reprises qu'il s'agissait de mesures défensives. Le gouvernement de Washington s'efforçait lui-même de modérer l'ardeur d'une opinion publique surexcitée. C'est vers la mi-octobre que les services secrets américains ont eu la preuve de la duplicité

(1) Ce télégramme, rédigé le 31 octobre, a été expédié le lendemain.
(2) Sur cette crise, voir ci-dessus le n° 133 (renvois).
(3) Sur cette tentative et son échec, voir *D.D.F.*, 1961-I, nos 197, 202 (et note), 223, 224.

soviétique, alors que M. Gromyko protestait encore des bonnes intentions de son gouvernement.

Un des aspects les plus frappants de la crise est que tout s'est passé jusqu'à présent comme si le gouvernement cubain n'avait rien à dire. Le président Dorticos a eu beau prononcer le 8 octobre à New York un violent réquisitoire contre les États-Unis [1] et Fidel Castro proclamer, le 29 octobre, ses propres conditions d'un arrangement [2], ils n'ont fait figure l'un et l'autre que de personnages épisodiques.

Cuba est manifestement considéré par la Russie comme un pion sur un échiquier. M. Khrouchtchev s'est adressé par dessus la tête de Fidel Castro au président Kennedy et au secrétaire général de l'O.N.U. En proposant un troc des bases soviétiques à Cuba contre les bases américaines en Turquie, il a marqué ostensiblement que Cuba n'était entre ses mains qu'un instrument de sa politique. Enfin, c'est seulement lorsqu'il a cédé devant la fermeté américaine qu'il a paru se souvenir de l'intérêt que la grande Union soviétique portait à l'indépendance cubaine.

Les indications qui précèdent pourront vous servir dans les conversations que vous aurez avec vos interlocuteurs habituels.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine 1962, n° 136 b.*)*

135

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3091 à 3095 [3]. *New York, 2 novembre 1962.*

(*Reçu :* 18 h. 05.)

Les réactions dans les milieux des Nations Unies à la crise sino-indienne [4] sont, d'une manière générale, assez réservées. Le fait que le gouvernement indien n'envisage pas de porter l'affaire devant l'organisation internationale n'est évidemment pas de nature à inciter les délégations à prendre parti. Au demeurant, c'est la crise cubaine [5] qui demeure au premier plan des préoccupations du moment.

[1] Au cours duquel M. Dorticos dénonçait devant l'Assemblée générale « l'hystérie collective » qui sévissait aux États-Unis et les mesures économiques prises par le gouvernement de Washington. Il déclarait que La Havane comptait sur la solidarité internationale et affirmait le droit de Cuba de recouvrer la base américaine de Guantanamo.

[2] Sur cette intervention de Fidel Castro, qui eut lieu en fait le 28 octobre, voir ci-dessus le n° 131 (note).

[3] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 748) et à Londres (n° 730). Il l'a été également par fil à Belgrade (n°s 436-441) et New Delhi (n°s 1339-1344).

[4] Sur cette crise, voir ci-dessus les n°s 115 (et note), 124, 126, 130.

[5] Sur la crise cubaine, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116 (et note), 120, 121 (et note), 125, 127 (et notes), 129, 131 (et note), 133, 134.

Les représentants des pays qui ont participé à la conférence de Belgrade [1] se sont néanmoins réunis à l'initiative du représentant yougoslave, qui souhaitait que le groupe exprimât une sorte de soutien moral au gouvernement indien. À la surprise de M. Pavicevitch, cette idée n'a éveillé aucun écho parmi la quinzaine de délégués qui assistaient à la réunion. Les uns ont fait valoir que les origines de la crise étaient mal connues et qu'une part de responsabilités incombait sans doute à l'Inde. Les autres ont exposé qu'il s'agissait, somme toute, d'une affaire limitée à la possession de quelques zones désertiques, le long d'une frontière d'ailleurs mal définie. Le sentiment général des délégués présents à cette réunion paraissait être que les troupes chinoises finiraient bien par s'arrêter, que les deux parties viendraient à négocier et que rien, dans ces conditions, ne devait être fait qui serait de nature à affecter le déroulement ainsi envisagé des événements. Il ne s'agissait pas d'une véritable guerre, puisque les deux antagonistes n'avaient pas rompu leurs relations diplomatiques. Il importait donc de les laisser vider leur querelle sans intervention étrangère.

De leur côté, les délégués du bloc communiste laissent entendre que le conflit a été provoqué par les « milieux militaristes indiens » qui chercheraient, à la faveur d'une crise, à accroître leur influence sur le plan politique. Ils ont déjà réussi à éliminer M. Menon [2]. La Chine, face à ces bellicistes, n'avait fait qu'user de son droit de légitime défense. Quant à l'U.R.S.S., soucieuse comme on sait de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des États, elle s'abstenait de livrer des armes aux belligérants, et offrait ses bons offices en vue de faciliter le règlement du conflit. Ce qui n'est pas le cas des États-Unis et des autres pays capitalistes qui envoient armes et munitions à l'Inde en vue de créer un nouveau foyer de guerre dans cette partie du monde [3].

Il est inutile de s'étendre sur les réactions des délégations occidentales et de la plupart des délégations africaines : les premières se souviennent que la victime de l'agression hier était l'agresseur à Goa [4]; les secondes n'ont jamais apprécié les prétentions de l'Inde de se poser en leader des non-engagés. L'arrogance, l'impudence même de M. Krishna Menon lui avaient valu de solides inimitiés aux Nations Unies et il n'est sans doute pas un délégué qui regrette sa mise à l'écart.

Il faut donc constater que l'épreuve que traverse actuellement l'Inde lui vaut peu de sympathies au sein de l'organisation internationale.

(Collection des télégrammes.)

[1] Qui se tint dans la capitale yougoslave du 1er au 6 septembre 1961 : *D.D.F.*, 1961-II, nos 98, 99.

[2] Dont M. Nehru avait résilié le 31 octobre les fonctions de ministre de la Défense.

[3] Le 27 octobre, M. Nehru indiquait à une quarantaine de parlementaires du parti du Congrès que l'Inde prenait des dispositions pour se procurer des armes et du matériel militaire à l'étranger ; une mission se rendait à cet effet en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

[4] En décembre 1961 : *Année politique 1961*, p. 606-607.

136

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 6205 à 6208 [1].
Réservé.

Washington, 2 novembre 1962.

(*Reçu :* le 3, 2 h. 45.)

Sans doute est-il trop tôt pour établir un bilan des enseignements pouvant être tirés, sur le plan militaire, de ce qui s'est passé au cours de la phase aiguë de la crise de Cuba entre le 19 et 27 octobre [2]. De l'évolution des événements, ainsi que des indications données par les Américains, il est possible néanmoins de retenir certaines conclusions, notamment sur la manière dont l'administration a réagi.

Pour la première fois, nous avons assisté au déroulement du jeu de la dissuasion. Toutes les décisions prises ont fait l'objet d'une préparation minutieuse. Ayant bien marqué que la présence de M.R.B.M. russes à Cuba n'était pas acceptable parce qu'elle menaçait non seulement la sécurité des États-Unis mais aussi la force de dissuasion de l'Occident, les Américains ont tenu compte du fait que les Soviétiques n'avaient qu'une marge réduite de manœuvre, compte tenu de la supériorité atomique américaine et de la connaissance ici, par le moyen de satellites photographiques, des objectifs stratégiques de l'U.R.S.S., deux faits connus par les Russes. Il a donc fallu tout à la fois éviter une action irrationnelle de la part des Soviétiques et les amener à céder. Essayant de tenir compte du maximum de facteurs, les Américains se sont efforcés de maintenir la dissuasion dans les limites des « excalations (*sic*) [3] raisonnées ». Si le S.A.C. [4] a été mis en alerte partielle en vol, la porte est demeurée ouverte à la négociation, le prestige de l'U.R.S.S. a été ménagé, le blocus a été vigilant mais est resté sous le contrôle direct du gouvernement. D'autre part, une fois les décisions prises, une publicité suffisante a été donnée à leur application pour que l'autre camp à la fois sente la pression et ait conscience de la possibilité pour lui, en cédant, de changer le cours des événements. Enfin, pendant toute l'affaire, le contact a été maintenu entre M. Kennedy et M. Khrouchtchev.

Autrement dit, tout ce qui s'est passé ici la semaine dernière a été le résultat d'une planification très poussée, qui a été confiée à une équipe d'intellectuels de toutes origines, rompus aux méthodes de travail de la Rand Corporation qui consistent à mettre en œuvre l'idée de « coopération entre la science et la Défense ».

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 357), Londres (n°s 3504-3507), Bonn (n°s 1869-1872) et Moscou (n°s 7447-7450).

[2] Sur cette crise, voir ci-dessus le n° 135 (renvois).

[3] Lire : exaltations ?

[4] Strategic Air Command, situé à Omaha.

Pour la première fois, nous avons assisté indirectement aux activités et aux réactions des responsables américains à un moment très important. On ne peut qu'être frappé par l'efficacité et la souplesse du mécanisme dont ils disposent et que, une fois établis certains faits et reconnues certaines nécessités, ils semblent bien déterminés à mettre en marche, s'il était nécessaire.

J'adresse au Département par la valise d'aujourd'hui, sous le timbre de la Direction politique, une dépêche développant les considérations ci-dessus [1].

(Collection des télégrammes.)

137

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3107 à 3116 [2]. *New York, 2 novembre 1962.*

(*Reçu :* le 3, 9 h. 45.)

J'ai eu aujourd'hui un entretien avec le Secrétaire général qui procède maintenant à un certain nombre de consultations, notamment avec les membres du Conseil de sécurité.

M. Thant m'a rappelé les trois tâches qu'il s'était assignées au plus fort de la crise [3] : levée de la quarantaine par les États-Unis, déroutement de ses navires par l'U.R.S.S., acceptation par Cuba de faire arrêter les travaux sur les bases. Il m'a indiqué ensuite que l'accord était pratiquement réalisé sur les modalités du contrôle dont la Croix-Rouge allait être chargée, étant entendu qu'il ne s'exercerait que sur les navires appartenant à l'Union soviétique ou affrétés par elle et se rendant à Cuba. Un représentant de la Croix-Rouge était attendu aujourd'hui à New York afin de mettre au point ces modalités : il était prévu que les Américains prêteraient deux navires non armés à bord desquels seraient placés les « inspecteurs » fournis par la Croix-Rouge [4]. Les bâtiments stationneraient évidemment en dehors des eaux territoriales cubaines en un point de passage obligatoire pour les navires soumis au contrôle. M. Thant n'a pas été en mesure de me dire combien de temps ce dispositif demeurerait en place. M. Stevenson lui a simplement indiqué que les États-Unis cesseraient d'exiger un

[1] Non retenue.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 734) et à Washington (n° 752).

[3] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les nos 108 à 114, 116 (et note), 120, 121 (et note), 125, 127 (et note), 129, 131 (et note), 133 à 136.

[4] Le même jour, 4 novembre, dans une allocution radiodiffusée, le président des États-Unis acceptait cette intervention d'un représentant de la Croix-Rouge (Voir la traduction de ce discours dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01319, 24 novembre 1962. Textes du jour).

contrôle quand ils auraient la certitude que tout le matériel offensif aurait quitté Cuba.

En ce qui concerne le contrôle aérien et terrestre de Cuba, M. Thant m'a confirmé qu'il s'était heurté à un refus catégorique, Fidel Castro estimant qu'une telle mesure était contraire au droit international et qu'elle constituait une humiliation que le peuple cubain ne pouvait accepter [1]. Il m'a dit également qu'il avait obtenu à La Havane des indications très précises sur le démontage des rampes de lancement qui lui avaient été communiquées par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Cuba et surtout par l'officier général soviétique chargé de l'opération. Celui-ci, m'a-t-il précisé, avait reçu ses ordres dimanche dernier à l'heure du déjeuner, le démontage commençait dans l'après-midi même et s'était achevé hier soir. Le transport du matériel dans les ports s'effectuait aujourd'hui et serait achevé cette nuit. En même temps, avaient lieu la démolition des plateformes et le nivellement des sites. Enfin, le retour de tout ce matériel en U.R.S.S. serait assuré par sept ou huit navires accomplissant chacun dix à douze voyages.

Les Cubains ont été tenus à l'écart – toutes ces tâches, y compris la conduite des bulldozers, n'ont été confiées qu'à du personnel soviétique. Cela n'a pas été sans frapper mon interlocuteur.

Le Secrétaire général m'a précisé que les informations qu'il venait de me donner étaient confirmées par les Américains eux-mêmes qui procédaient aux vérifications les plus précises, notamment par des vols à basse altitude. Comme je lui demandais de quelle manière le contrôle de Cuba serait réalisé étant donné l'attitude de Fidel Castro, M. Thant m'a répondu qu'on ne pouvait le contraindre à accepter un contrôle, mais que les Américains avaient leurs « propres moyens » qui étaient très importants.

Le chef du gouvernement cubain ayant soulevé la question des cinq points contenus dans son message du 28 octobre et ayant voulu lier ce problème au règlement de la crise actuelle, le Secrétaire général m'a indiqué qu'il s'était opposé à la prétention de Fidel Castro d'ouvrir une discussion sur ces points et qu'il lui avait précisé que sa mission se limitait aux questions directement liées à la crise elle-même. C'est alors que son interlocuteur lui avait déclaré que si les questions qu'il avait posées n'étaient pas soulevées par un membre du Conseil de sécurité, le représentant cubain le ferait à la prochaine réunion de cet organisme. M. Thant m'a donné, sur ce point, l'impression d'un homme qui ne savait pas très bien de quelle façon cette initiative pourrait être accueillie par le Conseil – elle ne réunirait certainement pas les sept voix de majorité et peut-être même, selon lui, le Russe et le Roumain seraient-ils les seuls à voter en sa faveur. Il ne m'a pas semblé craindre non plus que cette question puisse

[1] Le Secrétaire général, invité par M. Fidel Castro, était arrivé à La Havane le 30 octobre. Il s'était entretenu les 30 et 31 octobre avec les dirigeants cubains. M. Fidel Castro avait rejeté le contrôle des Nations Unies sur le démantèlement des bases soviétiques en territoire cubain. Il avait exigé en contrepartie la réalisation des cinq conditions qu'il avait édictées (Sur ces conditions, voir ci-dessus le n° 131, note) et proposé que les Nations Unies envoient également des observateurs pour s'assurer que les bases utilisées par les émigrés pour leurs raids contre Cuba seraient également liquidées.

être évoquée pour le moment en Assemblée générale par la majorité afro-asiatique. Abordant enfin la façon dont se dérouleraient les débats au Conseil, mercredi ou jeudi prochain, le Secrétaire général m'a dit qu'il pensait faire un compte rendu de sa mission et qu'ensuite les États-Unis, l'U.R.S.S. et Cuba feraient chacun une déclaration. Il préférerait que les autres membres du Conseil s'abstiennent de parler pour éviter de prolonger les débats au risque de les faire rebondir. Le président du Conseil, qui est maintenant le représentant de la R.A.U., constaterait à la fin de la séance que le Secrétaire général avait réglé les problèmes les plus immédiats, ceux dont il avait été chargé, et que dans ces conditions, il proposait l'ajournement du Conseil.

La façon dont le Secrétaire général envisage le déroulement de la prochaine séance du Conseil de sécurité souligne, me semble-t-il, son désir de ne pas entraîner le Conseil dans une discussion des « cinq points » cubains. Il m'a laissé entendre à ce sujet qu'il ne pensait pas que le Conseil pourrait s'en saisir utilement, qu'il fallait donc trouver d'autres voies et que, si la situation se détendait, certaines des « revendications » de Fidel Castro pourraient être réglées d'une manière plus directe : c'est du moins ce que permettait de penser un examen attentif des « cinq points ».

Évoquant rapidement la visite de M. Mikoyan, mon interlocuteur m'a rapporté que l'homme d'État soviétique lui avait dit qu'il s'efforcerait d'amener les Cubains à une vue plus modérée et à accepter si possible un contrôle international [1]. M. Thant m'a confié qu'il n'y croyait guère et qu'il pensait plutôt que M. Mikoyan se rendait à Cuba pour contrecarrer les attaques assez vives lancées contre l'U.R.S.S. par certains milieux cubains. Il en avait eu lui-même les échos à La Havane au cours de conversations avec des diplomates « non engagés ». Il supposait également qu'une aide économique accrue serait accordée à Cuba par l'U.R.S.S., car la situation s'était sérieusement détériorée dans l'île depuis le blocus. En dépit de cela, il n'avait pu que constater à quel point Castro se montrait confiant dans son destin. Néanmoins, a-t-il ajouté, ce sentiment n'était pas partagé par tous les membres du Cabinet cubain, au sein duquel existaient incontestablement des divergences.

Enfin, il avait été impressionné par la volonté qu'affichait Castro de vouloir combattre jusqu'au bout plutôt que d'accepter des conditions qu'il jugeait humiliantes.

Au lendemain de ces journées importantes, M. Thant m'a donné l'impression d'avoir conservé le calme et la sérénité qui font déjà partie de son personnage. Il a fait preuve, tout au long de la conversation, d'objectivité dans la présentation des faits et de prudence dans ses jugements. S'il ne sous-estime pas la puissance émotionnelle du castrisme ni le poids des non-engagés, il ne tient pas moins un juste compte de la puissance effective des États-Unis et de l'Union soviétique.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur les propos qu'aurait tenus M. Mikoyan à ses interlocuteurs américains, se reporter au télégramme de New York n° 3117, du 2 novembre, non retenu.

138

M. de Guiringaud, Ministre délégué, Haut Représentant adjoint de la France en Algérie,
à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 1808 à 1820 [1]. *Alger, 3 novembre 1962.*
(*Reçu :* 21 h. 10.)

Prière communiquer à M. Jeanneney en mission à Paris [2].

La fête nationale du 1er novembre [3] a été célébrée dans l'ordre et la dignité. Aucun incident notable n'est à relever pour ces deux journées de manifestation. L'enthousiasme était loin d'atteindre l'exubérance du 5 juillet [4]; la participation populaire a néanmoins été très importante.

Le ministre des Affaires étrangères et le président du Conseil ont reçu à la préfecture le 31 octobre et au Palais d'été le 1er novembre les quelque soixante-dix délégations étrangères venues à cette occasion à Alger. Parmi ces hôtes ne figuraient que quelques personnalités de rang ministériel : notamment les ministres des Affaires étrangères de Tunisie et du Sénégal, plusieurs vice-ministres des Affaires étrangères des pays de l'Est et le vice-ministre de la Défense de la Chine populaire. Les autres pays s'étaient fait représenter par des ambassadeurs en mission extraordinaire ou par des hauts fonctionnaires. À côté des délégations officielles, de nombreuses personnalités étrangères avaient été invitées à titre personnel par le Bureau politique.

Les manifestations populaires ont débuté au soir du 31 octobre en présence des délégations étrangères par une représentation théâtrale sur le thème « Cent trente-deux années d'histoire ». Une suite de sketches en arabe prétendaient évoquer cette période et illustrer les principes sur lesquels doit être fondée l'Algérie indépendante. Dans l'ensemble, mes collaborateurs arabisants que j'y avais délégués en observateurs témoignent que si les critiques à notre égard n'ont pas été absentes du spectacle, celui-ci a conservé une certaine sobriété, évitant les excès que l'on aurait

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier à Belgrade, Beyrouth, Buenos-Aires, Conakry, Dakar, La Havane, Lisbonne, Mexico, Nouakchott, New-Delhi, Prague, Rio de Janeiro, Saigon, Stockholm, Tel-Aviv, Tokyo, Tripoli, Varsovie, Vienne, Abidjan, Bangui, Brazzaville, Cotonou, Fort-Lamy, Libreville, Niamey, Ouagadougou, Tananarive, Yaoundé, et par fil à Bonn (n°s 8047-8059), Bruxelles (n°s 3409-3421), La Haye (n°s 2724-2736), Londres (n°s 16545-16557), Madrid (n°s 855-867), Moscou (n°s 7531-7543), New York (O.N.U.) (n°s 4556-4568), Ottawa (n°s 1635-1647), Rabat (n°s 2132-2144), Rome Quirinal (n°s 4134-4146), Tunis (n°s 494-506), Washington (n°s 18991-18993).

[2] Le 1er novembre, M. Jeanneney, ambassadeur, haut représentant de la France en Algérie, avait regagné Alger venant de Paris. Le 2, il était à nouveau appelé en consultation à Paris. Le gouvernement français reprochait aux autorités algériennes la prise en charge des installations de la radiotélévision à Alger, sans attendre l'issue de pourparlers dont l'ouverture était demandée avec insistance par Paris.

[3] Le jour anniversaire du déclenchement de la rébellion en 1954 a été choisi pour la célébration de la fête nationale.

[4] Fêtes et manifestations organisées pendant trois jours pour célébrer l'indépendance de l'Algérie.

pu craindre. Les traits les plus acérés étaient réservés à la classe bourgeoise algérienne, accusée d'avoir fait preuve hier de servilité à notre égard et de vouloir aujourd'hui s'enrichir aux dépens du peuple.

On ne peut dire malheureusement que la nouvelle « Radiodiffusion-télévision algérienne » ait observé au cours de ces journées la même modération. Plusieurs films projetés sur le petit écran et interviews diffusées par la radio ont évoqué, avec un goût appuyé pour les détails réalistes, « le martyre des Chouhadas ». Une émission réalisée par le comité Maurice Audin [1] a été particulièrement sévère pour les forces françaises.

La journée du 1er novembre a été marquée par le défilé des organisations populaires et de l'armée nationale qui a occupé la matinée, et par un discours que M. Ben Bella a prononcé l'après-midi place des Martyrs. Je rends compte par télégramme séparé des importantes déclarations du président du Conseil [2].

Quant au défilé, il a attiré dès huit heures du matin, sur l'ancien square Laferrière, au pied du forum, une foule nombreuse que l'on pouvait estimer à la fin de la cérémonie à une cinquantaine de milliers de personnes. M. Ben Bella, entouré de M. Mohammed Khider, du président et du premier vice-président de l'Assemblée, Ferhat Abbas et Hadj Ben Alla, du colonel Boumedienne et de cinq ou six de ses ministres (les autres étant en province où ils présidaient à des manifestations analogues) a pris place en avant des tribunes réservées aux hôtes étrangers.

Précédés par des veuves et des enfants de *Chouhadas* et par les effigies des trois chefs historiques morts avant l'indépendance [3], les scouts musulmans, les jeunes du F.L.N., les femmes algériennes (dont un groupe seulement encore voilées), une délégation importante de l'U.G.E.M.A. [4], plusieurs organisations syndicales et sportives défilèrent très longuement et assez pacifiquement derrière des pancartes patriotiques ou d'inspiration socialiste. Il faut noter qu'aucune ne comportait d'allusion désagréable à notre égard. L'U.G.T.A. [5] avait envoyé un fort contingent de militants, dont le style assez digne rappelait celui de certaines manifestations populaires parisiennes. Mais l'ensemble laissait une impression assez pénible : pauvreté des moyens, misère psychologique, interminable laideur...

L'armée nationale populaire parut enfin. Derrière la clique, jouant des marches militaires de type français, une katiba [6] de maquisards reconstituée ouvrait la marche. La vue de ces hommes à l'armement hétéroclite et à l'habillement disparate, mêlant la djellaba et le veston, était saisissante.

[1] Du nom de l'universitaire communiste, assistant à la faculté des Sciences d'Alger, enlevé à Alger le 11 juin 1957, disparu le 21 juin 1957.

[2] Dans son discours, M. Ben Bella a traité des problèmes intérieurs, de la réforme agraire, insistant sur les décisions prises en ce qui concerne les biens vacants, la distribution de terres irriguées, la création de nouveaux barrages; en politique extérieure, le chef de l'État a souligné à nouveau la nécessité de réaliser le Maghreb arabe. Sur le sujet, voir le télégramme d'Alger nos 1821-1832 du 3 novembre, non reproduit.

[3] Mustapha Ben Boulaid, Larbi Ben M'hidi, Mourad Didouche.

[4] U.G.E.M.A. : Union générale des étudiants musulmans algériens.

[5] U.G.T.A. : Union générale des travailleurs algériens, créée le 24 février 1956.

[6] Katiba : unité opérationnelle unifiée, comptant cent-dix hommes.

Sans doute l'était-elle plus pour des étrangers que pour les Algériens eux-mêmes, car la foule n'a pas paru spécialement sensible à cette évocation. C'est avec beaucoup plus de chaleur qu'elle souligna le passage de l'A.N.P., environ 1.500 hommes à pied, d'une excellente présentation, suivis d'éléments motorisés et d'artillerie. On vit passer successivement de l'infanterie portée (sur camions et sur B.T.R. russes), des canons sans recul, des pièces de petit calibre et mitrailleuses antiaériennes, des mortiers lourds, des obusiers et des canons de campagne tractés par des camions de fabrication tchèque ou russe comme les armes elles-mêmes et par quelques camions égyptiens. Tous ces matériels étaient visiblement neufs. Il est à noter que ni les *Mig* annoncés ni les navires de guerre attendus d'Égypte ne sont apparus. Seuls, cinq hélicoptères de fabrication russe, venus récemment du Maroc, ont effectué plusieurs passages au-dessus de la foule. Ainsi était donnée pour la première fois à l'A.N.P. l'occasion de se montrer dans les rues d'Alger.

La prière dite hier 2 novembre à la mosquée Katchaoua devait constituer la dernière manifestation publique de ces journées anniversaires. J'en rends compte séparément [1].

Dans l'ensemble, l'impression la plus frappante que l'on peut retirer de ces journées est celle d'une certaine indifférence de la population. Malgré les ovations dont M. Ben Bella, qui pour la première fois souriait avec complaisance, a été personnellement l'objet, il semble que l'équipe qui l'entoure soit loin de recueillir la confiance de tous les Algériens, qui attendent toujours une amélioration concrète de leur sort matériel et qui commencent à comprendre que l'indépendance ne crée pas forcément la prospérité. En dehors des lieux où se déroulaient les manifestations officielles, la ville, désertée par les Européens jusqu'au soir du 1er novembre, était peu pavoisée et aucune réjouissance populaire ne s'est produite spontanément. Certains indices montrent que toutes les querelles ne sont pas apaisées. L'opposition guette le gouvernement et s'apprête à exploiter ses fautes éventuelles. La réaction de l'U.G.T.A., dont j'ai rendu compte par ailleurs, indique que l'harmonie ne règne pas entre le parti et la centrale syndicale [2]. Il y a là, alors que les rumeurs des fêtes ne sont pas encore assourdies, une situation qui n'incline pas à l'optimisme : un nouveau prolétariat du tiers monde cherche encore ses chefs et sa voie dans les structures trop riches et trop complexes que lui a léguées un Occident dynamique et prospère.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ancienne cathédrale d'Alger, renommée mosquée Katchaoua : sur le sujet, voir le télégramme d'Alger nos 1839-1841 du 3 novembre, non reproduit.

[2] Le 1er novembre, dans son éditorial, *L'Ouvrier algérien*, organe de l'U.G.T.A, affirmait son désir de maintenir son autonomie à l'égard du F.L.N. Sur le sujet, voir le télégramme d'Alger nos 1787-1790 du 2 novembre, non reproduit.

139

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 16618 à 16621. Immédiat. *Paris, 6 novembre 1962, 21 h. 30.*
Réservé.

Je vous adresse ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle [1] à la lettre de M. Macmillan, en date du 27 octobre [2]. Vous voudrez bien dès réception le remettre à son destinataire. L'original de cette lettre vous sera adressé par valise.

« Mon cher ami,

« Bien qu'à Cuba [3], les choses ne soient pas encore très claires, l'avantage qu'a remporté le président des États-Unis dans la journée du 28 octobre [4] me paraît incontestable. Je crois qu'il aura des suites au point de vue de l'ensemble international. Sans doute y a-t-il là la conséquence du sursaut qu'ont marqué les États-Unis au moment où ils ont été convaincus que leur sécurité était directement menacée par l'existence à Cuba d'armes nucléaires dirigées contre leur territoire. C'est cela qui me semble essentiel.

« Il est vrai que ni vous, ni nous, n'avons été en l'occurrence consultés par les États-Unis. Étant donné la nature de cette affaire et les suites qu'elle aurait pu avoir, je crois qu'il aurait dû en être autrement et rien ne m'a convaincu davantage de la nécessité d'établir entre Washington, Londres et Paris la coopération organisée que j'avais en vain proposée en 1958 [5].

« Ceci dit, j'ai marqué à plusieurs reprises au président Kennedy ma compréhension quant à la situation des États-Unis, et mon appréciation de l'action qu'il avait engagée. Je lui ai aussi indiqué sans équivoque que, dès le moment où l'affaire cesserait d'être purement américaine, nous aurions à nous concerter directement entre Alliés. Ceci vaut en particulier dans l'hypothèse où la crise s'étendrait à l'Europe et notamment à Berlin.

« D'ores et déjà, il me paraît possible de tirer une conclusion de cette affaire : c'est qu'à partir du moment où l'Occident affirme clairement sa volonté, la Russie n'insiste pas, parce qu'elle n'est pas disposée à prendre de risques majeurs; ceci au moins aussi longtemps que son existence natio-

[1] Cette lettre est reproduite dans : Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets*, IX, *janvier 1961-décembre 1963*, Plon, 1986, p. 272.

[2] Non retrouvée.

[3] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116 (et note), 120, 121 (et note), 125, 127 (et notes), 129, 131 (et note), 133, 134, 136, 137.

[4] Le 28 octobre, Khrouchtchev, répondant au président Kennedy, avait déclaré que « l'armement appelé offensif » par ce dernier serait démonté et ramené en U.R.S.S..

[5] Sur le mémorandum français du 17 septembre 1958 relatif à l'O.T.A.N., voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 165 (annexe).

nale n'est pas menacée. Nous verrons maintenant si et comment sa politique va s'infléchir, notamment dans les questions européennes. Je pense qu'à cet égard, nous devons autant que jamais rester en contact et nous concerter fréquemment.

« Bien amicalement vôtre. C. de Gaulle »

(Collection des télégrammes.)

140

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3180 à 3186 [1]. *New York, 7 novembre 1962.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

J'ai eu un entretien avec M. Bomboko [2]. La conversation a porté sur les relations franco-congolaises, la sécession katangaise et l'avenir de l'action des Nations Unies.

Sur le premier point, le ministre s'est félicité de l'assistance technique française. Il a cité le nombre de 500 étudiants congolais qui poursuivent actuellement leurs études dans notre pays et exprime le souhait que notre effort dans ce domaine fût encore accru. Cependant, il m'a dit son regret de voir certaines puissances occidentales et notamment la France ne pas avoir une attitude suffisamment nette à l'égard de M. Tschombé. Il a fait état, au passage, de la présence du représentant katangais à Paris, M. Diur [3], « qui continue à recevoir des visites et à délivrer des visas ».

J'ai fait observer à mon interlocuteur que nous nous étions prononcés, sans équivoque, pour l'unité du Congo et que la politique française demeurait fondée sur la non-intervention dans les affaires intérieures congolaises. M. Bomboko l'a reconnu – mais « tout le monde intervient maintenant au Congo », et l'on doit constater que la politique française « néglige le plus peuplé et le plus riche en ressources naturelles des pays africains d'expression française, le seul qui puisse faire contrepoids à la Nigeria ». Il s'est longuement étendu sur ce point, en insistant sur la nécessité d'un Congo stable et prospère pour le maintien de la paix en Afrique noire.

Abordant ensuite le problème de la sécession katangaise, le ministre s'est élevé assez vivement contre l'attitude de M. Tschombé, « dont il n'y a rien

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 748), Washington (n° 766), Bruxelles (n° 175) et par fil à Léopoldville (n°s 1413-1419).

[2] M. Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères du gouvernement central congolais.

[3] M. Dominique Diur, ministre du Katanga, 41, rue François 1er, Paris 8e.

à espérer ». Il a réfuté l'un après l'autre les arguments de M. Bunche [1] concernant l'amélioration qui serait récemment intervenue dans les rapports entre Léopoldville et Élisabethville. On ne peut parler de reprise des exportations de cuivre par Matadi : deux wagons seulement transportant 70 tonnes de cuivre ont emprunté cette voie lors de la visite du sous-secrétaire des Nations Unies à Léopoldville. Ils n'ont été suivis d'aucune autre expédition. Les fonctionnaires des Douanes et de l'immigration envoyés à Élisabethville n'ont nullement obtenu l'agrément de M. Tschombé et ils se trouvent d'ailleurs installés dans le camp de l'O.N.U.C. Le rétablissement des communications téléphoniques entre la capitale fédérale et la capitale katangaise « n'a pas plus de signification que la ligne qui relie deux pays étrangers, comme la Belgique et la France ». Quant au don de deux millions de dollars fait au gouvernement central, il ne résout en rien le problème de la répartition des ressources financières et M. Adoula n'est pas disposé à accepter cette « aumône » de M. Tschombé.

Parlant enfin de l'opération menée par les Nations Unies, M. Bomboko n'a pas ménagé ses critiques à l'égard de certains fonctionnaires internationaux, comme ceux qui ont poussé M. Ngalula à conclure un accord de cessez-le-feu avec le Katanga « comme si celui-ci était un État indépendant [2] ». Le plan de réconciliation nationale [3], qui a été accepté par les deux parties, a été loyalement exécuté par le gouvernement central. Il n'en a pas été de même du côté katangais. Les délais prévus pour l'entrée en vigueur des mesures d'application n'ont pas été respectés et M. Tschombé voudrait maintenant ouvrir des négociations sur telle ou telle disposition du plan, comme le projet de Constitution nouvelle. Tout cela est inadmissible et l'on n'est pas disposé à Léopoldville à se prêter à une telle manœuvre.

Comme je demandais au ministre à quelles mesures il songeait maintenant pour assurer l'application du plan, il me répondit que « c'était là la responsabilité de l'Organisation internationale, et non celle du gouvernement congolais ». Les Américains, les Anglais et les Belges ont réussi à

[1] Le Comité consultatif des Nations Unies pour le Congo s'était réuni le 10 octobre pour examiner le rapport de M. Robert Gardiner, représentant de l'O.N.U. au Congo, concernant l'application du plan Thant sur le partage des revenus miniers, le respect de la souveraineté du Congo, l'élimination des mercenaires. Le 16 octobre, M. Tschombé ne s'était pas présenté à la conférence des chefs de gouvernement provinciaux où le Premier ministre, M. Adoula, devait exposer l'avant-projet de Constitution fédérale. Le 17, M. Adoula avait dénoncé les accords conclus le 15 avec le Katanga, instituant un cessez-le-feu entre forces congolaises et katangaises, accords contraires, disait-il, au plan de réintégration établi par M. Thant. Il accusait les délégués des Nations Unies d'avoir fait pression sur la délégation congolaise pour lui faire signer ces accords. Le 19, M. Thant avait décidé d'envoyer au Congo un de ses adjoints, M. Ralph Bunche, chargé d'examiner la situation avec M. Adoula. Voir le compte rendu de la mission de M. Bunche dans le télégramme de New York nos 3062-3068 du 1er novembre, non reproduit.

[2] Sur les pressions exercées sur M. Joseph Ngalula, voir le télégramme de Léopoldville nos 1305-1312 du 19 octobre, non retenu.

[3] Le programme du plan de réconciliation nationale établi par les Nations Unies, dit plan Thant pour le Congo, figure dans la dépêche d'Élisabethville n° 131/AL du 21 septembre, non reproduite. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 513-514. Début novembre, M. McGhee, adjoint au secrétaire d'État américain, soumet aux gouvernements de Bruxelles et de Londres un plan destiné à relayer celui de M. Thant, et comportant des sanctions économiques très analogues.

convaincre le Secrétaire général de prendre à son compte le plan établi à Washington. Il appartient donc à M. Thant de passer au stade des sanctions économiques prévues par le *Course of action*. Une date vient d'ailleurs d'être fixée par le Comité consultatif : il y a lieu d'espérer qu'il s'agit d'un ultime délai, après quoi il ne restera plus aux Nations Unies qu'à passer à l'action « avec l'appui du gouvernement congolais ». Je n'ai pas manqué de rappeler à mon interlocuteur quelle était notre position sur toute action de ce genre.

(Collection des télégrammes.)

141

Note de la sous-Direction d'Europe orientale [1]

Conversations anglo-américano-soviétiques sur Berlin (septembre-octobre 1962)

N. n° 325/EU [2]. *Paris, 7 novembre 1962.*

Secret.

Après les entretiens de Genève en juillet [3], les conversations américano-soviétiques ont connu une pause de deux mois due sans doute aux vacances, mais aussi à l'impasse dans laquelle on se trouvait.

M. Rusk et M. Dobrynine se sont rencontrés à deux reprises fin août [4] et début septembre, mais ils n'ont pas abordé le débat au fond. À Moscou, les vacances de M. Khrouchtchev, comme le proche départ de l'ambassadeur des États-Unis, M. Thompson, ne créaient pas de conditions favorables à des conversations qui auraient pu amorcer la reprise du dialogue à Washington.

Au début septembre, les Soviétiques ont paru désireux de montrer qu'ils maintenaient la question de Berlin à l'ordre du jour. Au cours de plusieurs

[1] Cette note a été rédigée par M. Jacques Alain Le Chartier de Sédouy, secrétaire des Affaires étrangères, sous-direction d'Europe orientale, direction d'Europe au Département.

[2] Cette note a été communiquée à Londres, Washington, Bonn, New York, Moscou, Berlin et au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.

[3] Allusion aux entretiens qui se sont tenus entre MM. Rusk et Gromyko les 21, 22 et 24 juillet, en marge de la conférence de Genève sur le Laos (2-23 juillet) : voir ci-dessus le n° 24 (note).

[4] Les entretiens Rusk-Dobrynine se sont tenus à Washington les 21 et 23 août. Lors du premier entretien, M. Rusk a invité le gouvernement soviétique à prendre des mesures en vue d'éviter la répétition de l'incident du 17 août au cours duquel les policiers est-allemands avaient abattu un jeune Berlinois de l'Est, Peter Fechter, qui tentait de s'enfuir, et l'avaient laissé agoniser sans secours pendant une heure. Au cours du second entretien, la question de Berlin a été rapidement évoquée. Voir ci-dessus le n° 64 (note).

entretiens qu'il a eus avec des hommes d'État occidentaux [1], M. Khrouchtchev a laissé entendre que le dialogue devait être renoué. Dans sa déclaration du 11 septembre sur le problème de Cuba [2], le gouvernement soviétique cependant déclarait qu'une pause était intervenue dans les négociations sur le traité de paix allemand, et qu'il était prêt à patienter jusqu'aux élections américaines de novembre.

Malgré le répit que le gouvernement soviétique feignait de devoir ainsi accorder aux États-Unis, l'ouverture de la dix-septième session de l'Assemblée des Nations-Unies [3], en justifiant la venue de M. Gromyko à New York, offrait une occasion de reprendre les conversations.

M. Rusk a donc rencontré M. Gromyko le 6 octobre après que lord Home ait eu deux entretiens avec le ministre des Affaires étrangères soviétique le 28 septembre et le 1er octobre [4]. Le secrétaire d'État et M. Gromyko se sont à nouveau rencontrés le 18 octobre au cours d'un dîner de travail qui les réunissait après un entretien entre le ministre des Affaires étrangères soviétique et le président Kennedy. Entre-temps, le 16 octobre, M. Kohler avait vu M. Khrouchtchev et celui-ci, faisant le tour de la situation internationale, avait abordé, entre autres, le problème de Berlin [5].

Cette nouvelle série d'entretiens n'a pas entraîné de modifications profondes des thèses en présence. Cependant, M. Gromyko a introduit, lors des conversations du 18 octobre [6], deux éléments relativement nouveaux dans la présentation des thèses soviétiques traditionnelles. Sa suggestion

[1] Le 11 septembre, M. Khrouchtchev a reçu M. Hans Kroll, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en audience de congé et a eu avec lui un « entretien amical »; le 17 septembre, il a un entretien avec le vice-chancelier autrichien, M. Pittermann (voir les télégrammes de Moscou nos 3968-3971 du 20 septembre et un télégramme circulaire de Paris du 21 septembre, non reproduits); le 18 septembre, M. Scheyven, ancien ministre belge des Affaires économiques et du Congo, était reçu par M. Khrouchtchev, (voir le télégramme de Moscou nos 3923-3930 du 19 septembre, non reproduit). Pour une vue d'ensemble sur ces entretiens, voir le télégramme de Moscou nos 3996-4002 du 22 septembre, non reproduit.

[2] Pour la déclaration soviétique sur Cuba, qui est une véritable mise en garde aux États-Unis, se reporter à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01292 du 20 septembre 1962. Se reporter aussi au télégramme de Washington nos 4969-4971 du 11 septembre, non reproduit, ainsi qu'à la note émanant du service d'Europe orientale, direction d'Europe au Département, du 6 octobre 1962, et intitulée : « Problème de Berlin » (21 août-26 septembre) », non reproduite. Voir enfin ci-dessus le n° 82.

[3] La dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte le 18 septembre. Lors du débat général, lord Home, ministre britannique des Affaires étrangères, a prononcé un discours le 27 septembre, dans lequel il a évoqué le problème de Berlin. Sur le sujet, voir le télégramme de New York n° 2426 du 28 septembre, non reproduit

[4] Pour le compte rendu des conversations Home-Gromyko et Rusk-Gromyko, voir le télégramme de Washington nos 5553-5562 du 9 octobre, non reproduit. Les conditions mises par les Soviétiques à un arrangement sur Berlin étaient les suivantes : reconnaissance des frontières allemandes; pacte de non-agression entre les pays du traité de Varsovie et les pays de l'O.T.A.N.; non-livraison d'armes atomiques à la République fédérale et à la R.D.A; cessation des activités subversives à Berlin-Ouest contre la R.D.A.; respect complet de la souveraineté de la R.D.A. Voir aussi le télégramme de Moscou nos 4289-4293 du 10 octobre, non retenu.

[5] M. Foy Kohler était le nouvel ambassadeur des États-Unis à Moscou. Sur cet entretien, voir une note établie par M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe orientale, direction d'Europe du Département, datée du 19 octobre, non reproduite. Se reporter également au télégramme de Washington nos 5806-5814 du 19 octobre, non retenu.

[6] Le 18 octobre, eurent lieu un entretien Kennedy-Gromyko à la Maison Blanche, puis un entretien Rusk-Gromyko. Sur ces conversations, voir les télégrammes de Washington nos 5806-5814, 5815-5819, 5820-5822 du 19 octobre, non reproduits.

tendant à l'institution d'une autorité internationale d'arbitrage pour les accès aériens faisait suite à la conversation engagée sur ce point par lord Home. En faisant par ailleurs quelques allusions à la réunification de l'Allemagne, le ministre des Affaires étrangères soviétique répondait aux préoccupations exprimées par M. Rusk le 6 octobre. Ainsi, M. Gromyko a semblé désireux de poursuivre la conversation en avançant quelques idées susceptibles de constituer un terrain de discussion. Néanmoins, sur le fond des choses, qu'il s'agisse de la présence des troupes alliées ou de la nécessité de mettre fin au statut d'occupation, le ministre soviétique a manifesté la même intransigeance qu'à l'ordinaire.

A. C'est le chef de la diplomatie britannique, lord Home, venu lui aussi à New York pour l'ouverture de la session de l'Assemblée des Nations Unies, qui a amorcé le dialogue. Au cours des deux entretiens qu'il a eus avec M. Gromyko, le 28 septembre et le 1er octobre, lord Home a visiblement cherché à sortir les conversations de l'impasse dans laquelle elles se trouvaient en avançant quelques suggestions personnelles.

1. *Les accès.*

Lord Home a développé devant son interlocuteur l'idée d'une Autorité internationale pour les accès aériens. Celle-ci ne devrait pas porter atteinte à la souveraineté de la R.D.A. et son institution pourrait être liée à des accords sur la sécurité européenne. À la demande de M. Gromyko, le chef de la diplomatie britannique a précisé qu'il entendait par là des déclarations réciproques sur les frontières et un accord entre l'O.T.A.N. et le pacte de Varsovie, mais il n'a pas mentionné l'engagement de ne pas livrer d'armes nucléaires à l'Allemagne.

M. Gromyko a paru s'intéresser à cette proposition, mais a répliqué en soulevant un certain nombre d'objections :

– Il ne voyait pas le rôle que pourraient jouer, au sein de cette Autorité aérienne des accès, les Allemands de l'Ouest.

– Il convenait que la R.D.A. ait le contrôle de tous les accès, terrestres et aériens.

– Il fallait éviter d'instituer un État dans l'État, un corridor, même aérien, au sein de la R.D.A. En ce sens, la proposition soviétique de Commission d'arbitrage lui semblait représenter une meilleure solution. On pourrait toujours discuter avec son gouvernement et celui de la R.D.A. de la composition de cet organisme.

Cependant, M. Gromyko a ramené la conversation, lors de chacune des deux entrevues, sur les problèmes du statut de Berlin-Ouest et de la présence des troupes occidentales.

2. *Le statut de Berlin.*

Lord Home a d'abord cherché à sonder les réactions de M. Gromyko à l'idée d'un référendum à Berlin, mais son interlocuteur s'est opposé à ce projet en réaffirmant les thèses soviétiques sur le statut de Berlin-Ouest et la présence des troupes occidentales.

Le chef de la diplomatie britannique a alors demandé si, les Alliés acceptant le traité de paix séparé, l'on ne pourrait examiner plus tard les deux questions du statut et de la présence des troupes occidentales à Berlin. Mais M. Gromyko a rejeté cette solution. Après la signature du traité de paix, ce serait avec la R.D.A. que les Occidentaux devraient s'entendre. S'ils voulaient débattre avec l'U.R.S.S. de ces questions, il fallait le faire avant la signature du traité de paix.

Lord Home étant resté ferme sur le problème des troupes alliées à Berlin, on en est resté là. Les suggestions formulées par le ministre des Affaires étrangères britannique n'ayant rencontré que peu d'écho auprès de son interlocuteur soviétique, les espoirs que lord Home avait caressés de sortir les conversations de l'impasse paraissent avoir été déçus.

B. Après les entretiens Home-Gromyko, M. Rusk a rencontré le ministre des Affaires étrangères soviétique le 6 octobre. Les deux interlocuteurs s'étaient déjà vus le 25 septembre, mais seuls les problèmes du Laos et de l'arrêt des tests nucléaires avaient été alors abordés. Cette fois, l'entretien a porté exclusivement sur Berlin.

La conversation n'a rien apporté de nouveau. Après quelques escarmouches concernant l'influence attribuée par M. Gromyko aux Allemands de l'Ouest sur la position occidentale, le ministre des Affaires étrangères soviétique a repris ses thèses traditionnelles. Les éléments essentiels d'un règlement de paix allemand étaient, aux yeux des Soviétiques, les suivants :

– reconnaissance des frontières allemandes ;

– conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie ;

– non-livraison d'armes atomiques à la R.F.A. et à la R.D.A. ;

– cessation des activités subversives menées de Berlin-Ouest contre la R.D.A. ;

– respect de la souveraineté de la R.D.A.

Sur un grand nombre de ces points, les divergences avaient été considérablement réduites par les conversations antérieures. Mais l'obstacle essentiel à un accord restait le statut de Berlin-Ouest, la présence des troupes occidentales et l'accès à Berlin-Ouest. Sans doute, le gouvernement soviétique préférait-il un accord. Mais si l'on ne pouvait y parvenir, en raison essentiellement de l'insistance américaine à maintenir les troupes occidentales à Berlin-Ouest, le moment serait venu où « l'on devrait porter un jugement sur la situation pour voir où les deux parties se trouvaient ». Dans l'ensemble, M. Gromyko s'est abstenu de toute menace et a déclaré que l'Union soviétique était toujours prête à échanger des vues si la situation le demandait, même sans attendre les élections américaines.

M. Rusk a, de son côté, insisté sur la nécessité de ne pas fermer la porte à la réunification de l'Allemagne, en raison des dangers que comporterait le maintien de ce pays dans la division. Puisque l'on ne pouvait arriver à un accord, il fallait voir la situation telle qu'elle était. Celle-ci incluait les deux parties de l'Allemagne et la présence de l'Ouest à Berlin.

M. Gromyko, à la fin de l'entretien, a fait allusion à l'Autorité internationale pour les accès aériens évoquée par lord Home en demandant au

secrétaire d'État comment cette proposition pouvait être conciliée avec le respect de la souveraineté de la R.D.A. Le projet soviétique d'organe d'arbitrage pour les accès à Berlin ne pouvait-il pas être concilié avec les suggestions formulées par lord Home ? M. Rusk a alors déclaré que le problème était toujours de savoir à quel genre de ville il s'agissait d'avoir accès. En partant, M. Gromyko a cependant encore une fois insisté pour que les États-Unis examinent le projet soviétique d'organisme d'arbitrage pour les accès à Berlin.

C. Faisant suite à ces différents entretiens, M. Gromyko, le 18 octobre, a rencontré successivement le président Kennedy et M. Rusk. Tout en réaffirmant les thèses traditionnelles du gouvernement soviétique, M. Gromyko a fait deux propositions concernant l'une les accès à Berlin, l'autre l'avenir de l'Allemagne.

1. En ce qui concerne les accès, M. Gromyko a proposé une autorité internationale d'arbitrage qui pourrait être de deux sortes, suivant qu'elle concernerait l'ensemble des accès ou les accès aériens seulement. Cette proposition devait être liée à la solution de tous les autres problèmes et être mise en œuvre de telle sorte qu'elle respecte, en tout cas, la souveraineté de la R.D.A.

Anticipant probablement sur les réactions américaines à ces propositions, M. Khrouchtchev avait déclaré, le 16 octobre, à M. Kohler, qu'il n'y avait pas de problème des accès. Le stationnement des troupes occidentales à Berlin-Ouest demeurait le seul problème, dans un règlement de la question de Berlin. À ce propos, l'U.R.S.S. avait fait des propositions que M. Khrouchtchev avait rappelées, sans répéter ses déclarations habituelles sur le caractère temporaire de la présence de troupes sous le drapeau de l'O.N.U.

En fait, si M. Kennedy s'est contenté de dire que le problème des accès pouvait, à son avis, être résolu à la satisfaction réciproque des deux parties, M. Rusk a marqué plus nettement la marge qui sépare encore les positions américaines et soviétiques sur ce point. En effet, le secrétaire d'État a déclaré que les autorités de la R.D.A. ne devaient pas s'immiscer dans le fonctionnement de l'organisme envisagé et qu'en tout cas, une discussion sur les accès devait intéresser tous les types d'accès et non pas seulement certains d'entre eux.

2. Sur l'avenir de l'Allemagne, M. Gromyko a fait quelques allusions à la possibilité de retenir, dans un accord qui serait conclu avant la signature du traité de paix ou dans le texte même du traité, certaines vues américaines sur la réunification de l'Allemagne. Il répondait ainsi, dans une certaine mesure, aux préoccupations exprimées par M. Rusk, le 6 octobre.

En dehors de ces deux propositions, la conversation a porté essentiellement sur le statut futur de Berlin, les interlocuteurs maintenant chacun leurs positions traditionnelles. M. Gromyko ne s'est montré, à aucun moment, menaçant, marquant la préférence de l'U.R.S.S. pour une solution négociée et laissant entendre, comme l'avait fait M. Khrouchtchev deux jours auparavant à M. Kohler, que le Premier soviétique pourrait se rendre à l'Assemblée générale des Nations Unies dans la seconde quin-

zaine de novembre et qu'il pourrait, à cette occasion, rencontrer le président Kennedy. Celui-ci s'est borné à répondre à M. Gromyko, lorsque dans la conversation une allusion a été faite à cette éventualité, qu'il serait disposé à rencontrer M. Khrouchtchev, mais qu'il valait mieux ne pas parler d'ordre du jour.

(R.F.A. L'Allemagne et Berlin. 8-3-1. Statut de l'Allemagne, négociations.)

142

Compte rendu d'un entretien entre le Général de Gaulle et M. Cherkaoui, Ambassadeur du Maroc le 8 novembre 1962

C.R. Très secret.

L'ambassadeur du Maroc donne connaissance au général de Gaulle d'un message du Roi. Le Maroc se félicite des résultats du référendum [1] et souhaite, dans son propre intérêt, que la stabilité instaurée depuis quatre ans dans le fonctionnement des pouvoirs publics soit préservée et qu'à cette fin, le général de Gaulle continue de présider aux destinées de la France.

M. Cherkaoui informe le général de Gaulle de l'intention du roi du Maroc de promulguer prochainement une nouvelle Constitution [2].

Le général de Gaulle engage le Souverain à prévoir dans cette constitution, en même temps que la place des institutions parlementaires, la faculté pour le chef de l'État de faire prévaloir en dernier ressort l'intérêt national.

L'ambassadeur donne au général de Gaulle quelques indications sur la visite que M. Balafrej vient de faire à Madrid [3]. Cette visite répond, de la part du Maroc, au désir de détendre ses relations avec l'Espagne. Sans renoncer à ses revendications sur les présides [4], le Maroc est disposé à les mettre en sommeil dans les circonstances actuelles. En revanche, il doit faire valoir son point de vue sur Ifni et le Rio del Oro. Les conversations engagées à Madrid doivent se poursuivre à l'occasion d'une prochaine visite du général Muñoz Grandes à Rabat. M. Cherkaoui indique que le gouvernement espagnol espère que la France contribuera à faire admettre par l'Espagne le point de vue de Rabat.

[1] Allusion au référendum du 28 octobre relatif à l'élection du président de la République française au suffrage universel : les résultats ont été connus le 29 octobre. Cf. l'*Année politique 1962*, p. 113 et suiv.

[2] Le projet de Constitution sera présenté le 18 novembre par S. M. Hassan II dans une allocution radiodiffusée. Le référendum aura lieu le 7 décembre.

[3] Du 24 au 28 octobre.

[4] Possessions espagnoles sur les côtes du Maroc (Ceuta, Melilla...)

Le général de Gaulle répond à l'ambassadeur qu'il convient, en premier lieu, d'attendre le résultat du voyage du général Muñoz Grandes [1]. Si, après ce voyage, il apparaît que quelque chose est en gestation, le gouvernement français ne se refusera pas à faire entendre à Madrid qu'un *modus vivendi* entre l'Espagne et le Maroc lui paraîtrait conforme aux conditions de la stabilité en Méditerranée occidentale.

M. Cherkaoui se plaint du comportement des autorités algériennes dans l'affaire de Tindouf. Récemment, 138 Reghibat ont été tués par les Algériens [2]. Une négociation va s'ouvrir entre le Maroc et l'Algérie. En vue d'étayer ses droits et de nourrir son dossier, le gouvernement marocain souhaite avoir accès à nos archives.

Le général de Gaulle répond que la question doit être considérée par le ministre des Affaires étrangères, mais que la requête du gouvernement marocain n'appelle pas d'objection de principe dès lors qu'il s'agit d'informations d'ordre documentaire.

Le général de Gaulle ajoute que la France n'a pas à prendre parti entre le Maroc et l'Algérie dans leurs contestations au sujet de Tindouf. Mais qui tient Tindouf tient la porte de la Mauritanie. Or, la France s'est engagée à faire respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de ce pays.

L'ambassadeur du Maroc souligne à ce propos le désir de son gouvernement de trouver un accommodement avec le gouvernement mauritanien. Il a songé, à cet égard, à user des bons offices d'un chef d'État africain. Il souhaiterait connaître le sentiment du général de Gaulle sur ce point.

Le général de Gaulle estime que M. Senghor et M. Houphouët-Boigny dont les noms viennent naturellement à l'esprit, en dépit de leurs éminentes qualités d'hommes d'État, sont l'un et l'autre trop commis vis-à-vis soit de la Mauritanie soit d'autres États voisins de ce territoire pour pouvoir jouer utilement un rôle d'intermédiaire. Il se demande, en revanche, si M. Tsiranana ne serait pas l'homme de la situation. Il est pondéré et son pays n'a pas d'intérêts directs dans l'affaire. Le général de Gaulle souligne toutefois qu'il n'appartient pas au gouvernement français de solliciter M. Tsiranana. La démarche doit être faite par le gouvernement marocain lui-même. Si M. Tsiranana accepte de prêter ses bons offices, alors, le gouvernement français pourra l'encourager dans ses efforts.

L'ambassadeur du Maroc observe que son gouvernement n'est pas représenté auprès de celui de Madagascar. Néanmoins, il entretient de bons rapports personnels avec le représentant malgache à Paris et pourrait éventuellement le pressentir. Bien entendu, il ne le fera que si son gouvernement lui donne des instructions à cet effet.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

[1] Ce voyage aura lieu du 15 au 22 novembre.

[2] Le 8 octobre, des incidents ont opposé des éléments de l'Armée nationale populaire algérienne (A.N.P.) à des groupes de tribus Reghibat.

143

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 300/EU. *Rome, 9 novembre 1962.*

Le quatrième anniversaire du couronnement de Jean XXIII a été célébré cette année avec un éclat que le Pape lui-même a déclaré « insurpassé dans l'histoire des siècles écoulés et difficilement surpassable dans l'avenir », mais dont tout le lustre, a-t-il ajouté, « est dû au chœur immense des deux mille cinq cents évêques affectés au gouvernement de presque tous les diocèses du monde et réunis pour *l'opus magnum* du Concile œcuménique ».

Le Pape n'oublie jamais que la date du 4 novembre, importante pour lui, est également celle de la fête liturgique de saint Charles Borromée [1], auquel il a consacré ses plus importantes publications de jeunesse. Aussi a-t-il tout naturellement puisé dans la biographie de l'illustre archevêque de Milan l'inspiration du discours qu'il a prononcé au cours de la messe solennelle d'anniversaire.

Le cardinal Montini [2], successeur de Charles Borromée dans la capitale lombarde, avait été, cette année encore, désigné pour officier pontificalement. Cependant, en cette occasion, il avait été invité à suivre le rite ambrosien qui est celui de sa cathédrale, mais qui ne peut être employé dans la basilique de Saint-Pierre que par faveur du Pape. Au moment où les discussions du Concile sur la liturgie mettent à l'honneur la diversité des rites, latins et orientaux, dans l'Église, cette célébration inhabituelle a contribué à appeler l'attention sur la personne de Mgr Montini. Quant à Jean XXIII, il a saisi cette occasion pour joindre à l'éloge de la « tradition rituelle ambrosienne » et à celui de la « sincérité de la fidélité à Rome » que le siège milanais a héritée de Saint-Ambroise, un hommage à la personne de « son vénérable frère le cardinal archevêque de Milan ».

Je me garde d'exagérer la portée des attentions dont Mgr Montini a été l'objet [3]. Mais elle ne saurait passer inaperçue. On n'a pas oublié qu'en envoyant ce prélat, alors substitut de la secrétairerie d'État, dans le nord de l'Italie en 1954, la Cour pontificale avait tout autant le dessein de l'éloigner de la Curie que de faire profiter les Milanais de son zèle pastoral. Jean XXIII, à son avènement, s'est empressé d'inscrire le nom de l'archevêque de Milan en tête de la liste des cardinaux qu'il créait, laissant entendre, *mezza voce*, qu'il aimerait en même temps le rappeler à Rome, mais qu'un retour prématuré servirait mal la cause du Cardinal. Archevêque de

[1] Saint Charles Borromée, célèbre archevêque de Milan (1538-1584). Il joua un rôle de premier plan dans la Réforme catholique, entreprise par le concile de Trente.

[2] Archevêque de Milan à l'époque du Concile, et futur successeur de Jean XXIII au Souverain Pontificat.

[3] Au sujet de la personnalité du cardinal Giambattista Montini, qui devait devenir le pape Paul VI (1963-1978), voir également la dépêche n° 320/EU du 7 décembre 1962, en provenance de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Non reproduite, elle dresse les portraits des principaux membres du Sacré Collège qui pourraient être élus pape en cas de disparition de Jean XXIII.

Milan, Mgr Montini a toujours soigneusement observé à l'égard de Rome la réserve qui s'imposait. Il s'est également abstenu d'exercer au Concile une activité de premier plan, comparable, par exemple, à celle des cardinaux Liénart, Frings ou Alfrink, et à la tête de la Conférence épiscopale italienne, les cardinaux Siri ou Ruffini conservent la première place. Néanmoins, nombre d'évêques estiment que la réserve où se tient l'archevêque de Milan lui ménage, pour l'avenir, des destins qui l'élèveront très haut dans le gouvernement de l'Église. Si leurs vues sont exactes, on peut penser que la journée du 4 novembre aura servi à opérer une discrète réinsertion de Mgr Montini dans la vie de la Curie romaine.

En évoquant la personnalité de saint Charles Borromée, Jean XXIII a été amené à parler de son rôle au concile de Trente. Il s'est simplement référé aux historiens qui ont étudié cette époque et aux textes des Actes de l'Église de Milan; mais le choix des citations dont il a émaillé son discours est savoureux. Pour dénouer les affaires du Concile – embrouillées à Trente, dit-il – il fallut tout le tact du cardinal Borromée, sa sagesse, sa force admirable, son immense travail personnel : de jour et de nuit, les préfets avaient l'ordre de le réveiller, s'il arrivait des courriers de Trente pendant son sommeil. Il dut faire face « aux luttes et aux difficultés presque insurmontables surgies dans le Concile lui-même : souvent les Pères, souvent les ambassadeurs des princes provoquaient le tumulte; la tension des esprits était telle que rien ne semblait pouvoir se faire au milieu de querelles si nombreuses que rien ne semblait pouvoir apaiser... Mais Charles réfutait les avis discordants, mettait en avant les motifs de concorde, réconfortait le Pape... ».

Dans le discours par lequel il ouvrit le Concile, le 11 octobre, Jean XXIII mettait les Pères en garde contre les propos de ceux qui idéalisent le passé, méprisent le présent, et « se comportent comme s'ils n'avaient rien appris de l'histoire », cette « maîtresse de vie ». Quelle leçon de l'histoire a-t-il voulu dégager pour les Pères du deuxième concile du Vatican en évoquant, non sans humour, les difficultés dans lesquelles s'est débattu le concile de Trente ? Celle sans doute de la patience, de la confiance et de l'optimisme.

Pour la première fois, Jean XXIII a fait allusion dans un discours solennel à la période qui suivra la conclusion du Concile et qui devra pourvoir à l'application de ses décisions. Sur ce point encore, il a voulu s'inspirer des exemples que Charles Borromée a laissés à l'histoire. On sait que pendant vingt ans, l'archevêque de Milan a déployé une intense activité pour faire prévaloir dans la province lombarde une implantation de la Réforme catholique qui, du nord de l'Italie, a rayonné en de vastes régions. Mais un seul des moyens mis en œuvre par le réformateur a retenu l'attention du Pape : la célébration des conciles provinciaux et des synodes diocésains, auxquels Charles Borromée a consacré le meilleur de son temps et grâce auxquels les décisions conciliaires sont entrées dans la pratique. J'ai déjà signalé au Département (ma dépêche n° 294/EU du 31 octobre 1962 [1]) le rôle joué au sein du deuxième concile Vatican par les conférences épiscopales. À

[1] Non reproduite.

celles qui étaient alors déjà constituées, vient de s'ajouter une nouvelle commission, créée à l'initiative de l'ensemble des Églises orientales pour assurer leur collaboration avec les groupes d'évêques latins. Ma dépêche notait que cet effort d'organisation porterait sans doute ses fruits au-delà du Concile lui-même et qu'il amorçait peut-être la création d'organismes permanents. Le mérite, attribué par le Pape aux conciles provinciaux dans l'application des réformes conciliaires de Trente a renforcé cette hypothèse dans l'esprit de ceux des Pères qui m'en avaient fait part.

(Saint-Siège 1961-1965. EU 30-3-3. Etat intérieur.)

144

Comptes rendus des entretiens à Paris de M. Hayato Ikeda, Premier ministre du Japon (8-9 novembre 1962)

I

Entretien de M. Georges Pompidou, Premier ministre, avec M. Hayato Ikeda à l'Hôtel Matignon le 8 novembre 1962

C.R. Secret.

Assistaient à l'entretien :

Du côté japonais :
M. Hayato Ikeda
M. Miyazawa, ministre d'État
M. Shima, vice-ministre des Affaires étrangères
M. Okumura, ambassadeur
M. Haguiwara, ambassadeur à Paris
M. Kitahara, ministre conseiller

Du côté français :
M. Pompidou
M. Couve de Murville
M. Lucet
M. Dennery
M. Jacques Roux
M. Wormser
M. de Souza
M. Toussaint

M. Pompidou redit à M. Ikeda sa satisfaction de le voir à Paris [1].

[1] M. Ikeda, Premier ministre du Japon, a effectué une visite officielle en France les 8 et 9 novembre. Le 8 novembre, il a dans la journée des entretiens avec M. Pompidou puis avec M. Couve de Murville. MM. Pompidou et Ikeda ont discuté d'abord de ce qu'ils ont appelé « la petite négociation », actuellement en cours (renouvellement de l'accord commercial franco-japonais, venu à expiration le 30 septembre). Ils ont abordé ensuite le problème de la « grande négociation », qui aura pour objet la conclusion d'un traité de commerce pour remplacer celui de 1911 ou plutôt pour le compléter. La convention d'établissement et de navigation qui faisait partie de ce traité est toujours en vigueur, mais la partie commerciale en avait été dénoncée par la France à l'issue de la dernière guerre. Sur la personnalité de M. Ikeda, Premier ministre du Japon, voir la dépêche de Tokyo n° 756/AS du 26 octobre, non reproduite.

M. Ikeda remercie de l'accueil qu'on lui a réservé. Il rappelle qu'avant de venir en Europe, il s'était rendu l'année dernière aux États-Unis [1]. Constatant que les rapports de la Grande-Bretagne et de la France sont excellents avec les États-Unis, notamment dans le cadre de l'O.T.A.N., il souhaiterait, de son côté, consolider les rapports du Japon avec l'Europe et établir des relations triangulaires pour la solidarité du monde libre.

Mais les problèmes ne sont pas uniquement ceux qui concernent le monde d'Est en Ouest, il y a également ceux qui le concernent dans le sens Nord-Sud. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre japonais s'est rendu l'année dernière dans différents pays du Sud-Est asiatique. [2] Il convient de ne pas négliger la question des pays sous-développés.

Les pays asiatiques souhaitent collaborer avec le monde libre. Le Japon qui, géographiquement, se trouve en Asie, se doit de faire des efforts pour contribuer à la solution des problèmes qui se posent entre l'Orient et l'Occident.

En ce qui concerne le Marché commun, le Premier ministre japonais ne peut cacher son admiration pour la vigueur et l'élan extraordinaire et splendide dont il a fait preuve. M. Khrouchtchev se plaît à dire qu'il y a trois groupes opposés au communisme : ce sont les États-Unis et le Canada d'une part, le Marché commun d'autre part, et enfin, en Asie un groupe de pays faisant front avec le Japon. Lors de sa dernière visite au président Kennedy [3], M. Ikeda lui avait proposé d'organiser un front commun entre les États-Unis, le Japon et la France et l'Angleterre. M. Khrouchtchev a toujours cherché à jeter la discorde entre ces groupes.

Passant ensuite aux relations entre le Japon et l'Europe, M. Ikeda rappelle que depuis cent ans, les institutions politiques, juridiques et sociales du Japon moderne ont été importées de France, d'Allemagne et d'Angleterre, bien avant que les États-Unis aient donné leur propre apport.

Le Japon ne tient pas à rester isolé avec une prédominance de l'influence américaine ; il cherche, depuis la fin de la guerre, à reprendre avec les anciens pays d'Europe les vieilles traditions de collaboration. Le Japon et les pays européens font en effet partie de la même famille politique.

Le Premier ministre japonais s'excuse de cette longue préface et passe au problème des relations entre la France et le Japon. Bien que des rapports excellents existent sur le plan culturel et technique entre les deux pays, il regrette de souligner que, dans le domaine économique, ces rapports sont infimes.

Le Premier japonais exprime le regret que les pourcentages des statistiques soient faibles quand il s'agit d'une puissance économique comme la France. Certes, le commerce extérieur entre la France et le Japon ne peut augmenter brusquement. Il convient de préparer le terrain. Il va se rendre

[1] Du 20 au 24 juin 1961. Les principales questions qui avaient alors été examinées portaient sur le Laos, l'arrêt des essais nucléaires, Berlin, l'admission de la Chine à l'O.N.U., la Corée du Sud et la base américaine d'Okinawa.

[2] M. Ikeda a fait une visite officielle en Thaïlande du 26 au 29 novembre 1961.

[3] Du 20 au 24 juin 1961.

dans quelques jours en Grande-Bretagne pour conclure un traité de commerce et d'établissement [1] et se rendra ensuite dans les pays du Benelux [2] ; il est persuadé que, d'ici quelques mois, ces pays renonceront à l'article 35 du G.A.T.T. Aussi sollicite-t-il de la France le même geste bienveillant dans un délai aussi bref que possible. Cet abandon de l'article 35 du G.A.T.T. aura son importance pour activer le commerce bilatéral sur une base libérale. C'est la requête de 100 millions de Japonais qu'il présente en vue d'une aide mutuelle entre les deux pays [3].

M. Pompidou a écouté avec beaucoup d'intérêt le tableau que M. Ikeda a bien voulu brosser des perspectives politiques mondiales dans lesquelles se place la politique du gouvernement japonais. Il y a là une grande parenté avec la position de la France. Le Japon est à la fois un pays de vieilles traditions comme la France, avec un mouvement de rénovation économique important. Au point de vue géographique, on observe entre les deux pays, bien qu'ils soient éloignés, des similitudes. Si l'on regarde vers la mer qui unit les peuples du monde libre, la France et le Japon se trouvent aux deux extrêmités, et liés par l'amitié avec les autres peuples maritimes : la Grande-Bretagne et les États-Unis. D'autre part, si l'on se tourne vers les continents de l'Europe et de l'Asie, la France et le Japon se situent aux deux extrémités des bases avancées qui bordent un monde hostile, un monde où règne l'idéologie communiste.

Le Premier ministre se plaît à constater que les préoccupations du Japon, comme celles de la France, sont les mêmes, à savoir qu'il convient de maintenir avec fermeté les alliances avec le monde libre, et ensuite de connaître et de diviser certaines parties du monde communiste.

Cela dit, en ce qui concerne les relations franco-japonaises, on se réjouit de voir que les relations culturelles et artistiques sont étroites et que la culture française bénéficie au Japon d'un grand intérêt. Il est souhaitable

[1] Du 12 au 14 novembre. Le 14 novembre sera signé un traité de commerce, d'établissement et de navigation, d'après lequel la Grande-Bretagne fera bénéficier le Japon du régime de la nation la plus favorisée. M. Ikeda a eu deux entretiens avec M. Macmillan, à l'issue desquels un communiqué commun est publié. Il évoque les questions du désarmement (avec garanties de contrôle et d'inspection), la nécessité de « resserrer la solidarité des nations libres ». M. Macmillan « promet d'étudier favorablement la question de l'entrée du Japon à l'O.C.D.E. » Sur l'accord commercial signé entre les deux pays, voir une lettre de Tokyo, adressée le 21 septembre par le conseiller commercial près l'ambassade de France au Japon au ministre des Finances, non reproduite, et le texte, en anglais, intitulé : « Government Statement on the Anglo-Japanese Commercial Treaty. »

[2] Les 16-17 novembre, M. Ikeda séjournera à Bruxelles; les 22-24 novembre, il effectuera une visite officielle à La Haye,

[3] Se reporter à la partie économique de la note du 6 novembre portant sur les relations franco-japonaises, demandée par M. de Carbonnel en vue du Conseil des ministres du 7 novembre, afin de préparer les entretiens franco-japonais, concernant notre renonciation à l'application de l'article 35 du G.A.T.T. La France, depuis le début de l'année 1962, a procédé à deux libérations de produits successives : les 24 janvier et 11 octobre. Le dernier accord commercial conclu le 23 janvier étant venu à expiration le 30 septembre, des négociations ont lieu à Paris en vue de le proroger de six mois et d'examiner de nouvelles possibilités d'élargissement des échanges. Sur le Japon, le G.A.T.T. et la France, se reporter à l'extrait de la note n° 14/CE du service de Coopération économique du 10 janvier. L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dont la France et le Japon sont signataires, impose à ses membres de s'accorder mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. L'article 35 de cet accord, qui peut être invoqué au moment où l'accession d'un nouveau membre devient effective, permet d'échapper à cette obligation. La France s'en est prévalu en 1955 à l'égard du Japon et n'a pas encore jugé le moment venu de renoncer à cet article 35.

que cela continue et s'étende à des domaines encore insuffisamment considérés : les aspects techniques et scientifiques de la France sont en effet moins connus au Japon que les aspects littéraires et artistiques. Le Premier ministre est heureux de savoir que les traductions du français ont du succès au Japon et il souhaite que la langue française soit étendue à l'élite du pays. En ce qui concerne les problèmes économiques, il prie M. Couve de Murville de faire le point. Il tient à préciser, pour sa part, qu'on est conscient en France du fait que les relations économiques entre les deux pays doivent se développer très largement dans les années qui viennent. On est conscient en France que la prospérité économique du Japon est un fait extraordinaire et dépasse les statistiques des autres pays, et de la France en particulier. Le Japon a multiplié la production industrielle par 3 en moins de temps qu'il n'a fallu à la France pour doubler la sienne. Si cette évolution a pu amener la France à connaître une prospérité dans le cadre du Marché commun, il y a néanmoins un certain danger pour notre industrie. Aussi sommes-nous disposés à étudier avec le gouvernement japonais l'ensemble de nos relations commerciales et économiques. Nous demandons toutefois au Japon de faire la part nécessaire du temps et de la progressivité. Ce sont des facteurs auxquels les Français sont fermement attachés.

M. Couve de Murville donne des précisions sur ce problème de la progressivité. La France s'est engagée dans un processus graduel de libéralisation de son commerce avec le Japon ; elle a conclu un accord d'un an prévoyant des élargissements de contingents et en négocie en ce moment un nouveau à court terme qui doit comporter des élargissements supplémentaires et des libérations. La France ne serait pas opposée à la conclusion d'un accord à long terme tel que celui que le Japon va signer avec la Grande-Bretagne. Un tel accord doit établir les bases des relations économiques et commerciales entre la France et le Japon. Nous prenons bonne note du fait que le gouvernement japonais a l'intention de soulever la question de l'article 35. Les négociateurs nippons ont déjà fait part de la possibilité d'une discussion concernant une clause de sauvegarde, au cas où l'obstacle de l'article 35 serait levé.

Les autorités françaises envisagent de conclure avec le Japon un traité moderne, qui serait susceptible de prendre la place du traité de 1911, lequel est dépassé.

M. Ikeda comprend parfaitement la pensée de M. Pompidou et de M. Couve de Murville sur la question de principe. Il voudrait néanmoins aborder le problème de la suppression de l'article 35 du G.A.T.T. Certes, il comprend bien que des circonstances spéciales font que la France tienne à le maintenir et il se demande si, comme d'autres pays l'ont accepté, la France se contenterait de clauses de sauvegarde. De telles clauses ne sont pas tellement nécessaires puisque le Japon est en mesure d'instaurer une « autolimitation ». Dans cette perspective, Tokyo souhaiterait voir la liste des « articles sensibles » mutuellement réduite dans la plus grande mesure possible. La Grande-Bretagne et d'autres pays ont restreint cette liste à une vingtaine d'articles. Tel n'est pas le cas de la France, et les industriels japonais ne comprennent pas cette attitude.

M. Couve de Murville précise que le gouvernement français connaît bien ce problème et comprend la position du Japon. En fait, des négociations sont en cours en ce moment entre Japonais et Français sur le nombre des produits qui restent qualifiés de « sensibles » de part et d'autre : les deux parties continueront à en discuter, car il faut une évolution progressive. Outre la clause de sauvegarde, M. Ikeda a fait mention de mesures d'autolimitation. Mais il s'agit là d'une mesure unilatérale. Celle-ci, toutefois, est utile, car elle est à même d'éviter un recours à une clause éventuelle de sauvegarde.

M. l'Ambassadeur Haguiwara précise que les Japonais sont conscients du fait que, dans le cadre de l'accord à court terme dont la négociation est en cours, il sera difficile de réduire la liste négative des produits. Mais dans le cadre d'un accord à long terme, l'ambassadeur prévoit l'institution d'une « autolimitation » qui sera, en quelque sorte, une mesure de sauvegarde donnant au pays importateur la faculté, en cas d'« accident », de reconsidérer la liste négative originale et d'en demander la révision. Dans cet accord à long terme, le Japon espère que le nombre des produits « non libérables » pourrait être plus limité que dans le cadre de l'accord provisoire.

M. Ikeda appuie les constatations de son ambassadeur. Il conviendrait, ajoute-t-il, de conclure le plus rapidement possible cet accord temporaire. Les accords à long terme sont sur le point d'être conclus avec la Grande-Bretagne et avec les pays du Benelux et il serait intéressant pour la France de ne pas rester trop en arrière. Aussi le Japon désire-t-il conclure le plus rapidement possible un accord à long terme pour le plus grand avantage des deux pays.

M. Pompidou comprend parfaitement les préoccupations du gouvernement japonais et celles de son Premier ministre. Il croit comprendre que les deux parties sont d'accord pour terminer les négociations qui doivent aboutir à un accord temporaire et pour entamer, d'autre part, des négociations en vue d'un accord de longue durée qui fixera pour une longue période les relations entre la France et le Japon. On constate que Français et Japonais sont d'accord sur le principe d'un élargissement vaste et progressif des relations commerciales entre les deux pays. Nous prenons note du souci du gouvernement japonais de soulever la question de l'article 35 du G.A.T.T., de sa détermination d'obtenir la suppression de cet article 35 et d'accepter les clauses de sauvegarde, enfin d'instituer de son propre chef des mesures d'autolimitation. Nous prenons également note du fait que le Japon recherche une diminution des produits dits « sensibles » et croit voir là un des objectifs, sinon l'objectif principal.

L'ambassadeur Haguiwara ajoute quelques indications sur le traité de commerce proprement dit. En vertu du traité de San Francisco [1], chaque pays signataire a la faculté de dénoncer les traités existants avec le Japon

[1] Le 8 septembre 1951 a été signé à San Francisco par quarante-huit États occidentaux le traité de paix avec le Japon. Conformément aux dispositions économiques du traité de San Francisco, la France a remis provisoirement en vigueur, par échange de lettres du 11 juin 1952, les clauses d'établissement et de navigation de la convention franco-japonaise de commerce et de navigation du 19 août 1911, devenue caduque par suite de l'état de guerre, à l'exclusion toutefois des clauses commerciales et tarifaires qui avaient notamment accordé au Japon le traitement de la nation la plus favorisée.

ou de les reconduire purement et simplement. C'est ainsi que l'Angleterre et les États-Unis ont choisi de dénoncer les traités de commerce et de navigation qu'ils avaient respectivement conclus avec le Japon avant la guerre (Un certain nombre de traités ont été conclus par Tokyo avec les pays occidentaux alentour de 1912). Il a donc fallu négocier de nouveaux accords tant avec Londres qu'avec Washington.

Avec Paris, au contraire, – et M. Haguiwara rappelle qu'il était à cette époque l'envoyé de son gouvernement en France à titre officieux –, il a été convenu que la partie du traité de 1911 concernant l'établissement et la navigation serait maintenue.

M. Couve de Murville souligne que le gouvernement français a l'esprit ouvert sur une telle question. Ce qui subsiste du traité de 1911 doit être en effet mis à jour. On pourra en discuter et se mettre d'accord sur la procédure à suivre au moment de la négociation de l'accord à long terme.

M. Haguiwara rappelle que les questions d'établissement ont fait l'objet de négociations avec les Britanniques pendant une période de six années.

M. Ikeda marque sa satisfaction du dialogue qui vient d'avoir lieu. Il a une seconde requête à présenter.

Il s'agit de la participation pleine et entière du Japon à l'O.C.D.E. Il appuie sa requête sur le fait que son pays a contribué au G.A.D. [1], en 1961, pour une somme de 380 millions de dollars et qu'après les contributions de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de la France et de l'Allemagne, celle du Japon dépasse la part de l'Italie.

Aussi le Japon déplore-t-il sa position d'observateur. En ce moment, il n'est plus question de pays riverains du Pacifique ou de l'Atlantique, il n'est question que de collaboration entre nations dans le cadre de l'O.C.D.E. Le Japon y tient beaucoup. Il demande, en cette matière, l'appui de la France.

M. Pompidou sait le rôle que le Japon a joué et joue dans le développement de l'O.C.D.E. La France, *a priori*, est disposée à soutenir la requête de M. Ikeda.

M. Ikeda témoigne sa reconnaissance aux ministres français qui ont bien voulu prendre ses demandes en considération. À son tour, il demande si la France a des requêtes à présenter au Japon et se déclare prêt à les entendre.

M. Couve de Murville estime que le tour des questions immédiates qui se posent entre les deux pays a été fait.

M. Pompidou conclut en indiquant que les conversations ont été utiles. Il exprime l'espoir que les experts s'efforceront de faire passer dans la réalité les bonnes intentions que les interlocuteurs présents ont eues dans l'esprit d'un resserrement des liens entre le Japon et la France.

[1] G.A.D. : Groupe d'assistance pour le développement, dont la création avait été décidée lors de la réunion ministérielle tenue à Paris en janvier 1960. Sur le sujet, voir une note du 6 novembre, non reproduite, traitant du Japon et l'O.C.D.E., rédigée par M. Bernard Bochet, conseiller des Affaires étrangères (Orient) au service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département.

II

Entretien de M. Couve de Murville avec M. Ikeda le 8 novembre 1962, de 16 h. à 16 h. 45

C.R. Confidentiel.

Assistaient à l'entretien :

Du côté japonais :
M. Miyazawa, ministre d'État
M. Shima, vice-ministre des Affaires étrangères
M. Okumura, ambassadeur
M. Haguiwara, ambassadeur à Paris
M. Kitahara, ministre conseiller

Du côté français :
M. Lucet
M. Dennery
M. Jacques Roux
M. Manac'h
M. Toussaint

Le Ministre souhaite la bienvenue à M. Ikeda.

M. Ikeda invite M. Couve de Murville à se rendre au Japon, par exemple au printemps prochain. Son ministre des Affaires étrangères, M. Ohira, a déjà passé à Paris au mois de septembre et a rencontré M. Couve de Murville [(1)]. M. Ikeda, pour sa part, souhaiterait parler maintenant de deux questions : de Cuba et du problème des relations commerciales avec la Chine populaire.

Pour ce qui est de l'affaire de Cuba [(2)], le Japon a été prévenu de l'initiative américaine deux heures avant le discours du président Kennedy à la télévision. Le Premier ministre estime que l'attitude de son pays a été à peu près semblable à celle de la France. On y a pensé que la fermeté avait son importance.

M. Couve de Murville constate que les réactions des deux pays ont été en effet très semblables. Le gouvernement français a été également tenu informé quelques heures à l'avance, informé mais non consulté. Ceci s'explique par le fait que, pour les États-Unis, Cuba est une affaire essentiellement américaine. Ils sont toujours sensibles à ce qui se passe dans l'hémisphère occidental. Depuis plusieurs années, Cuba a été un problème très sérieux pour les États-Unis et qui excitait le sentiment national américain. Les Américains ont eu l'impression, à tort ou à raison, qu'ils étaient menacés par ce qui se passait à Cuba. Ils ont eu une réaction malheureuse en 1961 [(3)], qui s'est soldée par un échec. Après, le président Kennedy a été plus prudent. Il a tâché d'apaiser l'opinion américaine. Mais les Américains ont découvert tout d'un coup, vers le milieu d'octobre, que les Russes installaient des armes atomiques à Cuba. Ils nous l'ont dit. Le fait

(1) Du 26 au 28 septembre. Voir ci-dessus le n° 91.

(2) Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus le n° 139 (et renvois). Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 549-556.

(3) Sur l'échec du débarquement anticastriste d'avril 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n°s 197, 202 (et note), 223, 224.

semble tout à fait vrai. Ils ont réagi brutalement, dans un sursaut national, sans consulter personne, car ils estimaient que leur sécurité était directement menacée. Les Russes ont battu en retraite. Pour ce qui est du gouvernement français, nous aurions préféré être consultés ou davantage informés à l'avance. La chose étant faite, nous avons donné notre appui et nous pensons que ce qui s'est passé est une bonne chose.

M. Ikeda estime que le grand problème est celui que pose la personne de Khrouchtchev et aussi celui des difficultés qui peuvent surgir en U.R.S.S. et, par contre-coup, en Europe et en Asie.

M. Couve de Murville se demande pourquoi les Russes ont pris le grand risque d'installer des armes nucléaires à Cuba. Jusqu'à présent, on ne trouve guère de réponse. Sans doute les Russes ont-ils sous-estimé le risque et les possibilités de réaction américaine. Il y a eu en effet un véritable risque de guerre. Dès que les Russes s'en sont aperçus, ils ont battu en retraite. Cela suppose qu'ils n'étaient pas prêts à assumer le risque de guerre. Les conséquences de cette affaire se feront sans doute sentir en U.R.S.S. et dans les pays communistes.

M. Ikeda précise qu'au Japon, on a pensé que Cuba était comme un pistolet braqué sur la gorge des États-Unis. On s'y est demandé si la question n'est pas en rapport avec Berlin.

Un autre problème est celui de la frontière sino-indienne. Tokyo a reçu une lettre de M. Nehru et a été tenu amplement informé par l'ambassadeur de l'Inde. Le Japon se demande comment il lui convient de se placer dans cette question et il examine les événements avec attention. Le problème est rendu plus complexe encore par les relations difficiles qui existent entre l'Inde et le Pakistan. Personnellement, M. Ikeda ne pense pas que les Chinois puissent faire en Inde ce qu'ils ont fait en Corée.

M. Couve de Murville rappelle que le général de Gaulle a reçu aussi une lettre de M. Nehru. Une réponse empreinte de sympathie a été faite [1], car il s'agit d'un pays soumis à une attaque. Mais la question demeure ouverte de savoir quelles sont les causes réelles de l'attitude chinoise. C'est du reste une vieille affaire. On a l'impression que les Chinois l'ont préparée longuement et qu'ils ont cherché à isoler l'Inde en entrant en pourparlers avec le Pakistan, la Birmanie et même le Népal. Tout d'un coup, ils ont attaqué avec des forces importantes, ce qui signifie que les opérations étaient préparées depuis longtemps. Ils ont naturellement remporté, sans difficultés, des succès militaires. Tout se passe comme si la Chine cherchait à humilier l'Inde. De tels événements peuvent s'expliquer par des raisons de politique intérieure (La Chine se préoccuperait de détourner les populations de leurs difficultés propres), mais certainement ils comportent aussi

[1] Dans une lettre adressée au président Nehru le 3 novembre, en réponse à un message de celui-ci, le général de Gaulle a déclaré notamment : « Nous ne pouvons approuver que des revendications de frontière soient appuyées par une action militaire, d'ailleurs bien disproportionnée par rapport à l'objectif proclamé. Vous pouvez donc être assuré des sentiments de sympathie du gouvernement et du peuple français à l'égard d'un pays ami, dont la volonté se tourne de préférence vers une œuvre de paix et de progrès économique et social. » Sur le conflit frontalier entre l'Inde et la Chine, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 526, 562-563, 587-589; ci-dessus les n°s 115 (et note), 124, 126, 130, 135.

des aspects internationaux : un facteur a joué, celui de la politique de la Chine en Asie et de la place que les Chinois veulent s'y donner.

M. Ikeda a rencontré à Tokyo le 4 novembre, le jour où il quittait son pays, des Japonais qui rentraient d'une mission en Chine. Il s'agit de parlementaires et notamment de l'ancien ambassadeur japonais à Londres, spécialiste des affaires soviétiques. Le Premier ministre a demandé à ces voyageurs ce qu'ils pensaient de cette nouvelle affaire. Ils avaient rencontré à Pékin un haut fonctionnaire de la Défense nationale [(1)]. Ce dernier estimait que Nehru avait provoqué la guerre pour tenter de rehausser sa popularité en Inde même, en raison de ses difficultés (M. Ikeda, pour sa part, considère qu'une explication aussi paradoxale s'appliquerait volontiers à la Chine elle-même). L'interlocuteur de la délégation japonaise ajoutait que Nehru ne manquerait pas de perdre la confiance du peuple indien. Le fait de recevoir le secours du monde libre ne le mettra pas, en effet, dans une position favorable.

La situation économique en Chine n'est pas bonne. Les relations commerciales du pays avec l'U.R.S.S. ont considérablement diminué. Mais le point faible de la Chine communiste est dans sa situation internationale. M. Ikeda ne pense pas que Pékin puisse pousser l'affaire indienne à l'extrême.

Le Premier ministre japonais souhaiterait maintenant parler des relations commerciales de son pays avec la Chine. [(2)] Depuis trois ans, la situation agricole dans ce pays n'est pas bonne. Pékin a dû demander du blé au Canada et à d'autres pays.

Au cours de ces trois ans, le commerce entre Japon et Chine a diminué. Tokyo envoie des missions, mais les Japonais doivent tenir compte de leurs relations avec Formose. Bien que certaines matières premières les attirent vers le continent, il faut convenir que les possibilités commerciales sont très limitées. Les Japonais voudraient néanmoins commercer avec la Chine jusqu'à un certain point. Outre certaines raisons d'ordre économique, des motifs politiques les poussent à tâter le terrain dans ce domaine.

M. Couve de Murville comprend que la question se pose au Japon à la fois sur le terrain économique et politique. La France a le même problème de ses rapports avec la Chine communiste [(3)]. Nous avons avec Pékin certaines relations commerciales et économiques. Comme le Japon, nous avons des rapports diplomatiques avec Formose. En dépit de cette situa-

(1) *Note du document* : M. Kitahara a précisé au directeur d'Asie qu'il s'agissait de M. Hsu Kuang-ta, vice-ministre de la Défense nationale.

(2) Un accord officieux a été conclu le 10 novembre à Pékin, pour une durée de cinq ans, entre Liao Cheng-chih, président de la Société chinoise d'amitié sino-japonaise et membre du Comité central du parti communiste chinois et Tatsunosuke Takasaki, conseiller du parti libéral démocrate nippon, prévoyant 500 millions de dollars d'échanges pendant la période quinquennale qu'il couvre. Sur la mission à Pékin de M. Takasaki, voir les télégrammes de Tokyo n°s 1604-1605 du 25 octobre, 1675-1678 du 11 novembre, 1693-1699 du 17 novembre, non reproduits.

(3) Se reporter à une note de M. Georges Perruche, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département, du 9 mai, portant sur la France et les États-Unis dans leurs rapports avec Pékin, ainsi qu'au télégramme de Hong Kong n° 294, du 11 août, sur la politique étrangères de la Chine au lendemain de la conférence de Genève sur le Laos. Le premier de ces documents est reproduit dans *D.D.F.*, 1962-I, n° 147.

tion, nous n'avons jamais pensé qu'il fallût renoncer à des relations économiques avec la Chine communiste. De temps à autre, des missions privées se sont rendues dans le pays, avec l'accord du gouvernement français. La Chine a naturellement des besoins illimités, mais la difficulté est de trouver une contrepartie. Que pouvons-nous trouver en Chine pour payer nos exportations ? Ceci explique que notre commerce ne se soit jamais beaucoup développé. Ces deux dernières années, nous avons vendu à Pékin des quantités substantielles de céréales, mais ce sont des importations que les Chinois payent en argent. Nous n'avons jamais considéré que ces rapports économiques posaient des problèmes politiques, mais nous reconnaissons que la question est différente pour le Japon, du moins dans la mesure où il s'agirait d'un accroissement énorme des échanges entre le Japon et la Chine, ce qui est peu probable en raison du manque de contrepartie du côté chinois.

M. Ikeda constate le même fait. Il y a peu de choses à acheter en Chine. Pékin a demandé au Japon de lui fournir des matériaux pour 20 ou 30 millions de dollars par an avec crédit. Mais nos possibilités sont toujours limitées et il y a aussi l'obstacle de nos relations avec Formose. Sous ces réserves, nous voudrions toutefois développer nos échanges avec Pékin dans une certaine limite. Nous avons l'espoir que par ces contacts, nous pourrions peut-être comprendre quelle est la véritable situation en Chine communiste. Nous devons aussi tenir compte d'un fait non négligeable, à savoir que le parti socialiste, lequel est quelque peu communisant, demande le commerce avec la Chine. C'est également le cas de certains milieux d'affaires [1]. Notre politique à l'égard du commerce avec la Chine est donc une politique d'essai visant à démontrer qu'il est faux de nourrir de grands espoirs.

M. Ikeda tient enfin à marquer que le Japon se réjouit beaucoup du développement du Marché commun, et de voir qu'un grand nombre de pays vont y accéder, notamment l'Angleterre. C'est un problème qui intéresse beaucoup le Japon.

M. Couve de Murville comprend que le Japon se réjouisse du développement du Marché commun. Mais n'a-t-il pas en même temps certaines appréhensions ? Comme à M. Ohira, il précisera que ces appréhensions, par rapport à nos intentions, ne sont pas justifiées. À l'heure actuelle, le Marché commun constitue déjà un ensemble économique important, et il risque de devenir plus important avec l'entrée de la Grande-Bretagne. Mais cet ensemble économique, du fait qu'il est uni, se développe dans de meilleures conditions que si les pays qui le composent étaient séparés. Nous n'entendons pas faire de cette structure un ensemble protectionniste, séparé du monde extérieur. La politique commerciale commune de cet ensemble sera certainement plus libérale que l'actuelle politique commerciale de chacun des pays composants.

M. Ikeda remarque que M. Couve de Murville a exactement répondu dans le sens qu'il espérait.

[1] *Note du document* : Il s'agit des petites et moyennes entreprises.

M. Couve de Murville exprime l'espoir que l'avenir ne le démentira pas.

M. Ikeda se déclare très satisfait. Il espère de son côté que l'avenir donnera raison au Ministre.

M. Couve de Murville souligne que sur ce point, les intérêts du Japon, ceux de la France et ceux du monde extérieur sont communs.

III

Entretien du général de Gaulle avec M. Ikeda, le 9 novembre 1962 de 12 h. 15 à 13 h. 15

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue à M. Ikeda. Il lui rappelle qu'il a déjà reçu, il y a plusieurs semaines, son ministre des Affaires étrangères [1] ainsi que M. Sato [2], avec lesquels il a eu des conversations intéressantes. Aujourd'hui, il écoutera le Premier ministre du Japon avec cordialité et sympathie.

M. Ikeda éprouve un sentiment particulier à se trouver en présence du général de Gaulle et s'en réjouit. Il salue en lui le chef de la France, pays qui, à ses yeux, apparaît comme étant le plus grand d'Europe.

Le Premier ministre japonais rappelle que le Japon, vaincu et détruit, a pu, grâce à l'aide bénéfique des pays alliés, redresser progressivement sa situation économique et installer un régime démocratique dans l'archipel ; désormais, le Japon ne songe qu'à contribuer à l'établissement de la prospérité et de la paix dans le monde. Depuis sa défaite, le Japon a établi avec les États-Unis des relations amicales ; il voudrait maintenant étendre ces relations à l'Europe et particulièrement à la France, centre de la Communauté européenne. Il y a, dit-il, en ce moment, dans le monde, trois groupes qui sont orientés contre le communisme (et M. Khrouchtchev n'a pas manqué d'en faire mention à l'occasion) : il s'agit du bloc américain, du bloc européen et du Japon. C'est avec la perspective de resserrer les liens du Japon avec le bloc européen que M. Ikeda effectue son voyage actuel et qu'il se trouve aujourd'hui à Paris.

Le général de Gaulle remercie M. Ikeda de lui avoir parlé du Japon ; il va, à son tour, lui parler de la France. Au début de la guerre, la France a été écrasée ; elle l'a été en Europe, elle l'a été même en Asie. Mais elle a finalement participé à la victoire. Après quoi, en dépit de ses ruines, elle s'est relevée et, par son redressement, qui rappelle celui du Japon, elle est devenue une grande puissance économique. En même temps, la France a cherché à participer à une Europe unie, puisqu'il n'y a plus désormais de

[1] Le 27 septembre. Voir ci-dessus le n° 91.

[2] M. Eisaku Sato, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, a effectué un long voyage en Europe et aux États-Unis à l'automne 1962. Il a séjourné à Paris du 2 au 7 octobre. Les principales étapes de ce long périple devaient être les suivantes : Londres, Bonn, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, Rome, Genève, Washington. Sur le voyage de M. Sato, voir le télégramme de Tokyo n°s 1365-1368 du 17 septembre, non reproduit.

grands griefs entre les États de l'Europe occidentale et la France. Si le Japon veut établir avec l'Europe occidentale et avec la France des rapports plus étroits, de son côté, la France et l'Europe aussi désirent avoir avec le Japon de semblables rapports. Le général de Gaulle constate qu'il y a fort à faire à cet égard. Mais, si M. Ikeda le désire, on s'efforcera de l'aider. Car le Japon, tel qu'il est, est un grand peuple, une grande puissance, avec de grandes ambitions dans le présent et dans l'avenir. Existant par lui-même, tout en restant l'allié ou l'associé de l'ensemble du monde libre, le Japon est un pays qui joue un rôle capital en Asie comme dans le reste du monde. L'intention de la France rencontre donc celle du Japon dans la nécessité d'accroître les rapports entre les deux pays.

M. Ikeda tient à dire la profonde admiration qu'il éprouve pour la manière dont la France s'est relevée au lendemain de la guerre. Il a été frappé, en particulier, par le développement politique français depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle. Enfin, il note l'avènement d'un fait capital en Europe : la formation du Marché commun. La prospérité du monde libre ne dépendra, estime-t-il, que de la collaboration entre les nations libres et, dans ce cadre, il importe de renforcer le Marché commun. Le Premier ministre japonais rappelle que c'est sur la France que le Japon moderne a calqué ses institutions et ses lois et que l'influence culturelle de la France reste prédominante dans son pays. Mais, dans les rapports entre la France et le Japon, il y a un point faible : celui des relations économiques. Un resserrement pourrait notamment s'effectuer dans le cadre même de l'O.C.D.E., organisation dans laquelle le Japon souhaiterait vivement avoir une part entière. C'est un fait que les relations économiques que le Japon entretient avec l'Allemagne ou avec la Grande-Bretagne sont plus étroites que celles qu'il entretient avec la France.

Le Premier ministre japonais indique qu'il a pu expliquer en détail cette question, la veille, à M. Pompidou et à M. Couve de Murville, et il est heureux de dire au général de Gaulle qu'il a été personnellement très satisfait de la compréhension que les membres du gouvernement français ont bien voulu témoigner devant l'exposé qu'il a fait devant eux. À son avis, il est souhaitable que des négociations de caractère économique puissent aboutir le plus tôt possible à un accord car, en cette matière, il estime que le facteur temps est d'une importance capitale. C'est la raison pour laquelle il serait particulièrement reconnaissant au général de Gaulle d'appuyer son point de vue.

Le général de Gaulle précise qu'il connaît les difficultés dont il s'agit [1]. La question immédiate paraît être d'augmenter les échanges ; quant au

[1] Sur le sujet, voir une série de notes en date du 5 novembre, destinées à préparer la visite à Paris de M. Ikeda, non reproduites. Se reporter également aux notes rédigées par M. Louis Moreau, secrétaire des Affaires étrangères (Orient) à la direction des Affaires économiques et financières, en date du 24 septembre, portant sur les problèmes économiques du Japon, les relations économiques franco-japonaises depuis 1958 ainsi que l'application par la France de l'article 35 du G.A.T.T., non reproduites. Sur la mission à Pékin de M. Takasaki et la signature d'un accord de troc sino-japonais pour cinq ans, voir les télégrammes de Tokyo n°s 1431-1433 du 25 septembre, 1491 du 4 octobre, 1604-1605 du 25 octobre, 1675-1678 et 1693-1699, respectivement des 11 et 17 novembre, non reproduits.

problème des contingents, il faudra les réétudier. La France est disposée à entrer dans une négociation plus large et M. Ikeda le sait fort bien ; elle envisage de renoncer à un certain article 35 du G.A.T.T. Le général de Gaulle admet en effet que le Japon n'est pas traité comme il devrait l'être et il assure son Premier ministre que, dans l'intérêt des deux pays, il est disposé à le favoriser.

Le général de Gaulle a pris note du fait que, dans les autres domaines, les rapports entre la France et le Japon sont satisfaisants, mais il tient à dire à M. Ikeda qu'il souhaiterait vivement que les Français et les Japonais puissent de part et d'autre développer les moyens de se comprendre. À cet égard, il suggère au Premier ministre japonais que le développement de l'enseignement de la langue française au Japon serait précisément un moyen d'accroître les rapports entre les deux pays.

M. Ikeda reconnaît volontiers que le français est bien moins enseigné au Japon que l'anglais par exemple. Mais il tient cependant à signaler au général de Gaulle que l'ensemble des traductions d'ouvrages français, qu'il s'agisse de littérature, de science ou de technique, dépasse au Japon, en une seule année, la totalité des ouvrages de langue étrangère qui ont pu être traduits ; enfin, il remarque que le peuple japonais a une prédilection pour les livres français.

Le Premier ministre japonais révèle ensuite au général de Gaulle que M. Ohira, son ministre des Affaires étrangères, avait pu constater au cours de ses déplacements combien la langue française était fréquemment utilisée à l'O.N.U. Cette constatation, qui est récente, a été une véritable révélation pour M. Ohira. M. Ikeda, de son côté, a pu faire les mêmes observations. Aussi est-il entièrement d'accord avec le général de Gaulle sur ce point. Il veillera personnellement à ce que son désir d'expansion de la langue française au Japon devienne une réalité.

Le général de Gaulle sait combien l'activité intellectuelle des Japonais est grande, ainsi que l'attachement qu'ils témoignent pour tout ce qui a trait à l'art et à la pensée. Il saisit cette occasion pour dire au Premier ministre japonais combien on a été frappé en France par l'accueil que la population japonaise a réservé à l'exposition d'art français présentée récemment à Tokyo. Plus il y aura de moyens de liaison entre la France et le Japon, mieux cela vaudra. Au surplus, la question de la langue dépasse les limites de la France puisqu'elle se pose également en Afrique, dans certains pays d'Amérique latine, enfin, plus récemment encore, en Europe où l'on constate que le français est de plus en plus parlé depuis quelques années. Ce n'est pas seulement [par] amour-propre de Français qu'il s'attache à cette question de la langue, mais dans un intérêt également international, compte tenu de l'accroissement des rapports entre les pays du monde libre.

Le général de Gaulle demande ensuite au Premier ministre japonais ce qu'il pense des Chinois.

M. Ikeda estime qu'il existe en ce moment entre Pékin et Moscou un facteur qui tient à la maturité politique. Le communisme soviétique est assez évolué après quarante-cinq ans d'existence et a permis de donner

une structure définitive aux pays soviétiques, tandis qu'en Chine, le communisme a un caractère plus agressif et radical en raison d'une implantation qui ne date, en fait, que de dix années. L'évolution à l'intérieur du bloc soviétique permet de distinguer actuellement le communisme spécifiquement russe, celui du type yougoslave, enfin une nouvelle forme qu'il qualifie de « sino-albanaise ». Bien que les relations entre Pékin et Moscou se soient détériorées, M. Ikeda remarque que ces deux capitales semblent mener une action commune sur le plan de la politique internationale.

Avant de quitter Tokyo, il a eu l'occasion de rencontrer des compatriotes qui revenaient d'un voyage en Chine, où d'ailleurs ils s'étaient déjà rendus cinq ans auparavant. Ils lui ont dit avoir constaté un grand changement depuis leur dernière visite. Ainsi, les portraits de Lénine, comme ceux de Staline, et les banderoles avec des inscriptions à la gloire de l'U.R.S.S. ont totalement disparu. Il convient de rappeler que, depuis trois ans, les techniciens soviétiques quittent la Chine, que les cinq consulats russes en Chine viennent d'être fermés et que les échanges entre les deux pays ont diminué de moitié.

M. Ikeda s'explique ensuite sur l'attitude du Japon à l'égard de la Chine communiste. Les relations entre le Japon et le continent chinois ont commencé avec l'histoire. S'il n'est pas possible pour le Japon de reconnaître actuellement le gouvernement de Pékin sur le plan juridique, cela ne l'empêche pas de se rapprocher de la Chine communiste par l'envoi constant de missions commerciales de caractère privé. Ce va-et-vient constitue, aux yeux de M. Ikeda, une sorte de sondage qui permet de suivre l'évolution des conditions intérieures en Chine. Il estime que cette présence en pays communiste est nécessaire pour en connaître, dans une certaine mesure, les vicissitudes. Le Premier ministre nippon sait bien qu'une telle attitude n'est pas pour plaire aux États-Unis, mais c'est un fait que le Japon a une connaissance très imparfaite de la Chine communiste et qu'il tient à suivre, pour ainsi dire sur place, l'étude des conditions réelles.

Le général de Gaulle précise que, sur la question des rapports entre le monde libre et le monde communiste, la France et le Japon manifestent le même état d'esprit. Certes, il n'est pas question d'accepter l'idéologie communiste, sa doctrine, sa domination, son progrès – dans la mesure où l'on peut parler de progrès communiste –, mais les rapports pratiques et économiques ne sont pas interdits. C'est ainsi que la France a des rapports avec les pays de l'Est tels que l'U.R.S.S., la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Roumanie. Le général de Gaulle comprend fort bien qu'un pays comme le Japon souhaite avoir des rapports économiques avec la Chine. Il n'y a pas d'objection à cela, et il n'est pas impossible que la France, elle aussi, puisse accroître ses rapports économiques avec la Chine.

M. Ikeda, interrogé par le général de Gaulle qui souhaiterait savoir si, en dehors de toute idée de coopération sur le plan idéologique, il y aurait ou non avantage à ce que les pays du monde libre reprennent des rapports diplomatiques avec Pékin, répond que la question est complexe. Parmi les nations libres, la Grande-Bretagne a été la première à reconnaître le

régime de Pékin [1]. Mais le problème est dominé par un fait capital, celui de la séparation de la Chine en deux camps qui restent encore aujourd'hui en état de guerre. Or, le Japon, comme les États-Unis, a reconnu le gouvernement de Formose [2] et, du fait que ce dernier est reconnu par les Nations Unies, il n'est pas possible de nier son existence.

D'un autre côté, les 650 millions d'humains qui vivent sous le joug communiste posent au monde un lourd problème. Enfin, pas plus le gouvernement de Taipeh que celui de Pékin ne consent à reconnaître l'existence de deux Chines. Il ne fait cependant aucun doute, selon le Premier ministre nippon, que la solution du problème chinois aura une influence déterminante pour la paix en Asie et dans le monde.

En ce qui concerne la question des deux Chines aux Nations Unies, M. Ikeda expose que le Japon n'a pas pris de décision dans l'immédiat. Il a cependant l'impression qu'il y a aux États-Unis un courant de plus en plus fort en faveur de la présence des deux Chines et il croit qu'il en est de même en Grande-Bretagne. Il est délicat pour le Japon, voisin à la fois de la Chine et de Formose, de reconnaître l'un de ces pays sans soulever la colère de l'autre. Il convient donc de se rendre à l'évidence de cette réalité de deux Chines. Cette question, à son avis, mérite une consultation approfondie entre les nations libres.

Des raisons d'humanité ne permettent pas aux nations libres de demeurer indifférentes en face de 650.000.000 d'hommes qui connaissent un niveau de vie aussi bas que ceux qui prévalent en Inde et au Pakistan. Il exprime des doutes sur les progrès accomplis par la Chine au cours des dernières années, particulièrement depuis le départ des techniciens soviétiques.

Le général de Gaulle demande à M. Ikeda si l'affaire de la frontière entre l'Inde et la Chine lui paraît être une affaire locale et quelle est, à son avis, l'intention des Chinois.

M. Ikeda croit que l'initiative d'une telle action a été déterminée par le désir de créer en Chine un sursaut de patriotisme susceptible de favoriser un sentiment d'unité nationale à une époque où la situation intérieure laisse apparaître des faiblesses. Il croit, en outre, que la Chine cherche à isoler l'Inde du reste de l'Asie puisque, en dehors du Ladakh et de la ligne MacMahon, le tracé des frontières avec la Chine a fait l'objet d'accords ou de négociations avec la Birmanie et avec le Pakistan. Il estime enfin qu'une idée d'apparence puérile permettrait d'expliquer l'action chinoise en direction de l'Inde : il s'agirait de faire sentir aux pays asiatiques la puissance latente de la Chine communiste à un moment où les regards du monde sont tournés vers Washington et vers Moscou en raison de l'affaire de Cuba. En tout état de cause, il convient de témoigner de la sympathie aux Indiens et leur venir en aide, en dépit des divers comportements de l'Inde dans le passé. Dans cette affaire, en effet, c'est une menace communiste qui monte à l'horizon.

[1] Le 6 janvier 1950, la Grande-Bretagne reconnaissait le gouvernement de la Chine populaire. Les Pays-Bas le feront le 27 mars 1950.

[2] Le Japon a signé un traité de paix avec Formose le 27 avril 1952.

M. Ikeda remercie le général de Gaulle d'avoir bien voulu lui accorder audience. Il se permet d'insister une fois encore pour que les relations économiques soient améliorées entre les deux pays.

Le général de Gaulle assure le Premier ministre nippon que la France envisage d'éliminer les discriminations économiques et qu'il veillera à l'évolution de cette question dans un sens qui sera favorable aux intérêts du Japon et de la France.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

145

M. Binoche, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 886 à 892 [(1)]. *Belgrade, 10 novembre 1962.*

(*Reçu* : 20 h. 15.)

J'ai eu hier un long entretien avec M. Nikezitch, le nouveau sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui ajoutera aux attributions de son prédécesseur celle de secrétaire d'État suppléant, c'est-à-dire de remplaçant du ministre en cas d'absence de ce dernier.

I. Mon interlocuteur m'a d'abord questionné sur l'état actuel des rapports de la France avec l'Afrique du Nord. Il a paru surpris de l'importance de l'aide que nous accordons à ces pays et tout spécialement à l'Algérie. En ce qui concerne cette dernière, l'évolution des choses paraît l'avoir quelque peu surpris sinon déçu. Aussi semble-t-il s'interroger sur les possibilités réelles de débouchés commerciaux pour le proche avenir, et sur l'opportunité d'harmoniser l'action économique yougoslave, qui n'est évidemment pas à l'échelle des besoins considérés, avec celles des autres pays.

Sans trop faire fond sur ces réflexions désabusées mais peut-être passagères, il est intéressant de les noter.

II. En ce qui concerne les relations avec l'Allemagne fédérale, j'ai cru opportun de mentionner l'intéressante conversation que notre ambassadeur, M. de Margerie, a eue avec le directeur politique de l'Auswärtiges Amt. [(2)] M. Nikezitch s'est montré heureux de savoir que les demandes

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (n° 2018), Bonn (n°s 8328-8334), Londres (n°s 17138-17144), Washington (n°s 19741-19747).

(2) Sur l'attitude du gouvernement de Belgrade à l'égard des problèmes allemands en général et de la République fédérale en particulier, voir les télégrammes de Bonn n°s 5503-5511 et 5635-5637, respectivement des 3 et 9 novembre, non reproduits. Il convient de rappeler à ce sujet que la Yougoslavie ayant établi des relations diplomatiques avec le régime de Pankow en 1957, il s'ensuivit la rupture de ces relations diplomatiques entre la République fédérative populaire de Yougoslavie et la République fédérale (*D.D.F.*, 1957-II, n°s 264, 268). Se reporter également à la dépêche de Belgrade n° 538/EU du 14 août intitulée : « Relations avec l'Allemagne fédérale. »

yougoslaves trouvaient au moins dans ce département une certaine compréhension.

J'ai indiqué, comme une réflexion personnelle, que l'incertitude qui demeurait quant à l'attitude de la Yougoslavie à l'égard d'un éventuel traité entre la R.D.A. et le groupe soviétique [1] devait embarrasser le gouvernement allemand, peu soucieux de se mettre dans une position difficile devant son opinion en acceptant des sacrifices qui seraient suivis d'une nouvelle déception. Retournant l'argument, mon interlocuteur m'a alors répliqué qu'une réponse favorable du gouvernement de Bonn pèserait certainement dans l'appréciation de la position que la Yougoslavie devrait adopter en pareil cas. Mais, a-t-il ajouté, la question ne se posera peut-être pas, car le problème allemand a de fortes chances de se trouver noyé dans une discussion d'ensemble du contentieux Est-Ouest et dans ce cas, sa solution dépendra de l'évolution des rapports entre les deux Grands.

III. La conversation s'étant enfin portée sur les changements qui viennent de se produire en Bulgarie [2], M. Nikezitch m'a indiqué que ces derniers étaient en somme la manifestation la plus apparente, mais non la plus importante d'une évolution qui s'effectue depuis déjà six mois et qui a permis un notable rapprochement entre la Yougoslavie et la Bulgarie. M. Todor Jivkov était, selon lui, déjà maître de la situation et l'élimination de M. Anton Yougov et de ses amis ne fait que rendre la situation un peu plus claire. Mon interlocuteur pense que le mouvement de libéralisation doit se poursuivre, notamment en Pologne et en Hongrie. Comme je lui demandais s'il ne craignait pas une nouvelle affaire de Budapest, il m'a répondu que l'histoire ne se répète jamais exactement. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même qu'il y a cinq ans et la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de la politique yougoslave montre un réel changement d'état d'esprit chez les dirigeants de Moscou. De plus, les Hongrois, instruits par l'expérience, éviteront cette fois les imprudences. En se félicitant de ces perspectives, M. Nikezitch cherchait manifestement à me convaincre de l'importance du facteur joué par l'exemple et la ténacité yougoslaves.

IV. Tels sont les plus notables des propos qui m'ont été tenus par mon interlocuteur.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur le traité de paix avec l'Allemagne, voir les télégrammes de Belgrade nos 680 et 692-695, respectivement des 15 et 25 août, non retenus. Quant à la nécessité d'arriver à une solution négociée du problème allemand, se reporter à la dépêche de Belgrade n° 687/EU du 24 octobre, non reproduite, intitulée : « Le problème allemand et l'opinion yougoslave. »

[2] Le 5 novembre s'est ouvert à Sofia le huitième congrès du parti communiste bulgare. M. Jivkov y a annoncé que plusieurs personnalités, dont MM. Yougov, président du Conseil, et Tsankov, vice-président, étaient éliminées des organes dirigeants du parti, dont était par ailleurs exclu M. Tchervenkov au nom de la lutte contre le culte de la personnalité.

146

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à Divers Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 96 [1]. *Paris, 10 novembre 1962, 21 h. 30.*
Très secret.

Vous trouverez ci-dessous certaines remarques du Département sur les principaux aspects de la crise de Cuba [2].

I. *Origines et sens de la crise.*

Tout le monde admet que les Soviétiques ont fait un faux calcul. Il continue à être difficile de définir leur véritable calcul. Beaucoup de faits sont encore inconnus. Nous ignorons si le renforcement militaire soviétique à Cuba a répondu à une demande cubaine ou à une initiative soviétique. Nous ne savons pas si les travaux ont été camouflés jusqu'au début d'octobre et ensuite menés avec précipitation à découvert, ou s'ils ont été toujours conduits sans grande précaution. Nous ne savons rien des discussions qui ont pu avoir lieu en U.R.S.S. même, les seuls indices étant les modifications dans le haut commandement soviétique au printemps 1962 [3].

Compte tenu de ces inévitables incertitudes et de beaucoup d'autres, l'on peut avancer les thèses suivantes.

a. La décision d'installer des fusées à moyenne portée à Cuba ne peut s'expliquer par le seul souci de défendre l'île. Une forte défense antiaérienne, et au besoin navale, paraissait suffisante à cette fin.

b. Ces fusées une fois installées auraient amélioré très sérieusement la position stratégique de l'U.R.S.S. Les États-Unis pouvaient, certes, les détruire ou les neutraliser, mais ils devaient, pour cela, prendre, face à un risque accru, l'initiative du recours à la force.

c. L'installation soviétique à Cuba n'avait cependant pas pour but, semble-t-il, de profiter d'une occasion pour lancer une guerre foudroyante; les fusées ne modifiaient pas suffisamment l'équilibre pour permettre sans risques l'anéantissement de l'adversaire.

d. Les bases soviétiques à Cuba semblent donc avoir été destinées avant tout à améliorer la position politique et militaire de l'U.R.S.S., soit en vue

[1] Ce télégramme-circulaire a été adressé en clair par courrier aux postes d'Abidjan, Bangui, Brazzaville, Buenos-Aires, Cotonou, Fort-Lamy, Libreville, Luxembourg, New Delhi, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Rio de Janeiro, Tananarive, Tokyo, Yaoundé et au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. Il a été adressé par fil aux postes de Belgrade, Berne, Bruxelles, Copenhague, Dakar, La Haye, Londres, Madrid, Moscou, New York, Oslo, Ottawa, Rabat, Rome, Tunis, Varsovie, Vienne, Washington.

[2] Sur cette crise, voir ci-dessus le n° 139 (renvois).

[3] Le 28 avril, un décret du présidium du Soviet suprême portait promotion dans la hiérarchie de l'armée d'un certain nombre de hauts officiers et créait le titre d'amiral de la flotte, attribué à l'amiral Gorchkov. Le 21 mai, le général Epichev était nommé chef de l'administration politique centrale de l'armée et de la marine.

d'un grand débat avec les États-Unis, soit pour un objectif plus précis, comme celui de Berlin.

e. Ce qui demeure étonnant, c'est qu'une entreprise où l'enjeu est si élevé ait été menée avec autant de légèreté. L'on ne comprend pas, en particulier, qu'aucune possibilité de manœuvre n'ait été envisagée, pour le cas où les États-Unis réagiraient. On ne comprend pas que les avertissements fort nets du président Kennedy en septembre aient été négligés. On ne comprend pas que l'expérience faite à Berlin, notamment lors de l'affaire des corridors en février-mars 1962 [1], n'ait pas été mise à profit.

Si, malgré toutes ces incertitudes, l'on cherche à porter un jugement, l'on peut dire que les dirigeants soviétiques, par une méconnaissance psychologique complète de la situation, ont cherché à se donner un atout pour une politique sinon d'expansion, en tout cas de revendication et de mouvement. Ce fait, essentiel, et que masquent actuellement les propos affables de M. Khrouchtchev, doit inspirer réflexion. Dix ans après la mort de Staline, l'Union soviétique, tout en négociant avec les États-Unis et en professant une politique de paix, a assumé un risque énorme, pour s'efforcer d'obtenir un ébranlement des positions américaines, et avec elles, de celles de l'Occident en vue de quelque nouvelle entreprise, soit en Europe, soit en Amérique, soit ailleurs. À ceux qui, pendant longtemps, ont affirmé que l'Union soviétique avait substitué à la vieille menace militaire un défi économique et politique, la crise cubaine apporte un démenti sévère. Le défi politico-économique s'ajoute à la menace militaire. Il ne s'y substitue pas.

II. *Déroulement de la crise.*

Quelques constatations peuvent être faites dès maintenant.

a. La décision prise par le gouvernement américain d'instituer un blocus et d'écarter, tout au moins dans la phase initiale, la confrontation directe avec l'U.R.S.S. qu'aurait signifiée une attaque surprise contre les bases, s'inspire de la doctrine de l'action graduée dans le domaine stratégique. Le blocus n'a guère été que le symbole de la volonté américaine. Derrière ce blocus se profilait la menace du bombardement, de plus en plus vraisemblable à mesure que les jours passaient. Dans l'attitude américaine à Cuba se combinent ainsi deux éléments essentiels de la dissuasion, la progressivité, mais aussi la continuité. En prenant des risques calculés, les dirigeants américains ont fait parvenir à Moscou ce qu'ils appellent leur « message » de façon convaincante. Nul doute que l'administration actuelle n'en tire des conclusions qui la renforceront dans sa conviction que le jeu atomique n'est possible qu'avec un minimum d'acteurs. Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer tous les enseignements de cette crise, l'on doit noter en tout cas que, à Cuba, les avantages étaient du côté du gouvernement qui, par une initiative « conventionnelle » (bombardement ou débarquement), plaçait l'adversaire devant le choix de la riposte

[1] Sur les incidents dans ces corridors, aériens ou terrestres, voir l'*Année politique 1962*, p. 401-402 et 418-419.

nucléaire ou de l'effondrement. Ces considérations ne pourraient évidemment être étendues systématiquement à d'autres situations et à d'autres théâtres.

b. Le gouvernement soviétique a clairement montré que, dans une circonstance où l'initiative est passée au camp adverse et où les événements évoluent rapidement, il perd sa sûreté de manœuvre. L'action diplomatique des Soviétiques a paru avoir du mal à suivre le train des événements. C'est ainsi que M. Zorine a visiblement été pris de court par les questions de M. Stevenson lors du débat au Conseil de sécurité [1]. M. Khrouchtchev s'est contredit dans sa correspondance avec M. Kennedy. Il a omis de consulter Castro. Il n'avait en aucune manière informé ses alliés communistes.

Surtout, les Russes se sont montrés incapables de « monnayer » leur retraite. L'engagement américain de non-invasion, quelle que soit sa valeur, n'est encore qu'une promesse, alors que les fusées sont déjà placées sur les bateaux. À aucun moment, sauf l'inexplicable épisode turc [2], Moscou n'a cherché à marchander. Le nom de Berlin n'a pas été prononcé. Le 11 septembre pourtant, dans le communiqué retentissant annonçant les envois d'armes à Cuba, Berlin était longuement cité [3]. C'est à ce moment qu'un délai de deux mois avait été accordé par M. Khrouchtchev. Tout indique qu'entre le 24 et le 28 octobre, les dirigeants soviétiques ont improvisé leurs attitudes sous la menace de la guerre nucléaire. Le télégramme de M. de Courcel n° 4244, du 7 novembre apporte sur ce point un détail intéressant [4].

c. Vis-à-vis de ses alliés, le gouvernement des États-Unis a surtout tenu à informer. À mesure que la crise s'accélérait, il nous a tenus au courant. Il reste que, si comme on pouvait le craindre un moment, l'U.R.S.S. avait créé des difficultés même mineures à Berlin, l'Alliance aurait été éprouvée beaucoup plus sérieusement qu'elle ne l'a été. Il apparaît ainsi que la consultation politique entre quinze puissances est un instrument qui fonctionne fort mal.

d. Vis-à-vis des Nations Unies, le gouvernement américain, tout en faisant nettement savoir qu'il ne se laisserait pas détourner de son action, a pris grand soin de ne pas infliger des blessures d'amour-propre superflues, soit à l'Organisation soit au monde non-engagé. Il a clairement montré qu'il

[1] Sur le débat entre les deux hommes, voir l'*Année politique 1962*, p. 552-553.

[2] Allusion au « marchandage » proposé par M. Khrouchtchev : retrait de Turquie par les Américains des armes correspondant au retrait de celles de Cuba (voir ci-dessus le n° 127, note).

[3] Sur la déclaration soviétique du 11 septembre, voir ci-dessus le n° 82.

[4] Par télégramme n° 4244 du 7 novembre, non retenu, l'ambassadeur de France à Londres faisait état d'une rencontre entre lord Home et le chargé d'affaires d'U.R.S.S. le 25 octobre. Le secrétaire au Foreign Office avait déclaré à son interlocuteur qu'aucune proposition de Moscou n'avait la moindre chance d'être accueillie à Washington tant que n'aurait pas été prise la décision d'interrompre les travaux en cours à Cuba et de procéder au démantèlement des installations déjà effectuées. Le Foreign Office estimait que le diplomate soviétique avait reçu instruction de chercher à obtenir que le gouvernement britannique s'entremît pour proposer une rencontre entre MM. Khrouchtchev et Kennedy. Devant l'attitude de lord Home, qui s'en était tenu à la seule question des armements nucléaires à Cuba, son interlocuteur aurait renoncé à exécuter ses instructions.

considérait le Secrétaire général par intérim comme un moyen utile de communication et de dialogue, dont l'action ne devait toutefois s'engager que dans un cadre nettement circonscrit.

L'attribution à U Thant de ce rôle à la fois subalterne et utile, le fait que le diplomate birman ait pu apparaître aux délégués du tiers monde comme leur représentant dans la crise, ont contribué à éviter aux États-Unis des complications embarrassantes du côté des puissances non engagées.

e. Combinée avec l'invasion de l'Inde par la Chine [1], l'action soviétique à Cuba a profondément secoué le monde non engagé. Castro a été traité comme quantité négligeable. L'U.R.S.S. a révélé ainsi le cas qu'elle faisait des petits pays. Ces épisodes auront des conséquences profondes, qui, elles non plus, ne semblent pas avoir été analysées à Moscou.

III. *Conséquences.*

a. L'accord n'est pas encore complet. Les fusées sont ramenées en U.R.S.S., sous surveillance navale américaine. Les navires soviétiques allant vers Cuba seront inspectés par la Croix-Rouge, agissant pour le compte des Nations Unies. Cette inspection ne durera sans doute pas très longtemps. Quant aux emplacements à Cuba même, les Cubains s'opposent à leur contrôle, et l'on peut douter que M. Mikoyan se heurte à Castro sur ce point [2]. Les États-Unis maintiendront donc leur surveillance aérienne et leur « quarantaine ». Des incidents peuvent éclater de nouveau. Dans l'ensemble néanmoins, l'affaire se solde pour les États-Unis par un réel succès; pour les Russes, elle est un échec; quant aux Cubains, elle les laisse dans une situation très fâcheuse.

b. L'organisation des États américains s'est raffermie, l'Alliance atlantique est rassurée, le prestige américain s'est accru, bien que la base juridique de l'action américaine ait été à l'origine très critiquée.

c. Le camp « socialiste », au contraire, connaît une nouvelle crise. Les dogmatistes chinois, albanais et autres, sont mécontents. Les dirigeants des pays satellites européens sont soulagés, mais là aussi, certaines critiques se sont fait jour, notamment en Bulgarie [3]. Ce trouble n'altère pas visiblement la position de M. Khrouchtchev. En fait, celui-ci semble toujours disposer d'une grande marge de manœuvre pour reculer. La façon dont il s'est plié à la volonté américaine donne à penser que dans d'autres crises où l'enjeu pour les deux parties est moins élevé, M. Khrouchtchev devrait aussi disposer d'une certaine liberté d'action.

[1] Sur le conflit sino-indien, voir ci-dessus les n°s 115 (et note), 124, 126, 130, 135.

[2] M. Mikoyan avait séjourné à Cuba du 2 au 26 novembre et avait eu plusieurs entretiens avec M. Fidel Castro : voir ci-après le n° 156.

[3] Néanmoins, lors de l'ouverture le 5 novembre à Sofia du huitième Congrès du parti communiste bulgare, M. Jivkov, Premier secrétaire, avait soutenu sans aucune réserve l'U.R.S.S., grâce à qui un danger de guerre thermonucléaire avait été écarté.

Pour les répercussions de la crise de Cuba sur les satellites de l'Union soviétique, voir ci-après le n° 198.

d. La situation de Khrouchtchev en U.R.S.S. même ne semble pas ébranlée pour l'instant. On ne relève aucun signe discordant à l'occasion des fêtes du 7 novembre. Il est vrai qu'en U.R.S.S., les crises internes ne se révèlent jamais que lentement. À défaut d'indications plus précises, nous n'attribuons que très peu de valeur aux explications selon lesquelles Khrouchtchev se serait laissé entraîner dans cette aventure à contre-cœur, ou même en aurait ignoré en partie le déroulement. Ces rumeurs servent trop bien les intérêts actuels du Premier secrétaire pour qu'on puisse leur donner créance. Il nous semble plus vraisemblable de laisser à Khrouchtchev les responsabilités qui sont les siennes tant dans l'affaire elle-même que dans son dénouement.

e. À l'heure actuelle, les dirigeants soviétiques ne semblent pas vouloir précipiter une nouvelle crise. Sur Berlin, ils se sont exprimés le 7 novembre avec modération [1]. En Inde, ils cherchent à favoriser un compromis. Reste le domaine du désarmement. Dans l'échange de lettres entre MM. Kennedy et Khrouchtchev [2], il a été question non seulement de l'accord sur l'interdiction des essais nucléaires, mais également « d'une entente plus générale concernant d'autres catégories d'armements », « des rapports entre l'O.T.A.N. et le traité de Varsovie », « des questions beaucoup plus larges de la sécurité européenne et mondiale », du « problème du désarmement en fonction du monde entier et aussi de certaines régions où la situation est critique », de « la prolifération des armes nucléaires sur terre et dans le cosmos ». M. Khrouchtchev a souligné que la coexistence exigeait des « concessions réciproques ». C'est donc vers de nouveaux pourparlers que les dirigeants soviétiques semblent actuellement s'orienter.

Si l'on fait un premier bilan de ces événements, l'on est conduit à penser que les puissances occidentales ont intérêt à ne pas se hâter de provoquer des conversations. En effet, il semble bien que les Russes, au cours de l'année 1982, ont sous-estimé la capacité de riposte des États-Unis. Si, aussitôt la crise passée, Moscou se voit offrir de vastes perspectives de négociation, de nouveau des illusions risquent de se créer. L'on doit d'autre part être conscient du rôle qu'ont joué et que jouent encore les considérations stratégiques dans la pensée des dirigeants soviétiques. La période actuelle devrait donc être mise à profit pour établir en commun les conclusions à tirer de la crise. Les problèmes d'avenir pourraient ensuite être envisagés, notamment lors des réunions qui se tiendront à Paris à la mi-décembre [3].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 7 novembre, au cours d'une réception au Kremlin, M. Khrouchtchev avait déclaré, au sujet de la situation internationale : « Nous vivons sur une base de concessions mutuelles. Si nous voulons la paix, il faudra édifier des relations pacifiques sur la base de concessions mutuelles acceptables. » Évoquant l'affaire cubaine, il avait reconnu : « Nous sommes passés très près d'une guerre thermonucléaire. » Il n'avait pas estimé nécessaire pour l'heure la tenue d'une conférence au sommet.

[2] Le 28 octobre. Sur cet échange de lettres, qui concernait essentiellement l'affaire de Cuba, voir ci-dessus le n° 127 (notes).

[3] Allusion à la session ministérielle de l'O.T.A.N., du 13 au 15 décembre : l'*Année politique 1962*, p. 607-608.

147

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6382 à 6388 [1]. *Washington, 10 novembre 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* le 11, 1 h. 50.)

Des conversations que j'ai eues le 9 novembre avec le président des États-Unis et quelques-uns de ses conseillers parmi lesquels M. McNamara, je retiens les impressions suivantes :

1. M. Kennedy estime que les fusées soviétiques ont été enlevées de Cuba. Cependant, les opérations de démantèlement et de transport des engins, contrairement aux arrangements conclus dans l'échange de lettres du 28 octobre [2], se sont effectuées sans le contrôle « international » prévu. Cette partie de l'accord n'a donc pas été observée par l'U.R.S.S. De plus, les bombardiers *Ilyouchine 28* que les États-Unis considèrent comme des armes offensives sont toujours à Cuba et les Russes se refusent à envisager leur démontage et leur renvoi en U.R.S.S. Dans ces conditions, les États-Unis ne devraient pas être liés par la contrepartie de l'accord que constituent la levée du blocus et la garantie de non-invasion. Le fait que ce dernier engagement ait été jugé sévèrement par l'opinion américaine n'est évidemment pas étranger à ces conclusions. Si la menace persistait et que Cuba fût utilisé comme base militaire et comme centre de subversion, les Etats-Unis se réserveraient ainsi un moyen d'action.

2. Les hommes d'État américains, nouveaux venus au pouvoir, imprégnés des principes du *fair play*, portés à se comporter avec les Russes comme avec une équipe sportive adverse, ont été profondément frappés par l'étendue de la mauvaise foi révélée dans l'affaire cubaine chez les dirigeants soviétiques. Comment pourra-t-on jamais faire de nouveau confiance à des gens capables de mentir d'une manière aussi effrontée ? Et cependant, les hommes du Kremlin, qui possèdent les moyens de détruire la moitié de la planète, demeurent des interlocuteurs avec lesquels il faudra, bon gré mal gré, négocier un jour. Il semble bien que la leçon ait porté. Nul ici ne semble disposé aujourd'hui à reprendre l'initiative d'une négociation avec les Russes.

3. Le Président et ses conseillers cherchent à tirer les enseignements de l'événement. Pour la première fois, à l'occasion de Cuba, la puissance

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 374), Londres (n°s 3628-3634) et Bonn (n°s 1944-1950).

[2] Allusion à la lettre de M. Khrouchtchev à M. Kennedy par laquelle le Premier soviétique annonçait l'arrêt du travail sur les bases de Cuba et le renvoi en U.R.S.S. de l'armement « offensif », en contrepartie de la promesse américaine de ne pas envahir l'île, admettait le contrôle du départ des fusées par des représentants de l'O.N.U. et proposait de participer à New York aux pourparlers « visant à la liquidation de la dangereuse situation qui (s'était) créée » (Voir ci-dessus le n° 127, note). À cette lettre, le président des États-Unis répondait, le même jour, en se félicitant de la « décision digne d'un homme d'État » de M. Khrouchtchev et en acceptant l'offre soviétique de négociation : il prendrait contact avec M. Thant pour ce qui concernait les mesures réciproques à adopter (La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01319 du 24 novembre 1962).

américaine et la puissance russe, chacune fondée sur leur arsenal nucléaire, se sont directement affrontées. Les États-Unis auraient pu choisir, en bombardant l'île, ou en y débarquant, de régler le problème sur le plan local. Ils ont délibérément voulu le blocus qui les mettait directement en haute mer en face des navires soviétiques, établissant ainsi, à la face du monde, la responsabilité directe de Moscou.

4. Dans cette épreuve, les États-Unis ont pris conscience de leur force et de leur détermination. Le Président a dirigé personnellement les opérations diplomatiques et militaires de la Maison Blanche, devenue quartier général. Il a été pendant ces journées en rapport de travail immédiat avec un nombre restreint de collaborateurs au premier rang desquels figurent M. McNamara, M. McGeorge Bundy, le général Taylor. Les hiérarchies traditionnelles se sont estompées. Le département d'État, le Comité des chefs d'État-major, n'ont été utilisés que comme simples agents d'exécution pour la mise en forme des ordres et la mise en œuvre des moyens. La décision, le 28 octobre, de repousser la lettre de M. Khrouchtchev, proposant l'échange des bases de Cuba contre les bases turques, et de dégager au contraire des propositions acceptables de la lettre du 26, a été prise en deux heures.

Les documents préparés pour les mesures navales envisagées dans les plans d'urgence concernant Berlin ont servi à l'établissement du blocus de Cuba. Jamais, sans ces études déjà très poussées, on n'aurait pu mettre sur pied en quelques jours une opération aussi complexe, m'a dit M. Rostow.

On a mesuré à cette occasion les avantages stratégiques considérables que présente par rapport à l'affrontement militaire sur terre le déroulement de l'épreuve de force sur mer, permettant un contrôle constant des réactions. M. Rostow a convenu que c'était là une idée française mise en avant par le général de Gaulle dès le 5 septembre 1961 [1].

5. Certes, on a ici pleinement conscience du fait que l'affaire de Cuba n'a pu être conduite comme elle l'a été qu'en raison de la situation géographique et des avantages tactiques dont les États-Unis ont bénéficié.

D'autre part, compte tenu de l'origine de la menace et de l'absence d'une organisation efficace de la consultation interalliée, l'Amérique a agi seule. On sait ici qu'il serait vain de chercher à transposer telles quelles les méthodes suivies à Cuba si d'autres crises se produisaient dans d'autres parties du monde. On pense toutefois aux moyens d'assurer, avec les alliés les plus proches et les plus importants, un système qui permette une véritable consultation rapide et efficace.

Je relève que, parlant de ces questions, le chef des services de planification au département d'État s'est référé à plusieurs reprises au mémorandum français de septembre 1958 [2], dans lequel il semble que le gouvernement américain trouve, avec quelque retard, des réponses aux questions qui se posent aujourd'hui.

(Collection des télégrammes.)

[1] Au palais de l'Élysée, lors d'une importante conférence de presse, dont le texte intégral est publié dans l'*Année politique 1961*, p. 665-670.

[2] Pour ce mémorandum, voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 165 (annexe).

148

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1236.
Réservé.

Saigon, 12 novembre 1962 [1].

(*Reçu :* le 17, 15 h. 39.)

Par sa visite au Vietnam (du 26 au 29 octobre et du 3 au 9 novembre), son activité, ses conférences, le professeur Robert Debré [2] a apporté une remarquable contribution à notre rayonnement culturel dans ce pays. Les plus hautes personnalités, le président de la République, le vice-président [3], le président de l'Assemblée nationale, le conseiller politique, ont tenu à le recevoir.

Je rends compte d'autre part de cette visite et de son importance sur le plan de la coopération franco-vietnamienne dans l'enseignement médical. Des entretiens d'un caractère plus général qui l'ont marquée, je voudrais retenir ici l'essentiel, notamment en ce qui concerne les rapports entre les deux pays.

1° Dans l'ensemble, après avoir insisté sur la place prépondérante qui est celle de la culture française au Vietnam et sur leur volonté de maintenir cette place, nos interlocuteurs ont abordé avec franchise le problème que posent actuellement à leurs yeux les relations franco-vietnamiennes.

À ce sujet, le président Ngo Dinh Diem a exprimé le souhait que, la solution de la question algérienne étant intervenue, le gouvernement français puisse consacrer une plus grande attention à l'évolution des événements dans le Sud-Est asiatique et « apprécier avec plus de soin » l'exacte valeur des rapports entre la France et le Vietnam.

Le conseiller politique, M. Ngo Dinh Nhu, a été plus net. Tout en se louant du développement de notre coopération au cours des dernières années, il a regretté

– que la France ne paraisse pas avoir conçu une politique dans le Sud-Est asiatique. « Elle semble n'avoir, a-t-il dit, que des politiques locales »;

– qu'elle ne paraisse pas non plus évaluer justement le poids spécifique qui est celui du Vietnam (sous-entendu : par rapport à ses voisins cambodgien et laotien).

Le problème n'est pas nouveau de même que les raisons de notre réserve. J'ai déjà indiqué que, dans sa lutte contre les entreprises vietcong comme dans sa résistance aux empiètements de l'allié américain, le gouvernement vietnamien désirait trouver de notre côté un appui, un encouragement,

[1] Par courrier en clair.

[2] Pédiatre, membre de l'Académie des sciences, et père de l'ancien Premier ministre Michel Debré.

[3] Nguyen Ngoc Tho.

fût-il de caractère purement moral. Ce vœu, le président de l'Assemblée nationale, M. Truong Vinh Le, descendant de Petrus Ky et ami de la France, l'a répété lorsqu'à l'issue d'un dîner à l'ambassade, il a parlé dans son allocution du « malaise » qui ternissait les bonnes relations franco-vietnamiennes et que déploraient ici tous les amis de la France, soucieux de voir s'approfondir encore une amitié séculaire sans laquelle le Vietnam ne serait pas ce qu'il est.

Ce complexe d'amitié déçue, ce n'est pas seulement le chef de l'État et son entourage qui l'éprouvent (et d'autant plus vivement qu'ils ont conscience d'avoir, ces années passées, contribué à sauvegarder les positions françaises), c'est également une grande partie de l'élite, de la jeunesse qui risque de se laisser entraîner peu à peu dans l'orbite de l'influence anglo-saxonne. À la suite des Américains, Anglais, Australiens, Canadiens, Néo-Zélandais, Allemands multiplient les attentions, les égards, les éloges, les dons, les invitations non seulement aux milieux officiels mais aussi à l'intelligentsia, aux cadres, aux travailleurs des villes, aux paysans, aux populations montagnardes. Il se crée ainsi un courant qui nous écarte lentement, dans tous les domaines, politique, culturel, économique. Or, même si l'on tient compte des facteurs d'instabilité dans la situation intérieure du Vietnam, ce courant peut déterminer des effets profonds et durables qui joueront contre nous et notre influence en cette partie du monde.

Durant un récent séjour à Dalat, le président Diem a confié, à un interlocuteur qui me l'a rapporté, son amertume à l'égard de Paris. Ses propos peuvent être résumés en quatre points :

Partout dans le Sud-Est asiatique, Paris soutient une politique de méfiance, voire d'hostilité à l'encontre du Sud-Vietnam. Cette politique appuie constamment les adversaires du régime de Saigon, Sihanouk au Cambodge, Souvanna Phouma au Laos. Elle préconise en sous-main une solution de neutralité pour le Vietnam, ce qui aboutirait à une « communisation » de l'ensemble du pays.

Les services secrets français aident et favorisent l'opposition des émigrés, leur accordent des facilités de circulation et d'action.

Les milieux parisiens prêtent l'oreille aux dangereux chants de sirène émis de Hanoi. Devant les fallacieuses promesses du Nord, ils oublient la réalité des faits (17.000 Français privilégiés au Sud, une trentaine de Français tolérés au Nord).

Trop souvent, les groupes économiques français, au lieu d'apporter une coopération sincère à l'effort vietnamien, s'attachent à frauder (allusion à l'affaire de la S.I.P.H. [1] et à d'autres affaires analogues).

De tels propos donneraient sans doute lieu à discussion. Le président Diem passe notamment sous silence ses propres erreurs à l'égard du Cambodge et du Laos. Il faut néanmoins relever cette amertume. Celle-ci n'est pas encore enracinée. Selon l'expression du vice-président, il s'agit plutôt

[1] Sur l'affaire de la S.I.P.H. (Société indochinoise de plantations d'hévéas), voir le télégramme de Saigon n°s 1244-1247 *bis* du 19 novembre 1962, non reproduit.

chez le leader vietnamien de « sautes d'humeur ». Mais, si nous n'y veillons, le risque grandit de voir cette mauvaise humeur se cristalliser, ce qui, en même temps que les rapports franco-vietnamiens, mettrait en cause nos positions dans ce pays et – par corrélation – dans la péninsule indochinoise.

(Collection des télégrammes.)

149

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4853 à 4864 [1]. *Moscou, 13 novembre 1962.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 10.)

1. Sir Frank Roberts, qui doit quitter Moscou le 15 novembre pour Bonn, a été reçu hier 12 novembre en audience de congé par M. Khrouchtchev qu'assistait M. Gromyko.

La conversation qui a duré deux heures et demie a porté sur l'ensemble des problèmes internationaux, notamment sur le problème de Berlin. M. Khrouchtchev a formulé au sujet du maintien des forces occidentales à Berlin-Ouest sous le drapeau de l'O.N.U. les propositions que laissaient pressentir les propos tenus trois jours plus tôt par un diplomate soviétique et rapportés dans mon télégramme n° 4814 [2].

L'ambassadeur de Grande-Bretagne a trouvé le chef du gouvernement grave et fatigué, à l'issue d'une longue séance de travail sur les questions budgétaires. Mais au cours de l'entretien, M. Khrouchtchev s'est détendu et a terminé en excellente forme.

2. Sir Frank, qui avait reçu de Londres des instructions *ad hoc*, a exposé que son gouvernement avait été très préoccupé de la récente crise cubaine; il avait trouvé très encourageantes les déclarations faites par M. Khrouchtchev et par M. Kossyguine sur la coexistence pacifique [3]. C'est dans une telle direction que l'on pouvait trouver le moyen de résoudre les problèmes : plutôt que de revenir sur le passé, il valait mieux tourner les yeux vers l'avenir.

[1] Ce télégramme a été communiqué via le Département à Washington (nos 323-334), Londres (nos 295-306), Bonn (nos 347-358).

[2] Le télégramme de Moscou nos 4814-4816 du 10 novembre, non reproduit, relatait l'entretien qu'avait eu l'ambassadeur de Grande-Bretagne avec le diplomate soviétique chargé des affaires britanniques. Au sujet de Berlin, la conversation avait buté sur la présence des forces occidentales à Berlin, forces que les Soviétiques considéraient comme placées sous commandement O.T.A.N.

[3] Le 6 novembre, dans un discours à Moscou, M. Kossyguine, premier vice-président du Conseil soviétique, déclarait que dans la crise cubaine, « l'un et l'autre côtés (avaient) fait des concessions » et « fait preuve de sang-froid et du sentiment de leur responsabilité ». Sur le discours prononcé le 7 novembre par M. Khrouchtchev en l'honneur du quarante-cinquième anniversaire de la Révolution d'octobre, voir page suivante, note.

L'étude d'un certain nombre de problèmes pouvait, semblait-il, être reprise : cessation des expériences, certaines questions isolées concernant le désarmement, telles que la prévention de la guerre par erreur de calcul. L'ambassadeur a poursuivi par quelques considérations sur le Marché commun. Il y avait encore quelques difficultés à l'entrée de l'Angleterre, mais il tenait à dire que le but du Marché commun n'était pas de former un bloc contre un autre pays ou un autre groupe de puissances, mais de réaliser de grandes unités en vue de produire dans de meilleures conditions.

3. M. Khrouchtchev a d'abord parlé du commerce anglo-soviétique. Les échanges s'étaient développés; ils pouvaient se développer davantage. Sur le Marché commun M. Khrouchtchev s'est exprimé avec beaucoup de mesure. En plaisantant, il a remarqué que le Marché commun avait rendu à l'U.R.S.S. un service; il l'avait aidée à convaincre les autres États socialistes de coopérer plus étroitement avec elle.

Passant à la question des « expériences nucléaires », il est revenu sur la date annoncée par lui au Kremlin le 7 novembre [1], pour la cessation de la série soviétique actuellement en cours. Ces expériences ne prendraient pas fin entre le 15 et le 20 novembre, comme il l'avait indiqué (cf. mon télégramme n° 4766 [2]). Entre-temps, des savants avaient découvert une nouvelle méthode qu'ils voulaient expérimenter. La série serait cependant terminée avant la fin de l'année. Dès maintenant, toutes les expériences nucléaires importantes avaient été faites, pour tous les types de fusées existants. M. Khrouchtchev pensait qu'il en était de même du côté occidental; il aimerait conclure un accord. En ce qui concerne les méthodes de contrôle, il était très intéressé par une suggestion de la conférence Pugwash concernant les « boîtes noires »; il était disposé à admettre que du personnel international, affecté à la surveillance de ces boîtes, pût survoler le territoire de l'U.R.S.S., dans des avions soviétiques, sous réserve de certaines précautions. Il pensait que dans cette question, il pouvait rencontrer à mi-chemin ses partenaires occidentaux.

En ce qui concerne la « prévention des attaques par surprise », M. Khrouchtchev a rappelé la proposition soviétique de 1955 [3] qui prévoyait le stationnement d'inspecteurs sur les champs d'aviation et aux nœuds de communication. Il a souligné que l'affaire cubaine avait rendu toutes ces questions encore plus urgentes.

Le chef du gouvernement soviétique est passé légèrement sur le problème des bases à l'étranger.

[1] Le 7 novembre, jour de la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la Révolution, dans un discours prononcé au cours de la réception au Kremlin, M. Khrouchtchev annonçait que les Soviétiques mettraient sans doute fin à leurs essais nucléaires le 20 novembre.

[2] Le télégramme de Moscou n°s 4766-4770 du 7 novembre, non retenu, rapportait la réception donnée au Kremlin en l'honneur de la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la Révolution et les principaux passages du discours de M. Khrouchtchev, qui avait déclaré à propos de la situation internationale : « Nous vivons sur une base de concessions mutuelles. » Évoquant l'affaire de Cuba, Khrouchtchev avait déclaré : « Nous sommes passés très près d'une guerre thermonucléaire. »

[3] Allusion à la proposition contenue dans la note soviétique du 10 mai 1955. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1955-I, n° 267, p. 609-613 (et notes).

« En ce qui concerne Cuba », il a réaffirmé que les fusées soviétiques qui avaient été installées dans l'île ne répondaient qu'à des buts défensifs; après l'engagement pris par le président Kennedy, elles n'avaient plus d'objet. Elles avaient donc été retirées. M. Khrouchtchev s'est étonné que le chancelier Adenauer ait cru devoir formuler des doutes à ce sujet. Il a indiqué que l'accord entre lui-même et le président Kennedy au sujet de Cuba [1] lui valait des critiques. Pour lui, il estimait que c'était là un compromis raisonnable, mais « il y avait encore des deux côtés des idiots qui ne voulaient pas comprendre ». L'U.R.S.S. avait rempli ses engagements, elle avait retiré non seulement les fusées, mais les ogives nucléaires. Cela devrait être confirmé dans un document de l'O.N.U. Ensuite, les experts soviétiques partiraient.

M. Khrouchtchev a présenté les *Il. 28* comme des appareils démodés n'ayant aucune valeur et juste bons pour la ferraille. Il les avait envoyés à Cuba comme réplique à la convocation de 150.000 réservistes. C'était d'ailleurs un geste ridicule, car seules comptaient dans la guerre moderne les fusées et les têtes nucléaires. M. Khrouchtchev a répété que celles-ci avaient toutes été enlevées. Adenauer était le seul à en douter. Mais le chef du gouvernement soviétique n'a pas dit s'il était disposé à faire rentrer les *Il. 28*.

Après avoir mentionné que les États-Unis et l'U.R.S.S. étaient d'accord sur le principe d'un pacte « de non-agression » entre les pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie, il a mentionné comme mûres pour une solution la « question de Formose » et la question allemande. Il s'est peu attardé à la première, mais s'est longuement étendu sur la seconde.

4. Si nous trouvions une solution au « problème allemand », a dit M. Khrouchtchev, tous les autres problèmes seraient facilités. Pourquoi les États-Unis et la France se laissent-ils guider par Adenauer ? À l'égard de ce dernier, le chef du gouvernement soviétique s'est exprimé en termes violents, mais non injurieux.

Le problème allemand, a-t-il poursuivi, est le plus irritant. Lorsque quelqu'un veut troubler l'atmosphère il l'agite. Il existe deux États allemands, c'est un fait que reconnaissent le gouvernement britannique, le général de Gaulle et même les États-Unis et Adenauer lui-même.

En proposant de conclure un traité de paix et de transformer Berlin en une ville libre, l'U.R.S.S. ne recherche aucun avantage propre.

Au cours de leurs conversations, les Américains et les Soviétiques se sont mis d'accord sur tous les points (frontières, deux Allemagnes, statut de Berlin) sauf sur le « stationnement des troupes ».

Nous sommes d'accord, a dit M. Khrouchtchev, pour que les troupes occidentales demeurent à Berlin-Ouest sous le drapeau de l'O.N.U.; la composition de ces troupes ne doit pas être un objet de dispute. L'important, c'est d'écarter les concepts de régime d'occupation et de base de l'O.T.A.N. Si ma suggestion est acceptée de placer les troupes occidentales sous le drapeau de l'O.N.U., le seul point en litige est réglé. Vous devriez

[1] Sur l'affaire de Cuba et sa résolution, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116 (et note), 120, 121 (et note), 125, 127 (et notes), 129, 131 (et note), 133 à 137, 139, 146, 147.

accepter cette suggestion pour éviter une collision qui serait bien plus dangereuse que celle de Cuba.

« Nous aurions aimé avoir vos signatures à côté de la notre au bas d'un traité. Mais puisque cela n'est pas, nous vous proposons le drapeau de l'O.N.U. à Berlin. Ayant dit cela, je ne vois pas quelle autre concession je puis faire. »

M. Khrouchtchev n'a pas mentionné l'idée d'un contingent soviétique à Berlin.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, qui n'avait aucun mandat pour négocier, a demandé à M. Khrouchtchev s'il avait considéré les difficultés qu'un pareil projet comporterait pour l'O.N.U.

Son interlocuteur a répondu que s'il y avait accord entre les quatre puissances, l'O.N.U. aurait assez d'autorité pour l'appuyer (*to buttress it*).

Il a ajouté, à titre de « secret », qu'il avait eu l'intention de se rendre à New York pour faire la proposition qu'il venait de formuler.

L'ambassadeur a eu le sentiment que M. Khrouchtchev voulait laisser entendre qu'il n'avait pas renoncé à ce voyage.

À la fin de l'entretien, M. Khrouchtchev a répété que la composition des troupes occidentales à Berlin-Ouest n'était pas une question pour l'U.R.S.S.. Pour elle, le point important était le drapeau de l'O.N.U.

Il a conclu qu'en ce qui concerne l'Allemagne, « nous dormions tous sur des fusées ».

Il a mentionné une seule fois en passant que le maintien des troupes occidentales sous drapeau de l'O.N.U. serait temporaire. Mais il n'a aucunement insisté sur ce point.

(R.F.A. L'Allemagne et Berlin, 8-3-1. Statut de l'Allemagne, négociations.)

150

NOTE DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES [1]

N. *Paris, 13 novembre 1962.*

Parmi les textes adoptés à Évian le 19 mars 1962 [2], les uns, immédiatement applicables, aménageaient l'évolution de l'Algérie vers l'autodétermination et l'indépendance; les autres, relatifs aux garanties et à la coopération franco-algérienne, ne sont entrés en vigueur que le 1er juillet en vertu de la décision du suffrage universel.

[1] Cette note a été rédigée à la suite de la demande formulée par M. Pompidou, Premier ministre, le 12 octobre 1962, sur le bilan de l'action du gouvernement français depuis le 15 avril 1962.

[2] Le texte des accords d'Évian a été publié dans l'*Année politique 1962*, p. 631-646.

I. L'évolution de l'Algérie vers l'indépendance.

Le cessez-le-feu du 19 mars 1962, point de départ de la période transitoire, a été assez correctement appliqué. Les incidents survenus entre les forces armées ont été réglés au sein des commissions mixtes; au 1er janvier, l'armée française n'occupera plus que 120 « points » en Algérie; la « déflation » des effectifs se poursuit conformément au calendrier prévu par la déclaration sur les questions militaires.

Les institutions provisoires, Haut-Commissaire et Exécutif provisoire, ont exercé leurs attributions en dépit de la vague de terrorisme, rapatrié 180.000 réfugiés en collaboration avec le haut-commissariat des Nations Unies, et préparé le scrutin d'autodétermination qui s'est déroulé dans l'ordre à la date prévue. Au-delà du 1er juillet, l'Exécutif provisoire a poursuivi sa tâche conformément aux accords « jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale constituante », à laquelle il a remis les pouvoirs le 24 septembre.

Dès le 3 juillet, la France a reconnu l'indépendance, accrédité un ambassadeur, haut représentant de la République, et envoyé des consuls partout où l'importance de la colonie française justifiait leur présence.

Les élections ont été retardées par les dissensions survenues au sein du F.L.N., mais elles ont abouti à la désignation d'un nombre de députés européens proportionnel à l'importance numérique de la minorité, conformément à la déclaration des garanties.

Avec l'accession de l'Algérie à l'indépendance, l'ensemble des déclarations de principes est en effet entré en vigueur.

II. Les fruits de la coopération [1].

La coopération algérienne se traduit dans les textes et dans les faits.

1. Coopération économique et financière :

Deux protocoles en date du 28 août règlent les modalités du contrôle financier et de l'exécution des opérations financières en Algérie jusqu'à la fin de l'année en cours. Pratiquement, les services français sont laissés à la disposition de l'Algérie, qui bénéficie de ce fait d'un concours en trésorerie provisoirement illimité.

Un protocole spécial a fixé les conditions de fonctionnement de la Banque de l'Algérie.

Pour l'année 1963, un crédit d'un milliard de N.F. est inscrit au budget des affaires algériennes au titre de l'« aide financière privilégiée » promise à Évian.

Des pourparlers sont en cours sur les futures relations commerciales; d'autres s'ouvriront prochainement en vue de régler la situation des travailleurs algériens en France.

2. Coopération technique et culturelle.

Trois protocoles du 28 août 1962 règlent la situation des agents français en service en Algérie et particulièrement celle des magistrats et des ensei-

[1] Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 332-342. Voir aussi une note du 16 octobre 1962 portant sur l'action et les réalisations du ministère d'État chargé des Affaires algériennes depuis le 15 avril 1962, non reproduite.

gnants. L'Office universitaire et culturel prévu par les accords est en fonctionnement; les établissements d'enseignement supérieur et secondaire ont été répartis entre l'Office et l'Éducation nationale algérienne par un protocole annexe.

Le 28 septembre, ont été signés trois protocoles relatifs à la coopération technique en matière de travaux publics, de transports et de tourisme, à la situation des agents français des chemins de fer, à celle des médecins et biologistes français en service dans les établissements d'Algérie.

Grâce à tous ces textes, de nombreux professeurs, techniciens, ingénieurs, médecins, administrateurs français continuent d'exercer leur activité en Algérie et la rentrée scolaire notamment s'est déroulée de façon plus satisfaisante qu'il n'était prévu [1].

3. Coopération au Sahara.

Deux conventions et un accord ont été signés le 28 août pour l'application de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara. La première convention fixe les modalités d'application du droit de priorité des sociétés françaises en matière d'octroi de titres miniers; l'autre porte sur les statuts de l'« organisme technique franco-algérien » entré en fonctionnement depuis lors; enfin, l'accord précise les conditions d'application du Code pétrolier.

En quatre mois, la coopération s'est organisée et a produit des résultats appréciables. C'est l'aspect positif des relations franco-algériennes depuis l'indépendance. Au passif, s'inscrit l'attitude des autorités algériennes à l'égard des bénéficiaires des garanties.

III. Les atteintes aux garanties et les violations des accords de coopération.

Les initiatives ou les carences des autorités algériennes sont responsables d'atteintes nombreuses et graves à la liberté des personnes, au respect des biens, aux garanties reconnues collectivement à la communauté de souche européenne.

1. Atteintes aux garanties individuelles.

Depuis le 1er juillet, quelque 2.800 Européens ont été « enlevés » en Algérie; rares sont les cas où ces arrestations arbitraires ont été couvertes par les pouvoirs publics; aujourd'hui, le sort de deux mille d'entre eux nous reste inconnu, malgré toutes les démarches effectuées par nos représentants. Plusieurs milliers d'anciens supplétifs des forces françaises sont détenus dans des camps, du propre aveu des autorités algériennes aux représentants du C.I.C.R. [2]; nombre d'entre eux ont succombé à d'horribles violences.

L'engagement de non-représaille qui figure en tête des dispositions générales de la déclaration des garanties a donc été ouvertement violé.

[1] Un Office universitaire et culturel français a été créé en Algérie par l'ordonnance du 11 août 1962. Grâce aux efforts déployés pour recruter et acheminer le personnel enseignant, la rentrée s'est effectuée le 15 octobre à 75 % (par rapport à l'année précédente) dans le secteur de l'Office et à 60 % dans le secteur de la coopération. La rentrée universitaire reste fixée au 15 novembre et ne paraît pas devoir soulever de difficultés particulières.

[2] C.I.C.R. : Comité international de la Croix-Rouge.

La disposition relative à la liberté de circulation qui lui fait suite a été atteinte par les obstacles opposés officiellement ou non à l'exportation des biens mobiliers.

Enfin, plusieurs dizaines de Français, exerçant ou non les droits civiques algériens, ont été expulsés ou déclarés indésirables au mépris de la procédure prévue par la déclaration des garanties.

2. Atteintes aux droits patrimoniaux.

L'ordonnance du 24 août concernant la gestion et la protection des biens vacants et les décrets du 22 octobre portant interdiction des transactions, locations, gérances ont pour effet, au caprice d'administrateurs trop zélés, de déposséder sans phrases les propriétaires absents d'Algérie : les textes du programme de Tripoli [1], confirmés par les propos du président du Conseil, ne laissent pas douter que ce soit là le véritable but de ces mesures, qui réussiraient ainsi à tourner les clauses des accords concernant le respect des droits acquis et la réforme agraire [2].

3. Atteintes aux garanties collectives.

Si l'Assemblée nationale a fait place à la communauté européenne, il n'en est pas de même dans les autres domaines prévus par la déclaration des garanties. Faute d'élections municipales, il n'existe nulle part d'adjoint spécial européen. À Alger, des maires d'arrondissement ont été nommés : un seul est européen alors que la proportion numérique en appellerait au moins trois. Et le statut spécial prévu pour Alger et Oran n'est toujours pas promulgué.

Le gouvernement algérien n'a pas encore désigné les magistrats qui doivent composer la Cour des garanties; il a cependant trouvé le temps de prendre une ordonnance du 18 septembre autorisant les tribunaux de grande instance à siéger à juge unique et sans appel, négligeant la règle du double degré de juridiction et l'institution de l'échevin prévues par la déclaration des garanties.

4. Atteintes aux accords de coopération.

Les déclarations relatives à la coopération franco-algérienne sont elles-mêmes violées dans la mesure où elles comportent des engagements à la charge de l'Algérie.

L'attitude adoptée par le gouvernement algérien dans les affaires de la cathédrale d'Alger, de la Radiodiffusion et de Rocher-Noir [3] témoigne de son intention de régler le transfert des immeubles par la voie de fait au lieu de la voie diplomatique annoncée par l'article 19 de la déclaration sur la coopération économique et financière. Dans un domaine voisin, on relèvera la velléité manifestée par le préfet d'Oran de prendre en mains la police de la circulation à l'intérieur de la base de Mers el-Kébir, contraire aux stipulations expresses des accords.

[1] Sur le Congrès du C.N.R.A., voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 175.

[2] Le *Journal officiel de la République algérienne* n° 1, paru le 5 novembre, et portant la date du 26 octobre, a publié le texte de deux décrets, l'un instituant des Comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes, l'autre réglementant les transactions mobilières et immobilières. Sur ce sujet, voir le télégramme d'Alger n°s 1987-2008 du 8 novembre, non reproduit.

[3] Voir l'*Année politique 1962*, p. 333; ci-dessus les n°s 104, 107 (annexe).

Le long recensement des violations des accords d'Évian du fait de l'Algérie revèle l'esprit des futures demandes de révision que M. Ben Bella laisse prévoir à qui veut l'entendre : ce sera une synthèse originale de l'indépendance dans la coopération, consistant à réclamer l'aide de la France au nom de la coopération et à renier ses engagements au nom de l'indépendance. Ainsi s'appliquera l'une des maximes finales du programme de Tripoli : « Nous ne devons pas oublier que l'acquis politique des accords d'Évian constitue le tremplin et les leviers à partir desquels nous devons agir pour passer au stade de l'indépendance réelle » [1].

Le gouvernement français, pour sa part, ferait acte de coopération technique en enseignant aux dirigeants algériens que le pouvoir de s'engager est l'un des attributs de la souveraineté internationale.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes. Politique française.)

151

M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1507 à 1515. *Vientiane, 14 novembre 1962, 14 h.*
Réservé.
(*Reçu :* 19 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 2158 [2].

1° Le problème de notre mission militaire a fait notamment l'objet, depuis le mois de septembre :

a. de huit télégrammes [3] et une lettre (n° 1264 du 26 octobre [4]) du général Lancrenon [5];

b. de trois télégrammes du chef de poste (1335 du 2 octobre [6], 1357 du 8 octobre [7], 1420 du 16 octobre [8]);

[1] Se reporter à une note du 22 octobre résumant l'attitude du gouvernement algérien à l'égard des accords d'Évian, non reproduite.

[2] Du 8 novembre, non reproduit : le Département y demandait à l'ambassadeur de France à Vientiane de faire le point des problèmes posés par la réactivation de la mission militaire française au Laos.

[3] Ont pu être retrouvés les : n° 562 / ministère des Armées/ GRAL/CAB/S du 29 septembre, n° 601/MMFI/GRAL/CAB/S du 19 octobre, n° 614/MMFI/GRL/CAB/S du 22 octobre, n° 627/MMFI/GRL/CAB du 28 octobre, n° 628/MMFI/GRL/CAB/S du 29 octobre, non reproduits.

[4] Non reproduite, elle contenait la copie d'une lettre remise au prince Souvanna Phouma par le général Lancrenon.

[5] Général Robert Lancrenon, chef de la mission militaire française d'instruction au Laos.

[6] Télégramme n°s 1335 à 1338, non reproduit, qui relatait la première visite du général Lancrenon au général Phoumi.

[7] Voir ci-dessus sous le n° 98 ce télégramme n°s 1357 à 1359.

[8] Télégramme n°s 1420 à 1426, non reproduit. Il relatait la visite de présentation du général Lancrenon au roi du Laos.

c. des télégrammes n°s 50240 et 50245 de l'attaché militaire les 5 et 9 novembre [1].

Cette énumération n'a pas d'autre but que de souligner la continuité de notre attention et de faciliter le rassemblement des rapports à Paris.

En outre, dans le corps d'une récente dépêche (714 AS, du 6 novembre) [2], je faisais le point (négatif) des résultats constatés, en indiquant les motifs ou prétextes à quoi se heurtent nos efforts.

2° Aucun progrès n'est depuis à enregistrer.

a. Le seul expert que le général Lancrenon ait pu faire accepter est un officier d'administration au secrétariat d'État aux Anciens combattants.

b. Aucune relève conjuguée n'a été admise par le général Phoumi [3]. Sur l'effectif prévu de 64 techniciens demandés à Paris, 25 sont sur la place (personnel de l'armée de l'Air en majorité) : comme ils restent à l'écart de leur destination, le général Lancrenon, à juste raison, a fait interrompre la mise en route. Dans cette inactivité de nos spécialistes, nous sommes cependant sans reproches à l'égard de l'engagement pris à Genève envers M. Harriman [4]. Mon collègue américain M. Unger [5] me dit qu'il envisagerait de subordonner les livraisons américaines de pièces de rechange pour la maintenance des forces phoumistes à l'admission de spécialistes français pour contrôler la bonne conservation ou l'usage correct du matériel.

Ce serait un moyen sans doute plausible, mais dont il faut, je pense, laisser le libre maniement aux Américains. Malgré notre souci de jouer notre rôle, nous ne saurions en effet quémander la pression américaine pour nous trouver engagés avec Phoumi exclusivement.

3° Les diverses positions des Laotiens à l'égard d'une mission militaire française se résument ainsi :

a. Le Roi, très favorable (mon télégramme n° 14 du 16 octobre) [6], mais naturellement inerte.

b. Souvanna Phouma favorable, mais hors d'état d'imposer nos instructeurs ou experts à Phoumi, tout en nous disant : « Composez avec Phoumi. »

c. Kong Le [7] et son État-major favorable, mais hésitant à recourir à nos services sans que le Pathet-Lao, qui n'a pas vocation originelle à les désirer, les emploie lui aussi : la position négative de Phoumi ajoute, d'autre part, aux hésitations des neutralistes.

[1] Non retrouvés.

[2] Non reproduite : l'ambassadeur de France y expliquait la paralysie de la MMF par l'opposition du Pathet Lao et surtout de Phoumi.

[3] Général Phoumi Nosavan, représentant de la partie de Vientiane au sein du gouvernement provisoire d'union nationale, constitué le 23 juin, en tant que vice-président et ministre des Finances.

[4] Harriman Averell William : délégué américain à la conférence de Genève sur le Laos.

[5] Unger Léonard, ambassadeur des États-Unis au Laos.

[6] Il s'agit probablement du télégramme n°s 1420 à 1426, non reproduit.

[7] Capitaine de parachutistes, auteur du coup d'État neutraliste du 9 août 1960 et commandant des forces neutralistes.

d. L'hostilité du général Phoumi reste parfaitement sensible à travers ses propres contradictions. Par confidence de certains de ses officiers, nous connaissons ses ordres de maintenir la mission militaire française à l'écart : ces mêmes officiers ajoutent qu'en l'absence d'experts, ils éprouvent de sérieuses difficultés, notamment pour l'entretien et les réparations de matériels.

Aujourd'hui encore 14 novembre, le général Lancrenon est allé voir Phoumi. Celui-ci dit qu'il comprend que, désormais, « l'aide américaine doit passer par les Français » (*sic*). Il est prêt, assure-t-il, à accueillir les services de la mission militaire française. Mais il faut au préalable que, selon l'accord de Genève [1], le gouvernement laotien l'ait jugé nécessaire (article 5) : c'est-à-dire que Souvanna Phouma en donne l'ordre.

Phoumi sait bien que Souvanna Phouma ne peut le faire sans l'accord des partis au gouvernement. Il peut donc spéculer sans risque sur les réticences, au moins, du Pathet Lao ou n'importe quel prétexte d'ajournement que Phoumi pourrait d'ailleurs fournir lui-même.

4° Il est vrai que l'utilisation de la mission militaire française d'instruction doit faire l'objet d'un accord entre les deux gouvernements et nous ne l'oublions pas.

C'est en raison des difficultés de fixer les départs, le nombre des instructeurs, leur emploi précis à l'égard d'une future armée lao dont on ne connaît ni le volume ni la structure que nous essayions à titre préventif, nous adressant aux trois partis comme il le fallait bien, de reprendre une activité progressive (phoumistes et neutralistes, en tout cas, eussent dû tout de suite saisir le bénéfice), activité qui aurait été régularisée par un accord ultérieur entre les gouvernements français et lao.

Cette méthode se justifiait, en plus, par l'existence déjà à pied d'œuvre des instructeurs et techniciens français.

Or, leur chômage, relativement supportable durant la guerre civile au Laos, risque de se prolonger fort longtemps encore si les trois parties lao continuent de tourner en rond.

Devant cette paralysie dont on ne verrait pas la fin, une question se poserait sans doute au gouvernement français : celle de l'entretien d'une mission militaire qui ne fait qu'acte de présence et de bonne volonté, alors que cet entretien absorbe les deux tiers de nos crédits d'assistance au Laos.

Au bout de l'attente raisonnable, peut-être faudra-t-il poser en clair la question de notre persévérance ou de notre renoncement à ceux qui souhaitent littéralement le maintien de notre mission militaire : le Roi et Souvanna Phouma, en prévenant nos alliés occidentaux.

(Collection des télégrammes.)

[1] Pour l'accord de Genève sur le Laos du 23 juillet 1962, voir l'*Année politique* 1962, p. 510-511; ci-dessus le n° 22 (note).

152

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 19782 à 19789 [1]. *Paris, 14 novembre 1962, 20 h. 26.*
Priorité. Très secret.

Je me réfère au télégramme de Washington n° 6425 [2].

La conversation entre M. Khrouchtchev et sir Frank Roberts suggère à première vue les remarques suivantes.

1° L'ordre dans lequel les problèmes ont été présentés est curieux. Le problème allemand vient après la question chinoise, qui pourtant ne semble pas près d'être résolue.

2° La suggestion présentée par M. Khrouchtchev n'est pas, à proprement parler, nouvelle. Pendant la négociation de Genève, en 1959, les Soviétiques ont, dans plusieurs de leurs propositions (notamment le 9 juin et le 28 juillet [3]), admis, pour une durée provisoire, et sous réserve de réduction, le maintien à Berlin-Ouest de contingents des trois puissances. Depuis qu'ils ont insisté sur l'évacuation « totale » de Berlin-Ouest, c'est-à-dire depuis le printemps 1962, ils ont, à plusieurs reprises, laissé entendre qu'ils ne seraient pas inflexibles sur ce point. C'est ainsi (mon télégramme à Washington n° 11062 du 22 juin [4]) que M. Dobrynine avait déclaré à M. Rusk en juin : « Pourvu que les troupes soient placées sous l'autorité des Nations Unies, la question de leur nationalité perdrait de son importance. » Dès cette époque, nous avons eu le sentiment que l'exigence d'évacuation n'était qu'une surenchère que M. Khrouchtchev retirerait, le moment venu, en échange du changement de statut qui est l'un de ses objectifs. Ceci est confirmé par le fait que, dès le 5 octobre (mon télégramme n° 16635 à Washington [5]), le conseiller de l'ambassade soviétique à Paris a déclaré à M. Laloy que si les troupes devenaient « contingents de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 17176-17183) Bonn (nos 8346-8353) et Moscou (nos 7872-7879).

[2] Le télégramme de Washington nos 6422-6426, du 13 novembre, n'a pas été reproduit. Il relatait la réunion le même jour, à Washington, du groupe des ambassadeurs au cours de laquelle lord Hood avait fait le récit de l'entretien qu'avait eu la veille, à Moscou, sir Frank Roberts avec M. Khrouchtchev. (Sur cet entretien, se reporter au télégramme de Moscou nos 4853 à 4864, également du 13 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 149).

[3] Sur les propositions soviétiques faites lors de la conférence de Genève de 1959, se reporter à : Ministère des Affaires étrangères, *D.D.F.*, 1959, volume annexe (11 mai - 20 juin - 13 juillet - 5 août), Première partie, *Procès-verbaux des séances restreintes, entretiens privés, propositions*, p. 71, et annexe IV, p. 153 pour les propositions soviétiques du 9 juin 1959, et annexe XI, p. 162, pour le document soviétique remis par M. Gromyko le 28 juillet 1959.

[4] Le télégramme de Paris à Washington nos 11062-11066 du 22 juin, non retenu, ajoutait quelques observations à l'exposé présenté à Washington sur l'entretien Rusk-Dobrynine du 19 juin, complété par le compte rendu qui en avait été fait à Paris, le 20 juin, lors de la réunion franco-américaine. Cet entretien américano-soviétique aurait été moins négatif qu'on ne l'avait dit.

[5] Le télégramme de Paris nos 16635-16636 du 5 octobre, non reproduit, faisait part des quelques observations du conseiller de l'ambassade soviétique à Paris relativement à l'affaire de Berlin.

l'O.N.U. », la question de la nationalité de ces troupes devenait secondaire. Enfin, M. Lavrov a parlé dans les mêmes termes à l'ambassadeur d'Angleterre, le 9 novembre (télégramme de Moscou n° 4814 [1]).

3° Il ressort de ces quelques faits que la proposition actuelle n'est pas le résultat de réflexions postérieures à l'affaire de Cuba. Elle existait auparavant, elle avait été esquissée à plusieurs reprises. Elle est l'un des objectifs constants du gouvernement soviétique. Ce n'est pas un « changement important » de la position de M. Khrouchtchev. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait accepter les interprétations optimistes de lord Home (télégramme de Londres n° 4362 [2]). Mais celles-ci ne sont pas confirmées par le texte du télégramme de M. Dejean, où il est bien question de fin du « régime d'occupation ». Le télégramme de Moscou que nous a montré l'ambassade d'Angleterre est explicite sur ce point, puisque M. Khrouchtchev y dit que le drapeau de l'O.N.U. s'identifie à l'idée d'une ville libre de Berlin-Ouest.

4° Le changement de statut de Berlin-Ouest est un problème de fond. Il s'agit en réalité de savoir si les quatre vainqueurs de 1945 décident ensemble un nouveau découpage de l'Allemagne. Nous avons toujours mis en garde nos alliés contre une opération de ce genre. C'est pourquoi nous souhaiterions connaître de façon plus précise les positions réciproques. M. Khrouchtchev parle en effet d'un « accord sur tous les points (frontière, deux Allemagnes, statut de Berlin) » entre Russes et Américains. Il s'agit évidemment d'une exagération de sa part, mais il serait nécessaire de recevoir des informations complètes sur cet aspect des choses.

5° Si M. Khrouchtchev formule publiquement ses propositions, ce qui paraît très probable, il produira un effet important.

Il sera difficile de déclarer que la formule n'a pas d'intérêt, alors que la plupart de nos alliés y découvriront de grands avantages. Il nous semble que, si cela se produit, la conséquence en serait sans doute une reprise des « sondages » sur Berlin. Mais il serait très fâcheux qu'une discussion s'engageât sur les bases mêmes proposées par M. Khrouchtchev.

6° En résumé, la suggestion faite à sir Frank Roberts nous paraît être celle-là même que M. Khrouchtchev avait l'intention de présenter aux Nations Unies, une fois les fusées soviétiques installées à Cuba. S'il pensait avoir besoin de ce moyen de pression pour amener les États-Unis à accepter, il doit s'attendre, maintenant qu'il l'a perdu, à une résistance très forte. Le moment n'est pas venu, à notre avis, de le détromper sur ce point.

(R.F.A. 6-35-1.)

[1] Le télégramme de Moscou n°s 4814-4816 du 10 novembre, non reproduit, relatait l'entretien qu'avait eu l'ambassadeur de Grande-Bretagne avec le diplomate soviétique chargé des affaires britanniques.

[2] Le télégramme de Londres n°s 4362-4368 du 14 novembre, non reproduit, rapportait l'entretien qu'avait eu l'ambassadeur de France à Londres avec le secrétaire d'État au Foreign Office, lord Home, concernant les propositions présentées par M. Khrouchtchev à sir Frank Roberts lors de son audience de départ. M. Khrouchtchev avait fait deux ouvertures : l'une sur l'arrêt des expériences nucléaires, l'autre sur Berlin. Lord Home pensait que la Grande-Bretagne avait un rôle essentiel à jouer pour amorcer la négociation Est-Ouest.

153

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4376 à 4377. *Londres, 14 novembre 1962.*

(*Reçu :* 23 h.)

Au cours d'un débat hier à la Chambre des lords, le secrétaire parlementaire du ministère des Transports, lord Chesham, a déclaré que le gouvernement prendrait « très prochainement » sa décision sur le projet franco-britannique de construction d'un avion commercial supersonique [1].

Répondant à plusieurs orateurs qui avaient, les uns condamné, les autres approuvé le projet, lord Chesham a précisé que le coût opérationnel d'un appareil supersonique moyen ou long-courrier ne serait pas sensiblement supérieur à celui des appareils les plus modernes actuellement en service. Il a, d'autre part, déclaré que le projet franco-britannique constituait la meilleure formule pour assurer l'activité de l'industrie aéronautique britannique et lui conserver sa place privilégiée parmi les grands fournisseurs mondiaux des compagnies de transport aérien.

Le *Times* conclut de cette déclaration que le gouvernement de Londres est désormais complètement engagé vis-à-vis de la France dans ce projet de construction conjointe de l'avion supersonique.

(Collection des télégrammes.)

154

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6440 à 6444 [2]. *Washington, 14 novembre 1962.*
Confidentiel.

(*Reçu :* le 15, 2 h. 25.)

L'oncle de l'imam Badr du Yémen, Abdel Rahman, est venu me voir aujourd'hui porteur d'un message du Souverain.

[1] L'accord liant constructeurs britanniques et français pour la réalisation du futur *Concorde* fut paraphé à Londres le 29 novembre : voir à ce sujet l'*Année politique 1962*, p. 583-584.
[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 3868-3872) et Bonn (nos 1966-1970).

Il m'a d'abord fait un exposé de la situation dans son pays [1], d'où l'on peut retenir les points suivants.

La prétendue révolution yéménite n'est qu'une affaire montée par Abdel Nasser – l'intervention croissante des forces égyptiennes apporte la preuve que le régime républicain, instauré dans le sang, ne peut se maintenir que par la force. En effet, selon Abdel Rahman, seules les tribus yéménites, à l'exclusion de tous soldats jordaniens et séoudiens, combattent de l'autre côté. Le gouvernement légitime est disposé à se prêter à un contrôle sur ce point.

Cependant, Abdel Nasser s'est fourvoyé dans un guêpier où il trouvera sa perte. Certes, l'ancien régime avait encouru beaucoup de reproches. Du moins était-il national, tandis que Baydhani [2], qui est l'homme d'Abdel Nasser et le chef réel du pays, n'est même pas un Yéménite, mais un Égyptien ignorant le dialecte local. Sallal, lui, n'est qu'un incapable et tous les hommes qui, comme Jayef [3] ou Nooman [4], auraient pu jouer à ses côtés le rôle de représentants authentiques du peuple yéménite, ont été systématiquement écartés sur les ordres du Caire, ce qui a constitué une lourde erreur. De plus, le comportement arrogant des Égyptiens ne pouvait manquer de leur aliéner les sympathies des Yéménites, si misérables soient-ils et si peu enthousiastes qu'ils aient été pour le régime de l'imam Ahmed.

Selon mon interlocuteur, les tribus sont maintenant dans leur majorité ralliées à l'imam, ce qui ne va pas manquer d'affecter gravement le moral des quelques unités réellement yéménites dont disposent les révolutionnaires et qui sont constituées d'hommes venant eux-mêmes des tribus. Quant aux soldats égyptiens, ils ne sont pas capables de mener la guerre que leur imposent les montagnards yéménites – leur moral est mauvais et

[1] Fin août, se déroulaient au Yémen des manifestations antimonarchistes et pronassériennes : le 19 septembre, la radio de Sanaa faisait état de la mort de l'imam Ahmed, sans préciser le jour ni les conditions dans lesquelles était survenu le décès du Souverain; son fils, l'imam Badr, lui succédait. Le 27 septembre, une partie de l'armée yéménite se soulevait : on annonçait la mort de l'imam Badr, qui, en fait, se réfugiait en Arabie saoudite. Le chef de la révolution militaire, le lieutenant-colonel (futur général) Abdallah El Sallal, commandant en chef des forces armées, devenait le 28 septembre chef d'un nouveau gouvernement. L'Arabie séoudite assurait de son appui l'émir Hassan, oncle de l'imam et prétendant au trône, tandis que le colonel Nasser affirmait qu'il s'opposerait à toute intervention étrangère à Sanaa et envoyait un premier navire égyptien, chargé de troupes et d'armes, vers le port yéménite de Hodeida. Des combats se déroulaient en octobre entre les troupes du général El Sallal et les tribus bédouines de la région montagneuse du Nord, fidèles à la dynastie déchue. Le général El Sallal proclamait, le 31 octobre, la nouvelle Constitution de la République arabe yéménite, dont il devenait le président; l'aide militaire égyptienne à son régime s'intensifiait. L'aviation et la flotte égyptiennes ayant bombardé des ports séoudiens, l'Arabie saoudite rompait le 6 novembre les relations avec la R.A.U.

[2] M. Abdel Rahman El Baydhani, vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères dans le cabinet El Sallal constitué le 31 octobre, où le général El Sallal détenait à la fois les fonctions de président de la République, de président du Conseil, et de commandant en chef des forces armées.

[3] M. Hamoud El Jaify, ministre de la Défense dans le premier gouvernement El Sallal, était nommé le 31 octobre chef de la délégation yéménite auprès du commandement militaire conjoint au Caire.

[4] M. Ahmed Mohammed Nooman, ancien chef des « Yéménites libres » en Égypte, ministre des Affaires sociales dans le premier gouvernement El Sallal, devenait le 31 octobre le représentant permanent du Yémen auprès de la Ligue arabe.

plusieurs d'entre eux auraient été fusillés à Sanaa pour avoir refusé de marcher au feu.

Le seul facteur capable de différer l'issue des combats est l'utilisation de l'aviation par les Égyptiens, mais il ne suffira pas à empêcher l'inévitable défaite de ceux-ci et du régime qu'ils ont installé.

Abdel Rahman, après avoir déploré l'erreur commise par les dirigeants yéménites en se rapprochant des pays du bloc communiste [1], a exprimé l'opinion que leurs successeurs seraient conduits par la force même des choses à rectifier cette orientation malencontreuse. Il a relevé que même si ce n'était pas l'effet d'un plan arrêté à l'avance, la construction par les pays de l'Est d'un port à Hodeida et d'une route entre cette ville et Sanaa, l'un et l'autre essentiels à l'intervention égyptienne, ainsi que la fourniture d'un matériel de guerre qui n'a trouvé son utilisation que depuis le coup d'État, constituaient un ensemble de circonstances troublantes.

Mon interlocuteur a alors fait appel à l'aide de la France et indiqué que les forces loyalistes avaient besoin d'avions de bombardement pour frapper le port d'Hodeida, la station de radiodiffusion de Sanaa, et le palais où s'était installé le gouvernement.

J'ai déclaré à mon interlocuteur que je transmettrais sa requête à Votre Excellence.

D'autre part, le prince Abdel Rahman, qui va partir incessamment pour New York afin de prendre contact avec l'O.N.U., se propose de se rendre ensuite à Paris. Il désirerait pouvoir à ce moment prendre contact avec les services du Département.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir d'urgence, si comme il me l'a demandé, M. de Carbonnel ou M. Lucet seraient disposés à recevoir le prince Abdel Rahman.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 29 septembre, Radio Sanaa rendait public un message de M. Khrouchtchev assurant le régime républicain de toute son aide « économique, culturelle, politique ou militaire »; le 1er octobre, l'U.R.S.S. reconnaissait le gouvernement El Sallal. Le 17 octobre, était reconduit un accord d'assistance yéméno-soviétique (formation du personnel d'encadrement nécessaire à l'agrandissement du port d'Hodeida, fourniture de céréales par l'U.R.S.S.). Le 9 novembre, une délégation yéménite se rendait à Moscou pour solliciter des fournitures d'armes et l'aide technique et économique nécessaire; elle était reçue par le maréchal Malinovsky, ministre soviétique de la Défense.

155

Note du Ministère d'État chargé des Affaires algériennes [1]

De la protection des personnes en Algérie

N. *Paris, 14 novembre 1962.*

Depuis l'indépendance de l'Algérie, de nombreux Européens ont été l'objet d'enlèvements, d'assassinats, de détentions arbitraires, d'expulsions et de mauvais traitements qui constituent autant de violations du droit des gens que des accords d'Évian. Dans le même temps, des milliers de harkis ou de musulmans qui nous ont été fidèles ont été exécutés ou incarcérés dans des conditions indignes.

La situation de ces personnes semble actuellement être la suivante :

1° *Européens* [2].

2.800 Européens ont disparu depuis le 19 mars : 624 ont été libérés, près de 200 sont morts et leur décès a été confirmé, 2.000 sont encore portés manquants. Parmi ces derniers, certains sont sans doute internés dans des locaux clandestins à la merci d'éléments irréguliers de l'armée algérienne. D'autres ont fait l'objet de mesures officielles d'incarcération : 50 d'entre eux ont été libérés depuis le mois de septembre [3]; un certain nombre ont dû mourir sans que nous le sachions; mais les autres sont encore détenus, sans que les familles ou les consulats puissent obtenir de nouvelles ou rendre des visites.

2° *Harkis* [4].

D'après les données de la Croix-Rouge internationale, 7.000 harkis seraient détenus dans les camps d'internement dont l'existence a été reconnue par le gouvernement algérien. Ils sont soumis à des traitements souvent inhumains en dépit des engagements de non-représailles que contiennent les accords d'Évian.

Notre représentant en Algérie est intervenu à de nombreuses reprises auprès de l'Exécutif provisoire (cf. notamment la lettre de M. Jeanneney

[1] Cette note a été rédigée suite à la demande formulée par M. Pompidou, Premier ministre, le 12 octobre 1962, en vue des entretiens franco-algériens des 30 novembre-4 décembre 1962 (Sur ces entretiens, voir ci-après le n° 181).

[2] Se reporter à une note du 19 novembre, portant sur la situation de la colonie française, non reproduite. Pour un bilan au 18 septembre des atteintes aux personnes, voir les télégrammes d'Alger n°s 742-744 du 17 septembre, n°s 814-815 du 20 septembre, non retenus.

[3] Le télégramme d'Alger n° 837 du 20 septembre, non retenu, fait état de la libération d'un groupe de vingt-cinq ressortissants français qui a été relâché à la suite des interventions menées conjointement par le consulat général de France à Alger et par l'ambassade. Voir aussi les télégrammes d'Alger n° 2037 du 10 novembre et n°s 2199-2202 du 20 novembre, non reproduits. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 333-334.

[4] Sur les supplétifs de l'armée française, voir le télégramme d'Alger n°s 757-759 du 18 septembre, non reproduit.

à M. Farès du 19 septembre 1962 [1]), puis auprès du gouvernement algérien pour protester contre ces violences et obtenir en faveur des Européens, soit leur libération, soit leur comparution rapide devant un tribunal, en faveur des harkis, la suspension des exécutions sommaires et l'amélioration de leurs conditions d'internement.

Afin d'amener les Algériens à prendre des mesures concrètes, il serait sans doute utile de proposer la constitution de commissions mixtes d'enquête, comparables à celles qui ont été instituées pour l'application du décret d'amnistie. Ces commissions mixtes seraient chargées de visiter les prisons et les camps, de veiller à l'observation des accords d'Évian (Les accords d'Évian contiennent un engagement de non-représailles; or, le gouvernement algérien prépare un texte frappant d'indignité nationale les harkis), de la Déclaration universelle des droits de l'homme en matière de justice et de respect de la coutume internationale relative à la protection consulaire des détenus.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes. Politique française.)

156

M. Du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 610, 611. *La Havane, 15 novembre 1962* [2].

(*Reçu :* 22 novembre.)

L'occasion m'étant fournie, de façon imprévue, d'une valise accompagnée sur Mexico et de là, sur la France, je voudrais mettre à profit les quelques heures qui me restent avant le départ de ce courrier pour donner au Département une impression d'ensemble de l'actuelle crise cubaine à la présente date [3].

C'est à dessein que j'emploie, en l'occurrence, le mot « impression » : mes collègues européens et moi-même continuons, en effet, à vivre dans l'imprécision et l'incertitude quels que soient les efforts que nous fassions pour obtenir des renseignements clairs et contrôlables. Les entretiens de M. Mikoyan [4] continuent à se dérouler dans le plus grand secret – si tant est qu'il y ait encore des entretiens : certains pensent, en effet, depuis quelques jours, que le vice-Premier ministre soviétique a, désormais, épuisé tous ses arguments aussi bien que tous ses sujets de conversation et qu'il

[1] Absente du dossier. Sur la rencontre, également le 19 septembre, de ces deux personnalités, voir ci-dessus le n° 83.

[2] Ce télégramme a été « porté par valise accompagnée *via* Mexico » et « *via* Mexico-New York ». Le n° 610 a été transmis par courrier à Moscou.

[3] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus le n° 149 (renvois).

[4] Le 2 novembre, M. Mikoyan, venant de New York, arrivait à La Havane. Il devait avoir plusieurs entretiens avec M. Fidel Castro.

n'est conservé ici que comme une sorte de « bouclier » contre une invasion américaine éventuelle. Une fois de plus, on annonce son départ pour la fin de cette semaine – demain même sans doute, disent les porteurs de rumeurs les plus convaincus –, mais il n'y a absolument aucune raison apparente pour que ce soit vrai, – non plus que pour que ce soit faux d'ailleurs.

Ainsi que je l'ai signalé par plusieurs de mes dernières communications, la grande majorité de la population est plus apathique que jamais, malgré les « coups de boutoir » que les agitateurs professionnels du régime essaient de lui donner périodiquement. Il semble que la découverte subite des rampes de lancement russes à moyenne portée ait frappé de stupeur la plupart des Cubains, révolutionnaires ou non, et qu'ils en demeurent encore quelque peu abasourdis. Il est de fait que pour un pays qui se proclame, depuis bientôt quatre ans, intégralement libre, souverain et indépendant, devoir admettre que des étrangers ont organisé, seuls, d'importantes bases stratégiques offensives sur son sol peut être particulièrement pénible. Ceci, ajouté à une mobilisation pratiquement générale et à la vigueur de la police politique, suffit largement à justifier l'état d'hébétude dans lequel est plongée la population de l'île.

Tandis que depuis quelques jours, les tranchées faites le long de la côte sont assez dégarnies, les transports militaires continuent, eux, à ne pas chômer : non seulement, nous en voyons constamment circuler dans la ville, mais encore l'on nous en signale de toutes parts en province. Il nous revient également, de sources très diverses, que les soldats et les miliciens continuent à dissimuler, avec les plus grandes précautions, de grands *containers* de ciment dans les cavernes naturelles – innombrables ici – ou, plus simplement, dans des excavations faites de mains d'hommes et recouvertes ensuite de terre, de sable et de végétation. Il ne semble pas qu'il puisse s'agir de dissimuler des armes légères d'infanterie, ni même des canons de défense côtière ou antiaérienne, de telles armes étant absolument normales pour la défense d'un pays quelconque, à moins qu'il ne s'agisse d'une sorte de « trop-plein » d'armements que l'on mettrait en réserve pour le jour où les Américains du Nord auraient imposé un nouveau régime à Cuba et qu'il y aurait lieu pour les fidélistes d'essayer de reprendre le pouvoir.

Parmi les innombrables rumeurs qui circulent, il en est une qui, à mon sens, présente un certain intérêt bien qu'elle soit actuellement absolument invérifiable : lors du débarquement des fusées à moyenne portée et de leurs accessoires, les Russes ou Européens orientaux qui effectuaient l'opération l'auraient faite avec de très grandes précautions, certains d'entre eux étant même revêtus, en l'occurrence, de masques et de combinaisons d'amiante tandis que pour le rembarquement des mêmes fusées, absolument aucune précaution n'aurait été prise par les manipulateurs, tous vêtus simplement de shorts et de chemises à manches courtes. L'on en déduit, bien entendu, que les éléments essentiels desdites fusées – combustibles liquides ou dispositifs de mise à feu – à moins que ce ne soit même des têtes nucléaires – étaient restés dans l'île et que ce n'étaient que des

carcasses qui en étaient parties. Ceci expliquerait, d'après les mêmes informateurs, que les Russes se soient si facilement résignés à remporter leurs fameuses fusées.

Peut-être y a-t-il là, de la part de certains Cubains lassés du système, un désir plus ou moins inconscient d'obtenir une inspection internationale sérieuse du territoire de l'île. Il nous semble cependant, à beaucoup de mes collègues comme à moi-même, que les bruits dont il s'agit sont d'origines trop diverses et trop multiples pour que l'on n'en tienne pas un certain compte. Il est de fait, en tout cas, que l'on perçoit, dans toute l'île, des explosions sourdes qui paraissent correspondre à d'importants travaux souterrains. Tel est le cas, en particulier, aux environs immédiats de ma résidence qui se trouve sur le flanc nord d'une colline que l'on dit être, dès maintenant, creusée de labyrinthes tels que ceux du rocher de Gibraltar.

Pour leur part, les autorités semblent très préoccupées. La visite du secrétaire général des Nations Unies [1], puis celle de M. Mikoyan n'ont en aucune façon atténué cet état évident d'inquiétude, non plus d'ailleurs que les nouvelles des États-Unis donnant à penser qu'un accord paraissait désormais prévisible entre les principaux antagonistes : le Dr Fidel Castro et son équipe paraissent décidément n'avoir pas la conscience tranquille ou être prêts à jouer un tour à leur façon à leurs ennemis, comme peut-être à leurs alliés.

Une fois de plus, il ne s'agit là que de conjectures et d'hypothèses, plus ou moins étayées sur des renseignements de valeur fort irrégulière, mais dont nous croyons, les uns et les autres, devoir prendre une « moyenne » aussi raisonnable et logique que possible : l'activité de la police politique et les soupçons permanents dont nous sommes les objets, nous, les « Occidentaux » et nos derniers amis cubains libres, ne nous permettent pas, en effet, de nous exposer à des accusations d'espionnage dont on est ici fort prodigue.

Bien que l'on ait montré, depuis le début de cette semaine, MM. Mikoyan et Fidel Castro l'un près de l'autre à plusieurs reprises, l'opinion publique continue à croire que la mésentente subsiste entre les deux hommes aussi bien qu'entre leurs gouvernements respectifs. Il est de fait que le Dr Fidel Castro se montre constamment inquiet et même irrité tandis que M. Mikoyan, dès qu'il a fini de sourire pour les photographes, reprend la mine sévère du mentor qu'il veut sans doute être ici.

Les communistes de la vieille garde ou de stricte obédience – le Dr Carlos Rafaël Rodriguez notamment – multiplient bien les éloges et les amabilités à l'égard du vice-Premier ministre soviétique, mais le public, même révolutionnaire, est beaucoup plus réticent qu'eux quand il n'est pas semi-hostile.

Les sympathies des « fidélistes » sont nettement du côté des Chinois, mais comme ceux-ci ne peuvent rien faire pratiquement pour eux, ni pour le ravitaillement en vivres, ni, surtout, pour le ravitaillement en carburant, il

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 137 (note).

faut bien accepter la tutelle de la Russie et l'on sent à des signes divers que cette tutelle devient insupportable aux « hommes de la Sierra » – ceux, du moins, qui n'ont pas pris franchement le parti de l'opposition depuis que leur chef s'est officiellement déclaré « marxiste-léniniste » en décembre dernier.

Sur le plan des relations entre le gouvernement et les ambassades occidentales, la situation demeure tendue et mes collègues européens et moi avons le sentiment que l'on est prêt, à tout moment, du côté de l'administration, à nous accuser des pires forfaits et, bien entendu, d'espionnage avant tout... Cependant, la population, même « engagée » – s'il ne s'agit pas des « inconditionnels » du régime ou des agitateurs professionnels – ne nous est pas normalement hostile : l'on m'a même cité des cas de membres des célèbres « Comités de défense de la Révolution » qui se sont montrés nettement bienveillants ou même serviables à l'égard de certains Occidentaux catalogués comme particulièrement pro-américains : il s'agit sans doute de simples « contre-assurances » en cas de succès d'une invasion américaine toujours possible, mais il n'en demeure pas moins qu'une telle attitude n'est pas compatible avec l'état d'esprit de haine que les propagandistes officiels continuent d'instiller aux « masses » contre tout ce qui est « occidental », « capitaliste », « colonialiste » ou « impérialiste ». Si nous devons, un de ces jours, les uns ou les autres, avoir à faire face à une foule animée de mauvaises intentions à notre égard, ce ne sera, je le crois sincèrement en ce moment, qu'à la suite d'ordres précis des autorités...

En l'absence de toute information sérieuse sur l'évolution de la mission de M. Mikoyan ou sur l'enlèvement éventuel des 42 *Ilyouchine 28* que l'on assure être ici, ce n'est qu'à titre de « compte rendu d'ambiance » que je donne aujourd'hui ces quelques indications au Département pour répondre à la demande qu'il m'en a faite par sa communication du 2 novembre [1].

(Amérique. Généralités. Crise américaino-cubaine 1962, n° 137.)

[1] Allusion au télégramme adressé à La Havane sous le n° 183, non reproduit, par lequel le Département réclamait des informations sur la destination que les Cubains réservaient aux fusées et au matériel militaire provenant des bases dont le démantèlement était en cours.

157

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 8396 à 8400 [1]. *Paris, 16 novembre 1962, 10 h. 58* [2].

M. Lahr a récemment indiqué à M. Wormser que le gouvernement allemand demanderait à ses partenaires de la C.E.E. l'engagement de refuser le bénéfice du Fonds européen de développement aux pays africains associés qui reconnaîtraient la R.D.A. Il s'opposera en outre à ce que la convention d'association soit renouvelée avec ces États, lorsqu'elle viendra à expiration. Lors du dernier Conseil de la C.E.E., le secrétaire d'État a également fait une déclaration en ce sens. Il a ajouté que si une telle reconnaissance intervenait avant la signature ou la ratification de la convention, le gouvernement allemand s'abstiendrait, dans le premier cas, de signer la convention et dans le second, de la soumettre à la ratification du Bundestag.

Nous nous sommes engagés à examiner cette question et à faire connaître notre position au gouvernement allemand. Vous voudrez donc bien faire part des considérations suivantes au secrétaire d'État.

Nous sommes parfaitement conscients des préoccupations du gouvernement fédéral en ce qui concerne la reconnaissance de la R.D.A. Nous comprenons notamment que l'Allemagne ne soit pas en mesure dans l'avenir de renouveler la convention d'association avec des États qui auraient reconnu la R.D.A. Nous considérons en revanche qu'il y aurait des inconvénients sérieux à subordonner officiellement à une condition politique, même si celle-ci est très justifiée, l'aide financière accordée dans le cadre de l'association au Marché commun. En effet, cette association, sur le plan international, se justifie en excipant du caractère paritaire des obligations qu'elle crée et du caractère désintéressé de l'aide qu'elle prévoit. Il est clair que ces traits seraient profondément altérés si l'on faisait par avance droit à la demande du gouvernement fédéral. L'association, déjà accusée de néo-colonialisme par de nombreux pays tiers, deviendrait pour eux une cible facile.

D'autre part, nous inclinons à croire que les craintes du gouvernement allemand seraient fort exagérées. Nous ne disposons en effet pas d'autres éléments que ceux donnés par l'Auswärtiges Amt permettant de penser que certains États associés envisagent de reconnaître la R.D.A. L'attitude des États africains, y compris ceux qui ont paru, à un moment ou à un

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bruxelles-Ambass. (nos 3551 à 3555), Bruxelles-Delfra (nos 2322 à 2326), La Haye (nos 2851 à 2855), Luxembourg (no 275), Rome (nos 4347 à 4351), Londres (nos 17820 à 17824), Washington (nos 19910 à 19914), Abidjan (no 884), Bamako (no 621), Bangui (no 732), Brazzaville (no 798), Cotonou (no 828), Dakar (no 1155), Fort-Lamy (no 566), Libreville (no 718), Lomé (no 820), Niamey (no 645), Nouakchott (no 824), Ouagadougou (no 623), Tananarive (no 942) et Yaoundé (no 1040).

[2] Ce télégramme, rédigé le 15 novembre, a été expédié le lendemain.

autre, désireux de rechercher l'aide des pays de l'Est, a été au contraire fort prudente jusqu'ici.

Vous pourrez indiquer que si certains États associés devaient par leur comportement faire penser que les craintes du gouvernement allemand étaient sur le point d'être vérifiées, nous serions prêts à nous concerter avec lui au sujet de la situation ainsi créée et à examiner l'attitude qu'il conviendrait d'adopter en commun.

Dans l'immédiat, nous serions disposés à faire appuyer par nos représentants dans les États associés ayant des liens particuliers avec la France une démarche que pourraient effectuer les ambassadeurs d'Allemagne, et qui aurait pour objet de rappeler toute l'importance que le gouvernement de Bonn attache à la question de la non-reconnaissance de la R.D.A. Des instructions seraient dans ce cas adressées en temps utile à nos représentants.

(Collection des télégrammes.)

158

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4957 à 4963. *Moscou, 20 novembre 1962.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4724 [1].

L'ambassadeur de l'Inde, qui m'a rendu visite hier, 19 novembre, a confirmé l'impression que depuis la fin octobre, une certaine évolution en faveur de l'Inde s'était produite dans l'attitude du gouvernement soviétique.

1. Selon lui, l'article de la *Pravda* du 25 octobre (cf. mon télégramme n° 4554 [2]), dans lequel était adopté le point de vue chinois sur le caractère « arbitraire » de la ligne Mac-Mahon [3], était destiné à influencer les décisions du parti communiste indien, qui était sur le point de définir son attitude à l'égard du conflit. L'article avait produit l'effet contraire à celui qu'escomptaient les dirigeants soviétiques, puisque la majorité du parti avait condamné l'agression chinoise.

[1] Du 5 novembre, non reproduit, ce télégramme commentait le télégramme n° 4554 (voir note suivante).

[2] Du 25 octobre, ce télégramme, non reproduit, signalait un éditorial de la *Pravda* qui commentait une déclaration chinoise sur les frontières de l'Inde. Le quotidien du P.C.U.S. en profitait pour traiter l'ensemble du problème posé par les relations entre l'U.R.S.S., la Chine et l'Inde.

[3] Sir Henry Mac-Mahon représentait la Grande-Bretagne à la conférence de Simla (1913-1914), qui avait fixé la frontière entre Inde et Chine.

M. Kaul interprétait, de la même façon que cette ambassade, l'éditorial de la *Pravda* du 5 novembre [1] et estimait que le passage du rapport de M. Kossyguine (6 novembre) concernant la guerre entre l'Inde et la Chine [2] accentuait encore l'évolution esquissée par le texte en question. Au lieu de l'ouverture de pourparlers sans délai et sans condition, proposée le 5 novembre, M. Kossyguine avait suggéré, en même temps que le cessez-le-feu, des pourparlers sur une « base raisonnable ». C'était un progrès dans le sens de la neutralité.

2. Au cours de l'entretien que M. Kaul avait eu le 9 novembre avec M. Khrouchtchev, ce dernier n'avait pas caché l'embarras dans lequel le plaçait le conflit sino-indien, mettant aux prises des « amis et des alliés de l'U.R.S.S. ».

L'ambassadeur avait exposé avec beaucoup de franchise qu'en l'état actuel des choses, le peuple indien associait dans la même réprobation les communistes – chinois et soviétiques – et que ce sentiment irait s'aggravant si Moscou ne pouvait se distancer d'une agression en contradiction flagrante avec tous les principes dont se réclamait le communisme aux yeux des peuples d'Asie. C'était non seulement l'avenir des relations entre l'Inde et l'U.R.S.S., mais la position même de l'U.R.S.S. dans tout le Sud-Est asiatique qui était en jeu. Les communistes y prenaient figure d'agresseurs et d'impérialistes.

M. Khrouchtchev n'en avait pas moins maintenu qu'il lui était impossible de se prononcer contre la Chine. Il ne pouvait que souhaiter la fin du conflit (cf. mon télégramme n° 4812 [3]).

3. L'ambassadeur se posait la question de savoir si en l'état actuel des relations entre l'U.R.S.S. et la Chine populaire, – manifestement aggravées par la crise cubaine [4] – Moscou était en mesure d'intervenir à Pékin avec quelque chance d'influencer les dirigeants chinois. Il en doutait. Cependant, faisant allusion aux négociations commerciales actuellement menées à Moscou par le vice-ministre chinois du Commerce extérieur, M. Chow Hua-min, il a observé que les Soviétiques disposaient de moyens de pression économique. Ils pourraient éventuellement diminuer leurs livraisons de pétrole.

Revenant sur les propos de M. Khrouchtchev à propos de la Chine populaire « alliée de l'U.R.S.S. », M. Kaul a remarqué que le seul traité

[1] Voir à ce sujet le télégramme de Moscou n°s 4717-4723 du 5 novembre, non reproduit. Il indiquait que, par le truchement d'un éditorial de la *Pravda*, le gouvernement soviétique appelait les belligérants à la modération. Toutefois, observait l'ambassade de France, en raison de la situation sur le terrain des combats, cette incitation était plus facile à accepter par Pékin, qui tenait des gages, que par New Delhi.

[2] Dans un discours prononcé le 6 novembre à l'occasion des fêtes de l'anniversaire de la Révolution d'octobre au palais des Congrès, M. Kossyguine prônait une solution juste et raisonnable du différend sino-indien et faisait allusion à l'activité des « cercles antidémocratiques indiens ».

[3] Du 10 novembre, non reproduit. Ce télégramme relatait la réception de M. Kaul, nouvel ambassadeur de l'Inde à Moscou, par M. Khrouchtchev. Celui-ci avait témoigné de beaucoup d'amitié pour l'Inde et marqué combien il souhaitait voir au plus tôt la fin des combats; il n'avait cependant pas laissé envisager la moindre initiative en faveur de l'Inde.

[4] Sur cette crise, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116 (et note), 120, 121, 125, 127 (et notes), 129, 131 (et note), 133, 134, 136, 137, 139, 146, 147, 156.

d'alliance entre les deux pays (traité du 14 février 1950) était dirigé contre le Japon. D'autre part, la Chine populaire n'était pas membre du pacte de Varsovie (14 mai 1955). Mais ces considérations n'avaient que peu d'importance, en présence du fait que la Chine populaire représentait à elle seule le gros des effectifs du camp socialiste et que, malgré leurs graves dissentiments, Pékin et Moscou estimaient sans doute encore essentiel, face au monde capitaliste, de maintenir au moins l'apparence de « l'unité du camp ».

4. L'ambassadeur m'a dit qu'il n'avait pas abordé avec M. Khrouchtchev la fameuse question des *Mig*. C'est donc à tort qu'un lien avait été établi entre l'entretien du 9 novembre et les déclarations faites deux jours plus tard au parlement de New Delhi par le pandit Nehru [1]. Cependant, M. Kaul « espérait », comme le chef du gouvernement indien, que l'U.R.S.S. tiendrait ses engagements aussi bien en ce qui concerne la livraison des appareils que la construction en Inde d'une chaîne d'assemblage. L'attaché militaire indien a exprimé la même opinion devant le général de La Ruelle. Il s'est même montré plus affirmatif encore. Il s'agit, on le sait, d'une escadrille de *Mig* – soit une quinzaine d'appareils – livrable vers le 15 décembre.

Les indications ci-dessus confirment celles qu'a données M. Garnier dans son télégramme n° 1578 [2].

Une personnalité indienne de passage à Moscou m'a dit également qu'à son avis, le gouvernement soviétique tiendrait ses engagements. Elle a cependant spécifié que s'il existait un contrat pour les *Mig*, il n'y avait aucun accord écrit, mais seulement une entente verbale, concernant la construction d'une usine de montage. Selon la même source, trente pilotes indiens avaient déjà reçu l'entrainement nécessaire au maniement des *Mig 21* dans divers centres d'instruction soviétiques.

Pour ma part, je partage en ce qui concerne la livraison effective des appareils le scepticisme de M. Thompson (cf. votre télégramme n° 7924 [3]). Tel est également le sentiment de l'ambassadeur des États-Unis à Moscou. La propagande soviétique accuse les puissances occidentales d'alimenter le conflit et de jeter de l'huile sur le feu en livrant des armes à l'Inde. Les dirigeants soviétiques doivent craindre l'exploitation que feraient contre eux leurs « frères chinois » de la livraison de *Mig* à New Delhi, bien qu'au stade actuel des opérations, ces avions ne puissent être que d'une maigre utilité.

[1] Le 11 novembre, M. Nehru confirmait que l'Inde avait commandé des *Mig 21* à l'U.R.S.S. et déclarait espérer que l'U.R.S.S. tiendrait ses engagements.

[2] Du 14 novembre, non reproduit. D'après ce télégramme, M. R. K. Nehru se demandait si, en fait, l'U.R.S.S. était en mesure d'intervenir avec force à Pékin. Il estimait que, même libérée de l'hypothèque cubaine, la diplomatie soviétique ne disposait pas d'un grand crédit auprès des Chinois.

[3] Du 16 novembre, qui transmettait le télégramme de Washington n° 6467 du 14 novembre, non retenu. D'après ce télégramme, M. Thompson estimait que les Chinois visaient à provoquer l'arrêt du programme soviétique d'investissements à l'Inde et celui de leurs fournitures militaires; à ses yeux, l'U.R.S.S. n'honorerait pas sa promesse de livrer à New Delhi des *Mig 21*.

5. L'ambassadeur de l'Inde était très préoccupé de la chute de Wallong [1] et du développement de l'attaque chinoise à proximité de la frontière birmane. Il se demandait quelle serait l'attitude des puissances occidentales si l'avance ennemie se poursuivait.

(Collection de télégrammes.)

159

M. Soulié, Ambassadeur de France à Djeddah,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 50 à 53. *Djeddah, 22 novembre 1962, 11 h.*

(*Reçu :* 13 h. 32.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 19 [2] et 34 [3].

Il me paraît possible de compléter les impressions générales recueillies depuis mon arrivée par celles concernant notre pays.

Rarement la France a connu en Arabie saoudite une faveur aussi grande que celle dont elle bénéficie aujourd'hui. De nombreuses expositions sont spontanément offertes. Le roi Fayçal saisit toutes les occasions de dire qu'il attend beaucoup de notre pays pour une relance économique et l'équipement du Royaume.

Dans les milieux officiels, on répète à qui veut l'entendre que seul le chef de l'État français a su, à l'occasion de la crise du Yémen [4], distinguer nettement entre les bons et les mauvais, choisir entre la sagesse et l'aven-

[1] Le 18 novembre.

[2] Dans le télégramme nos 19 à 26 du 15 novembre, non reproduit, le nouvel ambassadeur, envoyé pour la reprise des relations diplomatiques, donne ses premières impressions sur l'Arabie saoudite en fonction des événements du Yémen. La dynastie des Al-Séoud connaît une phase difficile avec une crise gouvernementale, ce qui a empêché une intervention directe au Yémen où Nasser avait envoyé des troupes. Dans le même temps, la propagande nassérienne soude une opposition au régime et le progressisme musulman s'étend. Toutefois, les tribus bédouines soutiennent la dynastie et tempèrent l'action révolutionnaire, dirigée surtout contre le rigorisme religieux. L'émir Fayçal a annoncé des réformes sociales et une nouvelle Constitution, ce qui consolide sa position. Cependant, cinq avions américains d'intervention ont atterri à Djeddah le 14 novembre afin de dissuader Nasser d'une intervention sur le sol d'Arabie. Le roi Séoud, en appelant les pays frères à s'unir, serait prêt à ménager le leader du Caire; Israël deviendrait à nouveau le bouc émissaire d'une réconciliation.

[3] Télégramme de Djeddah nos 34 à 39 du 18 novembre, non reproduit. L'ambassadeur continue le compte-rendu de la situation en Arabie saoudite. Les États-Unis ont fait comprendre implicitement à l'Égypte qu'ils ne toléreraient pas une intervention militaire en Arabie saoudite. En outre, on peut constater de la part de quelques progressistes saoudiens une tendance plus favorable à la monarchie depuis le retour de l'émir Fayçal et l'élimination du fils du roi Séoud. Une évolution se dessine vers un règlement par la négociation du problème du Yémen où les partisans de l'émir Badr stagnent militairement; les Occidentaux pensent que Sallal doit l'emporter; une médiation relevant de la diplomatie secrète, peut-être avec les États-Unis, aurait des chances d'aboutir, l'émir Fayçal ayant le sens des réalités.

[4] Sur cette crise, voir ci-dessus le n° 154 (et note)

ture. La reconnaissance de Sallal par l'Allemagne occidentale, celle attendue des États-Unis, ont heurté, non pas qu'on ne puisse admettre, bien que mal discernés, certains impératifs de politique étrangère, mais simplement parce que la révolte de Sanaa s'intensifiait avec Nasser et les graves offenses dont il s'était rendu coupable, en termes grossiers, envers la famille royale et surtout le défunt roi Séoud.

On dit de même que l'expérience de la France en matière d'islamisme aidera à faire comprendre à l'extérieur la nécessité de réformes prudentes, pour ne pas précipiter dans l'anarchie et la révolte par un déracinement trop brutal de son milieu communautaire et religieux une masse bédouine moyenâgeuse qui ne sait encore par-delà Dieu que rêver le glaive.

Quels qu'en soient les composants dont la nature pour certains est modifiable, ce climat peut nous permettre de nous intégrer dans le vaste programme d'exploitations nouvelles (fer et chrome) et d'équipement du territoire (routes, voies ferrées, forages, écoles, hôpitaux) entrepris par Fayçal et d'améliorer une balance commerciale jusqu'ici déplorable.

Le Premier ministre élabore actuellement une législation pour donner aux investissements étrangers une sécurité juridique et de procédure qu'ils n'avaient pas jusqu'ici.

Le Département appréciera en fonction de ces données si les perspectives offertes en Arabie saoudienne présentent un aspect suffisamment positif pour ne pas être compromises par une reconnaissance de la République du Yémen tant que subsisteront les incertitudes de la situation actuelle dans le Moyen-Orient.

(Afrique-Levant. Arabie saoudite AR 6-3.)

160

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Bruxelles-Ambass., Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Wellington, Washington, Berne, Vienne.

T. n°s 8555 à 8557;
3590 à 3592; 2386 à 2388;
2877 à 2879; 278 à 280;
4401 à 4403; 17617 à 17619;
1708 à 1710; 325 à 327;
232 à 234; 20366 à 20368;
805 à 807; 699 à 701.

Paris, 22 novembre 1962, 16 h. 22, s. h. [1].

Je vous adresse sous les numéros suivants un compte rendu des négociations de Bruxelles sur l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.

[1] Par courrier en clair.

À la demande de la délégation anglaise, les problèmes concernant l'agriculture britannique avaient été retirés de l'ordre du jour de la treizième session ministérielle. Les débats ont donc porté principalement sur le régime des importations du Royaume-Uni en provenance de certains pays du Commonwealth. Diverses questions plus ou moins importantes ont en outre été abordées. Par ailleurs, les Six ont eu un échange de vues sur le règlement financier adopté en janvier dans le cadre de la politique agricole commune.

I. *Association des pays du Commonwealth.*

a. Le cas des pays africains indépendants du Commonwealth (Ghana, Nigeria, États d'Afrique orientale) qui ont refusé l'association à la Communauté a été examiné en premier lieu. Les Six ont indiqué aux Britanniques qu'ils étaient disposés à envisager les arrangements suivants :

– La possibilité de s'associer ultérieurement à la Communauté demeure ouverte à ces pays, au titre des dispositions de la convention en cours de négociation; il est prévu en effet que le régime d'association pourra être étendu à des pays dont les conditions économiques et sociales sont analogues à celles des associés actuels. Il y a lieu de noter que nos partenaires allemands et néerlandais notamment sont très désireux que ces pays rejoignent le camp des associés et voudraient que la Communauté les aide, par son attitude conciliante, à revenir sur leur refus de s'associer.

– La Communauté élargie pourra conclure avec ces pays, s'ils le demandent, des accords commerciaux. Toutefois, ces accords ne pourront procurer à leurs bénéficiaires des avantages comparables à ceux du régime de l'association et leur contenu sera sans doute plus limité que celui des *comprehensive trade agreements* envisagés pour l'Inde et le Pakistan.

– L'application du tarif extérieur commun aux importations du Royaume-Uni en provenance de ces pays sera réalisée progressivement au cours de la période transitoire, étant entendu toutefois qu'un premier rapprochement aura lieu dès l'adhésion britannique. Le rythme de décalage proposé est celui déjà fixé pour les produits indiens et pakistanais autres que les cotonnades.

– La liste des produits tropicaux pour lesquels les Britanniques demandent un droit nul sera examinée, mais peu de possibilités existent en ce domaine, mis à part le cas des bois tropicaux pour lesquels une décision de principe de suppression du droit a déjà été prise au moment de la négociation sur la liste G [1].

M. Heath a regretté que les Six n'aient pu accepter le maintien, au moins pour une période transitoire, du régime actuel des importations au Royaume-Uni pour les productions de ces pays. Il a paru se résigner toutefois sans grande difficulté à la disparition de la préférence dont elles

[1] Définie par un accord conclu à Rome le 2 mars 1960 entre ministres des Six, la liste G comprenait un certain nombre de produits pour lesquels les droits du futur tarif douanier extérieur de la Communauté économique européenne ne seraient pas conformes à la règle générale de la moyenne arithmétique des droits nationaux. Elle comprenait notamment les alcools, les pâtes à papier, le plomb et le zinc, l'aluminium et le magnésium, les pièces détachées d'automobiles.

bénéficient actuellement dans le Royaume-Uni et même à l'apparition d'une contre-préférence au profit des associés actuels. Il a exprimé le souhait que la Communauté élargie favorise la conclusion d'accords mondiaux pour les principaux produits tropicaux. Il a rappelé par ailleurs que son gouvernement approuvait les objectifs généraux de la convention d'association ainsi que les mesures d'accélération qui avaient été décidées par les Six en ce qui concerne la suppression des droits de douane et la mise en place du tarif extérieur commun pour les principaux produits tropicaux. La délégation britannique fera part de ses observations sur le texte de la convention lorsque celui-ci lui aura été communiqué. Elle est prête à discuter des aspects financiers de sa participation.

b. Les Six ont accepté le principe de l'association d'Aden, suivant le titre IV du traité de Rome [1] sous réserve, d'une part de l'évolution de la situation politique dans cette région [2], d'autre part de la conclusion d'un accord pour les produits pétroliers. Ces produits, au cas où un protocole les concernant n'aurait pu être conclu avant l'adhésion britannique, et tant qu'il ne le serait pas, seraient exclus du régime de l'association. Par ailleurs, les Six ont refusé de se lier les mains en reconnaissant, comme l'aurait souhaité M. Heath, que les arrangements envisagés pour les produits pétroliers d'Aden devraient s'inspirer des solutions adoptées dans le cas des Antilles néerlandaises.

À l'occasion de ce débat, la délégation française a rappelé que l'association des pays du Commonwealth producteurs de pétrole, raffiné à partir du brut importé (Aden) ou à partir du brut originaire (Trinité), posait des problèmes délicats qui devraient être examinés compte tenu des perspectives de politique énergétique commune. Elle remettra un document à ce sujet.

c. Territoires sud-africains (Betchounaland, Swaziland et Basoutoland). Ces territoires sont intégrés dans l'Union douanière sud-africaine et pour cette raison, leur association à la C.E.E., demandée par les Britanniques ne paraît pas possible. La délégation britannique a accepté que les suppléants recherchent si d'autres formules ne permettraient pas d'apporter à ces territoires des avantages comparables à ceux de l'association.

d. Malte. Les autorités de Malte désiraient s'associer avec la C.E.E, sur la base de l'article 238 du traité [3], avec sans doute l'espoir d'obtenir, comme la Grèce, une aide financière. La difficulté tient au statut de l'île. S'agissant d'un pays qui ne dispose pas de la pleine souveraineté internationale, on voit mal, du côté français, comment il pourrait lui-même contracter une association avec la C.E.E. Nos partenaires considèrent que cette objection n'est pas fondée. La question a été renvoyée à plus tard.

[1] Il s'agit plus probablement de la quatrième partie du traité de Rome, relative à l'association des pays d'outre-mer.

[2] Sur la situation politique au Yémen, voir ci-dessus le n° 154 (note).

[3] Article 238 du traité de Rome : « La Communauté peut conclure avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières (...) »

II. *Questions diverses.*

a. Produits agricoles transformés.

Pour mettre fin à des discussions interminables, les Six ont proposé d'appliquer à tous ces produits la solution du « décalage assoupli », c'est-à-dire de la mise en place très progressive du tarif extérieur commun par le Royaume-Uni. Une suspension du droit, pour trois produits intéressant l'Australie, peut être en outre accordée. La délégation britannique a accepté ces propositions dans ce qu'elles avaient de plus favorable que les solutions envisagées jusqu'ici produit par produit; mais elle n'en a pas moins continué à demander aux Six de consentir des concessions plus substantielles (réduction du droit et octroi de contingents tarifaires) pour quelques productions (saumon du Canada, fruits séchés et conserves de fruits d'Australie).

Les Six ont clairement indiqué qu'ils avaient présenté une offre globale et qu'ils avaient pratiquement atteint dans ce domaine la limite des concessions possibles.

b. Droits nuls.

La délégation britannique a maintenu, après consultation des autorités canadiennes, sa demande de droit nul pour le papier journal. Son souci est d'obtenir l'assurance claire et définitive que le Canada pourra maintenir ses exportations sur le Royaume-Uni même dans l'hypothèse où les producteurs scandinaves concurrents deviendraient associés ou membres de la C.E.E.

Pour l'aluminium, par contre, la délégation britannique, sans renoncer à sa demande d'un droit nul, a fait un pas en avant en acceptant de prendre comme hypothèse de travail la solution consistant à octroyer au Royaume-Uni un contingent tarifaire. La difficulté consiste maintenant à définir le montant de ce contingent, point sur lequel les Six ont entre eux des vues opposées.

c. Viande de mouton.

Il est peu vraisemblable qu'une organisation commune de marché soit établie pour ce produit avant l'adhésion britannique. Les dispositions générales du traité de Rome devraient donc s'appliquer. Les Britanniques désirent toutefois obtenir l'assurance, d'une part que le régime de prix garantis pour leurs producteurs sera maintenu, d'autre part que les importations en provenance de la Nouvelle-Zélande demeureront possibles, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Sur le premier point, il paraît évident que le régime des prix garantis peut subsister dans la période transitoire tant qu'une organisation commune de marché n'est pas établie ou que des règles de concurrence ne sont pas définies. Au stade du marché unique, le maintien des prix garantis créerait par contre au profit du producteur anglais une discrimination incompatible avec les dispositions générales du traité.

En ce qui concerne les importations en provenance de la Nouvelle-Zélande, les Six ont indiqué que le traité offrait aux États membres la possibilité d'obtenir, de la Commission, l'octroi de contingents tarifaires pour les produits agricoles (article 25, article 23, § 3 [1]). La délégation britannique désirerait obtenir la certitude que la Commission fera jouer cette disposition, à la demande du Royaume-Uni, si l'application du tarif extérieur commun gêne ou paraît gêner en quoi que ce soit les exportations néo-zélandaises. Ceci reviendrait, en d'autres termes, à accorder une dérogation générale et permanente pour les exportations de viande de mouton de la Nouvelle-Zélande, sans souci des autres aspects du problème, et notamment de la nécessité d'éviter des perturbations sur les marchés des autres viandes. Les suppléants ont été chargés de reprendre l'examen de cette question.

III. *Règlement financier.*

La délégation française a rappelé sa position : le règlement financier constitue la clé de voûte de la politique agricole commune dont la réalisation est essentielle pour l'avenir de la Communauté. Or, les discussions passées ont montré que des incertitudes, aggravées par l'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E., subsistaient en ce qui concerne l'application du principe de l'affectation communautaire des prélèvements. Nous considérons dans ces conditions qu'il est indispensable de donner avant l'adhésion britannique aux engagements pris par les Six un caractère parfait et irrévocable. Nous sommes prêts à rechercher une formule conciliant le principe de l'affectation communautaire des prèlevements à la fin de la période transitoire et celui d'une répartition équitable des charges dans la Communauté.

Nos partenaires ont repris les objections déjà exprimées au Comité des suppléants. Ils ne remettent évidemment pas en cause le principe de l'affectation communautaire des prélèvements, mais ils n'estiment ni possible, ni souhaitable de terminer avant l'adhésion britannique la procédure qui permettrait de considérer comme définitifs les engagements acceptés en janvier. Cette procédure (article 201 du traité [2]) prévoit l'intervention successive de l'Assemblée parlementaire européenne pour avis, du Conseil des ministres pour décision et enfin des Parlements nationaux suivant les règles constitutionnelles en vigueur dans chaque État. Bien que la question puisse être controversée, nos partenaires considèrent que cette procédure

[1] Article 25, § 3 du traité de Rome : « En ce qui concerne les produits énumérés à l'annexe II du présent traité, la Commission peut autoriser tout État membre à suspendre en tout ou en partie la perception des droits applicables ou lui octroyer des contingents tarifaires à droit réduit ou nul, à condition qu'il ne puisse en résulter des perturbations sérieuses sur le marché des produits en cause. »

[2] Article 201 du traité de Rome : « La Commission étudiera dans quelles conditions les contributions financières des États membres prévues à l'article 200 pourraient être remplacées par des ressources propres, notamment par des recettes provenant du tarif douanier commun lorsque celui-ci aura été définitivement mis en place. À cet effet, la Commission présentera des propositions au Conseil. Le Conseil, statuant à l'unanimité, pourra, après avoir consulté l'Assemblée sur ces propositions, arrêter les dispositions dont il recommandera l'adoption par les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. »

n'a pas encore été engagée. Certains d'entre eux, et notamment les Italiens, paraissent disposés à procéder aux deux premières étapes (avis de l'Assemblée parlementaire européenne et décision du Conseil) avant l'adhésion anglaise. Mais ils sont unanimes pour repousser à plus tard, c'est-à-dire à la fin de la période transitoire, l'approbation par les Parlements. Leurs arguments sont les suivants :

– Les dispositions adoptées en janvier [1] avaient le mérite de laisser chaque gouvernement juge du moment psychologiquement le plus opportun pour présenter à son parlement une décision aussi importante que celle de l'affectation à la Communauté de ressources ayant jusqu'ici un caractère national. La demande de la délégation française tendant à précipiter la procédure convenue n'est pas justifiée, puisque les Anglais acceptent maintenant de prendre le même engagement que les États membres; elle fait courir des risques inutiles dans la mesure où les réactions des opinions parlementaires, mal ou insuffisamment préparées, sont imprévisibles. La délégation française a fait remarquer à cet égard que les débats parlementaires sur cette question pourraient être facilités s'ils avaient lieu à l'occasion de la ratification des actes relatifs à l'adhésion du Royaume-Uni.

– À ce stade, il est impossible de donner des indications précises sur la situation existant en 1970 et notamment sur le montant des prélèvements, qui peut être négligeable, et sur celui des dépenses communautaires. Ces précisions sont cependant indispensables pour présenter le dossier aux Parlements.

– La décision concernant l'affectation communautaire des prélèvements ne peut être présentée aux parlements que si d'autres ressources communautaires ont été dégagées. M. Hallstein a rappelé à cet égard que le programme d'action déposé par la Commission envisageait justement l'affectation à la Communauté des droits de douane; mais plusieurs délégations (allemande, italienne, néerlandaise) ont montré qu'elles jugeaient prématuré de s'engager dans cette voie.

Toutes les délégations se sont montrées intéressées par notre référence au principe de la répartition équitable des charges. La Commission a indiqué qu'elle ferait part, au cours de la prochaine réunion, de ses réflexions à ce sujet.

À la fin de ce débat, la délégation française a suggéré une nouvelle possibilité en matière de procédure; l'acte concernant l'adhésion britannique comporterait une clause reprenant les dispositions du règlement financier sur l'affectation communautaire du prélèvement; ces dispositions feraient ainsi l'objet des procédures de ratification au même titre que toutes les autres dispositions concernant l'adhésion du Royaume-Uni. Cette suggestion n'a pu être examinée, mais nos partenaires ont paru en prendre note avec intérêt.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur l'accord du 14 jnvier 1962 relatif à la politique agricole commune, voir l'*Année politique 1962*, p. 382-383.

161

Note du Ministère d'État chargé des Affaires algériennes [1]

Le problème des anciens supplétifs algériens ayant servi dans l'armée française

N. *Paris, 22 novembre 1962.*

1° *Les données.*

– Le chiffre de 400.000 souvent annoncé n'est pas global, *mais cumulé.* Il correspond au nombre de supplétifs musulmans ayant servi depuis 1956 (parfois quelques mois seulement), dont certains se sont ensuite ralliés au F.L.N.

– Au 1er janvier 1962, 80.000 (18.000 moghaznis, 12.000 G.M.S. [2], 50.000 harkis) ont été démobilisés progressivement.

2° *Problèmes posés par le reclassement en France.*

– assurer leur *protection contre le F.L.N.* (actuellement en train de recenser les anciens supplétifs algériens en France);

– assurer l'ordre public (éviter qu'ils ne soient utilisés comme masse de manœuvre par des éléments politiques);

– assurer des possibilités de reclassement dans l'activité économique française;

– assurer leur logement.

3° *Les mesures prises.*

A. *En Algérie* :

– démarches de l'ambassadeur [3],

– démarches de la Croix-Rouge internationale [4],

– protection assurée par l'armée française, dans tous les cas où cela est possible.

[1] Cette note a été préparée en vue des entretiens franco-algériens des 30 novembre-4 décembre 1962. (Sur ces entretiens, voir ci-après le n° 181.)

[2] *Note du document* : Groupes mobiles de sécurité.

[3] Démarches écrites : le 19 septembre, auprès du président de l'Exécutif provisoire algérien; puis à la suite des instructions venant de Paris figurant dans le télégramme nos 1953-1958 du 7 novembre, portant sur les violences commises contre les ressortissants français et anciens supplétifs de l'armée française en Algérie, une nouvelle démarche a été effectuée le 13 novembre auprès du ministre algérien des Affaires étrangères, M. Khemisti. À ces demandes écrites ont succédé des démarches verbales : le 14 novembre, auprès de M. Houhou, directeur des Affaires françaises, et le 18 novembre, auprès de M. Khemisti.

[4] On apprenait à Alger, le 19 novembre, que les démarches effectuées par M. Roger Vust, délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Alger, afin d'obtenir l'autorisation de rendre visite aux anciens harkis détenus dans divers camps d'Algérie, n'avaient pas encore abouti. Aussi le C.I.C.R. annonçait-il qu'il s'était adressé directement le 7 novembre à M. Ben Bella pour lui confirmer le vif désir du Comité d'exercer sa mission humanitaire traditionnelle en faveur de cette catégorie de personnes.

B. *En France* :

Rapatriement en France : 26.900 dont, hébergés dans des camps 12.300, reclassés 7.200, engagés dans l'armée française 3.200, en cours de transfert dans les camps 3.200, initiatives individuelles 1.000 [(1)].

a. Hébergement dans des camps.

En attendant que leur soient assurés des emplois, le logement et surtout les conditions de sécurité, les anciens supplétifs sont protégés, nourris et logés dans des camps :

– camp de La Rye 1.000 [(2)],
– camp de Rivesaltes 8.000 [(3)],
– camp de Larzac [(4)],
– camp de Saint-Maurice l'Ardoise 3.300 [(5)],

3.200 en cours de transfert.

Une action sociale est menée parallèlement. En effet, dans ces camps, ont été créés des centres de préformation professionnelle, de rattrapage scolaire, ainsi que des foyers féminins.

Une cinquantaine d'instituteurs du contingent assurera la scolarisation dans ces camps.

b. Engagés dans l'armée française 3.200.

c. Reclassement dans l'activité économique 7.200.

– *Reclassements individuels* : 6.000 ont été reclassés, dont un cinquième dans le secteur agricole et quatre cinquièmes dans le secteur industriel (Houillères du Nord, industries du bâtiment, industries de l'Est de la France, etc.);

– *Reclassements collectifs* : 1.250 en cours de reclassement dans des *chantiers de forestage* [(6)].

Chacun de ces chantiers assure l'assistance de 25 familles, soit 125 personnes environ, préunies par groupes ethniques.

L'encadrement est réalisé par des militaires afin d'assurer la protection des anciens harkis.

Le logement est assuré, soit dans des villages abandonnés, remis en état, soit dans des constructions préfabriquées (financées sur les crédits du secrétariat d'État aux rapatriés).

[(1)] *Note du document* : Une demi-brigade de fusiliers marins de Nemours a fait rapatrier dans l'Ardèche un millier d'anciens supplétifs.

[(2)] *Note du document* : Camp mis à la disposition du ministère des Rapatriés.

[(3)] *Note du document* : Camp militaire.

[(4)] *Note du document* : Ce camp vient d'être fermé.

[(5)] *Note du document* : Camp militaire.

[(6)] *Note du document* : Notamment dans les Basses-Alpes, le Gard, le Gers, la Drôme, les Pyrénées-orientales.

4° *Projets.*

Différents projets sont à l'étude afin d'assurer la protection et le reclassement des anciens harkis, en facilitant leur adaptation sociale à la vie en France :

– Projet de recensement à l'étude au ministère de l'Agriculture dans le cadre de la rénovation de la forêt provençale.

– Projet de construction de 2.000 logements soumis aux Finances par la S.O.N.A.C.O.T.R.A.L.

– Accélération de la préformation professionnelle des harkis [1].

– Intervention auprès du patronat afin que les supplétifs soient employés *en priorité* par rapport aux autres Algériens qui émigrent en France.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

162

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4526 à 4540. *Londres, 23 novembre 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* 22 h. 50, 21 h.)

J'ai eu hier après-midi un entretien avec sir Harold Caccia, en vue de m'informer de la manière dont on voit ici l'évolution du conflit sino-indien [2]. Je rends compte dans mon télégramme suivant de ce que m'a dit le sous-secrétaire d'État permanent à ce sujet.

Il a tenu dès le début de la conversation à évoquer la prochaine visite que le Premier ministre doit faire au général de Gaulle [3]. M. Macmillan avait surtout en vue de recueillir l'opinion de M. le Président de la République sur la situation générale après la crise de Cuba. Il était d'autant plus désireux d'avoir cet échange de vues qu'il doit rencontrer le président Kennedy le 20 ou 21 décembre [4]. Sir Harold était d'ailleurs convaincu que le général de Gaulle devait de son côté voir le président des États-Unis dans le courant de janvier et j'ai cru comprendre que la source de cette information était d'origine américaine, bien que mon interlocuteur ait aussitôt ajouté que rien d'officiel ne lui avait été dit à ce sujet.

[1] *Note du document :* 1/100 seulement d'entre eux est susceptible d'entrer dans une école professionnelle.

[2] Sur le conflit sino-indien, voir ci-dessus les n°s 115 (et note), 124, 126, 130, 135, 144 (note), 158. Le 20 novembre, le gouvernement chinois ordonnait le cessez-le-feu à partir du 22 novembre, 0 h. (21 novembre, 17 heures, heure française) et proposait une rencontre Nehru-Chou En-Laï. Il décidait également que, à partir du 1er décembre, ses troupes se retireraient à vingt kilomètres en deçà de la ligne de contrôle effective du 7 novembre 1959.

[3] La rencontre entre les deux hommes d'État devait avoir lieu à Rambouillet les 15 et 16 décembre : les procès-verbaux des entretiens sont ci-après reproduits sous le n° 200.

[4] Les entretiens du président Kennedy et de M. Macmillan auront lieu à Nassau, dans les îles Bahamas, du 18 au 21 décembre : voir ci-après les n°s 209 (et note), 211, 215 à 217.

M. Macmillan, m'a-t-il dit d'autre part, parlera forcément au général de Gaulle du Marché commun, mais il tenait à ce que l'on précisât bien qu'il n'aborderait pas les sujets en cours de discussion à Bruxelles. La préoccupation que l'on a ici est que la rencontre du président de la République et du Premier ministre, lorsque elle sera annoncée, n'amène pas les délégations à interrompre leurs travaux en attendant de cette conversation une solution à tous les problèmes en suspens.

Evoquant dans la suite de la conversation les perspectives d'une négociation avec les Soviets, sir Harold Caccia a noté que ceux-ci semblaient donner actuellement priorité à la négociation sur les expériences nucléaires et à l'éventuelle conclusion d'un pacte de non-agression entre les membres de l'O.T.A.N. et ceux du pacte de Varsovie. Ils paraissaient désireux de n'aborder la discussion sur Berlin qu'en troisième position.

Sur Berlin même, les propos tenus à sir Frank Roberts [1] marquaient bien, de l'avis du sous-secrétaire permanent, une prise de position nouvelle de leur part. L'ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou a été longuement interrogé à son retour ici sur les détails de la conversation : il en ressort qu'il s'est abstenu volontairement de poser des questions à M. Khrouchtchev et le Foreign Office l'approuve entièrement de n'avoir fait qu'enregistrer les propos qui lui étaient tenus. Bien que M. Khrouchtchev soit resté vague sur les points fondamentaux, le Foreign Office continue à n'exclure aucune des interprétations les plus optimistes, comme celle qu'avait avancée lord Home (mon télégramme n°s 4362 à 4368 [2]).

Sir Harold Caccia m'a dit que sans vouloir s'abandonner à trop d'illusions, il estimait que les Occidentaux pourraient, au cas où le marchandage sur Berlin serait repris par M. Khrouchtchev, considérer deux points comme acquis : il n'était plus question d'exiger le départ des troupes occidentales de Berlin, ni de réclamer la présence à Berlin Ouest d'un contingent soviétique. Sur ces deux points, nous savions désormais que nous pouvions rester intransigeants sans risque de rupture. Quant à l'exigence d'une solution « temporaire » qui avait toujours figuré dans les propositions antérieures, elle n'apparaissait cette fois que d'une manière fugitive : M. Khrouchtchev n'a prononcé le mot « temporaire » qu'une fois et sans y insister. Il y a peut-être là aussi, d'après le Foreign Office, l'indice d'une évolution de sa part.

J'ai répété à sir Harold Caccia qu'à notre avis, les propos de M. Khrouchtchev ne faisaient que confirmer, à quelques nuances près, les ouvertures antérieures à l'affaire de Cuba, que sa position fondamentale visant à

[1] Sur l'entretien, le 12 novembre, entre l'ambassadeur de Grande-Bretagne en U.R.S.S. et M. Khrouchtchev, se reporter au télégramme de Moscou n°s 4853-4864 du 13 novembre, ci-dessus publié sous le n° 149.

[2] Du 14 novembre, non reproduit, ce télégramme relatait un entretien, la veille, de M. de Courcel avec lord Home. Celui-ci avait évoqué les propositions présentées par M. Khrouchtchev au cours de la visite d'adieu de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Frank Roberts. L'homme d'État soviétique avait fait deux ouvertures, l'une sur l'arrêt des expériences nucléaires, l'autre sur Berlin, d'où lord Home concluait que M. Khrouchtchev lui paraissait pour la première fois désireux de rechercher la voie d'un accord sur ces deux problèmes et qu'une conversation générale pourrait s'engager.

remettre en cause le statut de Berlin n'avait pas changé et que, tout en admettant que ces différentes hypothèses fussent examinées par le groupe de Washington, nous ne voyions pour notre part rien qui justifiât une relance de la conversation avec Moscou.

Sir Harold Caccia a longuement évoqué devant moi le conflit sino-indien et ses développements successifs et spectaculaires des huit derniers jours. L'avance chinoise vers la vallée du Brahmapoutre pouvait faire craindre il y a quarante-huit heures un désastre militaire. Cette menace est provisoirement écartée. Cependant, les sujets de préoccupation ne manquent pas. Les nouvelles reçues de Delhi et les dépêches du haut-commissaire britannique font état d'un désarroi et d'une désorganisation complète, comme si l'État indien, soumis à de trop fortes tensions externes et internes, était sur le point de s'effondrer.

Le plus urgent, selon les Britanniques, n'est pas d'apporter une aide massive et immédiate à l'Inde, mais d'y voir clair avant d'entreprendre un tel effort. La Grande-Bretagne n'avait envoyé jusqu'à présent que quelques cargaisons de fusils et de petit matériel. Les Indiens réclamaient toutes sortes de choses, y compris des bombardiers *Canberra* (Il était question d'une commande de 80 *Canberra*) qui valent fort cher. Or, quoi qu'il en dise, le gouvernement indien est incapable de payer. C'est l'un des aspects des entretiens anglo-américains de la semaine dernière sur lequel mon interlocuteur a insisté [(1)]. Les conclusions auxquelles les experts étaient provisoirement parvenus, a-t-il ajouté, sont d'ailleurs complètement dépassées. Il faut maintenant attendre le rapport que les missions envoyées à New Delhi feront à leurs gouvernements respectifs. C'est alors seulement que l'on pourra reprendre utilement un échange de vues sur la coordination de l'effort d'assistance à l'Inde. Le Foreign Office compte nous informer des conclusions auxquelles il parviendra à ce sujet et nous proposer de coordonner nos propres fournitures avec les fournitures anglaises et américaines.

Que veulent au juste les Chinois ? Sir Harold reste perplexe : les données cartographiques et historiques sont confuses. On pouvait supposer que la ligne sur laquelle ils ont décidé de se replier préfigure celle qu'ils ont l'intention de demander comme frontière définitive lors des négociations ultérieures. On en revient alors à l'hypothèse du marchandage N.E.F.A. [(2)] contre Ladakh qui paraissait être dans leur esprit depuis le début. Mais cela n'est pas sûr. Il n'est pas exclu qu'ils revendiquent, dans la N.E.F.A., une ligne correspondant à ce qu'ils appellent la frontière traditionnelle, c'est-à-dire à la falaise qui borde la plaine d'Assam, ou simplement qu'ils prennent leurs quartiers d'hiver sur les positions définies dans la note du [20] [(3)] novembre, et qu'ils reprennent leur poussée en avant au printemps en faisant jouer l'une des trois clauses qui justifient d'avance, dans la note du 20 novembre, une reprise des hostilités. De toute manière, la Chine a

[(1)] Le 20 novembre, lord Home s'était entretenu du conflit sino-indien avec M. David Bruce, ambassadeur des États-Unis.

[(2)] North-East Frontier Agency.

[(3)] La date de la note est à demi-effacée; il faut lire vraisemblablement : 20 novembre.

démontré que l'Inde était à sa merci. Elle place son adversaire devant le choix entre une défaite militaire ou une capitulation diplomatique.

J'ai demandé à sir Harold Caccia si le gouvernement britannique comptait faire parvenir un avis quelconque à New Delhi sur l'offre chinoise. La réponse a été négative. Le Premier ministre s'est soigneusement abstenu de prendre position devant les Communes. Il faut laisser les Indiens prendre leur décision tout seuls en souhaitant que celle-ci soit la plus raisonnable possible. La pire folie, a observé mon interlocuteur, serait que l'Inde prenne l'initiative de rompre le cessez-le-feu. Celui-ci lui procurait, en effet, un répit dont elle a le plus grand besoin pour réorganiser son armée. Les propositions chinoises de négociation ne sont pas assorties d'une limite dans le temps. On souhaite visiblement ici que le pandit Nehru en profite pour tâcher de reprendre en main son gouvernement et son parlement, qu'il laisse passer le spasme émotionnel du moment et fasse des contre-propositions.

Sur la situation personnelle du Premier ministre indien, on ne se fait pas d'illusion. Elle est fortement affaiblie et sur le plan international et sur le plan interne. Lord Home, rencontré avant-hier dans un dîner, l'avait constaté devant moi. Il envisageait même comme plausible le départ du pandit Nehru dans un proche avenir, et son remplacement par une autre personnalité comme M. Desai, en supposant qu'un civil puisse encore reprendre la situation en main. Sir Harold Caccia, qui sur ce point est certainement plus que le ministre des Affaires étrangères dans la ligne gouvernementale, estime que le pandit n'est pas remplaçable au stade actuel. Des personnalités, militaires ou civiles, qui ont émergé à la faveur de la crise, aucune n'a la stature nationale. La liquidation politique du Premier ministre indien à la suite d'une négociation engagée contre la volonté du Parlement ou d'une nouvelle défaite militaire constitue évidemment une éventualité que l'on redoute à Londres de voir se réaliser.

L'attitude du Pakistan est, bien entendu, un autre sujet de préoccupation dont mon interlocuteur m'a entretenu; la réaction pakistanie a été très au-delà de ce que l'on prévoyait. Le maréchal Ayoub Khan est tenu ici pour un homme raisonnable qui, en son for intérieur, est parfaitement conscient du péril chinois et souhaite un rapprochement avec l'Inde, mais il doit tenir compte d'une opinion déchaînée. Les Britanniques ne croient pas pour autant que l'on risque une initiative de l'armée pakistanaise sur la frontière du Cachemire ni même une insurrection montée de Karachi sur les arrières indiens. On espère beaucoup que M. Sandys pourra se rendre prochainement à Karachi pour convaincre le Maréchal de résister aux pressions dont il est l'objet.

(Collection des télégrammes.)

163

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

D. n° 540/AP. *Alger, 23 novembre 1962.*

Par diverses communications [1], j'ai rendu compte à Votre Excellence des démarches faites auprès du gouvernement algérien, par mes collaborateurs et par moi-même, au sujet de la cathédrale d'Alger et des conditions dans lesquelles le ministre des Habous et lieux saints de l'islam avait pu disposer de la cathédrale, le 2 novembre, pour la prière solennelle du vendredi.

J'ai eu l'occasion de signaler aussi que l'archevêché avait depuis longtemps, sans consulter le gouvernement français, mené seul sa négociation à ce sujet avec le gouvernement algérien et ne nous avait informés que très tardivement et du reste incomplètement.

Voici que la *Semaine religieuse d'Alger*, dans son édition du 15 novembre qui vient de me parvenir, fait enfin sur cette affaire toute la lumière.

C'est par un décret du 15 octobre, apprenons-nous par ce bulletin, que l'archevêque, conformément aux canons 1170 et 1187, a rendu à un usage profane l'église Saint-Philippe d'Alger, cathédrale du diocèse, supprimant en même temps les effets de sa consécration.

Par ailleurs, Mgr Duval a demandé au Saint-Siège de désigner comme nouvelle cathédrale d'Alger l'église du Sacré-Cœur, une bâtisse d'un style très moderne, située vers le haut de l'ancienne rue Michelet, aujourd'hui rue Mourad-Didouche.

Votre Excellence voudra bien trouver en annexe le récit fait par la *Semaine religieuse d'Alger* des derniers jours de la cathédrale Saint-Philippe.

Annexe

Le transfert de la cathédrale d'Alger

La *Semaine religieuse* a déjà évoqué à plusieurs reprises la question de la cathédrale d'Alger. Le transfert officiel du siège archiépiscopal nous invite à revenir sur ce sujet et sur les événements récents.

Dès avant le mois de juillet dernier, des rapports sur le point de vue de l'Église catholique concernant les églises ayant été autrefois des mosquées avaient été fournis à qui de droit. Au mois de juillet, le principe d'une commission mixte fut adopté; les représentants de l'arche-

[1] Sur la désaffectation de la cathédrale d'Alger et les tractations entre Mgr Duval, archevêque d'Alger, et le gouvernement algérien, voir le télégramme d'Alger n°s 1401-1410 du 17 octobre, reproduit ci-dessus sous le n° 104. Sur la position française à ce sujet, voir les télégrammes de Paris n°s 1723, 1785-1786, 1820-1822, respectivement des 18, 22, 24 octobre, non reproduits. Se reporter également à une note du 22 octobre, non retenue.

vêché et ceux des autorités algériennes avaient été désignés, mais cette commission ne s'est jamais réunie. On sait aussi que, au début du mois de juillet, à plusieurs reprises, des musulmans avaient pénétré dans la cathédrale, croyant qu'elle était devenue une mosquée. Ces visites ne furent pas marquées de déprédations volontaires. Depuis, la cathédrale ne fut guère fréquentée par les fidèles et, à la fin du mois d'août, elle fut fermée.

Après les élections à l'Assemblée nationale et la désignation d'un gouvernement, Mgr l'archevêque fit, le 2 octobre, une visite à M. Ben Bella, président du Conseil. Au cours de l'entrevue, Mgr Duval remit au chef du gouvernement un rapport concernant ces églises. Le principe d'une commission mixte fut admis de part et d'autre avec la volonté de traiter cette question délicate à l'amiable. Cette manière de procéder fut confirmée lors de la visite que M. Tawfik el-Madani fit à l'archevêché dans les jours suivants.

Le 12 octobre, la Commission se réunissait à l'archevêché place Lavigerie. Le ministère des Habous y avait deux représentants. Les délégués de l'archevêché firent ressortir que la cathédrale actuelle n'avait de commun avec la mosquée de Hassan Pacha, détruite vers 1844, que l'emplacement et quelques colonnes. La remarque fut faite, en outre, que le déménagement de tout ce que contenait la cathédrale, mobilier, cloches, orgues, etc. sans parler du tombeau de deux évêques, exigeait un laps de temps assez long.

Sur les instances des représentants du gouvernement qui demandaient que la cathédrale fût remise à l'État avant le 1er novembre, il fut admis qu'une barrière serait dressée à l'intérieur de l'édifice interdisant l'accès au chœur, mais laissant libre l'accès à la nef sur l'emplacement de laquelle se dressait autrefois la mosquée de Hassan Pacha. Après une cérémonie officielle qui aurait lieu le 1er novembre, l'édifice serait de nouveau fermé pour laisser le temps nécessaire à son complet dégagement. Des assurances furent données sur la compréhension du gouvernement concernant les problèmes financiers soulevés par cette cession qui, fit-on remarquer, n'était pas exigée par les accords d'Évian garantissant l'inviolabilité des lieux de culte.

Le dégagement de la nef de la cathédrale commença alors avec les moyens dont pouvait disposer l'archevêché; le démontage des orgues fut engagé par un spécialiste; une barrière fut construite selon ce qui avait été prévu.

L'édifice fut canoniquement réduit à un usage profane et les clefs furent remises au ministère des Habous pour permettre la préparation de la cérémonie prévue, qui n'eut lieu que le 2 novembre. Quelques jours auparavant, les croix de la façade avaient été enlevées d'une manière assez spectaculaire avec l'aide des pompiers de la ville. Après la cérémonie, le dégagement du chœur et des annexes de l'édifice se poursuivit comme prévu.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

164

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 17751. Immédiat. *Paris, 24 novembre 1962, 12 h. 19.*
Très urgent.

Suite à mon télégramme nº 17750 [1].
Lettre de M. Macmillan au général de Gaulle.

[1] Du 24 novembre, non reproduit. Il informait l'ambassadeur de France à Londres de l'envoi sous les numéros suivants du texte d'une lettre de Macmillan à de Gaulle en date du 18 novembre et de la réponse de ce dernier.

« I was very interested in what you said in your letter of November 6 (1). I should very much like to have a talk with you about all these matters and I wondered if it would be convenient for you if I came to Paris for a day's conversation in the middle of December 6. Perhaps the most convenient moment might be just after the N.A.T.O. meeting at which our Foreign Ministers will have been having discussions (2). I assume that you will be in Paris at the weekend at this time of year and, if so, would it be convenient to you if I came to stay in our Embassy and we had conversations on Saturday, December 15, or Sunday, December 16 (3) ?

« I was very glad to learn the other day that you are going to the United States in January. I have it in mind to arrange one of my periodical visits to President Kennedy and I had thought of trying to go just before Christmas (4). It would be very helpful if we could have had a talk first. With warm regard, H. Macmillan ».

(Collection des télégrammes.)

165

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 17752. Immédiat. *Paris, 24 novembre 1962, 12 h. 19.*
Très urgent.

Suite à mon télégramme précédent n° 17751 (5).
Réponse du général de Gaulle à M. Macmillan (6).

« Paris, le 23 novembre 1962 – Mon cher ami, Je vous remercie de votre lettre du 18 novembre. Je crois moi aussi le moment venu d'un entretien approfondi entre nous sur la situation internationale.

« En ce qui concerne la date, celle que vous suggérez me conviendrait parfaitement. Le mieux ne serait-il pas que vous veniez passer le week-end du 15 au 16 décembre à Rambouillet en compagnie de lady Dorothy, ce

(1) Voir ci-dessus sous le n° 139 le télégramme n°s 16618-16621 de Paris à Londres du 6 novembre, reproduisant le texte de cette lettre.

(2) Sur la session ordinaire du Conseil ministériel de l'O.T.A.N. du 13 au 15 décembre, voir l'*Année politique 1962*, p. 607.

(3) Sur les entretiens de Gaulle-Macmillan à Rambouillet les 15 et 16 décembre, voir ci-après le n° 200.

(4) Sur les entretiens Kennedy-Macmillan des 18-21 décembre aux Bahamas, voir ci-après les n°s 209 (et note), 211, 215 à 217.

(5) Voir ci-dessus sous le n° 164 le télégramme pour Londres n° 17751 du 24 novembre reproduisant la lettre de Macmillan à de Gaulle du 18 novembre.

(6) Cette lettre est reproduite dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* IX, janvier 1961-décembre 1963, Plon, 1986, p. 275-276.

qui, de toute façon, nous ferait grand plaisir à ma femme et à moi ? Vous pourriez chasser dans la forêt le samedi matin. Nous aurions l'après-midi et le lendemain pour converser à loisir [1].

« Si ce projet vous agréait dans ses grandes lignes, les arrangements de détail pourraient être mis au point par l'intermédiaire de votre ambassade à Paris.

« Bien cordialement vôtre. C. de Gaulle. »

(Collection des télégrammes.)

166

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. nos 2291 à 2296. *Alger, 24 novembre 1962.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2288 [2].

Au cours de la conversation que nous avons eue hier, M. Khemisti m'a fait part des inquiétudes que lui causait la situation du Trésor algérien [3]. Il doutait de la possibilité pour l'État algérien d'assurer ses paiements jusqu'à la fin de l'année et voulait savoir si la France consentirait une nouvelle avance à l'épuisement des 10 milliards déjà accordés.

J'ai dû expliquer une fois de plus à mon interlocuteur, qui paraissait ne pas les avoir encore bien comprises, les raisons pour lesquelles nous étions fondés à procéder à l'opération de séparation des Trésors. La situation de la Trésorerie algérienne était sans doute préoccupante, mais c'était le lot de tout gouvernement indépendant d'avoir une vue précise de la balance de ses dépenses et de ses recettes et de prendre les mesures nécessaires pour parer au déséquilibre. Nous aurions souhaité que, pour prévenir ou du moins pour alléger les difficultés actuelles, prévisibles depuis plusieurs mois déjà, l'Exécutif provisoire puis le gouvernement algérien prissent certaines décisions propres à accroître les recettes. Or, rien n'a été fait. Le gouvernement français apprécierait un effort dans ce sens. Quoi qu'il en soit, il ne refuserait pas d'examiner de nouveau les besoins financiers de l'Algérie. Encore fallait-il qu'on le lui demandât formellement.

[1] Sur les entretiens de Gaulle-Macmillan à Rambouillet les 15 et 16 décembre, voir ci-après le n° 200.

[2] Du 24 novembre, non reproduit, portant sur le séjour à Paris de M. Mohammed Khemisti, ministre des Affaires étrangères, et de ses collaborateurs. Il arriverait à Paris le jeudi 29 novembre et resterait en France trois ou quatre jours. Il serait accompagné de quatre collaborateurs dont MM. Sekkiou et Houhou, et probablement deux experts financiers. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 337-341.

[3] Sur les difficultés financières de l'Algérie, voir une note du 29 novembre, non reproduite, rédigée en vue de ces négociations franco-algériennes. Voir également le télégramme d'Alger nos 1939-1940 du 7 novembre, non retenu, et le télégramme de Paris nos 2088-2097 du 23 novembre, non reproduit.

Le ministre des Affaires étrangères a exprimé d'autre part son amertume devant l'attitude des journaux français qui, selon lui, présentent à leurs lecteurs une vue erronée de la situation en Algérie ou commentent sans aucune bienveillance les décisions des autorités locales. Il paraissait croire que nous pouvions exercer une action pour corriger ces appréciations.

J'ai dû lui faire observer que la presse était libre en France et qu'elle ne se privait pas, comme il était facile de le constater, de critiquer le gouvernement français. Au demeurant, les journalistes étrangers – et pas seulement français – accrédités à Alger décrivaient ce qu'il leur était donné d'observer quotidiennement. C'est ainsi qu'ils ne pouvaient passer sous silence, par exemple, les atteintes à la liberté individuelle et les spoliations dont étaient victimes les Européens. J'ai saisi cette occasion pour lui signaler les deux cas particulièrement significatifs à mon sens de cet état de choses que je rapporte dans mon télégramme n°s 2279 à 2284 [1].

M. Khemisti m'a affirmé que son gouvernement déplorait de tels excès et qu'il était décidé à prendre des mesures énergiques pour les faire cesser.

J'ai enfin attiré son attention sur les problèmes que nous causait l'afflux de la main-d'œuvre algérienne en France [2]. Le conseiller aux Affaires sociales de cette ambassade les avait déjà exposés au ministre du Travail et lui avait fait part de nos idées sur les moyens de contrôler une émigration dont nous devions absolument réduire l'ampleur. Nous souhaitions engager le plus rapidement possible une négociation à ce sujet.

(Collection des télégrammes.)

167

NOTE DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES [3]

Disparition de civils européens
(Arrestations et enlèvements)

N. *Paris, 24 novembre 1962 (vers le).*

Le bilan des disparitions de civils européens, depuis le 19 mars 1962 jusqu'au 24 novembre 1962, s'établit comme suit :

– 2.886 personnes ont disparu,

[1] Du 24 novembre, non reproduit, portant sur l'application de la législation algérienne sur les biens vacants dans l'industrie, et citant les deux cas de la Société des filatures et tissages de Fort-de-l'Eau et de la Société algérienne de parachutes à Blida.

[2] Sur l'immigration de travailleurs algériens en France, voir le télégramme d'Alger n°s 2383-2387 du 28 novembre, non reproduit, ainsi qu'une note du 27 novembre, établie en vue des conversations franco-algériennes, également non retenue.

[3] Cette note a été préparée en vue des entretiens franco-algériens des 30 novembre-4 décembre 1962 (voir ci-après le n° 181). Elle est l'œuvre de M. Jacques Sébastiani, chef de bureau au service des Affaires politiques et de l'Information du ministère d'État chargé des Affaires algériennes.

– 706 d'entre elles ont été libérées, souvent après avoir subi de graves sévices,

– 207 d'entre elles ont été tuées.

Il reste donc un total de 1.973 personnes disparues, dont on ne connaît pas le sort.

*
* *

Ces chiffres doivent être ventilés comme suit :

1° *Période du 19 mars 1962 au 30 juin 1962* :
- 1.136 personnes ont disparu,
- 173 d'entre elles ont été libérées,
- 74 d'entre elles ont été tuées.

Il reste 889 manquants pour cette période.

2° *Période du 1er juillet au 24 novembre 1962* :
- 1.750 personnes ont disparu,
- 533 ont été libérées,
- 133 ont été tuées.

Il reste 1.084 manquants pour cette période.

*
* *

Les chiffres qui précèdent, plutôt inférieurs à la réalité, s'agissant des seules affaires venues à la connaissance de l'ambassade de France à Alger, traduisent le climat d'insécurité dans lequel, depuis le 19 mars, lors de la proclamation du « cessez-le-feu », les Européens résidant en Algérie ont vécu et continuent de vivre.

En effet, ainsi qu'il ressort des données chiffrées ci-dessus, l'installation du nouvel État algérien n'a pas amélioré leur situation. Or, ces enlèvements et arrestations affectent la fraction de la population européenne demeurée ou venue récemment en Algérie, c'est-à-dire essentiellement celle qui, s'étant tenue à l'écart des convulsions politiques et ne se sentant pas visée particulièrement, n'a pas cherché refuge en dehors de l'Algérie, et a cru pouvoir faire confiance au nouvel État.

Il s'agit parfois de crimes de droit commun. Ceux-ci ne peuvent cependant expliquer le nombre élevé de personnes qui décèdent encore de mort violente en Algérie.

Les autorités algériennes responsables des services de sécurité ont affirmé leur volonté de mettre fin aux enlèvements ou arrestations arbitraires, d'en poursuivre et châtier les auteurs. Mais force est de constater que les résultats n'ont pas été ceux que l'on pouvait espérer.

Malgré les déclarations faites aux représentants de la presse par les autorités algériennes de police, annonçant l'arrestation des coupables de divers

assassinats, les familles et les autorités consulaires en sont encore le plus souvent à attendre la confirmation du décès et les moindres indications sur les circonstances, le lieu, la date exacte de l'assassinat et l'identité des coupables (cf. cas de Mlle Chevallier [1]). Il apparaît ainsi que, bien souvent, les autorités algériennes, loin de faire toute la lumière sur les nombreuses affaires de disparitions, maintiennent une incertitude qui est l'aveu même de leur carence. Cette attitude aggrave, dans l'opinion française, le malaise profond déjà créé par les disparitions, enlèvements et arrestations.

Devant les réticences ou l'inertie des autorités algériennes, toutes suppositions sont permises et l'opinion française est de plus en plus persuadée que des camps d'internement existent où sont encore arbitrairement détenus et maltraités de nombreux Européens.

Il importe donc, que tous moyens de renseignements ou d'investigations soient donnés aux autorités consulaires françaises, et que les autorités algériennes fassent la preuve, en ce domaine, d'un esprit réellement et efficacement coopératif.

L'ambassade de France suggérerait la constitution d'équipes mixtes de recherches avec participation du personnel consulaire et emploi, le cas échéant, de moyens prêtés par les forces françaises en Algérie. Une démarche ayant cet objet a été effectuée le 10 novembre par un des collaborateurs de l'ambassadeur auprès de M. Sekkiou, directeur de Cabinet de M. Khemisti [2].

Si la situation ne s'améliorait pas, l'on ne comprendrait pas, en France, que la coopération puisse se maintenir et se développer en d'autres domaines. Les exactions commises sur les personnes, en violation flagrante des accords conclus et des droits les plus élémentaires reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle l'État algérien a souscrit sans réserve (Déclaration générale, chapitre II - titre A [3]), constituent l'obstacle majeur à l'instauration d'une coopération efficace et durable entre les deux États.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Le télégramme d'Alger n° 760, du 18 septembre, non retenu, annonçait la disparition de Mlle Chevallier. Se reporter également à une note intitulée : « Des difficultés éprouvées par nos consuls pour assurer la protection et la défense de nos ressortissants », préparée en vue des conversations franco-algériennes.

[2] Voir le télégramme d'Alger n° 2037 du 10 novembre, non reproduit, portant sur la recherche des Français disparus et suggérant la constitution d'équipes de recherche mixtes avec participation de membres du personnel de nos consulats et emploi, le cas échéant, de moyens modernes prêtés par les forces françaises en Algérie. Le deuxième volet de cette démarche concernait le sort des harkis.

[3] L'*Année politique 1962*, p. 632.

168

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6685 à 6689 [1]. *Washington, 27 novembre 1962.*
Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 50.)

J'ai eu l'occasion de m'entretenir le 26 novembre avec M. McGeorge Bundy.

1. Au sujet de Cuba [2], le conseiller du président Kennedy estime que les Russes exécuteront leurs engagements sur le retrait des bombardiers. L'enlèvement du matériel commencera dès que les navires russes auront la possibilité de charger ce fret de retour dans les ports cubains.

Il estime que Castro ne se prêtera à aucun arrangement autorisant le contrôle sur place. Il s'en félicite dans la mesure où cette opposition à l'un des éléments du contrat autorisera les États-Unis à ne pas renouveler leur garantie de non-invasion de l'île, ou à assortir cette garantie d'assez de « si » et de « mais » pour garder en fait les mains libres.

2. La leçon essentielle à retenir à Cuba, d'après M. Bundy, est que, pour parvenir à une solution politique avec les Russes en évitant un conflit nucléaire, il faut disposer, en un point donné, de la supériorité des armes dont l'utilisation peut être immédiate, et non pas seulement de celles qui sont l'ultime recours.

Si l'on applique cette leçon à Berlin, l'Europe devrait disposer selon lui de dix divisions supplémentaires fortement armées pour être assurée que les Russes renonceront à exercer leur chantage dans l'ancienne capitale allemande. Dans les circonstances actuelles, l'Occident peut défendre l'Allemagne occidentale, il ne peut défendre Berlin sans risquer la destruction nucléaire de l'Europe.

3. En ce qui concerne la négociation, M. Bundy continue à penser que nous n'avons pas d'initiative à prendre dans une affaire où la tension est provoquée par Moscou. Nous devons cependant être prêts à entrer en pourparlers avec les Russes si ceux-ci cessent de menacer et avancent des propositions.

4. Le conseiller du Président n'avait pas encore reçu les rapports de M. Harriman et de M. Nitze sur leur voyage en Inde [3]. M. Bundy est frappé de l'extrême faiblesse de ce pays, que les événements ont mise en

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 407). Il l'a été également *via* le Département à Bonn (n°s 2058-2062), Londres (n°s 3827-3831) et Moscou (n°s 8154-8158).

[2] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116 (et note), 120, 121, 125, 127 (et note), 129, 131 (et note), 133, 134, 136, 137, 139, 146, 147, 156, 162.

[3] Le 22 novembre, arrivaient deux missions à New Delhi, l'une britannique, l'autre américaine ; cette dernière comprenait M. Harriman, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et M. Nitze, secrétaire adjoint à la Défense. L'une et l'autre étaient reçues le lendemain par M. Nehru. Sur le conflit sino-indien, voir ci-dessus les n°s 115 (et note), 124, 126, 130, 135, 144 (note), 158, 162 (note).

évidence. On pourrait théoriquement envisager, au cas d'un retour offensif en masse des Chinois, une action nucléaire américaine dans l'Himalaya. Mais que serait l'avenir d'une nation défendue à ce prix ?

M. Bundy ne pense pas que le cessez-le-feu [1] résulte d'une intervention russe à Pékin. Il ne pense pas que l'U.R.S.S. soit disposée à aggraver le différend qui l'oppose à la Chine.

5. Le conseiller du Président estime que la réunion du Conseil de l'Alliance à Paris [2] devrait fournir l'occasion de rencontres utiles entre les ministres des Affaires étrangères. À son avis, il ne serait pas souhaitable de tenir les Allemands à l'écart des conversations sur les questions d'intérêt mondial. Notre intérêt commun serait de les associer aux consultations. L'Allemagne fournit douze divisions à l'Alliance et son rôle au centre de l'Europe va grandissant.

(Collection des télégrammes.)

169

NOTE DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES [3]

Harkis

N. *Paris, 27 novembre 1962.*

1. En dépit de l'engagement de non-représailles prévu dans les accords d'Evian :

– 10.000 harkis auraient été tués;

– 7.000 seraient détenus dans une cinquantaine de camps dont Boumedienne et Ferhat Abbas n'ont pas nié l'existence. Ils seraient assujettis à des travaux forcés;

– des traitements inhumains seraient infligés aux anciens supplétifs algériens, ainsi qu'à l'encontre de leurs familles;

– l'État algérien préparerait un texte les frappant *d'indignité nationale*.

2. Malgré l'accord de principe qu'il avait obtenu, le représentant de la Croix-Rouge internationale, M. Vust, n'a pu visiter les camps.

3. M. Jeanneney a effectué plusieurs démarches en faveur des harkis.

Démarches écrites :

– le 19 septembre, auprès du président de l'Exécutif provisoire [4],

– le 13 novembre, auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Khemisti [5].

[1] Le 22 novembre, le gouvernement chinois avait annoncé officiellement le cessez-le-feu. Le 27, une lettre de M. Chou En-laï à M. Nehru confirmait l'intention de la Chine de retirer ses troupes, à partir du 1er décembre, à vingt kilomètres de la ligne de contrôle du 7 novembre 1959.

[2] Du 13 au 15 décembre : l'*Année politique 1962*, p. 607-608.

[3] Cette note a été préparée en vue des entretiens franco-algériens des 30 novembre - 4 décembre 1962. (Sur ces entretiens, voir ci-après le n° 181).

[4] Sur une entrevue à cette date entre l'ambassadeur de France et M. Khemisti, voir ci-dessus le n° 83. Le texte de la lettre adressée le même jour par M. Jeanneney au ministre algérien des Affaires étrangères est par contre absent du dossier.

[5] La trace de cette démarche écrite ne se retrouve pas dans le dossier.

Démarches verbales :

– le 14 novembre (par M. Fernand Laurent auprès de M. Houhou, directeur des Affaires françaises),

– le 18 novembre auprès de M. Khemisti.

4. Mesures demandées :

– enquêtes dans les camps d'internement et de travail,

– visites autorisées de la Croix-Rouge,

– application de traitements humains.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

170

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 2412 à 2417 [1]. *Alger, 29 novembre 1962.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

La population européenne dans les villes se montre un peu moins inquiète à la suite des réactions relativement énergiques des autorités algériennes face à la vague de brigandage qui avait sévi les semaines précédentes.

En effet, à Alger, quelques bandes organisées de malfaiteurs ont été capturées et des condamnations sévères ont déjà été prononcées.

On peut attribuer à cet état de choses ainsi d'ailleurs qu'aux premiers froids en métropole le ralentissement des départs qu'on observe à partir des grandes villes.

Toutefois, si les Européens éprouvent moins d'inquiétudes quant à leur sécurité, ils ne cachent pas leurs préoccupations dans le domaine économique, et on ne doit pas se dissimuler l'ampleur du découragement qui atteint l'ensemble de ceux qui se montraient jusqu'à présent décidés à poursuivre leur activité en Algérie.

Dans le bled, tout d'abord, le manque de crédits de campagne, l'incertitude au sujet de la propriété des récoltes futures, la pression de l'U.G.T.A. et du F.L.N. sur les exploitants européens ainsi que les bruits qui courent sur de possibles « jacqueries » dans les semaines qui viennent visant à déloger les derniers propriétaires restés sur leurs terres, ont pour conséquence, dans la plupart des régions, une paralysie croissante de l'activité agricole. Parallèlement, les commerçants du bled s'affairent à épuiser leurs stocks sans cacher leur désir de partir au plus vite.

[1] Ce télégramme a été communiqué au ministère des Rapatriés ainsi qu'au directeur de l'Agence autonome de défense des biens et intérêts des rapatriés.

Dans les grandes villes, le marasme économique se complique, pour les industriels comme pour les commerçants, de graves difficultés financières, tenant d'une part à la masse des « impayés » et d'autre part aux restrictions de crédit opérées par les banques et par les fournisseurs.

En outre, dans l'industrie, les exigences du personnel et les ingérences politiques rendent souvent intenable la situation des chefs d'entreprise.

Enfin, les bruits alarmants qui se propagent au sujet d'un possible blocage des transferts de fonds à la fin de l'année précipitent le dégagement de tous les Français qui possèdent encore des biens « liquidables » en Algérie.

Quant aux biens faisant l'objet de l'ordonnance algérienne du 24 août et des textes subséquents [1], la plus grande anarchie règne dans les départements tant au sujet de la détermination de la « vacance », dont la notion apparaît de plus en plus extensible aux yeux des autorités locales, qu'en ce qui concerne les formalités d'inventaire prévues et la présence de nos agents à ces opérations en l'absence du propriétaire légitime. Dans de nombreux départements, en effet, la présence du propriétaire sur les lieux ou son retour ne sont pas considérés comme de nature à faire écarter toute idée de « vacance ». Au sujet des inventaires proprement dits, ils se déroulent de façon relativement satisfaisante dans la plupart des départements et même dans certains cas, le concours de nos agents est très apprécié des autorités locales (arrondissement de Boghari). On peut regretter cependant que trop souvent encore, certains de nos agents constatent que tantôt la réquisition et l'attribution des biens vacants se font sans formalités, tantôt l'inventaire a bien lieu régulièrement, mais le consul n'en est pas averti [2], tantôt, enfin, le soin de faire effectuer l'inventaire est laissé à l'initiative du bénéficiaire de la réquisition (Bône, Colomb-Bechar, Sidi-Bel-Abbès).

Par ailleurs, l'administration algérienne semble devoir refuser de plus en plus fréquemment aux Européens le droit de louer ou de céder leurs biens immobiliers et leurs fonds de commerce, lorsqu'ils ne donnent pas la preuve de leur intention de demeurer eux-mêmes en Algérie.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Sur les biens vacants, se reporter à l'ordonnance n° 62-020 de l'Exécutif provisoire algérien du 24 août 1962 concernant la protection et la gestion de ces biens, publiée au *Journal officiel algérien* du 7 septembre 1962. Voir aussi le décret n° 62-561 du 21 septembre, portant création d'un Bureau national à la protection et à la gestion des biens vacants, le décret n° 62-02 du 22 octobre, instituant des Comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes, ainsi que le décret n° 62-03 du 23 octobre portant réglementation des transactions, ventes, locations, affermages, amodiations de biens mobiliers et immobiliers. Ces deux derniers décrets ont été publiés dans le *Journal officiel de l'Algérie* du 26 octobre. Consulter aussi l'*Année politique 1962*, p. 334-335.

[2] Sur les difficultés éprouvées par les consuls de France pour assurer la protection et la défense des ressortissants français, se reporter à une note préparée en vue des entretiens franco-algériens des 30 novembre - 4 décembre 1962, non reproduite.

171

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6740 à 6745 [1].
Très secret. Réservé.

Washington, 29 novembre 1962.

(*Reçu :* le 30, 1 h. 10.)

L'un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir avec M. Walt Rostow, le 29 novembre.

Au sujet du conflit sino-indien [2], le conseiller du Président a fourni les indications suivantes, qui doivent rester très confidentielles :

1. Il y avait vraisemblablement un rapport étroit entre l'attaque chinoise contre l'Inde et l'affaire de Cuba [3]. Avertis – peut-être par les Cubains – de la mise en place des fusées nucléaires, les Chinois auraient pensé que l'aventure russe leur laisserait les mains libres pour agir en direction de l'Asie méridionale. Ils ne s'attendaient pas à une reculade soviétique. Celle-ci les avait d'autant plus indisposés et gênés qu'elle avait permis aux États-Unis d'intervenir en Inde sans retard.

C'est, semble-t-il, une combinaison de ces deux facteurs (recul de l'Union soviétique à Cuba, intervention des États-Unis en faveur de l'Inde) qui avait amené les Chinois à cesser le feu. La Chine communiste n'est d'ailleurs aucunement disposée à faire face aux États-Unis en cas de confrontation directe.

2. Si l'offensive chinoise s'était prolongée, les États-Unis auraient mis en œuvre un plan d'action dont les principaux aspects sont les suivants :

– Demande d'interruption des envois de blé à la Chine (M. Rostow a fait observer que cinquante pour cent du commerce extérieur de la Chine se ferait avec l'Europe et d'autres pays occidentaux).

– Blocus des côtes chinoises.

– Bombardement des lignes de communication chinoises à travers l'Himalaya (Celles-ci étaient très vulnérables).

Si l'aviation chinoise avait bombardé les villes indiennes (Calcutta par exemple), l'aviation américaine aurait bombardé des villes chinoises en représailles.

Ce plan d'action américain avait pour objet d'établir un « système de protection immédiate » de l'Inde.

3. M. Rostow pense que les Chinois ne se lanceront pas dans un proche avenir dans une entreprise militaire d'envergure contre l'Inde.

Il s'agit maintenant de fournir à ce pays les moyens de se défendre. Cela pose un problème à longue échéance. Un programme de prêt-bail doit

[1] Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Londres (nos 3878-3883). Il l'a été également (par fil) à Moscou (nos 8226-8231) et New Delhi (nos 1693-1700).

[2] Sur ce conflit et ses implications durant le mois de novembre, voir ci-dessus les nos 115 (et note), 124, 126, 130, 135, 144 (note), 158, 162 (note); l'*Année politique 1962*, p. 587-589.

[3] Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus le n° 168 (renvois).

être établi, qui permette de renforcer considérablement l'armée indienne. Il faudra y consacrer du temps et de grandes ressources. La mission Harriman [1] avait constaté un « épouvantable gâchis » dans le domaine de la Défense nationale.

4. M. Nehru est sur son déclin. Mais il a rempli son rôle. Il sera remplacé par des hommes qui, n'ayant pas vécu l'expérience de Gandhi, n'ayant pas connu les geôles britanniques et la domination coloniale, appartiennent à une génération nouvelle qui n'éprouve pas les mêmes « complexes » vis-à-vis de l'Occident.

Il fallait prévoir l'avènement d'un gouvernement « conservateur » dirigé par les hommes d'affaires et les militaires.

5. Un rapprochement « décisif et profond » entre l'Inde et le Pakistan ne saurait se produire aussi longtemps que Nehru aura le pouvoir.

Le président des États-Unis avait constaté, en s'entretenant avec le Premier ministre indien et le maréchal Ayoub Khan, que les deux hommes envisageaient comme possible un accord sur le Cachemire qui se ferait sur la base d'un partage le long de la ligne de cessez-le-feu, avec quelques accommodements. Mais il était peu vraisemblable qu'aucun des deux protagonistes fût en mesure d'accepter publiquement un tel règlement.

6. Aucun rapport détaillé n'avait encore été envoyé par la mission Harriman. Il faudrait attendre son retour pour y voir plus clair.

(Collection des télégrammes.)

172

M. Aurillac, Ministre de France à Tirana,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 213 à 219. *Tirana, 29 novembre 1962.*

(*Reçu :* le 30, 13 h. 24.)

L'Albanie a fêté hier le cinquantième anniversaire de l'indépendance [2] et le dix-huitième anniversaire de la Libération [3] correspondant respec-

[1] Le 22 novembre, étaient arrivées à New Delhi une mission britannique, qui apportait un message de M. Macmillan à M. Nehru, ainsi qu'une mission américaine, qui comprenait M. Harriman, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et M. Nitze, secrétaire adjoint à la Défense. M. Harriman aura plusieurs entretiens avec M. Nehru.

[2] L'Albanie a été sous domination turque à partir du début du XVe siècle. A l'issue de la première guerre balkanique, Ismaïl Qemal (ou Kemal), diplomate, fit proclamer l'indépendance le 28 novembre 1912, par un congrès convoqué à Vlora (Valona), avec l'accord diplomatique de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. La Russie et la France soutinrent les alliés balkaniques. Qemal fut choisi comme chef du gouvernement provisoire. Ce gouvernement resta neutre lors de la deuxième guerre balkanique. La Conférence des ambassadeurs de Londres, reconnut le principe de l'autonomie albanaise le 20 décembre 1912 et fit de l'Albanie un État indépendant, le 29 juillet 1913. Le 9 novembre 1921, la Conférence des ambassadeurs (Italie, France, Angleterre, Japon) confirma les frontières albanaises de 1913, proclamant, en même temps, que leur intégrité était nécessaire à la sécurité stratégique de l'Italie.

[3] L'Albanie fut libérée le 29 novembre 1944 et devint une République populaire le 11 janvier 1946.

tivement aux 28 et 29 novembre. La ville de Vlora (ex-Valona), où le drapeau de l'indépendance a été hissé pour la première fois en 1912, avait été choisie comme théâtre des solennités patriotiques qui se sont déroulées du 26 au 29 novembre.

Le gouvernement tout entier s'y était transporté et les chefs de missions diplomatiques ont été ses hôtes pendant ces quatre journées dans un des hôtels de la ville.

Représentations, meetings et défilés populaires se sont succédé, donnant lieu à de longs discours des principales personnalités du gouvernement et du parti du Travail [1].

Le thème général en était la glorification des héros de l'indépendance albanaise depuis Skanderberg [2] et Ismaïl Kemal [3] jusqu'aux fondateurs du régime actuel [4].

Aussi bien dans les spectacles folkloriques et patriotiques que dans les discours, la tyrannie turque et l'invasion italienne ont été longuement et âprement évoquées. Mais les trois principaux orateurs, M. Haxhi Lleshi, président du Praesidium, M. Mehmet Shehu, président du Conseil [5], et Enver Hodja, secrétaire général du parti du Travail, ont surtout violem-

[1] Pour plus de détails et des extraits des principaux discours prononcés à cette occasion, voir la dépêche de Tirana, n° 366/EU, du 3 décembre 1962, non reproduite.

[2] Skanderbeg (George Kastriota de Krujë, dit) [1403-1468], prince albanais, surnommé le *prince Alexandre*, rassembla les chefs de clans albanais et se révolta, lors de la guerre turco-hongroise de 1443, contre les sultans Murat II et Mehmet II. Il mourut en 1468. Après sa mort, l'Albanie retomba sous le joug ottoman.

[3] Le 23 août 1912, les accords de Skopje mettaient provisoirement fin à l'insurrection albanaise. Après la chute des Jeunes-Turcs, les nationalistes albanais avaient fait valoir leurs exigences auprès du gouvernement ottoman d'Ahmed Mouktar. En vain. Les hostilités avaient repris le 12 août 1912. Victorieux dans leurs insurrections armées, les Albanais se contentèrent d'un accord volontairement flou qui les garantissait contre une intervention des monarchies voisines (Serbie, Bulgarie, Monténégro). Dès les premiers échecs de la Turquie contre les monarchies balkaniques, en 1912, Ismaïl Qemal, l'un des principaux représentants du mouvement nationaliste albanais, s'était rendu à Vienne pour obtenir des promesses d'appui de l'Autriche-Hongrie, de l'Angleterre et de l'Italie. Le 28 novembre 1912, la première Assemblée nationale albanaise proclamait l'indépendance à Vlora (Valona). Mais, malgré l'intense activité diplomatique de Qemal, les puissances européennes ignorèrent toute décision prise en Albanie et toute démarche du gouvernement provisoire. Le statut international de l'Albanie fut examiné par la Conférence des ambassadeurs à Londres en décembre 1912.

[4] Le 7 avril 1939, les troupes italiennes occupaient le pays, le roi Zog s'enfuit. L'occupation italienne puis allemande dura de 1939 à 1944. Les groupes communistes albanais, lancés dans la résistance depuis l'attaque de l'U.R.S.S. par Hitler, s'unirent en un parti unique, le 8 novembre 1941, avec un comité central dirigé par Enver Hodja. Le 24 mai 1944, fut créé à Përmet un Comité antifasciste de révolution nationale présidé par Enver Hodja, qui devenait également commandant en chef de l'armée de libération nationale. Le 20 octobre 1944, le Comité antifasciste se transformait en gouvernement provisoire, toujours sous la présidence d'Enver Hodja.

[5] Mehmet Shehu, président du Conseil depuis 1954, deuxième personnalité du régime, membre du Bureau politique et successeur désigné d'Enver Hodja. Le 17 juillet 1962, Mehmet Shehu se succède à lui-même à la présidence du Conseil et célèbre les relations fraternelles avec la Chine populaire. Sur le discours d'investiture de M. Mehmet Shehu, voir la dépêche de Tirana, n° 220/EU du 21 juillet 1962, non reproduite.

ment pris à partie les activités des « révisionnistes et opportunistes du groupe Khrouchtchev-Tito [1] ».

Le Président soviétique a été critiqué pour son attitude antimarxiste dans le désaccord avec le parti du Travail albanais et pour « capituler devant les ultimatums du président Kennedy au sujet de Cuba ».

« Désarmer les amis pour tranquilliser les ennemis, a précisé dans son discours le président du Conseil, veut dire comploter avec les impérialistes contre les intérêts du peuple. »

J'ai relevé les allusions suivantes au conflit sino-indien [2] qui m'ont paru les plus marquantes :

« Les révisionnistes modernes participent en fait à l'attaque contre la République populaire de Chine » (discours de M. Haxhi Lleshi) et « ceux qui envoient des armes et des fabriques d'armes à la réaction indienne, pour que ceux-ci s'en servent contre la Chine populaire, s'allient en fait à l'impérialisme et à la réaction internationale contre la paix et le socialisme » (discours de M. Shehu).

Les chefs de missions diplomatiques des pays de l'Est européen ont quitté Valona le 27 au soir dès que le président du Présidium eût attaqué M. Khrouchtchev dans son discours. Leur départ de la salle de conférence, vers 19 h. 30, a d'ailleurs donné lieu, de la part d'un public exalté, a une véritable manifestation d'hostilité aussi brillante que déplaisante.

Le chargé d'affaires de la Yougoslavie a cru devoir revenir à Valona le lendemain 28 pour assister à une réception où était convié le corps diplomatique et qui groupait six cents invitations.

[1] Les relations de la Yougoslavie avec les satellites de l'U.R.S.S. ont toujours connu des hauts et des bas; avec l'Albanie, elles ont toujours été très mauvaises. De toutes les démocraties populaires, l'Albanie a été la dernière à reprendre, en 1953, les relations diplomatiques avec la Yougoslavie. Les tout premiers différends, très secrets, datent du moment où l'U.R.S.S. a commencé les « démarches » pour renouer les contacts avec la Yougoslavie. Sur le sujet, voir un rapport établi par le ministre de France à Tirana, non daté, mais portant sur les années 1960, 1961, 1962, reprenant succinctement l'historique de la détérioration des relations albano-soviétiques. En février 1961, le IVe congrès du parti du Travail albanais (parti communiste) adoptait la ligne prostalinienne présentée par Enver Hodja. Dans son discours, le secrétaire général du parti du Travail avait déclaré : « La seule faute impardonnable est une complaisance à l'égard du révisionnisme yougoslave. » Le 10 décembre 1961, l'Albanie rompait ses relations diplomatiques avec Moscou, ce qui aboutit au retrait complet de tous les techniciens soviétiques et est-européens d'Albanie. Tirana mettait notamment en cause l'intégration par l'U.R.S.S. des économies des pays du Comecon et le rapprochement entre Washington et Moscou. Sur la polémique entre l'Albanie et l'U.R.S.S., se reporter à la dépêche de Tirana n° 528/EU du 13 novembre 1961, reprenant les principaux passages du discours prononcé par M. Enver Hodja, premier secrétaire du Comité central du parti du Travail albanais, le 7 novembre 1961, lors de la réunion consacrée au quarante-quatrième anniversaire de la Révolution d'octobre et au vingtième anniversaire de la fondation du P.T.A., non reproduite. Dans ce discours, les dirigeants albanais se plaçaient ouvertement aux côtés de la Chine et du groupe « antiparti » soviétique.

[2] Sur le différend entre la Chine et l'Inde au sujet de leur frontière, voir l'*Année politique 1962*, p. 526, 546-547, 562-563, 587-590, 620-623; ci-dessus le n° 171 (renvois).

Il a dû derechef quitter la salle dès les premières phrases du discours de M. Enver Hodja stigmatisant le titisme, les mensonges de Radio-Belgrade et évoquant les Albanais massacrés par les Serbes dans le Kossovo [1].

J'enverrai par valise à Votre Excellence la traduction des principaux passages des trois discours susvisés, ayant tenu, dès mon retour de Valona, à lui donner par ce message, avec leurs traits les plus essentiels, quelques indications d'ambiance. Si l'on considère qu'aux diatribes contre le président Kennedy et les alliés de l'impérialisme américain, contre M. Khrouchtchev et son gouvernement et contre le président Tito [2] communes aux trois orateurs, M. Enver Hodja a ajouté des attaques directes contre M. Thémistocles Venizelos [3] et les monarcho-fascistes grecs [4], ainsi que contre les néo-fascistes italiens, on constate que la seule amitié intacte dont puisse actuellement se prévaloir l'Albanie est celle de la Chine populaire, couverte de louanges par les mêmes orateurs.

(Collection des télégrammes.)

[1] Allusion possible aux représailles serbes sur les Kossovars albanais pour les massacres dont ces derniers se sont rendus coupables au moment de l'annexion du Kossovo à l'Albanie (le Kossovo a été rattaché à l'Albanie par Hitler et Mussolini en 1941). Sur les minorités albanaises en Yougoslavie, réparties entre le Kossovo, la Macédoine, le Monténégro, se reporter à la dépêche de Tirana n° 481/E.U. du 6 octobre 1959, non reproduite. Selon le recensement de 1953, il y aurait 754.000 Shiptars (nom donné aux Albanais) vivant en Yougoslavie dont 566.000 au Kossovo, 163.000 en Macédoine et 23.000 au Monténégro.

[2] Le 24 septembre, Leonid Brejnev s'était rendu à Belgrade pour une visite officielle de douze jours, à l'issue de laquelle les deux pays réaffirmaient la validité de la déclaration de 1955 sur les diverses formes de développement du socialisme. Ce même 24 septembre, le Comité central du parti communiste chinois dénonçait, à l'initiative de Mao-Tsé-toung, les menées « révisionnistes » dans « le parti et l'État », fustigeait le chauvinisme de grande puissance et affirmait le droit de la Chine à une politique indépendante.

[3] Thémistocles Venizelos : ne s'agirait-il pas plutôt de Sophocle Venizelos (1894-1964), fils d'Eleutheros Venizelos (1864-1936), grand homme d'État grec, leader du parti libéral, président du Conseil de 1910 à 1916 : il prit le pouvoir en juin 1917 après l'abdication forcée du Roi et il rangea la Grèce aux côtés des Alliés. Son fils Sophocle, homme politique, chef du parti libéral, fut plusieurs fois président du Conseil de 1944 à 1951 et chef de l'opposition jusqu'en 1963.

[4] Allusion à la guerre civile qui a ravagé la Grèce à la fin de la deuxième guerre mondiale de 1946 à 1949 et qui a dressé en particulier la droite monarchique contre la gauche communisante. Le gouvernement grec revendiquait le territoire de l'Épire du Nord : Gjinokaster (Argyrokastro), Korça, berceau du patriotisme et du mouvement libérateur albanais. Sur ces revendications, voir la dépêche de Tirana n° 9 du 26 mars 1946, rapportant le texte du discours programme du gouvernement albanais, non reproduite. Pour l'Albanie, il n'existait pas d'Épire du Nord.

173

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3666, 3667 [1].
Réservé.

New York, 30 novembre 1962.

(*Reçu :* le 1er décembre, 2 h. 35.)

Il apparaît maintenant que la crise de Cuba [2] n'a pas, ainsi que l'on aurait pu s'y attendre, entravé les contacts russo-américains qui avaient été pris depuis plusieurs mois, mais au contraire qu'elle a fortifié chez les deux parties le désir de reprendre le dialogue et, à la lumière de l'expérience acquise, de le pousser, avec prudence certes mais aussi loin que possible. C'est ce que M. Narasimhan m'avait laissé entendre (mon télégramme n°s 3566-3570 [3]) et que M. Yost m'a confirmé (mon télégramme n°s 3643-3649 [4]).

Plusieurs de mes collègues ont été frappés de cette évolution, et notamment M. von Braun [5] qu'elle ne laisse pas de préoccuper. Pour lui, les Russes ont subi un échec sur un point précis, mais ils ont tiré de la crise un avantage certain : non seulement ils ont réaffirmé leur volonté de paix aux yeux du tiers monde, mais encore, et ceci est de loin le plus important, ils sont parvenus à renouer la conversation directe avec les Américains et probablement dans des conditions meilleures qu'avant la crise cubaine. Le sentiment du risque évité par leur commun accord et l'affirmation de leur responsabilité finale semblent avoir contribué à rapprocher les deux grandes puissances. L'ambassadeur d'Allemagne ne doute pas qu'au cours des nouveaux échanges de vues qui doivent avoir lieu, d'autres sujets soient abordés et il craint évidemment que la question de Berlin ne soit du nombre.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 887) et Washington (n° 909). Il l'a été aussi par fil à Bonn (n°s 8784-8785) et à Moscou (n°s 8243-8244).

[2] Sur cette crise, voir ci-dessus les n° 168 (renvois).

[3] Non reproduit.

[4] Non reproduit.

[5] Le baron Sigismund von Braun, ambassadeur, représentait la R.F.A. aux Nations Unies en tant qu'observateur. La R.F.A. et la R.D.A. ne seront en effet admises à l'O.N.U. qu'en 1973, lorsqu'elles seront reconnues comme deux États distincts.

174

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur de l'Inde, le 30 novembre 1962

C.R.

L'ambassadeur de l'Inde exprime au général de Gaulle les remerciements de son gouvernement pour la sympathie que l'Inde a trouvée auprès de lui [1].

Le général de Gaulle répond que la sympathie du gouvernement français est en effet acquise à l'Inde; d'abord parce que l'Inde doit défendre son sol national alors qu'elle-même n'a attaqué personne; ensuite parce que l'Inde est un grand pays pour lequel la France a de l'amitié et de l'estime; enfin parce que l'Inde joue un rôle essentiel dans l'équilibre de l'Asie et du Sud-Est asiatique.

Le général de Gaulle précise que si la France est l'amie de l'Inde, elle n'est pas son alliée et qu'elle n'a donc pas à lui apporter un concours qui n'est d'ailleurs pas sollicité. Ceci dit, le gouvernement français est tout disposé à considérer dans l'esprit le plus large et le plus accommodant les quelques demandes de fournitures d'armements dont il a été saisi.

L'ambassadeur de l'Inde évoque les conséquences profondes que l'agression chinoise ne manquera pas d'avoir dans son pays. La réaction nationale est très forte. Elle ébranle l'opinion dans ses profondeurs. Les Indiens viennent de prendre soudainement conscience du fait que l'Himalaya ne les met plus à l'abri du monde extérieur. C'est toute la politique du non-alignement qui se trouve ainsi remise en cause.

L'ambassadeur de l'Inde ayant fait observer que la Chine était en passe de devenir le premier problème international, le général de Gaulle abonde dans ce sens. Il ajoute que s'il est vrai, comme le croit son interlocuteur, que les Russes ne voient pas d'un bon œil les entreprises de la Chine contre

[1] Cette visite de M. Ali Javar Jung, ambassadeur de l'Inde à Paris, fait suite aux messages échangés entre le Premier ministre indien, Nehru et le président de la République suite à l'aggravation du conflit frontalier entre l'Inde et la Chine. La réponse du général de Gaulle figure dans le télégramme de Paris à New Delhi nos 1299-1302 du 2 novembre, non reproduit, où le Général déclare notamment : « Nous ne pouvons approuver que des revendications de frontière soient appuyées par une action militaire, d'ailleurs bien disproportionnée par rapport à l'objectif proclamé. Vous pouvez donc être assuré des sentiments de sympathie du gouvernement et du peuple français à l'égard d'un pays ami, dont la volonté se tourne de préférence vers une œuvre de paix et de progrès économique et social. » Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 562-563, 587-589. Sur les perspectives des relations franco-indiennes en cette fin d'année 1962, voir la dépêche de New Delhi n° 1681/AS du 15 novembre, ainsi qu'une note préparée par M. Gaspard de Villelume, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département, en date du 29 novembre, non reproduites. Voir aussi le texte de la lettre de remerciements de M. Nehru, datée du 13 décembre, non retenue, à la suite de l'audience accordée par le président de la République à l'ambassadeur Ali Yavar Jung le 30 novembre, dans laquelle sont présentés les besoins de l'Inde en matériel militaire et les modalités de financement de ces livraisons.

Pour ce qui concerne le litige sino-indien, voir également ci-dessus le n° 171 (et renvois).

l'Inde, ce n'en serait pas moins une illusion que de compter sur eux. Le général de Gaulle ne croit pas, en particulier, que le gouvernement soviétique livrera à l'Inde les avions sur lesquels M. Nehru paraît compter, à moins qu'il n'en livre également à la Chine.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

175

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3672 à 3678 [1]. *New York, 1er décembre 1962.*

(*Reçu* : 20 h. 25.)

Au moment où M. Thant vient d'être confirmé par un vote unanime dans les fonctions de Secrétaire général [2], je pense qu'il est intéressant de rechercher quelle fut sa ligne politique pendant la crise la plus grave à laquelle il ait été mêlé. L'affaire de Cuba [3], en effet, nous a révélé comment le Secrétaire général appréciait à la fois les possibilités et les limites de son rôle.

Une première constatation s'impose. M. Thant n'est pas intervenu de sa propre initiative, mais poussé par un certain nombre de délégués appartenant aux pays non engagés [4]. Ceci n'est pas fait pour surprendre. En raison de son caractère, le Secrétaire général est plus apte à s'adapter aux événements et à s'efforcer d'en tirer parti qu'à vouloir les devancer, par une action logiquement conçue. Sans doute a-t-il été désorienté, comme le furent ses amis qui, pour la première fois peut-être, se rendaient compte qu'ils n'avaient pas leur place dans cet affrontement direct des deux grandes puissances nucléaires. En effet, si les délégués des pays neutralistes ont incité le Secrétaire général à faire quelque chose, ils ont été néanmoins incapables de proposer une initiative concrète.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 909); il l'a été également à Londres *via* le Département sous le n° 890. Autres postes concernés (par fil) : Moscou (nos 8310-8316), Ottawa (nos 1746-1752) et Rome (nos 4486-4492).

[2] Le 30 novembre, à la suite de la recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, à l'unanimité de ses membres, désignait M. Thant comme Secrétaire général à titre permanent jusqu'au 3 novembre 1966.

[3] Sur la crise de Cuba, voir ci-dessus le n° 168 (renvois).

[4] Dès le 23 octobre, alors que se réunissait le Conseil de sécurité, se réunissaient également à l'O.N.U. les représentants de quarante-cinq pays non engagés, à l'initiative du délégué algérien, pour rechercher une formule de compromis. Ils chargeaient le Ghana et la R.A.U., membres du Conseil de sécurité, de rencontrer M. Thant. Le lendemain 24, un projet de résolution était effectivement déposé au Conseil par ces deux pays.

Se sentant isolé, le Secrétaire général a donné l'impression d'avoir été préoccupé davantage par le problème moral que lui posait la crise de Cuba que par l'action politique qu'il pouvait entreprendre. Si l'on en croit certaines rumeurs, c'est son collaborateur le plus direct, le sous-secrétaire égyptien Omar Loutfi, qui lui aurait conseillé, en première urgence, d'éviter que l'Assemblée générale ait à connaître de cette question dans le cas où, l'un des membres permanents du Conseil utilisant son droit de veto, la convocation de l'Assemblée en session extraordinaire devenait presque certaine. C'est ce même collaborateur qui aurait rallié à cette idée les membres neutralistes du Conseil de sécurité, le Ghana et la R.A.U. La déclaration de M. Thant, ses messages du 24 octobre à M. Khrouchtchev et au président Kennedy [1] ne pouvaient plus être alors qu'un appel aux États-Unis et à l'U.R.S.S. pour qu'ils entreprennent des négociations directes.

Avant de rédiger ces documents, le Secrétaire général prit naturellement contact avec les représentants soviétique et américain, concédant au premier une phrase de blâme sur la quarantaine, acceptant à la demande du second de proposer que « la construction et l'agrandissement des installations militaires importantes de Cuba soient suspendus pendant la période des négociations ».

Qu'en cette circonstance, le Secrétaire général ait en outre jugé nécessaire de rappeler les conceptions de M. Hammarskjöld ne saurait surprendre de la part d'un homme qui, en raison de ses opinions neutralistes et du fait qu'il appartient à un petit pays, a été souvent conduit à définir sa pensée politique par référence à celle d'autrui. En citant son prédécesseur, M. Thant y trouvait, en plus, un appui moral au moment où la paralysie prévisible du Conseil de sécurité et l'impuissance de l'Assemblée obligeaient une fois encore le Secrétaire général à se substituer à ces deux organismes.

Dès que le président Kennedy et M. Khrouchtchev eurent répondu à ses messages, M. Thant s'est montré beaucoup plus sûr de lui. La situation nouvelle dans laquelle il s'est alors trouvé lui a permis de faire jouer ses qualités de patience, de prudence et de savoir-faire. Il n'a pas voulu se comporter comme le troisième interlocuteur, ce que vraisemblablement son prédécesseur aurait tenté de faire. N'éprouvant aucun dépit quand ses suggestions n'étaient pas retenues, qu'il se soit agi de faire remplacer la quarantaine par un contrôle de la Croix-Rouge ou d'obtenir que l'inspection sur place soit confiée à un groupe d'ambassadeurs d'Amérique latine ou de pays neutres, le Secrétaire général s'est d'abord soucié de préserver le dialogue entre Soviétiques et Américains de tout ce qui pouvait le compliquer ou le passionner.

[1] Il s'agit de deux messages identiques, qui proposaient la suspension volontaire pendant deux ou trois semaines de tous les envois d'armes à Cuba et la suspension concomitante de la quarantaine américaine sur l'île (La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01319 du 24 novembre 1962, Textes du jour).

C'est ainsi qu'au cours de son voyage à Cuba, il refusa de prendre en considération les « cinq points » du gouvernement cubain [1] en précisant à son interlocuteur qu'il entendait limiter sa mission aux problèmes liés directement à la crise elle-même. Le même souci de ne pas élargir prématurément le champ des conversations entre MM. MacCloy et Kouznetsov [2] l'incita à proposer des modifications au plan soviéto-cubain du 13 novembre [3] avant d'accepter de le transmettre à la délégation américaine, sachant par avance que ce plan était inacceptable pour les États-Unis. Il s'est efforcé également de ne pas laisser aux Soviétiques le monopole des relations avec Fidel Castro, voulant sans doute préparer le moment où Cuba pourrait quitter l'orbite soviétique et se rapprocher des pays non engagés. On peut dire qu'après des débuts hésitants, M. Thant a découvert d'instinct les règles du jeu qui délimitaient sa place et celle des Nations Unies entre les deux puissances engagées dans une épreuve de force du type le plus classique. Il s'est volontairement maintenu dans un rôle d'honnête courtier, donnant à cette négociation une fluidité qui a ménagé, semble-t-il, l'amour-propre de Moscou aussi bien que celui de Washington. Ce rôle discret et utile paraît avoir été apprécié par les deux camps. Le président Kennedy comme M. Khrouchtchev lui ont témoigné leur confiance en l'associant aux négociations et en l'acceptant à la fois comme une observateur pour le compte de l'opinion mondiale et comme le garant de leur volonté réciproque de conclure.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur les « cinq points » en question, voir ci-dessus le n° 131 (note). Sur le voyage à Cuba du Secrétaire général, se reporter ci-dessus au n° 137 (note).

[2] Ces deux personnalités s'étaient rencontrées – ainsi que d'autres – dans le courant de novembre à plusieurs reprises. Le 18 novembre, recevant M. Kouznetsov, M. McCloy lui faisait savoir que le président des États-Unis « espér(ait) recevoir dans les quarante-huit heures une réponse satisfaisante à sa demande de retrait des bombardiers soviétiques de Cuba ». Le 20 novembre, M. Khrouchtchev informait le président Kennedy que les *Ilyouchine 28* seraient retirés de l'île dans les trente jours.

[3] Le 13 novembre, M. Kouznetsov et M. Lechuga, représentant permanent de Cuba à l'O.N.U., remettaient à M. Thant des propositions conjointes soviéto-cubaines qui reprenaient essentiellement les « cinq points » du gouvernement de La Havane.

176

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3680 à 3687 [1]. *New York, 1er décembre 1962.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

J'ai eu hier un entretien avec le représentant indien aux Nations Unies. Diplomate de carrière ayant occupé plusieurs postes en Extrême-Orient, il est nouveau venu à New York, mais paraît déjà s'être fait une opinion de l'Organisation. Il a paru, le 25 novembre, à la télévision américaine avec M. Stevenson qui l'a naturellement interrogé sur le conflit sino-indien [2]. Tel a été également l'objet de ma conversation avec lui.

M. Chakravarty m'a d'abord parlé de l'attitude de son pays à l'égard des Nations Unies. Il n'a fait aucune difficulté pour reconnaître que l'argument avancé à New Delhi pour justifier l'absence de tout recours au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée – le fait que la Chine communiste n'est pas membre de l'Organisation – n'est guère convaincant. Aucune disposition de la Charte ne s'y oppose et les Nations Unies ont été saisies en 1950 du conflit coréen. Mon interlocuteur m'a déclaré que son pays n'écartait pas une telle possibilité, mais qu'il ne la jugeait pas souhaitable dans les circonstances actuelles. Un débat devant le Conseil de sécurité se terminerait vraisemblablement par le vote d'une résolution présentée par le Ghana et peut-être la R.A.U., dont le texte serait suffisamment édulcoré pour permettre à l'U.R.S.S. de s'abstenir. Les Occidentaux s'y rallieraient sans doute, ce qui mettrait les Soviétiques dans une situation délicate et pourrait même les contraindre d'opposer leur veto. Or, il fallait éviter que Moscou soit obligé de choisir entre New Delhi et Pékin et c'est pourquoi un recours au Conseil de sécurité devait être écarté pour le moment.

Nous sommes passés tout naturellement à l'attitude des non-engagés. M. Chakravarty s'est montré à la fois sceptique et très réservé. Il m'a exposé que les pays ayant accepté d'offrir leurs bons offices, comme l'a préconisé le Premier ministre de Ceylan [3], avaient chacun des raisons tenant à leur politique intérieure ou à leur commerce extérieur de ne pas mécontenter Pékin. Quant à ceux qui avaient répondu favorablement à l'appel de M. Nehru [4], ils étaient peu nombreux et d'une influence limitée. La

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (no 891) et Washington (no 908). Il l'a été également (par fil) à Moscou (nos 8317-8324), New Delhi (nos 1729-1738) et Rome (nos 4493-4500).

[2] Sur le conflit sino-indien durant le mois de novembre, voir l'*Année politique 1962*, p. 587-589.

[3] Le 21 novembre, un communiqué cinghalais annonçait l'envoi de messages de Mme Bandaranaïke, Premier ministre de Ceylan, aux chefs d'État de la R.A.U., du Ghana, de la Birmanie, du Cambodge et de l'Indonésie leur proposant l'organisation immédiate d'une table ronde des six pays non alignés, à Colombo, pour traiter du conflit sino-indien, et suggérant une démarche conjointe de ces pays auprès de l'Inde et de la Chine.

[4] Le 20 novembre, le gouvernement indien procédait à l'envoi de représentants dans les pays invités à la table ronde de Colombo.

réunion tenue à New York sous la présidence de M. Rossidès l'avait bien montré. L'Inde ne peut donc pas compter sur l'appui des pays du tiers monde – ceux-ci ne sauraient même que lui nuire en proposant des formules de compromis qui impliquent toutes un abandon des positions qu'elle occupait le 7 septembre dernier. D'ailleurs, a poursuivi mon interlocuteur, l'action des non-engagés à New York ne tient pas compte des réalités du monde actuel. Il est ridicule de faire adopter par une majorité de 80 voix une résolution sur le développement économique à laquelle s'opposent toutes les grandes puissances industrielles. Les pays du tiers monde devraient revenir à l'O.N.U. et ailleurs à une conception plus juste de leurs moyens.

Je me suis gardé de faire observer à mon interlocuteur combien ces propos me paraissaient nouveaux dans la bouche du représentant d'un pays qui, récemment encore, se posait en leader de la majorité afro-asiatique aux Nations Unies.

Abordant la question du Cachemire, M. Chakravarty m'a dit qu'il n'entretenait aucune illusion sur les possibilités d'un règlement de cette question. M. Nehru a cédé aux pressions des Américains et surtout des Anglais en acceptant une rencontre avec le maréchal Ayoub Khan [1]. L'Inde n'a cependant obtenu aucune assurance du Pakistan et si elle a dégarni la frontière qui la sépare de ce pays, c'est uniquement parce qu'elle avait besoin d'acheminer des renforts vers le Ladakh et la N.E.F.A. On ne voit pas comment New Delhi pourrait consentir à se retirer du Cachemire : elle aurait même besoin de la partie pakistanaise de ce territoire pour monter une contre-offensive contre les Chinois.

L'ayant interrogé sur l'aide des puissances occidentales, mon collègue indien m'a répondu qu'elle était suffisante pour le moment. Il n'a pas voulu s'étendre sur ce point.

Il m'a enfin déclaré qu'il prévoyait une longue guerre qui causerait beaucoup de difficultés et de souffrances à son pays. Il faudra, en particulier, reconsidérer l'ensemble du plan de développement économique, avec les conséquences que l'on peut entrevoir dans le domaine social. On ne voit pas comment le conflit avec la Chine pourrait être réglé. Il ne le sera que le jour où l'U.R.S.S. se sera rapprochée de l'Occident et des États-Unis en particulier. Ce jour approche, d'après M. Chakravarty. Le danger chinois est considérable et M. Khrouchtchev s'en rend compte plus que les hommes politiques occidentaux. Mais si un accord entre l'Amérique et la Russie n'est pas atteint avant que la Chine dispose de l'arme nucléaire, le monde entier sera soumis aux plus graves dangers. En définitive, m'a laissé entendre mon interlocuteur, c'est vers Moscou que se tournent les espoirs de l'Inde, sans quoi elle devra subir la volonté de Pékin.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 29 novembre, était publié simultanément à New Delhi et à Rawalpindi un communiqué conjoint annonçant que, à la suite de la visite au Pakistan de l'Anglais Sandys et de l'Américain Harriman, des entretiens indo-pakistanais s'engageraient sur le problème du Cachemire.

177

M. Wibaux, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 280/S.P. *Bamako, 1er décembre 1962.*

J'ai été reçu ce matin en audience par le président Modibo Keita que j'ai trouvé dans une forme physique excellente. Il semble donc que la cure de repos qui lui avait été prescrite ait eu des résultats satisfaisants.

Au cours de l'entretien, le chef de l'État a été amené à me faire part de ses sentiments sur l'évolution des négociations monétaires franco-maliennes [1]. Je vais m'efforcer de résumer cette conversation en employant, quand bien même elles seraient impropres, les expressions auxquelles il a eu recours.

Le président Modibo Keita m'a d'abord déclaré combien il était optimiste quant à l'issue de ces négociations, lors de son départ de Bamako, il y a une quinzaine de jours, et combien il avait été surpris, à son retour, des progrès décevants obtenus à ce jour. « J'ai demandé, m'a-t-il dit, à Mamadou Diarra de rejoindre Bamako [2] afin de me rendre compte du déroulement des pourparlers, car il est évident que nous ne pourrons pas indéfiniment prolonger ces entretiens. Nous avons besoin de tous nos camarades pour poursuivre l'œuvre de construction nationale et il faut donc qu'une décision intervienne rapidement. »

« Actuellement, a-t-il ajouté, on fait beaucoup état de ce qu'on appelle le revirement guinéen [3]. On dit que Sékou Touré est à genoux (*sic*), ce qui reste à démontrer, et on pense que le Mali prendra un jour le même chemin. C'est commettre là une grave erreur.

« Si la Guinée rencontre actuellement des difficultés, c'est parce que son économie est déséquilibrée par le fait d'une production vivrière insuffisante. Ce n'est pas le cas du Mali, car nous pourrons vivre très longtemps sur nos propres ressources. »

En ce qui concerne les négociations monétaires elles-mêmes, Modibo Keita estime que l'absence de compréhension sépare les deux délégations.

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 31, 40. Se reporter aussi au télégramme de Bamako nos 547-553 du 26 octobre, ainsi qu'aux télégrammes de Paris à Bamako nos 582-587, 596-600, non reproduits, faisant le point des positions respectives alors que venait de s'engager la seconde phase de ces négociations : la délégation malienne avait remis un mémoire intitulé : « Observations de la délégation malienne sur la note technique du Cabinet du ministre des Finances et des Affaires économiques. » La France, lors des réunions des 27 et 31 octobre, réaffirma les grandes lignes de sa politique : le système du compte d'avances demeurant exclu, les mesures ci-après pouvaient être consenties : consolidation des avances de trésorerie accordées en 1962, aménagement des dettes contractées au titre du F.I.D.E.S.; en contrepartie, les autorités maliennes s'engageaient à prendre des dispositions pour assouplir le régime des transferts.

[2] MM. Lamine Sow, Mamadou Diarra et Djim Seydou Sylla, qui faisaient partie de la délégation malienne chargée de négocier un accord monétaire avec la France, sont rentrés à Bamako le 23 décembre.

[3] Sur l'intention de M. Sekou Touré de normaliser ses relations avec la France, voir ci-dessus le nº 89.

« Les experts français, m'a-t-il dit, affirment qu'il n'existe que deux formules : le compte d'opérations ou le compte d'avance, de type tunisien. Je pense, pour ma part, qu'il y a d'autres possibilités. » Écartant, semble-t-il, toute perspective de retour, même sous une forme différente, au système du compte d'opérations, le chef de l'État distingue deux données essentielles dans les relations monétaires bilatérales :

– l'octroi de devises;

– la couverture des opérations commerciales entre les deux signataires.

« Lorsque nos camarades sont partis à Paris, je leur ai dit qu'il ne fallait pas insister sur l'octroi de devises. C'est un cadeau que la France peut nous faire si elle le désire, mais nous ne devons pas le lui demander. Notre insistance sur ce point conduirait en effet le gouvernement français à réclamer, sous une forme ou sous une autre, un contrôle des opérations de la Banque de la République du Mali. Or, nous ne l'accepterons jamais. Nous considérons, en effet, que ce serait une marque désagréable de défiance à l'égard de nos capacités de gestion et nous estimons que nous avons suffisamment donné la preuve de notre sérieux et de notre compétence.

« Par contre, ce qui nous intéresse, c'est d'obtenir une couverture pour l'ensemble des opérations commerciales que nous envisageons de poursuivre avec la France, couverture dont le montant reste évidemment à préciser. (1)

« Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, nous voulons commercer avec tous les États du monde, quels qu'ils soient, et cela sans contrainte et sans contrôle étranger.

« Mais nous souhaitons que l'essentiel de notre commerce soit maintenu avec la France parce que nous sommes habitués à ses produits, parce que nous sommes formés à ses méthodes commerciales, parce que la plupart des maisons de commerce installées au Mali sont françaises.

« Il est évident que, si ces relations commerciales ne pouvaient être maintenues, nous serions obligés de faire appel à d'autres fournisseurs, mais nous savons pertinemment que quelles que soient nos intentions, quelle que soit notre volonté de rester neutres, si notre commerce s'établissait uniquement avec les pays de l'Est, tôt ou tard nous serions à leur merci. Nous souhaitons que l'on définisse avec la France le volume des opérations commerciales que nous pourrons faire chaque année avec elle et que nous obtenions, pour ces opérations, la couverture correspondante. Cela paraît possible, puisque telle est la solution qui a été retenue pour nos échanges commerciaux avec le Maroc et avec les pays de l'Est. »

Voilà, je crois fidèlement reproduit, l'essentiel des déclarations qui m'ont été faites ce matin. Il semble nettement en ressortir que le président Modibo Keita n'est pas disposé à accepter un contrôle quelconque des opérations effectuées par la Banque de la République du Mali. Il est intéressant aussi de noter qu'en dépit de mes invites discrètes, il a toujours soigneusement omis d'aborder les possibilités d'amélioration du régime

(1) En marge, annotation manuscrite : *Évidemment.*

des transferts, de même qu'il n'a pas répondu à mes questions concernant le règlement possible de différentes affaires contentieuses.

Enfin, si l'on néglige le petit chantage, désormais classique, d'un éventuel glissement du Mali vers l'Est, on peut penser que ce gouvernement paraît vraiment désireux de maintenir avec la France les relations commerciales les plus larges. Tel serait le vœu de la grande majorité de la population et, si le président Modibo Keita et son équipe s'attribuent aujourd'hui le mérite d'une telle orientation, c'est sans doute parce qu'ils ne pourraient combattre un sentiment aussi largement populaire. Ils chercheront donc à éviter toute rupture des pourparlers qui ne manquerait pas de provoquer ici une très grande émotion.

Déjà, les fermetures de plus en plus nombreuses des maisons de commerce françaises inquiètent l'opinion publique. Le président Modibo Keita a évoqué cette situation en déplorant notamment que l'on ne fasse plus confiance au Mali et en regrettant que les apaisements prodigués par ses soins n'aient pas suffi, semble-t-il, à convaincre les commerçants français. Il se propose, en conséquence, de convoquer ces derniers afin de leur faire savoir que tout départ sera définitif. « Ce qui s'est passé en Guinée, a-t-il ajouté, ne se reproduira pas ici. »

Il ne faut pas s'étonner que dans ces conditions, les négociations soient laborieuses, même si, à échéance, un résultat positif semble probable.

(DAM Mali 52-11-2. Relations avec la France.)

178

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bourdeillette, Ambassadeur de France à Tel-Aviv.

T. n°s 627 à 632 [1]. *Paris, 3 décembre 1962, 17 h. 42.*

Bien qu'il ait été convenu, lors de leur ouverture le 26 novembre [2], que les négociations entre la C.E.E. et Israël dureraient seulement une semaine, il a été décidé le 30 novembre, à la demande de la délégation israélienne, qu'une nouvelle réunion aurait lieu le 7 décembre.

Pendant la semaine écoulée, la délégation israélienne s'est employée à démontrer avec force la nécessité de trouver une solution à l'ensemble des difficultés que la politique de la Communauté a créées ou créera à l'économie d'Israël.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 21112 à 21117), Londres (n°s 18222 à 18227), Bonn (n°s 8756 à 8761), Rome (n°s 4480 à 4485), La Haye (n°s 2928 à 2933), Bruxelles-Delfra (n°s 2447 à 2452), Luxembourg (n° 284), Beyrouth (n°s 1475 à 1480), Téhéran (n°s 579 à 584), Rabat (n°s 2331 à 2336), Tunis (n°s 700 à 705), Alger (n°s 2149 à 2154), Damas (n°s 117 à 122), Djeddah (n°s 74 à 79) et Tripoli (n°s 292 à 297).

[2] Sur cette ouverture, voir l'*Année politique 1962*, p. 579-580.

Partant de l'idée que la Communauté est le principal client et le plus grand fournisseur d'Israël, nos interlocuteurs s'estiment fondés à réclamer pour leur pays le bénéfice du régime appliqué aux échanges intra-communautaires, surtout en ce qui concerne le tarif.

En d'autres termes, ils revendiquent l'établissement d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange, limitée cependant à un certain nombre de produits couvrant l'essentiel des échanges entre la C.E.E. et Israël.

En vue d'éviter qu'au nom du principe de non-discrimination, d'autres États tiers puissent se réclamer d'un tel précédent, la délégation israélienne a formulé six critères [1] pour justifier sa proposition. Dans son esprit, aucun autre pays ne saurait satisfaire à un tel ensemble de conditions, en dépit du caractère général et non spécifiquement israélien de ces dernières.

En réponse à la longue démonstration israélienne, la Communauté a exposé, le 30 novembre, sa propre conception de l'arrangement envisagé. Elle a d'abord écarté l'idée d'un accord d'association ou d'une union douanière aussi bien que toute formule qui serait en contradiction avec le G.A.T.T.

Ayant rappelé les conditions nouvelles créées par le *Trade expansion Act* américain [2], la Communauté n'est pas en mesure de prendre à l'égard d'Israël, en ce qui concerne les questions tarifaires, d'autre engagement que celui d'avoir les préoccupations de ce pays à l'esprit durant une éventuelle conférence multilatérale.

D'ici là, la Communauté est disposée à envisager favorablement une accélération de la mise en vigueur du tarif extérieur commun pour certains produits, lorsqu'une telle mesure serait favorable à Israël.

D'autre part, les États membres chez qui il en existe encore sont prêts à étudier les aménagements à apporter à certaines restrictions quantitatives.

En ce qui concerne les produits soumis à la politique agricole commune, toute décision serait prématurée. Toutefois, dans le cas où les mesures communautaires se révéleraient dommageables, de façon durable, pour certaines exportations israéliennes, il n'est pas exclu que des remèdes puissent être trouvés.

[1] Ces critères sont les suivants :

a. Degré de dépendance d'un pays tiers à l'égard des marchés de la Communauté.

b. Coefficient de dépendance d'un pays tiers envers l'extérieur, exprimé par le rapport existant entre son commerce extérieur d'une part et, d'autre part, son revenu national et le nombre de ses habitants.

c. Comparaison des perceptions douanières globales avant et après la mise en vigueur du T.E.C. (tarif extérieur commun).

d. Révision de la notion de fournisseur principal en fonction de l'établissement d'une communauté économique.

e. Balance des paiements.

f. Critère d'ordre géographique.

Ces critères sont énumérés dans une note de la direction des Affaires économiques et financières n° 243 du 10 décembre 1962, non reproduite.

[2] Le 25 janvier 1962, le président Kennedy avait demandé au Congrès les pouvoirs nécessaires pour négocier avec le Marché commun. Il avait déposé un « projet de loi pour l'expansion commerciale » (*Trade expansion Act*) visant à créer entre les États-Unis et le Marché commun une « association commerciale ouverte » qui sauvegarderait pleinement les intérêts des pays tiers.

Enfin, sans dissimuler les réserves qui subsistent à ce sujet, la Communauté n'exclut pas, *a priori*, la possibilité d'élaborer une procédure de consultations périodiques avec Israël.

La délégation israélienne s'est bornée à enregistrer ces propositions, se réservant de les commenter le 7 décembre.

Vous recevrez par une prochaine valise un compte rendu détaillé de cette première phase des négociations.

(DE-CE. Coopération économique. A 30-6-652-1. Israël.)

179

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 6834 à 6836 [1]. *Washington, 3 décembre 1962.*
Réservé.

(*Reçu :* le 4, 2 h. 45.)

Au cours de la réunion du groupe des ambassadeurs du 3 décembre, M. Thompson a évoqué la mission de M. Harriman en Inde et au Pakistan [2]. Le but principal de cette mission était d'observer sur place la situation, de parer aux besoins militaires les plus urgents et d'étudier des plans à plus long terme en évaluant les nécessités auxquelles l'Inde aurait à faire face.

1. À ce propos, la situation du pays ne serait pas si mauvaise qu'il faille envisager une aide militaire du type coréen.

2. En ce qui concerne le problème du Cachemire, les conversations directes envisagées entre les parties en cause sont un premier résultat encourageant, mais il convient de n'avoir aucune illusion sur la possibilité d'une solution rapide.

3. Une partie de l'armée indienne a été transférée de la frontière pakistanaise à la frontière chinoise.

4. M. Harriman estimait que le retrait chinois annoncé au moment du cessez-le-feu [3] avait commencé.

À quoi correspondait cette décision de Pékin ? Y avait-on craint une pression des neutres ? Y avait-on répondu à un appel de Moscou ? Il était difficile de se prononcer. La suspension du contrat de livraison des *Mig* avait pu être une monnaie d'échange. Si, sur le plan militaire, cette mesure était sans grande portée, elle en avait une, en revanche, dans le domaine politique et du point de vue psychologique.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce télégramme a été communiqué *via* le Département à Bonn (n°s 2135-2137) et à Londres (n°s 3929-3931).

[2] Sur cette mission, qui devait déboucher sur un communiqué conjoint indo-pakistanais relatif à la question du Cachemire, voir ci-dessus le n° 176 (note).

[3] Allusion à une note chinoise du 20 novembre : voir ci-dessus le n° 162 (note).

180

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1346 à 1353 [1]. *Bruxelles-Delfra, 6 décembre 1962.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Le Conseil a de nouveau consacré plusieurs heures à l'examen des questions demeurées en suspens entre les Six au sujet de la nouvelle convention d'association avec les États africains et malgache. Conformément à la tactique qu'elles ont adoptée dans cette affaire depuis plusieurs semaines (mon télégramme n°s 1195 à 1199) [2], les délégations allemande et néerlandaise ont multiplié les difficultés. Pour déjouer ces entreprises, la délégation française a suggéré à la Présidence de préparer les bases d'un compromis d'ensemble portant sur tous les problèmes non réglés. Dès que les délégations furent en possession de ce texte, fort judicieusement élaboré, M. Van Houten commença par déclarer qu'il faudrait un certain temps à son gouvernement pour l'étudier et qu'il convenait d'en renvoyer la discussion au Conseil des 17 et 18 décembre. Il ne fut fort heureusement pas suivi dans cette voie par les autres délégations. Là-dessus, et après avoir fait perdre au Conseil un temps précieux sur une affaire, depuis longtemps réglée, de droits de douane sur le poivre, M. Van Houten se retira, laissant à l'un de ses collaborateurs, d'ailleurs mieux disposé, le soin de poursuivre la discussion. L'état d'esprit du gouvernement de La Haye me paraît assez bien illustré par cette confidence d'un membre de la délégation néerlandaise à l'un de mes collaborateurs : « Mon gouvernement ne cesse de me demander d'inventer de nouveaux arguments pour combattre vos thèses, mais maintenant, je suis au bout de mon rouleau. »

En dépit de ces obstacles, la discussion a permis de faire de sérieux progrès. Le problème des aides à la production a été réglé, ainsi qu'un assez grand nombre d'autres affaires sur lesquelles nous étions encore divisés. Reste principalement en suspens le projet allemand d'une déclaration sur l'association des pays du Commonwealth, projet qui s'est heurté

[1] Ce télégramme porte la mention : « Prière de communiquer au ministère de la Coopération. » Il a été transmis aussi à Abidjan, Bamako, Bangui, Bonn, Brazzaville, Bruxelles, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, La Haye, Léopoldville, Libreville, Lomé, Londres, Luxembourg, Mogadiscio, New York, Niamey, Nouakchott, Ouagadoudou, Rome-Quirinal, Tananarive, Usumbura, Washington, Yaoundé.

[2] Télégramme, daté du 15 novembre, non reproduit. Ce télégramme insiste sur les difficultés que soulèvent les délégations allemande et néerlandaise lors de la discussion du projet de convention d'association avec les pays africains. Les propositions de ces deux délégations tendent à remettre en cause les principes fondamentaux de la convention et par conséquent à empêcher la commercialisation des produits des pays associés aux cours mondiaux par l'élimination des surprix. Le représentant français à Bruxelles termine en se demandant si la tactique allemande n'a pas pour objectif de conserver quelques moyens de négociation, au sujet de l'Afrique, afin d'obtenir satisfaction dans d'autres domaines qui préoccupent nos voisins, tels que les accords commerciaux avec l'Est et l'élaboration de nouveaux règlements agricoles.

à une objection déterminée de la plupart des autres délégations. On a fait valoir à M. Harkort que, ou bien une telle déclaration se limiterait à reproduire les décisions prises à la conférence avec la Grande-Bretagne, ce qui serait acceptable mais inutile, ou bien introduirait des éléments nouveaux, auquel cas le Conseil n'était pas compétent pour en délibérer. Plusieurs d'entre nous ont fait remarquer au surplus que c'était là un point sur lequel les Six s'étaient mis d'accord avec la Grande-Bretagne et que l'on ne voyait pas ce que l'on pourrait ajouter à ce qui avait déjà été convenu sur ce sujet.

Nous ne nous sommes pas non plus entendus sur la formule proposée par la délégation allemande concernant l'éventualité d'une reconnaissance de la D.D.R. par un État associé. M. Harkort a, en effet, présenté une rédaction aux termes de laquelle, dans le cas où un État associé prendrait une initiative inamicale à l'égard d'un des États membres, la continuation de l'aide audit État associé devrait faire l'objet d'une décision à l'unanimité. Cette menace ouverte de sanctions économiques et financières, qui serait inévitablement connue, s'est heurtée à l'opposition de la plupart des autres délégations, qui en ont souligné les inconvénients politiques et psychologiques.

Les représentants permanents reprendront cet après-midi la discussion des points qui sont encore à régler, de telle sorte que notre président puisse, au cours du Comité de direction avec les ambassadeurs africains qui se tient demain, présenter aux représentants des États associés un ensemble de textes aussi complet que possible. Ce qui ne pourrait pas être tranché à notre échelon devrait être réservé à l'arbitrage des ministres, lors du Conseil des 17 et 18 décembre. On peut se demander, dans ces conditions, si le texte de la convention pourra être paraphé le 19. Les délégations néerlandaise et allemande ont, naturellement, émis les plus grands doutes à ce sujet. Peut-être leur tactique dilatoire réussira-t-elle en effet à ajourner de quelques semaines le paraphe de la convention. Mais toutes les autres délégations ont la volonté d'en finir. J'ai d'ailleurs déclaré hier, à l'intention des délégations néerlandaise et allemande, que, dans le cas où il ne serait pas possible de procéder au paraphe le 19 décembre, il appartiendrait à chacun de nos gouvernements d'expliquer aux Africains les raisons, apparentes et réelles, de ce retard... vue [1].

(DE-CE A 30-6-96-2. Conseil d'association. CEE-EAMA.)

[1] Les dernières lignes du document sont effacées.

181

M. Joxe, Ministre d'État chargé des Affaires algériennes,
à M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie.

D. n° 880/Z. *Paris, 6 décembre 1962.*

À la suite des entretiens qui se sont déroulés à Paris entre le ministre des Affaires étrangères du gouvernement algérien et plusieurs membres du gouvernement français [1], j'ai estimé nécessaire de faire le point des conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Vous en trouverez ci-joint le résumé.

Je vous prie de bien vouloir transmettre ce document à M. Khemisti, en lui demandant de nous confirmer l'accord de son gouvernement.

Annexe

Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement algérien, M. Mohammed Khemisti, accompagné de ses collaborateurs [2], a eu du 30 novembre au 4 décembre des conversations avec M. Pompidou, Premier ministre, M. Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes, ainsi qu'avec M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, M. Giscard d'Estaing, ministre des Finances et M. Grandval, ministre du Travail.

Ces entretiens ont permis, en application des accords d'Évian, des échanges de vues sur les problèmes d'intérêt commun aux deux États [3] et un examen plus particulier de la situation des personnes et des biens, des questions financières et des questions de coopération. Il a été pris note des positions et des conclusions suivantes :

I. Situation des personnes et des biens.

A. *Situation des personnes.*

Les deux délégations ont affirmé leur volonté d'assurer le respect des dispositions des accords d'Évian qui ont trait à la liberté et à la sûreté personnelles, à la bonne administration de la justice et aux garanties en matière d'expulsion [4]; elles ont marqué leur accord pour

[1] Sur ces conversations, qui eurent lieu du 30 novembre au 4 décembre 1962, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 337-339.

[2] Sur la composition de la délégation algérienne, voir le télégramme d'Alger n°s 2418-2424 du 29 novembre, non reproduit. Citons, toutefois, MM. Tewfik Bouattoura, directeur adjoint du Cabinet de M. Khemisti, Abdelmalek Benhabyles, conseiller politique au Cabinet, Djamal Houhou, directeur de la division « France », Smain Mahroug, conseiller technique à la présidence du Conseil.

[3] Se reporter à une fiche du 26 novembre, non reproduite, portant sur la politique de la France à l'égard de l'Algérie, préparée en vue de ces conversations franco-algériennes. Il y est rappelé les trois objectifs de la politique française : faire assurer des conditions d'existence normales aux Français résidant encore en Algérie; sauvegarder le minimum de positions économiques nécessaire à cette communauté française et suffisant pour le développement futur des relations entre les deux pays; maintenir le maximum de possibilités dans le domaine de l'assistance culturelle et technique.

[4] Sur les expulsions de Français d'Algérie, se reporter à une note du 27 novembre, rédigée en vue de ces conversations, non reproduite.

que soient condamnées et réprimées toute représaille et toute discrimination, notamment à l'encontre des anciens supplétifs [1]. Elles ont adopté le principe de la création d'une Commission mixte franco-algérienne qui traitera le cas des personnes disparues, enlevées ou incarcérées, à l'exception des prévenus et accusés de droit commun.

Les deux délégations ont évoqué les problèmes de travail et de sécurité sociale concernant les Algériens résidant en France. La délégation française a souligné l'urgence de conclure un accord de main-d'œuvre qui préciserait les conditions de l'immigration des travailleurs algériens [2]. Elle a indiqué que sans attendre la conclusion de cet accord, le développement croissant de l'immigration des Algériens peut obliger le gouvernement français à prendre certaines mesures de contrôle. Il a été entendu que le ministre algérien du Travail, M. Boumaza [3], se rendrait très prochainement en France pour y rencontrer M. Grandval.

B. *Situation des biens.*

La délégation algérienne a confirmé la volonté de son gouvernement d'assurer le respect du droit de propriété des biens meubles et immeubles. Elle a précisé à cet égard que la législation sur les biens vacants ne portait pas atteinte à la propriété et tendait seulement à permettre le maintien en exploitation d'un capital productif indispensable à l'économie du pays. Les propriétaires présents en Algérie ou représentés par un gérant sont assurés de poursuivre leur exploitation et de jouir des fruits de leur récolte ou de leur travail industriel ou commercial. Les mesures nécessaires seront prises pour régler dans cet esprit les cas litigieux qui demeurent en suspens.

Après avoir souligné le caractère nécessaire du développement de l'industrie en Algérie, la délégation algérienne a confirmé la volonté de son gouvernement de respecter les droits acquis dans ce domaine et de faire définir prochainement par l'Assemblée générale un Code des investissements qui donnera aux capitaux privés les garanties nécessaires à leur association à l'effort d'industrialisation.

La délégation française a évoqué les restrictions apportées par les autorités algériennes à la sortie du matériel appartenant à des ressortissants français, alors même que ces derniers quittent définitivement l'Algérie; elle a rappelé les dispositions très libérales prévues à ce sujet par la déclaration des garanties [4]. La délégation algérienne a précisé que le souci de son gouvernement était de maintenir en Algérie l'outillage technique indispensable à l'économie du pays; elle a déclaré qu'une solution pourrait être trouvée dans le respect des accords d'Évian par l'indemnisation des propriétaires des matériels dont l'exportation serait refusée.

II. Questions financières.

Les divers aspects des problèmes financiers ont donné lieu à un échange de vues, la situation difficile du Trésor algérien a été notamment évoquée. La délégation algérienne a affirmé la volonté de son gouvernement de prendre, dans l'immédiat, les premières mesures de redressement financier (économies et mesures nouvelles), nécessaires à l'allégement des charges du Trésor et d'établir pour 1963 un budget en équilibre. Compte tenu de ces précisions, les autorités françaises ont accepté de porter de cent à trois cents millions de N.F. l'avance de trésorerie à court terme consentie le 12 novembre 1962 pour faire face à l'exécution des engagements du Trésor algérien de l'année en cours; le remboursement de cette

(1) Sur l'exercice de la justice, voir une note du 29 novembre, non reproduite.

(2) Sur l'immigration des travailleurs algériens en France, voir le télégramme d'Alger n°s 2383-2387 du 28 novembre, non reproduit, ainsi qu'une note du 27 novembre, préparée en vue des entretiens franco-algériens, non retenue.

(3) M. Béchir Boumaza, ministre algérien du Travail, s'est rendu à Paris du 18 au 22 décembre. Aucun accord ne sera réalisé, mais il apparaît que sur de nombreux points, les négociations ont permis de clarifier le problème de l'immigration algérienne en France. Un inventaire des problèmes litigieux a pu être établi. Se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 340-341. Voir aussi les télégrammes d'Alger, non reproduits, n°s 2832-2833 du 24 décembre et tout particulièrement les n°s 2834-2837, retraçant les grandes lignes de la conférence de presse tenue par M. Boumaza au cours de laquelle il a tiré les conclusions de son voyage à Paris.

(4) L'*Année politique 1962*, p. 634-637.

avance devra être échelonné en cours de l'année 1963 [1]. Par ailleurs, afin de faciliter la poursuite de la campagne agricole, un crédit de cinquante millions de N.F. sera mis à la disposition du Trésor algérien par anticipation sur les crédits de l'aide française prévue pour l'année 1963.

III. Questions de coopération.

La délégation algérienne a rappelé certaines demandes qu'au cours du dernier mois elle avait présentées, dans le domaine de la coopération technique et culturelle, notamment en matière de justice, d'enseignement, de finances, de santé, etc. La délégation française a indiqué que ces demandes faisaient l'objet des recherches nécessaires au recrutement d'experts. Elle a rappelé l'attention sur l'intérêt qu'il y a à faire passer toutes les demandes d'assistance technique par le canal de l'ambassade et du ministère d'État chargé des Affaires algériennes.

La délégation algérienne a formulé une demande d'assistance en matière militaire, notamment dans les domaines de l'aviation, de l'armée blindée et de la formation de techniciens. Elle a insisté sur l'importance qu'elle attachait à ce que la France lui apporte une aide technique en matière de déminage.

Dans le domaine de la radiodiffusion-télévision, la délégation algérienne a demandé que le relais entre Paris et Alger soit rétabli le plus tôt possible. La délégation française a fait savoir qu'elle pourrait envisager de répondre à cette demande dès qu'auraient commencé les négociations officielles sur le sort de l'immeuble de la Radio et le statut des assistants techniques de la R.T.F. en Algérie.

La délégation algérienne a souligné les résultats satisfaisants déjà obtenus dans le domaine de la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien; il a été décidé d'ouvrir des négociations en vue d'aboutir à l'adoption d'un protocole définissant les modalités pratiques de mise en œuvre de la procédure d'arbitrage prévue au titre IV de la déclaration de principes relative à la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien [2].

IV. Questions diverses.

Répondant à une demande française, la délégation algérienne a déclaré que son gouvernement était prêt à procéder rapidement à un échange de lettres relatives à la représentation diplomatique et consulaire.

La délégation algérienne a évoqué le problème que posait le statut de la Mosquée et de l'Institut musulman de Paris [3]. La délégation française a répondu que la disparition de l'association détentrice des biens avait créé un vide juridique. Elle a proposé l'ouverture de négociations auxquelles seraient associés le Maroc et la Tunisie; ces conversations détermineraient les conditions dans lesquelles ces biens pourraient être remis à une association algérienne déclarée conformément à la législation française.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Voir les télégrammes d'Alger n°s 2040-2043, 2044-2052, du 10 novembre, non reproduits. Voir aussi les télégrammes de Paris à Alger n°s 1970-1980 et 2003-2005, respectivement des 9 et 12 novembre, non retenus. Sur l'aide financière de la France à l'Algérie, se reporter à une note rédigée pour la réunion du Conseil des Affaires algériennes du 16 septembre, non reproduite, comportant trois parties : le rappel des principes posés à Évian, la situation actuelle, les perspectives. Les conventions et protocoles financiers seront signés le 31 décembre 1962 avec le gouvernement algérien. Sur le sujet et le détail de ces protocoles, voir le télégramme d'Alger n°s 2923-2924 du 31 décembre, non reproduit.

[2] L'*Année politique 1962*, p. 641.

[3] Sur ce sujet, se reporter à une note rédigée pour le Ministre, datée du 2 octobre, non reproduite.

182

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Bruxelles-Ambass., Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Washington, Wellington, Berne, Vienne, Lisbonne, Oslo, Stockholm, Copenhague.

T. n°s 8855 à 8874; 3772 à 3791;
2468 à 2487; 2955 à 2974;
285; 4583 à 4602; 18486 à 18505;
1805 à 1824; 234; 4440 à 4459;
237; 822 à 841; 713 à 732; 443;
340 à 359; 397; 414 à 433 [1].

Paris, 7 décembre 1962.

La réunion des ministres des Six qui s'est tenue à Bruxelles les 3 et 5 décembre était destinée, dans l'esprit de nos partenaires, d'une part à donner une impulsion nouvelle à la négociation, au besoin en modifiant les méthodes de travail, d'autre part à réduire les divergences existant entre les Six sur les problèmes les plus importants en discussion. Il s'agissait en fait d'obtenir un assouplissement des positions françaises et de faciliter par là le déroulement des prochaines réunions avec les Britanniques.

I. *Application de l'article 234* [2] – E.F.T.A. [3].

Ce problème avait donné lieu à un premier échange de vues dans le Comité des suppléants (cf. note 224/CE du 1er décembre [4]). Les ministres ont pu assez aisément aboutir à un accord sur les positions qui seraient exposées la semaine prochaine à la délégation britannique :

– Sous réserve des aménagements convenus en cours de négociation, le Royaume-Uni devra appliquer, dès son adhésion, le tarif extérieur commun à tous les pays tiers, y compris ceux avec lesquels il entretient des rapports privilégiés et qui ne seraient pas inclus dans l'union douanière ou associés à celle-ci. Il ne pourra exciper des dispositions de l'article 234 pour échapper à cette obligation.

Par aménagements, il faut entendre les solutions de décalage pour la mise en place du tarif extérieur commun, déjà envisagées pour les pays

[1] Ce télégramme a été adressé par courrier à Luxembourg, Lisbonne, Stockholm; par poste aérienne à Canberra et Wellington.

[2] L'article 234 du traité de Rome, relatif aux « droits et obligations résultant des conventions conclues antérieurement à l'entrée en vigueur du présent traité », stipule que : « dans la mesure où ces conventions ne sont pas compatibles avec le présent traité, le ou les États membres en cause recourent à tous les moyens appropriés pour éliminer les incompatibilités constatées ».

[3] *European Free Trade Association* : Association européenne de libre-échange, dont les membres étaient, outre le Royaume-Uni : l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande s'y était associée sans y avoir adhéré.

[4] Il s'agit probablement de la note n° 223/CE du 1er décembre, non reproduite.

du Commonwealth et les mesures transitoires qui pourraient être prises en faveur des pays de l'E.F.T.A.

– Les négociations avec les membres de l'E.F.T.A. qui ont demandé à adhérer à la C.E.E. ne devraient pas soulever de difficultés majeures. Elles pourraient vraisemblablement être conclues avant l'adhésion du Royaume-Uni. Par contre, les demandes des neutres et du Portugal posent des questions complexes. Il est très peu probable qu'un accord puisse être conclu avec ces pays en 1963.

– Les Britanniques doivent être conscients de cette situation et chercher eux-mêmes les moyens de supprimer l'incompatibilité existant entre leurs engagements à l'égard de l'E.F.T.A. et les obligations du traité de Rome. Les Six, ont précisé MM. Spaak [1] et Colombo [2], ne peuvent prendre d'autre engagement que celui de négocier avec les pays de l'E.F.T.A., sans donner d'assurances, ni sur le contenu d'un accord éventuel, ni sur la date à laquelle il serait conclu.

Les délégations allemande et italienne ont fait état de la nécessité de rechercher des solutions transitoires, mais n'ont pas précisé leur pensée à ce sujet. Du côté français, on a évoqué la possibilité d'autoriser le Royaume-Uni à mettre en place le tarif extérieur commun à l'égard des pays de l'E.F.T.A. non intégrés dans l'union douanière avec une certaine souplesse.

II. *Agriculture britannique.*

Le débat qui s'était instauré sur ce point à la session d'octobre [3] avait révélé une divergence fondamentale entre la conception des Six et celle du Royaume-Uni. M. Heath [4] avait qualifié d'inacceptables les propositions qui lui étaient présentées et n'avait pas caché qu'il s'agissait avant tout d'un problème de nature politique (cf. télégramme du 29 octobre).

Tout en se défendant de vouloir toucher aux principes qui inspiraient les propositions de la Communauté, nos partenaires ont longuement plaidé pour introduire une certaine souplesse dans leur application et faciliter ainsi l'abandon par les Britanniques de leur position intransigeante. Réduit à son aspect technique, le problème est de savoir si le Royaume-Uni aura la possibilité pendant la période transitoire d'atténuer les effets de la disparition du système des *deficiency payments* sur le revenu des producteurs de viande de porc et d'œufs par l'octroi de subventions à la production, de caractère dégressif. (Cette possibilité n'étant envisagée dans les propositions antérieures qu'à titre tout à fait exceptionnel.)

Du côté français, on a rappelé les objections que les mesures de cette nature soulèvent, et souligné qu'il serait de bonne méthode d'attendre que la délégation britannique ait accepté la conception d'ensemble des Six (c'est-à-dire essentiellement l'abolition du système des *deficiency pay-*

[1] Spaak (Paul-Henri), vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge.

[2] Colombo (Emilio), ministre de l'Industrie et du Commerce italien.

[3] Pour un compte rendu de la douzième session de la Conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. du 25 au 27 octobre, voir ci-dessus le n° 128.

[4] Heath (Edward), lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique.

ments dès l'adhésion britannique) avant de rechercher des modalités d'application plus ou moins favorables.

Le débat a permis d'amener nos partenaires à confirmer sur les points fondamentaux la position prise par la Communauté à la session d'octobre :

– Le Royaume-Uni doit accepter sans restriction la politique agricole commune.

– Le régime des *deficiency payments* octroyés sur la base d'un prix garanti sera aboli dès l'adhésion.

– Les mesures destinées à faciliter l'adaptation du système britannique au système de la politique agricole commune et à atténuer notamment l'incidence de la disparition du système de *deficiency payments* doivent être de nature dégressive et prendre fin au terme de la période transitoire, c'est-à-dire au 31 décembre 1969.

Compte tenu de l'accord sur ces principes essentiels, la délégation française s'est déclarée disposée à examiner les conditions et modalités d'un système de subventions à la production pour la viande de porc et les œufs, étant entendu qu'il appartenait au Royaume-Uni de faire la preuve que les subventions à la consommation, qui ont notre préférence, ne sont pas possibles pour ces deux produits.

Un problème particulier peut se poser en raison de l'engagement pris par le gouvernement britannique de ne pas modifier le régime des *deficiency payments* pendant la durée du Parlement actuel (en principe jusqu'à l'automne 1964) [1]. Nos partenaires auraient souhaité que dès maintenant, l'assurance soit donnée aux Britanniques de pouvoir maintenir les *deficiency payments*, à titre de dérogation exceptionnelle, jusqu'à cette date. Nous avons indiqué que, si le problème venait à se poser, c'est-à-dire si le Royaume-Uni adhérait avant que des élections aient lieu, nous serions prêts à examiner les moyens de le résoudre.

III. *Règlement relatif au financement de la politique agricole commune.*

Cette question n'a pas fait l'objet d'un véritable débat, la Commission n'ayant pu encore présenter les propositions qu'elle avait annoncées. Le président Hallstein [2] a toutefois donné quelques indications sur les travaux en cours dont on peut retenir ceci :

– La Commission partage les préoccupations françaises sur la nécessité de donner (semble-t-il avant l'adhésion britannique) un caractère parfait et irrévocable au principe de l'affectation communautaire du prélèvement.

– La répartition équitable des charges entre les États membres sera plus facilement obtenue si la Communauté dispose de ressources plus étendues. D'après les estimations effectuées, le produit des prélèvements et des recettes douanières permettront de couvrir les dépenses de la Communauté (dépenses de fonctionnement, contribution aux divers fonds : social, agricole et de développement).

[1] Les élections eurent lieu le 15 octobre 1964 et se soldèrent par une victoire travailliste.

[2] Hallstein (Walter), président de la Commission exécutive de la C.E.E.

– Dans la mesure où un État aurait versé à la Communauté, au titre de prélèvements et de droits de douane, plus que ce à quoi il était tenu, en fonction des clefs de répartition établies, le surplus pourrait lui être retransféré. Cette possibilité devrait toutefois être limitée à une période de démarrage. La Commission considère en effet qu'il ne serait pas équitable, au stade du marché unique, de laisser à un État les recettes procurées par les importations en provenance de pays tiers et qui peuvent être en fait destinées à d'autres membres.

Les délégations ont estimé qu'elles n'étaient pas en mesure de discuter de ces idées. Leurs premières réactions ont cependant traduit une assez grande réticence à suivre la Commission dans ses projets. Pour les représentants allemands, néerlandais, italiens, l'affectation des droits de douane à la Communauté est une question complexe, et délicate. Elle ne peut, a noté M. Colombo, être séparée du problème du renforcement du rôle de l'Assemblée parlementaire européenne qui devrait exercer sur les ressources de la Communauté les attributions normales des parlements nationaux en matière de contrôle budgétaire. Il est donc prématuré d'envisager une telle mesure dont, par ailleurs, l'adoption par les États membres demanderait de longs délais et risquerait de retarder encore l'adhésion britannique. La délégation française n'a pas pris position.

IV. *Programme de la Conférence et méthode de travail.*

Sur l'initiative de la délégation belge, un débat s'est instauré au sujet du déroulement de la négociation. Nos partenaires ont exprimé leurs inquiétudes devant le piétinement des travaux; ils ont évoqué la possibilité d'un échec de la négociation et ses conséquences graves pour le Royaume-Uni et pour la Communauté, dont « l'élan serait brisé ». Ils ont énoncé divers griefs, qui constituaient autant de critiques à notre égard : aucune difficulté en effet ne leur paraît, sur le plan technique, insurmontable, s'il existe la volonté de les résoudre; la Communauté a le tort de ne pas distinguer dans les discussions l'accessoire de l'essentiel, d'adopter des positions dogmatiques, et de ne pas accorder une attention suffisante aux aspects politiques de la négociation; il est regrettable que les autres membres soient constamment obligés de se plier à la volonté de celui des six pays qui a les vues les plus restrictives.

En ce qui concerne les méthodes de négociation, la possibilité d'abandonner la procédure actuelle (qui confie à un porte-parole le soin d'exprimer le point de vue commun préalablement défini) pour laisser à chaque délégation son entière liberté d'expression devant les Britanniques a été évoquée, pour être d'ailleurs aussitôt écartée. Toutefois, les Allemands, et les Néerlandais ont insisté sur la nécessité de faire jouer cette procédure avec plus de souplesse que par le passé, ce qui laisse à penser qu'ils pourraient dans les prochains débats s'écarter de la ligne convenue.

M. Fayat [1] a proposé de donner à la négociation britannique la priorité absolue. Il a suggéré que les Six se fixent pour objectifs de terminer la

[1] Fayat (Henri), assistant du ministre belge des Affaires étrangères.

négociation en fin janvier, en ce qui concerne tout au moins les problèmes les plus délicats, et de prévoir dans cette intention des sessions ministérielles pratiquement ininterrompues.

Le chef de la délégation française a déclaré partager le sentiment de lassitude ressenti par ses collègues devant la prolongation des négociations. Il a souligné que la bonne volonté devait être réciproque et constaté que sur des points fondamentaux, la position britannique demeurait inchangée. La question, a-t-il précisé, n'est pas de savoir si l'on veut aboutir, mais de déterminer les conditions auxquelles un accord peut être conclu.

Il y aurait des inconvénients à ce que chaque délégation reprenne sa liberté d'action; mais la méthode suivie jusqu'ici n'est pas satisfaisante car, en pratique, des négociations séparées entre le Royaume-Uni et certains États membres pris individuellement se juxtaposent à la négociation communautaire.

Fixer une date pour la fin des négociations présente des risques dans la mesure où, comme il est vraisemblable, cette date ne pourrait être tenue.

Il n'est pas concevable d'arrêter ou même de freiner l'activité de la Communauté pour se consacrer en priorité à la négociation britannique. À cet égard, le gouvernement français attache le plus grand prix à ce que les travaux en cours concernant l'élaboration de certains règlements agricoles soient menés rapidement. C'est d'ailleurs dans l'intérêt de la négociation, car on voit mal par exemple comment les problèmes relatifs à la Nouvelle-Zélande pourraient être approfondis tant que les Six n'auront pas adopté une politique dans le domaine des produits laitiers.

Ces interventions ont mis un terme à ce débat. Il a simplement été convenu que la Conférence tiendrait deux sessions en janvier à des dates qui n'ont pas été définitivement arrêtées.

(Collection des télégrammes.)

183

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(AFRIQUE-LEVANT)

Mission en France de l'émir Abdul Rahman

N. [1].

Paris, 7 décembre 1962.

L'émir Abdul Rahman, oncle de l'imam Badr [2] et envoyé par celui-ci en mission spéciale auprès du gouvernement français, doit en principe quitter Paris demain.

Il était porteur d'un message de l'imam Badr au général de Gaulle, l'accréditant avec pleins pouvoirs « pour examiner et étudier tout ce

[1] Cette note a été rédigée par M. François de La Gorce, conseiller des Affaires étrangères.
[2] Et frère de l'ancien imam du Yémen, décédé : voir ci-dessus le n° 154 (note).

qu'exige la situation et pour signer tout document officiel et toute décision prise dans l'intérêt des deux pays ».

Le directeur des Affaires politiques [1] lui a rendu visite le 27 novembre. L'émir Abdul Rahman lui a fait un exposé de la situation, aux termes duquel un appui aérien, même minime, apporté aux forces de l'imam suffirait à leur assurer la victoire. À cette fin, il demandait à la France non de lui céder ou de lui vendre des avions, mais de faire bombarder le port de Hodeidah et le palais gouvernemental de Sanaa par des avions sans cocarde, venant en fait de Djibouti.

Le directeur des Affaires politiques a bien entendu répondu à son interlocuteur qu'une telle intervention n'était pas concevable. Cependant, l'émir a maintenu sa demande et a exprimé le désir de remettre, sinon au général de Gaulle lui-même, du moins à un membre de son entourage, le message qui lui était adressé par l'imam Badr. Ce message, remis par l'émir au sous-directeur du Levant [2] le 30 novembre, a été transmis le jour même à la présidence de la République.

Si un représentant de l'Élysée rend visite à l'émir Abdul Rahman avant son départ, il pourrait, sans lui remettre une réponse écrite, exposer ainsi la position française à l'égard de la situation présente au Yémen [3].

D'une manière générale, la France est résolument en faveur du maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, mais elle ne croit pas pouvoir intervenir dans les affaires intérieures des États arabes. En ce qui concerne plus particulièrement le Yémen, elle souhaite la fin des interventions étrangères et le prompt retour à une situation qui permettra à la nation yéménite d'exprimer clairement sa volonté et de se rallier aux institutions qui ont sa préférence.

(Afrique-Levant - Yémen Ye 6-3 Relations avec la France.)

184

Note du Secrétariat d'État aux Affaires algériennes sur les supplétifs de l'armée française en Algérie [4]

N. *Paris, 8 décembre 1962.*

Dans le langage courant, on désigne sous le non de « harkis » les divers supplétifs qui ont servi auprès de l'armée française au cours des opérations en Algérie.

[1] M. Charles Lucet.

[2] M. Roger Vincenot.

[3] Le 13 décembre, le général de Gaulle répondra dans ce sens. Le prince Abdul Rahman étant parti pour Rabat, cette lettre sera adressée à l'ambassadeur de France à Djeddah avec mission de la faire remettre à son destinataire.

[4] Cette note a été rédigée par M. Jacques Sébastiani, chef de bureau au service des Affaires politiques et de l'Information du ministère d'État chargé des Affaires algériennes, puis chef de bureau au service des Affaires générales du secrétariat d'État aux Affaires algériennes.

En réalité, les harkis ne représentent qu'une catégorie de ces supplétifs, quoique la plus nombreuse.

Les supplétifs comprenaient en effet :

1° Les harkis proprement dits, environ 60.000 au 1er juillet 1961, 45.000 au 1er janvier 1962.

Ces personnels auxiliaires servaient sous contrat à très court terme et cet effectif théorique de 60.000 était rapidement renouvelé;

2° Les moghaznis servaient dans les S.A.S au nombre d'environ 18.000;

3° Les G.M.S. (membres des groupes mobiles de sécurité) dépendant de la Sûreté nationale en Algérie, au nombre de 10.000.

*
* *

Évolution de la situation des supplétifs [1].

1° *Dès 1961*, le gouvernement décide :
– une sensible diminution de l'effectif des supplétifs;
– l'octroi à ces personnels d'avantages financiers et matériels au moment de leur retour à la vie civile.

2° *Après la conclusion des accords d'Évian* :
– Les G.M.S. sont versés à la force locale (et rejoignent ensuite l'A.L.N);
– Les autres supplétifs sont :
  – soit licenciés au 1er juillet 1962 – une prime de licenciement leur est accordée,
  – soit autorisés à s'engager dans l'armée française.

Très peu choisissent la dernière solution [2]. Dans leur ensemble, les supplétifs estiment ne pas courir de risques.

L'Armée, de son côté, évite de les compromettre davantage, ne les conservant dans son orbite que lorsqu'ils en manifestent formellement le désir.

Cependant, entre mars et juillet, quelques sévices à l'égard des anciens supplétifs sont enregistrés.

[1] Le sort des harkis depuis la signature des accords d'Évian a varié suivant la période : du cessez-le-feu à l'indépendance (mars-juillet), la relative modération de l'Armée de libération nationale a permis de limiter aux cas d'urgence immédiate le transfert des harkis en métropole; à partir de la proclamation de l'indépendance et jusqu'à l'installation du gouvernement Ben Bella (juillet-septembre), les exactions commises à leur égard ont atteint une telle violence qu'elles ont provoqué un véritable exode vers les unités militaires françaises; les exactions ont repris vers le 15 octobre. En novembre et décembre, d'autres exactions sont signalées dans les régions dont les troupes françaises s'étaient retirées : Constantinois, Grande Kabylie, Orléansvillois.

[2] *Note du document :* 3.000, ce qui représente environ 10.000 personnes, familles comprises, qui ont été rapatriées en métropole.

Deux instructions sont adressées, par le ministre d'État au Haut-Commissaire, les 7 et 11 avril 1962 [1], lui prescrivant d'organiser et d'assurer l'assistance et la protection, en premier ressort et en Algérie même, des personnes se trouvant menacées du fait de l'évolution politique.

De plus, le Haut-Commissaire est invité à procéder au recensement des personnes menacées, à rapatrier à plus ou moins brève échéance.

Les résultats de ce recensement sont, à l'époque, et en ce qui concerne les supplétifs, les suivants :

– 1.500 moghaznis et membres de leurs familles,
– environ 5.000 harkis et membres de leurs familles.

Au début du mois de juin 1962, un plan de transfert des intéressés en métropole est mis au point, en liaison avec le ministère des Armées qui ouvre par ailleurs le *camp du Larzac* où il assure leur hébergement.

Avant la proclamation de l'indépendance, 14.000 anciens supplétifs et membres de leurs familles demandent notre protection et sont acheminés sur la métropole où ils sont hébergés par l'Armée dans des camps aménagés à cet effet (Larzac, Bourg-Lastic). Environ la moitié de ceux-ci trouvent par la suite des emplois dans l'économie française grâce à l'action du secrétariat d'État aux rapatriés.

3° *Après l'accession de l'Algérie à l'indépendance.*

Alors que la situation paraissait stabilisée, l'entrée de l'A.L.N venant de Tunisie et du Maroc provoque une véritable « chasse aux harkis [2] ». Dans le même temps, le dispositif militaire français en Algérie se resserre, de sorte que de nombreux anciens supplétifs menacés ne peuvent rejoindre nos troupes pour se mettre sous leur protection.

Néanmoins, ceux qui résident à proximité des garnisons françaises s'y réfugient, au nombre d'environ *7.000* (familles comprises) entre le 1er juillet et le 1er novembre.

Mais, dès le début de l'automne, il a fallu, pour des raisons climatologiques, envisager la fermeture des camps du Larzac, puis de Bourg-Lastic.

[1] Antérieurement, se reporter à la lettre du 5 mars 1962 du ministre d'État chargé des Affaires algériennes au délégué général à Alger, portant sur le reclassement éventuel dans la vie civile des Français musulmans d'Algérie engagés aux côtés des forces de l'ordre (engagés harkis et moghaznis). La lettre de Paris du 7 avril 1962 portait sur la situation des personnes engagées en Algérie aux côtés de l'administration ou de l'armée françaises, et rappelait l'application à l'Algérie de la loi Boulin. La lettre de Paris du 11 avril 1962, réf. n° 443/API/POL, traitant du rapatriement éventuel des Français musulmans engagés aux côtés des forces de l'ordre, soulignait le principe absolu selon lequel ces personnes devaient, le cas échéant, obtenir l'assistance et la protection qu'elles pouvaient légitimement demander au gouvernement français. Il convient de mentionner également les lettres de Paris n° 223/Z du 12 mai et réf. API/POL n° 320 du 17 mai, portant sur les initiatives prises par certaines autorités militaires en Algérie en vue de l'installation en métropole de familles de musulmans algériens. Tous ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Voir la suite des télégrammes, non reproduits, faisant état des démarches et comptes rendus adressés d'Alger par le Haut-Commissaire puis par l'ambassadeur, haut représentant de la France en Algérie, nos 1519/CAB/M du 29 avril sur le rapatriement des musulmans menacés, 1135/CAB/SG/C du 4 mai, 2061 du 7 juin, 38 du 25 juillet, 99 du 4 août, dans lequel M. Jeanneney, ambassadeur, rappelait que nous ne pouvions éluder le devoir d'évacuer ces gens en métropole, 123 du 8 août, 271 du 28 août, 2099-2102 du 20 novembre sur la recherche des Français disparus et la protection des anciens harkis.

Les supplétifs qui s'y trouvaient encore (environ 9.000) furent transférés sur les camps de Rivesaltes et de Saint-Maurice-l'Ardoise.

Par ailleurs, le transport vers la France des harkis et de leurs familles qui s'étaient placés fin septembre sous la protection de l'Armée a commencé fin octobre et se poursuit actuellement.

*
* *

Situation au 5 décembre 1962.

Les effectifs arrêtés à la date du 23 novembre 1962 des harkis et de leurs familles dans les camps de métropole sont les suivants :

– camp de Rivesaltes : 8.190 personnes,
– camp de Saint-Maurice-l'Ardoise : 4.967 personnes,
– camp de La Rye : 839 personnes,

soit au total : 13.996 personnes.

Il faut signaler, par ailleurs, qu'à la même date, environ 7.500 personnes avaient fait l'objet d'un recasement individuel ou collectif.

M. le Ministre des Armées vient récemment de faire le point du rapatriement des harkis dans sa réponse à une lettre du député-maire de Neuilly (Seine) [1].

Il précise à cette occasion, que le nombre total de personnes (harkis et familles) que la France aura accueilli, au début de décembre 1962, sera de l'ordre de 22.000 environ.

Il ajoute, par ailleurs, que 3.200 harkis se sont engagés dans l'armée, ce qui, avec leurs familles, représente un ensemble de 10.000 personnes.

Ainsi donc, c'est un total de 32.000 supplétifs et leurs familles que la France aura reçu avant la fin de l'année.

Intervention auprès du gouvernement algérien.

Parallèlement à l'action engagée en faveur de l'accueil et du recasement des harkis en métropole, le ministre d'État a, dès l'été dernier, demandé à l'ambassadeur de France à Alger d'effectuer les démarches pressantes auprès du gouvernement algérien pour qu'un terme soit mis aux sévices auxquels sont soumis nos anciens supplétifs, en violation flagrante des accords d'Évian [2].

[1] La réponse de M. Messmer, ministre des Armées, à M. Achille Peretti, maire de Neuilly, qui avait demandé des précisions sur le sort des harkis a été publiée dans *Le Monde* du 17 novembre 1962. Sur les atteintes aux personnes depuis le 19 mars jusqu'au 31 décembre 1962, voir le télégramme d'Alger n°s 32-33 du 3 janvier 1963, non reproduit.

[2] Se reporter aux télégrammes de M. Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes, adressés à M. Jeanneney, ambassadeur, haut représentant de la France en Algérie, n°s 483/Z et 541/Z, respectivement des 14 et 23 août, non reproduits, rappelant la teneur des accords d'Évian qui comportent l'engagement par le F.L.N. de ne procéder à aucune représaille. Les autorités algériennes doivent assurer la liberté de circulation à toutes les personnes qui se sentent menacées et respecter et faire respecter les centres d'hébergement que l'armée française est amenée à installer.

C'est ainsi que notre ambassadeur est intervenu, en particulier les 15 et 25 août.

D'autre part, au début de novembre [1], devant la recrudescence des représailles exercées à l'encontre des musulmans ayant servi dans l'armée française, le ministre d'État a donné des directives à l'ambassadeur de France en Algérie pour qu'il rappelle, à nouveau, au gouvernement algérien, que de tels violences et abus portent atteinte tant aux dispositions expresses des accords d'Évian qu'aux principes du droit des gens. Il a été spécialement indiqué à notre représentant que ces démarches revêtaient pour le gouvernement français une importance essentielle.

Enfin, à la même époque, le C.I.C.R. a fait savoir aux responsables algériens qu'il s'inquiétait du sort des anciens supplétifs en Algérie, dont environ 7.000 seraient détenus dans des camps d'internement – dont le gouvernement algérien n'a pu nier l'existence. Cependant, une mission du C.I.C.R, qui s'est récemment rendue en Algérie, s'est vu refuser l'autorisation de visiter ces camps [2].

Telle est, dans son ensemble, la situation en ce qui concerne les harkis, cinq mois après l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Mais on ne saurait être complet sans évoquer une récente décision unilatérale du gouvernement algérien qui vient d'annoncer la création d'une Commission d'épuration [3]. Le communiqué à la presse précise que les Algériens dont la conduite a été antinationale pendant la révolution peuvent être frappés d'indignité afin qu'ils ne suivent pas (*sic*) à la marche en avant de l'État algérien. Sans doute cette mesure ne vise-t-elle pas seulement les harkis, mais elle n'en a pas moins provoqué une grande émotion parmi ces derniers.

Il y a là encore une nouvelle violation manifeste des accords d'Évian qui stipulaient notamment (Déclarations de principes – A – Déclarations des garanties – 1° partie – Dispositions générales 1° – Sécurité des personnes) :

« Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné, ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison d'actes commis en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu.

« Nul ne peut être inquiété, poursuivi, condamné, recherché, ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison de paroles ou d'opinions en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination [4]. »

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

[1] Sur le sujet, voir le télégramme de Paris n°s 1953-1958 du 7 novembre, non reproduit.

[2] Se reporter au rapport d'activité du C.I.C.R. pour l'année 1963, non reproduit.

[3] Au cours d'un débat à l'Assemblée nationale algérienne, M. Bentoumi, ministre de la Justice, a annoncé le 16 novembre la création d'une Commission d'épuration sur le plan national. Cette décision a été publiée le 20 novembre.

[4] L'*Année politique 1962*, p 634.

185

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 5442 à 5445 [1]. Immédiat. *Paris, 9 décembre 1962, 19 h. 06.*
Réservé. Diffusion restreinte.

M. Thant a fait savoir à sir Patrick Dean [2] que M. Adoula avait définitivement renoncé à se rendre à New York [3]. En conséquence, le Secrétaire général envisage maintenant de mettre à exécution les différentes mesures d'ordre économique destinées dans son esprit à contraindre M. Tschombé à s'entendre avec M. Adoula [4]. Celui-ci enverrait, dès le début de la semaine prochaine, une lettre à tous les gouvernements intéressés pour les informer de sa décision d'établir l'embargo sur les exportations katangaises de cuivre et de cobalt et pour leur demander de prendre les mesures nécessaires pour que cet embargo soit effectif. Le Secrétaire général écrirait de son côté à ces gouvernements pour appuyer la demande de M. Adoula. Enfin, M. Gardiner enverrait un message à M. Tschombé pour lui faire savoir que l'exécution de la première phase du plan de réconciliation nationale n'ayant pas donné de résultats, les Nations Unies devaient passer à la phase suivante. Ces lettres sont déjà rédigées et leur texte a été communiqué à Londres [5].

Sir Patrick Dean a reçu pour instruction de répondre à M. Thant que le Foreign Office voudrait qu'avant « de s'embarquer dans une série d'actions grosses de danger », le Secrétaire général revînt au projet antérieur qui consistait à envoyer au Congo une mission comprenant un représentant du gouvernement belge, un délégué belge de l'Union minière et un fonctionnaire du Fonds monétaire international.

Votre collègue britannique est en outre chargé de faire valoir auprès de M. Thant que le gouvernement britannique doit se réunir le 11 décembre

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 21647-21650), Londres (n°s 18665-18668), Bruxelles (n°s 3805-3808), Léopoldville (n°s 1669-1672).

[2] Sir Patrick Dean, représentant permanent de la Grande-Bretagne auprès des Nations Unies.

[3] Le 2 décembre, M. Gardiner, représentant de l'O.N.U. au Congo, s'était rendu à Léopoldville et à Elisabethville afin de remettre à MM. Adoula et Tschombé des messages les invitant à se rendre incessamment à New York pour participer à une conférence sous l'égide de M. Thant. Sur le refus définitif du Premier ministre congolais d'assister à la réunion envisagée à New York et ses suites, voir les télégrammes de New York n°s 3791-3793, 3845-3847, respectivement des 6 et 7 décembre, non reproduits, ainsi que le télégramme de Washington n°s 6901-6904 du 6 décembre, non retenu.

[4] Le 10 décembre, venait à expiration le délai prévu par M. Thant qui devait permettre aux Belges et aux Américains d'effectuer une ultime tentative de conciliation au Congo. Voir le télégramme de New York n°s 3762-3763 du 5 décembre, non reproduit.

[5] Le 10 décembre, l'O.N.U. adressait un ultimatum au Katanga par une lettre de M. Gardiner à M. Tschombé rappelant que les Nations Unies rejetaient catégoriquement toute notion de sécession ou de séparatisme katangais et appuyaient inexorablement l'intégrité territoriale du Congo. Si l'O.N.U. n'obtenait pas satisfaction, elle appliquerait les mesures prévues dans les phases un à quatre du plan Thant. Le texte de la lettre est rapporté dans le télégramme de New York n° 3915, du 10 décembre, non retenu.

pour examiner le problème congolais. C'est seulement après cette date que le Secrétaire général pourra être informé de l'attitude que Londres prendra à l'égard de ses projets. En fait, lord Home souhaite gagner du temps afin de pouvoir s'entretenir de l'affaire à Paris le 12 décembre avec M. Rusk et moi-même [1].

Je vous serais obligé de prendre immédiatement contact avec sir Patrick Dean et d'examiner avec lui ce que vous pourrez faire pour appuyer ses efforts en vue d'obtenir l'ajournement de toute décision impliquant le recours à des mesures de coercition contre le Katanga. Au cours de votre démarche auprès de M. Thant [2], vous prendrez soin de marquer que notre attitude n'est pas inspirée par le souci de venir en aide à M. Tschombé ou de favoriser la sécession katangaise. Mais nous craignons que des mesures semblables à celles que le Secrétaire général envisage n'aggravent encore la situation et ne rendent plus difficile l'unification du Congo.

(Afrique-Levant. Congo ex-belge. CB5-1-1 ter. *Crise congolaise.)*

186

M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3904 à 3913 [3]. *New York, 10 décembre 1962.*

Réservé. Priorité absolue.

(*Reçu :* le 11, 4 h. 30.)

J'ai fait aujourd'hui en fin de matinée, la démarche prescrite par votre télégramme n° 5442 [4].

J'ai exposé à U Thant les considérations qui figurent dans le télégramme précité et je me suis employé à le convaincre d'ajourner tout recours à des mesures de coercition [5].

[1] Sur l'échec de la mission de sir Patrick Dean et sur les suites données à ces instructions, voir le télégramme de New York nos 3883-3889 du 9 décembre, non reproduit.

[2] Sur la démarche prescrite et effectuée auprès de M. Thant, voir le télégramme de New York nos 3904-3913 du 10 décembre, reproduit ci-après sous le n° 186; voir également le télégramme de Washington nos 6945-6951 du 10 décembre, non retenu, sur la démarche effectuée par l'ambassadeur de France auprès de M. Mennen Williams, faisant part des appréhensions françaises suite à l'adoption par le secrétaire général de l'O.N.U. de décisions risquant de conduire à la mise en œuvre de mesures de force contre le Katanga. Sur la crise congolaise de la fin de l'année 1962, se reporter également à une note de la direction d'Afrique-Levant du 10 décembre, non retenue.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 975), Londres (n° 943), Bruxelles (n° 199).

[4] Du 9 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 185.

[5] Le plan U Thant avait été présenté le 19 août à M. Adoula et le 24 août à M. Tschombé. Il prévoyait des pressions économiques sur le Katanga. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 513-514.

Le Secrétaire général m'a alors fait un exposé de la situation [1]. Il m'a rappelé d'abord qu'il s'était donné pour objectif de mettre fin, aussitôt que possible, à l'opération des Nations Unies au Congo. Il avait longtemps pensé que le rapatriement des divers contingents pourrait commencer le 31 décembre. À M. Nehru qui, le mois dernier, lui avait demandé le retour des troupes indiennes, M. Thant avait répondu que leur présence au Congo serait encore nécessaire pendant trois mois. Le déficit de l'O.N.U. s'élevait, au 30 novembre dernier, à quelque 130 millions de dollars; on pouvait à la rigueur envisager de prolonger de trois à quatre mois une opération aussi coûteuse, mais pas davantage. Enfin, des États membres, comme l'U.R.S.S., pressent les Nations Unies de mettre fin à leur entreprise congolaise. Il faut donc parvenir aussitôt que possible à une solution.

M Thant m'a ensuite retracé, dans le détail, les efforts de conciliation qu'il avait entrepris dans le cadre du plan qui porte son nom, « encore qu'il ait été élaboré entièrement à Washington ». Le projet de Constitution est aujourd'hui publié. Il assure une certaine autonomie aux provinces. M. Tschombé y est hostile, bien qu'il n'ait jamais précisé quels articles il souhaiterait faire modifier. Sans doute, M. Adoula a-t-il eu tort d'empêcher les experts en droit constitutionnel de l'O.N.U. de communiquer leur projet suffisamment à l'avance au Président katangais. Mais celui-ci donne l'impression de vouloir gagner du temps dans ce domaine comme dans celui de la répartition des revenus avec le gouvernement central. Le « plan de réconciliation nationale » prévoyait une répartition égalitaire. M. Tschombé a dit à M. McGhee qu'il accepterait de verser à Léopoldville 25 % des revenus nets de la province, puis la même proportion des revenus bruts. Toutefois, les Nations Unies ne sont saisies d'aucune contre-proposition ferme d'Élisabethville. Quant à l'amnistie [2], le gouvernement central est disposé à la promulguer, à la condition toutefois qu'elle ne soit pas applicable aux personnes qui ont été privées de leur immunité parlementaire. M. Adoula redoute, en effet, la rentrée de M. Gizenga sur la scène politique. Mais « M. Tschombé veut faire libérer le leader gizengiste pour former avec lui un nouveau gouvernement à Léopoldville ».

Comme je lui marquais mon étonnement devant une telle perspective, dont à ma connaissance, il n'avait jamais fait mention, M. Thant m'a dit qu'il « n'écartait pas la possibilité de voir M. Tschombé devenir le prochain Premier ministre congolais ».

Toutefois, a-t-il précisé, il doutait qu'il puisse réunir une majorité et au cas où il accéderait au pouvoir, il n'y resterait pas six mois « car il aurait

[1] Sur la situation au Congo, voir une note de la direction d'Afrique-Levant du 10 décembre, non retenue. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 590-593.

[2] Le 26 novembre, M. Gbenye, leader de l'opposition lumumbiste, avait été libéré à Léopoldville ainsi que trois autres parlementaires accusés d'avoir voulu fomenter la sécession des régions de l'Est du pays (Kivu notamment), et deux Belges accusés de complicité. Le 27 novembre, une manifestation antigouvernementale et anti-O.N.U. éclatait à Léopoldville. Les manifestants réclamaient la libération de M. Gizenga. Les sénateurs de Léopoldville déposaient une motion demandant au gouvernement de libérer deux des leurs estimés détenus illégalement : MM. Bisukivo (Kivu) et Badivanga (Sud-Kasaï). Dans une allocution radiodiffusée, M. Kasavubu promit l'amnistie aux leaders katangais dès qu'ils rejoindraient la République congolaise. Le 7 décembre, la Chambre de Léopoldville refusait la levée d'immunité parlementaire de M. Gbenye.

les États africains contre lui ». Dans cette hypothèse, le Secrétaire général n'aurait plus qu'à demander la réunion immédiate du Conseil de sécurité pour le prier de mettre fin à l'opération congolaise.

Toutes les tentatives de conciliation prévues dans la première phase du plan ont échoué, a poursuivi M. Thant. Il faut passer à la seconde phase, celle des sanctions. Les représentants permanents de la Belgique, des États-Unis et du Royaume-Uni ont reçu communication du projet de lettre concernant l'embargo de produits miniers katangais. Sir Patrick Dean a déjà fait état de la réaction négative de son gouvernement [1]. M. Yost a répondu de façon positive. On attend incessamment – pour ce soir peut-être – la décision de M. Spaak. Si celle-ci, comme l'espère M. Thant, est favorable, la lettre sera envoyée après-demain 12 décembre, de manière que le Comité consultatif puisse en être saisi au cours de sa réunion du 13 décembre.

J'ai interrogé mon interlocuteur sur la démarche que deux personnalités belges doivent effectuer à Élisabethville [2]. Il m'a répondu « avec une certaine hésitation, qu'il ne croyait plus à la bonne foi de M. Tschombé » et qu'il ne pensait pas pouvoir différer l'envoi de la lettre dont il s'agit. Le gouvernement Adoula, a-t-il poursuivi, s'affaiblit de jour en jour. Même les chefs d'États africains qui le soutenaient, comme M. Nkrumah, n'ont plus confiance en lui. Les Nations Unies doivent tenter de lui venir en aide en prenant des mesures montrant qu'elles sont décidées à réduire la sécession katangaise.

J'ai aussitôt fait observer à M. Thant qu'il me paraissait peu expédient pour l'Organisation internationale de se ranger aux côtés d'un homme qui paraissait d'ores et déjà condamné sur le plan politique. Mon interlocuteur en est aisément convenu, mais il ne voit pas d'autre personnalité congolaise sur laquelle il pourrait s'appuyer. Déjà, le nouvel ambassadeur des Soviets à Léopoldville mène une campagne contre l'O.N.U. auprès des Congolais en leur promettant « des avions, des chars, des armes de toutes catégories pour réduire par la force le Katanga ». Les Nations Unies doivent « faire quelque chose », si elles ne veulent pas quitter le Congo en laissant ce pays dans une situation aussi grave que celle dans laquelle ils l'ont trouvé en juillet 1960.

J'ai répété qu'à notre avis, recourir à l'heure actuelle à des moyens de coercition contre le Katanga n'était pas le meilleur moyen d'assurer la réunification du Congo. Des troubles pourraient en résulter, qui aggraveraient encore une situation déjà critique. M. Thant m'a dit qu'il était conscient des risques encourus, mais qu'il ne voyait pas le moyen de les éviter. Par exemple, m'a-t-il dit, « si M. Adoula décide d'envoyer des fonctionnaires des Douanes et de l'immigration à Kipushi [3] et demande que

[1] Sur la position britannique, voir les télégrammes de Londres nos 3883-3889 et 4823-4824, respectivement des 9 et 11 décembre, non reproduits.

[2] Il s'agit notamment de M. Dubuisson, Belge, recteur de l'université de Liège qui connaît personnellement M. Tschombé depuis de longues années. Sur le sujet, voir les télégrammes de Bruxelles n° 1212 du 11 décembre et de Salisbury nos 133-135 du 11 décembre, non reproduits.

[3] Le 30 décembre, Kipushi tombera aux mains des troupes de l'O.N.U. La route entre la Rhodésie du Nord et le Katanga sera coupée.

leur protection soit assurée par l'O.N.U., je ne pourrais le lui refuser aux termes du mandat confié au Secrétaire général ». Il a cependant reconnu qu'une telle mesure était de nature à provoquer une épreuve de force avec la gendarmerie katangaise.

J'ai enfin interrogé le Secrétaire général sur la capacité de résistance de M. Tschombé aux mesures envisagées. Il m'a dit qu'il avait sans doute renforcé son armée en hommes et en matériel, mais « qu'il serait bientôt dans une situation intenable » lorsque M. Kaunda aurait pris le pouvoir en Rhodésie du Nord, ce dont personne ne peut douter. Au lieu de sir Roy Welensky, il y aura alors à la frontière katangaise « un bon Africain, qui soutiendra l'action des Nations Unies ». Ses arrières étant coupés, à l'exception toutefois de l'Angola, l'O.N.U. étant renforcée (les Philippines viennent d'accepter de fournir six chasseurs à réaction), ses ressources financières étant taries, le Katanga devrait alors capituler. Il est vrai, a toutefois reconnu M. Thant, que « je me suis constamment trompé sur la capacité de résistance de M. Tschombé : je croyais qu'il s'effacerait en août dernier, je pense maintenant au mois de janvier prochain ».

Tels sont les propos assez confus et parfois contradictoires d'un homme que j'ai trouvé fort embarrassé par les décisions qu'il juge devoir prendre, et dont il sait d'avance que leur efficacité est pour le moins douteuse.

(Afrique-Levant. Congo ex-belge CB 5-1-1 ter. *Crise congolaise.)*

187

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE [1]

État actuel de l'affaire de Berlin et perspectives

N. *Paris, 10 décembre 1962.*

1. En cette fin d'année 1962, l'affaire de Berlin apparemment est au point mort [2]. Telle n'était pas sans doute l'intention de Khrouchtchev. Il aurait plutôt espéré, semble-t-il, qu'à cette date, un accord avec les Occidentaux aurait été sur le point d'être conclu, lui permettant de signer enfin le traité séparé. À en juger rétrospectivement, son plan paraissait être de se rendre à New York en novembre, de mettre sur la table l'atout maître de ses fusées à Cuba, de faire sur la question des troupes alliées à Berlin une proposition d'allure conciliante et, usant ainsi de la menace et de la souplesse, de forcer la voie à un accord.

[1] Cette note a été rédigée par M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe orientale, direction d'Europe du Département.

[2] Pour le point de la question de Berlin à la fin de l'année 1962, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 602-605.

2. L'échec du plan ramène Khrouchtchev à son point de départ, mais avec l'inévitable passif de l'opération manquée [1], les États-Unis ont repris confiance en eux, la « crédibilité » de la fermeté américaine s'est accrue; réciproquement, la capacité de l'U.R.S.S. à soutenir une crise jusqu'aux dernières extrémités a perdu de sa vraisemblance.

Le bilan cependant n'est pas complètement négatif pour le chef du gouvernement soviétique : il a démontré que s'il pouvait prendre des risques considérables, il ne voulait pas la guerre et qu'il était capable de reculer. Le président Kennedy lui en a été reconnaissant et a cherché à lui « sauver la face ».

3. Plusieurs voies aujourd'hui sont ouvertes à Khrouchtchev :

– Il peut diminuer son prix pour un accord sur Berlin de manière à liquider l'affaire au mieux et à signer son traité de paix sans crise.

– Il peut maintenir son prix, chercher à prendre sa revanche de Cuba et, dans un délai assez rapide, insister pour obtenir un accord au risque de provoquer une nouvelle crise.

– Il peut différer la négociation sur Berlin, explorer la possibilité de faire des progrès dans d'autres domaines et en attendre les résultats pour décider de l'attitude à tenir sur Berlin.

4. La première voie impliquerait, après la retraite de Cuba, de nouvelles concessions. Khrouchtchev ne paraît ni en humeur, ni en état de le faire. Certes, il parle beaucoup plus qu'auparavant de la nécessité d'accepter des compromis, mais si ce langage paraît destiné à expliquer son désengagement à Cuba, il peut signifier aussi qu'après le pas en arrière fait par l'U.R.S.S., l'Ouest doit à son tour se montrer conciliant.

Un épisode, qui demeure obscur, avait pu faire croire que Khrouchtchev était prêt à baisser son prix dès maintenant. Dans une conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, le 12 novembre [2], il aurait soumis la proposition qu'il envisageait de faire à New York : les troupes alliées resteraient à Berlin, mais sous le pavillon de l'O.N.U. Quelques jours plus tard cependant, il déclarait qu'il y avait eu malentendu [3] : la position soviétique n'avait pas changé; ou les troupes alliées resteraient et dans ce cas un contingent soviétique devrait se joindre à elles, ou bien elles seraient rem-

[1] Allusion à l'affaire de Cuba : voir ci-dessus les n°s 108 à 114, 116 (et note), 120, 121, 125, 127 (et notes), 129, 131 (et note), 133, 134, 136, 137, 139, 146, 147, 156, 162, 165, 175.

[2] À l'occasion de la visite d'adieu de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou. L'entretien a eu lieu en présence de M. Gromyko et a duré deux heures environ. Se reporter également au télégramme de Paris à Washington n°s 21068-21083 du 1er décembre, non reproduit, faisant part de la remise par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris le 1er décembre de trois documents : la réponse de M. Khrouchtchev du 27 novembre au message que M. Macmillan lui avait adressé lors de la crise de Cuba, le 28 octobre; le compte rendu de la conversation que lord Home avait eue le 28 novembre avec M. Soldatov, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres; et les commentaires personnels de lord Home à ce sujet.

[3] Se reporter aux télégrammes de Moscou n°s 5144-5156 et 5161-5165, tous deux du 30 novembre, non reproduits, relatant l'entretien entre Khrouchtchev et l'ambassadeur du Canada à Moscou lors d'une audience de congé qui s'est tenue le 28 novembre. L'U.R.S.S., selon le chef du gouvernement soviétique, n'a qu'un seul but : fixer et consolider le *statu quo* territorial. La position soviétique au sujet de Berlin est reprise et réaffirmée dans le télégramme de Moscou n°s 5446-5449 du 15 décembre, non retenu.

placées par des éléments neutres ou par des forces des autres pays de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie.

Malentendu ou volte-face ? Il est difficile de le savoir. Quoi qu'il en soit, la perspective d'une rapide négociation sur Berlin due à un assouplissement de la position soviétique, perspective que les Anglais ont peut-être caressée au lendemain de l'affaire de Cuba, ne paraît pas la plus vraisemblable. Au surplus, Khrouchtchev, déjà critiqué par les Chinois pour sa reculade d'octobre, éprouverait sans doute des difficultés à faire tout de suite après sur le sujet brûlant de Berlin des concessions substantielles.

5. Le fait que Khrouchtchev ait pris à Cuba un risque considérable peut évidemment suggérer qu'il soit prêt à en prendre un semblable à Berlin où, comme il l'a encore récemment souligné [1], il se trouve en position plus avantageuse. Néanmoins, la leçon de Cuba a dû porter certains fruits et l'on imagine mal que Khrouchtchev maintienne ses positions avec intransigeance et accepte de se lancer dans la crise qui résulterait alors de la signature du traité séparé sans accord préalable avec les Occidentaux. Si l'hypothèse paraît donc peu vraisemblable pour l'immédiat, elle n'est pas à rejeter pour un avenir plus lointain. Le président Kennedy a indiqué à M. Alphand qu'il continuait, quant à lui, de s'attendre à une crise aiguë sur Berlin [2].

6. Pour l'instant, Khrouchtchev, tout en maintenant la question de Berlin et de l'Allemagne à l'ordre du jour et déclarant qu'elle constitue le problème le plus important, ne paraît pas pressé de reprendre les conversations. D'autres sujets sont mis en avant : arrêt des expériences nucléaires, désarmement, liquidation des bases militaires à l'étranger, non-dissémination des armes nucléaires, pacte de non-agression entre l'O.T.A.N. et l'organisation de Varsovie. Bien qu'aucun signe concret ne soit encore apparu dans les négociations de Genève d'une modification des positions soviétiques, il est possible qu'après le règlement définitif de l'affaire de Cuba, Khrouchtchev fasse sur les tests le compromis nécessaire pour conclure et cherche à progresser sur les autres sujets. Le président Kennedy, dans sa correspondance cubaine, s'est engagé à les explorer. Khrouchtchev peut donc, sans paraître demandeur et en dépit de la difficulté que cela peut provoquer avec les Chinois, souhaiter voir si, dans ces diverses directions, des accords, même très limités, sont possibles.

Est-ce à dire qu'en cas de progrès sérieux, le chef du gouvernement soviétique serait disposé à abandonner ses revendications sur Berlin et l'Allemagne ? Sans doute pas en totalité. Mais il pourrait peut-être se contenter d'un *modus vivendi* sur Berlin et renoncer au traité de paix.

[1] *Note du document* : « Entretien du 27 novembre avec l'ambassadeur du Canada. » [Ici, l'auteur de la note a fait une erreur, puisque le télégramme de Moscou nos 5144-5156 du 30 novembre porte bien la date du 28 pour cet entretien.]

[2] À l'occasion d'un entretien entre l'ambassadeur de France à Washington, M. Hervé Alphand, et le président Kennedy qui a eu lieu le 4 décembre. À ce sujet, voir le télégramme de Washington nos 6847-6853 du 4 décembre, non reproduit.

Sur ce dernier point, le discours qu'a prononcé Ulbricht, le 5 décembre [1] rend un son nouveau. Lui aussi a parlé des compromis nécessaires et il a évoqué le traité de paix dans une perspective de règlement à long terme du problème allemand par rapprochement entre les deux Allemagnes et par la création d'une confédération. Il se peut que la possibilité d'une évolution politique en République fédérale, après le départ du chancelier Adenauer, et la nécessité pour l'Allemagne de l'Est d'obtenir des crédits de Bonn influencent l'orientation jusqu'alors prise par Ulbricht. De son côté, le gouvernement soviétique peut penser qu'il trouverait par ce biais un moyen de relancer la discussion sur les problèmes de sécurité et de zone dénucléarisée en Europe centrale.

7. Dans l'immédiat, le gouvernement américain n'a pas l'intention de prendre l'initiative de renouer le dialogue avec Moscou sur Berlin et souhaiterait orienter les conversations sur d'autres sujets. Mais il ne serait pas hostile, si l'U.R.S.S. manifestait des intentions raisonnables, à l'idée d'un accord qui diminuerait les risques ultérieurs de tension à propos de la question de Berlin. Washington n'est pas convaincu que le maintien du *statu quo*, dans les formes actuelles et sur les bases actuelles, soit nécessairement, et faute d'une réunification de l'Allemagne, la meilleure solution.

8. Il est donc possible que dans quelque temps, se pose à nouveau la question d'une négociation avec l'U.R.S.S. sur Berlin et sur l'Allemagne. Tout dépendra évidemment du contexte dans lequel la question sera posée. Mais si certaines perspectives évoquées plus haut se confirmaient, si l'U.R.S.S. paraissait modifier son langage, ses méthodes et ses positions de négociation, les conditions dans lesquelles s'étaient jusqu'alors poursuivis les sondages et contacts avec l'U.R.S.S. pourraient se trouver elles-mêmes transformées. Le mieux certes serait de ne plus parler du tout de Berlin, mais si la chose se révélait très difficile, sans doute serait-il préférable de s'engager dans une négociation du type de celle tenue à Genève en 1959 [2] : hors de la menace du traité séparé, les Quatre rechercheraient quels aménagements il est possible d'apporter à la situation à Berlin, tandis qu'ils reprendraient le dialogue sur le règlement du problème allemand. Une telle perspective serait meilleure que celle jusqu'à présent envisagée par les États-Unis et dans laquelle l'accord sur Berlin n'est destiné qu'à rendre soi-disant inoffensif le traité séparé, mais s'accompagne néanmoins de certaines concessions sur le fond du problème allemand (frontières, commissions entre les deux Allemagnes, éventuellement armes atomiques,

[1] Dans un discours prononcé le 2 décembre à Cottbus et publié le 5 décembre par *La nouvelle Allemagne (Neues Deutschland)*, M. Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la R.D.A., déclarait que la signature d'un traité de paix allemand relevait d'une politique de compromis à long terme; il ne faisait aucune allusion ni à un traité de paix séparé entre Moscou et Pankow ni à la transformation du statut de Berlin-Ouest. Pour de larges extraits de ce discours, voir le télégramme de Berlin n°s 2881-2896 du 7 décembre, non reproduit, ainsi que le télégramme de Bonn n°s 6211-6217 du 7 décembre, non retenu. Consulter également l'*Année politique 1962*, p. 603.

[2] Sur la négociation de Genève, se reporter à : Ministère des Affaires étrangères, *D.D.F.*, 1959, volume annexe, (11 mai - 20 juin - 13 juillet - 5 août), dans lequel sont reproduits les procès-verbaux des séances plénières, des séances restreintes, des entretiens privés ainsi que les propositions et communiqués.

engagements de sécurité). Elle permettrait en outre d'éviter que les problèmes dits de sécurité ne soient examinés, comme le voudrait l'U.R.S.S., sur la base d'un consentement tacite à la division de l'Allemagne et de maintenir ainsi la toile de fond de la réunification.

(R.F.A. 6-35-1.)

188

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T n°s 1890 à 1894. *New Delhi, 11 décembre 1962, 14 h. 30.*
Réservé.

(*Reçu :* 13 h. 07.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1884 [1].

Les déclarations du Premier ministre ne nous éclairent pas beaucoup sur ses véritables intentions. Espère-t-il de la conférence de Colombo [2], dont M. R. K.Nehru suit sur place les travaux, qu'elle facilite de fait l'ouverture des conversations qu'il souhaite en son for intérieur avec la Chine ? Il est difficile de le discerner dès à présent.

Muet sur le Cachemire, le pandit Nehru n'a pas non plus soufflé mot des perspectives des conversations à la conférence de Rawalpindi [3] dont l'Inde a proposé l'ouverture le 26 ou le 27 décembre et où elle sera représentée par M. Swaran Noumeah, ministre des Chemins de fer. Les propos tenus à M. Roger Seydoux par M. Chakravarty (télégramme n° 3680 de New York [4]) montrent ce qu'il faut penser des dispositions réelles du chef du gouvernement.

Ce dernier n'avait jamais cru que Pékin cherchait plus que d'avantageuses rectifications de frontière, alors que les ambitions du Pakistan sur le Cachemire l'inquiétaient bien davantage. Il s'est affolé un moment quand l'Assam a paru à la merci des Chinois.

Mais le War Office ayant constaté – et avec quel soulagement — que ceux-ci ne poussaient pas leurs avantages, son premier souci a été de

[1] Le télégramme de New Delhi n°s 1884-1888, du 11 décembre, non retenu, rendait compte d'un récent débat au Parlement indien sur la question des frontières. Le Premier ministre avait proclamé la résolution de son pays de ne pas céder devant l'agression, tout en soulignant les avantages du non-alignement. Évoquant les problèmes posés dans un aide-mémoire récemment remis au chargé d'affaires de l'Inde, il avait affirmé qu'il n'était pas question d'envisager des conversations avec la Chine à moins d'un retour au *statu quo* du 8 septembre. M. Nehru était disposé à porter le différend devant une organisation internationale, sous la condition d'un retrait chinois sur la ligne du 8 septembre.

[2] Réunie du 10 au 12 décembre : voir ci-après le n° 199 (note).

[3] Réunie du 26 au 29 décembre afin de régler le différend indo-pakistanais : voir ci-après le n° 202 (note).

[4] Du 1er décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 176.

revenir, tant vis-à-vis des États-Unis que de l'U.R.S.S., à cette politique de non-alignement hors de laquelle il ne voit point de salut pour son pays. Pour la poursuivre, il dispose du poids de son autorité, ébranlée sans doute mais encore incontestée dans l'ensemble.

Avec la Chine également, il voudrait bien revenir au point de départ : même au plus fort de la crise, en dépit de toutes les pressions, M. Nehru s'est refusé à rompre les relations diplomatiques. En fin de compte, et il le sent bien, un compromis ne pourra que consacrer un abandon indien au Ladakh, en sauvant, si possible, les apparences.

Par rapport à l'Ouest et à l'Est, le vieux leader s'efforce de maintenir un équilibre artificiel entre l'aide effective reçue d'un côté et une apparence de soutien supposé de l'autre.

Aussi compte-t-il réduire les conséquences politiques de l'assistance militaire anglo-saxonne, sans pour autant en diminuer l'ampleur. Si cela ne dépendait que de lui, M. Nehru se contenterait peut-être de reconstituer une armée correspondant à celle qu'il croyait posséder lors de l'épreuve de force, suffisante pour assurer la police des frontières, incapable évidemment de chasser les Chinois, mais susceptible de faire réfléchir le Pakistan que la révélation de la faiblesse indienne pourrait, en cas de nouvelle déception, inciter à l'action.

(Collection des télégrammes.)

189

Projet de note de la Direction des Affaires politiques [1]
[Équilibre Est-Ouest]

N. *Paris, 11 décembre 1962.*

I. Alors que l'an dernier, nous avions comme soucis principaux le problème de Berlin et, accessoirement, les conséquences du mouvement d'émancipation des peuples, dans la mesure où il se heurtait aux intérêts occidentaux spécialement en Afrique (Congo, par exemple), aujourd'hui, bien que ces problèmes existent toujours, nous sommes devant un horizon d'une beaucoup plus grande ampleur. La rapidité des progrès techniques a des répercussions sur les questions politiques. Plus rien n'apparaît comme localisé. Quand une crise naît sur l'Himalaya, c'est l'ensemble des problèmes Est-Ouest qui est à reconsidérer. Quand une menace se dessine à Cuba, c'est la balance des forces dans le monde qui est mise en cause, avec la puissance des États-Unis. Certes, jadis la guerre de Corée a eu des répercussions européennes. Mais le phénomène dont je parle est d'un

[1] Ce projet de note a été rédigé par M. Jean Laloy, directeur-adjoint des Affaires politiques.

autre ordre. Le monde n'offre plus qu'un seul champ diplomatique et stratégique. Il n'existe plus de théâtres d'opérations cloisonnés et isolés.

II. Si nous jetons un coup d'œil en arrière, il semble que l'histoire de notre alliance comporte trois phases principales. Dans ses débuts et jusqu'à l'année 1954, jusqu'à ce qu'elle soit complétée par l'entrée de la République fédérale, l'Alliance a eu pour mission de contenir l'expansion de l'U.R.S.S. sur le continent européen. Cela a posé des problèmes très difficiles qui ont ébranlé les opinions publiques, et parfois les gouvernements, dans leur profondeur. Néanmoins, et non sans crises, les choix ont été faits. La Communauté atlantique a pris une forme stable. La République fédérale d'Allemagne y a trouvé, sur un pied d'égalité, la place qui lui revient. L'U.R.S.S. a rencontré devant elle la volonté de l'Occident. Elle a dû constater que, sur ce front, il n'y avait, pour l'instant, rien à faire. Ainsi ont pu être entrepris les efforts qui ont amené l'Europe occidentale à affirmer sa personnalité, efforts qui ont eu le succès que nous savons.

À partir de 1955, nous voyons s'ouvrir une deuxième phase, celle qui est marquée par les tentatives soviétiques pour « tourner » l'Alliance par le Sud. Il a été beaucoup question dans les années passées de ce mouvement tournant. En étendant son influence au Proche-Orient, à l'Afrique, à l'Asie, et plus récemment à l'hémisphère américain, l'U.R.S.S. comptait, d'une part, accroître sa puissance, de l'autre, créer entre les membres de l'Alliance des contradictions croissantes. Reconnaissons qu'elle a bien failli réussir. La crise égyptienne dans l'été 1956 a profondément troublé notre bonne entente. Les affaires d'Afrique du Nord, à partir de la même date, ont aussi créé bien des frictions. Nous savons qu'aujourd'hui encore, certains d'entre nous sont aux prises avec ces problèmes cruels. Qu'il me soit permis de dire que, dans cette entreprise de l'émancipation des peuples, le gouvernement français a apporté une contribution très grande; les sacrifices consentis par nous, au prix des difficultés que chacun connaît, s'ils n'ont pas été accomplis spécialement et uniquement pour l'Alliance, ont néanmoins permis à l'Alliance de surmonter peu à peu des problèmes qui, sans ces sacrifices, seraient devenus certainement insupportables. Aujourd'hui, quelles que soient les épreuves encore en cours, l'on peut dire que cette deuxième phase de la vie de l'Alliance touche à sa conclusion. La manœuvre de l'U.R.S.S., ici non plus, n'a pas réussi. Ni l'Afrique, ni l'Asie ne sont groupées derrière les puissances communistes. L'Amérique, après la crise cubaine, semble se ressaisir, retrouver le sens de son unité. Certes, il reste beaucoup à faire et des revers sont toujours possibles, mais la voie est tracée, les perspectives sont ouvertes. Nous voici parvenus à la troisième phase, qui a débuté dans l'été 1962, et où les problèmes sont d'un type nouveau.

III. Cette phase qui s'ouvre est dominée par les questions les plus complexes auxquelles l'intelligence politique ait jamais eu à faire, les problèmes liés au maniement d'armes si rapides et si destructrices que toutes les données de la science des guerres, et aussi, par voie de conséquence, de la science de la paix qu'est la diplomatie sont bouleversées.

Qu'avons-nous vu, en effet, au cours de l'automne ? Le gouvernement de l'U.R.S.S. a essayé de modifier l'équilibre stratégique par une entreprise aventureuse [1], qui, si elle avait réussi, aurait eu un effet profond sur les rapports entre la Russie et l'Amérique, et donc, sur les rapports mondiaux. Il s'en est fallu de peu que cette aventure ne se terminât par un succès. Seule, la réaction à la fois prudente et ferme du gouvernement des États-Unis a permis de relever le défi en calculant les risques et s'est achevée par un succès remarquable. Nous en ressentons tous le bénéfice. Mais au delà de cet effet immédiat, chacun doit réfléchir aux conséquences à long terme de ce dramatique épisode. L'usage, même purement potentiel, de ces armes effrayantes, a des effets profonds, qui ne peuvent tous être encore clairement saisis. Dès avant la crise cubaine, ces problèmes avaient commencé d'être appréhendés. Ils ont conduit à la définition de toutes sortes de doctrines et à des discussions nombreuses. L'on ne peut dire que la clarté règne en ce domaine. Ce qui est certain, c'est que l'Alliance, telle que nous l'avons connue, n'a pas été conçue en fonction de ces problèmes-là. Il y a treize ans, seuls les avions transportaient des bombes atomiques, et, à l'époque, seuls les avions des États-Unis étaient en état de le faire.

La portée et la rapidité de ces transformations font que le gouvernement français n'est, pour sa part, nullement surpris des discussions actuelles. Il existe incontestablement un problème, celui de la meilleure manière d'assurer la défense de l'Europe, ou des États européens, dans le monde de 1962. Nos avis là-dessus diffèrent. Chacun a de bonnes raisons de penser que son point de vue répond à la fois à son intérêt propre et à l'intérêt de l'Alliance. Pour ma part, je ne redoute pas ces débats, pourvu qu'ils se situent dans la perspective de l'alliance commune. Je suis convaincu qu'à la fin, nous trouverons la solution, comme depuis quatorze ans, nous avons trouvé les solutions des problèmes non moins sérieux que j'ai sommairement évoqués.

IV. Je terminerai en jetant un coup d'œil sur ce qui se passe dans le camp opposé. Eh bien, il nous semble que, là-bas, les choses ne vont pas si bien. Le problème dont j'ai parlé, celui des nouvelles données de la guerre et de la paix, ébranle bien plus profondément nos adversaires que nous-mêmes. Leur unité, fondée moins sur le consentement que sur l'autorité et la discipline, s'effrite, et, joignant l'action à la parole, la Chine vient de se mettre en mouvement. Le conflit sino-indien [2] est un élément nouveau qui va réagir profondément sur les rapports entre l'U.R.S.S. et la Chine. Il peut précipiter une évolution de la Russie dans le sens que nous souhaitons. Il peut aussi évoluer dans un sens moins favorable pour nous, et créer dans l'Asie non-communiste un grand bouleversement qui serait à notre détriment.

[1] L'affaire de Cuba. Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 187 (renvois).

[2] Sur ce conflit et ses répercussions sur les relations indo-pakistanaises, voir ci-dessus les n°s 115 (et note), 124, 126, 130, 135, 144 (note), 158, 162 (note), 168 (notes), 171, 174 (et note), 176 (notes), 179, 188.

C'est en fonction de toutes ces données nouvelles que nous devons considérer le point de savoir quelle attitude il convient d'adopter dans la phase actuelle à l'égard de l'U.R.S.S.

Le simple fait que des deux côtés, l'on procède à une réévaluation des données les plus importantes devrait nous inciter à la prudence. Il est bien difficile de parvenir, dans le monde où nous vivons, à des accords stables et garantis. Nous devons, d'autre part, nous garder de certaines anticipations. L'U.R.S.S. évolue, certes. La Chine aussi. Mais, pour l'instant, le programme de coexistence qui nous est offert ressemble beaucoup à celui que nous avons connu, depuis huit ans, et qui s'appelait l'expansion sans guerre. Un tel programme est moins dangereux peut-être qu'un plan comportant le recours à la force armée. Mais ce qui le rend moins dangereux, c'est l'existence de l'équilibre des forces. Ce point ne doit pas être oublié.

À cet égard, il paraît plus que jamais que nous devons nous garder de prendre toute nouvelle initiative, en Europe, de nature à modifier à notre détriment le *statu quo* présent. À Cuba comme aux frontières de l'Inde, le monde communiste cherche précisément à modifier ce *statu quo* et ceci requiert toute l'attention de l'Occident. Pourquoi par exemple mentionner que même entre nous, nous discutons de la question de Berlin ? Il y a tout intérêt au contraire à n'en pas parler publiquement, puisque les Russes eux-mêmes donnent l'impression d'y attacher une moins immédiate attention. De façon générale, je veux dire que puisque nous n'y sommes pas contraints par une impérieuse nécessité, il est préférable même dans un souci de perfectionnisme de ne pas proposer des conversations ou de solliciter des explications qui tournent à notre désavantage.

Néanmoins, si sur ces bases solides, des possibilités réelles de conversations se présentent, en vue d'abord de stabiliser, ensuite peut-être de parvenir à une détente, la France ne sera pas la dernière à saisir l'occasion. Si je termine en parlant de vigilance, c'est en deux sens que j'emploie ce terme : vigilance pour déjouer les manœuvres de l'adversaire, vigilance pour saisir les occasions de détente réelle qui peuvent se présenter.

(Pactes. Session ministérielle de décembre 1962.)

190

COMPTE RENDU

Audience du général de Gaulle au général Aramburu
le mardi 11 décembre 1962, 16 h. 45

C.R. Très secret.

Le général Aramburu, qui visiblement se considère comme appelé à être le futur président de l'Argentine [1], demande au Général ce qu'il pense de la situation dans son pays.

Le général de Gaulle déclare que, selon lui, celle-ci se caractérise par le tableau suivant : d'un côté il y a le peuple argentin, avant tout désireux de voir s'effectuer un développement économique et social correspondant aux grandes possibilités du pays, mais qui ne croit pas que ce résultat puisse être obtenu par le jeu des combinaisons politiques. C'est pourquoi il avait, il y a quelques années, apporté ses suffrages à Perón qui s'était proposé le même objectif en y mêlant, il est vrai, beaucoup de visées démagogiques. À côté de ce peuple, il existe des politiciens qui se figurent qu'on pourra résoudre le problème argentin en ayant recours aux combinaisons traditionnelles. Mais ceci n'est plus vrai, compte tenu de la situation actuelle du pays. Enfin, au milieu de cette confusion, la caste des militaires, dont les opinions varient d'ailleurs suivant les armes, essaie de jouer un rôle, tantôt en affectant d'être avec les uns, tantôt en prenant le parti des autres.

La seule issue qu'on puisse imaginer, c'est une solution nationale argentine qui transcende à la fois Perón et les communistes (ceux-ci appuient généralement les péronistes pour créer du désordre), les politiciens et les militaires. Cette solution se proposerait comme seul objectif un développement *autonome* de l'Argentine. Certes, cela coûtera très cher, prendra

[1] Après la déposition de Perón par une junte militaire en 1955, le général Aramburu était devenu en novembre 1955 président provisoire de la République. C'était un partisan du retour aux normes de la démocratie républicaine. Le 1er mai 1958, le général Aramburu passa les pouvoirs qu'il détenait au Dr Frondizi, élu président de la République argentine. Pendant la période de son gouvernement, d'importants problèmes économiques en cours avec la France furent réglés et l'Argentine adopta une position favorable à celle-ci dans les débats des Nations Unies. Pour une notice biographique du général Aramburu, ancien chef du gouvernement provisoire argentin, voir la dépêche de Buenos-Aires n° 1497/AM du 18 novembre 1955, non reproduite, le télégramme de Buenos Aires n° 669 du 27 novembre 1955 et la note de la direction d'Amérique au Département, n° 121/AM, du 8 décembre 1955, non retenus. Au cours de l'année 1962, l'Argentine se trouve plongée dans une crise économique et sociale. Durant cette période, les militaires règlent leurs comptes et procèdent à une épuration. Le 11 décembre, le général Alsina se rebelle, tente de soulever la garnison de Mendoza, se retranche à Cordoba où il organise l'insurrection. Le 12 décembre, il est arrêté ainsi que le général Oliva qui le soutenait. À son retour d'Europe, le 27 décembre, après s'être rendu aux Pays-Bas et en Italie, le général Aramburu, dans une déclaration, souligne la nécessité d'organiser des élections, annonce que le général de Gaulle a « manifesté son désir de visiter l'Amérique latine et particulièrement l'Argentine », évoque les problèmes des rapports entre un Marché commun latino-américain et le Marché commun européen et montre le rôle de choix qu'est appelée à jouer l'Argentine, « élément stabilisateur dans une Amérique latine qui n'a pas encore atteint un niveau de vie normal ». Sur le voyage en Europe du général Aramburu, voir le télégramme de La Haye nos 711-714 du 24 novembre, non retenu.

du temps et pourra nécessiter l'établissement d'une certaine austérité. Il n'y a cependant pas d'autre voie pour l'Argentine.

Le général Aramburu pense que le général de Gaulle a fort bien compris la situation de son pays. Il estime lui aussi que la situation actuelle est précaire, instable, et que l'Argentine doit trouver maintenant un nouvel équilibre qui lui permette de jouer un rôle en Amérique latine. Il laisse implicitement entendre que le moment venu, il se considèrerait naturellement appelé à effectuer ce redressement national.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

191

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [1]

État de la négociation relative à l'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E.

N. *Paris, 12 décembre 1962.*

Depuis le 5 août 1962 [2], date à laquelle les négociations de Bruxelles ont été suspendues pour les vacances, peu de progrès ont été accomplis à Bruxelles. Les négociateurs se sont revus périodiquement depuis la fin septembre [3], mais n'ont réussi à régler que la question des pays du Commonwealth désireux de s'associer au Marché commun. Comme à la suite de la conférence du Commonwealth, tenue à Londres en septembre [4], les plus importants d'entre eux avaient écarté l'offre qui leur était faite par la C.E.E., le pas en avant ainsi fait n'est guère considérable.

On peut même dire qu'une question que l'on croyait réglée, le 5 août, à savoir le régime applicable au Pakistan, à l'Inde ou à Ceylan, a été réouverte par la délégation anglaise. Ne sont réglées que la question des importations de produits manufacturés du Commonwealth blanc et l'affaire de la revue annuelle agricole.

Restent en conséquence sans solution les questions importantes énumérées ci-après :

1° Les demandes de droit nul (aluminium, plomb, zinc, papier de presse);

[1] Cette note a été rédigée par M. Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département.

[2] Voir à ce sujet l'*Année politique 1962*, p. 522-523.

[3] Voir à ce sujet ci-dessus les nos 118, 128, 160, 182.

[4] Sur la conférence des Premiers ministres du Commonwealth, voir ci-dessus les nos 74, 85.

2° Les problèmes de l'agriculture interne britannique, qui ont été discutés sans résultat à Bruxelles les 10 et 11 décembre [1], et à propos desquels une simple décision de procédure a été prise, c'est-à-dire la création d'un Comité d'investigation;

3° Le règlement financier – la France demande que celui-ci soit ratifié par les six pays membres et accepté irrévocablement par le Royaume-Uni. Les Six n'ont pu encore s'entendre entre eux sur la solution à apporter à ce problème essentiel, solution dont nous avons fait dépendre notre accord au projet d'arrangement sur les produits agricoles néo-zélandais, australiens et canadiens;

4° Les problèmes posés par l'appartenance du Royaume-Uni à la petite zone de libre-échange [2].

Notre position est de dire que cette question doit être réglée par la Grande-Bretagne avant la signature du traité. Nous avons en effet besoin de savoir quels sont, pour la C.E.E. élargie, les pays tiers, et nous ne voulons pas préjuger la solution qui sera apportée aux problèmes posés par les demandes d'association de l'Autriche, de la Suisse, de la Suède et du Portugal;

5° Les problèmes institutionnels;

6° Une série de questions importantes, mais non toutes décisives, comme les problèmes dérivés de l'union économique, de l'association de la Grèce à la C.E.E. [3], les mouvements de capitaux, les produits alimentaires manufacturés du Commonwealth. Plusieurs de ces problèmes n'ont pas encore été abordés entre les Six, *a fortiori* avec les Anglais.

(DE-CE A30-6-653-3. Coopération économique. Grande-Bretagne. Négociations. Généralités, dossier n° 53.)

[1] Voir à ce sujet ci-après le n° 195.

[2] L'Association européenne de libre-échange, dont les membres étaient, outre le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande s'y était associée sans y avoir adhéré.

[3] Conclu le 24 août, l'accord d'association de la Grèce à la C.E.E. était entré en vigueur le 1er novembre.

192

COMPTES RENDUS

Entretiens de M. Dean Rusk à Paris (12 décembre 1962) [1]

I

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Rusk, 11 h. 30

C.R. Secret.

M. Rusk — M. Couve de Murville
M. Bohlen — M. Alphand
M. Tyler — M. Lucet

La conversation débute par quelques remarques générales sur la formation du nouveau gouvernement allemand [2] qui sera, reconnaît-on de part et d'autre, temporaire, ainsi que sur le résultat des élections françaises [3].

M. Rusk exprime sa satisfaction de la stabilité qui va en découler pour la politique française.

* *

M. Rusk. – Je vais voir dans l'après-midi le général de Gaulle. À moins que celui-ci ait des questions particulières à soulever, je compte l'entretenir particulièrement de l'affaire de Cuba [4]

M. Couve de Murville. – C'est certainement là le sujet le plus susceptible d'intéresser le Président.

M. Rusk. – Il n'y a toujours pas pour Cuba de solution agréée. Ni les Cubains, ni les Russes n'acceptent l'inspection à terre. Dans ces conditions, nous poursuivons les vols avec le risque qu'un de nos avions peut être à tout moment abattu. L'affaire est donc loin d'être réglée.

M. Bohlen. – La question est pourtant réglée en ce qui concerne les relations directes entre les États-Unis et l'U.R.S.S.

[1] Le secrétaire d'État américain se rendait à la session ministérielle de l'O.T.A.N., qui se tenait à Paris du 13 au 15 décembre. (Sur cette session, voir l'*Année politique 1962*, p. 607-608.) Il rencontrait le matin du 12 décembre le ministre français des Affaires étrangères, et dans l'après-midi le général de Gaulle.

[2] Le 11 décembre, était constitué un nouveau gouvernement à Bonn, composé de ministres C.D.U. et F.D.P. (libéraux), sous la direction du chancelier Adenauer. Aux Affaires étrangères, figurait le Dr Schroeder, C.D.U.

[3] Allusion aux élections législatives du 25 novembre, qui consacraient la victoire des gaullistes. Sur la campagne et les deux tours (18, 25 novembre), voir l'*Année politique 1962*, p. 121 et suiv.

[4] Sur l'affaire de Cuba, voir ci-dessus le n° 189 (renvois).

M. Rusk. – Ce n'est point mon avis, tant que 12.000 Soviétiques restent à Cuba. Nous savons d'ailleurs où sont ces unités soviétiques; elles sont divisées en quatre groupes organisés chacun avec leurs brigades appuyées par leurs chars. Leur tâche était probablement de protéger les fusées et de protéger aussi les spécialistes russes.

M. Couve de Murville. – Ces constructions soviétiques sont-elles près de vos bases ?

M. Rusk. – Non. Elles sont à assez grande distance. Dans un certain sens, je pourrais dire malheureusement, car les Cubains savent que nous aurions avantage à un affrontement direct. Nous croyons savoir, d'autre part, que les Russes sont toujours à proximité des postes de défense antiaérienne et même dirigent ces tirs. Les Cubains en effet ne savent pas viser à haute altitude.

M. Couve de Murville. – Sait-on comment a été abattu l'avion américain qui survolait Cuba ? (1)

M. Rusk. – Nous sommes assez incertains à cet égard. Nous pensons qu'il a pu l'être par un engin sol-air ou par un autre avion qui l'aurait survolé, car c'est un fait que l'avion n'a pas été touché directement, à la différence de celui qui fut abattu sur l'U.R.S.S. en mai 1960 (2). L'avion a été détruit par une explosion considérable intervenue dans son voisinage. Si le problème des armes était résolu, la question de Cuba, elle, ne le serait pas, car Castro serait toujours là, et dans cette hypothèse, nous ferions retour à la situation antérieure au mois d'octobre dernier. Il est à noter, de plus, que Mikoyan n'est pas venu à Washington pour négocier. Il était affable, mais il s'est tenu dans de très vagues généralités.

M. Couve de Murville. – C'est probablement qu'il avait été absent trop longtemps de Moscou.

M. Rusk. – En tout cas, il n'a pas cherché à provoquer des instructions.

M. Couve de Murville. – Savez-vous quelque chose de la manière dont se sont déroulées les conversations Mikoyan-Castro ? (3)

M. Rusk. – Nous savons qu'elles ont été assez amères, car en fait, les Russes avaient déjà livré leurs bombardiers aux forces cubaines et ils ont été obligés de les leur reprendre. On nous dit que Castro et Mikoyan sont restés dix jours sans se parler.

M. Couve de Murville. – Quel a été l'effet de tout ceci en Amérique latine ?

M. Rusk. – Nous pensons qu'un des résultats a été d'amener les partisans de la gauche démocratique à s'écarter de Castro et des communistes. Parallèlement, les modérés et les conservateurs ont compris qu'ils devaient jouer un rôle plus actif en politique. Les résultats sont donc bons. Le vote

(1) Le 21 novembre, un avion américain avait essuyé le feu de la D.C.A. cubaine.

(2) Il s'agit de l'affaire de l'U2 : *D.D.F.*, 1960-I, n°s 205 (note), 217 (notes), 225.

(3) M. Mikoyan est arrivé à Cuba le 2 novembre; il y est resté jusqu'au 26 novembre. Il s'est ensuite rendu à Washington où il a été reçu le 29 novembre par le président Kennedy.

de l'organisation des États américains le 23 octobre dernier en faveur de nos positions sur Cuba [1] a été pour nous une heureuse surprise.

M. Couve de Murville. – Évidemment, ceci ne durera pas si, comme vous le dites, le problème Castro n'est pas réglé.

M. Alphand. – Avez-vous une idée de la manière dont se présentent actuellement les problèmes politiques à l'intérieur de Cuba ?

M. Rusk. – Nous ne pensons pas qu'il y ait un sentiment populaire hostile à Castro, je veux dire à la base. Mais au sommet, il y a des critiques, principalement sur la position que Castro a dû adopter vis-à-vis des Russes. D'ailleurs, ces divergences apparaissent s'il est vrai, comme on nous le dit, que Castro a cherché un certain moment à se tourner vers la Chine.

M. Couve de Murville. – Il aurait reçu d'elle peu d'aide.

M. Rusk. – J'ai apporté avec moi deux documents que je vais vous laisser sur la question du non-transfert des armes atomiques. Il y a tout d'abord un projet de déclaration [2] que nous pourrions faire à quatre avec les Russes et les Anglais. Il y a un second document [3] qui est une annexe très importante sur ce que nous devons exactement entendre entre nous par la non-dissémination des armes atomiques.

M. Couve de Murville. – C'est là un problème que vous pourriez soulever cet après-midi avec le président de la République.

M. Rusk. – Certainement, mais j'aimerais que vous lui transmettiez d'abord ces documents pour qu'il ait pu en prendre connaissance.

M. Couve de Murville. – À première vue, le texte m'en paraît très clair.

M. Rusk. – Nous voudrions signaler que de notre point de vue, une telle déclaration n'aurait de valeur que si elle s'applique aussi à Pékin. Nous comptons donc demander aux Russes de faire pression sur les Chinois pour qu'ils acceptent. Nous avons tout avantage à cette manœuvre. Ou bien les Russes le feront, ou bien ils refuseront. D'autre part, la Chine elle-même acceptera ou refusera. Si Moscou et Pékin ne sont pas d'accord, nous pourrons dire qu'ils seront responsables de l'échec. Je n'ai pas transmis ces documents aux Allemands. Par contre, j'en ai parlé à M. Schroeder qui m'a répondu que si les Chinois acceptaient de s'engager, il était possible que son gouvernement accepte lui aussi. De cette façon, si cela est confirmé, nous pourrons dire aux Russes : Nous ne faisons aucune discrimination et aucune exception envers personne, y compris l'Allemagne, sauf si vous, vous en faites une pour la Chine.

[1] Voir ci-dessus le n° 109 (note).

[2] Projet de déclaration en anglais de non-transfert de l'arme nucléaire par lequel les quatre États : France, Royaume-Uni, États-Unis et U.R.S.S. s'engageaient à ne pas transférer, directement ou indirectement, l'arme nucléaire à tous pays ne la possédant pas et à ne pas les aider à en fabriquer. Quant aux autres États, ils s'engageraient à ne pas fabriquer l'arme nucléaire, à ne pas chercher à en avoir le contrôle national, ni à demander l'aide d'autres pays pour sa fabrication.

[3] Ce deuxième document, en anglais également, est intitulé : « *Minute for possible use in discussion with draft non transfert declaration* »; il énumère les droits et devoirs des quatre puissances nucléaires dans le cas où elles seraient signataires de la susdite déclaration. Le projet de déclaration et la note sont annexés à une lettre, datée du 12 décembre 1962, adressée par M. Dean Rusk à M. Couve de Murville et remise au cours de l'entretien.

M. Couve de Murville. – N'y a-t-il pas une difficulté en ce qui concerne les armes atomiques tactiques que vous maintenez en Allemagne ?

M. Rusk. – Non, car il ne s'agit dans cette déclaration que du contrôle direct des armes. Nous précisons bien que ceci ne s'applique pas dans un cadre multilatéral. Ce que nous visons, c'est à empêcher qu'en dehors des puissances nucléaires, personne ne possède le droit de décider de façon indépendante de l'usage des armes.

M. Couve de Murville. – Pensez-vous que dans cette hypothèse, vous pourrez continuer à enseigner à vos alliés la manière de se servir des armes atomiques ?

M. Rusk. – Oui, nous le pensons, car nous pourrons dire aux Russes que dans tous les cas, même dans un système multilatéral, la décision d'usage reste exclusivement dans la main des Américains.

M. Alphand. – En avez-vous reparlé à M. Dobrynine et celui-ci paraît-il intéressé ?

M. Rusk. – Je lui en ai parlé en termes généraux, mais nous ne voulons pas de malentendu sur les conditions dans lesquelles nous pourrions prêter ce que j'appelle une aide indirecte. C'est pourquoi nous attachons moins d'importance à la déclaration même que je vous soumets qu'à son annexe « minute », sur les termes de laquelle nous ne voulons pas qu'il y ait d'équivoque.

M. Couve de Murville. – Savez-vous ce que les Russes font avec leurs alliés dans ce domaine de l'aide indirecte ?

M. Rusk. – Nous savons qu'ils ne livrent pas d'armes à leurs satellites.

M. Bohlen. – Mais nous croyons qu'ils les aident.

M. Rusk. – Pas autant que cela et en tout cas, nous sommes sûrs qu'ils n'ont donné aucune aide directe ou indirecte aux Chinois.

M. Rusk. – Avez-vous reçu mon message concernant les problèmes agricoles ?

M. Couve de Murville. – Je l'ai reçu et j'ai noté les déclarations d'un certain nombre de vos compatriotes et en particulier de votre ministre de l'Agriculture, M. Freeman [1]. En fait, dans ce domaine agricole, personne ne peut se permettre de suivre une politique libérale. C'est une affaire qui dans tous nos pays doit être dirigée, pour ce qui est à tout le moins de l'essentiel, par les gouvernements eux-mêmes. La question soulevée se pose entre le gouvernement des États-Unis et le Marché commun. Nous en avons déjà discuté dans des instances variées, et en particulier au G.A.T.T. Ce que je puis dire, c'est que nous sommes généralement d'accord avec vous et avec les Anglais sur la nécessité de maintenir des prix agricoles modérés. Nous ne devons pas encourager la création de nouveaux excédents agricoles. Donc, nos positions fondamentales ne sont pas tellement éloignées. Bien sûr, il y a des difficultés sur certains produits; nous les connaissons bien, par exemple, le problème des volailles et des produits

[1] Le 11 décembre, le ministre américain de l'Agriculture s'en était pris au « protectionnisme » du Marché commun agricole.

en conserve. Mais ceci est secondaire. L'important, c'est d'aboutir à un accord avec tous sur une politique des prix.

M. Rusk. – Cette question agricole est pour nous fort importante. Nous voudrions pouvoir continuer à vendre à l'Europe les mêmes quantités de produits agricoles.

Après des échanges de vues sur la question des volailles, *M. Couve de Murville* reprend : Je ne sais pas si je dois répondre à la note que vous nous avez remise et à quel moment je le pourrai. La question la plus importante est la fixation du prix mondial du blé. Il est impossible de discuter de ceci pour l'instant. Nous voudrions, comme vous le savez, réunir une conférence internationale, et il n'est guère possible de le faire avant que nous soyons sortis des difficultés anglaises [1]; en tout cas, n'attendez rien de nous avant Pâques au plus tôt.

M. Rusk. – Je suis très préoccupé par la question du Cambodge qui est une affaire vraiment explosive, surtout pour le Sud-Vietnam. Nous estimons que les garanties que demandent les Cambodgiens sont pour nous impossibles à donner.

M. Couve de Murville. – Nous vous avons montré notre réponse au prince Sihanouk [2]. Nous avons attiré son attention sur deux problèmes, celui des garanties et celui des frontières. Nous avons proposé de résoudre le problème des garanties en parlant de consultation et nous avons fait des réserves sur les frontières. Dans ce domaine, il est normal que les trois n'aient pas les mêmes positions, ni les mêmes vues. Nous nous intéressons plus que vous au Cambodge et vous davantage au Sud-Vietnam et à la Thaïlande. D'autre part, vous n'aimez pas le principe même de neutralité pour le Cambodge.

M. Bohlen. – S'il y a des différences entre nous, il faudrait que cela puisse être des différends reconnus et acceptés.

M. Couve de Murville. – Nous pouvons négocier chacun de notre côté. Nous avons déjà échangé avec les Cambodgiens des points de vue sur ce problème des garanties et des frontières. Nous entendons continuer par des conversations discrètes.

M. Rusk. – Ceci est bien, sauf si le prince Sihanouk croit que vous l'encouragez à maintenir des positions que nous ne pouvons pas accepter.

M. Couve de Murville. – Vous connaissez le prince Sihanouk. Il est changeant et susceptible. Il pourrait très bien passer dans l'autre camp et se tourner vers la Chine, d'autant plus qu'il est furieux contre l'Inde. Il est bon qu'il entretienne au moins de bons rapports avec nous.

M. Bohlen. – Oui, à la condition que nous soyons d'accord sur ces divergences.

[1] Allusion vraisemblablement à la quatorzième session ministérielle tenue à Bruxelles entre les Six et la Grande-Bretagne les 10 et 11 décembre, et à l'attitude de M. Heath lors de cette réunion : l'*Année politique 1962*, p. 610-611; ci-après le n° 195.

[2] Pour une analyse de la réponse française au Prince, voir ci-dessus le n° 62.

M. Alphand. – D'ailleurs, sur le problème des garanties et des frontières, nous ne sommes pas tellement en désaccord.

M. Rusk. – Croyez-vous que le prince Sihanouk veuille une conférence du type de celle qui s'est tenue pour le Laos ? (1)

M. Couve de Murville. – À l'heure actuelle, il est satisfait de l'utilisation de la voie diplomatique normale. Je ne peux vous garantir ce qui se passera dans six mois, mais il ne faut pas lui donner l'impression que nous refusons ses propositions.

M. Rusk. – Il est certain que la réunion d'une conférence était encore tout récemment dans son esprit.

M. Couve de Murville. – Cette conférence est pourtant impossible à tenir, car la Thaïlande et le Vietnam du Sud n'y assisteraient pas. Pour en revenir au problème des frontières, nous avons une certaine responsabilité dans les frontières du Cambodge, un peu, toutes proportions gardées, comme celle des Anglais avec la ligne Mac-Mahon (2). En tout cas, les frontières sont claires avec la Thaïlande. Elles le sont beaucoup moins avec le Sud-Vietnam, car le Cambodge revendique depuis longtemps des provinces qui forment maintenant l'est du Vietnam, mais le prince Sihanouk a été assez sage pour y renoncer.

M. Rusk. – Certains de mes compatriotes qui reviennent du Sud-Vietnam disent que les Sud-Vietnamiens croient que l'on songe, après le Cambodge, à un régime de neutralité pour eux aussi.

M. Couve de Murville. – Je n'ai point d'informations à ce sujet.

M. Rusk. – Je voudrais vous parler du vote qui va intervenir aux Nations Unies sur la décision de la Cour de justice concernant le financement des opérations du Congo (3). Êtes-vous toujours décidé à voter contre ?

M. Couve de Murville. – Oui; dans cette affaire, nous voterons avec les communistes et avec les Arabes. Il s'agit d'un problème juridique. Nous n'acceptons pas que l'on nous impose un avis de la Cour pris d'ailleurs par celle-ci à une faible majorité. L'affaire est différente de l'entretien des forces au Moyen Orient. Ici, nous contribuons aux dépenses parce que nous avions voté en faveur de la résolution.

M. Rusk. – Considérez-vous donc qu'une décision de la Cour de justice internationale ne fait pas loi ?

M. Couve de Murville. – Là n'est pas la question. Nous disons que l'affaire a été portée devant la Cour avec un mauvais libellé. Mais il s'agit surtout d'une question de principe. Nous ne connaissons qu'une loi : la charte des Nations Unies. L'Assemblée, même par un vote aux deux tiers, n'a pas le pouvoir de prendre de décisions exécutoires, ni de modifier la Charte.

(1) Qui devait aboutir à des accords consacrant la neutralisation du Laos, le 23 juillet : voir ci-dessus le n° 22 (note).

(2) Frontière entre l'Inde et la Chine, tracée en 1913-1914 au cours de négociations entre la Grande-Bretagne, le Tibet et la Chine, tenues à Simla. Sir Henry Mac Mahon représentait la Grande-Bretagne à cette conférence.

(3) Sur cette décision, voir ci-dessus le n° 70 (note).

Seul, le Conseil de sécurité peut prendre des décisions. C'est là le grand point de divergence entre nous.

M. Rusk. – L'Assemblée pourrait, à la majorité simple, établir des régimes de tutelle entraînant de lourdes dépenses.

M. Couve de Murville. – Ceci serait contraire à la Charte.

M. Rusk. – Dois-je considérer que votre décision est finale ?

M. Couve de Murville. – Oui, elle est finale.

M. Rusk. – J'espère encore que vous changerez d'avis, car le gouvernement des États-Unis ne sera pas en mesure de vous soutenir lorsqu'il s'agira de demander la suppression de votre droit de vote aux Nations Unies.

*
* *

M. Couve de Murville. – Désirez-vous parler du Congo ?

M. Rusk. – Nous estimons que la crise actuelle ne peut pas se prolonger. Il nous faut maintenant une solution très rapide. Peut-être par le versement des recettes en devises des compagnies minières au gouvernement central.

M. Couve de Murville. – Oui, je sais en effet que c'est la formule préconisée par M. Spaak qui m'en a parlé hier.

M. Rusk. – Il a envoyé des représentants au Congo. Si cela échoue, la situation deviendra très difficile.

M. Couve de Murville. – L'ennui est que le gouvernement de Léopoldville soit si faible.

M. Rusk. – Il l'est certainement, mais principalement à cause du Katanga. De toute façon, nous aurons probablement à reprendre cette question avant la fin de la Conférence.

*
* *

M. Couve de Murville. – Je ne pense pas qu'il y ait grande chose à attendre de la réunion de l'O.T.A.N.

M. Rusk. – Non, en effet. Je l'ai d'ailleurs dit à la presse, pour qu'il n'y ait pas de surprise. Je prendrai la parole demain et je parlerai surtout de Cuba.

Je voudrais dissiper l'impression d'ailleurs plus vive en Europe qu'aux États-Unis qu'en parlant avec les Russes de Cuba, nous parlons aussi d'autres choses, de Berlin, du désarmement, etc. Ce n'est pas du tout vrai. D'ailleurs, les Soviets n'y sont nullement préparés. Avant la fin de cette réunion, il y aura peut-être un fait nouveau. Khrouchtchev doit prononcer demain un très important discours de politique étrangère devant le Soviet suprême [1].

M. Bohlen. – Il est très possible en effet qu'à cette occasion, il traite pour la première fois de la crise avec la Chine. Nous avons déjà remarqué que

[1] Sur ce discours, tenu en fait le 12 décembre, voir ci-après le n° 197 (note).

les journaux russes reproduisent les attaques du parti communiste italien contre les Chinois.

M. Rusk. – Au dîner de ce soir, je parlerais surtout de Berlin, car il y a des questions concernant les plans d'urgence qui doivent être résolues.

Je ne tiens pas à parler du Congo, mais si vous le voulez bien, du Cambodge, un peu aussi du désarmement. Nous nous attendons en effet à ce que les Russes arrêtent toutes leurs expériences le 1er janvier et nous mettent en face d'un nouveau moratoire.

II

Entretien entre le général de Gaulle et M. Dean Rusk 15 h. 30

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue au secrétaire d'État qui est venu à Paris pour la session ministérielle de l'O.T.A.N., mais pourra ainsi rencontrer une fois de plus des membres du gouvernement français. Le président de la République saisit cette occasion de dire à nouveau, comme il a eu l'occasion de l'écrire au président Kennedy, combien la France a apprécié et même admiré la façon dont le gouvernement des États-Unis a conduit l'affaire cubaine vis-à-vis des Soviets. Le général de Gaulle ne sait pas au juste à quel point le gouvernement américain est parvenu dans ses arrangements avec Moscou à ce sujet, mais l'essentiel est qu'il y ait eu un recul soviétique. Il salue ce résultat, qui est dû à la fermeté et à la lucidité du gouvernement des États-Unis.

M. Rusk salue le général de Gaulle au nom du président Kennedy, qui a demandé que soit exprimée au président de la République l'impression profonde que lui avait fait le vote massif de confiance de la France [1]. Il souhaite maintenir avec le Général les liens de coopération les plus étroits. (M. Rusk ajoute combien il a été heureux d'apprendre que le gouvernement français acceptait de prêter aux États-Unis le tableau de la *Joconde*. Le général de Gaulle fait observer que nous ne l'aurions fait pour aucun autre pays que les États-Unis.)

M. Rusk déclare que le gouvernement américain a été profondément touché de l'attitude amicale de la France pendant la crise de Cuba. Le gouvernement français a donné immédiatement son soutien au gouvernement américain et cela a été un élément très important dans cette crise des rapports Est-Ouest.

Le secrétaire d'État n'est malheureusement pas en mesure de dire que l'affaire soit complètement réglée. Les engins à moyenne portée ont été

[1] Il est fait ici allusion au référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel, qui, le 28 octobre, donnait au *oui* 62,25 % et au *non* 37,75 % des suffrages exprimés (Pour plus de détails sur ce référendum et sa préparation, voir l'*Année politique 1962*, p. 113-120) ou aux élections législatives des 18 et 25 novembre, qui marquaient la victoire des gaullistes (*Ibid.*, p. 121 et suiv.).

retirés, ainsi que les avions dont on connaissait avec certitude la présence à Cuba. Mais il reste sur place 12.000 hommes de troupe soviétiques, dont 6.000 sont organisés en petites unités très mobiles, très fortement armées, de la taille moyenne d'un bataillon, mais considérablement renforcées en armes offensives (rocket, canons sans recul, etc.). Il est exact que le mouvement de retrait de Cuba des forces soviétiques continue, mais rien n'indique que ce retrait sera total. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait aucune possibilité pour les États-Unis de considérer que la situation est redevenue normale. Dans l'avenir immédiat, on considère à Washington qu'une crise grave éclaterait à nouveau dans l'un des cas suivants :

– si les Soviétiques tentaient de réintroduire à Cuba des armes offensives;

– si les Soviétiques tentaient un coup de force contre l'armée cubaine ou contre le gouvernement de Castro, au risque de créer une situation analogue à celle qui s'est produite à Budapest;

– si une crise éclatait en un autre point du monde, donnant ainsi à Moscou l'occasion de tenter à nouveau d'établir une base à Cuba.

Les principaux éléments de danger que présente la situation actuelle sont d'une part qu'à défaut d'inspection, les avions américains sont obligés de surveiller l'île et s'ils sont attaqués, ils devront riposter; d'autre part, le fait que Castro n'a plus complètement la situation en mains et qu'ainsi, les Américains sont empêchés de fonder leur politique sur des hypothèses solides.

Le général de Gaulle approuve, dans l'ensemble, les conclusions du gouvernement américain. Sans connaître tous les détails, nous nous doutons bien que l'intention des Soviets est de rester installés à Cuba et nous comprenons le souci que cela peut causer aux Américains. Quant au concours que nous avons apporté aux États-Unis, cela ne pouvait être, et pour cause, que très peu de chose. Nous ne pouvions pas, et nous ne voulions pas nous mêler du règlement de l'affaire. Mais les États-Unis savent que, si ces événements avaient conduit à la guerre générale, nous aurions été en guerre en même temps qu'eux.

M. Rusk répond que le président Kennedy est profondément convaincu de ce qu'aurait été l'attitude de la France si l'affaire de Cuba avait conduit à une guerre générale. Néanmoins, il est extrêmement satisfait d'entendre répéter ce que vient de dire le général de Gaulle.

Le gouvernement américain est parfaitement conscient du fait que la crise de Cuba est une affaire spéciale qui ne présente pas d'analogie avec d'autres affaires mondiales. Néanmoins, elle a été très saine pour les hommes de Moscou, spécialement s'ils avaient eu l'illusion que l'Occident n'était pas disposé à répondre à la force par la force. Si l'on passe à la crise de Berlin, il est très important de développer les consultations préalables en vue d'harmoniser les mesures à prendre, le cas échéant.

Le général de Gaulle pense qu'on a déjà beaucoup travaillé là-dessus. On a préparé des plans de riposte en cas d'interruption des communications aériennes et terrestres. Tout cela est très bon et il faut soigner ces plans. Mais il ne voit pas ce que le secrétaire d'État veut dire en parlant d'autres consultations pour harmoniser les mesures à prendre.

M. Rusk répond qu'il s'agit plutôt dans son esprit de travaux sur des points de détail que de politique générale. Par exemple, peut-on améliorer les communications intergouvernementales pour le temps de crise ? L'expérience de Cuba a prouvé qu'elles pouvaient être matériellement très difficiles. Autre exemple : estimons-nous que les « tests » comme le plan « Live Oak » [1] sur lesquels nous nous sommes mis d'accord répondent à l'objet pour lequel ils ont été prévus ? Le délai de soixante-douze heures n'est-il pas beaucoup trop long ? Nos plans d'interruption des relations économiques et des lignes de navigation sont-ils au point ? Les Américains pensent que tout ceci devrait faire l'objet d'études plus poussées. M. Rusk compte en parler au dîner des Quatre.

Le général de Gaulle répond que si c'est seulement des plans détaillés et non des principes que M. Rusk veut parler, il ne peut qu'encourager la poursuite des préparatifs de riposte à toute atteinte qui serait portée par les Soviétiques au *statu quo*. En somme, il y a trois cas à envisager :

– Les Soviets se bornent à des tracasseries, des menaces, des interruptions de passage dans les couloirs aériens ou les autoroutes, sans acte de guerre. Notre meilleure réponse sera de leur faire d'autres ennuis du même ordre ailleurs et ce ne sera pas difficile.

– Si les Soviets coupent toutes communications avec l'Ouest, alors nous pouvons leur couper les communications avec le reste du monde.

– S'ils attaquent nos forces, nous serons en guerre et il ne faut pas le leur dissimuler.

Quant à ce que les Alliés peuvent préparer au-delà des mesures déjà prévues, si des dispositions plus complètes doivent être mises au point, le Général est d'accord pour qu'on les prépare.

Au total, si les Soviétiques nous ennuient beaucoup à Berlin, nous pouvons à notre tour, en arrêtant leurs navires, leurs avions de transport, leur faire comprendre que les avantages qu'ils peuvent tirer de leur action sont, pour eux, très inférieurs aux inconvénients.

M. Rusk considère que le problème crucial est de déterminer comment empêcher Moscou de faire un mauvais calcul sur les intentions des démocraties occidentales. Les Russes peuvent sous-estimer la volonté de défense des démocraties : ils l'ont fait à Cuba. Comment les empêcher de le faire à Berlin ? Nous leur avons dit et redit que les puissances occidentales étaient à Berlin-Ouest et ne s'en laisseraient pas chasser : comment le leur faire croire ? Il faudrait que toutes les conclusions de tous les services de renseignements soviétiques aboutissent de façon précise à ce seul point.

Le général de Gaulle observe que les Soviétiques peuvent en effet faire des erreurs de calcul, mais c'est là leur responsabilité et pas la nôtre. La France, quant à elle, a toujours manifesté sa volonté de rester à Berlin, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Général n'a jamais été très content de voir ces interminables conversations menées par les Américains ou même par les Britanniques et qui étaient destinées à définir avec les Russes ce que l'on pourrait faire, mais sans dire comment ou pourquoi. Ce que

[1] Sur le plan *Live Oak*, se reporter à *D.D.F.*, 1960-I, n° 102 (et note).

l'on doit dire aux Soviétiques, c'est qu'ils n'ont pas à attendre de nous voir faiblir et qu'ils doivent se résigner au *statu quo* à Berlin.

M. Rusk répète que dans les conversations auxquelles fait allusion le Général, les Américains ont affirmé indéfiniment que la présence des troupes occidentales et l'accès à Berlin n'étaient pas un objet de négociation. Mais Moscou en est-il persuadé ? La crédibilité de notre position est fonction d'autres éléments que nos simples déclarations. C'est ainsi que lorsque l'O.T.A.N. reste très en deçà des plans de force qui avaient été établis, lorsque plusieurs pays et non des moindres ont des armées qui ne pourraient se battre plus de quelques jours, le gouvernement soviétique peut en tirer des conclusions contraires à nos affirmations de fermeté.

D'autre part, le secrétaire d'État voudrait revenir brièvement sur la crise de Cuba pour affirmer que la question de Berlin n'y a jamais été mêlée. Le président Kennedy avait donné les instructions les plus strictes pour refuser toute discussion qui ne fût pas liée uniquement à Cuba. Lorsqu'il est venu à Washington, Mikoyan n'a fait qu'une très brève allusion à une négociation plus générale [1]. Le gouvernement américain a aujourd'hui l'impression que les Soviétiques ne cherchent pas à provoquer cette négociation. Ils en ont eu l'occasion à Genève et ils ne l'ont pas fait. Peut-être opèrent-ils une réévaluation de la situation. Cette semaine a lieu une réunion du Soviet suprême : c'est peut-être en l'attendant qu'ils réservent leur décision.

Le secrétaire d'Etat en profite pour démentir un bruit qu'a fait courir l'ambassadeur soviétique dans une des capitales occidentales, suivant lequel les négociations menées entre Américains et Soviétiques avaient déjà beaucoup déblayé le terrain. Il n'y a pas eu de négociation sur Berlin depuis le début de l'affaire de Cuba.

Le général de Gaulle en prend acte.

Revenant à ce qu'a dit M. Rusk sur les impressions que pourrait faire aux Soviétiques la situation de l'O.T.A.N., il constate lui aussi que les forces occidentales, du moins celles sous commandement O.T.A.N., n'atteignent pas le nombre d'unités prévues. Il est tout à fait d'accord avec M. Rusk sur les conclusions, fâcheuses pour nous, que peuvent tirer les Russes du fait que beaucoup des forces occidentales ne sont pas en état de mener une action de longue durée. Cela le préoccupe vivement pour la défense de la France. Dans la situation actuelle, une attaque soviétique conduirait l'O.T.A.N. à une bataille unique dite « bataille d'Allemagne ». Serait-elle atomique ou conventionnelle, il paraît que nous n'en savons encore rien. Mais de toute manière elle serait extrêmement brève, car ou bien les Soviétiques anéantiraient rapidement les forces alliées trop distendues sur toute la longueur du front, ou bien c'est l'O.T.A.N. qui par une riposte atomique, détruirait les forces soviétiques pour voir sans doute ses forces anéanties par la riposte atomique de l'ennemi. Mais ensuite, que se pas-

[1] À l'issue de l'entretien, le 29 novembre, de M. Mikoyan avec le président Kennedy, un communiqué annonçait que les conversations sur l'affaire cubaine se poursuivraient à New York. Les milieux américains déclaraient qu'aucun élément nouveau n'était intervenu, mais que l'entretien s'était déroulé dans une atmosphère de franchise, sans aucune tension.

serait-il ? C'est la question que se pose la France et c'est la raison pour laquelle elle veut organiser sa propre défense en profondeur. À défaut d'un tel dispositif, il n'y aurait, pour la France, aucun lendemain à un anéantissement total des forces de première ligne et bien évidemment, la France ne peut admettre d'être alors envahie par un deuxième échelon soviétique, sans avoir elle-même défendu son territoire.

M. Rusk déclare que le gouvernement américain pense et agit en fonction du principe selon lequel une attaque soviétique susceptible d'annuler nos forces de première ligne, et qui ne pourrait être repoussée avec des forces conventionnelles, conduirait directement à la guerre nucléaire totale. Il pense que c'est là un concept généralement admis par les puissances de l'O.T.A.N.

Le général de Gaulle prend acte de cette déclaration qui confirme ce que le président Kennedy lui a déjà dit. Mais en temps de guerre, les choses vont plus vite qu'on ne peut le prévoir. Nous ne pouvons admettre d'être envahis sans nous défendre. Nous ne sommes pas seuls d'ailleurs à ne pas mettre toutes nos forces en Allemagne : c'est aussi le cas des États-Unis et de l'Angleterre qui sont évidemment, le Général le reconnaît, dans une situation géographiquement plus favorable, et c'est tant mieux pour eux.

M. Rusk répond que les forces américaines et britanniques en Allemagne sont néanmoins substantielles. *Le général de Gaulle* remarque qu'il est heureux qu'il en soit ainsi et veut ajouter une dernière observation sur le dispositif des forces françaises. Comme il a déjà eu l'occasion de le dire, tout dépend de ce qui se passera au début de la guerre et quelle tournure prendront les événements sur le front d'Allemagne. Tant que nous ne saurons pas ce que feront effectivement, le cas échéant, les États-Unis, nous devons garder certaines forces françaises en réserve. Lorsque nous y verrons plus clair, c'est-à-dire essentiellement lorsque nous verrons ce que font les États-Unis, il nous sera peut-être possible d'engager plus de forces dans la bataille de l'O.T.A.N.

M. Rusk répond qu'il n'est pas possible aux États-Unis de marquer à l'avance plus nettement leurs intentions qu'en faisant stationner 400.000 hommes de troupe sur le continent européen. Déjà, le gouvernement américain s'est engagé solennellement à défendre ses alliés de l'O.T.A.N., mais il est clair aussi qu'en aucune circonstance, un gouvernement américain ne laissera écraser un tel contingent américain sans réagir avec toutes ses forces.

En outre, le secrétaire d'État voudrait qu'il soit bien compris que le problème n'est pas pour Washington de mettre en question les intentions françaises, mais de savoir quelle interprétation les Soviets donnent à l'avance aux actions qui sont celles de l'O.T.A.N. Si de 1966 [1], date à laquelle nous prévoyions un corps de bataille de 30 divisions, à 1962, où nous paraissons nous contenter de 21 ou 22, il y a eu une telle apparence de réduction de notre effort, Moscou peut en déduire à tort que nos intentions ont changé.

[1] Lire vraisemblablement : 1956.

Le général de Gaulle fait observer que la France, en ce qui la concerne, n'a pas réduit son effort. Elle ramène en France et réorganise les troupes qui étaient en Algérie, modernise toute son armée, commence la création d'une première force atomique. Moscou ne peut se faire d'illusion sur la résolution de la France de se défendre si l'Occident est attaqué.

M. Rusk précise qu'il ne pensait pas spécialement à la France non plus qu'à tel ou tel autre pays en particulier, mais bien à l'ensemble des pays qui constituent l'Alliance. Avec le régime politique qui est celui de Moscou, on ne prend jamais [1] au sérieux ce qui se fait de l'autre côté.

Le général de Gaulle remarque que nous aurons beau faire, nous ne pourrons pas empêcher que l'Alliance groupe des États différents. Peut-être y-a-t-il à cela des inconvénients théoriques, et encore ce n'est pas sûr, mais l'ensemble n'est que la somme et la combinaison de nos moyens. Ce ne peut être une intégration, dont il n'a jamais pensé quant à lui qu'elle soit une bonne solution.

M. Rusk répète encore une fois que son souci vient du fait que M. Khrouchtchev voit des quantités de gens à qui il parle de Berlin et avec qui il est amené à dire que l'Occident est trop « libéral » pour combattre, et que sa politique est comprise par tout le monde, sauf le chancelier Adenauer. Ce sont là des notions fausses, qui peuvent l'amener à des initiatives conduisant tout droit à la guerre.

Tout ce qu'a voulu le secrétaire d'État était de confier au président de la République son grand souci à cet égard.

Le général de Gaulle admet que tout cela est possible. Mais on ne peut empêcher Khrouchtchev de faire du *wishful thinking*.

M. Rusk souhaiterait entretenir le président de la République d'une question qui concerne l'Afrique.

La question des pays en voie de développement intéresse profondément les États-Unis comme d'ailleurs tout le monde libre. En face de ces pays, il y a des nations très industrialisées et le secrétaire d'État pense surtout en ce moment à quatre d'entre elles, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Il souhaiterait que des consultations soient entreprises entre leurs gouvernements sur la meilleure manière de faire face à leurs responsabilités dans l'aide aux pays sous-développés. Il compte en parler plus en détail avec ses collègues, mais il lui semble utile d'informer d'abord le général de Gaulle de l'idée américaine à ce sujet.

Les États-Unis entretiennent des missions plus ou moins importantes dans quatre-vingt pays. Les autres pays le font aussi. Il peut y avoir là un gaspillage d'efforts et on le reproche assez souvent au gouvernement américain. Celui-ci n'a pas de propositions concrètes à faire à ses alliés, mais il pense à une sorte de division du travail, quoique ce terme puisse apparaître comme trop catégorique. Sans doute, plusieurs pays d'Afrique répugneraient-ils à ne recevoir d'aide que d'un ou deux pays industriels, mais il pourrait y avoir intérêt à ce que, dans tel ou tel pays ou groupe de pays, une sorte de responsabilité principale (*leadership*) soit confiée à l'une des

[1] Lire vraisemblablement : (on ne prend jamais) trop (au sérieux).

nations industrialisées, dans le cadre d'un programme d'aide étudié en commun.

Les États-Unis n'ont aucun désir d'entrer en compétition avec les autres; bien au contraire, ils souhaiteraient souvent déposer le fardeau. Ce qui les préoccupe en l'espèce, c'est une organisation plus efficace ou moins dispendieuse.

Le général de Gaulle retient l'idée de M. Rusk. Il y a des difficultés dans toute entreprise. Il y en a dans celle de l'aide aux pays en voie de développement. La principale vient souvent de ces pays eux-mêmes, qui demandent tout à tout le monde et créent une concurrence : c'est naturel et inévitable. D'autre part, il y a certainement des situations établies qui correspondent à des habitudes prises ou à des événements antérieurs. C'est le cas pour la France dans toute une partie de l'Afrique. Il faut penser à ce qu'a suggéré le secrétaire d'État, ce serait une bonne chose en tout cas de ne pas nous « manger la laine sur le dos ».

L'entretien se termine à 16 h. 35.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

193

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. Broglie, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires algériennes [1].

T. n°s 2639 à 2645 [2]. *Alger, 13 décembre 1962.*

(*Reçu :* 15 h. 05.)

Malgré de nombreux départs de colons, il subsiste un noyau encore important d'agriculteurs français en Algérie. Si les céréaliculteurs et maraîchers ont été amenés dans leur quasi-totalité à abandonner leurs terres, les viticulteurs et agrumiculteurs les plus importants sont encore présents. Une proportion élevée des surfaces consacrées à ces spéculations est toujours sous le contrôle des Français [3].

Ce secteur d'activité a une importance vitale pour l'économie algérienne, tant par les salaires qu'il distribue que par les recettes à l'exportation qu'il procure. Son effondrement entraînerait une contraction sensible du revenu national algérien et du marché que l'Algérie offre à l'économie française. Il serait de nature à aggraver la charge que l'Algérie représente pour la France.

[1] Dans le cabinet Pompidou, remanié le 7 décembre, est créé un secrétariat d'État chargé des Affaires algériennes auprès du Premier ministre. Son titulaire est M. Jean de Broglie (l'*Année politique 1962*, p. 137-138).

[2] Ce télégramme a été communiqué au ministère des Finances et à celui de l'Agriculture.

[3] Voir le rapport de la mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger n° 383 du 17 octobre, non reproduit, portant sur la crise de l'agriculture algérienne.

La désorganisation du crédit agricole en Algérie, qui est hors d'état de fournir les quelque trente-cinq milliards dont l'agriculture algérienne évoluée a besoin, fait peser une grave menace sur les exploitations françaises encore en activité et notamment sur le secteur visé ci-dessus.

Un prochain courrier vous apportera à ce sujet une note du conseiller économique et financier qui analyse les raisons techniques de cette crise : destruction de richesses dans les fermes, perte de moyens administratifs et de dépôts dans les établissements de crédit. Elle a aussi pour cause un manque général de confiance qui, faute d'une décision appropriée de caractère politique, rend impossible la solution des problèmes existants.

Les agriculteurs français, déjà éprouvés par les pillages de l'été et de l'automne, ne se décideront à reprendre leurs travaux qu'avec des crédits et non avec leurs ressources propres.

Les banques, de leur côté, sont très réticentes pour financer des exploitations menacées par la réforme agraire. Quant au gouvernement algérien, il consacre par priorité les ressources dont il peut disposer au financement de l'opération labours [1]. Il considère en outre que les agriculteurs français doivent investir dans leurs terres leurs capitaux; il estime que ceux-ci ne sont à court de crédits qu'à cause de transferts massifs sur la France, dommageables pour l'économie de ce pays.

Si, pour l'essentiel, la solution de ces problèmes relève de la souveraineté algérienne, le gouvernement français garde pourtant certains moyens d'action.

Une délégation des organisations professionnelles de l'agriculture est venue me présenter une suggestion qui, si elle était retenue, permettrait de briser l'enchaînement qui rend chaque jour plus difficile le maintien en activité de l'agriculture évoluée.

Ils proposent que la France garantisse unilatéralement aux agriculteurs français demeurés sur place une partie (les trois quarts par exemple) des dépenses qu'ils engageraient pour la prochaine campagne au cas où, pour des raisons d'ordre politique, à l'exclusion de toute autre, ils ne seraient pas en mesure de faire une récolte. Si la garantie venait à jouer, la charge du remboursement serait prélevée sur l'aide à l'Algérie. Or, une telle formule aurait des mérites certains.

Elle recréerait un climat de confiance qui permettrait l'investissement soit des particuliers, soit des organismes de crédit.

[1] L'opération labours est double. C'est d'abord un effort collectif de tous les organismes existants – coopératives, services des Eaux et forêts – en faveur du paysannat algérien; c'est ensuite une manifestation de solidarité de la part de ceux qui possèdent personnellement du matériel agricole, ces derniers effectuant leurs propres labours comme ils l'entendent avant de louer aux autres leurs tracteurs. Sur l'opération labours, son mauvais départ, voir la dépêche d'Alger n° 490/AP du 7 novembre, non reproduite. Se reporter aussi à la directive concernant la campagne labours 1962-1963, publiée au *Journal officiel de la République algérienne* du 14 décembre, précisant, entre autres, le but de cette campagne, les organismes responsables de la direction technique de la campagne, son financement. Se reporter également aux divers rapports émanant des consuls de France dans les différentes circonscriptions consulaires d'Algérie portant sur les biens vacants et l'opération labours : ainsi les rapports des consuls de France à Mascara du 17 décembre, à Médéa du 8 décembre, à Bône du 18 décembre, à Souk Ahras du 6 décembre, à Tiaret des 14 septembre, 11 octobre et 5 décembre, à Saïda du 29 novembre, non reproduits.

Elle ferait supporter par le gouvernement algérien les conséquences de ses actes et de son défaut d'autorité.

Elle ne va pas pourtant sans difficulté ni risque.

Le contrôle de la réalité des dépenses est impossible. Le gouvernement français devrait se satisfaire de formules forfaitaires et simplifiées. Des abus sont à craindre, tant en ce qui concerne la réalité des impenses *(sic)* faites que la raison pour laquelle la récolte ne serait pas effectuée.

Il faudrait également, dans toute la mesure du possible, éviter d'offenser la susceptibilité du gouvernement algérien. Si la garantie du gouvernement français doit être publique, l'imputation des remboursements éventuels sur l'aide à l'Algérie peut rester confidentielle.

Faute d'une garantie de l'ordre de celle suggérée, le départ des derniers exploitants français est inévitable, mais surtout le capital productif le plus valable que l'Algérie ait hérité de la présence française sera condamné à bref délai, ce qui risque finalement d'entraîner pour nous, par les voies de l'aide, une charge plus élevée que celle qui résulterait d'une mise en jeu de la garantie proposée.

Avant de pousser plus avant l'étude d'une telle formule, je souhaiterais avoir votre sentiment sur son principe.

(Collection des télégrammes.)

194

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À WASHINGTON, LONDRES, BONN.

T. n°s 21891 à 21895;
18854 à 18858;
8994 à 8998 [1].
Réservé.

Paris, 13 décembre 1962, 20 h. 50.

Le Ministre a, comme à l'habitude, profité de la session de l'O.T.A.N. [2] pour réunir ses collègues allemand, américain et britannique, entourés de leurs principaux collaborateurs. Au cours de l'entretien, la question de Berlin a été évoquée à l'initiative de M. Rusk, qui souhaitait soumettre à ses collègues quelques réflexions sur l'orientation à donner aux travaux du groupe des ambassadeurs. Le secrétaire d'État a notamment évoqué les points suivants :

[1] Ce télégramme a été communiqué à Moscou (n°s 8752-8756), Rome (n°s 4689-4693) et au représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord (n° 959).

[2] La session ministérielle du Conseil de l'O.T.A.N. s'est tenue à Paris du 13 au 15 décembre.

1° *Plans d'urgence.*

a. Le gouvernement américain s'inquiète de la longueur des délais qui, en l'état actuel des communications intergouvernementales, seraient nécessaires pour provoquer les décisions relatives à l'exécution des plans d'urgence. Les transmissions devraient être considérablement améliorées de manière à permettre une consultation simultanée des quatre gouvernements (télétypes, téléphones directs, secret des transmissions, etc. [1]). La crise de Cuba a prouvé qu'en certaines circonstances, et même lorsque deux gouvernements seulement étaient impliqués, ils devaient avoir recours à des déclarations publiques pour faire connaître leurs décisions, les communications directes étant trop lentes. Pour organiser une consultation par téléphone entre les quatre ministres, six heures sans doute seraient nécessaires dans les conditions actuelles. Il fallut donc réduire les délais. Cela coûterait de l'argent, mais celui-ci serait bien placé.

b. La crise de Cuba a montré que les contre-mesures navales constituaient une arme de valeur aux mains des Occidentaux. Elles pourraient également jouer un rôle très important dans une crise à propos de Berlin. Il convenait donc d'en reprendre l'examen, ainsi que celui des sanctions économiques, et d'aboutir à des accords aussi précis que possible sur leur mise en vigueur de manière à pouvoir disposer de réponses rapides et efficaces en cas de blocus des accès alliés à Berlin. M. Couve de Murville a rappelé que ces idées avaient toujours reçu notre appui. Lord Home, en revanche, n'a pas manifesté beaucoup de chaleur.

2° *Problèmes politiques.*

M. Rusk estime que les quatre gouvernements devraient procéder à un nouvel examen de leur position de fond sur les questions de Berlin et de l'Allemagne dans son ensemble. Trois positions peuvent être adoptées.

Dans une première perspective, l'Ouest cherche une solution permanente au problème allemand et soumet à l'Est des propositions du type du « Plan de paix allié » présenté en 1959 à la conférence de Genève [2].

Une deuxième possibilité consisterait à rechercher un arrangement pour Berlin fondé sur la situation de fait qui, comme les Alliés le proposèrent

[1] Sur le projet de message du groupe des ambassadeurs à *Live Oak* au sujet des mesures d'alerte, voir les télégrammes de Washington n°s 6985-6986, 6987-6988 (en anglais) du 12 décembre, non retenus. Se reporter également au télégramme de Washington n°s 7140-7144 du 20 décembre, non reproduit, donnant un bref compte rendu de la réunion du Comité de coordination du même jour, au cours de laquelle ont été examinées les deux questions suivantes : les problèmes touchant à la négociation générale sur Berlin et l'Allemagne et les plans d'urgence. Le délégué américain, M. Hillenbrand, a souhaité à ce sujet que cinq points fussent réexaminés : les transmissions entre les organismes quadripartites, la création d'un commandement unique à Berlin, la délégation d'autorité à *Live Oak*, le rassemblement des éléments de *Trade Wind* et les contre-mesures économiques. Sur la suite qui y a été donnée, voir la lettre n° 119 du 17 décembre, non reproduite, adressée par le ministre des Affaires étrangères au ministre des Armées (État-major des Armées), demandant que l'organisation du système de communications *Live Oak* fasse l'objet d'un premier examen au cours d'une réunion à tenir entre les représentants du ministère des Affaires étrangères et l'État-major des Armées.

[2] Le plan de paix occidental a été présenté le 14 mai 1959 lors de la quatrième séance de la conférence de Genève. Se reporter à : Ministère des Affaires étrangères, *D.D.F.*, 1959, volume annexe (11 mai-20 juin - 13 juillet-5 août) p. 33-42 et annexe I, p. 351-354.

également à Genève en 1959 dans la deuxième phase de la Conférence, pourrait être aménagée sous certains de ses aspects (niveaux et armements des troupes, accès [1]). D'autre part, des propositions pour l'ensemble de Berlin pourraient être offertes, étant entendu que rien ne serait changé quant à la présence respective des troupes de l'Ouest et de l'Est dans les secteurs occidentaux et orientaux de la ville, mais ce serait un moyen de ne pas laisser les Russes faire porter la discussion uniquement sur Berlin-Ouest.

Enfin, dans une troisième hypothèse, l'on pourrait, devant l'impossibilité d'aboutir à un accord, chercher quel genre de *modus vivendi* permettrait de surmonter les désaccords. D'après les explications données par les collaborateurs du secrétaire d'État, celui-ci envisagerait par là un arrangement du type de celui soumis à M. Gromyko au printemps et discuté encore avec lui à Genève en juillet [2].

Il a été entendu que le groupe des ambassadeurs entreprendrait prochainement une discussion sur ce sujet.

(R.F.A. 6-35-1.)

195

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Bruxelles-Ambass., Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Washington, Wellington, Berne, Vienne, Lisbonne, Oslo, Stockholm, Copenhague.

T. n°s 9056 à 9065; 8900 à 8909; 2541 à 2550; 3029 à 3038; 289; 4699 à 4708; 18963 à 18972; 1836 à 1845; 44; 21990 à 21999; 241; 846 à 855; 750 à 759; 475; 362 à 371; 410; 440 à 449 [3].

Paris, 13 décembre 1962.

Au cours de la quatorzième session ministérielle les 10 et 11 décembre, les Six ont fait part aux Britanniques des conclusions auxquelles ils avaient abouti la semaine précédente en ce qui concerne l'agriculture britannique et les problèmes posés par l'E.F.T.A. (Ces conclusions ont fait l'objet du

[1] Se reporter à : Ministère des Affaires étrangères, *D.D.F.*, 1959, volume annexe (11 mai-20 juin – 13 juillet-5 août), vingt-cinquième séance, 5 août 1959, p. 324 et annexes X, p. 161, et XI, p. 162-163.

[2] Les entretiens Rusk-Gromyko se sont tenus les 12, 13, 19, 20, 22, 26 et 27 mars à l'occasion de la conférence de Genève à dix-huit sur le désarmement, et les 21, 22 et 24 juillet, en marge de la conférence de Genève à quatorze sur le Laos. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 113 (note), 130 (note), 140 (note); ci-dessus le n° 24 (note).

[3] Ce télégramme a été envoyé par courrier aux postes de Luxembourg, de Canberra, de Wellington, de Lisbonne et de Stockholm.

télégramme de compte rendu du 7 décembre [1] et ne seront pas rappelées ici). Par ailleurs, diverses questions relatives au régime à appliquer à certains territoires du Commonwealth ont été étudiées. Les Six ont eu en outre un nouvel échange de vues sur le règlement financier.

I. *Article 234* [2] – E.F.T.A. [3]

M. Heath [4] a confirmé que le Royaume-Uni appliquerait, dès son adhésion à la C.E.E., le tarif extérieur commun à tous les pays tiers, sous réserve des aménagements convenus au cours de la négociation. Il n'entendait pas invoquer l'article 234 du traité de Rome pour échapper à cette obligation.

S'agissant de l'E.F.T.A., le lord du Sceau privé a rappelé les obligations de la Grande-Bretagne à l'égard de ses partenaires. Il a pris note de la position des Six et exprimé l'espoir qu'il leur serait tout de même possible, après la fin de la négociation avec le Royaume-Uni, de mettre rapidement au point des accords avec ces pays, de telle sorte que l'E.F.T.A. puisse disparaître par accord mutuel de ses membres.

Du côté français, il a été indiqué que, compte tenu des rapports étroits et amicaux que nous pouvions entretenir avec ces pays, nous étions naturellement désireux d'éviter de leur créer des difficultés. Mais, quoi que pût en penser la délégation britannique, les négociations avec ces pays risquent d'être longues et complexes; on ne peut à ce stade, alors que les Six n'ont jamais discuté cette question, préjuger leurs résultats, et notamment paraître considérer comme acquis ou allant de soi que tous les membres de l'E.F.T.A. participeront à un « marché commun intégré ».

Le délégué allemand est intervenu pour indiquer que la Communauté aurait intérêt à aborder rapidement et dans un esprit constructif le problème de ses rapports avec ces pays.

II. *Agriculture britannique.*

La délégation britannique a maintenu à l'égard des propositions des Six la position négative qu'elle avait déjà adoptée en octobre [5]; le ton de la discussion n'a pas toutefois été aussi vif. Tout en réaffirmant que le Royaume-Uni accepte la politique agricole commune, elle a refusé, d'une part d'admettre que les mesures qui pourraient être convenues pour permettre à l'agriculture britannique de s'adapter au système agricole de la Communauté prendraient fin en 1970, d'autre part de supprimer le système des prix garantis au moment où l'accord d'adhésion entrerait en vigueur. Elle a repris les arguments de caractère technique, administratif

[1] Voir ci-dessus, sous le n° 182, le télégramme du 7 décembre.

[2] Voir ci-dessus le n° 182 (note).

[3] *European Free Trade Association*, Association européenne de libre-échange, dont les membres étaient, outre le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande s'y était associée sans y avoir adhéré.

[4] Heath (lord), lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique.

[5] Voir ci-dessus le n° 128.

ou politique déjà largement utilisés. Les Six ont maintenu leur point de vue.

M. Luns [1], président de la Conférence, a suggéré, pour sortir de l'impasse, la création d'un Comité d'investigation dans lequel siégeraient les ministres de l'Agriculture et leurs experts et dont la tâche serait d'examiner, produit par produit, les conséquences qu'aurait pour le Royaume-Uni l'acceptation du système proposé par les Six. Il s'agirait de démontrer à la délégation britannique que ces propositions contiennent plus d'éléments positifs qu'elle ne le pense et de réduire en particulier, en prenant les problèmes sous leur angle technique, l'opposition assez systématique de ses membres représentant les milieux agricoles.

M. Heath a accepté la création de ce comité qui, à son point de vue, présentait l'avantage d'éviter dans l'immédiat une rupture et de sortir la discussion du plan des principes où l'unité des Six se réalise plus aisément que lorsqu'il s'agit d'interpréter et d'apprécier les faits.

Il apparut rapidement qu'il serait impossible de préciser le mandat de ce comité sans faire resurgir les oppositions de principe au point de compromettre son existence. Pour les Six, ou du moins pour la plupart d'entre eux, les discussions doivent se dérouler sur la base des propositions de la Communauté, tandis que les Britanniques estiment que leurs propositions, et notamment celles concernant le maintien des *deficiency payments* pendant la durée de la période transitoire, doivent être aussi prises en considération. Ces équivoques et incertitudes ne facilitent évidemment pas la tâche de ce Comité qui devra remettre un rapport intérimaire le 19 janvier. Il a été convenu que le rôle de ce Comité serait limité à la recherche des faits à l'exclusion de toute tâche de négociation. La participation de M. Heath lui-même à la première réunion de ce Comité jeudi matin, outre qu'elle n'avait pas été prévue, n'en est que plus surprenante.

III. *Règlement financier.*

L'échange de vues auquel il a été procédé à six sur ce point n'a pas apporté d'éléments nouveaux. Plusieurs délégations ont rappelé qu'elles n'avaient pas d'objection de principe contre l'affectation à la Communauté des recettes douanières, mais qu'elles jugeaient prématurées les propositions de la Commission en ce domaine. La délégation française a rappelé dans quelles conditions s'était posé le problème du règlement financier et souligné que son objectif avait été et demeurait d'obtenir que les Britanniques souscrivent à un règlement devenu définitif et irrévocable.

La Commission a pris acte des objections soulevées par ses propositions et s'est déclarée prête à rechercher d'autres formules permettant de sortir de l'impasse.

Le ministre italien [2] a suggéré de compléter le règlement par une mention explicite du principe de la répartition équitable des charges. Avec cette adjonction, a-t-il indiqué, la décision d'affecter le prélèvement à la

[1] Luns (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères.
[2] Segni (Antonio), ministre italien des Affaires étrangères.

Communauté serait sûrement ratifiée par le Parlement. Cette assurance devrait nous suffire et nous éviter d'insister pour obtenir la ratification avant l'adhésion britannique. Plusieurs délégations (Belgique, Allemagne) ont montré de l'intérêt pour cette suggestion qui, à notre point de vue, paraît cumuler les inconvénients, puisqu'elle introduit explicitement dans le règlement un principe qui n'y figurait pas et ne donne pas à ce texte le caractère définitif que nous voulons lui voir reconnaître avant l'adhésion britannique.

IV. *Pays du Commonwealth.*

En ce qui concerne Malte, nos partenaires ont accepté notre point de vue, suivant lequel les rapports entre ce territoire et la C.E.E. pourraient être définis par un protocole annexé à l'acte d'adhésion du Royaume-Uni. La délégation britannique a indiqué qu'elle ferait part aux autorités maltaises de cette proposition.

Les Six ont admis que les exportations de la Fédération de Grande Malaisie pourraient bénéficier de la formule du décalage assoupli à leur entrée au Royaume-Uni. Par ailleurs, si la nécessité s'en faisait sentir, et si la Fédération le demandait, la possibilité de négocier un accord commercial pourrait être ultérieurement envisagée.

Par ailleurs, la délégation britannique a demandé divers éclaircissements sur le projet de convention d'association en cours de négociation. Les réponses lui ont été données dans le cadre du Comité des suppléants.

(Collection des télégrammes.)

196

M. de Broglie, Secrétaire d'État chargé des Affaires algériennes [1], à M. Palewski, Ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.

D. n° BL/1935. *Paris, 13 décembre 1962.*

Par lettre du 25 octobre 1962 (réf. D 343 Cab. [2]), vous m'avez demandé de vous renseigner sur la situation politique dans les départements saha-

[1] Le document est en fait signé par M. Christian Delaballe, secrétaire général au secrétariat d'État.

[2] Une lettre datée du 6 novembre, émanant du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, réitérait cette demande.

riens, et notamment sur les réactions suscitées par les déclarations de M. Ben Bella au sujet des essais nucléaires [1].

Les propos tenus sur ce point par le chef du gouvernement algérien sont, d'une façon générale, passés assez inaperçus et n'ont eu en Algérie même aucune résonance. M. Ben Bella s'est exprimé d'ailleurs en termes modérés; il a pris plutôt position contre les essais nucléaires en général, tout en soulignant que la présence des bases françaises au Sahara posait à l'Algérie un problème particulier. Le gouvernement algérien a là-dessus des positions définitives, mais on ne peut pas dire que l'opinion soit actuellement sensibilisée sur ce point.

En ce qui concerne la situation politique dans les départements sahariens [2], elle est dans l'ensemble satisfaisante et même bonne si on la compare à la situation générale en Algérie. Ceci est vrai surtout pour Colomb-Béchar où les conditions locales n'ont pas été fondamentalement transformées par l'indépendance. Sur quinze chefs de service départementaux, treize sont encore français; le préfet, M. Abdelmajid Meziane, entretient les meilleurs rapports avec notre consul et l'autorité militaire, la sécurité est assurée. Sans doute, au cours des dernières semaines, l'application de la législation sur les biens vacants a donné lieu à certains abus et nos compatriotes s'en sont émus. Beaucoup s'interrogeaient sur la possibilité de rester en Algérie en raison du marasme général; il est probable que ces tracasseries les inciteront à partir.

Ces problèmes propres à la colonie française locale sont toutefois sans rapport direct avec vos préoccupations concernant nos bases sahariennes.

À cet égard, la situation reste satisfaisante dans le département de la Saoura. Dans le département des Oasis, on trouve les mêmes éléments favorables : sécurité assurée, après avoir été, ici, sérieusement compromise pendant la période troublée de l'été dernier; bons rapports, dans l'ensemble, entre l'administration préfectorale algérienne et nos consuls d'Ouar-

[1] Sur le sujet, se reporter au projet de note daté du 7 novembre, intitulé : « Poursuite des essais nucléaires français au Sahara », dont l'ensemble est repris dans une note du 13 novembre, non reproduite. Il y était notamment rappelé que la déclaration de principes du 19 mars 1962, relative aux questions militaires, prévoyait dans son article 4 que la France utiliserait pour une durée de cinq ans les sites comprenant les installations de In Ekker, Reggane et de l'ensemble Colomb-Béchar-Hammaguir. L'auteur de la note soulignait que le gouvernement algérien ne paraissait pas admettre que ce droit d'usage comportât la possibilité de procéder à des essais nucléaires. Le 15 octobre, lors de son passage à New York, au cours d'un entretien avec M. Adlaï Stevenson, qui fut diffusé par la télévision canadienne, M. Ben Bella avait déclaré : « Les essais français ont eu lieu... dans le Sahara et il existe encore malheureusement des bases nucléaires dans le Sahara... Nous ne voulons plus entendre parler de guerre ni surtout de guerre nucléaire. » Dans la conférence de presse qu'il donna à Alger le 3 novembre, le chef du gouvernement algérien déclarait que les bases françaises étaient prévues par les accords d'Évian, « mais nous ne pouvons pas accepter qu'on y organise des expériences nucléaires; nous sommes contre celles qui sont faites par l'U.R.S.S. et les U.S.A., comment voulez-vous que nous puissions accepter qu'il en soit réalisé sur notre territoire ? » Il était rappelé dans la note que la France n'avait pas à demander à l'Algérie l'autorisation de procéder à des expériences, qu'elle avait seulement à recueillir son accord pour limiter temporairement la circulation terrestre et aérienne.

[2] Sur la situation dans les départements sahariens, se reporter à la dépêche d'Ouargla n° 40/CONS/AL du 12 septembre, émanant du consulat général de France, portant sur la situation dans le département des Oasis, et plus récent, au bulletin politique pour le mois de novembre 1962, daté du 5 décembre, réf n° 52/CONS/C/IP1, du consulat de France à Laghouat. Ces documents ne sont pas reproduits.

gla et de Laghouat; atmosphère générale correcte. Sur les gisements pétrolifères, le travail se poursuit dans des conditions normales et on peut dire qu'il ne se pose aucun problème particulier.

On relève toutefois dans cette région un certain nombre de points noirs : désorganisation rapide, ces derniers temps, des structures administratives; démoralisation de la colonie française qui, dans sa grande majorité, envisage de partir; attitude assez hostile enfin de l'Armée nationale populaire qui, un peu partout, essaye d'imposer sa loi et tient souvent en échec l'autorité civile. On peut relever par exemple qu'au cours des cérémonies marquant l'anniversaire du 1er novembre, alors que le préfet des Oasis avait fait un discours modéré, le représentant de l'A.N.P. s'est livré à une attaque assez violente contre l'armée française « Notre indépendance, a-t-il déclaré, ne sera totale que lorsque le dernier soldat français aura quitté ce territoire. La présence de l'armée française constitue dans ce pays, par la quantité de son matériel et de son armement, une menace pour chacun de nous. Il nous faut rester vigilants. » Ces propos ne visaient pas, à proprement parler, nos bases sahariennes, mais ils témoignent de l'animosité de certains éléments de la willaya 6 qui est d'autant plus à surveiller que cette willaya n'est pas encore tout à fait rentrée dans le rang. Cependant, rien ne justifie, dans l'immédiat, une inquiétude particulière. Si une campagne devait être lancée contre nos bases sahariennes, ce ne pourrait être qu'à l'initiative du gouvernement et du Bureau politique. Tout indique que dans les circonstances actuelles, on ne se soucie pas à Alger de soulever un problème dont pour l'instant personne ne parle, sinon pour satisfaire aux rituelles déclarations de principe du « non-engagement ».

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

197

M. Du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T nos 683 à 688 [1]. *La Havane, 14 décembre 1962.*

(*Reçu :* 18 h. 47.)

La presse a publié ce matin – sans faire aucun commentaire – à la fois le discours de M. Khrouchtchev devant le Soviet suprême [2] et l'essentiel

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 22097-22101).

[2] Prononcé le 12 décembre, et au cours duquel le leader soviétique affirmait qu'il n'y avait pas d'autre alternative que la coexistence pacifique ou le conflit thermonucléaire. Il critiquait les Albanais et les Chinois, montrant que le dogmatisme constituait le danger principal. En ce qui concernait Berlin, il déclarait cependant que la patience soviétique atteignait son terme et que le traité de paix finirait par être signé, même si les Occidentaux ne le voulaient pas. Sur le chapitre de Cuba, il invitait instamment le président Kennedy à tenir sa promesse de ne pas envahir l'île; il évoquait la possibilité de prendre lui-même, dans le cas contraire, les mesures qui s'imposaient.

de la conférence de presse tenue hier après-midi par M. Kennedy [1]. Il est évident que, selon les meilleures traditions des pays du rideau de fer, les éditorialistes attendent qu'on leur indique la ligne générale à suivre avant de déclencher une nouvelle offensive contre l'« impérialisme » ou le « capitalisme ».

Si les services d'... [2] et de propagande du gouvernement cubain font preuve ainsi de discipline – pour ne pas dire d'une parfaite synchronisation –, il n'en est pas de même, me signale-t-on de toutes parts, en ce qui concerne les membres du Cabinet et les personnalités principales de l'administration et de l'armée, entre lesquelles il y aurait eu des scènes violentes ces jours derniers : l'amertume laissée par le « lâchage » russe est en effet loin d'être dissipée, et tandis que les communistes orthodoxes font tous leurs efforts pour maintenir au moins la fiction d'une solidarité toujours complète avec le Kremlin, les néo-marxistes venus du Mouvement du 26 juillet se divisent en deux groupes, l'un prônant l'attitude agressive des Sino-Albanais en relation avec le peu de courage des Russes, l'autre recommandant la reconstitution – autour de Fidel Castro si possible – d'un parti franchement national, toujours à tendance socialiste mais sans étiquette communiste apparente. Le seul élément qui reste commun aux trois groupes est leur anti-yankisme forcené. Fidel lui-même ne paraît pas encore avoir fait son choix définitif entre ces différentes tendances : il vient d'effectuer un assez long déplacement dans la province d'Az-Zohra, sans doute pour se recueillir quelque peu sur le premier terrain de ses exploits de rebelle, car il n'a pris part à aucune manifestation publique au cours de ce voyage.

Les échos que l'on a de ses entretiens particuliers avec des ... [3] – qui constituent toujours son auditoire favori – témoignent d'une grande sympathie pour la tendance sino-albanaise : il se plaint constamment, m'est-il dit, du retrait des fusées offensives russes, qui auraient permis d'obtenir tout ce que l'on aurait voulu des États-Unis sous la menace d'une destruction massive de leurs villes principales. Il a cependant trop de sens politique encore pour ne pas se rendre compte qu'il a toujours besoin de l'aide matérielle de l'U.R.S.S. et s'en prend essentiellement à la pusillanimité des « partis communistes européens et latino-américains... » sans s'attaquer ni au gouvernement de Moscou proprement dit, ni naturellement aux communistes chinois, que ceux-ci soient au gouvernement ou dans les organisations asiatiques de masse.

[1] Commentant le discours précité de M. Khrouchtchev, M. Kennedy, au cours d'une conférence de presse, également le 12 décembre, rappelait que les négociations soviéto-américaines au sujet de Cuba se poursuivaient à New York. Il soulignait cependant que, avant leur conclusion, les États-Unis prendraient toutes mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucune fusée n'était réintroduite dans l'île; Washington mettrait au point des règlements concernant les transports de marchandises non américaines vers Cuba. Le 14 décembre, lors d'un discours prononcé à New York, le président des États-Unis déclarera que « Cuba continuera de constituer une menace dans les Caraïbes aussi longtemps que l'U.R.S.S. s'en servira comme base militaire » et rappellera que M. Khrouchtchev ne s'était pas engagé de façon « précise » à retirer de Cuba les effectifs soviétiques.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

De leur côté, les étudiants semblent pencher en majorité pour la « solution nationale » vers laquelle ils voudraient entraîner Fidel Castro, mais, pour beaucoup de leurs aînés, ce serait le renoncement, au moins provisoire, à la vocation révolutionnaire de Cuba et ce pourrait être non seulement un retour en arrière pénible, mais presque et surtout un début d'abandon de la raison d'être essentielle de la révolution elle-même et peut-être la fin de l'expérience – et du « système » – dans son ensemble. Le dynamisme perpétuel est nécessaire à ce genre de régime.

(Amérique. Généralités. Crise américano-cubaine, n° 137.)

198

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à divers Représentants de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 109 [1]. *Paris, 14 décembre 1962, 20 h. 45* [2].

Très secret.

Je me réfère à mon télégramme circulaire n° 96 [3].

La crise cubaine, qui n'est pas encore terminée, fait surtout sentir ses effets à l'intérieur du monde communiste [4] : le recul soviétique à Cuba contrastant avec l'avance chinoise en Inde a accru les divergences entre l'U.R.S.S. et la Chine. Pour la première fois, les points en litige font l'objet de discussions ouvertes. Il apparaît ainsi que rien ne favorise autant la discorde dans le camp communiste que les échecs qu'il subit. Cette constatation évidente n'est cependant pas admise par tout le monde. De nombreux représentants de l'opinion occidentale, la plus grande partie des dirigeants « non engagés », y compris le secrétaire général de l'O.N.U., affirment que le moment est venu de faire des concessions à M. Khrouchtchev pour le munir d'arguments vis-à-vis de ses détracteurs, le consolider dans la voie de la coexistence et parfaire ainsi la rupture sino-soviétique.

[1] Ce télégramme-circulaire a été adressé en clair par courrier aux postes d'Abidjan, Bangui, Brazzaville, Buenos Aires, Cotonou, Fort-Lamy, Libreville, Luxembourg, New Delhi, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Rio de Janeiro, Tananarive, Tokyo, Yaoundé, Hong-Kong, ainsi qu'au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. Il a été adressé en chiffre par fil aux postes suivants : Belgrade, Berne, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dakar, La Haye, Londres, Madrid, Moscou, New York-O.N.U., Oslo, Ottawa, Rabat, Rome, Tunis, Varsovie, Vienne, Washington.

[2] Le télégramme, rédigé le 11 décembre, a été expédié le 14.

[3] Du 10 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 146.

[4] Sur la crise cubaine, voir ci-dessus le n° 189 (renvois); cf. également le n° 197. Pour ce qui concerne les réactions des pays du camp socialiste, et en particulier de l'U.R.S.S., à la crise cubaine, on peut se reporter également aux télégrammes de Moscou n°s 4944-4956, 4967-4973 et 5271-5275, respectivement des 19 et 20 novembre et 9 décembre, non reproduits.

Il convient, avant d'esquisser une réponse, de préciser autant que possible les données du problème.

1. En ce qui concerne l'U.R.S.S., certains traits se dégagent, bien que l'on ignore toujours le contenu du discours prononcé par M. Khrouchtchev à la séance de clôture du récent plénum du Comité central [1].

a. Le plénum de novembre s'est traduit essentiellement par un renouvellement et un élargissement du Secrétariat du parti [2]. La position prédominante de M. Khrouchtchev est ainsi confirmée. En même temps, apparaissent des éléments jeunes, susceptibles d'influencer dans un avenir plus lointain l'évolution du régime. Jusqu'à présent, la « détente », la « libéralisation » se font « par en haut », à l'initiative des autorités. Après le XXe Congrès en 1956 et le discours secret [3], ce fut le XXIIe Congrès en octobre 1961 et le transfert du corps de Staline hors du mausolée [4]. Dans l'année 1962, il y a eu comme une pause. Les « staliniens », bien que dénoncés comme criminels, n'ont pas été exclus du parti. Au lendemain de la crise cubaine, Khrouchtchev relance la « déstalinisation », notamment sur le plan littéraire, en autorisant la publication d'un récit sur les camps de concentration [5]. Il indique (à l'ambassadeur du Canada, le 28 novembre) qu'il aurait été plus loin, si le pays ne risquait pas d'avoir une « indigestion ». Khrouchtchev se présente donc, en ce domaine, comme un partisan résolu des réformes, saisissant les occasions pour faire progresser son projet. L'on doit noter, en même temps, que ceux dont il s'entoure, notamment Chelepine et Illyitchev, semblent plus inspirés par l'appétit du pouvoir que par un idéal de liberté.

b. Des choix de grande portée se présentent à Khrouchtchev en matière économique. Le renforcement du contrôle du parti et de la centralisation administrative, le rappel du primat de l'industrie lourde, sont équilibrés par l'accroissement des investissements en faveur de l'agriculture et de l'industrie chimique. Une fois de plus, les dirigeants soviétiques cherchent à concilier les nécessités inéluctables des programmes de défense et celles de l'élévation du niveau de vie. Quel que soit le désir de Khrouchtchev de se rendre populaire, il est peu probable qu'il puisse faire mieux en ce domaine que se tenir à mi-chemin entre les choix qu'il lui est impossible de faire.

c. Avec les pays communistes européens, la politique de Khrouchtchev est ambiguë. Plus que jamais depuis deux ans, le P.C. de l'U.R.S.S. revendique la primauté. Les dirigeants soviétiques n'hésitent pas, là où ils le

[1] Sur cette intervention de l'homme d'État soviétique, voir ci-dessus le n° 197 (note).

[2] Le 19 novembre, s'était ouverte la session du Comité central du parti communiste d'U.R.S.S. Le 23, le Comité central adoptait une résolution retenant les propositions de M. Khrouchtchev en ce qui concernait la réorganisation du parti grâce à la création de nouveaux organismes directeurs d'ici à janvier 1963; des remaniements intervenaient dans les organismes existants.

[3] Sur le XXe Congrès et le rapport secret, voir *D.D.F.*, 1956-I, n°s 163 (et note), 173, 185, 229, 397.

[4] Sur le XXIIe Congrès et le transfert du corps de Staline, voir *D.D.F.*, 1961-II, n°s 144 (note), 153, 155, 161, 165.

[5] Allusion à *Une journée d'Ivan Denissovitch* d'Alexandre Soljenitsyne.

peuvent, à imposer leurs vues. C'est le cas en Bulgarie [1]. Ailleurs, ils se contentent d'un alignement sur leurs thèses principales. L'on voit ainsi coexister des régimes aussi différents que ceux de Prague et de Budapest, de Pankow et de Varsovie. Le voyage actuel de Tito en U.R.S.S. [2] exercera-t-il une influence sur ces disparités ? Il est trop tôt pour le dire.

d. En politique extérieure, l'on retrouve la dualité, si typique, de la politique de M. Khrouchtchev [3]. Partout retentissent les appels à la détente; M. Ulbricht lui-même feint d'ignorer l'exigence d'un traité séparé (discours à Cottbus, le 1er décembre [4]) et souligne que la coexistence suppose des « compromis », formule déjà employée par Khrouchtchev en 1959 (discours du 31 octobre [5]), mais reprise après Cuba avec une insistance nouvelle. Il est intéressant à ce sujet de noter la liste des compromis établie par le *Zycie Warszawy* (télégramme de Varsovie n° 1400 [6]) : aux exemples classiques (Corée, Indochine, Autriche), le journal polonais ajoute comme concessions occidentales l'arrangement sur le Laos, l'acceptation de la R.D.A. sur les voies d'accès terrestre à Berlin (?) et l'acceptation du mur de Berlin.

En même temps à Genève, la négociation sur l'arrêt des expériences nucléaires ne fait que peu de progrès. Sur Berlin, Khrouchtchev prend soin de souligner (à l'ambassadeur du Canada) que Berlin n'est pas Cuba, car, à Berlin, ce sont les Soviétiques qui jouissent de l'avantage stratégique. Enfin, l'on ne doit pas oublier que la détente actuelle fait suite à l'épisode cubain, où le même Khrouchtchev a sans doute cherché à faire étalage de sa force pour obtenir un succès décisif.

L'on note ainsi deux tendances. L'une, plus sensible actuellement à l'intérieur de l'U.R.S.S. et dans les rapports avec les satellites européens, est orientée vers le renouvellement et la souplesse. L'autre, dont certains aspects sont plus visibles dans les domaines de la défense et de la politique extérieure, mais qui se fait sentir également sur le plan de l'économie, s'inspire des impératifs de la discipline et de la puissance.

Où se situe Khrouchtchev par rapport à ces deux pôles ? Jusqu'ici, il est toujours parvenu à contrôler, même au milieu des pires remous, les forces

[1] En Bulgarie, M. Jivkov, premier secrétaire du parti communiste, avait été nommé président du Conseil (19 novembre). L'Assemblée nationale s'était réunie le 27 pour procéder à l'élection du nouveau gouvernement selon une liste soumise par M. Jivkov; elle avait approuvé une certaine réorganisation qui tenait compte des modifications apportées à l'organisation du gouvernement soviétique, notamment la création d'un Comité de contrôle du parti et de l'État, au lendemain de la réunion du Comité central du parti communiste bulgare.

[2] Le maréchal Tito effectuait un séjour privé en U.R.S.S. du 3 au 15 décembre à l'invitation de M. Khrouchtchev. Il devait, le 13 décembre, dans un discours devant le Soviet suprême, déclarer que la Yougoslavie ne reviendrait pas sur le passé et qu'elle essaierait de diminuer les obstacles qui existaient encore dans les relations avec l'Union soviétique.

[3] À ce propos, voir notamment le télégramme de Washington nos 6825-6833 du 3 décembre, non retenu, relatif aux entretiens de M. Mikoyan avec les dirigeants américains à son retour de Cuba.

[4] Discours où M. Ulbricht se prononçait en faveur « d'une politique souple de négociations, conduisant à la normalisation des relations entre les deux États allemands », et soulignait que la signature d'un traité de paix allemand relevait d'« une politique à long terme ».

[5] Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 209.

[6] Non reproduit.

opposées. Il a penché, par moments, d'un côté puis de l'autre. Jamais il ne s'est laissé entraîner. Imre Nagy est fusillé, Rakosi en disgrâce. Malenkov a disparu. Molotov est à la retraite. Khrouchtchev, malgré ses erreurs, ses retours en arrière, ses contradictions, est toujours là. Les communistes français non conformistes, groupés autour du journal *La voie communiste*, s'ils critiquent la Chine pour son dogmatisme, s'ils s'inquiètent de Khrouchtchev et de son manque de savoir-faire, ne nient pas le caractère révolutionnaire du Premier secrétaire. De la même façon, dans un hebdomadaire français de gauche, un écrivain progressiste place Khrouchtchev au centre, entre la droite révisionniste et la gauche dogmatique. Autrement dit, le monde communiste, de même d'ailleurs que les partis, est divisé en trois et non en deux tendances.

C'est à ce point du raisonnement qu'il faut faire intervenir les considérations tirées des affaires chinoises.

2. *Les problèmes sino-soviétiques.*

La querelle qui se développe depuis 1957, mais surtout depuis 1960, porte sur trois points, tous trois d'actualité : rapports avec les pays occidentaux (problème de la guerre); rapports avec le tiers monde (problème du mouvement de libération des peuples); rapports à l'intérieur du camp (problème du primat du P.C. de l'U.R.S.S. [1]).

a. L'affaire cubaine a réveillé la polémique sur les rapports russo-américains. Les Chinois y ont vu la confirmation de leurs thèses selon lesquelles Khrouchtchev, sous couleur d'éviter la guerre, recule devant les États-Unis. Ils n'ont pas dit ce qu'ils auraient fait à sa place. En fait, dans le détroit de Formose, en septembre 1958, eux aussi, ils ont reculé [2]. Mais ils n'avaient pas d'armes atomiques.

b. Les hostilités sino-indiennes posent à nouveau le deuxième problème. La Chine reproche à l'U.R.S.S. de soutenir des régimes qui n'ont aucun caractère révolutionnaire et, par là, de nuire aux tendances communistes extrémistes ou antiaméricaines dans les pays neufs. Si la guerre de l'Himalaya a des motifs locaux précis, elle a aussi une portée politique d'ensemble (voir à ce sujet les télégrammes de Hong Kong n° 409 [3] et de New-Delhi n° 1455 [4]). M. Nehru, sous l'effet de sa défaite, est « démasqué » (cf. article du *Jen Min Jih Pao* du 11 novembre). M. Khrouchtchev va-t-il continuer à donner son soutien à ce « valet » de l'impérialisme américain ? Il faut avouer que le dilemme pour l'U.R.S.S. est redoutable. L'affaire de Cuba lui a déjà coûté beaucoup de son crédit dans le monde sous-développé. Devra-t-elle maintenant abandonner le plus illustre représentant du neutralisme, alors qu'il est l'objet d'une attaque armée ?

[1] Sur la querelle sino-soviétique, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 95, 104; 1961-II, n°s 24, 153, 155, 165, 230; 1962-I, n°s 8, 11, 53, 82, 94, 161.

[2] Sur la crise du détroit de Formose à cette époque, voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 130, 135 à 137, 145, 157, 178, 196, 221, 224, 247, 371, 443.

[3] Du 31 octobre, ci-dessus publié sous le n° 130.

[4] Du 5 novembre, non reproduit, ce télégramme analysait un article du *Times of India*, qui s'efforçait d'interpréter les desseins chinois.

c. À ces deux attaques, Pékin en joint une troisième, moins explicite mais plus grave. Pourquoi le monde communiste devrait-il s'aligner sur la Russie ? D'où vient ce dogme d'infaillibilité que les événements démentent chaque jour ? Ce coup est le plus sensible. Il souligne fortement l'ambiguïté du khrouchtchévisme qui, quelles que soient les inflexions de sa tactique, exige des partis frères un discipline complète.

À ces querelles, qui portent en grande partie sur la nature des rapports à entretenir avec le monde non communiste, problème que ni Lénine, ni Staline, ni Khrouchtchev n'ont clairement résolu, s'ajoute sans doute le désir soviétique de contenir, en Asie et ailleurs, l'influence de la Chine en tant qu'État. Cette orientation, assez claire dans le cas de l'Inde, est également décelable en Asie du sud-est. Elle présage des frictions entre les deux puissances communistes, mais, jusqu'au moment (encore lointain) où la Chine jouira d'une véritable liberté d'action, ces frictions devraient pouvoir être maintenues dans certaines limites.

La publicité donnée au débat sino-soviétique lors des récents congrès communistes européens pose la question de savoir si une rupture n'est pas imminente. Encore faut-il préciser ce qu'on entend par rupture. Trois types peuvent être envisagés :

a. Poursuite à découvert de l'échange d'arguments entre la Chine et l'U.R.S.S., avec maintien du pacte sino-soviétique;

b. Événement nouveau amenant l'U.R.S.S. à se désolidariser de la Chine dans un cas précis;

c. Dénonciation de tous les liens aussi bien idéologiques que politiques et militaires.

Il semble que, pour l'instant, le premier type est celui qui est le plus vraisemblable. La rupture n'est pas totale. La querelle est toujours une querelle entre communistes, les uns plus austères, plus militants, les autres plus souriants, plus patients, et sans doute plus malins.

Vu de Chine, Khrouchtchev apparaît comme « révisionniste ». Ami de l'Inde, partisan de la bonne entente avec les plus « raisonnables » des dirigeants américains, camarade de Tito, Khrouchtchev, selon les Chinois, est proche de la fatale frontière qu'avant lui ont franchie tous les « renégats », Kautsky, Noske, Boukharine, etc.

Dans la conception chinoise, il n'existe pas trois tendances, mais deux seulement, et Khrouchtchev, par sa politique, est devenu le complice de l'impérialisme. Ce jugement est celui qui inspire les promoteurs, à l'Ouest, de concessions à M. Khrouchtchev, pour l'encourager dans la voie où il s'est engagé. La réponse, provisoirement, peut être trouvée dans une analyse du programme de « coexistence » qui nous est offert par l'U.R.S.S.

3. *Perspectives.*

Dans le domaine du *désarmement*, la possibilité d'une entente sur l'arrêt des expériences nucléaires n'est pas exclue. Au-delà, sur des questions comme la non-transmission aux tiers des armes nucléaires, la prévention des attaques par surprise, l'évacuation des bases étrangères, le contrôle des armements existants, le programme soviétique n'offre que peu d'ouver-

ture. L'insistance sur l'évacuation des territoires étrangers tend toujours à une modification complète de l'équilibre des forces.

À Berlin et en Europe, si M. Khrouchtchev a renoncé, pour l'instant, à la menace du traité séparé, il ne semble pas avoir modifié son programme. Il cherche toujours à faire reconnaître la coupure définitive de l'Allemagne et de l'Europe et à entraîner l'Allemagne de l'Ouest vers un isolement croissant conduisant à la neutralité de l'Allemagne divisée.

Dans le tiers monde, l'U.R.S.S. attaque toujours le néocolonialisme, appuie la révolution cubaine, incite les pays neufs à multiplier leurs revendications. Il est vrai qu'en Inde, l'U.R.S.S. n'a pas abandonné Nehru. Mais, quoi qu'en pensent les Chinois, la position soviétique peut se justifier, ici aussi, du point de vue révolutionnaire.

Enfin, il ne faut pas oublier que les événements récents ont montré le rôle des calculs purement stratégiques dans la politique extérieure soviétique. Un renversement de la balance des forces serait suivi, sans nul doute, d'une reprise de l'expansion, arrêtée en Europe depuis 1947, et qui n'a pas dans le tiers monde obtenu de résultats concluants.

Sans aucunement mésestimer le courant favorable à une politique d'enrichissement en U.R.S.S., non plus que les grandes forces qui jouent pour éloigner l'U.R.S.S. de la Chine, il nous semble qu'au stade actuel, la réponse à la question de savoir quelle attitude adopter à l'égard de M. Khrouchtchev pourrait être la suivante : la meilleure attitude consiste à lui éviter les erreurs de calcul du type de celle de Cuba. Il convient donc de maintenir une grande vigilance : spécialement à l'égard de tout ce qui tendrait à modifier l'équilibre des forces en Europe et dans le reste du monde. Si l'U.R.S.S. laisse apparaître une tendance à une négociation authentique, il ne sera pas difficile de saisir l'occasion.

(Asie-Océanie. Chine 1956-1967, n° 555.)

199

M. Jean-Paul Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1902 à 1906. *New Delhi, 14 décembre 1962, 20 h. 25.*
Réservé.

(*Reçu* : 23 h. 25.)

M. Rohal-Ilkiv m'a affirmé ce matin que l'arrêt et le retrait des Chinois [1] étaient dus en bonne partie aux insistantes interventions exercées par l'U.R.S.S. et ses alliés, dont en particulier son pays, sur Pékin. L'ambassa-

[1] Le 1er décembre, les Chinois commençaient le repli de troupes qu'ils avaient annoncé et le poursuivaient au cours du mois.

deur de Tchécoslovaquie a fait également allusion aux « moyens de pression d'ordre économique » dont le camp socialiste se serait servi pour inciter la République populaire de Chine à mettre un terme aux opérations militaires et à revenir, sans plus tarder, à des méthodes de règlement pacifique. Mon collègue a confirmé ainsi, pour sa part, les propos tenus précédemment par M. Nehru lors de notre entretien du 25 novembre (mon télégramme n° 1754 [1]).

L'ambassadeur considère que les résultats de la conférence de Colombo [2], tels qu'ils transpirent dans la presse, devraient faciliter les choses entre la Chine et l'Inde. Il s'étonne de l'attitude intransigeante affichée par cette dernière puissance et se demande « si elle est destinée surtout à la consommation intérieure ». Il fait, en tout cas, confiance au pandit Nehru dont il est convaincu qu'il restera, envers et contre tout, fidèle à cette politique de non-alignement qui s'est révélée en définitive si profitable à l'Inde. Le comportement de M. Khrouchtchev, pendant la phase aiguë du conflit, et son discours d'hier [3] le démontrent amplement. M. Rohal-Ilkiv ne voit pas maintenant, alors qu'il pensait différemment le 23 novembre dernier (mon télégramme n° 1729 [4]), pourquoi la livraison de deux *Mig* symboliques n'aurait pas effectivement lieu, surtout si le cessez-le-feu se consolide.

Les attaques maladroites de divers journaux des États-Unis contre le maintien du non-alignement indien devraient, de l'avis de mon collègue, faciliter la tâche du Premier ministre, en révélant les arrière-pensées de certains milieux américains. M. Nehru attache, avec raison, le plus grand prix à l'amitié soviétique et compte sur les efforts de l'U.R.S.S. pour qu'une solution convenable au problème de la frontière soit trouvée en fonction des points de vue respectifs. L'Inde, au demeurant, n'a-t-elle pas tiré plus d'avantages de son non-engagement que le Pakistan de son appartenance au C.E.N.T.O. et au S.E.A.T.O. ?

[1] Du 25 novembre, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France rendait compte d'un entretien qu'il avait eu avec le pandit Nehru. Celui-ci avait affirmé que la résolution des leaders de la République populaire de Chine était motivée non seulement par des « appréhensions logistiques et la nécessité d'un regroupement de leurs forces », mais aussi et surtout par une action soviétique à Pékin.

[2] Qui durait du 10 au 12 décembre et regroupait six pays non engagés : Birmanie, Cambodge, Ceylan, Ghana, Indonésie, R.A.U. Le communiqué publié à l'issue de la première journée exprimait « l'inquiétude » des chefs de délégation au sujet du conflit sino-indien, et leur décision de ne pas étudier le fond du problème, mais d'aider les deux pays à reprendre des négociations directes. Le communiqué final du 12 faisait connaître l'accord des six pays sur les propositions à soumettre à l'Inde et à la Chine, propositions dont la teneur n'était pas révélée sur le moment. Le président de la Conférence, Mme Bandaranaïke, Premier ministre de Ceylan, était chargée de se rendre à Pékin et à New Delhi en mission de « bons offices ».

[3] Le 12 décembre, regrettant « profondément l'actuel conflit sino-indien », M. Khrouchtchev saluait, devant le Soviet suprême, l'initiative chinoise : elle semblait indiquer que les Chinois avaient tenu compte du fait qu'une guerre n'aurait pas manqué de provoquer un renforcement des forces réactionnaires en Inde.

[4] Du 23 novembre, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France rapportait un entretien qu'il avait eu avec son collègue tchécoslovaque. Celui-ci ne voyait pas alors comment l'Union soviétique pourrait livrer à l'Inde des *Mig* fin décembre – ne fût-ce qu'à titre symbolique – sans encourir les plus violents reproches de la part de la République populaire de Chine.

M. Rohal-Ilkiv considère, par ailleurs, qu'il est exclu que Rawalpindi puisse obtenir gain de cause au Cachemire, pour le moment (mes télégrammes nos 1840 [1] et 1890 [2]). D'après lui, Nehru n'appréciera guère les menées anglo-saxonnes en la matière (mon télégramme no 1870 [3]) et serait heureux de pouvoir toujours disposer, en cas de besoin, du veto soviétique au Conseil de sécurité.

(Collection des télégrammes.)

200

COMPTES RENDUS

Entretiens entre le général de Gaulle et M. Macmillan à Rambouillet (15-16 décembre 1962) [4]

I

15 décembre 1962, de 15 h. 45 à 18 h. 15

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle. – Nous pouvons parler à loisir. Le temps ne presse ni pour nous-mêmes, ni pour nos deux pays.

M. Macmillan. – Je voudrais évoquer d'abord la situation entre l'Est et l'Ouest au lendemain de l'affaire de Cuba [5] et examiner quelle est la meilleure manière d'en tirer parti. Nous pourrions ensuite faire le point de la situation politique et militaire de l'Europe [6], et plus particulière-

[1] Par télégramme nos 1840-1843, du 4 décembre, non reproduit, l'ambassadeur de France indiquait que M. Nehru avait réaffirmé, au cours d'un long entretien avec M. Duncan Sandys, secrétaire d'État britannique au Commonwealth, la thèse indienne bien connue d'après laquelle un plébiscite au Cachemire serait inévitablement dominé par des considérations religieuses. Il comporterait de ce fait de redoutables conséquences pour les quarante-cinq millions de musulmans installés dans l'État indien, qui se voulait moderne et laïc. M. Nehru se refusait à envisager l'application du principe d'autodétermination à la solution du problème.

[2] Le télégramme nos 1890-1894, du 11 décembre, est reproduit ci-dessus sous le no 188.

[3] Erreur de référence.

[4] Ces entretiens se sont déroulés avant la rencontre Kennedy-Macmillan à Nassau aux Bahamas du 18 au 21 décembre et tandis que s'ouvraient à Paris, le 15 décembre, des conversations bilatérales franco-allemandes entre MM. Couve de Murville et Schroeder, portant sur la mise au point des modalités de la coopération entre les deux pays.

[5] Sur la crise de Cuba et son dénouement, voir ci-dessus le no 189 (renvois); cf. également le no 197, ainsi que l'*Année politique 1962*, p. 549-556, 567-569, 597-598.

[6] La réunion à Paris de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale s'est tenue à Paris du 3 au 7 décembre, au cours de laquelle l'Assemblée s'est prononcée par quarante et une voix et douze abstentions pour la création d'une force nucléaire de l'O.T.A.N., condamnant ainsi la prolifération des forces de frappe nationales. La session ordinaire du Conseil ministériel de l'Organisation atlantique lui a fait suite et s'est réunie du 13 au 15 décembre. Dans son discours, M. McNamara a souligné la nécessité d'augmenter les forces classiques, montrant que la force nucléaire ne peut prévenir tous les plans d'agression. Sur cette réunion, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 607-608.

ment, du rôle de la France et de la Grande-Bretagne, compte tenu de celui que joue l'Amérique. Nous examinerions pour terminer ce qui constitue la base même de nos travaux : l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun [1].

Lors de notre dernier entretien [2], vous aviez, à propos de Berlin et des relations entre l'Est et l'Ouest, conseillé d'attendre pour voir quelle attitude les Soviétiques prendraient. Vous aviez raison : après avoir formulé des exigences au sujet de Berlin, M. Khrouchtchev est devenu, après Cuba, les incidents sino-indiens [3] et la controverse sino-soviétique, un nouveau Neville Chamberlain et ne parle plus que de paix. Vous aviez raison de ne pas vouloir aller trop vite et de tendre à une « occidentalisation » de l'U.R.S.S. La détente entre l'U.R.S.S. et l'Europe est possible, à long terme. C'est l'Europe qui doit s'en charger, en ne laissant passer aucune occasion.

Le général de Gaulle. – Le déroulement de l'affaire de Cuba a été pour moi un sujet de surprise. Je n'aurais pas cru, en premier lieu, que Khrouchtchev aurait la témérité d'implanter engins et bombardiers à deux pas de l'Amérique. Que les Américains aient été aussi mal informés a été pour moi un deuxième sujet d'étonnement. Enfin, j'ai été heureusement surpris par la réaction américaine lorsqu'elle s'est produite. Je ne pensais pas qu'elle serait aussi rapide et efficace. Il est également étonnant que Khrouchtchev ait reculé si vite. Le leader soviétique ne voulait pas la guerre puisqu'il ne l'a pas faite. Il voulait donc imposer un chantage à l'Amérique, en ce qui concerne Berlin notamment. Il n'y a pas réussi.

Les conséquences de cette reculade sont importantes [4] : en U.R.S.S. même, il est désormais plus difficile pour Khrouchtchev de tenir des propos belliqueux et de menacer l'Ouest. Les Américains ont pu constater, d'autre part, que Khrouchtchev reculait quand on lui disait non. Pour le reste du monde, et singulièrement pour l'Europe, il est manifeste que les Russes ne commenceront pas la guerre. On savait déjà que les États-Unis ne s'en chargeraient point. C'est donc qu'il n'y aura pas de guerre, du moins pour un certain temps. Cela doit permettre à l'Angleterre et à la France de s'organiser.

M. Macmillan. – Je voudrais vous soumettre la réflexion suivante : à Cuba, Khrouchtchev a presque réussi; trois ou quatre semaines de plus et les instruments de son chantage étaient prêts. L'Amérique ne disposait que de trois minutes et non plus de quinze pour être alertée des départs de

[1] Sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et l'état d'avancement des négociations à la suite de la réunion des 10 et 11 décembre entre les Six et M. Heath, voir ci-dessus le n° 195; se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 610-611.

[2] Les 2-3 juin, à Champs. Voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 172, 178.

[3] Sur ces « incidents », voir ci-dessus le n° 189 (renvois); l'*Année politique 1962*, p. 546-547, 562-563, 587-589, 620-623.

[4] Sur la décision de l'U.R.S.S. de démanteler les missiles et les conséquences pour le régime castriste, voir le télégramme de Washington n°s 6074-6075 du 29 octobre, non retenu. Sur les conséquences pour l'Union soviétique, se reporter au discours de Khrouchtchev du 12 décembre, devant le Soviet suprême, dans lequel il analyse la crise cubaine et les leçons à en tirer (voir les télégrammes de Moscou, n°s 5352-5368, 5370, 5371, tous du 13 décembre, non reproduits), et se reporter également au discours prononcé par Gromyko, le même jour, devant le Soviet suprême, rapporté par le télégramme de Moscou n°s 5404-5411 du 14 décembre, non reproduit.

fusées destinées à détruire Washington. Khrouchtchev n'a donc échoué que de justesse. Pourquoi a-t-il reculé ? Parce que les États-Unis auraient pu s'emparer de Cuba avec leur armement classique et que la seule riposte dont il disposait était l'arme nucléaire. Nous ne devons pas perdre de vue qu'à Berlin, la situation est exactement l'inverse.

L'affaire de Cuba a, d'autre part, révélé les qualités du président Kennedy. À Vienne [1], Khrouchtchev s'était trouvé en face d'un jeune homme qui ne lui avait pas fait grande impression. Mais au cours de la crise de Cuba, le Président a su mettre en jeu tous les moyens utiles : les Nations Unies [2], la puissance américaine, l'opinion publique mondiale, sa propre opinion publique. Il est probable que, pour un temps, Khrouchtchev ne prendra pas d'initiatives nouvelles, d'autant moins qu'il est engagé dans une controverse « théologique » avec les Chinois. L'Occident devrait mettre à profit le répit qui lui est accordé. Il ne faudrait pas perdre l'occasion, si elle venait à se présenter, de s'acheminer vers une détente. L'équilibre nucléaire entre les Russes et les Américains risque de se rétablir et l'on se retrouverait alors au bord de l'abîme. Un accord est donc nécessaire, mais comment, d'ici là, harmoniser nos politiques avec cet objectif commun à long terme ?

Le général de Gaulle. – Cela dépend surtout de l'U.R.S.S. Rien n'indique, dans l'attitude de M. Khrouchtchev, qu'il soit résolu à faire la paix. Tout ce que l'on peut constater, c'est qu'il a été contraint à ne pas faire la guerre. Une négociation d'ensemble reste, dans ces conditions, impossible. Nous pouvons seulement réaffirmer que nous ne désirons ni conquérir, ni détruire la Russie, qui d'ailleurs est nécessaire à l'équilibre du monde. Toutefois, il faut faire la paix et c'est à elle de le vouloir. Si M. Khrouchtchev venait à manifester des intentions nouvelles à cet égard, nous pourrions peut-être lui faire des propositions, notamment en ce qui concerne l'Allemagne.

M. Macmillan. – Ne pourrait-on pas faire quelques progrès dans la voie du désarmement ?

Le général de Gaulle. – Je n'y crois guère dans un proche avenir. Peut-être les dépenses militaires seront-elles réduites, ou tout au moins cesseront-elles d'augmenter, simplement parce qu'elles sont trop lourdes. En fait, il appartient à M. Khrouchtchev de manifester l'attitude que l'on attend de lui pour établir la paix. Le test reste inchangé : Berlin. Tant qu'il n'aura pas accepté le *statu quo*, réclamera la signature d'un traité de paix, on ne pourra pas avancer. Et Khrouchtchev le sait fort bien.

Il en va différemment dans les autres parties du monde : en Asie, c'est la Chine qui mène le jeu; en Afrique, Khrouchtchev ne peut guère qu'utiliser pour des résultats mineurs un Nkrumah ou un Modibo Keita; en Amérique latine, son action sera plus difficile après Cuba.

[1] Au début de juin 1961 : *D.D.F.*, 1961-I, n°s 269, 270.

[2] Sur M. Thant et l'affaire cubaine, voir le télégramme de New York n°s 3672-3678 du 1er décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 175.

M. Macmillan. – Je crois aussi qu'il faut attendre. Je me demande cependant s'il ne serait pas possible de faire sur Berlin une proposition qui assurerait le maintien du *statu quo*, tout en permettant à Khrouchtchev de sauver la face.

Le général de Gaulle. – La guerre froide n'a rien apporté aux Soviets. Peut-être vont-ils changer de méthode et essayer de la paix. Si Khrouchtchev peut nous créer des ennuis à Berlin, nous pouvons, sans nul doute, lui en faire autant ailleurs. Nous disposons, depuis le recul des Russes à Cuba, du champ nécessaire pour mieux nous organiser. Si ensuite les Soviétiques veulent la paix, nous pourrons l'établir en accord avec eux. C'est le seul avenir possible.

M. Macmillan. – Que devrait être le rôle de l'Angleterre et de la France ? J'éprouve la plus grande sympathie pour la force de frappe française. Votre position à cet égard coïncide avec la nôtre. Le point de vue de nos deux pays est clair. Il règne, par contre, une très grande confusion à l'O.T.A.N. [1]. Que serait une force nucléaire européenne ? Serait-elle fournie par les États-Unis qui en conserveraient le contrôle ou serait-elle fournie par eux et contrôlée par les Quinze ? Ou bien, y aurait-il deux ou trois pays qui s'érigeraient en comité de direction ?

C'est un fait que l'Angleterre dispose d'une force nucléaire; que la France en aura une bientôt. Il convient que l'une et l'autre demeurent sous le contrôle national, cela est capital pour les deux pays s'ils veulent maintenir leur indépendance, politique et morale, dans le monde et ne pas être des satellites des États-Unis.

Toutefois, un arrangement doit pouvoir intervenir quant à l'utilisation de ces forces nationales en cas de guerre. On pourrait s'entendre notamment sur les objectifs. Les forces nucléaires indépendantes pourraient être utilisées de façon coordonnée comme les armées de Joffre et de Haig. Mais les forces nucléaires nationales devront, pour conserver leur efficacité, être équipées de fusées. D'ici quelques années, les bombardiers ne pourront plus atteindre leur objectif. L'abandon du projet *Skybolt* [2] et les progrès accomplis par les Soviétiques dans la défense antiaérienne sonnent le glas de l'aviation de bombardement. Seul le *Skybolt* pouvait prolonger la vie du bombardier, mais il a échoué. Aussi nos forces de dissuasion ne pourront atteindre une efficacité réelle que si leur développement dépasse le plan national. Que pourraient donc faire l'Angleterre et la France ? Notre situation est fort embarrassante. Nous avons dépensé des sommes considérables pour le *Skybolt* et celui-ci n'aboutira pas. Si nous possédons, d'autre part, des sous-marins, nous ne disposons pas de fusées pour les équiper. Notre but doit donc être de disposer d'une force de dissuasion

[1] Allusion à la session ministérielle de l'Organisation atlantique qui s'est tenue à Paris du 13 au 15 décembre : voir le texte complet du communiqué du Conseil atlantique dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01331, 22 décembre 1962, Textes du jour.

[2] Sur l'affaire des fusées *Skybolt*, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 606-607, 608-610, ainsi qu'aux télégrammes de Washington n°s 7136-7137, 7138-7139, tous deux du 20 décembre (le second est ci-après reproduit sous le n° 205).

indépendante, mais celle-ci ne saurait être créée qu'avec le concours des Américains. J'ai l'intention d'en parler au président Kennedy.

Nous sommes décidés à aboutir quels que soient le temps et l'argent que nous ayons à y consacrer. Nous devrons en conséquence réduire notre effort, en ce qui concerne les armements classiques, notamment en Europe. Nous n'entendons pas en effet réduire notre capacité d'intervention dans le monde. Nous devons, comme vous, manifester notre présence partout où elle est nécessaire : c'est-à-dire, pour nous en Jordanie, dans le golfe Persique, à Bornéo par exemple. Si nous nous concentrons sur la construction de fusées, il nous faudra opérer des réductions ailleurs. La même question se posera sans doute pour la France.

Dans ce domaine, nous ne sommes malheureusement pas entièrement indépendants des États-Unis, ce qui est mauvais pour l'Europe. Il est nécessaire pour nos deux pays de devenir des puissances nucléaires autonomes, afin d'assurer dans le monde notre position politique et morale. Serons-nous assez forts pour y arriver ? Certes, les Américains y sont opposés, car, apparemment, ce qui est bon pour les États-Unis et l'U.R.S.S. ne l'est pas pour l'Europe. L'Allemagne et l'Italie pourraient être tentées, redoute-t-on à Washington, de suivre les exemples britannique et français.

Le général de Gaulle. – Ce que vous pensez pour la Grande-Bretagne, je le pense pour la France. Si nous ne pouvons pas créer une force considérable, nous aurons tout au moins une arme nucléaire suffisante pour qu'elle puisse constituer un moyen de dissuasion efficace et prévenir une agression qui serait dirigée contre nous.

M. Macmillan. – Une coopération entre nos deux pays serait utile pour constituer un tel moyen de dissuasion. D'ailleurs, même si certains éléments en étaient achetés aux États-Unis, notre force de frappe n'en serait pas moins indépendante comme l'est la flotte argentine avec des navires construits à Glasgow. Cela n'empêcherait pas la France et l'Angleterre de construire ensemble leur force nucléaire, de même qu'elles travaillent ensemble à l'avion de transport supersonique *Concorde* [1]. Nous désirons nous libérer de la tutelle américaine, quand même cela nous coûterait le retrait de toutes nos forces classiques de l'Europe continentale.

Le général de Gaulle. – Nous n'avons jamais refusé de procéder avec la Grande-Bretagne à l'étude ou à la construction de matériels. Nous le faisons actuellement pour une fusée spatiale et l'avion *Concorde*.

M. Macmillan. – Comment pouvons-nous répondre à l'argument qui consiste à dire que d'autres pays vont être tentés de suivre notre exemple ?

Le général de Gaulle. – Si l'Allemagne désire un jour créer sa propre force nucléaire, cela posera un sérieux problème. Pour l'instant, elle est privée de ce droit par traité. J'avais trouvé, en 1958, une négociation amorcée avec l'Allemagne et l'Italie en vue d'études en commun dans le domaine atomique [2]. J'ai immédiatement coupé court. D'ailleurs, les Alle-

[1] Le 29 novembre, a été signé à Londres l'accord franco-britannique pour la construction d'un avion de transport supersonique.

[2] Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1957-II, n°s 359, 380, 452 (et notes).

mands ont intérêt à ce que la France et la Grande-Bretagne disposent d'une force indépendante des États-Unis. Ils ne sont pas sûrs que les Américains feront toujours pour eux tout ce qui est en leur pouvoir, pas plus d'ailleurs qu'ils ne sont sûrs de l'attitude de la France ou de l'Angleterre. Mais si les États-Unis de leur côté, la France et la Grande-Bretagne du leur, étaient en mesure de faire quelque chose, les chances de l'Allemagne s'en trouveraient accrues. Celle-ci manœuvre donc pour ne s'éloigner ni des uns, ni des autres. Le Chancelier m'a toujours assuré qu'il était satisfait de savoir que la France posséderait un jour une force nucléaire.

Dans ce domaine, la France n'en est qu'à ses débuts. Ce n'est qu'en 1964 que nous aurons des bombes et des avions pour les transporter. Nous sommes, bien entendu, d'accord pour établir des plans combinés avec nos alliés pour l'utilisation de nos forces nationales en cas de guerre. Mais il n'est pas certain que nos trois pays commencent une même guerre dans les mêmes conditions. Il se pourrait, par exemple, que la France se sente menacée et se défende en conséquence, si les Russes attaquaient Hambourg ou Munich, alors que les États-Unis ne lanceraient pas pour cela leurs fusées. La France doit donc disposer d'une force qui lui soit propre et être en mesure d'agir éventuellement la première.

M. Macmillan. – J'en suis d'accord. Il ne serait d'ailleurs pas difficile d'établir ensemble des plans concernant les objectifs. Ce qui n'empêcherait pas chacun des deux pays d'avoir son propre plan national.

J'en arrive à la question de l'O.T.A.N. Depuis la fin de l'affaire d'Algérie, la France a rapatrié son armée qu'elle modernise dans la métropole. Les États-Unis insistent pour un renforcement des divisions de type classique, manifestant ainsi une préoccupation analogue à celle des experts militaires de l'O.T.A.N. qui se plaignent de ne pas avoir assez d'unités. Ils pensent qu'un grand nombre de divisions pourraient servir à fixer les forces soviétiques si elles venaient à envahir l'Europe. Mais la présence des troupes britanniques sur le continent est particulièrement coûteuse. Ce sacrifice est pour l'instant compensé par la présence des bombardiers américains basés en Grande-Bretagne. Ceux-ci disparus, la charge en devises que représente pour nous la force britannique stationnée en Allemagne pourrait devenir rapidement intolérable. Les militaires veulent à la fois des bombes atomiques et des armements classiques. Le gouvernement britannique, par contre, incline de plus en plus à intégrer armée et marine, afin de disposer d'un moyen d'intervention rapide où que ce soit dans le monde.

Le général de Gaulle. – Je me refuse, moi aussi, à deviner les formes que pourrait revêtir une guerre future. Elle n'aura pas, en tout cas, la forme qu'on aura cru prévoir. C'est le cas de toutes les guerres. Je ne pense pas que la bataille d'Allemagne puisse avoir réellement lieu, sauf pour quelques instants. Les forces en présence, tant alliées que soviétiques, risquent d'être immédiatement annihilées. Or, si les Soviétiques continuent à avancer au-delà de l'Allemagne, la première nécessité pour la France consisterait à se défendre. C'est à cela qu'elle entend consacrer ses forces. Mais s'il y avait une véritable bataille d'Allemagne, sans anéantissement, les

forces françaises se porteraient sur le territoire allemand. Pour l'instant, nous sommes disposés à fournir à l'Allemagne deux divisions et une aviation tactique. Le reste de nos forces, soit quatre divisions, restera sur le territoire français.

Il en va de même de notre armement nucléaire. Nous le conserverons pour notre propre usage. Si une bataille commune se déclenchait, nous pourrions toutefois l'utiliser sur des objectifs combinés avec ceux des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Bien entendu, l'Allemagne n'est pas satisfaite de cette stratégie. Pour le chancelier Adenauer, toutes les forces devraient être concentrées d'avance en vue de la bataille d'Allemagne. Qu'il y ait une armée allemande est certes satisfaisant et la France n'a pas d'objections à ce que l'Allemagne forme une douzième division. Nous lui offrons même nos camps pour l'entraînement de ses troupes, mais nous ne donnerons pas d'avance les quatre divisions que nous sommes en train de former.

M. Macmillan. – Je suis de plus en plus sceptique sur l'utilité des troupes que la Grande-Bretagne maintient en Allemagne. Or, comme je vous l'ai indiqué, elles constituent pour nous une charge extrêmement lourde. Pour nous, l'entretien des troupes sur le continent, outre les problèmes de logistique qu'il pose, représente des sorties de devises considérables. La Grande-Bretagne se trouve, en effet, dans une situation différente de la France. Vous pouvez conserver des troupes sur le territoire français et en cas de besoin les amener rapidement à pied d'œuvre en Allemagne. Nous ne le pouvons pas.

Avez-vous l'intention de soulever la question de l'organisation de l'Alliance atlantique ?

Le général de Gaulle. – Je n'ai pas cette intention, à moins que les États-Unis acceptent de revoir l'ensemble du problème, ce qui est peu vraisemblable pour l'instant. La question est néanmoins posée par le fait que la France est de moins en moins présente dans l'Organisation. Ainsi, la discussion est engagée en permanence.

M. Macmillan. – Y a-t-il un danger que les États-Unis quittent l'Alliance ?

Le général de Gaulle. – Non ! tant que les Américains estiment que leur sécurité dépend de leur présence constante en Europe.

M. Macmillan. – Je ne suis pas certain que l'Europe étant occupée par les Soviétiques, les États-Unis se sentiraient dangeureusement menacés, militairement s'entend.

Le général de Gaulle. – En tout état de cause, les conséquences, pour les États-Unis, de la perte de l'Europe seraient terribles. Bien que M. Acheson ait dit récemment des choses désagréables à l'égard de l'Angleterre [1] – et aussi de la France –, il doit se rendre compte que si l'Angleterre n'avait

[1] Le 5 décembre, M. Dean Acheson, ancien secrétaire d'État de M. Truman, a prononcé un discours à l'Académie de West Point dans lequel il a plaidé pour le renforcement de l'O.T.A.N., s'est élevé contre le *statu quo* en Allemagne et a dénoncé la « ligne de Helmstedt ». Il a souligné que la Grande-Bretagne avait perdu un empire et n'avait pas encore trouvé un rôle et que sa tentative de servir de courtier entre l'U.R.S.S. et les États-Unis l'avait conduite à une politique qui était aussi faible que sa puissance militaire.

pas été là il y a vingt ans, les États-Unis aujourd'hui n'existeraient pas. En dehors de l'aspect technique du problème, la sécurité de l'Amérique n'est actuellement pas assurée, si l'Europe n'est pas physiquement à ses côtés. C'est pour cela que les Américains restent en Europe. Mais si l'Europe venait à être assez forte pour pouvoir se battre elle-même, les États-Unis n'y laisseraient pas 400.000 hommes.

M. Macmillan. – Nous sommes d'accord sur les différents sujets évoqués jusqu'ici : attitude à l'égard de l'U.R.S.S., forces nucléaires indépendantes, O.T.A.N.

Une fois réglée la question, pour nous fondamentale, de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, nous devrons réfléchir à l'organisation d'un commandement stratégique européen. La Grande-Bretagne n'entend, en effet, mener son propre jeu, ni avec l'Union soviétique, ni avec les États-Unis. Nous devrons aboutir à une entité européenne, car le vieux monde ne doit pas, entre les deux géants, être balkanisé. Cette unité européenne pourrait être l'égale des deux grands, en richesse, en population et en force militaire. Cela ne veut pas dire que les huit ou neuf pays qui la composeraient devraient pour autant disparaître en tant que tels.

Le général de Gaulle. – Cela se fera plus facilement lorsque les pays d'Europe seront indépendants et qu'ils se seront décidés – en particulier et surtout l'Angleterre – à se rendre maîtres de leur propre destin. Nous pouvons rester les alliés, et même les amis, des États-Unis, mais nous ne pouvons être à la fois avec eux et avec l'Europe. Or, l'Angleterre n'a pas renoncé à maintenir des liens particuliers avec l'Amérique, ni l'Allemagne pour de tout autres raisons. Aussi, lorsqu'on parle au Chancelier ou à M. Macmillan de faire quelque chose d'européen, on n'aboutit à aucun résultat, car tous les deux en réfèrent toujours aux États-Unis, et l'on se retrouve à l'O.T.A.N. Ce n'est pas un reproche que de constater cet état de fait qui a été imposé par la dernière guerre. Pour gagner celle-ci, l'Angleterre a dû accepter le *leadership* de l'Amérique, puis elle est restée liée à celle-ci pour des raisons d'ordre politique aussi bien que militaire. L'Allemagne, elle, a peur de l'U.R.S.S. Elle a donc besoin d'être protégée par les États-Unis. Ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, n'ont encore fait assez de chemin en direction d'une Europe indépendante.

M. Macmillan. – L'Angleterre comme la France a des intérêts mondiaux et il faut en tenir compte. Le désir de créer une fédération n'est pas réaliste. C'est à une organisation intergouvernementale qu'il faut songer.

Le général de Gaulle. – Pour cela, il faut être réellement indépendant, ce qui est difficile pour l'Angleterre et impossible pour l'Allemagne. J'avais, l'année dernière, fait à nos partenaires du Marché commun une proposition tendant à l'organisation d'une certaine coopération politique [1]. Je n'ai pas réussi, car les Six ne veulent pas tous, ou ne peuvent pas, être indépendants.

[1] Allusion au plan Fouchet. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1961-II et 1962-I, Table méthodique II.-A.1.) L'Europe politique. Le plan Fouchet.

La France, quant à elle, a pris le large. L'Angleterre s'achemine, elle aussi, vers l'indépendance. Tout l'y pousse. La première chose à faire à cette fin est de créer une force atomique indépendante.

M. Macmillan. – L'indépendance n'est pas un but en soi. Elle constitue, avant tout, le moyen de jouer un rôle efficace dans l'interdépendance du monde libre.

Le général de Gaulle. – Je ne vois, pour l'instant, que la Russie et les États-Unis qui soient réellement indépendants. Un jour peut-être verrons nous l'Europe le devenir. Pour le moment, elle ne peut pas se faire, car les pays qui la composent n'y sont pas résolus. S'il y a des gens en Allemagne, en Belgique et en France même pour réclamer une fédération, à la suite de M. Jean Monnet [1], c'est précisément pour se dispenser d'avoir une politique nationale et, au moyen d'une Commission de sages, faire celle que souhaitent les États-Unis. Quand les Anglais seront redevenus assez anglais pour n'être que cela, les Français français, les Allemands allemands, on pourra faire beaucoup de choses, mais on n'en est pas encore là.

Lorsque survient un différend important comme l'affaire de Cuba, il n'y a que deux politiques en présence, l'américaine et la soviétique. Si un drame se produisait ailleurs demain, ce serait la même chose car l'Europe est divisée. L'arme nucléaire seule est le début de l'indépendance.

M. Macmillan. – Les Américains craignent que, si les Allemands venaient à se procurer un armement atomique, les réactions des Soviétiques ne soient très vives.

Le général de Gaulle. – Cette éventualité aurait également pour inconvénient de rejeter encore davantage vers l'U.R.S.S., la Pologne et la Tchécoslovaquie. La France n'est donc pas favorable à un armement nucléaire de l'Allemagne, que celle-ci le crée ou qu'on le lui donne. Pour une raison du même ordre, je ne suis pas d'accord avec l'idée d'une force nucléaire multilatérale. Celle-ci donnerait l'impression que l'Allemagne, en tant que telle, possède le moyen d'utiliser l'armement atomique.

M. Macmillan. – La lenteur de la négociation de Bruxelles est très préoccupante. J'espère vivement qu'elle aboutira aussi vite que possible à une conclusion heureuse. Il n'est pas bon pour l'Europe qu'elle traîne aussi longtemps. Je comprends certes le point de vue français, et en particulier, les problèmes que pose l'agriculture.

Sans vouloir entrer dans les détails, je voudrais vous livrer les réflexions suivantes : l'Angleterre accepte le traité de Rome sans discuter, malgré les inconvénients que cela entraîne en matière de tarifs communs, eu égard aux préférences impériales. Vous m'aviez demandé à Champs si nous nous sentions assez forts pour affronter le Commonwealth et aller de l'avant. Depuis lors, les Premiers ministres du Commonwealth se sont réunis [2] et

[1] Allusion à la déclaration du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe du 26 juin 1962, qui représente une véritable coupure avec de Gaulle. Ce comité avait été créé par Jean Monnet le 13 octobre 1955. Il sera dissous le 9 mai 1975.

[2] Du 10 au 19 septembre. Sur le sujet, voir ci-dessus les n°s 74, 85.

je crois avoir persuadé mes collègues que leur intérêt était que la Grande-Bretagne fît partie du Marché commun. Notre conférence a été un succès. Il faut maintenant que les négociations de Bruxelles aboutissent. On pourra après, partant de la base économique fournie par le traité de Rome, travailler à l'unité européenne dans les autres domaines : monnaie, défense, politique générale. Sinon, nous perdrons une occasion historique, à laquelle l'opinion publique britannique et le Commonwealth sont maintenant préparés.

Le général de Gaulle. – J'ai essayé – sans succès – de donner à l'Europe une organisation politique. Mais les Six n'y étaient pas prêts. Il a fallu des années pour aboutir au traité de Rome. Il en a fallu plusieurs autres pour commencer à le mettre en œuvre. Or, l'entrée de la Grande-Bretagne viendra changer beaucoup de choses déjà réglées entre les Six. Il est difficile de reprendre tous les problèmes à sept et il n'est pas étonnant que les négociations n'aillent pas plus vite. L'entrée de la Grande-Bretagne nécessitera de nouveaux arrangements; elle signifiera un nouveau Marché commun. La lenteur des négociations n'est pas due à une obstination quelconque des ministres ou des experts. Elle tient au particularisme même de la Grande-Bretagne.

M. Macmillan. – Le problème agricole ne soulève pas de grandes difficultés. Tous nos pays ont des agricultures protégées et l'Angleterre a déjà accepté le principe du tarif extérieur commun. Il ne s'agit plus maintenant que de discuter des délais d'application.

Le général de Gaulle. – On doit remarquer que, depuis la mise en œuvre du Marché commun, sans que jusqu'ici l'Angleterre en fasse partie, les échanges entre elle et l'Europe n'ont pas diminué. Le Marché commun n'est pas une citadelle et ne tend pas à l'autarcie.

M. Macmillan. – Si la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne n'est pas résolue d'ici deux ou trois mois, nous aurons laissé échapper une occasion inespérée. Il n'y aura pas de base commune pour organiser la défense, la politique et la vie de l'Europe. Moi et mon parti pouvons y réussir; d'autres ne le pourront pas.

Le général de Gaulle. – Le Marché commun a commencé à fonctionner avec des experts qui s'inspirent d'une certaine doctrine. Ils pensent que si l'Angleterre entrait dans le Marché commun, les institutions de ce marché devraient être profondément modifiées. M. Hallstein est le premier à le penser, d'autant plus que l'Angleterre serait bientôt suivie par des pays comme le Danemark, la Norvège, l'Irlande, bientôt l'Espagne et le Portugal.

M. Macmillan. – Il faut bien accepter les Européens pour faire l'Europe.

Le général de Gaulle. – La lenteur et la difficulté de la négociation n'ont rien de surprenant. Les choses n'ont pas été si facilement réglées, même entre les Six. Bien entendu, si vous avez des questions précises à soulever, je suis tout prêt à les considérer au cours de la prochaine séance.

II

Dimanche 16 décembre 1962, de 10 h. à 11 h. 30

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle. – Nous avons constaté hier que, pour ce qui est des relations entre l'Est et l'Ouest, France et Grande-Bretagne sont d'accord pour attendre une modification dans l'attitude soviétique. Pour ce qui est de la défense, les deux pays suivent la même voie. Le problème de l'appareil de l'O.T.A.N. n'est que théorique. La véritable question est celle de l'armement nucléaire. Les États-Unis possèdent un tel armement; la Grande-Bretagne bâtit le sien, la France commence à le faire. Sans doute devra-t-on réfléchir aux possibilités de faire quelque chose de franco-britannique, par exemple dans le domaine des fusées.

Pour ce qui est de la stratégie, la France désire posséder une force propre, quand même celle-ci serait faible. Nous comprenons la nécessité de plans conjoints, notamment pour la détermination des objectifs en cas de guerre menée en commun. Mais cette hypothèse ne doit pas seule être envisagée. La France doit donc posséder ses moyens de dissuasion nationaux comme elle dispose de ses propres troupes. Tout en étant prêts à envoyer celles-ci en Allemagne si la bataille le comporte, nous entendons les garder initialement pour la défense directe du territoire national.

M. Macmillan. – On peut établir des plans en commun sans engager toutes les forces nationales. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'O.T.A.N. a été créée pour trois raisons : unifier la défense européenne, maintenir la présence américaine en Europe, empêcher les Soviétiques de s'emparer de l'Europe sans coup férir.

Le général de Gaulle. – C'est bien pourquoi la France n'a rien cassé en ce qui concerne l'O.T.A.N., et laissé une partie de ses troupes à la disposition de l'Organisation.

En ce qui concerne l'Europe, je dois constater que l'essai d'organisation politique n'a pas abouti. Les Cinq ont cherché tous les prétextes pour ne pas organiser une politique commune de l'Europe. Les Allemands ont invoqué les États-Unis; les Belges et les Hollandais, l'Angleterre; l'Italie, toutes sortes d'arguments. Au fond, ces pays ne désirent même pas organiser une défense européenne et, si l'Angleterre venait à adhérer à l'Europe, il n'en irait pas différemment. Il y a certes des points communs entre la France et l'Angleterre, mais il n'y a ni politique européenne, ni défense commune. Les relations n'en restent pas moins bonnes et si la guerre éclatait, on se retrouverait nécessairement côte à côte.

Sur le plan économique, cependant, des arrangements entre les Six sont intervenus pour l'application du traité de Rome [1], mais l'adhésion de la Grande-Bretagne conduirait à une toute autre application de ce traité. Ce n'est certes pas une chose impossible, mais alors, il faut bâtir un autre

[1] Du 25 mars 1957. Voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 263 (et notes).

monument, sinon l'Angleterre ne peut entrer dans la Communauté européenne telle qu'elle est. Les arrangements entre les Six sont, il est vrai, rigides et particuliers au continent. Mais M. Macmillan croit-il que si l'Angleterre n'adhère pas tout de suite, l'occasion en sera définitivement perdue ? Je reconnais votre immense mérite personnel d'avoir en principe choisi l'Europe. Les choses finiront sans doute par s'arranger par l'établissement d'un nouveau marché commun. Mais celui-ci sera tout à fait différent de celui qui existe à présent.

M. Macmillan. – Je suis stupéfait et profondément blessé par votre déclaration. Il y a six mois, à Champs, vous aviez exprimé des doutes sur le caractère européen de la Grande-Bretagne et souligné que le traité de Rome visait indirectement à la création d'une unité politique. J'ai relevé le gant. Mon parti et moi-même avons fait des efforts considérables pour changer l'état d'esprit des Britanniques et du Commonwealth et maintenant, vous déclarez à la fois que le plan Fouchet a échoué et que la Grande-Bretagne ne peut entrer dans le Marché commun. C'est pour moi une très grave déception, tous nos efforts auront été vains.

Or, l'Angleterre, isolée du continent depuis la Réforme [1], désire aujourd'hui sortir de son isolement, car elle a compris que la seule façon pour elle de demeurer véritablement indépendante était de devenir européenne. C'est là un changement capital. Maintenant qu'il est acquis, le Général vient nous porter ce coup. La création d'une unité politique est nécessaire à l'Europe comme au monde extérieur; il serait terrible de déclarer maintenant qu'il ne s'agissait que d'un rêve. Si tel était le cas, il vaudrait mieux que l'Angleterre cherchât une autre voie.

Le général de Gaulle. – Je n'ai pas renoncé pour ma part à voir un jour une Europe politiquement unie. Mais je dois constater que, jusqu'ici, rien de réel ne s'est produit dans ce sens. L'idée supranationale n'était qu'une solution apparente. Elle est maintenant abandonnée. Quant au plan Fouchet, il ne peut être réalisé actuellement, même à Six. Les uns et les autres consentent à se rencontrer, à échanger des points de vue, mais l'organisation ne progresse pas. Il n'y a donc pas à se hâter. Ce n'est pas un train qu'on doit prendre au vol, faute de ne pouvoir plus jamais partir.

M. Macmillan. – Si le train ne part pas, il faut lui atteler une locomotive. Pourquoi les Six agissent-ils de la sorte ?

Le général de Gaulle. – C'est parce qu'ils ne sont pas décidés à faire une politique réellement européenne. Peut-être se décideront-ils un jour. Je n'ai pas cessé de le souhaiter, mais pour eux, l'existence d'un accord économique ne change rien à l'affaire.

M. Macmillan. – Je ne suis pas de cet avis. Je suis persuadé que sur le plan politique, les choses pourraient démarrer six mois après l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté économique. En effet, pourquoi ses cinq partenaires se méfient-ils ? Parce que l'équilibre n'est pas réalisé. Pendant des siècles, l'Europe a été sous la domination de la France ou celle de l'Allemagne. Il est donc naturel que les petits pays redoutent un retour à

[1] Au XVIe siècle, sous Henri VIII.

cet état de choses; mais lorsque l'Europe comprendra la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, ils trouveront plus attrayante l'idée de l'unité.

De toute façon, il ne saurait s'agir des États-Unis d'Europe. Nous étions, pour notre part, très favorables au plan Fouchet, d'après lequel les fonctionnaires étaient comme les chefs d'État-major des gouvernements, et non pas leurs maîtres. Nous continuons à attendre une évolution favorable des négociations de Bruxelles. Je reste pour ma part optimiste. La France pourra, si elles aboutissent, relancer son idée d'organisation politique avec l'appui cette fois de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. C'est le manque d'équilibre en Europe qui est l'obstacle majeur à l'unité. Si l'Angleterre ne participe pas le plus tôt possible, il n'y aura pas de locomotive, le train restera en gare et les passagers attendront. Une occasion peut-être unique sera perdue, car, après le départ d'Adenauer, de nouvelles forces se manifesteront en Allemagne.

Le général de Gaulle. – Je crois que l'Angleterre est devenue plus européenne qu'elle ne l'était. Mais je constate qu'elle ne peut encore accepter le Marché commun tel qu'il est.

M. Macmillan. – La France aussi a dû obtenir des arrangements particuliers. En fait, il ne reste à Bruxelles que des questions de détail à régler, comme le prix des matières premières et des produits agricoles.

Le général de Gaulle. – Même si l'Angleterre entre dans le Marché commun dans les mêmes conditions que les autres pays actuellement membres, il n'en restera pas moins qu'il faudra beaucoup de temps pour réaliser une réelle unité politique européenne.

M. Macmillan. – Il faudra en revenir au plan Fouchet, lorsque nos deux pays pourront conjuguer leurs efforts pour le faire aboutir.

Le général de Gaulle. – Le problème agricole est pour la France capital. Le Marché commun doit être à la fois industriel et agricole.

M. Macmillan. – J'en suis bien d'accord. Mais il faut éviter des prix agricoles trop élevés qui fermeraient des débouchés traditionnels. Une modernisation des méthodes permettrait d'abaisser les prix. Il est inadmissible qu'une moitié du monde ait faim alors que l'autre ne sait pas comment disposer de ses excédents.

Le général de Gaulle. – Je voudrais poser une question précise : à supposer que l'on en arrive un jour à créer une organisation politique avec les Six et la Grande-Bretagne, et aussi plusieurs autres pays, de la Norvège au Portugal, dans quels domaines feraient-ils une politique commune ?

M. Macmillan. – Eh bien, par exemple, la politique à l'égard de l'U.R.S.S., des États-Unis, la politique de défense, la politique monétaire.

Le général de Gaulle. – Tout en gardant l'espoir que nous puissions participer à une entreprise commune, surtout en matière de défense, je dois bien constater les grandes difficultés qui s'y opposent. M. Macmillan croit-il vraiment qu'une politique commune pourrait être actuellement arrêtée entre lui-même, la France, MM. Schroeder, Fanfani, Spaak et Luns, sans compter le Premier ministre de Norvège, celui de l'Irlande, celui du Danemark, etc. ?

M. Macmillan. – Il est déplorable que, l'Europe étant désunie, nos différents pays cèdent à des pressions diverses. L'affaire du Congo est un exemple significatif [1].

Le général de Gaulle. – Cela est évident. Pourtant, si vous et moi pensons la même chose en ce qui concerne le Congo, c'est un fait que nous n'avons pas agi de la même manière.

M. Macmillan. – Cela est dû justement à l'absence d'une politique européenne. Des tendances diverses se sont manifestées à l'égard de la Belgique, des Nations Unies. Le plan Fouchet aurait pu précisément éviter cela.

Le général de Gaulle. – La Grande-Bretagne participe militairement et financièrement à l'opération de l'O.N.U. au Congo parce que les États-Unis l'y ont poussée, et bien qu'elle blâme cette opération.

M. Macmillan. – C'était pour éviter une mainmise soviétique. Si le général de Gaulle déclare qu'une Europe unie est impossible, point n'était besoin de faire tant d'efforts depuis six mois. Or, la jeunesse anglaise croit passionnément à l'Europe et ne veut pas se laisser écraser entre les deux géants.

Le général de Gaulle. – Je continuerai mes efforts, mais il n'y a pas beaucoup de pays européens qui y soient vraiment décidés. L'Angleterre elle-même ne l'est pas, comme l'exemple du Congo le démontre en ce moment même.

M. Macmillan. – Les négociations traînent maintenant depuis quatorze mois. J'espérais que vous nous auriez aidés à les conclure.

Le général de Gaulle. – Même en matière de défense, la Grande-Bretagne ne donne pas l'impression d'être vraiment européenne. Elle poursuit une politique particulière et reste liée aux États-Unis.

M. Macmillan. – L'effort de la Grande-Bretagne au sein de l'O.T.A.N. est plus considérable que celui de la France. Comme vous, nous avons des intérêts mondiaux, nous voulons donc notre force nucléaire propre, accomplir notre devoir d'Européens et défendre nos intérêts outre-mer.

Le général de Gaulle. – La force nucléaire, moyen nucléaire principal dont dispose le Royaume-Uni, n'est pas purement britannique. Elle est intimement liée aux États-Unis.

M. Macmillan. – Cela n'est pas exact. Nous n'avons avec les Américains que des plans combinés d'objectifs. C'est l'Angleterre qui a inventé l'arme atomique et qui l'a donnée aux États-Unis pendant la guerre. Lorsque les travaillistes étaient au pouvoir, l'Amérique a répudié l'accord Churchill-

[1] Sur l'affaire du Congo et la crise qui s'ensuivit depuis son indépendance le 30 juin 1960, sur l'attitude des puissances, le recours à l'O.N.U., se reporter à *D.D.F.*, 1960-II, sous la rubrique de la Table méthodique intitulée « La crise congolaise »; de même pour *D.D.F.*, 1961-I, 1961-II, 1962-I et 1962-II.

Roosevelt [1], puis Eisenhower a fait voter la loi MacMahon [2]. Pour l'utilisation de sa force nucléaire, la Grande-Bretagne a des plans nationaux pour le cas où l'Amérique l'abandonnerait. Elle a aussi une organisation combinée avec elle en ce qui concerne les objectifs dans le cas d'une guerre menée en commun. J'espère que la France pourra agir de même. Il faut des plans combinés à trois, des plans franco-britanniques au cas où les États-Unis n'interviendraient pas et enfin, des plans nationaux pour le cas où l'un de nos deux pays agirait seul.

N.B. – Le général de Gaulle et M. Macmillan ont ensuite rapidement passé en revue les questions suivantes : différend sino-indien, neutralité du Cambodge, danger de l'expansion chinoise dans le Sud-Est asiatique, problèmes de l'Amérique latine, de la mer Rouge, du monde arabe et de l'Afrique du Nord.

III

Dimanche 16 décembre 1962, après-midi

C.R. Très secret.

Étaient présents :

Lord Home	M. Pompidou
Sir Pierson Dixon	M. Couve de Murville
M. de Zulueta	M. de Courcel
	M. Burin des Roziers
	M. Maillard

Le général de Gaulle résume les principaux sujets évoqués au cours des entretiens de la veille et du matin, et qui, dit-il, font apparaître une large communauté de vues entre la Grande-Bretagne et la France.

Le premier est la question des relations Est-Ouest. À cet égard, la France pense que l'affaire de Cuba a marqué un net recul des Soviétiques, bien que ceux-ci aient fait preuve d'une grande audace dans la préparation de leur entreprise. Ce recul aura sans doute des conséquences sérieuses pour leur politique et aussi pour l'état d'esprit général dans le monde à l'égard de l'U.R.S.S. M. Macmillan a marqué quelques préoccupations au sujet des intentions futures de M. Khrouchtchev. Il est exact qu'il y a là une

[1] Allusion à l'accord dit *de Québec*, signé par le président Roosevelt et Winston Churchill le 20 août 1943, par lequel les États-Unis et la Grande-Bretagne s'engageaient à ne pas divulguer à une tierce partie leurs travaux sur l'énergie nucléaire, signifiant ainsi la volonté de maintenir la France, comme les autres États de la planète, en dehors du club atomique.

[2] L'*Atomic Energy Act* du 1er août 1946 (ou loi MacMahon) avait interdit toute divulgation d'informations relatives aux armes nucléaires à des étrangers. Cette loi fut remplacée en 1954 par l'*United Atomic Energy Act*, encore plus restrictif, et lorsqu'il sera amendé en 1958, ce sera au seul profit de la Grande-Bretagne. Se reporter à *D.D.F.*, 1954 (21 juillet-31 décembre), n° 29 (et notes); *D.D.F.*, 1958-II, n° 19 (et notes).

inconnue et qu'il faudra suivre attentivement les développements de la politique russe. Le général de Gaulle a cru également discerner un changement dans la position du Premier ministre concernant l'opportunité de prendre de nouvelles initiatives en vue de sonder les desseins des Soviets. Le général de Gaulle ne peut que s'en féliciter, en remarquant d'ailleurs que la position adoptée précédemment par la Grande-Bretagne a pu présenter quelques avantages.

En ce qui concerne la défense du monde libre, le Général a été très frappé de ce que lui a dit M. Macmillan sur la volonté de la Grande-Bretagne de conserver une puissance atomique propre, en dépit des difficultés rencontrées. Les intentions de la France sont les mêmes, car il serait extrêmement fâcheux que l'ensemble des forces de l'Europe occidentale soit sous la dépendance exclusive de l'Amérique. À cet égard, l'éventualité d'une construction en commun, par la France et la Grande-Bretagne, des moyens de transporter des bombes, fusées, etc. a été évoquée. La France, pour sa part, serait toute disposée à collaborer dans ce domaine avec la Grande-Bretagne comme elle l'a fait pour le *Blue Streak* ou pour l'avion supersonique. M. Macmillan a également exprimé le souhait, dès l'instant que chacun aurait sa force propre, que l'emploi de celle-ci fît l'objet de dispositions arrêtées en commun entre les membres de l'Alliance, notamment en ce qui concerne la détermination des objectifs à atteindre. Le général de Gaulle n'a pas marqué d'objection à cette manière de voir.

En ce qui concerne les problèmes européens, le général de Gaulle et M. Macmillan ont évoqué la dernière réunion de Champs, au cours de laquelle la France avait marqué son vif désir de voir se constituer, aussitôt que possible, une Europe politique basée sur la coopération des gouvernements. Le général de Gaulle a indiqué que malheureusement, ce plan n'avait pu être mis à exécution, même entre les Six, en raison du fait que les autres États européens ne veulent pas, ou ne peuvent pas avoir une politique vraiment européenne (C'est notamment le cas de l'Allemagne ou de l'Italie qui ont des liens étroits en dehors de l'Europe, c'est-à-dire avec l'Amérique). D'après M. Macmillan, l'hésitation des pays européens s'expliquerait par leur crainte d'une hégémonie de la France dans la construction européenne envisagée. C'est pourquoi ils insistent pour obtenir une garantie d'équilibre par l'adhésion de la Grande-Bretagne. Pour sa part, le général de Gaulle reste quelque peu sceptique sur la valeur de cette explication. Il pense surtout qu'on ne voit pas encore aujourd'hui sur quels sujets européens pourrait être bâtie une politique commune. Mais peut-être cette situation n'est-elle que provisoire. En ce qui concerne en particulier la Grande-Bretagne, il faut admettre qu'elle a fait déjà un bon bout de chemin vers l'Europe, qu'il s'agisse du domaine politique ou du domaine économique.

Passant à la négociation sur le Marché commun, le Général indique que M. Macmillan lui a paru considérer comme peu importantes les raisons du retard actuel. L'Angleterre était d'accord sur les principes généraux de son adhésion. Il ne restait donc plus à régler que les modalités de celle-ci.

Le général de Gaulle a, sur ce point, exprimé un avis assez différent. Ce qui importait en effet pour la France, c'était le maintien du Marché commun tel qu'il est. Le traité de Rome avait fait l'objet d'une élaboration difficile et avait donné lieu, depuis lors, à des arrangements d'application non moins compliqués. Il était donc nécessaire de ne pas remettre en cause ce qui avait été fait, faute de quoi on aboutirait à quelque chose de très différent. La France avait notamment comme préoccupation le sort de ses produits agricoles. Étant donné la part occupée par ceux-ci dans le revenu national français, elle tenait par dessus tout à ce qu'une partie aussi large que possible de sa production dans ce domaine soit absorbée par le Marché commun.

M. Macmillan n'avait pas contesté la valeur de ces préoccupations en soulignant toutefois qu'elles ne posaient pas de questions insolubles, compte tenu de l'évolution à prévoir dans les échanges mondiaux de produits agricoles.

Quelques mots ont été aussi échangés au sujet du Congo, sur lequel les deux hommes d'État ont la même manière de voir (Il convient d'éviter que les Nations Unies ne s'en mêlent militairement), ainsi qu'au sujet du conflit sino-indien. À ce sujet, M. Macmillan a déclaré que le grand résultat de l'opération était qu'il apparaissait maintenant que les Chinois pouvaient faire de l'Inde ce qu'ils voulaient. Certes, il n'était pas exclu que les Indiens parviennent à développer leurs forces militaires, mais ce serait peut-être au prix de la neutralité de l'Inde. Tout le problème du Sud-Est asiatique se trouvait donc posé. Il fallait réfléchir à ce nouvel état des choses. De son côté, le général de Gaulle a indiqué que pour la France, la meilleure politique était d'engager les pays du Sud-Est asiatique à organiser leur neutralité. C'est le conseil que, pour sa part, elle avait donné au Cambodge [1].

En conclusion, le général de Gaulle a recueilli l'impression qu'entre la Grande-Bretagne et la France, les différences étaient moindres que jamais sur l'ensemble des sujets de la politique mondiale et même au sujet de l'Europe. Il est clair que la Grande-Bretagne se rapproche de plus en plus du continent et la France ne peut que s'en féliciter. Si cette évolution doit se confirmer, elle sera largement due à M. Macmillan lui-même.

M. Macmillan désire pour sa part souligner deux points :

En ce qui concerne tout d'abord les relations Est-Ouest, la Grande-Bretagne est en effet de l'avis qu'il convient pour le moment d'attendre. Certes, il ne faut pas perdre la possibilité de favoriser une détente éventuelle, mais il ne faut pas non plus prendre d'initiative prématurée et imprudente. Ce qui est arrivé à Cuba est très important, notamment pour la situation intérieure de l'U.R.S.S. La masse de la population est satisfaite, mais que pensent les dirigeants du parti communiste ? Il y a aussi une différence importante entre la situation à Cuba et à Berlin. M. Khrouchtchev a presque réussi à Cuba le chantage qu'il envisageait, mais il a reculé

[1] Voir à cet égard la correspondance entre le Général et le prince Sihanouk : voir ci-dessus les n°s 62, 70 (note).

devant la perspective de voir les Américains s'emparer de Cuba avec des forces conventionnelles auxquelles il n'aurait pas pu pour sa part répondre qu'en risquant un conflit atomique. La situation à Berlin est exactement l'inverse.

En ce qui concerne l'organisation de l'O.T.A.N., M. Macmillan croit devoir distinguer deux aspects : celui du contrôle des armes atomiques, qui suppose leur indépendance, et celui de leur utilisation commune, qui suppose l'établissement de plans de coordination. Bien entendu, cette distinction vaut pour les armes stratégiques comme pour les armes tactiques.

Sur le plan européen, M. Macmillan a cru déceler chez le général de Gaulle un certain pessimisme. Or, ce problème, selon lui, revêt deux aspects. Il soulève tout d'abord un certain nombre de questions particulières, notamment dans le domaine agricole; mais ces questions ne sont nullement insolubles. Par exemple, M. Macmillan est d'avis lui aussi que la production agricole de l'Europe doit être non seulement maintenue, mais constamment améliorée. Mais il ne pense pas que cette politique doit nous conduire à une autarcie qui serait d'ailleurs contraire, aussi bien aux intérêts des nations du tiers monde dont il importe d'accroître les revenus, qu'à nos propres intérêts en tant qu'exportateurs de produits industriels.

Pour tenir compte de cette double nécessité, il importe donc de ne pas fixer les prix des produits agricoles ni trop haut, ni trop bas, problème qui, il est vrai, n'est pas rendu plus simple par les différences qui existent entre les divers pays. (La division de l'Allemagne elle-même a compliqué les choses.)

Il y a, d'autre part, deux manières de protéger l'agriculture. On peut le faire par des tarifs (ce qui revient à dire que le consommateur paie); on peut le faire aussi en versant aux exploitants la différence entre le prix mondial et le prix à la production (dans ce cas, c'est le contribuable qui paie). Avec l'évolution de la fiscalité, cette différence elle-même a perdu aujourd'hui un peu de son importance. Des moyens peuvent donc être trouvés pour la réduire encore.

Plus important est selon M. Macmillan le second aspect du problème, qui est un aspect politique. Le Premier ministre a vécu lui-même ses jeunes années dans un contexte qui était celui de l'isolationnisme britannique. À cette époque, l'Angleterre pensait surtout à ses intérêts mondiaux et il n'eût pas été concevable pour elle de s'associer étroitement à l'Europe. Puis, sont survenues les deux guerres mondiales, au cours desquelles l'Europe s'est détruite elle-même. Aujourd'hui, il n'y a plus pour elle que deux issues : ou bien rester le client des États-Unis, solution qui s'est imposée après la guerre pour des raisons évidentes, ou bien parvenir à une indépendance réelle, n'excluant d'ailleurs pas une alliance avec les États-Unis, mais comportant la possibilité de jouer à leurs côtés un rôle important. La population de l'Europe représente une masse énorme, même sans l'Europe de l'Est, qui peut-être s'y ralliera un jour. La Grande-Bretagne, pour sa part, est prête à cette grande politique, mais il faut que l'occasion présente soit saisie.

M. Macmillan répète que le plan Fouchet convenait parfaitement à la Grande-Bretagne dans la mesure où il maintenait l'autonomie des nations qui composent l'Europe, en réduisant les fonctionnaires au rôle d'exécutants. Il persiste à penser que l'échec de ce plan est dû au fait que les pays européens, en l'absence de la Grande-Bretagne, redoutaient une rupture de l'équilibre européen. Mais si les négociations de Bruxelles pouvaient aboutir à l'adhésion prochaine de la Grande-Bretagne, on aurait construit une base économique permettant de faire démarrer rapidement l'organisation politique. M. Macmillan conclut en disant que si l'occasion actuelle est perdue, ce ne sera peut-être pas un désastre pour son pays. Mais ce sera néanmoins un grand tournant, préfaçant une évolution vers des voies différentes. Lui-même le regrettera pour l'avenir de l'histoire et de la civilisation européennes.

Le général de Gaulle reconnaît le chemin parcouru par la Grande-Bretagne depuis la guerre et l'époque où M. Churchill déclarait qu'entre l'Europe et les États-Unis, son pays choisirait toujours les États-Unis. Il souligne toutefois qu'au sein du Marché commun, le poids de la France est considérable. Si la Grande-Bretagne y entrait, bientôt suivie des Norvégiens, des Danois, des Irlandais, nul ne peut dire ce que deviendrait le Marché commun, et l'Europe elle-même. N'est-il pas normal qu'on hésite avant de considérer cette éventualité ?

M. Macmillan s'étonne de cette déclaration qui paraît soulever une question de principe général. S'il en était ainsi, à quoi bon avoir poursuivi depuis des mois une négociation à Bruxelles ?

Lord Home s'inquiète de l'immobilisme des Occidentaux, en ce qui concerne l'U.R.S.S. Il pense que dans un an ou deux, la force russe sera devenue très grande. Convient-il donc de ne rien faire dans l'intervalle ?

Le général de Gaulle répond qu'une conversation sera un jour nécessaire, mais elle doit en tout cas venir des Russes eux-mêmes puisque ce sont eux qui mènent la guerre froide.

M. Couve de Murville ajoute que les choses évoluent aussi dans le camp des pays communistes. Certes, la situation n'est pas à Berlin ce qu'elle était à Cuba. Il n'en est pas moins vrai que depuis quatre ans, les Russes, même à Berlin, se sont toujours refusés à prendre un risque grave. L'évolution du conflit russo-chinois peut aussi amener les Russes à modifier leur politique.

L'entretien s'est achevé à 13 heures 15.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

201

COMPTES RENDUS

Entretiens des ministres des Affaires étrangères français et ouest-allemand à Paris (16-17 décembre 1962) [1]

I

Entretien en tête-à-tête entre M. Couve de Murville et M. Schroeder, le 16 décembre 1962

C.R. Confidentiel.

M. Schroeder. – J'aimerais parler de quelques points qui jouent un rôle dans les rapports actuels entre nos deux pays.

La première question a déjà été évoquée entre nous à plusieurs reprises; il s'agit d'un point très important pour nous, mais également important pour l'ensemble des pays occidentaux : la Pologne, et plus précisément nos rapports avec ce pays. En dehors de la question de la reconnaissance des frontières et d'autres problèmes s'y référant, nous désirons établir au moins des rapports humains, culturels et économiques avec ce pays [2]. En ce qui concerne les relations économiques, l'actuel accord commercial vient à expiration et la Pologne désire qu'il soit reconduit pour une période plus longue. Économiquement, la question n'est pas extrêmement importante; la Pologne n'est en mesure que d'exporter des produits agricoles et nous devons voir comment nous pouvons intégrer ceux-ci dans un accord. Nous en avons déjà parlé à Genève et également, je crois, à Bruxelles. Mais certaines difficultés se font maintenant jour entre les Six et je vous serais obligé de nous aider à vaincre ces difficultés. De cela dépendent

[1] À l'occasion de la réunion du Conseil ministériel atlantique à Paris, se déroulaient des entretiens entre MM. Couve de Murville et Schroeder, le dimanche soir 16 décembre et le lundi matin 17 décembre, essentiellement sur le problème de l'union politique européenne (*Année politique 1962*, p. 617).

[2] Le 27 septembre, la commission des Affaires étrangères de la République fédérale avait approuvé la poursuite des conversations engagées avec certains pays du bloc oriental en vue de l'établissement de relations commerciales. M. Schroeder avait déclaré qu'il n'était pas question d'étendre ces relations au domaine diplomatique. Le 5 octobre, dans un discours-programme prononcé à Wiesbaden, le ministre allemand des Affaires étrangères annonçait officiellement que le gouvernement étudiait l'ouverture de missions commerciales en Europe orientale à la suite de l'amélioration des rapports entre Bonn et les capitales des démocraties populaires. Le résultat en fut la négociation d'un accord de commerce germano-polonais qui sera signé le 7 mars 1963, prévoyant l'échange de missions commerciales officieuses (avec privilèges diplomatiques pour le personnel, chiffre et valise); la proposition de discussions avec la Yougoslavie sur la question de l'indemnisation des victimes yougoslaves du nazisme et, comme conséquence possible, une amélioration sur le plan des rapports et des représentations; et de prochaines négociations germano-hongroises, rendues nécessaires par l'expiration de l'accord en vigueur, avec la possibilité d'échange de missions comme avec la Pologne et l'éventualité de contacts du même genre avec la Roumanie. Sur les rapports bilatéraux germano-polonais, se reporter à une note de Bonn du 25 avril 1963.

nos relations raisonnables avec la Pologne. Ce n'est pas important du point de vue de l'ordre de grandeur; je n'ai pas les chiffres en tête en ce moment, mais on avait déjà dit à l'époque que la possibilité de réserver un certain contingent à la Pologne permettrait sans doute de dégager un peu ce pays de l'influence du bloc communiste. C'est pourquoi je vous demande de nous soutenir.

M. Couve de Murville. – Il existe certainement une contradiction entre la politique agricole commune et les règles de cette politique et la nécessité pratique d'une discussion avec les pays communistes.

Je crois également qu'il est politiquement important de résoudre ce problème. Nous avons toujours souhaité que l'Allemagne développe ses rapports avec la Pologne, sous réserve des questions frontalières; cela correspond à l'intérêt général. Il est donc intéressant de vous donner les moyens de pouvoir négocier avec la Pologne. On doit parler la semaine prochaine à Bruxelles des contingents agricoles à accorder aux pays communistes [1]. Je verrai ce que nous pourrons faire pour vous aider.

Vous comprenez que je suis pris entre l'aspect politique des choses et les points de vue des ministères techniques qui désirent l'application de la politique agricole commune.

M. Schroeder. – Je vous serais très obligé si vous pouviez nous aider. Pour nous, la question est moins d'ordre économique que politique. Nous pensons que nous devons pénétrer dans le bloc oriental, que nous devons y établir des relations compatibles avec notre position fondamentale. Cet accord commercial nous semble le seul point de repère réaliste.

Dans le même sens, nous faisons des efforts avec la Hongrie en vue d'établir dans ce pays au moins une mission commerciale, voire un consulat. Il ne s'agit pas d'un grand intérêt économique direct, mais d'un intérêt de politique générale. Nous désirons être présent au même titre que les autres puissances occidentales dans toute la mesure compatible avec notre situation particulière.

M. Couve de Murville. – Nous, le gouvernement français, avons le désir de vous voir élargir ou établir des rapports avec l'Est. C'est de votre intérêt et de l'intérêt de tous que vous ayez des rapports avec la Pologne et la Hongrie. Il y a évidemment les difficultés du fait de la D.D.R., mais cela ne doit pas empêcher les rapports *de facto*.

Je crois qu'il est toujours bon que ces pays aient le maximum de relations avec l'Ouest pour ne pas rester en tête-à-tête avec la Russie. Cela est vrai pour la Pologne qui a toujours été située entre la Russie et l'Allemagne. Actuellement, ce pays est à la merci des Russes. Il est bon qu'il ait également des relations avec l'Allemagne.

M. Schroeder. – Une autre question dont nous avons également déjà parlé, et qui est maintenant plus mûre, est celle d'une sorte d'assurance

[1] Le 19 décembre. Les ministres, sans pouvoir se mettre d'accord sur le problème des importations agricoles en provenance des pays de l'Est, apportent à cette question un nouveau sursis jusqu'au 31 janvier 1963. Cependant, les accords germano-polonais et belgo-hongrois, en cours de négociation, pourront être conclus.

contre le fait qu'un État africain associé à la C.E.E. reconnaisse la D.D.R. Nous en avons déjà parlé, différentes formules avaient été envisagées, et je n'entrerai pas dans les détails maintenant. Nous croyons qu'il serait peut-être suffisant, voire même très bon, qu'une entente bilatérale entre la France et l'Allemagne existe hors convention, pour que si l'un ou l'autre de ces pays africains reconnaît la D.D.R. pendant la durée de la convention, nous empêchions tous deux un tel pays de bénéficier des moyens mis à sa disposition par cette convention. Cette entente franco-allemande ne ferait pas l'objet d'un accord formel qui risquerait de susciter des réactions et de donner à la question une importance inutile. En fait, cette question est très importante pour nous. Il semble actuellement plus pratique de faire une telle entente bilatérale entre nous pour que, dans un tel cas, nous agissions ensemble.

M. Couve de Murville. – Je connais cette question, elle a déjà été évoquée à Bruxelles et on m'en a parlé à plusieurs reprises. Je dois dire que j'ai eu la même idée. Il est en effet difficile de la régler dans un texte entre les Six en disant que, si ce que vous craignez arrive, c'est-à-dire si un de ces pays reconnaît la D.D.R., les Six lui couperont les crédits. J'ai pensé depuis le début que la France et l'Allemagne pourraient conclure un *gentlemen's agreement*, stipulant que si le Mali, le Sénégal ou un autre de ces pays reconnaît la D.D.R., nous serions d'accord pour arrêter les crédits. Comme il faut la majorité des deux tiers pour décider les crédits à Bruxelles, notre accord suffit. Je suis disposé à vous donner mon assentiment sur ce point et à dire que si une telle hypothèse devenait réalité, c'est-à-dire si un pays africain reconnaissait la D.D.R., nous serions d'accord pour mettre fin aux crédits accordés à ce même pays.

M. Schroeder. – C'est une solution très positive à une question difficile.

Un autre point traite d'une question un peu plus lointaine. À l'origine, nous sommes partis de l'idée que pendant les négociations sur la convention d'association [1], les territoires britanniques désireraient peut-être également être associés à un tel règlement. Des retards se sont produits pour deux raisons : d'abord le retard général de la négociation et la conférence des pays du Commonwealth [2], ensuite la tendance des territoires britanniques à ne pas se joindre à une telle association.

Nous croyons que cette situation va peut-être se modifier, lorsque les territoires britanniques verront que cette association n'est pas du colonialisme et qu'elle peut même être extrêmement positive. Nous n'en sommes pas sûrs, mais c'est tout de même une probabilité. Nous serions donc heureux si l'on pouvait conclure dès à présent un accord fondamental, disant que si, plus tard, ces territoires britanniques veulent s'associer, ils se réfèreront à cet accord.

Vous vous rappelez que nous avons parlé de la question de savoir qui déciderait de l'association de nouveaux territoires ou pays. Bien entendu,

[1] Le Conseil des ministres des Six, dans sa réunion du 17 décembre, a procédé aux dernières mises au point concernant la nouvelle convention d'association avec les pays d'outre-mer, convention qui sera paraphée le 20 décembre.

[2] Qui se tint du 10 au 19 septembre; *Année politique 1962*, p. 537-539; ci-dessus les n°s 74, 85.

les Six et, lorsque le Royaume-Uni sera là, les Sept. Mais on avait dit à l'époque que les pays déjà associés n'avaient pas à décider de l'admission de nouveaux associés pour éviter un empêchement lorsqu'il s'agira de pays peut-être ennemis, concurrents, etc. des pays déjà associés. La question reste donc entre les mains des Six ou des Sept.

Nous aimerions qu'avant la conclusion de cette convention, non pas dans celle-ci, les Six se mettent d'accord pour dire que si un jour un territoire britannique désire s'associer, cette association se fera à des modalités raisonnables et aux conditions des autres associés.

M. Couve de Murville. – Aucune difficulté sur cette question.

Avant l'été, nous avons dit au Royaume-Uni qu'il fallait régler la situation de ces pays vis-à-vis de la C.E.E. Nous leur avons offert en principe l'association aux mêmes conditions que les pays déjà associés, c'est-à-dire les anciens territoires français, belges, italiens.

Ces pays ont pour la plupart refusé pour des motifs politiques. Le Royaume-Uni nous l'a fait savoir et nous lui avons répondu que si ces pays changeaient d'idée à l'avenir, ils pourraient à tout moment demander leur association. C'était prévu dans le projet de convention d'association.

La situation est donc la suivante : le Nigeria, la Sierra Leone, le Tanganyka, etc. peuvent à tout moment demander l'association. Nous serons obligés de consulter les États africains déjà associés, mais de les consulter seulement et non pas de leur demander leur accord. C'est nous qui déciderons, nous et la Grande-Bretagne.

Sous réserve d'événements extraordinaires, nous sommes d'accord sur une telle association. Par événements extraordinaires, j'entends deux cas : le Ghana qui pose toujours un difficile problème politique et la Rhodésie qui pose un problème racial vis-à-vis des autres. Dans quelques années, ce sera probablement différent.

Notre offre d'association à ces pays reste donc valable. Ils peuvent à tout moment poser leur candidature. Nous consulterons les pays africains associés et nous déciderons à sept, sans avoir besoin de l'accord des pays africains.

J'ai toujours signalé les difficultés que présentent le Ghana et la Rhodésie au Royaume-Uni.

Cette position des Six est officiellement établie dans les procès-verbaux des négociations avec le Royaume-Uni. Nous sommes donc engagés.

M. Schroeder. – Je partage votre avis et cela se recoupe également avec mes propres souvenirs. On pourrait peut-être remarquer dans la fin des négociations que cette question a déjà été traitée et de cette manière, pour éviter d'y revenir par la suite. Sinon dans la discussion entre États, au moins dans une discussion au Conseil.

M. Couve de Murville. – Je n'aurais aucun scrupule à le dire aux pays africains. Je suis d'accord également pour le répéter aux Six. Puisque nous rencontrerons les pays africains la semaine prochaine, nous pouvons parfaitement le leur dire pour les informer.

M. Schroeder. – D'accord.

Une autre question concerne la Yougoslavie [1]. Celle-ci a le désir d'établir des relations avec la C.E.E. d'une façon ou d'une autre. Vous savez que nous n'avons pas de relations diplomatiques avec ce pays; nous les avons rompues, estimant que ce pays a adopté vis-à-vis de Pankow une politique inamicale à notre égard [2]. Le représentant français à Bruxelles a désiré fixer une date rapprochée pour les discussions avec la Yougoslavie. Nous ne sommes pas intéressés par une telle date rapprochée. Nous sommes d'accord pour parler avec ce pays, mais ce n'est pas urgent. Nous préférerions que l'on traite les autres affaires en suspens, la question du Portugal [3] et la demande de l'Espagne par exemple. Nous avons des relations diplomatiques avec l'Espagne. En d'autres termes, nous ne désirons donner aucune priorité à la Yougoslavie, tant que les autres sujets en suspens n'auront pas été abordés.

M. Couve de Murville. – Je connais vos difficultés avec la Yougoslavie. Si vous n'en voulez pas maintenant, nous n'y pouvons rien. Restons en contact et nous verrons plus tard.

M. Schroeder. – Une autre question dont nous avons déjà parlé la semaine dernière est celle du règlement financier qui soulèvera encore quelques difficultés.

Il ressort des chiffres approximatifs que nous avons donnés la semaine dernière que, si l'actuel prélèvement était maintenu tel quel, l'Allemagne serait dans la situation très désagréable de supporter une partie excessive du financement des dépenses communes. Cette situation serait très délicate sur le plan intérieur et sur le plan extérieur. La situation serait différente si d'autres recettes, des recettes douanières par exemple, entraient dans la caisse commune. Des calculs ont été faits dont je ne connais pas la précision, mais qui tendent à prouver qu'on pourrait ainsi améliorer les proportions.

La Commission cherche actuellement l'harmonisation de deux principes : celui du versement du prélèvement dans une caisse commune et celui d'un partage équitable des charges. Je ne sais pas si l'on parviendra à une solution parfaite. Peut-être pourra-t-on fixer des charges maxima à ne pas dépasser.

Je vous serais obligé si, indépendamment de la Commission – dont les résultats seront peut-être très bons, je n'en sais rien à présent –, nous prenions contact pour échanger nos idées et pour voir comment une solution équitable pourrait être trouvée. Voyons ce que la Commission proposera, mais cherchons également par nos contacts à établir une for-

[1] Sur les relations germano-yougoslaves, voir la dépêche de Belgrade n° 538/EU du 14 août; sur la question allemande, se reporter également au télégramme de Belgrade n° 680 du 15 août; sur le problème allemand et l'opinion yougoslave, voir la dépêche de Belgrade n° 687/EU du 24 octobre. Tous ces documents ne sont pas reproduits.

[2] La République fédérale d'Allemagne a rompu les relations diplomatiques avec la Yougoslavie le 17 octobre 1957. Se reporter à *D.D.F.*, 1957-II, n°s 264, 268, 274, 276, 283, 295 (et notes).

[3] Le Portugal a été invité officiellement le 20 décembre par les Six à exposer, le 11 ou le 12 février 1963, ses vues sur les rapports futurs entre le gouvernement portugais et le Marché commun.

mule pour résoudre le problème. Je trouverais déplorable que nous nous opposions à Bruxelles. Il serait mieux d'y présenter une proposition commune.

Nous souhaitons ne pas nous opposer à vous à Bruxelles. Je sais qu'il y a des divergences d'intérêts, mais il serait mieux, avant d'en venir à une controverse, de rechercher des solutions pratiques. Ceci vaut notamment pour une question aussi délicate que celle-ci.

M. Couve de Murville. – Je suis d'accord avec vous. Pour une telle question, et pour toutes les questions importantes qui se posent à Bruxelles, il est indispensable d'en discuter entre l'Allemagne et la France et d'essayer de se mettre d'accord.

Il y a eu une conversation sur cette affaire difficile entre MM. Lahr et Wormser. Nous comprenons votre point de vue et nous ne voulons pas aboutir à des résultats absurdes, tels que ceux qui résultent des chiffres allemands présentés la semaine dernière à Bruxelles. Nous croyons comme vous qu'une combinaison du prélèvement et de la répartition des charges doit pouvoir être trouvée. Je suis convaincu que nous trouverons une solution raisonnable tenant compte des points de vue des deux parties.

Je crois qu'il serait intéressant pour nous et pour la Communauté qu'indépendamment de la Commission, nous discutions des solutions de ce problème. En janvier dernier [1], une formule du règlement financier avait été mise au point avec Lahr. Il faut nous mettre d'accord avant l'entrée du Royaume-Uni, et je suis sûr que nous pourrons trouver une solution.

M. Schroeder. – Je n'ai plus que deux questions qui prendront peu de temps.

La première concerne un projet dont nous avons parlé lorsque la R.A.U. était plus grande qu'actuellement et englobait la Syrie. Il s'agit du barrage sur l'Euphrate [2]. Nous avons entendu dire que vous vous y intéressiez également maintenant. Lors d'une rencontre entre le Chancelier fédéral et le président de Gaulle en 1958 ou 1959, la question d'une coopération au Proche-Orient avait été évoquée. Le projet dont il s'agit ici est extrêmement important. Nous n'avons rien dit au gouvernement syrien, mais si ce projet était réalisable, il aurait un grand retentissement au Proche-Orient, et il serait très bon qu'il se réalise par une coopération franco-allemande. Celle-ci dépendrait évidemment de la forme que la France compte donner à son aide. Nous avions envisagé, je dis bien envisagé, une aide en capitaux. Je crois savoir que la France n'envisagerait qu'une aide sous forme d'assurance-crédit, dont je ne connais pas l'ampleur. Je voulais seulement vous demander si vous croyez que la France va s'intéresser à ce projet et dans quel ordre de grandeur, et si nous ne pourrions pas le réaliser en commun. Si vous n'aboutissez pas, nous ne le ferons probablement pas tout seul.

[1] Le 14 janvier 1962.

[2] L'accord germano-syrien sur le financement du barrage sur l'Euphrate sera signé à Bonn le 5 février 1963. Sur le sujet et les modalités de cet accord, voir le télégramme de Bonn n°s 1135-1138 du 8 février 1963.

M. Couve de Murville. – Nous avons été saisis de cette question il y a quelques semaines seulement, lors de la visite de M. Elias, ministre syrien des Travaux publics [1]. Il nous a parlé de l'aérodrome de Damas, d'une autre question et du barrage de l'Euphrate. Il nous a dit qu'un accord existait entre la R.A.U. et la République fédérale, mais que maintenant, le gouvernement allemand était devenu plus hésitant, car c'est une très grosse affaire qui nécessite beaucoup d'argent. Il nous a demandé si nous serions d'accord pour y participer. Il m'en a entretenu moi-même. Nous avons répondu que nous ne connaissions pas l'affaire, que nous allions l'examiner et en parler avec le gouvernement allemand. Nous verrons si nous pouvons y participer le cas échéant. Je ne sais pas ce qui s'est passé depuis. J'avais demandé que l'on se mette en rapport avec vous pour voir de quoi il s'agissait. Actuellement, nous sommes en effet dans l'incertitude, nous ne connaissons pas le projet et ne l'avons pas étudié, ce que vous avez probablement fait. Il serait bon de voir si, le cas échéant, nous pouvons y participer ensemble. Ce n'est pas impossible *a priori.*

M. Schroeder. – Nous allons étudier la question ensemble.

J'en viens maintenant à une question de personnel. M. Hellwig, qui est depuis quelque temps à la Haute Autorité, nous a exprimé le désir d'en devenir l'un des vice-présidents. Je ne sais pas si vous avez été saisi de cette question et voulais vous demander quelle est votre position à ce sujet.

M. Couve de Murville. – Je connais la question, car M. Lahr m'en a parlé ainsi que M. Luns d'ailleurs. La situation de la Haute Autorité est la suivante : *de facto*, elle a deux vice-présidents, M. Coppé, belge, et M. Spierenburg, néerlandais. Je dis *de facto*, car constitutionnellement, elle n'en a qu'un. M. Luns m'en a parlé hier. M. Spierenburg s'en va et sera remplacé par M. Linthorst Homan, qui voudrait être vice-président jusqu'à la fin du mandat, soit fin 1963 ou janvier 1964 [2].

M. Lahr est venu me dire que l'Allemagne est le plus gros producteur de charbon et le plus gros producteur d'acier de la Communauté et qu'il serait naturel qu'elle ait une vice-présidence. Il a même proposé d'en créer trois, dont une pour nous. J'ai dit il y a quelques semaines à M. Lahr que j'étais très sensible à sa proposition, que je comprenais la proposition allemande comme producteur de charbon et d'acier, mais que je me demandais si la meilleure solution ne consisterait pas à laisser les choses en l'état pour un an, c'est-à-dire de garder un seul vice-président, M. Coppé, puis de revoir la question à la fin de 1963.

Je continue à penser que cela ne serait pas la meilleure solution. On reverra la question allemande à la C.E.C.A. à la fin de 1963. La demande allemande me paraît d'ailleurs assez naturelle.

M. Schroeder. – Je réfléchirai à cette proposition qui pourra peut-être effectivement éviter certaines difficultés. Deux principes sont applicables, celui de l'ancienneté et de la compétence et celui de l'importance des pays représentés. Je sais qu'un *jus succedendi* est difficile à reconnaître.

[1] M. Elias a séjourné à Paris du 18 au 22 novembre.

[2] Sur la vacance occasionnée par le départ de M. Spierenburg, voir le télégramme de Bruxelles (Delfra) n°s 1434-1435 du 21 décembre, non retenu.

Mais on peut peut-être combiner les deux principes. Votre idée est attrayante; en effet, trois vice-présidents seraient peut-être beaucoup. Nous allons y réfléchir; peut-être le problème néerlandais sera-t-il moins aigu fin 63.

M. Couve de Murville. – Nous avons à la C.E.C.A. actuellement une situation un peu ridicule : un président italien et deux vice-présidents belge et néerlandais, alors qu'aucun de ces trois pays n'est gros producteur de charbon ni d'acier.

M. Schroeder. – J'ai déjà pris beaucoup de votre temps ce soir.

Pouvons-nous encore dire un mot demain ? Il sera peut-être bon de reprendre le mémorandum français [1], de voir sur quelles parties il n'y a plus de difficultés et où il en reste. Nous verrons peut-être alors ce que nous pourrons commencer rapidement en pratique.

J'ai enfin une dernière question. J'ai parlé avec le Chancelier avant de partir. L'idée d'une nouvelle rencontre avec le président de Gaulle est en l'air. Il m'a chargé de vous demander si une telle rencontre était également souhaitée ici dans le courant de janvier. Dans l'affirmative, le Chancelier aimerait recevoir les propositions du président de Gaulle.

M. Couve de Murville. – En ce qui concerne une telle rencontre, le général de Gaulle est également désireux qu'elle ait lieu en janvier. Il faudra voir la date. Il préférerait néanmoins que la rencontre ait lieu dans un cadre élargi de notre coopération. Le Chancelier pourrait être accompagné, en plus du ministre des Affaires étrangères, d'autres ministres intéressés, tels ceux de la Défense, de l'Économie, et d'une personnalité représentant l'Éducation.

M. Schroeder. – Nous n'avons malheureusement personne responsable de l'Éducation à l'échelon fédéral. Mais votre idée mérite considération. Donc, dans un cadre élargi, une telle rencontre pourrait avoir lieu à la mi-janvier. Le nouveau ministre de la Défense [2] y aura pris ses fonctions après avoir réglé sa succession dans le Slesvig-Holstein. Il lui faudra un peu de temps pour se mettre au courant, mais cela ne constitue pas un problème. J'en reparlerai pour permettre au Chancelier de prendre position; je crois que celle-ci sera positive. Puis-je vous demander de préciser une date éventuelle pour cette rencontre ?

M. Couve de Murville. – Du 14 au 18, nous sommes à Bruxelles avec les Anglais. Je proposerai donc le lundi 21 et le mardi 22. Je pense que le général de Gaulle sera d'accord.

M. Schroeder. – Je m'excuse de vous avoir retenu si longtemps.

Je vous remercie de m'avoir si longuement reçu un dimanche soir.

[1] Allusion au mémorandum français du 18 septembre pour le développement de la coopération franco-allemande dans les domaines des Affaires étrangères, de la Défense, des Finances et de l'Économie, enfin de l'Éducation et de la Jeunesse, et à la réponse allemande contenue dans un mémorandum allemand du 8 novembre. Sur le sujet, se reporter au télégramme de Bonn nos 5725-5729 du 12 novembre, non reproduit. Les mémoranda français et allemand des 18 septembre et 8 novembre derniers ont servi de documents de base aux entretiens des 16 et 17 décembre : se reporter au télégramme-circulaire de Paris n° 116 du 19 décembre, non reproduit.

[2] Dans le nouveau gouvernement Adenauer, constitué le 11 décembre, M. von Hassel, C.D.U., occupait le poste de la Défense.

II

Entretien franco-allemand au Quai d'Orsay, le lundi 17 décembre 1962, à 10 h.

C.R. Confidentiel.

Étaient présents :

Du côté français	*Du côté allemand*
M. Couve de Murville	M. Schroeder
M. de Margerie	M. Carstens
M. Seydoux	M. Ophuls
M. Lucet	M. Knoke
M. Basdevant	M. Jansen
M. de Beaumarchais	M. Lang
M. de La Grandville	M. Simon
M. Lebel	M. Hille
M. Bernard Durand	
M. Toffin	

M. Couve de Murville rappelle l'importance qu'attache le gouvernement français au problème de la coopération franco-allemande, dont le renforcement ne répond pas seulement à l'intérêt des deux pays, mais également à celui de tout le monde occidental, et en particulier des pays européens. Il propose que la réunion prenne comme base de discussion les mémoranda échangés entre les deux gouvernements, les 18 septembre et 8 novembre derniers [(1)].

M. Schroeder déclare que le gouvernement fédéral partage l'avis du gouvernement français sur l'importance que présente le développement de la coopération franco-allemande. Il est convaincu qu'une coopération solide, amicale, étroite entre les deux pays est un préalable nécessaire à la solution satisfaisante des problèmes internationaux. Il est d'accord pour que la réunion prenne les deux mémoranda comme base de discussion.

M. Couve de Murville. – Le mémorandum français et le mémorandum allemand sont construits suivant les mêmes lignes. Aussi y-a-t-il deux façons d'aborder la discussion : 1. soit sujet par sujet (Affaires étrangères, Défense, Éducation); 2. soit en commençant par un examen d'ensemble du programme que nous nous proposons, puis en continuant par l'étude des méthodes envisagées pour l'exécution de ce programme.

(1) Sur ces documents, voir le télégramme de Bonn nos 4726-4731 du 1er octobre, le télégramme-circulaire de Paris n° 116 du 19 décembre, le télégramme de Bonn nos 6557-6564 du 21 décembre, une note du 18 décembre rédigée par M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service d'Europe centrale à la direction d'Europe du Département, non reproduits. Sur les réactions italiennes à la perspective d'une collaboration franco-allemande, voir le télégramme de Bonn nos 5980-5982 du 2 novembre, non retenu. Sur les pourparlers franco-allemands, se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 617-618.

M. Schroeder. – Peut-être serait-il plus pratique d'échanger tout d'abord quelques considérations sur les problèmes de procédure ?

M. Couve de Murville. – Je suis d'accord. Dans son mémorandum du 18 septembre, le gouvernement français avait mis en avant l'idée de rencontres régulières entre représentants français et allemands. Cette question a été réservée dans la réponse allemande. Pourrions-nous savoir quelles sont les idées du gouvernement fédéral sur ce sujet ?

M. Schroeder. – Je voudrais dire d'abord un mot sur la proposition de constitution d'une Commission interministérielle consacrée aux problèmes de coopération franco-allemande [1] telle qu'elle a été présentée par le mémorandum français. Nous pensons pouvoir mettre sur pied une telle commission, mais il se pose pour les Allemands un problème d'ordre interne. Le ministère fédéral des Affaires étrangères souhaite éviter que les ministères techniques multiplient les contacts avec l'extérieur sans son accord préalable; nous voulons que ces contacts soient canalisés par l'Auswärtiges Amt et que des représentants de ce ministère prennent part à ces rencontres entre ministères techniques. La Commission allemande se réunira toutes les deux ou trois semaines; elle déterminera les contacts qui doivent être pris par les ministères techniques et se mettra en accord avec la Commission française correspondante pour l'organisation de ces rencontres.

M. Couve de Murville. – Nous avons en France le même problème. La Commission interministérielle française, qui a été créée auprès du ministère des Affaires étrangères, aura aussi pour mission d'orienter et de coordonner les contacts entre ministères techniques. De tels contacts existent déjà dans le domaine de la Défense; il convient que les ministères des Affaires étrangères soient appelés à y donner leur accord et qu'ils soient informés de leurs résultats.

M. Schroeder. – Je vois qu'en ce qui concerne l'organisation de ces commissions, nos préoccupations sont les mêmes; il s'agit là d'un problème d'harmonisation sur le plan interne.

En ce qui concerne les rencontres régulières franco-allemandes, vos propositions ne soulèvent pas de notre part de grosses difficultés. Les rencontres prévues au sommet entre chefs d'État ou de gouvernement sont réalisables; le rythme proposé correspond à peu près au rythme suivant lequel ces rencontres ont eu lieu dans le passé. Il n'y a pas non plus de difficultés en ce qui concerne les rencontres entre ministres des Affaires étrangères. Dans le passé, les rencontres entre ministres de la Défense n'étaient peut-être pas aussi fréquentes qu'il est prévu par le mémorandum français; il n'y a cependant pas de difficulté à ce que ces rencontres aient désormais lieu tous les trois mois.

Le projet de réunion tous les deux mois des chefs d'État-major français et allemand pourrait présenter, au contraire, quelques difficultés si les

[1] La Commission interministérielle pour le développement de la coopération franco-allemande, présidée par M. François Seydoux, ancien ambassadeur de France à Bonn, s'est réunie les 12 et 23 octobre, les 2 et 19 novembre. Un compte rendu a été dressé pour chacune de ces réunions portant les dates respectivement des 16 octobre, 26 octobre, 7 novembre et 23 novembre.

chefs d'État-major eux-mêmes devaient dans tous les cas participer à ces rencontres. On peut craindre en effet que cela n'entraîne des déplacements trop fréquents. Le système prévu pourrait être plus facilement observé s'il était admis que les chefs d'État-major pourraient se faire remplacer par un représentant responsable du ministère de la Défense.

En ce qui concerne les rencontres entre ministres de l'Éducation, il y a des difficultés à cause de l'organisation fédérale de l'Allemagne. Sans doute rien ne s'oppose à ce que le ministre fédéral de la Famille, qui est un nouveau ministre, jeune et actif, rencontre régulièrement le responsable français de la Jeunesse, mais pour l'Éducation, qui est de la compétence des Länder, il sera nécessaire de discuter avec les ministres des Cultes des onze Länder du choix d'une procédure convenable.

Donc, dans l'ensemble, nous ne voyons pas de difficulté sur le principe de rencontres régulières proposées par le gouvernement français, sauf en ce qui concerne les réunions de chefs d'État-major et de ministres de l'Éducation.

M. Couve de Murville. – Je reviens sur la question de la Commission interministérielle. D'après ce que vous avez dit, vous estimez souhaitable que la Commission allemande organise les contacts qui auraient lieu entre ministères techniques. Je suis d'accord sur cette idée et il pourrait être utile de préciser que, de part et d'autre, les Commissions interministérielles organiseront les contacts entre les diverses administrations. Cela évitera le désordre.

M. Schroeder. – Je pense que ces commissions interministérielles devraient avoir pour rôle d'examiner dans quels domaines et sur quels points la coopération doit se développer. La Commission allemande comprendra des personnes chargées d'assurer la liaison avec leurs ministères respectifs, mais elle devrait pouvoir développer elle-même ses propres idées. Des deux côtés, ces commissions devraient pouvoir se saisir de tous les problèmes, voir ce qui existe déjà en fait de coopération et peut-être émettre de nouvelles suggestions.

M. Couve de Murville. – Nous ne pouvons qu'approuver la façon dont on conçoit du côté allemand le rôle de ces commissions interministérielles.

En ce qui concerne les réunions entre ministres français et allemands, il ne peut y avoir de difficultés pour les ministres des Affaires étrangères qui se rencontrent déjà au moins quatre fois par an; il n'y a pas non plus de difficultés pour les ministres de la Défense. En ce qui concerne les réunions des chefs d'Etat-major, je comprends vos difficultés, compte tenu de leurs nombreuses occupations : on pourrait donc prévoir que ceux-ci pourraient se faire remplacer par un représentant responsable, qui pourrait être l'officier général chargé des relations avec les armées étrangères.

En dehors des rencontres trimestrielles des ministres des Affaires étrangères, il conviendrait de prévoir des rencontres régulières entre fonctionnaires du Quai d'Orsay et de l'Auswärtiges Amt; bien entendu, il faudrait éviter de « court-circuiter » les ambassades, qui devraient être tenues informées. Il serait bon de dire par exemple que les trois directeurs français responsables des Affaires politiques, économiques et culturelles

(MM. Lucet, Wormser et Basdevant) pourraient rencontrer leurs homologues allemands tous les mois, alternativement à Bonn et à Paris. Les rencontres qui ont déjà eu lieu depuis quelque temps entre M. Wormser et M. Lahr ont été très utiles.

Dans le domaine de l'éducation, le problème des rencontres entre ministres présente sans doute des difficultés. Si M. Basdevant et M. Sattler se rencontraient tous les mois, cela constituerait déjà une première mesure efficace pour le développement de la coopération culturelle. Beaucoup de choses pourraient déjà être traitées de cette façon. De plus, nous disposons de la Commission culturelle franco-allemande, qui ne se réunit pas très souvent, mais qui a des sous-commissions plus actives; il y a, en outre, la Conférence des recteurs; il faudrait naturellement multiplier les contacts déjà existants. En ce qui concerne les contacts entre ministres, on a mentionné, du côté allemand, la compétence du ministre de la Famille pour les questions de jeunesse; M. Herzog pourrait donc se mettre en rapport avec ce ministre. Quant au ministre français de l'Éducation, il pourrait peut-être voir de temps en temps le président de la Conférence des ministres des Cultes des Länder : ceci pose évidemment des problèmes et il faudrait sans doute que l'objet de ces rencontres demeure limité à des questions purement techniques.

Dans le domaine de l'information, dont on a parlé dans le mémorandum allemand, il faudrait également développer les rapports déjà étroits qui existent entre services de l'Information des ministères des Affaires étrangères français et allemand. Il y a des avantages à développer dans ce secteur les échanges entre les deux pays et à harmoniser autant que possible notre action d'information (Des réalisations ont déjà eu lieu en Amérique latine).

M. Schroeder. – J'estime également que l'information est une matière importantes et qu'il faut développer les contacts dans ce domaine.

Quant aux contacts entre fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, il n'y a pas de difficultés. De telles rencontres doivent servir de préalable aux consultations entre les deux gouvernements. Il va de soi que les ambassades respectives devront être associées à ces contacts.

La question des rencontres ministérielles dans le domaine de l'Éducation constitue un point sensible. Dans ce domaine, les relations sont déjà difficiles entre le Bund et les Länder et nous devons prendre des précautions. C'est ainsi que, lors du dernier remaniement ministériel [1], l'attribution de la Recherche scientifique au ministère fédéral chargé des questions atomiques a suscité des difficultés avec les Länder. La Conférence des recteurs pose également quelques problèmes, car les Länder craignent que les recteurs ne se montrent trop indépendants. En raison de cette situation, il sera sans doute difficile de mettre en face du ministre français de l'Éducation le président de la Conférence des ministres des Cultes, dont le poste n'est pas prévu par la Constitution et qui n'est nommé que pour un an. Avant de prendre position sur ce problème, il sera donc nécessaire d'en

[1] Intervenu à Bonn le 11 décembre.

discuter avec les ministres des Cultes. Peut-être ceux-ci seront-ils d'accord, bien que cela ne soit pas sûr, pour charger l'un d'eux de ces problèmes de coopération franco-allemande, en liaison avec le secrétaire général de la Conférence des ministres des Cultes. Il est clair que dans ce domaine, l'organisation n'est pas satisfaisante en Allemagne et il faudra de la patience pour arriver à des résultats.

M. Couve de Murville. – Je me rends compte de vos difficultés. Il est important pour l'instant que des contacts réguliers s'établissent entre les directeurs français et allemand des Affaires culturelles et que la Commission culturelle, ainsi que ses sous-commissions, développent leurs activités. Pour le reste, nous devrons demeurer en contact et continuer à rechercher des solutions.

Vous avez fait allusion au regroupement dans un même ministère fédéral des questions atomiques et de la recherche scientifique. Il existe en France une situation analogue. Aussi pourrait-on demander aux Commissions interministérielles s'il ne serait pas souhaitable d'établir des contacts entre les ministères français et allemands chargés de ces questions. Ceci vaudrait essentiellement pour les questions de recherche scientifique, car, pour les questions atomiques, il existe déjà une coopération par l'entremise de l'Euratom.

M. Schroeder. – Je crois en effet que cette question pourrait être examinée, mais je crains que la compétence des deux ministères ne soit assez différente : les questions de recherche scientifique restent en Allemagne, pour une large part, de la compétence des universités. Il conviendrait en tout cas d'examiner si on peut trouver dans ce domaine des points de contact qui pourraient être éventuellement développés.

Je pense que nous en avons terminé avec les questions de méthode. Nous pourrions aborder des questions plus concrètes et peut-être en premier lieu le problème des consultations.

M. Couve de Murville. – Sur ce point, les deux mémoranda coïncident très largement : il est souhaitable, en effet, que nous discutions entre nous de tous les problèmes internationaux, et notamment de ceux qui intéressent spécialement les deux pays, en vue de définir, chaque fois que cela est possible, une position commune.

Il convient de voir dans la pratique comment ces consultations seront organisées. Elles devraient avoir lieu, semble-t-il, d'une part, entre les ministres des Affaires étrangères et leurs services, qui ont déjà de fréquents contacts, d'autre part, à l'échelon des ambassades respectives dans les pays tiers.

M. Schroeder. – Je pense également qu'il s'agit de solutions à mettre au point sur le plan pratique, en évitant de fixer des règles trop précises.

Nous avons pensé que du côté allemand, il serait souhaitable de prévoir certaines dispositions en ce qui concerne la défense réciproque de nos intérêts dans les pays tiers : lorsque l'un des deux gouvernements n'aurait pas de représentation dans un État tiers, il pourrait être convenu que la défense de ses intérêts serait assurée par l'autre gouvernement. Cette idée

est peut-être prématurée, mais il nous a semblé qu'elle méritait d'être évoquée.

M. Couve de Murville. – Je crois, en effet, que nous pouvons dire entre nous que nous sommes disposés, de part et d'autre, à nous confier réciproquement la défense de nos intérêts, lorsque des relations diplomatiques n'existent pas ou sont rompues avec un pays tiers. J'hésiterais pourtant à en faire état publiquement. Ce que nous estimons vraiment important, c'est de coordonner notre politique vis-à-vis des pays avec lesquels nous avons l'un et l'autre des relations diplomatiques. La représentation réciproque de nos intérêts est sans doute une idée intéressante, car elle témoigne de notre confiance mutuelle, mais il faut reconnaître qu'elle n'a pas de portée générale.

M. Schroeder. – Je suis d'accord sur vos remarques : la représentation réciproque des intérêts constitue une forme particulière de coopération, mais elle vise des cas exceptionnels. D'ailleurs, nos deux gouvernements agissent déjà, quand l'occasion se présente, dans le sens que nous proposions.

Je crois également que la consultation réciproque est la pierre de touche de la coopération. La question de l'aide aux pays sous-développés devra constituer un domaine important de ces consultations. J'ai déjà évoqué hier à ce sujet la question du barrage de l'Euphrate. Vis-à-vis de ces problèmes d'aide aux pays sous-développés, nous n'avons pas encore de politique coordonnée : nous les traitons cas par cas lorsqu'ils se présentent et sans les considérer dans un cadre d'ensemble : bien souvent, les solutions s'imposent à nous plutôt qu'elles ne font l'objet d'un véritable choix. Ainsi, nous pourrions mettre à l'étude la question de savoir si l'un des deux gouvernements doit se préoccuper d'une catégorie de pays plutôt que d'une autre et examiner les conditions de notre collaboration lorsque nous travaillons l'un et l'autre dans tel ou tel pays. Des idées ont été déjà échangées sur ces problèmes et sur les solutions à y apporter, mais ils n'ont pas encore été assez étudiés pour que nous puissions prendre dès maintenant des décisions. D'autre part, nous devons, sur le plan interne allemand, prendre certaines mesures administratives pour mettre de l'ordre dans l'étude de ces questions; l'Auswärtiges Amt se préoccupe actuellement de cette réorganisation.

M. Couve de Murville. – L'aide aux pays sous-développés présente en effet une importance de plus en plus grande dans la politique internationale, car ces pays sont de loin les plus nombreux : nos rapports avec eux sont évidemment liés aux problèmes de l'aide et il est nécessaire que nous nous consultions et coordonnions notre action. Ce n'est pas très facile parce que nous avons, de part et d'autre, des organisations qui mettent en jeu plusieurs ministères. Chez nous, il y a le ministère des Affaires étrangères, qui a une vue sur l'ensemble des problèmes et qui est responsable de l'aide pour certains pays, mais il y a également le ministère des Finances, le ministère de la Coopération et le ministère de l'Algérie. Nous essayons de coordonner l'action de ces différents départements, mais cela pose des problèmes. En France, comme en République fédérale, les ques-

tions sont réglées de façon un peu arbitraire, et nous avons les uns et les autres la préoccupation de mettre de l'ordre. Cela ne doit pas nous empêcher de coordonner l'action de la France et de l'Allemagne : la construction d'un barrage sur l'Euphrate constitue un bon exemple des problèmes sur lesquels nous devons nous consulter : cet exemple devrait être systématisé. Nous devrions définir en commun notre champ d'action : ce serait une chose heureuse sur le plan politique; ce serait également utile sur le plan de l'efficacité.

Nous devons rechercher dans nos ministères les fonctionnaires qui pourraient commencer à parler entre eux de ces questions et en préparer l'étude. Au Quai d'Orsay, deux services sont compétents : la Direction économique et la Direction culturelle. M. Wormser pourrait cependant être chargé de suivre les projets particuliers en liaison avec les autres services français intéressés. Quant au problème général de l'aide aux pays sous-développés, nous devrions de part et d'autre désigner un interlocuteur.

M. Schroeder. – À l'Auswärtiges Amt, M. Lahr est compétent aussi bien pour l'aide économique que pour l'aide technique. M. Sachs pourrait le remplacer, le cas échéant.

M. Couve de Murville. – En dehors de l'aide aux pays sous-développés, voyez-vous d'autres points à évoquer en ce qui concerne les problèmes de consultation ?

M. Schroeder. – Les problèmes qui se posent à Bruxelles dans le cadre du Marché commun (entrée de la Grande-Bretagne, discussion avec les Scandinaves, la Suisse, l'Autriche, etc.) présentent également un domaine très important pour nos consultations. Nous avons déjà évoqué entre nous le problème du règlement financier et nous nous sommes mis d'accord pour rechercher en commun la façon de concilier le principe de l'affectation communautaire du prélèvement et celui de la répartition équitable des charges. Un autre problème sur lequel des consultations entre nous est nécessaire est celui de la politique agricole; il s'agit d'un problème à assez longue échéance. En revanche, le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne se pose dans l'immédiat et nous devons évidemment nous consulter à ce sujet.

M. Couve de Murville. – Nous devons poser en principe que notre consultation doit porter avant tout sur les questions essentielles. Les problèmes qui se posent à Bruxelles sont de cette catégorie. Celui de l'adhésion de la Grande-Bretagne se pose évidemment en premier lieu; il y a en outre des problèmes généraux, tels que ceux du règlement financier et de la politique agricole. Je vous ai déjà donné mon accord pour que nous examinions ensemble la question du règlement financier. Cette méthode de consultation est d'ailleurs dans l'intérêt de tout le monde, car l'expérience de Bruxelles montre que nos consultations aboutissent en général à des solutions moyennes, acceptables pour nos autres partenaires de la Communauté.

M. Schroeder. – Je voudrais dire un mot à propos de la défense [1], et en particulier sur un problème d'armement. Il y a dans ce domaine une affaire assez urgente, qui concerne la coopération entre nos deux pays pour la fabrication d'un char commun. Cette question a donné lieu à des études poussées de chaque côté et il y a des difficultés pour arriver à une solution optima. Nous vous proposons actuellement de retenir pour ce char le moteur et le châssis de prototype allemand, ainsi que la tourelle et le canon anglais; mais il serait possible de modifier ce châssis pour y adapter des tourelles de fabrication française. Au cas où le char définitivement retenu pour la Bundeswehr comporterait un châssis et un moteur allemands, nous serions disposés, comme M. Strauss l'a déjà offert, à faire fabriquer en France le tiers des besoins de l'armée allemande, soit 500 des 1.500 chars. En raison des modifications du châssis qui seraient nécessaires pour permettre une adaptation éventuelle de la tourelle française, votre décision devrait être prise prochainement sur cette question.

M. Couve de Murville. – Il m'est difficile de vous donner une réponse précise, car je ne connais pas l'état actuel des choses et il m'est nécessaire de consulter le ministre des Armées. Je prends note de votre proposition et, en accord avec le ministre des Armées, nous vous ferons connaître notre position.

M. Schroeder. – Comment convient-il de préparer la rencontre du président de la République française et du chancelier Adenauer pour la seconde quinzaine de janvier ?

M. Couve de Murville. – Pour cette rencontre, nous avons envisagé hier les dates des 21 et 22 janvier. Ceci est naturellement sans engagement de part et d'autre, car le président de la République française et le Chancelier fédéral doivent être consultés. Nous pourrions prendre rapidement une décision et vous en informer par la voie des chancelleries.

Nous avons également dit hier soir qu'il serait désirable qu'à cette rencontre de chefs d'État et de gouvernement participent les ministres spécialement intéressés à la coopération franco-allemande. Du côté français, ces ministres sont ceux des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Éducation, peut-être aussi le ministre des Finances et des Affaires économiques.

Quel serait l'ordre du jour de la Conférence ? Je crois, pour ma part, que celle-ci devrait essentiellement avoir pour objet de fixer définitivement l'organisation de la coopération, c'est-à-dire les procédures, ainsi que les grandes lignes du programme. Il y aurait avantage à prévoir également, si cela est possible, quelques décisions sur des points concrets. Nous pourrions établir sur ce sujet une sorte de procès-verbal commun qui pourrait être approuvé lors de la réunion de janvier. Il y aurait, en outre, un communiqué qui ferait connaître les grandes lignes de notre accord.

M. Schroeder. – J'ai encore deux questions à poser : 1. Que devons-nous dire aujourd'hui à la presse sur notre rencontre ? 2. Que devons-nous dire

[1] Sur la coopération franco-allemande dans le domaine de la Défense, se reporter à une note émanant du ministère des Armées, Cabinet du Ministre, datée d'octobre 1962, ainsi qu'à une note du 31 octobre, émanant du service des Pactes, Direction politique, au Département, non retenues.

à nos autres partenaires de la Communauté économique européenne ? Que devons-nous dire, en particulier, sur notre position à l'égard du projet d'Union politique ? On pensait précédemment que les discussions de l'Union politique pourraient reprendre lorsqu'une décision serait intervenue au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Il semble maintenant que cette adhésion représente un pas déjà difficile à franchir pour la Grande-Bretagne et que, celle-ci étant acquise, le gouvernement britannique aurait du mal à faire aussitôt un nouveau pas en avant pour entrer dans l'Union politique européenne. Cette affaire pourrait donc prendre encore beaucoup de temps et il est difficile de prévoir ce que pourraient être les discussions avec les Anglais, après l'adhésion de ceux-ci au Marché commun. Je pense donc que l'Union politique doit continuer à être présentée comme un objectif souhaitable, mais que nous devons nous contenter pour l'instant de pronostics sur sa réalisation.

M. Couve de Murville. – Il n'est pas possible en effet de faire abstraction du problème des Six. Les discussions sur l'Union politique ont été suspendues en raison de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne et il y a, entre nous, un accord tacite suivant lequel la question de l'Union politique ne pourra être reprise qu'une fois achevées les discussions sur cette demande d'adhésion britannique. Il faut donc poursuivre avec les Britanniques les négociations concernant leur adhésion au Marché commun, et c'est seulement lorsque cette question sera réglée que nous verrons si nous pouvons entamer tout de suite avec eux les discussions sur l'Union politique ou s'il sera nécessaire d'attendre que les choses se calment. Vis-à-vis des Six, je pense qu'il faut les informer des grandes lignes de ce que nous envisageons entre nous et ne pas leur donner l'impression que notre programme bilatéral se substitue à l'Union politique. C'est ce que nous avons dit aux Italiens : ce que nous faisons entre nous est ouvert à nos partenaires s'ils veulent y participer.

En ce qui concerne les réunions à six, je ne verrais que des avantages, au cas où nos partenaires le souhaiteraient, à ce que nous reprenions la pratique des rencontres des ministres des Affaires étrangères, telles qu'elles existaient autrefois. En octobre dernier, nous avons eu une telle réunion à Bruxelles, sur l'initiative des Italiens; je n'aurais pas d'objection à ce que nous reprenions ces réunions.

Quant à la presse, nous pouvons lui dire que nous avons poursuivi entre nous les discussions sur un programme de coopération franco-allemande et que nous avons en vue des consultations plus fréquentes sur les problèmes d'intérêt commun, notamment en politique internationale. Nous pourrions déjà parler à la presse de la prochaine rencontre du général de Gaulle et du Chancelier, mais sans donner de date puisque celle-ci n'est pas encore fixée. Peut-être pourrions-nous ajouter que le président de la République et le Chancelier seront accompagnés de ceux de leurs ministres qui sont intéressés à la coopération franco-allemande.

M. Schroeder. – Je préférerais que nous ne parlions pas encore à la presse d'une participation des ministres à la réunion de janvier : je sou-

haiterais en parler auparavant au Chancelier. Peut-être pourrions-nous publier un court communiqué commun sur notre réunion d'aujourd'hui. La délégation allemande a préparé un projet à ce sujet.

M. Couve de Murville. – Je pense qu'il est préférable de ne pas faire de communiqué pour l'instant. Il y en aura un lors de la rencontre du général de Gaulle et du chancelier Adenauer. Les indications qui se trouvent dans le projet allemand pourront servir de commentaires pour la presse.

M. Schroeder. – Je partage votre avis. Nous pourrions dire à la presse qu'après l'échange des deux mémoranda concernant la coopération franco-allemande, nous avons poussé un peu plus loin notre étude et qu'une rencontre entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer est prévue pour le mois de janvier.

M. Couve de Murville. – En ce qui concerne le projet de rapport commun, nous allons y travailler de part et d'autre. M. Lucet pourra en mettre au point le texte à Bonn avec M. Jansen, quelques jours avant la rencontre du mois de janvier. (1)

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

202

M. Winckler, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7096 à 7104, 7109 à 7114 (2). *Washington, 18-19 décembre 1962.*

(*Reçu :* le 19, 1 h. 40, 17 h. 40.)

Dans la perspective des conversations indo-pakistanaises qui doivent s'ouvrir le 26 décembre (3) et en prévision de la rencontre, à Nassau, du président des États-Unis et de M. Macmillan (4), les problèmes nés du conflit sino-indien (5) viennent de faire l'objet, ici et à Londres, de consultations poussées entre experts américains et britanniques. Parallèlement à ces consultations – auxquelles les Canadiens ont été associés – , l'administration américaine a procédé ces jours derniers à une étude approfondie

(1) Sur les commentaires des résultats des conversations franco-allemandes de Paris dans la presse allemande, voir les télégrammes de Bonn n°s 6505-6508 et n°s 6557-6564, respectivement des 19 et 21 décembre, non reproduits.

(2) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 434-435). Il l'a été également *via* le Département à Londres (n°s 4097-4111).

(3) À cette date effectivement, s'ouvraient à Rawalpindi des négociations indo-pakistanaises sur le Cachemire, qui devaient durer jusqu'au 29. Le communiqué final annonçait que les négociations reprendraient le 15 janvier suivant à New Delhi. Les ministres des deux pays lançaient un appel à leurs compatriotes en vue de la création d'une atmosphère favorable aux négociations.

(4) Cette rencontre devait se dérouler à Nassau, aux Bahamas, du 18 au 21 décembre : voir l'*Année politique 1962*, p. 608-610, et ci-après les n°s 209 (et note), 211, 215 à 217.

(5) Sur ce conflit, voir ci-dessus le n° 189 (renvois).

des mêmes problèmes, avec le concours des ambassadeurs en Inde et au Pakistan convoqués à cet effet.

La rencontre des Bahamas donnerait lieu à décisions. Elle devrait, selon le vœu des Américains, permettre de définir une action concertée tant au sujet de l'effort d'assistance à fournir en faveur de l'Inde que de la politique à suivre afin de promouvoir un rapprochement entre ce pays et le Pakistan. Les deux questions étant, d'ailleurs, intimement liées, l'importance que les Américains attachent aux entretiens de Nassau à cet égard est attestée par la qualité et le nombre des personnalités ou experts participant à la réunion : M. Averell Harriman, le professeur Galbraith, MM. Philips Talbot et William Bundy, entre autres.

En ce qui concerne la position américaine, M. William Bundy m'avait fourni avant son départ pour Londres certains renseignements qui ont été complétés par M. Sullivan à l'occasion d'un entretien que ce proche collaborateur de M. Harriman vient d'avoir avec un agent de l'ambassade. Les indications ainsi recueillies se résument de la manière suivante :

1. Le gouvernement des États-Unis a, maintenant, une idée précise des besoins de l'Inde dans le domaine de la défense nationale et de la part qui lui reviendrait dans l'effort d'assistance requis.

La première « phase » du programme élaboré par la mission Harriman et qui a fait l'objet d'une décision de principe de la part de M. Kennedy (mon télégramme n° 6864 [1]) – c'est-à-dire celle des secours d'urgence – comporte déjà des problèmes de grande ampleur. Outre le remplacement des armes détruites ou abandonnées à l'ennemi et la fourniture de l'équipement approprié aux forces indiennes tenant la frontière de l'Himalaya, il faut remettre en état les chasseurs bombardiers *Hawker Hunter* achetés en Grande-Bretagne et les avions de transport *C 119*, de fabrication américaine, auxquels sont actuellement substitués dans une large mesure les appareils *C-130* prêtés par l'armée de l'Air des États-Unis. Enfin, il a été jugé nécessaire de doter l'Indian Air Force d'une infrastructure élémentaire (postes de commandes au sol, radars, etc.), devant lui permettre d'agir éventuellement avec quelque efficacité : cela, dans la perspective d'une intervention de l'aviation chinoise qui risquerait, à défaut de telles précautions, d'avoir des conséquences incalculables (bombardement d'une ville comme Calcutta, par exemple).

L'effort à fournir pendant « cette première phase » est donc considérable. Il entraînera des dépenses élevées auxquelles, pour sa part, l'administration américaine espère cependant pouvoir faire face sans autorisation du Congrès.

2. Les projets soumis par les autorités de New Delhi en ce qui concerne la « deuxième phase » du programme, c'est-à-dire la réorganisation des forces armées indiennes, se chiffrent en termes qui paraissent « astronomiques » si on les compare aux ressources de l'Inde. À cet égard, ni

[1] Du 5 décembre, non reproduit, ce télégramme précisait les limites de l'aide militaire d'urgence ou à plus long terme que les États-Unis accepteraient d'accorder à l'Inde à la suite de la mission Harriman à New Delhi (Sur cette mission Harriman, voir ci-dessus le n° 179).

M. Bundy, ni M. Sullivan n'ont confirmé ou démenti les informations qui ont filtré dans la presse faisant état d'une dépense de l'ordre d'un milliard de dollars pour la seule année 1963. Mais ils ont déclaré que les projets à l'étude se traduisaient par une dépense « énorme ».

Il ne saurait, bien entendu, être question pour les États-Unis de participer à pareil programme d'assistance sans examen préalable et autorisation du Congrès. Or, ont-ils précisé, le gouvernement n'a aucunement l'intention de saisir les Chambres aussi longtemps que les relations entre l'Inde et le Pakistan seront celles qui prévalent aujourd'hui. Outre que le Congrès refuserait à coup sûr les crédits nécessaires, des devoirs existent envers les alliés pakistanais et, dans la pratique, il serait « totalement absurde » de vouloir instaurer contre la Chine un système de défense nouveau, tandis que le dispositif déployé par l'Inde sur la frontière pakistanaise demeurerait en place.

Le problème d'une aide massive à l'Inde se trouve donc, pour l'administration américaine, étroitement lié au résultat des négociations indo-pakistanaises qui vont s'ouvrir le 26 décembre, c'est-à-dire, pour l'essentiel, à l'issue de l'affaire du Cachemire.

3. À cet égard, la presse a fait état de projets précis qui auraient été élaborés à Washington en vue d'un règlement négocié du problème. L'un d'eux (qualifié par les journaux de « plan Galbraith ») consiste à envisager une sorte de condominium sur la vallée du Cachemire : dans un premier temps, l'Inde conserverait le contrôle militaire sur cette vallée mais accepterait le principe d'une participation progressive du Pakistan dans les affaires intérieures de la région – plus tard, cette participation serait étendue afin de permettre la tenue d'élections, contrôlées par les deux pays, pour la désignation d'une assemblée – les résidents recevraient ensuite la double nationalité – enfin, la région serait administrée et défendue conjointement.

Selon nos interlocuteurs, il s'agit là de spéculations. Nombre d'idées avaient été avancées lors des conférences récentes au niveau des services. Mais il n'existait pas, à proprement parler, de véritables projets. L'administration américaine était assez désireuse de ménager les susceptibilités des deux protagonistes pour « leur laisser le temps de suggérer une solution mutuellement acceptable ». Toutefois, elle ne voudrait pas laisser échapper la chance, assez faible sans doute, mais qui existe aujourd'hui, de promouvoir un rapprochement entre l'Inde et le Pakistan. Aussi, a précisé M. Sullivan, « nous entendons maintenir pendant ces consultations un contact étroit avec les deux parties ».

Confidentiel. Réservé.

M. Forrestal, qui est chargé de suivre les affaires d'Asie à la Maison Blanche, vient de me fournir les indications suivantes qui complètent celles faisant l'objet de mon télégramme de référence :

1. Les conseillers de M. Kennedy ne se font aucune illusion sur les chances d'un règlement dans l'affaire du Cachemire. Ils estiment en effet que ce problème ne trouvera pas une solution négociée du vivant de M. Nehru et aussi longtemps que les hommes de sa génération demeureront au pouvoir en Inde, comme au Pakistan.

Dans ces conditions, l'on peut tout au plus espérer que les deux gouvernements maintiendront le contact en s'efforçant de prolonger les négociations qui vont s'ouvrir le 26 décembre. Une sorte de commission de conciliation pourrait être chargée de cette tâche par les deux parties. Le fonctionnement d'un tel organisme, dont le mandat ne devrait pas être limité dans le temps, témoignerait d'une volonté réciproque d'éviter la rupture et de rapprocher les thèses en présence. Ce serait déjà un progrès sensible.

Il serait alors possible de dégarnir les effectifs mis en place de part et d'autre sur la frontière indo-pakistanaise.

2. Le problème de l'aide à l'Inde vient de donner lieu à une vive controverse au sein de l'administration américaine.

Les représentants du Pentagone voulaient que les États-Unis assument seuls la charge d'un programme d'assistance à long terme. Ils ne voyaient que des inconvénients dans une participation de la Grande-Bretagne, « ancienne puissance coloniale », laquelle n'avait pas, au demeurant, les moyens de faire face aux dépenses considérables qu'entraînerait l'effort jugé nécessaire par les experts militaires américains.

Le projet soumis par le Pentagone en vue de réorganiser la défense nationale de l'Inde prévoit, en effet, des crédits de l'ordre d'un milliard et demi à deux milliards de dollars.

À la Maison Blanche, comme au département d'État, les experts avaient estimé que pareil projet était irréalisable pour maintes raisons, celle du coût en particulier, et ils s'étaient, d'autre part, prononcés en faveur d'une association de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à un effort commun, et moins ambitieux, d'assistance à l'Inde. Outre les raisons de caractère politique qui justifient une telle association, les difficultés actuelles entre les États-Unis et la Grande-Bretagne [1] s'opposent à ce que l'administration américaine ajoute de nouveaux sujets de discorde à ceux qui existent dans ses rapports avec Londres.

Je serais particulièrement obligé au Département de bien vouloir conserver aux propos de M. Forrestal le caractère le plus confidentiel.

(Collection des télégrammes.)

[1] Allusion à l'affaire des fusées *Skybolt* : voir l'*Année politique 1962*, p. 606-607; ci-après le n° 205.

203

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 7115 à 7118 [1]. *Washington, 19 décembre 1962.*

(*Reçu* : 20 h. 25.)

L'envoi d'une mission militaire américaine au Congo a été annoncé hier soir officiellement à Washington. Présidée par le général Lewis Truman [2], elle partira dans les jours qui viennent avec pour mission d'étudier, au cours d'un séjour de deux semaines, la capacité des forces de l'O.N.U. d'une part de s'opposer à une éventuelle action communiste au Congo, d'autre part de mener à bien une opération de force contre le Katanga.

Il ne s'agit donc pas seulement de répondre à la demande de matériel divers présentée récemment au nom de l'O.N.U. par M. Thant, et d'étudier sur place les besoins du corps expéditionnaire international, mais bien davantage de se rendre compte si celui-ci est en mesure de faire face à toutes les éventualités et de maintenir l'ordre au Congo en cas d'événements graves. On souligne d'ailleurs ici à la fois le haut niveau de la délégation et l'intérêt direct que le président Kennedy porte à l'évolution de la situation dans l'ancienne colonie belge. Ce serait à ses yeux le problème le plus grave de l'heure et l'une des questions qu'il se propose de discuter en priorité avec M. Macmillan aux Bahamas [3].

En fait, il est clair que l'on n'écarte pas *a priori* en très haut lieu la possibilité d'une intervention militaire américaine « dans l'éventualité où le Congo ferait mine de prendre le chemin de Cuba ». Ce n'est là, déclare-t-on dans les milieux officiels, qu'une mesure extrême, qui n'est pas pour l'instant envisagée.

Il convient de souligner néanmoins que le gouvernement américain paraît aujourd'hui décidé à agir au Congo, non pas tant pour assurer la réunification de ce pays, dit-on, que pour éviter qu'il ne tombe sous l'influence communiste. C'est là une action qui sort du cadre de la mission assignée aux forces des Nations Unies et constitue une intervention directe dans les affaires intérieures du pays.

Dire comme le fait l'agence United Press, d'après des sources gouvernementales, que la mission confiée au général Truman consiste « à déterminer si les forces des Nations Unies seraient en mesure de maintenir la

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 436) et via le Département à Bruxelles (nos 35-38), Londres (nos 4112-4115).

[2] Neveu de l'ancien président des États-Unis. Sur cette mission, voir les télégrammes de Léopoldville nos 1567-1570, 1586-1588, 1591-1592, 1593-1597, 1611-1615, respectivement des 19, 22, 24 et 27 décembre, non reproduits, et les télégrammes de Washington nos 7147-7152, 7155-7157, des 20 et 21 décembre, non retenus. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 590-592.

[3] Du 18 au 21 décembre. Le communiqué final de la conférence des Bahamas a été publié dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 0.1337 du 10 janvier 1963; sur la conférence elle-même, voir ci-après les nos 209 (et note), 211, 215 à 217.

situation sous leur contrôle au cas où les forces de gauche à Léopoldville s'efforceraient d'utiliser l'aide militaire ou économique soviétique contre le gouvernement de M. Adoula », c'est ignorer que la force internationale n'a nullement pour tâche de défendre M. Adoula contre ses adversaires, même s'ils sont de gauche, ni pour s'opposer à l'acceptation par Léopoldville d'une aide soviétique.

On peut se demander si les États-Unis, dont la politique, sous couleur de les appuyer, consiste en réalité à pousser les Nations Unies à l'action, ne sont pas en train, par un développement inéluctable, de se substituer à elles [1] pour défendre au Congo des objectifs qui leur sont propres.

(Afrique-Levant. Congo ex-belge CB 5-1-1 bis. *Crise congolaise vue de Washington.)*

204

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1427 à 1430 [2]. *Bruxelles-Delfra, 20 décembre 1962.*

(*Reçu :* 20 h.)

La nouvelle convention d'association avec les États africains et malgache a été paraphée ce matin, à midi trente par les représentants des vingt-quatre pays parties à cette convention [3]. C'est M. Couve de Murville lui-même qui a apposé son paraphe au nom de la France.

Les derniers points de désaccord entre les Six avaient été réglés, lundi et mardi, sans grande difficulté, par le Conseil.

Les demandes d'amendements présentées par les ministres africains avaient été examinées et réglées au cours d'une discussion qui s'était prolongée fort tard dans la nuit.

Quant à la répartition des aides à la production et la diversification, les ministres africains avaient réussi, non sans mal, à s'entendre, au prix notamment de concessions de la part du Sénégal dont, jusqu'au dernier moment, le représentant exprima des réticences. Les quatre pays ne faisant pas partie de l'obédience française (Congo-Léopoldville, Burundi, Ruanda et Somalie) avaient sollicité l'arbitrage du président du Conseil et de la Commission.

(1) Mention manuscrite en marge du document : *Ce n'est pas nouveau.*

(2) Ce télégramme a été transmis à Abidjan, Bamako, Bangui, Bonn, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, La Haye, Léopoldville, Lomé, Londres, Luxembourg, Mogadiscio, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Rome-Quirinal, Tananarive, Usumbura, Washington et Yaoundé.

(3) Les six pays de la Communauté et les dix-huit États africains et malgache associés (E.A.M.A.). Sur la convention d'association en question, se reporter également à l'*Année politique 1962*, p. 364-365.

Dans l'ensemble, cette dernière phase de la négociation n'a pas rencontré d'obstacles majeurs et les points à trancher entre Européens et Africains provenaient plus de malentendus que de véritables divergences d'intérêts. M. Saller n'en trouva pas moins l'occasion de se livrer à ses habituels écarts de langage. Il alla jusqu'à demander, à propos des consultations prévues pour l'association éventuelle des pays du Commonwealth, si la Communauté entendait traiter les États africains en associés ou en satellites. La délégation française dut intervenir avec fermeté afin d'éviter que la discussion ne s'égare et, une fois de plus, la sérénité et l'autorité de M. Colombo eurent à s'employer pour apaiser ces tempêtes en miniature.

Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la date et le lieu de la signature de la convention. Il est d'ailleurs peu probable que cette cérémonie puisse intervenir avant le début de février. Quant au lieu, les représentants du Cameroun, de Madagascar et du Sénégal ont présenté la candidature de leurs capitales respectives.

(Collection des télégrammes.)

205

M. Winckler, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7138, 7139 [(1)]. *Washington, 20 décembre 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* 23 h. 45.)

Dans les cercles touchant de près à la Maison Blanche, on ne cache pas que la décision d'abandonner le projet *Skybolt* a été dictée avant tout par des considérations d'ordre politique, de politique budgétaire en partie, mais aussi de politique étrangère [(2)].

Certains conseillers du Président estiment que la Grande-Bretagne doit « rentrer dans le rang ». La possession d'une force nucléaire indépendante constitue « un mauvais exemple » pour le continent. Il est souhaitable selon eux que l'Angleterre entre dans une Communauté européenne qui serait à la fois politique, économique et militaire. La formation d'une force nucléaire multinationale devrait être la seule proposition avancée en remplacement du *Skybolt*. Réduite à ses propres moyens, la Grande-Bretagne devrait bien s'y résoudre. Elle y serait moins disposée au contraire si elle était assurée d'un traitement privilégié de la part des États-Unis.

[(1)] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 4124-4125) et Bonn (n°s 2223-2224).

[(2)] Sur l'abandon par les Américains du projet de construction des fusées *Skybolt* et les réactions britanniques, voir l'*Année politique 1962*, p. 606-607.

Aussi le vœu s'exprime-t-il dans les mêmes lieux que le Président tienne bon à Nassau [1] et qu'il ne se laisse pas arracher de concessions qui prolongeraient une situation particulière née de la guerre, mais qui a fait son temps.

(Collection des télégrammes.)

206

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et le général Norstad le 20 décembre 1962

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle demande au général Norstad ses impressions au moment de son départ [2]. Celui-ci fait part de l'émotion qu'il ressent en quittant son commandement, en abandonnant la vie militaire; il est particulièrement sensible aux marques de sympathie et d'estime dont il est l'objet, qui ont d'autant plus de prix pour lui qu'elles lui sont témoignées par le général de Gaulle. En ce qui concerne sa tâche, il est conscient de laisser beaucoup de choses inachevées.

Le général de Gaulle lui répond qu'il l'a vu à l'œuvre depuis qu'il est là : que le général Norstad, en exerçant les fonctions particulièrement délicates pour un général que sont celles de commandant interallié, a rempli sa tâche mieux que n'aurait pu le faire qui que ce soit; ce n'est pas de sa faute si, dans cette alliance, il y a quinze nations; si l'Amérique est dotée d'une puissance matérielle supérieure à celle des autres pays, ce qui a pu parfois servir le général Norstad, mais ce qui a pu également le gêner en d'autres occasions; si parmi les nations, il en est certaines dont la personnalité est bien affirmée, mais dont, pour le moment, les moyens matériels ne sont pas à la mesure de leurs désirs et intentions; et tel est, en particulier, le cas de la France.

Le général de Gaulle demande au général Norstad si, au cours de la récente crise de Cuba [3], celui-ci a cru que la guerre pouvait éclater.

Le général Norstad refait un historique rapide de la crise telle qu'il l'a vécue, de sa correspondance et de ses conversations téléphoniques avec le président Kennedy. Il en ressort que, tout en pensant que les États-Unis gagneraient la partie, comme ils l'ont fait, il a envisagé que la guerre

[1] Les entretiens Kennedy-Macmillan à Nassau, dans les Bahamas, devaient se dérouler du 18 au 21 décembre : l'*Année politique 1962*, p. 608-610; ci-après les nos 209 (et note), 211, 215 à 217.

[2] Le général Norstad avait démissionné de son poste de commandant suprême interallié le 20 juillet : voir ci-dessus le n° 23.

[3] Sur cette crise, voir ci-dessus le n° 189 (renvois); consulter également les nos 197, 198.

pouvait découler de la crise cubaine, par une réaction soviétique en Europe, sur Berlin en particulier.

Le général Norstad dit que le président Kennedy a très bien manœuvré : à son avis, il a cette qualité qui ne s'acquiert pas : l'art de faire face aux crises. Les membres de l'entourage présidentiel pourront se gonfler du succès américain; le Président, quant à lui, gardera une attitude mesurée. Il sait maintenant tout ce que comporte la prise d'une décision; il sait que celle-ci peut aboutir à un échec comme dans le cas du débarquement de la baie des Cochons [1], ou à un succès, comme dans la dernière affaire. En fait, c'est un homme modeste à qui le succès donnera de l'assurance, sans lui tourner la tête.

Pendant la crise, M. Kennedy avait demandé au général Norstad son avis sur la suggestion contenue dans une des lettres de Khrouchtchev d'échanger les bases américaines de Turquie contre les bases soviétiques de Cuba [2]. Sans prétendre avoir eu une influence déterminante sur la décision du Président de rejeter cette proposition, totalement inacceptable (en dépit du caractère déjà périmé des bases turques), le général Norstad dit qu'un de ses arguments avait particulièrement frappé le Président : quel serait l'effet produit sur les pays d'Europe si l'Alliance paraissait se dissocier lorsque les armes soviétiques étaient braquées sur les États-Unis ?

Le général de Gaulle déclare que tout s'est bien passé cette fois-ci, mais en sera-t-il toujours de même ? Et la solidarité de l'Alliance jouera-t-elle toujours ? Il faut l'espérer.

Le général Norstad demande alors la permission d'exposer certaines des vues qu'il a sur le contrôle de l'armement nucléaire, dont il n'a d'ailleurs pas encore parlé aux Américains.

Ne pourrait-on mettre sur pied dans l'O.T.A.N. un organisme tripartite, franco-anglo-américain, composé de personnages ayant rang ministériel et délégués directs des deux chefs d'État et du Premier ministre britannique ? La présidence de ce groupe serait assurée par le secrétaire général de l'O.T.A.N., mais celui-ci n'aurait pas droit de vote.

Cet organisme contrôlerait en particulier l'emploi des moyens atomiques mis par chacune des trois puissances à la disposition de l'O.T.A.N. (Une fois du matériel mis à la disposition de l'O.T.A.N., il ne pourrait être retiré qu'après accord de toutes les puissances). À ce stade et sur une question du général de Gaulle, le général Norstad donne le chiffre des armes atomiques mises actuellement par les États-Unis à la disposition de l'O.T.A.N. Ceci ne veut d'ailleurs pas dire qu'elles soient toutes déployées en permanence, mais elles sont désignées en quelque sorte pour emploi par l'O.T.A.N., les Américains se réservant un autre ensemble de moyens à l'échelon *national*.

[1] Fin avril 1961. Sur l'échec de cette tentative de débarquement, voir *D.D.F.*, 1961-I, nos 197, 202 (et notes), 223, 224.

[2] Sur cette proposition de l'homme d'État soviétique, voir ci-dessus les nos 127 (note), 147 (note).

C'est cet organisme qui déciderait du déclenchement des moyens nucléaires : s'il y avait divergence de vues, les décisions seraient prises à la majorité de 2 contre 1.

Ainsi, pense le général Norstad, une certaine satisfaction serait donnée à des points de vue jusqu'à présent opposés : la notion tripartite pourrait satisfaire la France et les autres puissances de l'Alliance auraient la possibilité d'exprimer leur opinion par le truchement du Secrétaire général.

Le général Norstad attache beaucoup d'importance à la solution de ce problème du contrôle de l'emploi de l'armement atomique [1].

À titre d'exemple, le général Norstad dit que lorsqu'il lui est demandé ce qu'il ferait au point de vue atomique en cas de crise très grave, il répond qu'il se mettrait en relation téléphonique avec le président de la République française, le président des États-Unis, le Premier ministre britannique et le secrétaire général de l'O.T.A.N.; dans un cas comme celui-là, il ne peut être question pour le commandant responsable de la conduite des opérations de ne pas avoir une liaison directe avec les plus hautes instances politiques, d'une part, et, d'autre part, le nombre des autorités politiques dont il devrait prendre l'accord ne peut être que limité.

On en arrive ainsi, de fait, à la conception qu'il venait d'exposer.

Le général de Gaulle dit que toutes ces questions d'organisation seraient dépassées au moment de la crise qui prendrait l'allure d'un torrent submergeant tout et où, sinon instantanément, du moins très très rapidement, toutes les gammes d'armements atomiques interviendraient.

Et c'est cette intervention très rapide qu'il faut préparer. Il sait combien le général Norstad s'y est attaché et que peu de choses dans ce sens avaient été faites avant son arrivée et que là encore, le général Norstad a assumé ses responsabilités avec un maximum d'efficacité dont on ne peut que lui savoir gré.

(Cabinet du Ministre. Entretiens et messages.)

207

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4999 à 5008. *Londres, 21 décembre 1962.*
Réservé.
(*Reçu :* 14 h. 35.)

Au moment où le Parlement s'ajourne pour les fêtes de Noël, le bilan que l'on peut dresser de la situation politique et économique de la Grande-Bretagne est sombre.

[1] *Note du document* : Il a complété cette idée ultérieurement en disant qu'il proposerait aux autorités américaines de mettre en commun sur le plan franco-anglo-américain les connaissances acquises en matière de véhicules pour l'acheminement de l'arme atomique.

Ce que l'on a su ici des entretiens de Rambouillet [1] a encore accru le découragement, sensible depuis plusieurs semaines déjà, des partisans de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Pour eux, la désillusion est d'autant plus vive qu'au congrès de Llandudno [2], voici deux mois, le gouvernement avait donné l'impression de s'engager sans esprit de retour sur la voie de l'Europe. Aujourd'hui, le sentiment se répand que cette voie est une impasse. Certains députés conservateurs, qui suivaient le gouvernement par discipline, l'adjurent maintenant de se montrer ferme à Bruxelles, acceptant par là même le risque d'une rupture. Certains évoquent déjà, dans des conversations privées, sans d'ailleurs donner à ce sujet de précisions, des solutions de rechange, se référant en cela aux récentes déclarations du président du Board of Trade [3] et du chancelier de l'Échiquier [4].

C'est au moment où la politique européenne du gouvernement se heurte à de sérieuses difficultés que survient la crise la plus grave qu'aient traversée les relations anglo-américaines depuis Suez. En même temps que le *Skybolt*, ce qui est en jeu, c'est l'existence du *deterrent* britannique, l'ensemble de la politique de défense du pays, et l'existence même de ce qui subsiste des relations particulières avec les États-Unis. Là aussi, on parle de solution de rechange. Mais qu'elle soit assurée par les États-Unis (*Polaris*, par exemple) ou par un accord problématique avec une Europe à laquelle elle n'appartient pas encore, les problèmes posés à la Grande-Bretagne sont d'une telle ampleur qu'ils supposent une révision de la position britannique [5].

En Afrique, les nuages depuis longtemps s'étaient amoncelés. L'orage a fini par éclater. Les récentes élections en Rhodésie du Sud [6], la prise de position du gouvernement en faveur de l'indépendance du Nyassaland [7] sonnent, en fait, le glas de la Fédération. L'évolution piétine au Kenya [8]. Dans le même temps, l'agression chinoise contre l'Inde [9] qui a donné lieu, dans ses débuts, à une manifestation de solidarité du Commonwealth,

[1] Voir ci-dessus sous le n° 200 les comptes rendus de ces entretiens de Gaulle-Macmillan des 15 et 16 décembre.

[2] Sur le Congrès conservateur de Llandudno, voir l'*Année politique 1962*, p. 558.

[3] Erroll (Frederick). Sur ses déclarations, se reporter au télégramme de Londres n°s 4787-4790 du 10 décembre, non retenu.

[4] Lloyd (Selwyn).

[5] Sur l'affaire du *Skybolt*, voir l'*Année politique 1962*, p. 606-607; ci-dessus le n° 205.

[6] Tenues le 14 décembre, elles avaient vu la victoire du *Rhodesian Front* représentant la minorité blanche.

[7] Le 19 décembre, le gouvernement britannique avait accepté que le Nyassaland fît sécession de la Fédération d'Afrique centrale à laquelle appartenaient également les Rhodésies du Nord et du Sud.

[8] Le processus devant conduire à l'indépendance ne sera relancé qu'après les élections de mai 1963.

[9] Sur le conflit sino-indien et ses répercussions sur les relations indo-pakistanaises, voir ci-dessus le n° 189 (renvois); consulter également les n°s 199, 202.

rend plus aigus certains problèmes, notamment celui du Cachemire [1], et soulignent par là même les contradictions internes de ce vaste ensemble si disparate.

Sur le plan intérieur, le problème du chômage revêt un aspect d'autant plus inquiétant que l'activité économique ne présente pas les signes de redressement sur lesquels comptait le gouvernement. Il faut ajouter que les dernières statistiques concernant la balance commerciale pour le troisième trimestre de cette année accusent un déficit accru. Sans doute, le niveau des réserves n'inspire pas d'inquiétude et la livre sterling est solide. Mais les chiffres publiés confirment que les pressions s'exerçant sur la balance des paiements ne se sont pas relâchées, et cela au moment où paraît s'estomper l'espoir d'une entrée dans l'Europe que le gouvernement présentait volontiers comme un remède au mal.

L'opinion publique est troublée. Sans doute des élections à brève échéance – s'il en était question – verraient la défaite des conservateurs. Les élections partielles tenues en 1962 [2], avant que les différents problèmes évoqués ci-dessus n'aient pris un tour aigu, avaient déjà montré la désaffection des électeurs pour le parti de M. Macmillan; en particulier, celles de novembre ont fait perdre aux conservateurs deux des cinq sièges à pourvoir. Si le parti manifeste toujours sa confiance en M. Macmillan, certaines voix se font entendre pour critiquer son manque de *leadership*.

Beaucoup dépendra dans le proche avenir des dispositions de M. Macmillan, de sa pugnacité ou de sa résignation. Le Premier ministre laisse parfois entendre qu'il ne s'accrochera pas au pouvoir. Il aurait, en effet, assez de caractère pour s'effacer si son départ devait permettre un changement de cap devenu nécessaire, mais on ne voit pas actuellement de façon certaine qui pourrait lui succéder pas plus qu'on ne distingue encore les contours de la politique de rechange que pourraient proposer les conservateurs. Force est en effet de constater, comme M. Butler [3] me le disait il y a peu de temps, que la solution des problèmes qui confrontent la Grande-Bretagne ne dépend pas, dans le contexte actuel, des seuls Britanniques.

Cependant, M. Macmillan, pour difficile que soit sa situation, n'est pas sans atouts. Les conservateurs tirent avantage, en effet, des divisions du parti travailliste. M. Gaitskell [4] n'est pas près, avant quelque temps, de rassembler ses troupes sur un programme commun constructif. Par ailleurs, le Premier ministre – sauf s'il y est contraint par l'opinion publique – reste maître de décider de la date des élections, et tout indique que le parti conservateur attendra, aussi longtemps qu'il pourra, dans l'espoir d'un redressement qui lui rendrait la confiance des électeurs [5].

[1] Depuis la partition de l'Empire des Indes britanniques et les indépendances de l'Inde et du Pakistan en 1947, le Cachemire, région à majorité musulmane mais dotée d'un souverain hindou, était disputée entre ces deux États. Aucun règlement définitif n'était intervenu depuis le cessez-le-feu du 1er janvier 1949.

[2] Les 14 mars et 22 novembre.

[3] Butler (R. A.), secrétaire d'État britannique à l'Intérieur.

[4] Gaitskell (Rt. Hon. Hugh Todd Naylor), leader travailliste britannique.

[5] Ces élections eurent lieu le 15 octobre 1964, et se soldèrent par une victoire travailliste.

Pour le moment, M. Macmillan s'efforcera de gagner du temps. Le sentiment général est qu'il attendrait le mois de mars – date généralement retenue comme terme de la négociation sur le Marché commun – pour prendre dans un sens ou dans un autre les décisions qui orienteraient la politique britannique.

(Collection des télégrammes.)

208

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 19352-19353. *Paris, 22 décembre 1962, 13 h. 30.*
Très urgent. Sans diffusion.

Je vous communique ci-après le texte d'une lettre adressée par le général de Gaulle à M. Macmillan [(1)]. Je vous serais obligé de le porter aussitôt que possible à la connaissance du Premier ministre. L'original de la lettre vous parviendra par la prochaine valise.

« Mon cher ami,

« Ce fut pour ma femme et pour moi un vrai plaisir que de vous accueillir à nouveau à Rambouillet [(2)].

« Les sujets dont nous nous sommes entretenus sont graves assurément. Nous les avons traités avec la complète franchise que nous nous devons l'un à l'autre et que nos deux pays doivent à leur vieille et inaltérable amitié. À bien des égards, nous sommes d'accord d'ores et déjà. Quant aux questions qui demeurent en suspens, je crois que le temps fera bien les choses et que, peu à peu, nos intérêts s'accorderont. Pour ce qui est des sentiments, vous savez que nous n'avons jamais cessé de nous sentir très proches de vous.

« Je vous remercie de vos bons vœux, et suis heureux de vous adresser à mon tour tous ceux que ma femme et moi formons, en cette fin d'année, pour vous-même et lady Dorothy Macmillan.

« Bien amicalement à vous.

« C. de Gaulle »

(Collection des télégrammes.)

[(1)] Cette lettre a été publiée dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets*, IX, *janvier 1961-décembre 1963*, Plon, 1986, p. 285.

[(2)] Sur les entretiens de Gaulle-Macmillan les 15 et 16 décembre, voir ci-dessus le n° 200.

209

M. Winckler, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7163 à 7166 [1].
Réservé.

Washington, 22 décembre 1962.

(*Reçu :* 22 h. 05.)

J'ai vu le 21 décembre M. Tyler qui rentrait des Bahamas.

Il estime que les conversations de Nassau [2] peuvent avoir une importance considérable pour l'avenir de l'Alliance.

Il en a retracé le déroulement de la manière suivante : pour des raisons budgétaires, les États-Unis étaient contraints d'abandonner le projet *Skybolt* [3].

M. Macmillan n'était pas en mesure d'accepter l'offre qui lui a été présentée de partager les frais du programme de mise au point de cet engin. La fusée *Hound Dog* qui lui a été proposée ne lui convenait pas. Le Premier ministre a suggéré alors l'achat de *Polaris* [4]. La livraison de ces engins par les États-Unis posait à son tour des problèmes majeurs pour le gouvernement américain, d'abord à l'égard de la France, mais aussi à l'égard des autres alliés.

Force a donc été d'établir un compromis qui puisse être acceptable à la fois pour Londres et pour Paris et présentable à l'Alliance. Le résultat en a été l'accord établi à l'issue de la Conférence [5].

Cet accord permet à M. Macmillan de déclarer à son retour que la Grande-Bretagne conserve une force nucléaire indépendante.

Il permet aux Américains de prétendre qu'ils ont mis sur pied une force nucléaire multilatérale.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 4134-4142) et Bonn (nos 2224-2227).

[2] Sur ces conversations, l'*Année politique 1962*, p. 608-610; également ci-après les nos 211, 215 à 217.

[3] Sur l'affaire des fusées *Skybolt*, voir l'*Année politique 1962*, p. 606-607; ci-dessus le n° 205.

[4] Annotation manuscrite marginale : *Exact.*

[5] Le communiqué publié à l'issue de la rencontre de Nassau était accompagné d'une déclaration sur la défense nucléaire qui annonçait l'accord auquel étaient arrivés MM. Kennedy et Macmillan : abandon définitif du programme *Skybolt*; vente par les États-Unis à la Grande-Bretagne de fusées *Polaris* sans ogives thermonucléaires; versement des *Polaris* britanniques dans la force de dissuasion multilatérale de l'O.T.A.N., Londres pouvant cependant reprendre la liberté d'utilisation de ces fusées au cas où « ses intérêts nationaux suprêmes seraient en jeu »; création d'un embryon de force multilatérale « dans l'immédiat »; accroissement nécessaire de « l'efficacité des armes classiques sur une base mondiale ». Par une lettre au général de Gaulle, le président Kennedy faisait à la France une proposition analogue à celle que la Grande-Bretagne venait d'accepter. Le 21 décembre, le chargé d'affaires américain à Paris, M. Cecil Lyon, remettait la lettre au président de la République. Le même jour, l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France, sir Pierson Dixon, remettait également une lettre personnelle de M. Macmillan, accompagnant et commentant l'accord de Nassau. Le communiqué et la déclaration commune de la conférence de Nassau sont reproduits en traduction dans La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01337, 10 janvier 1963, Textes du jour.

En fait, M. Tyler a souligné que, dans le projet d'accord, les Britanniques et les Français disposent seuls de sous-marins avec leurs équipages nationaux, et armés de *Polaris* avec leurs ogives nationales. La force n'est réellement multilatérale que pour les autres alliés [1]. Les sous-marins mis à la disposition de l'Alliance auront en effet des équipages mixtes et la soute aux ogives reste sous clef américaine.

Le sous-secrétaire d'État adjoint, en concluant, a marqué que le facteur nucléaire avait dominé les débats de Nassau. Une réalité s'était imposée aux esprits : le fait qu'il existait du côté occidental trois puissances nucléaires : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Un moyen devrait être trouvé pour organiser une coopération entre ces forces nécessaire à la défense du monde libre.

(Pactes. PAN 8-1 sd. Armes nouvelles. Force multilatérale. Polaris et accords de Nassau.)

210

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Bruxelles-Ambass., Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Rome, Londres, Ottawa, Canberra, Washington, Wellington, Berne, Vienne, Lisbonne, Oslo, Stockholm, Copenhague.

T. n°s 9289; 4062; 2609; 3138; 290; 4827; 19387; 1875; 317; 22575; 244; 867; 767; 507; 384; 422; 462.

Paris, 22 décembre 1962 [2].

Dans le schéma de travail envisagé par les Britanniques en octobre [3], la dernière réunion de l'année devait marquer une étape importante de la négociation. En fait, la quinzième session ministérielle, qui a duré un jour et demi au lieu des trois journées prévues, n'a été marquée par aucun débat important. Les principaux problèmes (agriculture britannique, règlement financier) soulèvent encore de nombreuses difficultés et leur examen a été renvoyé en janvier. Les ministres ont entendu un exposé de M. Heath [4] sur les problèmes institutionnels, un exposé de M. Mansholt [5] sur les travaux du Comité d'investigation [6]; ils ont étudié la situation d'un

[1] Note manuscrite marginale : *et pour le planning*.

[2] Ce télégramme a été transmis par courrier.

[3] Pour un compte rendu de la douzième session de la Conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. des 25-27 octobre, voir ci-dessus le n° 128.

[4] Heath (Edward), lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique.

[5] Mansholt (Sicco), Néerlandais, vice-président de la Commission des Communautés économiques européennes.

[6] Sur la création et les objectifs du Comité d'investigation, voir ci-dessus le n° 195.

certain nombre de territoires du Commonwealth et ont eu, à Six, un nouvel échange de vues sur le règlement financier.

1. *Problèmes du Commonwealth.* – Les autorités de *Malte* ont accepté que leurs rapports avec la C.E.E. soient réglés par un protocole annexé à l'acte d'adhésion du Royaume-Uni. Les suppléants ont été chargés d'établir ce protocole.

Chypre a demandé à être associé à la C.E.E. au titre de l'article 238 du traité de Rome [1]. Cette demande sera examinée suivant la procédure normale à la session de janvier du Conseil des ministres.

Un problème se posera si les négociations avec Chypre ne sont pas terminées au moment de l'adhésion du Royaume-Uni. Les Britanniques souhaitent dans cette hypothèse le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire qu'ils ne voudraient pas appliquer le tarif extérieur commun sur leurs importations en provenance de l'île. Les Six ont estimé qu'il était prématuré de discuter de cette question et de paraître préjuger la nécessité d'un régime transitoire.

Compte tenu de la situation exceptionnelle des trois *territoires d'Afrique du Sud* (Batchouanaland, Basutoland, Souaziland), les Six ont accepté que leurs exportations dans le Royaume-Uni continuent, après son adhésion, à bénéficier du régime préférentiel qui leur est actuellement appliqué. Des précautions devront être prises pour éviter que les produits d'Afrique du Sud bénéficient de cette tolérance. Le problème d'une aide financière à ces territoires n'a pas été traité.

2. *Agriculture britannique.* – M. Mansholt a présenté à la Conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe d'investigation.

De son compte rendu, qui a porté sur les céréales et la viande de porc, il ressort clairement que la délégation britannique n'a pas réussi à convaincre le Groupe du bien-fondé de ses positions. La discussion a, par contre, contribué à faire apparaître la solidité de nos thèses.

– En ce qui concerne les céréales panifiables, les Six et la Commission estiment que, dès l'entrée en vigueur de l'accord d'adhésion, le gouvernement britannique devrait élever le prix du marché ainsi que celui payé aux producteurs au niveau du prix français pour le blé, et éventuellement compenser la hausse des prix de détail qui en résulterait par une subvention à la consommation.

– En ce qui concerne l'orge, les Six et la Commission sont d'accord pour que, dès l'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E., le prix du marché soit élevé au niveau du prix actuellement garanti aux producteurs afin d'éviter notamment que les producteurs britanniques de porc, d'œufs et de volailles qui utilisent cette céréale ne soient avantagés vis-à-vis des producteurs du continent.

[1] Article 238 du traité constituant la Communauté économique européenne du 25 mars 1957 : « La Communauté peut conclure avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières. (...) »

– Une divergence existe entre les Six au sujet de la viande de porc : convient-il que le gouvernement britannique, au cours de la période transitoire, compense la différence entre les prix du marché et ceux payés aux producteurs par des subventions à la production ou à la consommation ? Le ministre néerlandais s'est prononcé en faveur des premières, alors que son collègue belge, soutenant la position de la délégation française (Cf. télégrammes précédents [1]), a opté en faveur des subventions à la consommation.

M. Mansholt, cherchant un compromis, a présenté une solution qui laisse ouverte la question de savoir si la production nationale devrait faire l'objet d'une subvention à la consommation ou à la production, mais qui prévoit, dès l'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E., la perception du prélèvement total sur les importations avec la possibilité pour le gouvernement britannique d'accorder une subvention à l'importation.

M. Heath s'est abstenu de tout commentaire sur ce rapport.

Le Groupe se réunira à nouveau les 8 et 9 janvier; il achèvera l'étude par produit et examinera le rapport que M. Mansholt compte présenter à la session ministérielle du 14 janvier.

3. *Règlement relatif au financement de la politique agricole commune.*

La Commission a soumis aux Six de nouvelles propositions qui, d'après M. Hallstein [2], seraient moins ambitieuses que les précédentes, mais s'inspirent néanmoins des mêmes considérations (cf. télégramme de compte rendu du 7 décembre [3]). Le but est toujours de trouver un compromis raisonnable pour pouvoir appliquer deux principes, apparemment contradictoires : d'une part, l'affectation à la Communauté des prélèvements agricoles, auxquels la Commission propose d'ajouter les droits de douane; d'autre part, maintien d'une certaine équité dans la répartition des charges communautaires entre les États membres. Brièvement analysé, le système envisagé par la Commission est le suivant : si un État a versé au titre des prélèvements et des droits de douane plus qu'il n'aurait dû par application des clefs de répartition du traité, il lui sera ristourné les deux tiers de ce surplus. Dans le cas contraire, il devra verser à la Communauté les deux tiers de la différence entre le montant des prélèvements et des droits de douane et ce qu'aurait dû être sa contribution aux charges communautaires calculées suivant les dispositions du traité. Ce système de versements et de ristournes prendrait fin en 1975, date à laquelle le principe de l'affectation communautaire des prélèvements et des droits de douane serait appliqué sans exceptions.

Toutes les délégations ont estimé qu'elles ne pouvaient prendre position à l'égard de ces propositions sans une étude approfondie. Les Italiens et les Beneluxiens ont maintenu leur réserve sur l'orientation donnée par la Commission à ces discussions : l'affectation des droits de douane à la Communauté est prématurée et en discuter à propos du règlement finan-

[1] Non retenus.
[2] Hallstein (prof. Walter), président de la Commission exécutive de la C.E.E.
[3] Voir ci-dessus le n° 182.

cier de la politique agricole commune complique et retarde la négociation avec les Britanniques. Satisfaction devrait pouvoir être donnée à la France par des solutions plus simples que celles qui sont envisagées par la Commission. M. Colombo [1], appuyé par les ministres belge et néerlandais, et dans une certaine mesure par M. Lahr [2], a rappelé à cet égard sa proposition de la semaine précédente (cf. télégramme du 14 décembre [3]).

4. *Problèmes institutionnels.* – Dans son exposé, M. Heath a essentiellement demandé que le Royaume-Uni bénéficie du même traitement que les trois grands pays actuellement membres, qu'il s'agisse de la pondération des voix, de la composition des institutions, ou de la place réservée aux ressortissants britanniques dans les services communautaires. Il a accepté comme une conséquence de cette demande que la contribution de la Grande-Bretagne aux dépenses communautaires fût la même que celle de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

La délégation britannique suggère de fixer la majorité qualifiée aux deux tiers des voix (compte tenu des autres adhésions possibles). Les Six ont pris acte de cette déclaration à laquelle les suppléants prépareront une réponse, en liaison avec les représentants permanents qui ont déjà entrepris l'examen de l'ensemble de ces problèmes institutionnels.

(Collection des télégrammes.)

211

NOTE DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L' O.T.A.N.

Questions qui se posent à la France à propos de l'accord de Nassau

N. *Paris, 26 décembre 1962.*

Par définition, il semble que la France ne puisse, *a priori*, envisager les conséquences de l'accord de Nassau [4] de la même manière que la Grande-Bretagne, c'est-à-dire comme fournissant une sorte de substitut à la notion de *deterrent* national.

Les problèmes qui se posent réellement à nous semblent donc se réduire en fait à celui-ci : dans son programme relatif à un *deterrent* national, la France a prévu un aspect naval, et même, plus précisément, la construction de sous-marins porteurs d'engins. Y aurait-il ou non avantage à adopter,

[1] Colombo (Emilio), ministre de l'Industrie et du Commerce italien.

[2] Lahr (Dr Rolf), secrétaire d'État à *l'Auswärtiges Amt*.

[3] Il s'agit plus probablement du télégramme du 13 décembre relatant la quatorzième session de la Conférence pour l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. des 10 et 11 décembre, et ci-dessus reproduit sous le n° 195.

[4] Sur la conférence qui se tint à Nassau, aux Bahamas, du 18 au 21 décembre, entre le président Kennedy et M. Macmillan, voir l'*Année politique 1962*, p. 608-610; ci-dessus le n° 209 (et note). Pour la traduction du texte du communiqué et de la déclaration commune publiés à l'issue de la Conférence, voir La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01337, 10 janvier 1963, Textes du jour.

pour cette partie du *deterrent*, la solution consistant à acheter un certain nombre d'engins *Polaris* [1] ? On peut imaginer certains avantages (possession d'un engin efficace et possibilité d'acquisition de diverses techniques américaines), mais aussi de sérieux inconvénients (dépendance à l'égard des États-Unis pour la livraison des engins et donc pour l'approvisionnement d'une partie du *deterrent* français). Particulièrement préoccupante est la clause des accords de Nassau selon laquelle *tous* les engins *Polaris* acquis par la Grande-Bretagne (ou, peut-on supposer, éventuellement la France) devraient, sauf circonstances exceptionnelles, faire partie d'une sorte de pool de l'O.T.A.N.

De toute manière, on peut présumer que le gouvernement français, avant de prendre une décision ou de formuler des contre-propositions, entendra poser un certain nombre de questions préalables. Peut-être est-il utile de se demander ce que pourraient être certaines de ces questions.

Sans doute faudrait-il éclaircir tout d'abord ce que représente la constitution « immédiate » d'une force nucléaire de l'O.T.A.N. comprenant « certains armements des forces déjà existantes ».

S'agit-il d'une affaire de pure forme, ou de quelque chose de plus substantiel et de réellement nouveau ? De toute manière, par qui et comment seront prises les décisions relatives à l'emploi de cette « force nucléaire de l'O.T.A.N. » ?

Mais le problème principal est naturellement celui que posent, à terme, les clauses de l'accord de Nassau relatives aux engins *Polaris*.

1° Est-il bien entendu que si elle acceptait d'acheter aux U.S.A. des engins *Polaris*, la France ne s'engagerait par là même en rien à renoncer à son programme de production nationale de têtes atomiques et d'engins porteurs ?

2° Quelles seraient les conditions d'achat et de coût des engins ?

3° Si les États-Unis livraient à la France des engins *Polaris*, lui transmettraient-ils en même temps des connaissances techniques permettant de miniaturiser les têtes atomiques françaises en vue de leur adaptation aux *Polaris* [2] ?

4° Est-il exact (interprétation donnée par M. Tyler), que [du] projet d'accord, il résulte que les Britanniques et les Français devraient seuls disposer de sous-marins dotés d'équipages nationaux et armés de *Polaris* avec leurs ogives nationales, la force n'étant réellement multilatérale que pour les autres alliés (équipages mixtes, ogives sous clef américaine) ?

5° Comment serait fait le planning relatif à l'emploi des *Polaris* et à l'assignation des objectifs ?

6° Par qui serait prise la décision de lancer les *Polaris* ?

[1] *Polaris* : engins balistiques à moyenne portée.
[2] Note manuscrite marginale : *Évidemment se pose* ! [*la question*].

7° Que signifie la clause selon laquelle les *Polaris* affectés à la Grande-Bretagne (ou éventuellement à la France) pourraient, dans des cas extrêmes, être utilisés à des fins purement nationales ? Sa valeur est-elle absolue et serait-il entendu que les engins et les sous-marins porteurs pourraient être sans délai et sans discussion retirés par la seule volonté de la France ?

(Pactes PAN 8-1sd. Armes nouvelles. Force multilatérale. Accords de Nassau.)

212

M. Jeanneney, Ambassadeur, Haut Représentant de la France en Algérie, à M. de Broglie, Secrétaire d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 2875 à 2878 [1]. *Alger, 27 décembre 1962.*

(*Reçu* : 21 h 30.)

Il me revient de différents côtés que les Français demeurés en Algérie [2] croient de plus en plus à une indemnisation intégrale et prochaine des biens que nos compatriotes ont été ou seraient amenés à abandonner dans ce pays.

Ils sont entretenus dans cette illusion par des lettres reçues de rapatriés qui affirment connaître les intentions du gouvernement français en la matière.

Les Français restés en Algérie sont sensibles à cette propagande, et ils y croient d'autant plus volontiers que des circulaires émanant du ministère des Rapatriés et parvenues dans les consulats et dans les centres d'orientation et de reclassement font effectivement état d'indemnisation.

Leur croyance en la matière paraît trouver également une confirmation dans les circulaires émanant des associations de rapatriés et dans les notes publicitaires des experts en tous genres qui commencent à foisonner en Algérie.

[1] Ce télégramme a été communiqué au ministère des Rapatriés.

[2] L'exode des Européens d'Algérie a été massif et s'est effectué à une cadence accélérée d'avril à août 1962. Depuis cette date, les mouvements de rapatriements ont paru se poursuivre à un rythme beaucoup plus lent. Fin octobre 1962, on évalue à 610.000 le nombre de rapatriés. Il en demeurerait environ 220.000 en Algérie. Les perspectives d'avenir sont fonction, d'une part, du côté algérien, de mesures efficaces tendant à renforcer la sécurité des personnes et des biens et à relancer l'économie; du côté français, de la définition d'une politique claire à l'égard de l'Algérie, notamment en matière de biens vacants. En principe, le gouvernement français ne paraît pas envisager de prendre des mesures susceptibles d'encourager le rapatriement des Européens d'Algérie.

Enfin, même les actes conservatoires pris par mes services en matière de biens abandonnés sont jugés par certains comme une nouvelle preuve d'une indemnisation prochaine.

La persistance des rumeurs de cette nature ne peut qu'inciter nos ressortissants, déjà déçus de ne percevoir aucune aide en compensation d'un maintien en Algérie toujours difficile et quelquefois dangereux, à précipiter leur départ et souvent à accepter les spoliations dont ils sont victimes avec la conviction qu'elles leur ouvrent des droits à l'encontre de l'État français.

Si les intentions du gouvernement en la matière n'ont pas changé [1], il serait peut-être bon que les illusions de nos compatriotes soient dissipées avant qu'elles ne deviennent cause de déceptions qui pourraient s'exprimer sur un plan politique.

(Collection des télégrammes.)

213

M. de Beauvais, Consul général de France à Élisabethville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 231/ AL [2]. *Élisabethville, 27 décembre 1962.*
Confidentiel.

La veille de Noël, des soldats éthiopiens ont mitraillé une jeep de la gendarmerie katangaise qui, lassée d'attendre le contrôle, s'éloignait d'un barrage. Ce fut le début d'une fusillade qui dura six heures, et ne fut arrêtée que par miracle, du fait des interventions pressantes de MM. Tschombé et Mathu [3]; ces derniers eurent beaucoup de mal à calmer leurs troupes respectives, qui se trouvaient dans un état extraordinaire de

[1] Ensemble des mesures prises en faveur des rapatriés : la loi n° 61-1439 du 25 décembre 1961 a fixé les principes relatifs à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer; cette loi fut complétée par le décret du 2 avril 1962 pour les Français rentrant d'Algérie et du Sahara. Le régime prévu ne tend pas à une indemnisation pure et simple des rapatriés, mais à une assistance fondée sur la solidarité nationale. Ce régime ne consacre pas de droits pour les rapatriés, mais la possibilité de bénéficier de diverses prestations. Les prestations prévues concernent d'une part le retour et la subsistance en métropole dans l'attente du reclassement, d'autre part, le reclassement et la réinstallation, enfin le logement et des questions diverses d'ordre social. Ainsi, le rapatrié dont la qualité d'agriculteur a été reconnue peut bénéficier d'une subvention de reclassement, de prêts spéciaux attribués par les caisses de crédit agricole au taux d'intérêt de 2 %, de prêts à moyen terme prévus par le Code rural. Il peut se voir attribuer un lot de culture par les sociétés d'aménagement foncier (S.A.F.E.R.).

[2] Cette dépêche a été communiquée à Léopoldville (n° 115/AF) et à Salisbury (n° 116/AF).

[3] M. Mathu, représentant de l'O.N.U. à Élisabethville.

surexcitation [1]. Les gendarmes katangais, armés de fusils mitrailleurs, portaient également sur eux des haches et des « coupe-coupe »... Ils maltraitèrent l'équipage de l'hélicoptère de l'O.N.U. qui, touché par leur tir, avait fait un atterrissage forcé. De leur côté, les soldats éthiopiens refusaient d'arrêter le feu : leurs officiers durent les cravacher pour se faire obéir. Les fusillades firent deux morts et un certain nombre de blessés, mais auraient pu être beaucoup plus meurtrières, si le président Tschombé ne s'était pas attaché à localiser l'incident.

Dès les premiers coups de feu, les Noirs pris de panique abandonnèrent la ville européenne pour se réfugier dans leurs cités, où les forces de l'O.N.U. ne pénètrent pas. Les Européens par contre vaquaient à leurs occupations, dans le centre de la ville, tandis que le quartier résidentiel du Golf était bouclé par l'O.N.U., et que toutes les issues de la ville étaient fermées. Je ne pus regagner ma maison que le soir.

Pendant la journée de Noël, que certains correspondants de presse décrivirent comme paisible, je dus rester chez moi jusqu'à la fin de l'après-midi, les tirs se succédant autour de ma résidence qui est située entre les barrages de l'O.N.U. et de la gendarmerie katangaise, en face du Golf. La route était barrée, et d'ailleurs rendue impraticable en raison de la fusillade. Il me faudra sans doute envisager d'abandonner mon domicile, pour m'installer à la Chancellerie, afin de ne pas risquer d'être coupé de celle-ci.

Les incidents, en effet, se sont poursuivis hier et ce matin, comme je l'ai signalé par télégramme, et semblent provenir d'une volonté délibérée de certains fonctionnaires et chefs militaires de l'O.N.U.C., qui cherchent à obtenir de la sorte la suppression des postes de contrôle katangais, donc une entière occupation du pays par les forces de l'O.N.U. Ce plan se heurte évidemment à la résistance des Katangais, et, s'il continue à s'appliquer, il risque simplement d'entraîner une nouvelle guerre... à laquelle tout le monde, civils et militaires, se prépare d'ailleurs. On a rempli les placards à provision et les baignoires, en prévision d'un arrêt du ravitaillement et d'une interruption de la fourniture de l'eau. Bougies, lampes à pétrole ou électriques, sont stockées pour parer à une défaillance du courant électrique.

Le général Truman, chef de la mission militaire américaine au Congo, a passé hier matin quelques heures à Élisabethville. Il a inspecté les positions des forces de l'O.N.U., en compagnie des généraux indiens Prem Chand et Noronha, de M. Mathu, représentant de l'O.N.U.C. et de M. Dean, consul des États-Unis. On peut se demander le rôle que mon collègue jouait dans cette inspection militaire, et dans les entretiens secrets qui ont suivi, au siège de la mission de l'O.N.U. Il semble bien que le département d'État soit décidé à agir sans souci des formes : celui-ci ne

[1] Sur la fusillade du 24 décembre, voir le télégramme d'Élisabethville n°s 407-410, du 26 décembre, non reproduit. Le 27 décembre, les combats reprenaient à Élisabethville, les communications étaient coupées entre le Katanga et l'étranger. Le 28, l'O.N.U. occupait le quartier général de la gendarmerie katangaise à Élisabethville. Le 29, les forces de l'O.N.U. lançaient un raid aérien contre la base katangaise de Kolwezi et annonçaient, le 30, qu'elles avaient démantelé les barrages katangais et contrôlaient Élisabethville.

devrait donc pas s'étonner d'apprendre que les Katangais manifestent leur sympathie devant les consulats de Grande-Bretagne et de France...

*
* *

En dehors des fusillades persistantes, d'autres incidents graves sont à signaler :

Dans le domaine de l'espionnage, je noterai l'assassinat sur une route de Rhodésie de M. Vanderstraet, un agent double qui semble avoir été à l'origine de certaines fuites dont M. Tschombé s'est alarmé... Les journaux katangais parlent d'un accident de la circulation, ce qui n'explique pas que le corps ait été retrouvé percé de balles. Mme Vermeulen, secrétaire du président Tschombé, dont on avait auparavant annoncé la mutation à un autre poste, se trouvait dans la voiture de la victime. Blessée elle aussi, elle est, paraît-il, partie se faire soigner en France.

D'autre part, la chasse au mercenaire a repris samedi dernier. M. Jaime Valdes, adjoint de M. Mathu, qui a dû abandonner son poste politique à M. Sherry (citoyen américain), s'est chargé de la besogne. Il s'est rendu lui-même dans un bar de la ville, accompagné de gardes du corps, pour arrêter deux Européens, qui sont maintenant emprisonnés au siège des Nations Unies. Je précise qu'il ne s'agit pas de ressortissants français. À la suite de cet incident, un commando spécial a été organisé, du côté katangais, pour s'opposer dorénavant à de telles actions.

*
* *

On ne voit rien, dans la situation actuelle, qui puisse inciter à l'optimisme, et l'on doit, au contraire, prévoir une nouvelle guerre au Katanga, si personne ne vient mettre un terme aux agissements des partisans de la solution de force. M. Mathu, qui est un Bantou comme M. Tschombé, et s'entretient avec celui-ci en langue kiswaïli, a jusqu'à présent fait preuve d'un esprit d'apaisement. Après les tragiques incidents du 24 décembre, il est allé réveillonner avec le Président. Mais le surlendemain, ayant reçu la visite du général Truman, et subi les pressions de M. Sherry, il a pris la regrettable initiative que je viens de signaler au Département par le fil.

Il apparaît donc certain que nous sommes au bord d'un nouveau conflit, comme m'en avait d'ailleurs averti mon collègue américain. Les regards des Katangais se tournent vers la France et la Grande-Bretagne, avec l'espoir que ces puissances ne laisseront pas transformer le centre de l'Afrique en champ de bataille.

(Afrique-Levant. Congo ex-belge. CB 5-1.
Crise congolaise, situation au Katanga, décembre 1962.)

214

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE TUNISIE [1]

Question de Bizerte

N. *Paris, 29 décembre 1962.*

I. Au cours de l'audience que le président de la République a accordée le 19 juillet dernier, en présence de M. Couve de Murville, à M. Bahi Ladgham, secrétaire d'État tunisien à la Présidence [2], le général de Gaulle a marqué à l'envoyé de M. Bourguiba que le problème de Bizerte devait être examiné à la lumière de la situation internationale et des nécessités de la défense; à cet égard, la France, qui disposerait un jour prochain de moyens militaires nouveaux, était à un tournant; ce moment venu, son maintien à Bizerte perdrait une grande part de son intérêt.

En dépit de l'insistance de son interlocuteur, le chef de l'État s'est refusé à fixer une date précise à l'évacuation de la base, se bornant à indiquer à M. Ladgham que cette opération aurait lieu dès que possible, en tout état de cause dans un délai raisonnable, et qu'une fois décidée, l'évacuation des forces françaises s'effectuerait très rapidement, au point de rendre inutile l'établissement d'un calendrier de reconversion. Cette prise de position était confirmée au ministre tunisien au cours des entretiens qu'il eut ensuite avec M. Pompidou et M. Couve de Murville.

Après s'être mis en rapport, entre-temps, avec Tunis, M. Ladgham devait déclarer le lendemain au ministre des Affaires étrangères que son gouvernement faisait confiance au général de Gaulle pour le règlement de ce problème. Il ne mentionnait plus la question des installations extérieures de la base ou « excroissances », dont il avait demandé l'évacuation lors de ses entretiens de la veille avec le général de Gaulle et M. Couve de Murville.

II. S'entretenant, le 29 août suivant, avec M. Sauvagnargues, après la remise des lettres de créance [3], le président de la République tunisienne souleva la question de Bizerte, pour faire appel à la compréhension dont nous ferions preuve à l'égard de ses difficultés de politique intérieure, en acceptant d'évacuer totalement la base stratégique avant la fin de l'année 1963.

Se référant aux entretiens de M. Ladgham avec le général de Gaulle, notre ambassadeur rappela à M. Bourguiba que, contrairement à ce que semblaient sous-entendre certains commentaires de presse tunisiens, aucune date précise de départ n'avait été fixée alors. Il ajouta que le gouvernement tunisien devait se garder de faire ressurgir un problème virtuellement résolu – comme son interlocuteur l'avait admis, lui-même,

[1] Rédigée à l'intention du Premier ministre.
[2] Voir ci-dessus le n° 60.
[3] Voir ci-dessus le n° 61.

dans un discours récent – en demandant, par exemple, à négocier sur une date ou sur un calendrier d'évacuation.

Revenant sur cette question à l'occasion d'un entretien avec M. Sauvagnargues, le 3 septembre [1], M. Ladgham a reconnu qu'aucune date précise n'avait été donnée, du côté français, et il a marqué que le président Bourguiba s'était borné à exprimer à la fois un souhait et une conviction personnelle en parlant, à ce sujet, de la fin de 1963; toutefois, il a fait une allusion prudente à la question des « excroissances », s'empressant d'ajouter qu'il n'entendait pas nous approcher à ce sujet de manière formelle et officielle.

III. Ce n'est sans doute pas sans instructions que M. Mokkadem, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, devenu ambassadeur à Paris, faisant ses visites d'arrivée au Secrétaire général et au directeur politique du Département, a pourtant évoqué à nouveau cet aspect particulier du problème de Bizerte [2]. Il a mentionné, en effet, les cinq ou six établissements extérieurs aux deux zones principales de la base, en s'étendant sur l'opportunité d'une évacuation aussi rapide que possible de ces « excroissances » dont l'utilité, toute militaire, perdait sa raison d'être dans le contexte des nouveaux rapports de confiance franco-tunisiens. Il insista également à cette occasion sur l'importance qu'attachaient les autorités tunisiennes à la reconversion de l'arsenal de Menzel-Bourguiba en un centre industriel, grâce à l'assistance technique française.

Il est de fait également qu'au cours de la négociation que nous menons actuellement avec la Tunisie, les responsables de ce pays cherchent périodiquement à nous sonder sur nos intentions précises. Ces tentatives ont toujours été écartées par le rappel de notre position de principe et de la confiance plusieurs fois exprimée par les Tunisiens dans la définition de cette position, telle qu'elle a été donnée par le général de Gaulle.

À en juger par l'évolution de la situation à Bizerte, où les inévitables frictions sont en général réglées rapidement à l'amiable entre autorités locales, et par les plus récentes déclarations publiques faites du côté tunisien [3], l'insistance dont nous sommes l'objet vise davantage à nous rappeler l'existence du problème qu'à chercher à nous imposer un règlement différent de celui qui a été prévu.

(Tunisie T 19-1K. Marine de guerre. Bizerte. Après la crise de juillet 1961.)

[1] Voir ci-dessus le n° 65.

[2] Sur cette visite, qui eut lieu le 4 octobre, voir ci-dessus le n° 103.

[3] *Note infrapaginale du document* : Déclaration du président Bourguiba à l'Agence d'information arabe (22 décembre 1962) : « Le problème de l'évacuation de Bizerte peut être considéré comme réglé; des contacts récents ont eu lieu avec la France et on s'est entendu à ce sujet. »

215

Note du Service des Pactes et des Affaires spatiales

Offre de Polaris *à la France*

N. [1]. Secret. *Paris, 29 décembre 1962.*

I. Problèmes techniques.

A. *Données de la déclaration anglo-américaine* [2].

a. Engin *Polaris.*

Les Britanniques considèrent que le *Polaris* est à l'heure actuelle le meilleur engin ayant fait ses preuves, susceptible de conserver longtemps encore sa supériorité. Ils estiment que pour un pays européen où le déploiement très dispersé d'engins basés à terre est impossible, c'est la solution idéale.

Coopération anglo-américaine. La déclaration indique que les fournitures d'engins sont faites sur une base « permanente ». Cela veut dire que la Grande-Bretagne peut espérer bénéficier des améliorations techniques ultérieures et sans doute, bien que cela ne soit pas dit, participer au développement technique.

Du côté américain, la fourniture de *Polaris* constitue un pas en avant puisque jusqu'à présent, les Etats-Unis s'en étaient toujours réservé la possession.

b. Sous-marins atomiques.

Les premiers commentaires de Londres indiquent que l'Angleterre devra mettre en chantier un modèle nouveau qui, avec l'aide américaine formellement promise (paragraphe 8 de la déclaration), pourrait être en service à partir de 1968.

Jusqu'à présent, l'aide américaine à l'Angleterre ne portait que sur les sous-marins atomiques chasseurs et non les porteurs d'engins. Il y a là pour Londres un progrès.

En revanche, Londres reconnaît qu'il y a après 1965 un risque de hiatus d'au moins un ou deux ans entre les bombardiers V britanniques (devenus inutilisables par suite de la défense antiaérienne soviétique) et l'entrée en service des sous-marins *Polaris.*

c. L'uranium 235 enrichi nécessaire à la propulsion et aux têtes atomiques ne présente pas de problème pour la Grande-Bretagne qui en vertu des accords en vigueur, en obtient à bon compte des États-Unis en échange de son plutonium.

[1] Cette note a été rédigée par M. Jean de La Grandville, chef du service des Pactes et Affaires spatiales.

[2] Le communiqué et la déclaration commune publiés à l'issue de la conférence de Nassau entre le président Kennedy et M. Macmillan ont été reproduits par La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01377 du 10 janvier 1963, Textes du jour. Sur la Conférence, se reporter à l'*Année politique 1962*, p. 608-610, et ci-dessus aux n°s 209 (et note), 211.

B. *Questions techniques posées.*

La France est sur ces points dans une situation différente de celle de la Grande-Bretagne.

a. Disposerons-nous en temps utile des têtes atomiques nécessaires ?

Il faut pour le *Polaris* une tête de 350 kg, ce qui paraît être la moitié du poids auquel nous visons. Pouvons-nous les produire et procéder aux essais opérationnels dans un délai qui rejoint la mise en service des sous-marins nécessaires ?

Devons-nous escompter que l'offre qui nous est faite aujourd'hui, en reconnaissant formellement l'existence d'une force de frappe française, fasse présager une évolution vers une aide technique américaine pour la fabrication en France de nos têtes atomiques ?

b. Disposerons-nous des sous-marins nécessaires ?

L'offre qui nous a été faite récemment d'acheter aux États-Unis un sous-marin chasseur est encore en suspens en attendant l'accord de la Commission du Congrès. Dans la mesure où elle nous apportera une assistance technique, nous pourrons peut-être résoudre plus facilement en France tous les problèmes de construction des sous-marins à plongée de longue durée, problèmes qui sont non seulement atomiques mais de génie maritime.

c. Disposerons-nous de matières fissiles en quantités suffisantes pour fournir à la fois les ogives et l'alimentation des réacteurs ? Un sous-marin avec 16 charges et un réacteur représente environ deux tonnes d'uranium enrichi. Les experts estiment que pour avoir les trois sous-marins en opération qui constituent la formation de base, il faut disposer de cinq unités.

d. Quel sera le coût des engins et surtout leurs conditions d'achat ?

Le prix et le nombre des *Polaris* sont inconnus. Nous savons seulement que le prix ne comprendra pas les dépenses faites pour la recherche et pour les investissements.

Mais il faut préciser aussi les modalités de la cession. Recevrons-nous les plans et les indications nécessaires pour que les experts français puissent assurer seuls l'entretien de ces fusées ? En supposant que le gouvernement français achète les fusées, peut-on en conclure qu'il aurait le droit de les reproduire ?

Il faut noter que l'Atomic Energy Act couvre plus que les explosifs nucléaires : il s'applique à certaines parties des engins (cônes de rentrée, guidage par inertie, etc. [1]).

II. Problèmes d'organisation.

A. *Données de la déclaration anglo-américaine.*

a. La déclaration distingue nettement deux phases de l'opération. La première (article 6) constitue une formule d'essai qui ne met pas en cause les *Polaris* et les sous-marins atomiques. Il s'agit de constituer à titre expérimental une force du même genre composée d'avions porteurs de bombes

[1] En marge, point d'interrogation.

atomiques et d'armes atomiques terrestres tactiques. À défaut d'accord de la France, elle peut certainement être constituée d'éléments américains et britanniques.

Dans une deuxième phase (article 8), il s'agit de la mise en commun de sous-marins atomiques nationaux porteurs de *Polaris*. À la différence de la précédente, cette force n'est plus constituée de prélèvements sur les forces des pays membres laissées à la discrétion de ceux-ci, mais elle comporte *tous* les engins *Polaris* fournis par les États-Unis.

b. Dans une phase comme dans l'autre, il ne s'agit pas d'une force intégrée, puisqu'elle est composée d'éléments *nationaux juxtaposés* comme le sont à présent les unités affectées à l'O.T.A.N. Cela n'est vrai cependant que des deux pays à qui le président Kennedy a fait son offre.

Selon l'indication donnée le 21 décembre par M. Tyler à notre ambassade à Washington (télégramme n° 7163 [1]), il pourrait être fait à cette force un apport distinct. À côté des Britanniques et des Français disposant de sous-marins avec leurs équipages nationaux et armés de *Polaris* avec leurs ogives nationales, on pourrait envisager pour les autres pays de l'Alliance la mise à la disposition de sous-marins américains à équipages mixtes avec une soute aux ogives sous clef américaine. Mais cette indication assez vague serait à vérifier.

B. *Questions d'organisation posées.*

a. L'évolution américaine vers une solution multinationale laisse-t-elle la possibilité de conserver des forces stratégiques en dehors de la force commune ? Est-il entendu que si la France achetait des *Polaris*, elle ne s'engagerait pas de ce fait à renoncer à sa force nationale de têtes atomiques et d'engins porteurs ? Officieusement, les diplomates anglais disent que tout développement national nouveau échapperait aux règles établies pour les éléments bien précisés (*Polaris* américains) de la force commune.

b. La force atomique commune appelle-t-elle la création d'un commandement O.T.A.N. spécial ? Quelle serait dans ce cas l'organisation du commandement, des transmissions, de la logistique ? Ce problème est particulièrement délicat pour la période intérimaire prévue au paragraphe 6, où la force serait mi-aérienne mi-terrestre [2].

c. Les États-Unis et la Grande-Bretagne comptent-ils solliciter l'accord du Conseil atlantique ? Il est certain que le Conseil permanent va s'emparer de l'affaire, qui viendra aussi à l'ordre du jour de la session ministérielle d'Ottawa. Toute l'organisation militaire de Centre-Europe serait affectée par la création de la force commune intérimaire du paragraphe 6. Il est rappelé qu'à Centre-Europe, les forces françaises disposent de bombes atomiques américaines au 1er C.A.T.A.C. et au bataillon d'Honest John.

[1] Le télégramme de Washington nos 7163-7166, du 22 décembre, est ci-dessus reproduit sous le n° 209.

[2] *Note infrapaginale du document* : Le Foreign Office donne actuellement une formule très obscure : « Il s'agit d'une force O.T.A.N. destinée à couvrir des objectifs choisis par S.A.C.E.U.R. » On voit bien l'intention, qui est de nous donner une assurance pour la défense de l'Europe. Mais S.A.C.E.U.R. ne « choisit » pas les objectifs, dont la répartition est faite à un échelon plus élevé.

III. Problème de la décision d'emploi.

A. *Données de la déclaration anglo-américaine.*

a. Les unités affectées par l'Angleterre à la force commune resteront anglaises (le texte parle au paragraphe 8 de « ces forces britanniques »), les *Polaris* seront tous achetés par la Grande-Bretagne qui en gardera la propriété comme des sous-marins. Les engins seront servis par un personnel exclusivement britannique.

b. En revanche, on voit mal le sens précis de la formule utilisée dans ce même paragraphe pour le droit d'emploi indépendant dans le cas où les « intérêts nationaux suprêmes » sont en jeu. Les Anglais nous disent officieusement que M. Macmillan a employé avec M. Kennedy la formule « indépendance et interdépendance ». D'autre part, le Foreign Office affirme que « les arrangements qui sont prévus pour la contribution britannique à la force commune sont les mêmes, en ce qui concerne plans et objectifs, que ceux qui lient actuellement le Bomber Command au S.A.C. américain [1] ».

B. *Questions posées.*

a. La question essentielle est celle de la décision d'emploi pour la force commune. Sans être « intégrée » au sens strict, elle est faite pour être employée en bloc. Or, aussi bien pour la phase initiale que pour la phase définitive, rien n'est indiqué dans la déclaration sur la manière dont sera prise cette décision d'emploi.

b. Les autres gouvernements de l'Alliance interviendront-ils aussi ? Sera-ce là un cas d'application des « directives » (*guidelines*) dont les Américains ont introduit la notion avant le Conseil d'Athènes en mai dernier ? [2] Ou bien auront-ils à admettre, comme ils ont dû le faire pour les plans d'intervention à Berlin, que, dans ce cas, ce sont les puissances atomiques qui entraînent les autres ?

IV. Problèmes stratégiques et politiques.

A. *Données de la déclaration anglo-américaine.*

a. M. Macmillan a souscrit à plusieurs formules déjà prônées par les Américains. Elles mettent l'accent sur « l'occasion de développer la cohésion politique », de conclure « des accords plus étroits » (paragraphe 5), et affirment que « en termes de stratégie, la défense atomique de l'Alliance atlantique est indivisible » (paragraphe 9).

b. La déclaration marque pour l'Angleterre une participation croissante à l'Alliance atlantique. À l'heure présente, trois sur quatorze escadrons du Bomber Command anglais sont affectés à l'O.T.A.N. Le nombre d'escadrons affectés à la force commune serait plus élevé. Au fur et à mesure du

[1] Strategic Air Command, lié ici au Bomber Command britannique (force aérienne britannique de bombardement).

[2] Sur la session ministérielle de l'O.T.A.N. à Athènes du 4 au 6 mai précédents et l'intervention du secrétaire américain à la Défense, voir l'*Année politique 1962*, p. 461; *D.D.F.*, 1962-I, n°s 187 (note).

passage de l'aviation à la marine, la proportion de cette affectation augmentera rapidement.

Les conséquences en apparaissent dans la déclaration elle-même. L'expression « objectifs choisis suivant les plans de l'O.T.A.N. » est employée pour la phase initiale (paragraphe 6) et l'engagement de ne se servir des *Polaris* britanniques que « pour les buts de la défense internationale » figure au paragraphe 8. Il est indiqué, mais cela n'a pu être vérifié, que l'accord anglo-américain prévu pour les *Skybolt* comportait des dispositions analogues.

c. Les Américains de leur côté ont marqué une certaine évolution. Ils ont fait une offre précise de force multilatérale au lieu d'attendre comme précédemment que leurs partenaires européens la formulent. D'autre part, c'est le sous-marin à *Polaris* qui fait l'objet de cette offre alors que jusqu'à présent, ils se réservaient l'usage exclusif de cette arme stratégique. En forçant non sans brutalité une décision, ils sont donc allés eux-mêmes plus loin qu'ils ne l'avaient encore fait.

B. *Questions.*

a. L'important serait de savoir comment seront établis les plans stratégiques de cette force commune. Le président Kennedy paraît désormais envisager de donner à la France un rôle spécial aux côtés de la Grande-Bretagne. Jusqu'où irait-il dans cette voie et l'existence d'une éventuelle force tripartie entraînerait-elle un rôle particulier des Trois pour la stratégie de l'Alliance ?

b. Quelle est actuellement l'évolution de la stratégie américaine ? Nous avons des raisons de craindre, en lisant la déclaration, que ce soit dans le sens préconisé par M. McNamara à l'encontre du général Norstad. Au lieu d'un déploiement d'engins sur le sol européen et précisément en République fédérale, le choix est fait en faveur d'une force navale, avec toutes les conséquences que cela comporte, notamment vis-à-vis de l'Allemagne. M. Macmillan a d'autre part souscrit à une formule employée par M. McNamara au dernier Conseil ministériel de l'O.T.A.N. [1] qui inverse le rôle des forces atomiques et conventionnelles : la force atomique devient bouclier; la force conventionnelle, l'épée. Enfin, et bien que cela soit moins net, on peut se demander si en prévoyant l'affectation progressive des armes atomiques tactiques à une force commune, c'est-à-dire en les soustrayant à la responsabilité des troupes du front allemand qui en disposent à l'heure actuelle, on ne fait pas les premiers pas vers ce regroupement des armes tactiques dont nous savons depuis Athènes qu'il est une des préoccupations du secrétaire à la Défense américain.

c. Il apparaît en revanche que le président Kennedy n'a pas accepté la doctrine d'internationalisation totale que préconisaient certains de ses conseillers, qui étaient préoccupés avant tout d'empêcher à l'avance toute revendication allemande à la possession d'une force atomique nationale.

[1] Du 13 au 15 décembre 1962 à Paris (l'*Année politique 1962*, p. 607-608). Intervenant le 14, M. McNamara avait souligné la nécessité d'augmenter les forces classiques, montrant que la force nucléaire ne pouvait prévenir tous les plans d'agression.

Dans la mesure où le plan anglo-américain est plus une juxtaposition, une union de forces nationales, qu'une intégration complète, on peut estimer que la primauté a été donnée au règlement du problème créé par les besoins anglais plutôt qu'au problème allemand. La question se pose donc de savoir ce que sera la réaction du gouvernement de Bonn. Va-t-il renouveler sa demande d'une force réellement multinationale, à laquelle il ne lui serait pas interdit d'espérer participer un jour ?

d. Quel sera le rôle des autres membres de l'O.T.A.N. ? En supposant que les participants à la force commune constituent une instance supérieure, quel doit être, dans la conception américaine de l'indivisibilité de la défense, le rôle des autres alliés dans l'élaboration de la stratégie ?

Que veut dire Washington en prévoyant au sein de l'Alliance « de nouveaux accords entre les nations de l'Alliance » (paragraphe 5) et cette « consultation très étroite avec les autres alliés de l'O.T.A.N. » (paragraphe 7) ?

e. L'accord de Nassau aura-t-il des incidences sur la coopération bilatérale franco-anglaise dans le domaine stratégique et dans le domaine de la production d'armements ? Ne rend-il pas plus difficile une éventuelle production en commun d'avions et de fusées lourdes ?

f. Enfin, l'accord entre-t-il dans le cadre de la politique américaine de non-dissémination des armes atomiques ? La question avait été posée à des experts américains à propos du plan de force multinationale « intégrée » qui avait été présenté à l'O.T.A.N. Ces experts avaient répondu que jusqu'à présent, les États-Unis avaient toujours vis-à-vis des Soviétiques réservé le cas des forces multinationales comme ne créant pas à proprement parler une dissémination d'armes atomiques. Ils ont reconnu que l'affaire n'était pas claire et demandait à être précisée.

Conclusions

Cette première analyse d'un document encore assez obscur paraît suggérer l'existence de deux éléments positifs pour la France.

1° Notre pays est reconnu par les États-Unis en tant que puissance atomique, se voit offrir les mêmes avantages que le Royaume-Uni et ranger au sein de l'Alliance atlantique dans la catégorie la plus élevée.

2° Il peut y avoir un avantage technique à l'achat des engins *Polaris*. À un prix de revient unitaire moindre, l'engin américain permettrait à nos experts de gagner plusieurs années dans la science balistique. La question reste de savoir si ce gain de temps nous permettrait d'assurer ultérieurement notre indépendance à l'égard des fournitures américaines.

Le problème qui se pose à nous est en fait le suivant : dans son programme de force de frappe, la France a prévu un aspect naval et même, plus précisément, la construction de sous-marins porteurs d'engins. Y aurait-il ou non avantage à adopter, pour cette partie de notre force de frappe, la solution constituant à acheter un certain nombre d'engins *Polaris* ? On peut imaginer certains avantages : possession d'un engin efficace

et possibilité d'acquisition de diverses techniques américaines, mais aussi des inconvénients : pendant un temps au moins, dépendance à l'égard des États-Unis pour la livraison des ogives, donc l'approvisionnement d'une partie de la force française.

(Questions atomiques. O.T.A.N.)

216

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5078 à 5084. *Londres, 31 décembre 1962.*
Très secret. Réservé.
(*Reçu :* 23 h. 55.)

J'ai vu cet après-midi sir Harold Caccia que je désirais interroger sur les accords de Nassau [1]. Il m'en a exposé les dispositions essentielles avec beaucoup de franchise.

Il m'a d'abord expliqué que les États-Unis se trouvaient eux-mêmes à un tournant de leurs conceptions stratégiques. Ils avaient autrefois recherché une diversification de leurs forces de frappe en concevant le *Skybolt* pour l'air, le *Minuteman* sur terre et le *Polaris* pour la mer, mais avaient dû faire un choix devant la charge énorme que représentait la construction simultanée de ces trois systèmes d'armes. Devant l'abandon du *Skybolt* [2] et le choix qui leur était offert entre les deux autres systèmes, les Anglais n'ont pas hésité à choisir le *Polaris*.

Le sous-secrétaire permanent, comparant les avantages respectifs du *Skybolt* et du *Polaris*, a souligné que, dans les deux cas, la Grande-Bretagne dépendait des États-Unis pour la fourniture de l'engin et du système de guidage et que, dans les deux cas, elle devait fabriquer elle-même le véhicule (avion, sous-marin) et la tête nucléaire. À la différence du *Skybolt* qui sera périmé avant la fin des années 1970, le *Polaris* aura une plus longue durée et une beaucoup plus grande invulnérabilité. La Grande-Bretagne estime qu'en achetant les engins *Polaris* et leur système de guidage, elle fait une très grosse économie, puisque la mise au point de cette fusée aurait coûté 800 millions de dollars aux États-Unis. En dépensant des sommes comparables, la Grande-Bretagne pourrait bien concevoir une fusée analogue, mais elle ne serait pas sûre de réaliser un système de guidage qui ne soit pas défectueux. C'était donc un bon placement.

Sur les conditions dans lesquelles le gouvernement britannique disposerait de l'arme ainsi fournie, sir Harold Caccia a tout d'abord souligné

[1] Sur la conférence de Nassau et ces accords, voir ci-dessus les n°s 209 (et note), 211, 215.

[2] Sur l'affaire des *Skybolt*, voir l'*Année politique 1962*, p. 606-607. L'abandon de sa construction fut décidé à Nassau : voir ci-dessus le n° 205.

l'entière appréciation qu'il avait des cas où « des intérêts nationaux suprêmes seraient en jeu ». Il a cité comme exemple l'hypothèse de Koweit [1]. Si, dans un conflit au sujet de Koweit, les Soviets, comme à Suez, menaçaient de leurs fusées la Grande-Bretagne, celle-ci pouvait aussitôt mettre en ligne ses *Polaris*. Comme je lui demandais si la Grande-Bretagne disposerait de la même latitude au cas où les Soviets feraient pression sur elle dans la zone O.T.A.N., à Berlin par exemple, et en imaginant que les États-Unis ne veuillent pas engager le conflit à ce moment-là, rien ne s'y opposerait, m'a-t-il dit, à partir du moment où le gouvernement soviétique menacerait la Grande-Bretagne.

Quant à l'emploi de cette force de frappe dans le cadre de l'O.T.A.N., mon interlocuteur m'a précisé que l'accord conclu prévoyait que le commandant suprême de l'O.T.A.N. ne pouvait recourir à la force multilatérale que sur décision conjointe du président des États-Unis et du Premier ministre anglais. Il y aurait deux doigts sur la gâchette, trois si nous adhérions à l'accord. Il n'était pas question de subordonner cet emploi à la décision des Quinze. Le rôle des autres puissances de l'O.T.A.N. dans l'emploi de cette force multilatérale n'avait pas été défini à Nassau. La question allait être soumise au Conseil de l'O.T.A.N., mais sir Harold Caccia m'a dit que la seule chose envisagée au profit des puissances non atomiques était de mettre éventuellement à leur disposition quelques sous-marins qui pourraient être dotés d'équipages mixtes, mais dont l'emploi continuerait à dépendre d'une décision, soit des deux, soit des trois puissances atomiques de l'Alliance.

Comme je lui faisais remarquer que du fait de l'organisation commune de cette force, et de la définition en commun des objectifs, l'hypothèse où la Grande-Bretagne utiliserait ses *Polaris* dans la zone O.T.A.N. sans être d'accord avec les États-Unis était purement théorique, il m'a dit que le gouvernement britannique prévoyait d'avoir, comme il l'a déjà pour le *Bomber Command* [2], un plan d'objectifs anglo-américains et un plan d'objectifs purement anglais.

Enfin, le sous-secrétaire permanent m'a dit en terminant que la Grande-Bretagne était décidée à mettre au point l'engin *Blue Steel* [3] pour prolonger la vie de sa force de bombardiers, dont la plus grande part resterait sous contrôle purement britannique, et que le gouvernement britannique allait faire étudier sous quelle forme il pourrait continuer à construire un *deterrent* purement national. Rien ne s'y opposait dans les accords de Nassau, c'était uniquement une question de moyens et d'argent.

[1] Sur l'affaire de Koweit, voir *D.D.F.*, 1961-I, n°s 306, 309 ; 1961-II, n°s 7, 13.

[2] *Bomber Command* : force aérienne britannique de bombardement ; elle ne représente qu'une partie de la *Royal Air Force*. Le *Bomber Command* est composé de bombardiers moyens de la série *V* (*Vulcan, Victor, Vaillant*), pourvus d'un armement nucléaire américain. Une force de trois escadrilles, prise sur le *Bomber Command*, est affectée à l'O.T.A.N. ; elle reçoit sa mission de guerre du S.A.C.E.U.R., mais reste sous commandement opérationnel du *Bomber Command* britannique.

[3] *Blue Steel*, fusée air-sol de bombardement, sans survol de l'objectif, qui équipait les bombardiers de la série V et que les Britanniques comptaient remplacer par le *Skybolt* en 1964. Les Britanniques avaient, en 1960, passé un accord avec les États-Unis pour la livraison de l'engin balistique *Skybolt*, fusée air-sol de portée de mille miles pour équiper les bombardiers britanniques munis, à l'époque, du *Blue Steel*.

Tout au long de son exposé, j'ai senti que sir Harold Caccia, qui a toujours été un partisan sans réserve du *deterrent* national, était très sincèrement désireux de me convaincre que la solution adoptée à Nassau était la meilleure possible au stade actuel pour conserver sous contrôle national une arme suffisamment efficace et celle qui réservait le mieux l'avenir.

Il a plusieurs fois répété qu'il espérait que la France n'écarterait pas cette solution sans y avoir mûrement réfléchi.

(Pactes. PAN 8-1 sd. Armes nouvelles. Force multilatérale. Polaris. Accords de Nassau.)

217

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7213 à 7223.
Secret. Réservé.

Washington, 31 décembre 1962.

(*Reçu :* le 1er janvier 1963, 1 h. 45.)

Le président des États-Unis m'a invité à déjeuner avec lui sur son yacht à Palm Beach le 29 décembre. Au cours du repas que nous avons pris en tête-à-tête, il m'a longuement entretenu des récentes conversations de Nassau [1] et de l'offre contenue dans son dernier message au général de Gaulle.

M. Kennedy a insisté sur l'esprit qui avait inspiré son initiative : il s'agissait d'une part d'aider l'Angleterre et la France à se doter d'une force atomique efficace, susceptible d'être employée soit au bénéfice de l'Alliance occidentale, soit de façon individuelle, au cas où les intérêts supérieurs français ou britanniques seraient menacés. Le Président souhaitait d'autre part trouver une formule qui décourageât les autres puissances atlantiques de créer à leur tour des forces nucléaires dont la multiplication comporterait à ses yeux un sérieux danger pour la paix. À cet égard, l'offre de Nassau était une « ouverture » (*opening*), une sorte de cadre dont il espérait que la France voudrait bien examiner et discuter le contenu.

1. La possibilité pour l'Angleterre et la France d'utiliser par une décision unilatérale les sous-marins *Polaris* dans les cas où seraient mis en cause leurs intérêts supérieurs devrait être assurée sans conteste. C'est ainsi que les équipages des sous-marins seraient entièrement britanniques ou français. Dans les cas de menace aux intérêts supérieurs, ils n'obéiraient qu'aux commandements nationaux. Ils pourraient agir seuls, sans avoir recours aux systèmes radio-électriques étrangers. Les interprétations limitatives du

[1] Sur les conversations Kennedy-Macmillan de Nassau, qui se déroulèrent du 18 au 21 décembre, voir l'*Année politique 1962,* p. 608-610; ci-dessus les nos 209 (et note), 211, 215, 216.

correspondant du *Times* de Londres [1] sont catégoriquement démenties par le Président, comme par mon collègue britannique que j'ai eu l'occasion de voir également.

À titre d'exemple, le Président a cité le cas de Suez ou celui de Koweit [2]. Si par suite d'une action autonome de la France ou de l'Angleterre, action n'intéressant pas directement les États-Unis, ces pays étaient menacés par des fusées soviétiques, ils pourraient, pour éviter le chantage de l'adversaire, décider d'employer à leur tour leurs *Polaris* contre Moscou ou Kiev.

2. Le fait pour l'Angleterre ou la France d'accepter le système du *Polaris* ne limiterait en aucune façon leur droit de construire d'autres forces nucléaires nationales, exemptes de toute servitude, par leurs propres moyens. M. Kennedy a reconnu toutefois que l'exécution simultanée de deux programmes aussi vastes imposerait sans doute à nos économies des charges financières exorbitantes.

3. Les conditions de fonctionnement efficaces d'une force multilatérale dite « atlantique » ou « européenne » restent à déterminer. Le Président ne sait pas qui la commandera, qui prendra la décision de l'utiliser. Mais il est indispensable, selon lui, pour calmer les ambitions nucléaires de certains États européens et avant tout de l'Allemagne, de leur donner le sentiment qu'ils auront une force atomique à leur disposition, « un doigt européen appuyé sur la détente pouvant en déclencher l'emploi ».

J'ai dit à M. Kennedy que j'étais sceptique : la formule n'a jamais été trouvée et d'autre part, comment imaginer qu'à la longue, d'autres puissances de l'Europe, et les Allemands les premiers (bien que nous ne le désirions nullement), ne cherchent pas à posséder eux-mêmes l'arme nucléaire ?

Le Président n'est pas convaincu. Il croit que les trois puissances, en offrant un accord du genre de celui esquissé à Nassau, peuvent espérer empêcher la prolifération des forces atomiques.

4. M. Kennedy reconnaît que la situation de la France dans ce domaine n'est pas identique à celle de l'Angleterre. La France a maintenu son entière indépendance. En même temps, elle est moins avancée que sa voisine. Il est difficile de déterminer plusieurs années à l'avance si et quand son industrie sera capable de produire la tête thermonucléaire qui pourra s'adapter aux fusées *Polaris*, et le sous-marin atomique susceptible de les porter. Il sait que nous ne demandons rien, mais j'ai eu le sentiment que l'Amérique, dans ce domaine de la coopération atomique avec la France où elle a toujours été négative, pourrait évoluer.

À l'issue de cette conversation, mon sentiment est que le président des États-Unis souhaite vivement qu'aucune position définitive ne soit prise par

[1] Le 26 décembre, un article du correspondant du *Times* à New York affirmait que la poursuite du programme des *Skybolt* aurait coûté moins cher que l'achat des *Polaris*. Il ajoutait que, juste avant la rencontre de Nassau, Londres avait changé d'attitude et était disposé à demander des *Polaris*, mais que les Américains n'en furent pas avertis; M. Kennedy commença la discussion en offrant de poursuivre le programme *Skybolt*, avant de proposer un substitut : le *Hount Dog*. Pour le *Times*, le choix fait par M. Macmillan signifiait que la Grande-Bretagne serait dépourvue d'armes de dissuasion pour quelques années.

[2] Sur l'affaire de Koweit, voir *D.D.F.*, 1961-I, nos 306, 309; 1961-II, nos 7, 13.

nous avant qu'une discussion approfondie de la proposition américaine et de ses implications stratégiques, politiques et financières n'ait eu lieu.

Au cours de notre entretien du 29 décembre, M. Kennedy m'a dit qu'il avait lu l'article publié cette semaine dans *Candide* par le général Gallois [(1)]. Il en déplorait le ton et regrettait les soupçons qu'il faisait peser sur les intentions américaines.

« Il est possible, m'a déclaré le Président, de justifier une force de frappe française autonome – mais pas avec les arguments qu'emploie le général Gallois. Il est inexact, en particulier, d'affirmer que le général Taylor ne recommande pas dans son livre l'emploi de la force de dissuasion des États-Unis pour la défense de l'Europe occidentale. Il s'agit là en effet d'un intérêt vital des États-Unis. L'emploi de l'arme atomique pour empêcher que l'Europe ne tombe sous la domination de l'Est est et demeurera un élément essentiel de la politique des États-Unis. »

J'avais déjà eu l'occasion de signaler (mon télégramme n°s 4243-4246 du 1er août 1962 [(2)]) l'interprétation erronée donnée par la presse aux écrits et aux doctrines du général Taylor.

M. Kennedy, au cours de notre conversation, s'est montré fort inquiet du sort de M. Macmillan. S'il est écarté du pouvoir, avec le parti conservateur, il faut craindre de voir des forces nouvelles jouer en Angleterre contre les vrais intérêts de l'Europe et de l'Alliance occidentale.

La tendance qui cherche à retirer les forces anglaises du continent, à accepter la fin des expériences atomiques sans contrôle, à reconnaître l'existence de l'Allemagne de l'Est et à se montrer « mou » à l'égard de Moscou, risque de l'emporter à Londres.

L'évolution des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun pèsera sans doute d'un grand poids sur l'avenir politique de l'actuel Premier ministre.

J'ai rappelé à M. Kennedy que la France ne souhaitait nullement un échec de ces négociations. Encore fallait-il qu'elles n'aboutissent pas à la destruction des accords européens qu'avec tant de peine, nous avons mis sur pied. Or, si les Anglais acceptent en principe ces accords, dans la négociation quotidienne, ils s'accrochent à des clauses d'exception qui en marqueraient la fin. Il semble que l'Angleterre n'ait pas encore compris les règles de la Communauté européenne. Saura-t-elle faire à temps sa conversion pour sauver le parti au pouvoir et sa politique générale ? Nul ne pouvait l'assurer aujourd'hui.

(Pactes. PAN 8-1 sd. Armes nouvelles. Force multilatérale. Accords de Nassau.)

[(1)] Article qui rappelait certaines paroles attribuées au général Taylor, chef de l'État-major interarmées des États-Unis. « Il ne serait pas crédible... que nous utilisions nos forces de représailles atomiques dans un autre but que notre survie nationale. » Les États-Unis ne pouvant que se garantir eux-mêmes, l'Europe pourrait être le jeu de « conflits limités » (Analyse de l'article dans *Le Monde* du 28 décembre, p. 3).

[(2)] Non reproduit, où M. Alphand réfutait l'opinion de certains journalistes suivant laquelle le général Taylor aurait affirmé que les États-Unis n'engageraient leurs forces nucléaires qu'en cas de menace directe à leur encontre.

218

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 38/AS. *Saigon, 31 décembre 1962.*

Le dernier mois de l'année 1962 n'a pas apporté de changement appréciable dans les positions respectives des deux adversaires qui s'affrontent au Vietnam. Si les activités vietcong paraissent parfois diminuer, les attaques gouvernementales contre les bases communistes continuent à se heurter à un ennemi nombreux, bien encadré et bien armé.

Cet équilibre apparent ne saurait cependant rendre compte des modifications profondes intervenues depuis un an dans la structure de l'armée vietnamienne et dans l'organisation politique du pays, et il n'est pas inutile de retracer succinctement l'évolution de la lutte antisubversive durant les douze derniers mois.

Grâce en grande partie à l'aide américaine, qui a commencé à prendre toute son ampleur à partir de février dernier, le gouvernement vietnamien a porté essentiellement son effort sur le développement de ses forces militaires et des éléments auxiliaires, l'organisation de la population et des formations de jeunesse, la création sur l'ensemble du territoire d'un système de hameaux stratégiques, enfin le regroupement et l'encadrement des montagnards des Hauts Plateaux.

L'armée vietnamienne compte aujourd'hui 206.000 hommes. Son encadrement est progressivement renforcé par les officiers sortis des écoles militaires de Dalat (le Saint-Cyr vietnamien), de Thu Duc (École des officiers de réserve) et de Nhatrang (École interarmes), dont les promotions durant l'année 1962 se chiffrent au total à 4.000 officiers et aspirants.

Le gouvernement dispose en outre pour les tâches de sécurité de quelque 90.000 gardes civils (Bao An) et 75.000 miliciens (Dan Ve), auxquels s'ajoutent les membres des formations paramilitaires (40.000 environ).

Désireux sans doute de donner un contrepoids à l'armée après les événements de novembre 1960 [1] et de février dernier [2], le régime s'est en effet employé en 1962 non seulement à renforcer les détachements de milice et de gardes civils, mais aussi à développer les mouvements de jeunesse. Les Jeunesses républicaines, chargées « d'exterminer les féodaux, les colonialistes et les communistes », ajoutent à ce vaste programme celui d'édifier une société nouvelle. En 1962, leur nombre, y compris les brigades féminines, est évalué à 1.300.000 dont 250.000 auraient reçu une éducation militaire.

[1] Sur la tentative de coup d'État des 10 et 11 novembre 1960, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 231 (et note).

[2] Sur le bombardement, le 27 février, du palais présidentiel par deux avions de chasse pilotés par des officiers de l'armée sud-vietnamienne, voir *D.D.F.*, 1962-I, n°s 69 et 72.

La société nouvelle que cette jeunesse est appelée à construire devra, selon le gouvernement de Saigon, s'édifier au Vietnam dans le cadre des hameaux stratégiques. Cette forme d'organisation, avec les regroupements de population qu'elle comporte, est activement poussée. Comme l'indique le bulletin de novembre, plus du tiers des hameaux stratégiques prévus ont déjà été créés, englobant près de 40 % de la population. Les États-Unis, qui ne méconnaissent pas l'importance politique et militaire de cette nouvelle institution, vont porter sur ce programme le principal de leur aide économique durant l'année 1963.

Sur les Hauts Plateaux, l'effort du gouvernement a tendu, en 1962, à soustraire les montagnards à l'influence communiste. Fuyant les exactions vietcong, ou contraints par les forces gouvernementales à quitter leurs villages, 130.000 d'entre eux sont descendus vers les plaines où ils ont été regroupés. Quelque 25.000 montagnards (chiffre cité par les experts américains), formés et armés en commandos par les officiers des *Special Forces*, sont affectés à la défense des hameaux et à la surveillance de la frontière laotienne.

Pour accomplir cette tâche d'organisation du pays, le gouvernement vietnamien a bénéficié d'une aide américaine considérable dans les domaines militaire, financier et économique.

Tout d'abord, l'année 1962 a vu décupler l'importance des effectifs militaires américains au Vietnam qui s'établissent aujourd'hui à plus de 12.000 hommes. Conseillers et techniciens, les Américains contribuent souvent directement à la lutte contre les communistes par le soutien aérien qu'ils apportent à l'armée vietnamienne, en particulier grâce aux hélicoptères dont huit compagnies, soit quelque 160 appareils, sont actuellement basées dans le pays. C'est également à l'aide américaine que les forces vietnamiennes doivent leur équipement en matériel de toute sorte, et notamment en véhicules blindés amphibies (M 112 et M 113) adaptés au théâtre d'opération local.

À cette assistance militaire s'ajoute une aide qui s'applique à tous les aspects du développement de la nation. C'est ainsi qu'au Vietnam, sur un total annuel d'environ 400 millions de dollars, les États-Unis dépensent près de 200 millions pour soutenir la vie économique.

En dépit de cet appui massif, le gouvernement Diem est aux prises avec de graves soucis budgétaires. Outre les dépenses entraînées par la guerre, le Vietnam doit supporter celles de son équipement. Les prévisions budgétaires pour 1963 allouent 50 % des crédits à la sécurité alors que 35 % seulement vont aux dépenses civiles et 15 % au budget spécial de développement économique. Sur un total de dépenses prévues de 27 milliards de piastres et malgré une contribution américaine de près de 10 milliards, un déficit de 4,5 milliards est déjà annoncé.

Dans ce pays essentiellement agricole, de vaste régions échappent au contrôle permanent des autorités, donc à l'impôt, et le gouvernement de Saigon a tendance à taxer lourdement les marchandises importées et à imposer des amendes fiscales et douanières sans proportion avec les infractions commises.

Cette chasse à l'argent, dont les entreprises françaises en particulier ont à souffrir, a découragé les initiatives privées et conduit à entraver les investissements étrangers en 1962. Il est remarquable en outre qu'au budget de 1963, les taxes douanières figurent pour 40 % du montant global des recettes.

*
* *

Durant l'année 1962, l'armée vietnamienne a porté son effort principal de pacification sur la région de l'Ouest, tout en maintenant et en cherchant à étendre son emprise sur les Hauts Plateaux, se réservant de s'attaquer en 1963 au « maquis D », zone d'accès difficile située au nord et à l'est de Saigon et où les communistes possèdent des bases et des dépôts.

De leur côté, les Vietcong continuent à infiltrer par la trop perméable frontière laotienne des cadres de valeur qui conservent à l'organisation subversive son efficacité et son mordant. Les attaques des postes isolés ainsi que les actions terroristes se sont poursuivies, particulièrement dans l'Ouest et dans la région située au sud de Tourane. La voie ferrée trans-vietnamienne a été l'objet de multiples attentats.

Bien que les effectifs vietcong soient difficiles à dénombrer, on estime qu'ils se situent entre 25 et 30.000 alors que le chiffre de 20.000 était couramment cité à la fin de 1961. Cependant, de part et d'autre, les pertes augmentent à mesure que se perfectionnent l'armement et la technique des combattants. En retraçant le bilan de l'année écoulée, les experts américains évaluent à quelque 30.000 le nombre de morts vietcong contre 10.000 tués du côté gouvernemental. Ces estimations sont d'ailleurs contestées par le gouvernement vietnamien, qui maintient que les pertes des forces de l'ordre s'élèvent seulement au quart de celles de l'ennemi.

Ce débat à lui seul atteste le caractère meurtrier de la guerre qui se poursuit, mais on ne saurait y trouver d'indications sur l'issue du conflit. Les pertes gouvernementales correspondent souvent à l'extension de l'activité de l'armée régulière dans des secteurs où elle ne s'aventurait pas jusqu'ici. D'autre part, l'agressivité vietcong se manifeste fréquemment en réaction contre l'organisation des hameaux stratégiques qui, menée à son terme, pèserait sur le destin de la rébellion.

Aux yeux des observateurs étrangers cependant, l'étirement de la guerre risque de comporter des incidences politiques de plus en plus lourdes.

*
* *

Bénéficiant de l'appui américain, le gouvernement de Saigon est assuré contre une défaite militaire, mais il craint que la lutte, en se prolongeant, ne provoque la lassitude de ses protecteurs et que l'opinion aux États-Unis ne prête une oreille complaisante à ceux qui préconisent une solution dans le sens de la neutralisation du pays. Ces craintes sont d'autant plus vives que les relations du régime avec les Américains ne sont pas exemptes de frictions.

La presse officielle ne cesse de dénoncer l'opération politique en cours au Laos [1] comme favorisant la mainmise communiste sur le pays et met en garde ceux qui rêvent d'une solution analogue pour le Vietnam. C'est cette hantise de voir reconnaître une valeur représentative au « Front national de libération [2] » qui a conduit le président Diem à demander à ses concitoyens, dans un de ses messages de nouvel an, de « déployer des efforts en vue de maintenir intacte la solidarité du front de la Liberté et la foi de tous nos amis dans la victoire ».

En cette fin d'année 1962, il est encore trop tôt pour vouloir dresser un bilan de l'efficacité de l'aide des États-Unis au Vietnam. Peut-être un premier résultat aura-t-il été d'obliger les communistes à renoncer à la conquête du Sud par l'action armée, celle-ci ne visant plus, malgré son intensité, qu'à imposer une négociation en vue d'une neutralisation du pays.

Dès le début, l'action entreprise par les États-Unis en faveur du gouvernement de Saigon s'annonçait comme devant être de longue haleine; tout indique pour le moment que l'effort sera poursuivi. Cependant, si « l'investissement » matériel et humain des Américains au Vietnam n'aboutissait pas en 1963 à établir de façon plus concrète l'autorité du gouvernement de Saigon sur son propre territoire, les États-Unis pourraient être amenés à une révision de leur politique dans un sens que ne souhaitent nullement les dirigeants du Sud.

(CLV Sud-Vietnam 1956-1964, n° 144. Chroniques politiques.)

[1] Allusion à la formation, le 23 juin, d'un gouvernement provisoire d'union nationale laotien, et à la signature, le 23 juillet, des accords de Genève instituant la neutralisation du Laos.

[2] Créé en décembre 1960, le F.N.L. menait la guérilla contre le régime sud-vietnamien. Il était dirigé par des natifs du Sud, dont aucun n'était ouvertement communiste; mais la R.D.V.N. en inspirait directement la politique.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

(Les numéros renvoient aux pages du volume)

A

ABBAS (Ferhat), ancien président du G.P.R.A., président de l'Assemblée constituante algérienne, 104, 126, 259, 263 et 264, 368, 453.

ABEBE (général Abbiy), ministre de l'Intérieur éthiopien, 103, 338 et 339.

ABRIAL (Pierre-Marie), secrétaire général de la préfecture d'Ouargla, faisant fonction de préfet, 140.

ACHESON (Dean), ancien secrétaire d'État américain, conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires européennes et les questions de l'OTAN, 311, 315 à 317, 319, 351, 541.

ADENAUER (Dr Konrad), chancelier de la RFA, 9 à 16, 29 et 30, 33 à 41, 43 et 44, 46, 60, 62, 86, 91, 153, 164, 167 et 168, 172, 175 à 184, 213, 217 à 219, 271 et 272, 333, 410, 495, 504, 516, 541, 547, 561, 569, 571.

ADOULA (Cyrille), ministre de l'Intérieur du cabinet Ileo, devenu le 2 août chef du gouvernement du Congo-Léopoldville, 58 et 59, 69 et 70, 73 et 74, 76 et 77, 98, 131, 372, 488 à 491, 576.

AGUERO (Conte), anticastriste cubain, 170.

AHERDANE (capitaine Mahjoubi), ministre marocain de la Défense nationale, 149.

AHIDJO (Ahmadou), président du Cameroun, 266, 337.

AHMED (Bin Yahya Mohammed Hamid ud-Din), imam du Yémen, renversé et tué le 19 septembre 1962, 421.

AÏT AHMED (Dr Hocine), ancien ministre d'État du GPRA, membre du bureau politique du FLN, député à l'Assemblée constituante algérienne, 259 et 260.

AÏT CHAALAL (Messaoud), co-fondateur et ancien président de l'UGEMA, ancien représentant du GPRA à Beyrouth, haut fonctionnaire du ministère algérien des Affaires extérieures, 220.

AL-SÉOUD, dynastie d'Arabie saoudite, 432.

ALFRINK (Mgr Bernardus Johannes), archevêque d'Utrecht, membre de la commission centrale au Concile Vatican II, 381.

ALPHAND (Hervé), ambassadeur de France à Washington, 34, 59, 146, 179, 185 à 187, 189, 283, 307, 312, 314, 318, 334 et 335, 342, 351, 358 et 359, 363, 404, 418, 420, 452, 456, 472, 494, 504, 506 et 507, 509, 604, 606.

[1] Le ministre des Affaires étrangères (M. Couve de Murville), signataire ou destinataire de (presque) toute la correspondance, n'est mentionné que dans les cas où il est cité nommément dans un document.

ALSINA (général), officier rebelle argentin, 501.
ANGUILE (André-Gustave), ministre de l'Economie du Gabon, 325.
ARAMBURU (général Pedro Eugenio), président provisoire d'Argentine de 1955 à 1958, 501 et 502.
ARBENZ GUZMAN (Jacobo), ancien président du Guatemala, 222.
ARGOD (Hubert), ministre conseiller à l'ambassade de France à Alger, 50.
ARIUS, prêtre d'Alexandrie au début du IVe siècle, père de l'hérésie arienne, 209.
ARMAS (colonel Castillo), ancien président d'une junte militaire guatémaltèque, 222.
ARNAUD (Claude), premier conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 53.
AUDIN (Maurice), universitaire, assistant à la faculté des Sciences d'Alger, 368.
AURILLAC (Jean), ministre de France à Tirana, 457.
AYOUB KHAN (maréchal Mohammed), président du Pakistan, 195 à 197, 214 à 217, 323, 343 et 344, 444, 457, 467.

B

BADIVANGA, sénateur congolais du Sud-Kasaï, 490.
BADR (Seif el Islam Mohammed el), souverain du Yémen à la mort de son père, l'imam Ahmed, le 19 septembre 1962, renversé le 27 septembre, 421, 432, 482 et 483.
BAKONGO, ethnie de l'Angola, 287.
BALAFREJ (Ahmed), ministre marocain des Affaires étrangères, 132, 151, 378.
BALEWA (sir Abubakar Tafawa), Premier ministre du Nigeria, 244, 336 et 337.
BANDARANAÏKE (Mme Sirimavo), Premier ministre, ministre de la Défense et des Affaires extérieures de Ceylan, 466, 534.
BAOUAB (Riedha Bach), consul général de Tunisie à Paris, 113.
BARADUC (Pierre), directeur des services d'information et de presse au Département, 17.
BARANYANKA, clan rival de celui du prince Louis Rwagasoré, roi du Burundi, d'ethnie tutsi, 55.
BARBEY (Marc), ambassadeur de France à Kigali et Usumbura, 55, 145.
BARON (Mgr André), recteur de Saint-Louis-des-Français à Rome, 65.
BASDEVANT (Jean), directeur général des Affaires culturelles et techniques au département, 53, 562, 565.
BAUMGARTNER (Wilfrid), ancien ministre des Finances et des Affaires économiques, président de l'Alliance française, administrateur de Péchiney, 99, 234.
BAZAINE (Jean), artiste peintre de l' « Ecole de Paris », 93.
BEA (Mgr Agostino), jésuite, président du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, membre de la commission centrale du Concile Vatican II, 208, 210.
BEAUMARCHAIS (Jacques Delarüe Caron de), ministre conseiller à l'ambassade de France à Moscou puis (novembre) chargé des Affaires d'Europe au département, 562.
BEAUVAIS (Patrice Le Caruyer de), consul général de France à Elisabethville, 591.
BEAUVERGER (Edmond Petit de), ambassadeur de France à Lisbonne, 287.
BEAUX (Marcel), conseiller à la direction des Affaires africaines et malgaches au département, 99.
BEAVERBROOK (William Maxwell Aitken, lord), dirigeant d'un empire de presse britannique, 197, 231.

BEN ALLA (Hadj), premier vice-président de l'Assemblée nationale constituante algérienne, 106, 138, 368.

BEN BARKA (Mehdi), ancien président de l'Assemblée nationale marocaine, leader de l'Union nationale des forces populaires, parti d'opposition au gouvernement marocain, 149.

BEN BELLA (Ahmed), « vice-président » du GPRA, chef du bureau politique du FLN à Tlemcen (22 juillet), puis chef du gouvernement algérien (29 septembre), 50, 104, 106, 138 à 142, 150 et 151, 172, 190 et 191, 219 à 221, 225 et 226, 259 à 264, 304 à 306, 368 et 369, 415, 439, 446, 484, 525.

BEN BOULAID (Mustapha), l'un des dirigeants historiques du FLN-ALN à l'intérieur de l'Algérie, mort avant l'indépendance, 368.

BENHABYLES (Abdelmalek), conseiller politique du ministre algérien des Affaires étrangères, 220, 475.

BEN KHEDDA (Ben Youssef), président du GPRA, hostile à Ben Bella, 50, 106, 150.

BEN M'HIDI (Larbi), l'un des dirigeants historiques du FLN-ALN à l'intérieur de l'Algérie, mort avant l'indépendance, 368.

BEN SEDDIK (Mahjoub), secrétaire général de l'Union marocaine du travail (UMT), 149.

BEN TOBBAL (Lakhdar), « ministre d'État » du GPRA, 106.

BENTOUMI (Amar), ministre de la Justice dans le gouvernement Ben Bella, 487.

BEN YAHIA (Mohammed), ancien directeur de cabinet du président du GPRA, haut fonctionnaire du ministère algérien des Affaires extérieures, 220.

BÉRARD (Armand), ambassadeur de France à Rome, 78, 274.

BIDAULT (Georges), ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président du Conseil, 64.

BINOCHE (Jean), ambassadeur de France à Belgrade (juillet 1962), 135 et 136, 161, 397.

BIRECKI, chef des services culturels du ministère polonais des Affaires étrangères, 49.

BISUKIVO, sénateur congolais, 490.

BITAT (Rabah), l'un des dirigeants historiques du FLN, membre du bureau politique constitué à Tlemcen, puis vice-président du gouvernement Ben bella, 106, 138.

BLANKENHORN (Herbert), ambassadeur de la RFA à Paris, 17, 178.

BLUM (Léon), (1872-1950), secrétaire général de la SFIO, président du Conseil (1936-1938, 1946), 122.

BOCHET (Bernard), conseiller à la direction des Affaires économiques et financières au département, 387.

BOCOUM (Baréma), ministre malien des Affaires étrangères, 306.

BOEGNER (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, 96, 325, 473, 576.

BOHLEN (Charles Eustis), ambassadeur des États-Unis à Paris à dater du 11 août 1962 (succède au général Gavin), 186, 283 et 284, 318, 504, 507 et 508, 510.

BOIDEVAIX (Serge), premier secrétaire à l'ambassade de France à Washington, 244.

BOMBOKO (Justin), ministre des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville, 74, 265, 371 et 372.

BORROMÉE (saint Charles), (1538-1584), archevêque de Milan, joue un rôle actif dans l'application des réformes conciliaires de Trente (1563), 380 et 381.

BOUATTOURA (Tewfik), directeur adjoint de cabinet du ministre algérien des Affaires extérieures, 475.

BOUDIAF (Mohammed), ancien « vice-président » du GPRA, membre du bureau politique du FLN constitué à Tlemcen le 22 juillet, 106, 138.

BOUFFANAIS (Pierre), ministre de France à Bucarest, 5, 67, 92, 113, 151.
BOUHALI, secrétaire général du parti communiste algérien, 225.
BOUKHARINE (Nikolaï Ivanovitch), (1888-1938), théoricien marxiste, membre du Comité central du PC d'URSS, condamné à mort comme opposant au régime, 532.
BOULGANINE (maréchal Nikolaï Alexandrovitch), ancien président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, un des dirigeants du « groupe antiparti », 160.
BOULIN (Robert), secrétaire d'État aux Rapatriés puis (11 septembre 1962) secrétaire d'État au Budget, 172, 485.
BOUMAZA (Béchir), ministre algérien du Travail et des Affaires sociales dans le gouvernement Ben Bella, 476.
BOUMEDIENNE (colonel Houari), chef d'État-major général de l'ALN, ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Ben Bella, 104, 226, 368, 453.
BOURDEILLETTE (Jean), ambassadeur de France à Tel-Aviv, 470.
BOURGUIBA (Habib), président de la République tunisienne, 63 et 64, 156 à 158, 168 et 169, 290, 594 et 595.
BOUZIDA (Me Arezki), député algérien, porte-parole de Belkacem Krim, 260.
BRANDT (Willy), maire-régnant de Berlin-Ouest, 167, 272.
BRAUN (Sigismund von), ambassadeur, représentant de la RFA aux Nations unies, 461.
BREJNEV (Leonid Ilitch), président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, 283, 328, 460.
BRENTANO (Dr Heinrich von), ancien ministre des Affaires étrangères de RFA, président du groupe parlementaire CDU, 15, 33 et 34, 153, 167.
BRIAND (Aristide), (1862-1932), président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 269.
BROGLIE (Louis, duc de), physicien français, prix Nobel de physique en 1929, travaux sur la mécanique ondulatoire, 269.
BROGLIE (prince Jean de), secrétaire d'État à la Fonction publique dans le cabinet Pompidou, l'un des signataires des accords d'Evian, 517, 524, 590.
BRUCE (David K. E.), ambassadeur des États-Unis à Londres, 443.
BULGAKOV, vice-président du Plan roumain, 114.
BUNCHE (Ralph Johnson), sous-secrétaire américain des Nations unies, 372.
BUNDY (McGeorge), conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires de sécurité nationale, 358 et 359, 405, 452 et 453.
BUNDY (William), directeur du service du Commonwealth britannique au département d'État, 572 et 573.
BURGESS (Warren Randolph), ancien ambassadeur des États-Unis à l'OTAN, en retraite, 2.
BURIN DES ROZIERS (Étienne), secrétaire général de la Présidence de la République, 35, 46, 95, 307, 549.
BUSTAMANTE (sir William Alexander), Premier ministre de Jamaïque, 197.
BUTLER (Richard Austen), secrétaire d'État britannique à l'Intérieur et président du parti conservateur, 582.

C

CACCIA (sir Harold), sous-secrétaire permanent au Foreign Office, 441 à 444, 602 à 604.
CANS (Michel), secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au département, 247.

CAPDEVILLE (Pierre), ingénieur-conseil, directeur des études à l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique, membre du Conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aérienne, 290.

CARBONNEL (Éric de), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, 289 et 290, 384, 422.

CARSTENS (Dr Karl), secrétaire d'État à l'Auswärtiges Amt, 17 et 18, 22, 35, 562.

CASTRO (Raul), frère de Fidel Castro, vice-Premier ministre, ministre des Forces armées de Cuba, 360.

CASTRO RUZ (Fidel), chef du gouvernement cubain, 170, 186, 223 et 224, 306, 335, 345 et 346, 354, 358, 361, 365 et 366, 401 et 402, 424, 426, 452, 465, 505 et 506, 512, 527 et 528.

CATTANI (Attilio), secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères, président de la Commission d'étude pour l'Union politique, 10 et 11, 39.

CERNEJ (Darko), ancien ambassadeur de Yougoslavie à Paris, 136, 161.

CHAKRAVARTY (Birendra Narayan), haut-commissaire pour l'Inde au Canada puis (août 1962) représentant permanent de l'Inde aux Nations unies, 466 et 467, 496.

CHAMBERLAIN (sir Arthur Neville), (1869-1940), Premier ministre britannique de 1937 à 1940, 536.

CHAMPAIGNE (Philippe de), (1602-1674), peintre français d'origine flamande, 273.

CHAMPASSAK (prince Boun Oum na), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères laotien jusqu'en juillet 1962, 79.

CHAND (Prem), général indien faisant partie des forces de l'ONU au Congo, 592.

CHARPY (Dominique), secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Europe au département, 147, 163, 165.

CHARVET (Jean-Félix), premier conseiller à l'ambassade de France à Saïgon, 51, 57.

CHATENET (Pierre), président de la commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), 207.

CHELEPINE (Alexandre Nikolaïevitch), vice-président du Conseil des ministres d'URSS, président du comité de contrôle du parti soviétique, 529.

CHENTOUF (Abderrazakh), délégué aux Affaires administratives de l'Exécutif provisoire en Algérie, 139.

CHEN YI (maréchal), membre du Conseil d'État, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 80, 118.

CHERKAOUI (Mohammed), ambassadeur du Maroc à Paris, 378 et 379.

CHESHAM (John Charles Compton Cavendish, lord), secrétaire parlementaire du ministère des Transports britannique, 420.

CHEVALLIER (Mlle), ressortissante française disparue en Algérie, 451.

CHOU EN-LAÏ, Premier ministre de Chine populaire, 321, 340 et 341, 343, 441, 453.

CHOW HUA-MIN, vice-ministre chinois du Commerce extérieur, 430.

CHURCHILL (sir Winston), Premier ministre britannique de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955, 549, 553.

CLAPIER (Bernard), directeur des Relations économiques extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques, 234.

CLAUZEL (Ghislain), ambassadeur de France à Léopoldville, 131.

CLAY (Lucius Dubignon), ancien gouverneur militaire de la zone américaine en Allemagne (1945-1949), représentant personnel du président Kennedy à Berlin jusqu'en mai 1962, 30.

COLOMBANI (Don-Jean), ambassadeur de France à Niamey, 245 et 246.

COLOMBO (Emilio), ministre italien du Commerce et de l'Industrie, représentant son pays à la commission de la CEE, 97, 326 et 327, 479, 481, 577, 588.

CONGAR (R. P. Yves), prêtre dominicain français, consulteur de la commission théologique préparatoire au Concile Vatican II, l'un des principaux rédacteurs du corpus conciliaire, 208.

COPPÉ (Albert), ancien ministre belge, vice-président de la Haute Autorité, 560.

COUDENHOVE-KALERGI (comte Richard N. von), président de l'Union paneuropéenne, 269.

COURCEL (Geoffroy Chodron de), ambassadeur de France à Londres, 153, 229, 293, 370, 401, 420, 441 et 442, 446 et 447, 549, 580, 583, 602.

COUVE DE MURVILLE (Maurice), ministre des Affaires étrangères, 5, 10, 15, 17 et 18, 20 à 29, 35, 45 à 47, 51, 53, 57 à 59, 64, 66 et 67, 75, 79, 83 à 91, 95, 98, 107, 111, 115 et 116, 131, 134, 137, 146, 154 à 156, 168, 180, 185, 189, 195, 221, 229, 234, 250, 253 à 259, 265, 283 à 287, 293, 312, 320 et 321, 324, 328 à 330, 382, 385 à 393, 399, 406, 418, 420, 428, 433, 463, 475, 504 à 510, 520, 535, 549, 553 à 564, 566 à 571, 575 et 576, 580, 583, 594.

CRAWFORD (William Avery), ministre des États-Unis à Bucarest, 8, 113.

CRNOBRNJA (Bogdan), secrétaire général de la Présidence de la République yougoslave, 135.

D

DADDAH (Mokhtar Ould Mohammedoun), président de la République islamique de Mauritanie, 133, 137, 266 et 267.

DEAN (sir Patrick Henry), représentant permanent de la Grande-Bretagne auprès des Nations unies, 173, 488 et 489, 491, 592.

DEBRÉ (Michel), ancien Premier ministre, 47, 406.

DEBRÉ (Robert), père du précédent, professeur de médecine, président de l'Académie de médecine, membre de l'Institut, 406.

DECIRY (Jean), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au département puis (novembre) premier conseiller à l'ambassade de France à Ankara, 93, 152, 160, 162.

DEHOUSSE (Fernand), homme politique belge, ancien président du Conseil de l'Europe, 15.

DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, 324, 408, 419, 429.

DELABALLE (Christian), secrétaire général du secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 524.

DELAHAYE (Yves), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au département, 20.

DELP (Père Alfred), jésuite allemand, fusillé par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale, 273.

DENNERY (Étienne), ambassadeur de France à Tokyo, 382, 388.

DESAI (Shri Morarji Ranchhodji), ministre des Finances indien, 344, 444.

DIARRA (Mamadou), secrétaire du parti malien de l'Union soudanaise, 468.

DIDOUCHE (Mourad), l'un des chefs historiques du FLN-ALN, mort avant l'indépendance, 368, 445.

DIEFENBAKER (John George), Premier ministre canadien, 195, 197, 230.
DIEM : *voir* NGO DINH DIEM.
DILLON (Clarence Douglas), secrétaire au Trésor des États-Unis, 255.
DIORI (Hamani), président de la République du Niger, 245.
DIUR (Dominique), ministre du Katanga à Paris, 371.
DIXON (sir Pierson John), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 58, 549, 584.
DOBRYNINE (Anatoli Fedorovitch), ambassadeur d'Union soviétique à Washington, 61, 166, 200, 373, 418, 507.
DORJI WANGCHUK (Jigme), Premier ministre du Bouthan, 322.
DORTICOS (Oswaldo), président de Cuba, 361.
DOWLING (Walter Cecil), ambassadeur des États-Unis à Bonn, 30, 182.
DRAGHICI (général Alexandre), vice-président du Conseil roumain et ministre des Affaires intérieures, 92.
DRNDIC (Ljoubo), directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères yougoslave, 54.
DROMER (Jean), conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères, 330.
DUBUISSON (Marcel Georges), recteur de l'Université de Liège, président de l'Académie royale des Sciences, 491.
DU GARDIER (Roger Robert), ambassadeur de France à La Havane, 143 et 144, 148, 169, 320, 424, 526.
DULLES (Foster Rhea), ancien secrétaire d'État américain sous la présidence Eisenhower, 30, 33, 43.
DURAND (Bernard), directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, 562.
DÜRER (Albrecht), (1471-1528), peintre et graveur allemand, 213.
DUVAL (Mgr Léon-Étienne), archevêque d'Alger, 291 à 293, 304, 445 et 446.

E

ECKARDT (Felix von), chef du service de presse et d'information de l'Auswärtiges Amt, 12.
EISENHOWER (général Dwight David), ancien président des États-Unis (1953-1961), 1 et 2, 29, 34, 182, 243, 549.
EL-BAYDHANI (Abdel Rahman), vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères yéménite, 421.
EL-FASSI (Allal), ministre d'État marocain aux Affaires islamiques, 126.
EL-JAIFY (Hamoud), ministre de la Défense yéménite puis (31 octobre 1962) chef de la délégation yéménite auprès du commandement militaire conjoint au Caire, 421.
EL-MADANI (Tawfik), délégué permanent du GPRA auprès de la Ligue arabe puis (27 septembre 1962) ministre algérien des Habous, 446.
EL-SALLAL (général Abdullah), président du Conseil de la révolution yéménite puis (28 septembre 1962) président de la République arabe du Yémen et (31 octobre) Premier ministre, 421 et 422.
ELIAS (Robert), ministre syrien des Travaux publics, 560.
EPICHEV (général Alexeï Alexeïevitch), ambassadeur de l'Union soviétique à Belgrade puis (mai 1962) chef du bureau politique de l'Armée et de la Marine, 399.

ERHARD (Dr Ludwig), vice-chancelier et ministre de l'Economie de la RFA, 218.
ERKIN (Feridur Kemal), ministre des Affaires étrangères de Turquie, 21.
ERROLL (Frederick James), président du « Board of Trade » britannique, 581.
ES-SAÏD (Nouri), Premier ministre irakien, assassiné en juillet 1958, 67.

F

FALAIZE (Pierre-Louis), ambassadeur de France à Vientiane, 277, 415.

FANFANI (Amintore), président du Conseil italien, 10 et 11, 13, 24, 29, 31, 36, 38 à 41, 62, 91, 110, 274, 547.

FARÈS (Abderrahmane), ancien président de l'Assemblée algérienne, président de l'Exécutif provisoire (jusqu'au 27 septembre 1962), 50 et 51, 106 et 107, 138 et 139, 142, 190 à 193, 219, 224 à 226, 261, 424.

FAURE (Maurice), ancien ministre, député, président du groupe du Rassemblement démocratique à l'Assemblée nationale, 15.

FAYAT (Henri), ministre adjoint belge des Affaires étrangères, 481.

FAYÇAL (émir), frère du roi Séoud d'Arabie saoudite, Premier ministre et (31 octobre 1962) ministre des Affaires étrangères, 432 et 433.

FECHTER (Peter), jeune Berlinois de l'Est abattu lors de sa fuite vers l'Ouest, 164, 373.

FERNAND-LAURENT (Jean), consul général de France à Hambourg puis (juillet 1962) premier conseiller à Alger, 211, 454.

FETTAL (Mustapha), préfet de police d'Alger, 190.

FINLETTER (Thomas Knight), représentant permanent des États-Unis à l'OTAN, 2, 82.

FOCCART (Jacques), secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches à la Présidence de la République, 247 et 248.

FORRESTAL (Michael V.), chargé de suivre les afffaires d'Asie à la Maison Blanche, 573 et 574.

FOUCHET (Christian), haut-commissaire de la République en Algérie puis (septembre 1962) ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Information puis (décembre 1962) ministre de l'Education nationale, 10, 111, 177, 542, 546 à 548, 553.

FRAGOSO, directeur général des Affaires politiques au ministère portugais des Affaires étrangères, 287.

FRANÇOIS-PONCET (André), ambassadeur de France à Berlin de 1931 à 1938 puis haut-commissaire de France en RFA (1949-1955), 269.

FREEMAN (Orville Lethrop), ministre de l'Agriculture américain, 507.

FRINGS (Mgr Joseph), archevêque de Cologne, membre de la commission centrale du Concile Vatican II, 381.

FROMENT-MEURICE (Henri), conseiller des Affaires étrangères puis sous-directeur à la direction d'Europe au département, 83, 185, 198, 374, 492.

FRONDIZI (Dr Arturo), président de la République argentine, 501.

FURLER (Dr Hans), homme politique allemand, président de l'Assemblée européenne, 15.

G

GAITSKELL (Rt. Hon. Hugh Todd Naylor), leader du parti travailliste britannique, 231 et 232, 293, 295 à 303, 582.

GALBRAITH (John Kenneth), professeur, ambassadeur des États-Unis à New Delhi, 572 et 573.

GALLOIS (général Pierre-Marie), spécialiste des études stratégiques, en retraite, depuis 1958 directeur commercial aux Avions Marcel Dassault, 606.

GANDHI (Mohandas Karamchand), (1869-1948), philosophe et homme politique indien, leader du mouvement d'indépendance nationale, 457.

GARDINER (Robert), représentant ghanéen du secrétaire général de l'ONU au Congo-Léopoldville, 131, 286, 372, 488.

GARNIER (Jean-Paul), ambassadeur de France à New Delhi, 321, 340, 343, 431, 496, 533.

GAULLE (général Charles de), président de la République, 9 à 17, 24, 29 à 31, 33 à 37, 39 à 41, 44 à 48, 60, 62 à 65, 69 à 75, 84, 87 et 88, 91, 95 et 96, 110 à 112, 123, 131 à 133, 135 et 136, 142, 145, 154 à 156, 158, 161, 164, 168, 172 à 175, 177 à 184, 187 à 190, 193, 200, 212, 214 à 217, 226 à 228, 235 à 243, 247 et 248, 250 à 253, 257, 268 à 276, 307, 311, 315 à 319, 330 à 334, 338, 340, 351, 370 et 371, 378 et 379, 389, 392 à 397, 405, 410, 441 et 442, 446 à 448, 462 et 463, 482 et 483, 501 et 502, 504, 511 à 517, 535 à 553, 559, 561, 570 et 571, 578 à 581, 583 et 584, 594 et 595, 604.

GAULLE (Yvonne de, née Vendroux), femme du président de la République, 175, 211, 213.

GAVIN (général James M.), ambassadeur des États-Unis à Paris, 226 à 228, 318.

GBENYE (Christophe), leader de l'opposition lumumbiste au Congo-Léopoldville, ancien vice-Premier ministre, 490.

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), président du Conseil d'État et Premier secrétaire du parti ouvrier roumain, 7, 9, 342.

GILLET (Guillaume), architecte en chef français des bâtiments civils et palais nationaux, 93.

GILPATRIC (Roswell Leavitt), secrétaire adjoint à la Défense américain, 185, 219.

GIROUD (Mgr François Fleury), vicaire général de la cathédrale d'Alger, 291, 293.

GISCARD D'ESTAING (Valéry), ministre des Finances et des Affaires économiques, 100, 250, 253, 255, 475.

GIZENGA (Antoine), ancien chef du gouvernement lumumbiste de Stanleyville, ancien vice-président du Conseil dans le cabinet Ileo, arrêté et incarcéré en janvier 1962, 490.

GLOBKE (Dr Hans), secrétaire d'État à la Chancellerie de RFA, 180, 271.

GOETHE (Johann Wolfgang von), (1749-1832), penseur et écrivain allemand, 271.

GOKA (F.K.D.), ministre des Finances et du Commerce ghanéen, 197.

GOMULKA (Wladyslaw), Premier secrétaire du Comité central du parti ouvrier polonais (POUP), 47.

GOODWIN (Richard), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires interaméricaines, 144.

GORBACH (Dr Alfons), chancelier fédéral autrichien, 3, 5, 61.

GORCHKOV (amiral Sergueï Georgievitch), vice-ministre de la Défense et commandant en chef de la Marine soviétique, 399.

GORSE (Georges), ministre de la Coopération jusqu'en novembre 1962, 97, 100, 326.

GORSE (Roger), conseiller commercial près l'ambassade de France à Belgrade, 162.

GOURAUD (général Michel), ancien commandant de la Légion territoriale et du corps d'armée de Constantine, 94.

GRANDVAL (Gilbert), ministre du Travail, 475 et 476.

GREWE (Dr Wilhelm G.), ambassadeur d'Allemagne à Washington puis (septembre 1962) à l'OTAN, 29, 179, 183, 218.

GRIMOND (Rt. Hon. Joseph), membre du Parlement britannique et leader du parti libéral, 293.

GROEPPER (Dr Horst), secrétaire général de l'Auswärtiges Amt puis (octobre 1962) ambassadeur de la RFA à Moscou, 218.

GROMYKO (Andreï Andreïevitch), ministre des Affaires étrangères soviétique, 3, 6 à 8, 27 et 28, 83 à 89, 116, 200, 310, 361, 373 à 378, 408, 418, 493, 521, 536.

GUIDI (Ange Paul), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires africaines et malgaches au département, 265.

GUILHOU (Daniel), secrétaire adjoint des Affaires étrangères à la direction d'Europe au département, 208.

GUILLAUME (général Augustin), ancien résident général de France au Maroc (1951-1954), ancien chef d'état-major général des forces armées (1954-1956), 134.

GUILLON (Jean), secrétaire des Affaires étrangères détaché auprès du ministère d'État chargé des Affaires algériennes puis (septembre 1962) chef de cabinet du ministre de l'Information puis (décembre 1962) chef de cabinet du ministre de l'Education nationale, 287.

GUIRINGAUD (Louis de), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes au département puis ministre délégué, haut représentant adjoint à Alger, 50, 291, 367.

H

HAAKON VII (prince Charles de Danemark), élu roi de Norvège en 1905, 275.

HAGUIWARA (Toru), ambassadeur du Japon à Paris, 252 et 253, 255, 258, 382, 386 à 388.

HAIG (maréchal Douglas, comte de Bemersyde), commandant de 1915 à 1918 les troupes britanniques engagées sur le sol français, 538.

HALLAMA (Jaakko), secrétaire général du ministère finlandais des Affaires étrangères, 329 et 330.

HALLSTEIN (Walter), président de la Commission exécutive de la CEE, 11, 13, 15 et 16, 40, 180, 438, 480, 544, 587.

HAMMARSKJÖLD (Dag), ancien secrétaire des Nations unies, mort dans un accident d'avion le 18 septembre 1961, 464.

HARALD V, fils du roi de Norvège Olav V, roi en 1991, 276.

HARBI (Mohammed), secrétaire général du ministère algérien des Affaires extérieures, 220.

HARCOURT (comte Robert d'), professeur, homme de lettres, membre de l'Académie française, 47, 269, 271.

HARDENBERG (comte von), aristocrate allemand impliqué dans l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler et fusillé, 271.

HARKINS (général Paul Donald), chef de la mission militaire américaine à Saïgon, 57, 281.

HARKORT (Peter Günther), représentant permanent de la RFA auprès de la CEE, 474.

HARRIMAN (William Averell), ambassadeur itinérant, délégué américain à la conférence de Genève sur le Laos, 188, 416, 452, 457, 467, 472, 572.

HASE (Karl-Günther von), porte-parole du gouvernement fédéral allemand, secrétaire d'État à la Presse et à l'Information, 12, 17, 35, 182.

HASSAN (émir Seif el Islam el), frère de l'imam Ahmed, oncle de l'émir Badr du Yémen, 421.

HASSAN II (S. M.), roi du Maroc, 132 à 135, 137, 149, 378.

HASSAN PACHA, ancien dey d'Alger, reconstruit en 1794 la mosquée Ketchaoua, 446.

HASSEL (Kaï-Uwe von), Premier ministre du Land de Schleswig-Holstein puis (13 décembre 1962) ministre de la Défense de la RFA, 561.

HEATH (Edward), Lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique, 25, 33, 109 et 110, 206 et 207, 229, 235 et 236, 238, 349 et 350, 355 et 356, 434 et 435, 479, 508, 522 et 523, 536, 585, 587 et 588.

HEINE (Heinrich), (1797-1856), poète allemand, 271.

HELLWIG (Fritz), Allemand, membre de la Haute Autorité de la Communauté européenne (CECA), 560.

HENNIQUIAU (colonel), ambassadeur de Belgique à Usumbura, 55.

HENRI VIII, roi d'Angleterre de 1509 à 1547, 546.

HERLY (Jean), conseiller des Affaires étrangères, premier secrétaire à Tokyo puis (août 1962) consul général de France à Alger, 140.

HERZOG (Maurice), secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, 35, 44, 181, 565.

HILALY (Agha), haut-commissaire du Pakistan en Inde, 343 et 344.

HILLE (Hans-Joachim), directeur de presse à l'Auswärtiges Amt, 562.

HILLENBRAND (Martin Joseph), directeur du service des Affaires allemandes au département d'État américain, 520.

HINDENBURG (maréchal Paul von Beneckendorff und von), (1847-1934), chef de l'état-major allemand de 1916 à 1918, président du Reich de 1925 à 1934, 270.

HIRSCH (Étienne), ancien président français de la commission de l'Euratom (jusqu'en janvier 1962), 15.

HITLER (Adolf), chancelier et président du IIIe Reich (1933-1945), 6, 86, 271, 273, 284, 458, 460.

HODJA (Enver), secrétaire général du parti communiste et président du Conseil des ministres albanais, 458 à 460.

HOGEN (Shinsaku), directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères japonais, 253.

HOLYOAKE (Rt. Hon. Keith Jacka), Premier ministre et ministre des Affaires extérieures de Nouvelle-Zélande, 195 et 196, 233 à 238.

HOMAN (Linthorst), prétendant à la succession de M. Spierenburg comme vice-président de la CECA, 560.

HOME (Alexander Frederick Douglas-Home, lord), secrétaire au Foreign Office, 27, 33, 58, 69, 76, 374 à 377, 401, 419, 442 à 444, 489, 493, 520, 549, 553.

HONNORAT (Jean), consul de France à Asmara, 338.

HOOD (lord Samuel), ministre de Grande-Bretagne à Washington puis sous-secrétaire d'État, 418.

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère des Affaires extérieures algérien, 220, 439, 448, 454, 475.

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la République de Côte d'Ivoire, 265 et 266, 337, 379.

HSU KUANG-TA, vice-ministre chinois de la Défense nationale, 390.
HURÉ (Francis), premier conseiller à l'ambassade de France à Ankara puis (décembre 1962) chargé de mission auprès du ministre de la Coopération, 103.
HUSS (Jan), (1369-1415), réformateur religieux, excommunié et brûlé vif, 209.

I

IKEDA (Hayato), Premier ministre nippon à partir du 18 juillet et président du parti démocratique libéral, 252 et 253, 382 à 397.
ILLYITCHEV (Leonid Fedorovitch), député du Soviet suprême, président de la Commission idéologique du parti communiste, 529.

J

JAKOUBOVSKY (général Ivan Ignatievitch), député au Soviet suprême, commandant en chef des forces armées en RDA, 146 et 147, 164 et 165.
JANSEN (Josef), directeur d'Europe occidentale à l'Auswärtiges Amt, 17, 35, 562, 571.
JEANNENEY (Jean-Marcel), ancien ministre de l'Industrie puis ambassadeur, haut représentant de la France en Algérie, 17, 45, 50, 106, 121, 138, 140, 190, 219, 224, 259, 262, 367, 423, 445, 448, 453 et 454, 475, 485 et 486, 517, 590.
JEAN XXIII (Angelo Roncalli, dit), souverain pontife de 1958 à 1963, 39, 64 et 65, 181, 208 à 211, 274, 380 et 381.
JESSUP (Philip C.), ambassadeur itinérant des États-Unis de 1949 à 1953, juge à la Cour internationale de justice depuis 1961, 117.
JEUDY (René), conseiller des Affaires étrangères au département puis (août 1962) consul général de France à Hambourg, 211.
JIVKOV (Todor), Premier secrétaire du parti communiste bulgare, 7, 398, 402, 530.
JOFFRE (Joseph), maréchal de France, commandant en chef des armées françaises (1915-1916), 538.
JOXE (Louis), ministre d'État chargé des Affaires algériennes puis (décembre 1962) ministre chargé de la Réforme administrative, 45, 50, 103, 106, 190, 219, 224, 259, 262, 291, 307, 367, 445, 448, 454, 475, 486.
JUNG (Ali Javar), ambassadeur de l'Inde à Paris, 462.
JURGENSEN (Jean), représentant permanent adjoint de la France au Conseil de l'OTAN, 81.

K

KARAGEORGEVITCH, dynastie serbe fondée par Karageorges en 1808, 160.
KARDORF (Ursula von), journaliste, écrivain allemand, 271.
KASAVUBU (Joseph), président de la République du Congo-Léopoldville, 490.
KASSEM (général Abdul Karim), Premier ministre irakien, 67.
KASTRIOTA (Georges, dit Skanderbeg ou le "prince Alexandre"), héros de la lutte contre le joug turc au XVe siècle, 458.

KAUL (Triloki Nath), ambassadeur de l'Inde à Moscou, 430 et 431.

KAUNDA (Kenneth), président de la Zambie, 492.

KAUTSKY (Karl), (1854-1938), théoricien marxiste allemand, co-fondateur du parti social-démocrate indépendant, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1918), 532.

KAYIBANDA (Grégoire), président de la République rwandaise, 145, 265.

KEITA (Modibo), président de la République du Mali, 137, 265, 468 à 470, 537.

KEKKONEN (Urho Kaleva), Président de la République finlandaise, 329 à 334.

KENNEDY (John Fitzgerald), président des États-Unis, 1, 12, 15, 30, 34, 43, 48, 60, 81 et 82, 114, 117 et 118, 164, 170, 182 et 183, 185, 187 à 190, 199, 218, 222 à 224, 226 à 228, 257, 283 à 286, 310, 315 à 320, 323 et 324, 334 et 335, 339, 341 et 342, 344 à 347, 351, 353 et 354, 358 et 359, 361, 363, 370, 374, 377 et 378, 383, 388, 400 et 401, 403 et 404, 410, 441, 447, 452, 460, 464 et 465, 471, 493 et 494, 505, 511 et 512, 514 et 515, 526 et 527, 535, 537, 539, 572, 574 et 575, 578 et 579, 584, 588, 596, 598 à 600, 604 à 606.

KHATIB (Dr Abdelkrim), ministre marocain des Affaires africaines, 149.

KHATIB (Youcef, dit colonel Si Hassan), commandant de la wilaya IV (Algérois), 104.

KHELIFA (Laroussi), ministre algérien de l'Industrialisation et de l'Energie, 304.

KHELLALI, délégué algérien à l'ONU, 305.

KHEMISTI (Mohammed), ministre algérien des Affaires extérieures, 138, 439, 448 et 449, 451, 453 et 454, 475.

KHIDER (Mohammed), un des dirigeants du FLN, membre du Bureau politique constitué à Tlemcen le 22 juillet, 106, 138, 190, 304.

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueïevitch, dit parfois "M. K."), président du Conseil des ministres d'URSS, membre du Praesidium du comité central et Premier secrétaire du PCUS, 3, 5 à 8, 11, 31, 39 et 40, 61, 84, 87, 89, 116 à 121, 147, 152, 160, 163 à 168, 187, 198 et 199, 217, 222 à 224, 243, 257, 283 à 285, 308, 310 et 311, 316 à 319, 324, 332 et 333, 344 à 347, 353 et 354, 358 et 359, 361, 363, 370, 373 et 374, 377 et 378, 383, 389, 392, 400 à 405, 408 à 411, 418 et 419, 422, 430 et 431, 442, 459 et 460, 464 et 465, 467, 492 à 494, 510, 516, 526 à 534, 536 à 538, 549, 551.

KITAHARA (Hideo), ministre conseiller du Japon à Paris, 382, 388, 390.

KNAPPSTEIN (Karl Heinrich), ambassadeur de la RFA à l'ONU puis à Washington, 179.

KNOKE (Karl Hermann), ministre plénipotentiaire de la RFA à Paris, 562.

KOHLER (Foy David), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes puis ambassadeur des États-Unis à Moscou, 116, 308, 374, 377.

KONG LE (général), commandant des forces neutralistes laotiennes, auteur d'un coup d'État neutraliste en août 1960, 416 et 417.

KOSSYGUINE (Alexeï Nikolaïevitch), membre du Praesidium du Comité central du PCUS, premier vice-président du Conseil des ministres soviétique, 408, 430.

KOUZNETSOV (Vassili Vassilevitch), premier vice-ministre des Affaires étrangères d'Union soviétique, 8, 354, 465.

KREISKY (Bruno), ministre autrichien des Affaires étrangères, 3 et 4.

KRIM (Belkacem), ancien « ministre » de l'Intérieur du GPRA, chef de la délégation du FLN à la conférence d'Evian, hostile à la tendance Ben Bella, élu député de Tizi-Ouzou (septembre 1962), 106, 191, 259 et 260.

KROLL (Dr Hans), ambassadeur de la RFA à Moscou, 31, 218, 374.

KRONE (Dr Heinrich), ministre allemand sans portefeuille et représentant permanent du chancelier au Conseil de défense, 153, 180, 219.

L

LADGHAM (Bahi), secrétaire d'État tunisien à la Présidence, à la Défense et à la Coordination, 154 à 156, 158, 168 et 169, 594 et 595.

LA FAYETTE (Marie-Joseph, marquis de), (1757-1834), général et homme politique français, 67 et 68.

LA GORCE (François de), conseiller des Affaires étrangères à la direction Afrique-Levant au département, 482.

LA GRANDVILLE (Jean de La Chevardière de), chef du service des Pactes et des Affaires spatiales au département, 193, 562, 596.

LAHR (Dr Rolf), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA, 97, 207, 428, 559 et 560, 565, 568, 588.

LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Saïgon, 79, 158, 280, 406, 607.

LALOY (Jean), directeur adjoint des Affaires politiques au département, 17, 116, 147, 179, 253, 418, 497.

LA MALÈNE (Christian Lunet de), ancien secrétaire d'État à l'Information, député UNR à partir de novembre 1962, 15.

LANCRENON (général Robert), chef de la Mission militaire française d'instruction au Laos, 277, 415 à 417.

LANG (Robert), responsable du bureau de l'intégration politique européenne à l'Auswärtiges Amt, 562.

LA RUELLE (général de), attaché militaire et naval de France à Moscou, 431.

LASSEN, homme politique néerlandais, 177.

LATOUR DEJEAN (Jacques Pradelles de), conseiller des Affaires étrangères à la direction Asie-Océanie puis (septembre 1962) consul général de France à Meknès, 192.

LA TOURNELLE (Guy Le Roy de), ambassadeur de France à Rome - Saint-Siège, 64, 274, 380.

LAUSANA (Beavogui), ministre guinéen des Affaires étrangères, 306.

LAVÉRY (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, chargé de mission au secrétariat général de la Présidence de la République, 46.

LAVROV (Ivan Mikhaïlovitch), chargé des Affaires britanniques au ministère des Affaires étrangères soviétique, 419.

LAZOUTINE (général), militaire soviétique en poste à Berlin, 198.

LEBEL (Claude), ministre-conseiller de France à Washington puis à la direction des Affaires marocaines et tunisiennes au département puis (décembre 1962) directeur des services de Presse et d'Information, 144, 562.

LEBRET (M. J.), dominicain, directeur d'un rapport collectif sur la situation au Sud-Vietnam, 282.

LECHUGA (Carlos), représentant permanent de Cuba à l'ONU, 465.

LECOMTE (Gabriel), secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au département puis (septembre 1962) premier secrétaire à La Paz, 76, 249.

LEMNITZER (général Lyman L.), président du Comité des chefs d'état-major américains puis (juillet 1962) commandant suprême du SACEUR, 30, 95 et 96, 181 et 182.

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), (1870-1924), théoricien révolutionnaire et homme politique russe, fondateur de l'URSS, 395, 532.

LEUSSE (Pierre de), ambassadeur de France à Rabat, 82, 132 à 134, 137, 149, 151.

LÉVY-BRUHL (Lucien), (1857-1939), philosophe et sociologue français, 269.

LIAO CHENG-CHIH, président de la Société chinoise d'amitié sino-japonaise et membre du Comité central du parti communiste chinois, 390.

LIÉNART (Mgr Achille), évêque de Lille, prélat de la Mission de France, 210, 381.
LIPPMANN (Walter), écrivain et Journaliste politique américain, 345.
LLESHI (Haxhi), président du Praesidium de l'Assemblée du peuple albanais, 458 et 459.
LLOYD (Rt. Hon. John Selwyn Brooke), chancelier de l'Echiquier, 581.
LOPINOT (Bernard), secrétaire des Affaires étrangères au ministère de la Coopération puis (septembre 1962) à la direction d'Afrique-Levant au département, 247.
LOUTFI (Omar), représentant permanent égyptien de la RAU à l'ONU et sous-secrétaire de l'ONU, 464.
LÜBKE (Dr Heinrich), président de la RFA, 13, 172 à 176, 180.
LÜBKE (Wilhelmine, née Keuthen), femme du président de la RFA, 175.
LUCET (Charles), directeur des Affaires politiques au département, 17, 29, 35, 253, 382, 388, 422, 483, 504, 562, 565, 571.
LÜCKE (Paul), ministre du Logement de RFA, 219.
LUMUMBA (Patrice), ancien Premier ministre du Congo ex-belge, assassiné le 13 février 1961, 56.
LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères, 11, 41, 177, 523, 547, 560.
LUTHER (Martin), (1483-1546), réformateur religieux allemand, 209.
LYON (Cecil Burton), ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris, 584.

M

MAC-MAHON (sir Henry), représentant de la Grande-Bretagne à la conférence de Simla (1913-1914) fixant la frontière entre l'Inde et la Chine, 396, 429, 509, 549.
MACDONALD (Rt. Hon. Malcolm John), chef de la délégation britannique et co-président de la conférence internationale de Genève sur le Laos, 66, 87.
MACMILLAN (lady Dorothy Evelyn, née Cavendish), femme du Premier ministre britannique, 583.
MACMILLAN (Rt. Hon. [Maurice] Harold), Premier ministre de Grande-Bretagne, 14 et 15, 25, 33, 38, 58, 60, 69, 76, 88, 153, 164, 196 et 197, 217, 229 à 233, 235 à 237, 293 à 295, 297 à 301, 303, 315, 344, 370, 384, 441 et 442, 446 à 448, 457, 493, 535 à 553, 571, 575, 578, 581 à 584, 588, 596, 599 et 600, 604 à 606.
MAHENDRA (H. M. Maharadjahiraja Bir Bikram Shah Dev), roi du Népal, 322.
MAHIOUS (Si Ahcene), député algérien de Tizi-Ouzou, adjoint du commandant de la wilaya III, 259 et 260.
MAHROUG (Smaïn), conseiller technique à la présidence du Conseil algérien, 475.
MAILLARD (Pierre), ministre plénipotentiaire, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République, 46, 549.
MALEK (Redha), rédacteur en chef du *Moudjahin,* ancien porte-parole du GPRA et membre de la délégation de ce dernier à la conférence d'Évian (7-18 mars 1962), 220.
MALENKOV (Gueorgui Maximilianovitch), ancien président du Conseil des ministres d'Union soviétique et Premier secrétaire du parti, dirigeant du « groupe antiparti », 531.
MALIK (Jakov Alexandrovitch), vice-ministre des Affaires étrangères d'Union soviétique, 117.

MALINOVSKI (maréchal Rodion Jakovlevitch), ministre de la Défense d'Union soviétique, 359, 422.

MALO (Charles), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au département, 192.

MANAC'H (Étienne), directeur des Affaires d'Asie-Océanie au département, 388.

MANSHOLT (Sicco Leendert), ancien ministre de l'Agriculture néerlandais, membre de la Commission de la CEE, responsable de l'agriculture, l'un des initiateurs de la PAC, 585 à 587.

MAO TSÉ-TOUNG, ancien Président de la République de Chine populaire, président du Bureau central et du Comité politique du parti communiste chinois, 323, 460.

MARETTE (Jacques), ministre français des Postes et Télécommunications, 193.

MARGAÏ (sir Milton), Premier ministre de Sierra Leone, leader du Sierra Leone People's Party, 197.

MARGERIE (Roland Jacquin de), ambassadeur de France à Bonn, 147, 178, 180, 217, 268, 397, 428, 562.

MARIAM (Buegre), consul d'Éthiopie à Djibouti, 102.

MARIN (Gaston), président du Comité d'État à la planification roumain, 92.

MARSHALL (général George Catlett), secrétaire d'État américain de 1947 à 1949, auteur du plan portant son nom, 233 et 234, 252.

MARZIN (Pierre), ingénieur général des Télécommunications, directeur du Centre national des études de télécommunications, 194.

MASSÉ (Robert), consul de France à Usumbura puis (octobre 1962) consul général à Alep, 55, 145.

MATHU, représentant indien de l'ONU à Élisabethville, 591 à 593.

MATSUMURA, directeur des Relations extérieures au MITI japonais, en mission en Chine, 251.

MAURER (Ion Gheorghe), président du Praesidium de l'Assemblée nationale de la République roumaine, vice-président du Conseil d'État, président du Conseil des ministres, 92.

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), ministre français de l'Industrie, 92 à 94, 114, 152.

MAX (Frédéric), sous-directeur d'Afrique à la direction d'Afrique-Levant au département à partir de juillet, 55.

MAYRISCH (Émile), industriel luxembourgeois des années trente, président de l'ARBED, 269.

MC CLOY (John Jay), ancien haut-commissaire américain en Allemagne, directeur de l'Administration du désarmement au sein du gouvernement Kennedy, 465.

MCGHEE (George Crews), sous-secrétaire d'État américain et président du Conseil de planification politique, 98, 372, 490.

MCGLAUFLIN (Arthur), directeur adjoint américain de l'Agence internationale de développement (AID), 249.

MCNAMARA (Robert Strange), secrétaire à la Défense des États-Unis, 1, 57, 81, 94 et 95, 117 et 118, 404 et 405, 535, 600.

MEDEGHRI (Ahmed), préfet de Tlemcen puis (septembre 1962) ministre de l'Intérieur algérien, 105.

MEHMET II (al Fatih " Le Conquérant "), (1429-1481), sultan ottoman de 1444 à 1446 et de 1451 à 1481, 458.

MENDE (Erich), vice-président du parti libéral ouest-allemand, 167, 218.

MENDÈS FRANCE (Pierre), ancien président du Conseil, 269.

MENON (Shri V. K. Krishna), ministre de la Défense indien puis (31 octobre 1962) ministre de l'Armement, 343 et 344, 362.

MENZIES (Rt. Hon. Robert Gordon), Premier ministre d'Australie et ancien ministre des Affaires étrangères, 195 et 196.

MERIKOSKI (Veli Kaarlo), ministre des Affaires étrangères finlandais, 329 à 331.

MESSMER (Pierre), ministre des Armées, 94, 179, 181, 185 et 186, 486.

MÉTRAL (A. R.), président directeur général de l'Alliance des constructeurs français de machines-outils, 93, 152.

MEYNIER (amiral), commandant la base de Bizerte, 289.

MEZIANE (Abdelmajid), préfet de Colomb-Béchar, 525.

MEZINCESCU (Dr Eduard), vice-ministre des Affaires étrangères roumain, 67, 114.

MIKOYAN (Anastase Ivanovitch), vice-président du Conseil de l'URSS, membre du Praesidium du Comité central du PCUS, 359, 366, 402, 424, 426 et 427, 505, 514, 530.

MILJKOVIC (Mita), directeur du secrétariat d'État yougoslave aux Affaires étrangères puis (30 août 1962) ambassadeur de Yougoslavie à Paris, 136, 160 et 161.

MILLET (Pierre), représentant permanent adjoint de la France au Conseil de sécurité, chef adjoint de la mission permanente de la France auprès de l'ONU, 130.

MIYAZAWA (Kiichi), ministre du Plan japonais, 382, 388.

MOHAMMEDI (Saïd), « ministre » de l'Education et de la Santé publique au Bureau politique du FLN puis (septembre 1962) ministre des Anciens moudjahidines et des victimes de la guerre, 106, 108, 138.

MOHAMMED V (S. M. Mohammed ben Youssef), (1909-1961), roi du Maroc, décédé le 26 février 1961, 149.

MOHAND OU EL-HADJ (colonel), chef de la wilaya III (Kabylie), 106, 225, 259.

MOKKADEM (Dr Sadok), ministre des Affaires étrangères tunisien puis (septembre 1962) ambassadeur à Paris, 113, 155, 289 et 290, 595.

MOLOTOV (Viatcheslav Mikhaïlovitch Scriabine, dit), ancien ministre soviétique des Affaires étrangères, 117, 531.

MONNET (Jean), (1888-1979), économiste français, ancien président de la CECA, promoteur de l'idée d'une Europe unie, 176, 543.

MONROE (James), président des États-Unis de 1817 à 1825, promoteur de la doctrine portant son nom, 222.

MONTILLE (Louis Bizouard de), secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au département, 101.

MONTINI (Mgr Giambattista), archevêque de Milan, futur Paul VI de 1963 à 1978, 208, 380 et 381.

MOREAU (Louis), secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au département, 250, 255, 393.

MOUKTAR (Ahmed), chef du gouvernement ottoman en 1912, 458.

MUHIRWA (André), Premier ministre du Burundi, 56.

MUÑOZ GRANDES (général Agustin), chef de l'état-major général puis (11 juillet 1962) vice-président du Conseil espagnol, 378 et 379.

MURAT II, (1401-1451), sultan ottoman, conquérant et mécène, 458.
MURRAY (James Dalton), ministre de Grande-Bretagne à Bucarest, 114.
MUSSOLINI (Benito, dit "le Duce"), (1883-1945), dictateur italien, 460.
MWAMBUTSA IV (S. M.), roi du Burundi, 55.

N

NAGY (Imre), ancien président du Conseil hongrois (1953-1955, octobre-novembre 1956), exécuté le 17 juin 1958, 531.
NAPOLÉON Ier (Napoléon Bonaparte), (1769-1821), empereur des Français (1804-1815), 271.
NARASIMHAN (Chakravarthi Vijayaraghava), sous-secrétaire indien pour les Affaires politiques de l'ONU et (depuis août 1961) chef de cabinet du secrétaire général de l'ONU, 461.
NASSER (colonel Gamal Abdel), président de la RAU, 151, 161, 304, 339, 421, 432 et 433.
N'DIAYE (Bokar), ambassadeur du Mali à Paris, 99.
N'DOURÉ (Hamacire), ministre du Commerce et de l'Industrie du Mali, 99, 115.
NEHRU (Pandit Shri Jawaharlal), Premier ministre indien et ministre des Affaires extérieures, 161, 195 à 197, 239 à 243, 257, 276, 311, 321, 323, 340 à 344, 353, 362, 389 et 390, 431, 441, 444, 452 et 453, 457, 462 et 463, 466 et 467, 490, 496 et 497, 531, 533 à 535, 574.
NEHRU (Ratan Kumar), secrétaire général du ministère indien des Affaires étrangères, 321 à 323, 431, 496.
NESTOR (ou NESTORIUS), (380-451), hérésiarque chrétien, patriarche de Constantinople (428-431), fondateur de la doctrine nestorienne, 209.
NEVERMANN (Dr Paul), président du Sénat et maire de Hambourg, 213.
NGALULA (Joseph), ministre de l'Éducation nationale du Congo-Léopoldville, 372.
NGO DINH DIEM, président de la République du Sud-Vietnam, 51, 80, 94, 242, 280 à 282, 406 et 407, 608, 610.
NGO DINH NHU, conseiller politique du président Diem, frère de ce dernier, 280 à 282, 406.
NGUYEN DINH THUAN, secrétaire d'État sud-vietnamien à la Présidence, devenu également (17 octobre) secrétaire d'État adjoint à la Défense nationale, 79.
NGUYEN NGOC THO, vice-président et secrétaire d'État au Développement du Sud-Vietnam, 406.
NIKEZITCH (Marko), sous-secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, 397 et 398.
NIKOLAÏEV (major Andrian Gregorievitch), cosmonaute soviétique, 165.
NITZE (Paul Henry), secrétaire d'État adjoint américain à la Défense, 312 à 315, 335, 452, 457.
NIYOUGABO, délégué du Burundi à la conférence de Libreville (septembre 1962), 265.
NKRUMAH (Dr Kwame), président de la République du Ghana, 197, 244, 336, 491, 537.
NOÉ, ambassadeur des Pays-Bas à Lagos et représentant les intérêts français au Nigeria, 336 et 337.
NOLTING (Frederick Ernest), ambassadeur des États-Unis à Saïgon, 51 et 52.
NOOMAN (Ahmed Mohammed), chef du mouvement pour le Yémen libre, ministre des Affaires sociales (cabinet El Sallal), puis (31 octobre 1962) représentant permanent du Yémen auprès de la Ligue arabe, 421.

NORODOM (prince Sihanouk), chef de l'État cambodgien, 158 et 159, 188, 241 et 242, 252, 258, 508 et 509, 519.

NORONHA (général R.C.V.), chef administrateur civil indien, en mission au Congo-Léopoldville, 592.

NORSTAD (général Lauris), commandant en chef des forces alliées atlantiques en Europe (SACEUR), démissionne le 20 juillet 1962, 1, 29 à 33, 42, 81 et 82, 95 et 96, 181 à 183, 200 et 201, 203, 284, 360, 578 à 580, 600.

NOSAVAN (général Phoumi), vice-Premier ministre et ministre des Finances dans le cabinet d'Union nationale Souvanna Phouma, 79, 277, 359, 416 et 417.

NOSKE (Gustav), membre du parti social-démocrate allemand, organisant la répression de l'insurrection spartakiste, ministre de la Reichswehr (1919-1920), 532.

NOUMEAH (Swaran), ministre indien des Chemins de fer, 496.

NOYELLE (Francis Deloche de), premier secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au département, 69.

NTUYAHAGA (Mgr Michel), évêque d'Usumbura, 55.

O

OHIRA (Masayoshi), ministre des Affaires étrangères du Japon, 250 à 255, 257 à 259, 388, 391, 394.

OLAF V (Alexander Edward Christian, Frederik), roi de Norvège depuis 1957, 274 et 275.

OLIVA (général), militaire rebelle argentin, 501.

OLYMPIO (Sylvanus), président de la République du Togo, 245.

OPHÜLS (Carl Friedrich), représentant permanent de la RFA à la CEE et à l'Euratom de 1958 à 1960, 562.

ORMESSON (comte Wladimir d'), diplomate et écrivain français, de l'Académie française, 269.

ORTOLI (François-Xavier), conseiller technique au cabinet Pompidou puis (novembre 1962) directeur de cabinet de Georges Pompidou, 99, 233.

OTTAVIANI (Mgr Alfredo), secrétaire italien de la Sacrée Congrégation du Saint Office, président de la Commission théologique du Concile Vatican II, 208.

OUZEGANE (Omar), ministre algérien de l'Agriculture et de la Réforme agraire, 106, 138.

P

PAGNIEZ (Yves), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Europe au département, 47.

PALEWSKI (Gaston), ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, 355 à 357, 524.

PALMROTH (Gunnar), ambassadeur de Finlande à Paris, 329 et 330.

PAVICEVITCH (Miso), représentant de la Yougoslavie à l'ONU, 362.

PERETTI (Achille), député-maire de Neuilly-sur-Seine, 486.

PERÓN (Juan Domingo), ancien chef d'État argentin renversé par un putsch en 1955, 501.

PERRUCHE (Georges), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au département puis (août 1962) premier conseiller à l'ambassade de France à Saïgon, 390.

PETRI (Mihail), vice-ministre roumain du Commerce extérieur, 151 et 152.

PETRUS KY (ou TRU'O'NG VINH KY), (1837-1898), écrivain vietnamien, auteur d'ouvrages linguistiques et de traductions d'oeuvres françaises, 407.

PEYREFITTE (Alain), secrétaire d'État à l'Information puis (septembre 1962) ministre délégué chargé des Rapatriés puis (décembre 1962) ministre de l'Information, 139.

PICCIONI (Attilio), vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères italien, 328.

PINAY (Antoine), (1891-1998), ancien président du Conseil, ancien ministre des Finances dans le cabinet Debré (1958-1960), 269.

PIQUARD (André), conseiller commercial à l'ambassade de France à Bucarest, 92, 152.

PITTERMANN (Bruno), vice-chancelier et Premier ministre autrichien, président de l'Internationale socialiste, 374.

POMPIDOU (Georges), Premier ministre depuis le 14 avril 1962, 35, 77, 99, 131, 155, 233 et 234, 236 et 237, 239, 303, 305, 330, 340, 382, 384 à 387, 393, 411, 423, 475, 517, 549, 594.

POPOVITCH (colonel Pavel Romanovitch), cosmonaute soviétique, 135 et 136, 165.

POPPE (général Helmut), commandant de la garnison est-allemande de Berlin-Est, 165.

POUCHKINE (Gheorghi Maximovitch), vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, co-président de la conférence internationale de Genève sur le Laos, 66, 87.

PUISSANT (Robert), conseiller aux Affaires administratives à la direction des Affaires africaines et malgaches (secrétariat d'État aux Affaires étrangères), 278.

Q

QEMAL OU KEMAL (Ismaïl), chef du gouvernement provisoire albanais en 1912, 457 et 458.

QUIOC (Henri), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au département, 276, 330.

R

RADOI, vice-ministre roumain de l'Industrie lourde, 152.

RADULESCU (Gogu), ministre roumain du Commerce extérieur, 92.

RAHMAN (émir Seif el-Islam Abdul), frère de l'imam Ahmed et oncle de l'émir Badr du Yémen, 420 à 422, 482 et 483.

RÁKOSI (Mátyás), ancien chef du parti communiste et ancien chef du gouvernement hongrois, exclu du parti en 1962, 531.

REGHIBAT, tribus d'Afrique du Nord, 379.

REINHARDT (Dr Hermann), directeur du service du Commerce extérieur au ministère de l'Économie ouest-allemand, 279.

RÉMY (Michel), secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Europe au département, 67.

RESTON (James Barrett), journaliste américain, correspondant du *New York Times* à Washington, 346.

RETTA (Dameke), consul d'Éthiopie à Djibouti, 102.

REY (Jean), directeur belge des Relations extérieures à la CEE, 276.

REYNAUD (Paul), (1878-1966), ancien président du Conseil, président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, 15.

RIBBENTROP (Joachim von), (1893-1946), ministre des Affaires étrangères allemand de 1938 à 1945, exécuté par le tribunal de Nuremberg, 86.

RISTERUCCI (Jean), ambassadeur de France à Libreville, 265.

ROBERTS (sir Frank Kenyon), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou puis (novembre 1962) à Bonn, 179, 408, 418 et 419, 442.

RODRIGUEZ (Dr Carlos Rafaël), président cubain de l'Institut national de la réforme agraire, professeur à l'Université de La Havane, 426.

ROHAL-ILKIV, ambassadeur de Tchécoslovaquie à New Delhi, 533 à 535.

ROOSA (Robert Vincent), sous-secrétaire au Trésor américain, 61.

ROOSEVELT (Franklin Delano), président des États-Unis de 1933 à 1945, 549.

ROSE (François Tricornot de), ministre plénipotentiaire, adjoint au chef d'état-major général de la Défense nationale, 1.

ROSSIDÈS (Zenon G.), ambassadeur de Chypre à Washington et représentant permanent de Chypre à l'ONU, 467.

ROSTOW (Walt Whitman), chef des services de planification au département d'État, conseiller spécial de la Maison Blanche, 405, 456.

ROUX (Jacques), directeur adjoint des Affaires politiques au département, 66, 80, 382, 388.

ROYÈRE (Jean), consul général de France à Tunis, 63, 113.

RUFFINI (Mgr Ernesto), archevêque de Palerme, membre de la Sacrée Congrégation du Sacrement, chef de la conférence épiscopale italienne, membre de la Commission centrale du Concile Vatican II, 381.

RUSK (Dean), secrétaire d'État américain (présidence Kennedy), 27 et 28, 30, 44, 60 et 61, 75, 83, 116, 121, 165 et 166, 173, 185 et 186, 188, 200, 226, 283 et 284, 307, 309 et 310, 335 et 336, 373 à 377, 418, 489, 504 à 517, 519 à 521.

RUSSELL (Bertrand Arthur William), philosophe et mathématicien britannique, prix Nobel de littérature (1950), 324.

RWAGASORÉ (prince Louis), prince du Burundi, lignée des Bezi, 55.

S

SACHS (Hans-Georg), secrétaire permanent à l'Auswärtiges Amt, 568.

SAINT-MLEUX (André), consul général de France à Hong-Kong, 352 et 353.

SAINT-POL ROUX (Paul Pierre Roux, dit), (1861-1940), poète français de l'école symboliste, 270.

SALLER (Raphaël), ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan ivoirien, 325, 577.

SANDYS (Rt. Hon. Duncan), secrétaire d'État britannique aux Colonies, 444, 467, 535.

SATŌ (Eisaku), ministre japonais du Commerce et de l'Industrie, directeur de l'Agence de la science et de la technologie, 392.

SATTLER (Dieter), adjoint au sous-secrétaire d'État, directeur des Affaires culturelles à l'Auswärtiges Amt, 565.

SAUVAGNARGUES (Jean), directeur d'Afrique-Levant au département puis (août 1962) ambassadeur de France à Tunis après reprise des relations diplomatiques, 113, 156, 168 et 169, 289, 594 et 595.

SBIH (Missouni), directeur de cabinet du délégué algérien aux affaires administratives, 139.

SCHARFENBERG (Gunther), diplomate est-allemand, en poste à Alger, 306.

SCHEEL (Walter), ministre de la Coopération économique ouest-allemand, membre du Parlement européen, 279 et 280.

SCHEYVEN (Louis Maurice Émile Marie), ancien ministre de l'Économie belge, 310, 374.

SCHLITTER (Oskar), directeur d'Europe du Nord à l'Auswärtiges Amt, 279.

SCHLUMBERGER (Jean), (1877-1968), homme de lettres français, co-fondateur de la NRF et du théâtre du Vieux-Colombier, 269.

SCHMID (Carlo), vice-président du Bundestag, membre du Conseil de l'Europe, 273.

SCHROEDER (Dr Gerhard), ministre des Affaires étrangères de RFA, 13, 17, 19 à 22, 24 à 30, 33, 35, 37, 83, 88 à 91, 147, 153, 181, 218, 328 et 329, 504, 506, 535, 547, 554 à 571.

SCHUMAN (Robert), ancien président du Conseil, promoteur de la CECA, président d'honneur de l'Assemblée parlementaire européenne, 37, 176, 269.

SCHUMANN (Robert), (1810-1856), compositeur allemand de l'école romantique, 271.

SÉBASTIANI (Jacques), chef de bureau au service des Affaires politiques et de l'Information au ministère d'État chargé des Affaires algériennes puis au service des Affaires générales du secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 449, 483.

SÉDOUY (Jacques Alain Le Chartier de), secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Europe au département, 373.

SEGNI (Antonio), président de la République italienne, 10, 523.

SEKKIOU, directeur de cabinet du ministre algérien des Affaires étrangères, 448, 451.

SÉLASSIÉ (Négus Haïlé), empereur d'Éthiopie, 102.

SENGHOR (Léopold Sedar), président de la République du Sénégal, 266, 337, 379.

SÉOUD (Ibn Abdul Aziz), roi d'Arabie saoudite, 432 et 433.

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn puis (18 septembre 1962) représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, 17, 28, 35, 178, 181, 272, 562 et 563.

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies, 78, 309, 312, 314, 319, 361, 364, 371, 461, 463, 466, 488 et 489, 496.

SHEHU (Mehmet), président du Conseil des ministres de la République albanaise, membre du Bureau politique, 458 et 459.

SHERRY, adjoint américain du représentant de l'ONU à Élisabethville, 593.

SHIMA (Shigenobu), vice-ministre japonais des Affaires étrangères, 382, 388.

SHUCKBURGH (sir C. A. Evelyn), sous-secrétaire d'État au Foreign Office puis représentant permanent de la Grande-Bretagne au Conseil de l'Atlantique-Nord, 153.

SI CHAABANI (colonel Mohammed), commandant la wilaya VI (Sahara), 140 et 141.

SIGANOV (colonel), commandant soviétique à Berlin-Est, 164.

SI HASSAN : *voir* KHATIB (Youcef, dit colonel Si Hassan).

SIMON (Klaus), chef de cabinet du ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, 562.

SIMON (Marcelle), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au département, 162.

SI REDOUANE (capitaine), officier de l'ALN, responsable de zone algérien (Tlemcen), 105.

SIRI (Mgr Giuseppe), archevêque de Gênes, membre de la Sacrée Congrégation des sacrements, membre de la sous-commission des *emendamenti* du Concile Vatican II, 381.

SLIM (Mongi), représentant permanent de la Tunisie à l'ONU, puis (20 septembre) président de l'Assemblée générale des Nations unies, 169.

SMIRNOV (Andreï Andreïevitch), ambassadeur d'URSS à Bonn, 31.

SOLDATOV (Alexandre Alexeïevitch), ambassadeur d'URSS à Londres, 493.

SOLJENITSYNE (Alexandre Isaïevitch), écrivain russe, arrêté puis réhabilité en 1957, fait paraître en 1962 *Une journée d'Ivan Denissovitch*, 529.

SOULIÉ (Gaston), ambassadeur de France à Djeddah, 432.

SOUPHANOUVONG (prince), président du Néo Lao Hak Sat, vice-président du Conseil et ministre de l'Économie laotien, 79.

SOUTOU (Jean-Marie), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Europe à la direction des Affaires politiques au département puis (octobre 1962) directeur des Affaires africaines et malgaches, 17, 248.

SOUVANNA PHOUMA (prince Tiao), Premier ministre et ministre de la Défense du Laos, 29, 79 à 81, 242, 252, 277, 285, 407, 415 à 417.

SOUZA (Robert de), conseiller technique au cabinet du Premier ministre, 75, 233, 382.

SOW (Lamine), gouverneur de la Banque de la République du Mali, 99, 468.

SPAAK (Paul-Henri), ancien secrétaire général de l'OTAN, vice-président du Conseil belge et ministre des Affaires étrangères, 11, 24, 27, 37 à 41, 69 et 70, 72, 76, 78, 91, 111, 177, 328, 479, 491, 510, 547.

SPIERENBURG (Dirk P.), vice-président néerlandais de la Haute Autorité, 560.

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit), (1879-1953), secrétaire général du PCUS, 117, 160, 395, 400, 529, 532.

STEEL (sir Christopher Eden), ambassadeur de Grande-Bretagne à Bonn jusqu'à la fin de 1962, 179.

STEINER (Ludwig), secrétaire d'État aux Affaires étrangères autrichien, 3.

STEVENSON (Adlaï Ewing), ancien candidat démocrate à la présidence des États-Unis, ambassadeur des États-Unis à l' ONU sous la présidence Kennedy, 136, 309 et 310, 317, 364, 401, 466, 525.

STIKKER (Dirk Uiptko), secrétaire général de l'OTAN, 82 et 83, 177.

STRAUSS (Franz-Josef), ministre de la Défense de RFA, démissionnaire le 30 novembre 1962, président de la CSU, 86, 179, 181 et 182, 218 et 219, 569.

STRESEMANN (Gustav), (1878-1929), ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de 1923 à 1929,, 269, 271.

SUDREAU (Pierre), ministre de l'Éducation nationale jusqu'au 15 octobre 1962, démissionnaire, 35, 44, 181.

SULLIVAN (William Healy), diplomate américain, membre du service des Affaires d'Extrême-Orient au département d'État, 572 et 573.

SYLLA (Djim Seydou), membre de la délégation malienne aux négociations monétaires franco-maliennes, 468.

T

TAKASAKI (Tatsunosuke), homme d'affaires et politicien japonais, conseiller du parti libéral démocrate, 251, 390, 393.

TALBOT (Phillips), assistant du secrétaire d'État chargé des Affaires d'Extrême-Orient au département d'État, 572.

TAYLOR (général Maxwell Davenport), ancien chef de l'état-major interarmées des États-Unis, conseiller militaire du président Kennedy, 181 et 182, 283, 314, 405, 606.

TCHERVENKOV (Valko), gendre de Dimitrov, ancien chef du parti communiste bulgare, ancien chef du gouvernement, 398.

TEISSIER DU CROS (Rémy), premier secrétaire à l'ambassade de France à Lomé puis (en août 1962) à la direction d'Afrique-Levant au département, 244, 336.

TESFAYE, représentant permanent de l'Éthiopie à l'ONU, 102.

THANT (Sithu U), homme d'État birman, secrétaire général des Nations unies, 58 et 59, 69 à 78, 131, 267, 335, 341, 346, 354, 358, 364 à 366, 372 et 373, 402, 404, 463 à 465, 488 à 492, 537, 575.

THOMPSON (Llewellyn E.), ambassadeur des États-Unis à Moscou (remplacé par Kohler en juillet 1962), 116, 373, 431, 472.

THOMPSON (Robert Grainger Ker), chef de la mission civile britannique chargée d'aider les autorités vietnamiennes « dans les questions administratives et de police », 282.

TISSERANT (Mgr Eugène), membre de la Congrégation sacrée pour les Afffaires extraordinaires, préfet de la Congrégation pour les Églises orientales, bibliothécaire et archiviste de la Sainte Église, président de la commission cérémoniale au Concile Vatican II, 210.

TITO (maréchal Josef Broz, dit), président de la République populaire de Yougoslavie, 135 et 136, 160 à 162, 328, 459 et 460, 530, 532.

TOFFIN (Jean-Louis), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires politiques au département puis (août 1962) sous-directeur d'Europe centrale, 562.

TOGLIATTI (Palmiro), secrétaire général du parti communiste italien, 31.

TOUNKARA (Tibou), ambassadeur de Guinée à Paris, 247 et 248.

TOURÉ (Sekou), président de la République et Premier ministre de Guinée, 102, 247 et 248, 266, 468.

TOUSSAINT (François), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au département, 253, 382, 388.

TRICOT (Bernard), délégué du haut-commissaire de la République en Algérie puis (septembre 1962) secrétaire général pour l'Administration du ministère des Armées, 45, 50.

TRUMAN (général Lewis), neveu du président, chef de la mission militaire américaine au Congo, 575, 592 et 593.

TRUMAN (Harry S.), (1884-1972), président des États-Unis de 1945 à 1952, 541.

TRUON VINH LE, président de l'Assemblée nationale du Sud-Vietnam, 407.

TSANKOV (Georgi), vice-président du Conseil de Bulgarie et membre du Bureau politique du PC, 398.

TSCHOMBÉ (Moïse), président du gouvernement sécessionniste du Katanga, 58 et 59, 70 à 72, 74, 76 et 77, 98, 131, 286, 371 et 372, 488 à 492, 591 à 593.

TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache, 266, 379.

TURENNE (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), (1611-1675), maréchal de France, 273.

TUZU (Constantin), ministre roumain de l'Industrie lourde, 114.
TYLER (William Royall), sous-secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes au département d'État, 283, 504, 584 et 585, 589, 598.

U

UDALL (Stewart), secrétaire américain à l'Intérieur, 187, 284.
ULBRICHT (Walter), président du Conseil d'État de RDA et Premier secrétaire du parti socialiste unifié, 119, 165, 495, 530.
UNGER (Leonard), ambassadeur des États-Unis à Vientiane, 416.

V

VALDES (Jaime), adjoint de M. Mathu (ONUC), 593.
VANDERSTRAET, agent double assassiné au Katanga, 593.
VAN HOUTEN (Hans Rudolf), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères néerlandais, 473.
VENIZELOS (Eleutheros), (1864-1936), président du Conseil grec de 1910 à 1916, leader du parti libéral, 460.
VENIZELOS (Sophocle), (1894-1964), fils du précédent, président du Conseil de 1944 à 1951, chef du parti libéral de Grèce, 460.
VERDIER (Abel), ambassadeur de France à Helsinki, 329 et 330.
VERMEULEN (Mme), secrétaire du président Tschombé, 593.
VIÉNOT (Pierre), ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le cabinet Blum en 1936, délégué du GPRF à Londres, où il décède pendant l'été 1944, 269.
VILLELUME (Gaspard de), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au département, 462.
VIMONT (Jacques), directeur du Personnel et de l'Administration au département, 342.
VINCENOT (Roger), sous-directeur à la direction d' Afrique-Levant au département, 483.
VIOLLETTE (Maurice), ministre d'État dans les cabinets Blum en 1936 et 1938, auteur d'un projet de loi relatif à l'Algérie, 122.
VISSER T'HOOFT (Dr Wilhelm Adolph), théologien et oecuméniste protestant hollandais, secrétaire général du Conseil oecuménique des Églises, 210.
VUST (Roger), délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Alger, 439, 453.
VU VAN MAU, secrétaire d'État aux Affaires étrangères sud-vietnamien, 52, 79, 160.

W

WALDBRUNER (Karl), ministre autrichien des Communications et de l'Énergie électrique, 93.
WALTHER (Gebhardt von), représentant permanent de la RFA à l'OTAN puis (novembre 1962) ambassadeur d'Allemagne à Ankara, 29.

WANG PING-NAN, ambassadeur de Chine populaire à Varsovie, membre de la délégation chinoise à la conférence internationale de Genève sur le Laos, 80 et 81.

WAPLER (Arnaud), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Londres, 195.

WATTIER (colonel André), attaché militaire, naval et de l'air de France à Lisbonne, 287 et 288.

WELENSKY (sir Roy), Premier gouverneur général de la Fédération d'Afrique centrale, 492.

WIBAUX (Fernand), ambassadeur de France à Bamako, 468.

WIGNY (Pierre), ancien ministre belge des Affaires étrangères, 15.

WILLIAMS (G. Mennen), secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État, 249, 489.

WINCKLER (Jean-Claude), premier conseiller à l'ambassade de France à Washington puis (décembre 1962) directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 571, 575, 577, 584.

WORMSER (Olivier), directeur des Affaires économiques et financières au département, 92, 234, 382, 428, 502, 559, 565, 568.

Y

YAMASHITA (Kazuo), secrétaire près l'ambassade du Japon à Paris, 253.

YAZID (Mohammed), ancien « ministre » de l'Information du GPRA, 106.

YOST (Charles Woodruff), représentant adjoint des États-Unis au Conseil de sécurité, puis représentant de son pays à l'Assemblée générale de l'ONU, 309 à 312, 461, 491.

YOUGOV (Anton), ancien chef du gouvernement bulgare, destitué par Jivkov, 398.

Z

ZOG Ier (Ahmed Zogou, couronné sous le nom de), (1895-1961), roi d'Albanie de 1928 à 1939, 458.

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), vice-ministre des Affaires étrangères d'URSS, représentant permanent de l'URSS aux Nations unies, 310 et 311, 401.

ZULUETA (Philip Francis de), premier secrétaire du Premier ministre britannique, 549.

IMPRIMERIE NATIONALE – 8 009345 1